
3 1761 07532941 7


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE PARTIE.

ARCHIVES CIVILES.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. GEORGES DURAND, ARCHIVISTE.

SOMME.

TOME III.

ARCHIVES CIVILES.

SÉRIE C. — ADMINISTRATIONS PROVINCIALES, N°s 953 A 1975.



AMIENS,

IMPRIMERIE B. REDONNET

69, RUE DES VERGEAUX ET MARCHÉ-LANSELLES, 1.

—

1892.

INTRODUCTION

Ce troisième volume de *l'Inventaire sommaire des Archives de la Somme antérieures à* 1790, contient la suite de la série C.

Sa plus grande partie est consacrée à l'analyse de la fin des titres de l'intendance de Picardie : nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit dans l'introduction du tome précédent sur ce fonds si considérable et si curieux.

Conformément aux instructions ministérielles des 24 et 26 juin 1790, les archives de la Somme se trouvent en possession de quelques dossiers provenant de l'intendance de Soissons, relatifs aux localités de la généralité de cette ville qui avaient été rattachées au département de la Somme. On y rencontrera quelques documents intéressants particulièrement sur la ville et le château de Ham.

Les subdélégations de l'intendance de Picardie n'ont laissé que fort peu de chose : celles d'Abbeville, d'Albert et d'Amiens sont seules représentées, et encore par un très petit nombre de dossiers.

Les registres aux chartes de l'élection d'Amiens, qui remontent à l'année 1573, avec quelques lacunes, ne renferment guère que des provisions d'offices, baux d'impositions, etc. On pourra pourtant y relever quelques faits intéressants sur le commerce, notamment sur celui des tapisseries et étoffes précieuses à la fin du seizième siècle et quelques allusions aux événements de 1636. Nous avons cru devoir donner in extenso les discours prononcés lors du rétablissement de l'élection en 1788, et qui sont transcrits dans le dernier registre aux épices. Ce fonds comprend en outre la série presque complète des rôles des tailles et autres impositions de toutes les paroisses et communautés de l'élection, de 1780 à 1790.

Nous ne pouvons que citer, pour terminer, les fonds des élections de Doullens, de Péronne, de Ponthieu et de St-Quentin ; des greniers à sel d'Amiens, de Doullens et de St-Quentin ; des maitrises des eaux et forêts d'Abbeville, d'Amiens et du comté de Marle, La Fère et St-Quentin, qui ne présentent qu'un intérêt assez médiocre.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE C.

(Administration provinciale, Intendances, Subdélégations, Élections, Bureaux des finances, États provinciaux, Principautés, Régences.)

Suite.

C. 953. (Liasse.) — 5 pièces papier, 1 plan.

1768-1787. — Machiel. — Requête à M. Dupleix, intendant, par les syndic, marguilliers, corps et communauté de Machiel, partie Ponthieu et partie bailliage d'Amiens, à l'effet d'être autorisés à renouveler le bail de deux journaux de leurs communes, pour subvenir aux charges de leur communauté. 10 juillet 1768; et ordonnance de l'Intendant qui autorise l'adjudication desdites communes. 22 avril 1769. — Maignelay (Oise). — État des déboursés du syndic de Maignelay pour 1787. — Maintenay (Pas-de-Calais). — « Plan de l'église de Maintenay, pour faire voir les réparations urgentes à y faire. » XVIIIe s., — etc.

C. 954. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1752-1789. — Mareuil-Caubert. — Récépissés des sommes dues par la communauté de Mareuil, pour le droit d'usage des marais d'Épagnette. 1752-1779. — Délibération des habitants de Mareuil, nommant Jean-Charles Legrand et Jean-Baptiste Robart, à l'effet de présenter en leur nom requête à l'Intendant, pour obtenir des ressources pour la reconstruction du presbytère. 21 avril 1782. — Requête des habitants de Mareuil à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à donner une portion de leur commune du grand marais d'Épagnette, à faculté de tourber, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire à la reconstruction de leur presbytère. Ils font valoir que la même ressource a été accordée récemment aux habitants d'Épagnette pour réparations à leur église. 28 avril 1782. — « Réponse des habitants de Mareuil, sous l'approbation de messire Augustin-Louis-Charles marquis de Lameth, leur seigneur, au mémoire des habitants d'Épagnettes, concernant les marais communs entre ces habitants. » 13 juillet 1783. — « Réponse des habitants de Mareuil à la réplique de ceux d'Épagnettes, datée du 1 novembre 1783. » 16 mai 1784. — Requête des habitants d'Épagnettes à l'Intendant, à l'effet d'approuver la délibération par laquelle ils ont résolu de se défendre en justice contre la demande du marquis de Lameth, à fin du triage du marais d'Épagnettes. 21 septembre 1786. — Mémoire de M. Delegorgue sur la délibération des habitants d'Épagnettes, qui entendent se défendre de la demande formée par le nommé Domet sous le nom de sa mère. 21 octobre 1786. — Ordonnance de l'Intendant, qui défend à la veuve Domet de se pourvoir contre les habitants d'Épagnettes, ailleurs que par-devant lui. 9 novembre 1786. — Requête des habitants d'Épagnettes à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à conserver en réserve 12 journaux de communes, pour par eux en user comme ils faisaient auparavant. 10 avril 1787. — Mémoire de M. Delegorgue sur la demande des habitants d'Épagnettes. Il pense

que l'on peut autoriser ceux-ci. Abbeville, 2 juillet 1787. — Ordonnance de l'Intendant qui autorise l'adjudication de ladite portion de commune. 7 juillet 1787. — Procès-verbal d'adjudication desdites portions de communes. 30 juillet 1787. — Requête des habitants de Mareuil à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à mettre en adjudication 12 journaux réservés à leur profit dans la commune, d'entre eux et les habitants d'Épagnettes. 10 mai 1789. — Mémoire de M. Dargnies à l'Intendant. Il pense qu'il y a lieu d'accorder ladite autorisation. Abbeville 16 juin 1789. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise les habitants de Mareuil à faire exécuter les réparations à faire aux différents ponts, fossés, etc. de leurs marais communs, jusqu'à concurrence de 322 l., et pour le paiement desdits travaux, ordonne la mise en adjudication de 12 journaux de prés mis en réserve au profit de la communauté de Mareuil, dans le marais dudit lieu. 20 juin 1789, — etc.

C. 955. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1773-1790. — Mareuil-Caubert. — « Honoraires et frais dus à M. Cousin, avocat en la Cour. » 3 avril 1773. — Requête des syndic et habitants de Mareuil à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à mettre en adjudication 6 à 7 journaux de marais, pour payer des avances faites par la damoiselle veuve Barbier. 21 mars 1777. — Mémoire de M. Delegorgue favorable à ladite requête. 12 avril 1777. — Lettre de l'Intendant aux ministres, les informant que les habitants de Mareuil « ayant refusé le paiement des droits d'aides, 4 commis et 6 fusilliers du régiment de Bervick se sont transportés le 26 du mois dernier chez le nommé Dauxy, cabaretier et buraliste dans ce village, à l'effet de vérifier ses boissons et d'arrêter ses registres. Le peuple s'est attroupé, l'on a sonné le tocsin au village de Caubert, voisin de celui de Mareuil ; tous les paysans des paroisses de Caubert, Villers et le Scellier, armés de faux, de fourches, bâtons, etc., y sont accourus, ont attaqué les commis et les soldats, ont pris leurs registres et ceux du buraliste qu'ils ont déchirés : les commis et soldats assaillis de pierres ont été obligés de fuir. L'on informe à l'élection d'Abbeville de cet attroupement qui est fort grave, quoiqu'il n'y ait eu personne de tué ni de blessé dangereusement. » 3 mars 1790, — etc.

C. 956. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1756-1787. — Mareuil-la-Motte (Oise). — Lettre de M. de Beaumont à l'intendant de Soissons, relativement à une contestation entre les habitants de Mareuil et ceux de La Motte-Havet, sur la propriété d'un canton de bois, le priant de tâcher d'amener les parties à conciliation. Compiègne, 14 juillet 1756. — Lettre de M. Méliand, intendant de Soissons, à l'Intendant, lui renvoyant la lettre de M. de Beaumont, Mareuil étant dans la généralité de Picardie. Soissons, 18 juillet 1756. — Lettre de l'Intendant à M. Martinot, le priant de faire venir les syndics de Mareuil et de La Motte, afin de tâcher de les concilier. Saint-Valery, 21 juillet 1756. — Lettre de M. de Gournay à M. d'Invau, le priant de tâcher de concilier les habitants de Mareuil et de La Motte, ses vassaux, afin de leur éviter un procès coûteux. Gournay 11 août 1756. — Lettre de M. Martinot à l'Intendant. Il pense que si l'Intendant voulait amener les deux syndics par-devant lui, il pourrait les décider à arranger l'affaire amiablement. Montdidier, 15 septembre 1756. — Lettre de M. Martinot à l'Intendant, lui envoyant les mémoires des deux communautés, qui s'en rapportent à son avis. Montdidier, 18 septembre 1756. — Notes au sujet de ladite affaire. 8 octobre 1756. — Requête des habitants de La Motte-Havet à l'Intendant, se plaignant de ce que leurs adversaires enlèvent les bois en litige, sans leur en faire part, et le suppliant de les en empêcher jusqu'à ce qu'il ait rendu sa décision. 18 novembre 1756. — « Mémoire sur l'affaire d'entre les habitants de Mareuil-La-Motte d'une part, et les particuliers habitants de La Motte-Havet de l'autre. 22 novembre 1756. — Réponse de l'Intendant à M. de Beaumont, l'informant que les habitants de Mareuil et de La Motte sont prêts à se concilier, et des mesures qu'il a prises pour interrompre le procès et éviter les frais. Remiencourt, 22 novembre 1756. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui proposant un tempérament pour terminer ladite affaire. Paris, 18 février 1757. — Lettre de l'Intendant à M. Martinot, le priant de faire connaître aux parties la proposition de M. de Beaumont, et de les engager à l'accepter. Amiens, 22 février 1757. — Réponse de M. Martinot à l'Intendant. Le syndic de Mareuil lui a mandé, qu'après avoir donné communication de sa lettre aux habitants, ils ont déclaré ne pouvoir consentir à ce qu'on leur propose. Montdidier, 25 mars 1757. — Lettre de l'Intendant à M. de Beaumont, lui faisant part de la réponse de M. Martinot. Paris, 29 mars 1757. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui envoyant une nouvelle requête des habitants de Mareuil au Conseil, au sujet de la contestation qu'ils ont avec ceux de La Motte-Havet, le priant de la faire communiquer à

ceux-ci, pour voir s'ils adopteront l'arrangement proposé. Paris, 25 juillet 1759. — Mémoire de M. Martinot à l'Intendant, l'informant que les habitants de La Motte refusent absolument toutes les propositions ; il croit qu'il n'y a qu'un ordre supérieur qui puisse les engager à faire cet arrangement. Montdidier, 18 décembre 1759. — État des déboursés du syndic de Mareuil-La-Motte pour 1787, — etc.

C. 957. (Liasse.) — 3 pièces papier (1 plan).

1752-1788. — MARICOURT. — Plan de Maricourt. XVIIIe s. — MARLY. — Lettre de la municipalité de Marly sur les communes dudit lieu. Marly, 5 mai 1788. — MARLES (Pas-de-Calais). — Lettre de M. Auvringhen à l'Intendant, sur un placet des habitants de Marles qui demandent à tourber leurs marais pour leur chauffage. Boulogne, 15 décembre 1752.

C. 958. (Liasse.) — 23 pièces papier (2 plans.)

1658-1738. — MARQUENTERRE. — Arrêt de la sénéchaussée de Ponthieu, rendu entre François Lequen, écuyer, sieur de Moyenneville, conseiller du Roi, trésorier général des finances en Picardie, et Pierre de Villeray, seigneur de Villers-sur-Authie, à cause de dame Henriette de Gouy, sa femme, sœur et héritière par bénéfice d'inventaire de défunt Henri de Gouy, vivant sieur de Campremy et dudit Villers demandeur, d'une part, et Jean Hibon, Jacques Perembert, Nicolas Flamen et Pierre Delozier, habitants du pays de Marquenterre défendeurs, de l'autre, qui condamne lesdits Jean Hibon et consors à réparer une digue ou royon ou battant en mer, par eux rompue, et à la remettre en bon et suffisant état, etc. 23 décembre 1658. — Requête des maïeur et échevins du Marquenterre à M. Chauvelin, intendant, se plaignant de ce que les anciens greffiers ou leurs héritiers refusent de délivrer des expéditions des actes qu'ils ont reçus, et qu'ils conservent chez eux malgré les règlements, « ce qui apporte un dérangement considérable dans les familles. » Ils demandent que les anciens greffiers et leurs héritiers soient condamnés à déposer et remettre au coffre littéral de la mairie, toutes les minutes des actes qu'ils ont reçus et passés. 26 juin 1731 ; ordonnance de l'Intendant qui ordonne que, dans la quinzaine, tous ceux qui auront des minutes d'actes reçus et passés en la mairie du Marquenterre, ensemble des titres ou papiers ayant rapport à ladite mairie, seront tenus de les remettre au coffre littéral. Amiens, 13 juillet 1731. — Requête à l'Intendant par les maïeur et échevins du Marquenterre, exposant que, malgré l'ordonnance du 13 juillet 1731, les veuves et héritiers des anciens greffiers refusent de remettre lesdits titres. 5 janvier 1733. — Ordonnance de M. Chauvelin, intendant, portant que les revenus de communes aliénées du Marquenterre seront déposés entre les mains d'un collecteur, et que les habitants qui en tiennent quelque partie, en feront la déclaration au greffe de la subdélégation de Montreuil. 19 novembre 1733. — « Extrait des déclarations faites au greffe de la subdélégation de Montreuil par les habitants de Quend, des biens immeubles à eux aliénés par les maire et échevins dudit Quend, pour satisfaire à l'ordonnance de Mgr. l'Intendant, du 18 novembre 1733. » 2 juillet 1734. — « Plan du pays appelé Marquenterre en Ponthieu. » 1736. — Certificats de publication de l'ordonnance de l'Intendant du 17 mai 1737, au sujet des réparations à faire dans le Marquenterre. 1737. — « Plan général des molières du Marquenterre ». 1738, — etc.

C. 959. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1740-1743 — MARQUENTERRE. — Consultation des sieurs Leroy, Brunel et Delavigne, avocats, pour les habitants du Marquenterre, relativement à la propriété des terres qui composent ce pays. 17 septembre 1740. — Lettre de M. de Saint-Jullien à l'Intendant, lui envoyant l'arrêt du Conseil rendu le 16 août précédent, au sujet des molières du Marquenterre. Rue, 16 septembre 1740. — Arrêt du conseil d'État, qui évoque audit conseil l'instance pendante en la sénéchaussée de Ponthieu entre le sieur de Châteauneuf et le curé de Quend, pour raison des dîmes prétendues sur les molières du Marquenterre nouvellement défrichées, pour être jointe à celle d'entre les héritiers du comte de Boulainvilliers, le comte de Mailly, l'abbaye de Saint-Valery et les habitants du Marquenterre. 7 mars 1741. — Requête de M. Bernard de Rieux, président au parlement de Paris et du comte de la Boissière, lieutenant de Roi de Dieppe, afin de faire dresser un procès-verbal des molières bornées et désignées dans le brevet du don du Roi de 1716. 29 mars 1741. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne que par-devant M. de Saint-Jullien, subdélégué, il sera dressé procès-verbal des molières bornées et désignées dans le brevet du don du Roi de 1716, etc. 29 mars 1741. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant sur l'affaire du Marquenterre. Paris, 14 avril 1741. — Délibération des habitants du Marquenterre, qui députent Charles Cozette, leur curé, et M de Lamiré de la Retz, pour agir en leur nom dans la poursuite du procès

qu'ils ont contre les héritiers du sieur de Boulainvilliers, et qui s'opposent à l'établissement d'une église dans la molière et à l'édification d'aucune autre avant le rétablissement de leur église paroissiale, acceptant d'ailleurs l'offre faite par M. de la Retz d'un terrain pour bâtir une chapelle au pont de la Maye, etc. 16 avril 1741. — Lettre de M. de la Boissière à l'Intendant sur ladite affaire. Molières du Marquenterre, 11 mai 1741. — Copie d'une requête des maire, échevins et habitants du Marquenterre au conseil d'État, à l'effet d'être reçus opposants à l'exécution de l'arrêt du Conseil du 16 août 1740, qui ordonne, avant faire droit, qu'il sera par l'intendant d'Amiens dressé procès-verbal de l'état des lieux contentieux, comme aussi des demandes, dires, etc. des parties, etc., et de renvoyer les parties au Parlement. 29 mai 1741. — Lettre de M. de la Boissière à l'Intendant, lui envoyant ladite requête, qui est selon lui un « tissu de mensonges. » Dieppe, 24 juin 1741. — Mémoire de M. Pingré sur ladite affaire. Les moyens d'opposition formés par les habitants du Marquenterre à l'arrêt du Conseil du 16 août 1740, lui paraissent fondés, et il est d'avis que les parties doivent être renvoyées au Parlement. Foucaucourt, 8 juillet 1741. — « Précis pour les maire, échevins, corps et communauté du pays de Marquenterre, contre les héritiers du feu comte de Boulainvilliers, concernant la propriété des molières du Marquenterre. » Janvier 1742. — Lettre de M. de Châteauneuf à l'Intendant sur la contestation qu'il a avec le curé de Quend au sujet de la dixme. Amiens, 22 avril 1742. — Procès-verbal des demandes, dires et contestations, relatifs au procès pendant entre le sieur de Châteauneuf et le curé de Quend, pour la perception des dixmes sur les molières. 10 mai 1742. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, l'informant que la contestation entre le curé de Quend et le sieur de Châteauneuf a été terminée par un arrêt du Conseil qui accorde à ce dernier l'exemption de la dixme pendant les dix premières années de son exploitation des molières. Paris, 16 juillet 1742. — « Mémoire contenant l'avis de M. Chauvelin, sur la contestation d'entre les sieurs comte de la Boissière et président de Rieux, représentant feu M. le comte de Boulainvilliers, donataire du Roi, par brevet de 1716, d'une certaine quantité de molières du Marquenterre, et les maire et échevins, habitants dudit Marquenterre, opposants. » v. 1743. — « Extrait des titres, pièces et procédures respectivement produites tant au Parlement qu'au Conseil, dans le procès d'entre les sieurs de la Boissière et de Rieux, représentant M. le comte de Boulainvilliers, et les habitants du Marquenterre, au sujet du don fait en 1716 au sieur comte de Boulainvilliers d'une certaine quantité de molières. » v. 1743. — « Mémoire contenant l'avis de M. Chauvelin sur la contestation d'entre le sieur de Châteauneuf et le sieur curé de Quend, au sujet de la dixme des molières nouvellement encloses et desséchées. » v. 1743, — etc.

C. 960. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1752-1759. — MARQUENTERRE. — Réponse des maire et échevins du Marquenterre à la requête présentée par Louis-Claude Heudre, éclusier. Quend, 27 février 1752. — Mémoire de M. Blondin sur deux requêtes dudit Heudre, aux fins de paiement de ses gages sur le pied de 200 l. Abbeville, 2 mars 1752. — Requête des habitants du Marquenterre à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à tourber dans leurs marais pour leur chauffage. 28 mars 1758. — Certificat de M. Nozot, ingénieur en chef de Montreuil, établissant que c'est à tort que les maire et échevins de Rue se sont avisés d'avancer que ce marais était impraticable, et qu'il était impossible d'en faire le mesurage et l'arpentage prescrits par l'arrêt du Conseil du 17 septembre précédent. Villers-sur-Authie, 14 novembre 1763. — Protestation par Sébastien Huart, maître serrurier, demeurant à Rue, contre une délibération pour plaider contre le comte d'Houdan, et au bas de laquelle on a extorqué sa signature. 20 avril 1775. — Lettre du comte d'Houdan à l'Intendant, lui envoyant ladite protestation, et le prévenant contre ladite délibération, qui a été extorquée aux habitants de Rue par trois ou quatre « mauvais praticiens qui sont les sangsues de notre peuple. » Abbeville, 23 avril 1775. — Lettre de M. Gaucher à M. Dallery, premier échevin de la ville de Rue, lui expliquant pourquoi il n'a pu se dispenser de convoquer ladite assemblée. 23 avril 1775. — Lettre de l'Intendant à M. de Branlicourt, lui envoyant les délibérations des habitants de Rue et de Vercourt, à l'effet d'être autorisés à plaider contre le comte d'Houdan, ainsi qu'un mémoire de celui-ci, le priant de prendre des éclaircissements sur cette affaire et de lui en rendre compte. Amiens, 21 mai 1775. — Requête des habitants de Vercourt à l'Intendant, à l'effet d'autoriser la délibération qu'ils ont prise pour plaider contre le comte d'Houdan. 16 juin 1775. — Mémoire de M. de Branlicourt à l'Intendant. Les habitants de Rue et de Vercourt paraissent fondés dans leur réclamation. Abbeville, 8 juillet 1775. — Mémoire sur une

demande faite par les habitants de Saint-Quentin et Froise, de faire faire le curement de toutes les courses qui composent les différentes nocages de ce canton. 12 novembre 1784. — Procès-verbal de perquisitions chez les habitants de Quend, par Antoine Godard, inspecteur des chasses et bois du comte d'Artois, en Ponthieu, pour s'assurer s'ils ne détiennent pas de tourbes en contravention des défenses publiées l'année précédente. « Étant sur le point d'entrer chez le nommé Jacques Lenoir, tailleur d'habits et aubergiste, dans la cour duquel on voyait un tas de tourbes, est survenu comme un furieux le nommé Devauchel, père, magister et greffier de cette même communauté, lequel ayant débuté par repousser d'un coup de poing moi Godard, m'a dit, ainsi qu'à mes confrères, que nous étions sans ordres et sans droits de faire de semblables perquisitions, qu'il avait lui-même de la tourbe chez lui, qu'il nous défiait d'y aller, qu'il se moquait de tous nos rapports ainsi que des défenses et affiches, qu'il allait se mettre à la tête de la communauté et qu'il la soutiendrait ; et ses menaces et ses cris ayant rassemblé autour de nous une quantité de personnes qui allait toujours s'augmenter, et qui s'écriait qu'il fallait prendre des fourches et fourchets pour nous recevoir, nous avons cru prudent de nous retirer, en déclarant audit Devauchel procès-verbal de rébellion. » 16 août 1786. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, lui rendant compte de ladite perquisition qu'il a ordonnée, parce qu'un certain nombre des particuliers poursuivis pour raison du tourbage paraissent se moquer des ordonnances. « Il y a une espèce de confédération générale à Rue et à Quend. Ceux qui sont venus à grâce ont été bafoués des autres habitants. En un mot, la dévastation des marais ne fait que s'augmenter de jour en jour. » Il demande qu'il soit fait des exemples. 19 août 1786. — Ordonnance de l'Intendant qui condamne les nommés Douzinel et Devauchel, chacun en 500 l. d'amende. 24 août 1786. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, lui rendant compte de l'exécution de ladite ordonnance. « Mes deux gaillards étaient aux aguets depuis que l'ordonnance a été imprimée et affichée ; ils se sont évadés et cachés. La maréchaussée est revenue les mains vides ; mais ils ont bien senti que ce n'était que partie remise, et qu'ils ne pouvaient pas toujours rester hors de chez eux. Ils sont venus ce matin me supplier de consentir qu'ils se rendissent en prison, sans esclandre et sans l'appareil de la capture, avec offre de payer tous les frais, et prier d'intercéder auprès de vous, Monsieur, pour obtenir remise de l'amende. Je me suis fait tenir à quatre pour leur donner la permission de se rendre en prison. » Cependant, la perquisition de leur personne ayant été publique, l'effet moral est produit : et comme on saura d'ailleurs qu'ils sont en prison, il lui demande de leur faire remise de l'amende et de les mettre en liberté après 8 jours de détention. Novembre 1786. — Procès-verbal dressé par les gardes du comté de Villers, contre plusieurs particuliers qui extrayaient des tourbes en contravention dans le marais sous la ferme de Halbourdin. 14 juin 1786. — Lettre de M. d'Houdan, envoyant un mémoire pour réformer un abus qui se commet dans le marais de Villers. Villers, 15 juin 1786. — Ordonnance de l'Intendant, qui déclare confisquées les tourbes extraites en contravention, et condamne les délinquants en 500 l. d'amende. 25 juillet 1786. — Lettre de M. d'Houdan, au sujet d'une assemblée des habitants de Villers, pour demander à faire des tourbes dans leurs marais. Villers, 2 avril 1787. — Requête de l'Intendant par les propriétaires, maire et échevins du Marquenterre, à l'effet de fixer les sommes dont la communauté est débitrice, en raison des procès qu'elle a soutenus, et d'être autorisés à aliéner pour un temps une portion de leurs communes, pour parvenir au paiement desdites dettes. 15 juin 1789. — Lettre de M. Dargnies à l'Intendant au sujet des tourbages du Marquenterre et des moyens d'y rétablir l'ordre. Abbeville, 25 juin 1789, — etc.

C. 961. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1759-1790. — MAULERS (Oise). — État des déboursés du syndic de Maulers pour 1787. — MÉAULTE. Certificat des principaux habitants de Méaulte, attestant la nullité des motifs invoqués par Athanase Engramer, pour refuser la charge de syndic. 27 novembre 1774. — Lettre de M. d'Agay, intendant, à M. Balis, lui envoyant une ordonnance par laquelle il autorise les habitants de Méaulte à faire à leur presbytère une réparation estimée à 500 l. 16 mai 1786. — Ordonnance de l'Intendant, qui réduit et arrête la dépense desdites réparations à 490 l. et ordonne qu'il sera procédé au rôle de répartition de ladite somme sur les habitants. 5 avril 1787. — « Procès-verbal de l'assemblée de la paroisse de Méaulte, pour l'élection de trois nouveaux membres, qui doivent compléter l'assemblée municipale de ladite paroisse, en exécution du règlement de S. M. du 8 juillet 1787, et de l'ordonnance de MM. du bureau intermédiaire au département de Péronne, du 15 avril dernier. » 4 mai 1788. — Lettre de l'Intendant à M. Balis, lui envoyant une requête des habitants de Méaulte, qui se plaignent de ce que

les bergers de cette paroisse conduisent leurs troupeaux dans un endroit destiné au pâturage des vaches des pauvres, ce qui porte préjudice à ceux-ci. Il le prie de faire savoir aux suppliants que c'est aux juges ordinaires qu'ils doivent s'adresser. Amiens, 1er juin 1789. — MÉHARICOURT. — État des déboursés du syndic de Méharicourt pour 1787. — MÉNÉVILLERS (Oise). — Lettre de M. de Courteille à M. d'Invau, intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur une requête des syndic et habitants de Ménévillers, qui demandent « d'être autorisés à rentrer en possession de 30 journaux ou environ de marais situés le long de la rivière d'Aronde, entre les villages de Montiers et de Vacquemoulin, dont les pères Jésuites du collège Louis-le-Grand, en qualité de seigneurs de Vacquemoulin, se sont emparés. » Paris, 16 novembre 1761. — Réponse de l'Intendant à M. de Courteille. Il pense qu'il y a lieu de donner communication de ladite requête aux Jésuites du collège Louis-le-Grand qui sont intéressés en cette affaire, à cause de la réunion qui a été faite à ce collège de la mense abbatiale de l'abbaye de S. Martin-aux-Bois. Amiens, 30 novembre 1761, — etc.

C. 962. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1759-1788. — MÉRICOURT-SUR-SOMME. — Avis de M. Ducastel sur le compte de la dépense de deux ponts, dont l'Intendant a autorisé la construction sur les communes de Méricourt. 1 août 1659. — Sentence de la maîtrise des eaux et forêts de Noyon, qui autorise la communauté de Méricourt à vendre quatre journaux de tourbages. Noyon, 13 octobre 1786. — Procès-verbal d'adjudication de 4 journaux de marais à tourber à Méricourt. 6 novembre 1786. — Consultation des avocats du comité, sur une contestation entre les habitants de Méricourt et ceux de Proyart, au sujet d'une portion de communes. Amiens, 18 avril 1788, — etc.

C. 963. (Liasse.) — 6 pièces papier (3 plans).

1779-1789. — LE MESGE. — Plan et coupe du presbytère du Mesge. 29 mai 1779. — MESNIL-CONTEVILLE (Oise). — État des déboursés du syndic de Mesnil-Conteville pour 1787. — MESNIL-ST-GEORGES. — Plan de Mesnil-St-Georges. XVIIIe s. — MIANNAY. — Requête des syndic et assemblée municipale de la paroisse de Miannay et Lambercourt au bureau intermédiaire du département d'Amiens, exposant qu'ils ne possèdent aucunes communes, et demandant à prendre possession de quelques terrains vagues et sans propriétaires. Miannay, 12 mai 1788. — Lettre du chevalier de Reynard à M. Sagnier, à Marquenneville, a l'effet d'être mis au rôle de la capitation de Miannay, pour pouvoir toucher sa pension. Miannay, 28 avril 1789.

C. 964. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1711-1787. — MIRAUMONT. — « Compte que fait et rend par-devant vous, MM. les lieutenants et premiers échevins en charge de l'échevinage de Miraumont, Denis de Lestrée, ancien dudit Miraumont, en la présence de Pierre Delattre, lieutenant de la terre et seigneurie de Miraumont, des principaux et anciens échevins, habitants dudit Miraumont, de tous les biens et revenus de la ville de Miraumont, qu'il a reçus ou dû recevoir en l'année 1713, jusques à finir à pareil jour de la sainte Trinité 1714. » — Id. par Antoine Arrachart 1716, 1717, 1718. — Id. par François Nangiez. 1718, 1719. — « État des revenus patrimoniaux et de fonds dus et restant appartenant à la ville de Miraumont, élection de Péronne, subdélégation d'Albert. » 4 février 1759. — « État des revenus et charges de la ville et communauté de Miraumont ». 1er octobre 1777. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, favorable à une requête des officiers municipaux de Miraumont, qui demandent à faire des travaux de réparations au pont en bois qui conduit au Petit Beaumont, et qui tombe de vétusté. Péronne, 20 avril 1787, — etc.

C. 965. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1755-1781. — MOLLIENS-VIDAME. — Avis de M. Ducastel, au sujet du remboursement des avances faites par les syndics ad hoc dans les contestations de la communauté de Molliens-Vidame, avec le duc de Chaulnes et le chapitre de Picquigny. Amiens, 30 octobre 1755. — Requête à M. d'Agay, intendant, par Pierre-Marie de la Haye, écuyer, seigneur châtelain de Molliens-Vidame, réclamant son autorité contre « la déprédation que font les maire et échevins de Molliens-le-Vidame des revenus dudit hôtel de ville, qu'ils emploient mal à propos, et plus particulièrement à certains jours fixes de chaque année, en dépenses de cabaret, au lieu de les rapporter à leur véritable emploi. » 17 mai 1780. — Requête de Pierre de Lahaye à l'Intendant, se plaignant de ce que « les maire, échevins et receveur de l'hôtel de ville dudit Molliens, sortis de l'exercice dernier, sont décidés à ne pas lui rendre les comptes par lui ordonnés, ni même de répondre davantage aux lettres d'ordre de son subdélégué à ce sujet, attendu, disent-ils, ne pas dépendre de lui, sur ce qui concerne les revenus communaux. »

11 août 1780. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant sur ladite affaire, et ajoutant : « Dans cette paroisse, les habitants sont plaideurs, tortillards et entêtés. Ce serait assez qu'ils sentissent que leurs comptes ne doivent se rendre que par-devant leur seigneur ou ses officiers, pour profiter du défaut de forme prise à cet effet, et se pourvoir contre les ordonnances qui tendraient à les forcer d'obéir ailleurs. » Amiens, 22 août 1780. — Lettre de l'Intendant à M. Ducastel le priant d'exiger les dits comptes sous peine de désobéissance « et leur faire dire qu'en cas de refus, je prendrai les ordres du Roi pour les faire punir sévèrement. » Amiens, 9 septembre 1780. — Lettre de M. Ducastel à l'Intendant, l'informant que, malgré ses sommations, les officiers municipaux de Molliens-Vidame ne donnent aucun signe de vie. Il lui propose deux moyens de les contraindre à rendre leurs comptes. Amiens, 16 octobre 1780.—Lettre de l'Intendant à M. Ducastel, le priant de se rendre à Molliens-Vidame, de convoquer les officiers municipaux, et leur faire représenter sur-le-champ leurs comptes, et, s'ils refusent, d'en dresser procès-verbal et leur annoncer qu'ils paieront personnellement les frais de son déplacement et tous ceux qu'occasionnera leur refus. 4 novembre 1780. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, le priant d'examiner une requête du seigneur de Molliens-Vidame sur la déprédation des revenus de cette communauté, et sur la nécessité de faire rendre compte au maire. Paris, 24 juillet 1781. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant sur ladite affaire. Amiens, 20 août 1781. — Mémoire de l'Intendant à M. Joly de Fleury. Il lui propose la suppression de l'échevinage, qui est inutile, et même nuisible dans une localité si peu importante, qui ne contient qu'environ 240 feux et qui n'est pas comprise dans les municipalités établies par l'édit de 1771. « Il est de la dernière indécence que les habitants de Molliens résistent depuis un grand nombre d'années à tous les ordres que mes prédécesseurs et moi avons donnés pour avoir connaissance de l'emploi des revenus de cette communauté. C'est la seule paroisse de Picardie où l'on éprouve de pareilles difficultés, sous le prétexte d'une ancienne charte (de 1209) tombée en désuétude, et contraire à tous les règlements faits postérieurement pour la bonne administration des biens des communautés. » Il propose en outre d'ordonner que les officiers municipaux des années 1778, 1779 et 1780 seront tenus de rendre leurs comptes devant lui. Amiens, 6 septembre 1781, — etc.

C. 966. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1784-1790. — Monsures. — Requête des maire, officiers municipaux et conseil général de la communauté de Monsures au lieutenant général au bailliage et comté de Clermont en Beauvoisis, sur une contestation qu'ils ont avec le sieur Pierre-Charles de Haut, ci-devant seigneur de Lassus et Luzières, au sujet de leurs marais et communes. v. 1789. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Monsures, constatant que, étant en contestation avec le sieur de Lassus au sujet d'un fossé qu'ils ont fait combler dans leurs communes, celui-ci « qui préfère les voies d'autorité aux voies judiciaires, s'est avisé d'envoyer ce jour d'hui le nommé Labranche, son garde, armé d'un fusil, escorté de trois cavaliers de la maréchaussée de la brigade de Poix et six soldats du régiment de Conty, chez le procureur syndic de la municipalité dudit Monsures pour l'arrêter, comme si le comblement du fossé dont il s'agit était plus son ouvrage que celui des autres habitants, que le procureur syndic étant alors absent, cette troupe armée s'est permis des violences et des menaces dans sa maison ; qu'étant arrivé un instant après, il demanda de quel ordre cette troupe armée se présentait chez lui, qu'on lui répondit durement qu'on n'avait pas d'ordres à lui montrer, que les autres membres de la municipalité, instruits des violences que l'on exerçait envers son procureur, ont sur-le-champ convoqué au son de la cloche une assemblée de la communauté, qu'une grande partie des habitants s'étant rendue en la maison du procureur syndic, lieu ordinaire des assemblées, ils demandèrent aux cavaliers de maréchaussée la représentation des ordres dont ils devaient être porteurs, que, sur cette représentation qui leur a été faite avec toute la modération possible, l'un desdits cavaliers commanda aux soldats du régiment de Conty de mettre bayonnette au bout du fusil et se jeta sur-le-champ sur le secrétaire de la municipalité, que les soldats du régiment de Conty, ayant mis bayonnette au bout du fusil, l'un des habitants leur observa que leur conduite et celle des cavaliers de maréchaussée était très imprudente, que l'intention de la communauté n'était point de se permettre aucune violence, mais qu'ils leur conseillaient de ne pas en donner l'exemple, qu'ils devaient savoir qu'ils ne pouvaient agir sans ordres, ni se dispenser de les exhiber ; qu'alors un des cavaliers, reconnaissant l'irrégularité de leur procédé, dit aux soldats de Conty de remettre leurs bayonnettes dans leurs fourreaux, après quoi il fit lecture d'une

lettre de M. Saint-Léger, lieutenant de la maréchaussée d'Amiens. Alors le procureur syndic de la municipalité observa que cette lettre ne pouvait être que l'effet d'une délation sourde de la part du sieur Delassu, qu'elle avait été évidemment surprise, sur un faux exposé, à la religion de M. Saint-Léger; qu'au surplus les cavaliers avaient outrepassé leur mission, en se permettant des violences.... Après quoi plusieurs membres de la municipalité ayant demandé aux soldats de Conty de quel ordre et à quelle réquisition ils assistent les cavaliers de maréchaussée, ils répondirent qu'ils n'avaient aucun ordre : qu'ils avaient été envoyés à Luzières sur la réquisition du sieur Delassus, et qu'y étant arrivés, ils ont été sur-le-champ commandés par les personnes qui sont actuellement en la maison dudit sieur Delassus, d'escorter lesdits cavaliers de maréchaussée, sans qu'ils eussent même le temps de prendre les nourritures dont ils avaient besoin, mais qu'ils reconnaissaient qu'ils avaient eu tort et faisaient leurs excuses à l'assemblée...... Lesdits cavaliers et les soldats de Conty se sont retirés. Après quoi, la communauté restant assemblée, considérant que, dans la circonstance où l'assemblée nationale travaillait effectivement à la régénération de la liberté française, où elle a déjà détruit l'aristocratie féodale, sous laquelle les habitants des campagnes n'ont que trop longtemps gémi, la conduite que le sieur Delassus vient de tenir à leur égard, est un attentat à leur liberté, qu'elle est d'autant plus répréhensible, qu'elle leur a troublé l'ordre et la tranquillité publiques; pourquoi la communauté a arrêté que la présente délibération sera adressée à l'assemblée nationale, avec prière d'interposer son autorité, pour mettre la communauté de Monsures à l'abri des violences que l'esprit de féodalité et d'aristocratie du sieur Delassus pourrait se permettre contre quelqu'un de ses membres. » 7 octobre 1789. — Lettre du sieur Thierry à son frère, procureur à Amiens, le priant de lui envoyer un modèle de procès-verbal de la nouvelle élection de la municipalité, dont il lui donne la composition : « M. le curé, président, Victorice Maréchal, secrétaire, et moi maire, le sieur François Caussin échevin premier nommé, et Claude Cornette aussi nommé échevin », etc. Monsures, 9 janvier 1790. — Délibération du conseil général de la commune de Monsures, qui arrête de donner, sous le nom collectif de la communauté de Monsures, une requête d'intervention en l'instance introduite au bailliage de Clermont, de la part du sieur de Lassus, contre plusieurs habitants de Monsures, à cause du comblement dudit fossé dans les marais communs, à Monsures et à la Luzières, et sur lesquels le sieur de Lassus prétend, à tort, avoir des droits. 21 mars 1790. — Requête au lieutenant général du bailliage, domaine et comté de Clermont, contenant les moyens du sieur de Lassus contre les habitants de Monsures. 27 octobre 1790, — etc.

C. 967 (Liasse.) — 13 pièces papier.

1786-1787. — Monsures. — Requête des habitants de Monsures à M. d'Agay, intendant, à l'effet d'approuver les devis, marchés et conventions par eux faites pour la confection d'une horloge publique dans le clocher de leur église. v. 1786. — Lettre des sieurs De Berny et Thierry au sujet de ladite horloge. Monsures, 23 octobre 1786. — « Devis contenant les proportions en grandeur et épaisseur qui doivent être observées pour le rouage d'une horloge à faire et à placer dans le clocher de l'église de Monsures. » 22 octobre 1786. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui demandant des éclaircissements sur ladite requête. 11 février 1786. — Lettre du comte de Bourdin, seigneur de Monsures, à M. Derveloy, lui envoyant le devis de ladite horloge et de la délibération qui en a été la suite, l'entretenant des empêchements mis par les sieurs de Berny et Thierry. Monsures, 23 octobre 1785. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, au sujet de l'opposition faite par lesdits de Berny et Thierry au devis de ladite horloge, qui se monte à 400 l., voulant en faire prévaloir un autre de 700 l. Amiens, 26 octobre 1786.— Ordonnance de l'Intendant, qui, sans avoir égard à ladite opposition, approuve le devis de 400 l. 29 novembre 1786. — Procès-verbal de réception de ladite horloge. 7 juin 1787, — etc.

C. 968. (Liasse.) — 40 pièces papier. (2 imprimées.)

1676-1789. — Montdidier. — « Règlement du Conseil sur la manière de procéder à l'élection et nomination des maïeur et échevins de la ville de Montdidier..... fait et arrêté par le Roi étant en son conseil d'État, tenu à Montdidier le 17e jour d'avril 1676. » — Remontrances du procureur du Roi au bailliage et gouvernement de Montdidier à M. Chauvelin, intendant contre le sieur Trespaigne, ci-devant maire alternatif supprimé, et qui s'est fait rétablir par arrêt du Conseil, pour avoir, malgré l'arrêt du conseil d'État de 1676, laissé continuer le sieur Bauchy de Boullencourt dans la charge d'échevin, pour une seconde année 1719; et ordonnance de l'Intendant, qui annule l'élection dudit sieur Bauchy de Boullen-

court. Amiens, 25 juillet 1719. — Mémoire de M. Mouret sur la requête présentée par le procureur fiscal contre la précédente ordonnance. « Il ne tourne pas à la gloire du procureur fiscal, qui prétend parler au nom des habitants, de dire que la fonction de garde aux archives est à proprement parler inutile, n'y ayant que des chiffons et papiers de peu de conséquence. Il est vrai qu'il est assez jeune pour ignorer bien des choses, mais cependant il sait comme tout le monde que la ville a ses revenus et ses privilèges; fera-t-on passer pour papiers de rebut ceux qui les concernent? Je veux qu'il y en ait une bonne partie de soustraits: donnera-t-on pour cela les mains à laisser envahir le reste? Le peu qui s'en trouve est toujours précieux, quand ce ne serait même que les minutes des sentences dispersées de toutes parts, que le sieur maïeur prend soin de rassembler, pour être déposées, comme les autres titres, entre les mains du garde des archives. » Montdidier, 12 novembre 1730. — Ordonnance de l'Intendant, qui déboute le procureur fiscal de sa requête. Amiens, 12 février 1731. — Délibération des habitants de Montdidier, à l'effet d'être autorisés à mettre en vente la commission de receveur des deniers patrimoniaux et celle de garde des archives, pour payer les dettes les plus pressantes dont la ville est accablée, et les travaux urgents à faire au pavé de la ville qui est rompu et impraticable, au collège qui tombe en ruines, etc., de demander un moyen de subvenir au surplus desdites dépenses, et enfin qu'à l'avenir, les maïeurs dont les habitants auraient été contents, pour avoir bien régi, ne fussent point changés et relevés chaque année, mais qu'ils puissent être continués pendant deux et trois, ainsi qu'il se pratique dans les villes voisines. » 28 septembre 1732. — Requête des maieur, échevins, avocat et procureur fiscaux de Montdidier à M. Chauvelin, intendant, lui exposant le désordre où se trouvent les finances de leur ville, et lui demandant, pour subvenir à ses charges, l'autorisation de mettre en vente les charges de receveur des deniers patrimoniaux et de garde des archives; lui représentant en outre que, pour le bien de l'administration, il soit « permis aux habitants de pouvoir continuer pendant deux ou trois années, dans les fonctions et exercice de la magistrature, ceux de qui ils auraient eu lieu d'être contents, et ce, parce qu'il est impossible qu'un maire annal acquière ni le respect, ni l'autorité, ni la connaissance des affaires de la ville qu'un prédécesseur laisse souvent très dérangées, ni que, pendant une année, il puisse s'attacher suffisamment au bien et intérêt de la chose publique, qu'il y a eu par-dessus une espèce d'indécence qu'un maire, le plus souvent titré et en dignité, devienne subalterne et sous-ordonné à un particulier qui n'en a d'autre que celui de s'être fait élire, ce qui donne lieu et occasionne nombre d'abus, d'entreprises mal conçues et de changements, au détriment et charge du public. » Septembre 1732. — « Extrait du règlement concernant la forme de l'élection des maires et échevins de la ville de Montdidier, du 17 avril 1676. » — « État des recettes et dépenses faites par le sieur Bosquillon, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Montdidier, pendant les années de magistrature de MM. Martinot et de Baillon, ensemble des fonds restants pendant celle de M. Caron, à présent maïeur. » 11 octobre 1732. — Requête à l'Intendant par MM. Fourmant, prévôt royal, syndic de la prévôté; de Parviller, syndic du grenier à sel; Bosquillon, syndic de l'élection ; Pillon-Delatour, syndic des avocats, et Gambart, médecin syndic, protestant contre une délibération portée de porte en porte dans la ville de Montdidier, « dont les sujets également importants intéressent particulièrement les premiers corps de la ville, lesquels nous avons l'honneur de représenter, » et demandant que ladite délibération leur soit communiquée. Montdidier, 20 octobre 1732. — Requête des maïeur et échevins de Montdidier à l'Intendant, se plaignant de ne pas avoir la libre disposition des Archives, dont les clefs sont entre les mains du procureur du Roi au bailliage. Ils exposent que « les maïeurs précédents se sont contentés, quand ils ont eu besoin de quelques titres concernant les intérêts de la ville, de prier le sieur procureur du Roi de venir lui-même faire ouverture des armoires, et il ne leur a jamais abandonné les pièces nécessaires, que sous un récépissé. Mais quel inconvénient n'arrive-t-il pas de là ? Il faut prier le procureur du Roi; s'il est absent, il faut différer les affaires pressantes ; s'il est occupé à ses fonctions, il faut retarder. En un mot, il faut que le maïeur indépendant, prenne le temps d'un autre. Quel dégoût pour un maïeur de se voir dans cette dépendance, pour un manque de confiance dans sa personne, et que cette confiance seule soit toute entière dans la personne du procureur du Roi? Les titres appartiennent incontestablement aux habitants, qui sont représentés par le maïeur et les échevins à leur tête. Il y a un procureur fiscal en la mairie, également choisi par le peuple ; quel droit le procureur du Roi a-t-il d'avoir les clefs à son exclusion ? » Et ordonnance de l'Intendant, qui ordonne que le procureur du Roi au bailliage remettra les clefs des Archives entre les mains du maire de

Montdidier, à condition que ledit maire et ses successeurs se chargeront de l'inventaire, titres et papiers. Amiens, 1 août 1729. — Mémoire de M. Mouret sur ladite affaire. Montdidier, 7 mai 1730. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne la remise, par le procureur du Roi au bailliage, des papiers de la mairie de Montdidier au maire de ladite ville, pour être procédé au récolement desdits papiers, et ceux-ci être mis en la garde et possession du sieur François Cotelle, procureur à Montdidier, nommé garde desdites archives, et que les clefs desdites archives seront remises : « une entre les mains du maire en exercice, l'autre en celles dudit garde des archives, et la troisième en celles du procureur fiscal. Ne pourront les maire et échevins exiger dudit garde des archives la communication d'aucuns titres ou papiers pour être déplacés, qu'en se chargeant par eux, sous leur récépissé, et s'obligeant de les remettre à la première réquisition dudit garde, lequel, en faveur et considération du service qui sera par lui rendu gratuitement à la ville, nous avons, du consentement desdits maire et échevins, dispensé et dispensons de la sujétion au logement des gens de guerre et ustensiles, et ce tant qu'il nous plaira et à nos successeurs. » 9 mai 1730. — Délibération des maire, échevins et avocat fiscal de Montdidier, sur l'opposition formée par le procureur fiscal de ladite ville, contre la nomination du sieur Cotelle comme garde des Archives. 20 août 1730. — Requête du sieur Cotelle à l'Intendant, se plaignant de ce que, malgré l'ordonnance de M. Chauvelin du 9 mai 1730, qui le commet à la garde des archives de la ville de Montdidier, cette commission de garde des Archives vient d'être mise en vente dans une assemblée de ville, sous prétexte de subvenir aux dettes de la ville que l'on « fait monter à plus de 3.000 l., dont le contraire se prouve par le certificat du receveur de la ville. Et l'on s'est bien donné de garde de l'appeler à cette assemblée, lui qui était la partie principale, et qui aurait fait connaître que toutes les dettes de la ville se trouveront acquittées par la recette de cette année, avec un revenant bon de 273 l., toutes charges payées. » Montdidier, 21 octobre 1732. — Lettre de M. Mouret à l'Intendant sur ladite affaire. « A l'égard des deux autres propositions que doit contenir la délibération qui vous est adressée, elles regardent, je crois, la vente de commission de receveur et celle de garde des Archives. Je pense que c'est assez sans réflexion qu'on propose de les diviser, les deux commissions devant convenir à la même personne et se réunir. Au surplus, il peut être intéressant de les mettre en vente, pour tâcher de boucher quelques dettes la ville étant effectivement fort arriérée par rapport aux rentes qu'elle doit, mais toujours sans division, afin d'éviter la multiplicité d'exemptions qu'on ne pourrait refuser. Le sieur Cotelle, qui vous écrit, n'a d'autre droit dans la chose, sinon qu'il a été nommé garde des archives par ordonnance de M. Chauvelin, conseiller d'État, du 9 mai 1730, et qu'il pourrait courir risque de ne l'être plus. » Montdidier, 28 octobre 1732. — Lettre de l'Intendant à M. Le Caron, maire de Montdidier, lui réclamant le compte qu'il s'était engagé à lui rendre de l'inventaire des archives de l'hôtel de ville. Amiens, 14 novembre 1732. — Réponse de M. Le Caron à l'Intendant. L'inventaire ne pourra être terminé qu'après le retour du lieutenant général, qui est absent pour le moment. Il lui expose en outre que le moulin de la Porte de Paris, appartenant à la ville, doit autant et plus qu'il n'a de revenus. Il y a nombre de réparations à y faire, et il ne voit d'autre ressource pour subvenir à ces charges, que dans la vente de la commission de receveur et de garde des Archives. Montdidier, 17 novembre 1732. — Lettre de M. Le Caron à l'Intendant, lui demandant l'autorisation d'échanger une terre avec Mlle Michaut, à la condition que la capitation de celle-ci sera réduite de 55 l. à 30. Il lui demande de presser sa décision, sur la requête que les habitants de Montdidier lui ont envoyée, il y a près de six mois, pour la vente des commissions de receveur et de garde des Archives, et l'autorisation de se pourvoir au Conseil, pour obtenir la faculté de pouvoir prolonger au-delà d'un an les fonctions du maire. Il lui demande enfin d'être autorisé à se défendre au Conseil « contre le receveur des consignations qui, contre l'usage, droit et raison, veut exercer son droit dans notre mairie, qui est une justice patrimoniale. » Montdidier, 22 février 1733. — Lettre de M. Le Caron à l'Intendant, lui envoyant un projet des articles pour la réformation de règlements concernant la magistrature municipale de Montdidier. Montdidier, 18 mars 1733. — Procès-verbal du refus fait par Jean-François Cotelle, garde des archives de la ville de Montdidier, de livrer celle des cinq clefs qu'il possède desdites archives, à Henri-François de Bertin, chevalier, seigneur d'Inneville, président lieutenant général au bailliage et gouvernement de Montdidier, pour être procédé à la clôture de l'inventaire des dites archives, conformément aux ordres contenus dans la lettre de l'Intendant du 23 courant, pour ladite clef être remise à Louis Lefèvre, adjudicataire de la commission de garde des Archives. 28 mars 1733. — « Extrait du récolement fait des titres

et papiers trouvés dans l'armoire des archives de la ville de Montdidier, dont inventaire a été fait par M. le lieutenant général de Montdidier en l'année 1725, conformément à l'ordonnance de Mgr. Chauvelin, intendant. » 30 mars 1733. — Lettre de M. Le Caron à l'Intendant, l'informant que l'inventaire a été clos la veille. Cotelle ne peut empêcher l'exécution de ses ordres, mais il veut *per fas et nefas* la retarder. « Cependant, Monseigneur, *patitur justus*, notre pavé, pour être réparé, attend après votre approbation de l'adjudication faite à Lefèvre, et le paiement du prix qui, sous votre bon plaisir, y sera employé. » Montdidier, 31 mars 1733. — Mémoire de M. Mouret à l'Intendant, sur l'adjudication faite au sieur Lefèvre, de la commission de garde des archives de la ville de Montdidier, à l'approbation de laquelle il conclut. Montdidier, 6 avril 1733. — Mémoire sur les contestations qui agitent le corps de ville de Montdidier, au sujet de la vente de la commission de receveur des deniers patrimoniaux, et de celle de garde des Archives. » v. 1733. — Lettre des officiers de l'élection de Montdidier à l'Intendant, sur le bruit qui court qu'il est question de faire un nouveau règlement au sujet de la nomination des officiers municipaux de cette ville. « Nous sentons trop la nécessité et les avantages d'un nouveau règlement, pour contredire un dessein si utile à notre ville; nous souhaiterions seulement, pour l'honneur de nos charges et pour prévenir et éviter les procès, qui sont déjà à cette occasion pendants au Conseil, qu'il vous plût ordonner que tous les articles proposés nous soient communiqués, pour vous faire les représentations que nous croirions convenables. » Montdidier, 16 avril 1733. — Lettre de M. Delavillette, lieutenant criminel au bailliage de Montdidier, et syndic du bailliage, à l'Intendant, lui demandant communication des projets de modifications aux arrêts du Conseil des 17 avril 1676, et 14 juillet 1679, sur l'élection des officiers municipaux de Montdidier. Montdidier, 17 avril 1733. — « Projet des articles pour la réformation du règlement de 1676, concernant la magistrature de la ville de Montdidier, auquel Mgr l'Intendant est très humblement supplié de vouloir bien donner son approbation. » 1733. — Lettre de M. Mouret à l'Intendant, pour appuyer la demande faite par le maire et en général les habitants de Montdidier, pour la réformation des règlements concernant l'élection des officiers municipaux. Montdidier, 20 avril 1733. — Lettre de l'Intendant à M. Le Caron, maire de Montdidier, sur son projet de modification du règlement de 1676, qu'il trouve bon, sauf quelques détails. Amiens, 21 avril 1733. — « Arrêt du conseil d'État du Roi qui ordonne que, par le sieur intendant de la généralité d'Amiens, il sera, après trois publications, procédé à la vente, à titre d'engagement, au plus offrant et dernier enchérisseur, des offices de jurés-vendeurs de cuirs, prudhommes et contrôleurs de Montdidier. » 21 avril 1750 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant règlement pour l'élection des officiers municipaux de la ville de Montdidier. » 4 août 1759 (impr. 11 p. in-4°. Amiens). — « Mémoire des maire et échevins de la ville de Montdidier, dressé en exécution de l'art. 10 de l'édit du mois d'août 1764, et conformément aux ordres particuliers contenus dans la lettre de M. l'Intendant du 24 novembre. » Curieux mémoire de 11 pages in-fol., sur l'élection des officiers municipaux, sur l'administration des affaires et revenus de la ville et sur les préséances, depuis le XV° s. 1764. — Lettre des maire et échevins de Montdidier à l'Intendant, lui envoyant le précédent mémoire, et lui parlant de divers autres objets, entre autres de l'entretien des chemins. Montdidier, 18 décembre 1764. — Lettre de l'Intendant aux ministres, les informant que les habitants de Montdidier ayant appris qu'il n'y aurait dans leur ville ni assemblée de département, ni assemblée de district, ont envoyé à Paris douze députés, pour réclamer contre cet arrangement. 21 décembre 1789, — etc.

C. 969. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1723-1737. — MONTDIDIER. — « Table des revenus patrimoniaux de la ville de Montdidier et des octrois qui se perçoivent à son profit, ensemble des charges tant ordinaires qu'extraordinaires en 1722, octobre. » 7 avril 1723. — État des revenus et charges de la ville de Montdidier. 20 août 1746. — « État des revenus, charges et dettes de la ville et communauté de Montdidier. » 5 octobre 1759. — Lettre des maire et échevins de Montdidier à l'Intendant, lui envoyant ledit état, qui lui fera connaître « que la ville ne jouit d'aucun octroi, et que ses charges annuelles excèdent ses revenus patrimoniaux. Nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire d'entrer dans un plus grand détail, pour faire connaître au ministre notre situation, et combien nous sommes éloignés de nous permettre des dépenses de décoration et d'embellissement, tandis que nous n'avons pas le nécessaire. Notre état ne fait aucune mention des différents droits qui se paient aux entrées au profit du Roi et qui sont très considérables, parce qu'il nous a paru que cela ne nous était pas demandé. » Montdidier, 5 octobre 1759. — État des revenus et charges de la ville de Montdidier. 18 mai 1763. — Lettre de M. Martinot

à l'Intendant, lui envoyant ledit état, avec un semblable pour la ville de Roye. « Il ne me reste, Monseigneur, qu'une observation à vous faire, pour rendre les maires et échevins de ces deux villes plus circonspects, dans l'emploi qu'ils font quelquefois de leurs deniers patrimoniaux, en les obligeant à vous remettre chaque année un double du compte qui leur est rendu par le receveur, et qu'ils reçoivent seuls, car, quoique les habitants aient le droit d'y assister, cependant il est certain qu'aucun ne s'y présente, au moyen de quoi, les maire et échevins, qui donnent les mandements pour toucher chez le receveur, se rendent compte pour ainsi dire à eux-mêmes, et il n'y a jamais de contradicteurs. Cela serait peut-être encore plus nécessaire pour la ville de Roye, où on rend compte des patrimoniaux devant le maire, et des octrois à la chambre des Comptes. Ces deux comptes, mis ensemble sous les yeux de Votre Grandeur, lui donneraient une connaissance exacte et précise de l'emploi de tous les deniers. » Montdidier, 22 juin 1763. — « État des revenus et charges annuelles de l'hôtel-de-ville de Montdidier. » Montdidier, 15 septembre 1777, — etc.

C. 970. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1719-1720. — MONTDIDIER. — Lettre de MM. Athenas, procureur du collège de Beauvais et Tampier, procureur du collège des Trois-Évêques dit de Cambrai, à Paris, à M. Chauvelin, intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui le subroge à M. de Bernage, son prédécesseur, pour achever le procès-verbal des dires et contestations des parties, dans le procès qu'ils ont contre la ville de Montdidier, le suppliant de « rendre une prompte justice à des pauvres boursiers, qui souffrent depuis longtemps des chicanes de leurs parties adverses, lesquelles nous ayant fait essuyer pendant une longue suite d'années un procès au Parlement, ne s'en tiendraient point encore à la décision du conseil d'État, s'ils pouvaient trouver un tribunal supérieur, où ils puissent encore prolonger les contestations, et par là éloigner le paiement d'une dette des plus légitimes et frustrer ces pauvres boursiers du petit revenu qu'ils tiennent des libéralités de leurs fondateurs. » Paris, 29 août 1719. — Arrêt du conseil d'État, qui subroge M. Chauvelin, commissaire départi en la généralité d'Amiens, à M. de Bernage, son prédécesseur, nommé intendant en Languedoc, pour, dans l'affaire des collèges de Beauvais et de Cambrai contre la ville de Montdidier, « entendre les parties, dresser procès-verbal de leurs dires, contestations et réquisitions, et donner son avis sur le tout. » Paris, 7 juillet 1719; et ordonnance de M. Chauvelin, exécutoire dudit arrêt. Amiens, 2 septembre 1719. — Lettre de M. Athenas à l'Intendant, réclamant contre la commission par lui donnée, pour instruire ladite affaire, au subdélégué de Montdidier, dont la qualité d'habitant de Montdidier, peut faire soupçonner l'impartialité. Paris, 6 septembre 1719. — Lettre de l'Intendant à M. de l'Esperon, subdélégué à Montdidier, l'informant que, bien qu'il l'ait commis à l'effet de dresser procès-verbal des dires et contestations des parties dans l'affaire de la ville de Montdidier contre les collèges de Cambrai et de Beauvais, « cette commission fait peine à ces derniers, dans la crainte que vous n'incliniez plus pour votre ville que pour eux. Quoique je fasse peu d'attention à des inquiétudes aussi peu raisonnables, je crois cependant que, pour ne leur donner aucun lieu de se plaindre, vous jugerez qu'il est plus à propos que je nomme un autre que vous pour cette affaire; c'est pourquoi, je prends le parti de commettre en votre place M. Dufresne de Fretteval, conseiller au présidial de cette ville. » Amiens, 8 septembre 1719. — Lettre des procureurs des collèges de Beauvais et de Cambrai à l'Intendant, lui faisant observer que le procès-verbal des dires et contestations des parties avait déjà été fait par M. de Bernage, et qu'il ne restait plus à celui-ci qu'à donner son avis, que revenir sur cette procédure pourrait passer pour une vexation vis-à-vis des habitants de Montdidier. Paris, 18 octobre 1719. — Lettre de M. Tampier à l'Intendant, le priant de terminer promptement ladite affaire, comme il l'avait promis dès le commencement de son intendance. « MM. de Montdidier recommencèrent à nous payer, sur les ordres que vous leur donnâtes, mais, comme ils discontinuent depuis deux ans, et qu'il est d'ailleurs important pour nos collèges de terminer ce procès, dont les frais sont considérables, et qui était commencé du temps même de feu M. Chauvelin, votre oncle, nous vous supplions tous, Monseigneur, d'avoir la bonté d'y donner votre attention. J'ai aussi l'honneur de vous assurer, Monseigneur, que, depuis près de quatre cents ans que nos fondateurs nous ont laissé ces rentes sur MM. de Montdidier, les frais que nos collèges ont été obligés de faire contre eux en différents temps, montent plus que tout ce que nous en avons reçu. Cependant ils doivent jouir de fonds considérables s'ils ne les ont pas aliénés, pour de modiques rentes qu'ils ont toujours très mal payées... J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien y avoir quelque égard, vous faisant souvenir qu'en 1688 (l'époque en est reculée), j'avais l'honneur d'étudier avec vous sous M. Vittemant. » Paris, 14 décembre 1721.

— « Mémoire contenant les prétentions des principal, chapelain, procureur et boursiers du collège des Trois-Évêques dit de Cambrai, et des principal, chapelain, procureur et boursiers du collège de Dormans dit de Beauvais, contre les maire, échevins et habitants de la ville de Montdidier, et les contestations et soutènements formés par lesdits maire et échevins et habitants, contre les prétentions desdits collèges, sur lesquelles Mgr l'intendant d'Amiens doit donner son avis, suivant l'arrêt du conseil d'État du 6 février 1712. » Suivi d'un « Avis sur les demandes et prétentions des collèges de Beauvais et de Cambrai contre les maire, échevins et habitants de la ville de Montdidier, » par M. Lecaron de l'Esperon. 1 mai 1723. — « Nouveaux éclaircissements sur l'affaire des collèges de Cambrai et de Beauvais et les habitants de Montdidier, » par M. Lecaron de l'Esperon. « Le 1er titre est de Philippe-Auguste de l'année 1195, qui a érigé la ville en communauté, et à laquelle il a cédé tous les droits de justice, haute, moyenne et basse, et autres droits qui lui appartenaient dans ladite ville, à la charge de lui payer annuellement par les habitants de ladite ville, la somme de 600 l. parisis. Je joins pour ce une copie collationnée par moi de chartres, ou lettres patentes que j'ai tirée sur le livre communément appelé le *Livre-Rouge*, dans lequel sont inscrits tous les titres qui regardent la ville, la ville n'en ayant point d'autre, à cause de plusieurs incendies, l'un sous le règne de Louis XI et un autre sous celui de François I, et dans ce dernier l'hôtel-de-ville dans lequel étaient renfermés tous les titres a été entièrement brûlé, ainsi que tous les titres. De cette somme de 600 l., le roi Philippe-le-Bel a fait une donation de 40 l. parisis en l'année 1290 à Gilles de Compiègne, dont le remboursement a été fait par les habitants de Montdidier à Robert de Brouilly, le 15 octobre 1479. Lesdits habitants ont titre original de ladite donation qui est en latin, scellée de cire verte, en lacs de soie rouge et verte, en parchemin : d'un côté est l'effigie dudit roi Philippe... Ils ont aussi la quittance dudit de Brouilly, d'une écriture si ancienne et si ternie, qu'il n'est pas possible de la lire. Au dos de la quittance est écrit : « Rachat de 40 l. de rente due par la ville de Montdidier à Robert de Brouilly ».... Ce même roi Philippe-le-Bel, par sa chartre de l'année 1297, a confirmé la chartre de Philippe-Auguste, à la charge de lui payer annuellement 560 l. parisis qui restaient dues des 600 l.... Le roi Louis XIV, au mois de septembre 1658, a confirmé les chartres de Philippe-Auguste et de Philippe-le-Bel.... Le même roi Philippe-le-Bel, par une chartre du mois de juin 1298, a donné par échange à Guillaume d'Hangest, trésorier du Roi, 120 l. parisis à prendre sur les susdites 560 l. que les habitants lui devaient. Ledit Guillaume d'Hangest a disposé desdites 120 l. parisis, savoir : 36 l. pour être employées par les mayeur et échevins dudit Montdidier à vêtir les pauvres, plus 30 l. pour acheter douze lits et les placer dans une maison acquise pour cet effet par feu son père, pour y coucher 24 pauvres chaque nuit, les chausser et leur donner à chacun la moitié d'un pain. C'est ce que, par tradition, était jadis l'hôpital de St-Jacques dans le faubourg de Paris dudit Montdidier, que les habitants ont cédé et abandonné à l'Hôtel-Dieu de Montdidier, avec plusieurs terres qui leur appartenaient, au moyen de quoi la ville a cessé de payer lesdites 36 l. d'une part et 30 l. d'autre, depuis un temps immémorial. Il a encore chargé ladite ville de donner 12 l. pour desservir une chapelle dans l'église du Saint-Sépulcre qui était alors proche ledit hôpital, laquelle somme de 12 l. l'on ne paie plus depuis la donation dudit hôpital à l'Hôtel-Dieu. Il a encore donné 30 livres parisis par an aux pauvres de la ville de Beauvais, et 12 l. pour desservir une chapelle dans la maison des béguines dudit Beauvais. Ces deux dernières sommes qui montent à 42 l. parisis et qui font 52 l. 10 s. tournois de rente se paient par ladite ville encore tous les ans, savoir : 15 l. au chapelain, et 37 l. 10 s. au bureau de l'hôpital général dudit Beauvais. Le même roi Philippe-le-Bel, par une chartre du mois de septembre 1307, Philippe-le-Long, par une chartre du mois de janvier 1316, et Charles-le-Bel au mois de mai 1325 par une autre, ont assigné à Jean de Chepoix, fils aîné de Thibaut, 260 l. tournois, à prendre sur la ville de Montdidier.... Le même roi Philippe-le-Bel a encore cédé à Gilles de Compiègne 100 l. parisis de rente à prendre sur la ville de Montdidier... Cette rente a été donnée depuis au collège de Beauvais à Paris, que les habitants de Montdidier paient encore actuellement : ce sont les 100 l. qui sont actuellement dues audit collège de Beauvais, et qui font 125 l., tournois. Ce collège en a les titres.... Le roi Louis XII, par une chartre du mois de décembre 1504, registrée en la chambre des Comptes le 14 janvier 1507, a accordé aux habitants de Montdidier la faculté de racheter des particuliers ce que les rois de France, ses prédécesseurs, leur avaient donné, aliéné ou échangé des 600 l. parisis de rente, que lesdits habitants devaient au Roi, en payant le denier dix, et à la charge de pouvoir par le Roi les retirer desdits habitants, pour les réunir à son domaine, et non autrement.

Cette chartre est pareillement transcrite dans le *Livre-Rouge*... Les habitants de Montdidier ont racheté des successeurs de Jean de Chepoix ladite rente de 260 l. parisis au denier 10, 140 ans après la chartre du roi Louis XII, et ce, en vertu d'un arrêt du Parlement du 16 janvier 1641.... Les habitants font encore voir par plusieurs mémoires que, par plusieurs comptes qui ont été levés à la chambre des Comptes, qui ont été rendus par les receveurs du domaine des villes, prévôtés et châtellenies de Péronne, Montdidier et Roye, depuis 1485 jusqu'en 1552, il appartenait à ladite ville 20 l. parisis de rente à prendre sur elle-même, que Guillaume d'Hangest leur avait encore donnés, de sorte que des 600 l. parisis que la ville de Montdidier devait au Roi, il en avait été donné, aliéné ou échangé celle de 572 l., et qu'ainsi il restait encore 28 l., qui, avec 9 l. parisis qui étaient dues encore au Roi pour les portes de la ville, le tout faisant 37 l. parisis, ont été aliénés en 1570 par des commissaires députés par le roi Charles IX pour le fait et adjudication de son domaine, savoir : 37 l. 17 s. tournois au profit de Me Pierre de Baillon,.... et le surplus montant à 14 l. tournois au profit de Jacques Hublet.... Ledit sieur de Baillon a acquis les droits dudit Hublet en l'année 1587, et ces deux rentes, qui sont de 16 l., 17 s. 6 d. tournois, sont encore dues et se paient annuellement aux héritiers dudit Pierre de Baillon, qui ont les titres... A l'égard des deux autres rentes que ladite ville de Montdidier doit aux collèges de Beauvais et de Cambrai, à Paris, qui est à chacun de 103 l. 10 s. parisis, et qui tirent leur origine d'une rente créée par ladite ville, qui était de 237 l. 1 s. parisis, au profit de Jean de La Tournelle, pour vente par amortissement des droits de justice et autres qui lui appartenaient, les habitants, par une ancienne tradition et des mémoires qu'ils ont, tiennent que le même Jean de La Tournelle, par contrat de l'an 1294 agréé par le roi Philippe-le-Bel en 1302, a fait un échange de 30 l. parisis de rente, faisant reste des 237 livres 1 s., avec les maître, frères et sœurs de la maison de Saint-Lazare de Montdidier, qui étaient ceux qui avaient la direction et administration de la maladrerie dudit Montdidier, pour la maison et terres situées à Rollot, près Montdidier (une lieue et demie), qui appartenaient à cette maison de Saint-Lazare. Cette maladrerie a été donnée par les rois aux religieuses de Saint-François de Montdidier, et elle était tenue envers la commanderie de Fontaine, qui est joignante, d'un muid de blé, mesure de Montdidier par chacun an. La ville paie ce muid de blé à ladite commanderie, à la décharge de ladite maladrerie, et l'on tient par tradition que la ville ne paie ce muid de blé que pour et au lieu de 30 l. restant dues de la susdite rente de 237 l. 1 s. Et en effet, depuis un temps immémorial, on ne voit pas que la ville ait payé davantage de ladite rente que les 103 l. 10 s. à chacun desdits collèges, personne n'ayant jamais demandé le surplus. » Montdidier, 20 décembre 1724. — Lettre de M. de l'Esperon à l'Intendant, au sujet du titre nouvel que les maire et échevins de Montdidier auraient passé le 24 mars 1696 au collège de Beauvais, reconnaissant qu'il était encore dû à celui-ci 422 l. 12 s. 2 d. d'arrérages. Montdidier, 18 janvier 1725. — « Mémoire contenant l'avis de M. Chauvelin, intendant de Picardie et Artois, sur la contestation pendante au Conseil entre les maire, échevins et habitants de la ville de Montdidier, et les principaux, chapelains, procureurs et boursiers des collèges de Beauvais et de Cambrai à Paris, renvoyée par arrêt du Conseil des 6 février 1712 et 7 juillet 1719. » Amiens, 22 janvier 1725. — Arrêt du conseil d'État, qui condamne la ville de Montdidier à payer les arrérages de la rente due aux collèges de Beauvais et de Cambrai, suivant la liquidation qui en sera faite par le commissaire départi en la généralité d'Amiens. Versailles, 31 décembre 1726, — etc.

C. 971. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1721-1724. — Montdidier. — Lettre de M. de la Vrillière à M. Chauvelin, intendant, le priant de prendre des informations, et de lui donner son avis sur un mémoire du sieur de Haizecourt, lieutenant de maire de Montdidier, « sur ce que le sieur Trépaigne, maire, a fait abattre une montagne qui était de quelque utilité pour la sûreté de la ville, et sur ce que l'on lui porte journellement des plaintes contre les vexations de ce maire. » Paris, 20 juin 1721. — Lettre à M. de Lesperon, pour le prier de vérifier les faits contenus dans le mémoire de M. de Haizecourt. Amiens, 23 juin 1721. — Ordonnance de l'Intendant, rendue sur ce qui a été représenté au Conseil que le sieur Trépaigne, maire alternatif de Montdidier, « avait fait raser une montagne autrement dite cavalier, qui servait de fortification à ladite ville, et ce, dans le dessein de se l'approprier et de l'enfermer dans une de ses maisons qui est proche », commettant le sieur de Lesperon, subdélégué à Montdidier, pour instruire ladite affaire et faisant défenses audit sieur Trépaigne de faire aucunes démolitions ou constructions sur ledit lieu, jusqu'à ce qu'il ait été statué. 11 juillet 1721. — Lettre de M. de la

Vrillière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur la demande faite par le sieur La Morlière, commandant à Montdidier, des profits des portes et corps de garde de cette ville. Paris, 18 juillet 1721. — Lettre de l'Intendant à M. de Lesperon, lui demandant lesdits éclaircissements. Amiens, 20 juillet 1721. — Lettre de M. de la Vrillière à l'Intendant, le priant de vérifier les faits contenus dans une requête du sieur Trépaigne, « par laquelle il expose qu'il a une concession de la ville, et que les ouvrages en question sont utiles au public, et demande la levée des défenses que vous lui avez faites de continuer. » Paris, 30 août 1721. — « Extrait concernant l'entreprise du sieur Trépaigne, maire de la ville de Montdidier, sur les remparts de ladite ville. » par M. Le Caron de Lesperon. Le sieur Pierre de Haizecourt expose, à l'appui de sa requête, que les habitants de la ville ont la liberté d'aller sur et autour de cette montagne « pour leurs nécessités, attendu que ladite ville est fort petite, qu'une grande partie des habitants est logée dans les caves où il ne se trouve point de lieux pour leurs besoins; que, non content, ce maire a encore fait percer dessous des carrières, où il fait tirer des pierres en quantité, lesquelles, par la suite du temps, venant à fondre, pourront entraîner des terrains voisins, et endommager les maisons. » Le sieur Trépaigne représente dans sa requête « qu'il a une maison qui tient aux remparts, où sont des écuries, d'un très grand secours pour les habitants sujets aux logements ; qu'ayant beaucoup de terres dans la banlieue, dont la récolte lui produira beaucoup de grains, il avait d'abord résolu de se servir de ces écuries pour les resserrer, n'y ayant point de granges, mais que, connaissant le tort que cela ferait aux habitants et notamment aux cabaretiers, s'ils n'en trouvaient plus chez lui, et pour leur faire plaisir, il fit connaître aux nouveaux officiers du corps de ville et aux habitants, la nécessité où il était de se servir de ses écuries, et après plusieurs expédients, il leur proposa de lui accorder un terrain appartenant à la ville, situé derrière sa même maison, du côté des remparts qui, de tout temps, était resté vague et de nul usage, et ne servant qu'à recevoir les immondices et ordures des voisins, qui infectent ladite maison, pour faire construire sur ledit terrain une grange, que cette proposition donna lieu à une assemblée desdits habitants le 24 novembre 1720, qui jugea ne pouvoir mieux faire, que de lui faire cette concession d'une partie du terrain. Que sur ce terrain ainsi concédé, était une petite butte vulgairement dite motte, laquelle joignait immédiatement le fossé qui, en cet endroit, est rempli de plus de 40 toises de murailles de la ville qui se sont éboulées par vétusté depuis longtemps ; en sorte qu'on entre et monte aussi aisément dans la ville que par la porte, n'y ayant plus que les murs des jardins voisins, qui servent de fermeture. » Dans une nouvelle requête du 15 juillet 1721, le sieur Trépaigne expose « que le sieur Le Caron, maïeur sortant, son ennemi mortel, serait dans le cas, ayant, pendant son année d'exercice, fait abattre une haute motte en forme de bastion, trois fois plus spacieuse que celle dudit Trépaigne, avec une dépense de 180 l. sans nécessité, sous laquelle il s'est trouvé une carrière qui a fondu, et dont le dommage coûterait considérablement pour le réparer, ce qu'il a fait sans en avoir informé le ministre. » Le sieur de Haizecourt répond, que les concessions obtenues par le sieur Trépaigne ne sont « au fond qu'un mystère d'iniquité, d'injustice et de tyrannie qu'exerce dans la ville le sieur Trépaigne, dont on craint la vengeance par les logements et les impositions... ; que sa magistrature n'a été qu'un enchaînement d'exactions et de monopoles ; qu'il réunit dans une même personne les charges et les fonctions incompatibles de maire dans une année, de premier échevin dans l'autre, de juge, de greffier, de priseur et vendeur, d'étapier, de laboureur et de fermier des biens de la ville, de commissaire aux saisies réelles, de receveur des consignations, de contrôleur des jugements et de greffier du bailliage, de la prévoté et de l'écritoire, emplois qu'il a fait succéder à ceux de crieur de mort et de marchand de fer.» v. 1722. — Mémoire de M. de Lesperon sur ladite affaire. « On sent par les déclarations qui m'ont été faites par ceux qui ont été assignés par le sieur d'Haizecourt, qu'ils n'osent parler et qu'ils tremblent, depuis le premier jusqu'au dernier de la ville, à désobliger le sieur Trépaigne, et que ceux qui ont parlé, comme naturellement on devait faire pour les intérêts communs, sont ou ses ennemis, ou ont eu des affaires avec lui. En effet, je peux assurer que le pouvoir et l'autorité que se donne ce maire rétabli et qui augmente tous les jours, est monté au point que, si l'envie lui prenait de bâtir une maison au milieu de la place, il en obtiendrait la permission, sans que personne osât s'y opposer. L'on a eu beau présenter des mémoires à MM. les Intendants, et au Conseil et au Parlement contre lui, faire des informations de toutes ses exactions, etc., qui ne sont que trop prouvées par les dépositions, le voilà rentré en place, où il continue sa première vie avec autant de hardiesse, et je peux dire d'effronterie, que s'il était le plus innocent des hommes. Aussi ne néglige-t-il rien pour ôter aux puis-

sances les justes impressions que toutes ces plaintes, ces informations et ces mémoires souvent réitérés ont dû leur donner contre lui. Il dispose à son gré des biens de la ville ; il en est lui-même le fermier, ce qui fait sans doute un préjudice indicible à ses intérêts. Il dispose de même des charges municipales, et tout nouvellement il produit pour maïeur, dans l'élection qui se doit faire le lendemain de la Pentecôte, le plus indigne sujet qui soit dans la ville. Permettez-moi, Monseigneur, cette digression, dont il est même à propos que vous teniez une note si vous ne croyez pas même lui devoir donner l'exclusion. C'est le sieur Carlier, procureur en l'élection, connu généralement pour un fripon et un faussaire que, comme chef de cette juridiction, je connais pour tel encore mieux qu'un autre, sans qu'on puisse s'en défaire, exposé qu'on est au contraire d'être pris à partie, et d'un esprit séditieux. Il a une langue facile à imposer et à surprendre sous des prétextes les plus spécieux, comme de vouloir se faire le père du peuple. « Je suis votre père, dit-il » au menu peuple, je veux vous délivrer de la tyran- » nie de ces canaux (canaux, terme dont il se sert en » dérision pour dire canailles) d'officiers du bailliage ; » vous faire diminuer vos impositions, vous garantir » des logements », et autres discours dont je ne me souviens pas, qui, accompagnés de quelque argent qu'il leur donne pour boire, inspire et augmente l'esprit de mutinerie qui ne règne que trop parmi eux, et qu'on ne peut empêcher d'éclater, qu'avec une prudence la plus étudiée, et qui parte d'un homme qui ait déjà quelque poids et quelque mérite par lui-même. C'est un homme violent, et qui, dans la moindre contestation qui peut survenir avec les troupes, excitera la sédition plutôt que de l'apaiser, et exposera la ville à une punition qu'il mériterait tout seul. C'est un tel homme qu'on est ici à la veille de voir gouverner la ville, le nombre des bas corps surpassant dans l'élection du maire et des échevins, de beaucoup celui des premiers et des honnêtes gens... Ce qui rend l'entreprise du sieur Trépaigne moins supportable, c'est que c'est un quartier tout entier de la ville, autour duquel on peut tourner en passant par le rempart et éviter cent accidents, dont nous avons de tristes exemples, arrivés dans les endroits où l'on a fermé ces remparts, ce qui n'est que trop ordinaire dans le temps des troupes et pendant la nuit, qu'on ne trouve par où se sauver quand on est poursuivi. Ce terrain, comme plusieurs autres côtés de la ville, sert pour les commodités de ceux qui habitent dans les caves, ce qui est très vrai et très réel, et d'une fâcheuse conséquence pour le reste de la ville, si on privait ce petit peuple de ce secours. Que ces sortes de cavaliers et hauteurs, indépendamment de cette raison si souvent répétée, ne soient dans une ville très nécessaires, et ne servent à sa sûreté, je crois, qu'on n'en doit nullement douter. Quelques exemples : En 1636, ceux de Montdidier ont souvent fait des courses sur des partis ennemis, et ont arrêté des convois. Ces cavaliers avaient pour lors leur utilité. Quand les ennemis étaient maîtres de Cambrai, ils ont fait plusieurs courses dans ce pays ; ils sont venus mettre le feu autour et auprès de Roye. On voyait ces feux de nos cavaliers, et l'on prenait de là les précautions convenables, ou l'on en prenait occasion de rassurer le peuple. « C'est bon signe », disait le maire d'alors à ce peuple alarmé, « c'est signe que les ennemis se retirent. » etc. Il y en a près de chaque tour pour leur défense. Quand M. le Prince quitta ce pays et Guerbigny, pour lors l'une de ses terres qui n'est qu'à deux lieues d'ici, on mit le feu à plusieurs fermes de nos environs. C'était encore le signe de la retraite et nos mottes servaient plus sûrement à ces découvertes que des clochers, etc. Elles couvrent la ville. Pourquoi perdre ces restes de fortifications? Quoique les murailles de la ville de Montdidier soient en fort mauvais état, il n'est pas impossible qu'on n'en puisse faire un jour une forteresse. Dieu veuille qu'on n'y soit jamais obligé, mais l'affaire assez récente de Denain fait trembler. On dit qu'on pensait alors à fortifier Montdidier, et qu'on avait arrêté qu'on le mettrait au moins en état de se défendre d'un coup de main. C'est pour lors que ces cavaliers sont d'usage, et qu'ils aident la valeur et la bonne volonté des habitants, et à se défendre au moins des contributions, quand nos armées ne sont pas heureuses, comme ont tenté de le faire les Hollandais dans la dernière guerre. Ils ont écrit pour ce aux officiers de l'élection, qui ont envoyé la lettre à M. l'Intendant... Je crois donc que, bien loin d'accorder ce terrain au sieur Trépaigne, dont la ville n'est pas maîtresse de disposer, mais le Roi seulement, il faut le punir d'avoir fait abattre une pièce de fortification telle qu'était ce cavalier », etc. Montdidier, 22 avril 1722. — « Mémoire au sujet des plaintes qui ont été portées à M. le marquis de la Vrillière contre le sieur Trépaigne, maire alternatif en titre de la ville de Montdidier, que l'on prétend avoir, de son autorité privée, fait raser un cavalier ou motte de terre, qui fait partie des remparts de ladite ville, pour en joindre le terrain à une de ses maisons et se l'approprier. » Amiens, 10 septembre 1724, — etc.

C. 972. (Liasse.) — 23 pièces papier (1 plan).

1729-1730. — Montdidier. — Lettre de M. de St-Florentin à M. Chauvelin, intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur un placet « par lequel les maïeur et échevins de Montdidier demandent que le Roi leur permette de faire faire des écuries dans un fort situé entre les deux ports, pour y placer les chevaux des gardes du corps qui y sont au quartier, et un terrain situé près le jeu de l'arc. » Versailles, 10 septembre 1729. — Lettre de l'Intendant à M. Mouret, subdélégué à Montdidier, lui demandant lesdits éclaircissements. Amiens, 12 septembre 1729. — Plan et élévation du bâtiment demandé par les officiers municipaux de Montdidier. v. 1729. — « Mémoire des bois nécessaires pour la construction des écuries qui se peuvent pratiquer dans le bâtiment qui forme un éperon à la porte de Paris. » v. 1729. — Mémoire de M. Mouret. « Les moyens de parvenir à la construction pourront se tirer des revenus de la ville même, suivant le projet dont m'a prévenu M. le maire et qu'il doit vous communiquer. Par son économie, il a su traiter avec les créanciers de la ville, qui lui font remise de la moitié de leurs arrérages, et reçoivent le reste par doublement d'années. En cet état, la ville qui jouit de 2,000 l. de revenu aura pendant un certain nombre d'années 8 à 900 l. de rentes à payer. Chaque maire pourra, pour les dépenses courantes employer 500 à 600 l. Il restera encore 500 l. de deniers assurés, qui pourront s'employer au paiement de la construction à faire.... Tout l'inconvénient qui est à craindre, c'est que les maires qui succèdent ne suivent pas volontiers le dessein de celui qui les a précédés : l'un veut planter, l'autre bâtir..... et tout à la fois on voit les meilleurs projets dérangés » (une partie de ces mots barrés). Montdidier, 15 octobre 1729. — Lettre de dom Joseph Berthelon, prieur claustral de Montdidier, à l'Intendant, au sujet des contestations que ses religieux et lui ont avec les maire et échevins de Montdidier pour le terrain qui contourne leur église. « J'ai prié ces messieurs de se contenter d'environ 12 pieds de terrain pour agrandir leur jeu. C'est tout ce qu'on peut faire, Monseigneur, pour ne point venir jusques au pied du sanctuaire y troubler le service divin et exposer l'office à mille interruptions. » Montdidier, 22 octobre 1729. — Lettre de l'abbé Leblond à M. Chauvelin, Intendant, lui demandant d'indiquer aux maire et échevins de Montdidier un autre lieu plus favorable pour établir leur jeu de boules, à cause de l'indécence qu'il y aurait à le placer aussi près de ladite église. Frascati, 27 octobre 1729. — Lettre de l'Intendant au comte de St-Florentin, secrétaire d'État, appuyant la requête des maire et échevins de Montdidier, à l'effet d'être autorisés à construire des écuries, et relativement aux prétentions des religieux du prieuré, qui lui paraissent très hasardées. Amiens, 29 octobre 1729. — « Brevet en faveur des habitants de Montdidier », autorisant ceux-ci à bâtir lesdites écuries et leur faisant don du terrain contigu à l'église du prieuré, pour l'agrandissement de leur jeu de l'arc. 11 novembre 1729. — « Mémoire au sujet de la contestation qui est entre MM. de la ville de Montdidier et les religieux bénédictins, pour raison d'un terrain vague situé entre le jardin de l'arc et l'église du prieuré », par M. Mouret, subdélégué. En vertu de la concession faite par Philippe-le-Bel à la ville de Montdidier de tous les droits de seigneurie et de domaine qui pouvaient lui appartenir dans l'étendue de ses banlieues, celle-ci a incontestablement la pleine propriété de tous les terrains vagues. « C'est en continuant ce droit que, sur la prière de MM. de la compagnie de l'arc, composée de personnes de considération », ils entendaient leur céder le terrain en question. Il ajoute que « dans les compagnies de l'arc et de l'arquebuse, il ne s'y fait point d'exercice pendant le service divin ; la police règne fidèlement à ce sujet. » Montdidier, 19 novembre 1729. — Lettre de M. de St-Florentin à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête des prieur et religieux de Montdidier, qui demandent la révocation du précédent brevet. Marly, 18 décembre 1729. — Lettre du cardinal de Polignac à l'Intendant en faveur des religieux du prieuré de Montdidier. Paris, 19 décembre 1729. — Lettre de dom Berthelon à l'Intendant, sur ladite affaire, et lui proposant un nouvel accommodement avec les officiers municipaux de Montdidier. Montdidier, 23 décembre 1729. — Lettre de M. Chauvelin, garde des sceaux, à l'Intendant, lui recommandant les religieux de Montdidier, en considération de l'abbé Leblond, prieur commendataire de Montdidier, secrétaire du cardinal de Polignac, et qui « sert très bien le Roi, et mérite que, surtout pendant son absence, l'on le favorise autant que la justice le peut permettre. » Il le prie donc, si cela ne doit pas faire un tort évident aux habitants de Montdidier, de suspendre la décision dans cette contestation, jusqu'au retour de l'abbé Leblond. Paris, 10 octobre 1730. — Lettre de M. Mouret à l'Intendant sur ladite affaire, lui mandant que les religieux se refusent à toute transaction raison-

nable, en faisant à la ville des propositions inacceptables. Montdidier, 21 novembre 1730. — Lettre de dom Berthelon à l'Intendant, lui envoyant copie du projet d'accommodement qu'il propose à la ville. Montdidier, 19 novembre 1730. — Accord entre les maieur et échevins de Montdidier et les prieur claustral et religieux du prieuré N.-D. de ladite ville, sur ladite affaire. 3 décembre 1730. — Lettre de M. Martinot, maïeur de Montdidier, à l'Intendant, lui envoyant ledit accord, qu'il le prie d'approuver. Montdidier, 3 décembre 1730, — etc.

C. 973. (Liasse.) — 7 pieces papier.

1748-1772. — MONTDIDIER. — « Extrait et avis » sur l'opposition formée par les propriétaires des huit moulins de Montdidier, à l'autorisation accordée par une assemblée générale des syndics et maîtres de bannières de cette ville au nommé Antoine Vaillant, acquéreur d'un moulin à tan en partie incendié, de convertir ledit moulin en moulin à blé, vu la décadence de la tannerie ; estimant ladite opposition mal fondée. v. 1748. — Mémoire sur la même affaire, où l'on voit qu'à cette époque la ville de Montdidier était composée de 8 ou 900 feux. v. 1749. — Nouveau mémoire sur cette affaire. v. 1749. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête du sieur Lefèvre, qui demande l'arrentement d'un terrain inculte situé derrière sa maison, dans la ville de Montdidier. Paris, 13 décembre 1752. — Mémoire de M. Martinot sur la demande du sieur Lefèvre, qui a été recommandée à M. de Courteille par le sieur Jacquenoud, suisse de la marquise de Pompadour. Il pense que ladite concession peut être accordée. Montdidier, 11 janvier 1753. — « Mémoire sur l'affaire des bénédictins de Montdidier contre les officiers municipaux de cette ville, » au sujet du refus fait par les religieux de laisser les officiers municipaux se placer dans les premières stalles à gauche du chœur de leur église, les jours de processions générales, ainsi que cela se pratiquait de temps immémorial, du droit prétendu par le maire d'aller le premier à l'offrande, et de ce que le premier officier municipal exige qu'un des religieux vienne l'inviter la veille desdites cérémonies. Le 23 octobre 1769, « jour de la fête des patrons, une partie du corps municipal, en habits de cérémonie, se plaça dans les stalles à gauche, et un échevin avec le procureur du Roi dans les stalles à droite. C'est dans ce moment que la scène commença, par un religieux qui voulut faire sortir ces deux derniers officiers de leurs places, en les menaçant de faire venir le bedeau pour les en chasser. Ils donnèrent d'abord une preuve de leur modération et du respect qu'ils avaient pour le lieu où ils se trouvaient, s'étant retirés pour se placer ailleurs. Ce fait est connu de la plus grande partie des habitants de la ville... Depuis ce moment, les maire et échevins ne se sont plus trouvés à ces deux cérémonies, et quoique insultés publiquement, ils n'ont rien dit ni écrit. Mais, le prieur ayant adressé au ministre en 1772, un mémoire pour se plaindre du désordre qui régnait aux processions lorsque les maire et échevins n'y assistaient pas, ce mémoire fut communiqué au corps municipal : il y répondit peu après et... les bénédictins reçurent... la décision... qui maintient le corps de ville dans la possession immémoriale où il était sur ces trois objets.... Les vrais motifs des difficultés qu'a formées le prieur dans cette affaire, c'est que, l'ayant commencée légèrement et par humeur, il n'a point voulu, par une vanité déplacée et très répréhensible, plier sous les ordres du Roi, et comme on devait tenir l'année suivante un chapitre général de son ordre, dont il était visiteur, il comptait demander son changement et faire beaucoup valoir son zèle pour sa congrégation (qui, loin d'approuver sa conduite, n'aura pas manqué de lui faire au contraire une sévère réprimande pour s'être écarté de la paix que les bénédictins prennent pour symbole, et dont il est fort rare de les voir s'écarter ». v. 1772, — etc.

C. 974. (Liasse.) — 8 pièces papier (1 imprimée).

1722-1790. — MONTDIDIER. — « Arrêts du conseil d'État du Roi, le premier qui condamne le nommé Trépaigne, maire de la ville de Montdidier, en son propre et privé nom, en 50 l. de dommages et intérêts envers le nommé Deshaizecourt, distributeur du papier et du parchemin timbré de ladite ville, et au coût du présent arrêt liquidé à 60 l., pour avoir envoyé loger chez ledit Deshaizecourt un garde du Roi ; et ordonne l'exécution de l'art. XI de l'ordonnance de 1681, titre commun pour toutes les fermes, et de tous les arrêts et règlements rendus en conséquence pour les privilèges des commis. Et l'autre qui déboute ledit Trépaigne de l'opposition par lui formée audit arrêt et le condamne en outre au coût d'icelui. » 14 juillet et 29 septembre 1722 (impr. 11 p. in-4°). — Lettre de M. Martinot à l'Intendant, l'informant qu' « il est arrivé hier sur les 9 à 10 heures du matin un tumulte considérable dans le marché de cette ville, où le blé a été enlevé au taux qu'y ont mis les acheteurs, et une quantité pillée sans aucun paiement... L'affluence du peuple était si considérable, que l'exempt de la maréchaussée, avec ses cavaliers et les

sergents de ville, n'ont pu absolument le contenir. » Il ne pense pas qu'on puisse rétablir ledit marché, non plus qu'à Maignelay, avant qu'on ait envoyé des troupes pour maintenir l'ordre. Montdidier, 7 mai 1775. — Lettre de M. Pucelle à l'Intendant, l'informant d'une petite émeute qui s'est élevée à Montdidier à propos d'une discussion sur le prix du blé très méteil. Montdidier, 23 mars 1789. — Lettre de M. Pucelle à l'Intendant, l'informant « d'une insurrection qu'il y a eu à Montdidier dans l'après-midi du 22 de ce mois. Trente à quarante hommes, armés de pelles, fourches, etc., se sont assemblés et ont été se présenter chez M. de Bertin, notre lieutenant général. Ils l'ont prié de se rendre à l'hôtel de ville pour y rendre compte de sa conduite. Il y a été on ne peut pas plus maltraité: on lui a reproché d'avoir dit que les ouvriers, qui travaillaient depuis longtemps aux chemins vicinaux et aux ouvrages désignés sous le titre d'ateliers de charité, ne seraient point payés; qu'il avait reçu une lettre de la commission intermédiaire provinciale, par laquelle on lui avait mandé quelque chose de semblable. Il paraît que ces trente à quarante hommes étaient de ces gens occupés à ces travaux, qu'ils lui ont reproché que c'était lui qui était cause de ce que Montdidier allait perdre sa splendeur, en n'ayant ni district, ni département. Ils ont voulu le forcer à rester au corps de garde jusqu'au retour de la députation, en disant qu'il paierait de sa tête la non-réussite. La ville de Montdidier avait cependant, le matin, reçu une lettre de MM. les députés, par laquelle ils lui annonçaient les plus grandes espérances. Deux officiers de la garde citoyenne ont répondu sur leur tête de la présence de M. de Bertin pendant le séjour des députés à Paris, et sur cette promesse on l'a laissé sortir et retourner chez lui. On a seulement exigé que le sergent de garde se rendît tous les matins chez lui, pour savoir s'il y était. Tout est rentré dans l'ordre le soir; M. de Bertin a été tranquille la nuit suivante, et le calme régnait encore au départ du courrier du 23. » Montdidier, 24 décembre 1789. — Lettre de l'Intendant aux ministres, pour les informer des faits ci-dessus. 27 décembre 1789, — etc.

C. 975. (Liasse.) — 35 pièces papier.

1762-1766. — Montiers (Oise). — Note de l'Intendant à M. d'Hesbon, lui mandant, à la prière du marquis de Montiers, de surseoir à l'autorisation à donner aux habitants de Montiers, de plaider contre ce seigneur, jusqu'à ce que ledit seigneur se soit rendu dans sa terre pour voir de quoi il s'agit, et tacher de se concilier avec eux. 28 février 1762. — Copie de la signification faite, à la requête de Jean-Marie Pittou, tailleur d'habits, syndic *ad hoc* pour les habitants de Montiers, à Alexandre-Charles Tarteron, seigneur de Montiers et autres lieux, demeurant en son château de Proisy, de l'opposition faite par ledit Pittou au nom desdits habitants, « à ce que ledit seigneur de Montiers continue de faire botter et élaguer les arbres qui sont dans les marais communs et viages dudit Montiers et appartenant auxdits habitants, comme aussi de ne point enlever le bois provenant des dites bottures. » 24 mars 1762. — Lettre du marquis de Montiers à l'Intendant, réclamant contre ladite opposition, comme étant formée sur un acte d'assemblée des habitants de Montiers, fait contre toutes les règles « qui a été porté tout dressé par le sieur Froissart, notaire à la résidence d'Halluin, et icelui lu le dimanche, 14 mars, à la porte de l'église. Aucun habitant ne l'a voulu signer. Le notaire retourné chez lui fut redemandé par le curé de Montiers, le lendemain, jour ouvrier, avec le même projet. Quelques paysans appelés chez lui par sa servante, signèrent nuitamment ledit acte; le mardi, le curé alla dans plusieurs maisons du village, menacer ceux qui avaient refusé de signer, en leur disant qu'ils auraient à faire à lui et aux autres. Ces signatures sont au nombre de 22, tandis qu'il y a soixante et douze chefs, qui doivent tous signer un pareil acte. » Château de Proisy, par Guise, 29 mars 1762. — Réponse de l'Intendant à M. de Montiers. Les contestations qu'il a avec ses vassaux sont de la compétence des juges ordinaires, « et tout ce qui me concerne, c'est d'autoriser la communauté à plaider lorsqu'elle le requerra, si elle me représente une délibération en bonne forme et appuyée d'une consultation d'avocats, qui estiment ses prétentions bien fondées. » Tout ce qu'il peut faire c'est de lui accorder le sursis qu'il lui a demandé, avant de donner son autorisation. « Et si quelques habitants faisaient des procédures sans attendre mon autorisation, tout ce qui en résulterait, c'est que les frais en seraient à leur propre charge, sans recours contre la communauté. » Paris, 3 avril 1762. — Requête à l'Intendant par les syndic, manants et habitants de Montiers, se plaignant de ce que le nommé Legrand, agent du seigneur de Montiers, a fait planter des arbres dans des marais à eux appartenant, et demandant à être autorisés « à demander audit seigneur de Montiers; toutes les tontures des arbres qui sont plantés sur le sol de leur commune et usage, comme

aussi de réclamer les aliénations et anticipations par eux et leurs prédécesseurs faites sur lesdites communes et usages, comme de prélever une partie des foins croissants sur iceux, pour subvenir aux frais qui ont été et qui pourraient être faits par la suite, pour le soutien desdites communes, et d'ordonner que les suppliants aient les titres de propriété desdites communes et usages en communication, par les sieurs procureur fiscal, curé et marguilliers dudit Montiers, dépositaire d'iceux. » Signé Pittou, syndic *ad hoc*. 23 juin 1732. — Note sur ladite affaire. « De toutes ces délibérations, qui s'entrechoquent les unes contre les autres, il résulte qu'il y a beaucoup de division dans cette communauté, et que M. le marquis de Montiers a un peu remis de son côté pour avoir des gens dans son parti, et qu'au surplus, il n'y a rien de régulier dans tout ce qui a été fait jusqu'à present. Pour y remettre l'ordre, je ne vois d'autre parti que d'ordonner une assemblée générale, qui sera tenue devant tel notaire, qui sera nommé par M. Martinot ou pardevant M. Martinot lui-même, à l'effet de connaître quel est ou sera le vœu de la majeure et plus saine partie de la communauté : et comme il est intéressant par provision, que les habitants ne s'entrepillent point les foins qui sont actuellement sur la partie de communes mises en valeur, il convient de faire provisoirement défenses à ces habitants et à chacun d'eux, de rien déranger à la distribution qui a été faite entre eux de cette portion de communes mises en valeur. » 11 juillet 1762. — Ordonnance de l'Intendant qui ordonne « par provision et sans tirer à conséquence, que le partage encommencé par le suppliant, suivant l'usage ordinaire et accoutumé de la partie de communes mise en culture et en portions égales au nombre des feux ou ménages, sera parachevé, suivi et exécuté suivant sa forme et teneur. » 12 juillet 1 762. — Lettre de l'Intendant à M. Martinot, au sujet de trois délibérations contradictoires, qu'il a reçues des habitants de Montiers. Il ne peut accorder son autorisation pour intenter un procès, dès que les habitants ne s'accordent point entre eux à cet égard. Il le prie de leur faire savoir qu'il n'a rien à répondre sur ces délibérations, qui se détruisent l'une l'autre. 17 juillet 1762. — Note à l'Intendant sur une transaction survenue entre le seigneur de Montiers et les habitants dudit lieu. « Dans le vrai, cette affaire a toute la mine d'un coup d'autorité d'un seigneur sur ses vassaux, ou du moins sur une partie d'entre eux, car il y a toute apparence, qu'il y a encore beaucoup d'opposants. » 11 novembre 1762. — Ordonnance de l'Intendant, qui déclare nulle la transaction entre le seigneur et une partie des habitants de Montiers en ce qui concerne « la permission accordée aux habitants de Montiers de mettre en valeur six arpents et demi de leurs pâturages communs, dans le grand marais dudit lieu. » 19 novembre 1762. — Requête des habitants de Montiers, au nom de Jean-Marie Pittou, leur syndic *ad hoc*, à l'Intendant, demandant que les pièces de la contestation qu'ils ont avec le seigneur de Montiers leur soient rendues, et à être autorisés à plaider contre celui-ci « qui profite des pièces des suppliants qui lui ont été mises entre les mains, pour faire une grande quantité d'élagages dans l'étendue des communes et usages des suppliants, dont le nombre va à près de mille pieds d'arbres. » 1er mars 1763. — Mémoire de M. Martinot à l'Intendant sur ladite affaire. Montdidier, 29 mars 1763. — Requête de Jean-Marie Pittou à l'Intendant, se plaignant d'être troublé dans sa charge de syndic *ad hoc*, par Pierre Leroy, syndic pour le Roi audit Montiers, qui parcourt toutes les maisons du village, pour faire signer un acte ou une requête pour se faire recevoir syndic *ad hoc*, au lieu et place du suppliant. Trois raisons doivent le rendre suspect : « La première est qu'il a gardé malicieusement pendant cinq mois une ordonnance que Monseigneur a bien voulu lui adresser pour le bien et l'arrangement public, sans en faire aucune communication aux habitants ; la seconde est qu'il a eu le front de faire lire une ordonnance par le sieur Debacq, son gendre, et procureur d'office, comme venant de Votre Grandeur, pour intimider une partie des habitants ; la troisième, qu'il est fermier de mon dit seigneur de Montiers, et qu'étant nommé syndic, il serait à craindre qu'il ne se laisse gagner par son maître. » 17 juin 1764. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Montiers, convoquée par le sieur Pierre Leroy, syndic, et réunie devant la porte de l'église, « lieu ordinaire où se tiennent les assemblées de ladite communauté » protestant contre ladite requête du sieur Pittou, et contre la qualité de syndic *ad hoc* qu'il s'attribue. 24 juin 1764. — Requête à l'Intendant, par les habitants de Montiers, demandant, comme c'est l'usage, d'être continués dans le droit d'avoir un syndic particulier pour le partage des communes, en remplacement de Pierre Mention, qui s'est démis de ses fonctions à cause de son grand âge « en faveur de Jean-Marie Pittou, ou bien, Monseigneur, son fils, Antoine Mention, ou tout autre. » 25 juin 1764. — Requête de Jean-Marie Pittou à l'Intendant, en réponse à l'acte d'assemblée du 24 juin.

Montiers, 26 juin 1764. — Mémoire de M. Martinot à l'Intendant sur ladite affaire. Montdidier, 26 juin 1764. — Ordonnance de l'Intendant qui ordonne que celle du 12 juillet 1762 sera exécutée suivant sa forme et teneur, et, en conséquence, autorise Pierre Leroy, syndic de Montiers, à faire le partage desdites communes, suivant la forme prescrite; faisant défenses à Pittou et à tous autres de lui apporter aucun trouble. 1er juillet 1764. — Mémoire de M. Martinot, au sujet des empêchements mis par Jean Pittou à l'adjudication par Pierre Leroy, syndic, de travaux à faire dans les communes de Montiers et sur la demande faite par ledit Pittou qu'il soit nommé un syndic *ad hoc* pour le gouvernement des communes. Montdidier, 31 mars 1765. — Copie de l'ordonnance de M. d'Invau, intendant, ordonnant, par provision, que le partage des communes de Montiers commencé par Pierre Leroy sera continué, faisant défense à Pittou et à tous autres d'y apporter aucun trouble. 18 avril 1765. — Requête à l'Intendant par Jean-Marie Pittou et autres habitants de Montiers, demandant qu'il soit nommé comme par le passé, un syndic *ad hoc* pour le gouvernement des communes dudit lieu. 1 mai 1765. — Nouvelle requête de Jean Pittou à l'Intendant. 2 mai 1765. — Notes sur ladite affaire. 9 juin 1765. — Ordonnance de l'Intendant qui fait défenses à Pittou et à tous autres de se mêler des affaires de la communauté, et condamnant ledit Pittou en 50 l. d'amende, pour s'y être ingéré sans qualité. 12 juin 1765. — Certificat de plusieurs habitants de Montiers en faveur de la requête de Pierre Leroy. v. 1765. — Lettre du marquis de Montiers à l'Intendant, le priant d'interposer son autorité, pour empêcher les habitants de Montiers, séduits par Pittou, qui s'est fait nommer syndic *ad hoc* par la majeure partie des habitants, de s'engager contre lui dans un procès ruineux et qu'ils perdraient infailliblement, sur la propriété des pâtis, marais et communes dudit Montiers qui lui appartiennent incontestablement, et que ledit Pittou a fait partager entre les habitants. Château de Proisy, 7 décembre 1766. — Mémoire de M. Martinot à l'Intendant sur ladite affaire. Montdidier, 24 décembre 1766, — etc.

C. 976. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1755-1782. — Montières-les-Amiens. — Requête de Laurent Bouttemy, manouvrier à Montières, à l'Intendant, à l'effet d'être payé de 9 livres, pour avoir couché chez lui, pendant 2 mois, trois personnes chargées d'extraire de la tourbe pour la communauté dudit Montières. 27 septembre 1755. — Requête à l'Intendant, par Pierre-Nicolas Delarue et Pierre Lefèvre, marchands de tourbes à Amiens, en réponse à une réclamation faite, contre eux, par les habitants de Montières. 24 septembre 1759. — Requête des habitants de Montières à l'Intendant, au sujet du droit qu'ils exigent desdits Delarue et Lefèvre, pour le passage de tourbes dans leurs communes. 28 octobre 1759. — Avis de M. Ducastel sur ladite affaire, 1er décembre 1759; et ordonnance de l'Intendant, condamnant lesdits Delarue et Lefèvre, à réparer le dommage causé par eux aux communes de Montières, en y faisant passer leurs tourbes. 6 décembre 1759. — Délibération des habitants de Montières à l'effet d'être autorisés à tourber dans leurs marais. 22 avril 1773. — Requête des habitants de Montières à l'Intendant, pour obtenir ladite autorisation. 22 avril 1773. — « État de ceux qui veulent avoir de la tourbe pour leur chauffage. » 1773. — Requête des habitants de Montières, à l'effet d'être autorisés à tourber pour ladite année. 19 mars 1782. — « Liste des habitants de Montières. » 24 mars 1782. — Procès-verbal d'emparquement dudit tourbage. 23 mai 1782. — Procès-verbal de récolement dudit tourbage. 31 juillet 1782, — etc.

C. 977. (Liasse.) — 7 pièces papier (1 imprimée, 1 plan).

1786-1787. — Montigny (Oise). — État des déboursés du syndic de Montigny pour 1787. — Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais.) — Lettre anonyme en caractères romains, adressée à M. de Berne, maïeur à Montreuil, et ainsi conçue : « Monsieur de Berne, je vous averty que si vous n'enpêchez pa Monsieur de Lépinet dans le marchez au bled est plusieur de ce gonbon, le peuple vous averti que dans peux de jour il arrivera un fameux tapage dans le marchez, et fair vissitte dans ce grenier à bled, comme ausy Mosieur Avet est de Bruyerre que c'é tous gense qu'il nous vieulle faire mourire de faim, c'é pourquoy mourire pour mourire. Vous voirez quelque chose dans peux. » XVIIIe s. — Morcourt. — « Plan figuratif d'une partie de terrain dans la commune de Morcourt, contenant 91 verges. » 28 juin 1786. — Avis de l'adjudication d'une portion de communes à tourber à Morcourt, pour le 17 juillet 1786 (impr. affiche). — Procès-verbal d'adjudication dudit tourbage. 17 juillet 1786. — Procès-verbal d'emparquement dudit tourbage. 19 juillet 1786, — etc.

C. 978. (Liasse). — 1 pièce, parchemin, 48 papier.

1729-1732. — Moreuil. — Vidimus daté du mois de juillet 1269 par Adrien de Roye, chevalier, sire de

Garmegny et Adrien, chevalier, sire de Milly, entre Raoul de Praiaus, seigneur de Renneval, d'une part et Bernard, chevalier, seigneur de Moreuil, de l'autre, d'un accord entre Jean de Praiaus, chevalier, sire de Renneval, et Bernard, chevalier, sire de Moreuil, sur le droit de chaussée et de travers de Moreuil, l'usage des habitants de Renneval dans les marais, le droit de tourbage des seigneurs de Moreuil dans les marais, la banalité des habitants de Renneval aux moulins de Moreuil, etc. Traduction du XVIII[e] s. — Requête des habitants de Morisel à l'Intendant, se plaignant de ce que ceux de Moreuil envoient paître leurs bestiaux dans leurs marais. « Voici ce qu'opposent les habitants de Moreuil dans la requête qu'ils ont eu l'honneur de vous présenter le 2 juin 1725. Ils s'y donnent d'abord un air de maîtres : ils disent que, si les habitants de Morisel pâturent dans les communes, c'est une pure grâce qu'ils ont bien voulu leur faire, et s'égayant dans une idée si vaine et si absurde, ils traitent les habitants de Morisel de gens ingrats et méconnaissants, indignes de la faveur et du bien qu'ils leur ont fait jusqu'à présent. Un si plaisant début découvre tout d'un coup l'injustice du procédé des habitants de Moreuil : il ne se conçoit pas qu'une communauté d'habitants ait aucun droit de seigneurie et de supériorité sur une autre communauté d'habitants, dont la paroisse et le territoire sont distincts et séparés. Quelque grande que soit la ville de Paris, elle a son territoire limité et circonscrit, au-delà duquel elle ne peut passer, et le moindre des villages qui l'environne a aussi son territoire indépendant de celui de Paris, et l'on n'a pas encore vu que la communauté des habitants de Paris ait entrepris de jouir et de se mettre en possession des territoires adjacents, sous prétexte que c'est une grâce de leur avoir accordé un territoire particulier et d'avoir souffert qu'ils en jouissent, pouvant s'en emparer comme étant les plus forts et en plus grand nombre. » Ils demandent à être maintenus dans le droit de jouir seuls de leurs marais, etc. v. 1725. — Mémoire de M. Le Caron de l'Esperon, subdélégué à Montdidier, à l'Intendant relativement à une contestation entre les habitants de Moreuil et ceux de Morisel, sur l'usage des prairies, marais et communes. « Quatre ou cinq paroisses voisines doivent avoir leur part dans une aussi grande quantité de marais qui se trouvent entre Moreuil, Morisel, Laneuville, Rainneval etc., ce qui se justifie par les titres, et qu'il n'y a que Morisel qui est plus à portée d'y avoir sa part qu'aucune autre, et qu'il est le seul qui ne l'ait pas certaine, Moreuil la lui disputant. C'est en quoi il me paraît une injustice manifeste et visible, et qui peut être redressée fort facilement selon moi. » Montdidier, 30 mars 1729. — Nouveau mémoire de M. Le Caron de l'Éperon sur ladite affaire et les différents titres produits par les parties. « Les habitants de Morisel se prétendant propriétaires d'environ 100 journaux de prés, entre leur village et le vieux lit de la rivière qui va de Pierrepont à Moreuil, et voyant que ceux de Moreuil s'en rendaient les maîtres et voulaient également en jouir, ils les firent assigner devant le prévôt de Montdidier, par exploit du 28 janvier 1724 pour en avoir raison ; il se fit beaucoup de procédure, tant qu'enfin les habitants de Moreuil présentèrent requête à M. l'Intendant, le 16 février de la même année, pour par lui évoquer la connaissance de cette affaire. » Montdidier, 30 mars 1729, et ordonnance de M Chauvelin, intendant, qui renvoie les parties par-devant les juges ordinaires. Amiens, 6 avril 1729. — Sentence du prévôt de Montdidier qui fait défenses aux habitants de Moreuil de mener et envoyer paître leurs bestiaux sur le terroir de Morisel et dans l'étendue de la pièce de 100 journaux ou environ dont s'agit. 1[er] mars 1731. — Requête des habitants de Moreuil au bailliage de Montdidier, formant opposition aux sentences des 27 juillet et 9 novembre 1731. Montdidier, 23 avril 1732. — Requête des habitants de Morisel à l'Intendant, formant opposition à son ordonnance du 18 de ce mois. 3 mai 1732. — « Mémoire ou rapport du procès jugé par arrêt rendu en la deuxième chambre des enquêtes du Parlement, du 31 mai 1755, en faveur de la communauté des habitants de Moreuil contre les habitants de la communauté de Morisel, pour savoir si les habitants de Morisel sont bien fondés à se pourvoir par requête civile contre cet arrêt », par MM. Trannoy, Malarmé et Boullenois. Paris, 18 août 1750. — Délibération des habitants de Moreuil, à l'effet de faire cesser le sursis accordé à ceux de Morisel pour le remboursement des dépens auxquels ont été condamnés les habitants de Morisel. 23 janvier 1780. — Requête des habitants de Moreuil à l'Intendant, en conséquence de ladite délibération. 29 janvier 1780. — Délibération des habitants de Morisel sur le même objet. 27 février 1780. — « Avis sur une demande aux fins d'être relevés d'un sursis de poursuites faites en vertu d'arrêt. Paroisse de Moreuil » par M. Pucelle. Montdidier, 4 mars 1780. — Délibération des habitants de Morisel sur le même objet, considérant entre autres choses que « s'il n'a pas été jusqu'à présent statué, ce n'a été que parce que les habitants de Moreuil et de Morisel ont été perpétuellement en proposition d'arrangement, par l'entre-

mise de Mme la duchesse d'Elbeuf, dont ils relèvent respectivement, et à laquelle ceux de Morisel ont consenti de s'en rapporter. » 13 juillet 1783. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 21 juillet 1783. — Lettre de M. Caboche, lieutenant de Moreuil, à l'Intendant, au sujet d'une cabale montée à Moreuil sur ladite affaire. Moreuil, 19 octobre 1783. — Lettre de M. Gallé, syndic de Moreuil, à l'Intendant, sur ladite cabale. « La populace de Moreuil s'est chagrinée de ce que l'on ne lui rendait point compte de ce qui se passait. Ils ont fait une cabale, et ont fait une délibération entre eux sans régularité; ils se sont nommé un syndic *ad hoc* et ont été pendant une semaine de porte en porte, pour faire signer leur délibération. » Moreuil, 10 novembre 1783. — Requête des syndic et habitants de Moreuil à l'Intendant, exposant « qu'ils ont obtenu des lettres de requête civile contre un arrêt du Parlement, rendu en faveur des habitants de Moreuil, le 31 mai 1755, que la Cour, par arrêt du 2 du présent mois, a entériné les lettres de requête civile, a annulé l'arrêt du 31 mai 1755, et, en conséquence, a rétabli les suppliants dans la jouissance de leurs marais.... qu'entre autres choses, il se trouve 8 journaux de prés en réserve, que les habitants de Moreuil avaient laissés à leur magister pour leur tenir lieu de pension, que ces prés ne sont point affermés. » Ils demandent l'autorisation de mettre lesdits 8 journaux en adjudication. 1786; et procès-verbal d'adjudication desdits 8 journaux par-devant Pierre-Claude-Hippolyte Pucelle, subdélégué à Montdidier. 17 septembre 1786. — Mémoire de M. Pucelle à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants de Moreuil, d'être autorisés à emprunter, pour payer les frais dudit procès. Montdidier, 23 décembre 1786. — Lettre de M. de Vergennes à M. d'Agay, intendant, lui demandant son avis sur une requête des habitants de Moreuil, à l'effet d'être autorisés à emprunter 4,000 l. pour payer les frais dudit procès, et à affermer une prairie commune pour payer lesdites 4,000 l. Paris, 12 février 1787. — Délibération des habitants de la paroisse de Saint-Vaast de Moreuil, à l'effet de payer à Me Turquet, avocat en Parlement, la somme de 400 l. pour ses honoraires. 2 mars 1788. — Lettre de M. Lécureux à M. Grenot, syndic de Moreuil, l'informant, entre autres choses, que la duchesse d'Elbeuf a trouvé très bon que Me Turquet soit chargé de défendre la communauté de Moreuil dans son procès contre celle de Morisel, et, par conséquent, qu'elle n'est pas fâchée contre Moreuil. Paris, 20 mars 1788. — Lettre de Me Turquet au curé de Moreuil, lui rendant compte d'une entrevue avec la duchesse d'Elbeuf, relativement audit procès. Paris, 24 mars 1788. — Mémoire de Me Turquet sur ladite affaire. 28 avril 1788. — Lettre de M. Pucelle à M. Grenot, receveur des deniers communaux de la paroisse de Moreuil, à l'effet de lui faire rendre ses comptes. Montdidier, 3 avril 1789. — Requête des habitants de Moreuil à la commission intermédiaire du département de Montdidier, à l'effet d'obtenir une réponse sur la demande d'emprunt qu'ils ont faite à l'Intendant en 1787, pour payer les frais de leur procès contre ceux de Morisel. Mai 1789. — Requête des habitants de Morisel à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à faire mettre à fin ledit procès. v. 1789, — etc.

C. 979. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1771-1778. — MOREUIL. — Requête de Pierre Ballin, ancien syndic et receveur des communes de Moreuil à l'Intendant, à l'effet de faire assigner les veuves et héritiers des anciens et nouveaux adjudicataires des communes de Moreuil, pour le paiement des sommes dues par leurs auteurs. 22 octobre 1771. — Nouvelle requête de Pierre Ballin, sur le même objet. 16 novembre 1771. — Réponses des intéressés auxdites requêtes, par-devant les officiers de la justice de Moreuil. Moreuil, 19 janvier 1772. — Mémoire de M. Ducastel sur ladite affaire. 23 mars 1772. — « État des revenus des biens communaux en réserve de la communauté des habitants du bourg de Moreuil », etc. Moreuil, 21 juin 1776. — Requête à l'Intendant, par Michel-Nicolas-Joseph De Lettres, écuyer, seigneur de l'Épinoy, représentant, « qu'il apprend que dimanche dernier, la communauté de Moreuil s'est rassemblée, à l'effet de vous demander la permission d'affermer le marais de l'Épinoy, ce qui oblige le suppliant de vous représenter, Monseigneur, que ce marais fait partie de la communauté de Moreuil depuis que, vers le commencement du XIVe siècle, la peste et la guerre ont rendu désert et détruit le village de l'Épinoy, appartenant alors au seigneur de Moreuil, dont un successeur a depuis aliéné par donation la seigneurie, telle qu'elle existe aujourd'hui, pour en jouir au même titre que lui-même. Depuis ce temps, le village toujours détruit et même l'église, l'Épinoy n'a cessé de faire partie de la communauté de Moreuil; jouissant en commun de ce marais, et c'est à ce titre que ledit sieur De Lettres vous supplie, Monseigneur, de trouver bon qu'il fasse opposition entre vos mains à tout usage de ce marais de la part de la commu-

nauté de Moreuil, qui pourrait être préjudiciable à ses droits et à la jouissance du pâturage dudit marais. Sur quoi, expliquant les motifs de sa demande, il déclare que, comme au su de tout le monde, il fait valoir un des sols les plus ingrats de la province, il ne peut avoir moins de 40 bestiaux, dont 20 chevaux et 20 vaches ou bœufs, tous élèves de chez lui, dont il répand tous les ans une partie dans le commerce, vendant à mesure qu'il élève. » Il demande si l'Intendant juge à propos d'accorder aux habitants de Moreuil la disposition de ce marais, que 15 journaux environ soient laissés à sa portée. 20 décembre 1786. — « Copie d'une requête du sieur Gallé, marchand de tourbes, demeurant au bourg de Moreuil, à Mgr. le comte d'Agay, intendant de Picardie, » à l'effet d'être payé d'une somme de 2,034 l. 8 s., dont il prétend les habitants de Moreuil lui être redevables. 23 janvier 1788.

C. 980. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1772-1779. — Moreuil. — Requête à M. d'Agay, intendant, par Pierre Ballin, ancien syndic de Moreuil, au nom des habitants et communauté dudit lieu, à l'effet d'autoriser ladite communauté à acheter une maison appartenant à Quentin Bouillie, laboureur, pour servir de logement à la brigade de maréchaussée établie à Moreuil. 30 janvier 1772. — Mémoire de M. Martinot sur ladite requête. Les revenus de la communauté sont suffisants pour faire ladite acquisition, et il estime qu'on peut l'autoriser. Montdidier, 21 février 1772. — Requête à l'Intendant, par Pierre Ballin, lieutenant de la châtellenie du bourg de Moreuil, faisant fonctions de maire audit lieu, au sujet du refus fait par le nommé Barbier, brigadier de la maréchaussée, de déloger de la maison primitivement occupée par la maréchaussée, pour aller dans celle nouvellement achetée par la communauté, ce qui occasionne à celle-ci un procès avec les propriétaires de ladite maison. 16 mai 1772. — Mémoire de M. Martinot sur ladite affaire. Il estime qu'il y a lieu de condamner Barbier à sortir de ladite maison, à peine de désobéissance et de tous dépens, dommages et intérêts envers la communauté de Moreuil. Montdidier, 3 juin 1772. — « Mémoire pour les habitants et communauté du bourg de Moreuil. » Exposant que, « aux malheurs des habitants de Moreuil, survenus par les incendies de 1759 et de 1760, qui ont ruiné les trois quarts des habitations de cette paroisse, ont succédé dès 1768 des charges immenses tant en réparations d'église, que presbytère, acquisition de maison pour servir de caserne à la maréchaussée, par un emprunt dont ils paient annuellement la rente, logements de gens de guerre, que don gratuit, octrois et entrées sur les marchandises de première nécessité, et aujourd'hui menacés d'une reconstruction presque totale de cette maison de caserne, par les défectuosités que les grosses gelées et les grandes humidités de cet hiver ont occasionnées à tous les principaux murs et cheminées de cet édifice, qui, pour assurer les jours utiles des trois cavaliers qui l'habitent, vient d'être étayé de toutes parts, et dont le rétablissement urgent et nécessaire ne peut être retardé, sinon par l'incapacité de cette communauté, épuisée de toutes manières, qui ne peut l'entreprendre, si, comme dans plusieurs endroits de la généralité d'Amiens, comme le Castelet, Poix, etc., elle n'est secourue tant pour cette dépense que pour le paiement de la rente de cette maison, jusqu'à son extinction, des communautés de Maisnières, Quesnel, Hangest et autres du district de la sous-brigade de Moreuil, qui profitent sans contredit comme ce bourg de leurs courses continuelles, notamment au temps des moissons, pour contenir le bon ordre dans les plaines, en maintenant les glaneurs dans les justes bornes de la police, et empêcher dans tous les temps les vols de jour et de nuit, sur les grands chemins, même les émeutes populaires, comme on l'a éprouvé le printemps dernier, ce qui serait un soulagement considérable pour eux », etc. 12 mars 1776. — Mémoire de M. Martinot sur ladite requête. Il ignore si on peut faire peser les frais de la reconstruction urgente de ce logement sur les localités voisines, mais il sait fort bien que les revenus de la communauté de Moreuil, déjà obérés, sont insuffisants pour y subvenir. Montdidier, 1er avril 1776. — Procès-verbal d'expertise par Charles Sénéchal, charpentier à Montdidier, contenant un devis de construction de casernes pour la maréchaussée de Moreuil. 15 août 1776. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui approuve le devis de reconstruction des casernes de la maréchaussée de Moreuil, et ordonne que le prix en sera imposé sur tous les propriétaires de l'arrondissement. Paris, 31 mai 1777. — Délibération des habitants de Moreuil, arrêtant, attendu la suppression de la brigade de maréchaussée de Moreuil, que la maison actuellement en construction pour lui servir de caserne, serait néanmoins terminée, pour être plus facilement vendue. 5 juillet 1778. — Procès-verbal d'adjudication de ladite maison. 31 décembre 1778. — « Avis pour la communauté de Moreuil, » par M. Cauvel, au sujet de l'abus que veulent faire les

habitants de Moreuil de l'arrêt du Conseil du 22 avril 1772, qui ordonne que la dépense de la construction de ladite caserne serait supportée par tous les propriétaires de l'arrondissement, et sur l'indemnité exigée par l'entrepreneur pour les travaux qui n'ont pas été faits. Montdidier, 6 février 1779, — etc.

C. 981. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1786-1789. — MOREUIL. — « Compte que met et rend par-devant vous Monseigneur le comte d'Agay, intendant de la province de Picardie, et aux habitants, corps et communauté de Moreuil, Louis Gallé, syndic et receveur des deniers communaux, provenant des biens d'icelle, de sa gestion, et l'administration des revenus des 9 années desdites communes, suivant l'adjudication d'icelles, passée devant M. Ducastel, directeur desdites communes, le 18 août 1775....et pour des années de l'adjudication, passée devant M. Pucelle, subdélégué général en l'élection de Montdidier, le 11 juillet 1784 », etc. 16 octobre 1786. — « Compte que met et rend par-devant vous.... Louis Gallé, syndic et receveur des deniers communaux d'icelle paroisse, nommé par le procès-verbal d'adjudication des communes dudit lieu, passée par-devant M. Ducastel, pour lors directeur des communes de Picardie, le 18 août 1775, de sa gestion et emploi qu'il a fait desdits deniers pour l'année 1786, des trois cantons, restants des biens communs dudit lieu, qui sont les 6 journaux de prés au Long Pont, les dix journaux au canton de la rue des Marais et ceux du canton du marais de Genonville, suivant le procès-verbal d'adjudication qui en a été passé devant M. Pucelle, votre subdélégué général en l'élection de Montdidier, le 18 août 1784 », etc. 23 septembre 1787. — Procès-verbal de reddition de comptes à la communauté de Moreuil, par Louis Gallé, syndic et receveur, 15 octobre 1786. — Lettre de M. Pucelle à l'Intendant, sur ladite reddition de comptes. Montdidier, 5 novembre 1786. — « Inventaire des pièces justificatives du compte à rendre par-devant M. le comte d'Agay, intendant de la province de Picardie, par Louis Gallé, syndic et receveur du revenu des biens communaux de la paroisse de Moreuil », etc. v. 1786. — « Inventaire des pièces justificatives du compte que rend Louis Gallé, de la gestion qu'il a faite des biens de la communauté de Moreuil, pour l'année 1786, tant en recette que dédépense. » v. 1787. — Quittances pour travaux faits à la maison d'école de Moreuil 1787. — « Mémoire de dépenses qu'a faites Louis Gallé, syndic et receveur des deniers communaux de la paroisse de Moreuil, qu'a faites pour icelle communauté, à compter du 1er janvier 1786 jusqu'à cejourd'hui (*la date en blanc*) 1787, qu'ils n'ont pas été portés en son compte précédent. » v. 1787. — Requête de Louis Gallé, syndic de Moreuil à l'Intendant, au sujet de plusieurs articles de son compte, que les habitants de Moreuil ne veulent pas lui allouer. 31 juillet 1787. — Requête de Louis Gallé à l'Intendant, se plaignant de ce que les habitants de Moreuil refusent de se rendre aux assemblées qu'il convoque pour rendre ses comptes. 13 octobre 1787. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Moreuil, convoquée par M. Pucelle, subdélégué, à l'effet de nommer une commission, pour examiner les comptes dudit Gallé, et rapport de ladite commission. 25 novembre 1787. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Moreuil, portant révocation de Joseph Lambert, clerc-lai, maître d'école dudit lieu. 27 décembre 1787. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Moreuil, relativement à un procès qu'ils ont avec ledit Lambert, pour le paiement de ses gages. 10 février 1788. — Requête de Louis Gallé à l'Intendant, à l'effet d'être remboursé de 2,034 l. 8 s., qui lui restent dues sur son compte, et que la communauté de Moreuil refuse de lui payer. 23 février 1788. — « Mémoire du pain fourni à la garde par Lointier, boulanger à Moreuil. » 1789. — « Mémoire pour la communauté de Moreuil, des ouvrages que moi, Louis du Bois, menuisier, ai faits pour le compte de ladite communauté, à l'auberge du Grand hôtel, le 9 mai présente année 1789. » Moreuil, 24 mai 1789, — etc.

C. 982. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1787-1788. — MOREUIL. — « Role de répartition faite par nous, syndic et principaux habitants de la paroisse du bourg de Moreuil, pour la rétribution accordée aux maître d'école et le chantre de ladite paroisse, laquelle sera imposée à raison de 25 s. par ménage en plein, et 12 s. 6 d. par demi-ménage, sur tous les habitants de ladite paroisse de Moreuil, excepté les pauvres assistés journellement, pour leurs gages de l'année présente 1787, savoir 20 s. pour le maître d'école, et 5 s. pour le chantre, par chacun ménage, à proportion pour les demi-ménages, le tout en vertu de la délibération des habitants de Moreuil, du 8 octobre 1786, approuvée de Mgr. le comte d'Agay, intendant de Picardie, le 21 novembre suivant. » 4 janvier 1787. — « Procès-verbal de contravention contre les sieurs curé, marguilliers, corps et communauté de Moreuil, et le sieur Joseph Lambert, ancien maître d'école dudit bourg », la convention intervenue entre eux n'ayant

pas été passée par-devant notaire. 8 janvier 1788. — Autre procès-verbal de contravention. 8 février 1788.

C. 983. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1780-1786. — Morisel. — Procès-verbal d'adjudication de la dépouille de 7 journaux, 13 verges, des communes de Morisel. 29 septembre 1780. — Procès-verbal d'adjudication de prés et terres labourables appartenant à la communauté de Morisel. 10 septembre 1782. — « Compte que rend par-devant vous, Monseigneur le comte d'Agay, intendant de Picardie, et provisoirement par-devant M. Derveloy, subdélégué et directeur général des communes de ladite province, Jean-François Julliard, syndic et receveur des communes particulières de la paroisse de Morisel, élection de Montdidier, de la gestion et administration qu'il a faites des biens appartenant à la communauté dudit Morisel pendant 10 années, suivant les baux par adjudication passés par-devant M. Ducastel, le 17e jour de septembre 1762 et 22 avril 1773. » 10-14 septembre 1782. — Délibération des habitants de Morisel, arrêtant d'emprunter à la fabrique dudit lieu une somme de 1000 livres, pour le paiement des frais du procès qu'ils ont avec ceux de Moreuil. 7 mai 1786. — Annonce pour le 17 septembre 1786, de l'adjudication de 8 journaux de prés communs de la paroisse de Morisel. 7 septembre 1786, — etc.

C. 984. (Liasse.) — 6 pièces papier. (4 plans).

1787-1788. — Mortemer (Oise). — État des déboursés du syndic de Mortemer pour 1787. — Moyencourt. — Plans, coupes et élévations de l'église de Moyencourt. 5 décembre 1787. — Moyenneville. — Lettre des syndic et principaux habitants de Moyenneville à l'Intendant, établissant que « 1° notre paroisse ne possède point de communes, et il n'y a aucune place vaine ni vague ; 2° les places et rues sont plantées en ormes par M. le marquis de Valenglart, seigneur voyer de notre paroisse. » Moyenneville, 1er mai 1788.

C. 985. (Liasse.) — 15 pièces papier, (3 plans).

1773-1798. — Nampont-Saint-Firmin (Pas-de-Calais). — Lettre de l'Intendant à M. Dargnies de Fresnes, lui demandant des éclaircissements sur une requête présentée par les habitants de Nampont-Saint-Firmin, à l'effet d'être autorisés à tourber 6 journaux de leurs communes pour leur chauffage. Amiens, 31 mars 1789. — Plan d'une portion du marais à tourber à Nampont-Saint-Firmin. 6 mai 1789. — Réponse de M. Dargnies à l'Intendant. « Quoique ce canton soit peut-être un de ceux où il y ait plus de bois, à cause du voisinage de la forêt de Crécy et des bois des abbayes de Valoires et de Longviller et autres, il y est cependant devenu très cher, parce que les grandes routes qui ont été ouvertes, en facilitent l'exportation en Artois et au Crotoy : qu'en ce dernier endroit, on l'embarque pour Amiens et même pour les autres provinces du royaume. Il se fabrique aussi beaucoup de charbon, dont le transport est plus facile, en sorte qu'il reste très peu de bois dans le pays, ce qui a engagé beaucoup de propriétaires des prairies de la vallée d'Authie à y tirer de la tourbe. C'est ce qui est pratiqué à Dompierre, Dourier, le Chaussoy, Maintenay et autres endroits, où l'on ne connaissait pas l'usage de la tourbe, il y a 25 ans. Je regarde donc le bois comme trop cher dans le canton, pour que le peuple en puisse faire usage pour son chauffage ordinaire. Il n'y a pas non plus de chaumes dans le canton qui puissent substituer le bois. » Abbeville, 15 mai 1789. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise ledit tourbage. Amiens, 18 novembre 1789. — Nauroy (Aisne). — Lettre de M. de Villedeuil à l'Intendant, au sujet d'un mémoire « des nommés Hubert et De la Porte, de la paroisse de Nauroy, bailliage de Saint-Quentin, qui se plaignent de ce que l'on s'est emparé d'un terrain qui leur appartient, pour former un cimetière à l'usage des non-catholiques, et de ce que l'on ne veut leur en payer le prix qu'à un taux inférieur à la valeur de ce terrain. » Versailles, 5 octobre 1788. — Nesle. — Lettre de l'intendant de Picardie à celui de Soissons, lui renvoyant une requête qui lui a été adressée par erreur, des bureaux de M. Blondel, et qui tend à obtenir l'établissement d'un marché franc à Nesle. Amiens, 16 octobre 1783.—Lettre de l'intendant de Picardie à celui de Soissons, lui renvoyant un mémoire qui lui a été adressé par erreur, des bureaux de M. de la Millière, et qui concerne une affaire relative aux places municipales de la ville et communauté de Nesle, qui dépend de la généralité de Soissons. 16 décembre 1788. — Nesle-l'Hôpital. — Plan et coupes de l'église de Nesle-l'Hôpital. 17 novembre 1773. — Neufvy (Oise). État des déboursés du syndic de Neufvy pour 1787. — La Neuville-les-Bray. — Lettre de M. Balis à l'Intendant, sur une requête des habitants de la Neuville-les-Bray, au sujet de la défectuosité de leur pont Albert, 21 octobre 1786, — etc.

C. 986. (Liasse.) — 18 pièces papier (3 plans).

1778-1790. — Neuville-les-Lœuilly. — Plans

et coupe de la nef de Neuville-les-Lœuilly. 27 juin 1790. — Requête des habitants de Neuville-les-Lœuilly à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à tourber dans leurs communes pour leur chauffage. 1er mars 1784. — Id. 24 février 1787. — Id. 12 mars 1790. – Procès-verbal d'emparquement dudit tourbage. 24 avril 1784. — Id. 22 avril 1785. — Id. 30 avril 1787. — Id. 29 avril 1788. — Id. 11 mai 1790. — Procès-verbal de récolement dudit tourbage. 6 août 1784. — Id. 27 août 1785. — Id. 20 juillet 1787. — Id. 10 juillet 1788. — Lettre de M. Petyst Duplouy à M. Derveloy, en faveur des habitants de Neuville, en contestation avec les nouveaux fermiers du chapitre, sur le tort que ceux-ci font à leurs pâtures. Neuville, 25 juillet 1787. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant sur ladite affaire. Amiens, 28 juillet 1787, — etc.

C. 987. (Liasse.) — 15 pièces papier (1 plan).

1721-1788. — NEUVILLE-ROY (Oise). — État des déboursés du syndic de Neuville-Roy pour 1787. — NEUVILLE-SAINT-GERMAIN. — Lettre des syndic et membres de la municipalité de Neuville-Saint-Germain à l'Intendant, en réponse à sa lettre du 15 avril précédent, concernant le projet de faire planter les communes de toute la province, et lui faisant savoir que leur commune jouit « tant elle seule qu'en commun avec une autre paroisse (Vieux Rouen) d'environ 120 journaux de communes. » Neuville-Saint-Germain, 22 mai 1788. — LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD. — Requête des syndic et habitants de la Neuville-Sire-Bernard à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à mettre, comme par le passé, en adjudication la dépouille de leurs communes, usage interrompu depuis quelques années. 25 mars 1783; ordonnance de l'Intendant, qui autorise ladite adjudication. 10 avril 1783. — Procès-verbal de ladite adjudication. 24 juin 1783. — État des déboursés du syndic de la Neuville-Sire-Bernard pour 1787. — NOIRÉMONT (Oise). — État des déboursés du syndic de Noirémont pour 1787. — NOYELLES-SUR-MER. — « Plan d'un presbytère neuf pour Noyelles-sur-Mer. » 1778. — NOYER-SAINT-MARTIN (Oise). — État des déboursés du syndic de Noyer pour 1787. — NURLU. — Lettre de M. d'Ormesson à M. Chauvelin, intendant, au sujet de l'appel interjeté de l'ordonnance rendue par ledit intendant, pour la répartition du prix de l'adjudication des réparations du presbytère de Nurlu. Paris, 31 décembre 1721, — etc.

C. 988. (Liasse.) — 30 pièces papier.

1781-1789. — OCCOCHE. — Procès-verbal du transport fait à Occoche par « Jean-Baptiste-Gabriel Le Senne, seigneur de la Tour, conseiller du Roi, son procureur ès sièges royaux de la ville de Doullens, maire perpétuel de ladite ville, subdélégué de l'Intendance de Picardie au département dudit Doullens, » à l'effet de procéder : « 1° à la visite du marais dudit Occoche, à l'effet de constater l'état dans lequel il se trouve, les causes de l'inondation dont lesdits habitants se plaignent, et ce qu'il conviendrait faire pour parvenir au dessèchement dudit marais ; 2° à la visite du pont de la grande rue dudit village, et au devis des ouvrages qui seront jugés nécessaires pour son rétablissement; 3° à la visite des rues et avenues dudit village, et au devis des réparations qui seront jugées nécessaires pour les rendre praticables; 4° enfin au détail estimatif de la dépense desdits objets. » 30 mars 1781. — « Devis des ouvrages à faire pour la réparation des rues du village d'Occoche, fait par moi, Jean-François Sénépart, arpenteur royal à Courcelles, expert, nommé d'office par M. Le Senne, subdélégué de l'intendance de Picardie en la ville et élection de Doullens, en exécution de l'ordonnance rendue par Monseigneur le comte d'Agay, intendant de Picardie, le 20 janvier dernier. » 19 octobre 1781 ; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 10 mars 1782. — « Détail estimatif des ouvrages à faire pour la construction d'un pont et une vergne sur la rivièrette d'Occoche, fait par moi, Jean-François Sénépart, » etc. 19 novembre 1781. — « Détail estimatif des ouvrages à faire pour la réparation des rues et avenues du village d'Occoche, fait par moi, Jean-François Sénépart, » etc. 19 novembre 1781. — Requête des syndic et habitants d'Occoche à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à mettre en adjudication une petite commune de 6 à 7 journaux, appelée le Biez, pour subvenir aux frais desdits travaux. 7 février 1782; ordonnance de l'Intendant, autorisant ladite adjudication. 3 mai 1782; et procès-verbal d'adjudication de ladite commune du Biez. 27 mai 1782. — Mémoire de M. Le Senne à l'Intendant, sur la requête des habitants d'Occoche, du 7 février précédent. Doullens, 6 avril 1782. — Lettre de M. de Coupigny, seigneur d'Occoche, à M. Maugendre, secrétaire de l'intendance, lui recommandant ladite affaire. Occoche, 15 avril 1782. — Mémoire de M. Le Senne à l'Intendant, à l'effet de faire nommer un expert pour visiter les ouvrages déjà faits par le sieur Volet, adjudicataire des travaux d'Occoche. Doullens, 22 janvier 1784. — Lettre

de l'Intendant à M. Santerre, lui demandant des éclaircissements sur une délibération des habitants d'Occoche, à l'effet de refaire le pont en charpente qui traverse l'Authie, et qui est hors d'état de servir, et, pour y pourvoir, de mettre en adjudication deux portions de communes, de 6 journaux chacune. Amiens, 28 mars 1789. — Réponse de M. Santerre à l'Intendant. Il pense que les demandes des habitants d'Occoche sont dans le cas d'être accordées. Doullens, 12 avril 1789 — Requête des habitants d'Occoche à l'Intendant, demandant sa décision, ledit pont menaçant ruine. 25 avril 1789. — Lettre de M. Blondel à M. d'Agay, intendant, lui demandant pourquoi les pièces de ladite affaire n'ont pas encore été envoyées au Conseil. Paris, 8 novembre 1789. — Réponse en forme de mémoire de M. d'Agay, fils, à M. Blondel, sur ladite affaire. 20 novembre 1789. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant l'ordre du Roi « pour faire emprisonner le nommé Bouffel, syndic d'Occoche, à l'occasion du refus fait par sa communauté de venir au secours des habitants de Hem dans un incendie. Comme cet emprisonnement ne doit durer que deux jours et qu'il n'est destiné qu'à faire un exemple, je m'en rapporte à vous sur les mesures à prendre pour que la cause en soit bien connue. » Paris, 17 mai 1782. — Lettre de M. Le Senne à l'Intendant, lui rendant compte dudit emprisonnement. « Bouffel a été emprisonné, le 23, à cinq heures d'après-midi, et hier, 25, à pareille heure, il a été remis en liberté. J'avais recommandé aux cavaliers de maréchaussée de l'emprisonner de jour, et ils s'y sont conformés. Ils ont aussi rendu publique la cause de cet emprisonnement, et de mon côté, j'en instruis tous les syndics et paysans que j'ai occasion de voir dans mon bureau. » Doullens, 26 mai 1782, — etc.

C. 989. (Liasse.) — 1 pièce papier.

1778. — Offrethun (Pas-de-Calais.) — « Une maison de la paroisse d'Offrethun, appartenant au syndic, a été consumée par le feu, la nuit du 5 au 6 de ce mois. Ce incendie a été causé par la foudre. Ce syndic, sa femme, deux de leurs enfants et un jeune homme d'une paroisse voisine, que le mauvais temps avait empêché de retourner chez lui, étaient alors dans cette maison. A 9 heures 1/2 du soir, la foudre entra par la porte qui était ouverte, passa en serpentant entre les deux enfants, sans les blesser, de là elle passa entre les jambes du syndic qui était assis auprès d'une table, s'éleva vers le plancher et s'élança par une trappe dans le grenier. Le syndic, par une sorte de mouvement involontaire, courut à la suite de la foudre, monta au grenier, et y vit une flamme intérieure qui se glissait le long du faîte. Le couronnement de ce toit qui était en chaume, fut embrasé en un instant dans toute sa longueur, et le feu consuma le corps de logis, deux écuries qui y étaient jointes, et une bergerie, formant en tout environ 200 pieds de bâtiments. Ce syndic n'a presque rien sauvé de ses meubles et effets ; la très grande partie a été la proie des flammes, ainsi que 35 à 40 septiers de blé et environ 300 bottes de paille. Il n'a été secouru que par le curé et par ses domestiques. La nuit a empêché que les habitants un peu éloignés eussent connaissance de l'incendie, et ses plus proches voisins, plus occupés de leurs propres intérêts que des siens, n'ont agi que pour eux-mêmes, et n'ont songé qu'à sauver ce qu'ils avaient de plus précieux, dans la crainte que le feu ne se communiquât à leurs maisons. Heureusement il ne s'est pas étendu loin, et il n'a pas même atteint les granges de la maison incendiée. Il n'est péri personne dans l'incendie, et les bestiaux ont été sauvés. » Boulogne-sur-Mer, 7 juin.

C. 990. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1765-1778. — Oisemont. — « Extrait des registres plumitifs de l'hôtel-de-ville d'Oisemont. » Délibération de l'échevinage d'Oisemont, qui arrête, attendu qu' « entre autres abus, il en est un concernant le languéiage des porcs et cochons qui se vendent dans les francs marchés, abus qu'il est d'autant plus urgent de réprimer, que les fonctions d'élangueur sont ordinairement remplies par gens entreprenants, qui n'ont prêté aucun serment par-devant nous, en sorte que leur hardiesse forme leur seul titre.... que le droit d'élanguer les porcs et cochons dans les francs marchés de cette ville, sera incessamment adjugé à l'encan sur affiches et publications, au profit de cet hôtel-de-ville. » 7 avril 1759. Copie collationnée. — « Extrait du registre aux délibérations de l'hôtel-de-ville d'Oisemont. » Délibération des « échevins, conseillers de ville et notables habitants d'Oisemont, assemblés sur convocation par billets, dans la forme prescrite, en l'auditoire de la prévôté royale de Vimeu, à défaut d'hôtel-de-ville, pour délibérer en exécution des édits des mois d'août 1764 et mai 1765, en la présence des officiers royaux de judicature qui, ayant été invités de s'y rendre, sont venus y prendre leur place et remplir leurs fonctions », arrêtant : 1° « Étant convenable de régler l'époque à laquelle doivent se faire les élections des officiers municipaux époque qui n'est pas bien certaine, tant

parce qu'il y a eu ci-devant un maire perpétuel, que parce qu'il est survenu différentes interruptions dans les nominations précédentes.... qu'à l'avenir les échevins, conseillers, syndic-receveur et secrétaire-greffier, seront exactement élus et remplacés le 28 décembre, ou au plus tard dans la huitaine suivante » ; 2° que le cautionnement du syndic-receveur sera fixé à 2000 l.; 3° que les remises et appointement dudit syndic-receveur seront de 6 deniers pour livre ; 4° que le secrétaire-greffier aura 100 l. de gages ; 5° que le nombre des sergents-massiers-hérauts d'armes sera réduit à deux, à la rétribution de 200 l. par an pour les deux, « outre une casaque à chacun tous les trois ans, de la valeur de 50 l. » ; qu'il sera en outre entretenu un concierge geolier aux gages de 50 l. par an, et du 1er avril à la Toussaint, deux sergents massiers, gardes-verdures, au salaire de 100 l. chacun ; 6° que le corps de ville s'assemblera tous les 15 jours, à l'issue de l'audience qui aura lieu tous les mardis, deux heures de relevée, « pour y juger les affaires de police et autres, qui sont de la compétence desdits officiers municipaux » ; 7° qu'il sera tenu le dernier samedi de chaque mois, 3 heures de relevée, par lesdits officiers municipaux, une assemblée « à laquelle seront portées toutes les autres affaires quelconques, à l'exception seulement de celles qui sont ou seront réservées aux notables. » 8° Attendu « que la communauté qui a toujours fourni aux dépenses inévitables, par la voie onéreuse de la cotisation, n'est actuellement chargée d'aucune rente ni dette, si ce n'est toutefois la somme de 609 l. 13 s. 9 d. due aux héritiers du sieur Samson, pour reste de dépens à cause d'un procès...., celle de 744 l. 7 s. pour loyers d'écuries ou autres coûts occasionnés par logement des gens de guerre, et 132 l. 10 s. 8 d., pour avances faites par quelques syndics-receveurs, mais qu'aussi la commune n'a aucuns fonds ni revenus pour acquitter ces charges, non plus que les autres charges inséparables d'une bonne administration, » ainsi que certaines dépenses qui s'imposent : « tels sont, par exemple, la construction d'un hôtel-de-ville, dans un terrain joignant à l'auditoire de la prévôté de Vimeu, où il y avait autrefois une chambre de conseil, le rétablissement des mesures matrices et poids étalons, qui sont ou perdus ou détruits ; l'achat d'un coffre-fort à 3 clefs, prescrit par l'art. 7 de l'édit d'août 1764, de pompes, paniers goudronnés, et de crocs, pour arrêter les progrès du feu en cas d'incendie, le paiement du maçon pour la visite des fours et cheminées, l'entretien d'une maison où se tient une école gratuite pour les filles », etc. Pour quoi subvenir, que le Roi sera supplié « d'ordonner que les octrois municipaux de 20 sols par velte sur les eaux-de-vie dont l'hôtel-de-ville d'Amiens a seul précédemment profité, seront désormais perçus dans le pays de Vimeu, dont Oisemont est la capitale, ou au moins dans le département des aides dudit Oisemont, au profit de la commune exclusivement, jusqu'à ce qu'elle soit en état de supporter, sans ce secours extraordinaire, ses charges indispensables, à l'effet de quoi, elle sera autorisée à placer tous deniers oisifs, à mesure qu'elle en aura...... que par le même mémoire, S. M. sera aussi très humblement suppliée d'ordonner au titulaire actuel de la commanderie d'Oisemont, ordre de Malte, de justifier entre les mains de M. le procureur général, dans un délai fixe, des titres de propriété, en vertu desquels il jouit dans les marchés des droits de mesurage, pesage, hallage, languéiage et autres appartenant ordinairement aux hôtels-de-ville, à peine de réunion à celui d'Oisemont, sans autre forme de procès, et où il établirait qu'il est effectivement propriétaire ; en ce cas, charger sa cour de Parlement de l'obliger à représenter le tarif duement homologué qui doit exister, ou, à défaut de représentation, d'y pourvoir de manière cependant qu'en tout évènement, le commandeur soit tenu, comme ayant le bénéfice des poids et mesures, de fournir les poids, étalons et mesures matrices, les entretenir même, pour l'augmentation du commerce et son propre avantage, faire construire des halles qui sont ici d'une nécessité presque absolue. » 9° « Qu'indépendamment des assemblées de notables, qui seront convoquées toutes les fois que les circonstances l'exigeront, il s'en tiendra deux, à jour certain, l'un le lendemain de la fête des Rois, l'autre le 25 juin, dans lesquelles il sera rendu compte en général de l'état des affaires de la commune. » 10° « Comme, sans le meilleur ordre et la plus grande économie, aucun établissement politique ne saurait se soutenir..... que les officiers municipaux ne pourront expédier, sans la participation des notables, que ce qui concernera la régie journalière, comme mandement pour dépenses fixées, ou qui n'excèderont pas la somme de 10 l., et tous autres actes de police généralement quelconques. » 8 octobre 1765. (Copie collationnée.) — « Mémoire adressé à Monseigneur, Monseigneur le contrôleur général des finances du Roi, pour l'exécution des édits du mois d'août 1764 et mai 1765, par les échevins et conseillers de la ville-bourgeoisie-mairie et banlieue d'Oisemont. » Oisemont, 18 octobre 1765. — « État de l'hôtel-de-ville d'Oisemont » (revenus et charges). Oisemont, 19 novembre 1765. — « Mémoire pour les échevins,

conseillers, notables, habitants, corps et communautés d'Oisemont. » 19 novembre 1765. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, relativement à une contestation sur le point de savoir si les réparations de l'auditoire d'Oisemont doivent être supportées par la municipalité, ou par le comte de Ponthieu. « L'embarras, c'est qu'il y a aussi dans cette bourgade une municipalité bien délabrée. J'ai pressé MM. de Sainte-Foy et de Chéveru de remonter ce bourg, ainsi que S. Valery, d'officiers municipaux. On ne sait vraiment à qui s'y adresser, et le bien du service peut en souffrir. Si vous êtes, Monsieur, à portée de voir ces messieurs, je vous engage à venir à l'appui, pour faire cesser dans ces deux endroits de votre généralité l'état anarchique dans lequel ils languissent. » 16 mars 1779. — « Logement d'une brigade de cavaliers de maréchaussée établie à Oisemont, généralité et élection d'Amiens. » Procès-verbal d'état des lieux, et des travaux de réparations et d'aménagement à y faire. 20 avril 1775 ; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 11 avril-15 mai 1776. — « Devis estimatif des réparations à faire à un logement pour une brigade de maréchaussée à Oisemont. » 15 juin 1775. — Requête à l'Intendant par Pierre Gomel, entrepreneur de bâtiments à Bouillancourt-en-Séry, adjudicataire des travaux des casernes de maréchaussée d'Oisemont, à l'effet d'être maintenu dans ladite adjudication, nonobstant les rabais subséquents faits depuis au greffe de la subdélégation d'Abbeville. 17 avril 1776. — Mémoire de M. Lebel à l'Intendant, sur ladite requête, sur laquelle il estime qu'on doive mettre néant, l'usage de la subdélégation d'Abbeville étant de recevoir des rabais après l'adjudication. Abbeville, 24 avril 1776, — etc.

C. 991. (Liasse.) — 127 pièces papier (4 imprimées).

1787-1790. — OISEMONT. — Mémoire des commissaires nommés par l'Académie royale d'architecture, pour l'examen de nouvelle construction de voûtes et planchers en briques légères et creuses, « dont les avantages ont été exposés dans un mémoire lu à la même séance (du 9 mai 1787), par le sieur de Saint-Fart, architecte des hôpitaux. » 11 mai 1787 (impr. 7 p. in-8°). — Délibération des notables et principaux habitants d'Oisemont, considérant que le 16 de ce mois « l'incendie le plus désastreux s'étant subitement manifesté, s'est propagé avec une rapidité incroyable, qu'il a embrasé tout le cœur du bourg en moins d'une heure, détruit de fond en comble l'église paroissiale, dévoré le dépôt du greffe de la prévôté royale, ceux des notaires et des autres officiers de justice, ainsi que le bureau du contrôle et autres, établis pour la perception des droits du Roi, en outre plus des 3/4 des maisons particulières, presque toutes importantes, en sorte qu'à 2 ou 3 maisons près, il ne reste plus que quelques chaumières éparses çà et là ; que les pertes souffertes sont si énormes, si accablantes, qu'il n'est pas possible de se dissimuler que la plupart des propriétaires, réduits à la fâcheuse impuissance de reconstruire, seraient dans la dure nécessité de s'expatrier, si la suprême bonté du souverain ne les secourait efficacement, et qu'ils doivent d'autant plus se flatter de toucher son cœur paternel, que, n'ayant ni bois, ni tourbages, ni autres biens communaux, ils se trouveraient absolument sans ressources. » Ils arrêtent de demander un secours et la décharge de toutes impositions pendant 10 ans; à la charge : « 1° que les maisons qui seront reconstruites seront couvertes en tuiles ou ardoises, avec pignons de séparation en maçonnerie ; 2° que les granges et autres bâtiments en chaume seront placés sur les derrières ou dans les rues écartées, à la distance au moins de 60 pieds des habitations ; 3° que la place du Marché, sur laquelle il ne reste aucun édifice particulier, sera élargie et alignée, ainsi que les rues adjacentes, de manière à n'avoir plus un pareil désastre à craindre pour l'avenir. » 18 juillet 1787. — « Projet présenté à Monseigneur le comte d'Agay, intendant de Picardie, sur les secours à accorder aux habitants du bourg d'Oisemont en Vimeux, incendié le 16 juillet 1787, et en même temps, sur le meilleur moyen de réparer les pertes, et procéder aux reconstructions des maisons et de l'église, par le sieur Cointeraux, architecte de Lyon.... Le lundi, 16 dudit mois de juillet, à midi et demi, le feu prit à une maison couverte en chaume ; dans l'espace de moins de deux heures, 108 maisons et 12 granges furent réduites en cendres. L'incendie était si fort, que les flammes allumèrent la lanterne à la cime du clocher de l'église et se communiquèrent à toute sa charpente, qui fut consumée ainsi que la chaire, boisages, bancs et statues des saints. Mais ce qui est inconcevable, les cloches tombées avec fracas furent en plus grande partie fondues à rez-de-chaussée, les murs, surtout dans le clocher ont été calcinés et restent seuls existants sur leurs fondements. Les flammes et la fumée se répandirent bientôt dans les rues, et empêchèrent toute communication pour porter les secours. Cependant il y avait de l'eau dans les mares. Mais ce furieux incendie, qui détruisait aisément et avec rapidité des

maisons artificielles, telles que l'on les fait dans toute la Picardie, embrasa bientôt tout ce que contenaient ces maisons, et tout fut perdu à jamais pour les propriétaires, et pour plusieurs locataires. Suit la liste des propriétaires et locataires incendiés, prise exactement sur le rôle de la taille..... Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'après un pareil malheur, l'on ne songe du tout point à l'avenir, et l'on laisse rebâtir les habitants suivant leur ancienne coutume, de manière que l'on s'abandonne, sans y penser et sans le vouloir, à de pareils accidents. Aussi a-t-on vu incendier des villages peu de temps après leur nouvelle reconstruction. Le bourg d'Oisemont va se trouver encore dans ce cas. Déjà quelques habitants songent à se faire reconstruire en bois de charpente.... J'ai fait ces observations aux incendiés d'Oisemont, je leur ai dit qu'il y avait plusieurs genres incombustibles de bâtir à employer, sans se servir de tant de bois, comme il y a plusieurs étoffes de différentes qualités et de divers prix, et qu'ils pouvaient chacun en leur particulier faire construire suivant leurs facultés, contre les incendies : ils m'ont demandé l'explication, je leur l'ai faite, à quoi ils m'ont répondu qu'ils n'oseraient point bâtir autrement que suivant leurs usages, qu'autant qu'ils verraient exécuter sous leurs yeux mes méthodes. » Oisemont, 24 juillet 1787. — Procès-verbal dressé contre deux particuliers de Villers-Campsart, dont l'un a refusé d'obéir, et l'autre a insulté le syndic dudit lieu, à qui il avait été ordonné de commander 8 voitures attelées de deux chevaux, avec 5 manouvriers par chaque voiture, pour éteindre l'incendie d'Oisemont et conduire les débris dans les champs. 25 juillet 1787. — « État et tableau des pertes des incendiés d'Oisemont, dressé dans l'assemblée des trois états de ce bourg, les jour et an susdits. » 7 août 1787. — « Arrêt de la cour de Parlement, qui ordonne qu'aucune maison ne pourra être construite ou réédifiée à l'avenir dans le bourg d'Oisemont, qu'elle ne soit couverte en tuiles ou en ardoises, avec pignons de séparation en maçonnerie ; fait défenses de mettre aucune traverse de bois dans les souches ou atres des cheminées, et que les granges ou autres bâtiments qu'il ne serait pas possible de couvrir autrement qu'en chaume, ne pourront être construits que sur les derrières ou dans les rues écartées, à la distance au moins de soixante pieds des habitations. » 7 août 1787 (impr. 3 p. in-4°. Paris, 1787). — « Délibération générale des habitants, corps et communauté d'Oisemont », au sujet de la partialité mise par le prévôt de Vimeu, « se disant chargé des ordres de M. Derveloy, subdélégué général » dans l'état des pertes subies dans ledit incendie. « Transportés à la commanderie avec le général des habitants, les anciens syndics se présentèrent en la salle, où étaient avec le sieur prévôt, M. le commandeur Anfri et les trois gentilshommes. Ils requirent la communication des états des pertes, pour les arrêter définitivement. Elle leur fut refusée par le sieur prévôt, et on les fit sortir de la salle, sans leur expliquer le motif du refus, ni la cause et sujet de l'assemblée. Une demi-heure après, M. le commandeur Anfri, les trois gentilshommes, le sieur prévôt, MM. Watiné et Decaïeu, descendirent dans la cour de la commanderie. M. Anfri portant la parole, dit que l'objet de l'assemblée était de faire une réparation provisoire à la nef de l'église, où l'on placerait le maître-autel, et qu'il fallait pour cela consentir que, sur les charités qui seraient faites aux incendiés, on prélèverait 1,200 l. A cette proposition, les habitants assemblés répondirent unanimement : 1° qu'ayant une chapelle à l'Hôtel-Dieu, on pouvait décemment y faire l'office, même faire biner les vicaires voisins, les dimanches et fêtes pour plus grande commodité ; 2° que les habitants étant dans le plus affreux état d'indigence, on ne pouvait les priver d'une partie des aumônes publiques ; 3° que le chœur n'étant pas dans un plus mauvais état que la nef, il était en tous cas plus expédient de prier M. le commandeur d'Oisemont, curé primitif, gros décimateur et seigneur temporel, de faire faire une réparation provisoire à ce chœur, même de donner des secours pour faire la même chose à la nef ; 4° que si M. le commandeur, dont on connaît les dispositions charitables, ne voulait pas faire faire cette réparation provisoire, il était encore plus expédient, avant d'entamer les aumônes, de supplier Mgr l'Intendant de contraindre les propriétaires des terres du terroir, dont la majeure partie est externe, à contribuer à ce rétablissement provisoire de la nef, parce qu'enfin le fonds des aumônes étant destiné aux besoins les plus urgents, on ne peut changer la destination de ce fonds sacré. 5° On ajouta qu'avant tout, il fallait réviser l'état des pertes, que le sieur prévôt avait arrêté seul, parce qu'on se défiait de lui à cause de sa partialité et de son intérêt personnel, et qu'on avait d'autant plus de raison de se défier de lui, qu'il avait écarté ceux qui pouvaient le mettre à portée de faire l'état d'une manière judicieuse.... Les habitants ont d'ailleurs à lui reprocher d'être la cause de la majeure partie du désastre, soit parce qu'il ne tient pas la police, soit parce qu'il a contrecarré les habitants qui voulaient

acheter et crochets et paniers pour empêcher les progrès des incendies, soit parce qu'il s'était approprié les crochets de la communauté, lesquels auraient été d'une grande utilité, surtout pour arracher des flammes des effets et marchandises, qu'on a vus brûler plus de 24 heures après le commencement de l'incendie. C'est à ce défaut de police qu'on doit attribuer les vols faits sur les incendiés. Les effets tirés des flammes, au péril de la vie, étaient la proie des voleurs excités par l'impunité. » 9 août 1787. — Requête des habitants d'Oisemont à l'assemblée provinciale de Picardie, se plaignant de n'avoir pas encore été secourus, la priant « d'interposer votre médiation auprès du Roi, à l'effet d'être autorisés à répartir annuellement sur toute la généralité, et pendant 10 ans ou autre terme qui sera fixée par Sa Majesté, la somme de 100,000 l ; les trois quarts de laquelle seront distribués aux incendiés au marc la livre de leurs pertes, dont procès-verbal estimatif sera incessamment dressé par tels officiers municipaux ou autres personnes intègres et désintéressées que vous trouverez à propos de commettre, et l'autre quart payé par forme de soulagement à ceux qui reconstruiront, eu égard au nombre de toises de couverture qu'ils auront en tuiles ou en ardoises. A l'effet aussi d'obtenir en faveur des incendiés la décharge de toute contribution aux impositions personnelles ou foncières, pendant le même intervalle de temps », et enfin d'approuver les résolutions prises dans leur délibération du 18 juillet précédent, dont ils envoient copie. 14 août 1787. — Requête de Charles-Jacques Vuatiné, avocat et procureur en la prévôté de Vimeux, à l'Intendant, se plaignant de ce que l'estimation des pertes qu'il a subies dans l'incendie d'Oisemont, a été injustement réduite par le sieur Dumont, prévôt de Vimeux, chargé par M. Derveloy de dresser l'état desdites pertes. 25 août 1787. — Lettre de M. Blondel à l'Intendant, sur la demande faite par celui-ci de « 1° un secours extraordinaire de 60,000 l. sur le trésor royal, pour la reconstruction des maisons du bourg d'Oisemont incendié ; 2° 1,500 l. sur les fonds libres de la capitation, pour faire faire à l'église de ce bourg des réparations, qui donneraient le moyen d'y célébrer le service divin pendant plusieurs années. Le ministre n'a pu qu'approuver cette dernière proposition ; et, à l'égard de la première, il m'a observé que les circonstances ne permettaient malheureusement pas au trésor royal de faire un semblable sacrifice. Il paraît que vous avez aperçu la possibilité de réserver 12 ou 15,000 l. en faveur des incendiés du bourg d'Oisemont, sur la portion des fonds libres de la capitation qui est destinée à subvenir aux accidents de cette nature dans votre généralité. Le fonds des dépenses variables pourra vous offrir encore des ressources sur les différents exercices dont les comptes ne sont pas encore rendus. Vous devez, en outre, recevoir de la caisse du commerce une somme de 35,000 l. dont vous aviez proposé d'appliquer une portion au paiement des indemnités de terrains. Peut-être jugerez-vous que l'on pourrait changer cette destination, quoique infiniment juste en elle-même, afin d'accroître d'autant les ressources qui vous sont nécessaires, pour procurer aux incendiés d'Oisemont les secours dont ils ont un si pressant besoin. » Paris, 1er septembre 1787. — « Requête d'atténuation à M. le lieutenant criminel au bailliage d'Amiens », par Jacques-Antoine Leclercq, huissier royal, et Geneviève Dieudonné, sa femme, accusés d'être les auteurs volontaires de l'incendie d'Oisemont. 25 octobre 1787 (impr. 8 p. in-4° 1787.) — « Extrait du registre aux délibérations du corps municipal d'Oisemont », arrêtant entre autres choses, de demander à l'assemblée provinciale la décharge des impositions, de demander un ingénieur, afin de dresser un nouveau plan d'alignement du bourg, et enfin de faire dresser un état estimatif des pertes souffertes dans ledit incendie. 28 octobre 1787. — Requête des officiers municipaux d'Oisemont à l'assemblée provinciale, lui envoyant la précédente délibération. 30 octobre 1787. — Requête des habitants et officiers municipaux d'Oisemont à l'assemblée du département d'Amiens, sur le même objet. 31 octobre 1787. — Lettre de M. Lambert à l'Intendant, au sujet des secours à accorder aux habitants d'Oisemont, « ils ne peuvent en aucune manière être supportés par les gabelles, à cause du préjudice infini qui pourrait en résulter pour cette partie des revenus du Roi. La forme des levées et du paiement du sel d'impôt est absolument à l'avantage des contribuables. Ils reçoivent en effet le sel à crédit, et sans se déplacer, et en acquittent la valeur par petites parties. Il n'y aurait ainsi aucun avantage pour les habitants d'Oisemont de s'approvisionner aux regrats. Il en résulterait au contraire pour eux une augmentation de prix, et moins de facilité pour le paiement. Je crois, en conséquence, qu'il est plus convenable de leur accorder une remise sur toute autre imposition. » Paris, 31 octobre 1787. — « État des pertes des incendiés d'Oisemont, et observations générales. » 1er novembre 1787. — Requête des habitants d'Oisemont, demandant que ceux qui n'ont pas souffert de l'incendie, soient également déchargés d'impositions, en raison

de ce qu'ils ont été obligés, par humanité, de partager leurs maisons, leurs provisions et même leurs vêtements avec les incendiés. 4 novembre 1787. — « Extrait du registre aux délibérations de MM. les officiers municipaux d'Oisemont », considérant « qu'il a été surpris à Mgr. l'évêque d'Amiens une lettre, par laquelle il désigne un petit nombre de personnes seulement pour la répartition des bienfaits particuliers accordés aux incendiés, et que la compagnie s'en trouve exclue, ce qui doit l'affliger et la consterner d'autant plus, qu'elle se flattait de mériter la confiance de Monseigneur l'Évêque, à qui elle est principalement redevable de ces bienfaits. En conséquence, il a été arrêté qu'on écrira à l'instant même à Monseigneur, dans les termes les plus honnêtes et les plus respectueux, pour réclamer contre la surprise évidente faite à son intégrité, en représentant à Sa Grandeur que la compagnie est essentiellement établie pour veiller à tout ce qui intéresse la commune, et que, spécialement préposée à la répartition des charges, celle des bienfaits ne doit pas lui être enlevée. » 7 novembre 1787. — Requête des officiers municipaux d'Oisemont aux membres de l'assemblée provinciale, se plaignant de ce que « un homme entreprenant » essaye de les dépouiller de la prérogative de répartir les secours particuliers apportés aux incendiés. Ils demandent que cette répartition soit faite par l'assemblée de département d'Amiens ou par la commission intermédiaire. 12 novembre 1787. — « Observations présentées à MM. de l'assemblée du département d'Amiens, sur la répartition en faveur des incendiés d'Oisemont, des fonds provenant de la bienfaisance publique. » 14 novembre 1787. — Requête des officiers municipaux d'Oisemont à l'assemblée provinciale, demandant 1° l'établissement d'un chaufour, d'une tuilerie et d'une briqueterie; 2° la répartition équitable des secours « par des mains pures et non suspectes ; » 3° des mesures, tant dans les nouvelles constructions que dans les nouveaux alignements, pour prévenir de nouveaux incendies. « M. Soyer, membre de l'assemblée de département, a solidement discuté la matière dans un mémoire qui a publiquement reçu des éloges mérités, à la séance de l'académie. Bon patriote, il ne refusera surement point, s'il y est invité, d'aider de ses lumières et d'accompagner l'ingénieur-géometre qu'il convient de charger de la rédaction du plan figuratif. » 16 novembre 1787. — Requête des officiers municipaux d'Oisemont à l'Intendant, à l'effet d'homologuer le traité qu'il ont passé avec un chaufournier, pour la reconstruction du bourg. 20 novembre 1787. — « Extrait de la délibération prise par la commission intermédiaire du département d'Amiens », arrêtant entre autres choses de borner à trois ans la décharge d'impositions demandée par les habitants d'Oisemont, en demandant en revanche des secours présents, qui les mettent en état de rétablir leurs maisons. 22 novembre 1787. — « Réflexions pour les officiers municipaux d'Oisemont, sur la nécessité d'aligner et élargir les rues, pour être moins exposé aux progrès des incendies. » Par M. Duval-Duquesnel, syndic. 28 novembre 1787. — Lettre de M. Blondel à l'Intendant, sur les secours et la décharge d'impositions à accorder aux habitants d'Oisemont. Paris, 9 décembre 1787. — Mémoire en faveur d'Auguste de Rancé, incendié d'Oisemont, recommandé par le duc de Villequier. 10 décembre 1787. — Lettre de M. d'Havrincourt à M. d'Agay, intendant. « Vous aurez été informé, Monsieur, du nouveau désastre arrivé à Oisemont, où un nouvel incendie a consumé le peu de maisons que le premier avait épargnées. Il semble en vérité que la Providence ou des méchants aient juré la ruine absolue de ce bourg, et il me paraît impossible qu'il puisse jamais se relever de ses pertes. Vous avez été, Monsieur, trop témoin de la vive affliction que le premier évènement m'a causé, pour n'être pas convaincu combien ce nouveau malheur a droit de m'accabler ; il a même quelque chose de plus sinistre que l'autre, en ce que, dans les nouveaux bâtiments incendiés, il y avait plusieurs granges pleines, dont les propriétaires n'ont pu rien sauver. Je vous ai vu, Monsieur, si vivement pénétré du sort de ces infortunés, que je n'ai sûrement pas besoin d'implorer, pour les nouvelles victimes de ce second désastre, votre humanité et les premiers secours de nécessité. Je ne vois plus même à présent d'asile assuré pour le plus grand nombre de ces habitants, puisque le feu vient de les priver du peu de maisons où s'étaient réfugiés les premiers incendiés. Cette extrémité affreuse, dans la saison où nous sommes, et le spectacle de mille malheureux errants, dénués de tout, est bien déchirante. » Il lui demande de nouveaux secours. Paris, 17 décembre 1787. — Lettre de M. Lambert à l'Intendant, le priant de faire connaître aux collecteurs d'Oisemont, « qu'il n'est pas possible d'accorder de remises sur l'impôt du sel, et que, pour se ressentir des secours que le gouvernement est disposé à accorder à la paroisse, ils doivent au préalable remettre au receveur du grenier d'Abbeville, les fonds qu'ils ont dans les mains, et continuer à faire leur collecte avec exactitude. » Paris, 20 décembre 1787.

— Requête des officiers municipaux d'Oisemont au contrôleur général, « disant que leur malheur est à son comble : l'incendie désastreux du 16 juillet les avait ruinés, un nouvel incendie du 12 de ce mois vient de consumer plusieurs granges, remplies de grains, une douzaine de maisons, et la seule auberge qui avait échappé aux flammes. Sans secours, Monseigneur,et sans des secours puissants,il est impossible, absolument impossible,que la plupart des incendiés se rétablissent, car ils n'ont aucune ressource. C'est une triste vérité que les suppliants ne se lasseront point de vous remettre sous les yeux. Dans l'espoir d'obtenir de prompts soulagements, ils se sont adressés tant à Messieurs de l'assemblée provinciale qu'à M. l'intendant de Picardie, et tous,sans doute convaincus des besoins urgents des suppliants, n'attendent que la sanction de l'autorité souveraine pour leur faire éprouver les effets de sa bienfaisance. Mais, tandis que l'espérance soutient leur courage, et que quelques-uns des malheureux incendiés essaient de reconstruire leurs habitations, ils sont en butte à une exaction bien cruelle. Oisemont, quoique non fermé, est sujet aux droits d'entrée sur la plupart des approvisionnements. Ces droits sont sous-fermés conjointement avec ceux de pied fourché, moyennant 2,400 l. ou environ, à un particulier, nommé Christophe Dault, qui, comme incendié lui-même,a déjà profité d'une remise de plus de 100 pistoles. Mais ce petit sous-fermier n'est pas encore content, et il ne tient pas à lui de mettre l'infortune à contribution et de profiter de la calamité publique pour s'enrichir. En effet, Monseigneur, quoique en prenant la sous-ferme des droits d'entrée, il n'ait envisagé ni pu envisager que les objets qui sont d'une consommation habituelle et journalière ; quoiqu'il n'ait pas surtout dû s'attendre à des événements affreux, qui obligent à la reconstruction presque totale du bourg,il ne laisse pas de percevoir avec rigueur les droits d'entrée sur les bois de charpente qui arrivent, en sorte que la voiture la plus mince lui paie 3 l. au moins. Si une pareille perception était autorisée sur des infortunés, outre qu'elle formerait une surcharge accablante et vexatoire, elle deviendrait une source odieuse de richesse pour le percepteur,qui tirerait des bois de construction seuls un produit très considérable et beaucoup plus que suffisant pour solder les arrérages de son bail, quelle qu'en soit la durée. » Décembre 1787. — Rabais fait par Bernard Blondel, chaufournier, pour la fourniture de la chaux et autres matériaux, pour la reconstruction d'Oisemont. 6 janvier 1788. — Lettre à l'Intendant, pour l'informer des gratifications que le Roi a accordées aux cavaliers de la maréchaussée d'Oisemont, pour les indemniser des pertes qu'ils ont subies dans l'incendie. Versailles, 26 janvier 1788. — Requête de Charles Daussy, briquetier à Oisemont, à l'Intendant, « d'après les bienfaits du Roi à la paroisse d'Oisemont, en accordant la houille gratuitement pour faire cuire la brique », demandant à être chargé de la fourniture desdites briques. 27 janvier 1788. — Lettre de M. de La Boullaye à l'Intendant, l'informant qu'il est impossible de décharger les habitants d'Oisemont du droit sur les bois qui a été affermé, « l'avantage que procure en ce moment à l'abonnataire l'entrée d'une plus grande quantité de bois de charpente, ne fait que compenser la perte qu'il a éprouvée d'ailleurs par la diminution que les deux incendies ont opérée dans les consommations. » Paris, 28 janvier 1788. — « État de la perte des incendiés de la paroisse d'Oisemont, du 12 décembre 1788. 23 janvier 1788. — Requête de plusieurs habitants d'Oisemont à l'Intendant,se plaignant qu'une cabale arrête la bienfaisance de leur seigneur. « M. le commandeur voulut bien faire un marché avec un briquetier, auquel il donna du terrain propre à faire la brique, et un autre propre à faire la chaux.... Les mêmes rebelles s'opposent à cet établissement. » Ils demandent : 1° la délivrance de l'argent déposé chez M. Houzé, pour en faire le partage ; 2° que le charbon soit envoyé au briquetier, établi par le commandeur. 21 février 1788. — « Extrait du registre aux délibérations des officiers municipaux du bourg d'Oisemont, » arrêtant de faire marché avec Blondel, pour la fourniture des briques, de préférence à Lefèvre, précédent adjudicataire. 2 mars 1788. — Requête des officiers municipaux d'Oisemont à l'Intendant, à l'effet d'approuver et homologuer ledit marché. 3 mars 1788. — « Copie d'un mémoire laissé au corps municipal d'Oisemont, par le sieur Blondel de St-Valery. » v. 1788. — Copie d'une correspondance, entre l'Intendant et la commission intermédiaire, relative à la reconstruction du bourg d'Oisemont et à l'emploi des secours. 14 mars. 28 avril 1788.— « Extrait du registre aux délibérations du corps municipal d'Oisemont », à l'effet de demander de nouveaux secours, le désastre étant loin d'être réparé avec les premiers. 4 mai 1788. — Lettre de l'Intendant à la commission intermédiaire, sur les moyens à employer pour la distribution des secours accordés par le gouvernement aux incendiés d'Oisemont. Amiens, 17 mai 1788. — « Extrait du registre aux délibérations de la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens », sur la four-

niture de la brique et de la chaux pour la reconstruction d'Oisemont. 19 mai 1788. Expédition du 24 mai 1788. — Copie d'une lettre du commandeur d'Oisemont à l'Intendant, sur le même objet. 20 mai 1788. — « Extrait du registre aux délibérations du bureau intermédiaire du département d'Amiens », sur la mise en adjudication de la fourniture de la brique et de la chaux, et commettant le chevalier de Belloy-Dromesnil pour procéder à l'exécution de toutes ses décisions y relatives. 27 mai 1788. Expédition du 30 mai 1788. — « Observation d'un incendié impartial, au sujet de la distribution de l'argent accordé par le gouvernement aux incendiés d'Oisemont. » Mai 1788. — « Rapport de M. le chevalier de Belloy-Dromesnil, sur l'établissement d'une briqueterie et d'un four à chaux à Oisemont. » 27 mai 1788. — « Détail estimatif des ouvrages à faire à Oisemont, pour la fabrication de 1,500,000 de briques, que l'assemblée provinciale se se propose de faire fournir aux incendiés de ce bourg à 8 l. 13 s. du mille, par l'entrepreneur qui fera la condition meilleure. » 1er juin 1788. — « Mémoire pour l'assemblée provinciale de Picardie », par le sieur Duval, avocat, à l'effet de faire obtenir un secours aux habitants d'Oisemont, pour leur permettre de couvrir leurs maisons en tuiles. 2 juin 1788. — « Tableau général des observations faites par les incendiés du bourg d'Oisemont, en l'assemblée régulièrement convoquée et présidée par M. le chevalier de Belloy-Dromesnil, en présence de MM. Duval, syndic de la municipalité, Louvet, Delacourt, Dumesnil, Vatblé, Decaieu, Watiné, Martin et du greffier, contenant les déclarations des incendiés d'Oisemont, sur l'étendue des pignons que doivent avoir leurs maisons à reconstruire. » 5 juin 1788. — « Devis de la chaux à fournir par entreprise aux incendiés du bourg d'Oisemont, pour être employée à la reconstruction de leurs habitations, et conditions de l'adjudication. » 5 juin 1788. — Requête des officiers municipaux d'Oisemont à l'Intendant, exposant que, malgré les deux incendies qu'ils ont subis, il vient de paraître encore pour cette année, un role des vingtièmes, dans lequel tous les propriétaires sont imposés sans distinction. Ils demandent à en être exemptés. 13 juin 1788. — « Extrait de la séance du 13 juin 1788, de la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens », approuvant l'adjudication des briques pour la reconstruction d'Oisemont, et arrêtant qu'il en sera fait une nouvelle pour la chaux. Expédition du 17 juin 1788. — « Devis de la chaux à fournir par entreprise aux incendiés du bourg d'Oisemont, pour être employée à la reconstruction de leurs habitations, et conditions de l'adjudication. » 27 mai 1788. — Procès-verbal d'adjudication de ladite chaux, pardevant Augustin-Louis Asselin, l'un des membres du bureau intermédiaire du département d'Amiens. 15 juillet 1788. — « Copie de la lettre écrite par M. l'Intendant à la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens », au sujet des secours à accorder aux habitants d'Oisemont, pour les couvertures en tuiles et en ardoises. 17 juillet 1788. — « Extrait de la séance de la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens, du 18 juillet 1788 », arrêtant d'accorder une gratification de 3 l. 10 s. par toise carrée de couverture aux incendiés d'Oisemont qui n'ont pas participé aux secours en nature. Expédition du 28 juillet 1788. — Requête de la veuve Fossé, à l'effet d'obtenir un secours pour la reconstruction qu'elle a faite de sa maison. v. 1788. — « Noms des incendiés à Oisemont, qui ont obtenu des secours, à cause des couvertures en tuiles de leurs nouvelles maisons. » v. 1788. — Requête des officiers municipaux d'Oisemont à l'assemblée provinciale, exposant « que ceux des incendiés de ce bourg, qui ont réédifié les premiers, soit maisons ou autre bâtiments, et qui ont couvert en tuiles ou ardoises, ont obtenu sans retard le remboursement du tiers du prix de leurs couvertures. Mais ceux qui ont reconstruit depuis, n'ont rien pu obtenir. » 20 juillet 1788. — « Rapport du bureau du bien public, sur les mesures prises pour secourir les incendiés d'Oisemont », d'où il résulte que le gouvernement a accordé une somme de 20,000 l. dont 1,200 ont servi à procurer la diminution du prix des briques, et 5,250 à réduire le prix de la chaux. 29 juillet 1788. — Requête de François Gosselin, aubergiste à Oisemont, à l'assemblée provinciale, à l'effet d'avoir le remboursement du tiers des couvertures qu'il a fait faire à sa maison. 22 septembre 1788. — « Extrait du registre aux délibérations du corps municipal de la paroisse d'Oisemont », relativement à la distribution des briques. 1er octobre 1788. Expédition du 6 octobre 1788. — « Extrait de la séance de la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens, du 3 octobre 1788 », approuvant le rôle de répartition des briques aux incendiés d'Oisemont. Expédition du 18 octobre 1788. — Procès-verbal dressé par Jean-Baptiste-Joseph Decaieu, commissaire à l'effet de surveiller l'emploi des briques fabriquées, pour être distribuées aux incendiés d'Oisemont, au sujet de la livraison de brique, faite induement par l'adjudicataire de la fourniture desdites briques, pour

la ferme de la commanderie d'Oisemont, au préjudice desdits incendiés. 10 octobre 1788. — « Extrait du registre aux délibérations de la municipalité d'Oisemont », au sujet des vingtièmes. 11 octobre 1788. Expédition du 12 octobre 1788.— « Extrait du registre aux délibérations de la municipalité d'Oisemont », à l'effet de se pourvoir en dommages et intérêts contre l'adjudicataire des briques, pour la fourniture par lui faite à la ferme de la commanderie. 26 octobre 1788. — Lettre du sieur Lefebvre, entrepreneur à Oisemont, et adjudicataire de la fourniture des briques, au bureau intermédiaire du département d'Amiens, pour se justifier des plaintes portées contre lui par la municipalité d'Oisemont. 23 novembre 1788. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur un mémoire du sieur Loyer, fabricant de tuiles à Vignacourt, qui expose qu'il a fourni des tuiles à plusieurs particuliers d'Oisemont, qui lui ont délégué en paiement les secours promis à ceux qui feraient recouvrir leurs maisons en tuiles, et qui demande que ces habitants soient mis à portée de payer lesdites fournitures. Paris, 9 janvier 1789. — « Extrait du registre aux délibérations de l'assemblée paroissiale municipale, et des adjoints de la paroisse d'Oisemont », sur ce que « s'est présenté le sieur Bigorne, receveur des vingtièmes de cette paroisse, lequel a dit que les incendies des 16 juillet et 12 décembre 1787 ont considérablement retardé son recouvrement : la perception a été suspendue, dans l'espérance flatteuse de la décharge générale des vingtièmes pour les années 1786, 1787 et 1788. Cette espérance s'est évanouie : les habitants ont obtenu avec peine la décharge de 1,400 l. qui semblait restée due pour l'année 1786, dont le rôle a été brûlé. On se promettait la décharge entière des années 1887 et 1888, on a seulement obtenu une ordonnance du 20 juin dernier, qui prononce la décharge pour les seules maisons incendiées pour l'année 1788, expression qui paraît avoir supposé pareille décharge pour l'année 1787, qui est celle du désastre, et en laquelle toutes les maisons sont devenues nulles. Dans l'attente de la réussite des différents mémoires présentés pour la décharge, l'exposant n'avait fait aucun recouvrement, et de l'autre côté, MM. les receveurs avaient suspendu leur activité. Mais ces mémoires n'ayant pas eu l'effet qu'on en espérait, MM. les receveurs ont impitoyablement envoyé coup sur coup des garnisons qui ruinent l'exposant, car comment peut-il faire cesser l'effet des contraintes? Il est de règle que le syndic, dont le recouvrement languit par la faute des contribuables, envoie lui-même la garnison chez les débiteurs, et fait des procès-verbaux, pour autoriser des poursuites judiciaires. Mais dans les circonstances, chez qui l'exposant enverra-t-il la garnison ? Partie des habitants sont sortis d'Oisemont ; ceux qui ont commencé à rebâtir n'occupent pas encore leurs maisons. A qui donc s'adresser dans cette calamité publique ? L'exposant a fait les derniers efforts pour solder l'année 1787, et il n'a pas été fait raison de la contribution pour les maisons incendiées; cette raison faite donnerait cependant une facilité aux incendiés, pour donner un à-compte sur l'année 1788. L'exposant a été réduit à faire des emprunts personnels, pour faire cesser les contraintes pour cette année 1787, pour laquelle il a payé en moins de six semaines, une somme de plus de 200 l. Actuellement, il y a contrainte pour les trois quartiers échus en 1788, et la déduction n'est pas même faite pour raison des maisons, en exécution de l'ordonnance du 20 juin dernier. Il y a déjà un mois que la garnison est chez l'exposant sans en sortir, sans vouloir même dresser procès-verbal sur l'impossibilité actuelle du recouvrement, car l'exposant ne peut rien tirer des habitants, épuisés par les paiements précédents et par les autres subsides. On a exigé provisoirement des non-incendiés le recouvrement des corvées, la décharge en est prononcée, et cependant leur montant reste ès mains de MM. les receveurs, et ce montant serait encore une allégeance et une facilité pour le paiement du vingtième. Si M. le receveur a 3 ans pour faire son recouvrement, la calamité publique n'est-elle pas une juste raison pour qu'il suspende le recouvrement pour cette malheureuse paroisse? » 11 janvier 1789. Expédition dudit jour. — « Relevé des délibérations prises par le bureau intermédiaire du département d'Amiens, sur les différents objets concernant Oisemont, depuis le mois de septembre 1787, jusqu'au mois de mai 1789. » Mai 1789. — « Tableau général du toisé des couvertures faites et à faire par les incendiés d'Oisemont, tant en tuiles qu'en ardoises, en exécution de l'arrêt rendu sur le réquisitoire de M. le procureur général, le 7 août 1787, et rédigé par les officiers municipaux », etc. 5 juin 1789. — « Paiement aux incendiés d'Oisemont, pour couvertures en tuiles, du 18 novembre 1789. » — Requête de Charles-Jacques Watini et Honoré Martin, membres de la municipalité d'Oisemont, au sujet de plaintes qui se sont élevées sur la répartition des briques, et de l'indemnité pour les couvertures en tuiles. 19 octobre 1789. — Lettre de M. Asselin à la commission intermédiaire provinciale,

mandant que « l'insurrection de la plupart de ces habitants d'Oisemont, dont j'ai été témoin, contre la municipalité, ne me permet point de vous taire les dangers imminents que courraient les personnes qui y sont en place, si vous ne vous hâtiez d'y ramener l'ordre et la paix, en y déléguant un commissaire avec une personne de l'art qui vérifiassent » les points en contestation. Amiens, 20 novembre 1789. — Lettre des sieurs Decaïeu, Watini et Martin, au bureau intermédiaire du département d'Amiens, au sujet de l'autorisation donnée par la commission intermédiaire à M. Duval, leur syndic, de s'abstenir de ses fonctions. « Nous sommes, Messieurs, dans une position assez critique, vous ne l'ignorez pas. Notre municipalité devrait être composée de 12 membres actifs, mais l'un est décédé et n'a pas été remplacé ; le représentant du seigneur absent est aussi décédé, sans avoir été remplacé, M. le curé et M. Louvel de la Cour d'Auneuil ont cessé depuis longtemps toutes fonctions ; M. Vatblé a suivi leur exemple depuis plusieurs mois, et si l'on dispense M. Duval, nous ne resterons que six. Encore des six, trois sont des cultivateurs peu propres aux affaires, de sorte qu'à proprement dire, nous serons les seuls chargés de tout le travail, dans un moment où restent à faire le rôle des corvées, celui d'impositions additionnelles sur les privilégiés, celui des impositions de 1790, et d'autres choses aussi pressantes, sans compter tous les travaux relatifs aux distributions de briques et chaux aux incendiés. Vous savez au surplus, Messieurs, tous les désagréments que nous avons essuyés depuis notre nomination. Malgré la pureté de nos intentions et la régularité de notre conduite, nous avons perdu la confiance de la plupart de nos concitoyens, que le malheur a rendus très difficiles à contenter, et qui, prévenus contre nous, se sont portés à des excès, à des menaces, dont M. Asselin, l'un de vous, Messieurs, peut vous donner des idées justes, ayant été témoin d'une partie. » Ayant les mêmes raisons que M. Duval de ne pas continuer leurs fonctions, ils envoient leur démission. 29 novembre 1789. — « Extrait du registre aux délibérations du bureau intermédiaire du département d'Amiens », nommant l'abbé de Baisnes, l'un de ses membres, pour aller rétablir l'ordre à Oisemont. 9 décembre 1789. — Adresse à l'abbé Douay de Baisnes, dans laquelle on expose que, à cause du retard que le bureau intermédiaire a apporté à la décision qu'elle désire, la communauté s'est adressée directement à la nation et aux ministres, et où on se plaint de l'injustice avec laquelle s'est faite la distribution des secours envoyés aux incendiés d'Oisemont, de laquelle les pauvres n'ont rien eu et les riches seuls ont profité. 14 décembre 1789. — Procès-verbal des opérations de l'abbé Douay de Baisnes, archidiacre et vicaire général du diocèse d'Amiens, au bourg d'Oisemont, en vertu de la commission à lui donnée par le bureau intermédiaire du département d'Amiens. 14 décembre 1789. — Toisé des couvertures en tuiles et ardoises des nouvelles maisons d'Oisemont. 30 décembre 1787. — Id. 12 janvier 1788. — Id. 7 mai 1788. — Id. 15 mai 1788. Id. 25 mai 1788. — Id. 30 mai 1788. — Id. 28 juin 1788. — Id. 14 juillet 1790, — etc.

C. 992. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1787-1789. — OISEMONT. — « Devis pour la réparation provisoire à l'église d'Oisemont. » Oisemont, 23 septembre 1787. — « Devis pour l'église d'Oisemont, dont les bois pourraient servir pour la reconstruction de ladite église. » 23 septembre 1787. — Requête des curé, fabriciens et principaux habitants d'Oisemont à l'Intendant, renvoyant à son choix lesdits deux devis pour la réparation de leur église. 23 septembre 1787. — Lettre de M. Derveloy à l'Intendant, sur la réparation provisoire de l'église d'Oisemont. Amiens, 28 septembre 1787. — Lettre du commandeur Anfry à l'Intendant, sur la réparation provisoire de l'église d'Oisemont. « Il en résultera un bien pour le spirituel et le temporel, la chapelle de l'hôpital, dont ils se servent, ne peut contenir qu'environ 150 personnes, et le bourg en contient plus de 700. Cette chapelle est hors le village, et l'église se trouve au milieu. Les habitants des villages voisins y venaient le dimanche à la messe : ils voyaient leurs notaires, leurs procureurs, et finissaient des affaires dans le jour, que les occupations de la campagne ne leur permettent pas de faire les jours de travail. » Septembre 1787. — « Devis pour la réparation provisoire à l'église d'Oisemont. » 3 octobre 1787. — « Extrait du registre aux délibérations de la municipalité d'Oisemont », s'opposant à la restauration provisoire de l'église sur les deniers accordés par le gouvernement aux incendiés d'Oisemont, ladite restauration provisoire devant être inutile et même nuisible. 6 janvier 1788. — Requête des officiers municipaux et habitants d'Oisemont à l'Intendant, à l'effet d'homologuer ladite délibération. 8 janvier 1788. — Requête des officiers municipaux d'Oisemont à l'assemblée provinciale de Picardie, demandant l'achèvement de la réparation provisoire de leur église qui a été interrompue et est,

par conséquent, absolument inutile en l'état. 14 septembre 1788. — Requête de François Dupont fils, entrepreneur, à l'Intendant, à l'effet qu'il soit procédé à la réception des travaux qu'il a faits à l'église d'Oisemont. 27 octobre 1788. — Procès-verbal des travaux faits à l'église d'Oisemont. 5 mai 1789, — etc.

C. 993. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1788. — Oisemont. — « Extrait du registre aux délibérations de la municipalité d'Oisemont », sur ce que « le jour d'hier, sur les 6 heures d'après-midi, comme ils étaient assemblés en la salle commune, lieu ordinaire des assemblées, à l'effet de dresser l'état de répartition de la brique et de la chaux, que le gouvernement a bien voulu accorder aux incendiés, ainsi que leur avait recommandé M. le chevalier de Belloy-Dromesnil, nommé par MM. du bureau intermédiaire, et par-devant lequel l'adjudication en avait été faite, ils ont été instruits qu'il existait dans la boutique du nommé Déjardin, regrattier et détailleur d'eau-de-vie et de bière, demeurant vis-à-vis l'auditoire, un libelle diffamatoire en forme de placard, attaché chez lui, et qui leur a paru n'attaquer qu'eux, d'après les différents écrits de cette espèce qui avaient déjà couru dans le public. Deux des soussignés se sont transportés chez Déjardin, pour s'assurer du fait, et après en avoir acquis la certitude, ils l'ont engagé à ôter l'affiche, mais il leur a répondu qu'elle resterait en place, tant qu'elle tomberait d'elle-même. Cependant, les officiers de la commanderie, qui sont juges de police, se sont transportés chez Déjardin, accompagnés du maréchal des logis et d'un cavalier de maréchaussée; ils ont détaché le placard, malgré sa grande résistance, ce que nous avions aperçu de l'auditoire où nous étions. Nous avons remarqué que Déjardin faisait des menaces et des efforts pour se procurer l'affiche, qui les forcèrent de se retirer : que même il les suivit de près, le bâton à la main, qu'il arracha de celles du maréchal des logis, qu'il s'en servait pour maltraiter le greffier, en faisant des jurements et des cris si perçants, qu'au même instant, on vit paraître plus de soixante personnes du peuple, ce qui obligea les officiers de police de se retirer en l'auditoire, comptant que le respect dû à ce lieu les mettrait en sûreté ; mais Déjardin les suivit et entra sur-le-champ à la force, et ses instances étaient si vives, qu'au même instant le sanctuaire de la justice et les rues qui l'avoisinent étaient pleins de monde. Nous eûmes la douleur de nous voir accabler d'insultes ; on nous accusa encore d'avoir formé opposition à la délivrance des deniers de charité qui sont à Amiens, et on nous fit des menaces. Plusieurs de nous trouvèrent leur salut dans la fuite : l'un sortit, sous le prétexte d'aller chercher le placard qu'on demandait à grands cris, et l'autre fut forcé de sauter par une fenêtre, au risque de se tuer. La rage tomba sur le greffier. On veut de lui une affiche, qui lui est échappée des mains dans le tumulte et qu'il n'avait plus : on l'invectiva, on le maltraita, on le retint pendant 4 heures comme en chartre privée, et on lui dit qu'il ne sortirait pas avant qu'il n'ait rendu le placard à Déjardin, dut-on lui faire passer la nuit au lieu de la séance. Notre registre, ainsi que toutes les pièces nécessaires à nos opérations, furent enlevés par deux des plus séditieux, aidés du cavalier de maréchaussée, des mains du greffier de la municipalité, qui les rassemblait pour s'échapper avec. D'un autre côté, les officiers de police dressèrent procès-verbal de tout ce qui s'était passé : ils dépêchèrent à Abbeville chez l'officier de la maréchaussée, qui envoya promptement plusieurs de ses cavaliers. En vertu d'un décret décerné *de plano*, Déjardin et un autre des plus séditieux furent arrêtés et conduits dans les prisons d'Abbeville .... Les officiers municipaux ne sauraient se dissimuler que les têtes ont été échauffées par l'auteur du placard, que les esprits sont aigris d'ailleurs depuis longtemps, et que la scène aurait été moins tragique, si le cavalier de maréchaussée, qui accompagnait le maréchal des logis, et qui a beaucoup de parents et amis dans l'endroit, eut mieux rempli son devoir. » Ils demandent à être placés sous la protection immédiate de l'assemblée provinciale, sans quoi, ils ne pourront continuer leurs fonctions, et réclament l'indulgence en faveur des coupables. 8 juin. — « Copie de la lettre écrite à M. le contrôleur général par MM. de la commission intermédiaire d'Amiens », sur ladite affaire. 26 juillet. — « Copie de la lettre écrite par M. Lambert, contrôleur général, à MM. de la commission intermédiaire d'Amiens. » 30 juillet. — Lettre de M. Lambert à l'Intendant, lui envoyant ladite lettre, le priant de donner aux officiers de la maréchaussée les ordres nécessaires et de prendre toutes les autres mesures convenables pour prévenir de pareils tumultes, et faire respecter la municipalité. Paris, 30 juillet. — Lettre de M. Lambert à l'Intendant, lui demandant son avis sur une délibération de l'assemblée municipale d'Oisemont, qui paraît désirer que le procès à l'extraordinaire, intenté contre les mutins, ne soit pas suivi. Paris, 4 août. — Lettre de l'Intendant au procureur du Roi au grand bailliage d'Amiens, lui demandant des

éclaircissements sur ledit procès. 7 août 1788. — « Précis des circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi l'émeute arrivée à Oisemont, le 7 juin dernier. Il paraît d'abord que le retard de la distribution des aumônes recueillies pour les incendiés y a donné lieu. Il est constant au procès commencé par les officiers de la justice d'Oisemont, que, quelque temps avant cette émeute, il s'est tenu des assemblées dans lesquelles on a lu un mémoire qui portait tous les caractères de la sédition, en y accusant les officiers de la municipalité d'être les auteurs de ce retard. Que précédemment encore il avait été attaché à la barrière du syndic de la municipalité, un billet anonyme, portant menaces de l'assassiner, de le brûler et qui l'avertissait qu'on avait tiré sur lui un coup de pistolet, qui, heureusement pour le syndic, n'avait point parti. » Amiens, 9 août. — Lettre de M. Fontaine, procureur du Roi au grand bailliage d'Amiens, à l'Intendant, lui envoyant ledit précis. Amiens, 9 août. — Lettre de M. de Lamoignon, garde des sceaux, à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur la demande faite par la municipalité d'Oisemont, d'arrêter ledit procès. Versailles, 18 août. — Réponse de l'Intendant au garde des sceaux, lui envoyant lesdits éclaircissements. 24 août, — etc.

C. 994. (Liasse.) — 56 pièces papier.

1789. — OISEMONT. — Mandats des gratifications à accorder aux incendiés d'Oisemont, pour couvertures en tuiles.

C. 995. (Liasse.) — 8 papier 3 plans.

1765-1787. — ONVILLERS. — État des déboursés du syndic d'Onvillers pour 1787. — ORVILLERS-SOREL. (Oise). — État des déboursés du syndic d'Orvillers pour 1787. — OURCEL-MAISON (Oise). — État des déboursés du syndic d'Ourcel-Maison, pour 1787. — OUTREBOIS. — Plans, coupes et élévations de l'église d'Outrebois, par Lemaire. Amiens, 3 avril 1765.

C. 996. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1754-1787. — PAILLART (Oise). — Délibération des syndic et principaux habitants de Paillart, au sujet de l'ouverture à faire d'un fossé pour l'écoulement des eaux dans le fond du canton nommé le Marais de Roye. 27 mai 1757. — Requête de plusieurs habitants d'Équennoy, à l'Intendant, réclamant contre ledit fossé. 4 mai 1758. — État des déboursés du syndic de Paillart, pour 1787. — PARGNY. — Procès-verbal dressé par l'inspecteur des communes, pour accorder aux habitants de Pargny 2,000 bousins par ménage, pour leur chauffage. 18 mai 1754. — Procès-verbal dressé par le sieur Léger, inspecteur des communes, contre les habitants de Pargny, pour avoir tiré des bousins sans autorisation. 7 août 1755. — « Procès-verbal de l'assemblée de la paroisse de Pargny. » Élection d'un membre de l'assemblée municipale. 20 avril 1784. — PENDÉ. — « État des sommes auxquelles les particuliers de Pendé, incendiés le 18 octobre 1786, ont été imposés au rôle des travaux des routes de la présente année, rendu exécutoire pour (*sic*) Mgr. l'Intendant, le 15 juillet dernier. » Saint-Valery 28 novembre 1787. — PÉRENNES (Oise). — État des déboursés du syndic de Pérennes pour 1787. — PERNOIS. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise les habitants de Pernois à mettre deux journaux de communes en adjudication. 4 avril 1770, — etc.

C. 997. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1765-1788. — PÉRONNE. — « Mémoire pour les maïeur, échevins, bourgeois, manants et habitants, composant la commune, faubourgs et banlieue de la ville de Péronne», au sujet de l'affranchissement de toutes tailles et crues dont jouit ladite ville, en considération du siège mémorable qu'elle soutint en 1536. 30 mars 1765. — Lettre des officiers municipaux de Péronne à l'Intendant, lui marquant que « la révocation de l'abonnement des droits de francs fiefs de notre ville, prononcée par l'art. 6 de la déclaration du 1er juin dernier, a jeté la plus grande consternation parmi nos concitoyens. » Ils ont nommé deux députés, pour solliciter au Conseil la réussite d'un mémoire qu'ils ont envoyé, pour se faire maintenir « dans la possession d'un privilège qui leur est aussi glorieux qu'utile. » Ils lui demandent son appui dans ladite affaire. Péronne, 10 novembre 1771. — Requête des maïeur, échevins et habitants de Péronne à l'Intendant, à l'effet qu'il soit sursis à un avertissement à eux envoyé par le sieur Blondeau, contrôleur des actes au bureau de cette ville, d'avoir à satisfaire, sous huitaine, au paiement des droits de francs fiefs des biens nobles qu'ils possèdent, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur requête au Conseil. 21 novembre 1771. — Lettre du baron de Breteuil à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur une requête des officiers municipaux de Péronne, qui demandent la confirmation de leurs privilèges. Versailles, 31 juillet 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui demandant lesdits éclaircissements. 26 août 1786. — Réponse de

M. de Fiéville à l'Intendant. « Les habitants de Péronne ont joui, jusqu'à présent, sans interruption, de tous les privilèges et avantages qui leur ont été anciennement accordés, si j'en excepte cependant l'exemption du logement des gens de guerre, auquel ils sont assujettis depuis 1768 et des droits de franc fief et de nouveaux acquets, dont ils sont privés depuis 1771. Il paraît qu'on tente encore à leur enlever l'exemption du droit de gros sur les vins, dont ils jouissent depuis un temps immémorial. Il est certain, Monsieur, que cette ville ne pourrait subvenir à l'acquit des charges considérables dont elle est tenue, si on supprimait ou si même on restreignait aucun des dons et octrois qui lui ont été concédés. Outre ses charges ordinaires et communes à toutes les villes, dont le détail serait ici trop long, elle est spécialement obligée à l'entretien d'une chaussée en pavés de 1,200 toises de longueur, sur 6 toises de largeur, qui est on ne peut pas plus fréquentée, et à celui de tous les murs d'appui des remparts, qui ont plus d'une demie lieue de circonférence ; elle est encore tenue des réparations et reconstructions de différents corps de garde et petites casernes, ainsi que de la fourniture du chauffage et de la lumière des corps de garde, tant de la milice bourgeoise que des troupes de passage, et enfin du paiement d'une somme de 2,100 l. par an, pour le logement de MM. les gouverneur, lieutenant de roi et officiers de l'état-major, du génie, de l'artillerie et autres officiers attachés au service de la place. Les habitants, de leur côté, fournissent en tout temps une garde de nuit et de jour, pour la sûreté et défense de cette place, composée d'un capitaine, un sergent, un caporal et 30 factionnaires. » Péronne, 30 septembre 1786. — Lettre de l'Intendant au baron de Breteuil, lui transmettant les renseignements fournis par M. de Fiéville, 15 octobre 1786. — Requête des officiers municipaux de Péronne à l'Intendant, en faveur de la confirmation de leurs privilèges. 31 mars 1757. — Lettre de M. de Villedeuil à l'Intendant, l'informant que le Roi avait décidé que la ville de Péronne « devait rester dans l'état où elle est à cet égard, et qu'il ne lui serait point accordé de lettres patentes de confirmation. » Versailles, 31 juillet 1788, — etc.

C. 998. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1674-1756. — Péronne. — Arrêt du conseil d'État qui ordonne que, « lorsqu'il sera procédé à la nomination des preud'hommes, les mayeurs de mairerie (*sic*) et leurs lieutenans, présenteront aux habitans de leur mairerie, une liste générale de tous ceux qui la composent, pour être sur icelle fait choix, par lesdits habitans, de deux prud'hommes entre tous ceux contenus en ladite liste indifféremment, et sans autre restriction que de ne pouvoir nommer ceux qui auront déjà exercé lesdites charges. Que le nombre des échevins ne sera plus à l'avenir que de sept, compris le mayeur, ainsi qu'il a été réglé dans plusieurs autres villes de ce royaume et dans ladite province de Picardie, à Amiens, à Saint-Quentin. Pour cet effet, lesdits prud'hommes en nommeront trois en la manière accoutumée, et lesdits trois nommés en nommeront deux autres et lesdits cinq deux autres, pour faire tous ensemble ledit nombre de sept, lesquels choisissent un d'entre eux à la pluralité des suffrages, pour faire la charge de mayeur. Et en outre que lesdits mayeur et lesdits échevins ne pourront être continués plus que de trois ans, sans le consentement de Sa Majesté, laquelle fait très expresses défenses, tant au mayeur, lieutenant de mairerie, qu'aux maïeur et échevins, de faire aucuns festins pour raison desdites élections, soit dans l'hôtel commun, soit dans les maisons particulières, à peine de 300 l. d'amende, applicable à l'hôpital de ladite ville. » Saint-Germain-en-Laye, 4 décembre 1674. Expédition du 9 juin 1756. — Arrêt du conseil d'État qui « fait très expresses inhibitions et défenses aux habitants de Péronne, de faire aucunes brigues pour les suffrages des nominateurs, à peine d'être exclus de l'élection, comme aussi aux nominateurs de s'assembler dans les cabarets et aux cabaretiers de les y recevoir, à peine de 100 l. d'amende contre chaque contrevenant, applicables aux pauvres de l'hôtel-Dieu de ladite ville. Ordonne Sa Majesté, qu'il ne sera employé à l'avenir dans la liste ou carte des maireries, que les habitants de ladite ville et faubourgs, les laboureurs et chefs de famille de la banlieue seulement ; que les valets, garçons de boutique, porte-sac, manouvriers, commis et autres employés dans les fermes en seront retranchés, et que les prud'hommes seront faits par scrutin et non par élection ; à l'effet de quoi, les habitants de ladite ville, faubourgs et banlieue, composant les six mairies, comparaîtront le jour de la Saint-Jean, à 7 heures du matin à la chambre de l'hôtel-de-ville, avec chacun un billet, où ils inséreront leurs noms. Lesquels billets seront par eux mis dans une petite boule, qui leur sera donnée par les maïeur et lieutenant de leur mairie, pour ensuite être mises toutes ensemble dans une urne, qu'on brouillera, dont il sera tiré deux par un enfant, qui seront les deux prud'hommes, lesquels, l'instant, prendront séance dans un lieu séparé, afin qu'ils ne puissent être brigués, ce qui sera observé par

toutes les autres mairies, les unes après les autres, et procédé ensuite par les 12 prud'hommes, à l'élection en la manière accoutumée, suivant les chartres et privilèges de la ville et le susdit arrêt du conseil d'État. Ne pourront lesdits prud'hommes être faits plus d'une fois ; et attendu que, dans lesdites mairies, il y a plusieurs personnes dont les conditions sont inégales, ordonne Sa Majesté que les sergents, cabaretiers et tonneliers, qui sont de la première mairie nommée du Vin, dans laquelle sont les plus notables bourgeois, officiers et avocats, en seront ôtés, et lesdits sergents et cabaretiers, mis dans la mairie nommée du Pain, et les tonneliers dans celle qu'on nomme de l'Eau, dans laquelle mairie de l'Eau, il y sera mis les couvreurs et manneliers qui sont de la mairie nommée des Marchands mêlés : ordonne, en outre, Sa Majesté que la mairie du Vin et celle des Marchands éliront à l'avenir trois prud'hommes chacune au lieu de deux, et les mairies de l'Eau et du Cuir à Poil, un prud'homme chacune au lieu de deux ; fait défenses aux prud'hommes d'élire le nommé Huot, procureur, lequel demeurera exclu de l'élection, attendu les brigues qu'il a faites pour avoir les suffrages des nominateurs, ainsi qu'il et justifié par la susdite information. » Fontainebleau, 12 octobre 1705. Expédition du 9 juin 1756. — Arrêt du conseil d'État, qui ordonne, entre autres choses, que tous les habitants de la ville et faubourgs de Péronne, ainsi que les laboureurs et chefs de famille de la banlieue, visés par l'arrêt du 12 octobre 1705, « seront admis dans les assemblées des maïeurs lors de l'élection des prud'hommes, sans que ceux qui auront été nommés prud'hommes dans les précédentes années, puissent s'en exempter », et que tous ceux qui doivent composer les mairies, sont tenus de comparaître à l'élection des maïeur et échevins, à peine d'amende. Versailles, 14 juin 1738. Expédition du 9 juin 1756. — Mémoire sur l'élection des maïeurs et échevins de Péronne, par les six mairies qui composent ladite ville : savoir du Vin, du Pain, des Marchands, de l'Eau, des Marchands mêlés et du Cuir à poil. On se plaint de ce que « les deux tiers de ceux de la mairie du Vin, qui sont les plus en état de discerner le mérite et la capacité des personnes qui peuvent entrer dans la magistrature et d'en remplir les différentes charges, négligent cette fonction, qu'ils abandonnent aux moins éclairés d'entre eux, comme si ce choix important leur était indifférent. L'exemple de cette première mairie, séduit les habitants des autres mairies ; ils ne comparaissent pour ainsi dire que par députés, le nombre diminue d'année en année, en sorte que d'une mairie de 150 personnes, il ne s'en trouvera pas quelquefois 40. C'est en vain que le procureur du Roi a souvent réclamé contre un abus si contraire à la disposition des arrêts du Conseil ; les conclusions qu'il a prises jusqu'à présent, pour faire supporter les peines prononcées, notamment par l'arrêt du Conseil du 14 juin 1738, contre les habitants qui ne comparaissent pas à cette élection, ont été infructueuses. La raison en est simple : les magistrats devant qui il les prend, sont souvent eux-mêmes susceptibles de répréhension à cet égard. En cet état se condamneront-ils, condamneront-ils leurs parents, leurs amis ? » v. 1756.

C. 999. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1719. — PÉRONNE. — Lettre de l'Intendant à M. Hutellier, lui marquant qu'il a reconnu dans le sieur Le Tellier, maïeur de Péronne, « tant d'application pour établir le bon ordre, et tant de zèle pour le bien public, que je penserais qu'il serait à désirer qu'il pût être encore continué une année, pour achever ce qu'il a si heureusement commencé ; mais, comme il pourrait s'y trouver de l'obstacle, je vous prie de prendre la peine d'examiner ce qu'il y aurait à faire pour parvenir à le faire continuer. Je croirais que l'on pourrait prendre la voie de faire présenter un placet au Conseil au nom des habitants..... Vous entendez bien que vous devez agir en ceci secrètement et comme de vous-même, et sans parler en aucune manière de moi. » Amiens, 16 mai. — Lettre de M. de La Vrillière à M. Chauvelin, intendant, lui demandant son avis sur un placet des bourgeois et habitants de Péronne, qui demandent que le sieur Le Tellier soit continué dans ses fonctions de maïeur. Paris, 31 mai. — Lettre de l'Intendant à M. Hutellier, le priant de communiquer ledit placet aux parties intéressées, et de lui marquer s'il n'y a pas d'inconvénients à en accorder le contenu. Amiens, 6 juin. — Réponse de l'Intendant à M. de La Vrillière. « Rien n'est plus utile, je dis même plus nécessaire pour le bien de la ville de Péronne, que de continuer maïeur le sieur Le Tellier, qui, depuis qu'il est en place, n'a cessé de travailler avec zèle et avec une application infinie, à rétablir le bon ordre dans cette ville, pleine de cabales, et où l'emploi des revenus se fait avec la dernière dissipation, de sorte que le public ne peut que profiter d'une aussi bonne et aussi sage administration, dont elle a encore un extrême besoin. » Amiens, 11 juin. — Ordonnance royale, qui continue le sieur Le Tellier dans la charge de maïeur de Péronne. 21 juin. — Information par Jacques

Le Tellier, conseiller du Roi, son médecin ordinaire, et maïeur en charge de Péronne, sur un tumulte survenu en ladite ville, le 22 juin 1719, à 3 heures du matin, « en plusieurs endroits de la grande rue de la paroisse de Saint-Sauveur....lesquels comparants nous auraient dit et déclaré qu'à l'heure susdite, ayant entendu tirer plusieurs coups d'armes à feu, ils seraient sortis de leur maison, et se seraient rendus vers la porte du sieur Pincepré, où ils auraient vu M. Jacques Lalane, avocat au bailliage de cette ville, enveloppé de la garde bourgeoise, ledit Jacques Lalane, insultant de paroles atroces et injurieuses la garde, traitant ceux qui la composaient de gueux, marauds, fripons et J.....f..... pourquoi l'un de ladite garde aurait dit et proposé de le consigner au corps de garde, et de nous porter leur plainte desdits mauvais traitements; et étant survenu un officier du régiment Royal Allemand, de présent en garnison en cette ville, aurait fait retirer ledit Lalane..... Quelque temps après, seraient venus à la porte de notre hôtel, deux valets d'officiers de ladite garnison, dont l'un jetait une très grosse quantité de pierres et de grès vers nos fenêtres, sans néanmoins les atteindre, à cause de la grosseur desdites pierres, et, se promenant devant notre porte, criait à haute voix : « Je suis M. le maïeur, bougre de maïeur, foutre, Jean-foutre de maïeur ; es-tu capable d'être maïeur ? » ajoutant ledit Nicolas Leblanc avoir vu, peu de temps auparavant lesdites insultes dudit valet, le sieur de Montjois, son maître, capitaine audit régiment, s'efforcer d'arracher la porte de notre cave donnant sur ladite rue, et, ne pouvant réussir, il aurait jeté une grosse pierre à grands coups sur ladite porte, et se serait retiré..... Pierre Fouquet, marchand de soie en cette ville...., nous a dit et déclaré, qu'à l'heure susdite, ce jourd'hui, ayant entendu frapper plusieurs fois brusquement à sa porte, il se serait levé de son lit, et ayant ouvert sa porte, il aurait vu un nombre d'officiers vers notre porte, attroupés, accompagnés de plusieurs joueurs de violon et des sieurs du Caillouet, bourgeois, et Lalane, avocat, lesquels criaient à haute voix « la garde ! » laquelle étant survenue, ledit Lalane l'aurait dénoncé, en traitant ceux qui la composaient de marauds et fripons, leur disant : « Retirez-vous, sinon je vous donnerai du pied dans le ventre, et vous ferai mettre dans un cul de basse fosse. » A l'effet de quoi, aurait repoussé ladite garde jusqu'à leur corps de garde ; et croyant lesdits officiers que ledit Lalane était arrêté et consigné audit corps de garde, ils s'y seraient tumultueusement rendus..... Et à l'instant sont encore comparus pardevant nous, juge susdit, Jean Clérembeau, maître tisserand en cette ville, capitaine de la garde bourgeoise de la nuit dernière, Antoine Aubry...., etc., tous fusilliers de ladite garde..... lesquels nous auraient dit et déclaré, qu'à l'heure susdite de ce jourd'huy, ayant entendu hautement appeler la garde en plusieurs fois, ils se seraient détachés dudit corps de garde pour aller au bruit, et étant arrivés vers la porte du sieur Pincepré, ils auraient vu venir à eux les sieurs Lalane, avocat, et Frazier de Bias, bourgeois, accompagnés d'un officier du régiment Royal-Allemand-cavalerie, de présent en garnison en cette ville ; lesquels sieurs Lalane et Bias auraient prié lesdits capitaine et fusilliers de ladite garde, de se retirer en leur corps de garde, et sur ce que l'un d'entre eux proposait d'arrêter lesdits bourgeois, savoir lesdits sieurs Lalane et Bias, pour les bruits par eux nuitamment excités, ledit officier aurait donné un petit soufflet audit Clérembeau, capitaine, lequel avec les fusilliers composant ladite garde, se serait retiré à la prière desdits sieurs Lalane et Bias, au corps de garde de la place, leur poste, où à peine arrivé, ledit officier de garnison serait survenu, l'épée à la main, et entré dans ledit corps de garde, assisté desdits sieurs Lalane et Bias, tous trois également maltraitants d'injures atroces tous les fusilliers de ladite garde, les appelant fripons et marauds ; même ledit Lalane aurait donné un coup de pied au nommé Jean-Pierre Miagou, l'un de ladite garde, et l'aurait pris aux cheveux. Et à l'instant, le sieur Lemercier, notre lieutenant, s'étant présenté audit corps de garde, aurait fait retirer lesdits sieurs Lalane et Bias. » 22 juin. — Ordonnance de l'Intendant, ordonnant que l'information commencée par le sieur Le Tellier, maïeur de Péronne, contre les auteurs du tumulte du 22, serait continuée, et qu'il serait sursis à l'élection des maïeur et échevins, jusqu'à ce qu'elle soit terminée. Amiens, 23 juin. — Lettre de l'Intendant à M. de la Vrillière, lui rendant compte de ladite affaire, demandant que le Roi fît savoir ses intentions sur la continuation du sieur Le Tellier, comme maïeur de Péronne, sinon, lui mandant qu'il lui paraissait nécessaire de commettre quelqu'un pour y présider. Amiens, 23 juin. — Procès-verbal de l'opposition faite par les sieurs Frazier, Maillart et Denis Bruslé, commis-greffier au bailliage de Péronne, tous de la mairie du Vin, à l'ordonnance de l'Intendant, qui prescrit de surseoir à l'élection des maire et échevins, et de celle faite par les gens du Roi au bailliage, à l'ordonnance royale du 21 juin, qui maintient le sieur Le Tellier dans ses

fonctions de maïeur. 24-25 juin. — Requête des maïeur et échevins de Péronne au conseil d'État, au sujet de malversations commises par quelques officiers du bailliage envoyés en députation à Paris, pour défendre certains privilèges de la ville. v. 1719 — « Extrait de l'information faite par le sieur Jacques Le Tellier, maïeur de Péronne, à l'occasion des brigues et cabales qui se font pour l'élection des maïeur et échevins de la même ville, les 20 et 21 juin 1719. Claude Jullien, poissonnier, au faubourg de Paris, dépose que la semaine dernière, Clément Le Tellier, procureur au bailliage de Péronne et lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts, avait envoyé audit faubourg un sergent desdits eaux et forêts, pour ordonner aux poissonniers des faubourgs et des communes de Biaches et de Sainte-Radegonde, de lui députer incessamment deux de chaque commune, que lui, Jullien, ayant été député, en conséquence de cet ordre, il s'était rendu, le dimanche 18, chez ledit Clément Le Tellier, qui lui avait dit que, si quelqu'un d'entre eux tombait prud'homme pour l'élection des maïeur et échevins, ils eussent à donner leur voix à ceux qu'il leur indiquerait, sinon qu'en qualité de lieutenant des eaux et forêts, il trouverait bien le moyen de les en faire repentir ; qu'ensuite il l'avait envoyé chez le nommé Leclerc, maïeur de la mairie des poissonniers du faubourg, pour lui en demander le dénombrement, ce que Leclerc avait refusé. » — Lettre de l'Intendant à M. Hutellier, lui envoyant l'ordonnance royale, qui maintient le sieur Le Tellier, dans ses fonctions, et ajoutant : « Vous entendez bien qu'il n'y a plus d'inconvénients, que le sieur Le Tellier lève l'arrêt qu'il avait fait de la personne du lieutenant des eaux et forêts. » Amiens, 24 juin. — Liste des maïeur et échevins de Péronne, nouvellement élus. 25 juin. — « Extrait du registre extraordinaire du bailliage de Péronne. » Procès-verbal de prestation de serment des maïeur et échevins de cette ville. 25 juin. — Lettre de M. Le Tellier à l'Intendant, lui rendant compte des faits qui se sont passés à Péronne à la réception des ordres de la cour et des siens, « lesquels n'ont cependant point eu assez de force pour imposer silence aux conseillers de ce bailliage, à la sollicitation desquels les gens du Roi ont osé conclure, à la prestation de serment, à protestation de se pourvoir contre l'ordonnance du Roi. Tout le peuple, témoin d'une pareille entreprise, criait vengeance contre leur témérité, laquelle demanderait de ne point demeurer impunie, non plus que les vains efforts que les sieurs Frazier et Maillart ont employés pour disposer le peuple au mépris de votre surséance, Monseigneur, du 23 du présent mois, à procéder à l'élection des maïeur et échevins, le jour de Saint-Jean-Baptiste, ayant à cet effet, de leur autorité, fait sonner plusieurs fois la cloche, pour assembler le peuple à l'hôtel-de-ville, d'où nous étions descendus en conséquence de votre ordonnance. » Il lui exprime sa gratitude pour la protection dont il l'a honoré dans cette circonstance. Péronne, 26 juin. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit au sieur Hutellier, subdélégué, « de se faire représenter par le greffier, le registre du bailliage de Péronne, dans lequel est inscrit ledit acte de prestation de serment, et, en présence du procureur du Roi dudit bailliage et dudit greffier, d'y rayer et biffer les protestations faites contre la nomination dudit sieur Le Tellier », et ainsi conçues : « Sans que la nomination du sieur Le Tellier puisse nuire, ni préjudicier aux droits et privilèges de la ville. » Amiens, 12 août. — Procès-verbal dressé par M. Hutellier, en exécution de la précédente ordonnance. 21 août. — Lettre de l'Intendant à M. de la Vrillière, lui envoyant copie des principales pièces, concernant ladite affaire, et requérant punition contre les officiers du bailliage. Amiens, 27 août. — Réponse de M. de la Vrillière à l'Intendant, l'informant que S. A. R. « n'a pas estimé à propos de rien faire en cette occasion contre ces officiers, d'autant plus que, par les copies des actes mêmes que vous m'avez envoyées, il paraît que le sieur Le Tellier a été installé, et qu'il a prêté son serment en la manière accoutumée, et que la clause qu'ils ont insérée dans l'acte de sa prestation de serment et que vous traitez de protestation, n'a rien d'extraordinaire ni de particulier, m'arrivant à moi-même le plus souvent, de m'en servir dans de pareilles ordonnances de prorogations ou continuations de magistrats, comme d'une suite de celle qui porte que les continuations ou prorogations ne tireront point à conséquence. » Paris, 31 août, — etc.

C. 1000. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1719-1730. — Péronne. — Mémoire de M. Hutellier à l'Intendant, sur une requête du sieur François Tattegrain, greffier en chef de l'hôtel-de-ville de Péronne, qui demande l'approbation de l'Intendant, pour être maintenu dans une somme annuelle de 200 l. Péronne, 29 août 1719. — Lettre de M. de la Vrillière à M. Chauvelin, intendant, au sujet de contestations entre le sieur de Brazilly et les maïeur et échevins de Péronne. Comme il y a des certificats pour et contre le sieur de Brazilly, le duc d'Orléans

« a cru qu'il était à propos de différer la décision de cette affaire jusqu'après l'élection des nouveaux officiers de cette ville, à laquelle elle juge à propos que vous vous trouviez, afin de voir par vous-même dans l'assemblée, dans quels sentiments sont ces habitants, si leurs certificats ne sont pas mendiés, et s'il n'y aurait pas moyen de concilier les esprits. » Paris, 15 juin 1721. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit que, pour cette année, il sera sursis à l'élection des officiers municipaux de Péronne, jusqu'au 27 juillet suivant, afin qu'il puisse y assister, conformément aux ordres du Roi. Amiens, 17 juin 1721. — « Noms de ceux qui composent la mairie du Vin. » v. 1721. — Mémoire de M. Hutellier, sur une requête des maire et échevins de Péronne, qui demandent que le produit des deux octrois concédés à ladite ville, servira par chacun an, comme ci-devant, à l'acquittement de partie de ces charges. Péronne, 6 avril 1723 ; et ordonnance de l'Intendant, qui autorise à payer annuellement divers officiers, sur le produit desdits octrois. 17 avril 1723. — Lettre de l'Intendant au comte de Saint-Florentin, lui marquant que, « depuis quelques années, il y a eu beaucoup de dissipation dans l'administration des revenus de la ville de Péronne, par la négligence et la mauvaise économie des officiers municipaux. Comme il est tout à fait à craindre que celui qui doit être élu maïeur de cette ville, le jour de Saint-Jean prochain, ne suive les errements de ceux qui l'ont précédé,.... il serait bien à souhaiter pour cette ville, que le Roi voulut bien, pour cette fois, mais sans tirer à conséquence, y nommer, comme il a déjà fait en cas à peu près semblable, un sujet capable de rétablir les affaires, que je sais être fort en désordre. Si vous agréez ma proposition, je ne vois personne qui y soit plus propre que le sieur Dournel, conseiller au bailliage, dont j'ai déjà expérimenté, en pareille circonstance, la capacité, la prudence et la droiture, pour l'avoir vu dans la même place, administrer les revenus de la ville, de manière que, non-seulement il l'acquitta de tout ce qu'elle pouvait devoir des années antérieures, mais qu'il se trouva encore du revenant bon. » Amiens, 10 juin 1729. — Ordonnance royale, qui nomme pour cette fois, et sans tirer à conséquence, le sieur Dournel en qualité de maïeur de Péronne. Versailles, 16 juin 1729. — Réponse du comte de Saint-Florentin à M. Chauvelin, intendant, lui marquant que, sur sa demande, le Roi a rendu ladite ordonnance, qu'il lui envoie. Versailles, 16 juin 1729. — Instructions de l'Intendant à M. Dournel, maïeur de Péronne. Arras, 1er juillet 1729. — Ordonnance royale, qui continue pour une année, le sieur Dournel, dans la place de maïeur de Péronne, en considération des services qu'il a rendus à cette ville dans son administration. Versailles, 11 juin 1730. — Lettre de l'Intendant à M. Hutellier, lui envoyant ladite ordonnance, le priant de la garder secrète, jusqu'au moment où l'assemblée pour la nomination des prud'hommes sera formée. Amiens. 23 juin 1730. — Acte par lequel Mathias-Barthélemy de Haussy de Robécourt, avocat du Roi au bailliage de Péronne, accepte l'élection qui a été faite de lui et de Jacques Carpentier à la magistrature populaire, au lieu de trois personnes, attendu les ordres du Roi, sous la réserve « qu'il n'entendait point, en acceptant sa nomination, et procédant avec M. Dournel et M. Carpentier à l'élection des autres échevins, déroger aucunement aux très humbles remontrances, qu'il se réserve de faire à S. M., pour obtenir de sa bonté la révocation de la lettre de cachet, qui continue pour cette année M. Dournel dans les fonctions de maïeur, et ce, parce que cette lettre de cachet est non-seulement contraire aux privilèges de la ville et à ses véritables intérêts, mais encore parce qu'il y a apparence qu'elle aura été secrètement sollicitée sous de frivoles prétextes, dont on aura pu se servir, pour surprendre la religion de la cour. 24 juin 1730. — Certificat donné par deux anciens maïeurs et échevins de Péronne, attestant « qu'il est d'usage constant que les lettres adressées aux maïeur et échevins, sont portées par le facteur chez le maïeur en charge, qu'il en voit le contenu et en fait son rapport à la chambre assemblée extraordinairement, quand le cas le requiert, ou aux assemblées ordinaires, quand il n'y a rien de pressant. » Péronne, 11 juillet 1730. — Mémoire de M. de Haussy de Robécourt à l'Intendant, au sujet d'une contestation qu'il a avec M. Dournel, sur un point de la rédaction de son acte de réserves à son élection, et sur la manière dont les lettres doivent être remises aux maïeur et échevins. « L'amour que Votre Grandeur a pour la justice, ainsi que son affection pour le bien public, me font espérer que les sentiments d'honneur et de désintéressement que le public me connaît, et l'esprit de paix, de bienséance et de conciliation, suivant lequel je me suis toujours conduit, me procureront l'avantage de balancer la protection que M. Dournel se prévaut d'avoir acquise auprès de Votre Grandeur, et dont il a la témérité de nous menacer, sur la moindre opposition qu'il rencontre dans ses sentiments. » Il a d'ailleurs donné des marques de son zèle pour le

bien public, « dans le règlement que j'ai sollicité pour cette ville contre l'état-major, quoique j'eusse pu, avec honneur, me dispenser de la sollicitation de cette affaire, puisque je n'étais point alors du corps de ville; j'ai néanmoins quitté ma famille, dans un temps où ma présence lui était le plus nécessaire, et je l'ai fait, parce que j'ai cru que mes soins pourraient être utiles à la ville. Je me flatte de m'en être acquitté à la satisfaction du public, puisque j'ai détourné le règlement que M. Le Blanc voulait faire rendre, et dont je crois avoir, dans ce temps remis une copie à Votre Grandeur.... Mais les désagréments que j'ai reçus dans cette affaire, les peines et les longueurs qu'il m'a fallu essuyer pour effacer les idées désavantageuses, que l'on avait cherché à insinuer dans les esprits, sur les motifs qui portaient les maïeur et échevins de ce temps à se plaindre des officiers de l'état-major, m'ont appris à ne me plus charger personnellement de la sollicitation des affaires publiques dans de pareilles conjonctures, content de proposer dorénavant mon sentiment sur les intérêts de l'hôtel-de-ville, je ne croirai jamais mon honneur chargé du succès de ce que j'aurai proposé, et si j'avais le malheur de trouver l'esprit de Votre Grandeur prévenu contre moi, je me contenterais de me déporter de toutes les délibérations qui pourraient souffrir, de la part de M. Dournel, quelque contradiction. » Péronne 1er juillet 1730, — etc.

C. 1001. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 papier.

1731. — Péronne. — Arrêt du conseil d'État, qui destitue les sieurs d'Aussy de Robécourt et Tattegrain de leurs fonctions d'échevins de Péronne, attendu qu'ils « se conduisent dans l'exercice de leurs fonctions d'une manière aussi préjudiciable au bon ordre, que contraire au bien de son service (du Roi). » Marly, 8 mai. —Lettre de M. Orry à l'Intendant, lui envoyant ledit arrêt, et le priant de mander les sieurs d'Aussy de Robécourt et Tattegrain, « pour leur faire entendre que, s'ils ne se conduisent pas à l'avenir avec plus de circonspection et de soumission, le Roi ne s'en tiendra pas là à leur égard. » Versailles, 28 mai. — Réponse de l'Intendant à M. Orry. « Comme ces deux officiers se sont, depuis ma lettre du 8 avril dernier, mis en règle pour les visites, et que le magistrat doit être renouvelé à Péronne le 24 de ce mois, il me paraît que la destitution, par un arrêt, avant le temps si proche de la nouvelle élection, serait trop diffamante pour eux, et que, pour le présent, la punition ayant été retardée, et en l'état actuel des choses, ils seront assez punis d'être exclus de l'élection prochaine par un simple ordre. Je crois donc qu'il suffirait que vous m'écrivissiez une lettre, pour me marquer que telle est l'intention du Roi. Cette peine, qui ne laissera pas leur faute impunie, et qui sera publique, produira le même effet que l'arrêt et ne sera pas de la même conséquence pour ces deux officiers, à qui d'ailleurs il n'y a rien à reprocher dans les fonctions des offices dont ils sont pourvus, l'un d'avocat du Roi, et l'autre de procureur du Roi du bailliage. Je ne dois pas oublier de vous faire observer, qu'aux termes dans lesquels est conçu l'arrêt, qui ne dit rien du motif qui l'a fait rendre, et dont le seul objet, quand je vous l'ai proposé, était de réprimer promptement la résistance que ces deux officiers avaient manqué publiquement à remplir leur devoir, pour établir le bon ordre dans la manufacture, on ne manquerait pas d'en conclure contre eux ce qu'il y a de plus grave, sans que cela produisît, par rapport à la manufacture, le bien qu'on s'est proposé. » Arras, 3 juin. — Lettre de M. Orry à l'Intendant. Il consent à ce que l'arrêt de destitution ne soit pas signifié aux sieurs d'Aussy de Robécourt et Tattegrain, « mais il est absolument nécessaire qu'ils soient exclus à la nomination prochaine, non-seulement de cette place, mais de toutes autres charges de l'hôtel-de-ville. » La Chapelle, 6 juin.—Lettre de l'Intendant à M. Dournel, le priant de venir le trouver sans délai pour une affaire urgente. Arras, 9 juin. — Lettre de l'Intendant à M. Hutellier, lui mandant de donner lecture de l'ordre du Roi, qui exclut les sieurs Tattegrain et de Robécourt de toute fonction municipale, le jour de la Saint-Jean prochaine, après l'élection des prud'hommes. Arras, 13 juin. — « Extrait du registre aux résolutions de l'hôtel-de-ville de Péronne. » Procès-verbal constatant que le 24 juin, « immédiatement après l'élection des douze prud'hommes, et auparavant leur prestation de serment, M. Dournel, maïeur, a présenté à M. le subdélégué, présent à l'élection, un paquet cacheté, qu'il a dit lui avoir été envoyé par Mgr. l'Intendant, sous enveloppe à son adresse, au-dessus de laquelle sont écrits ces mots : « Pour être ouvert le 24 juin 1731. » Duquel paquet, mondit sieur le subdélégué ayant fait ouverture se serait trouvé autre enveloppe adressant à mondit sieur subdélégué, de laquelle ayant pareillement fait ouverture, aurait trouvé une lettre de mondit seigneur l'Intendant, dont il aurait pris lecture, et ensuite l'aurait lue à haute et intelligible voix, tant auxdits prud'hommes qu'aux assistants et à mesdits sieurs.

Et a été ladite lettre registrée, conformément à ce qui est ordonné par icelle. Signé Hutellier et Dournel. Et à l'instant MM. de Haussy de Robécourt et Tattegrain auraient déclaré qu'ils étaient surpris d'une pareille exclusion ordonnée par Mgr. l'Intendant, sans les avoir en aucune façon entendus, laquelle exclusion leur est d'autant plus injurieuse, qu'on a affecté de la faire paraître en présence desdits sieurs de Robécourt et Tattegrain, à la vue de tout le peuple, pourquoi ils se réservent de se retirer devant S. M., qu'au surplus, quoiqu'ils ne croient point qu'une simple lettre, sans aucune forme d'ordonnance, puisse opérer une pareille exclusion injurieuse à leur honneur, qu'ainsi ils seraient bien fondés à demander une surséance, pour faire révoquer cette exclusion sur leurs remontrances ; néanmoins ils priaient MM. les prud'hommes de ne point penser à eux dans l'élection qu'ils allaient faire, et, en cas qu'ils passent outre, que lesdits sieurs de Robécourt et Tattegrain protestaient de se pourvoir, pour faire annuler ladite nomination. » 24 juin. Expédition dudit jour. — Lettre de l'Intendant au comte de Saint-Florentin, au sujet du désordre des finances de la ville de Péronne, « particulièrement par la mauvaise administration du sieur Eudel, précédent maïeur. La connaissance que j'en avais, jointe au cri public, m'a déterminé à une révision de comptes, et, après l'examen que j'en ai fait, je n'ai pas hésité à en rayer plusieurs articles de dépenses considérables, et à condamner ces jours-ci, nommément, le sieur Eudel, à rapporter plusieurs sommes, dont, ainsi qu'il en est lui-même convenu, il avait fait de faux emplois. Mais, comme cette condamnation demeurerait sans effet, si le sieur Dournel, actuellement maïeur, par les soins de qui toutes ces découvertes ont été faites, sortait de sa place, par les intrigues du sieur Eudel, et par l'autorité que lui donne sa charge de lieutenant général au bailliage, je ne balance pas à vous proposer, comme chose vraiment essentielle, de vouloir bien obtenir de la bonté du Roi, de continuer encore, cette année, le sieur Dournel, pour pouvoir faire mettre à exécution les rapports que je viens d'ordonner contre le sieur Eudel et autres ; cela est encore plus nécessaire que, s'il en était autrement, ce serait sûrement le sieur Daussy de Robécourt, gendre du sieur Eudel, qui serait maïeur, par l'adresse qu'a eu le sieur Eudel de se faire nommer l'année dernière, lieutenant du maïeur, place qui a mis le sieur de Robécourt en état de pratiquer les moyens de se faire élire maïeur. Au surplus, que le sieur Dournel soit maïeur trois ans de suite, il n'y a en cela rien de contraire aux privilèges de la ville, et qui ne soit d'accord avec l'usage. » Amiens, 21 mai. — Réponse du comte de Saint-Florentin à l'Intendant. Le cardinal de Fleury n'a pu admettre ses raisons de continuer le sieur Dournel dans les fonctions de maïeur de Péronne, à cause des conséquences. Il « estime qu'il est à propos de laisser faire, suivant l'usage, le renouvellement du magistrat de cette ville, et, en cas qu'il se pratiquât quelques mauvaises menées dans l'élection qui doit se faire, d'un sujet pour remplacer le sieur Dournel, sur l'avis que vous m'en donnerez, S. M. ne fera aucune difficulté de casser cette élection et de nommer d'autorité à cette place. » Versailles, 2 juin, — etc.

C. 1002. (Liasse.) — 22 pièces papier (1 imprimée).

1755-1756. —Péronne.— Arrêt du conseil d'État, qui confirme et approuve la liquidation des charges assignées sur le revenu des octrois de la ville de Péronne, par les ordonnances de M. Chauvelin, intendant, des 5 juin 1690 et 17 avril 1723, et ordonne que, conformément auxdites ordonnances, lesdites charges seront fixées et liquidées à la somme de 2,363 l. 13 s. d'une part, et à celle de 3,880 l. 6 s., d'autre part. Versailles, 17 juin 1755. — Mémoire de M. Desachy, subdélégué à Péronne, sur une contestation entre le sieur Bourdon, greffier de l'hôtel-de-ville de Péronne, et les maire et échevins de ladite ville. 21 septembre 1755. — « Mémoire succinct par supplément, en réponse à la requête du sieur Bourdon, greffier de l'hôtel-de-ville de Péronne, opposant à l'ordonnance rendue par Mgr. l'Intendant, du 21 mai 1755. » 22 septembre 1755. — « Précis du procès entre Me Pierre-Louis-Antoine Bourdon, greffier en chef de l'hôtel-de-ville de Péronne, contre MM. les maïeur et échevins de ladite ville. » 9 octobre 1755. — « Mémoire pour maître Pierre-Louis-Antoine Bourdon, greffier en chef de l'hôtel-de-ville de Péronne, contre MM. les maïeur et échevins de la même ville » (impr. 31 p. in-4°. Amiens 1755.) — Mémoire sur ladite affaire. v. 1755. — « Mémoire concernant plusieurs abus préjudiciables aux intérêts de l'hôtel-de-ville de Péronne et du public. » v. 1755. — « Résumé de la requête de Pierre-Louis Antoine Bourdon, greffier en chef de l'hôtel-de-ville de Péronne. » v. 1755.— Requête du sieur Bourdon à l'Intendant, le priant de hâter la solution de son procès contre les maïeur et échevins de Péronne. Amiens, 9 octobre. — Ordonnance de l'Intendant, qui reçoit le sieur Bourdon opposant à son ordonnance du 22 mai

précédent. Amiens, 27 novembre 1755. — « Extrait des requête et mémoire du sieur Bourdon, réponses de MM. les maïeur et échevins, et répliques dudit sieur Bourdon, dans son affaire à l'Intendance. » v. 1755. — Lettre de M. Pillot, maïeur de Péronne, à l'Intendant, réclamant contre l'ordonnance de celui-ci, du 27 novembre. Péronne, 4 décembre 1755. — « Mémoire contre les abus nuisibles au bien public de la ville de Péronne », par lequel on expose que « le procureur du Roi et le greffier de la ville de Péronne en sont les seuls officiers perpétuels, en vertu de leurs offices créés héréditaires; les autres membres se renouvellent tous les ans par l'élection du peuple. On ne doit attribuer qu'à ces officiers perpétuels l'insuffisance des biens de la ville, pour l'acquit de ses charges. Les droits injustes qu'ils s'attribuent sur les biens de cette ville, tant par d'anciens que par de nouveaux abus, ne peuvent être modérés, ni par les maïeur et échevins, ni même par les ordonnances des seigneurs intendants. Comme ils sont continuellement en poste avantageux pour obliger leurs amis et se venger de leurs ennemis, il est très rare que les maïeur et échevins osent les contenir ou les contredire. Les magistrats de la précédente élection ont osé le faire par devoir, mais combien de traits de vengeance n'en ont-ils pas essuyé jusqu'à présent, et n'essuieront-ils pas par la suite, s'il n'y est pourvu? » v. 1755. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur une requête des maïeur et échevins de Péronne, qui demandent la réunion des offices de procureur du Roi et de greffier de l'hôtel-de-ville. Paris, 14 janvier 1756. — « Mémoire des frais de deux adjudications faites à l'hôtel-de-ville de Péronne par les maïeur et échevins, audience tenante, de la ferme des poids et mesures, l'une du 11 mars 1754, annulée par ordonnance de Mgr. l'Intendant, pour différentes duplications de droits dans les affiches, et l'autre renouvelée le 27 février 1756, en exécution de la même ordonnance. » Péronne, 29 mars 1756, — etc.

C. 1003. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1773-1777. — Péronne. — « Précis pour le procureur du Roi en l'hôtel-de-ville et en la police de Péronne, contre les maire et échevins de la même ville », sur ce que lesdits maire et échevins prétendent réunir au corps municipal ledit office de procureur du Roi et celui de greffier, par le sieur Dassonvillers. v. 1773. — Requête des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, attendu « les tracasseries et les mauvaises façons du sieur Dassonvillers, ancien marchand, homme fort entreprenant et peu éclairé, qui est pourvu de l'office de procureur du Roi, depuis 18 mois », demandant la réunion dudit office au corps municipal, à charge de remboursement. v. 1773. — Requête de M. Dassonvillers à l'Intendant, réclamant contre le projet des maire et échevins de Péronne, de réunir son office de procureur du Roi. Péronne, 22 janvier 1774. — Lettre de l'Intendant à M. François, avocat à Péronne. « L'estime publique dont vous jouissez et qui est due à votre probité et à vos lumières, m'engage à vous prier de prendre des éclaircissements particuliers sur cette affaire, et de me marquer en confiance ce que vous pensez de l'imputation faite par le corps municipal contre le sieur Dassonvillers, et du mémoire justificatif de celui-ci. » 24 février 1774. — Réponse de M. François à l'Intendant. La ville de Péronne, bien qu'endettée, est cependant en état d'opérer la réunion qu'elle se propose de faire, laquelle lui serait très avantageuse. Quant au sieur Dassonvillers, la méfiance qu'il inspire au corps municipal lui paraît fondée. Péronne, 8 mars 1774. — Lettre de M. François à l'Intendant, sur un nouveau mémoire de M. Dassonvillers. Péronne, 17 mars 1774. — « Observations sur l'état de situation des affaires de la commune de Péronne, fourni dans un mémoire du sieur Dassonvillers. » v. 1774. — « Mémoire sur la demande faite au ministre par les officiers municipaux de Péronne, pour réunir à la communauté l'office de procureur du Roi de cette ville, et sur les motifs de l'opposition formée par le sieur Dassonvillers, qui a acquis cet office, en conformité de l'édit du mois de novembre 1771. » v. 1774. — Note accompagnant ledit mémoire, et de laquelle il résulte que, « comme M. de Fiéville (subdélégué) est partie dans cette affaire comme maire de Péronne, M. l'Intendant s'est adressé à M. François, excellent avocat, et homme d'une probité reconnue, pour avoir des éclaircissements. » 25 mars 1774. — Lettre de M. Fargès à l'Intendant, lui demandant si les finances de la ville de Péronne lui permettent de rembourser les offices de procureur du Roi et de secrétaire greffier garde des archives, qui ont été levés aux parties casuelles par les sieurs de Rougemont et de Guehagny, afin de les réunir aux autres offices de la création de 1771, que cette communauté a acquis en 1773, ainsi que les officiers municipaux de Péronne en ont fait la demande. Paris, 4 juillet 1776. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui demandant lesdits éclaircissements. 10 juillet 1776. — « Extrait du registre aux résolutions de l'hôtel-de-ville de Péronne. » Délibé-

ration qui, en considération des services rendus par le sieur de Guehagny, lui accorde, sa vie durant, la jouissance de l'office de secrétaire greffier, dont la commune a délibéré de poursuivre la suppression et réunion au corps municipal. 25 novembre 1776. — Lettre des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, lui envoyant la précédente délibération, dont ils le prient d'appuyer le contenu. Péronne, 29 novembre 1776. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant. « Je pense, Monsieur, qu'il serait très avantageux à la communauté de rembourser l'office de procureur du Roi de l'hôtel-de-ville et de la police, pour demeurer réuni aux autres offices qu'elle a acquis en 1773. Il s'agit d'une dépense de 10.000 l. environ. La ville a actuellement en argent plus de 70.000 l. Quand elle serait nécessitée de prendre à constitution de rentes 3.000 l., elle ne tarderait pas à rembourser cette somme de ses épargnes ; ses revenus excédant aujourd'hui ses charges. Par là, elle profiterait de plus de 400 l. par an qu'elle paie au sieur Dassonvillers, pour intérêts de finance de son office. Elle a, on en convient, beaucoup d'autres dettes, mais presque toutes sont des constitutions au denier 50, qu'elle n'a pas autant d'intérêt à rembourser que celles au denier 20. On ne lui connaît de somme exigible que 13.819 l., qu'elle a empruntées anciennement à l'hôtel-Dieu, et qu'elle pourra encore garder, jusqu'au temps où on reconstruira la salle des malades, ce qui n'est pas pressant. » Quant au sieur Dassonvillers, procureur du Roi, « il sait combien il aurait peu d'espérance d'être continué dans cette place, si cela dépendait du choix du peuple. Il s'est attiré la haine universelle des officiers municipaux et de ses concitoyens, par son caractère impérieux, ses tracasseries continuelles et ses impérities dans ses fonctions Il est certain qu'il y a dans la ville un nombre infini de citoyens plus éclairés et plus capables que lui, à tous égards, de s'acquitter du ministère public. » Péronne, 26 mars 1777. — Lettre de M. François, avocat et maïeur de Péronne, à M. Maugendre, l'informant qu'il vient de recevoir l'arrêt du Conseil, qui « homologue et confirme l'acte de délibération de l'assemblée générale tenue l'année dernière sur cet objet en notre hôtel-de-ville, et nous autorise, en conséquence, à faire au sieur Deguehagny, secrétaire greffier actuel de l'échevinage et en la police, le remboursement de la finance de son office, ce que nous ne manquerons pas de faire. » Il ne reste donc plus à réunir que l'office de procureur du Roi possédé par le sieur Dassonvillers : « mais qui, loin de se prêter, comme vient de faire le sieur Deguehagny, au vœu de la cour, fait au contraire les derniers efforts pour se maintenir, contre la délibération générale et la réclamation unanime de toute la commune, dans la possession et l'exercice de son office. A des mémoires hardis qu'il a osé donner à M. l'Intendant et même au Conseil, où sont blessées également la décence, la justice et surtout la vérité, et dans lesquels il se permet crument l'imposture même, nous venons, Monsieur, de faire rédiger notre réponse et la remettre avec les pièces justificatives à M. de Fiéville, qui nous assure avoir fait passer le tout avec son avis à M. l'Intendant ». Quant au sieur Dassonvillers, « je ne crains pas de vous dire, Monsieur, qu'il n'y a en cette ville qu'un cri sur lui, depuis l'instant même, où, à l'âge de plus de 60 ans, et après avoir fait toute sa vie le commerce de draperie en détail, et dans les dernières années, une sorte de fortune dans les recettes, il eut la vanité de se décorer d'une charge municipale, de l'office de procureur du Roi en l'échevinage, et je puis vous assurer à la vérité, qu'inepte à bien des égards, et incapable d'ailleurs de faire aucuns fruits dans les fonctions et les détails de cette charge, il a le malheureux désavantage de ne mériter la confiance de personne, ou plutôt de répugner à tous les ordres indistinctement de nos concitoyens ; et cette vérité est prouvée par quatre délibérations générales, qui le concernent, tenues en différents temps, et dans lesquelles il n'a jamais eu la satisfaction de recueillir en sa faveur une seule voix. » 30 mars 1777. — Lettre de l'Intendant à M. de Fargès, sur la réunion de l'office de procureur du Roi en l'hôtel-de-ville de Péronne, et lui transmettant les éclaircissements et les conclusions contenus dans la lettre de M. de Fiéville du 26 mars précédent. 6 avril 1777, — etc.

C. 1004. Liasse. — 50 pièces papier.

1776-1777. — Péronne. — « Extrait du registre aux résolutions de l'hôtel-de-ville de Péronne », arrêtant de ne point recevoir au serment de portefaix, le nommé Fursy Delamarre. 27 juin 1776 ; et protestation du sieur François, maïeur en charge, contre ladite décision, « fondée sur l'irrégularité desdits actes, et principalement sur nos deux sentences, contradictoirement intervenues en audience, les 21 juillet et 20 octobre de l'année dernière, et une troisième du 15 décembre suivant, qui ont juridiquement lavé ledit Lamarre des chefs d'accusation portés contre lui, et l'ont, sous la protection de ces trois jugements, rétabli et renvoyé dans ses fonctions de portefaix. » 15 juillet 1776. Expédition du 30 août 1776. — « Ex-

trait du registre aux résolutions de l'hôtel-de-ville de Péronne. » Protestation contre ladite protestation. 19 juillet 1776. Expédition du 30 août 1776. — « Extrait du registre aux résolutions de l'hôtel-de-ville de Péronne », arrêtant qu'il sera sursis au remplacement du sieur Delamarre, comme portefaix, jusqu'à la solution du procès avec celui-ci. 27 juillet 1776. Expédition du 30 août 1776. — « Extrait du registre aux résolutions de l'hôtel-de-ville de Péronne », sur la même affaire. 2 août 1776. Expédition du 30 août 1776. — « Information faite à Péronne, par nous Louis-François François, avocat en Parlement, président aux traites foraines de Péronne, maïeur en charge, juge civil, criminel et lieutenant général de police de ladite ville, faubourgs et banlieue, en la chambre du conseil de l'hôtel-de-ville dudit Péronne, à la requête de M. Fursy-Hubert Bruslé Debaune, échevin, faisant [fonctions] de procureur du Roi, pour le déport dudit procureur du Roi, demandeur et plaignant, contre Fursy Lamarre, portefaix, demeurant audit Péronne, défendeur, et accusé, en exécution de notre ordonnance du 5 de ce mois »; et autres pièces relatives audit procès. 5-30 juillet 1776. Expédition du 30 août 1776. — Requête de Fursy Lamarre, portefaix à Péronne, à l'Intendant, « pour obtenir la restitution de son état, dont il vient d'être dépouillé par une délibération surprise par les intrigues de sa communauté, d'une partie de MM. les officiers municipaux de l'hôtel-de-ville de Péronne, contre le gré et la réclamation du chef de cette compagnie. » 23 juillet 1776. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. « On voit, Monsieur, par l'examen des pièces de la première affaire, que Lamarre a été justifié par l'information, des faits très graves contre lui portés dans la plainte ; aussi le jugement qui est intervenu le 27 juillet 1775, ne l'a-t-il condamné qu'à six mois d'interdiction, pour violents soupçons de négligence, d'inattention et d'inconduite ; le terme de son interdiction a même été depuis réduit à quatre mois, par sentence du 20 octobre suivant. Ses confrères, désespérés de n'avoir pu parvenir à le faire destituer de sa place, comme ils se l'étaient proposés, s'avisèrent, le 20 novembre dernier, pour donner lieu à une seconde procédure, de faire un acte pardevant notaire, par lequel ils arrêtèrent unanimement que MM. les officiers municipaux seraient suppliés de les dispenser de confraterniser davantage avec Lamarre. Le lendemain 21, ils se présentèrent à l'audience de l'hôtel-de-ville, où ils accusèrent de nouveau Lamarre de différents délits, qui n'existaient que dans leur imagination échauffée par l'animosité, et qui tous étaient d'une époque antérieure à la première affaire. Lamarre fut mandé à l'audience, et se justifia vis-à-vis de ses confrères des différents faits dont ils l'accusaient, au sauf d'un seul dont il convint, qui ne fut pas trouvé assez grave pour mériter aucune peine. Il fut dressé procès-verbal du tout, et sur-le-champ, les juges ordonnèrent que leur sentence du 20 octobre précédent serait suivie et exécutée, suivant sa forme et teneur, et firent défenses à la communauté des portefaix d'y contrevenir, ni de troubler Lamarre dans ses fonctions; et au principal renvoyèrent les parties à la première audience. Sentence sur délibéré intervint le 15 décembre suivant..., qui déclara nul l'acte du 20 novembre, passé devant notaire par la communauté des portefaix, lui fit défenses d'y donner aucune suite ni effet, ni récidiver à l'avenir, sous les peines de droit, et sur le surplus mit les parties hors de cour. Le 27 juin dernier, les officiers municipaux, en l'absence de M. le maïeur, délibérèrent de ne point recevoir Lamarre au serment, en qualité de portefaix, qui, selon l'usage, devait se renouveler le dimanche suivant, et, au contraire, de le renvoyer. En effet, on refusa son serment et on le congédia. M. le maïeur, à son retour de la campagne, surpris d'une pareille délibération, protesta le 15 juillet contre son exécution, mais on n'eut aucun égard à sa protestation. Lamarre se trouvant privé de son état, fut conseillé, Monsieur, de recourir à votre autorité, il vous donna, en conséquence, sa requête tendante à ce qu'il vous plaise ordonner qu'il sera renvoyé dans les fonctions de sa place de portefaix, dont il a été destitué illégalement et sans cause... L'échevin faisant fonctions de procureur du Roi, a fait signifier à ce particulier, appel au Parlement, de la sentence du 15 décembre de l'année dernière. Le motif de cet appel est aisé à deviner : la voie qu'avait prise Lamarre, en réclamant votre justice, a paru trop simple et trop facile ; on a imaginé qu'en l'obligeant à soutenir un procès dispendieux au Parlement, ce serait le contraindre à abandonner toute idée de rentrer dans sa place. Je suis cependant persuadé, Monsieur, que, si vous faisiez connaître votre intention à ce sujet aux officiers municipaux, ils s'ils conformeraient. » Péronne, 31 août 1776. — « Mémoire pour Fursy Lamarre, portefaix à Péronne. » v. 1776. — Requête de Fursy Lamarre à l'Intendant, exposant que l'état de misère où il se trouve, ne lui permet pas de poursuivre l'appel au Parlement, et invoquant l'autorité de l'Intendant, pour le faire réintégrer dans ses fonctions de portefaix. 2 septembre 1776. — Lettre de

l'Intendant aux officiers municipaux de Péronne, les priant de renoncer à l'appel au Parlement, et d' « assoupir cette affaire, entreprise sans mon autorisation, qui était cependant indispensable, aux termes des règlements du Conseil, et dans laquelle vous pourriez succomber, surtout si j'informe M. le procureur général de ses véritables circonstances et du défaut d'autorisation. Vous me feriez grand plaisir de m'éviter ce désagrément. » Amiens, 9 septembre 1776. — Lettre de M. Dassonvillers, procureur du Roi en la police et la ville de Péronne, à l'Intendant, l'informant que, malgré toutes ses remontrances, les échevins refusent de réintégrer Lamarre dans ses fonctions. Péronne, 7 octobre 1776. — Lettre de M. Blondeau, faisant savoir que M. François, maïeur de Péronne, étant absent lors de la réception de la lettre du 9 décembre, les échevins refusent de la lui communiquer et d'y répondre. Il demande une nouvelle lettre pour M. François, à qui l'Intendant « demandât raison de ce qui a été fait en vertu de sa première, et des motifs qui ont empêché de lui répondre, en recommandant de terminer cette affaire sans autre délai, et de remettre l'homme en place. Ce serait un arrêt de sa part, qui ne manquerait pas d'être exécuté à l'heure même. » Péronne, 8 octobre 1776. — Lettre de l'Intendant à M. François, maire de Péronne, lui exprimant son étonnement de n'avoir reçu aucune réponse à sa lettre du 9 septembre, qui, sans doute, ne lui a pas été communiquée. Il le prie de se la faire remettre, et d'en mettre l'objet en délibération. 19 octobre 1776. — « Extrait du registre aux résolutions de l'hôtel-de-ville de Péronne, » arrêtant « qu'il sera incessamment fait réponse à Mgr. l'Intendant sur les objets portés en sa lettre. » 26 octobre 1776. Expédition du 27 octobre 1776. — Lettre de M. François à l'Intendant, lui envoyant la précédente délibération. Tout ce qu'il a pu obtenir du corps municipal a été qu'ils répondraient incessamment à l'Intendant, pour expliquer leur conduite. Péronne, 28 octobre 1776. — Lettre de M. Blondeau sur ladite affaire. La lettre de l'Intendant et les représentations de M. François, n'ont eu pour effet que d' « animer davantage contre son autorité le parti opposant, et à le soulever jusqu'au point d'avoir obligé le procureur du Roi à sortir de leur première assemblée, parce qu'il voulait parler (car il s'en est tenu trois), sans qu'il ait été rien décidé, qu'aujourd'hui qui a été la dernière. Persistant donc toujours dans leur entêtement et dans leur obstination, ils ont arrêté que Sa Grandeur serait suppliée de cesser ses menaces, comme d'abandonner l'affaire dont s'agit... Ils prétendent que cette affaire les regarde seuls, et que M. l'Intendant n'aurait dû aucunement s'en mêler, comme n'étant pas de sa compétence, qu'au surplus n'ayant point autrement affaire à lui, ils n'ont rien à craindre de sa part... J'estime que, si M. l'Intendant voulait bien réclamer l'autorité de M. le procureur général, il ne manquerait pas de donner les ordres convenables à humilier l'entêtement de nos adversaires, et à rendre au sujet malheureux sa tranquillité, son état et son pain. » Péronne, 28 octobre 1776. — Lettre des officiers municipaux de Péronne à l'Intendant, pour expliquer leur conduite à l'égard de Lamarre. Péronne, 29 octobre 1776. — Lettre de M. Dassonvillers à l'Intendant, lui rendant compte de ladite affaire. « L'assemblée était déjà formée à mon arrivée, et il est apparent que les choses étaient déjà portées à un certain point. M. Merchier de Gonnelieu, l'un d'eux, homme très vif, même violent, le plus passionné contre Lamarre, m'aborde et me dit : « Cette affaire ne regarde ni M. l'Intendant, ni vous, on ne délibérera point, tant que vous serez ici. Retirez-vous..... Je me retirai donc, pour éviter une de ces avanies, auxquelles je suis tous les jours exposé depuis que je me suis ouvert sur le respect et les déférences dus aux intentions de Votre Grandeur. » Le bruit court que « M. Le Merchier de Gonnelieu et quelques autres d'entre eux se vantent de s'exposer à tout ce qui peut leur arriver de pis, plutôt que de lâcher le pied. Il serait malheureux que nos concitoyens se ressentissent de leur obstination. On les nomme ici la *chambre ardente*. L'arbitraire seul décide de tout. M. François, seul contre six, est contraint de se renfermer dans les bornes de la politique. Il m'en a donné le conseil ; je le suis. Ils achètent, paient souvent au-delà de la valeur des choses, bâtissent et font mille dépenses sans adjudication, sans autorisation de Votre Grandeur, souvent même sans délibération. Je ne me plains pas de ce qui me regarde personnellement ; dans l'espérance d'un avenir plus paisible, je me suis condamné au silence dans toutes leurs assemblées. » Péronne, 31 octobre 1776. — Lettre de l'Intendant au procureur général du Parlement, à Paris, sur ladite affaire. 12 janvier 1777. — « Extrait de la lettre de M. Blondeau, écrite à M. Genet, le 9 février 1777. » — Lettre de l'Intendant à M. Lepelletier de Saint-Fargeau, président de la chambre des vacations au Parlement, pour lui recommander ladite affaire. 24 octobre 1777. — Lettre de M. Lepelletier de Saint-Fargeau à l'Intendant, lui annonçant que l'affaire du sieur Lamarre a été

jugée à sa satisfaction. Saint-Fargeau, 3 novembre 1777, — etc.

C. 1005. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1777-1781. — PÉRONNE. — Lettre de M. Amelot à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête des officiers municipaux de Péronne, qui « demandent un arrêt confirmatif de deux délibérations qu'ils ont prises, le 10 juillet 1775 et le 19 novembre de l'année dernière, pour donner plus de stabilité à leurs délibérations, et pour en assurer l'exécution. » Versailles, 19 juin 1777. — Lettre de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite requête. Péronne, 8 juillet 1777. — Réponse de l'Intendant à M. Amelot. Les délibérations dont il s'agit ont pour objet : « 1° Qu'aucun acte de résolution du corps municipal ne puisse dorénavant avoir d'effet, qu'après avoir été relu et confirmé dans l'assemblée suivante ; 2° que les actes ainsi confirmés après une seconde lecture, ne puissent être changés, qu'en y appelant tous ceux qui auront été présents et auront voté pour la formation des mêmes actes ; 3° enfin que tous les actes consignés dans les registres, et confirmés par une seconde lecture, ne puissent à l'avenir, être réformés ou détruits par une nouvelle chambre, que dans le cas d'une nécessité évidemment reconnue par l'unanimité des suffrages..... Comme le projet de règlement, que je me propose d'avoir l'honneur de vous adresser incessamment pour la ville Péronne, contiendra des dispositions relatives aux délibérations dont il s'agit, il me paraît inutile de les confirmer quant à présent. » Amiens, 14 juillet 1777. — Lettre de M. Amelot à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur une lettre d'un des échevins de Péronne, « pour se plaindre de ce que le procureur du Roi de la ville veut exiger que les sentinelles de la milice bourgeoise portent les armes pour lui, de même qu'ils le font pour le maire et pour les échevins. Il paraît que c'est une innovation de sa part. » Versailles, 5 septembre 1778. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui demandant lesdits éclaircissements. Amiens, 9 septembre 1778. — Réponse de M. de Fiéville à l'Intendant. « Le procureur du Roi, Monsieur, et ses prédécesseurs, ont toujours joui à Péronne des mêmes avantages, honneurs et prérogatives que les maire et échevins. C'est par une singularité qui a été désapprouvée du corps municipal, que le sieur Goguet de Sérauville, échevin, chargé du détail de la garde bourgeoise, s'est avisé, de son autorité privée, et contre l'usage observé jusqu'à présent, de défendre, au mois de juillet dernier, aux sentinelles de continuer de porter les armes pour le sieur Dassonvillers, procureur du Roi, de la ville et police. Il se fonde sur ce que le commandement de la place ne peut jamais lui être dévolu, suivant l'ordonnance rendue par S. M. en 1728, pour la ville de Péronne. Mais il s'en suivrait, si la conséquence était juste, que les échevins n'auraient pas non plus le droit de prétendre à cet honneur, puisqu'en aucun cas ils ne peuvent être saisis du commandement, qui est réservé au maire seulement, en l'absence du lieutenant de Roi. » Péronne, 31 octobre 1778. — Lettre de l'Intendant à M. Amelot, lui transmettant les renseignements et les conclusions contenus dans la lettre précédente. 16 mars 1778. — Lettre des officiers municipaux de Péronne à l'Intendant, laissant à sa disposition la nomination à la place de receveur des vingtièmes de cette ville. Péronne, 22 janvier 1778. — Mémoire du sieur Laurent de Lyonne à l'Intendant, le priant de continuer le sieur Dupontlévêque dans lesdites fonctions qu'il remplit depuis 24 ans, à la satisfaction de tous. v. 1778. — Ordonnance de l'Intendant, qui nomme le sieur Fursy Dupontlévêque, en qualité de receveur de la capitation et des vingtièmes de la ville de Péronne. 28 janvier 1778. — Lettre de M. Dassonvillers, procureur du Roi en l'hôtel-de-ville de Péronne à l'Intendant, se plaignant de ce que, au moment où il s'est présenté à l'assemblée de l'échevinage pour la répartition de la capitation, à laquelle il doit, par ses fonctions mêmes, assister, le maire de Péronne a dissous l'assemblée. Péronne, 7 février 1781. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui demandant des éclaircissements et son avis sur ladite affaire. 12 février 1781. — Lettre des officiers municipaux de Péronne à l'Intendant, pour expliquer leur conduite à l'égard du sieur Dassonvillers. Si celui-ci a, comme il le prétend, une lettre de l'Intendant qui l'autorise, malgré les précédents, à assister à la répartition de la capitation, c'est qu'il l'a surprise à sa religion. « Si le sieur Dassonvillers était un homme modéré, et s'il ne cherchait point à mettre le trouble parmi nous, comme dans toutes les autres sociétés où il se trouve, il nous serait égal qu'il concourût avec nous ; mais nous sommes convaincus qu'il nous serait impossible avec lui d'éviter les querelles, ce qui retarderait nos opérations, et peut-être même nous empêcherait de les conduire à leur fin. Nous sommes persuadés encore que chaque particulier qui supporterait quelque augmentation en serait instruit de sa part, et qu'il se laverait de l'augmentation pour la rejeter sur nous, quand même il y aurait contribué. » Péronne, 12 février 1781. — Mémoire de M. de Fiéville

à l'Intendant. Les raisons sur lesquelles le sieur Dassonvillers appuie sa prétention sont imaginaires. « Le sieur Dassonvillers, Monsieur, doit imputer à son peu de connaissance des affaires, à l'esprit d'autorité, qui est toujours le guide de ses démarches, et à toutes les mauvaises tracasseries qu'il a faites aux officiers municipaux, depuis 1772 qu'il est pourvu de l'office de procureur du Roi, les désagréments dont il se plaint. Le maire actuel, qui est aujourd'hui l'objet de sa haine, est âgé de 83 ans, chéri et respecté de ses concitoyens, par les services qu'il a rendus dans la magistrature, depuis environ 50 ans qu'il est conseiller au bailliage de cette ville. Ce n'est pas lui qui a engagé les échevins a quitter l'assemblée, lorsque le sieur Dassonvillers à paru, pour assister à l'imposition de la capitation de l'année dernière : il n'a fait que suivre le vœu de toute la chambre, qui redoutait la présence de cet officier, qui aurait gêné la liberté des suffrages dans la répartition, par son indiscrétion à rapporter tout ce qui se passe dans les affaires les plus secrètes. » Péronne, 23 février 1781. — Lettre de l'Intendant à M. Dassonviller, lui mandant que, pour tous les motifs contenus dans la lettre précédente, il ne peut blâmer la conduite des officiers municipaux à son égard. 1er mars 1781, — etc.

C. 1006. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1782-1789. — Péronne. — Lettre de M. Amelot à l'Intendant, lui demandant son avis sur un placet du sieur Grenier, échevin de Péronne, « qui demande, en qualité de chevalier de Saint-Louis, la préséance sur le sieur Dournel, qui est aussi échevin, et lieutenant particulier du bailliage. » Versailles, 31 juillet 1782. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ledit placet, qui ne lui paraît pas fondé. Péronne, 16 août 1782. — Réponse de l'Intendant à M. Amelot, conforme au mémoire précédent. Amiens, 23 août 1782. — Lettre de M. Amelot à l'Intendant. « Sa Majesté a jugé que, pour régler le rang et la préséance entre des échevins, c'était uniquement l'ancienneté de leur admission dans le corps municipal qu'il fallait considérer, et non les titres ou places qu'ils peuvent avoir d'ailleurs..... Les sieurs Dournel et Grenier, ayant été élus échevins le même jour, il ne peut y avoir entre eux d'ancienneté proprement dite, mais Sa Majesté a décidé que la préséance appartiendrait à celui des deux qui a été nommé le premier, ce qu'il est facile de vérifier par le procès-verbal de nomination. » Versailles, 6 septembre 1782. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, sur un mémoire par lequel le sieur Brehon demande d'être admis à consigner la somme à laquelle sera fixée la finance de l'office de chirurgien juré et royal en la ville, faubourgs et banlieue de Péronne, dont le sieur Payen, décédé, était pourvu. Paris, 10 août 1784. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, au sujet de la demande faite par le sieur de Massac, d'être admis à lever les offices de conseiller du Roi, trésorier receveur des deniers patrimoniaux de la ville et communauté de Péronne, comme aussi ceux de contrôleurs desdits receveurs : lui demandant s'il n'y voit pas d'inconvénients. Paris, 25 octobre 1785. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, sur ladite demande. « Les revenus de notre ville, Monsieur, montent, année commune, à 18,000 l., y compris les octrois affermés, 5,100 l. par an. » Péronne, 28 novembre 1785. — Lettre du garde des sceaux à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire « contenant les représentations des officiers municipaux de Péronne, au sujet de l'office de procureur du Roi de la ville, le seul des offices municipaux qui ne soit pas éligible, dont ils demandent à faire l'acquisition, et ensuite la réunion à leur corps. » Versailles, 16 septembre 1789. — Mémoire de M. Gounet de Fiéville à l'Intendant. L'office de procureur du Roi étant devenu vacant par la mort du titulaire, « je ne pense pas, Monsieur, que ce mémoire mérite le moindre égard, parce que la ville est considérablement endettée et dans l'impuissance absolue d'effectuer un remboursement d'office, dont l'objet monterait à près de 10.000 l.; que ce mémoire d'ailleurs n'est l'ouvrage que de quatre des membres du corps municipal, à l'insu des autres membres et de toute la commune ; qu'enfin il paraît certain que tous les offices municipaux des villes et bourgs du royaume sont ou vont être supprimés par un décret de l'assemblée nationale, et recréés sous une nouvelle organisation. » Péronne, 28 novembre 1789. — Lettre de l'Intendant au garde des sceaux, lui transmettant les observations précédentes. 10 décembre 1789. — « Mémoire au sujet des plats de poissons prétendus par le maïeur de Péronne. » Bien que l'affaire ne paraisse pas à première vue d'être de la compétence de l'Intendant, mais plutôt des juges supérieurs, du juge de police, il paraît être du bien public, que l'Intendant en prenne connaissance. « Au fonds, la prétention du sieur Le Tellier ne paraît pas trop bien fondée ; il ne suffit pas d'alléguer l'usage en pareille matière, il faut des titres, et on sait du reste que ces sortes d'usages ne sont proprement que des abus, qui ne peuvent être autorisés par la possession, quelque longue qu'elle puisse être.... Au surplus, comme le sieur Le Tellier paraît être dans la bonne foi, et qu'il n'a fait que suivre ce qu'il a trouvé

établi, on pourra, quand il sera question de juger le fond, se contenter de lui faire défenses et à tous autres, de continuer de se faire donner par les vendeurs de marée aucuns poissons, comme il s'était ci-devant pratiqué. Il est encore bon d'observer que l'expédient que M. Hutellier dit avoir pratiqué, pendant qu'il était en place, qui était de donner ces plats de poissons aux religieux mendiants, serait sujet à trop d'inconvénients, s'il était approuvé, en ce qu'il pourrait n'être pas exécuté bien fidèlement, ou que, s'il l'était, ce pourrait être une occasion dans la suite d'exiger le double des marchands de marée, savoir : un plat pour le couvent, et un autre pour le maïeur. » XVIIIe s., — etc.

C. 1007. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1785-1787. — PÉRONNE. — Obligation contractée par Macaire Le Neutre, envers Louis Quentin, geôlier de la prison royale de Péronne, de lui payer 1,000 l. pour la place de portefaix de Péronne qu'exerçait J.-B. Quentin, frère de ce dernier, à condition que les 1,000 l. seront pour les enfants du cessionnaire. 13 juin 1785. — Mémoire des maïeur et échevins de Péronne, pour établir qu' « il est défendu aux portefaix de vendre leurs états, le bon ordre de la police et le bien public exigeant que ces sortes de gens soient toujours dans la dépendance des officiers municipaux, ont nécessité ce règlement, afin que le public soit fidèlement servi, et que la crainte de la destitution prévienne toute malversation et exaction », et que d'ailleurs les finances de la ville ne lui permettent pas de faire d'indemnité à la veuve Quentin. 7 juillet 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui demandant où en est cette affaire, et le priant d'en parler de sa part très sérieusement au corps municipal et à M. d'Haussy, maire, en particulier. « Vous avez connaissance de toutes les contestations qui se sont élevées contre cette convention (du 13 juin), ainsi que du vif intérêt que j'y ai pris, par des principes d'humanité et de justice, et pour seconder les vues charitables de M. le marquis et de Mme la marquise d'Estourmel. » 24 août 1785. — Lettre du marquis d'Estourmel à l'Intendant, l'informant que la veuve Quentin « a été mandée à l'hôtel-de-ville et quoiqu'on nous eût dit qu'il lui serait compté 600 l., on lui a offert la moitié, en la menaçant que, si elle n'acceptait pas, elle perdrait tout. On l'a sommée de remettre la hallebarde et le bonnet, que son mari avait (je suppose que ce sont les marques d'honneur de sa charge), on a envoyé un sergent de ville pour les enlever chez elle. » Chantilly, 11 décembre 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui transmettant les faits signalés par le marquis d'Estourmel, et lui exprimant son mécontentement sur la conduite de l'hôtel-de-ville de Péronne. 17 décembre 1786. — Lettre des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, pour expliquer leur conduite envers la veuve Quentin. Péronne, 26 décembre 1786. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 26 janvier 1787. — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux de Péronne, leur enjoignant de réparer le dommage causé à la veuve Quentin, et de terminer promptement cette affaire. 6 avril 1787. — Lettre de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, l'informant que les officiers municipaux de Péronne ont délivré les 600 l. à la veuve Quentin. Péronne, 14 avril 1787, — etc.

C. 1008. (Liasse.) — 35 pièces papier.

1785-1788. — PÉRONNE. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui demandant son avis sur la demande faite par les 24 portefaix de Péronne, que leurs places soient érigées en titre d'offices. Paris, 26 avril 1785. — Billet du marquis d'Estourmel à M. Maugendre, lui donnant des nouvelles de la santé de M. d'Agay, « qu'il a vu hier, et qu'il a trouvé un peu moins avancé en convalescence qu'il ne le croyait, à cause d'un petit retour de fièvre causé par trop de nourriture. » Paris, 1er mars 1786. — Lettre du marquis d'Estourmel, sur l'affaire des portefaix de Péronne : « Je crois que leur objet est de se soustraire à la dépendance des maire et échevins de cette ville, qui, quand il vaque une de ces places, la donnent à leurs protégés. Vous pouvez vous rappeler ce qui s'est passé l'année dernière, au sujet du nommé Quentin. » Paris, 1er mars 1786. — Lettre de M. de Haussy, maïeur de Péronne, à l'Intendant, sur ce que les portefaix de cette ville refusent de lui remettre leurs règlements. Péronne, 21 mars 1786. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général, s'excusant du retard mis dans l'affaire des portefaix de Péronne, sur ce que ce sont les portefaix eux-mêmes, qui y ont mis des entraves. 17 décembre 1786. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Il ne voit pas d'inconvénients à l'érection des charges de portefaix en titre d'office, comme il a d'ailleurs été fait à Amiens, Roye et Noyon. Péronne, 22 janvier 1787. — Mémoire de l'Intendant à M. de Calonne, concluant conformément au mémoire précédent. 30 janvier 1787. — Lettre de M. Lambert à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire par lequel le sieur Bournisien

demande la création de 24 charges de portefaix à Péronne, sous l'offre de 12,000 l. de finance pour la totalité. Paris, 14 décembre 1787. — Lettre des officiers municipaux de Péronne à l'Intendant, lui exposant que les finances de la ville ne leur permettent pas d'acquérir la totalité des offices de portefaix pour 12,000 l. offerts par le sieur Bournisien. 31 décembre 1787. — Lettre des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, lui annonçant leur intention de mettre opposition à l'acquisition des offices de portefaix, par le sieur Bournisien. 8 janvier 1788. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 11 janvier 1788. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général, sur ladite affaire. 22 août 1788. — « Noms des particuliers qui exercent actuellement les places de portefaix de la ville de Péronne, en vertu des nominations qui en ont été faites par les officiers municipaux. » XVIIIe s. — « Projet d'édit », qui érige en titre d'offices héréditaires, 24 places de portefaix, pour la ville de Péronne. XVIIIe s., — etc.

C. 1009. (Liasse.) — 47 pièces papier.

1761-1789. — PÉRONNE. — Composition de la magistrature municipale. Élections du 24 juin 1761. — Id. 24 juin 1762. — Id. 19 août 1765. — Id. 1769. — Id. 24 juin 1774. — Id. 24 juin 1775. — Id. 24 juin 1776. — Id. 24 juin 1777. — Id. 24 juin 1778. — Id. 24 juin 1780. — Id. 24 juin 1781. — Id. 24 juin 1783. — Id. 24 juin 1784. — Id. 24 juin 1785. — Id. 24 juin 1786. — Id. 24 juin 1787. — Id. 24 juin 1788. — Id. 24 juin 1789, — etc.

C. 1010. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1720-1777. — PÉRONNE. — « État de ce que doit la ville et communauté de Péronne, tant en principaux qu'intérêts, jusqu'au 1er avril 1720, pour reste dû des emprunts par elle faits, tant pour le service de l'État que les besoins particuliers de ladite ville. » 3 août 1720. — « Tarif des droits qui ont été perçus en la ville de Péronne, en conséquence de l'arrêt du conseil d'État du Roi, portant permission, du 18 avril 1713, pour l'acquit du don gratuit demandé à ladite ville. » v. 1723. — « Table des revenus patrimoniaux de la ville de Péronne, et des octrois qui se perçoivent à son profit, ensemble des charges tant ordinaires, qu'extraordinaires. » 12 mars 1723. — État des revenus et charges de la ville de Péronne. 18 juillet 1746. — « État des revenus patrimoniaux et octrois de la ville de Péronne, ensemble des charges et dépenses ordinaires et extraordinaires, année commune, qui y sont affectées. Péronne, 28 avril 1755. — « État des sommes qui étaient dues par la ville de Péronne en 1745, suivant l'état détaillé qui en a été produit le 26 novembre audit an, ensemble des ouvrages et réparations qui étaient à faire en ladite année, détaillés dans deux devis estimatifs, faits les 18 janvier 1744 et 7 juin 1745, par feu M. Rousseau, alors ingénieur en chef audit Péronne. Montant lesdites dettes à la somme de 29,094 l. 11 s. 9 d., et les ouvrages à celle de 15,633 l., revenantes lesdites deux sommes à celle de 44,727 l. 11 s. 9 d., pour l'extinction desquelles dettes et confection d'ouvrages a été ordonnée la levée des octrois détaillés en l'arrêt du Conseil, du 27 septembre 1746, jusqu'à concurrence de ladite somme de 44,727 l. 11 s. 9 d. », etc. Péronne, 10 mai 1755. — « État contenant les sommes dues par l'hôtel-de-ville de Péronne, pour intérêts de rentes constituées au profit des pauvres chartriers, hôtel-Dieu de Péronne, et autres particuliers, les noms des créanciers, et les dates des titres desdites rentes. » Péronne, 10 mai 1755. — « État des revenus des anciens octrois de la ville de Péronne. » 5 novembre 1759. — État des revenus et charges de la ville de Péronne. 8 août 1763. — « État des droits d'octrois dont jouit la ville de Péronne, dressé en conséquence et en exécution de la déclaration du 11 février 1764. » 25 novembre 1764 - 22 mars 1765. — « État de situation, contenant le montant par détail des revenus patrimoniaux et de ceux d'octrois perpétuels appartenant à la ville de Péronne, le montant aussi des charges, tant ordinaires qu'extraordinaires, affectées sur ces revenus, ensemble celui des dettes exigibles et dues à différents créanciers y dénommés, le tout suivant et en exécution de la lettre de Mgr. l'Intendant, adressée à M. de Fiéville, son subdélégué en cette ville, en date du 28 août 1777 », — etc.

C. 1011. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1721-1787. — PÉRONNE. — Mémoire de M. Hutellier, subdélégué à Péronne, sur une requête de Remy de Sailly et consorts, adjudicataires du courtage sur les toiles de batiste et toilettes, qui entrent dans la ville de Péronne, moyennant 2,610 l. par an, et qui demandent à être déchargés de 2,000 l. pour l'année 1720, et de leur bail pour la présente année 1721, « le commerce étant entièrement tombé, par l'effet du temps, depuis leur entreprise, notamment en 1720, pendant laquelle les ouvriers n'ont plus été en état de fabriquer les toiles, ni les marchands en gros d'acheter. » Péronne, 4 février 1721. — Ordonnance de

M. Chauvelin, intendant, qui fait défenses expresses aux maïeur et échevins de Péronne, de faire menues dépenses secrètes et extraordinaires, pour les affaires mêmes de la ville, sans son autorisation. 25 avril 1731. — Lettre de M. Debonnaire de Forges à M. de Blossac, intendant de Soissons, lui demandant son avis sur une requête, par laquelle les officiers municipaux de Péronne demandent la permission de disposer de 300 arbres plantés sur un terrain d'environ 6 journaux, pour en employer le produit à l'acquit des charges de la ville. Paris, 31 août 1787. — Lettre de M. de Blossac à M. d'Agay, intendant, lui transmettant ladite lettre, qui lui a été envoyée par erreur. Soissons, 4 septembre 1787. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite requête, à l'admission de laquelle il ne voit aucun inconvénient. Péronne, 12 novembre 1787, — etc.

C. 1012. (Liasse.) — 10 pièces papier (4 imprimées).

1725-1790. — PÉRONNE. — Requête d'Adrien Crozot, adjudicataire de l'octroi de 30 sols par muid de vin à l'entrée de la ville de Péronne, à l'Intendant, afin d'obtenir un délai de 8 ans, pour le paiement d'une somme de 6,500 l., dont il est reliquataire, sur le prix de son adjudication. 4 novembre 1725. — Avis de la mise en adjudication de la jouissance des droits sur les bois, charbons, grains et autres denrées et marchandises entrant dans la ville de Péronne. Amiens, 5 mai 1728 (impr. affiche). — « Extrait du registre aux résolutions de la chambre de l'hôtel-de-ville de Péronne », qui établit un receveur des revenus d'octrois, appartenant à la ville. 11 novembre 1730. — Avis de la mise en adjudication des droits d'octrois de la ville de Péronne. XVIIIe s. (impr. affiche). — « Tarif des droits de chaussée, conformément à l'arrêt du conseil d'État du Roi, du 10 juillet 1731 » ; et : « Tarif pour les droits de tonnelieux, sterlage ou étalage de la ville de Péronne, qui se perçoivent aux deux portes d'entrée de ladite ville. » 5 février 1570 (impr. affiche.) — Avis de la mise en adjudication des dons et octrois de la ville de Péronne. v. 1756 (impr. affiche.) — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur un mémoire du sieur Gauthier, caution du bail des octrois de la ville de Péronne, et qui « expose les pertes qu'il éprouve, depuis le renversement des barrières, et l'injustice qu'il y aurait de lui faire payer le prix de ce bail. Il demande à compter de clerc à maître, depuis le 18 juillet dernier, jour où les perceptions ont cessé, jusqu'à celui où elles reprendront leur activité. » Paris, 10 mars 1790. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. « Il n'a dépendu, ni du sieur Gauthier, ni du sous-fermier des octrois, d'en continuer la perception, depuis le 18 juillet dernier, qu'elle a été interrompue, ainsi que celle des droits de la régie des aides, les commis ayant été menacés par la populace d'être massacrés ou pendus, s'ils s'avisaient de continuer leurs fonctions, et les cabaretiers et brasseurs, de leur côté, ayant annoncé ouvertement qu'ils n'entendaient plus leur permettre l'entrée de leurs maisons, ni souffrir leurs exercices. Ces derniers ont même pris une délibération à ce sujet, qui est consignée dans le registre de leur communauté.... Ce n'a donc pas été une timidité puérile qui a empêché les commis de continuer leurs fonctions, mais une force majeure notoirement connue.... D'ailleurs, la cessation de la perception des droits d'aides et de celle des octrois, qui sont assimilés au même régime, a eu également lieu dans un grand nombre de provinces, et les commis de plusieurs départements de campagne, des environs de Péronne, qui ont eu la témérité de rester dans leurs résidences, en ont été chassés par la populace, qui a menacé de les tuer, s'ils reparaissaient dans le pays. Il est vrai que les officiers municipaux ont donné la consigne aux soldats de l'un des corps de garde de la milice bourgeoise, de veiller à ce que les voituriers eussent soin de faire leurs déclarations au bureau des aides du faubourg de Bretagne, et d'acquitter les droits dus à l'entrée pour les boissons, mais cette consigne n'a pas été bien exactement observée, et les autres portes de la ville, dont les employés avaient été chassés, fournissaient un libre passage aux fraudeurs. Il est encore à considérer que les droits d'octroi dus à l'entrée sont un faible objet, par comparaison à ceux dus au détail par les cabaretiers. » Péronne, 29 mars 1790. — Lettre de l'Intendant à M. de la Millière, lui envoyant lesdits renseignements. 6 avril 1790, — etc.

C. 1013. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1728-1730. — PÉRONNE. — Mémoire de M. Hutellier, sur une requête de Hubert Bedu et consorts, adjudicataires du droit de tonnelieu appartenant à la ville de Péronne, aux fins d'obtenir une diminution sur leur adjudication, « le prix du blé étant considérablement diminué, et le commerce des autres espèces étant tombé totalement. » Péronne, 25 mars 1728. — Ordonnance de M. Chauvelin, intendant, qui ordonne la reddition des comptes par le sieur Malafait, échevin argentier de la ville de Péronne, pour l'année 1728-

1729. Amiens, 1er décembre 1729. — « Compte du sieur Malafait, argentier de la ville de Péronne, de l'année 1728 à 1729. » v. 1730. — « Observations sur le compte du sieur Mallafait, échevin et argentier de la ville, pour l'année 1728 à 1729. » v. 1730. — Ordonnance de l'Intendant, qui rejette ou modère plusieurs articles dudit compte. Amiens, 14 octobre 1730. — Requête des maïeur et échevins de Péronne à l'Intendant, à l'effet de rétablir lesdits articles. Amiens, 18 décembre 1730. — Ordonnance de l'Intendant, sur ledit compte. Arras, 2 juin 1731, — etc.

C. 1014. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1759. — PÉRONNE. — « Extrait du registre aux résolutions de l'hôtel-de-ville de Péronne », arrêtant d'accepter les offres faites par un particulier de prendre à ferme une partie de terrains communaux, pour y planter des arbres blancs. 21 mai. Expédition dudit jour. — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux de Péronne, faisant des difficultés à approuver ladite délibération, et les renvoyant au Conseil, pour obtenir ladite autorisation. Paris, 27 mai, — etc.

C. 1015. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1750-1755. — PÉRONNE. — Adjudication de la ferme et droits de vendre le poisson de mer dans la poissonnerie de Péronne, et celle de fournir les cuvelles pour vendre le poisson d'eau douce dans ladite poissonnerie. 13 avril - 11 mai 1750. Expédition du 13 octobre 1755. — « Extrait des adjudications de la ferme et droits de vendre le poisson de mer dans la poissonnerie, et d'y fournir cuvelles pour le poisson d'eau douce, appartenant à l'hôtel-de-ville de Péronne, contenues dans une liasse étant aux archives dudit hôtel-de-ville. » 20 mai 1678 - 11 mai 1750. — Information sur ce que le fermier de la ferme des cuvelles exige et perçoit de plus grands droits que ceux à lui adjugés par l'adjudication du 11 mai 1750. 26 septembre 1755. — Lettre de M. Pillot, maïeur de Péronne, à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 30 septembre 1755. — Réponse de l'Intendant aux maire et échevins de Péronne. Il s'étonne qu'ils aient été si longtemps à s'apercevoir de ces prévarications et à les réprimer. Il ne suffit pas de faire défenses au fermier de les commettre à l'avenir, mais il doit être puni, non seulement par la restitution des droits induement exigés, mais par d'autres châtiments. Il envoie à son subdélégué un ordre pour faire mettre en prison le fermier et sa femme. Amiens, 7 octobre 1755. — Lettre de M. Desachy à l'Intendant, lui mandant qu'il a fait, sur son ordre, arrêter le fermier et sa femme, mais qu'il ne les croit pas coupables, et ajoutant : « Les effets d'artillerie pour Albert sont partis le jour d'hier 9, et j'ai fait arriver sur la place de Péronne 133 chevaux pour les conduire. Les effets d'artillerie sortant du magasin de Péronne, destinés pour Saint-Quentin, sont partis le même jour, 9 du présent mois. Les deux convois ont été escortés par la maréchaussée. J'ai aussi commandé 80 chevaux des paroisses de cette élection, pour aider à conduire les équipages de trois bataillons suisses, lesquels sont très considérables en chariots et chevaux de monture : ils sont partis ce jour d'hui d'ici pour aller à Bapaume, les chevaux, tant de la ville que de la banlieue, n'ayant pas suffi pour des équipages aussi nombreux. J'en serai de même pour le convoi d'artillerie, qui doit arriver le 20 du présent mois à Péronne, et qui doit être conduit à Saint-Quentin par des chevaux de cette élection. » Péronne, 10 octobre 1755. — Interrogatoires par le maïeur de Péronne, de l'adjudicataire du fermier des cuvelles, et de sa femme. 10 octobre 1755. — Lettre de M. Pillot à l'Intendant, lui envoyant lesdits interrogatoires, et lui faisant observer que les adjudicataires n'ont péché que par ignorance : il lui demande leur élargissement sous caution. Péronne, 10 octobre 1755. — Requête de Charles-Louis Tattegrain, procureur du Roi en l'hôtel-de-ville de Péronne, à l'Intendant, « disant que, de temps immémorial, deux égards choisis parmi les cuisiniers, doivent veiller à ce qu'il ne se vende dans cette ville aucuns poissons de mer, dont la corruption puisse nuire aux citoyens qui s'en nourrissent : leurs fonctions se réduisent sur ce point à visiter les poissons exposés en vente et à en faire leur rapport au suppliant ; c'est pour cela que, de temps immémorial, les égards ont perçu 3 sols et le suppliant 18 deniers par chaque panier de poissons de mer. D'un autre côté l'hôtel-de-ville perçoit 7 s. 6 d. par chaque panier de poissons de mer, et 9 d. par chaque cuvelle de poissons d'eau douce. L'hôtel-de-ville afferme ce droit, on l'appelle vulgairement le droit de cuvelle. Tous ces différents droits paraissent avoir toujours marché d'un pas égal : les mêmes actes qui contiennent les uns, contiennent aussi les autres. Le droit du suppliant lui fait peut-être un produit de 8 ou 9 l., dans les années où le poisson de mer est le plus abondant. Ce droit modique vient d'ouvrir une vaste carrière à l'indignation de MM. les maïeur et échevins. Leurs foudres vengeurs ont respecté les droits des égards et ceux de l'hôtel-de-ville : ils ont

frappé sur ceux du suppliant, qui ont été anéantis par acte du 26 septembre dernier. » Péronne, 11 octobre 1755. —Mémoire sur ladite affaire. 14 octobre 1755. —Requête à l'Intendant, par Jacques Billet, tonnelier, et Catherine Fontaine, sa femme, fermiers des cuvelles de la ville de Péronne, exposant qu'ils sont « les malheureuses victimes de la passion avec laquelle M. Pillot veut se venger sur M. Tattegrain, procureur du Roi en l'hôtel-de-ville de Péronne, de l'insulte qu'il prétend lui avoir été faite dans un mémoire attribué au sieur Tattegrain fils, avocat audit Péronne, dans une affaire qui est pendante par-devant vous, Monseigneur, au sujet des gages contestés par MM. les maire et échevins, au sieur Bourdon, leur greffier. » Ils demandent, envers le sieur Pillot, des dommages et intérêts, pour l'emprisonnement qu'il leur a fait subir. 16 octobre 1755, — etc.

C. 1016. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1723-1778. — PÉRONNE. — Ordonnance portant arrêté de compte des octrois de Péronne, de 1720, 1721 et 1722. 20 décembre 1723.— « Observations préliminaires sur les lettres de MM. de Péronne, en réponses à celles de M. l'Intendant », relativement aux octrois et aux revenus patrimoniaux. v. 1755. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête des maïeur et échevins de Péronne, qui demandent un arrêt qui confirme la liquidation des charges assignées sur les revenus des octrois de cette ville, par deux ordonnances, de M. Chauvelin, des 5 juin 1690 et 17 avril 1723. Paris, 28 avril 1755. — Lettre de M. Pillot à l'Intendant, sur divers objets relatifs aux finances de la ville de Péronne. Péronne, 10 mai 1755. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête des maïeur et échevins de Péronne, qui demandent la permission de lever à perpétuité, et à titre de bien patrimonial, les droits d'octroi sur les bois à brûler. Paris, 11 mai 1755. — Arrêt du conseil d'État, qui proroge pour 9 années un octroi sur les bois à brûler, au profit de la ville de Péronne. 10 juin 1755. — Arrêt du conseil d'État, qui ordonne que la première moitié dudit octroi sera employée à l'acquit des charges ordinaires de la ville. Fontainebleau, 7 octobre 1755. — Adjudication dudit octroi. 12 décembre 1755-1er mars 1756. Expédition du 21 juin 1758. — Lettre de M. de Boullongne à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête des officiers municipaux de Péronne, qui demandent l'homologation « d'une délibération par laquelle il a été arrêté d'établir des droits perceptibles à la nouvelle porte qu'ils se proposent de faire construire, d'après la translation des cimetières hors de l'enceinte de la ville. » Paris, 29 juillet 1778. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, sur ladite requête. Il pense que l'objet est assez important « pour exiger le consentement de la commune, dans une assemblée générale, tenue par députés et régulièrement convoquée. Cette formalité paraît d'autant plus essentielle, que la dépense dont il s'agit monte à plus de 12,000 l. suivant les plans, devis et détails estimatifs dont je viens d'avoir communication ; que l'hôtel-de-ville n'a pas actuellement de fonds en caisse, et que ce projet n'est pas goûté de la majeure partie des habitants. » Péronne, 31 octobre 1778. — Réponse de l'Intendant à M. de Boullongne. Il pense qu'il faut considérer ladite requête comme non avenue. 12 mars 1778. — « État des octrois à temps et tarifs des villes et communautés de la généralité d'Amiens. » Ville de Péronne. XVIIIe s., — etc.

C. 1017. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1756-1757. — PÉRONNE. — Mémoire de M. Levasseur de Sachy, subdélégué à Péronne, relativement à une contestation entre l'hôtel-de-ville de Péronne et le sieur Ducastel, échevin et argentier de ladite ville, qui demande à « être déchargé de la somme de 547 l. 10 s., touchée par le nommé Lacquemant, ancien sergent de ladite ville, sur de fausses quittances, qu'il a signées du nom de Ducastel. » Péronne, 30 septembre 1756. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne, avant faire droit, que, dans la quinzaine, le sieur Ducastel sera tenu de rapporter les cueillerets des droits et revenus appartenant à la ville de Péronne, qui lui ont été remis lors de sa nomination à la place de receveur-argentier,et pendant sa gestion,ensemble les diligences qu'il a dû faire pour le recouvrement desdits droits et revenus. Amiens, 19 février 1757. — Lettre des maïeur et échevins de Péronne à l'Intendant, sur la contestation qu'ils ont avec le sieur Ducastel. Péronne, 23 février 1757. — Mémoire des maïeur et échevins de Péronne, sur ladite affaire. Péronne, 15 mars 1757. — « Observations et projet d'ordonnance interlocutoire, dans l'affaire d'entre la ville de Péronne et le sieur Fursy Ducastel, ancien argentier. » 1757. — « Suite des observations dans l'affaire d'entre le sieur Ducastel, argentier de la ville, et les maire et échevins de Péronne. » 1757. — Ordonnance de l'Intendant, qui condamne le sieur Ducastel à payer 610 l., 17 s., 9 d. Paris, 24 mars 1757, — etc.

C. 1018. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1764-1786. — PÉRONNE. — « Extrait du registre aux résolutions de l'hôtel-de-ville de Péronne. » Délibération tendant à obtenir l'autorisation d'établir de nouveaux octrois, pour l'acquit des charges de la ville. 23 janvier 1764. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville, sur une requête par laquelle « la veuve Pierre Viltard, fermière des poids et mesures de la ville de Péronne, demande une indemnité de 100 l. sur sa redevance de chacune des années qui restent à parfaire de son bail, attendu qu'elle n'a pas joui de tous les objets qui lui ont été affermés.... On ne peut disconvenir que ses affaires sont en assez mauvais état, par les pertes qu'elle a éprouvées sur sa ferme, les approvisionnements des marchés de grains, qui en formaient le principal produit étant diminués de moitié depuis quelques années. » Péronne, 26 octobre 1782. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui mandant qu'il consent à l'indemnité de 100 l., que le corps municipal de Péronne est d'avis d'accorder à la veuve Viltard. 4 novembre 1782. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, sur une requête de la veuve Viltard, fermière des poids et mesures de la ville de Péronne, qui demande « que sa redevance, portée à 956 l. par l'adjudication sur triplement du 6 courant, soit réduite et modérée à la somme de 800 l. » 31 mars 1786. — Réponse de M. de Fiéville à l'Intendant. « Les adjudications sont des actes sérieux, contre lesquels on ne peut revenir, qu'en prouvant qu'il y ait eu surprise. » Il pense donc que la veuve Viltard doit être déboutée de sa demande. Péronne, 23 mai 1786. — Ordonnance de l'Intendant qui déboute la suppliante. 30 mai 1786.

C. 1019. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1766. — PÉRONNE. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête des maire et échevins de Péronne, qui demandent « qu'il plaise à S. M., sans s'arrêter à l'assignation à eux donnée au bailliage, à la requête du sieur Auberlique et Lamotte, sous prétexte du paiement des arrérages d'une rente de 108 l. qu'ils prétendent leur être dus par la communauté, depuis plus de 40 ans, faire défenses à ces particuliers de faire aucunes poursuites ni procédures ailleurs qu'au Conseil. » Courteille, 18 août. — Notes sur ladite affaire, 1er septembre. — Lettre de l'Intendant à M. de Courteille. Il pense que la requête des maire et échevins de Péronne doit être rejetée. Paris, 4 septembre. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur un mémoire, par lequel les maire et échevins de Péronne demandent à employer, pour les besoins les plus urgents de cette ville, « une somme de 3,422 l. 4 s. 6 d., provenant de l'excédant du don gratuit, comme aussi d'être autorisés, conformément à une délibération des notables, à lever par continuation, au profit de la ville, les menus droits ci-devant établis pour le don gratuit. » Courteille, 9 septembre. — Notes sur ladite affaire. 2 octobre. — Réponse de l'Intendant à M. de Courteille. A la rigueur, les officiers municipaux auraient dû faire cesser la perception desdits droits, aussitôt la somme à laquelle la ville avait été taxée réunie, mais comme l'excédant est modique, et que les notables y consentent, on peut lui donner la destination demandée. A l'égard de la continuation de l'imposition, il pense qu'il faut surseoir, jusqu'aux lettres patentes qui doivent être expédiées en conséquence des édits d'août 1764 et 1765, pour fixer les revenus et charges de cette ville. Paris, 3 octobre. — Requête des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, sur plusieurs objets relatifs aux finances de leur ville, et sur le projet d'y établir des casernes, pour loger les troupes. Péronne, 13 décembre, — etc.

C. 1020. (Liasse.) — 15 pièces papier (1 plan).

1768-1786. — PÉRONNE. — Lettre de M. Langlois à l'Intendant, lui demandant ses observations sur une requête du sieur Zelgens, dit Éclair, adjudicataire des moulins banaux de la ville de Péronne, qui demande la résiliation de son bail, sous prétexte de pertes qu'il prétend éprouver. Paris, 3 juin 1768. — Requête du sieur Zelgens à l'Intendant, sur le même objet. v. 1768. — Lettre de M. Rossignol, président de la chambre des Comptes, pour recommander le suppliant. v. 1768. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Il pense que le sieur Zelgens n'a pas droit à la résiliation de son bail, ni même à une diminution sur le prix de l'adjudication. Péronne, 14 juillet 1768. — Réponse de l'Intendant à M. Langlois, portant mêmes conclusions. Amiens, 17 juillet 1768. — Arrêt du conseil d'État, qui prononce la résiliation du bail des moulins banaux de Péronne, passé au sieur Zelgens, dit Éclair, chirurgien-major du régiment des gardes suisses. Compiègne, 16 août 1768. — Lettre de M. Langlois à l'Intendant, lui envoyant un arrêt, qui déboute le sieur Zelgens d'une nouvelle demande, à l'effet d'être indemnisé du chômage desdits moulins, pendant 6 mois qu'a duré la reconstruction du pont de Péronne. Paris, 10 décembre 1768. — « Plan et élévation de la maison du meunier, à reconstruire. »

XVIIIe s. — « Projet des conditions à imposer à l'adjudicataire des moulins de Péronne. » 17 mars 1786.— Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ledit projet. 17 mars 1786, — etc.

C. 1021. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 24 papier (1 imprimée).

1776-1790. — PÉRONNE. — Lettre du sieur Dassonvillers, procureur du Roi à l'hôtel-de-ville de Péronne, à l'Intendant, se plaignant amèrement des procédés qu'exercent vis-à-vis de lui les officiers municipaux de cette ville, à l'occasion de la recette qu'il a faite gratuitement des arrérages de censives qui étaient dus à la ville, sur lesquels le nommé Aubry, un des sergents à verge de l'hôtel-de-ville, qu'il avait chargé de ses quittances pour aller recevoir chez les censitaires, aurait dissipé une somme de 450 l. environ, dont on veut le rendre responsable. Péronne, 10 décembre 1776. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville, sur ladite affaire. Il croit le sieur Dassonvillers garant et responsable de ladite somme. Péronne, 26 janvier 1777. — Lettre à l'Intendant, du sieur Dassonvillers, qui se plaint de ce qu'on veut lui ôter l'influence qu'il doit avoir dans l'examen et l'arrêté des comptes des biens et revenus de l'hôtel-de-ville de Péronne, et des différentes parties d'administration qui en dépendent. Péronne, 4 mars 1779. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Le sieur Dassonvillers « fonde sa prétention sur un usage qui lui est tout à fait contraire. Les receveurs, lorsqu'ils ont fait dresser leurs comptes par le greffier de l'hôtel-de-ville, et qu'ils sont en état de les rendre, en préviennent les officiers municipaux, qui nomment deux d'entre eux pour commissaires, à l'effet d'examiner les comptes dont il s'agit, conjointement avec le procureur du Roi, et faire le rapport à la chambre, le jour indiqué pour la reddition. Tel est l'usage qui a été observé jusqu'à présent. Il est bien vrai que le sieur Dassonvillers, toujours jaloux d'étendre ses droits, a prétendu différentes fois avoir eu communication chez lui les pièces justificatives des comptes, mais les receveurs ont refusé de les lui confier..... Je crois cependant, Monsieur, que le sieur Dassonvillers n'aurait pas essuyé le refus dont il se plaint, si ses mauvaises difficultés et ses tracasseries continuelles ne le rendaient à charge aux officiers municipaux et au public. » Péronne, 16 avril 1779. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête du fermier des octrois de la ville de Péronne, qui demande l'évocation de deux instances, l'une relative à l'indemnité qu'il réclame pour la suppression des droits sur les grains, l'autre, au sujet du paiement du prix de sa ferme. Paris, 15 mars 1781. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, sur ladite requête. Péronne, 23 avril 1781. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui demandant ses observations sur une requête du nommé Louis Barloy, cabaretier à Péronne, adjudicataire des droits de travers, chaussée et stélage sur les grains et autres denrées de ladite ville, qui demande une décharge sur le prix de son bail, et même la résiliation dudit bail, en raison de la diminution considérable du commerce, depuis que ces droits lui ont été adjugés. 16 mars 1788. — Mémoire de M. de Fiéville. Il pense qu'on peut accorder au nommé Barloy la résiliation du bail, mais non la décharge qu'il demande. Péronne, 23 mai 1788. — Ordonnance de l'Intendant, conforme aux conclusions de M. de Fiéville. 16 juin 1788. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui demandant son avis sur une requête des nommés Hubert Colombier, boulanger, et Pierre Martin, manouvrier, adjudicataires de la ferme des droits de tonnelieu, stélage et chaussée de Péronne, qui demandent une indemnité pour les pertes qu'ils font, dans les circonstances actuelles de la rareté et de la cherté des grains. 27 mai 1789. — Mémoire de M. de Fiéville. Il pense que les suppliants sont bien fondés dans leur demande, malgré l'opposition de l'hôtel-de-ville. Péronne, 10 juillet 1789. — Réponse de l'Intendant à M. de Fiéville. Il faut envoyer les parties se pourvoir au Conseil. 15 juillet 1789. — Procès-verbal dressé contre Charles-Antoine Marchandise, fermier des moulins banaux de Péronne, qui veut continuer à percevoir le droit de mouture des grains, en nature, comme précédemment, malgré l'arrêt du Conseil du 14 juin précédent, qui ordonne que ce droit cessera d'être perçu en nature dans la généralité de Picardie. 23 juin 1789. — Lettre de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, lui envoyant ledit procès-verbal, et lui marquant que les officiers municipaux de Péronne ont fixé à un taux exorbitant le prix en argent de la mouture des grains, et qu'ils prétendent que l'arrêt du Conseil du 14 juin ne peut pas faire loi. Péronne, 25 juin 1789. — Lettre de M. de Montaran à M. d'Agay, intendant, lui demandant ses observations sur une requête de la communauté des maîtres boulangers de Péronne, sur ledit objet. Paris, 2 juillet 1789. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui fixe le prix de la mouture de toutes espèces de grains, en argent, dans la province de Picardie, à raison de 8 sols du quintal, poids de marc. » Paris, 20 novembre 1789 (impr. affiche.) — Lettre de M. Pucelle à l'Intendant, lui faisant quelques observations

sur la modicité du prix de la mouture des grains, fixé par l'arrêt précédent. Paris, 1er janvier 1790. — Lettre de M. Pucelle à l'Intendant, lui exposant les nombreuses difficultés que l'exécution de l'arrêt du 20 novembre a fait surgir dans son département. Montdidier, 28 février 1790, — etc.

C. 1022. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 16 papier (1 plan).

1755-1777. — PÉRONNE. — Ordonnance de M. d'Invau, intendant, qui ordonne qu'en présence de M. De Sachy, subdélégué à Péronne, et en celle du procureur du Roi dudit bailliage, il sera, par un architecte ou tel autre expert, procédé à la visite des bâtiments composant l'auditoire royal du bailliage de Péronne, auquel il y a à faire des réparations urgentes. Amiens, 17 novembre 1755. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, lui mandant que le Roi n'a jamais été chargé d'aucunes dépenses pour ce bâtiment, « et que, comme il fait partie du domaine engagé à M. le marquis de Crussol, il serait à propos que vous eussiez la bonté de le faire avertir, ou ses gens d'affaires sur les lieux, de pourvoir au plus tôt aux réparations nécessaires, faute de quoi, l'on serait obligé d'y mettre des ouvriers aux frais et dépens de l'engagiste. » Paris, 1er juillet 1757. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, l'informant que les experts envoyés par M. de Crussol n'ont pas trouvé les choses en si mauvais état. « Il y a même assez d'apparence que M. Vaillant, lieutenant général du bailliage, qui est le principal plaignant, n'aurait pas été fâché qu'on abaissât de 9 pieds ou environ le toit de l'auditoire, comme le proposait l'architecte, afin de procurer plus de clarté à la maison que ce juge a fait depuis peu construire en face de l'auditoire. » Il lui demande, en outre, ses observations sur un mémoire du marquis de Crussol, sur ladite affaire. Paris, 30 novembre 1757. — « Détail estimatif des réparations à faire au bâtiment de l'auditoire de Péronne, par M. Kolly de Montgazon. » Saint-Quentin, 1er juin 1758. — « Devis des réparations les plus urgentes à faire au bâtiment de l'auditoire de la ville de Péronne », par M. Kolly de Montgazon, sous-ingénieur des ponts et chaussées. Saint-Quentin, 1er juin 1758, et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 19 août 1759. — Plan de l'auditoire royal du bailliage de Péronne. v. 1759. — Mémoire sous forme d'avis, de M. Pillot, au sujet desdites réparations. Péronne, 28 mars 1759. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, lui marquant que le contrôleur général ne voit pas d'expédient plus juste que de partager la dépense par tiers entre le Roi, la ville et le marquis de Crussol. Courteille, 5 août 1759. — « Devis des ouvrages en maçonnerie à faire au bâtiment de l'auditoire royal du bailliage de Péronne, et ce, par augmentation à ceux portés dans le devis du 1er juin 1758 », par M. Kolly de Montgazon. Péronne, 3 octobre 1759. — Détail estimatif desdits ouvrages. 3 octobre 1759. — Arrêt du conseil d'État, qui approuve l'adjudication du 19 août 1759. Versailles, 9 octobre 1759. — « Réception des ouvrages en réparation faits au bâtiment de l'auditoire du bailliage de la ville de Péronne », par M. Kolly de Montgazon. Amiens, 21 janvier 1761. — Procès-verbal de visite des réparations faites à l'auditoire royal du bailliage de Péronne. 25 janvier 1761. — Lettre des officiers du bailliage de Péronne à l'Intendant, lui envoyant une expédition du procès-verbal de réparations faites à leur auditoire et de celles restant à faire. Péronne, 28 août 1777. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, au sujet desdites réparations, que ni la ville, ni M. de Crussol ne veulent payer. Il le prie de faire part aux officiers du bailliage qu'ils n'ont qu'un seul parti à prendre, c'est d'adresser une requête au Conseil. Amiens, 1er septembre 1777, — etc.

C. 1023. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1749-1755. — PÉRONNE. — « Extrait du registre aux audiences de la police de la ville de Péronne. » Sentence qui condamne plusieurs particuliers de ladite ville, à entourer de palissades des masures qui leur appartiennent, et qui sont un danger pour la sûreté publique. 1er août 1749. Expédition du 23 mai 1755. — « Extrait du registre aux actes et aux résolutions de l'hôtel-de-ville de Péronne ». Cession du terrain sur lequel étaient bâties lesdites masures, à l'angle de la rue du Gladimont et de la rue de la Poissonnerie, à la ville de Péronne, pour le prix de 450 l. 14 août 1750. Expédition du 23 mai 1755. — Requête des poissonniers et communiers de Péronne, aux maïeur et échevins de ladite ville, demandant la construction d'une halle sur l'emplacement desdites masures, offrant pour cela de payer 2 sols, 6 deniers par cuvelle, au lieu d'un sol qu'ils payaient précédemment. 2 mai 1755. — Requête des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, lui envoyant et appuyant ladite requête. Ils exposent que « s'étant établi, depuis quelques années, à Péronne, un concert ou société de musique, dont l'établissement ne peut être encore que très louable et très avantageux dans une ville, plusieurs des souscripteurs de ce concert s'offrent de contribuer pour moitié à l'établissement projeté, par la

construction d'un bâtiment, dont le bas bien voûté formera la halle aux poissons, qui appartiendrait à l'hôtel-de-ville, et le haut, une salle de concert pour le délassement et la récréation des honnêtes gens. » Péronne, 9 mai 1755, — etc.

C. 1024. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1723-1776. — PÉRONNE. — Mémoire de M. Hutellier, sur une requête des maire et échevins de Péronne, à l'effet d'être autorisés à payer sur le produit des octrois, diverses réparations à l'hôtel-de-ville, aux grands moulins et à l'abreuvoir. Péronne, 6 avril 1723; et ordonnance de l'Intendant, qui autorise ledit paiement. 17 avril 1723. — « Détail estimatif des ouvrages à faire à l'hôtel-de-ville de Péronne », par M. Kolly de Montgazon. Péronne, 3 octobre 1759. — « Devis des ouvrages de maçonnerie à faire au bâtiment de l'hôtel-de-ville de Péronne », par le même. Péronne, 3 octobre 1759 ; et procès-verbal d'adjudication desdits ouvrages. 23 mars 1760. — Arrêt du conseil d'État, qui permet aux officiers municipaux de Péronne, de faire reconstruire l'escalier de l'hôtel-de-ville, et de faire une nouvelle horloge au beffroi. Versailles, 22 avril 1770. — Mémoire et lettre de plusieurs habitants de Péronne, à qui le projet du corps municipal de cette ville, de reconstruire l'hôtel-de-ville, non sur l'emplacement de l'ancien, mais sur une partie de la place, doit gravement préjudicier. Ils demandent une assemblée générale de la commune, pour faire valoir leurs droits. Péronne, 21 novembre 1775. — Mémoire et lettre des chanoines de Saint-Léger en Saint-Fursy de Péronne, réclamant contre ledit projet, qui doit diminuer de beaucoup la valeur de leurs bénéfices. Péronne, 26 novembre 1775. — Lettre de M. de Boullongne à l'Intendant, lui demandant son avis sur les deux mémoires précédents. Paris, 23 décembre 1775. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Le projet en question « est trop peu réfléchi pour devoir jamais être suivi. On convient qu'il y a nécessité de reconstruire l'hôtel-de-ville de Péronne : les bâtiments en sont si vieux et si défectueux, qu'ils ne sont point susceptibles d'être utilement réparés. Mais pourquoi vouloir le placer en un autre endroit.... lorsqu'on peut le reconstruire sur le même emplacement, pour deux tiers moins de dépense, et sans nuire à aucun citoyen ?.... Je pense, Monsieur, que les maire et échevins actuels ne peuvent rien changer à ce qui a été résolu dans l'assemblée des notables du 22 avril 1771, sans consulter de nouveau la commune, qui vraisemblablement n'adoptera pas leur projet, dont l'exécution coûterait, de leur aveu, au moins 60,000 l., et nécessiterait à demander de nouveaux octrois pour acquitter cette dépense. » Péronne, 20 janvier 1776, — etc.

C. 1025. (Liasse.) — 61 pièces papier (1 imprimée).

1781-1785. — PÉRONNE. — Lettre de M. Lemerchier de Gonnelieu, avocat, conseiller en l'élection de Péronne, à l'Intendant, lui exposant que « les magistrats de Péronne, n'ayant osé se promettre des secours sur le trésor royal ou sur l'octroi de Picardie, pour reconstruire l'hôtel-de-ville, ont imaginé de faire faire une réparation qui équivaudrait un bâtiment neuf. Ces ouvrages décidés dans leurs assemblées, ils en ont dressé plans et devis, et par malheur, c'est moins pour l'utilité publique, que pour celle du greffier. Ce projet, présenté hier dans une assemblée générale où j'étais au nom de l'élection, (on négligea, Monseigneur, d'y appeler le chapitre, premier corps de la ville, et il n'y parut aucun échevin de l'année dernière). Il ne se trouva à cette assemblée générale que treize personnes.... Huit des treize en furent révoltés. On voulait détruire des ouvrages faits depuis peu, au seul avantage du greffier, par le seul motif de lui faire une cour plus spacieuse. » Péronne, 28 juillet 1781. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Le parti proposé par l'hôtel-de-ville fut adopté par 25 voix contre 5. « Il est certain que l'on ne parviendrait que très rarement à l'exécution des délibérations, s'il fallait réunir la totalité des suffrages. » Péronne, 11 août 1781. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis, sur une requête des officiers municipaux de Péronne, à l'effet d'être autorisés à emprunter 18,000 l. pour réparations à leur hôtel-de-ville. Paris, 3 octobre 1781. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville, démontrant qu'en quatre années, on peut faire face à ladite dépense, avec les revenus ordinaires de la ville, et qu'il n'y a pas de nécessité à emprunter pour cet objet. Péronne, 9 janvier 1782. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, le priant de prévenir les officiers municipaux de Péronne, que l'emprunt qu'ils demandent ne peut avoir lieu. Paris, 2 février 1782. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, lui demandant son avis sur une demande faite par les lieutenant général du bailliage et officiers municipaux de Péronne, à l'effet d'être autorisés à agrandir, « par l'acquisition de deux maisons, leur hôtel-de-ville qu'on est sur le point de reconstruire, et leurs prisons qui sont très resserrées et fort malsaines. » Paris, 26

juin 1782. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville. « On ne peut disconvenir du trop peu d'étendue des bâtiments et de la cour des prisons de Péronne, du mauvais air qu'on y respire, à cause des édifices fort élevés qui les environnent de toutes parts, et des maladies contagieuses qui y règnent quelquefois, surtout lorsque les prisonniers s'y trouvent en plus grand nombre que d'ordinaire. Il n'est personne qui ne déplore le sort des malheureux qui y sont renfermés, d'autant que presque tous ne sont détenus que pour faits de contrebande, et à défaut de paiement des amendes auxquelles ils ont été condamnés. Leur situation intéresse vraiment l'humanité, et la circonstance de la reconstruction de l'hôtel-de-ville est la seule occasion qu'on puisse saisir, pour remédier au mal. Mais il est à observer que la ville, déjà épuisée par la dépense de l'ouverture d'une poterne ou fausse porte, qui vient d'être percée sous le rempart, pour communiquer dans la campagne, se trouve dans l'impuissance de faire exécuter le projet d'agrandissement des prisons, sans un secours de 20.000 l. au moins. » Il est d'avis d'autoriser lesdits travaux, et de prendre la somme de 20.000 l. sur les terres, prés et bois, situés dans l'étendue du bailliage de Péronne, exempts ou non exempts. Péronne, 6 juillet 1782. — Lettre de l'Intendant à M. d'Ormesson, conforme au mémoire précédent. 10 juillet 1782 — Réponse de M. d'Ormesson à l'Intendant, lui mandant qu'il n'est pas besoin de recourir à une imposition extraordinaire, pour se procurer les 20.000 l. en question, mais qu'on peut les obtenir au moyen d'un emprunt. Paris, 22 août 1782. — Avis pour le 24 septembre 1782, de l'adjudication de vieux bois provenant de la démolition d'un pont. — Id. pour le 25 septembre, d'arbres morts, déposés dans la cour du château, et de vieux bois provenant de la démolition de deux ponts. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne qu'estimation sera faite par experts, de deux maisons, dont l'acquisition est nécessaire pour l'agrandissement de l'hôtel-de-ville de Péronne. 23 octobre 1782. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui mandant que le ministre a décidé que le motif qui détermine l'acquisition desdites deux maisons est trop pressant, pour ne pas opposer l'autorité à la mauvaise volonté d'un des propriétaires, et que rien n'est plus naturel que d'autoriser les officiers municipaux à prendre sa maison sur le pied de l'estimation qui en sera faite par les experts. 23 octobre 1782. — Lettre de M. Huet, lieutenant criminel au bailliage de Péronne, à l'Intendant, manifestant son étonnement, de ce que le projet d'agrandissement de prisons ne contienne pas de cachots. « Je puis vous assurer que, depuis 14 ans que j'exerce ici les fonctions de lieutenant criminel, et quoique je me sois trouvé assez souvent dans le cas, notamment pour le procès du cordelier de Mailly, qui vous est bien connu, il ne m'a jamais été possible de faire usage des cachots pendant plus de 24 heures, l'humanité et la raison même se refusant absolument à laisser de malheureux accusés dans des caves en forme de souterrains, où l'on descend par quinze à vingt marches, et où l'eau source de toutes parts, depuis surtout que le niveau de la rivière est monté à un point, par le haussement continuel des digues des moulins, que les quartiers bas de cette ville se trouveront bientôt aussi entièrement submergés, si l'autorité n'y met ordre incessamment. » Péronne, 28 octobre 1782. — Annonce de l'adjudication des travaux à faire à l'hôtel-de-ville de Péronne, pour le 10 décembre 1782 (impr. affiche). — « Devis et conditions à observer pour la reconstruction de l'hôtel-de-ville de Péronne, tant en maçonnerie, charpente, couverture, plomberie, menuiserie, serrurerie, gros fers, vitrerie et peinture d'impression, placages, plafonds, carrelages, sculptures et pavés en grès, le tout exécuté suivant les clauses et conditions ci-après, et suivant les plans paraphés ci-joints », par François Nozo, maçon et architecte à Péronne. 1er novembre 1782 ; et procès-verbaux d'adjudication desdits travaux. 10-30 décembre 1782. — « État sommaire et estimatif concernant la reconstruction des bâtiments de l'hôtel-de-ville de Péronne », etc., par Nozo, architecte. v. 1782. — « État sommaire de la somme à laquelle montera la dépense des ouvrages à faire, tant pour la reconstruction des bâtiments de l'hôtel-de-ville de Péronne, que pour l'agrandissement des prisons royales, la construction de trois cachots, et la réunion de deux petites maisons au terrain dudit hôtel-de-ville. » 7 avril 1783. — « Projet de l'arrêt du Conseil à obtenir, tant pour l'agrandissement des prisons royales de la ville de Péronne et la construction de nouveaux cachots, que pour construire à neuf les bâtiments de l'hôtel commun dudit lieu, et faire l'acquisition de deux petites maisons nécessaires à la confection des bâtiments dont il s'agit. » v. 1783. — Arrêt du conseil d'Etat, qui ordonne la réunion des maisons nécessaires pour l'agrandissement de l'hôtel-de-ville et des prisons de Péronne, et autorise les officiers municipaux à emprunter 22.000 l. pour pour le paiement de partie des frais desdits travaux. Versailles, 6 mai 1783. — Attestation par M. de Fiéville, que le sieur

Nozo, architecte, a déjà fait la moitié desdits ouvrages. Péronne, 17 septembre 1783. — Ordonnance de 14.701 l. 9 s. pour paiement desdits travaux. 23 octobre 1783. — Requête du sieur Nozo à l'Intendant, se plaignant de ce que les officiers municipaux de Péronne refusent de lui faire les avances nécessaires à la continuation desdits travaux. 25 janvier 1784. — Réponse des maire et échevins de Péronne à ladite requête. 8 mars 1784. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant. Il pense qu'il y a lieu d'enjoindre au sieur Nozo de mettre sous trois mois ses ouvrages en état d'être reçus. Péronne, 11 avril 1784. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne que, par expert, il sera procédé à la réception desdits ouvrages. 7 juin 1785, — etc.

C. 1026. (Liasse.) — 22 pièces papier (1 plan).

1762-1786. — Péronne. — « Copie d'un mémoire adressé le 20 août 1762 à M. le duc de Choiseuil, par les maïeur et échevins de Péronne, pour l'hôtel commun de cette ville. Entretien à la charge de l'hôtel-de-ville du garde-fou du pont des Rondes de la garde bourgeoise. » — Plan de l'entrée de la ville de Péronne par la porte de Paris. v. 1762. — « Détail des ouvrages à faire pour la construction d'un pont de deux arches en maçonnerie, sur la rivière de Somme, à l'entrée de la ville de Péronne, servant pour la grande route de Paris en Flandres », par M. Bompart. 8 août 1764. — Lettre des officiers municipaux de Péronne à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à abandonner des arbres à l'entrepreneur des ponts de leur ville. Péronne 22 mars 1765. — Lettre de l'Intendant à M. Bompart, l'informant que M. de Sarcus a marqué au ministre qu'il ne sera pas nécessaire de démolir la porte de Paris à l'extrémité du pont de Péronne. 3 novembre 1765. — « Compte préliminaire des dépenses faites pour la construction du pont de Péronne. » 27 janvier 1766. — Lettre de M. Gonnet de Fiéville, maïeur de Péronne, à l'Intendant, au sujet de travaux urgents à faire aux ponts du faubourg de Paris, de ladite ville. Péronne 7 mai 1770. — Copie d'une requête des officiers municipaux de Péronne, au maréchal de Ségur, se plaignant de ce que M. Richard du Bersu, ingénieur de cette place, sollicite des ordres du Roi pour interrompre les communications par Péronne, de l'Ile de France à la Flandre, pendant le temps nécessaire pour rétablir ou reconstruire des ponts défectueux, situés à l'entrée et à la sortie de la place, ce qui causerait à la ville le plus grand préjudice. v. 1782. — Lettre de M. de Haussy, maïeur de Péronne, à l'Intendant, lui demandant l'autorisation de faire, par économie, les réparations nécessaires au pont des Rondes. Péronne, 15 juillet 1783. — Lettre de l'Intendant à M. de Haussy, l'informant qu'il a consenti à ce que lesdites réparations soient faites par économie. Amiens, 8 août 1783. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, au sujet d'un mémoire de M. du Vignau, directeur des fortifications à Péronne, qui « représente la nécessité de convertir en chaussée massive de pierres sèches, le pont dormant de charpente du fossé de l'avancée du faubourg de Bretagne à Péronne, et propose de faire faire, par les ponts et chaussées, ces travaux. » 29 mai 1786. — Rapport de M. de la Touche sur ledit projet. Amiens, 3 novembre 1786, — etc.

C. 1027. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1766-1784. — Péronne. — Lettre des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, lui annonçant que le 2 de ce mois, « le feu prit par accident, à une caserne de cette ville, d'où partaient deux bataillons du régiment de Navare. » Ils réclament des secours pour l'acquit des dettes de leur ville, aggravées par la reconstruction de ladite caserne. Péronne, 7 septembre 1766. — Procès-verbal dressé par M. de Haussy, écuyer, seigneur de Maigremont, maïeur de Péronne, d'une inondation survenue dans cette ville, et des travaux faits pour la faire cesser. 23-25 février 1784, — etc.

C. 1028. (Liasse.) — 12 pièces papier (1 imprimée).

1728-1779. — Péronne. — Ordonnance royale, portant règlement pour la garde de la ville de Péronne. Marly, 25 janvier 1728 (impr. affiche). — « État des greniers donnés à Péronne par M. Pilot, maire de la ville, pour servir d'emplacements pour le service des vivres de l'année 1755. » Péronne, 7 novembre 1755. — « Extrait du marché passé à Blaise Bruneau, le 24 décembre 1754, pour la fourniture du pain de munition aux troupes qui doivent tenir garnison dans les places, depuis la mer jusqu'au Rhin, pendant l'année 1755. » — Lettre de M. d'Argenson à l'Intendant, lui marquant entre autres choses, « qu'au défaut des greniers des particuliers, on doit permettre d'en prendre chez les privilégiés, et même de se servir des cloîtres et des églises, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué, lorsqu'il n'y a pas moyen de mieux faire. » Versailles, 14 novembre 1755. — Lettre de M. Vaillant, maire de Péronne, à l'Intendant, au sujet du logement des ingénieurs et capitaines d'artillerie. Péronne, 26 septembre 1759. — Placet des maire et échevins de Péronne au Roi, exposant que l'autorité militaire

ayant trouvé les anciennes casernes de leur ville, où les soldats étaient couchés par terre sur de la paille, trop peu confortables, ils ont résolu d'en construire de nouvelles, en état de recevoir 480 lits. Ils se plaignent des ordres qui ont été donnés de loger les soldats chez les habitants, en attendant l'achèvement desdites casernes. 20 février 1767. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, sur un mémoire adressé au duc de Croy, « par lequel les officiers et chevaliers de la compagnie du jeu de l'arc, établie à Péronne, demandent d'être maintenus dans les prérogatives dont leurs prédécesseurs ont toujours joui, qui consistent dans le droit de porter les armes dans toutes les cérémonies et processions publiques..... Les prérogatives que les suppliants réclament sont chimériques et mal fondées. L'ancienne compagnie du jeu de l'arc était à la vérité dans l'usage d'assister sous les armes aux cérémonies publiques, notamment à la procession qui se fait le 11 de septembre de chaque année, en mémoire de la levée du siège que les habitants ont soutenu en 1536 ; mais cette compagnie n'était composée que de citoyens honnêtes, qui ne se sont jamais écarté des devoirs de la subordination ; ils savaient qu'ils n'avaient pas le droit de prendre les armes et de paraître dans les cérémonies publiques, sans en avoir préalablement obtenu la permission du commandant de la place et des officiers de la police, qui se sont toujours fait un plaisir de la leur accorder, parce qu'ils étaient bien persuadés qu'il n'y avait aucun d'entre eux capable d'en mésuser ; au lieu que la plupart de ceux qui composent la nouvelle compagnie, sont des artisans et journaliers, sans éducation et sans fortune, sujets à se livrer à la boisson, qui se croient indépendants, lorsqu'ils sont revêtus d'un uniforme, et entre les mains desquels le port d'armes est souvent dangereux... Il conviendrait, dans cette affaire, de déférer à l'ancien usage, en laissant à M. le lieutenant de Roi et à MM. les officiers municipaux la liberté d'accorder ou de refuser à cette compagnie la permission qu'elle sollicite, suivant les circonstances. » Péronne, 11 décembre 1779, — etc.

C. 1029. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1726-1768. — PÉRONNE. — Mémoire de M. Hutellier, subdélégué à Péronne, sur un conflit de juridiction entre l'hôtel-de-ville de Péronne et M. Courtin, abbé commendataire du Mont-Saint-Quentin, au sujet d'apposition de scellés dans la maison mortuaire de la veuve Rogeré. Péronne, 7 novembre 1726. — Lettre de M. Dumouriez à l'Intendant, au sujet de l'opposition faite à l'union de l'abbaye de Biache à celle de Fervaques à Saint-Quentin, dont Madame Dumouriez, sa nièce, est abbesse, par plusieurs habitants de Péronne, qui veulent y établir un hôpital. 2 mai 1768. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. L'intention des officiers municipaux de Péronne est louable, mais peu réfléchie, l'union de l'abbaye de Biache à celle de Fervaques est un fait consommé, et il n'y a plus à y revenir. Péronne, 12 mai 1768. — Requête des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, à l'effet d'obtenir une partie des revenus de l'abbaye de Biache, pour créer un hôpital. Péronne, 12 mai 1768. — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux de Péronne. Il a approuvé la délibération qu'ils ont prise, pour former opposition à la réunion de l'abbaye de Biache. C'est tout ce qu'il peut faire pour eux. Paris, 23 mai 1768, — etc.

C. 1030. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1775-1778. — PÉRONNE. — Requête des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, à l'effet d'approuver la délibération par laquelle ils ont député à Paris, le sieur Bruslé de Baune, l'un d'eux, pour suivre au Conseil l'affaire qui leur a été intentée par l'inspecteur des domaines du Roi, à l'occasion du franc alleu, à cause des maisons situées dans l'étendue de ladite ville et faubourgs, mouvant en censives de la loi et échevinage. 1775. — Lettre des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, lui envoyant ladite requête. Péronne, 29 décembre 1775. — Réponse de l'Intendant aux officiers municipaux de Péronne, les informant qu'il a approuvé ladite délibération. 13 janvier 1776. — Lettre de M. François, maïeur de Péronne, à l'Intendant, l'informant que les officiers municipaux de cette ville ont envoyé à Paris un nouveau député, pour presser ladite affaire, sans attendre son autorisation, parce que à l'importance et à l'urgence de l'affaire, s'est jointe la certitude « que le sieur Dassonvillers fait actuellement au Conseil les derniers efforts, et y emploie les sollicitations les plus vives auprès des commis de tous les bureaux chez lesquels nos chanoines privilégiés résidant à la cour ou à Paris, ses protecteurs ouverts, ont et lui ont procuré les accès les plus faciles et les plus fréquents, pour faire juger incessamment à son avantage l'affaire de la réunion de son office de procureur du Roi, et se maintenir en cet office, et contre les vues de la cour, et contre le cri général et unanime des citoyens de tous les ordres de notre ville. » Il l'entretient également d'un projet de règlement d'administration municipale, que l'Intendant avait chargé M. de Fiéville de concerter avec l'échevinage.

Il lui observe, que la ville de Péronne, qui, comme d'autres villes de la généralité, a fait le rachat de ses offices municipaux, ne l'a fait que sur les termes de l'arrêt de 1772, qui, en faisant cette réunion, « l'a expressément conservée dans ses usages anciens, respectivement à l'administration, et aussi dans l'ancienne forme d'élection de ses officiers municipaux, laquelle se faisant par douze nominateurs ou électeurs nommés prudhommes, pris dans tous les ordres de ses habitants, compris en six classes appelées mairies, sont tirés et tombés au sort à l'instant même de l'élection, devient par là à l'abri des séductions, des intrigues et des cabales, et cette forme dont l'expérience a prouvé jusques ici les avantages, a toujours été favorablement accueillie au Conseil. » 30 mai 1777. — Réponse de l'Intendant à M. François. « Ces affaires existent depuis longtemps, et on a dû prévoir à l'avance la nécessité d'une députation, et prendre à ce sujet une délibération pour recevoir mon approbation, afin de légitimer la députation, et les dépenses qu'elle occasionne. Aucune ville dans la province n'agit comme celle de Péronne. » 15 juin 1777. — Lettre des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, lui envoyant la délibération par laquelle ils ont député à Paris MM. Bruslé de Baune et de Robécourt. Ils espèrent qu'il l'approuvera d'autant mieux, « que ces MM. veulent bien se charger gratuitement du soin de suivre non-seulement cette affaire, mais encore celles qui leur seront confiées à l'avenir, de manière qu'il n'en coûtera à l'hôtel-de-ville que les faux frais et déboursés. » Péronne, 13 mars 1778. — Réponse de l'Intendant aux officiers municipaux de Péronne, les informant qu'il a approuvé ladite délibération. 29 mars 1778.

C. 1031. (Liasse.) — 33 pièces papier.

1773-1774. — Péronne. — Placet des maïeur, échevins et officiers municipaux de Péronne au Roi, à l'effet d'établir dans leur ville un marché franc le 12 de chaque mois. Ils exposent que la population et le commerce de ladite ville, considérables jadis, ont sensiblement diminué par suite des guerres. « A toutes ces révolutions se joint l'énorme cherté des denrées, suite nécessaire du dépérissement du commerce. Depuis 30 ans, les vivres ont doublé de prix ; la viande surtout est portée à un prix excessif. » Péronne, 4 juin 1773. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, le priant de communiquer ledit placet aux paroisses circonvoisines et aux particuliers intéressés, et de lui transmettre leurs observations avec son avis. Paris, 14 juin 1773. — Observations des habitants de Chaulnes sur ledit placet. Ledit marché ruinera le marché franc de Chaulnes, et fera un tort considérable à ses habitants. 4 septembre 1773. — Id. de ceux de Templeux-la-Fosse. Le marché demandé ne pourrait avoir que des avantages. 20 octobre 1773. — Id. de ceux de Bussus. 22 octobre 1773. — Id. de ceux de Tincourt. 24 octobre 1773. — Id. de ceux de Doingt. 26 octobre 1773. — Id. de ceux de Cartigny. 27 octobre 1773. — Id. de ceux d'Éterpigny. 28 octobre 1773. — Id. de ceux de Barleux. 5 décembre 1773. — Id. de ceux de Buire-Courcelles. 2 novembre 1773. — Id. de ceux d'Herbécourt. 5 novembre 1773. — Id. de ceux de Moislains. 6 novembre 1773. — Id. de ceux de Flamicourt. 7 novembre 1773. — Id. de ceux d'Allaines. 8 novembre 1773. — Id. de ceux de Driencourt. 10 novembre 1773. — Id. de ceux de Cléry. « Mais que ce marché franc ne peut avoir lieu le 12 de chaque mois, attendu que, par lettres patentes du roi Louis XI, il a été établi une foire audit lieu de Cléry, le 12 de novembre de chacune année. » 11 novembre 1773. — Id. de ceux d'Aizecourt-le-Haut. 12 novembre 1773. — Id. de ceux d'Athies. 20 novembre 1773. — Id. de ceux d'Erme et Mesnil-Bruntel. 21 novembre 1773. — Id. de ceux de Villers-Carbonnel. 1er décembre 1773. — « Mémoire pour la communauté des marchands réunis de Péronne, sur l'établissement à Péronne d'un marché, un jour de chaque mois. » Ils pensent que ledit marché sera avantageux aux citoyens, à condition qu'il soit défendu aux marchands forains de vendre à Péronne, les autres jours que celui du marché en question. 3 janvier 1774. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant. La restriction demandée par les marchands de Péronne ne lui paraît pas praticable. Il pense que, pour éviter toute difficulté, « il conviendrait de n'accorder la permission d'un marché franc chaque mois, que pour la vente des chevaux, bestiaux et laines, qui sont les objets les plus intéressants et les seuls qui ont donné lieu à la demande des officiers municipaux. » Péronne, 8 janvier 1774. — Réponse de l'Intendant à M. Trudaine. Il estime qu'on ne doit pas avoir égard à la demande des officiers municipaux de Péronne, à cause du tort considérable que l'établissement de ce marché ferait à celui de Chaulnes. Avec cette note en marge. « Cette lettre est plus conforme à la façon de penser de M. l'Intendant qu'à l'avis du subdélégué. Celui qu'il a donné sur la demande de M. de Caulaincourt, rend fort suspect celui qu'il donne en faveur de la ville, dont il a signé la requête comme maire. » 26 janvier 1774. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, l'informant que le Roi n'a pas jugé devoir

acquiescer à l'établissement de ce franc marché. Compiègne, 9 août 1774, — etc.

C. 1032. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1775-1787. — PÉRONNE. — Procès-verbal d'une émeute survenue sur le marché aux grains de Péronne, dans laquelle « une grande quantité de femmes, parmi lesquelles il y avait quelques hommes mêlés », ont maltraité un garçon meunier de la campagne, qui avait conseillé à un laboureur de ne point céder son blé à moins de 29 l. le sac, quoiqu'il ne l'eût fait que 28. 6 mai 1775. Expédition du 7 mai 1775. — Lettre de M. Amelot à l'Intendant, lui demandant son avis sur un placet par lequel les officiers municipaux de Péronne demandent l'établissement dans leur ville d'un marché franc par mois. Versailles, 1er août 1783. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, lui marquant que ledit marché aurait les plus grands avantages pour la ville de Péronne, qui n'a ni commerce ni manufacture, et qui se dépeuple de jour en jour. Péronne, 25 août 1783. — Lettre du chevalier de Lacoste à l'Intendant, sur ladite affaire, et le remerciant de l'envoi qu'il lui a fait de son « intéressant ouvrage sur la navigation des canaux. Je m'en faisais une idée avantageuse, d'après la trop courte conversation que j'eus l'honneur d'avoir avec vous sur les vues générales de l'administration intérieure ; mais j'étais loin de m'attendre à trouver un tableau aussi vaste dans le modeste cadre du discours, et je suis encore à concevoir comment, sans rien enlever aux moments réclamés par les détails de votre place, vous avez pu, même en prenant ceux d'un délassement nécessaire, en trouver assez pour parcourir la foule d'auteurs qui nous ont conservé le souvenir des différentes entreprises de ce genre. » Château de Chaulnes, 12 septembre 1783. — Lettre de l'Intendant à M. Amelot, lui marquant que le marché demandé ne peut être que de la plus grande ressource pour la ville de Péronne et pour le public. Amiens, 14 septembre 1783. — Lettre de M. Blondel à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements complémentaires sur la franchise sollicitée et sur les avantages qui peuvent en résulter pour la ville ou pour le commerce des bestiaux. Paris, 8 octobre 1783. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville. La franchise demandée « est celle accordée à presque tous les marchés francs du royaume, la liberté à tous marchands de venir vendre, débiter et échanger une fois par mois dans leur ville, au jour qui sera indiqué, toutes sortes de bestiaux, denrées et marchandises licites, sans pouvoir être inquiétés par les marchands du lieu, à la charge néanmoins d'acquitter les droits d'entrée, de sortie et autres dus au Roi ». Péronne, 29 octobre 1783. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui demandant des éclaircissements sur une requête des sieurs Jougleux et Bruyant, menuisiers, à Péronne, adjudicataires de la construction des loges de cette ville, qui demandent une augmentation sur le prix de leur bail, attendu l'augmentation survenue sur le prix des bois et sur celui des frais de transport. 11 août 1787. — Observations des maire et échevins de Péronne sur ladite requête. 27 août 1787. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville. Il pense que la demande des suppliants doit être rejetée. Péronne, 29 août 1787. — Ordonnance de l'Intendant, qui déboute les suppliants de leur demande. 20 octobre 1787, — etc.

C. 1033. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1729-1778. — PÉRONNE. — « Copie d'une lettre écrite de Paris au maïeur de Péronne, par un de ses amis », lui envoyant le modèle d'une médaille. « M. le comte de Caylus, que vous savez être fort au fait de ces sortes de choses, soutiendra M. Burrier, qui est si agréable à M. de St Florentin, qu'il le va voir travailler pendant des heures entières, comme le plus habile ouvrier de l'univers. J'ai consulté M. Fréret pour ce nouveau modèle, il a vu les plus habiles de ses confrères de l'académie des Inscriptions. Ils sont convenus, après bien des disputes, qu'il fallait représenter Péronne dans la médaille, sous la figure d'une pucelle, assise au milieu d'une ville fortifiée : quelques joncs et roseaux en marquent la situation marécageuse ; la figure assise sera habillée de blanc, et couronnée de fleurs, pour marquer le pucelage. Elle tiendra à la main droite un sponton, qui signifie le commandement, elle aura la main gauche appuyée sur un bouclier, chargé du P couronné, et de trois fleurs de lis, d'où tombera un trousseau de clefs, qui désigne le droit que le maïeur a de les garder...... Les émaux feront voir tous ces petits détails. Les académiciens se sont fort applaudis d'avoir ainsi ordonné cette médaille, où l'on n'a rien changé d'essentiel : ils retranchent le mot de *Urbs* de la légende, la ville étant assez bien désignée par la figure assise au milieu d'une fortification. On regarde les médailles, où l'on exprime la même chose en figure et en parole, comme une enseigne. Ainsi ils veulent qu'il y ait seulement pour légende : « *Nescia vinci* », et dans l'exèdre *(sic)*, les trois P couronnés, et au revers, au lieu du cavalier, il sera écrit en lettres d'or : « *Intemeratæ fidei præmium.* » L'épithète *d'intemeratæ* est fort heureuse, elle signifie dans cette occa-

sion : *invariable*. Elle convient aussi à la pucelle. « *Fidei intemeratæ præmium* » signifie encore la récompense d'une fidélité invariable, que l'attachement inviolable à la foi catholique, dont Péronne ne s'est jamais départi, lui a méritée. Le cavalier que l'on plaçait dans cette médaille, qui tient d'une main un arc, et de l'autre un pistolet, n'appartient point à la ville, mais au jardin des archers, qui n'est pas un objet assez considérable, pour le mettre dans un monument aussi glorieux à la ville que celui dont il s'agit. » v. 1729. — Requête à l'Intendant par les officiers municipaux de Péronne, « disant que l'écriture et le calcul faisant aujourd'hui une partie essentielle, et souvent trop négligée, de l'éducation des enfants, les suppliants ont jusqu'ici fait tous leurs efforts, pour attirer en leur ville un homme qui joignit au talent de l'exécution, la connaissance des principes de l'art de les enseigner. Mais le faible attrait d'une pension de 12 setiers de blé, destinée de tout temps pour un maître écrivain et arithméticien, n'ayant pu déterminer aucun de ceux qui se sont présentés jusqu'à présent, à se fixer dans notre ville, où le petit nombre des habitants et la modicité de leur fortune ne leur promettaient pas un sort avantageux, il vient d'être délibéré dans une assemblée de notables, que, pour parvenir plus aisément à une fin si louable, si utile, et en même temps si pressante, la pension de 12 setiers de blé serait augmentée d'une somme de 100 l., qui serait prise annuellement sur les deniers patrimoniaux. » v. 1771. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant sur ladite requête. Il est impossible avec l'ancien traitement de trouver un bon maître, « pour remplacer celui qui est mort, il y a quelques mois, dont les talents étaient très médiocres. » L'augmentation demandée « est une dépense trop modique, pour surcharger les revenus de l'hôtel-de-ville, qui excèdent les charges ordinaires. » Péronne, 16 janvier 1772. — Requête des doyen, chanoines, et chapitre de St-Fursy à l'Intendant, se plaignant d'avoir été exclus, contre tous les usages, d'une assemblée générale de la commune de Péronne, tenue le 25 novembre précédent, au sujet des corvées auxquelles sont assujettis les faubourgs et la banlieue de Péronne. Péronne, 30 décembre 1776. — Réponse des maïeur et échevins de Péronne à ladite requête. 1777. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville, établissant que le chapitre de Saint-Fursy n'a jamais été convoqué aux assemblées générales de la commune, que dans des occasions exceptionnelles. Péronne, 30 avril 1777. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, le priant de prévenir le chapitre qu'il ne prononcera pas dans ladite discussion, cet article se trouvant arrangé par le règlement projeté. 7 juin 1777. — Sommation faite à Foilain Fernet, marchand briquetier à Péronne, et à Thérèse Nobécourt, veuve Caron, marchande briquetière audit lieu, d'avoir, en vertu d'une sentence de police du 13 décembre 1776, à cuire leurs briques au charbon de terre, et du refus par eux d'y obtempérer. 12 décembre 1778. — Requête des maire, échevins et procureur du Roi de Péronne, à l'Intendant, exposant que « l'extrême cherté du bois de chauffage, causée par la rareté qui se fait de plus en plus sentir dans nos cantons, nous a déterminés à renouveler les règlements rendus dans des temps où cette denrée était pourtant beaucoup moins rare qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ces règlements portaient défenses à tous chapeliers, teinturiers, brasseurs, etc., d'user de bois pour leurs professions. Nous avons eu la satisfaction de voir ces états s'empresser à s'y conformer. » Ils ont voulu étendre les mêmes défenses aux briquetiers. « Depuis longtemps, les chaufourniers avaient, de leur propre mouvement, renoncé à l'usage du bois ; quoique le bénéfice doive être le même pour les briquetiers, nous n'avons pas trouvé chez eux la même docilité.... Nous n'avons ici que deux briquetiers, tous deux très aisés : ils se sont conjurés pour ne cuire leurs briques qu'avec le bois ; leur aisance les met à portée de suspendre la cuisson de celles dont ils ont pourtant un très grand nombre prêtes à recevoir le feu, et actuellement il n'en existe pas une cuite dans toute la ville. Cependant les ouvrages vont tout-à-coup recommencer : plusieurs maisons sont sur le point d'être reconstruites ; l'édifice de l'hôtel-de-ville menace d'une ruine très prochaine, il est urgent de le reconstruire ; les ouvrages aux fortifications, au compte du Roi, paraissent devoir être très considérables, la campagne prochaine..... Il est notoire qu'il se trouve dans les environs les plus prochains de cette ville, pour ainsi dire à nos portes, plusieurs veines de terre tout-à-fait propres à la cuisson de la brique au charbon de terre. Le seigneur de Moismont en a fait faire 3 à 400 milles, pour la construction de sa maison seigneuriale, la terre en a été prise à très peu de distance de nos glacis : les briques ont très bien réussi. Le sieur Gaultier, directeur des aides, a eu le même succès : la terre en a été prise à 5 ou 600 pas de distance de l'endroit où nos briquetiers prennent la leur. Ce n'est donc pas le défaut de terre propre qui fait la prétendue impossibilité qu'ils prétextent. Nous pourrions citer un certain nombre de seigneurs et de particuliers, qui ont eu le même succès. Nous citerions surtout M. Laurent, directeur du canal

de la Somme.... Ils ont actuellement sous leur hangard 7 à 800 milles de briques crues et prêtes, depuis 6 mois, à être mises au feu. Ils préfèrent de les laisser en cet état, au profit que leur soumission leur procurerait. Leur intention est de lasser et de faire crier le public contre le règlement, qui n'a pourtant d'autre but que l'utilité publique. Leur aisance, nous le répétons, les met en état de prétendre à donner la loi. Ils n'opposeront point avec succès que le bois dont ils usent, n'est point du bois de chauffage ordinaire, la rareté et la cherté qui règnent sur les bois de chêne, charme, hêtre, frêne, force un grand nombre de particuliers, même aisés, de faire usage de leur bois ; ce bois, que nous avons vu ne se vendre que 12 l. la corde, se vendait l'année dernière 24 et 25 l. et s'il a baissé cette année, ce rabais en est dû à leur entêtement. Ils ont cessé leurs cuissons, la consommation de ce bois en est devenue beaucoup moindre.... Dans cette extrémité, il se présente des particuliers, très au fait de la fabrication et de la cuisson de la brique au charbon de terre ; ils ont éprouvé la terre des environs les plus voisins de notre ville, ils en trouvent de très propre à cette fabrication.... Ils offrent d'ouvrir une nouvelle briqueterie, et de fournir à 12 l. le mille de briques cuites au charbon de terre, et conduites aux endroits des constructions, mais c'est à une condition qu'il ne nous est pas possible d'accepter, elle surpasse nos pouvoirs : ils exigent le privilège exclusif, pendant trois ou quatre années, de fabriquer et débiter seuls la brique dans cette ville. » Ils demandent un arrêt du Conseil pour leur obtenir ledit privilège, et, pendant que dureront les formalités nécessaires, qu'il soit enjoint aux deux briquetiers de Péronne de cuire au charbon toutes les briques crues qu'ils ont en magasin. Péronne, 9 janvier 1779. — Mémoire de M. de Fiéville à l'Intendant, lui marquant que la demande des officiers municipaux de Péronne, si elle leur était accordée, occasionnerait plus de mal que de bien, et qu'en conséquence elle doit être rejetée. Péronne, 28 février 1779. — Lettre de l'Intendant à M. Debonnaire de Forges, portant même conclusion. 7 mars 1779, — etc.

C. 1034. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1746-1757. — Picquigny. — État des revenus et charges de la communauté de Picquigny. 31 mai 1746. — Lettre de l'Intendant à M. Ducastel, au sujet du chauffage refusé par les maire et échevins de Picquigny, aux nommés Berthe et Petit, employés des fermes audit lieu, bien que ceux-ci contribuent aux taille, capitation, logement des gens de guerre et autres charges publiques ; sur ce que lesdits maire et échevins ont projeté de priver un autre employé du chauffage, parce qu'il n'acceptait pas la charge de collecteur, bien que les employés de la ferme du ressort soient expressément exempts de la collecte ; et enfin sur ce que lesdits maire et échevins ont osé faire, de leur autorité, des changements aux listes annexées aux procès-verbaux, sur lesquels il a permis le tourbage. Amiens, 22 juillet 1757. — Avis de M. Ducastel sur ladite affaire. Lesdits employés ne sont pas dans le cas d'avoir leur chauffage. v. 1757, — etc.

C. 1035. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 106 papier (6 imprimées, 1 plan).

1771-1777. Picquigny. — « Compte que rend par-devant vous, Monseigneur le comte d'Agay...., intendant de justice, police, finances et des troupes de Sa Majesté en Picardie, Boulonnois, Pays conquis et reconquis, Me Marie-Hyacinthe-Laurent Bernard de Cléry, trésorier-receveur de la ville d'Amiens et des octrois, préposé par vous, Monseigneur, à la recette des sommes provenantes du produit de la portion de communes de Picquigny, dont l'adjudication a été faite par-devant M. Ducastel, subdélégué, le 4 juillet 1775, approuvé le 8 en suivant, et des emplois desdites sommes, suivant l'état des dettes dues par la communauté de Picquigny, par vous arrêté, Monseigneur, le 15 juillet 1775, délivré au comptable, par expédition, sous la signature de M. Ducastel, ledit état, ensemble l'expédition de l'adjudication jointe au présent compte. » 15-19 mars 1777. — Pièces justificatives dudit compte. — Délibération des officiers municipaux de Picquigny, qui députe à Paris, aux frais de la communauté, le sieur Jean-Baptiste-Théodore Bernard, collecteur dudit lieu, pour suivre un procès en Parlement, entre ledit Bernard, et le sieur du Chasteret, fermier général de la baronnie de Picquigny, pour raison des impositions. 18 août 1771. — « Mémoire des frais et avances faits par M. Dusuel, procureur d'Honoré Brandicourt et consorts. » Amiens, 5 septembre 1772. — Lettre de M. Ducastel aux maire et échevins de Picquigny, au sujet d'une somme de 770 l., 1 s., 7 d. que leur ville doit encore sur le don gratuit supprimé en 1768. « Sur ce que vous avez prétendu être quittes, et au-delà, de ce que vous redeviez, le directeur des aides a observé, que les six années du premier don gratuit avaient été bien acquitées, mais qu'à l'égard du second, vous n'aviez point voulu souffrir la perception des droits. M. le contrôleur général,

marque à M. l'Intendant que, quoique cette résistance, et la négligence des officiers municipaux à pourvoir à cette perception, vous mettent dans le cas d'être poursuivis personnellement, en exécution des lettres patentes du 26 mars 1765, il veut bien cependant consentir aux arrangements ci-après, et de vous enjoindre de sa part de les exécuter, qui sont de travailler sans délai à la confection d'un rôle de répartition sur les habitants, de ladite somme de 770 l., 1 s., 7 d. » Amiens, 20 juillet 1773. — Constitution de 200 l. de rente par le sieur Bernard, au nom des syndic et habitants de Picquigny, à Jean Dumollin, ancien boulanger à Amiens, et à Marie-Catherine Denelles, son épouse, sur un capital de 4,000 l. pour payer les impositions de la ville de Picquigny, pour les années 1771 et 1772. 2 août 1773. — Remboursement desdites 4.000 l. 12 août 1775. — « État des débours et avances faits pour la communauté des habitants de Picquigny, par Jean-Baptiste-Théodore Bernard, leur syndic *ad hoc* », etc. Picquigny, 23 août 1773. — « Observations sur le compte arrêté le 23 août 1773, par les habitants de Picquigny. » v. 1773. — Assignation des syndic, habitants, corps et communauté de Picquigny, en l'élection d'Amiens, à la requête de Geneviève Petit, aux fins d'être rayée du rôle des tailles et autres impositions de ladite paroisse. 24 avril 1774. — « Mémoire du remboursement du coût de l'arrêt rendu...., le 7 janvier 1774, au profit de M. de Chartret, et des syndics et directeurs des créanciers de feu M. le duc de Chaulne, contre les syndic, habitants et communauté de Picquigny. » v. 1774. — Lettre de M. Foisy, avocat en Parlement à M. De La Porte, à Picquigny, relativement audit procès, et à une affaire entre le prieuré de Saint-Pierre à Gouy et l'abbaye du Gard. Paris, 19 mai 1774. — Lettre de M. Ducastel aux officiers municipaux de Picquigny, pour le paiement des frais d'instruction de Madeleine Darras, femme d'Adrien Protais, qui est à Amiens, pour suivre les cours d'accouchement de Mme Ducoudray. Amiens, 25 mai 1774. — Délibération des officiers municipaux, syndic et habitants de Picquigny, arrêtant l'état des dettes de la communauté, et à l'effet d'être autorisés à tourber une partie de leurs marais, pour l'acquit desdites dettes. 12 juin 1774. — Mémoire de M. Ducastel sur ladite délibération. Juin 1774. — « Mémoire des frais, faux-frais et déboursés dus par les habitants de Picquigny », au sieur Niverd. 12 juin 1774. — Délibération des officiers municipaux, syndic, corps et habitants de Picquigny, sur une requête de Jean-Remy Herbet, fermier de la cense de la Bassecourt dudit Picquigny, tendant à être déchargé de la taille à laquelle il est imposé, ou à Fourdrinoy, où il est également porté au rôle. 24 juin 1774. — Copie d'une requête à l'Intendant, par « Sœur Gosse, fille de la Providence de Rouen, maîtresse des écoles de charité des filles de Picquigny, disant que le modique revenu desdites écoles et de la communauté, fait que les habitants ont négligé depuis longtemps de faire la réparation à la maison qu'elle occupe, de sorte qu'elle est à couvrir à neuf entièrement, et qu'un des pignons où est construite la cheminée de sa cuisine, lieu où elle couche et fait son ménage, menace ruine, ce qui fait qu'elle n'est logée, ni à sec, ni en sûreté; l'impuissance des habitants et leur bonne volonté pour remédier aux frayeurs de la suppliante et la loger plus commodément, leur ont fait prendre le parti de joindre les frais de ces réparations, d'environ 320 l., au placet contenant l'état de leurs dettes, actuellement sous les yeux de Votre Grandeur, à l'effet d'obtenir un tourbage de partie de leurs communes; mais comme cela pourra encore traîner en longueur, attendu le péril qu'il y a pour la suppliante de faire sa demeure en cette maison, elle se décidait à rentrer en celle de Rouen ; sur quoi des personnes charitables et pieuses, attendu le préjudice que sa retraite apporterait à l'instruction des filles dudit lieu, lui ont proposé de faire les avances nécessaires à ces réparations, si elle pouvait obtenir l'ordre de Votre Grandeur, qui les assurerait du remboursement sur le tourbage demandé. » 27 octobre 1774. Copie du 22 novembre 1774. — Délibération des officiers municipaux, syndic et habitants de Picquigny, relative auxdites réparations. 4 décembre 1774. — « Frais de l'instance au présidial, entre Louis Routtier, Jean-Baptiste-Théodore Bernard, de Picquigny, et les administrateurs des biens des écoles et des pauvres dudit lieu. » 26 novembre 1774. — « État des frais à payer par les administrateurs des écoles et des pauvres de Picquigny. » Amiens, 26 novembre 1774. — Délibération des habitants de Picquigny, à l'effet de payer sur le tourbage, des réparations au presbytère de ladite ville. 4 décembre 1774. — Mémoire de M. Ducastel, sur l'état des dettes et charges de Picquigny, et sur l'opportunité d'y subvenir au moyen d'un tourbage. Amiens, 1er mai 1775. — Procès-verbal d'emparquement dudit tourbage. 30 mai 1775. — Mémoire de M. Ducastel, au sujet dudit tourbage. Amiens, 7 juin 1775. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise ledit tourbage. 15 juin 1775. — Plan dudit tourbage. 15 juin 1775. — « État des sommes dues par la communauté

de Picquigny, qui doivent être acquittées du produit de la portion de communes, dont l'adjudication a été autorisée. » 15 juin 1775. — Avis de l'adjudication dudit tourbage, pour le 4 juillet 1775 (impr. affiche). — Procès-verbal d'adjudication dudit tourbage. 4 juillet 1775. — Devis des réparations à faire à la maison et dépendances des écoles de charité des filles de Picquigny. 17 juillet 1775. — Procès-verbal de visite des réparations à faire à l'école des filles de la ville de Picquigny, par Charles Delamare, maître charpentier. 13 septembre 1775. — « État estimatif des réparations à faire à la maison à usage d'école des filles de Picquigny, dressé par moi, Charles de Lamare, expert soussigné », etc. 14 septembre 1775. — Lettre de M. Ducastel à l'Intendant, sur l'adjudication des travaux de l'école des filles de Picquigny. Amiens, 17 septembre 1775. — Annonce de l'adjudication desdits ouvrages, pour le 25 octobre 1775 (impr. affiche). — « État des frais et débours dûs à M. Lamy, procureur, pour avoir occupé pour la communauté de Picquigny. » 17 octobre 1775. — Mémoire de M. Ducastel, concluant à l'approbation de l'adjudication des ouvrages de l'école des filles de Picquigny. 28 octobre 1775. — Ordonnance de l'Intendant, qui approuve ladite adjudication. 6 novembre 1775. — Délibération des propriétaires de Picquigny, consentant à ce que le supplément du don gratuit soit pris sur le produit du tourbage. 1er novembre 1776. — Procès-verbal de visite et réception des travaux faits à l'école des filles de Picquigny, par Delamare, maître charpentier, et entrepreneur de bâtiments à Amiens. 3 novembre 1776. — Mémoire de M. Ducastel, sur ce que les habitants de Picquigny refusent de livrer leurs rôles de tailles, pour faire la répartition d'une somme de 225 l. qui reste dûe sur les travaux faits à l'école des filles, et demandent que ladite somme soit prise sur le restant du prix de l'adjudication du tourbage. 22 janvier 1777. — Ordonnance de l'Intendant, qui déboute les habitants de Picquigny de leur demande. 27 janvier 1777, — etc.

C. 1036. (Liasse.) — 21 pièces papier (1 plan).

1783. — PICQUIGNY. — « Délibération des officiers municipaux et habitants dudit lieu, au sujet des soupçons de forcement de listes des parts de ménages, au tourbage accordé pour chauffage. » 22 avril. — Lettre de l'abbé Le Pruvost de Glimont à l'Intendant, se plaignant de ce que le sieur Rousseau, syndic de Picquigny, commet des dépradations sur les biens de la communauté, et monopolise la fabrication du pain, qu'il vend à un prix exorbitant et à faux poids. Picquigny, 24 avril 1783. — Lettre de M. Desavoye, curé de Lachaussée, à l'Intendant, lui donnant, sur sa demande, des renseignements sur ladite affaire. Lachaussée, 20 mai. — Lettre de M. Jumel Riquier à M. Derveloy, sur le même objet. Amiens, 26 mai. — Procès-verbal d'enquête faite par M. Derveloy, subdélégué à Amiens, sur ladite affaire. 28 mai. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, lui rendant compte de ladite affaire. Amiens, 30 mai. — Requête des habitants de Picquigny à l'Intendant, à l'effet d'obtenir justice contre le sieur Rousseau. 1er juin. — Requête à l'Intendant, par le sieur Rousseau, résignant ses fonctions de syndic, et offrant de rendre compte de son administration. 9 juillet. — Ordonnance de l'Intendant, qui convoque les habitants de Picquigny, pour nommer un nouveau syndic, et ordonne : 1° qu'il sera fait récolement du tourbage de 1775; 2° que les accusateurs du sieur Rousseau seront tenus de spécifier, devant les habitants de Picquigny assemblés, les parts qu'ils prétendent excédantes sur le chauffage de 1782; 3° que le sieur Rousseau rendra compte de son administration devant ladite assemblée. 7 août. — Procès-verbal de récolement du tourbage de 1775. 13-23 août. — Suite dudit procès-verbal. 26 août. — Plan de récolement dudit tourbage. — « Observations des officiers municipaux et habitants de Picquigny, lors du récolement fait par M. Jumel-Riquier, les 13, 14 et 18 août 1783, en présence des sieurs Brunel et Sainte, arpenteurs royaux à Crouy et Flixecourt, et du sieur Rousseau, pour être jointes au procès-verbal de M. Riquier. » Picquigny, 18 août. — Représentations et moyens de défenses, par Charles Rousseau, contre les habitants, sur les opérations faites dans les communes, les 13 et 14 août 1783, pour le récolement du tourbage donné par adjudication, le 4 juillet 1775. » 18 août. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Picquigny, en exécution de l'ordonnance de l'Intendant du 7 août précédent. 11 septembre. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, d'où il résulte que « Rousseau est convaincu d'avoir bénéficié, sur la communauté de Picquigny, de 40 verges 1/2 de tourbages estimées à 1,204 l. 50; il est convaincu d'avoir bénéficié en excédant les parts de chauffage de 1782, en grossissant la dépense relative à ce chauffage, mais restant des doutes sur la quotité de ce bénéfice, il ne peut y avoir lieu qu'à des dommages et intérêts, dont la somme est arbitraire. » Amiens, 12 septembre. — « Détail par extrait des tourbages qui ont été accordés aux habitants du bourg de Picquigny,

depuis 1771, jusques y compris 1783, à l'effet de découvrir la cause des difficultés qui se présentent. » — « État du mesurage et récolement d'une portion de terrain vendue à faculté de tourber, dans le marais commun de Picquigny, en 1775 », etc. — Réponse pour le sieur Rousseau, à la délibération des habitants de Picquigny. » — « Observations sur des difficultés qui s'élèvent entre les syndic et habitants du bourg de Picquigny, au sujet du tourbage annuel qui leur est accordé par Mgr. l'Intendant », — etc.

C. 1037. (Liasse.) — 36 pièces papier (2 plans).

1779-1790. — Picquigny. — « Plan indicatif d'un tourbage à exploiter à Picquigny, pour être joint au procès-verbal du 29 septembre 1779 », par Jumel-Riquier. 18 octobre 1779 - 18 mars 1780. — « Énumération des habitants de la paroisse de Picquigny, pour avoir leur chauffage dans les marais communs dudit Picquigny, pour l'année 1782. » — Id. 1783. — Requête des habitants de Picquigny à l'Intendant, lui envoyant deux doubles états des feux qui composent leur paroisse, « au nombre de 326, y compris quatre portions, pour le bouillon qui se distribue journellement aux pauvres malades. » 2 avril 1782. — Procès-verbal d'emparquement du tourbage de Picquigny. 18 mai 1782. — Id. 4 avril 1783. — Id. 22 avril 1784. — Id. 20 avril 1785. — Id. 27 avril 1787. — Id. 25 avril 1788. — Id. 8 mai 1790. — Procès-verbal de récolement dudit tourbage. 21 août 1782. — Id. 13 août 1783. — Id. 4 août 1784. — Id. 24 août 1785. — Id. 13 juillet 1787. — Id. 14 juillet 1788. — « État des biens et revenus de la communauté de Picquigny, bailliage, élection et subdélégation d'Amiens, et de ses charges annuelles, fait des ordres de M. l'Intendant. » 25 octobre 1782. — Délibération des habitants de Picquigny, considérant « que cet endroit, considérable par la population, est chargé d'une quantité d'enfants de différents sexes, que la bienfaisance de quelques particuliers a pourvu à l'instruction et au logement d'une institutrice pour les filles, que les garçons ne reçoivent d'instruction que par le ministère d'un maître d'école amovible, assujetti aux caprices des différentes classes d'une communauté, qui, tous en particulier, se regardent comme ses maîtres, d'autant qu'il n'existe aucune fondation pour ses honoraires, ni même de logement, tant pour lui que pour l'exercice de ses fonctions. » Ils ont en conséquence pensé « de recourir aux moyens et expédients qui sont en eux, pour pourvoir tant au paiement des honoraires, qu'au logement d'un maître d'école, pour l'instruction gratuite des garçons de ladite paroisse. Ils ont d'autant cet objet à cœur, que la plupart d'entre eux sont pauvres et indigents, hors d'état de payer une modique rétribution par mois.... Ils ajoutent à ces... motifs de considérations, qu'il n'existe aucun lieu d'assemblée, pour régler et administrer les affaires de la communauté. Pour pourvoir à ces besoins, ils ont... reconnu qu'ils n'ont d'autre moyen, que celui d'un tourbage dans la commune, dont le prix serait employé en l'acquisition d'une maison, pour le logement du maître, et le surplus employé en constitution de rente, pour le paiement de ses honoraires. » 19 janvier 1783. — Requête des habitants de Picquigny à l'Intendant, à l'effet d'approuver ladite délibération. 29 janvier 1783. — Approbation de ladite délibération par les propriétaires externes. 23 février 1783. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur ladite délibération, qu'il ne voit aucun inconvénient à approuver. Amiens, 22 mars 1783. — Plan des marais de Picquigny. XVIIIe s. — etc.

C. 1038. (Liasse.) — 35 pièces papier (2 imprimées, 2 plans).

1786-1787. — Picquigny. — « État des pertes des incendiés de la paroisse de Picquigny, du 20 mai 1786. » 26 mai 1786. — Délibération des habitants de Picquigny, à l'effet de tourber dans leurs marais, jusqu'à concurrence de 10,000 l., pour réparer les pertes produites par ledit incendie. 18 juin 1786. — Requête des incendiés de Picquigny à l'Intendant, à l'effet de leur accorder ledit tourbage. Amiens, 2 juin 1786. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant. Il ne voit aucun inconvénient à approuver ladite délibération. Amiens, 28 juin 1786. — Requête des incendiés de Picquigny à l'Intendant, à l'effet d'obtenir l'indemnité pour les couvertures en tuiles. 20 juin 1786. — Procès-verbal de visite des marais de Picquigny, par les sieurs Jumel-Riquier et Philibert Brunel, établissant que le tourbage projeté ne portera aucun préjudice au pâturage, et en faisant l'emparquement. 23 août 1786. — Plan dudit tourbage. Août 1786. — Ordonnance de l'Intendant, prescrivant l'adjudication dudit tourbage. 21 octobre 1786. — Annonce de ladite adjudication pour le 6 novembre 1786 (impr. affiche.) — Procès-verbal d'adjudication dudit tourbage. 6 novembre 1786. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, le priant d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'établir dans la distribution des secours, une distinction entre les biens meubles et les immeubles, et s'il n'y aurait pas lieu de garder en réserve, sur le montant de l'adjudication, « une somme quelconque, pour être employée à d'autres besoins communs, comme, par exemple, la cons-

truction d'un bâtiment éloigné des habitations, dans lequel les habitants du bourg seraient obligés de préparer leurs chanvres. » 12 novembre 1786. — Réponse de M. Derveloy à l'Intendant. Ce qu'il lui propose lui paraît fort juste. Amiens, 16 novembre 1786. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit que, « sur ladite somme de 10,000 l., il sera réservé 2,000 l. pour être employées aux besoins communs des habitants, et notamment à la construction d'un bâtiment isolé, pour recevoir la préparation des chanvres, et que les 8,000 l. restantes seront réparties savoir : 6,000 l. au marc la livre de l'estimation des pertes en immeubles, à la charge néanmoins par les propriétaires, de faire reconstruire leurs habitations avec des pignons en maçonnerie et des couvertures en tuiles, et 2,000 l. au prorata de l'estimation des pertes en meubles. » 28 novembre 1786. — Procès-verbal d'emparquement définitif dudit tourbage. 4 décembre 1786. — Plan dudit tourbage. 5 décembre 1786. — Délibération des habitants de Picquigny, arrêtant l'état de répartition du produit dudit tourbage, sur les incendiés, faisant en outre des difficultés au sujet de l'emploi de 2,000 l. ordonné par l'Intendant, pour la construction d'un bâtiment isolé pour préparer le chanvre. 8 décembre 1786. — « État des incendiés du bourg de Picquigny, qui doivent participer à la somme de 8,000 l. accordée sur le produit du tourbage. » 25 janvier 1787. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui marquant qu'il consent à ce que, sur les 2,000 l. restant du produit dudit tourbage, les habitants de Picquigny fassent l'acquisition de 200 seaux pour les incendies, et fassent réparer les anciens. 25 janvier 1787. — « État de distribution des secours accordés aux incendiés de Picquigny, qui ont fait couvrir en tuiles leurs nouvelles maisons. » 9 février 1787, — etc.

C. 1039. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1765-1789. — Pierrepont. — État des déboursés du syndic de Pierrepont pour 1787. — Pinchefalize. — Requête de Jean-Baptiste Guillebaut, demeurant à Pinchefalize, à l'effet d'obtenir un secours pour la perte de deux vaches, par suite d'une maladie inconnue. Saint-Valery, 10 février 1789. — Plachy. — Procès-verbal de visite du pont de Plachy, par l'inspecteur des ponts-et-chaussées. 17 avril 1789. — « Détail estimatif des ouvrages à faire, pour la reconstruction du pont en charpente situé sur la rivière de Selle, près le moulin du village de Plachy. » Amiens, 2 mai 1789. — Plainville (Oise). — État des déboursés du syndic de Plainville pour 1787. — Plessier-sur-Saint-Just (Oise). — Lettre de M. Chauvelin à M. d'Invau, intendant, sur une contestation entre les habitants du Plessier-sur-Saint-Just et les fermiers généraux, au sujet d'une portion de terrain que les premiers prétendent être du territoire du Plessier, et les autres du territoire de Saint-Just. Paris, 5 mars 1765. — Lettre de l'Intendant à M. Martinot, le priant d'entendre contradictoirement les parties sur ladite affaire. Paris, 9 mars 1765. — Mémoire de M. Martinot sur ladite affaire. Montdidier, 6 septembre 1765. — Notes sur ladite contestation qui « se réduit à savoir si le vignoble de Mermont est dépendant du territoire de Saint-Just, et par là sujet au droit de subvention, ou si au contraire, il est celui du Plessier, et par conséquent non sujet à la subvention. » 16 septembre 1765. — Lettre du président Sulpice, seigneur du Plessier-Saint-Just, au sujet de ladite affaire. v. 1766. — Mémoire de l'Intendant à M. Chauvelin. Il pense qu'il y a lieu d'affranchir ledit vignoble du droit de subvention. Amiens, 19 mars 1766, — etc.

C. 1040. (Liasse.) — 5 pièces papier (2 plans).

1711-1777. — Poix. — Adjudication par la ville de Poix, de 8 journaux de terre, pour payer les avances faites par le sieur Martin Cardon, maire alternatif de ladite ville, pour obtenir des lettres patentes du 10 janvier 1710, pour faire loger les villages de Croixrault et d'Éplessier, à cause de l'incendie arrivé à Poix en juin 1707. 13 mai 1711. Extrait des minutes de Me Lefèvre, notaire à Poix. — « État de ce que doit la ville et communauté de Poix, tant en principaux qu'intérêts, jusqu'au 1er avril 1720, pour reste des emprunts par elle faits, tant pour le service de l'État, que pour les besoins particuliers de la ville. » v. 1720. — Plans, coupes et élévations de l'hôtel-de-ville de Poix. 1774. — « État des revenus patrimoniaux dont jouit la ville de Poix, dressé en exécution des ordres de Mgr. l'Intendant, portés en la lettre de M. Ducastel, son subdélégué, du 29 août 1777. »

C. 1041. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1731-1789. — Ponches. — Requête des habitants de Ponches à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à louer une petite portion de communes pour mettre en culture. 26 juillet 1785. — Pont-de-Metz. — Réponse des habitants du Pont-de-Metz à une requête de Charles Carette, marchand de tourbes à Amiens, disant « qu'il ne leur est pas possible de lui accorder cette partie de communes, dont il parle par

sa dite requête.» 27 septembre 1755. — Réplique de Charles Carette à ladite requête. 11 octobre 1755. — Projet d'ordonnance de l'Intendant, qui déboute le sieur Carette des fins de sa requête. 1755. — « Reddition de comptes faite par Jacques Boulenger, ancien syndic de la paroisse du Pont-de-Metz, concernant l'état de sa recette et dépense qu'il a faite pour ladite paroisse, tant pour l'année 1777 et 1778. » 24 juillet 1787. — Procès-verbal d'assemblée des principaux habitants du Pont-de-Metz, arrêtant de mettre leurs communes en adjudication, pour parer aux envahissements qu'y font plusieurs propriétaires. 8 octobre 1786. — Mémoire de M. Derveloy, sur ladite affaire. Amiens, 7 novembre 1786. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise ladite adjudication. 12 novembre 1786. — Requête des habitants du Pont-de-Metz à l'Intendant, se plaignant de ce que le nommé François Boulenger et la veuve François Bralant conduisent leurs chevaux boire à une fontaine à l'usage de la plus grande partie d'entre eux, tandis qu'il y a un abreuvoir « qui est le plus bel abreuvoir du canton. » 16 octobre 1787. — Procès-verbal d'expertise, sur ladite affaire. 10 décembre 1787. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui marquant qu'il ne pense pas que ce soit à lui de connaître de ladite affaire, mais à la police du lieu. 21 décembre 1787. — Ponthoile. — Requête de Charles de Saint-Jullien, notaire royal à Rue, premier échevin de ladite ville, et greffier de la mairie de Ponthoile, à l'Intendant, à l'effet d'obliger les veuves et héritiers des anciens greffiers, et les anciens greffiers dudit lieu, à lui remettre toutes les minutes qu'ils peuvent avoir en leur possession. 4 janvier 1731. — Requête des maire, échevins et habitants de Ponthoile à l'Intendant, à l'effet d'approuver une délibération par eux prise, pour raison d'une entreprise sur un chemin. Décembre 1786, — etc.

C. 1042. (Liasse.) — 19 pièces papier (2 imprimées).

1742-1790. — Pont-Noyelle. — Délibération des habitants de Pont-Noyelle, à l'effet d'être autorisés à tourber 40 journaux de marais, entre Pont et Querrieu, pour payer une somme de 4,000 l., par eux due pour réparations à leur église. 15 avril 1742. — Enquête sur ladite affaire, par Adrien Vacquette, écuyer, seigneur de Fréchencourt, Daours, Vecquemont et autres lieux, conseiller du Roi, garde du scel vétéran au bailliage et siège présidial d'Amiens, subdélégué de l'intendance de Picardie, en ladite ville et élection d'Amiens. 11 mai 1742. — Procès-verbal d'emparquement dudit tourbage. 11 juin 1742. — Lettre de M. de la Houssaye à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur une requête du sieur Paul Joly, trésorier des ponts et chaussées de la généralité d'Amiens, qui demande l'homologation de l'adjudication faite à son profit dudit tourbage. Paris. 28 juin 1744. — Réponse de l'Intendant à M. de la Houssaye. 25 juillet 1744. — Nouvelle requête du sieur Joly à l'Intendant. 23 mai 1745.) — Requête dudit sieur Joly. v. 1745 (impr. 8 p. in-fol..) — Lettre du marquis de Querrieu à l'Intendant, réclamant contre la demande faite par les communautés de Pont-Noyelle et de Querrieu, à l'effet d'être autorisées à tourber dans les marais qui lui appartiennent et dont il prétend que les habitants desdites communautés n'ont que l'usage de l'herbe. Paris, 22 avril 1786. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui demandant son avis sur ladite affaire. 26 avril 1786. — Ordonnance de l'Intendant, qui déboute les habitants de Pont-Noyelle et de Querrieu de leur demande. 5 mai 1786. — « Rôle de répartition, pour la réparation du presbytère de Pont-Noyelle », etc. 28 mai 1790, — etc

C. 1043. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1776-1788. — Pont-Remy. — Adjudication de 5 journaux de communes au Pont de Remy, pour le paiement du vicaire et du maître d'école. 10 mars-22 octobre 1776. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise ladite adjudication. 18 avril 1776. — Lettre de M. Dufestel, pour appuyer la demande faite par Jean-Baptiste Poultier, incendié de Pont-Remy, et Nicolas Carton, incendié d'Airondel, à l'effet d'être déchargés de leurs cotes aux rôles de la corvée. Pont-Remy, 7 février 1788. — Certificat de l'ingénieur des ponts-et-chaussées, constatant que Jacques Duflos, adjudicataire de la construction de deux ponts au Pont de Remy, route de Paris en Angleterre, a bien et duement fait tous les ouvrages compris dans son adjudication, et d'autres. XVIIIe s. — Popincourt. — État des déboursés du syndic de Popincourt, pour 1787. — Port-le-Grand. — Requête des habitants de Port-le-Petit à l'Intendant, se plaignant de ce que Honoré Prévôt, marchand de bois à Port-le-Grand, cherche à faire pâturer ses bestiaux dans les pâtures de Port-le-Petit. 24 juin 1782. — Requête des habitants de Port-le-Grand et de Port-le-Petit à l'Intendant, sur ce que Pierre Toullet, de Port-le-Petit, fait pâturer ses bestiaux dans les marais communs. 26 juin 1782. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant, sur ladite affaire. Il pense que, quant au pâturage, Port-le-

Grand et Port-le-Petit, forment deux communautés différentes, et que la délibération des habitants du Petit Port mérite d'être approuvée. Abbeville, 11 juillet 1782. — Consultation de MM. Morgan, Boistel et Boullet de Varennes, sur ladite affaire. Amiens, 24 juillet 1782. — Nouveau mémoire de M. Delegorgue, d'où il résulte que « les habitants de Port-le-Grand n'ont réellement aucun droit sur les communes et pâturages de Port-le-Petit. » Abbeville, 21 février 1783. — POTTE. — Certificat des membres de la municipalité de Potte, établissant qu'ils se trouvent dispensés de donner état d'administration des biens de communauté et des pauvres, pour n'en posséder aucun. Potte, 21 décembre 1787. — POULAINVILLE. — Compte rendu d'un incendie arrivé à Poulainviller le 22 mars 1776, dans lequel 36 maisons ont été détruites et 5 personnes ont péri par les flammes. — Requête des incendiés de Poulainville à l'Intendant, à l'effet d'être exemptés de la corvée. 29 octobre 1787, — etc.

C. 1044. (Liasse.) — 30 pièces papier (1 plan).

1748-1787. — PROYART. — Requête des syndic, habitants, corps et communauté de Proyart à l'Intendant, se plaignant d'être troublés dans la jouissance de leurs marais, par ceux de Méricourt et d'Étinehem. 13 décembre 1748. — Requête des habitants de Proyart à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à plaider contre ceux de Méricourt et d'Étinehem. 22 juillet 1755 ; et ordonnance de l'Intendant, qui déboute les habitants de Proyart de leur demande. Amiens, 9 septembre 1755. — Nouvelle requête des habitants de Proyart à l'Intendant, sur la même affaire. 25 juillet 1760. — Mémoire sur ladite affaire. 18 mai 1761. — Lettre de l'Intendant à M. Gaullière, lui demandant des éclaircissements sur ladite affaire. Paris, 21 mai 1761. — « Plan des marais contestés entre les habitants de Proyart, Méricourt et Étinehem. » 1761. — « Mémoire des habitants de Méricourt, servant de défense à la requête des habitants de Proyart, du 10 mai 1761. » 23 août 1761. — Nouvelle requête des habitants de Proyart. v. 1762. — Requête des habitants de Proyart à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à intervenir en la maîtrise des eaux et forêts de Noyon, dans l'instance pendante entre les communautés de Méricourt et d'Étinehem. 12 juillet 1786. — Consultation des avocats du comité, qui estiment que les habitants de Proyart sont bien fondés à intervenir audit procès. Amiens, 26 juillet 1786. — Requête des habitants de Proyart à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à plaider contre ceux de Méricourt et Étinehem, qui entreprennent sur leurs marais. 20 septembre 1786. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville, estimant qu'il y a lieu d'accorder ladite autorisation. Péronne, 2 mai 1787. — Consultation des avocats du comité, sur ladite affaire. Amiens, 18 juillet 1787, — etc.

C. 1045. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1779-1787. — PYS. — Compte rendu d'un incendie survenu à Pys, le 31 août 1779, et dans lequel la moitié du village, y compris l'église, a été consumée. 2 septembre 1779. — Certificat des membres de la municipalité de Pys, attestant que ladite paroisse ne possède aucuns biens de communauté, sauf ce qui appartient aux pauvres. 16 décembre 1787. — État des biens des pauvres de la paroisse de Pys. 22 févrièr 1788.

C. 1046. (Liasse.) — 26 pièces papier (1 plan).

1779-1789. — LE QUESNOY-EN-SANTERRE. — État des déboursés du syndic du Quesnoy, pour 1787. — Plan du presbytère du Quesnoy. XVIIIe s. — QUEVAUVILLERS. — Délibération des habitants de Quevauvillers, contenant nomination d'experts pour réparations à faire au presbytère. 21 juin 1789. — Délibération des habitants de Quevauvillers, approuvant le procès-verbal de rapport desdits experts, et consentant à faire les réparations qui y sont contenues. 24 juin 1789. — QUINCAMPOIX (Oise). — Requête des habitants de Quincampoix à l'Intendant, exposant qu'ils ont l'intention de construire une maison d'école, au moyen d'une somme de 100 l., qu'ils ont reçue de la fabrique dudit lieu, pour les voitures qu'ils ont faites pour la construction d'une sacristie, et de 36 l. données par le comte de Lescalopier, seigneur de la paroisse, et demandant à être autorisés à répartir sur les habitants une somme de 180 l., nécessaire pour parfaire le prix de ladite construction. v. 1779. — Requête des habitants de Quincampoix à l'Intendant, exposant que le terrain sur lequel doit être construite ladite école leur a été donné par les seigneur et dame du lieu. v. 1779. — Soumission des couvreur de chaume, charpentier, maçon et maréchal, pour la construction de ladite école. 26 novembre 1779. — Délibération des habitants de Quincampoix, décidant de construire ladite école. 29 novembre 1779. — Avis de M. Pucelle, sur ladite délibération. Il y a lieu d'autoriser ladite construction. Montdidier, 3 décembre 1779. — Ordonnance de l'Intendant, qui approuve

ladite délibération, à condition que la somme à répartir n'excèdera pas 148 l., 10 s. Amiens, 7 décembre 1779. — Requête de Louis Budin, fermier à Quincampoix à l'Intendant, exposant qu'étant le seul fermier de Quincampoix, et payant à lui seul le quart de la taille, il serait fâcheux pour lui de payer le quart dudit bâtiment, dont le prix doit être réparti au marc la livre de la taille. 20 mai 1780. — Lettre de M. de Lescalopier à l'Intendant, pour appuyer ladite requête de son fermier. Le Plessis, 21 mai 1780. — Réponse de l'Intendant à M. de Lescalopier, lui marquant que, malgré tout son désir de lui être agréable, il lui est impossible de modérer d'office la somme pour laquelle son fermier est dans le cas de contribuer au paiement de la dépense dont s'agit. Amiens, 24 mai 1780. — Procès-verbal de réception de ladite école. 28 janvier 1781. — État des déboursés du syndic de Quincampoix pour 1787. — Quiry-le-Sec. — État des déboursés du syndic de Quiry-le-Sec pour 1787, — etc.

C. 1047. (Liasse.) — 18 pièces papier (2 imprimées, 2 plans).

1775-1789. — Ravenel (Oise). — Mémoire de M. Gravet, au sujet de troubles survenus à Ravenel, à l'occasion des grains. Ravenel, 8 mai 1775. — Lettre de M. Gravet, notaire, laboureur à Ravenel à l'Intendant, relativement à ladite affaire. Ravenel, 11 mai 1755. — Remiencourt. — État des biens de la communauté de Remiencourt. 1er juin 1788. — Renancourt. — Mémoire de M. Derveloy, sur une requête des habitants de Renancourt, à l'effet d'être autorisés à défendre au procès à eux intenté par les héritiers de M. d'Hailles, aux fins de titre nouvel d'une rente de 130 l., au capital de 3,000 l. Il ne pense pas qu'on puisse refuser ladite autorisation. Amiens, 25 janvier 1783. — Consultation de MM. Boullet de Varennes et Boistel, estimant qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'autorisation demandée. Amiens, 7 avril 1783. — Plan et projet d'un tourbage à exploiter dans les marais de Renancourt. 1er octobre 1783. — Annonce de l'adjudication des tourbages de Renancourt, pour le 26 novembre 1783 (impr. affiche.) — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise à répartir sur les habitants de Renancourt, une somme de 170 l. pour paiement des frais d'un procès, par eux perdu, contre M. Bettefort. 5 mai 1787. — Délibération des habitants de Renancourt, arrêtant de répartir entre eux, les frais faits pour la prise à cens d'un chemin, par ladite communauté, des héritiers de M. de Louvencourt. 6 mai 1787 ; et ordonnance de l'Intendant, qui approuve ladite délibération. 7 juin 1787. — Ordonnance de l'Intendant, qui arrête le compte du sieur Sauvalle, syndic de Renancourt. 12 juillet 1789, — etc.

C. 1048. (Liasse.) — 31 pièces papier (1 plan).

1581-1789. — Ressons (Oise). — État des déboursés du syndic de Ressons pour 1787. — Ricquebourg (Oise).— État des déboursés du syndic de Ricquebourg pour 1787. — Riencourt. — Plan du presbytère de Riencourt. 15 avril 1775. — Délibération des habitants de Riencourt, à l'effet d'intervenir au procès entre Jean-Baptiste Fourquer, collecteur de la taille, et les héritiers du sieur Pie, curé dudit lieu. 9 février 1783 ; et ordonnance de l'Intendant, qui approuve ladite délibération. 20 mars 1783. — « État des avances et faux frais faits par M. Thierry, pour les habitants et communauté de Riencourt, dans leur procès contre les héritiers de feu M. Pie, curé dudit Riencourt. » Requête des habitants de Riencourt à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à mettre en adjudication la dépouille des foins de leurs communes. 24 mai 1783. — Requête des habitants de Riencourt à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à metre en adjudication la réserve de leurs communes, pour payer les frais d'un procès qu'il ont en Parlement, contre les habitants de Dreuil. 7 août 1786. — Délibération des habitants de Riencourt, tendant à être autorisés à prélever 600 l. sur les deniers communaux, à compte de 2.500 l., montant des frais adjugés aux habitants de Dreuil par l'arrêt du Parlement qui a réglé la contestation qui divisait ces deux paroisses. 30 novembre 1778. — Ordonnance de l'Intendant, qui approuve ladite délibération. 8 janvier 1789. — « Précis pour les habitants, corps et communauté du village de Riencourt. » XVIIIe s. — Rivery. — Requête des habitants de Rivery à l'Intendant, demandant que leur village, ainsi que les rues et chemins qui l'avoisinent, soient amendés et cailloutés. 7 juin 1786. — Rocquencourt (Oise). — État des déboursés du syndic de Rocquencourt pour 1787. — Rollot. — « Lettres patentes pour l'exécution et establissement des marchés et foires à Roollot, donné par le Roy Henry IIIe, avec l'enregistrement qui en a été faite au baillage de Péronne, donné à Paris au mois de mars 1581, et enregistré le 28 juin 1582. » Copie du XVIIe s. — « Extrait des registres du greffe de l'élection de Montdidier. » Nomination d'office d'un collecteur pour la communauté de Rollot, sur le refus fait par les habitants dudit lieu d'en élire un. 13 septembre 1787. Expédition du 19 septembre

1787. — État des déboursés du syndic de Rollot pour 1787. — ROMESCAMPS (Oise). — Requête des habitants de Romescamps, au sujet de plantations faites par la fabrique, et dont le commandeur s'est emparé. Romescamps, 1er mai 1788. — ROSIÈRES-EN-SANTERRE. — Compte-rendu d'un incendie survenu à Rosières, et qui a détruit 22 maisons. XVIIIe s., — etc.

C. 1049. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1744-1772. — ROUTHIAUVILLE. — Requête des habitants de Routhiauville, tendant à être autorisés à intervenir au procès pendant entre la veuve du Preuil et les bénédictins de l'abbaye de Saint-Valery, au sujet d'une portion de pâturage contestée avec ladite abbaye. Saint-Valery, février, août 1744. — Mémoire de M. Machart, subdélégué à Saint-Valery, sur ladite requête. 15 février 1744. — Requête des pauvres habitants de Routhiauville à l'Intendant, à l'effet d'obtenir restitution de leurs pièces, qui sont entre les mains du P. Matilliart, procureur et cellérier de l'abbaye de Saint-Valery. 25 août 1744. — Réponse du P. Matilliart à ladite requête, protestant qu'il n'a jamais eu lesdites pièces. 26 août 1744. — Lettre de M. Machart à l'Intendant. Il lui a renvoyé les pièces le 15 février précédent, et il ne croit pas que le cellérier de Saint-Valery les ait eues en communication. Saint-Valery, 1er septembre 1744. — Réponse de l'Intendant à M. Machart. Il a fait vainement chercher lesdites pièces dans ses bureaux. Il croit donc à propos « que vous fassiez venir ces habitants, par leur syndic et quelques principaux, pour les faire expliquer, et, par une espèce de procès-verbal, prendre les premiers errements et leurs prétentions contenues dans leur requête, qui sera ensuite communiquée aux religieux. Du tout on pourra faire un précis et une décision, qui sera contestée ou non : si elle ne l'est pas, les pièces égarées ne seront plus à regretter ; si elle l'est au contraire, les dires et réquisitions des parties feront sans doute connaître, même sans pièces, ce qui est de vrai. » Amiens, 10 septembre 1744. — Procès-verbal par-devant le subdélégué de Saint-Valery, des dires des habitants de Routhiauville. 23 septembre 1744. — « Extrait de l'affaire des habitants de Routhiauville contre les religieux de Saint-Valery. » v. 1744. — Mémoire de M. Machart sur ladite affaire. Il estime que « les habitants de Routhiauville ont sur les molières contentieuses un droit fondé. » Saint-Valery, 20 février 1745. — Ordonnance de l'Intendant, qui déboute les prieur et religieux de Saint-Valery de leur requête. Paris, 28 février 1745. — Requête des habitants de Routhiauville, à l'Intendant, à fin du curage de leurs courses et fossés, dont l'état les expose aux inondations. 11 septembre 1772, — etc.

C. 1050. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1787-1790. — ROUVREL. — État des déboursés du syndic de Rouvrel pour 1787. — ROUVROY-LES-MERLES (Oise). — État des déboursés du syndic de Rouvroy pour 1787. — ROUVROY-EN-SANTERRE. — « État des arrérages de pensions dues par les fermiers du domaine de Rouvroy.... et que M. de Rabardet a chargé M. Longuecamp, procureur à Roye, de poursuivre, par sa lettre du 22 novembre 1788 », — etc.

C. 1051. (Liasse.) — 2 pièces papier (1 imprimée).

1773. — ROYE. — « Mémoire présenté au conseil du Roi, par les maire et échevins de la ville de Roye, contre les officiers du bailliage de la même ville. » — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant règlement pour la forme des élections des officiers municipaux de la ville de Roye, et l'administration des revenus patrimoniaux et d'octroi de ladite ville. » 11 septembre (impr. 10 p. in-4°.)

C. 1052. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1753-1757. — ROYE. — Réception de Jean-Charles de la Rouzée, à un des quatre offices d'inspecteur et contrôleur, dans le corps et communauté des cuisiniers et cabaretiers. Roye, 10 février 1753. Expédition du 9 décembre 1753. — Mémoire de M. Martinot, sur l'opposition faite par les maire et échevins de Roye, à la demande faite par le sieur de la Rouzée, en sa qualité d'inspecteur de la communauté des cuisiniers, tendant à ce que son fils soit exempté de la milice. Montdidier, 26 mars 1754. — Lettre de l'Intendant à M. Hannique, lui demandant des éclaircissements sur ladite affaire. Amiens, 12 février 1755. — Réponse de M. Hannique à l'Intendant. M. d'Aligre a déjà rendu une ordonnance, le 29 mars 1754, qui a débouté le sieur Larouzée de sa demande. Roye, 20 février 1755. — Lettre de M. de Moras à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur une requête du sieur de la Rouzée, qui réclame contre l'ordonnance de M. d'Aligre, qui oblige son fils à tirer à la milice. Paris, 16 juin 1755. — Réponse de l'Intendant à M. de Moras. Les maire et échevins de Roye avaient opposé à la demande du sieur de la Rouzée, « que, n'y ayant dans leur ville, ni maîtrise, ni jurande, pour aucun art ou métier, l'édit du mois de février 1745 ne pouvait point y avoir d'effet. » Ce

moyen ne lui semble pas suffisant, et il estime que le sieur de la Rouzée aurait dû être maintenu dans ses privilèges. « Je n'ai appris et je ne présume aucunes raisons particulières qui aient pu porter M. d'Aligre à décider au contraire, si ce n'est que ces exemptions sont fort multipliées, rendent les charges publiques bien plus pesantes aux pauvres qui n'ont pas le moyen de s'en libérer, et font l'objet continuel de leurs plaintes mais ces raisons ne détruisent point les privilèges, qu'il a plu au Roi d'accorder, moyennant une finance qui a été payée sous cette condition, et ne peuvent qu'engager à les restreindre dans leurs justes bornes. » (Cette dernière phrase, en marge, est d'une autre main.) . Amiens, 12 mars 1756. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements, sur une requête du sieur de la Rouzée au contrôleur général, se plaignant « de ce qu'au moindre passage de troupes par Roye, les officiers municipaux de cette ville le chargent de logement de gens de guerre, quoiqu'il en soit exempt, en vertu de l'office dont il est revêtu... C'est sur le fondement de ce privilège, que M. le contrôleur général a décidé au mois d'avril dernier, que le fils aîné du sieur de la Rouzée devait être dispensé du tirage de la milice. » Paris, 1er décembre 1756. — Mémoire de M. Hannique à l'Intendant, sur ladite affaire, et lui envoyant la réponse des maire et échevins de Roye. « Il est certain que le suppliant n'a jamais fait aucune fonction dudit office, et ce d'autant plus qu'il n'y a en cette ville, ni maîtrise, ni jurande. » Roye, 28 décembre 1756. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne que le sieur la Rouzée sera exempt du logement des gens de guerre aussi longtemps qu'il sera pourvu desdits offices. Amiens, 29 janvier 1757, — etc.

C. 1053. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1766-1771. — Roye. — Lettre de M. Billecocq, lieutenant général, à l'Intendant, au sujet d'un mémoire qu'il a envoyé au contrôleur général, « pour obtenir quelques grâces de la cour, et je demande ces grâces, à cause des services que mes ancêtres ont rendus à leur patrie, dans toutes les charges de judicature qu'ils ont possédées. J'observe en outre que l'aïeul d'un de mes grands oncles a été annobli par Louis XIV en 1653, pour avoir, dans un temps de crise, défendu la ville de Roye, et donné, par ce moyen, le temps à l'armée royale de s'assembler. » Roye, 21 mai 1766. — Lettre du duc de la Vrillière à l'Intendant, lui envoyant le procès-verbal d'élection du maire de Roye, le priant de lui désigner celui qu'il estime le plus capable parmi les trois sujets proposés. Versailles, 3 juillet 1771. — Réponse de l'Intendant à M. de la Vrillière. Il pense que le choix du Roi doit tomber sur M. Cathoire, qui a réuni le plus grand nombre de suffrages. Paris, 9 juillet 1771. — Lettre de M. de la Vrillière, à l'Intendant, lui envoyant l'ordonnance par laquelle le Roi a nommé M. Cathoire, ancien officier d'infanterie, maire de la ville de Roye. Versailles, 12 juillet 1771, — etc.

C. 1054. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1772. —Roye.— « Extrait du registre aux délibérations de l'hôtel commun de la ville de Roye », sur ce que l'intention du Roi étant de donner la préférence aux hôtels-de-ville sur les particuliers, pour l'acquisition des offices municipaux créés par édit de novembre 1771, le prix desdits offices étant fixé à 10,500 l. pour la ville de Roye, bien que leur hôtel-de-ville ne soit pas en état de faire le rachat de ses offices municipaux, à cause de ses charges, arrêtant qu'il serait cependant offert au contrôleur général 5,000 l., pourvu que la ville soit autorisée à les emprunter. 23 juin. — Réponse de l'Intendant aux officiers municipaux de Roye, leur marquant qu'il doute beaucoup que le contrôleur général accepte les 5,000 l., qui ne sont que la moitié de la finance à laquelle lesdits offices ont été taxés. 9 juillet. — Arrêt du conseil d'État, qui modère à 5,000 l. la finance desdits offices. Compiègne, 15 juillet. Expédition du 4 août. — Lettre de M. Cathoire à l'Intendant, lui demandant d'autoriser la ville de Roye à emprunter lesdites 5,000 l. Roye, 7 août. — Réponse de l'Intendant à M. Cathoire, lui marquant qu'il a autorisé ledit emprunt. 17 août. — Lettre de l'Intendant à M. Cathoire, lui mandant qu'il a autorisé la ville de Roye à « accepter l'offre faite par le sieur Goret, syndic-receveur de la ville, d'avancer les 5,000 l..... sans exiger aucun intérêt..... Un pareil désintéressement est bien louable, et me donne l'opinion la plus avantageuse du zèle patriotique du sieur Go et. Je vous prie de lui en témoigner tout mon contentement. » 27 août, — etc.

C. 1055. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1772-1774 — Roye. — « Extrait du registre des délibérations de l'hôtel commun de la ville de Roye », attendu que, « malgré le soin que M. le maire se donne pour l'exécution des règlements de police, et le zèle avec lequel nous veillons à l'exécution desdits règlements, nos soins sont presque toujours sans

effet, par l'impossibilité où nous nous trouvons de découvrir les coupables », arrêtant d'établir un commissaire de police, et nommant Louis-François Gonnet auxdites fonctions. 8 mai 1772. Expédition dudit jour. — Requête des officiers municipaux de Roye à l'Intendant, à l'effet d'approuver ladite délibération. Mai 1772. — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux de Roye, leur marquant que, « comme il s'agit d'établir une dépense annuelle et permanente, il convient que vous en demandiez l'agrément à M. le contrôleur général. » Amiens, 27 mai 1772. — Lettre de M. de Boullongne à l'Intendant, lui demandant son avis sur ladite affaire. « Les fonctions dont on veut charger ce commissaire ont dû être remplies jusqu'à présent par le procureur du Roi ; elles sont une dépendance essentielle de sa place..... Je pense que les circonstances ne sont guère propres à permettre l'augmentation des charges des villes, et je ne doute pas que M. le contrôleur général ne s'y refuse absolument. » Paris, 24 juin 1772. — Lettre de l'Intendant au subdélégué de Montdidier, lui demandant des éclaircissements sur ladite affaire. Paris, 1er juillet 1772. — « Extrait du registre aux délibérations de l'hôtel commun de la ville de Roye. » Destitution du sergent de ville François Delaire, pour négligence dans son service, et insultes envers le maire. 20 mars 1773 ; et « Réponse à la requête présentée à Mgr. l'intendant d'Amiens, le 24 avril dernier, par François Delaire ci-devant sergent de ville. » 14 mai 1774. — etc.

C. 1056. (Liasse.) — 21 pièces papier (1 imprimée).

1773-1774. — Roye. — « Extrait du registre aux délibérations de l'hôtel commun de la ville de Roye. » Délibération portant règlement pour l'administration municipale de ladite ville : un maire élu pour trois ans, deux échevins élus pour deux ans, quatre conseillers élus pour quatre ans, un procureur du Roi, un secrétaire-greffier et un syndic-receveur, élus chacun pour trois ans. Les élections faites à trois degrés : chacun des ordres de citoyens élisant un député, lesquels députés élisant dix notables pris, « un dans l'ordre ecclésiastique, un parmi les nobles et officiers militaires, un dans chaque juridiction, un parmi les commensaux de la maison du Roi, avocats, médecins et bourgeois vivant noblement, un dans la communauté des notaires et procureurs, deux parmi les marchands en gros, marchands détailleurs, chirurgiens et autres exerçant une profession libre ou des arts libéraux, et deux parmi les laboureurs et artisans », lesquels notables chargés d'élire les officiers municipaux. Les élections municipales auront lieu la veille de la Saint-Jean. La nomination des notables sera faite pour cinq ans, celle des députés pour un an. Nul ne pourra être député, qu'il ne sache écrire. Les officiers municipaux et notables pourront être continués dans leurs fonctions. 1er juin 1773. — Lettre de M. Cathoire à l'Intendant, l'informant que, suivant le nouveau règlement, les notables de Roye l'ont continué dans les fonctions de maire, où le Roi l'avait précédemment nommé. Roye, 28 juin 1773. — Réponse de l'Intendant à M. Cathoire, maire de Roye, lui marquant que, « par l'article 1er de l'édit du mois de novembre 1771, la nouvelle forme introduite dans l'administration des villes et communautés du royaume par les édits d'août 1764 et de mai 1765, a dû cesser d'avoir lieu, à compter du jour du nouvel édit, et que dans l'arrêt du Conseil du 14 août 1772, expédié pour autoriser le rachat des offices municipaux de Roye, et l'état de la cour qui m'a été envoyé, le corps municipal ne doit être composé que d'un maire, un lieutenant de maire, deux échevins, deux assesseurs, un procureur du Roi, un greffier et un receveur et contrôleur des octrois. Hâtez-vous donc de rectifier ces actes imprudents......, afin d'écarter le désagrément de les voir casser par un arrêt du Conseil, et de recevoir en même temps une sévère réprimande du ministre. » Amiens, 19 juillet 1773. — Réponse des officiers municipaux de Roye à l'Intendant, observant que « la ville étant rentrée dans le droit d'élire les officiers municipaux, le nom que porteront ces officiers semble indifférent, et que, si nous avons cru donner la préférence aux formalités introduites par les édits de 1764 et 1765, c'est que l'expérience nous en a fait sentir l'utilité. » Roye, 25 juillet 1773. — Lettre de M. Cathoire à l'Intendant, l'informant qu'il a convoqué une assemblée générale, et que le corps de ville est composé maintenant conformément à ses ordres. Roye. 1er août 1773. — « Copie de l'acte des protestations signifiées à MM. les officiers municipaux, au sujet de la délibération de l'assemblée générale, portant nomination de plusieurs officiers, conformément à la lettre de Mgr. l'Intendant. » Août 1773. — Lettre des officiers municipaux de Roye à l'Intendant, relativement aux protestations faites par les officiers du bailliage de cette ville, sur de prétendues irrégularités dans la nomination faite le 29 juillet. » Roye, 2 août 1773. — Réponse de l'Intendant aux officiers municipaux de Roye. Il a approuvé la délibération du 29 juillet, malgré les réclamations du procureur du Roi du bailliage. « Il

paraît, par quelques endroits de sa protestation, qu'il n'a pas lu avec attention l'édit de 1771. » Pour terminer ces contestations, qui occasionnent des frais à la ville, il leur demande un projet de règlement, pour l'administration de la communauté. 8 août 1773. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant règlement pour la forme des élections des officiers municipaux de la ville de Roye, et l'administration des revenus patrimoniaux et d'octroi de ladite ville. » Un maire élu pour trois ans, un lieutenant de maire, élu pour deux ans, deux échevins et deux assesseurs, élus pour deux ans, de façon qu'il en sorte un chaque année, un procureur du Roi, un secrétaire-greffier, un trésorier-receveur et un contrôleur des octrois et biens patrimoniaux, élus pour trois ans : les maire, lieutenant de maire, échevins et assesseurs, élus le 23 juin par 14 députés, élus eux-mêmes par chacun des 14 corps et classes de la ville ; les autres officiers, élus par les premiers, le lendemain de la Saint-Jean. Les maire et lieutenant de maire ne pourront être continués. 11 septembre 1773 (impr. 10 p. in-4°.) — Lettre de M. Cathoire à l'Intendant, le remerciant dudit arrêt. 24 octobre 1773. — Lettre de M. Cathoire, maire de Roye, à l'Intendant, lui mandant que tous les corps de la ville, sauf les officiers du bailliage, seront soumis au nouveau règlement. Roye, 1er avril 1774, — etc.

C. 1057. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1636-1779. — Roye. — « Déclaration du Roy du 20 décembre 1636, portant permission de lever des droits sur les communautés, pour payer les emprunts qui seront fait sur eux par Sa Majesté. » Expédition du 12 juillet 1666. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Roye, présidée par « Antoine Fraillon, Claude Billecocq, et Pierre Goulliart, eschevins dudit Roie, pour l'absence et destemption de M. Anthoine Berthe, maïeur, pour cause du prest, et en vertu de l'ordonnance de Mgr. de Bellejaume, intendant général de la justice, en la province de Picardie. A esté représenté par ledit Fraillon, aux habitans de laditte ville estans en grand nombre, qu'il importoit présentement, de trouver moien pour parvenir à l'eslargissement et liberté dudit M. Antoine Berthe, maïeur, M. Pierre Hennicque et M. Cristofle Brunel, aussy détenus, en vertu de la susdite ordonnance, en la ville de Mondidier, à l'effect de quoy il convenoit trouver des adjudicataires, pour la perception de six deniers d'augmentation, sur chacun septier de grains, qui se venderont sur le marché dudit Roie », constatant que lesdits Berthe, Hennicque et Brunel, ayant déclaré se rendre adjudicataires d'un tiers de ladite somme, aucun des habitants dudit Roye, n'a voulu prendre les deux autres tiers, « estans restraints dans l'impuissance toutes notoire et misères dont ils sont accablée, pour la perte totalle de leurs biens. » 3 septembre 1637. Expédition du 2 février 1673. — Ordonnance de Louis Le Maistre, sieur de Bellejaume, intendant, « sur la remonstrance à nous faictes par les habitans de la ville de Roye, et par M. Anthoine Berthe, maïeur de laditte ville, Christophle Brunel et Pierre Hennique, amenez prisonniers, par nostre ordonnance, en cette ville de Mondidier, faulte d'avoir satisfaict au désir de Sa Majesté, pour le payement de l'emprunt auquel laditte ville de Roye a esté taxée, n'ayant moyen de trouver argent, pour la nécessité de laditte ville, ruinée de toute part, tant en la prise par les ennemis, que reprise par les armées de Sa Majesté, ayant aussi les habitans esté contrains payer la subsistance aux gens de guerres, qui ont esté en garnison l'espace de sept à huict mois dans laditte ville », ordonnant que ledit droit de 8 deniers sera mis en vente, à faculté de rachat. Montdidier, 5 septembre 1637. Expédition du 2 février 1673. — Procès-verbal d'adjudication de la ferme du droit de 8 deniers sur chaque setier de grains qui se vendent en la ville de Roye. 17 août 1660. — « Compte et estat que rend par-devant vous, MM. les maïeur et eschevins de la ville de Roye, honnorable homme Charles Le Tellier, maistre du Cheval Blanc, de laditte ville, hérittier de feu maistre Charles Le Tellier, vivant controlleur des fortiffications dudict Roye, son père.... de la recepte et despence, que ledict feu Le Tellier a faict, de ce qu'il a touché du droict de huict deniers sur le bled qui se vend par les forains, au marché de laditte ville », etc. En 1652, travaux à la porte Saint-Pierre, au bastion de la porte d'Amiens et aux murailles ; 850 l. de plomb, converties en balles à mousquets ; barrières, etc. XVIIe s. — Placet des officiers municipaux de Roye au Roi, demandant le maintien du droit de 8 deniers par setier de grains, dont jouit ladite ville, malgré les arrêts du Conseil des 21 mai et 3 juin précédents, qui ordonnent la suspension des droits sur les grains, attendu que ledit droit est trop minime pour nuire au commerce des grains, et leur est indispensable pour faire face aux charges de la ville. « Avant la suspension du droit de 8 deniers.... les revenus communs de la ville montaient par année de 7 à 8,000 l., et ses charges annuelles en logements d'officiers militaires et autres, cens, rentes, gages, impositions et frais locaux, à 4,500 l. Il restait, pour

fournir à ses charges d'entretien des ponts et chaussées, murs des remparts, bâtiments et frais de toutes natures, 3,500 l. Dans l'état de suspension du droit de 8 deniers, il ne reste que 1,000 à 1,100 l., somme insuffisante pour les acquitter. En exécution de la déclaration du Roi du mois d'août 1770, les suppliants ont fait construire un corps de casernes pour le logement de la maréchaussée, dont la dépense a monté au-delà de 6,000 l. En vertu de l'édit de novembre 1771, ils ont fait en 1772, l'achat des offices municipaux, recréés par cet édit, pour une somme de 5,800 l. En la même année, sur l'ordre de M. l'Intendant, ils ont fait reconstruire un pont et les chaussées pavées des routes de Paris en Flandres et d'Amiens en Champagne, traversant cette ville, qui leur a occasionné une dépense de 3,600 l. L'arrêt du Conseil du 29 mars 1773, assujettissant les villes à fournir et entretenir les auditoires royaux et les prisons, il n'y avait point en cette ville d'auditoire qui appartint au Roi. On louait aux frais du domaine une salle du couvent des Minimes. Les suppliants, jaloux de se conformer aux dispositions de cet arrêt, se sont pourvus au Conseil, et en ont obtenu, le 22 mars 1774, un arrêt qui leur permet de faire reconstruire et agrandir l'hôtel-de-ville, en sorte qu'il puisse fournir un auditoire. » 1er septembre 1775. — Placet des officiers municipaux de Roye au Roi, demandant l'établissement d'un octroi de deux sols par velte sur les vins, et d'un sol par velte sur le cidre et la bière, pour indemniser leur ville de la perte qu'elle éprouve par la suspension indéfinie du droit de 8 deniers sur les grains. 12 avril 1776. — « Extrait du registre aux délibérations de l'hôtel commun de la ville de Roye. » Délibération de l'assemblée générale des habitants de Roye, arrêtant de demander l'établissement dudit octroi. 6 juillet 1776. Expédition dudit jour. — Lettre de M. Cathoire à l'Intendant, appuyant ladite délibération. Roye, 8 juillet 1776. — Lettre de l'Intendant à M. Cathoire, l'informant que le droit sur les grains vient d'être rétabli par arrêt du Conseil, le priant d'assembler la communauté, pour savoir s'il n'y a pas lieu, par conséquent, de retirer la demande faite d'un octroi sur les vins, cidres et bières. Amiens, 22 juillet 1776. — « Ordonnance de M. l'Intendant, portant règlement sur la perception du droit de 8 deniers par setier de grains vendus dans les marchés de la ville de Roye. » 26 janvier 1779 (impr. affiche), — etc.

C. 1058. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1720-1790. — Roye. — « État de ce que doit la ville et communauté de Roye, tant en principal qu'intérêts, jusqu'au 1er avril 1720, pour reste des emprunts par elle faits, tant pour le service de l'État, que pour les besoins particuliers de ladite ville. » 2 octobre 1720. — État des revenus et charges de la ville de Roye. 11 avril 1723. — Id. 21 juillet 1746. — Id. 31 juillet 1746. — « État des revenus de l'hôtel-de-ville de Roye, tant en patrimoniaux qu'en octrois. » 1er octobre 1757. — « État des revenus et des charges de l'hôtel-de-ville de Roye. » 26 septembre 1759. — Id. 16 juin 1763. — « État des recettes et dépenses des revenus patrimoniaux et d'octrois de la ville de Roye. » 10 août 1765. — Lettre du comte d'Orillac, chevalier de Saint-Louis, maire de Roye, à l'Intendant, lui envoyant ledit état, et lui proposant la suppression des charges de lieutenant de roi des villes, comme onéreuses et inutiles, et leur remplacement, dans toutes les villes qui n'ont point d'état-major militaire, par un maire commandant pour le Roi, « chargé de la police de la ville, de l'exécution des ordres du Roi. » Roye, 13 août 1765. — Compte des recettes et dépenses, rendu par Antoine Goret, trésorier-receveur des revenus communs, patrimoniaux et d'octrois de la ville de Roye. 1773. — Id. 1774. — Id. 1775. — Id. 1778. — Id. par Pierre Fabignon. 1786. — Id. 1787. — Id. 1789. — Id. 1790. — « État sommaire des revenus et charges de la ville de Roye. » 1er octobre 1773. — Id. 1er avril 1776. — Id. 1er septembre 1777. — « État des rentes constituées sur emprunts faits par les officiers municipaux de Roye, affectées et hypothéquées sur les revenus patrimoniaux appartenant à ladite ville. » Roye, 18 octobre 1775, — etc.

C. 1059. (Liasse.) — 11 pièces papier (2 plans).

1767. — Roye. — « Plan où était ci-devant le bastion servant de marché pour les bestiaux. » — Requête de François Delaire à l'Intendant, à l'effet d'autoriser une délibération de l'échevinage de Roye, qui lui concède le droit d'agrandir sa maison au-dessus d'un passage public, dans ladite ville. 28 mars. — Lettre du comte d'Orillac à l'Intendant, lui recommandant ladite requête. Roye, 28 mars. — Lettre de l'Intendant à M. de l'Averdy, soumettant ladite délibération à son autorisation. Amiens, 31 mars. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, l'informant que le contrôleur général a approuvé ladite délibération. Paris, 29 avril. — « Croquis des maisons de la porte d'Amiens de la

ville de Roye. » —Lettre de M. Gaulière à l'Intendant, lui observant : « 1° Je ne vois pas qu'il y ait aucun terrain vague dont on ait pu faire la concession ; 2° le prétendu sieur Delaire est un sergent de ville protégé, qui ne mérite aucunement la qualité de sieur; 3° il y a inutilité de concéder ni d'aliéner aucun terrain à Delaire ; 4° il me paraît étonnant que vous n'ayez pas été consulté, Monsieur, sur cet objet. » Il démontre en outre les inconvénients qu'il y a à autoriser l'établissement d'une chambre au-dessus d'un passage public. Roye, 14 mai. — Réponse de l'Intendant à M. Gaullière. Le contrôleur général ayant approuvé la délibération des notables de Roye, il y a lieu de prévenir Delaire qu'il peut lever l'arrêt qui a été rendu à cet égard. Paris, 16 mai. — Note à M. d'Hesbon. « Il y a un peu de confusion dans cette affaire : la lettre de M. de Courteille parle d'un terrain vague, la première que j'ai écrite à M. Gaullière en parle aussi. Dans ma seconde, on dit que ce n'est plus un terrain vague mais le haut d'un passage, ce qui est vrai, pour unir ensemble deux maisons séparées par une rue. C'est une chose faite, l'arrêt est expédié, ainsi il ne faut plus y revenir. Mais j'observe que la délibération des notables ... n'est pas jointe, que le maire seul a écrit pour ce de Laire, qu'on l'a cru sur sa parole, sans faire part au subdélégué de cette demande, ce qui aurait été plus régulier ; enfin qu'un bâtiment en l'air sur un chemin public peut avoir des inconvénients, surtout lorsque c'est un particulier qui en est chargé, et non la ville. Ces observations serviront pour l'avenir. » 20 mai, — etc.

C. 1060. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1751-1773.—Roye.—« Copie de la permission accordée par Mgr. d'Argenson, ministre, le 12 mars 1751, pour démolir le bastion de la porte d'Amiens et les deux tours » des portes de Paris et d'Amiens. Versailles, 31 août 1751. — « Copie de la lettre de M. de Paulmy, ministre de la guerre. Permission de faire cultiver les fossés de la ville de Roye en jardins potagers. » Versailles, 23 décembre 1757. — « Extrait du registre aux délibérations de l'hôtel commun de la ville de Roye », au sujet de l'annulation par l'Intendant de la concession de divers terrains provenant des fossés, revers de remparts et courtines, à divers particuliers, par bail emphytéotique. 21 juillet 1759. — Mémoire des officiers municipaux de Roye sur ladite affaire. « Il y a quatre ans, que les remparts inégaux et raboteux ne pouvaient servir de promenades : quelques arbres plantés au hasard, sans ordre et sans goût, formaient un coup d'œil disgracieux : les avant-fossés ou revers de ces remparts, toujours chargés d'immondices, ne produisaient que des horties. Les murs étaient sans couronnement ou en brèche, les portes démolies, et les fossés pleins de ronces. Le corps de ville s'occupa d'abord de l'aplanissement des remparts, les fit planter en ormes, et y planta des bancs pour l'utilité des citoyens. Ensuite il s'employa aux réparations des murs entièrement délabrés..... Les habitants de Roye manquent de légumes, manquent de fruits : ces légumes et ces fruits sont tirés ordinairement des villes de Montdidier, Clermont, Compiègne, Laon et Noyon. Outre l'altération qu'ils souffrent dans le transport, leur achat en augmente le prix, par le double profit qu'il faut faire, et forme une contribution d'autant plus désavantageuse, que le commerce n'est pas respectif. Pour obvier à ces inconvénients, les maire et échevins ont demandé au Roi la permission de réduire les fossés à usage de jardins potagers. » 23 juillet 1759. — Lettre du comte d'Orillac à l'Intendant, à l'effet de faire des baux à longue durée, à ceux qui ont entrepris le défrichement des fossés de la ville. Roye, 27 mai 1767. — Lettre de M. Cathoire, maire de Roye, à l'Intendant, au sujet d'un mur de soutènement à construire entre le jardin du collège et le rempart. Roye, 14 octobre 1772. — Requête des maire et échevins de Roye à l'Intendant, pour la construction dudit mur. 1er novembre 1772. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise ladite construction. 15 novembre 1772. — « Réponse des maire et échevins de la ville de Roye, à une requête présentée à Mgr. l'Intendant, le 19 juin 1773, par le nommé Paul Carpentier, serrurier de ladite ville », pour travaux supplémentaires faits aux portes en forme de grilles. Roye, 3 juillet 1773. — Mémoire de M. Gaullière, estimant qu'il y a lieu de débouter Carpentier de sa demande. Roye, 6 juillet 1773, — etc.

C. 1061. (Liasse.) — 9 pièces papier (4 plans).

1764-1770. — Roye. — Requête des maire et échevins de Roye à l'Intendant, exposant que le clocher de l'église Saint-Gilles a été reconstruit, en vertu d'une assemblée des paroissiens, qui n'a pas été tenue à l'hôtel-de-ville, de laquelle ils ont ignoré, défaut d'autant plus fâcheux que ledit clocher a été reconstruit de façon à ne pouvoir subsister longtemps. Ils demandent qu'il soit fait défenses de tenir à l'avenir aucunes assemblées qui intéressent la ville, ailleurs qu'à l'hôtel-de-ville, que celles qui ont été tenues ainsi

irrégulièrement soient annulées, et ledit clocher visité par experts. 3 août 1764. — Mémoire de M. Gaullière, sur ladite affaire. « Les véritables motifs de cette requête, sont la gloire du maire, et l'entêtement de Boitel et de Chevalier. La gloire du maire est de dominer sur les trois faubourgs, comme sur l'intérieur de la ville : il ne veut pas reconnaître les syndics que M. l'Intendant a nommés d'office dans les faubourgs. Je suis même informé qu'il a défendu à tous les habitants des trois faubourgs d'obéir à leurs syndics, leur disant qu'ils n'avaient d'ordres à recevoir que de lui ; c'est de là qu'il argue de nullité les assemblées qui ont été faites à Saint-Gilles en 1762 et en 1763, en ma présence, à la diligence du syndic..... On ne lui discute pas le droit de convoquer les assemblées de la commune et d'y présider ; mais pour les assemblées des faubourgs, il est d'usage qu'elles se font sur la convocation de leurs syndics, par les ordres de M. l'Intendant, qui les adresse à son subdélégué à Roye. » Il estime qu'il y a lieu de mettre à néant ladite requête. Roye, 16 août 1764. — Lettre de l'Intendant à M. Gaullière, le priant de faire savoir aux suppliants que leur demande, tendant à faire visiter le clocher de Saint-Gilles par experts, est prématurée ; ce sera à l'entrepreneur à la demander, quand il aura achevé l'ouvrage. 19 août 1764. — Requête des maire, échevins, conseillers et notables de Roye au contrôleur général, exposant que « cette ville est située au confluent des deux grandes routes de Paris en Flandre et d'Amiens en Champagne ; ses portes ne se ferment point, ce qui laisse au voyageur la liberté de la traverser à toutes heures ; ses rues, très fréquentées par les passages de la poste, des diligences, carosses et voitures publiques, sont étroites : l'habitant et les étrangers, qui marchent le soir, sont exposés à des dangers fréquents, faute de lumière. Il serait possible de remédier à cet inconvénient, par l'établissement de 50 lanternes publiques, qui seraient entretenues aux frais de la ville, dans les rues et chaussées de passages, s'il plaisait à Sa Majesté d'en accorder la permission aux suppliants. On estime la première dépense de l'établissement à une somme de 500 l., et celle annuelle d'entretien et fourniture de chandelles, pendant les nuits obscures de l'hiver, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre, jusqu'à la fin de mars, à 400 l. » 31 octobre 1765. — « Plan et distribution du sieur Riquier, pour le casernement de la maréchaussée dans l'ancienne écurie des gardes du Roi. » v. 1770. — « Plan des officiers municipaux dans le premier étage. » v. 1770. — « Plan des prisons royales et des casernes de la maréchaussée à construire en la ville de Roye. » 7 septembre 1770, — etc.

C. 1062. (Liasse. — 72 pièces papier 12 plans.)

1766-1778. — ROYE. — Procès-verbal des officiers du bailliage de Roye, constatant que, s'étant transportés dans leur auditoire ordinaire pour y tenir leurs audiences, « avons trouvé les tapisseries dudit auditoire détendues, les boiseries en partie enlevées, et plusieurs ouvriers occupés à casser le plafond, enlever les poutres et démolir un des gros murs ; le sieur Gorest, inspecteur des ouvrages de la ville, donnait des ordres à ces ouvriers, et guidait leurs ouvrages. Nous avons demandé audit sieur Gorest d'où provenait tout ce désordre, et pourquoi l'on faisait ces démolitions. Ledit sieur Gorest nous a répondu que ce bâtiment était l'hôtel commun de la ville, dont partie avait été louée au Roi pour servir d'auditoire, qu'il y faisait travailler par l'ordre des sieurs maire et échevins, que dans l'abord, il n'avait été question que de réparer le beffroi et les couvertures du bâtiment, ce qui cependant était un objet de plus de mille écus de dépense ; mais que tout récemment, on venait de découvrir qu'un des gros murs, n'étant retenu par aucune ancre, s'était considérablement déversé, que les poutres étaient toutes pourries, et que le danger s'était trouvé si pressant, qu'il avait fallu sur-le-champ mettre des ouvriers à démolir ; qu'au surplus il ignorait comment on parviendrait à rétablir les choses dans leur premier état, faute de deniers en caisse..... Et, en effet, ayant examiné les choses de près, nous avons reconnu le péril..... Comme dans le vrai, notre auditoire ordinaire n'était qu'un lieu emprunté aux sieurs maire et échevins, attendu la ruine totale depuis plus d'un siècle de l'auditoire royal, qui auparavant était sur l'une des portes de la ville, aujourd'hui détruite....., que le Roi est dans le cas de nous fournir un auditoire pour administrer la justice à ses sujets, et que nous n'avons aucun endroit où nous puissions actuellement tenir nos audiences, nous avons arrêté qu'il serait dressé procès-verbal, pour être envoyé à Mgr. le vice-chancelier et à Mgr. le procureur général, pour qu'il y soit pourvu. » 15 septembre 1766. — Lettre des officiers du bailliage de Roye à l'Intendant, l'informant que l'hôtel-de-ville de Roye, où ils tenaient leurs audiences, depuis la démolition de la porte d'Amiens, au-dessus de laquelle était leur ancien auditoire, menace ruine, « et que c'est par un heureux hasard que nous n'avons point été écrasés. » Ils réclament son appui pour obtenir du Roi un nouvel

auditoire. Roye, 17 septembre 1766. — Lettre de M. de Maupeou à M. d'Invau, intendant, lui demandant des éclaircissements sur ladite affaire. Compiègne, 18 septembre 1766. — Mémoire des officiers du bailliage de Roye, où ils observent, entre autres choses, qu' « il est à supposer, qu'au moment même que le lieu des audiences a été transporté dans une des salles de l'hôtel-de-ville, les prisons ont également été transportées dans un endroit particulier, que les maire et échevins disent appartenir à l'hôtel-de-ville. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces prisons sont autant éloignées de l'hôtel-de-ville que de l'ancien auditoire. Dans cette salle de l'hôtel-de-ville, où les officiers du bailliage ont depuis longtemps tenu leurs audiences, il n'y avait ni chambre du conseil, ni parquet; et dans les prisons, ni chapelle, ni chambre de question; les procès par écrit se jugeaient chez le lieutenant général; les communications des causes se faisaient chez l'avocat ou le procureur du Roi; les prisonniers n'entendent point de messe, et les interrogatoires des accusés se prenaient dans une chambre de prisonniers. » Ils proposent un arrangement avec la ville, pour la construction, sur l'emplacement de l'ancien hôtel-de-ville facilement agrandi, d'un édifice commun au bailliage et à l'hôtel-de-ville. 18 septembre 1766. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire, par lequel les officiers municipaux de Roye « demandent que, pour indemniser cette ville du logement qu'elle fournit gratuitement dans l'hôtel commun aux officiers des différentes juridictions royales, il plaise à Sa Majesté faire remise à cette ville d'une rente de 600 l., qu'elle devra au domaine après le décès de Mme de Croze, ci-devant engagiste à vie du droit de péage du pont Saint-Gilles, auquel engagement la ville a été subrogée par un arrêt du Conseil du 29 avril 1749. Paris, 1er octobre 1766. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, le priant de faire chercher à Roye une maison convenable, pour permettre aux officiers royaux de tenir provisoirement leurs audiences. Courteille, 10 novembre 1766. — Réponse de l'Intendant à M. de Courteille, au sujet de la rente de 600 l., dont la ville de Roye demande la remise. « Il y a effectivement très longtemps que les officiers du siège royal tiennent leurs audiences dans une des salles de l'hôtel-de-ville. On voit par les comptes des revenus patrimoniaux, que l'on portait en recette une somme de 25 l. pour le loyer annuel de cette salle : mais il y a tout lieu de croire que cette somme n'a jamais été acquittée, puisqu'on en a toujours fait remise au comptable dans le chapitre des reprises. Il paraît assez difficile actuellement, de constater par quelles raisons la ville en a été privée; mais dans aucun cas, je ne pense pas qu'il y ait lieu de faire ici compensation d'un objet avec l'autre. » Paris, 26 novembre 1766. — Lettre de M. de l'Averdy à l'Intendant, l'autorisant à louer, pour servir aux audiences du bailliage, le grand réfectoire des Minimes de Roye, à raison de 150 l. de loyer annuel, et à y faire les aménagements nécessaires, jusqu'à concurrence de 197 l. Versailles, 31 décembre 1766. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, le priant d'informer les officiers municipaux de Roye, que le contrôleur général avait décidé que leur demande en remise des 600 l. de rente n'était pas bien fondée. Paris, 21 janvier 1767. — Lettre de M. Cochin à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur un mémoire des officiers du bailliage de Roye, qui prétendent qu'il ne leur est pas possible de demeurer plus longtemps dans le réfectoire des Minimes, à cause des difficultés qu'ils y éprouvent journellement, et demandent un autre auditoire. « Vous observerez que le domaine n'est nullement en état de faire la dépense d'une construction à neuf, et qu'il faut de nécessité attendre un temps et des circonstances plus favorables. » Paris, 1er juin 1768. — « Procès-verbal de visite des prisons et cachots de Roye, à l'occasion de bris desdits cachots », d'où il résulte que lesdites prisons sont insuffisantes, malsaines et peu sûres. 10 juin 1768. — Lettre de M. Cochin à l'Intendant. Il reconnaît la nécessité de loger plus commodément le bailliage de Roye, et l'inconvénient de l'éloignement des prisons du lieu des séances. La caducité de l'hôtel-de-ville, qui contient aussi le magasin à sel, forcera bientôt la ville à le réparer. Il pense, comme lui, qu'on pourrait concilier ces différents besoins, et qu'en se bornant au strict nécessaire, la dépense n'en serait pas considérable. On pourrait la diviser par quarts, « dont un serait supporté par le domaine, le second par la ville, un troisième par les fermiers généraux, et le quatrième serait imposé sur tous les justiciables du bailliage. » Il désirerait que la ville demeurât chargée de l'entretien des bâtiments, sauf en cas de reconstruction. Il lui demande son avis sur toutes ces idées. Paris, 11 octobre 1768. — Lettre de M. Gaullière à l'Intendant, lui donnant les renseignements demandés par M. Cochin. Roye, 13 décembre 1768. — « Devis estimatif de la dépense, pour la reconstruction de l'hôtel-de-ville de Roye, suivant les plans levés par nous, Pierre Dercheu et Valentin Nancelle, entrepre-

neurs ordinaires de bâtiments, experts à ce choisis. » Roye, 17 mai 1770. — Plan de la grande place de Roye et des rues avoisinantes, avec le nouvel alignement projeté pour l'hôtel-de-ville. v. 1770. — Plans et élévations du nouvel hôtel-de-ville de Roye. v. 1770. — « État estimatif de la dépense, pour la construction à neuf des prisons royales en la ville de Roye, dans l'intérieur de la cour des casernes de ladite ville, fait par nous, Valentin Nancele, maître maçon, et Joseph Boulnois, maître charpentier, experts choisis par MM. les maire et échevins de la ville. » Roye, 1er septembre 1770. — Requête des officiers municipaux de Roye au contrôleur général, à l'effet d'être autorisés à faire reconstruire par économie leur hôtel-de-ville, y compris un auditoire et des prisons royales, à faire avancer lesdits bâtiments sur la grande place et la rue de Paris, à exproprier le terrain et les bâtiments appartenant aux veuve et héritiers Clocquemant, et pour suffire aux frais desdites constructions, à faire tous les emprunts nécessaires. 9 septembre 1770. — « Copie d'une lettre écrite à M. le procureur général, par le procureur du Roi de Roye », se plaignant de n'avoir plus de nouvelles du projet de reconstruire l'hôtel-de-ville de Roye, en y joignant un auditoire et les prisons royales, ledit projet arrêté au Conseil. 25 janvier 1772. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant ladite lettre, et lui marquant que le bien public et la sûreté des citoyens exigent qu'on fasse travailler le plus tôt possible à la reconstruction de l'auditoire et des prisons. Paris, 28 janvier 1772. — Lettre de M. Cochin à l'Intendant, lui marquant qu'il n'est pas possible de retarder plus longtemps la décision de cette affaire. Paris, 20 mars 1772. — « Mémoire au sujet d'une commission donnée au soussigné, pour examiner un projet de construction dans la ville de Roye », par M. Jumel Riquier. Il indique plusieurs moyens de fournir aux différents services, sans nécessiter la dépense d'une reconstruction totale de l'hôtel-de-ville. Amiens, 25 mai 1772. — « Projet pour la prison de la ville de Roye », par Jumel Riquier. Amiens, 3 juin 1772. — « Devis des ouvrages à faire en réparations et additions, aux prisons royales de la ville de Roye », par M. Jumel Riquier. Amiens, 5 juin 1772. — « Appréciation des ouvrages à faire en réparations à la maison de ville de Roye », par M. Jumel Riquier. Amiens, 6 juin 1772. — « Devis des réparations à faire à la maison de ville de Roye », par M. Jumel Riquier. Amiens, 6 juin 1772. — Lettre de M. Cathoire, maire de Roye, à l'Intendant, lui envoyant et soumettant à son approbation les plans et mémoires des réparations à faire à l'hôtel-de-ville, en vertu de l'arrêt du Conseil du 29 mars 1773, qui ordonne que les villes seront à l'avenir obligées à leurs réparations et constructions, ainsi qu'à celles des prisons royales. Roye, 22 juillet 1773. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, le priant de terminer promptement ladite affaire. Versailles, 25 septembre 1773. — « Extrait du registre aux délibérations du corps et communauté des habitants de la ville de Roye », arrêtant que le Roi serait « très humblement supplié d'agréer l'offre que fait le corps des officiers municipaux de Roye, de faire reconstruire, aux frais des revenus communaux de ladite ville, les bâtiments » de l'hôtel-de-ville en état d'être réoccupés à l'usage d'auditoire royal, et à cet effet, de les autoriser à faire l'emprunt d'une somme de 12.000 l. 9 octobre 1773. — Lettre de M. Cathoire à l'Intendant, lui envoyant ladite délibération. Roye, 12 octobre 1773. — Arrêt du conseil d'État, qui approuve la délibération des habitants de Roye du 9 octobre 1773, et autorise lesdits travaux à l'hôtel-de-ville. 22 mars 1774. Expédition du 25 avril 1774. — Lettre de M. Cathoire, maire de Roye, à l'Intendant, lui proposant d'acheter, pour les travaux de l'hôtel-de-ville, les matériaux provenant de la démolition d'un bâtiment du couvent des Cordeliers de ladite ville, ou d'un bâtiment des Minimes, qui se trouve dans le même cas, si ceux-ci sont meilleur marché. Roye, 15 avril 1774. — Lettre de l'Intendant à M. Cathoire, l'autorisant à faire ladite acquisition. 22 avril 1774. — « Extrait des registres aux délibérations de l'hôtel commun de la ville de Roye. » Délibération de l'assemblée générale des habitants de Roye, vu « les preuves constantes qu'ont tous les habitants du zèle, de l'intelligence et de la vigilance qu'apportent MM. les officiers municipaux, pour porter l'administration des revenus à sa plus haute perfection, divers ouvrages exécutés sous leurs yeux et à leurs soins, par économie, ayant été faits avec la plus grande solidité, et cependant la dépense n'en ayant monté qu'à des sommes très inférieures aux estimations qu'en avaient fait des entrepreneurs, étant la preuve complète du fruit de leur zèle, ce qui les a mis en état de faire construire : 1° en 1771, le bâtiment des casernes, ordonné pour le logement de la maréchaussée ; 2° en 1772, de faire l'achat des offices municipaux ; et 3° en 1773, la reconstruction de la chaussée et du pont de Saint-Médard et autres ouvrages importants, sans néanmoins avoir été obligés de recourir à la voie de l'emprunt », arrêtant unanimement de demander l'autorisation de faire les travaux de leur

hôtel-de-ville par économie. 25 avril 1774. Expédition dudit jour. — Requête des officiers municipaux de Roye à l'Intendant, à l'effet d'approuver ladite délibération. 1774. — Note sur ladite demande. Bien qu'il soit dans l'usage de faire toujours faire par adjudication les travaux autorisés par le Conseil, parce qu' « une adjudication constate toujours d'une manière plus claire et plus précise l'objet de la dépense, qu'une exécution par économie, qui est susceptible de plusieurs abus », cependant « ces abus ne règnent pas partout, et particulièrement à Roye, où les officiers municipaux viennent de faire construire par économie un corps de casernes pour la maréchaussée, à l'applaudissement du public. M. l'Intendant les a pareillement autorisés à faire exécuter par économie d'autres ouvrages importants, dont la dépense a été fort modérée, d'après les soins qu'ils ont pris pour faire des approvisionnements de matériaux, et veiller avec exactitude à l'emploi de la main-d'œuvre. » Il y a donc lieu de les autoriser à faire lesdits travaux par économie. 24 juin 1774. — Lettre de M. Cathoire à l'Intendant, lui demandant l'autorisation de faire par économie des réparations urgentes aux prisons de Roye. Roye, 29 août 1778. — « Extrait du registre aux délibérations de l'hôtel-de-ville de Roye. » Délibération de l'assemblée générale des habitants de Roye, arrêtant de faire lesdites réparations aux prisons. 29 août 1778. — Procès-verbal de visite des réparations à faire aux prisons de Roye. 29 août 1778. — Plan de la place et des prisons de Roye. 29 août 1778. — Lettre de M. Cathoire à l'Intendant, au sujet des réparations à faire aux prisons de Roye. Roye, 2 septembre 1778. — Lettre de l'Intendant à M. Cathoire, lui mandant que l'économie avec laquelle a été faite la reconstruction de l'hôtel-de-ville, le portera bien certainement à proposer au Conseil l'approbation du projet de restauration des prisons, mais lui en demandant un devis et un détail estimatif. Amiens, 3 octobre 1778. — Lettre de M. Cathoire à l'Intendant, lui envoyant les plans, devis et détail estimatif des réparations à faire aux prisons. Roye, 14 octobre 1778. — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, l'informant que le Conseil a, le 25 novembre précédent, rendu un arrêt, qui autorise les officiers municipaux de Roye à faire exécuter les travaux qu'ils demandent aux prisons, au corps de garde et à la halle au poids. Paris, 12 décembre 1778, — etc.

C. 1063. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1767-1775. — Roye. — « Copie d'un mémoire adressé de la ville de Roye à M. le contrôleur général, le 18 novembre 1767. » Plaintes relatives à la contrainte exercée envers des particuliers, pour les forcer à vendre leurs blés au marché. « M. Lescalopier, conseiller d'État, a une terre près cette ville. Personne n'a des vues plus étendues et plus lumineuses que lui sur la partie de l'agriculture et le commerce du blé. Il a d'ailleurs une parfaite connaissance du local. Il a trouvé le moyen de ne pas avoir un pauvre dans sa paroisse. » — Lettre de M. Prévost à l'Intendant, l'informant que « M. Cadet et son élève sont arrivés en cette ville, le 24 du mois dernier : ils y sont restés trois jours, pour préparer l'analyse qu'ils doivent faire de nos eaux minérales. M. Cadet nous a promis d'y travailler incessamment avec M. de la Sone. Malgré la façon généreuse dont il a agi, les frais de voyages et les faux-frais pour faire les expériences..... se monteront environ à cent écus ; indépendamment de cette dépense, nous avons été dans le cas de murailler et paver un petit bassin à cette source. M. Cadet nous a dit qu'il serait encore à propos d'en faire autant à un avant-bassin, dont l'eau communique à celle du premier. » Il lui demande s'il ne serait pas possible d'indemniser de ces dépenses la ville, déjà obérée par de nombreuses charges. Roye, 3 août 1770. — Lettre de l'Intendant à M. d'Ormesson, lui demandant de l'autoriser à prendre sur les fonds libres de la capitation une somme de 300 l., pour indemniser la ville de Roye desdites dépenses. Amiens, 15 août 1770. — Réponse de M. d'Ormesson à l'Intendant, l'informant que le contrôleur général consent à ce que lesdites 300 l. soient délivrées à la ville de Roye. Paris, 21 août 1770. — « État général de la dépense faite, à la diligence et sous les ordres des maire échevins de la ville de Roye, à la source d'eau minérale découverte sur la banlieue de cette ville, au village de Saint-Mard. » Roye, 6 septembre 1770. — Requête des laboureurs de la banlieue de Roye à l'Intendant, se plaignant des dégâts que des maraudeurs font dans leurs terres, demandant que la brigade de maréchaussée de Roye soit employée à la garde desdites terres, moyennant 300 l. qu'ils s'engagent à lui payer. Roye, 8 avril 1774. — Lettre de l'Intendant à M. Cathoire, maire de Roye, au sujet de la requête précédente, qui lui paraît susceptible de plusieurs inconvénients. Il vaut mieux que les laboureurs fassent choix de deux particuliers, pour remplir les fonctions de gardes messiers. 12 avril 1774. — Mémoire des officiers municipaux de Roye, sur ce que, « informés par M. de Vignereuil, maire de la ville de Montdidier, que sa-

medi dernier, jour de marché de ladite ville, le menu peuple et les habitants des villages voisins s'étaient attroupés séditieusement, avaient pillé et enlevé les blés resserrés dans différents greniers, et que notre ville était menacée des mêmes incursions; informés aussi que la ville de Noyon avait essuyé beaucoup de troubles à l'occasion des blés, que le même jour de samedi dernier, le marché de cette denrée y avait été et contraint et très tumultueux, et enfin que ces excès, et le bruit de ceux commis dans les villes plus éloignées, causaient une fermentation générale parmi les gens de la campagne, les excitaient à s'ameuter, et même à penser que, se rendant dans cette ville en un nombre capable d'intimider, ils auraient des blés à un prix bien inférieur à celui qu'ils ont dans le commerce ordinaire, ou la facilité de s'en emparer, sans bourse délier. Nous nous sommes persuadés que ces circonstances exigeaient de nous que nous prissions des mesures pour la conservation du bon ordre, des blés resserrés en cette ville.....Nous avions, dès hier au soir, cru devoir faire battre les tambours en dedans et au dehors de la ville, pour informer les citoyens des dangers dont ils étaient menacés.... Nous avions d'ailleurs pensé que les bruits de ces tambours, répandus au loin dans le silence de la nuit, annonceraient aux habitants des campagnes voisines, les précautions que nous prenions pour la sûreté commune, ou extirperait en eux le germe de la sédition, ou en suspendrait le cours, par la crainte qu'ils auraient que leurs efforts et leurs attroupements ne fussent impuissants. L'effet a en partie répondu à notre attente : nous avons eu la satisfaction de voir tous les ordres des citoyens se réunir et concourir au soutien de la cause publique et du bon ordre. Dès et pendant le cours de la nuit, M. le maire a fait faire les gardes et patrouilles les plus exactes dans la ville, les faubourgs et les environs, pour s'assurer s'il n'entrait personne qui put être suspect ; et à cinq heures du matin, tous les citoyens assemblés ont été réunis en différentes troupes, dispersées dans différents endroits, où ils pourraient être plus nécessaires, notamment à chacune des portes de la ville. Nous avons néanmoins retenu quelques corps particuliers postés sur la place, pour les porter et donner du secours où il en serait besoin. Neuf heures du matin n'étaient point encore sonnées, que nous nous sommes convaincus de la nécessité de ces dispositions : le peuple des campagnes, et voisines et éloignées à plus de six lieues à la ronde, arrivait de tous les côtés, et remplissait les chemins qui conduisent à la ville. Nous avons alors regardé comme important..... de ne point laisser entrer cette multitude, et de la contenir dans les faubourgs... on laissa seulement entrer les laboureurs et quelques autres particuliers connus et sûrs. Des laboureurs qui avaient des blés dans les resserres et dépôts publics s'étant la plupart présentés pour les mettre sur le marché, on leur a donné toutes les facilités et sûretés possibles... Cependant aucun laboureur, retenu apparamment par la crainte du pillage, n'a amené de nouveaux blés. L'heure du marché arrivée, nous avons cru que, dans ce moment critique, il convenait que les pauvres particuliers de la ville, à qui la fortune n'avait pas permis de se prémunir d'une quantité de blé, fussent d'abord fournis, de la quantité seulement que le pressant besoin exigeait qu'ils eussent. Les laboureurs se prêtèrent à ces arrangements... La quantité des blés exposés sur la place était peu considérable, ne suffisait pas à beaucoup près, et fut bientôt débitée. Le peuple de la ville, qui n'avait pas été fourni criait, celui des campagnes menaçait de forcer les portes, il fallut en laisser entrer une partie de plus de deux mille particuliers, qui se présentaient, et chercher les moyens d'apaiser leurs plaintes... Ces blés enlevés, il n'en restait plus que ceux appartenant à des marchands, et vendus pour l'approvisionnement de Paris; la nuit approchait, et il était instant de n'en plus fournir... La circonstance que les citoyens étaient épuisés par la fatigue, et que nous étions menacés de nous voir assaillis de nouveau pour mercredi prochain, un des principaux jours de marché de cette ville,... et la nécessité d'une garde plus capable d'inspirer le respect et d'en imposer, nous ont portés à profiter de l'arrivée d'un bataillon du régiment de Navarre, et à en prier le commandant de nous laisser une cinquantaine de soldats pour ledit jour, jusqu'à deux heures de l'après-midi, à l'effet de contenir le peuple pendant la durée du marché, pour quoi nous leur ferions fournir à chacun une ration, et des voitures pour les conduire à Gournay, les mettre à portée de se joindre à temps au reste de la troupe... ce à quoi ledit sieur commandant a bien voulu se prêter. Mais ces secours ne sont que passagers et momentanés... Cependant nous sommes menacés que les marchés prochains seront très tumultueux », c'est pourquoi ils ont arrêté que copie des présentes serait adressée au maréchal de Muy, ministre de la guerre, et à l'Intendant, pour aviser ce qu'il appartiendra. Roye, 8 mai 1775. — Mémoire constatant que, grâce aux précautions prises par la municipalité de Roye, le marché du mercredi, 10 mai, s'est passé avec calme et tranquillité. 10 mai 1775. — Mémoire de M. Gaullière, estimant qu'il y a

lieu de débouter les habitants de Vrély d'une demande par eux faite, à l'effet d'être indemnisés des pertes qu'ils prétendent avoir souffertes dans les évènements du 8 mai. Roye, 13 juin 1775, — etc.

C. 1064. (Liasse.) — 24 pièces papier (1 plan).

1772-1789 — Roye-sur-Matz (Oise). — Adjudication par-devant Michel-Ambroise Caron, lieutenant de la justice de Roye-sur-Matz, de deux pièces de terre appartenant à la communauté dudit lieu, au lieu dit Proche le bois Saint-Martin. 23 avril 1772. — Adjudication de 8 mines de terres labourables, des communes de ladite paroisse, au lieu dit les Hayes Borgnes. 3 mars 1774. — Requête à l'Intendant, par « les plus pauvres habitants de la paroisse de Roye-sur-le-Matz... au nombre de 80 ménages au moins, de 120 qu'il y a dans cette paroisse », se plaignant de ce que, depuis 15 ou 16 ans, il n'a été rendu aucuns comptes des deniers provenant des communes affermées, tandis qu'ils sont dans la dernière misère. 29 juin. 1783. — Mémoire de M. Pucelle sur ladite affaire. « De ces plaintes il y a lieu de soupçonner que les officiers de la justice se partagent certains deniers du prix de l'adjudication, comme ceux des pots de vins, etc. Pour remédier à ces abus, vous pouvez ordonner que les adjudications de ces terres se feront par-devant un de vos subdélégués, en présence des habitants. » Montdidier, 24 août 1783. — Ordonnance de l'Intendant, prescrivant la mise en adjudication desdites terres par-devant M. Pucelle, subdélégué à Montdidier, et ordonnant que les particuliers, qui se sont immiscés dans les précédentes adjudications, rendront incessamment compte de leur gestion. 27 août 1783. — Procès-verbal d'arpentage desdites terres. 13 septembre 1783. — Requête de plusieurs habitants de Roye-sur-Matz à l'Intendant, exposant que les communes dudit lieu « furent anciennement divisées et partagées entre les habitants, de sorte que chacun d'eux en avait pour son lot trois journaux un quart, ou environ....Le nombre de ladite communauté s'étant augmenté et multiplié, ils firent des conventions, qu'au fur et à mesure que les parts vaqueraient par mort, les plus anciens mariés représenteraient les décédés; et présentement l'usage d'entre eux est d'attendre la vingt-cinquième année de ménage accomplie. Lors du partage anciennement [fait], il en est demeuré vingt à vingt-deux journaux et plus, qui n'ont point entré dans ce partage,... de même que plusieurs parcelles attenantes lesdits lots, de manière qu'il s'en trouve peut-être plus de cinquante journaux de plus que lesdits lots, dont 20 journaux ou environ, s'afferment tous les neuf ans... et le surplus desdites parcelles ont été prises par les voisins, au point qu'il s'en trouve un nombre, qui jouissent aujourd'hui de trois journaux et-demi à quatre journaux, au lieu de trois un quart... en sorte que les suppliants se trouvent entièrement privés de la libéralité faite par ceux qui ont abandonné tous lesdits fonds au profit de ladite communauté. » Ils demandent à être reçus opposants à l'adjudication faite desdites terres. 13 septembre 1783. — Procès-verbal d'adjudication desdites terres, par-devant M. Pucelle. 14 septembre 1783. — État des déboursés du syndic de Roye-sur-Matz, pour 1786 et 1787. — Avis de la mise en adjudication de 19 journaux de communes de Roye-sur-Matz, pour le 26 avril 1789. — Procès-verbal d'adjudication desdits 19 journaux de communes, par-devant M. Pucelle. 26 avril 1789, — etc.

C. 1065. (Liasse.) — 22 pièces papier (3 plans).

1723-1787. — Rue. — « État des revenus patrimoniaux de la ville de Rue, et des octrois qui se perçoivent à son profit, ensemble des charges tant ordinaires qu'extraordinaires. » 1723.—État des revenus et charges de la ville de Rue. 17 juin 1746. — Id. 13 novembre 1777. — « Plan et arpentage du marais de Canterenne, près de Rue, en Picardie. » 1765.—Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, lui dénonçant un abus qui se pratique dans les communes de Rue, Favières, Morlaix, Nollette, Sailly-Bray, Ponthoile et Noyelle, et qui consiste en ce que « les habitants se permettent de tourber dans ces communes, et nuisent infiniment par là, tant aux pâturages qu'aux opérations du dessèchement de ce canton, dont l'administration de Mgr. le comte d'Artois s'occupe avec la plus grande activité dans ce moment. » Abbeville, 21 mai 1785. — Ordonnance de l'Intendant, qui interdit aux habitants desdits lieux d'extraire de la tourbe dans les marais communs, sans permission. 25 mai 1785. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, l'informant, qu'au préjudice de l'ordonnance précédente, les habitants de Lannoy (banlieue de Rue), et de Romaine (banlieue de Pontoile), recommencent à tourber, et que, sous prétexte que ladite ordonnance n'a pas spécifié les villages de Villers-sur-Authie, Quend et Vercourt, on s'y permet ouvertement des entreprises du même genre. Il lui propose de faire arrêter sur les lieux les délinquants, à Lannoy et à Romaine, et à rendre une nouvelle ordonnance pour les villages de Villers, Quend et Vercourt, en y ajoutant la peine de la prison. Abbeville, 5 juin

1786. — Réponse de l'Intendant à M. Delegorgue. Il convient que la peine de la prison en imposerait plus aux populations, mais l'arrêt de règlement ne l'y autorise pas ; et ordonnance de l'Intendant, portant mêmes défenses pour les habitants de Villers, Quend et Vercourt. 23 juin 1786. — Procès-verbal dressé par Martin Facquet, garde des domaines du comte d'Artois, contre plusieurs particuliers de Rue et autres localités voisines, qui extrayaient de la tourbe dans les marais desdits lieux. 14 juillet 1786. — Ordonnance de l'Intendant, qui condamne les délinquants désignés audit procès-verbal, chacun en 500 l. d'amende, et ordonne que les tourbes ainsi extraites seront confisquées au profit des hôpitaux et des pauvres. 25 juillet 1786. — Lettre de l'Intendant à M. Delegorgue, au sujet d'une délibération et d'une requête des principaux habitants de Rue, se plaignant d'entreprises faites sur leurs communes par plusieurs particuliers. 31 mai 1787. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, lui envoyant un procès-verbal pour fait de tourbage dans un marais de la banlieue de Rue, nommé depuis peu le marais Gorenflos et avant, marais de Flandre ou de Bretagne. Abbeville, 21 juin 1787. — Plans, coupes et élévations du presbytère de Rue. XVIIIe s., — etc.

C. 1066. (Liasse.) — 1 pièce papier (plan).

1781. — Rumigny. — Plan du presbytère de Rumigny. 14 mars.

C. 1067. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1764-1787. — Sailly-le-Sec. — Mémoire de M. Le Senne, sur une requête des nommés Claude Bled et Firmin Reuxel, receveurs des communes de Sailly-le-Sec, exposant « qu'ils ne peuvent parvenir à faire payer les adjudicataires desdites communes, et que, n'ayant aucuns deniers en caisse, ils se trouvent à l'impossible de payer de leur côté les vingtièmes des communes de ladite paroisse. » Doullens, 1er mars 1764. — Procès-verbal de surenchère, sur la criée verbale, faite à Sailly-le-Sec, des ouvrages dont s'est chargée ladite communauté, pour l'excavation du canal royal de Picardie, dans l'étendue de ses communes, et du bénéfice qui pourrait en résulter, par le produit de la tourbe. 25 février 1780. — Sains-Morainvilliers (Oise). — État des déboursés du syndic de Sains-Morainvilliers pour 1787, — etc.

C. 1068. (Liasse.) — 21 pièces papier (1 imprimée).

1409-1791. — Saint-Acheul. — Extraits : 1° d'un aveu et dénombrement par Jean de Saint-Acheul, dit Désiré, écuyer, seigneur de Saint-Acheul et de Montigny en partie, de ce qu'il tient du Roi à cause de sa châtellenie de Doullens et de ce que David, seigneur d'Aussy, chevalier, et Jean de Prouville, tiennent de lui, à cause de la terre et juridiction de Saint-Acheul. 4 juin 1409 ; extrait fait le 11 août 1731 du registre IV des anciens aveux de France, de la chambre des Comptes ; 2° d'un aveu et dénombrement, par Robert Dupuis, laboureur, demeurant à Montigny-les-Jongleurs, à François-Procope, comte d'Egmont, seigneur d'Auxy et autres lieux, de ce qu'il tient de lui, à cause de son fief de Saint-Acheul. 2 novembre 1702 ; 3° d'un aveu et dénombrement, par Pierre Sanniet, laboureur à Genville, se portant fort pour les héritiers d'Antoine de Cayeu, au même, à cause dudit fief. 15 mai 1704 ; 4° d'un dénombrement du fief de Machicourt, terroir de Saint-Acheul, par le fondé de pouvoirs de Casimir Pignatelly, comte d'Egmont, demeurant à Paris, à dame Marie-Jeanne-Josèphe-Bernard Cossart, veuve de Jean-Baptiste-Robert Boistel, dame de Saint-Acheul et Montigny, demeurant à Amiens, à cause de sa seigneurie de Saint-Acheul. 14 mai 1788. Expédition du 23 mars 1791. — Accord entre les habitants de Saint-Acheul et de Montigny, pour la délimitation de leurs biens communaux. 7 janvier 1615. Expédition du 5 juillet 1746. — Sentence du bailliage d'Amiens, sur une contestation entre le curé de Saint-Acheul et l'abbaye de Corbie d'une part, et le curé de Montigny, de l'autre, relativement aux dîmes de Montigny. 17 juillet 1658. — Requête de Thomas Maillart, curé de Saint-Acheul, au bailliage d'Amiens, aux fins de se faire payer sa portion congrue par l'abbé de Corbie, comme prieur de Saint-Sulpice de Doullens, le commandeur de Fieffes et les religieuses de Berteaucourt. 13 mai 1687. — « Extrait du rôle de Montigny-aux-Jongleurs, pour la réparation ou construction du presbytère. » 1722. — Id. de Saint-Acheul 1730. — — « Rôle de répartition fait par nous, Jacques-Sulpice Hémery, conseiller du Roi, subdélégué en la ville et élection de Doullens,.... de 980 l., pour le prix des ouvrages faits au presbytère de la paroisse de Saint-Acheul. » 10 juillet 1744. — Requête de Charles-Louis Manessier, chevalier, seigneur de Brasigny, Montigny et Saint-Acheul, à l'effet d'être déchargé d'une somme de 53 l., 15 s., 6 d., à laquelle il a été imposé, pour contribuer aux travaux du presbytère de Saint-Acheul, sous prétexte qu'en 1722, il y a déjà été pareillement imposé, pour le presbytère de Montigny. 26 juillet 1744. — Requête à l'Intendant, par

demoiselles Rose et Élisabeth Bourrée, demeurant à Amiens, à l'effet d'être déchargées d'une somme à laquelle elles ont été imposées pour le presbytère de Saint-Acheul. 17 décembre 1744. — Requête de Marianne Caignart, veuve Dupuis et consorts, habitants de Montigny, à l'Intendant, aux mêmes fins. 1744. — Réponse des habitants de Saint-Acheul à ladite requête. 1774. — Taxation de la paroisse de Saint-Acheul à 53 l. 18 s., pour le droit de nouvel acquêt, pour les usages dont elle jouit. Amiens, 5 avril 1726 (impr. affiche.) — Délibération des habitants de Saint-Acheul, à l'effet d'aliéner une partie de leurs communes, pour réparer les rues de leur village, détériorées par les eaux sauvages, un pont qui tombe en ruine, et autres dépenses indispensables. 28 février 1773 ; ordonnance de l'Intendant, qui approuve ladite délibération. 21 mars 1773 ; et procès-verbal d'adjudication desdites communes. 27 avril 1773, — etc.

C. 1069. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1770-1787. — Saint-Firmin. — État des déboursés du syndic de Saint-Firmin, pour 1786 et 1787. — Saint-Gobain (Aisne). — Lettre de l'Intendant à M. Lepelletier de Morfontaine, intendant à Soissons, lui envoyant une requête « par laquelle le sieur De Lille demande permission de vendre une verrerie qu'il possède, à titre de surcens, dans la paroisse de Saint-Gobain », et qui lui a été envoyée par erreur par M. de Beaumont. 17 octobre 1775. — Saint-Just (Oise). — État des déboursés du syndic de Saint-Just, pour 1787. — Saint-Léger-les-Authie. — « Rôle détaillé et autres impositions de la paroisse de Saint-Léger-les-Authie, pour l'année 1787 », etc. — Saint-Mard-les-Roye. — Requête des principaux habitants de Saint-Mard à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à affermer deux journaux de leurs communes, pour, de l'argent en provenant, faire les fossés, plantations et autres travaux nécessaires, pour l'amélioration et le dessèchement d'une commune, dans laquelle ils font pâturer leurs bestiaux. 18 janvier 1770. — Mémoire de M. Gaullière à l'Intendant, sur ladite requête. Roye, 24 janvier 1770. — Saint-Martin-aux-Bois (Oise). — État des déboursés du syndic de Saint-Martin-aux-Bois, pour 1787, — etc.

C. 1070. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1738-1787. — Saint-Ouen. — Ordonnance de M. Chauvelin, intendant, ordonnant qu'il sera, par le sieur Le Veneur, ingénieur des ponts et chaussées, dressé un devis des travaux à faire à deux ponts extrêmement caducs, sur la grande route de Paris à Calais par la chaussée Brunehaut, sur la rivière qui passe à Saint-Ouen, et faute par les seigneur ou dame du lieu de faire lesdites réparations, le pont qui est sur le canal conduisant à leur moulin sera supprimé, ainsi que ledit canal. Amiens, 13 mars 1738. — « État des bois neufs à remplacer aux deux ponts de charpente situés dans le village de Saint-Ouen », etc. 2 juin 1738. — Requête à l'Intendant, par Louise Cousin, veuve de Charles-Alexandre Le Roy de Jumel, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, tutrice de ses enfants mineurs, demeurant à Montdidier, à l'effet de faire reconstruire lesdits ponts en maçonnerie, sans préjudice de l'état de l'instance pendante au bailliage d'Amiens, entre elle et les habitants de Saint-Ouen, sauf à en répéter contre eux le coût, s'il en est ainsi ordonné. 26 juin 1736. — « Devis pour la reconstruction du pont de Saint-Ouen, en maçonnerie. » v. 1736. — Marché entre François de Savoye, curé de Saint-Ouen, doyen de chrétienté, fondé de procuration de dame Marie-Louise Cousin, d'une part, et Lambert Bourdeau et Jean Flandre, maîtres maçons à Flixecourt de l'autre, pour la construction dudit pont. 22 juillet 1738. — Mémoire de M. Le Senne, sur une requête des habitants de Saint-Ouen, qui exposent « qu'un nommé Louis Lenoir, menuisier et maçon, est très utile à leur communauté, mais qu'il est sur le point de quitter le village, parce qu'il ne trouve plus à s'y loger. Ils demandent, en conséquence, qu'il plaise à M. l'Intendant, les autoriser à lui donner et abandonner 25 verges de leurs communes pour y bâtir une maison. » Cette proposition n'est pas admissible. Doullens, 13 août 1774. — Requête des syndic et principaux habitants de Saint-Ouen à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à renouveler les baux de leurs communes. 27 mars 1775. — Mémoire de M. Le Senne sur ladite requête. Doullens, 19 mai 1775. — « Ordonnance pour l'adjudication de la jouissance de 140 journaux de communes appartenant aux habitants de Saint-Ouen, pendant l'espace de 9 années », etc. 22 mai 1775. — Procès-verbal d'adjudication desdites communes. 21 juin 1775. — Requête des habitants de Saint-Ouen à l'Intendant, exposant que les rues de leur village, notamment la chaussée Brunehaut, sont en si mauvais état, qu'il est dangereux d'y passer à cheval, et impossible d'y passer à voitures chargées. Ils demandent à bailler à ferme quelques journaux de leurs marais, pour subvenir aux réparations desdites rues, et auparavant, que les lieux soient visités par un ingénieur des ponts et chaussées. 7 février 1783. —

Requête des syndic et habitants de Saint-Ouen à l'Intendant, offrant de fournir en nature et en travaux, le tiers des réparations urgentes de leur village. 1er juin 1783. — Lettre de l'abbé Thiron, curé de Saint-Ouen, sur ladite affaire. Saint-Ouen, 4 juin 1783. — Mémoire de M. Le Senne à l'Intendant, sur ladite affaire. Doullens, 22 juillet 1783. — Lettre de l'Intendant à M. le Senne, l'informant qu'il a accordé aux habitants de Saint-Ouen, une somme de 2,000 l. sur les fonds de charité, à condition qu'ils contribueront pour 1,000 l. auxdits travaux. 26 juillet 1783. — Lettre de M. Le Senne à l'Intendant, appuyant une délibération des habitants de Saint-Ouen, par laquelle ils demandent d'aliéner pour 12 ans, 3 journaux de leurs communes, pour pourvoir au paiement desdites 1,000 l. Doullens, 19 septembre 1783. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise l'adjudication desdits trois journaux de communes. 23 septembre 1783. — Lettre de l'Intendant à M. Le Senne, lui demandant des éclaircissements sur une requête des habitants de Bettencourt-Saint-Ouen, qui réclament contre la précédente ordonnance, sous prétexte qu'ils ont des droits sur lesdits trois journaux. 5 octobre 1783. — Requête des habitants de Saint-Ouen à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à se défendre sur l'appel interjeté par le comte Doria et les habitants de Bettencourt, de deux sentences du bailliage d'Amiens. 23 avril 1787. — Mémoire de M. Santerre, sur ladite requête. Rien ne s'oppose à accorder l'autorisation demandée. Doullens, 4 juillet 1787. — Consultation des avocats du comité, émettant l'avis qu'il y a lieu d'accorder ladite autorisation. 17 juillet 1787, — etc.

C. 1071. (Liasse.) — 27 pièces papier (3 imprimées, 5 plans et dessins.)

1691-1781. — SAINT-QUENTIN (Aisne). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant règlement pour les charges et dépenses de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin. » 12 juin 1691 (impr. 13 p. in-4°, Saint-Quentin.) — « Recueil des règlements concernant l'élection de MM. les maïeur et échevins de la ville de Saint-Quentin » (impr. 50 p. in-4°, Saint-Quentin 1748.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui permet aux maïeur et échevins de la ville de Saint-Quentin, de percevoir pendant dix-huit années, les octrois énoncés dans ledit arrêt. » 31 décembre 1748 (impr. affiche.) — Mémoire de M. Gobinet de Villecholles à l'Intendant, sur une requête du curé de Saint-André de Saint-Quentin, qui réclame contre la démolition de trois petites baraques. L'intérêt dudit curé est fort minime, en comparaison du danger d'incendie qu'il y a pour le beffroi, sous lequel elles sont placées. Saint-Quentin, 3 mars 1760. — Lettre de l'Intendant à M. de Courteille, contenant mêmes conclusions que la précédente. Amiens, 28 mars 1760. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, l'informant que le contrôleur général a mis néant sur la demande du curé de Saint-André. Paris, 29 avril 1760. — Lettres de provision des deux offices de jurés crieurs de Saint-Quentin à Louis Le Besgue. Paris, 13 janvier 1762. Copie non datée. — Lettre de l'Intendant au maire de Saint-Quentin, lui demandant les plans géométriques de l'extérieur et de l'intérieur de la salle de spectacle de cette ville. Amiens, 2 août 1777. — « Description de la salle de spectacle de la ville de Saint-Quentin. » v. 1777. — Plans, coupes et élévations de ladite salle. v. 1777. — Compte rendu du *Te Deum* célébré à la collégiale de Saint-Quentin, feu de joie, illuminations, souper, bal masqué et autres réjouissances publiques à Saint-Quentin, pour l'heureuse délivrance de la Reine. 2 janvier 1779. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne à Paris, lui marquant que les habitants du petit faubourg d'Isle à Saint-Quentin se plaignent de ce que la compagnie des cendres d'engrais, connues sous le nom de *terres vitrioliques* ou *terres houilles*, place depuis plusieurs années, près de leurs habitations, un tas considérable de ces cendres, d'où émanent des vapeurs sulfureuses, ce qui leur occasionne des maladies et autres incommodités. Il le prie de prendre les moyens nécessaires pour faire cesser ces plaintes, si elles sont fondées. Amiens, 3 septembre 1781. — Mémoire de M. Couppeau, docteur en médecine à Saint-Quentin, établissant que le voisinage desdites cendres, loin d'être nuisible à la santé des habitants du faubourg d'Isle, ne peut que lui être favorable. Saint-Quentin, 10 septembre 1781. — Id. du docteur von Mittag-Midy, médecin des hôpitaux, pensionnaire de la ville de Saint-Quentin, portant même conclusion. Saint-Quentin, 10 septembre 1781. — Id. du docteur von Mittag-Midy fils. Saint-Quentin, 10 septembre 1781. — Mémoire de M. Debry à l'Intendant, sur ladite affaire. Il propose un tempéramment, qui consiste à réduire le tas de cendres de moitié. Saint-Quentin, 29 septembre 1781. — Requête des compagnies de Beaurain et de Petit réunies, pour le commerce de terres houilles ou cendres d'engrais à l'Intendant, en réponse à la réclamation des habitants du petit faubourg d'Isle. v. 1781, — etc.

C. 1072. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1723-1787. — Saint-Riquier. — « État des revenus patrimoniaux du bourg de Saint-Riquier et des octrois qui se perçoivent à son profit, ensemble des charges, tant ordinaires qu'extraordinaires. » 25 mars 1723. — Délibération des maire et échevins de Saint-Riquier, pour aviser aux moyens de trouver une somme de 972 l. de gages annuels « attribués aux officiers municipaux, tant maire qu'autres, de cette dite ville, rétablis par édit du mois d'août 1722. L'affaire mise en délibération, nous, maire, échevins et communauté susdits, avons déclaré et déclarons que le lieu de Saint-Riquier est hors d'état de pouvoir subvenir au paiement de ladite somme annuelle, et que ledit lieu étant sans trafic et marchés, assujetti à une grosse taille et autres impositions des autres villages, qui est proprement réduit comme simple village, et à l'instar des impôts des villes, elle ne peut trouver aucun moyen de pouvoir établir aucuns droits, octrois, ni impôts ; laquelle communauté se trouve dans l'état présent, dans une nécessité réduite à la misère, et notamment par l'incendie arrivé depuis trois ans, ajoutant que le revenu de la ville n'étant que de 320 à 30 livres, et que les charges d'icelle ville se trouvant monter à 340 et tant de livres, suivant l'état envoyé, il est impossible de pouvoir trouver des fonds, ni des droits à établir pour payer les droits et gages attribués aux officiers municipaux. » 12 avril 1723. — État des revenus et charges du bourg de Saint-Riquier. 20 juin 1746. — Délibération des officiers municipaux de Saint-Riquier, arrêtant, sur la lettre du secrétaire-greffier de la commission intermédiaire du département de Doullens, de prévenir les receveurs anciens et en charge de rendre leurs comptes dans le délai fixé par la délibération de l'assemblée provinciale de Picardie, etc. 2, 20 décembre 1787. — « État de recette et dépense annuelle de la ville de Saint-Riquier. » 2 décembre 1787, — etc.

C. 1073. (Liasse.) — 10 pièces papier (2 plans).

1753-1787. — Saint-Romain. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur une requête des habitants de La Haye, qui demandent à transiger, pour arrêter un procès qu'ils ont contre ceux de Saint-Romain, relativement aux pâturages. Amiens, 13 février 1787. — Consultation des avocats du comité, sur ladite affaire. Amiens, 16 février 1786. — Saint-Sauflieu. — Plan de l'église de Saint-Sauflieu. 20 mars 1753. — Coupe transversale de l'église de Saint-Sauflieu. v. 1753. — Lettre de l'abbé Degove, curé de Saint-Sauflieu, à M. Ducastel, à l'effet d'obtenir des secours dans un incendie qui a déjà dévoré les maisons de 40 habitants, et qui menace de s'étendre encore. Saint-Sauflieu, 29 février 1776, quatre heures du matin. — Lettre de M Ducastel à l'Intendant, lui rendant compte que, au reçu de la lettre du curé de Saint-Sauflieu, il a fait porter des ordres aux syndics d'Oresmeaux, Rumigny et Grattepanche, d'avoir à envoyer des secours pour ledit incendie. S'il n'était indisposé, il s'y serait transporté lui-même, connaissant « la lenteur et la nonchalence et même la maladresse qu'emploient les gens commandés dans de semblables occasions. » Il ajoute en post-scriptum, qu'un des deux gros coups de tonnerre qui se sont fait entendre la veille à quatre heures du soir, a incendié une grange à Dreuil-les-Amiens. 29 février 1776. — Note à M. de Vergennes, sur un incendie survenu à Saint-Sauflieu, le 3 avril (l'année manque), et qui a consumé 250 maisons sur 400, la perte évaluée à 800,000 l. XVIIIe s., — etc.

C. 1074. (Liasse.) — 46 pièces papier (3 plans).

1769-1790. — Saint-Sauveur. — Plan et coupe transversale de l'église de Saint-Sauveur. 16 juillet 1771. — Coupe du clocher de ladite église. 16 juillet 1771. — Adjudications de communes à tourber, à la paroisse de Saint-Sauveur. 19 juillet 1777. — Note au sujet d'une délibération des habitants de Saint-Sauveur, à l'effet d'aliéner une portion de leurs communes, pour venir au secours de trois particuliers dudit lieu, incendiés le 9 novembre 1779. — « État des pertes faites par les ci-après nommés, dans l'incendie arrivé au village de Saint-Sauveur, le 9 novembre 1779 », etc. 20 novembre 1779. — Requête des incendiés de Saint-Sauveur à l'Intendant, à l'effet d'autoriser les habitants dudit lieu à aliéner une partie de leurs communes en leur faveur, et d'être déchargés d'impositions. 29 novembre 1779. — Délibération des habitants de Saint-Sauveur, arrêtant d'aliéner une portion de leurs communes, pour secourir lesdits incendiés. 16 janvier 1780. — Consentement de M. Demons-Demeigneux, seigneur de Saint-Sauveur, à ladite aliénation. Amiens, 5 mars 1780.—Procès-verbal d'emparquement du tourbage de la portion de commune à aliéner. 10 mai 1780. — Plan dudit tourbage. v. 1780. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 18 juin 1780. — Procès-verbal d'évaluation des sommes à assigner auxdits incendiés. 16 juillet 1780. — Mémoire de M. Ducastel à l'Inten-

dant, lui rendant compte de ladite affaire. Amiens, 20 juillet 1780. — Délibération des syndic et principaux habitants de Saint-Sauveur, à l'effet de tourber dans leurs communes pour leur chauffage. 10 mars 1782. — Id. 9 mars 1783. — Id. 14 mars 1784. — Id. 11 mars 1787. — « Rôle et dénombrement de tous les habitants de la paroisse de Saint-Sauveur, qui doivent participer au tourbage du marais », etc. 10 mars 1782. — Id. 9 mars 1783. — Requête des habitants de Saint-Sauveur à l'Intendant, à l'effet d'autoriser ledit tourbage. 11 mars 1782. — Id. 10 mars 1783. — Id. 17 mars 1784. — Id. 19 mars 1787. — Id. 26 avril 1790. — Procès-verbal d'emparquement dudit tourbage. 21 mai 1782. — Id. 8 avril 1783. — Id. 22 avril 1784. — Id. 21 avril 1785. — Id. 28 avril 1787. — Id. 26 avril 1788. — Id. 8 mai 1790. — Procès-verbal de récolement dudit tourbage, 22 août 1782. — Id. 19 août 1783. — Id. 5 août 1784. — Id. 26 août 1785. — Id. 14 juillet 1787. — Id. 9 juillet 1788, — etc.

C. 1075. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1579-1762. — SAINT-VALERY-SUR-SOMME. — Lettres patentes de Henri III, roi de France, qui établissent à Saint-Valery, deux foires par an, et un marché par mois. Juin 1579. Copie collationnée du 19 décembre 1761. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête des maire et échevins de Saint-Valery, à l'effet d'établir en cette ville une foire franche tous les mercredis non occupés par les marchés francs de Gamaches, Eu, Blangy et Abbeville. Paris, 21 janvier 1761. — Mémoire au sujet de ladite affaire. v. 1761. — Mémoire de M. Bouteiller, établissant que ladite foire porterait préjudice aux marchés francs de la ville d'Abbeville. Abbeville, 7 novembre 1761. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui mandant que M. de Fleury s'est opposé à cet établissement. Il lui demande si les raisons de cette opposition sont fondées. Paris, 16 décembre 1761. — Lettre autographe du duc de Fleury à l'Intendant, le priant d'être favorable à son opposition, ladite foire portant préjudice au marché franc d'Abbeville, dont les droits lui ont été aliénés par le Roi. Paris, 29 décembre 1761. — Mémoire de M. Dupont, sur ladite affaire. Il croit l'établissement de ladite foire avantageux pour Saint-Valery et les localités voisines. Saint-Valery, 29 décembre 1761. — Mémoire de l'Intendant à M. Trudaine, sur ladite affaire. L'établissement de nouvelles foires ne peut être que très avantageux pour développer le commerce. Quant au préjudice qui doit en résulter pour la ville d'Abbeville, il est trop minime pour entrer en ligne de compte. Les moyens du duc de Fleury ne doivent pas exiger non plus une longue discussion, parce qu'ils sont les mêmes que ceux d'Abbeville. Paris, 18 février 1762, — etc.

C. 1076. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1723-1768. — SAINT-VALERY-SUR-SOMME. — « Table des revenus patrimoniaux de la ville de Saint-Valery et des octrois qui se perçoivent à son profit, ensemble des charges ordinaires et extraordinaires. » 10 mars 1723. — Délibération des maire et échevins de Saint-Valery, constatant que les revenus de la ville sont insuffisants pour payer les 1,830 l. de gages des officiers municipaux créés par édit d'août 1722, et établissant que, pour trouver ladite somme, il conviendrait de lever sur chaque vaisseau arrivant à Saint-Valery, un droit de 3 deniers pour livre sur le frêt. 14 avril 1723. — État des revenus et charges de la ville de Saint-Valery. 25 juin 1746. — « État des revenus patrimoniaux et octrois de la ville de Saint-Valery-sur-Somme, et de leur emploi, envoyé par les maire et échevins de ladite ville à Mgr. l'intendant de Picardie, suivant ses ordres du 23 du présent mois de septembre. » 30 septembre 1759. — Lettre des maire et échevins de Saint-Valery à l'Intendant, lui envoyant le précédent état, et lui demandant que le logement de la maréchaussée, pour lequel la ville paie 165 l. par an, soit réparti sur toutes les localités de la subdélégation. Saint-Valery, 1er octobre 1759. — « Extrait du registre aux délibérations de la mairie de la ville de Saint-Valery-sur-Somme », arrêtant de se pourvoir au Conseil, en cassation d'un arrêt de la cour des Aides, du 8 avril précédent, confirmatif de la sentence de l'élection d'Amiens du 14 mars 1765, relativement au droit d'octroi sur les grains. 12 mars 1768, — etc.

C. 1077. (Liasse.) — 21 pièces papier (1 plan).

1756-1785. — SAINT-VALERY-SUR-SOMME. — « Plan et profil du four de munition de Saint-Valery, construit en 1756. » — Arrêt du conseil d'État concernant les droits de mer de Saint-Valery, d'après lequel les sieurs Rouault de Gamaches, seigneurs de Saint-Valery, pouvaient prendre deux des plus gros poissons sur chaque bateau revenant de la pêche, au port dudit Saint-Valery. 27 avril 1756. — Autre arrêt du conseil d'État sur ledit droit. 8 août 1764. — Id. Versailles, 10 avril 1772. — Requête des officiers municipaux de Saint-Valery à l'Intendant, à l'effet d'obliger le comte d'Artois, en tant que seigneur de Saint-Valery, à faire

à ses frais une réparation urgente au quai du port dudit Saint-Valery. 5 novembre 1782. — Mémoire de M. Dubrun à l'Intendant, sur ladite affaire. Saint-Valery, 6 novembre 1782. — Requête à l'Intendant, par le sieur Colignon, écuyer, propriétaire des dépôts de sels de Saint-Valery, à l'effet d'ordonner la réparation et l'entretien des quais vis-à-vis lesdits dépôts. Amiens, 10 octobre 1784. — Observations des officiers municipaux de Saint-Valery sur ladite requête. Saint-Valery, 28 octobre 1784. — Mémoire de M. Dubrun, subdélégué de Saint-Valery, sur ladite affaire. 3 novembre 1784. — Lettre de l'Intendant à M. Dubrun, lui mandant que l'affaire lui paraît assez importante pour en référer au ministre de la marine. 7 novembre 1784. — Mémoire de l'Intendant au maréchal de Castries, sur ladite affaire. 20 avril 1785. — Lettre du sieur Collignon à l'Intendant, le remerciant de l'appui qu'il lui a donné dans ladite affaire. Paris, 30 mai 1735. — Lettre de l'Intendant à M. Dubrun, le priant d'informer le sieur Collignon que le ministre avait jugé qu'il n'y avait pas lieu d'avoir égard à ses représentations. 1er juin 1785, — etc.

C. 1078. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1770-1776. — Saint-Valery-sur-Somme. — « Compte que rend par-devant vous, MM. les bailli, maire, échevins, conseillers, de ville et notables de la ville de Saint-Valery-sur-Somme, pour l'année 1770, Joseph Fleury, receveur en ladite ville, au désir de l'art. 32 de l'édit du mois d'août 1764, tant de la recette et dépense par lui faite pendant ladite année 1770. » — « Compte que rend Antoine-Philippe Boullenger, interprète des Anglais, receveur de la ville de Saint-Valery-sur-Somme, à MM. les maire et échevins de ladite ville, de la gestion et administration qu'il a faites pendant l'année 1772... des revenus et droits appartenant à ladite ville, et des paiements faits par ledit rendant », etc. 15 juin 1776. — Id. pour l'année 1773. 28 juin 1776. — Id. pour l'année 1774. 28 septembre 1776.

C. 1079. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1771. — Saint-Valery-sur-Somme. — « État des dettes de la ville de Saint-Valery-sur-Somme. » Saint-Valery, 27 juin. — Requête de plusieurs habitants de Saint-Valery à l'Intendant, se plaignant de plusieurs abus dans l'administration de la ville. 12 août. — « Mémoire pour servir de réponse aux ordres de Mgr. l'Intendant, du 19 juillet 1771, concernant différents objets qui regardent la ville de Saint-Valery-sur-Somme », par M. Blondin, subdélégué. Saint-Valery, 8 septembre, — etc.

C. 1080. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1776. — Saint-Valery-sur-Somme. — Requête des laboureurs des villages circonvoisins de Saint-Valery aux maire, échevins et conseillers de ladite ville, à l'effet de faire changer le marché de place, le marché actuel étant exposé aux vents de la mer et aux intempéries. 10 mai. — Sentence de l'échevinage de Saint-Valery, qui condamne deux particuliers de ladite ville à élever un mur de 10 pieds. 10 août. — Requête de plusieurs habitants de Saint-Valery à l'Intendant, à l'effet de maintenir ledit marché dans la nouvelle place à lui assignée par les maire et échevins, malgré les réclamations du nommé Poulet, aubergiste. 10 août. — Requête des fermiers et laboureurs des environs de Saint-Valery aux maire et échevins de ladite ville, à l'effet de remettre ledit marché à son ancienne place. 16 août. — « Copie de l'ordonnance rendue le 17 août 1776 par les maire et échevins de Saint-Valery, portant rétablissement du marché au blé dans la Grande place. » — Requête des bourgeois et habitants de la Grande place de Saint-Valery à l'Intendant, à l'effet d'autoriser ladite ordonnance. 19 août. — Requête de Simon-François Retel, maître peintre, et Thérèse, Delattre à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à remplacer par un paillis de bois le mur qu'ils ont été condamnés à construire pour abriter le marché de Saint-Valery. 26 août. — Requête de plusieurs habitants de Saint-Valery à l'Intendant, au sujet dudit marché. 27 août. — Réponse des maire, échevins et officiers municipaux de Saint-Valery auxdites requêtes. 28 août. — Mémoire de M. Dubrun, subdélégué, sur ladite affaire. 14 septembre, — etc.

C. 1081. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1776-1779. — Saint-Valery-sur-Somme. — « Extrait du registre des délibérations de la ville de Saint-Valery-sur-Somme », en réponse à une lettre de M. Ducastel, relativement aux prétentions du comte Rouault, marquis de Gamaches, seigneur de Saint-Valery, sur les offices municipaux de ladite ville. 3 juillet 1776. — « Réponses à la délibération des officiers municipaux de Saint-Valery, du 3 juillet 1776 », par Nicolas-Aloph-Félicité Rouault, comte de Rouault, marquis de Gamaches, maréchal des camps et armées du Roi, etc. v. 1776. — « Mémoire pour M. le comte de Rouault, seigneur de la ville de

Saint-Valery-sur-Somme, gouverneur en survivance de la même ville, maréchal des camps et armées du Roi. » v. 1776. — Lettre des maire et échevins de Saint-Valery à l'Intendant, au sujet de ladite affaire. Saint Valery, 15 novembre 1777. — « Mémoire des principaux habitants de Saint-Valery, contenant l'extrait de quelques-uns des motifs qui ont déterminé l'assemblée générale de ladite ville tenue en l'hôtel commun le 3 juillet 1776, à faire les observations portées dans l'acte du même jour, relativement aux inconvénients résultant de la nomination des officiers municipaux par le seigneur haut-justicier de ladite ville, demandés par M. Ducastel, subdélégué de Mgr. l'Intendant, suivant sa lettre du 20 mai de la même année. » 15 novembre 1777. — Lettre de l'Intendant à M. de Sainte-Foy, surintendant de la maison et finances du comte d'Artois, lui mandant que « l'ancien corps municipal d'Oisemont, qui exerçait ses fonctions en conséquence d'une ordonnance du Roi, qui avait réglé sa composition, ne remplit plus aucunes fonctions, depuis que Sa Majesté a donné le comté de Ponthieu en apanage à Mgr. le comte d'Artois. Le service civil de ce lieu en souffre au point que tout y est tombé dans une espèce d'anarchie. Il en est de même à Saint-Valery, aussi dans l'apanage du prince. Le corps de ville, mal composé, au lieu de s'occuper sérieusement du bien du service, s'est divisé en deux partis, qui se chicanent mutuellement dans toutes les occasions qui se présentent, ou qu'ils font naître. M. le comte de Rouault a des prétentions sur la nomination aux places municipales. J'ignore jusqu'à quel point elles sont fondées ; mais il n'est pas moins nécessaire que MM. de l'administration de Mgr. le comte d'Artois veuillent bien s'occuper des moyens de composer un nouveau corps municipal, tant à Saint-Valery qu'à Oisemont, en faisant préliminairement juger, pour Saint-Valery, la contestation relative à la prétention de M. le comte de Rouault. » 22 mars 1779. — Lettres de M. de Sainte-Foy, à l'Intendant, lui assurant qu'il fera tout son possible pour établir le bon ordre en cette partie. 27 mars, 13 septembre 1779, — etc.

C. 1082. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1778-1779. — Saint-Valery-sur-Somme. — Lettre de M. Masset aux officiers municipaux de Saint-Valery, se refusant à obtempérer à un ordre à lui envoyé par M. Fleury, d'avoir à faire monter la garde à la première escouade de sa compagnie, si ledit M. Fleury lui a envoyé cet ordre en qualité de 1er capitaine des compagnies de la ville, ne considérant celui-ci que comme son égal, et ne reconnaissant pour son supérieur « que M. Bruslé, premier capitaine des compagnies de la Ferté, qui n'ont jamais été mêlées avec celles de la ville. » Saint-Valery, 9 octobre 1778. — Lettre de M. Masset à M. Fleury, lui faisant part de son refus. Saint-Valery, 9 octobre 1778. — Procès-verbal des maire, échevins et officiers municipaux de Saint-Valery, constatant que « s'est présenté en l'hôtel commun de cette ville M. Jean-Baptiste Fleury, lieutenant de maire de cette ville, colonel et premier capitaine des compagnies bourgeoises de cette ville, lequel nous a dit, qu'ayant été par nous nommé et choisi par acte du 15 août dernier, à l'effet de veiller et donner les ordres convenables pour que notre ordonnance du 6 août dernier, contenant règlement du service que les compagnies bourgeoises de cette ville doivent faire chaque jour pour la défense de cette ville contre les corsaires ennemis, qui pourraient débarquer des hommes à terre, pour faire des coups de main, et aussi pour veiller et reconnaître tous les navires, barques et bateaux qui arrivent en ce port.... que, depuis le 6 août dernier jusqu'au 2 de ce mois, toutes les compagnies ont régulièrement monté chacune leur tour ; mais que le 2 de ce mois, ayant été obligé de s'absenter de cette ville, pour affaire, il a remis avant son départ..... un billet pour le sieur Rivery, capitaine de la 7e compagnie bourgeoise de la Ferté de cette ville, qui le prévenait que son tour recommençait ledit jour, 2 de ce mois..... Qu'étant de retour en cette ville le jour d'hier, il a été surpris d'apprendre que ledit sieur Rivery n'avait point monté, ni fait monter aucun de ses soldats au corps de garde, qu'André Desgardin, sergent de la compagnie du sieur Larchez,.... s'est transporté chez ledit sieur Rivery, sur les 7 heures du soir, pour lui demander pourquoi il ne paraissait point avec ses soldats..... ledit sieur Rivery lui dit qu'il ne monterait pas, et que le billet du sieur Fleury était bon à torcher son derrière. Que, pour ne point laisser cette ville sans garde cette nuit, il fit avertir le capitaine de la compagnie qui suit celle dudit sieur Rivery, de monter et faire la garde cette nuit, ce qui a été exécuté. » Refus par le sieur Rivery de se rendre à l'assemblée pour expliquer sa conduite, avec réitération de ses propos inconvenants. « Sur ce ouïs Me Anquier-Dupeuple, procureur du Roi de cette ville, lequel nous a requis défaut contre ledit sieur Rivery non comparant, quoique duement prévenu..... et a représenté que, pour le profit, il serait dans le cas de conclure à ce que ledit sieur Rivery soit condamné à l'amende, pour

avoir refusé de monter, mais qu'il est bien désagréable d'y conclure, attendu que ledit sieur Rivery fait membre de ce siège, en qualité d'assesseur; que c'est la plus petite peine qu'il pourrait subir, étant celle que l'on imposait anciennement aux capitaines et officiers qui refusaient de monter, qu'on voit par les anciens titres concernant lesdites compagnies bourgeoises, que le sieur Guillaume Bruslé, capitaine, et d'autres officiers, ont été condamnés à vingt livres et à dix livres d'amende, et à ce par corps, pour n'avoir pas monté.....qu'en l'année 1745 ayant été fait un règlement par les officiers municipaux de ce temps, conforme à celui ci-dessus daté....... Nous, vu le refus fait par ledit sieur Rivery de monter la garde avec sa compagnie, le 2 de ce mois,....... approuvons les ordres que mondit sieur Fleury a donnés le jour d'hier à son arrivée...... et nous avons donné défaut contre ledit sieur Rivery non comparant ; et quant à la peine qu'il a encourue, avons sursis à y faire droit, afin d'en informer nos supérieurs, et de recevoir leurs ordres. » 5 novembre 1778. — Lettre des officiers municipaux de Saint-Valery à l'Intendant, lui envoyant copie dudit procès-verbal, et l'informant qu'ils en ont référé au ministre, « parce que, suivant la lettre que vous avez adressée à M. Lefebvre, maire, le 22 juillet dernier, vous avez marqué que la formation des compagnies bourgeoises et de la jeunesse de villes de votre généralité ne concernent point votre administration. » Saint-Valery, 6 novembre 1778. — Lettre du sieur Rivery à M. Delegorgue, subdélégué à Abbeville, pour se justifier, et le prier de parler en sa faveur à l'Intendant. Il se plaint de n'avoir pas eu communication du procès-verbal dressé contre lui, et demande une information juridique. Saint-Valery, 6 novembre 1778. — Lettre de M. Delegorgue à M. Maugendre, lui envoyant la lettre précédente, et ajoutant au sujet du sieur de Rivery : « Je le connais pour un fort galant homme, et je serais bien surpris qu'il eut des torts de malhonnêteté et grossièreté. » Abbeville, 7 novembre 1778. — Lettre du prince de Montbarey à l'Intendant, le priant d'informer sur ladite affaire, et d'infliger au sieur Rivery, s'il est reconnu coupable, telle punition qu'il lui paraîtra mériter. Versailles, 21 novembre 1778. — Lettre des officiers municipaux de Saint-Valery à l'Intendant, le priant de leur faire connaître la réponse du sieur Rivery. Saint-Valery, 13 décembre 1778. — Lettre de l'Intendant à M. Delegorgue, lui demandant des éclaircissements sur ladite affaire. Il ne consulte pas M Dubrun, parce qu'il est parent ou ami des intéressés. En marge, et au crayon: « Lettre adressé par erreur à M. Dubrun. » 26 décembre 1778. — Lettre de M. Dubrun à l'Intendant, lui renvoyant la lettre précédente et les pièces qui l'accompagnaient, et ajoutant : « Je n'ai point à me plaindre, Monseigneur, que vous ayez chargé un autre subdélégué de vérifier le contenu de la lettre et du procès-verbal, vous ne l'avez fait que pour rendre justice ; on vous a fait entendre, qu'étant ou parent ou ami des personnes intéressées, je pourrais apparament, en faveur de la parenté ou de l'amitié, m'écarter d'une exactitude qui me rendrait cependant indigne d'occuper une place quelconque. C'est donc de ceux qui ont essayé de vous donner des soupçons sur mon compte dont je me plains, en attendant que je puisse les connaître, et les faire rougir d'avoir essayé à jeter du louche sur la conduite d'un honnête homme, dont la réputation est faite. » Après avoir exposé les raisons qui pourraient l'engager à favoriser le sieur Rivery, il ajoute : « Voici à présent ce qui a donné lieu aux sollicitations : M. de Rivery, inquiet de la sensation que son refus et sa réponse avaient faites, était venu me voir ; nous avions eu une conversation longue, je lui avais dit entre autres choses, qu'en supposant que l'avertissement n'eut pas été conçu dans des termes qui lui eussent convenu, que le billet ne lui eut pas été remis à lui-même, qu'on en eut chargé une personne qui n'aurait pas de titre, il pouvait s'en plaindre, mais qu'il aurait toujours dû faire monter ses soldats, et ne pas exposer les habitants à un logement de troupes, par la connaissance qu'aurait pu avoir M. le duc de Croy que, pendant deux jours et deux nuits, il n'y aurait point eu de garde ; qu'il avait eu d'autant plus de tort, qu'il était présent quand M. le duc de Croy nous avait dit que c'était sur l'assurance que nous lui donnions que la garde serait exactement faite, qu'il ne ferait point passer de troupes à Saint-Valery. M. de Rivery me parla ensuite de la réponse que le nommé Desgardin avait rapportée aux officiers municipaux qu'il avait faite, et me dit qu'il devait être plus croyable que cet homme. Je lui répondis que, dans une affaire où lui et cet homme seraient sans intérêt, cela ne ferait pas de doute, mais que, dans le cas présent, je craignais qu'on n'ajoutat d'autant plus foi à la déclaration de Desgardin, que lui, M. de Rivery, lui avait donné beaucoup de poids en ne faisant pas monter, ni ce jour, ni le lendemain. J'ajoutai, qu'étant membre du corps de ville, il devait non-seulement faire monter exactement ses soldats, mais veiller à ce que ce service fût exactement fait par les autres. C'est cette conversation, Monseigneur, qui a engagé à

demander le renvoi à un autre subdélégué, et on s'est peu soucié de compromettre un honnête homme. C'est ainsi que, dans une petite ville où il règne deux partis, les personnes les plus exactes, les personnes exactes, ont d'autant plus de désagréments à essuyer, qu'elles se trouvent souvent dans le cas de les mécontenter tous deux. » Saint-Valery, 2 janvier 1779.—Lettre des officiers municipaux de Saint-Valery à l'Intendant, se plaignant de ce que le sieur Rivery n'a pas encore reçu la punition qu'il mérite. « Comme voilà deux mois de passés depuis ce refus, sans que le sieur Rivery ait eu la punition qu'il mérite, et qu'il ne fait pas de service depuis ce temps, ni aucun de sa compagnie, tous les autres capitaines, officiers et soldats se plaignent de ce qu'on les oblige à ce service, tandis que le sieur Rivery reste tranquillement chez lui, et nous craignons que quelques-uns d'eux refusent de monter, et laissent encore cette ville sans garde, ainsi que l'a fait le sieur Rivery ; ce qui pourrait devenir très préjudiciable, vu qu'il paraît journellement, vers la pointe du Hourdel, qui fait l'entrée de notre port, des corsaires et autres vaisseaux anglais. Le 1er de ce mois, il est venu un navire anglais qui a échoué à la pointe du Hourdel : aussitôt que la garde le vit, elle y fut, on s'en est emparé et conduit en ce port, ce qu'il n'aurait pas été possible de faire, si on négligeait le service de la côte et des ports de mer. » Saint-Valery, 10 janvier 1779. — Lettre de l'Intendant à M. Delegorgue, lui demandant son avis, et ajoutant : « Je vous serai obligé de faire en sorte que M. Dubrun ne sache pas que je vous ai consulté sur cette affaire. » 12 février 1779. — Lettre du sieur Masset à M. Lefebvre, maire de Saint-Valery, l'informant que ses soldats se plaignent de la tourbe avec laquelle on les chauffe, et lui demandant les mesures à prendre, pour faire cesser ces réclamations. Saint-Valery, 17 février 1779. — Lettre de M. Lefebvre, maire, et de trois officiers municipaux de Saint-Valery à l'Intendant, se plaignant de la conduite du sieur Masset, qu'ils ne nomment pas, et qui, suivant eux, est le seul, « qui cause tant d'embarras et de trouble, et qui a divisé les membres de l'hôtel-de-ville, le sieur Œuillio, étant son beau-frère, et le sieur Rivery, intimement ami. » Le duc de Croy ayant ordonné la garde au mois d'août précédent, « nous avons examiné les registres de l'hôtel-de-ville, nous y avons trouvé les règlements qui ont été faits lorsque nous avons été en guerre, nous nous y sommes entièrement conformés. Le 6 août dernier, la personne en question se présenta à l'hôtel-de-ville de la manière la plus indécente et hardie, et d'un ton d'autorité qui ne lui convient pas..... qu'elle entendait que l'on ait répondu sur-le-champ à une requête dont elle fit la lecture, par laquelle on demandait la suppression et l'incorporation de la compagnie de jeunesse avec les compagnies bourgeoises. Nous lui observâmes que la suppression de cette compagnie n'était pas raisonnable, parce qu'elle a toujours existé, suivant les registres de la ville ; qu'elle devait rester, pouvant être très utile pour des services particuliers, tels que de fournir les gardes aux officiers généraux qui passent à Saint-Valery, aller au-devant d'eux, les reconduire, sortir de la ville pour veiller les vaisseaux ennemis qui pourraient échouer, ou débarquer des hommes pour faire des coups de main, les arrêter, constituer prisonniers, enfin pour toutes les circonstances que l'on ne peut prévoir ; que notre intention n'était pas de la dispenser du service ordinaire, qu'au contraire nous entendions que cette compagnie fasse le service avec les hommes mariés, et que, comme il y a seize compagnies d'hommes mariés, on donnerait à chaque compagnie le seizième de la compagnie de jeunesse, pour demeurer incorporé dans lesdites compagnies, jusqu'à ce qu'elle en soit retirée pour quelque service particulier ; ce particulier n'a pas été satisfait de cet arrangement, a prétendu qu'il n'y aurait plus de compagnie de jeunesse, et qu'il allait chercher un huissier, pour nous sommer de mettre notre refus au bas de sa requête. Pour le calmer, nous avons mis au bas de sa requête que nous ne pouvions y faire droit, attendu que, suivant les registres de la ville, il paraît que la compagnie de jeunesse a toujours existé, que les officiers ont toujours été au nombre de quatre, nommés par les officiers municipaux, que l'on avait procédé à la nomination desdits officiers, et que l'on obligerait cette compagnie à son service ordonné. Les sieurs Œuillio, échevin, et Rivery, assesseur, se sont avisés de faire une protestation de nullité de la nomination faite desdits officiers, que l'on a fait signifier au greffe de l'hôtel-de-ville, à la requête des sieurs Masset et Delahaye, au mois d'août dernier ; laquelle protestation ne pouvait rien arrêter, n'y ayant que ces deux personnes qui ont été pour la suppression, tous les autres ayant été pour la conservation de cette compagnie, et ont tous signé les nominations. Il a été donc fait un règlement, le 10 août 1778, portant ordre au sieur Lefebvre, fils, de fournir le seizième de sa compagnie de jeunesse à chaque compagnie d'hommes mariés, pour y faire le service ordinaire desdites compagnies, sous les ordres des capitaine et officiers des-

dites compagnies ; il a été fait 16 listes contenant les noms des soldats qui devaient être attachés à chaque compagnie. Les sieurs Masset, Œuillio, Derrivery, de Lahaye et autres, les ont refusées ; les autres capitaines les ont acceptées, et font le service avec eux..... Pour faire remettre l'ordre, nous avons hier fait une délibération, que M. Œuillio n'a pas voulu signer, par laquelle nous avons chargé M. Fleury, lieutenant de maire, colonel et premier capitaine des compagnies bourgeoises, de refaire 16 listes contenant chacune les noms des soldats qui seront incorporés dans chaque compagnie d'hommes mariés..... s'il y a encore quelqu'un de ces messieurs qui les refuse, nous vous en informerons. Lorsque nous avons nommé au mois d'août dernier les quatre officiers de la jeunesse, le sieur Delahaye, fils, et le sieur Jacques Bruslé avaient été nommés lieutenant et enseigne ; ayant refusé d'accepter ces places, ils sont dans le cas de monter comme soldats. Nous vous prions de nous dire si nous les ferons monter en cette qualité. » Ils demandent qu'il soit promptement statué sur le refus fait par le sieur Rivery, de monter, au mois de novembre précédent, et enfin que la ville soit maintenue dans l'exemption du tirage au sort de la milice. Saint-Valery, 19 février 1779. — Lettre des sieurs Œuillio et Rivery à l'Intendant, sur le refus fait par les officiers municipaux de Saint-Valery, d'incorporer la jeunesse dans les compagnies bourgeoises, malgré les ordres de celui-ci. Saint-Valery, 19 février 1779. — Mémoire de M. Delegorgue. Des circonstances particulières lui ayant donné l'occasion de passer quelques jours à Saint-Valery, il a pu se procurer des renseignements, sans avoir l'air d'en chercher. « L'état vraiment déplorable de la municipalité de Saint-Valery y donne lieu tous les jours à des scènes, et il en résulte une sorte d'anarchie. M. Œuillo et M. Rivery qui sont certainement (ce sans faire injure aux autres membres de l'hôtel-de-ville) le plus en état de discuter les choses d'intérêt public, ne sont pas bien vus du maire et du procureur du Roi. Il est très certain qu'en différentes occasions, ces deux officiers ayant ouvert des avis différents de ceux de leurs collègues dans les assemblées, et demandé à rédiger leurs motifs dans les délibérations, on les a refusés et pris des précautions pour qu'ils n'eussent pas communication du registre. Il est également [certain] que le jour où l'on rapporta à l'hôtel-de-ville l'affaire du sieur Rivery, le sieur Œuillo fit des représentations, demanda le registre pour les y inscrire, et que le registre lui fut ôté des mains. J'ai recueilli sur les lieux, qu'on regarde à l'hôtel-de-ville les sieurs Œuillo, Rivery et Masset, comme les auteurs d'une réclamation qui se suit à Amiens, sur les abus qui se sont passés dans la répartition des tailles. Il en résulte de l'indisposition et de l'animosité. Ce pourrait bien être là le motif et le germe de l'avanie faite au sieur Rivery, sous le prétexte d'un refus pour la garde. D'un côté, je pense que le sieur Rivery aurait été fondé à réclamer son exemption du service, comme officier municipal. D'un autre côté, il me paraît qu'un homme comme Desgardins, qui est vraiment un serviteur de maçons, n'est pas dans le cas, quoique élevé au grade de sergent dans une compagnie qui n'est pas celle du sieur Rivery, d'aller commander les officiers pour la garde ; à la bonne heure pour arrêter les soldats ; mais puisque dans la dernière guerre, cette fonction se faisait par un aide-major, pourquoi ne pas en user de même dans celle-ci ? Enfin, Monsieur, il me semble que l'officier préposé pour veiller ce service est plus répréhensible que le sieur Rivery. C'est par une cessation entière du service pendant trois jours, qu'il a cherché à agraver le prétendu refus du sieur Rivery. Ces traits dévoilent une animosité, dont il y a tout lieu de se défier. Je croirais, Monsieur, dans cette position, que ce serait le cas d'ordonner que les avertissements du service seront désormais donnés et portés aux officiers par un aide-major, et attendu que le sieur Rivery est officier municipal, et qu'il n'a pas été averti décemment, ordonner que le procès-verbal dressé contre lui, sera nul et de nul effet. » 15 mars 1779. — Mémoire de l'Intendant au prince de Montbarey, reproduisant les termes et les conclusions du mémoire précédent. 21 mars 1779. — Lettre du prince de Montbarey à l'Intendant, l'informant que le Roi a décidé qu'à l'avenir, les officiers de la milice bourgeoise ne recevraient que d'un aide-major les avertissements relatifs au service, et que le procès-verbal dressé contre le sieur Rivery « sous le plus vain prétexte », serait supprimé. Versailles, 10 avril 1779. — Requête des sieurs Œuillio, et Rivery à l'Intendant, se plaignant de ce que des ordres pour la formation des compagnies de milices bourgeoises ne sont pas exécutés. « Ces mêmes ordres viennent d'être réitérés par M. le prince de Croui, qui enjoint aux officiers municipaux, par sa lettre du 7 du même mois, de former les compagnies bourgeoises, de façon qu'elles soient régulières, en y répartissant également toutes les personnes non exemptes, en état de porter les armes..... il leur observe encore qu'il convient d'établir une garde au port, comme à la ville. La lettre de ce commandant n'a pas produit plus d'effet

que celle de Votre Grandeur, et les choses restent opiniâtrément dans le même état. Les compagnies bourgeoises, telles qu'elles sont inscrites sur les registres de la ville contiennent à peine les deux tiers des habitants sujets à la garde ; le surplus est commandé arbitrairement, la plupart même ne font aucun service. » Saint-Valery, 18 juin 1779. — Lettre de l'Intendant à M. de Sainte-Foy, surintendant de la maison et finances du comte d'Artois, à Paris, sur la nécessité de donner une nouvelle formation aux corps municipaux d'Oisemont et principalement de Saint-Valery, dont la mésintelligence est cause que ses ordres et ceux du duc de Croy, sur le service de la milice bourgeoise, ne sont pas exécutés ; « et il arrivera qu'une exemption de tirage de la milice de terre et de la milice garde-côtes que j'ai procurée à la ville avec des peines infinies, ne pourra pas subsister, parce que je ne l'ai obtenue que sous la condition que les habitans feraient un bon service dans la ville, et même au dehors, s'il était nécessaire. La jeunesse forme des compagnies particulières. Elles sont établies pour rendre les honneurs militaires aux officiers supérieurs. Mais nous désirons avec justice et raison, que les jeunes gens dont elles sont composées rentrent dans le fond des compagnies bourgeoises, pour faire le service ordinaire de la ville. Quelques officiers municipaux s'y opposent, il en résulte que le service ordinaire de la bourgeoisie et les patrouilles de nuit et de jour, se font par des hommes mariés et que les jeunes gens se reposent, en attendant qu'il survienne quelque événement extraordinaire, tel que l'arrivée d'un officier général, ou une descente d'ennemis à la côte. » Amiens, 4 juillet 1779. — Lettre du prince de Montbarey à l'Intendant, lui envoyant un mémoire du sieur Lefebvre, maire de Saint-Valery, réclamant contre la décision du 10 avril. Il le prie de s'informer, « par une personne impartiale et digne de toute confiance », si la réclamation est fondée, et de lui en rendre compte. Versailles, 10 août 1779, — etc.

C. 1083. (Liasse.) — 6 pièces papier (1 plan).

1782. — SAINT-VALERY-SUR-SOMME. — Requête de la veuve Bourbant à l'Intendant, exposant « qu'elle est propriétaire d'une maison où elle fait sa résidence, située sur le quai de la Ferté lès Saint-Valery-sur-Somme ; que cette maison forme l'encoignure d'une rue, vulgairement appelée la rue des Dépôts, rue qui jadis n'était fréquentée que par les gens de pied, mais qui est devenue depuis l'unique chemin qui conduit au port, celui le long des grèves étant devenu impraticable depuis sept à huit ans, par la quantité de vase et de limon que la mer y dépose et qu'elle y accumule journellement. En 1775, le propriétaire des dépôts ayant acquis un terrain de l'autre côté de ladite rue, en face de ce bâtiment, a jugé à propos, et pour l'utilité publique, et pour la conservation de ses magasins, d'élargir cette rue de 4 pieds 1/2, en sorte que, au lieu de 8 pieds de largeur qu'elle avait précédemment, elle en a actuellement 12 1/2, et pour faciliter l'entrée des voitures dans cette même rue, il a reculé un petit bâtiment qu'il a fait construire à l'encoignure, de 9 pieds encore plus loin, sur toute son épaisseur, d'après lequel il a formé un pan coupé, afin d'introduire les voitures insensiblement et sans danger ; et par des arrangements pris entre lui et le feu sieur Vasseur, propriétaire voisin, il l'a assujetti au même reculement, ce qui a été exécuté. » Depuis ce temps, sa maison n'étant plus soutenue par les maisons voisines, et débordant considérablement, elle est sans cesse exposée au choc violent des voitures qui entrent dans la rue. Ses ressources ne lui permettent pas de la reconstruire. Elle demande un secours de 1,000 livres, moyennant lequel elle reconstruira sa maison sur le nouvel alignement avec un pan coupé, s'engageant à faire abandon de tout le terrain en avant. Septembre. — Plan de la rue des Dépôts et de la maison de la veuve Bourbant. — Délibération des officiers municipaux de Saint-Valery, d'où il résulte que, comme ce sont les propriétaires des dépôts qui ont anticipé sur la rue, en élargissant les murs des dits dépôts, ce serait à eux à s'entendre avec la veuve Bourbant pour rendre à la rue une largeur convenable, mais comme ce parti pourrait entraîner des procès et des lenteurs, et attendu l'urgence, il y aurait lieu de faire dresser un devis des travaux à exécuter à la maison de la veuve Bourbant, et le présenter à l'Intendant, qui pourrait accorder un secours à celle-ci. 5 novembre. — Mémoire de M. Dubrun, subdélégué, à l'Intendant. Il estime qu'on peut accorder à la veuve Bourbant un secours de 700 livres, persuadé que M. de Colignon, propriétaire des dépôts, fera le reste. Saint-Valery, 13 novembre. — Lettre de l'Intendant à M. Du Brun. Il n'a pas de fonds à sa disposition pour ces sortes de dépenses. « Si le commerce de Saint-Valery espère un grand avantage de l'élargissement de la rue des Dépôts, il doit se charger de la dépense, concurremment avec le sieur Colignon, propriétaire des dépôts. Le commerce de Boulogne fait actuellement des dépenses considérables, qui définitivement monteront à plus de 150,000 livres, pour des ouvrages qui l'inté-

ressent, parce qu'ils facilitent l'entrée et la sortie des marchandises. » 19 novembre, — etc.

C. 1084. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1785. — Saint-Valery-sur-Somme. — Lettre de l'Intendant à M. Du Brun, lui demandant son avis sur une requête des officiers municipaux de Saint-Valery, « par laquelle ils demandent que j'ordonne la réparation du bâtiment des écoles des pauvres filles de la Ferté, sur la caisse du droit de fret. Je vous prie..... de vérifier si c'est une dépense nouvelle que l'on veut rejeter sur la caisse du droit de fret, qui n'a été établie que pour des objets relatifs au bien de la marine. » 20 mars. — Réponse de M. Dubrun à l'Intendant. « Cette école de la Ferté est tenue par des sœurs de la Providence, l'une payée par une fondation, l'autre sur le droit de fret. Il existe aussi une école à la ville, fondée par les auteurs de M. Duliège d'Amiens. La séparation de la ville et de la Ferté a exigé deux écoles. Elles n'ont d'abord été tenues que par deux sœurs, mais l'agrandissement du commerce ayant augmenté la population de la Ferté, une seule sœur s'est trouvée insuffisante. Comme cette Ferté est habitée en grande partie par des marins, MM. vos prédécesseurs ont bien voulu, Monseigneur, pour l'instruction des filles de ces marins, ordonner qu'il serait payé une seconde sœur sur le droit de fret; mais je ne vois point qu'il doive s'ensuivre qu'une maison construite avant l'établissement de cette seconde sœur, doive être réparée sur ce même droit de fret. » Il estime que cette réparation doit être supportée par tous les habitants, tant de la Ferté que de Saint-Valery, ainsi qu'il a été fait quelques années auparavant pour les écoles de la ville, à la réparation desquelles les habitants de la Ferté et des faubourgs ont contribué. Saint-Valery, 28 mars. — Ordonnance de l'Intendant, ordonnant que les réparations à faire aux écoles de la Ferté seront visitées par un expert nommé par le subdélégué. 17 avril. — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux de Saint-Valery, leur faisant savoir que la dépense desdites réparations sera prise, non sur le droit de fret, mais répartie et imposée sur tous les habitants, tant de la ville que de la Ferté et faubourgs. 17 avril. — Mémoire de M. Dubrun à l'Intendant. Il résulte de l'expertise, que les réparations sont urgentes et s'élèveront à 2,107 l., 2 s. Elles lui paraissent trop importantes, pour être faites par économie. Il y a donc lieu d'en ordonner l'adjudication au rabais. Saint-Valery, 14 mai. — Requête des sœurs de la Providence de la Ferté à l'Intendant, à l'effet de hâter l'exécution desdits travaux, afin de prévenir les accidents imminents auxquels elles sont exposées, elles et les enfants qu'elles instruisent. 15 juin. — Ordonnance de l'Intendant, pour la mise en adjudication desdits travaux. 2 juillet, — etc.

C. 1085. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1750-1789. — Saisseval. — Requête à l'Intendant, à l'effet d'agrandir une des mares de Saisseval. Saisseval, 26 mars 1788. — Sallenel. — Requête à l'Intendant, par les seigneur, syndic et principaux habitants de Sallenel, à l'effet d'être autorisés à faire certains travaux à divers ponts et fossés. Mars 1776. — Mémoire du subdélégué de Saint-Valery, concluant à l'autorisation desdits travaux. 17 avril 1776. — Mémoires sur ladite affaire. 20 avril 1776; 18 octobre, 2 novembre 1777. — Ordonnance de l'Intendant, autorisant lesdits travaux, qui seront supportés par tous les signataires de la délibération, suivant la répartition qui en sera faite. 20 avril 1776. — Compte de l'adjudicataire des travaux de Sallenel. 1er juillet 1777. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, au sujet de l'arrêté de comptes entre les seigneur et propriétaires de Sallenel, et l'entrepreneur du curement de leurs canaux. « J'y ai un petit intérêt personnel, à cause des biens que mon beau-père possède dans ce terroir. Je vous serai obligé, Monsieur, d'en faire le renvoi à M. le subdélégué de Saint-Valery. » 4 juillet 1777. — Procès-verbal d'expertise desdits travaux, par Pierre Remy, ancien sous-inspecteur des ponts et chaussées de la haute Alsace, présentement conducteur des travaux du canal de Lanchères. 14 août 1777. — Saulchoy-sous-Davenescourt. — « Procès-verbal de l'assemblée de la paroisse du Saussoy-sur-Davenescourt, pour la nomination d'un syndic et autres membres, qui doivent composer l'assemblée municipale. » 12 août 1787. — État des déboursés du syndic du Saulchoy, pour 1787. — Sauvillers-Mongival. — État des déboursés du syndic de Sauvillers, pour 1787. — Selincourt. — Ordonnance de l'Intendant, qui enjoint aux habitants de Dromesnil, Aumont, Hornoy, Boisrault, Belloy-Saint-Léonard, Saint-Pierre-lès-Selincourt, Méricourt et Hallivillers, de se transporter à Selincourt, avec voitures, chevaux, pelles, pioches, etc., à l'effet d'aider à transporter les décombres des lieux incendiés, sous peine d'amende. 25 mai 1789. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui envoyant la lettre qu'il écrit à la commission intermédiaire de Picardie, au sujet d'un incendie qui, le 18 de ce mois,

« a détruit pendant la nuit 84 maisons, l'église et le presbytère du village de Selincourt ; que sur le premier avis, MM. de la commission intermédiaire y ont fait passer deux tonnes de riz et un secours de 600 livres, pour y acheter des draps, des couvertures, des bas et des souliers pour les malheureux incendiés. » Versailles, 31 mai 1789. — Sérévillers (Oise). — État des déboursés du syndic de Sérévillers, pour 1787. — Sommereux. — Délibération des syndic, marguilliers et principaux habitants de Sommereux, nommant Jacques Bus, au nom duquel seront expédiées les lettres patentes, pour tenir lieu de provisions des offices municipaux, qui se consistent seulement dans la charge de maire ancien et alternatif, afin d'obtenir modération des droits de marc d'or, en vertu de l'arrêt du Conseil du 5 août 1749. 11 janvier 1750. — Lettre des membres de l'assemblée municipale de Sommereux, attestant que leur paroisse ne possède point de communes, voiries, etc. Sommereux, 12 mai 1788. — Soreng, Bazinval et l'Épinoy. — Lettre des membres de l'assemblée municipale, relativement à leurs communes. Bazinval, 8 juin 1788. — Sorel. — « Procès-verbal de l'assemblée de la paroisse de Sorel et petit Sorel, pour la nomination de quatre nouveaux membres, pour compléter l'assemblée municipale dudit Sorel, en exécution du règlement de Sa Majesté du 8 juillet 1787. » 20 avril 1788, — etc.

C. 1086. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1675-1790. — Suzanne. — Vente par les habitants de Suzanne de trois journaux de terre, pour « parvenir au payement de partie des contributions auxquelles ledit village et paroisse a esté imposé par les gouverneur et intendant des contributions de la ville de Cambray, et éviter d'être pilliez et brûlés par les ennemis, faute de payement des dites contributions. » Suzanne, 27 juillet 1675. Copie collationnée du 25 novembre 1755. — Ordonnance de l'Intendant, qui annule et fait défenses aux habitants de Suzanne de passer toute transaction, relativement à trois journaux de terre, sis audit lieu. Amiens, 17 septembre 1755. — Requête des habitants de Suzanne à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à tourber, comme les années précédentes. 10 avril 1782. — Id. exposant que, n'ayant pas obtenu ladite autorisation l'année précédente, « ils se sont trouvés l'hiver dernier dans la plus affreuse situation et dans la plus grande disette de chauffage, étant privés de cet usage, que plusieurs d'entre eux ont été réduits à brûler une partie de leurs bâtiments et de leurs ustensiles de labour, par la rareté du bois et autres matières. » 9 mars 1784. — Id. 20 avril 1790. — « Dénombrement de tous les habitants de la paroisse de Suzanne. » v. 1782. — Procès-verbal d'emparquement du tourbage de Suzanne. 13 mai 1782. — Id. 27 avril 1784. — Id. 13 avril 1785. — Id. 15 avril 1788. — Id. 3 mai 1790. — Procès-verbal de récolement dudit tourbage. 12 août 1782. — Id. 9 août 1784. — Id. 7 août 1785. — Id. 30 juillet 1788. — Certificat de l'assemblée municipale de Suzanne, constatant que leur paroisse ne possède que des pâtures, dont ils ignorent la contenance. Suzanne, 21 décembre 1787, — etc.

C. 1087. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1754-1787. — Talmas. — Note sur un incendie survenu à Talmas, le 17 juin 1778, et qui a détruit seize maisons. Amiens, 21 juin 1778. — Tartigny (Oise). — État des déboursés du syndic de Tartigny, pour 1787. — Thennes. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Thennes, par-devant M. Ducastel, directeur des communes, au sujet de la vente de la dépouille de leurs communes. 19 septembre 1754. — Procès-verbal d'adjudication provisoire de la dépouille des communes de Thennes. 30 juin 1755. — Requête de plusieurs habitants de Thennes à l'Intendant, se plaignant de ce que le curé dudit lieu veut exiger la dîme sur les portions de communes mises en adjudication. 19 novembre 1755. — Enquête contradictoire par M. Ducastel, sur une contestation entre les habitants de Thennes et ceux de Berteaucourt, relativement à leurs communes. 6 août 1775. — Procès-verbal d'arpentage des prairies de Thennes-les-Berteaucourt. 27 août 1781. — « Thennes et Berteaucourt. Procès-verbal sur la dépouille d'une partie de communes, et adjudication d'une autre partie. » 27 août 1781. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur une contestation, entre les habitants de Thennes et ceux de Berteaucourt, relativement à leurs communes. Amiens, 6 avril 1785. — Consultation des avocats du comité sur ladite contestation. Amiens, 18 août 1785. — Requête à l'Intendant par les habitants de Thennes, ruinés par un incendie, survenu le jour de Pâques 178[illegible], à l'effet d'être autorisés à vendre 10 arpents de communes, pour le produit être réparti entre les victimes. 1787. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur ladite demande. Amiens, 4 avril 1787. — Ordonnance de l'Intendant, ordonnant que ladite demande sera communiquée aux propriétaires externes, et en cas de consentement, prescrivant les mesures à prendre. 9 avril 1787. — Requête des

habitants de Thenne lès Berteaucourt à l'Intendant, relativement à leur contestation avec ceux de Berteaucourt. 25 avril 1787. — Mémoire de M. Derveloy, sur ladite affaire. 11 mai 1787. — Consultation des avocats du comité, sur ladite contestation. Amiens, 27 mai 1787. — Mémoire sur ladite affaire. 6 juin 1787, — etc.

C. 1088. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1751-1790. — Thézy. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants de Thézy, d'employer au paiement des vingtièmes et des avances du syndic, une somme provenant du loyer de l'étente fournie à un marchand de tourbes. Amiens, 9 septembre 1786. — Ordonnance de l'Intendant, autorisant ledit emploi. 20 septembre 1786. — Thieulloy-l'Abbaye. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, sur une difficulté entre l'abbaye de Selincourt et le curé de Thieulloy-l'Abbaye, relative à la permission demandée par ce dernier de couper 3 arpents, 54 perches de bois, formant le quart de réserve, pour en employer le produit à réparer le presbytère. Paris, 30 septembre 1766. — Mémoire de M. Ducastel, sur ladite affaire. 1er décembre 1766. — Réponse de l'Intendant à M. de Beaumont. Bien qu'il paraisse que le curé de Thieulloy ait employé la séduction envers les habitants dudit lieu, le consentement qu'il en a obtenu de faire ladite coupe n'en est pas moins parfaitement valable. Paris, 5 décembre 1766. — Tigny-Noyelle (Pas-de-Calais). — Délibération des habitants de Tigny-Noyelle, sur certains travaux d'amélioration à faire dans leur village. 7 mars 1790. — Mémoire de M. Dargnies à l'Intendant, sur l'adjudication desdits travaux. Abbeville, 22 avril 1790. — Ordonnance de l'Intendant, approuvant ladite adjudication. 7 mai 1790. — Tillé (Oise). — État des déboursés du syndic de Tillé, pour 1787. — Tilloloy. — État des déboursés du syndic de Tilloloy, pour 1787. — Tilloy lès Conty. — Procès-verbal d'adjudication des parties de marais entre Tilloy et Conty. 6 juin 1751. — Requête des habitants de Tilloy à l'Intendant, sur une contestation qu'ils ont avec ceux de Conty, sur la moitié du produit de la séparation de leurs marais, pour le nouveau lit de la rivière fait en 1749. Ils demandent que la moitié dudit produit, qui ne leur est pas contestée, soit délivrée au sieur Proyet, adjudicataire de la reconstruction de leur église, et l'autre moitié laissée en dépôt, jusqu'à fin de cause. Novembre 1756. — Mémoire de M. Ducastel, sur ladite affaire. v. 1756, — etc.

C. 1089. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1782-1790. — Tirancourt. — Délibération des habitants de Tirancourt, à l'effet de tourber pour leur chauffage. 16 mars 1782. — Id. 13 mars 1783. — Id. 10 mars 1784. — Id. 21 mars 1790. — Requête des habitants de Tirancourt à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à tourber. 18 mars 1782. — Id. 15 mars 1783. — Id. 10 mars 1784. — Id. 10 mars 1787. — Procès-verbal d'emparquement dudit tourbage. 22 mai 1782. — Id. 4 avril 1783. — Id. 21 avril 1784. — Id. 20 avril 1785. — Id. 26 avril 1787. — Id. 25 avril 1788. — Id. 25 mai 1790. — Procès-verbal de récolement dudit tourbage. 20 août 1782. — Id. 16 août 1783. — Id. 4 août 1784. — Id. 24 août 1785. — Id. 12 juillet 1787. — Id. 14 juillet 1788.

C. 1090. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1787. — Troussencourt (Oise). — État des déboursés du syndic de Troussencourt, pour 1787. — Tugny et Pont (Aisne). — Lettre du comte Félix de Pardieu à l'Intendant, en faveur des habitants de Bray-Saint-Christophe, en procès avec ceux de Tugny, relativement aux marais communs. Château de Vadencourt, par Saint-Quentin, 10 mars. — Deux mémoires de M. Colliette à l'Intendant, sur ladite affaire. Saint-Quentin, 16 avril. — Ordonnance de l'Intendant, autorisant les pauvres de la paroisse de Tugny, au nombre de 65 ménages, à extraire des bousins dans 5 septiers de leurs marais communs. 21 avril. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise les pauvres de Bray-Saint-Christophe, au nombre de 40 ménages à extraire des bousins, sur la quantité de 3 septiers entre l'atelier des habitants de Tugny et l'étang du seigneur dudit lieu. 21 avril. — Mémoire de M. Colliette à l'Intendant, sur la contestation entre les habitants de Tugny et ceux de Bray. Saint-Quentin, 20 octobre. — Autre mémoire de M. Colliette, sur la même affaire. Saint-Quentin, 23 novembre. — Consultation des avocats du comité, estimant que les habitants de Tugny sont mal fondés dans leur réclamation, et que l'autorisation de plaider doit leur être refusée. Amiens, 3 décembre, — etc.

C. 1091. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1756-1783. — Vaux-sous-Corbie. — Mémoire de M. Ducastel, sur ce que les adjudicataires de quatre journaux de communes de Vaux, dont le produit est destiné à diverses dépenses d'entretien de l'église dudit lieu, ne veulent pas payer leur adjudication,

parce que, depuis plusieurs années, les syndics n'ont pas rendu compte. 1756. — Requête des syndic et habitants de Vaux-sous-Corbie à l'Intendant, à l'effet de faire rendre compte aux anciens receveurs du produit des réserves affermées. 11 avril 1757. — Ordonnance de l'Intendant, approuvant le compte du produit des communes de Vaux-sous-Corbie. Paris, 18 mars 1758. — Avis de M. Ducastel, au sujet des communes de Vaux. 22 mai 1759. — Délibération des habitants de Vaux-sous-Corbie, pour la mise en adjudication de leurs communes. 9 juin 1783. — Requête des syndic et principaux habitants de Vaux à l'Intendant, à l'effet d'autoriser ladite délibération. 10 juin 1783. — Mémoire de M. Ducastel, sur ladite délibération. Amiens, 4 juillet 1783. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne la mise en adjudication pour six ans des communes de Vaux. 10 juillet 1783. — Ordonnance de l'Intendant, approuvant ladite adjudication. 29 juillet 1783. — « Compte que rend Étienne de Riencourt à la communauté de Vaux-sous-Corbie, des deniers qu'il a reçus comme receveur du produit des communes mises en réserve, que la communauté louait annuellement. » XVIIIe s., — etc.

C. 1092. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1782-1790. — VECQUEMONT. — Délibération des habitants de Vecquemont, à l'effet de tourber pour leur chauffage. 24 mars 1782. — Id. 23 février 1783. — Id. 25 février 1787. — « État des ménages de la paroisse de Vecquemont, pour servir au tourbage de la présente année. » 25 mars 1782. — Id. 23 février 1783. — Requête des habitants de Vecquemont à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à tourber. 26 mars 1782. — Id. 28 février 1783. — Id. 15 mars 1784. — Id. 3 mars 1787. — Id. 26 mars 1790. — Procès-verbal d'emparquement dudit tourbage. 15 mai 1782. — Id. 12 avril 1783.—Id. 29 avril 1784.—Id. 14 avril 1785.— Id. 20 avril 1787. — Id. 16 avril 1788. — Id. 4 mai 1790. — Procès-verbal de récolement dudit tourbage. 13 août 1782. — Id. 22 août 1783. — Id. 10 août 1784. — Id. 17 août 1785. — Id. 17 juillet 1787. — Id. 1er juillet 1788.

C. 1093. (Liasse.) — 27 pièces papier (1 plan).

1759-1787. — VELENNES (Oise). — Ordonnance de l'Intendant, autorisant certaines dépenses de la communauté de Velennes (Oise.) 29 juillet 1787. — VENDEUIL-CAPLY (Oise.)—Requête des syndic et principaux habitants de Vendeuil-Caply à l'Intendant, se plaignant d'une délibération prise par une partie des habitants de ladite paroisse, à l'effet de partager environ 30 journaux de marais communs, pour les convertir en terres labourables. 21 février 1769. — VERMAND (Aisne). — Compte rendu d'un incendie survenu à Vermand, et dans lequel périrent plusieurs personnes. 14 mars 1777. — VERPILLIÈRES. — État des déboursés du syndic de Verpillières, pour 1787. — VERS-HÉBÉCOURT. — Mémoire de M. Ducastel, sur une demande faite par les syndic et principaux habitants de Vers-Hébécourt, à l'effet de toucher 70 l. du produit de leurs communes,pour payer certaines dépenses. 4 septembre 1759. — Ordonnance de ladite somme de 70 l. à payer aux habitants de Vers-Hébécourt. Paris, 8 décembre 1759. — Délibération des habitants de Vers, à l'effet de refaire l'état de répartition de la taille de ladite paroisse. 2 septembre 1759. — Plan du presbytère de Vers-Hébécourt. 27 octobre 1782. — Ordonnance de l'Intendant, autorisant la mise en adjudication de portion de communes de Vers-Hébécourt. 12 août 1783. — Id. 26 août 1786. — Id. 29 août 1787, — etc.

C. 1094. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1780-1782. — VIEULAINES. — Requête de Jean-François Darras, curé de Vieulaines, à l'Intendant, à l'effet de faire supporter par la communauté dudit lieu, des réparations urgentes à l'église et notamment au clocher. 18 avril 1780. — Observations des seigneur, syndic et principaux habitants de Vieulaines, appuyant ladite requête. 16 décembre 1781. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant, sur ladite affaire. 6 février 1782. — Procès-verbal d'expertise des travaux à faire à l'église de Vieulaines, par Salomon Noël, architecte : réfection d'un clocher à la place du campenart qui tombe en ruines, la toiture en chaume à refaire en tuile, réparations au pavé, réfection de l'autel, construction d'un plafond, etc. 24 avril 1782. — « Devis estimatif d'un clocher à faire avec autres réparations, à l'église paroissiale de Vieulaines, en 1782. » 240 l., 7 s., 8 d., par Noël, architecte. Abbeville, 31 mai 1782. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 30 juin 1782. — Ordonnance de l'Intendant, ordonnant l'exécution desdits travaux, et leur mise en adjudication. 2 juillet 1782, — etc.

C. 1095. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1781-1783. — VIEULAINES. — Requête des seigneur, syndic et principaux habitants de Vieulaines à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à tour-

ber une partie de leurs communes, pour indemniser les victimes d'un incendie qui, le 7 avril précédent, a détruit plusieurs maisons de leur village. 19 mai 1781. — Lettre de l'Intendant à M. Delegorgue, le priant de vérifier ladite requête. Amiens, 20 mai 1781. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant. Il pense qu'il y a lieu d'accorder ledit secours. 13 juin 1781. — Requête de Joseph-Florimond Donné, laboureur, et d'Antoine Jolly, manouvrier, à l'Intendant, à l'effet d'être compris dans ledit secours. 18 septembre 1781. — « État de distribution de la somme de 1,500 l., montant des secours accordés aux incendiés du village de Vieulaines, sur le produit de la partie de communes vendue à faculté de tourber. » 24 mars 1783, — etc.

C. 1096. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1781-1788. — VIEULAINES. — Procès-verbal d'emparquement du tourbage à faire au profit des incendiés de Vieulaines. 15 décenbre 1781. — Procès-verbal d'estimation des tourbages indiqués pour les incendiés et la réparation de l'église de Vieulaines. 4 février 1782. — Procès-verbal d'adjudication des tourbages de Vieulaines. 28 novembre 1782. — Requête des syndic et habitants de Vieulaines à l'Intendant, à l'effet de faire procéder au récolement desdits tourbages. 22 juin 1788. — Requête des adjudicataires dudit tourbage à l'Intendant, sur une contestation qu'ils ont avec les habitants de Vieulaines. 28 juillet 1788. — Requête des syndic et habitants de Vieulaines à l'Intendant, sur ladite affaire. 29 septembre 1788. — Mémoire de M. Dargnies à l'Intendant, sur ladite contestation. Crécy, 1er octobre 1788. — Procès-verbal de récolement des tourbages de Vieulaines. 29 décembre 1788, — etc.

C. 1097. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1782-1790. — VIEULAINES. — Délibération des habitants de Vieulaines, à l'effet de tourber pour leur chauffage. 24 mars 1782. — Id. 16 mars 1783. — Id. 7 mars 1784. — Id. 11 mars 1787. — Requête des habitants de Vieulaines à l'Intendant, demandant l'autorisation de tourber. 24 mars 1782. — Id. 16 mars 1783.—Id. 7 mars 1784.—Id. 11 mars 1787.— Id. 3 avril 1790. — Procès-verbal d'emparquement du tourbage de Vieulaines. 16 mai 1782. — Id. 6 avril 1783. — Id. 19 avril 1784. — Id. 16 avril 1785. — Id. 23 avril 1787. — Id. 2 juin 1788. — Id. 5 mai 1790. — Procès-verbal de récolement dudit tourbage. 17 août 1782. — Id. 9 août 1783. — Id. 31 juillet 1784. — Id. 20 août 1785. — Id. 9 juillet 1787. — Id. 4 juillet 1788.

C. 1098. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1754-1787. — VIGNACOURT. — Délibération du chapitre de Vignacourt, sur ce que « le plus grand nombre des paroissiens étant obligés d'être journellement absents de chez eux, pour se procurer la subsistance et à leur famille, les femmes se trouvent totalement chargées de l'éducation entière de leurs enfants ; qu'il n'y a point d'endroit où l'établissement à perpétuité des écoles charitables des filles y soit si nécessaire, que la manière dont un tel établissement s'y est formé, malgré les puissants obstacles qu'on y a apportés, annonce et justifie que Dieu l'a pris sous sa protection dès sa naissance ; les fruits de bénédiction dont cet établissement est récompensé, en est une preuve sensible. Feu M. Bernard, ancien curé de Berteaucourt, touché de voir un aussi grand nombre de garçons et de filles, pêle-mêle dans une même école, sous un seul maître, fut le premier qui conçut le dessein de cet établissement. Pour le faire réussir, il acheta un manoir, de la continence d'un journel et demi de terre dans le centre de la paroisse, qu'il ne donna à la communauté des habitants en 1702, qu'à condition d'y faire construire un bâtiment capable de servir de demeure à une ou deux maîtresses d'école, et pour y tenir les écoles mêmes. La très pieuse et très illustre maison de Chaulnes ne fut pas plutôt informée de cette bonne œuvre, qu'elle fit résider à Vignacourt, à ses dépens, une sœur de l'institut de M. Boquillon, pour y tenir l'école des filles. Cette fille vertueuse se porta avec tant d'ardeur à quêter elle-même, et à faire quêter dans le lieu et dans Amiens, que peu à peu elle parvint à faire construire le bâtiment, qui a servi pour la demeure des sœurs, et à tenir les écoles jusqu'en 1740, que le nombre des filles s'est si fort multiplié, que le chapitre a cru devoir faire transporter une petite grange du bout du jardin dans la cour, pour en faire une seconde classe pour les plus petites filles. Feu M. Moreau, chanoine d'Amiens et prieur de Boves, imitant la piété du seigneur duc de Chaulnes, fit résider audit Vignacourt, à ses dépens, une seconde sœur du même institut. Feu messire Louis Denis, prêtre et chanoine de cette église, affligé d'apprendre, après la mort de M. Moreau, que le projet qu'ils avaient formé de concert, selon lequel ledit sieur Moreau devait laisser une rente de 200 l. par an, non remboursable, à perpétuité, et ledit sieur Denis, 100 l., pour la pension de deux sœurs, était échoué, dans la vue..... de per-

pétuer, en faveur de la paroisse de Vignacourt, les grands avantages que lui procurait la résidence de deux sœurs de la communauté des filles des écoles charitables de l'Enfant Jésus, établies à Rouen, de l'institut du père Baré, il révoqua son testament, par lequel il avait laissé 29 à 30 journeux de terre et quelques rentes à l'hôpital général de la ville d'Amiens, à condition de payer à perpétuité 100 l., pour contribuer à la pension des maîtresses d'école de Vignacourt, et subtitua ladite communauté de Rouen pour ce même legs, à la place dudit hôpital, à la charge par ladite communauté, de faire résider à Vignacourt deux sœurs de son institut, de leur payer, pour leur entretien, 300 l. pour elles deux chaque année, et d'entretenir de toutes réparations, la maison et bâtiment destinés pour la demeure desdites sœurs, et servant aux écoles, jusqu'à concurrence du surplus des revenus desdits biens; avec cette précaution, qu'en cas que ladite communauté refuse d'accepter ledit legs, ou si elle se trouve hors d'état de pouvoir l'accepter ou d'en exécuter les charges, audit cas le testateur a déclaré que ledit legs, avec les biens y compris, appartiendrait à toujours, et aux mêmes charges, aux sieurs doyen, chanoines et chapitre de Vignacourt; voulant que, dans tous les cas, le sieur doyen dudit chapitre, et le sieur curé de Vignacourt, aient inspection sur les sœurs qui tiendront lesdites écoles, à l'effet de s'en bien acquiter..... Le chapitre, surpris d'apprendre le traité qui avait été arrêté entre les héritiers du fondateur et les habitants, selon lequel lesdits héritiers s'obligeaient de payer, à perpétuité 300 l. par an, pour la pension de deux sœurs, et les habitants d'entretenir les bâtiments de toutes réparations, au moyen de quoi lesdits héritiers pourraient vendre les immeubles légués, à condition, pour les acquéreurs, de payer à perpétuité à la communauté de Vignacourt, tant par chaque journel par an, pour la pension des maîtresses d'école ; ledit chapitre a cru devoir faire échouer l'exécution d'un pareil traité, tant par ce que, depuis que lesdits bâtiments étaient construits, ladite communauté n'y avait fait aucune réparation, et qu'ils étaient sur le point de tomber en totale ruine, puisqu'on fut obligé pendant du temps, de tenir des écoles dans des maisons voisines...... Le chapitre s'est non-seulement chargé pour faire faire pour 5 à 600 l. de réparations, sans quoi le bâtiment serait tombé en ruine...... Rien ne doit empêcher de profiter de la bonne saison, et pour le plus grand bien de la chose même, de faire présentement ce qui suit : Premièrement....... Secondement....... Troisièmement, faire paver de grés toute la grande classe, attendu que la grande multitude des grandes filles qui s'y assemblent, pour y recevoir les instructions que leur donnent les sœurs les dimanches et fêtes, et des écolières qui s'y assemblent journellement, casseraient et briseraient bientôt un pavé qui serait fait de carreaux ou de briques ; ce pavé est d'autant plus nécessaire, que, pendant l'hiver, cette classe est remplie de boue, et qu'en tous temps, les bancs qui ne peuvent s'y soutenir, tombent et se brisent. Quatrièmement, aplanir le terrain de la petite école, y faire une aire de terre, en attendant seulement qu'après que tous les droits d'indemnité auront été payés, on puisse faire construire une seconde classe plus grande, à l'endroit à ce destiné, par [ce que] celle là est déjà trop petite, tant le nombre des écolières augmente chaque année, et que d'ailleurs, étant trop exposée au soleil du midi, la maîtresse et les enfants y souffrent beaucoup pendant l'été ..... Cinquièmement, comme il est partout d'usage de fournir aux sœurs de cet institut, la batterie de cuisine, les lits, draps, nappes, serviettes, torchons, que ce qui a été livré à cet effet, s'use par l'usage, il est nécessaire de fournir dès à présent auxdites sœurs trois paires de draps, six nappes, deux douzaines de serviettes et six torchons. Sixièmement, de garnir le reste du plant, qui n'a jamais été planté, de 15 ou 16 poiriers bien choisis, au temps de la première plantation des arbres, d'ôter l'argile des trous où ils seront plantés, y mettre de bonne terre, afin de procurer par la suite auxdites sœurs par ce moyen, la boisson qui leur sera nécessaire. » 16 mai 1758. — Villecourt. — Tourbage accordé aux habitants de Villecourt, pour leur chauffage. 17 mai 1754. — Ordonnance de l'Intendant, autorisant ledit tourbage. Paris, 24 mai 1754. — Procès-verbal contre les habitants de Villecourt, pour avoir tiré des bousins, sans l'autorisation de l'Intendant. 6 août 1755. — Villers-Tournelle. — État des déboursés du syndic de Villers-Tournelle, pour 1787.

C. 1099. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1780-1781. — Wacquemoulin (Oise.) — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire, par lequel les habitants de Wacquemoulin réclament la propriété de 93 arpents de pré, dont les Jésuites se seraient emparés, lors de la réunion de la mense abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois, au collège Louis-le-Grand. Paris, 13 novembre 1780. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur ladite affaire. La réclamation des habitants de Wacquemoulin n'est fondée que sur des titres très

équivoques. Montdidier, 7 mars 1781. — Mémoire de l'Intendant à M. Debonnaire de Forges, conforme au mémoire précédent. 11 mars 1781. — Requête des habitants de Wacquemoulin à l'Intendant, le priant de leur être favorable dans ladite affaire. Mars 1781. — Mémoire des déboursés du syndic de Wacquemoulin, pour 1787. — Wailly-Croy. — Arrêté d'un compte relatif à la paroisse de Wailly-Croy. 28 juillet 1787, — etc.

C. 1100. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1779-1787. — Warfusée-Abancourt. — Acte d'emprunt fait par la communauté de Warfusée-Abancourt, d'une somme de 1,000 l. à titre de rente, pour subvenir aux frais d'un procès contre la communauté du Hamel, pour raison des pâtures, nommées le Marais de Brachut. 31 mai 1779. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, relative audit procès. Versailles, 19 juillet 1781. — Requête de plusieurs habitants d'Abancourt-Warfusée à l'Intendant, à l'effet de répartir les arrérages de ladite rente sur tous les habitants, au marc la livre. 7 janvier 1782. — Nomination par les syndic et habitants d'Abancourt-Warfusée, d'un collecteur pour ladite rente. 27 janvier 1782. — « Rôle de répartition de la somme de 111 l., 17 s., 10 d. fait sur tous les habitants taillables et domiciliés en la paroisse de Warfusée-Abancourt. » Juillet 1782. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne la répartition de différentes sommes dues par la communauté de Warfusée-Abancourt, sur tous les habitants de ladite communauté. 8 avril 1787. — Rôle de répartition desdites sommes. 14 octobre 1787, — etc.

C. 1101. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1764-1787. — Warsy. — État des déboursés du syndic de Warsy, pour 1787. — Warvillers. — État des déboursés du syndic de Warvillers, pour 1787. — Wiry. — Procès-verbal d'élection par les lieutenant, syndic et principaux habitants de Wiry, de François Dumez, en qualité de magister dudit lieu, aux gages de « huit setiers de blé, mesure d'Airaine, plus la somme de 42 l. à toucher généralement de notre dite communauté, trois pocages à recevoir de chaque ménage, savoir à Noël, à Pâques et à la fête.... plus la somme de 11 l. que ledit Dumez recevra aussi annuellement de la fabrique de l'église dudit Wiry ; plus il recevra en outre les droits provenant du casuel. » 29 octobre 1786. — Yzeux. — Requête du syndic d'Yzeux à l'Intendant, à l'effet d'être autorisé à passer bail avec l'abbaye du Gard, pour 100 journaux de pâturages. 12 avril 1764. — Mémoire de M. Le Senne, sur ladite requête. Doullens, 26 avril 1764. — Ordonnance de l'Intendant, autorisant ledit bail. 30 avril 1764. — Requête des habitants d'Yzeux à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à plaider contre le sieur Boussemart, receveur de leur seigneur, qui veut les priver dudit pâturage. 12 juin 1786. — Lettre de l'Intendant à l'évêque d'Arras, lui faisant remarquer le bien fondé de la réclamation des habitants d'Yzeux, et le priant de leur rendre ledit pâturage. 26 juin 1786. — Zouafques (Pas-de-Calais). — Mémoire de M. Garnier à l'Intendant, établissant la nécessité de réparations que les habitants de Zouafques demandent à faire à leurs chemins. Ardres, 26 mai 1786, — etc.

C. 1102. (Liasse.) — 17 pièces papier (1 imprimée).

1709-1787. — Finances. — « Amortissement des rentes. Extrait des registres du conseil d'État. » Versailles, 12 mars 1709 (impr. placard.) — Extrait d'un arrêt du Parlement des 15 et 17 janvier, relatif aux finances. — « Recouvrement des impositions dans la généralité d'Amiens, pendant le mois de décembre 1775. » — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, sur les mesures à prendre pour parer aux entreprises faites sur les convois d'argent expédiés d'une recette particulière à la caisse de la recette générale et à celle des fermes. Versailles, 31 janvier 1776. — Lettre de M. de Crosne, intendant de Rouen, à M. d'Agay, intendant, le priant de faire remettre par son subdélégué de Doullens, des fonds au sieur Coquerel, gentilhomme de Normandie, dont la détention dans la maison des Bons Fils de Saint-Venant-en-Artois vient d'être commuée en un exil à Doullens, et qui se trouve actuellement sans ressources. Rouen, 27 décembre 1779. — Nouvelle lettre de M. de Crosne à l'Intendant, sur la conduite à tenir à l'égard de ce personnage. Rouen, 18 janvier 1780, — etc.

C. 1103. (Liasse.) — 27 pièces papier (5 imprimées).

1641-1790. — Finances. — « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Arrêt du conseil d'État, qui ordonne « que les sommes auxquelles les officiers de l'eslection d'Amiens ont esté taxez pour lesdits seize sols, pour parroisse, d'augmentation de signatures de roolles, confirmation d'hérédité, descharge du prest et autres taxes, seront perceues et levées par ceux à qui elles appartiennent, sur les gaiges escheüs et à escheoir desdits officiers, et non sur leurs autres biens. » 12 octobre 1641 (impr. 4 p. in-4°.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui confirme les offices de

commissaires aux prisées et ventes de meubles, créés par édit du mois d'août 1712. » 10 octobre 1724 (impr. 4 p. in-4°.) — « Jugement portant que tous les créanciers du sieur Fargès, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, seront tenus de produire au greffe du sieur Passelaigue, greffier des commissions du Conseil, dans un mois pour dernier délai, à peine de déchéance de leurs créances, ledit temps d'un mois passé, et sans espérance d'autre délai. » Paris, 3 juin 1733 (impr. affiche.) — « Ordonnance du bureau des finances de la généralité d'Amiens », sur les comptes à rendre par tous les receveurs et comptables de la généralité, les états à produire par les greffiers de toutes les juridictions, etc. 21 décembre 1767 (impr. 7 p. in-4° Amiens.) — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, relativement aux attributions respectives des intendants et des cours des aides et élections. Versailles, 30 mai 1769. — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur une lettre du sieur Duval, ancien capitaine de grenadiers, qui « demande le changement du sieur Prévost, contrôleur des aides à Roye, qui le menace d'employer la violence, pour devenir son gendre. » Paris, 26 janvier 1775. — « Copie de la lettre écrite à M. Duval, par M. Prévost, le 16 janvier 1775. » — « Réponse de M. Duval à la lettre ci-jointe. » — Mémoire de M. Gaullière à l'Intendant, sur ladite affaire. Roye, 28 février 1775. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général. Bien que la conduite du sieur Prévost lui paraisse plus correcte que ne l'a dépeinte le sieur Duval, il ne voit aucun inconvénient à éloigner le sieur Prévost, et à l'envoyer exercer son emploi dans une autre direction. 23 mars 1775. — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, au sujet d'un mémoire par lequel « le sieur Lefebvre, huissier, commissaire aux tailles de l'élection d'Amiens, demande que le Conseil prononce la nullité du traité qu'il a fait de cet office avec le sieur Riou, précédent titulaire, sous prétexte qu'il a été trompé sur le prix. » Cette demande est de la compétence des juges ordinaires. Versailles, 20 avril 1775. — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui envoyant, pour la faire afficher et publier, deux exemplaires d'une déclaration du Roi, du 9 mars précédent, rendue « pour ordonner la représentation à la cour des Aides de Paris, des titres et pièces qui y ont été enregistrées, avant que l'incendie arrivé la nuit du 10 au 11 janvier eut consommé les greffes et les dépôts de ses minutes. » Versailles, 4 avril 1776. — Lettre de M. Planel, contrôleur des vingtièmes, à l'Intendant, lui demandant un certificat de sa conduite et de sa capacité depuis quatre ans qu'il travaille sous ses ordres. Grandvilliers, 9 juillet 1776. — Certificat accordé par l'Intendant, au sieur Planel. Amiens, 9 juillet 1776. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, l'informant qu'il a désigné le sieur de Chalandray, suppléant du receveur général des finances, pour se rendre dans sa généralité, et y assurer le recouvrement des impositions, etc. Versailles, 25 avril 1781. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur une requête du sieur Leclercq, qui sollicite le remboursement de la finance qu'il a payée, pour un office de conseiller élu en l'élection de Montdidier, dont il a été pourvu par lettres de provisions du 8 juin 1785, et dans lequel il prétend n'avoir pas réussi à se faire recevoir. Paris, 3 octobre 1786. — Mémoire de M. Pucelle à l'Intendant, sur ladite affaire. Il ne pense pas que les désagréments qu'a éprouvés le sieur Leclercq soient une raison pour lui procurer le remboursement des droits qu'il a acquittés. « Le désagrément qu'il éprouve arrêtera peut-être l'ambition de quelques riches fermiers, qui maintenant ne prennent des charges d'élus ou autres, que pour sortir de leur état, s'exempter de la taille, se faire considérer, et jouir de certains privilèges, sans songer aux obligations qu'ils contractent ; une fois pourvus, ils s'éloignent du lieu où ils doivent résider, n'y font que les fonctions dont l'omission les priverait des émoluments, des gages de l'office dont ils ont traité, et négligent tout à fait les autres. » Montdidier, 18 décembre 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de Calonne, portant les conclusions contenues dans la lettre précédente. 3 décembre 1786. — Lettre de M. Lambert à l'Intendant, l'informant que, dans ce moment, il n'y avait pas lieu de pourvoir au remplacement du sieur Chamont, directeur des vingtièmes de sa généralité. Il le prévient que le travail de cette direction sera suivi par le sieur Chamont fils, contrôleur principal. Paris, 7 mai 1790, — etc.

C. 1104. (Liasse.) — 21 pièces papier (18 imprimées).

1654-1784. — Impositions directes. — Arrêt du conseil d'État, qui ordonne que « par le sieur de Bordeaux, intendant des finances, departy en la généralité d'Amiens, ou en son absence, par le sieur Pietre, trésorier de France, commissaire subdélégué, appellés avec eux ceux des officiers desdites élections qu'ils jugeront à propos, il sera procédé à nouvelle assiette et département, en chacune des susdites élections, si besoin est, et fait un roole séparé

tant des officiers supprimez que réservez, qui n'auront point payé leurs taxes, dans lequel seront lesdits officiers supprimez, par eux taxez, cotizez d'office auxdites tailles, et ez autres impositions de ladite présente année 1654. » Paris, 6 juin 1654 (impr. affiche). — « Extrait des registres du conseil d'Estat. » Arrêt qui ordonne que les tailles de l'année suivante 1662, seront moindres que celles de l'année présente, de 3,000,000 de livres, etc. Paris, 2 avril 1661 (impr. affiche.) — « Arrêt du conseil d'État, qui permet aux intendants et commissaires départis, de commettre des officiers, pour faire procéder à la confection des rôles des tailles. » 5 juillet 1707 (impr. affiche.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant que, dans toute l'étendue de la généralité d'Amiens, ceux qui exploiteront des héritages, soit de leurs propres, ou à fermes, dans différentes élections, seront imposés dans chacune, à proportion de leurs exploitations, quoiqu'elles soient au dessous de 25 arpents, à l'exception néanmoins des héritages, censives et droits, qui ne sont que de petites parties du corps d'une ferme, et qui s'étendent dans des paroisses de différentes élections, auquel cas, les propriétaires, serviteurs ou fermiers, ne seront cotisés que dans la paroisse, dans laquelle sera située la maison et le principal domicile de la ferme, pourvu que le tout soit compris dans un même bail. » 14 février 1713 (impr. affiche.) — Ordonnance de Louis-Guillaume Jubert de Bouville, intendant d'Orléans, pour la répartition des tailles dans sa généralité. 24 février 1718 (impr. affiche.) — Ordonnance de M. Chauvelin, intendant, qui ordonne que le syndic, ou lieutenant de chaque paroisse, ou le greffier de la seigneurie, et, au défaut des uns et des autres, le plus haut cotisé à la taille, seront tenus d'assister les collecteurs, pour la confection des rôles du dénombrement des personnes, etc. Amiens, 22 janvier 1725 (impr. affiche.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui assujettit, à commencer du 1er octobre 1743, et à l'avenir, à l'imposition de la taille et autres impositions, tant ordinaires qu'extraordinaires, telles qu'elles se perçoivent dans les paroisses taillables de la province de Picardie, les paroisses, villages, hameaux, fermes et censes réunies à ladite province, et assujetties aux impositions et levée des différents droits des fermes, par arrêts des 13 avril et 24 juin 1743. » 25 février 1744 (impr. affiche.) — Ordonnance de M. Chauvelin, intendant, sur les déclarations par bouts et côtés de tous les biens des taillables et des privilégiés. Amiens, 12 décembre 1744. — Ordonnance de M. d'Invau, intendant, sur la confection des rôles de la taille et de la capitation. Amiens, 1er décembre 1761 (impr. 4 p. in-4°, Amiens, 1761.) — Ordonnance de l'Intendant, pour la répartition de la taille dans l'élection de Ponthieu. 1755 (impr. 4 p. in fol. Amiens, 1754.) — Ordonnance de l'Intendant, fixant les 224,823 l. assignées à l'élection de Montdidier, à la somme de 600 l. pour la paroisse de Bonneuil. 15 avril 1768. — Ordonnance de l'Intendant, pour la répartition des impositions. 1772 (impr. 4 p. in-fol.) — Ordonnance de l'Intendant, fixant la part de tailles et accessoires de la paroisse de Senarpont, Réderie et Bernapré, pour 1782. Amiens, 9 août 1781. — Ordonnance de l'Intendant, pour la répartition des impositions de 1784, pour l'élection d'Abbeville (impr. 4. p. in-fol.) — Id. pour l'élection d'Amiens (impr. 4 p. in-fol.) — Id. pour l'élection de Doullens (impr. 4 p. in-fol.) — Id. pour l'élection de Montdidier (impr. 4 p. in-fol.) — Id. pour l'élection de Péronne (impr. 4 p. in-fol.) — Id. pour l'élection de Saint-Quentin (impr. 4 p. in-fol.), — etc.

C. 1105. (Liasse.) — 16 pièces papier (imprimées).

1673-1735. — Impositions directes. — « Règlement du Roy pour le fait des tailles. Vérifié en la cour des Aydes, le 23 mars 1673. » Fragment (impr. 4 p. in-4°, Paris, 1673.) — Ordonnance de l'Intendant, pour la nomination des collecteurs. Arras, 2 juin 1710 (impr. affiche.) — « Avertissement aux collecteurs et autres redevables. » Amiens, 3 septembre 1716 (impr. affiche). — « Instruction pour la confection ou la réformation des tableaux qui doivent servir dans chaque paroisse à la nomination des collecteurs, conformément aux déclarations du Roi des 1er août 1716 et 24 mai 1717 » (impr. 3 p. in-fol.) — Ordonnance pour la remise des listes de ceux qui doivent être nommés collecteurs l'année suivante. Amiens, 23 juin 1722 (impr. affiche.) — Ordonnance de Louis-Guillaume-Jubert de Bouville, intendant d'Orléans, sur les collecteurs des tailles. Orléans, 22 juin 1724 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, sur le recouvrement des impositions des années précédentes. Amiens, 13 février 1725 (impr. affiche.) — Ordonnance de l'Intendant, sur la confection des états des collecteurs. Amiens, 19 juin 1725 (impr. affiche.) — Ordonnance de l'Intendant, sur le même objet. 30 mai 1734 (impr. affiche), — etc.

C. 1106 (Liasse.) — 58 pièces papier.

1711-1774. —Impositions directes.—« Carte générale de toutes les impositions ordinaires et extraordinaires faites en Picardie, depuis 1700, jusques et

compris 1711. » — « État du montant de l'imposition de la taille dans la généralité de Picardie, depuis 1698, jusques et compris 1718, et des diminutions survenues », etc. — « Bordereau général des sommes contenues dans l'avis sur le brevet pour l'imposition de la taille, sur les six élections de la généralité d'Amiens, pour l'année prochaine 1723. » — Id. 1724. — Id. 1729. — Id. 1730. — État des impositions pour la généralité d'Amiens, pour l'année 1723. — « État général des sommes imposées, sur les six élections de la généralité d'Amiens, pendant l'année 1724. » — « État général des impositions faites dans la généralité d'Amiens, pour l'année 1733, tant dans les six élections, que dans les quatre gouvernements qui la composent. » — « État de l'imposition qui a été faite sur les élections de la généralité d'Amiens, des 3 deniers pour livre en sus de la taille, pour l'année 1733, à quoi le Roi a fixé, par l'arrêt du 3 octobre 1724, la moitié des gages et taxations des syndics et greffiers des rôles réservés aux hôpitaux, par l'édit du mois de juillet audit an, et de celle faite dans le gouvernement du Boulonnois en la même année, aussi pour les hôpitaux, en exécution de l'arrêt du 11 septembre 1731, ensemble du sol pour livre du montant desdites impositions, ordonné pour frais de recouvrement. » Amiens, 1er février 1733. — « Généralité d'Amiens. Carte générale de toutes les impositions de 1734. » — Id. 1735. — Id. 1736. — Id. 1737. — Id. 1738. — Id. 1739. — Id. 1740. — Id. 1741. — Id. 1742. — Id. 1744. — Id. 1745. — Id. 1746. — Id. 1747. — Id. 1748. — Id 1749. — Id. 1750. — Id. 1752. — Id. 1753. — Id. 1754. — Id. 1755. — Id. 1756. — Id. 1757. — Id. 1758. — Id. 1759. — Id. 1760. — Id. 1761. — Id. 1762. — Id. 1763. — Id. 1764. — Id. 1765. — Id. 1766. — Id. 1767. — Id. 1768. — Id. 1769. — Id. 1770. — Id. 1774. — « État des impositions ordinaires et extraordinaires, faites dans la généralité d'Amiens, depuis et compris 1733, jusques et compris 1767, tant sur les six élections, que dans les quatre gouvernements », — etc.

C. 1107. (Liasse.) — 40 pièces papier (imprimées).

1701-1742. — Impositions directes. — « Déclaration du Roi, portant l'établissement d'une capitation générale. » Versailles, 12 mars 1701 (impr. 38 p. in-4°, Imp. Roy. 1768). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, concernant les états de répartition de la capitation, qui doivent être dressés, en exécution de la déclaration de S. M. du 12 mars 1701. » 16 août 1701 (impr. 4 p. in-4°, Paris 1701.) — « Déclaration du Roi, portant, qu'à commencer du 1er janvier 1706, la capitation de chacune année sera payée, par préférence à tous les créanciers, sur les revenus des terres échus et à écheoir pendant la même année, nonobstant tous mandements acceptés par les fermiers sur le prix de leurs baux, lesquels n'auront pas été acquités. » Versailles, 7 décembre 1706 (impr. 3 p. in-4°.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les particuliers qui seront compris dans les états de répartition de la capitation de l'année prochaine 1708, seront tenus de payer, outre la portée de leurs taxes, les deux sols pour livre d'icelles, etc. » 11 octobre 1707 (impr. 4 p. in-4°, Paris 1707). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que ceux qui auront acquis l'affranchissement de leur capitation, en exécution de l'édit du mois de septembre dernier, ne pourront être augmentés à la taille, subvention et autres impositions ordinaires usitées, tant dans les pays d'élections et autres provinces, que dans les pays d'états, à de plus grandes sommes que celles auxquelles ils ont été imposés en la présente année, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, si ce n'est en cas d'augmentation desdites impositions. » 13 novembre 1708 (impr. 4. p. in-4°, Paris 1708.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les particuliers des provinces et généralités du royaume, autres que les pays d'états et la Provence, qui seront compris dans les états qui seront arrêtés au Conseil, pour l'affranchissement de la capitation, seront tenus de payer les sommes pour lesquelles ils y auront été employés, entre les mains des receveurs généraux des finances, etc. » 5 mars 1709, (impr. 3 p. in-4°). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les particuliers, qui auront acquis l'affranchissement de leur capitation, seront tenus de représenter aux receveurs préposés pour le recouvrement de cette imposition, leurs quittances de finance », etc. 9 avril 1709 (impr. 4 p. in-4°, Paris 1709). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les particuliers compris pour l'affranchissement de leur capitation dans les états arrêtés en exécution de l'édit du mois de septembre 1708, seront tenus de payer dans le quinzième du mois de février prochain, les sommes pour les quelles ils y auront été employés », etc. 3 décembre 1709 (impr. 4 p. in-4°, Paris 1709.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les particuliers qui seront compris dans les états de répartition de la capitation de l'année prochaine 1713, seront tenus de payer, outre la portée de leurs taxes, les deux sols pour livre d'icelle. » 8 novembre 1712 (impr. 4 p. in-4°,

Paris 1712.) — Ordonnance de l'Intendant, pour la répartition de la capitation sur les habitants du Boulonnois. Amiens, 20 février 1713 (impr. affiche.) —. Ordonnance de César-Charles Lescalopier, intendant de Champagne, pour la répartition de la capitation sur l'élection de Langres. Chalons, 20 janvier 1715 (impr. affiche.) — Ordonnance de l'Intendant, pour la répartition de la capitation. Amiens, 28 janvier 1716 (impr. affiche.) — Id. 5 février 1717 (impr. affiche.) — Id. 10 février 1719 (impr. affiche). — Id. 1er décembre 1719 (impr. affiche.) — Id. 23 novembre 1720 (impr. affiche.) — Id. 10 novembre 1721 (impr. affiche.) — Id. 18 octobre 1722 (impr. affiche.) — Ordonnance de l'Intendant, pour le recouvrement de l'arriéré de la capitation. Amiens 14 décembre 1722 (impr. affiche.) — Ordonnance de l'Intendant, pour la répartition de la capitation. Amiens, 25 octobre 1723 (impr. affiche.) — Id. 4 novembre 1724 (impr. affiche). — Id. 15 novembre 1727 (impr. affiche). — Id. 31 octobre 1729 (impr. affiche.) — Id. 29 octobre 1731 (impr. affiche.) — Id. 10 novembre 1733 (impr. affiche.) — Id. 15 novembre 1736 (impr. affiche.) — Id. 15 novembre 1738 (impr. affiche.) — Id. 4 décembre 1742 (impr. affiche.) — Ordonnance de l'Intendant, sur ce que plusieurs gentilshommes, compris dans les rôles de la capitation de la généralité, n'ont pas encore payé leurs cotes. 9 mars 1724 (impr. affiche.) — Id. 9 décembre 1726 (impr. affiche.) — Id. 31 décembre 1728 (impr. affiche.) — Id. 15 juillet 1732 (impr. affiche.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les fermiers, économes, receveurs et régisseurs des biens des gentilshommes et privilégiés, ne pourront payer les prix de leurs fermes, ni le montant de leurs recettes ou régies, qu'il ne leur soit justifié du paiement de la capitation desdits gentilshommes et privilégiés. » 8 mars 1729 (impr. affiche.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les particuliers qui seront compris dans les états de répartition de la capitation pour l'année 1735, seront tenus de payer, outre la portée de leur taxe, les 2 sols pour livre d'icelle. » 13 juillet 1734 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1734), — etc.

C. 1108. (Liasse.) — 24 pièces papier (18 imprimées).

1705-1737. — Impositions directes. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que, pendant une année, à commencer au 1er avril prochain, il sera levé une augmentation de deux sols pour livre, sur les deniers de la taille. » 3 mars 1705 (impr. 4 p. in-4°.) — « Déclaration du Roi, pour continuer pendant l'année 1706, la levée et l'augmentation du dixième ou des deux sols pour livre. » Versailles, 26 décembre 1705 (impr. 4 p. in-4°, Paris 1706.) — « Déclaration du Roi pour la levée du dixième du revenu des biens du Royaume. » Marly 14 octobre 1710 (impr. 8 p. in-4°, Paris 1778.) — « Déclaration du Roi portant que les biens ecclésiastiques ne sont point compris dans celle du 14 octobre 1716, qui établit la levée du dixième. » Versailles, 27 octobre 1711 (impr. 4 p. in-4°.) — Ordonnance de l'Intendant, sur la répartition d'une somme de 20,241 l., 18 s., 6 d. à imposer sur les contribuables aux tailles de la généralité, au marc la livre d'icelle. Arras, 20 décembre 1711 (impr. affiche.) — « Édit du Roi portant règlement pour l'égalité dans l'imposition des tailles, et les privilèges accordés en faveur de ceux qui rétabliront les domaines abandonnés, les regarniront de bestiaux, et mettront des fermiers dans les terres qu'ils font valoir par leurs mains. » Janvier 1713 (impr. affiche.) — Ordonnance de l'Intendant, pour la répartition d'une somme de 7,180 l., pour partie des ouvrages et construction d'un pont de pierre à Blois. 18 mars 1717 (impr. affiche.) — Ordonnance de l'Intendant, pour la répartition de diverses sommes imposées sur les taillables de la généralité, pour un pont sur le Rhône à Lyon, et quelques frais concernant les quartiers d'hiver de 1717 à 1718. Amiens, 22 décembre 1717 (impr. affiche.) — « Ordonnance concernant la remise des restes dûs des impositions des années antérieures à 1719. » 22 janvier 1720 (impr. affiche.) — « De par le Roi, arrêt du conseil d'État du Roi, portant qu'il sera imposé sur la généralité d'Amiens, la somme de 151,869 l. pendant l'année 1721, au marc la livre de la taille de ladite année, pour subvenir à la dépense des troupes, et pour tenir lieu des impositions pour le quartier d'hiver et le logement desdites troupes. » 22 janvier 1721 (impr. affiche.) — Id. de 133,368 l. pour 1722. 30 septembre 1721 (impr. affiche.) — Id. pour 1726. 26 juin 1725 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant qu'il sera imposé sur la généralité d'Amiens la somme de 94,685 l. 8 s., 8 d., avec le sol pour livre pour les frais de recouvrement, au marc la livre de la taille, en trois années consécutives, par égales portions, à commencer l'année présente 1726, pour servir au remboursement dû aux propriétaires des maisons, terres et héritages, qui ont été compris dans les fortifications de la ville d'Abbeville, tant en l'année 1698, qu'en l'année 1712. 30 juillet 1726 (impr. affiche.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant qu'il sera imposé sur la généralité d'Amiens, au marc la livre de la taille de l'année 1731, la

somme de 200,159 l., 15 s., 11 d., pour subvenir tant à la dépense des troupes pendant le quartier d'hiver de 1730 à 1731, et au logement desdites troupes, que pour la solde des soldats de milice, les frais d'assemblée et l'entretien des cadets, qu'autres dépenses, pour raison de ce, pendant ladite année 1731. » 5 septembre 1730 (impr. 3 p. in-fol.) — « Arrêt de la cour des Aides, qui fixe les droits qui seront payés dans les élections, pour l'enregistrement des provisions des commenceaux de la maison du Roi et des maisons royales. » 21 août 1731 (impr. 4 p. in-4°.) — Ordonnance de l'Intendant, fixant la part de capitation sur la ville de Corbie, pour 1733. Amiens, 20 novembre 1732 (impr. affiche.) — « État de répartition de la capitation des privilégiés des paroisses du gouvernement de Boulogne, pour l'année 1737, arrêté par nous Jacques Bernard Chauvelin.... intendant.... en exécution de la déclaration du Roi du 12 mars 1701, et des arrêts du Conseil rendus en conséquence. » Amiens, 20 décembre 1736. — Id. élection de Doullens. Amiens, 20 novembre 1736. — Id. élection de Péronne. Amiens, 29 novembre 1736. — Id. élection de Saint-Quentin. Amiens, 29 novembre 1736, — etc.

C. 1109. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1723-1790. — Impositions directes. — Extrait du brevet des tailles et accessoires, pour la généralité d'Amiens, de 1724. — Id. de 1743. — Id. de 1774. — Id. de 1781. — Id. de 1784. — Id. de 1786. — Id. de 1789. — Id. de 1790. — État des impositions pour 1780. — Brevet général des impositions de la généralité pour 1781. — Id. pour 1784. — Id. pour 1787. — Id. pour 1790. — « État de répartition du brevet général des impositions de la généralité d'Amiens, pour l'année 1781. » — « Extrait du brevet général arrêté au Conseil le 28 juin 1788, pour la levée et imposition de la taille, des impositions accessoires d'icelle, ainsi que de la capitation, y compris les 4 s. pour livre, et les impositions établies au marc la livre de la capitation, pendant l'année prochaine 1789 », — etc.

C. 1110. (Liasse.) — 8 pièces papier (imprimées).

1733-1734. — Impositions directes. — « Déclaration du Roi pour la levée du dixième du revenu des biens du royaume. » Fontainebleau, 17 novembre 1733 (impr. affiche.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que le recouvrement du dixième des gages, appointements des commis, tant généraux que particuliers, ou autres employés à la régie des fermes et sous-fermes, soit en titre ou par commission, sera fait à la requête du sieur de Ternantes. » 2 janvier 1734 (impr. affiche.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que toutes les déclarations, roles qui seront arrêtés en conséquence, les extraits desdits roles, les quittances, exploits, assignations et autres expéditions et procédures, qui se feront pour la levée du dixième, pourront être faites sur papier non timbré, et décharge du contrôle des exploits, toutes les significations qui seront faites en conséquence. » 2 janvier 1734 (impr. 4 p. in 4°. Imp. Roy. 1734.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne qu'il sera arrêté par les sieurs intendants et commissaires départis dans les provinces et généralités du royaume, des roles du dixième, en attendant ceux qui doivent être arrêtés en Conseil, et que lesdits rôles seront exécutés selon leur forme et teneur, tant à l'égard de ceux qui auront fourni les déclarations de leurs biens, que de ceux qui seront en demeure de le faire. » 16 février 1734 (imp. 4 p. in 4°. Imp. Roy. 1734.) — Avertissement aux propriétaires, de fournir, dans la huitaine, la déclaration des maisons et autres emplacements qui leur appartiennent. Amiens, 8 mars 1734 (impr. placard.) — « Modèle de rôle pour le dixième. » Amiens, 13 mars 1734 (impr. affiche.) — Réitérative injonction aux propriétaires, de fournir la déclaration de leurs biens. Amiens, 5 avril 1734 (impr. affiche.) — Ordonnance de l'Intendant, relative à la levée du dixième. Amiens, 22 octobre 1734 (impr. affiche.)

C. 1111. (Liasse.) — 21 pièces papier (2 imprimées).

1734-1767. — Impositions directes. — Projet d'arrêt sur les déclarations à faire pour la confection des rôles des tailles. XVIIIe s. — « Propositions pour imposer la taille proportionnelle dans l'élection de Péronne » avec les observations des différentes élections de la généralité. XVIIIe s. — « Réponses aux propositions pour la taille personnelle. » XVIIIe s. — « Mémoire » sur la répartition des tailles. XVIIIe s. — « Mémoire pour les officiers de l'élection de Doullens. » XVIIIe s. — « Observations faites sur le mémoire qui nous a été remis de la part de Monseigneur l'Intendant », par les membres du bureau de l'élection de Ponthieu. 12 décembre 1736. — « Instruction sur la manière dont on doit opérer, pour porter un rôle de taille proportionnelle à toute la perfection dont il peut être susceptible. » XVIIIe s. — Instruction sur l'établissement de la taille proportionnelle, par M. Chauvelin, intendant. Amiens, 31 octobre 1744 (impr. 14 p. in-fol.) — « Mémoire de MM. les officiers de l'élection d'Amiens », sur la taille

proportionnelle. 1744. — « Instruction générale pour les sieurs intendants et commissaires départis des pays et généralités où la taille est personnelle, contenant les principes sur lesquels la répartition de cette imposition doit être faite. » 1767. — « Instruction pour les commissaires qui seront employés par M. l'intendant de la généralité de Rouen, à la répartition de la taille, dans les villes, bourgs et paroisses de ladite généralité » (impr. 11 p. in-fol., Rouen 1777.) — « État de la taille proportionnelle de l'élection d'Amiens. » 1767. — « Mémoire sur quelques points essentiels des règlements des tailles. » XVIIIe s. — « Mémoire » sur le projet d'égaliser les tailles. 1767. — « Élection de Doullens. Observations sur le nouveau plan de répartition de la taille, dans la généralité de Picardie. » 1767. — « Généralité d'Amiens, élection de Doullens. Mémoire d'observations, sur le nouveau projet d'impositions de la taille, dans les pays d'élection. » 1767, — etc.

C. 1112. (Liasse.) — 8 pièces papier (4 imprimées.)

1741-1755. — Impositions directes. — « Déclaration du Roi pour la levée du dixième du revenu des biens du royaume. » Versailles, 29 août 1741 (impr. 8 p. in-4°. Paris, 1764.) — Ordonnance de l'Intendant, sur la confection des rôles des tailles faits à la prisée. Montdidier, 15 août 1548 (impr. affiche.) — Ordonnance de l'Intendant, pour la vérification de l'assiette des vingtièmes. Amiens, 14 décembre 1754 (impr. affiche.) — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, sur les moyens de tirer du chaos la partie d'administration de son département, relative aux vingtièmes. Paris, 12 octobre 1755. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, sur un parti qu'il vient de prendre, relativement à la perception des vingtièmes « contraire, il est vrai, aux usages suivis de tout temps par le Conseil, mais il m'a paru le seul propre à donner aux contribuables une preuve de l'envie que l'on aura toujours de se prêter, non-seulement à ce qu'ils pourront regarder comme une justice, mais même à ce qu'ils croiront pouvoir espérer à titre de grâce. » Paris, 12 octobre 1755. — Nouvelle lettre de M. de Courteille à l'Intendant, relativement aux vingtièmes. Paris, 12 octobre 1755, — etc.

C. 1113. (Registre.) — In-fol., 194 feuillets papier.

1758. — Impositions directes. — « État de répartition de la somme de 35,448 livres, faite sur les habitants de la ville d'Amiens, à laquelle somme ils ont été taxés pa l'ordonnance de M. d'Invau, intendant de Picardie, Boulonnois, Pays conquis et reconquis, du 8 novembre 1757, pour la capitation, 4 s. pour livre d'icelle de la présente année ; ensemble de 85 l., 2 s., 9 d., pour le droit d'usage de la même année ; 349 l., 13 s., pour l'imposition des milices gardes de côtes ordonnée aussi être imposée sur les habitants de ladite ville, par l'ordonnance sus-datée ; et enfin de celle de 321 l., 8 s., pour non valeur des rôles de la capitation des années 1755, 1756 et 1757, aussi ordonnée être imposée au présent rôle par M. l'Intendant, suivant différentes ordonnances représentées par M. Gresset, receveur de la capitation, de ladite répartition faite par nous, lieutenant général de police, maire et échevins de ladite ville d'Amiens, soussignés, en exécution des ordonnances sus reprises. »

C. 1114. (Registre.) — In-fol., 576 p. papier.

1776. — Impositions directes. — « Ville d'Amiens. Capitation de 1776. Rôle de répartition faite en exécution de l'ordonnance de Mgr. d'Agay, intendant de Picardie, du 15 avril 1776, par nous, lieutenant général de police, maire et échevins de la ville d'Amiens, de la somme de 47,500 l. ; plus la somme de 108 l., 7 s., 1 d. pour les droits d'usage ; plus la somme de 853 l., 5 s., pour les rejets de l'année 1775 ; et celle de 492 l., 17 s., pour les non valeurs de l'année 1774 », etc.

C. 1115. (Liasse.) — 4 pièces papier (imprimées).

1758-1761. — Impositions directes. — Édit du Roi qui ordonne que, pendant six années consécutives, à commencer du 1er janvier prochain, il sera payé au Roi un don gratuit par toutes les villes et faubourgs et bourgs du royaume. » Versailles, août 1758 (impr. affiche.) — « Déclaration du Roi, en interprétation de l'édit du mois d'août 1758, qui ordonne que, pendant six années consécutives, il sera payé au Roi un don gratuit par toutes les villes, faubourgs et bourgs du royaume. » Versailles, 3 janvier 1759 (impr. 8 p. in-4°. Amiens.) — Circulaire de l'Intendant, relative au don gratuit. Amiens, février 1759 (impr. placard.) — « Lettres patentes du Roi concernant l'abonnement du don gratuit de la ville d'Abbeville, pour les quatre années qui restent à expirer. » Versailles, 20 février 1761 (impr. 4 p. in-4°, Paris 1761.)

C. 1116. (Liasse.) — 52 pièces papier (1 imprimée.)

1759. — Impositions directes. — Circulaire du directeur du contrôle des actes des notaires, et autres y joints, de la généralité d'Amiens, demandant des états des revenus des gens des biens de main morte.

Amiens, 7 septembre (impr. 2 p. in-4°.) — « État des baux des biens et revenus des gens de main-morte, passés devant notaire, et contrôlés au bureau d'Abbeville, pendant les dix dernières années. » — Id., bureau d'Ailly-sur-Noye. — Id., bureau d'Airaines. — Id., bureau d'Albert. — Id., bureau d'Andainville. — Id., bureau d'Ardres. — Id., bureau d'Ault. — Id., bureau d'Auxy-le-Château. — Id., bureau de Boulogne-sur-Mer. — Id., bureau de Breteuil. — Id., bureau de Calais. — Id., bureau du Catelet. — Id., bureau de Caulaincourt. — Id., bureau de Chaulnes. — Id., bureau de Conty. — Id., bureau de Crèvecœur. — Id., bureau de Desvres. — Id., bureau de Domart. — Id., bureau de Doullens. — Id., bureau d'Étaples. — Id., bureau de Gamaches. — Id., bureau de Guines. — Id., bureau de Grandvilliers. — Id., bureau de Ham. — Id., bureau d'Hornoy. — Id., bureau d'Hucqueliers. — Id., bureau de Licques. — Id., bureau de Maignelay. — Id., bureau de Mailly. — Id., bureau de Montreuil-sur-Mer. — Id., bureau de Moreuil. — Id., bureau de Nédonchel. — Id., bureau de Nesle. — Id., bureau d'Oisemont. — Id., bureau de Péronne. — Id., bureau de Picquigny. — Id., bureau de Poix. — Id., bureau de Rue. — Id., bureau de Saint-Just. — Id., bureau de Saint-Maulvis. — Id., bureau de Saint-Quentin. — Id., bureau de Saint-Riquier. — Id., bureau de Saint-Valery. — « État général des biens d'église ou de l'ordre de Malte, situés dans l'élection de Montdidier. » — Id., élection de Ponthieu. — Id., subdélégation de Saint-Quentin. — Id., élection de Doullens. — Id., généralité d'Amiens, — etc.

C. 1117. (Liasse.) — 12 pièces papier (3 imprimées).

1759-1773. — Impositions directes. — « Édit du Roi, portant établissement d'une subvention générale dans le royaume, pour le soutien de la guerre, et l'acquittement de ses charges. » Versailles, septembre 1759 (impr. 8 p., in 4°. Amiens 1759.) — « État arrêté par nous, Étienne Maynon d'Invau,..... intendant...., du doublement des cotes de capitation de la présente année, des habitants des paroisses du gouvernement de Montreuil, de la somme de 24 l. et au dessus, compris les 4 s. pour livre, en exécution des ampliations de l'édit du mois de février 1760, et des ordres du Conseil à nous adressés en conséquence. » 24 juin 1761. — « Arrêt de la cour des Aides, qui ordonne l'exécution des édits et déclarations sur le fait des tailles. » 7 septembre 1763 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1764.) — « Arrêt de la cour des Aides, concernant le recouvrement des tailles et autres impositions. » 11 avril 1764 (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1764.) — Lettre des officiers municipaux et notables de la ville d'Amiens à l'Intendant, lui demandant une réduction sur la capitation de l'année suivante, en raison de la misère qui règne parmi les ouvriers de la ville : « Les ouvriers sans travail désertent la ville, et vont chercher leur subsistance au dehors ; les fabricants, les négociants, et par suite toutes les autres classes de citoyens, se ressentent de ces désordres. » Août 1767. — Lettre des officiers municipaux d'Amiens à l'Intendant, le remerciant de la décharge de 318 l., qu'il a bien voulu leur faire des non valeurs du rôle de la capitation de 1766. Ils l'entretiennent des difficultés qu'ils ont éprouvées à faire le rôle de la présente année, et demandent des réductions. « La cherté du pain et la misère qui en est la suite, se fait sentir à bien des classes d'habitants, nous perdons des cotes considérables, par les privilèges des particuliers qui acquièrent des charges ; cependant nous avons été obligés de hausser toutes les cotes en général, à cause de l'augmentation de l'imposition de cette année, qui est d'un treizième en sus. » Amiens, 5 juillet 1768. — Réponse de l'Intendant aux maire et échevins d'Amiens. Malgré toute sa bonne volonté, le soulagement qu'ils demandent ne dépend pas de lui. D'ailleurs, il serait à présent trop tard ; enfin, au moyen des mesures qui ont été prises, il est assuré que les pauvres seront secourus. 14 décembre 1768. — Lettre des officiers municipaux d'Amiens à l'Intendant, lui demandant une décharge sur la capitation, dont ils éprouvent la plus grande difficulté à établir les roles. « Les échecs arrivés à notre commerce, et par contre-coup à notre manufacture, ont nécessité beaucoup de décharges, et diminué le nombre des contribuables. Plusieurs fortes cotes d'ailleurs n'existent plus, par le décès de ceux qui les supportaient, et dont les successions sont passées à des particuliers non sujets au rôle de la ville. » Amiens, 21 juin 1769. — Réponse de l'Intendant aux maire et échevins d'Amiens. « Comme la récolte se montre assez bien, il y a tout lieu d'espérer que nous ne nous trouverons plus dans des circonstances aussi fâcheuses que celles que nous éprouvons depuis deux ans. » Il verra ce qu'il pourra faire pour le soulagement de la ville, et il « désire très fort de pouvoir lui rendre le poids des impositions plus aisé à supporter. » 24 juin 1769. — « État général des incendiés de l'élection de Montdidier. » 1768. — Id. 1773, — etc.

C. 1118. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1762-1772. — Impositions directes. — « État du nombre de journaux de marais et pâtures appartenant aux communautés des paroisses de la généralité d'Amiens, compris dans les rôles des vingtièmes de 1762. » — « État général du montant des sommes que doivent payer pour le premier, second et troisième vingtième, deux sols pour livre du dixième, et deux sols pour livre du troisième vingtième, les villes, bourgs et paroisses de la généralité d'Amiens, suivant les rôles arrêtés par M. l'Intendant, pour les biens fonds et l'industrie, les 30 décembre 1761, et 20 mars 1762. » — « État général du montant des vingtièmes et deux sols pour livre du dixième, qui ont eu lieu depuis 1750, jusques et compris 1767, tant sur les biens fonds que sur l'industrie et les offices et droits détaillés par année, par élection et par gouvernement. » — « Relevé du prix des grains du marché de la ville d'Abbeville, pendant vingt années, suivant la prisée faite et arrêtée pour chaque année au greffe de l'hôtel-de-ville, à compter de celle faite en 1748, pour la dépouille de 1747, jusques et compris celle faite en 1767 pour la dépouille de 1766. » 7 mai 1772. — Id., ville d'Amiens. — Id., ville d'Ardres. — Id., ville de Boulogne. — Id., ville de Calais. — Id., ville de Doullens. — Id., ville de Montdidier. — Id., ville de Roye. — Id., ville de Saint-Quentin, — etc.

C. 1119. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1762-1774. — Impositions directes. — « État du montant des doublements de la capitation, compris les 4 s. pour livre de l'année 1762, par distinction de la noblesse, officiers, privilégiés et habitants des villes et paroisses. » — Id. 1764. — Id. 1766. — Id. 1767. — Id. 1774, — etc.

C. 1120. (Liasse.) — 50 pièces papier.

1763-1789. — Impositions directes. — « État des noms, qualités et appointements des différents employés des aides de la direction d'Amiens, au 9 décembre 1763. » — Id., direction de Doullens. — « État des employés aux aides de la ville et direction de Montdidier, à imposer à la capitation, pour l'année qui commencera au 1er janvier 1764. » — Id., direction de Péronne. — « Département d'Amiens. État des employés dudit département, pour les traites, gabelles et tabac, et de leurs appointements par année, sur lesquels il doit être déduit 300 l. à ceux qui ont des chevaux, sur la taxe de la capitation, qui est de 6 d. pour livre pour les uns, et pour les autres de 3 deniers. » 1764. — Id. 1770. — « Role des sommes que le Roi, en son Conseil, veut et ordonne être payées par les nobles de la généralité d'Amiens, pour l'année 1784, en exécution de la déclaration du Roi du 12 mars 1701, et de celle du 9 juillet 1715, y compris les 4 s. pour livre desdites sommes, dont la levée est ordonnée par arrêt du Conseil du 23 février 1777. » 1784. — Id. 1786. — Id., département d'Abbeville. 1789. — « État général des nobles, privilégiés et autres, qui ne sont point imposés au rôle de la capitation de la ville d'Amiens. » 1788. — « Supplément au rôle de la capitation de la ville d'Amiens, pour l'année 1788. » — « Répartition que proposent les députés composant le bureau intermédiaire de l'assemblée du département d'Amiens, de la somme de 14,901 livres à imposer en conséquence du département, par nous arrêté ce jourd'hui, sur les nobles dudit département d'Amiens, pour leur capitation de l'année 1789, en exécution de la déclaration du Roi du 13 mars 1701...., y compris les 4 sols pour livre des sommes principales, dont la levée est ordonnée par l'arrêt du Conseil du 23 février 1777, y compris aussi les 4 deniers pour livre de droit de collecte. » — « Supplément au rôle de la capitation des nobles du département d'Amiens, pour l'année 1789. » — « Répartition de la capitation des nobles du département de Doullens, pour la présente année 1789, faite par nous, députés composant le bureau intermédiaire du département de Doullens. » — « Rôle de supplément à celui de la capitation des nobles du département de Péronne, pour l'année 1789. » — « Rôle des sommes que le Roi, en son Conseil, veut et ordonne être payées par les officiers de justice, police et finances de la généralité d'Amiens, pour leur capitation de l'année 1786, en exécution des déclarations de Sa Majesté, des 12 mai 1701, et 9 juillet 1715, y compris les 4 s. pour livre desdites sommes, dont la levée est ordonnée par arrêt du Conseil du 23 février 1777. » — Id. 1788. — « Répartition que proposent les députés composant le bureau intermédiaire du département d'Amiens, de la somme de 1,029 l. à imposer en conséquence du département, par nous arrêté ce jourd'hui, sur les officiers de justice dudit département d'Amiens, pour leur capitation de l'année 1789...., y compris les 4 s. pour livre des sommes principales, dont la levée est ordonnée par arrêt du Conseil du 23 février 1777, y compris aussi les 4 d. pour livre de droit de collecte. » — « Rôle des sommes que le Roi, en son Conseil, veut et ordonne être payées par les officiers de justice de la ville d'Abbeville, pour leur capitation de l'année

1789 », etc. — « Répartition de la capitation des officiers de l'élection de Doullens, pour la présente année 1789, faite par nous, députés composant le bureau intermédiaire du département dudit Doullens. » — « Rôle des sommes que le Roi, en son Conseil, veut et ordonne être payées par les privilégiés de la généralité d'Amiens, pour leur capitation de l'année 1786 », etc. — Id. 1788. — Id. 1789. — « Répartition que proposent les députés composant le bureau intermédiaire du département d'Amiens, de la somme de 1,338 l. à imposer en conséquence du département, par nous arrêté ce jourd'hui, sur les privilégiés dudit département d'Amiens, pour leur capitation de l'année 1789 », etc. — « Rôle de supplément à celui de la capitation des privilégiés du département de Montdidier, pour l'année 1789. »—« Département fait et arrêté, par nous, députés composant le bureau intermédiaire de l'assemblée du département de Montdidier, de la somme de 3,411 l., 18 s., 4 d., montant de la capitation à payer en la présente année 1789, dans l'étendue de ce département, par tous les nobles, officiers de justice et privilégiés », etc. — « Répartition de la capitation des privilégiés du département de Doullens, pour la présente année 1789, faite par nous, députés composant le bureau intermédiaire dudit département de Doullens. » — « Rôle des sommes que le Roi en son Conseil veut et ordonne être payées par les bourgeois, marchands et artisans des villes franches et abonnées de la généralité d'Amiens, pour leur capitation de l'année 1788 », etc. — Id. 1789. — « Répartition que proposent les députés composant le bureau intermédiaire du département d'Amiens, de la somme de 56,434 l., 12 s., 3 d., sur les bourgeois, marchands et artisans des villes franches et abonnées dudit département d'Amiens, pour leur capitation de l'année 1789 », etc. — « Rôle de la capitation des villes franches ou abonnées du département de Péronne, pour l'année 1789, fait par nous, députés composant le bureau intermédiaire de l'assemblée dudit département, en exécution du mandement pour la capitation des non taillables, à nous adressé par MM. les députés composant la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens, le 16 janvier 1789. » — « Rôle de supplément à celui de la capitation de la ville d'Amiens, pour l'année 1789. » — « Supplément au role de la capitation des privilégiés du département d'Amiens, pour l'année 1789. » — Lettre de M. Boullet de Varennes, procureur syndic provincial de Picardie, à l'Intendant, lui envoyant les roles de capitation des nobles, officiers de justice et privilégiés. « Le recouvrement des impôts étant déjà beaucoup arriéré par diverses circonstances fâcheuses », il le prie de les faire parvenir au plus tôt au Conseil, pour y être approuvés. Amiens, 30 avril 1789, — etc.

C. 1121. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1769-1770. — Impositions directes. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, au sujet de la demande faite par les habitants de Cappy, d'être déchargés des dons réservés et du don gratuit. Versailles, 13 février 1769. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants de Ronsoy, d'être déchargés du don gratuit. 13 février 1769. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants de Long, d'être déchargés du don gratuit et des droits réservés. Versailles, février 1769. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants de Maurepas, d'être déchargés des arrérages qu'ils doivent sur le don gratuit et les droits réservés. Paris, 22 mai 1769. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur la demande faite par deux marchands d'eau-de-vie de Beauquesne, d'être affranchis des droits réservés. Paris, 20 juin 1769. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants de Mons-Boubert, d'être déchargés des droits réservés. Paris, 3 juillet 1769. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants de Feuquières et de Fouquerolles, d'être déchargés des droits réservés. Paris, 3 juillet 1769. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants de Saint-Riquier, d'être déchargés des droits réservés. Compiègne, 29 juillet 1769.—Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants d'Oisemont, d'être déchargés des droits réservés. Paris, 4 septembre 1769. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur la demande faite par les officiers municipaux de Domart, qu'il leur soit fixé une somme à payer annuellement, pour tenir lieu des droits réservés. Versailles, 26 septembre 1769. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants de Belleuse, que leur abonnement au don gratuit, fixé à 60 l., soit continué. Fontainebleau, 4 novembre 1769. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants de Boulogne-la-Grasse, d'être déchargés du don gratuit. Paris, 5 janvier 1770.—Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, sur la demande par les habitants de Dameraucourt, d'être exemptés du don gratuit. Paris, 5 janvier 1770. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, sur la demande par les habitants de Naours,

d'être exemptés du don gratuit ou des droits réservés. Paris, 5 janvier 1770. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, sur la demande par les habitants d'Ognolles, d'être exemptés du don gratuit. Paris, 5 janvier 1770. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, sur la demande des habitants de Naours. Paris, 7 février 1770. — Lettre de l'abbé Terray, sur la demande par le nommé Labitte, cabaretier à Canchy, que ladite paroisse soit exempte du don gratuit. Paris, 14 février 1770. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, sur la demande par les habitants d'Harbonnières, d'être déchargés des arrérages qu'ils doivent sur le don gratuit. Paris, 5 juillet 1770. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, sur la demande par les habitants de Vron, d'être déchargés du don gratuit. Paris, 15 octobre 1770, — etc.

C. 1122. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1769-1770. — Impositions directes. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, le priant de donner à entendre aux seigneur, curé, syndic et habitants du Ronsoy, qui demandent à être affranchis du don gratuit, qu'il est impossible de donner satisfaction à leur demande. 18 février 1769. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, l'informant que le ministre est disposé à accorder aux habitants de Maurepas la décharge qu'ils ont demandée des sommes dont ils sont redevables pour les arrérages de leur don gratuit, mais qu'il faut qu'ils paient les frais faits jusqu'à ce jour. 27 mai 1769. — Lettre de l'Intendant à M. Ducastel, l'informant que le Ministre ne peut déférer à la demande des habitants de Belleuse, tendant à ce que leur abonnement pour le don gratuit soit abaissé à 60 l. 8 novembre 1769. — Lettre de l'Intendant à M. Martinot, au sujet de la demande faite par les habitants de Boulogne-la-Grasse, d'être affranchis du don gratuit. On ne peut les en exempter pour l'avenir. Pour ce qui est déjà dû par eux, le Ministre serait assez disposé à leur en faire la remise. Il le prie, en conséquence, de vouloir bien vérifier les faits, et de voir à quelle somme on pourrait étendre cette remise. 13 janvier 1770. — Réponse de M. Martinot à l'Intendant. Quoi qu'il ne puisse assurer que la paroisse de Boulogne soit une des moindres de l'élection, il croit pourtant qu'il ne serait pas possible de lui faire payer les arrérages échus du don gratuit. Il pense en outre, qu'il serait à désirer que ladite paroisse fût déchargée complètement. Montdidier, 6 mars 1770. — Lettre de l'Intendant à M. Ducastel, au sujet de la demande faite par les habitants de Dameraucourt d'être déchargés du don gratuit. 13 janvier 1770. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général, au sujet de la demande faite par les habitants de Naours d'être déchargés des droits réservés et des arrérages du don gratuit. « Cet endroit est.... un village de plus de 200 feux, qui n'a point la qualité de bourg. Il est situé dans un canton qui a beaucoup souffert par la modicité des récoltes de 1768. » Paris, 2 février 1770. — Lettre de l'Intendant à M. Le Senne, l'informant que le contrôleur général veut bien décharger les habitants de Naours du don gratuit, mais non pas des droits réservés. Paris, 11 février 1770. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, au sujet de la demande faite par les habitants d'Harbonnières, d'être déchargés des arrérages échus du don gratuit. Paris, 11 juillet 1770, — etc.

C. 1123. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1769-1776. — Impositions directes. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, l'informant qu'il ne peut satisfaire à la demande faite par la veuve du sieur Cousin, conseiller au bailliage de Montdidier, à l'effet de l'exemption de tailles, dont jouissait son mari. Versailles, 5 janvier 1769. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, au sujet de la réclamation du nommé Hormelé, jardinier du comte de Siougeat, au château d'Offin en Artois, contre son inscription au role de la taille de Lizencourt (Ligescourt). C'est devant l'élection que ce particulier doit se pourvoir. Paris, 27 mai 1789.— Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, lui envoyant, pour le faire publier et afficher, un arrêt du Conseil, qui proroge le délai accordé aux officiers du Roi, pour le paiement de leurs impôts. Paris, 2 novembre 1770. — Mémoire sur les vingtièmes. 1772. — « Mémoire sur la régie des vingtièmes dans la généralité d'Amiens, depuis 1750, jusques et compris 1776 », — etc.

C. 1124. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1770. — Impositions directes. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant. « Je suis informé que le haut prix des grains a procuré une telle aisance aux laboureurs, qu'ils s'en sont rendus les maîtres, et par conséquent de la vie du peuple. On pense qu'il serait convenable, pour les forcer à vendre dans ce moment, de faire agir les recouvrements et de les presser d'y satisfaire. » Il ne s'agit pas ici des petits fermiers et métayers, mais des gros laboureurs, qui tiennent des fermes considérables. « C'est sur quoi je vous prie de diriger les receveurs des tailles de votre province, pour

qu'ils agissent conformément aux dispositions des règlements sur les impositions. En faisant payer exactement les contribuables qui sont riches, les receveurs des tailles se mettent par là à portée d'accorder un délai convenable aux pauvres et indigents, qui à peine ont pu gagner de quoi subvenir à leur subsistance, par le prix auquel est montée la denrée de première nécessité. Il serait fort à désirer que, dans les rôles de la taille pour l'année prochaine, les cotes du journalier fussent diminuées, en augmentant celles des laboureurs, qui n'ont que trop bénificié sur la vente de leurs grains. » Paris, 8 septembre. — Note au sujet de ladite lettre. « Il faut convenir que ce moyen est un peu turc et présenté trop durement par la lettre. Il est contraire à tous les principes, qui veulent qu'on donne aux cultivateurs le temps de se défaire de leurs denrées. » On propose un projet de lettre à adresser en conséquence aux receveurs des tailles, « qui mitigent la dureté de celle de M. le controleur général. » 20 septembre. — Circulaire de l'Intendant aux receveurs des tailles. « On ne peut se dissimuler que le haut prix des grains n'ait répandu une grande misère dans la classe des consommateurs qui n'en recueillent pas, tels que les simples journaliers, manouvriers et artisans. D'un autre côté, la cherté procédant de la médiocrité des récoltes précédentes, on ne peut pas croire qu'elle ait procuré une grande aisance chez les laboureurs et les cultivateurs, parce que cette aisance n'est jamais l'effet que de l'abondance et d'un bon prix, soutenu par la liberté et l'activité du commerce, et que les chertés accessoires, telles que celles que nous avons éprouvées, sont des malheurs dont l'effet porte sur toutes les classes des sujets du Roi. Il faut cependant convenir, que, dans différentes classes, il s'en trouve qui ont été plus à plaindre les unes que les autres, et certainement celle des simples consommateurs se trouve plus épuisée que celle des cultivateurs et des laboureurs. Cette considération doit beaucoup influer sur la manière dont doivent être dirigées les poursuites pour le recouvrement des impositions. Dans la nécessité que les circonstances des temps rendent indispensable de ne point négliger et laisser en retard ce recouvrement, il faut du moins qu'il soit suivi avec un juste discernement. La classe la plus épuisée demande les plus grands ménagements, et le seul moyen de pouvoir leur accorder les délais convenables, est de s'y appliquer à faire payer les contribuables qui sont riches, avec plus d'exactitude, et dans les termes fixés par les règlements. Je sens, M., que la conduite que vous avez à tenir à cet égard ne saurait être dirigée par trop de prudence. La grande aisance ne pourrait se trouver que chez les gros laboureurs, qui ont des exploitations considérables, et il y en a peu de cette espèce dans cette généralité, où les fermages sont extrêmement divisés, et où les fermiers rendent presque toutes leurs redevances en grains, en sorte, qu'il ne leur en reste que pour leur subsistance, et qu'il ne portent guère au marché. » Amiens, 21 septembre. — Lettre de M. Houzé à l'Intendant, lui marquant que « depuis le commencement de cet exercice, j'ai toujours recommandé à ceux que nous sommes obligés d'employer à la poursuite des recouvrements, de ne s'adresser dans chaque paroisse, qu'aux habitants un peu aisés. J'ai pensé que, quoique le nombre en soit petit, il n'y avait que la classe de ces contribuables qui, dans les temps malheureux où nous nous trouvons, pouvait suppléer à l'impuissance des autres. Mais voici l'instant où ces derniers peuvent acquitter en partie leurs impositions. C'est après la récolte, que les pauvres ont quelque petite chose, et si les collecteurs ne sont pas attentifs à saisir le moment, il leur est ensuite très difficile de s'en faire payer. Leurs poursuites cependant doivent être dirigées avec prudence, et je ne cesse de leur inculquer qu'avant de faire aucuns frais, ils doivent s'attacher à discerner la mauvaise volonté d'avec l'impossibilité réelle. » Amiens, 26 septembre. — « Extrait du rôle des deux vingtièmes et deux sols pour livre du dixième des offices et droits, pour l'année 1770, arrêté au conseil royal des finances », etc. — « Élection de Ponthieu. Bordereau du montant de la taille et de l'imposition militaire, avec l'état des paiements faits sur iceux, au 1er octobre 1770, par toutes les paroisses de ladite élection. » — Lettre de M. Darger à l'Intendant, lui faisant le tableau de l'état de son recouvrement de la présente année. « Étant très persuadé que l'excessive cherté du blé et de toutes les denrées nécessaires à la vie, réduit à la plus grande misère plus de la moitié des redevables de mon élection, non seulement je n'ai point pressé mon recouvrement avant le mois d'août, mais j'ai recommandé expressément aux collecteurs et aux syndics, de donner répit jusqu'au mois d'octobre, à tous les redevables malaisés qui étaient dans le cas d'acheter du blé. J'en ai usé de même pour un grand nombre de paroisses, qui n'ont point encore soldé l'exercice 1769, parce que l'expérience m'a appris que c'est dans les mois d'octobre, novembre, décembre, et janvier, qu'il faut presser les redevables malaisés. Les récoltes de toute nature ayant été presque généralement bonnes, excepté dans les terres maigres, il est

vraisemblable que le prix du blé baissera beaucoup après les semailles, sans cela, il faudrait s'attendre à la plus affreuse misère dans la classe des pauvres manouvriers et des artisans, alors le recouvrement ne peut que languir, quand même on doublerait les frais. » Abbeville, 26 septembre. — « Bordereau de situation de la recette des tailles de Péronne, au 28 septembre 1770. » — Lettre de M. de Cizancourt à l'Intendant, sur la manière dont il envoie les contraintes. Péronne, 28 septembre. — « État de la recette des impositions et vingtièmes de l'exercice 1769, à commencer du 1er janvier 1769, jusqu'au 1er octobre 1770. » — Lettre de M. Cannet, receveur des tailles, à l'Intendant. « L'exportation du blé, qui peut avoir fait un grand bien à d'autres élections, n'a causé dans celle d'Amiens, déjà appauvrie par le défaut de commerce de cette ville pendant plusieurs années, qu'une augmentation de misère. Il se trouve dans cette élection très peu de gros fermiers, et le peu qu'il y en a doit ses redevances en grains. Les propriétaires seuls ont profité du haut prix où est cette denrée depuis quelques années, les fermages, dans cette élections, sont très divisés, et tenus en grande partie par des paysans qui n'ont point de chevaux, et beaucoup plus occupés de leur industrie, que de la culture du peu de terre qu'ils ont, ou par des journaliers. Il n'y a dans presque toutes les paroisses, que trois ou quatre habitants qu'on peut appeler laboureurs; ils font à prix d'argent le labour des autres, ce lucre est, je crois, cause que les terres même de ces laboureurs ne sont pas aussi bien cultivées qu'elles pourraient l'être. La manufacture d'Amiens fait vivre une grande partie de cette élection. » Il s'est toujours occupé à ménager la classe des consommateurs. Amiens, 6 octobre. — Lettre de M. Gobinet de Villecholles à l'Intendant, l'informant qu'à cause de la cherté excessive des grains, il a fallu user de ménagements dans le recouvrement des impositions des journaliers, manouvriers et artisans. « Les laboureurs, toujours plus à leur aise, à l'acquit de leur quartier, malgré cela, ils n'ont jamais pu parvenir à les remplir, et cependant les traités se sont trouvés toujours acquittés à leur époque, ce qu'on ne peut attribuer qu'aux avances considérables que j'ai été tenu de faire. » Saint-Quentin, 10 octobre 1770, — etc.

C. 1125. (Liasse.) — 16 pièces papier (2 imprimées).

1774-1781. — Impositions directes. — Lettre de M. de Villiers à l'Intendant, réclamant contre une augmentation au rôle des vingtièmes, qui a été imposée à son beau-père, le chevalier de la Rue, qui demeure du côté de Verdun, et qui a hérité l'année dernière d'une terre en Picardie, du côté d'Aumale, appelée Laneuville-Coppegueule.» Versailles, 26 mars 1774. — Réponse de l'Intendant à M. de Villiers. « Il y a apparence que sa cote au rôle de 1774 est une de celles que l'on a forcées, conformément aux instructions du Conseil, afin d'obliger les propriétaires de représenter les pièces nécessaires pour établir la vraie valeur des revenus de leurs terres. » 30 mars 1774. — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, au sujet « des abus qui se sont introduits dans l'exercice des privilèges attachés aux emplois de regrattiers, revendeurs de sel à la petite mesure, marqueurs de cuirs, contrôleurs de la poudre, contrôleurs du papier et autres. Sa Majesté a cru qu'il était de sa justice de réprimer ces abus. L'on a multiplié dans beaucoup de lieux ces commissions sans objet, sans utilité pour la perception des droits du Roi. Ceux qui en sont revêtus se soustraient aux charges publiques, quoiqu'ils partagent avec les autres habitants les avantages qui leur sont communs, quoi qu'ils fassent le commerce et se livrent à d'autres fonctions que celle de leur emploi. Les habitants sont réduits, dans plusieurs paroisses, à la nécessité de confier le recouvrement des impositions à des personnes insolvables, parce que les autres se font revêtir de ces commissions, pour s'affranchir de la collecte et des autres charges de l'État... Conformément à la déclaration de 1680, tout employé qui ne se borne point à sa simple commission », doit rentrer dans la classe ordinaire des taillables. 16 décembre 1775. — Circulaire de l'Intendant aux quinze subdélégués, leur faisant connaître les intentions du contrôleur général. 22 décembre 1775. — Lettre de M. de Clugny à l'Intendant, lui marquant que c'est à tort qu'à la suite de la lettre de M. Turgot du 16 décembre précédent, « on avait assujetti à la collecte, au logement des gens de guerre et autres charges publiques, les commis aux aides et buralistes préposés aux déprix et entrées des boissons, ce qui est contraire aux dispositions de l'ordonnance de 1681. » Versailles, 23 juillet 1776. — Circulaire de l'Intendant aux quinze subdélégués, leur faisant part de l'observation du ministre. Amiens, 5 août 1776. — « Instruction pour les contrôleurs du vingtième. » 25 août 1776 (impr. 11 p. in-4°. Imp. Roy. 1776.) — « Ordonnance de Mgr. l'Intendant, qui condamne au quadruple des vingtièmes de ses biens, le nommé Jean-Baptiste Parment », pour déclarations mensongères, à l'effet d'obtenir une modération sur les vingtièmes. 29 no-

vembre 1776 (impr. affiche.) — Lettre de M. de Clugny à l'Intendant, l'informant que les employés des différentes régies établies pour le compte du Roi, doivent jouir des mêmes privilèges que les employés aux aides et les buralistes préposés à la perception des droits dûs aux déprix et entrées des boissons, qui ont serment en justice. Paris, 26 septembre 1776. — Circulaire de l'Intendant, aux quinze subdélégués, leur faisant part de la décision précédente. 15 octobre 1776. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, au sujet des sommes à ajouter à la capitation, pour le service de la louveterie et les secours aux incendiés. Paris, 6 octobre 1776. — « État des collecteurs pour 1777. » — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, contenant diverses instructions pour la confection des états des dépenses des provinces, tant fixes et annuelles, que susceptibles de variations. Versailles, 19 novembre 1781, — etc.

C. 1126. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1775-1782. — Impositions directes. — « État de répartition fait par nous, François-Marie Bruno, comte d'Agay, chevalier, seigneur de Villers.... intendant...., Antoine-Melchior Lagrené, chevalier, seigneur du Chaussoy, président-trésorier de France au bureau des finances de la généralité d'Amiens, et les président, lieutenant, élus-conseillers du Roi sur le fait des aides et tailles en l'élection de Montdidier, de la somme de 131,976 l., 14 s., Id., pour la part que l'élection de Montdidier doit porter sur celle de 625,972 l., 18 s., 9 d., ordonnée être imposée, par arrêt du Conseil du 15 août 1775, tant pour la dépense des ponts et chaussées.... et autres dépenses que l'on comprenait ci-devant au brevet de la taille, que pour la dépense du quartier d'hiver de 1774 à 1775 », etc. 29 septembre 1775. — « Recouvrement des impositions. Généralité d'Amiens. Récapitulation de la recette faite mois par mois dans l'élection de Doullens. » 1777. — Id. élection de Montdidier. 1777. — Id. gouvernement de Montreuil. 1777. — Id. élection de Saint-Quentin. 1777. — Id. généralité d'Amiens. 1777. — Id. élection de Doullens. 1778. — Id. élection de Montdidier 1778. — Id. gouvernement de Montreuil. 1778. — Id. élection de Péronne. 1778. — Id. généralité d'Amiens. 1778. — Id. élection de Montdidier. 1779. — Id. élection de Péronne. 1779. — Id. généralité d'Amiens. 1779. — Id. généralité d'Amiens, 1780. — Id. élection de Montdidier. 1781. — Id. élection de Péronne. 1781. — Id. généralité d'Amiens. 1781. — Id. généralité d'Amiens. 1782. — Id. généralité d'Amiens. 1784. — Id. généralité d'Amiens. 1785. — Id. généralité d'Amiens. Décembre 1788. — Id. généralité d'Amiens. 1788, — etc.

C. 1127. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1777-1788. — Impositions directes. — « Résultat du produit de la capitation, et 4 s. pour livre d'icelle, de l'année 1777, et des 6 d. pour livre imposés au marc la livre, pour la reconstruction du palais. » — « Généralité d'Amiens. Bordereau des sommes qui sont à la disposition de M. l'Intendant, suivant les soumissions du receveur général, et des paiements qu'il a faits sur les ordonnances, jusqu'au 28 avril 1783. » Exercice 1782. — « Généralité d'Amiens. Résultat de la recette et dépense du receveur général, sur la capitation de 1782, suivant les comptes qui seront arrêtés par M. l'Intendant. » — « Bordereau des comptes de la capitation de la généralité d'Amiens, pour l'année 1783. » — Id. 1784. — Id. 1785. — Id. 1786. — Id. 1787. — « Généralité d'Amiens. Exercice 1784. Tableau des fonds qui sont à la disposition de M. l'Intendant, et des paiements faits par le receveur général, suivant les ordonnances qui lui sont rentrées jusqu'à la fin de décembre 1786. » — État des fonds de la généralité d'Amiens. 1788.

C. 1128. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1778-1787. — Impositions directes. — « État de l'emploi total de la capitation de la généralité d'Amiens. » 1778. — Id. 1781. — Id. 1782. — « État de l'emploi des fonds libres de la capitation de la généralité d'Amiens. » 1781. — Id. 1783. — Id. 1784. — Id. 1785. — Id. 1786. — Id. 1787. — « État de l'emploi des fonds destinés à l'acquit des dépenses variables. » 1781. — Id. 1782. — Id. 1784. — Id. 1785. — Id. 1786. — Id. 1787. — « État de situation des fonds libres ou variables de la capitation de la généralité d'Amiens, pour l'exercice 1787, au 14 janvier 1789. »

C. 1129. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1780-1788. — Impositions directes. — « État des impositions particulières et locales qui ont eu lieu en 1780 dans l'étendue de l'élection de Doullens, et qui ont été comprises dans les rôles de tailles, autres que celles ordonnées par les mandements. » — « État des impositions particulières et locales qui ont eu lieu en 1780 dans la généralité d'Amiens. » — « Généralité d'Amiens. Extrait des traités des receveurs particuliers des finances, pour l'année 1782. » — Arrêt du Conseil qui porte à 326,440 l., 7 s., 11 d. le montant

des impositions à lever dans le département d'Abbeville. Versailles, 5 septembre. 1788. — « État des impôts de la province. » 1788, — etc.

C. 1130. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1781-1788. — Impositions directes. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui envoyant, pour sa généralité, l'extrait du brevet général de 1782. « Les taillables jouissent aujourd'hui, pour les impositions qu'ils supportent, de la fixité que l'on avait introduite en partie par la déclaration de 1768, en rendant le brevet de la taille invariable. Il est plus facile que jamais de les éclairer sur l'intérêt qu'ils ont à une bonne et juste répartition. » Versailles, 10 mai 1781. — Lettre du contrôleur général à l'Intendant, lui envoyant, pour sa généralité, l'extrait du brevet général pour 1784. Versailles, 23 juin 1783. — Id. pour 1787. — Id. pour 1789. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant les commissions pour la répartition des impositions de 1782, et lui faisant diverses recommandations sur la manière de faire le département. Versailles, 29 juin 1781. — Id. pour 1784. — Id. pour 1787. — Lettre de M. de Saint-Fuscien à l'Intendant, sur les travaux préparatoires du département, et l'invitant à venir prendre logement chez lui, lors du département, ainsi qu'il l'a toujours fait précédemment. Montdidier, 9 août 1783. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, sur le même objet, et ajoutant : « J'aurais l'honneur de vous proposer ma maison, Monsieur, pour faire le département, si un de mes enfants, qui a la petite vérole n'avait renvoyé tout mon monde à la campagne. » 12 août 1783. — Réponse de l'Intendant à M. de Saint-Fuscien, receveur particulier des finances à Montdidier, acceptant de descendre chez lui lors du département. Amiens, 15 août 1783. — Lettre de l'Intendant à M. de Verville, l'informant qu'il arrêtera le département de son élection, le 22 octobre suivant, et qu'il fera ce travail à Raincheval, où il désirerait passer quelques jours. Il le prie de prévenir les officiers de l'élection de s'y rendre ledit jour. Amiens, 12 septembre 1783. — « État de répartition de la somme de 5,729 l., 3 s., 4 d., pour la seconde moitié du coût des reconstructions et réparations au bureau des finances à Amiens, en vertu de l'arrêt du Conseil du 13 novembre 1784, et des lettres patentes du 16 février 1785, enregistrées à la cour des Aides, le 6 avril suivant », — etc.

C. 1131. (Liasse.) — 35 pièces papier.

1781-1789. — Impositions directes. — Département des tailles pour l'élection d'Amiens. 1781. — Id. élection de Ponthieu. 1781. — Id. élection de Doullens. 1781 — Id. élection de Montdidier. 1781. — Id. élection de Péronne. 1781. — Id. élection de Doullens. 1784. — Id. élection de Montdidier. 1784. — Id. élection de Péronne. 1784. — Id. élection de Ponthieu. 1784. — Id. élection d'Amiens. 1787. — Id. élection de Doullens. 1787. — Id. élection de Montdidier. 1787. — Id. élection de Péronne. 1787. — Id. élection de Ponthieu. 1787. — Id. élection de Ponthieu. 1788. — « Département fait par nous, députés composant le bureau intermédiaire de l'assemblée de département d'Amiens, en la présence et de l'avis de M. Gosselin de Bemicourt et Chaubosse de Saint-Fal, receveurs particuliers des finances de ce département, des rejets sur les paroisses ci-après nommées, des sommes arrêtées par et en exécution, tant d'ordonnance rendue par M. l'intendant d'Amiens, que de délibération de la commission intermédiaire provinciale de ladite généralité d'Amiens», etc. 1789. — Id. département d'Abbeville. 1789. — Id. département de Doullens. 1789. — Département de la taille du département d'Amiens. 1789. — Département des usages pour la généralité d'Amiens. 1787. — « Tableau du produit de la taille de propriété et de la taille d'exploitation, dans l'élection de Ponthieu, fait sur les rôles de 1789. » — « État des paroisses qui paient le droit d'usages. » XVIIIe s., — etc.

C. 1132. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1782. — Impositions directes. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui règle à 40,000 l. la diminution en moins imposé accordée à la généralité, sur la taille de 1782. Versailles, 14 février 1782. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, au sujet d'un nouvel ordre établi, pour le versement des sommes provenant de la capitation et des 4 s. pour livre. Versailles, 17 octobre 1782, — etc.

C. 1133. (Liasse.) — 96 pièces papier.

1782-1786. — Impositions directes. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, au sujet de la demande faite par le S. Aliamet, receveur de la terre et seigneurie de Lambercourt, appartenant au marquis de Sablé, à l'effet d'être taxé d'office au rôle de la taille de 1783, « pour se soustraire aux tracasseries que les paysans pourraient lui faire. » 21 novembre 1782. — Demande de Quentin Gromard, chevalier de Saint-Louis, chef de la division des canonniers garde-côtes

de Cayeux, de faire taxer d'office le sieur Parmentier, capitaine des canonniers postiches de Cayeux, chargé de faire faire le service du Roi aux postes de Cayeux et dû Hourdel, par les paroisses qui y sont assujéties et qui s'en acquitte gratuitement, « ce qui l'expose à des tracasseries de la part des habitants, et particulièrement de la part de ceux de Cayeux, qui ont cru pouvoir s'en venger, en le faisant contribuer immodérément aux impositions royales. » Eu, 26 octobre 1782. — « Extrait du rôle de répartition de la taille, accessoires et capitation de la paroisse de Cayeux, élection d'Amiens, pour l'année 1780. 3 avril 1783. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant. » Il pense qu'il n'y a aucun inconvénient à accorder au sieur Parmentier la grâce demandée. Amiens, 6 avril 1783. — Lettre de l'Intendant à M. Delegorgue, lui demandant des renseignements et son avis sur la demande faite par le nommé Dalenne, maître de poste à Nouvion, à l'effet d'être taxé d'office pour l'excédent de son privilège. Amiens, 6 juillet 1782. — Relevé des biens de Nicolas Dalenne, maître de poste à Nouvion. 22 septembre 1782. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 13 novembre 1782. — Requête de Nicolas Dalenne à l'Intendant, à l'effet de jouir de ses privilèges de maître de poste, et de ne pas être imposé aux rôles des tailles de Nouvion. 5 août 1784. — Nouvelle requête de Nicolas Dalenne à l'Intendant, sur le même objet. 3 janvier 1786. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant, sur ladite affaire. Il pense qu'il y a lieu de laisser jouir librement ce maître de poste de ses privilèges. 8 avril 1786. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur la demande faite par le sieur Querlin, garde-étalon, aux fins d'être taxé d'office en ladite qualité. Il n'y voit aucune difficulté. Amiens, 14 mai 1783. — Requête de Claude-Louise Grandvallet, veuve de Mᵉ Claude-Louis-Augustin Cocquerel, conseiller honoraire au bailliage de Montdidier, à l'Intendant, à l'effet d'obtenir une diminution à sa capitation. 25 janvier 1783. — Mémoire de M. Pucelle à l'Intendant, sur ladite affaire. Il pense qu'il n'y a pas lieu à refuser la grâce sollicitée par Mᵐᵉ veuve Cocquerel. Montdidier, 18 septembre 1783. — Requête de Boulanger de la Marlière, officier chez le Roi, demeurant à Conchy-les-Pots à l'Intendant, à l'effet d'obtenir une réduction à sa taxe d'office. 12 juillet 1783. — Mémoire de M. Pucelle, sur ladite affaire. Montdidier, 13 août 1783. — Requête à l'Intendant, par Pierre-Florimond-François Froment, écuyer, ancien exempt de la prévôté de l'hôtel du Roi, fixé récemment à Vellenne où il a fait un héritage, à l'effet d'être taxé d'office. 6 août 1783. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, lui proposant de taxer d'office le sieur Beaurain des Zizonnières, officier au grenier à sel de Grandvilliers. Amiens, 11 août 1783. — Requête à l'Intendant par Michel-Joseph Lemarchant, conseiller du Roi et son président au grenier à sel de Corbie, à l'effet d'être taxé d'office. 12 août 1783. — Mémoire de M. le Senne à l'Intendant. Le sieur Lemarchant lui paraît fondé dans sa demande. Doullens, 31 août 1783. — Requête de Marie-Anne et de Madeleine Cauvel, filles de feu Pierre-Antoine Cauvel de Maucreux, président au grenier à sel de Montdidier et ancien maire de cette ville, à l'effet de faire réunir à leur taxe d'office, ce qu'elles ont recueilli de la succession d'une de leurs tantes. Montdidier, 13 août 1783. — Mémoire de M. Pucelle à l'Intendant. Il ne voit rien qui s'oppose à la réunion demandée. Montdidier, 1ᵉʳ septembre 1783. — « Déclaration que fait de ses biens et revenus Jean-Louis-Alexandre Drouart, président au siège du grenier à sel d'Albert. » Albert, 17 août 1783. — « Extrait du rôle des tailles de la ville d'Albert pour l'année 1783. » — Requête de Jean-Louis-Alexandre Drouart, conseiller du Roi, président au grenier à sel d'Albert et procureur fiscal à celui du bailliage du marquisat dudit lieu, à l'effet d'être taxé d'office. 17 août 1783. — « Copie du rôle des taxes d'offices de l'élection de Péronne pour 1783. » 20 août 1783. — Provisions de par Monsieur, frère du Roi, d'une charge de garde de sa porte, à Adrien François. Versailles, 13 février 1780. Contrôlé à Albert, le 12 août 1783. — Requête à l'Intendant par Adrien François, écuyer, sieur du Sart, garde de Monsieur, frère du Roi, demeurant à Acheux, élection de Doullens, à l'effet d'être taxé d'office. 21 août 1783. — Requête d'Adrien François à l'Intendant, se plaignant de ce que, sans égard à ce qu'il ne doit que demi taille, les collecteurs l'ont imposé à pleine taille, au rôle de 1783. 18 juin 1784. — Réponse des habitants d'Acheux à ladite requête. Acheux, 5 septembre 1784. — Requête à l'Intendant par Jean-Baptiste Taupin-Lecomte, laboureur et garde-étalon du Roi au Quesne, élection de Ponthieu, à l'effet d'obtenir une modération à sa taxe. 20 juillet 1785. — Requête à l'Intendant par Jean-Baptiste-Marie Vendosme, huissier royal et syndic de la paroisse de Ressons-sur-le-Matz, à l'effet d'être taxé d'office et d'être exempté de toutes tutelle, curatelle et autres charges publiques, pendant la durée de sa commission de syndic. 23 septembre 1785. — Requête à l'Intendant par M. Lendormy-Laucour, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, et médecin de l'hôtel-

Dieu de Montdidier, comme successeur de M. Bosquillon, décédé au mois de janvier précédent, à l'effet de n'être imposé qu'à 20 sols de capitation, ainsi que l'a toujours été le médecin de l'hôtel-Dieu, au lieu de 3 l. auxquelles les collecteurs l'ont imposé pour la présente année. Montdidier, 19 mai 1786. — « Extrait des registres aux délibérations de la ville de Montdidier. » Délibération donnant satisfaction à ladite demande, attendu que les services du médecin de l'hôtel-Dieu seront gratuits. 13 juillet 1786. — « Extrait du rôle de taille de la paroisse de Hamel pour 1786. » — Requête de François Soyer, laboureur au Hamel, à l'Intendant, à l'effet d'être taxé d'office, en qualité de garde étalons. 21 juillet 1786. — Requête à l'Intendant par Alexandre Fontaine, fermier d'une des fermes du Valdemaison à l'évêque de Noyon, pour être imposé à la taille, en raison de ses revenus. 29 juillet 1786, — etc.

C. 1134. (Liasse.) — 23 pièces papier (1 imprimée).

1783-1787. — Impositions directes. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général : « La grèle a causé l'année dernière les plus grands ravages dans ma généralité. Ce fléau vient de se répéter le 3 de ce mois. Plus de 30 paroisses ont éprouvé des pertes marquées sur leurs récoltes ; le vent, dont cette grèle était accompagnée, a renversé plusieurs moulins, déraciné des arbres et occasionné de grands dommages aux bâtiments. Je vais commencer ma tournée des départements : la vérification de ces pertes fera l'objet d'une partie de mes soins. J'aurai l'honneur, dans le temps, de vous rendre compte plus en détail de ces événements, et de réclamer vos bontés en faveur des malheureux taillables qui auront essuyé des pertes. » 10 août 1783. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général, lui envoyant l'état du produit des récoltes de la présente année, qui n'a rien de satisfaisant. Le mauvais temps et la grèle en ont détruit une grande partie. Des incendies considérables et multiples ont aggravé ces malheurs. « Jamais les contribuables n'ont eu plus de droit aux faveurs du gouvernement. » Des épidémies répandues dans un grand nombre de lieux, vont encore augmenter la détresse. Il lui demande une remise de 80,000 l. sur les impositions, plus une somme de 60,000 l. pour travaux de charité, dont les avantages sont de plus en plus démontrés. Amiens, 27 septembre 1783. — Réponse de M. de Calonne à l'Intendant. Le Roi veut bien accorder à sa généralité une remise de 35,000 l. sur les impositions, plus pareille somme pour travaux de charité. Versailles, 17 janvier 1784. — Lettre de l'Intendant à M. de Calonne. La remise de 35,000 l. lui paraît insuffisante. En calculant sa demande à 80,000, il s'était borné aux besoins les plus indispensables. « Je ne réclamerai plus aujourd'hui de secours en faveur des paroisses dont les récoltes ont été mauvaises, parce que cet accident est trop général : mais on ne peut se dispenser d'accorder aux incendiés la remise de leurs impositions, de faire jouir de la même grâce les familles des matelots dont les chefs, depuis plusieurs années au service du Roi, se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs taxes. Il est également de justice d'accorder quelques décharges aux taillables épuisés par les maladies épidémiques, et le nombre en est considérable. Ce fléau, qui a fait tant de ravages dans le cours de l'année dernière, ne s'est point encore ralenti d'une manière sensible. » 28 janvier 1784. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général, lui demandant une augmentation d'au moins 10,000 l. en sus des 35,000 qui lui ont été accordées pour travaux de charité, somme qui lui paraît insuffisante. « J'ai vu avec la plus grande satisfaction, depuis plusieurs années, les avantages infinis que procurent ces sortes de travaux. Des communications très utiles, mais d'un accès impraticable, étaient abandonnées ; plusieurs aujourd'hui sont rétablies, et permettent aux cultivateurs d'exposer leurs denrées, et de se procurer, par ce moyen, une ressource sans laquelle ils ne pouvaient parvenir à payer les impôts. Une circulation plus libre, des rapports plus faciles faisant naître l'émulation dans les campagnes, il en résultera des branches de commerce et d'industrie qui, en occupant des bras jusqu'alors oisifs, procureront une sorte d'aisance parmi une classe d'hommes bien utiles, et dont le sort ne saurait trop fixer l'attention. » 29 janvier 1784. — Lettre de l'Intendant à M. de Vergennes, lui recommandant chaudement l'objet des deux lettres précédentes. 29 janvier 1784. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, l'informant que, par une faveur toute spéciale, le Roi a accordé un supplément de 10,000 l. sur le moins imposé seulement. Versailles, 17 février 1784. — « Extrait du règlement rendu pour la province du Berry. » 6 juin 1785 (impr. 8 p. in-fol. Imp. Roy. 1787). — Lettre de M. de Villedeuil à l'Intendant, l'informant que le moins imposé accordé à sa généralité pour 1787, a été fixé à 24,000 l. Versailles, 22 mai 1787. — Circulaire de l'Intendant aux officiers des six élections, fixant la part de chacune dans ladite réduction. 26 mai 1787, — etc.

C. 1135. (Liasse.) — 144 pièces papier.

1783-1789. — Impositions directes. — État général du travail fait par les contrôleurs des vingtièmes de la généralité d'Amiens, pendant l'année 1784. » — Id. 1785. — Comptes des vingtièmes : Élections d'Abbeville, — Amiens, — Doullens, — Montdidier, — Péronne. 1783.— Id. : Élections d'Abbeville,— Amiens, — Doullens, — Montdidier, — Péronne. 1784. — Id. : Élections d'Abbeville, — Amiens, — Doullens, — Montdidier, — Péronne. 1785. — Id. : Élections d'Abbeville, — Doullens, — Montdidier, — Péronne. 1786. —Id. : Élections d'Abbeville,— Amiens,—Doullens, — Montdidier, — Péronne. 1787. — Id. : Élections de Montdidier, — Péronne. 1789, — etc.

C. 1136. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1781. — Impositions directes. — « État de répartition de la somme de 5,480 l., à laquelle monte la part de l'élection d'Abbeville dans la remise de 45,000 livres accordée par le Roi sur la taille de 1784 de la généralité de Picardie. » — Id. Élection d'Amiens. — Id. Élection de Doullens. — Id. Élection de Montdidier. — Id. Élection de Péronne.

C. 1137. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1784-1787. — Impositions directes. — « Bordereau des ordonnances de M. l'Intendant, acquittées par M. de Bourdeille, jusqu'à ce jour 31 août 1786, sur l'excédant de capitation 1784. » — « État des ordonnances tirées par M. l'Intendant, sur l'excédant de capitation de 1785, acquittées par M. Darjuzon. » — « État des ordonnances de M. l'Intendant, acquittées par M. de Bourdeille, receveur général des finances d'Amiens, sur les fonds libres de la capitation 1786, jusqu'au 22 avril 1788. » — « Bordereau des ordonnances de M. l'Intendant, sur les dépenses fixes et variables, et sur diverses dépenses de la capitation et autres objets qui portent sur l'excédant de ladite capitation, qui sont rentrés à M. de Bourdeille, receveur général des finances, à ce jour, 12 mai 1789. » — « État des ordonnances de M. l'Intendant, qui sont rentrées à M. de Bourdeille, à ce jour 22 avril 1788, sur les dépenses fixes et variables de 1786, qui sont entre les mains de M. Gaudin. » — « État des ordonnances tirées par M. l'Intendant, sur l'excédant de capitation de 1787, acquittées par M. Darjuzon. » — « Bordereau des ordonnances tirées par M. l'Intendant d'Amiens, sur les dépenses fixes et variables de l'exercice 1787. »

C. 1138. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1784-1789. — Impositions directes. — Rôles des cotes des tailles d'office : Élections d'Abbeville, — Amiens,— Montdidier,— Péronne. 1784. —Élections de Doullens, — Péronne, — Saint-Quentin. 1787. — Élections d'Abbeville, — Amiens. — Montdidier, — Péronne. 1788. — Département d'Abbeville. 1788. — Départements de Doullens, —Péronne. 1789. — « Département particulier des rejets et réimpositions ordonnées sur aucunes des villes et communautés du département de Péronne, fait par nous, députés composant le bureau intermédiaire de l'assemblée dudit département, en exécution de l'art. 9 de l'arrêt du Conseil, du 8 août 1788. — Rôle des tailles de la paroisse de Saint-Sulpice pour 1785. — Id. Vauchelles-les-Quesnoy. 1787, — etc.

C. 1139. (Liasse.) — 11 pièces papier (3 imprimées).

1785-1787. — Impositions directes. — Lettre de M. de Vergennes à l'Intendant, contenant plusieurs rectifications à faire au bordereau de l'emploi des fonds libres de la capitation de sa généralité, pour 1782. Paris, 10 mai 1785. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui, sans avoir égard à l'arrêt de la cour des Aides du 20 août 1784, ni aux oppositions formées à l'exécution des lettres patentes des 28 novembre 1782 et 11 juin 1784, évoque à soi et à son Conseil, toutes les contestations relatives à la perception du tarif ordonné par lesdites lettres patentes, et les renvoie par-devant le sieur Intendant et commissaire départi en la généralité d'Amiens, pour y être jugées en première instance, sauf l'appel en son Conseil. » 2 août 1785 (impr. affiche). — Consultation de MM. d'Augy, Damours, Despaulx, Rigault, Auda et Turpin, sur la question de savoir si l'extraction de la tourbe peut donner lieu à la perception des vingtièmes, ou si elle doit en être affranchie. Paris, 26 avril 1786 (impr. 10 p. in-4°). — Lettre des procureurs syndics du département de Doullens à ceux du département de Péronne, leur proposant de s'entendre pour que les paroisses, qui sont en partie dans les deux départements, soient désormais rattachées à un seul, et au sujet du projet de demander un abonnement pour les vingtièmes. Doullens, 11 novembre 1787.— Avertissements pour le paiement des vingtièmes. 1787, — etc.

C. 1140. (Liasse.) — 57 pièces papier (2 imprimées).

1787-1790. — Impositions directes. — « Instruction approuvée par le Roi, le 27 octobre 1787, pour les directeurs des vingtièmes. » — Lettre de M. Lambert à l'Intendant, au sujet de la confection de rôles provisoires des vingtièmes, pour les six premiers mois

de 1788, en attendant qu'on ait pu réunir les éclaircissements nécessaires pour établir l'imposition de l'année entière, selon les dispositions de l'édit de septembre 1787. Versailles, 7 novembre 1787. — Lettre de M. Lambert à l'Intendant, lui demandant un état détaillé des vingtièmes dans chaque paroisse, à l'époque où ont commencé les vérifications, et à celles où elles ont cessé. Paris, 18 novembre 1787. — Réponse de M. Lambert à une demande de renseignements faite par l'assemblée provinciale de Picardie, au sujet des vingtièmes. Paris, 27 novembre 1787. — « Généralité d'Amiens. État du montant des rôles des premiers et seconds vingtièmes, et de 34 s. pour livre du premier vingtième des biens fonds, de l'industrie et des offices et droits de la généralité d'Amiens, non compris le gouvernement de Boulogne, depuis et compris l'année 1772, jusques et compris 1776. » — « État général du montant des rôles des deux vingtièmes et 4 sols pour livre du premier vingtième de la généralité d'Amiens, en 1787, non compris le gouvernement de Boulogne. » — Id. six derniers mois de 1788. — « Copie de la lettre écrite par M. Lambert, à MM. de la commission intermédiaire d'Amiens, le 3 mars 1788 », relativement à l'abonnement des vingtièmes. — « Projet d'un modèle général d'arrêt, pour régler les abonnements des vingtièmes. » v. 1778. — « Observations sur le projet d'arrêt relatif à l'abonnement des vingtièmes, proposé par la commission intermédiaire. » 1778. — Modèles d'états pour servir à la répartition des vingtièmes par l'abonnement. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, concernant les abonnements de vingtièmes, et portant remise de toute augmentation sur ladite imposition, pour la présente année 1788. » 31 mai 1788 (impr. 11 p. in-4°. Imp. Roy. 1788). — « Copie de la lettre écrite par M. Lambert à MM. de la commission intermédiaire d'Amiens », leur envoyant l'arrêt du 31 mai, concernant l'abonnement des vingtièmes. 30 juin 1788. — Copie de la lettre écrite par M. Blondel à MM. de la commission intermédiaire de Picardie », sur la confection des rôles, conformément audit arrêt. 23 juillet 1788. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, l'informant que le Roi vient de suspendre l'exécution de l'arrêt du 31 mai, jusqu'à la tenue des États Généraux. Versailles, 18 octobre 1788. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, l'informant qu'il vient de prévenir la commission intermédiaire, de correspondre désormais directement avec lui, pour tout ce qui concernera l'imposition des vingtièmes. Paris, 3 décembre 1788. — « Copie de la lettre écrite par M. le contrôleur général, à MM. de la commission intermédiaire », pour la confection immédiate des rôles des vingtièmes pour 1790. 16 novembre 1789. — Mémoire relatif aux vingtièmes, par M. Chamont. 10 décembre 1789. — « Copie de la lettre écrite par M. le contrôleur général à MM. de la commission intermédiaire de Picardie », relativement à la confection des rôles des vingtièmes pour 1790. 21 janvier 1790, — etc.

C. 1141 (Liasse.) — 46 pièces papier (2 imprimées).

1788-1789. — Impositions directes. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui envoyant les doubles expéditions des commissions pour la répartition des impositions de l'année 1789, sur chacun des départements de la généralité, et contenant diverses instructions sur ladite répartition. Versailles, 24 septembre 1788. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, concernant les opérations du département des tailles pour l'année prochaine 1789. » 4 octobre 1788 (impr. 6 p. in-4°. Imp. Roy. 1788). — Lettre des officiers de l'élection de Péronne à l'Intendant, lui demandant le jour où il viendra en cette ville, pour le département de la taille. « Nous étant parvenu que les membres de l'assemblée du département de notre ville voulaient faire ce travail, à notre exclusion, nous venons de décider qu'il serait fait par nous, comme par le passé, et en votre présence. Nous vous prions, Monseigneur, de nous faire connaître si votre intention est d'y assister, et, dans ce cas, nous avons l'honneur de vous prévenir que nous la commencerons lundi prochain, 13 du courant; les circonstances ne nous permettant point de retarder plus longtemps, elles nous forceront (pour la conservation de nos droits et privilèges) d'y travailler en votre absence, si vous ne jugez pas à propos d'y paraître. Comme la commission de la taille pour cette élection se trouve en la possession de ces membres, qu'ils nous l'ont refusée jusqu'aujourd'hui, que nous ignorons s'ils déféreront à une sentence que nous venons de rendre sur le réquisitoire du ministère public, par laquelle il leur est enjoint de nous la remettre, et que tout ceci peut occasionner un retard à notre travail et à la perception des deniers royaux, nous supplions votre grandeur de nous mander si la taille de cette année est la même que celle de l'année dernière, et quelle est l'augmentation, si toutefois il s'en trouve une. » Péronne, 7 octobre 1788. — « Copie de la lettre écrite par M. le directeur général à MM. de la commission intermédiaire de Picardie », relativement au département des tailles. 9 octobre 1788. — Lettre de l'Intendant à M. Necker, lui rendant compte de la lettre des officiers de l'élection de Péronne. « J'ai appris, Monsieur,

que les officiers de plusieurs élections de ma généralité ont adressé des représentations à la cour des Aides, pour se plaindre des attributions données à l'assemblée provinciale, d'une partie de leurs fonctions, et pour demander d'être maintenus dans la plénitude de leurs droits. D'après une réponse provisoire faite notamment à l'élection d'Amiens, les officiers de ce siège se sont empressés de s'occuper de leurs chevauchées, qui est le travail préparatoire pour le département de la taille. L'exemple de l'élection de Péronne pourra influer sur les autres qui élèveront les mêmes prétentions. » 12 octobre 1788. — Lettre des officiers de l'élection de Saint-Quentin à l'Intendant, se plaignant de ce que, au mépris de la déclaration du 23 septembre précédent, qui leur rend leurs fonctions, l'assemblée intermédiaire du département de Saint-Quentin veut, à leur exclusion, prétendre au droit de procéder au département de la taille et autres impositions. « A cette fin, le prétendu greffier de l'assemblée intermédiaire de cette ville, se serait transporté le 8 de ce mois au greffe de notre élection, pour y retirer, en vertu de prétendus ordres, tous les rôles de ces impositions, minutes, registres, brevets, départements de tailles et autres, à quoi notre greffier, de nous autorisé, se serait refusé, jusqu'à ce qu'il nous fût parvenu des ordres supérieurs, pour le déplacement et la remise de ces pièces. » Saint-Quentin, 14 octobre 1788. — Lettre de l'Intendant à M. Necker, au sujet de ladite réclamation. 17 octobre 1788. — « Copie du mémoire adressé à M. le directeur général par MM. les officiers de l'élection de Péronne. » 18 octobre 1788. — « Copie d'une lettre écrite par l'assemblée du département de Montdidier, signée du sieur Maillard, leur greffier », sur la nomination et la désignation des collecteurs. 23 octobre 1788. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui mandant que les officiers des élections de Péronne et de Saint-Quentin ne sont pas fondés dans leurs prétentions. Paris, 25 octobre 1788. — « Déclaration du Roi, concernant les formes de la répartition et levée des tailles, et les contestations y relatives. » Versailles, 28 octobre 1788 (impr. 11 p. in-4°. Imp. Roy. 1788.) — Lettre de l'Intendant aux officiers de l'élection de Péronne, leur transmettant la réponse du ministre. 29 octobre 1788. — Id. aux officiers de l'élection de Saint-Quentin. 29 octobre 1788. — Lettre des officiers de l'élection d'Amiens à l'Intendant, se plaignant de ce que les membres du bureau intermédiaire du département, au lieu de se rendre à la convocation qu'ils leur avaient adressée pour le département des tailles, leur « ont adressé une expédition du département, qu'ils ont arrêté sous la date du 18, et qui n'est autre chose, pour le principal de la taille, que la copie fidèle de celui de 1788..... Le département est un acte de justice, d'où dépendent le bonheur et la tranquillité des campagnes. La déclaration de 1728 a, dans cette élection, la plus entière exécution. La forme extra-judiciaire que nous avons adoptée, y a donné à cette loi la plus grande activité : la taille change, chaque année, de paroisse à paroisse, comme dans les rôles, de particulier à particulier, à raison de la rentrée ou de la sortie des biens. Les minorités, les reprises d'exploitation par privilégiés, opèrent des pertes ; la cessation de ces causes donnent des profits. MM. du bureau intermédiaire avaient en leur possession les pièces qui, jusqu'à ce jour, ont servi de base aux opérations, auxquelles vous présidiez ; le dépôt du greffe leur était ouvert ; ils ont vérifié avec appareil les requêtes qui leur ont été adressées ou renvoyées ; cependant ils ont trouvé plus simple, de tout négliger et de laisser subsister, malgré les changements dont ils avaient connaissance, l'imposition de 1788, ce qui est un déni de justice. Il influera, s'il subsiste, sur toutes les impositions dont la taille est la mesure, et sera un germe fécond de trouble et d'injustice, fatal au recouvrement. » Le travail doit donc être réputé non fait, « et comme au 30 de ce mois, la loi vous subroge, M., pour y procéder, conformément au règlement de 1643, nous osons, M., vous témoigner tout le plaisir, que nous aurons de pouvoir encore travailler sous vos ordres au rétablissement de l'ordre. » Amiens, 27 novembre 1788. — Lettre de l'Intendant à M. Necker, lui renvoyant ladite réclamation. Il craint que ces réclamations n'apportent des retards au recouvrement des impositions. « Les élections, d'après ce qui m'est revenu, pourraient bien refuser de rendre les rôles exécutoires, sous le prétexte qu'ils seraient rédigés d'après les départements arrêtés sans leur concours, au mépris de l'arrêt subsistant de la cour des Aides, qui réclame ce droit fondé sur les règlements anciens. » 2 décembre 1788. — Réponse de M. Necker à l'Intendant. « Le département fait par le bureau intermédiaire d'Amiens pour l'année 1789, doit avoir son exécution. S'il donne lieu à quelques réclamations de la part des contribuables, ils se pourvoiront devant les officiers de l'élection, et les inégalités que pourrait présenter la contribution de quelques paroisses, seront rectifiées l'année prochaine. » Paris, 10 décembre 1788. — Lettre de l'Intendant aux officiers de l'élection d'Amiens, leur transmettant la décision du ministre. Amiens, 18 décembre 1788. — Lettre de M. Necker à

l'Intendant, le priant de donner ordre aux officiers de l'élection de Péronne, de remettre sur-le-champ au bureau intermédiaire, toutes les pièces nécessaires au département des impositions. Paris, 19 décembre 1788. — Délibération des officiers de l'élection de Péronne, déclarant, non sans protester, obtempérer à l'injonction qui leur est faite. 26 décembre 1788. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, l'informant que le Roi a accordé à sa généralité une diminution de 32,000 l. sur les impositions, et une somme de 68,000 l. pour travaux de charité pour 1789. Paris, 8 janvier 1789. — Lettre de l'Intendant, à la commission intermédiaire, relativement aux opérations du département. Amiens, 29 janvier 1789. — Nomination par les officiers municipaux et les quarante citoyens les plus imposés, y dénommés, des 8 adjoints, pour la répartition des impositions de la ville d'Amiens. 2 juin 1789, — etc.

C. 1142. (Liasse.) — 9 pièces papier (2 imprimées).

1788-1790. — Impositions directes. — Lettre de M. Blondel à l'Intendant, sur l'emploi des fonds libres de la capitation, et notamment sur le projet par lui proposé, d'appliquer l'excédant de 1786, à la construction d'un dépôt pour les archives de l'Intendance, le local qui les contient actuellement étant insuffisant et humide. Il l'informe que le ministre a approuvé cette proposition. Paris, 8 juillet 1788. — Lettre de M. Lormoy à l'Intendant, au sujet des contraintes pour la taille. Péronne, 13 octobre 1788. — « Copie de la lettre écrite par M. le directeur général à MM. de la commission intermédiaire de Picardie », au sujet des fonds libres de la capitation, des fonds variables et des formes à observer pour le paiement des dépenses à la charge des provinces. 10 janvier 1789. — « Sentence de l'élection de Paris, rendue sur le réquisitoire de M. le procureur du Roi, qui fait défenses à qui que ce soit, autre qu'au greffier en chef du siège, de délivrer de nouvelles expéditions des rôles de taille. » 5 février 1789 (impr. 3 p. in-4°, Paris, 1789). — Sentence de l'élection de Paris, qui déclare nulles les nominations de collecteurs faites en 1788, pour les années 1790 et 1791 », etc. 4 mars 1789 (impr. 8 p. in-4°, Paris, 1789). — « Mémoire » en faveur de l'ordre de Malte, contre la levée des vingtièmes sur les commanderies. XVIII[e] s., — etc.

C. 1143. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1789-1790. — Impositions directes. — Bordereau du montant des rôles des vingtièmes de l'élection d'Abbeville, arrêté par la commission intermédiaire provinciale, pour 1789. — Id. Élection d'Amiens. — Id. Élection de Doullens. — Id. Élection de Montdidier. — Id. Élection de Péronne. — Bordereau du montant des rôles des offices et droits pour 1789. Élection d'Abbeville. — Id. Élection d'Amiens. — Id. Élection de Doullens. — Id. Élection de Montdidier. — Id. Élection de Péronne. — Bordereau du montant du rôle d'industrie, pour 1789. Élection d'Abbeville. — Id. Élection d'Amiens. — Id. Élection de Doullens. — Id. Élection de Montdidier. — Id. Élection de Péronne. — « Généralité d'Amiens. Rôle de supplément sur les ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois de 1789. » 12 avril 1790.

C. 1144. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1789. — Impositions directes. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, sur la nécessité de rassembler à l'avance, sur les impositions, les différents résultats qui pourront être nécessaires, pour la prochaine assemblée des États Généraux. Paris, 24 janvier. — Circulaire de l'Intendant aux subdélégués, sur le travail prescrit par la lettre précédente. Amiens, 28 janvier. — Réponse de M. Dargnies de Frêne à l'Intendant, contenant plusieurs observations des officiers de l'élection d'Abbeville, sur ledit travail. Abbeville, 1[er] février. — Réponse de l'Intendant aux dites observations. Amiens, 6 février. — Lettre de M. Colliette à l'Intendant, lui donnant les renseignements demandés, et ajoutant : « MM. les élus regardant leur existence actuelle, qui n'est qu'une résurrection à laquelle ils ne s'attendaient guère, comme précaire et momentanée, je n'en ai reçu aucun secours : ils se sont contentés de me communiquer tous les rôles dont j'ai eu besoin ; j'ajouterai qu'ils l'ont fait de très bonne grâce, mais nul autre travail de leur part. » Saint-Quentin, 7 mars. — Réponse de M. Pucelle à l'Intendant, sur le même objet. Montdidier, 17 avril. — Lettre de l'Intendant à M. Necker, lui envoyant les renseignements demandés pour sa généralité. « L'imperfection et l'obscurité de la plupart des rôles sont, comme vous l'observerez, Monsieur, un obstacle invincible à la précision de cette opération. Le dépouillement de tous les rôles ne présente même encore qu'une base obscure et douteuse, à cause de la diversité dans la manière d'opérer des différents répartiteurs.... D'après le relevé qui a été fait des rôles, le revenu servant de base à la taille personnelle, composé 1° du produit des biens donnés à loyer, 2° des rentes actives, 3° des bénéfices industriels, 4° de la moitié du revenu des biens exploités ou propres, a formé le tiers du revenu total, de manière que la taille

d'exploitation des paroisses, se trouve, par compensation, monter aux deux tiers de l'imposition entière. Le résultat de ces nouveaux calculs s'est trouvé conforme à l'opinion commune, et à celle que j'avais conçue d'après les recherches que j'ai faites sur cette imposition, pendant tout le temps que j'ai concouru à sa répartition. Ainsi la taille de propriété de ma généralité peut être évaluée à 366,054 l., 12 s.; la taille d'exploitation à 732,109 l., 4 s.; total 1,098,163 l., 16 s., somme égale au brevet de la taille de 1789. » 8 mai. — « Renseignements sur les impôts de la province de Picardie, et sur les sommes accordées annuellement par le Roi, pour faire face à certains objets de dépense. » — « Compte rendu au Conseil des frais d'administration de l'assemblée provinciale de la généralité d'Amiens, pour l'année 1788 », — etc.

C. 1145. (Liasse.) — 7 pièces papier (2 imprimées).

1789-1790. — Impositions directes. — « Contribution patriotique. Avis sur les arrérages échus des rentes sur l'hôtel-de-ville, que l'on sera dans l'intention de donner en paiement sur la contribution patriotique » (impr. placard 1789). — « Instruction publiée par ordre du Roi, relativement à la contribution patriotique » (impr. 21 p. in-4°. Imp. Roy. 1789). — Lettre de M. Grandsire à l'Intendant, relativement à la fixation du revenu, pour la contribution patriotique. Boulogne, 3 décembre 1789. — Lettre de l'Intendant à M. Necker, lui transmettant la demande de M. Grandsire. 6 décembre 1789. — Réponse de M. Delessart à l'Intendant. Les réparations peuvent être déduites du revenu pour la fixation de la contribution patriotique. Paris, 9 janvier 1790, — etc.

C. 1146. (Liasse.) — 5 pièces papier (imprimées).

1789-1790. — Impositions directes. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne qu'il sera sursis à l'envoi aux sièges des élections, d'un arrêt de la cour des Aides de Paris, du 2 septembre 1789, contenant différentes dispositions relatives aux opérations du département des tailles, fait défenses à son procureur général en ladite cour d'y donner aucune suite, et à tous officiers de s'y conformer et de rien innover dans le service ordinaire, relativement aux opérations du département. » 14 septembre 1789 (impr. 2 p. in-4°. Imp. Roy. 1789). — « Instructions publiées par ordre du Roi, pour accélérer la confection et le recouvrement des rôles des impositions dans les différentes villes et communautés. » 21 mars 1790 (impr. 6 p. in-4°. Amiens). — « Du cérémonial et autres formes que Sa Majesté entend être observés, tant par la commission intermédiaire provinciale et bureau intermédiaire de département de la province , que par MM. les trésoriers de France et officiers des élections de ladite province, lors des opérations du département de 1790 (impr. 4 p. in-fol.) — Modèle de nominations d'office de collecteurs des tailles, par M. de Bernage, intendant (impr. placard) XVIII° s., — etc.

C. 1147. (Liasse.) — 6 pièces papier (5 imprimées).

1655-1785. — Impositions indirectes. — « Bail fait à Me Claude Baudouin de la ferme des neuf livres dix-huit sols pour tonneau de vin, entrant ès villes et bourgs de la généralité de Picardie, de douze deniers pour pot de vin qui se vend et débite en détail en la dite généralité, des soixante sols pour chacun muid de vin sortant le royaume par ladite province de Picardie, et de celles de Champagne et Soissons, ensemble des cent sols pour poinçon de vin, jauge dudit Champagne, et autres vaisseaux à l'équipolent, sortant desdites provinces pour estre transportez dans les pays estrangers, avec les cinq sols pour livre desdits droicts; commençant au premier d'octobre 1655, et qui finira au dernier septembre 1661 » (impr. 28 p. in-4°. Paris, 1655). — « Extrait des registres de la cour des Aydes » donnant acte à Me Antoine Bouchemel, de son consentement à ce que les vins que les ecclésiastiques feront entrer pour leur provision, ne paient aucun droit. » Paris, 20 octobre 1656 (impr. 2 p. in-4°). — « Arrest du conseil d'Estat du Roy, du 18 aoust 1657, portant que les jugemens donnez pour la levée des XXV sols pour muid de vin vendu en destail en la ville d'Amiens, et pour la levée des droicts sur les bières en ladite ville d'Amiens et de Péronne, seront exécutez selon leur forme et teneur, nonobstant oppositions et appellations quelconques » (impr. 4 p. in-4°). — « Tarif des droits d'aydes de l'élection de Péronne, arretté au conseil royal, le 27 janvier 1687 » (impr. affiche). — Extrait du tarif des droits ordonnés être perçus pour 6 ans, en exécution de l'édit d'août 1758. 3 janvier 1759 (impr. 6 p. in-4° Amiens), — etc.

C. 1148. (Liasse.) — 12 pièces papier (10 imprimées).

1660-1751. — Impositions indirectes. — « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Arrêt relatif au paiement des droits d'aides. 27 mai 1660 (impr. 3 p. in-4°). — « Mémoire pour expliquer à MM. les intendants et commissaires départis, les intentions de Sa Majesté, sur les privilèges dont doivent jouir ceux qui sont employés dans les fermes et autres droits. » Versailles,

5 septembre 1707 (impr. 4 p. in-fol.) — « Extrait des registres de la cour des Aides. » Arrêt rejetant un appel fait d'une sentence du juge des traites de Chaumont en Bassigny, prononçant la confiscation de marchandises, sur un nommé Nicolas Durand, marchand. 10 juillet 1716 (impr. 3 p. in-4°, Paris 1716). — « Fermes générales ; régie de Charles Cordier ; ordre et instruction pour la régie du droit de Picardie et des droits de rivière. » Paris, 28 avril 1721 (impr. 23 p. in-4°). — Arrêt du conseil d'État, relativement à quatre barils d'eau-de-vie, confisqués sur Antoinette de Boisle. Paris, 7 novembre 1721. — Ordonnance de l'Intendant, sur la requête de Charles Cordier, régisseur des fermes du Roi, ordonnant l'exécution de l'ordonnance de 1680 et autres arrêts et règlements, qui enjoignent aux collecteurs des tailles et autres, de fournir aux receveurs des greniers d'où ils ressortissent, des copies de leurs rôles. Amiens, 30 janvier 1723 (impr. affiche). — « Arrêt de la cour des Aides concernant les inscriptions de faux, contre les procès-verbaux des commis des fermes. » 14 juillet 1724 et 18 mai 1729 (impr. 8 p. in-4°, Paris 1731). — « Bail des aides de la généralité d'Amiens. » Paris, 16 octobre 1726. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne que les édits et arrêts concernant les droits sur les huiles et savons, seront exécutés dans tout le gouvernement de Boulogne, comme dans le reste du département. Amiens, 3 mai 1727 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi et lettres patentes sur icelui, registrées en la cour des Aides, portant règlement pour l'imposition, levée, perception et régie des différents droits des fermes, dans les paroisses, villages, hameaux, fermes et censes, réunis à la province de Picardie, par arrêt et lettres patentes du 13 avril 1743. » 24 juin 1743 (impr. 11 p. in-4°). — « Arrêt de la cour des Aides, qui valide les procédures commencées sous le nom de Jean-Baptiste Bocquillon, subrogé à Jean Girardin, adjudicataire des fermes générales, et autorise ledit Bocquillon à reprendre les instances commencées sous celui dudit Girardin. » 7 septembre 1751 (impr. 2 p. in-4°. Imp. Roy. 1751), — etc

C. 1149. (Liasse.) — 11 pièces papier (imprimées).

1675-1747. — Impositions indirectes. — « Bail général de la ferme du tabac et marque de l'estain » (impr. 14 p. in-4°. Paris, 1675). — « Arrêt de la cour des Aides de Paris qui condamne Florein Boufflet, courrier de la poste de Rennes, en 30 l. d'amende, pour chaque livre de tabac saisie sur lui, conformément à l'article 29 de l'ordonnance du tabac, et aux dépens ; ordonne que l'arrêt sera lu, publié et affiché dans les élections du ressort de ladite cour. » 2 septembre 1701 (impr. 3 p. in-4°). — « Arrêt de la cour des Aides, qui fait défenses aux officiers des élections, de faire apporter les tabacs de saisies à leur greffe, et de descendre dans les bureaux, à moins qu'ils n'en soient requis par le fermier ou ses commis. » 15 janvier 1706 (impr. 7 p. in-4°). — Circulaire relative aux faux tabatiers et aux faux sauniers. Amiens, 20 février 1722 (impr. 3 p. in-4°). — « Arrêt de la cour des Aides portant qu'en attendant l'enregistrement des lettres patentes sur les arrêts du Conseil des 22 mars dernier et 1er du présent mois de septembre, Pierre Le Sueur sera mis en possession du privilège de la vente exclusive du tabac, pour la compagnie des Indes. » 23 septembre 1723 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy.) — Ordonnance de l'Intendant qui, pour obvier aux fraudes sur la vente du tabac, interdit de naviguer sur la Somme, avant le lever et après le coucher du soleil. 18 août 1746 (impr. 3 p. in-4°). — « Arrêt contradictoire de la cour des Aides, qui infirme une sentence de l'élection d'Amiens, du 3 février précédent, pour n'avoir prononcé que la confiscation de 50 l. de tabac en fraude, saisi sur le nommé Louis Gaillet arrêté en campagne, sans amende », etc. 16 juin 1747 (impr. 3 p. in-4°), — etc.

C. 1150. (Liasse.) — 5 pièces papier (imprimées.)

1702-1757. — Impositions indirectes. — Ordonnance de l'intendant Jérôme Bignon, qui interdit le commerce des cartes à jouer, de figures étrangères ou d'ancien patron. Amiens, 3 août 1702 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que jusqu'à ce qu'il ait été autrement statué, toutes les contestations nées et à naître dans la province d'Artois sur l'exécution de l'édit du mois de février dernier, et de la déclaration du 16 du même mois de février, seront jugées en première instance par le sieur Intendant et commissaire départi en la généralité d'Amiens et province d'Artois. » Gand, 1er août 1745 (impr. affiche). — « Ordonnance de M. l'Intendant, qui déclare la saisie de six jeux de cartes faite chez le sieur Leulie, cafetier à Amiens, bonne et valable, et le condamne en mille livres d'amende, au profit de l'école royale militaire. » 24 novembre 1753 (impr. affiche). — « Ordonnance de M. l'Intendant, qui déclare bonne et valable la saisie de dix-sept sixains de cartes, faite par les employés des aides, à la résidence de Saint-Quentin, sur le nommé François Douillet, domestique, arrêté, colportant, et constitué prisonnier

ès prisons de ladite ville, et qui le condamne en 1.000 livres d'amende et aux dépens. » 18 mars 1757 (impr. affiche). — « Ordonnance de M. l'Intendant, qui déclare bon et valable le procès-verbal du 17 juin dernier, rendu par les employés des fermes générales du Roi, contre le nommé Alexandre Ternissien et sa femme, cabaretier au hameau de la Capelle, paroisse de Bainctun, et en conséquence, adjuge la saisie des six jeux de cartes, tant refaits que de faux moulage, trouvés dans leur maison, et les condamne en mille livres d'amende, et aux dépens. » 2 août 1757 (impr. affiche).

C. 1151. (Liasse.) — 17 pièces papier (4 imprimées).

1703-1781. — Impositions indirectes. — Ordonnance de Jérôme Bignon, intendant, qui, en exécution de l'arrêt du Parlement du 13 mars 1699, fait défense « à tous marchands, négociants en gros et en détail et à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles puissent être, de faire venir, recevoir ni débiter d'autres eaux de vie, que celles faites de vin. » Amiens, 23 novembre 1703 (impr. affiche). — « Lettres patentes sur arrêt, portant règlement pour assurer les droits d'aides sur les eaux-de-vie qui entrent dans la généralité d'Amiens. » Versailles, 30 mai 1724 (impr. 4 p. in-4°). — « Arrêt du conseil d'État du Roi et lettres patentes sur icelui.... qui confisquent plusieurs pièces d'eau-de-vie saisies sur Antoine Le Maire, marchand à Amiens », etc. 11 août 1739 (impr. 15 p. in-4°. Paris, 1740). — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui envoyant un mémoire « d'un sieur Dargent, marchand d'eau-de-vie, de la ville d'Amiens, et les réponses, tant du directeur des aides, que des fermiers généraux. Vous verrez que le sieur Dargent se plaint que le receveur du port refuse de lui faire un crédit, dont jouissent presque tous les autres négociants de cette ville, sur le paiement des droits d'entrée des eaux-de-vie, et que, sous le prétexte du défaut de paiement comptant de ces droits, il a fait saisir quatre pièces d'eau-de-vie, qui étaient arrivées pour le compte du sieur Dargent. Il m'a paru qu'il y avait dans cette affaire peut-être de l'humeur de la part du sieur Dargent, mais plus vraisemblablement encore de la dureté et de l'animosité de la part du receveur du port et du directeur. Je vous prie de vérifier les faits avancés par les parties, que vous ferez venir devant vous. Vous saurez si, en effet, on est dans l'usage d'accorder un crédit à la plupart des négociants, et si on a eu des raisons valables de le refuser au sieur Dargent, et de faire à son égard une distinction, qui est humiliante, et qui peut même attaquer son crédit, puisqu'elle donne lieu de douter de sa solvabilité. En général, je vois toujours avec peine que le fermier soit le maître d'accorder, dans la perception des droits, des préférences qui procurent à des négociants des avantages que l'on refuse à d'autres, et il serait à désirer qu'il y eut dans cette administration une uniformité qui en bannit tout arbitraire. Si, par l'examen de cette affaire, vous vous apercevez qu'il y ait eu, comme je le soupçonne, de la dureté et de l'animosité de la part du receveur, vous lui ferez les reproches que peut mériter sa conduite, et vous lui recommanderez de mettre à l'avenir plus de modération et de ménagement dans sa perception, et d'avoir pour les négociants les égards qui leur sont dus. » Versailles, 11 juillet 1775. — Lettre de la maréchale de Luxembourg à l'Intendant, lui recommandant l'affaire du sieur Dargent. Le compte qu'elle s'en est fait rendre lui a fait connaître, « combien il est malheureux pour les habitants de la province, d'être toujours victimes des entreprises illicites des employés de la ferme. » Paris, 11 août 1775. — Procès-verbal de l'enquête faite par M. Ducastel sur ladite affaire. 14 août 1775. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant. Il estime « qu'il y a eu un peu de vivacité dans la conduite du receveur du quai, mais néanmoins que la saisie n'a pas fait à la réputation du sieur Dargent tout le dommage qu'il voudrait le faire entendre, et que, pour prévenir par la suite tous ces différents incidents, il y aurait lieu de faire passer au bureau de la direction des ordres précis, pour régler le crédit à l'avenir. » Amiens, 27 novembre 1775. — Lettre de l'Intendant à M. Ducastel. Après examen de ladite affaire, il n'a rien trouvé dans la conduite du directeur des aides et du receveur du port « qui ne soit conforme aux règlements concernant la perception des droits qui sont dûs à l'arrivée des eaux-de-vie au port d'Amiens. Suivant ces règlements, le sieur Dargent devait des droits à l'instant du débarquement des 4 pièces d'eau-de-vie qui lui sont arrivées le 4 avril dernier, et puisqu'il s'est obstiné à ne pas vouloir les acquitter, en prétendant qu'on devait lui faire un crédit qui ne lui était pas dû, les employés ont été bien fondés à faire la saisie de ces quatre pièces, pour sûreté du paiement des droits. Le crédit que le receveur fait de ces droits à des marchands ne peut être regardé que comme une marque de confiance et une faveur qu'il est libre de refuser quand bon lui semble, Il est personnellement responsable envers ses commettants des droits qu'il est censé percevoir à l'instant de l'arrivée des eaux-de-vie; ainsi il y aurait de l'in-

justice et du ridicule à vouloir l'obliger de faire indistinctement à tous les marchands crédit de ces droits. L'usage dont se prévaut le sieur Dargent est abusif, puisqu'il n'est pas autorisé par la loi, et qu'en le suivant, le receveur peut se trouver dans le cas d'en être la victime. D'après cela, M., je vous prie de faire connaître au sieur Dargent que les plaintes qu'il a portées à M. le contrôleur général, et sur lesquelles ce ministre m'a chargé de faire ce que les circonstances me dicteraient, me paraissent sans fondement. Vous voudrez bien en même temps lui faire sentir tout le tort qu'il a eu de présenter la saisie qui a été faite de ses pièces d'eau-de-vie, comme un effet de haine et d'humeur de la part du directeur et du receveur, puisque c'est son opiniâtreté qui les a forcés à prendre ce parti, et combien les mauvais propos qu'il a tenus à ce sujet sont déplacés. » 8 décembre 1775. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général, sur ladite affaire. Le directeur des aides et le receveur du port ont agi conformément à leur droit, et le sieur Dargent lui paraît mal fondé dans sa réclamation. 20 décembre 1775. — « Mémoire de la chambre de commerce de Picardie, pour supplier Sa Majesté et nos seigneurs de son Conseil, de faire ordonner au fermier des aides de se conformer aux anciens règlements et aux usages jusqu'à présent suivis, concernant la perception des droits sur les eaux de-vie, en destination pour les généralités voisines de la Picardie, et qui restent accidentellement dans ladite province. » (Copie) v. 1780. — « Supplément au mémoire de la chambre de commerce de Picardie, pour supplier Sa Majesté et nos seigneurs de son Conseil, de rappeler le fermier des aides à la teneur exacte des anciens règlements, pour la perception des droits dus sur les eaux-de-vie destinées pour les généralités voisines de la Picardie, et qui restent accidentellement dans ladite province. » (Copie) v. 1780. — Lettre des président et syndics de la chambre de commerce à l'Intendant, lui envoyant lesdites copies, et lui demandant d'appuyer leur réclamation. Amiens, 18 février 1780, — etc.

C. 1152. (Liasse.) — 28 pièces papier (10 imprimées).

1705-1790. — Impositions indirectes. — Ordonnance de Jérôme Bignon, intendant, qui interdit aux bouchers des villes et bourgs de la généralité, sujets aux droits attribués aux inspecteurs des boucheries, de tuer aucuns bestiaux ailleurs qu'aux tueries et lieux de résidence. Amiens, 14 août 1705 (impr. affiche.) — Arrêt du conseil d'État, qui ordonne que les fermiers des aides ne pourront prétendre les droits auxquels les étapiers sont assujettis par les arrêts des 24 mai 1707 et 15 décembre 1708, pour les vins et autres boissons et denrées servant à la fourniture de l'étape, qu'à compter du jour des demandes qu'ils en auront faites. Marly, 15 juillet 1710. — Ordonnance de M. de Bernage, intendant, relative aux déclarations à faire par les marchands et voituriers d'huiles. Amiens, 3 août 1716 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, qui fait main-levée à Jacques du Castel, d'un baril d'huile d'olive sur lui saisi. Amiens, 26 août 1728 (impr. affiche). — Publication de l'adjudication des droits au profit du Roi sur les bois à brûler, charbons et braises de la ville d'Abbeville, pour le 1er septembre 1719. Amiens, 25 août 1719 (impr. affiche). — Circulaire relative à la saisie des toiles peintes et étoffes de contrebande. Les employés des fermes doivent dresser procès-verbaux contre les personnes vêtues desdites étoffes, mais non les en dépouiller. Paris, 13 septembre 1736 (impr. 2 p. in-4°). — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, relativement à l'entrée et les droits sur les toiles peintes et les toiles de coton. Paris, 27 mai 1786. — « Déclaration du Roi, en interprétation de l'ordonnance du mois de juin 1681, concernant les droits d'abord et de consommation : ordonne que le poisson de mer, frais, sec et salé, entrant par terre dans la province de Picardie, pour y être consommé ou transporté ailleurs, sera sujet auxdits droits, à l'exception de celui qui sera déclaré pour la ville de Paris. » Versailles, 5 mai 1743 (impr. 4 p. in-4°. 1743). — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, au sujet de la demande d'exemption faite par les religieuses minimes d'Abbeville, des droits réservés, sur la bière qu'elles font brasser pour leur usage. « Les droits réservés sont des droits dont le Roi a le progrès de la régie fort à cœur, et dont Sa Majesté n'a pas même voulu accorder l'exemption à ceux qui, dans les villes, ont le privilège d'être exempts des autres droits. » Il ne peut que les autoriser à prendre un abonnement avec le directeur des aides, pour débarrasser leur maison de la visite des préposés. Paris, 27 décembre 1770. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, et lettres patentes sur icelui, qui contiennent différentes dispositions au sujet des déclarations, soumissions et cautionnements, pour assurer le paiement des droits de subvention, inspecteur aux boissons », etc. 3 décembre 1771 (impr. 12 p. in-4°. Imp. Roy. 1772). — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui faisant savoir que le Roi vient d'exempter les morues sèches de pêche française, des droits de ses fermes. Versailles, 13 février 1775. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui

envoyant un arrêt du Conseil, qui supprime les droits sur les huiles et savons. Paris, 19 juillet 1782. — « Arrêt contradictoire de la cour des Aides de Paris, qui confirme, avec amende et dépens, deux sentences des élus de Ponthieu à Abbeville.... et une troisième sentence des élus d'Amiens...., par lesquelles les syndics, habitants, corps et communautés des paroisses de Frettecuisse, du Quesne et de Saint-Aubin-Rivière, ont été condamnés à souffrir les inventaires et récolements de leurs cidres et poirés, suivant les règlements », etc. 1er juillet 1775 (impr. 12 p. in-4°. Imp. Roy. 1775). — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil relatif aux droits sur les fils de lin et de chanvre. Paris, 9 octobre 1782. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil relatif aux droits sur les cuirs. Paris, 7 mai 1785. — Lettre de M. Lambert à l'Intendant, sur le refus par les officiers des traites et ceux de l'hôtel-de-ville de Boulogne, de se conformer à l'arrêt du 13 juin précédent, concernant le droit de marque des fers. Il le prie de tenir la main à l'exécution dudit arrêt. Paris, 20 mai 1789. — « Instructions concernant les impositions de 1790, données par la commission intermédiaire provinciale de Haute-Normandie, aux municipalités, conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale et aux instructions de M. le contrôleur général. » Rouen, 14 janvier 1790 (impr. 7 p. in-4°. Rouen 1790), — etc.

C. 1153. (Liasse.) — 13 pièces papier (imprimées).

1709-1786. — Impositions indirectes. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne que tous les marchands, facteurs ou voituriers, qui voudront conduire des sels du Boulonnois en Artois, seront tenus de signer les soumissions qu'ils feront, aux bureaux des traites de Calais, Boulogne et Étaples, etc. Amiens, 22 mai 1714 (impr. affiche). — « Ordre et instruction concernant les comptes des gabelles de France. » 31 août 1720 (impr. 8 p. in-4°). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant règlement pour empêcher le faux saunage, qui se fait dans le département d'Amiens par les habitants de la ville de Saint-Pol en Artois. » 21 juin 1723 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant relative à l'impôt du sel. Amiens, 27 octobre 1724 (impr. affiche). — « Édit du Roi portant règlement pour l'arrondissement des greniers à sel de la direction d'Amiens. » Marly, mars 1725 (impr. 24 p. in-4°. Paris 1725). — — « Arrêts du conseil d'État du Roi, lettres patentes et jugement de MM. les commissaires du Conseil, concernant les enclaves de Picardie, Artois, Boulonnois, etc. » 8 septembre 1739, 10 mai 1740, 27 juillet 1741, 13 avril 1743 (impr. 27 p. in-4°. Imp. Roy. 1748). — « Ordonnance du Roi portant règlement sur la distribution du sel et du tabac aux troupes, dans les trois lieues de l'Artois, du Cambraisis et du Hainaut français, limitrophes à la Picardie, au Soissonnais et à la Thiérache. » 14 novembre 1747 (impr. affiche). — « Ordonnance de M. l'Intendant, concernant les gribanniers chargés du transport des sels, de Saint-Valery à Amiens. » 20 octobre 1783 (impr. affiche). — « Ordonnance de M. l'intendant de Picardie, qui modifie, en tant que besoin, l'ordonnance du 20 octobre 1783, et qui prescrit la police à observer sur le transport des sels des grandes gabelles, sur la rivière de Somme. » 7 mai 1784 (impr. affiche), — etc.

C. 1154. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1727-1790. — Impositions indirectes. — Procès-verbal contre Pierre-Henri Jubainville, marchand mercier-joaillier à Amiens, rue des Trois-Cailloux, sur le Marché-au-Blé, à l'enseigne des Trois-Visages, pour articles d'or ou d'argent trouvés dans sa boutique, non contrôlés. 23 décembre 1727. — Id. contre Pierre Melin, horloger à Amiens, Marché au Blé. 9 janvier 1728. — Id. contre François Caris, mercier-joaillier à Amiens, Marché au Blé. 14 janvier 1728. — Id. contre un marchand lombard, nommé Barthélemy Guillaume, logé au cabaret où pend pour enseigne l'Orfèvresse, rue Saint-Germain. 21 janvier 1728. — Id. contre Antoine Hucher, horloger à Amiens, Marché au Blé. 26 janvier 1728. — Id. contre la veuve Goret « horlogeuse » à Amiens. 13 février 1728. — Id. contre Jean-Baptiste Burgeaux, mercier-joaillier à Amiens. 24janvier 1739. — Id. contre Louis Couvert, marchand orfèvre à Amiens, pour « six croix d'or, dont cinq plates de Compiègne, et une petite à la Maintenon », etc. 24 janvier 1739. — Id. contre la veuve Dodrelle et ses enfants, marchands orfèvres à Amiens, rue des Orfèvres. 28 février 1739. — Id. contre Louis Caron, marchand mercier-joaillier à Amiens, rue de la Fourbisserie. 22 avril 1739. — Id. contre François Caron, marchand mercier-joaillier à Amiens, au coin de la rue du Beau-Puits. 2 mai 1739. — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements au sujet de deux requêtes présentées par le curé de Saint-Mauguille-lez-Saint-Riquier, par lesquelles il réclame contre un accommodement qu'il prétend lui avoir été surpris par les commis aux aides de Saint-Riquier. Versailles, 25 janvier 1775. — Mémoire de M. Le Senne à l'Inten-

dant, sur ladite affaire. Doullens, 24 mars 1775. — Procès-verbal d'une rebellion des habitants de Romescamps, contre des commis aux aides. « Nous avons remarqué que, pendant que nous étions occupés à examiner les registres du bureau de ladite régie générale des Aides, établi en la maison de Joseph Delamare, demeurant audit Romescamps,la plupart des habitants de cette paroisse s'étaient assemblés en face de l'église, pour se diviser ensuite en plusieurs compagnies, qui se sont aussitôt rendues dans les pressoirs. Nous avons demandé audit Delamare s'il connaissait le motif de ces attroupements, à quoi ledit Delamare, nous a répondu que, sans en être pertinemment instruit, il pressentait qu'il était prudent de nous retirer sur-le-champ, sans nous permettre de nous présenter dans aucun pressoir, ajoutant qu'il nous en donnait le conseil, parce qu'il était instruit que les trois quarts des habitants de cette paroisse, avaient arrêté et signé une délibération, par laquelle chacun d'eux promet de ne faire aucune déclaration de brassage de cidre et d'entrée de boisson, de s'opposer formellement à ce qu'on fasse les inventaires chez eux, et s'assure des secours mutuels, contre ceux qui voudraient les y contraindre, nous observant en outre, qu'il avait été lui-même menacé de la corde et du feu, s'il persistait à vouloir garder les registres du bureau. A ce récit, pour échapper au danger dont les attroupements nous menaçaient, nous sommes aussitôt remontés sur nos chevaux, et avons traversé au pas la partie du village qui conduit de la maison dudit Delamare à la paroisse de Saint Thibault, sans que personne de ceux qui s'étaient attroupés se permit de nous dire un seul mot. Nous nous en félicitions encore, lorsqu'au moment où on devait nous arrêter, nous nous sommes aperçus, par un son de cloche sonné, heureusement pour nous, deux minutes trop tôt, pour faire échouer leur infâme projet, que ce silence et cette tranquillité que nous avions remarqués en traversant la paroisse, n'était qu'un piège qui tendait à faire de la maison du curé de ladite paroisse de Romescamps, une boucherie de nos corps. En effet, nous allions sortir de cette paroisse lorsque, passant derrière les haies du jardin de M. Devisme, prêtre, curé de ladite paroisse de Romescamps, nous nous sommes vus arrêtés par ledit sieur curé qui, après plusieurs invitations de mettre pied à terre au presbytère, nous a dit qu'il nous en priait, pour conférer avec lui sur une affaire qui concernait toute sa paroisse. Nous nous rendions aux instances dudit sieur curé, dans le jardin duquel nous avons en même temps aperçu, par dessous les haies, cinq de ses paroissiens, lorsque, un pied à terre, et l'autre encore dans l'étrier, nous avons entendu sonner la cloche du tocsin dans le clocher de ladite paroisse de Romescamps, et aperçu, dans le cimetière, une foule de paysans tous à nous inconnus de noms, et que nous pourrions peut-être reconnaître de vue, s'ils nous étaient représentés, quoique le danger ne nous ait permis de jeter sur eux, qu'un coup d'œil, qui nous a suffi pour juger qu'ils étaient au moins au nombre de quarante, et remarquer qu'ils étaient tous armés, les uns de bâtons et les autres de couperets à pressoir, et criant d'une voix unanime, en s'avançant vers nous d'un pas précipité : *Il faut les pendre*. Sur-le-champ, et sans prendre le temps de répondre audit sieur curé, qui, s'apercevant que le son du tocsin, donné trop tôt, nous laissait encore le temps de nous échapper, nous disait : *Ne craignez rien, Messieurs, je réponds de vous sur ma tête* ; et s'adressant en même temps aux gens du jardin, d'une voix qu'il croyait sans doute assez basse pour nous, il leur recommandait d'avertir qu'on nous fermât tous les chemins, nous sommes remontés sur nos chevaux, que nous avons mis au galop, avec plus de confiance sur leurs jambes que nous n'en avions sur la parole dudit sieur curé. » 17 novembre 1789 (Copie collationnée). — Lettre de M. Sissons, directeur de la régie générale à Amiens, à l'Intendant, lui envoyant ladite copie, et le priant d'en référer au ministre, afin que la rébellion des habitants de Romescamps ne reste pas impunie. « Pour arrêter le cours de pareilles entreprises, le régisseur général doit avoir recours au pouvoir exécutif, et pour cette partie, c'est par-devant MM. les officiers de l'élection d'Amiens, qu'il a dû se présenter. Les commis n'ont pu trouver un seul huissier, qui ait voulu porter et signifier la copie de leur procès-verbal, même accompagné de la maréchaussée. » Amiens, 1er décembre 1789. — Lettre de l'Intendant aux ministres, les informant que « quelques précautions que l'on ait prises depuis plusieurs mois dans ma généralité, l'on n'a encore pu parvenir à empêcher l'introduction du sel et la vente publique dans les marchés. Les droits d'aides, M., ne donnent que le plus léger produit, dans plusieurs cantons, les employés ont été insultés par le peuple, et obligés de fuir, pour se soustraire à sa fureur; les droits d'octroi, par suite, tombent presque entièrement : cela est d'autant plus fâcheux que, dans les circonstances actuelles, l'on aurait pu s'aider d'une partie du produit de ces octrois, pour donner quelques secours aux pauvres pendant l'hiver. » 6 décembre 1789. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, au

sujet du sieur Delacroix, inspecteur du canal de Picardie à Ham, « qui, non seulement refuse d'acquitter les droits qui lui sont personnels, mais encore excite les redevables à suivre son exemple. » Paris, 14 avril 1790. — « Précis de la contestation entre l'adjudicataire des fermes unies de France, joint au sous-fermier des aides de la généralité d'Amiens, et les sieurs députés des états d'Artois. Cette contestation porte le Conseil à décider deux points : le 1er si le comté de Saint-Pol pouvait être compris dans la cession de l'Artois faite par le roi de France, François Ier, à l'empereur Charles-Quint ; le 2e si quelques paroisses doivent être censées du ressort de l'Artois, ou dans l'enclavement de cette province. » XVIIIe s., — etc.

C. 1155. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1758-1759. — Impositions indirectes. — Procès-verbal dressé par Pierre-François d'Incourt, chevalier, seigneur d'Hangard et autres lieux, maire en charge de la ville d'Amiens, y demeurant, rue et chaussée de Noyon, paroisse Saint-Michel, assisté de Claude-François Lecouvreur, avocat en Parlement, échevin à Amiens, rue du Beau-Puits, paroisse Saint-Remy, constatant que « nous sommes ce jour d'hui acheminés ensemble, sur les deux heures de relevée, de ladite rue du Beau-Puits vers le cours de la Hotoie, promenade hors la porte de ce nom, et presque y attenante, pour y visiter et diriger les ouvrages et les ouvriers, pourquoi nous avons traversé en toute sa longueur la rue de ladite porte d'Hotoie, au haut de laquelle et assez près d'icelle porte, s'ouvre très largement celle du Vidame, en ce faisant, avons remarqué que tous les marchands, artisans, manufacturiers, ouvriers et ouvrières, en grand nombre en ce quartier, étaient et travaillaient à découvert en dedans et en dehors de leurs boutiques, comme il se pratique en tous les quartiers de manufacture, en beaux jours, tels que celui-ci ; et qu'outre les gens du quartier, il y avait aux côtés et au-dessus de ladite porte de la Hotoie, un certain nombre d'ouvriers et d'ouvrières des quartiers voisins, fixement posés, en attente de quelque passage extraordinaire, ce qui nous aurait donné sujet, ainsi qu'à toutes les personnes notables en grand nombre, qui se dirigeaient comme nous, à la même heure, vers ladite promenade, de nous faire informer de la cause de cet attroupement de peuple, et d'apprendre que des employés des fermes ayant arrêté quelques dragons comme contrebandiers, les avaient retenus, avec leurs charges, au village de Montières, en la banlieue d'icelle ville..... A peine étions-nous parvenus à l'entrée dudit cours de la Hotoie....... que nous avons aperçu, précédé et suivi d'un grand concours d'enfants et de gens du peuple, ledit détachement de la garde militaire de la place, en deux divisions de trois à quatre soldats chacune, dont l'une en tête et l'autre en queue, qui escortait douze à quinze desdits commis, tous armés de fusils, et tenant en leur centre, à pied et lié par les bras, un homme en veste de couleur rouge sale, ayant les cheveux retenus dans un mouchoir et un chapeau par dessus, et derrière lui un petit homme de la campagne, monté sur un cheval noir, chargé de sacs ou ballots.... Quelques minutes après que ce convoi l'eut passée (la porte la Hotoie), nous avons entendu un premier coup de fusil, suivi après quelques secondes de plusieurs autres plus précipités, aussitôt un grand nombre de gens refluer par épouvante au dehors de ladite porte, sur la chaussée du faubourg, et dans le moment, ouï une clameur publique, telle que dans les plus dangereuses alarmes. En conséquence de quoi, suivis de l'inspecteur de police et des sergents de suite, qui se trouvaient lors près de nous, pour faire leur service à l'occasion des ouvrages qui nous attiraient audit lieu, nous sommes diligemment retournés vers ladite porte, et en ladite rue de la Hotoie, que nous avons trouvée entièrement remplie de peuple et de personnes notables, ainsi que toutes celles qui y aboutissent, tandis que la plupart des y domiciliés paraissaient renfermés tant dans le bas que dans le haut des maisons, pourquoi nous n'avons pas pu être précisément informés en ce moment de toutes les circonstances du fait, ayant lors simplement appris, à la clameur publique, que ledit prisonnier ayant aperçu à l'entrée de ladite rue de la Hotoie, dans le nombre des spectateurs sur son passage, quelques soldats du régiment de Thianges, actuellement en garnison en icelle ville, leur aurait adressé quelques paroles, sur quoi quelques-uns ayant leurs sabres ou épées au fourreau, en ceinturon ou sous le bras, auraient coupé avec des couteaux les liens d'icelui prisonnier, que ce prisonnier et ses assistants s'évadant en conséquence, lesdits commis des fermes avaient fait feu sur eux dans la mêlée du peuple indistinctement, auraient blessé bourgeois et soldats, fait courir risque à beaucoup d'autres personnes étant en leurs propres maisons ou allant et venant à leurs affaires.... Et à notre retour en la ville, entre les quatre à cinq heures, à l'entrée de ladite rue de Hotoie, du côté où celle susdite du Vidame s'y ouvre très largement, les principaux d'entre les y domiciliés ayant déjà été

questionnés sur les véritables circonstances des faits, par quelques personnes à eux inconnues, mais selon les apparences, relativement auxdits soldats et commis des fermes, sont venus à nous en assez grand nombre, comme gens alarmés des accidents et du péril involontairement encouru par aucuns d'eux, et plusieurs autres bourgeois, par le susdit tirage, en cet endroit, desdits commis des fermes, à feu roulant mal dirigé et assuré;.... nous ont de plus unanimement déclaré que Michel de Raucourt, maître saiteur, qui occupe la six ou septième maison de l'entrée de la rue du Vidame, à gauche, était sur le pas de sa porte avec ses ouvriers,.... lorsque lesdits commis des fermes ont fait feu sur un soldat dragon, qui fuyait par le milieu de ladite rue vers le port, de telle sorte qu'indépendamment dudit dragon ou autre lors blessé, et d'un ouvrier bourgeois, aussi blessé de quelques grains de plomb près de l'œil, un ou plusieurs coups à balle ont porté vers la porte dudit de Raucourt, de manière que le nommé François Lucas, l'un de ses ouvriers, y a été atteint d'une balle dans la cuisse. » 31 mars 1758. — Lettre des lieutenant général de police, maire et échevins d'Amiens à l'Intendant, lui envoyant ledit procès-verbal, lui demandant des dommages-intérêts pour le particulier blessé, et le priant de donner des ordres pour préserver à l'avenir les habitants de pareils accidents. Amiens, 2 avril 1758. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant son avis sur ladite affaire. Paris, 18 avril 1758. — Procès-verbal de l'enquête faite sur ladite affaire par M. Ducastel, subdélégué. 22-28 mai 1759. — Mémoire de l'Intendant à M. Trudaine. S'il est constant que les employés des fermes ont tiré des coups de fusil, il est certain aussi qu'un des dragons a été vu coucher en joue et tirer, de sorte qu'on ne peut savoir exactement si Lucas a été blessé par un employé des fermes ou par un dragon. « En admettant d'ailleurs que ce fût un des employés qui, dans le temps qu'ils furent attaqués, a laché ce coup de feu, il paraît qu'il n'y aurait encore rien en cela qui ne dût être considéré comme le cas d'une légitime défense, et qui ne dut aussi faire regarder la blessure du nommé Lucas, comme un événement purement accidentel. Il aurait même pu arriver que, dans le temps de la rixe, et dans un aussi grand concours de peuple, il y eût plusieurs personnes de blessées par les différents coups de fusil qui furent tirés, sans qu'elles pussent l'attribuer qu'à leur imprudence de s'être trouvées dans un lieu où elles n'avaient que faire. Les employés avaient pris toutes les précautions que la prudence exigeait, pour prévenir tout désordre; comme le prisonnier qu'ils conduisaient était un dragon du régiment de Thiange, ils avaient demandé et obtenu une escorte militaire, sur la foi de laquelle ils marchaient, ce qui n'empêcha cependant pas que ce prisonnier ne leur fût enlevé, à force ouverte, par d'autres dragons du même régiment, qui s'étaient apostés pour cela, et qui, en effet, coupèrent les cordes dont il était attaché, et le firent évader. C'est donc cette entreprise, très criminelle en soi, qui est la première, ou pour mieux dire la seule cause de l'accident arrivé au nommé Lucas, aussi, Monsieur, le procès ayant été instruit par les ordres de M. le maréchal de Bellisle aux dragons auteurs de la spoliation, deux ont été condamnés aux galères perpétuelles, par jugement du conseil de guerre du 29 janvier dernier, indépendamment d'un autre précédemment condamné à mort: et comme, en matière de délits, ce sont ceux qui en sont les auteurs qui, dans la règle, doivent être responsables de tous les évènements, il paraît, ainsi que l'observent les fermiers généraux à la fin de leur mémoire, que ce serait au régiment de Thiange, et non à la compagnie, à dédommager le nommé Lucas. » Amiens, 21 juin 1759. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, le priant d'informer le maire d'Amiens que le nommé Lucas n'a aucune indemnité à réclamer à la ferme générale, pour la blessure qu'il a reçue dans l'affaire du 31 mars. Paris, 26 juin 1759, — etc.

C. 1156. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1758-1760. — Impositions indirectes. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant son avis sur des observations des fermiers généraux, à l'effet d'entrer en arrangement, pour les paroisses du ressort du grenier à sel de Péronne. Paris, 8 août 1758. — Mémoire de M. de Sachy à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 6 septembre 1758. — Lettre de l'Intendant au procureur du Roi au grenier à sel de Péronne, lui demandant ses observations sur ladite affaire. Remiencourt, 10 septembre 1758. — « État des paroisses, hameaux et censes situés en frontière, au Nord de la Somme, qui composent partie du ressort du grenier à sel de Péronne. » 1758. — « Observations sur le mémoire de MM. les fermiers généraux, tendant à mettre en vente volontaire 37 paroisses du ressort du grenier à sel de Péronne, situées en Santerre, au sud de la rivière de Somme, de laisser en impôt le surplus des paroisses de ce grenier, qui sont situées en frontière, au Nord de cette rivière, et de faire supporter aux paroisses de la frontière la totalité du sel d'impôt, en rejetant sur celles-ci le sel que sup-

portent les 37 paroisses du Santerre. » 1758. — Lettre de M. Pillot, procureur du Roi au grenier à sel de Péronne, à l'Intendant, lui envoyant lesdits état et mémoire. Péronne, 30 septembre 1758. — Observations de M. Domart à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 4 décembre 1758. — Lettre de l'Intendant à M. de Varanchan, directeur des fermes générales à Saint-Quentin, sur le même objet. Amiens, 5 novembre 1759. — Mémoire des fermiers généraux, sur ladite proposition. v. 1759. — « État des paroisses du grenier à sel de Péronne, situées en frontière au delà de la Somme, du côté du Nord, dont la plus grande partie et plus grosses paroisses font lisière à l'Artois et Cambrai, lesquels ne sont aucuns de gabelles, que celui qui leur est fourni par impôt, attendu que les contrebandiers y vendent le faux sel blanc, comme on fait à la halle à Paris. Il est à observer que tous les particuliers desdites paroisses demandent à être imposés, suivant le nombre des personnes, par supplément à ce qui leur manque, plutôt que d'y être contraints, comme il leur a été fait depuis quatre années. » 1760. — « Noms des paroisses qui composent le ressort du grenier de Péronne. » XVIII[e] s., — etc.

C. 1157. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1761-1762. — Impositions indirectes. — Requête au contrôleur général des finances, par trois collecteurs des tailles du bourg de Poix, se plaignant de vexations exercées au grenier à sel de Grandvilliers par les commis et gardes-sextés dudit grenier, qui exigent des sommes, pour admettre les copies de leurs rôles. 27 juin 1761. — Notes sur ladite affaire. 30 juin, 7 juillet 1761. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur ladite affaire. Paris, 29 juillet 1761. — Procès-verbal d'enquête sur ladite affaire, par M. Ducastel. 1[er] septembre 1761. — Lettre du sieur Bazin, collecteur des tailles à Poix, à l'Intendant, se plaignant de ce que, par rancune, les commis du grenier à sel l'ont fait condamner en 220 l. d'amende, pour prétendues omissions dans leur rôle de sexté. Il implore son assistance, étant sur le point d'être exécuté dans ses meubles, faute de pouvoir payer ladite amende. Amiens, 10 octobre 1761. — Mémoire de MM. Ducastel à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 21 octobre 1761. — Procès-verbal d'enquête sur ladite affaire, par M. Ducastel, 22 octobre 1761. — Lettre de l'Intendant à M. Trudaine. Il est certain « que les gardes-sextés ou autres commis, sont dans l'usage d'exiger une rétribution pour l'admission des rôles, et qu'ils cherchent même à se la procurer, en se rendant difficiles sur la forme de ces rôles. » Il est vrai que les rôles en question n'étaient pas conformes aux règlements, mais peut-être entre-t-il dans cette affaire, de la part des commis, de l'humeur qui serait très répréhensible. Amiens, 31 octobre 1761. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant. Il a communiqué à la ferme générale les plaintes portées contre les commis de Grandvilliers. « Les fermiers généraux observent qu'ils réprimandent tant le directeur que le receveur, sur le peu d'exactitude qu'ils ont apportée dans la vérification des plaintes dont il s'agit, et que, comme elles se trouvent fondées, ils révoquent en même temps les gardes-sextés du grenier de Grandvilliers. Ils ajoutent qu'ils tiendront exactement la main à ce que le même abus ne s'introduise pas dans les autres greniers. » Il le prie de s'informer si ces mesures s'exécutent bien fidèlement. Paris, 17 novembre 1761. — Lettre de M. Derveloy à l'Intendant. « La révocation des deux gardes-sextés a été réellement effectuée ; deux nouveaux se sont présentés avec une commission des fermiers généraux : mais M. le receveur n'a pas jugé à propos de les recevoir, pour des raisons que j'ignore, en sorte que les anciens gardes font encore leurs fonctions. » Le procureur du Roi au grenier à sel a cru devoir prendre connaissance de l'affaire. Il a rendu plainte contre les gardes-sextés, par-devant les officiers du siège ; trente et un collecteurs ont été entendus, les deux accusés ont subi un interrogatoire, mais, avant que de passer outre, le procureur du Roi doit envoyer un extrait de la procédure au procureur général à la cour des Aides, afin sans doute d'agir conformément à la réponse de ce magistrat. Grandvilliers, 7 décembre 1761. — Lettre de M. Derveloy à l'Intendant. Les deux nouveaux gardes ont enfin été installés ; mais le lendemain, l'un d'eux a donné sa démission. Quant au procès criminel, il ne paraît pas qu'il ait été poursuivi. « On assure que M. le receveur tente l'impossible pour prouver l'innocence de ses gardes, qu'il a présenté un mémoire justificatif de sa conduite personnelle aux fermiers généraux, et qu'il se propose d'en envoyer un au Conseil. » Grandvilliers, 17 décembre 1761. — Mémoire sur ladite affaire. 29 décembre 1761. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant. Il a appris avec surprise que le receveur avait refusé d'installer les nouveaux gardes-sextés ; « ce receveur aurait mérité, par cette conduite, d'être révoqué lui-même », mais il n'a pas cru devoir se refuser aux représentations et aux promesses des fermiers généraux. Il lui demande si les nouveaux ordres donnés ont reçu leur exécution. Paris, 5 janvier 1762.

—Lettre de M. Derveloy à l'Intendant. Le grenier à sel vient de rendre une sentence ainsi conçue : « Nous, attendu que, par les informations, il ne résulte aucune concussion commise par lesdits Charles Cocquerel et Nicolas Godin, mais seulement que ledit Cocquerel seul a reçu des collecteurs, qui se sont volontairement adressés à lui, des sommes modiques, pour ses peines et papiers, d'avoir refait les copies des rôles desdits collecteurs.... pour les rendre conformes à l'ordonnance et aux arrêts du Conseil, par proportions aux longueurs desdites copies des rôles, avons lesdits Cocquerel et Godin renvoyés quittes et absous de la calomnieuse accusation contre eux intentée. » Grandvilliers, 21 mars 1762. — Lettre de l'Intendant à M. Trudaine. « Cette procédure paraît avoir été faite pour justifier les gardes-sextés, et à l'instigation du receveur, qui les protège. La sentence peut avoir bien jugé relativement aux informations sur lesquelles elle est rendue, mais elle ne prouve rien, pour la justification de ces gardes-sextés, si, dans cette information, on n'a entendu que ceux qui n'avaient pas à se plaindre d'eux, comme il me paraît qu'on l'a fait, et les déclarations des autres qui s'en sont plaints, n'en demeurent pas moins dans toute leur force. » Paris, 29 mars 1762, — etc.

C. 1158. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1762. — Impositions indirectes. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur une plainte des habitants de Saint-Sauflieu, pour voies de fait et insultes commis à leur égard par les employés des fermes. 21 avril. — Lettre de M. Degove, curé de Saint-Sauflieu à M. Ducastel. « Les blessés sont guéris de leurs blessures, et l'affaire est terminée. J'ai été sollicité de la part de M. Bernard, directeur, pour la finir, quand il a su qu'une requête avait été présentée à Mgr. l'Intendant. Je me suis offert à accommoder toutes choses, les blessés s'y sont prêtés à ma sollicitation, et paraissent être contents. » Saint-Sauflieu, 5 mai. — Mémoire de M. Ducastel sur ladite affaire, avec cette note de l'Intendant : « Cela n'éclaircit en aucune façon ce qui s'est passé ; et il faut pourtant le savoir, pour être en état de juger si les employés méritent punition. » Amiens, 5 mai. — Mémoire de l'Intendant à M. Trudaine sur ladite affaire. « Il est certain, que ces employés, qui étaient au nombre de onze, se sont réellement portés à des excès très répréhensibles, qu'ils ont tiré deux coups de pistolets dans la maison du nommé Dubois, cabaretier à Saint-Sauflieu, qu'ils ont maltraité de coups d'épée et de poings plusieurs particuliers, sans qu'il paraisse qu'on leur en eut donné le moindre sujet ; en un mot, qu'ils ont excité une telle rumeur dans le village, frappant et insultant indistinctement tout le monde, et tirant même des coups de fusils, qu'on ne pouvait, sans danger, s'exposer à rester dans les rues. De telles violences annoncent, à la vérité, que ces employés étaient échauffés par la boisson, mais ils n'en étaient pas pour cela moins punissables, aussi m'a-t-on assuré que plusieurs avaient été révoqués sur-le-champ. Au surplus, les parties ont fait, dans l'entre temps du renvoi que vous m'avez fait du placet, un accomodement... par lequel les employés se sont engagés à donner quelque argent, par forme de dédommagement, à ceux qu'ils ont blessés, et à payer les frais de pansement ; au moyen de quoi, Monsieur, et de la révocation des employés qui étaient les plus coupables, je pense qu'il y a lieu de regarder cette affaire comme finie, à moins que le Conseil ne juge à propos d'infliger une punition plus sévère, pour servir d'exemple, et obliger les employés à faire leurs fonctions avec circonspection, au lieu de se livrer, comme cela ne leur arrive que trop souvent, à des excès révoltants, qui, quelquefois leur servent de prétexte pour susciter de très mauvaises affaires à ceux même qu'ils ont insultés. » Amiens, 6 juin, — etc.

C. 1159. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1764-1765. — Impositions indirectes. — Mémoire des fermiers généraux, en réponse à une plainte de M. de Verton, écuyer, capitaine de cavalerie, relative au refus qui lui a été fait, à Saint-Valery, d'être admis au privilège du sel de franchise. v. 1764. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, le priant de faire savoir à M. de Verton, qu'il lui a paru, par la réponse des fermiers généraux, « que c'est faute par lui d'avoir fait enregistrer ses lettres de bourgeoisie au greffe de la juridiction des gabelles, qu'on lui refuse la jouissance du privilège qu'il réclame. » Paris, 28 février 1764. — Mémoire de M. Blondin à l'Intendant, sur ladite affaire. Saint-Valery, 21 mars 1764. — Lettre de M. Trudaine de Montigny à l'Intendant, l'informant que les fermiers généraux ont consenti à faire délivrer à l'avenir le sel, pour la salaison en mer et à terre, des poissons de la pêche des habitants de Saint-Valery, au prix de 90 l. le muids, en temps de paix, etc. Paris, 21 avril 1765. — Lettre de M. Trudaine de Montigny à l'Intendant, le priant de faire savoir aux habitants de Saint-Valery, qu'ils ne paieront pas non plus le sixième sol pour livre. Paris, 4 mai 1765, — etc.

C. 1160. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1765-1766. — Impositions indirectes. — Lettre de M. Trudaine de Montigny à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur des infidélités imputées aux collecteurs de l'impôt du sel de la ville d'Albert. Paris, 21 décembre 1765. — Mémoire de M. Cazier à l'Intendant, sur ladite affaire. Albert, 17 janvier 1766. — Lettre de l'Intendant à M. Trudaine de Montigny. Il paraît constant qu'il y a eu un procès-verbal dressé contre les collecteurs, pour malversations, « que ce procès-verbal est resté sans suite, mais que le procureur du Roi convient aujourd'hui de l'avoir en sa possession. Ainsi, c'est par la prévarication, ou du moins par une indigne négligence de cet officier, que les malversations dont il s'agit sont restées impunies. » Paris, 23 janvier 1766, — etc.

C. 1161. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1768-1770. — Impositions indirectes. — Lettre de M. Trudaine de Montigny à l'Intendant, lui demandant son avis sur une demande de plusieurs habitants de Berteaucourt, incendiés le 16 avril précédent, à l'effet d'être déchargés du sel d'impôt. 17 janvier 1768. — Réponse favorable de l'Intendant. Paris, 27 janvier 1768. — Lettre de M. Trudaine de Montigny à l'Intendant, lui demandant son avis sur une demande de plusieurs laboureurs du bourg de Cayeux, à l'effet d'avoir une augmentation de sel de franchise. Paris, 23 septembre 1768. — Lettre de M. Cochin à l'Intendant, au sujet d'une plainte des officiers du grenier à sel de Montdidier contre le fermier, pour avoir fait déplacer les officiers de la régie, et les avoir envoyés dans les lieux qu'il a pensés le plus convenable à la régie. Il le prie de faire connaître à ces officiers, que le contrôleur général a trouvé leur demande déplacée. Paris, 28 décembre 1769. — Lettre de M. Martinot à l'Intendant, sur ladite affaire. Montdidier, 25 janvier 1770, — etc.

C. 1162. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1769. — Impositions indirectes. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur la demande de plusieurs habitants de La Hérelle, à l'effet d'être exempts du droit de subvention. 21 janvier, — etc.

C. 1163. (Liasse.) — 11 pièces papier (1 imprimée).

1769-1785. — Impositions indirectes. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général, accusant réception de l'arrêt du Conseil, qui ordonne que tous les particuliers, gens du commun, seront sujets aux droits de détail, comme les cabaretiers, sur les boissons qu'ils consommeront au delà de ce qui est nécessaire pour leur provision, et qui attribue aux intendants la connaissance des contestations y relatives. 7 juillet 1769. — « Arrêt du conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que les marchands détailleurs d'eau-de-vie, établis dans les paroisses des généralités de Paris et de Soissons, qui sont situées dans les trois lieues limitrophes des extrémités de la généralité d'Amiens, pourront s'en approvisionner en pièces de 60 à 70 veltes, et au-dessous, dont ils ne pourront avoir qu'une seule à la fois. » 4 mars 1775 (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1775). — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui envoyant ledit arrêt ; bien que rendu seulement pour les généralités de Paris et de Soissons, « il n'est pas moins intéressant qu'il soit connu des marchands en gros de la Picardie, et particulièrement des négociants et marchands épiciers de la ville de Saint-Quentin, où ces détailleurs s'approvisionnent. » Versailles, 12 mars 1775. — Lettre de M. de Villevault à l'Intendant, l'informant qu'à la demande de plusieurs chambres du commerce, le contrôleur général vient de charger les députés du commerce de travailler, de concert avec la ferme générale, à la rédaction d'un nouvel état, pour fixer la perception des droits de domaine d'occident sur les denrées coloniales. Paris, 16 septembre 1783. — Lettre de l'Intendant à la chambre du commerce de Picardie, lui donnant connaissance de cette décision. Amiens, 21 septembre 1783. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui prescrit les formalités qui devront être suivies par les employés des fermes, pour la retenue des marchandises qu'ils croiront déclarées au-dessous de leur véritable valeur. Fontainebleau, 28 octobre 1785, — etc.

C. 1164. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1769-1788. — Impositions indirectes. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui attribue aux intendants la connaissance des contestations qui pourraient s'élever entre les fermiers des droits d'aides et les particuliers. Versailles, 12 juin 1769. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, lui envoyant deux arrêts du Conseil du 18 du même mois, qui ordonnent la suspension du paiement des billets des fermes générales, et celle du paiement des rescriptions sur les recettes générales des finances, etc. Paris, 21 février 1770. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, lui envoyant une déclaration du Roi du 25 février précédent, qui ordonne que

les remboursements des capitaux d'emprunts faits pour le compte du Roi par les pays d'états ou autres provinces, corps ou communautés, etc. Paris, 23 mars 1770. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général, lui accusant réception d'un arrêt relatif aux dotations des maisons religieuses. 29 mars 1774. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui déclare suspensifs les appels de l'adjudicataire général des fermes, d'ordonnances des intendants portant main levée des saisies en matière de prohibé. Paris, 9 avril 1781. — « Copie de la lettre écrite par M. le contrôleur général des finances à la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens, le 5 mars 1788 », la priant de s'adresser à lui-même, plutôt qu'aux employés des fermes, pour les renseignements à demander, — etc.

C. 1165. (Liasse.) — 9 pièces papier (1 imprimée).

1774. — Impositions indirectes. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui déclare sujets aux 8 sous pour livre prorogés ou imposés par l'édit de novembre 1771, les droits de péage, étalage afforage, poids et mesures », etc. 17 mars (impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1774).—Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant son avis sur ce que les fermiers généraux se plaignent des frais qu'occasionne en Picardie la vente des chevaux et autres effets saisis ou confisqués sur les fraudeurs. Paris, 30 juillet. — Mémoire de M. Ducastel sur ladite affaire. Amiens, 12 novembre. — Réponse de l'Intendant à M. Trudaine. Il croit la demande des fermiers fondée, et qu'il y a lieu de rendre l'arrêt qu'ils sollicitent. 4 décembre. — Mémoire sur ladite affaire, — etc.

C. 1166. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1774-1775. — Impositions indirectes. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire des fermiers généraux, qui demandent la cassation d'une sentence de l'élection de Péronne, qui a annulé des saisies faites chez plusieurs particuliers de la paroisse de Combles, de moulins et tamis servant à pulvériser le tabac. Paris, 30 juillet 1774. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville sur ladite affaire. Les habitants de Combles étant fondés sur titres, les fermiers généraux ne lui paraissent donc pas recevables dans leur réclamation. Péronne, 30 août 1774. — Réponse de l'Intendant à M. Trudaine, portant mêmes conclusions. 24 septembre 1774. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, le priant d'examiner un nouveau mémoire des fermiers généraux sur ladite affaire. 2 mars 1775. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant. Les nouveaux moyens des fermiers généraux ne lui paraissent pas plus recevables que les premiers. Péronne, 30 mai 1775. — Réponse de l'Intendant à M. Trudaine, portant mêmes conclusions. 29 juin 1775, — etc.

C. 1167. (Liasse.) — 5 pièces papier (imprimées).

1774-1786. — Impositions indirectes. — « Départements de MM. les fermiers généraux pour le service des fermes royales unies, pendant la première année du bail de M. Laurent David. » 13 décembre 1774 (impr. 19 p. in-4°, Imp. Roy. 1774). — Id. de M. Nicolas Salzard. 28 septembre 1780 (impr. 12 p. in-4°, Imp. Roy. 1780). — Id. de Jean-Baptiste Mager. 3 décembre 1786 (impr. 12 p. in-4°, Imp. Roy. 1786). — « Liste des noms et demeures de MM. les fermiers généraux des fermes royales unies, pour la première année du bail de M. Nicolas Salzard » (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1781). — Id. de Jean-Baptiste Mager (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1786).

C. 1168. (Liasse.) — 11 pièces papier (imprimées).

1776-1786. — Impositions indirectes. — « De par le Roi. Commission de l'impôt du sel dans la généralité d'Amiens, pour l'année 1777. » Versailles, 16 août 1776 (impr. 4 p. in-fol.). — Id. pour 1779. Versailles, 25 août 1778. — Id. pour 1780. Versailles, 30 août 1779. — Id. pour 1781. Versailles, 25 août 1780. — Id. pour 1782. La Muette, 7 septembre 1781. — Id. pour 1783. Versailles, 17 juillet 1782. — Id. pour 1784. Versailles, 2 août 1783. — Id. pour 1787. Cherbourg, 24 juin 1786, — etc.

C. 1169. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1781. — Impositions indirectes. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur le prix du tabac dans sa généralité, avant l'édit d'août 1781. Paris, 6 septembre. — Mémoire de M. Delaville à l'Intendant, lui envoyant les renseignements demandés. Saint-Quentin, 11 septembre. — « Direction d'Amiens. État des natures de tabac et de leurs prix dans la direction d'Amiens, avant l'édit du mois d'août 1781. » — Mémoire de M. Deu à l'Intendant, lui envoyant ledit état. Amiens, 11 septembre. — « État du prix auquel se vendaient les différentes espèces de tabacs avant l'édit du mois d'août 1781 », — etc.

C. 1170. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1787-1788. — Impositions indirectes. — Lettre de l'Intendant à M. de Villedeuil, lui recommandant Joseph Sévault, fils de M. Sévault, trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, pour obtenir un brevet de contrôleur général surnuméraire des fermes à Amiens. « Le père m'est fort attaché, et j'ai pour lui une estime particulière. » 8 août 1787. — Lettre de l'Intendant à M. de la Boullaye, intendant des finances, dans le même but. 8 août 1787. — Réponse de M. de la Boullaye à l'Intendant. Il consent volontiers à faire obtenir à M. Sévault fils le brevet qu'il désire, tout en observant que « le nombre des contrôleurs généraux surnuméraires s'est tellement accru que, dans l'état actuel, la durée du surnumérariat excède souvent dix années ; ce n'est qu'après ce terme que, l'on peut obtenir un emploi utile, et il est même rare que celui qu'on obtient d'abord puisse suffire aux dépenses qu'il nécessite. » Paris, 22 août 1787. — Lettre de l'Intendant à M. de la Boullaye. Malgré ces observations, M. Sévault père persiste à demander ledit brevet, « parce qu'il espère que son fils, qui est intelligent et fort studieux, se mettra dans le cas, par son travail, de mériter des distinctions particulières de la part de MM. les fermiers généraux. » 28 août 1787. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant. Il voit avec regret M. Sévault persister dans sa demande ; « l'ordre des progressions pour ces sortes de places suit invariablement la date des admissions ; la considération même des talents les plus distingués, n'a jamais fait faire d'exception à cette règle. » Paris, 7 septembre 1787. — Lettre de M. Sévault, se plaignant de ce que le nom de son fils ne se trouve pas dans la dernière liste de nominations de contrôleurs généraux surnuméraires des fermes. Amiens, 7 novembre 1788. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui faisant savoir que M. Sévault a été compris dans la dernière nomination de contrôleurs généraux surnuméraires des fermes, et que sa nomination lui sera remise quand il se présentera à l'hôtel des fermes. Paris, 1er décembre 1788, — etc.

C. 1171. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1787-1789. — Impositions indirectes. — Lettre de M. de Vergenne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil du 16 février précédent, qui ordonne la remise à l'adjudicataire général des fermes, de tout le sel provenant du travail du salpêtre, etc. Paris, 20 janvier 1787. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant la commission pour l'assiette de l'impôt du sel de l'année 1789, dans ceux des greniers de la généralité soumis à ce régime, Paris, 27 septembre 1788. — Lettre de M. Pucelle à l'Intendant, lui rendant compte de quelques troubles survenus à Montdidier, au sujet de la déclaration du Roi du 27 septembre, concernant la réduction du prix du sel. Montdidier, 5 novembre 1789. — Lettre de M. Balis à l'Intendant, au sujet de troubles survenus dans la subdélégation d'Albert relativement à l'impôt du sel, et sur la création d'une milice bourgeoise à Albert. Albert, 7 novembre 1789, — etc.

C. 1172. (Liasse.) — 15 pièces papier (7 imprimées).

1691-1782. — Produits extraordinaires.— « Arrest du conseil d'Estat du Roy, qui charge maistre Jean Fumée du recouvrement de la finance des offices de receveurs des amendes, receveurs des épices, de deux offices de vérificateurs et rapporteurs de défauts, et des offices de contrôleurs des exploits. » 6 mars 1691 (impr. 4 p. in-4°). — « Extrait des registres du conseil d'Etat. » Arrêt sur le recouvrement de la finance qui doit provenir de la vente des offices de police, etc. Versailles, 20 septembre 1701 (impr. 4 p. in-4°). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne qu'il sera incessamment arrêté des rôles au Conseil, jusqu'à la concurrence de la somme de 1,200,000 l. à laquelle S. M. a fixé la finance des offices de commissaires des décimes », etc. 5 août 1704 (impr. 4 p. in-4°). — « Déclaration du Roi, qui ordonne que les offices de commissaires des décimes, créés héréditaires par édit du mois de novembre 1703, seront et demeureront unis et incorporés aux offices de receveurs généraux et particuliers des décimes, ensemble les fonctions et gages y attribués. » Versailles, 4 mars 1704 (impr. 4 p. in-4°). — « Extrait des registres du conseil d'État. » Arrêt qui prononce la suppression des offices d'essayeurs d'eaux-de-vies dans la généralité d'Amiens. Versailles, 7 mai 1704 (impr. 3 p. in-fol.). — « Extrait des registres du conseil d'Etat, pour les moulins. » Fontainebleau, 30 septembre 1704 (impr. 2 p. in-4°). — Extrait des registres du conseil d'État ». Arrêt qui accepte l'offre faite par les gentilshommes et seigneurs de la généralité d'Amiens, de payer 60,000 l., pour le rachat des offices de gruyers, procureurs du Roi et greffiers créés par édit de mars 1707. Marly, 17 décembre 1709. — « Rôle des sommes que le Roi, en son conseil royal des finances, a ordonné être payées par les bureaux des finances, par ceux des élections, par les subdélégués .... pour jouir par chacun corps ou par chaque officier en particulier, de leur part de 1,250,000 l. de taxations fixes, et

héréditaires, au denier douze », etc. Généralité d'Amiens, élection de Montdidier. 29 mai 1714. — Id. Élection du Ponthieu. 29 mai 1714. — Id. Élection de Doullens. 5 juin 1714. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant les lettres patentes du 3 janvier 1782, portant règlement pour les droits des jurés priseurs. Paris, 16 janvier 1782, — etc.

C. 1173. (Liasse.) — 16 pièces papier (1 imprimée).

1761-1783. — Produits extraordinaires. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui casse et annule une sentence des officiers de la sénéchaussée d'Abbeville, du 12 juin 1772, par laquelle le sieur Watel, greffier de l'amirauté d'Abbeville, le sieur Gildemnester, et autres intéressés à la cargaison du navire Hollandais la *Dame Elisabeth*, échoué sur la côte de Bereck, prenant le fait et cause dudit Watel, ont été reçus opposants à la contrainte décernée contre ledit Watel, pour le paiement de 4 deniers pour livre du montant de la vente des marchandises provenantes dudit navire, et déchargés de la demande du régisseur des dits droits. » 4 juillet 1772 (impr. affiche). — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, lui envoyant l'édit faisant remise du droit de joyeux avènement. Paris, 31 mai 1774. — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, l'informant que le droit de marc d'or ne sera plus fixé qu'au centième du produit des octrois, au lieu du quarantième. Paris, 2 décembre 1775. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil concernant les annoblis depuis 1715, qui sont en retard du paiement des sommes auxquelles ils sont taxés, pour droit de confirmation. Paris, 31 août 1784. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil du 21 août précédent, qui ordonne l'exécution des règlements concernant les amendes de consignation. Paris, 30 septembre 1782. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil du 30 avril précédent, sur les 8 sols pour livre du principal des amendes. Paris, 20 mai 1783, — etc.

C. 1174. (Liasse.) — 32 pièces papier (2 imprimées).

1766-1781. — Produits extraordinaires. — « État des actes concernant l'administration des villes, et des droits auxquels ils sont assujétis. » 5 mars 1766 (impr. 9 p. in-4°). — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil du 28 juin précédent, qui proroge les délais accordés à ceux qui exercent des professions d'arts et métiers non en jurande, pour payer les finances réglées par celui du 30 octobre 1767. Paris, 6 juillet 1769. — Certificats de publication dudit arrêt. — « Lettres patentes du Roi, concernant les baux à cens dans le ressort de la coutume de Péronne, de Montdidier et de Roye. » Versailles, 24 juin 1781 (impr. 4 p. in-4°, Paris, 1781), — etc.

C. 1175. (Liasse.) — 47 pièces papier (21 imprimées).

1672-1787. — Monnaies. — « Extrait des registres du conseil d'Estat. » Arrêt qui ordonne que celui du 1er août 1671, sur le cours des ducatons et patagons de Flandres, escalins, écus de Liège, réaux d'Espagne et autres espèces d'or ou d'argent étrangères, à la réserve des pistoles d'Espagne, sera exécuté dans la généralité d'Amiens. Amiens 11 juillet 1672 (impr. affiche). — « Arrest du conseil d'Estat, qui surceoit la défense de l'exposition des monnoyes estrangères, pendant trois mois, dans les généralitez d'Amiens, Soissons et Châlons. » Saint-Germain-en-Laye, 29 décembre 1674. — Ordre donné par le directeur des fermes du Roi, à tous brigadiers et employés des fermes du département, de redoubler de soins dans les visites qu'ils doivent faire, pour empêcher le transport des espèces hors du royaume. Amiens, 8 février 1726 (impr. placard). — Ordonnance de M. Chauvelin, intendant, pour les changeurs de la monnaie. Hesdin, 20 juillet 1726 (impr. affiche). — Ordonnance de M. Chauvelin, intendant, prononçant la confiscation de guinées et demi-guinées d'or et de cinq pièces d'or de Portugal « appelées quatre millerets. » Amiens, 30 avril 1731 (impr. affiche). — Ordonnance de M. Chauvelin, intendant, sur l'interdiction du cours des sols blancs et patars étrangers. Amiens, 29 juillet 1735 (impr. affiche). — « Lettres patentes du Roi, par lesquelles le Roi, en ordonnant que sa vaisselle sera portée à l'hôtel des monnaies de Paris, pour y être convertie en espèces, fixe le prix de celle qui y sera portée volontairement par les particuliers. » Versailles, 26 octobre 1759 (impr. 4 p. in-4° Amiens). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, concernant les reconnaissances qui seront données par les directeurs des monnaies, en exécution des lettres patentes du 26 octobre dernier. » 6 novembre 1759 (impr. 3 p. in-4° Amiens). — « Ordre aux changeurs, dans les villes ou bourgs de la généralité d'Amiens. » Amiens, 21 novembre 1759 (impr. 3 p. in-4°). — Circulaire de M. d'Invau, sur l'exécution des lettres patentes du 26 octobre. Amiens, 21 novembre 1759 (impr. 2 p. in-4°). — « Monnaie d'Amiens. État de la vaisselle portée à la dite monnaie par les différentes personnes ci-après dénommées, à compter du 8

novembre 1759, jusques et compris le 25 janvier 1760, relativement aux lettres patente de Sa Majesté. » M. d'Invau, intendant, y est pour 359 marcs ; M. Langlois de Courcelle, receveur des fermes à Amiens, pour 209 marcs ; M. Champion, secrétaire du Roi à Amiens, pour 104 marcs ; M. Van Robais à Abbeville, pour 99 marcs ; M. Abraham Van Robais, pour 100 marcs ; M. Van Robais fils, pour 100 marcs ; M. Bourée, receveur des tailles à Abbeville, pour 103 marcs ; l'abbaye de Saint-Riquier, pour 254 marcs ; M. de Modène, doyen du chapitre de Saint-Quentin, pour 109 marcs, etc. (impr. 4 p. in-4°, Amiens). — « Arrêt de la cour de Parlement, qui condamne Jean-Nicolas Guery, orfèvre en boucles, et Barthelemy Bremart, écrivain pour le palais, à faire amende honorable devant la porte de la Bourse, et à être pendus en place de Grève, pour avoir fabriqué et distribué de faux billets d'Alsace, de l'année 1760. » 1er octobre 1768 (impr. affiche). — « Inventaire de la Monnaie d'Amiens. » 21-26 novembre 1772. — « Minute du procès-verbal de l'adjudication du terrain de la Monnaie d'Amiens. » 4 février 1773. — Procès-verbal de vente des ustensiles, outils, etc, servant à la fabrication de la monnaie. 8 mars 1773. — Arrêt du Conseil, approbatif de la vente de l'hôtel des Monnaies d'Amiens, faite à la veuve du sieur Godard, imprimeur du Roi. Versailles, 9 avril 1773. — Lettre de l'Intendant à M. Foullon, lui rendant compte des opérations de ladite vente. Avril 1773. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, lui envoyant une déclaration du Roi, qui ordonne le changement des empreintes des pièces qui seront fabriquées à l'avenir. Paris, 31 mai 1774. — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, enregistré en la cour des Monnaies, qui ordonne que les pièces de 6 s., 12 s. et 24 s. ne pourront entrer dans les paiements que pour appoint, et en espèces découvertes. Paris, 20 février 1775. — Lettre des officiers municipaux et lieutenant général de police de Calais à l'Intendant, se plaignant de ce que, « sur un bruit qui s'est répandu que la circulation totale des espèces frappées sous le règne de Louis XIV allait être défendue, les bureaux des fermes du Roi et les receveurs des impositions en cette ville font, depuis quelques jours, des difficultés d'en recevoir, et même les refusent absolument. » Calais, 2 mars 1775. — Lettre de M. Duflos à l'Intendant, le prévenant « que le sieur Caffiéry jette les collecteurs des paroisses dans le plus grand embarras, en refusant de recevoir les louis de 35 l. 5 s. ceux de 23 l. 10 s., qui leur ont été donnés en paiement des impositions. » Calais, 7 mars 1775. — Lettre de M. Garnier à l'Intendant, l'informant que, depuis quelques jours, on fait difficulté de recevoir les espèces d'or et d'argent fabriquées avant l'édit de 1726, et que le receveur des fermes les refuse absolument. « Le régiment de Schomberg, qui a touché du trésorier de Calais une partie considérable de ces anciens louis d'or, se trouve le plus embarrassé, et m'en parle. » Il lui demande une règle de conduite dans cette circonstance, qui peut devenir critique. Ardres, 7 mars 1775. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général, sur le décri des monnaies de Louis XIV arrivé à Calais et aux environs. Il lui demande ses ordres pour porter remède à cette situation. 7 mars 1775. — Lettre de M. de Belterre à l'Intendant, l'informant que le même décri s'étend aussi à Boulogne. Boulogne-sur-Mer, 16 mars 1775. — Réponse de M. Turgot à l'Intendant ; il n'est nullement question d'arrêter le cours des pièces de Louis XIV. Il peut donc calmer les alarmes des officiers municipaux de Calais et des autres, et donner des ordres aux bureaux des fermes et aux receveurs des impositions, pour qu'ils ne fassent aucune difficulté d'en user comme précédemment. Versailles, 18 mars 1775. — Circulaire de l'Intendant aux subdélégués de Boulogne, Calais et Ardres, leur transmettant la réponse du contrôleur général. 19 mars 1775. — Lettre de M. de Monsigny à l'Intendant, l'informant que les mêmes inquiétudes existent à Montreuil. Montreuil-sur-Mer, 30 avril 1775. — Réponse de l'Intendant à M. de Monsigny, lui envoyant les mêmes instructions qu'aux subdélégués de Calais, Boulogne et Ardres. 5 mai 1775. — Lettre de M. Taboureau des Réaux à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur la quantité de billon qui circule dans son département, et à quelle quantité il pense qu'on pourrait la restreindre. Paris, 28 novembre 1776. — Réponse de l'Intendant au contrôleur général. On s'est plaint également dans sa généralité, de la trop grande quantité de billon, mais il semble avoir disparu, pour plusieurs raisons. « La première, est l'extraction que la guerre en attirait en Allemagne et vers les frontières de la Hollande, où beaucoup de Juifs sont monétaires par état. Cette extraction a même continué depuis la paix dernière. Les pièces de 18 d. saines et entières, ont toujours été recherchées par les Flamands et les habitants des Pays-Bas Autrichiens. » Il lui est très difficile de calculer la quantité de billon en circulation dans une province comme la Picardie. « La quantité nécessaire pour suffire aux besoins de la province, peut s'arbitrer à 100,000 l. en monnaie de billon, ou environ. » 9 dé-

cembre 1776. — « Tarif pour l'évaluation des vaisselles et bijoux d'or portés aux hôtels des Monnaies, et rédigé d'après les prix fixés par le décret de l'Assemblée Nationale du 6 octobre 1789, et la proclamation du Roi » (impr. 8 p. in-4°. Imp. Roy. 1789.) — « Instruction sur la manière de procéder à la recette des bijoux et vaisselles, rédigée en exécution de l'art. 3 de la proclamation du Roi, du 15 novembre 1789. » (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1789), — etc.

C. 1176. (Liasse.) — 21 pièces papier (11 imprimées).

1637-1775. — Emprunts, etc. — « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Arrêt qui ordonne l'imposition sur les villes, bourgs et paroisses de la généralité de Picardie, qui le pourront le mieux porter, d'une somme de 100,000 l., pour le paiement des gens de guerre. Paris, 24 octobre 1637 (impr. 3 p. in-fol.). — « Édit du Roi, portant création de 300,000 l. de rentes actuelles et effectives, au denier 18, à les avoir et prendre sur tous les deniers provenant des recettes générales des finances et dons gratuits, que S. M. déclare spécialement et par privilège, affectés et hypothéqués au paiement desdites rentes.» Versailles, mars 1710 (impr. 4 p. in-fol.). — « Liste des déclarations liquidées au Conseil, pour la ville d'Amiens. » 4 novembre 1722 (impr. affiche). — « Instruction qui doit être exactement suivie, pour l'envoi, tant des feuilles et certificats de liquidation dans les provinces, que des effets qui doivent être envoyés à Paris, après la remise de ces certificats, et généralement de tout ce qui y a rapport. » Paris, 7 avril 1722 (impr. 7 p. in-4°, Imp. Roy. 1722). — Circulaire aux subdélégués, leur envoyant l'arrêt du Conseil du 18 mai 1760, qui ordonne l'ouverture d'un emprunt au trésor royal. Amiens, 20 juin 1760. — « Édit du Roi, concernant la libération des dettes de l'État. » Versailles, décembre 1764 (impr. 26 p. in-4°, Amiens). — « Instruction sur la manière de procéder à l'exécution de l'édit du mois de décembre 1764, concernant la libération des dettes de l'État, avec modèles des différents actes » (impr. 30 p. in-4°, Amiens, 1765.) — « Procès-verbal des sommes remboursées par M. Dubu de Longchamp, trésorier de la caisse des amortissements, établie par l'édit de décembre 1764,... depuis les derniers procès-verbaux dressés sur chacun desdits exercices ; savoir : sur celui de 1766, le 16 décembre 1773 ; sur celui de 1767, le 17 du même mois ; et sur celui de 1768, le 8 juillet 1771. » 17 janvier 1775 (impr. 28 p. in-4°. Imp. Roy. 1775). — « Procès-verbal des sommes remboursées par M. Dubu de Longchamp, trésorier de la caisse des amortissements, établie par l'édit de décembre 1764, sur son exercice 1768, depuis le dernier procès-verbal dressé sur ledit exercice, par les commissaires de la chambre des Comptes. » 30 décembre 1779 (impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1780). — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général, sur l'envoi d'un édit, qui suspend pendant 4 ans le remboursement des capitaux d'emprunts faits pour le compte du Roi, par les pays d'états, et lui rendant le compte qu'il lui a demandé sur la situation des villes de sa généralité. « Presque toutes les villes sont extrêmement obérées, soit parce que, depuis longtemps, leurs charges ordinaires sont beaucoup plus considérables que leurs revenus, soit parce qu'elles se ressentent encore des charges extraordinaires qu'elles ont eu à supporter pendant la guerre, tant par les garnisons et les fréquents passages de troupes, que par d'autres dépenses relatives au service, en sorte que leurs revenus, tant patrimoniaux que d'octrois, suffisent à peine pour payer les arrérages, et subvenir en même temps à leurs autres charges courantes... Le pays Boulonois jouit d'un octroi sur les eaux-de-vie, dont le produit est destiné à la construction des grandes routes du pays et à celle des quais et casernes de la ville. Cet octroi n'a pas même été suffisant, jusqu'à présent, pour la seule construction des grandes routes, et les autres ouvrages ont toujours été suspendus et différés. La ville de Boulogne, dont les revenus se trouvent fort au-dessous de sa dépense, est encore chargée d'une très grande quantité de dettes, qu'elle a contractées pendant la guerre, pour le service du Roi. On attend que des circonstances favorables permettent de lui donner quelques secours sur l'octroi du Boulonois. Il se lève dans le Calaisis un octroi, qui est uniquement destiné aux réparations et entretien des watergands, fossés, canaux, digues et écluses du bas Calaisis. Le produit de cet octroi n'a suffi jusqu'à présent, que pour les ouvrages d'entretien, et les habitants de ce pays s'opposent en ce moment, à l'exécution d'un projet qui a été formé pour le dessèchement général, parce qu'ils craignent qu'il n'en résulte une dépense trop considérable, et qu'il n'occasionne des levées de deniers extraordinaires. La ville de Calais, qui est celle de la généralité qui est la plus surchargée de dépenses militaires de toute espèce, parce qu'elle a de fortes garnisons, en temps de paix comme en temps de guerre, est encore plus obérée que toute autre, par les arrérages qu'elle doit. Elle a sollicité la permission de mettre une partie de ses communes en culture, mais il n'a pas encore été possible de juger si cette ressource pourra lui être de quelque utilité. L'Ardresis, qui est

un pays bas et aquatique, de même nature que le bas Calaisis, jouit aussi d'un octroi qui est destiné à l'entretien de ses canaux, et aux ouvrages de dessèchement. La ville d'Ardres, qui n'a presque aucuns revenus, vient d'obtenir un arrêt, pour affermer une partie de ses communes, mais l'exécution en offre beaucoup de difficultés, par les divisions qui agitent les habitants. La ville de Péronne n'a que des revenus modiques. Il a fallu l'aider, il y a trois ou quatre ans, sur les impositions de la province, pour la construction d'un pont ; elle se trouve actuellement pressée par une construction de casernes pour les troupes, qui exigera une augmentation d'impôts sur les consommations de cette ville... Parmi les corps ecclésiastiques, je n'en connais aucuns qui jouissent d'octrois ou de droits accordés par le Roi pour être employés à des remboursements d'emprunts. Les seuls chapitres de Saint-Quentin, Péronne et Abbeville ont obtenu l'amortissement, pendant quelques années, d'un certain nombre de prébendes, pour le produit être employé, à l'égard des deux premiers, aux réparations de leurs églises, et à l'égard du troisième, au paiement des frais de plusieurs procès considérables qu'il a eu à soutenir. A l'égard des communautés de commerce et d'arts et métiers, j'ai eu occasion de vérifier, par les éclaircissements qui leur ont été demandés en différents temps, qu'elles sont en général peu riches, dans la province de Picardie. Presque toutes sont obligées d'avoir recours à des impositions sur les membres qui les composent ; elles ne jouissent au surplus d'autres droits et octrois concédés par le Roi, que des intérêts des finances qu'elles ont payées, et qui leur servent pour acquitter les intérêts et arrérages des emprunts qu'elles ont été obligées de faire pour le paiement de ces finances. » Paris, 30 mars 1770. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, relativement aux rentes et intérêts sur les tailles, gages, augmentations de gages, ci-devant employés dans les états des recettes générales des finances et autres. Paris, 7 avril 1774. — Avis relatif aux parties assignées sur les états du Roi 1775 (impr. affiche). — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui ordonne que les actes portant extinction des rentes foncières non rachetables, et ceux par lesquels la faculté d'en faire le rachat sera accordée aux débiteurs, demeureront exempts du droit de centième denier. Paris, 20 septembre 1775, — etc.

C. 1177. Liasse. — 34 pièces papier imprimées.

1774-1786. — Loteries et emprunts. Tirages. — « Compagnie des Indes. Quatrième tirage du remboursement des actions.... fait le 4 mars 1774. » (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1774.) — Id. Cinquième tirage. 4 mars 1775 (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1775.) — Id. Huitième tirage. 5 mars 1778 (impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1778.) — Id. Onzième tirage. 13 mars 1781 (impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1781.) — Id. Seizième tirage. 9 mars 1786 (impr. 8 p. in-4°. Imp. Roy. 1786.) — « Liste générale du premier tirage des remboursements des dettes de l'État. » 27 janvier 1766 (impr. 155 p. in-4°. Imp. Roy. 1766.) — « Fermes générales. Liste ordinaire du quatrième tirage de la loterie de remboursement des reconnaissances, en échange des billets des fermes générales. » 7 février 1774 (impr. 8 p. in-4°. Imp. Roy. 1774.) — Id. Cinquième tirage. 20 février 1775 (impr. 8 p. in-4°. Imp. Roy. 1775.) — Id. Huitième tirage. 3 février 1778. (impr. 8 p. in-4°. Imp. Roy. 1778.) — Id. Onzième tirage. 5 février 1781 (impr. 8 p. in-4°. Imp. Roy. 1781.) — « Liste générale de la loterie de remboursement des reconnaissances données en échange des rescriptions et assignations. Quatrième tirage. » 21 février 1774 (impr. 10 p. in-4°. Imp. Roy. 1774.) — Id. Cinquième tirage. 6 mars 1775 (impr. 10 p. in-4°. Imp. Roy. 1775.) — Id. Huitième tirage. 11 février 1778 (impr. 10 p. in-4°. Imp. Roy. 1778.) — Id. Onzième tirage. 15 février 1781 (impr. 10 p. in-4°. Imp. Roy. 1781.) — « Loterie de l'hôtel-de-ville de Paris.... Tirage de juin 1774. Liste générale des billets gagnants de ladite loterie » (impr. 9 p. in-4°. Imp. Roy. 1774.) — « Loterie royale de rentes viagères et perpétuelles, établie par édit de Janvier 1777.... Liste générale des billets qui ont gagné les lots du premier tirage. » 9, 10, 11 avril 1777 (impr. 11 p. in-4°. Imp. Roy. 1777.) — « Loterie royale établie par arrêt du conseil d'État du Roi du 7 décembre 1777. Liste générale du tirage des 300 primes, attribuées aux 3,000 billets de ladite loterie sortis avec des lots de 1,000 livres. » 11 juillet 1780 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1780.) — Id. Tirage de 400 primes. 9 juillet 1781 (impr. 3 p. in-4° 1781.) — « Loterie royale, établie par arrêt du conseil d'État du Roi du 29 octobre 1780. Liste du tirage des 4,000 billets qui doivent participer à celui des 800 primes, du mois de septembre 1781. » 1er, 2 mai 1781 (impr. 12 p. in-4°. Imp. Roy. 1781.) — « Loterie royale, établie par arrêt du conseil d'État du Roi, du 29 octobre 1780. Tirage de 1781. » 27 septembre 1781 (impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1781.) — Id. 1er mai 1786 (impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1786). — Id. 20 septembre 1786 (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1786.) — Id. 1er mai 1787

(impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1787). - Id. 1er mai 1789 (impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1789). — Id. 12 septembre 1789 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1789). — Loterie royale, établie par arrêt du Conseil du 4 octobre 1783. Troisième tirage. » 24 à 28 avril 1786 (impr. 23 p. in-4°. Imp. Roy. 1786). — Id. Sixième tirage. 27 avril-6 mai 1789 (impr. 30 p. in-4°. Imp. Roy. 1789). — « Loterie royale, établie par arrêt du Conseil du 5 avril 1783. Quatrième tirage. » 16-19 octobre 1786 (impr. 17 p. in-4°. Imp. Roy. 1786). — « Emprunt de 80 millions, établi par édit du mois de décembre 1785. » Tirage des 11-16 décembre 1786 (impr. 23 p. in-4°. Imp. Roy. 1787). — Id. Tirage des 17-23 décembre 1789 (impr. 22 p. in-4°. Imp. Roy. 1790). — « Emprunt de cent millions, établi par édit du mois de décembre 1782, et arrêt du Conseil du 1er décembre 1783. Sixième tirage. » 19 juin 1786 (impr. 11 p. in-4°. Imp. Roy. 1786). — Id. Septième tirage. 4 décembre 1786 (impr. 12 p. in-4°. Imp. Roy. 1786). — « Emprunt de la ville de Paris. Édit de septembre 1786.— Tirage des 18-27 avril 1787 (impr. 34 p. in-4°. Imp. Roy. 1787). — « Liste générale du deuxième tirage de remboursement dudit emprunt. » 29 décembre 1788 (impr. 2 p. in-4°. Imp. Roy. 1789.)

C.1178. (Liasse.)—8 pièces parchemin, 26 papier (4 imprimées).

1774-1789. —Corvée et contribution représentative. — « Rapport sur la requête présentée par la communauté de Saint-Fuscien et le Petit-Cagny, qui demande un délai pour l'exécution de sa tâche de corvée », par M. de Cessart. Amiens 5 octobre 1774. — Mémoire sur les corvées dans la généralité d'Amiens, dans lequel on se plaint de plusieurs abus introduits dans les corvées. 1777. — « Réponse et observations de l'intendance audit mémoire ». 1777. — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui demandant ses réflexions sur deux projets de déclarations à fin de la suppression des corvées, et de leur remplacement par une imposition, et lui indiquant les opérations à faire pour parvenir à ce changement. 28 juillet 1775. — Mémoire de M. Le Senne à l'Intendant, sur les difficultés qu'éprouve l'exécution de l'édit qui, en supprimant la corvée, ordonne une imposition, au marc la livre du vingtième, pour la confection, réparation et entretien des grandes routes. « On charge, Mgr., les seuls propriétaires de cette dépense, parce qu'on regarde qu'ils profitent singulièrement des grandes routes pour l'exportation des denrées que leurs fonds produisent ; mais le propriétaire n'est pas le seul qui retire avantage de ces grandes routes ; le commerçant en profite au moins autant que lui, et il ne paie rien ; ce dernier cependant est souvent et très souvent supérieur en fortune au premier. La noblesse, Mgr. réclame contre cette contribution, qu'elle regarde comme l'anéantissement de ses privilèges. Mais quels sont donc ces privilèges ? Sont-ils supérieurs à ceux de la majesté royale, dont les domaines sont sujets à cette contribution ? D'ailleurs cette noblesse peut-elle ne pas reconnaître que la suppression de cette corvée tourne à son profit, puisque cette corvée était faite par ses fermiers, qui, dans le prix de la location, faisaient entrer en considération le prix de cette corvée,et le faisaient entrer supérieurement à l'impôt qui en est représentatif. Le clergé est affranchi de la contribution, et cet affranchissement excite la réclamation des deux autres ordres,qu'il blesse et foule. Si je peux, Mgr, juger des possessions du clergé par celles qui lui appartiennent dans cette subdélégation, je dirai que le clergé a le tiers des biens fonds du royaume. Ce sont, d'après le préambule de l'édit, les propriétés qui profitent singulièrement des grandes routes, et ce sont les propriétaires qui doivent fournir à leur confection et entretien. Pourquoi et par quelles raisons en excepter les principaux, ceux qui, par leur aisance, sont le plus en état d'y contribuer ? Leur qualité de propriétaire semble nécessiter cette contribution, à laquelle le clergé a toujours été tenu par ses cultivateurs, fermiers, et métayers, qui ci-devant concouraient à la corvée. » Doullens, 17 juillet 1776. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur le même objet. « Les propriétaires de fonds, sur qui cette charge tombe entièrement, ne sont pas les seuls à qui les grands chemins sont avantageux : on pense qu'il serait plus juste de la faire supporter à tous ceux qui profitent de la voie publique, en proportion de l'utilité qu'ils en retirent. On pourrait y parvenir, en substituant à l'impôt dont il s'agit, des droits de péages sur toutes les routes ou grands chemins. » Péronne, 15 août 1776. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui envoyant un questionnaire sur les corvées et la contribution qui peut y suppléer. Paris, 8 septembre 1777. — Réponse de M. de la Touche audit questionnaire. Amiens, 2 octobre 1777. — « Réponse au mémoire anonyme adressé à M. le directeur général des finances, au nom de plusieurs paroisses de la généralité de Picardie, et particulièrement du Santerre », sur la contribution représentative de la corvée. Par M. de la Touche. Amiens, 28 janvier 1780. — « Réponse à la requête adressée au Parlement, au nom de plusieurs paroisses de la généralité de Picardie, et particulièrement du

Santerre », sur le même objet. Par M. de la Touche. Amiens, 15 juillet 1780. — Ordonnance de l'Intendant, à l'effet de convoquer les habitants de chaque paroisse, pour délibérer en assemblée générale, sur le parti qu'ils entendent prendre, soit de faire leur tâche par eux-mêmes, soit de s'en racheter par voie d'adjudication. 20 juillet 1781 (impr. affiche). — « État de comparaison de la corvée en nature, avec celle en rachat par adjudication, à raison des trois dixièmes de l'ancien premier brevet de la taille. » 27 mars 1785. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui demandant ses observations sur un projet d'arrêt tendant à supprimer l'option laissée aux communautés, entre la corvée en nature et la contribution pécuniaire, et à y substituer le système uniforme de la contribution. Paris, 5 avril 1786. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, l'informant que, sur les observations des intendants, le Roi a apporté différents changements au projet d'arrêt qu'il lui envoie, le priant, dès avant l'expédition, de prendre toutes les dispositions nécessaires. Paris, 18 août 1786. — Réponses de M. de la Millière à la lettre de M. d'Agay du 21 septembre 1786, sur la même question. 1786. — Projet d'arrêt pour transformer la corvée en une contribution en argent. 1786. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne l'essai, pendant trois ans, de la conversion de la corvée en une prestation en argent. » 6 novembre 1786 (impr. 11 p. in-4° Imp. Roy. 1786). — « Instructions à suivre, en exécution de l'arrêt du Conseil, qui ordonne l'essai pendant trois ans de la conversion de la corvée en une prestation en argent. » v. 1786. — Arrêt du conseil d'État, qui approuve les devis et détails estimatifs des travaux à exécuter en 1787 dans la généralité d'Amiens, pour l'entretien des routes, etc. Versailles, 21 décembre 1786. — Lettre de M. de Villedeuil à l'Intendant, lui envoyant la déclaration du 27 juin précédent, qui convertit la corvée en une prestation en argent. Paris, 10 juillet 1787. — Lettre de M. de Villedeuil à l'Intendant, sur le rôle des receveurs généraux, dans le paiement des travaux des routes. Versailles, 30 juillet 1787. — Lettre de M. de Villedeuil à l'Intendant, sur le même objet. Versailles, 31 juillet 1787. — Arrêt du conseil d'État, qui ordonne qu'il sera procédé par la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens, ou ceux des bureaux intermédiaires qu'elle jugera à propos de déléguer, à l'adjudication des travaux à exécuter pour 1788, dans les routes de la généralité. Versailles, 30 mars 1788. — Id. pour 1789. Versailles, 18 avril 1789. — Arrêt du conseil d'État, sur l'imposition représentative de la corvée pour la généralité de Picardie, pour l'année 1790. Paris, 19 décembre 1789, — etc.

C. 1179. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1786-1787. — Corvée et contribution représentative. — Mémoire de M. Santerre, sur la demande faite par Louis Ducrocquet, collecteur de corvée de la paroisse de Montonvillers, à l'effet d'être déchargé d'une somme de 12 l., 6 s., 9. d., montant de la cote de corvée de Jean Froidure, meunier, que celui-ci, devenu insolvable, n'a pu lui payer. Doullens, 4 mai 1786. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne que ladite somme sera avancée par Ducrocquet, et qu'elle sera imposée à son profit dans le prochain rôle. 7 juin 1786. — Requête des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, à l'effet de ne pas être compris dans la contribution pécuniaire représentative de la corvée, l'entretien qu'ils sont obligés de faire de la chaussée royale, devant en tenir lieu. 15 décembre 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, l'informant que le ministre a accédé à la demande des officiers municipaux de Péronne, mais à la condition que leur pavé sera toujours entretenu dans le meilleur état possible. 24 décembre 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, sur la demande faite par les officiers municipaux de Péronne, tendant à ce que les habitants des faubourgs de la dite ville jouissent de la même exemption. 4 octobre 1787. — Lettre de l'Intendant à M. Santerre, lui demandant pourquoi les communautés de Senlis et de Hédouville ont été séparées dans le rôle de la contribution représentative de la corvée, tandis qu'elles doivent être réunies. 4 juillet 1787. — Réponse de M. Santerre à l'Intendant. Ces deux communautés ont été séparées à cause de leur éloignement, et parce qu'elles le sont également pour la taille et les accessoires. Doullens, 14 juillet 1787. — Requête des syndic et collecteurs de Nibas à l'Intendant, expliquant pourquoi ils ont dressé le rôle concernant leur tâche de corvée pour 1787, sur celui de la taille, et non sur les impositions réunies, comme le porte l'arrêt du Conseil. 30 juin 1787. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, au sujet du nommé Nicolas Piart, de Beaudéduit, qui demande, comme infirme, à jouir de l'exemption de la corvée. « La corvée n'ayant plus lieu en nature, et la contribution qui la représente devant être répartie au marc la livre des impositions ordinaires, ce particulier doit supporter cette charge, dans la proportion de sa taille et ses accessoires. » 14 juillet 1787. — Lettre de l'Intendant à M. Delegorgue,

lui renvoyant les roles de corvées de plusieurs communautés, dans lesquels se trouvent des irrégularités. 28 juillet 1787. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, lui faisant quelques observations au sujet des dits roles. 14 août 1787. — Requête de Jean-Marie Pille, adjudicataire des travaux ordonnés sur les grandes routes du Calaisis et de l'Ardresis, se plaignant de ce que les collecteurs des corvées refusent d'acquitter les ordonnances qui ont été expédiées, pour lui faire toucher des acomptes sur le montant de ses adjudications. Calais, 1er septembre 1787. — Mémoire de M. Houzé à l'Intendant, sur la réclamation du sieur Pille. Amiens, 22 octobre 1787, — etc.

C. 1180. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1787. — Corvée et contribution représentative. — « Généralité d'Amiens. Bordereau de situation des receveurs particuliers des finances, sur l'imposition représentative de la corvée pour l'année 1787. » — « État de la recette faite sur la contribution représentative de la corvée de l'année 1787, dans l'élection de Péronne, à compter du 13 juin dernier, jusques et compris le 16 juillet de la présente année 1787 », — etc.

C. 1181. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1787. — Corvée et contribution représentative. — « Élection d'Amiens. État des paroisses dont les taillables ont été incendiés, dressé pour leur accorder la remise des impositions à la corvée de 1787. » — « État des décharges à accorder aux incendiés des paroisses de l'élection de Montdidier, pour la corvée de l'année 1787. » — « État contenant : 1° les noms des paroisses de l'élection de Péronne, où il se trouve des incendiés dans le cas d'être déchargés du montant de leurs contributions aux roles de répartition du prix de la corvée pour 1787 ; 2° les noms de ces incendiés ; 3° la somme à laquelle chacun d'eux est imposé auxdits rôles. »

C. 1182. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1787. — Corvée et contribution représentative. — Lettre de M. Hocquart à l'Intendant, lui envoyant un mémoire des syndics et principaux habitants de quelques paroisses de sa généralité, sur l'embarras qu'ils éprouvent dans la confection du rôle de la corvée, afin qu'il prenne les moyens nécessaires pour aplanir ces difficultés. Versailles, 23 avril. — Lettre de M. de Vergennes à l'Intendant, lui demandant ses observations, sur un mémoire présenté au nom des syndics et collecteurs de plusieurs paroisses des subdélégations de Roye, Montdidier et Péronne, qui font des représentations relativement à la confection des rôles de la contribution représentative de la corvée. Paris, 4 mai. — Mémoire de M. Pucelle à l'Intendant, sur ladite affaire. « Il me semble d'abord que tout mémoire contenant surtout quelques inculpations contre des personnes en places, doit être rejeté toutes les fois qu'il n'est point signé. Ce sont souvent des ennemis secrets, qui cherchent par ce moyen à nuire à la réputation d'un honnête homme, et à lui ôter toute la confiance qu'il mérite. Des gens qui craignent de se nommer sont toujours suspects dans leurs inculpations, et il est à craindre que, si l'on tolérait les anonymes, l'homme honnête n'en soit souvent la victime... Au surplus, je n'ai rien à me reprocher au sujet de l'inculpation portée contre moi et MM. vos subdélégués de Roye et de Péronne, dans le mémoire sur la confection des rôles de corvée ; elle ne me regarde nullement, parce que je n'ai jusqu'à présent fait aucune démarche pour procurer cette confection à mon secrétaire-greffier. Je ne vous cacherai cependant point que plusieurs syndics et collecteurs s'étant adressés à moi pour faire leurs rôles, je le leur ai indiqué de préférence, et que d'autres, suivant l'usage des années passées, se sont directement adressés à lui ; mais je peux vous assurer que l'on ne s'est permis aucun moyen bas pour captiver la liberté des collecteurs. Il en est plusieurs qui déjà ont employé d'autres personnes que mon greffier, pour faire leurs rôles, on les a reçus comme ceux faits par le greffier de M. Cathoire, sans la moindre réflexion : je les ai fait vérifier, et, après les avoir paraphés à chaque page, j'ai eu l'honneur de vous les envoyer.... Quoique personne de MM. vos subdélégués ne s'occupe plus que moi de sa place, je ne peux point encore me passer de greffier. Si l'on privait donc le mien de la liberté de faire des rôles de corvée, il faudrait de toute nécessité que je le payasse de mes deniers, ce qui sans doute ne serait pas juste, puisque je n'ai aucun appointement, et que d'ailleurs on a supprimé aux subdélégués le faible droit de 100e denier qu'ils avaient pour les adjudications des taches de corvée qu'ils passaient... Les collecteurs sont les maîtres de faire les rôles : ils le savent très bien. Si donc ils veulent confier ceux qu'ils ont entre les mains, ils doivent, avant de le faire, s'assurer des personnes en qui ils mettent leur confiance. Tant qu'ils ne les confieront qu'aux greffiers des subdélégués, ils n'ont rien à craindre : ils sont au moins aussi honnêtes hommes que ceux des élections. Dans la confection des rôles des tailles de 1787, il s'est passé des abus

qui, s'ils étaient connus de M. le procureur général de la cour des Aides, feraient renouveler les règlements qui défendent aux greffiers des élections de faire des rôles des tailles. Il y a eu des plaintes, et elles n'étaient pas sans fondement. » Il termine en se plaignant du peu de complaisance qu'a pour lui le greffier de l'élection, dans la communication des minutes des rôles des tailles. Montdidier, 11 mai. — Mémoire de l'Intendant à M. de Vergennes, sur ladite affaire. « Je ne puis voir avec indifférence, Monsieur, les réflexions que s'est permises ce greffier, sur l'abus d'autorité dont il ose avancer que nos subdélégués se rendent coupables.... M. le procureur général de la cour des Aides, qui a reçu un semblable mémoire, m'en a fait passer une copie. Je réponds par cet ordinaire à ce magistrat, en lui observant que ce mémoire est l'ouvrage du greffier de l'élection de Montdidier. Je ne doute pas qu'il ne fasse connaître tout son mécontentement à cet officier, sur sa mauvaise conduite. C'est une justice qui est due au zèle de mes subdélégués pour le bien public, et à leur dévouement pour le maintien de l'ordre. Il serait impossible de trouver des coopérateurs du bien, si l'on souffrait que des personnes mal intentionnées se permissent impunément d'attaquer leurs réputations. » 16 mai. — Lettre de M. Hocquart à l'Intendant. « Il est aisé, Monsieur, de reconnaître que la réclamation de ces habitants n'est pas leur ouvrage, et que le greffier de l'élection de Montdidier est répréhensible de s'être permis d'attaquer sous leur nom les opérations des personnes chargées de votre confiance. J'écris en conséquence à ce greffier, pour lui faire sentir l'indécence de sa conduite, et lui enjoindre d'être plus circonspect à l'avenir. » Versailles, 23 mai. — Lettre de M. de Vergennes à l'Intendant, sur le même objet. Paris, 24 mai. — « Copie de la lettre du greffier de Montdidier à M. le procureur général de la cour des Aides », en réponse aux observations que celui-ci lui a faites sur ladite affaire. « Il était tout naturel, Mgr., qu'après une imputation si flétrissante, je cherche à en découvrir les auteurs ; persuadé que Mgr. l'Intendant n'avait pu me compromettre auprès de vous, Mgr., que d'après l'avis de ses subdélégués, je n'ai point hésité un instant à me retirer auprès de celui de Montdidier, pour m'expliquer avec lui sur la réponse qu'il avait pu faire à M. l'Intendant sur la communication qui lui en avait été faite. Il n'a pu disconvenir d'avoir donné son avis, mais après m'avoir fortement assuré qu'il n'avait rien dit qui put me faire juger coupable de cette démarche imprudente, il a refusé de m'en donner son certificat par écrit, que j'aurais désiré pouvoir me procurer, pour me justifier auprès de Votre Grandeur. Un pareil refus de sa part, Mgr., ainsi que son air embarrassé dans ses réponses à mes différentes questions, ne me laissent plus le moindre sujet de doute qu'il n'a point été vrai dans ses mêmes réponses, et qu'il aura saisi au contraire avec avidité la première occasion qu'il aura trouvée pour satisfaire son petit ressentiment, sur la résistance qu'il a trouvée plusieurs fois chez moi, à ne pas vouloir, pour lui faire plaisir, m'écarter quelquefois de l'exactitude attachée aux fonctions de ma charge. » — Lettre de M. Hocquart à l'Intendant, lui envoyant ladite copie, et le priant de prendre de nouveaux renseignements, sa religion ayant pu être trompée. Paris, 12 juin. — Lettre de l'Intendant à M. Hocquart, procureur général à la cour des Aides, lui faisant connaître que « ce n'a été qu'en connaissance de cause que j'ai désigné l'auteur du mémoire anonyme relatif aux corvées. La fausseté de ses assertions doit lui rendre plus sensible encore le désagrément d'être connu. Il n'est pas étonnant qu'il fasse tous ses efforts pour empêcher de déchirer le voile dont il a essayé en vain de se couvrir. » Avec cette note en marge : « M. le Procureur général a pu juger par la comparaison des écritures, que le greffier de l'élection de Montdidier est l'auteur du mémoire ; au surplus, il est inutile, comme l'a observé M. de Vergennes, d'entrer dans de nouveaux détails avec ce magistrat, sur cet objet des corvées qui ne le regarde pas. » 16 juin, — etc.

C. 1183. (Liasse.) — 34 pièces papier.

1787. — Corvée et contribution représentative. — Lettre de l'Intendant à M. de Villedeuil, lui faisant remarquer que l'art. 4 de la déclaration du Roi du 27 juin précédent, qui veut que les deniers provenant de la contribution représentative de la corvée soient provisoirement versés directement des mains des collecteurs, dans celles des entrepreneurs, est en opposition avec l'arrêt du Conseil du 6 novembre, dont ladite déclaration suspend l'effet, en ce qu'elle ne contient aucune exception pour les généralités dans lesquelles les travaux et recouvrements sont commencés en exécution de cet arrêt. 11 juillet. — Lettre de l'Intendant à M. de Villedeuil, lui accusant réception de la déclaration du Roi du 27 juin, qui convertit la corvée en une prestation en argent. 14 juillet. — Lettre de l'Intendant à M. Houzé, commis à la recette générale d'Amiens, sur le même objet. 14 juillet. — Lettre de l'Intendant aux receveurs particu-

liers des finances et à M. Caffiéry, sur le même objet. 14 juillet. — Lettre de l'Intendant à M. de la Touche, sur le même objet. 14 juillet. — « État de la recette faite par M. Cannet d'Auvillé, receveur particulier des finances de l'élection d'Amiens, sur la contribution représentative de la corvée, au 20 juillet 1787. » Amiens, 20 juillet. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général, insistant sur la proposition qu'il avait faite de prendre sur le produit des 4 deniers restants des 10 portés dans les rôles da la corvée, pour les taxations de collecteurs et receveurs, le montant des non valeurs, des cotes des incendiés, qui jusqu'alors ont été dispensés de la corvée. Amiens, 2 août. — « Généralité d'Amiens. Contribution représentative de la corvée. Bordereau des recettes et dépenses faites par le sieur Houzé, commis à la recette générale, jusqu'à ce jour, 13 août 1787. » — Lettre de M. Houzé à l'Intendant, lui envoyant l'état de sa caisse. Amiens, 16 septembre. — Lettre de M. Darger à l'Intendant, l'informant qu'il n'a encore reçu que 48 l. sur l'imposition représentative de la corvée, et qu'il y a plus d'un tiers des rôles qui ne sont pas encore vérifiés. Abbeville, 11 octobre. — « Généralité d'Amiens. Élection d'Abbeville. Bordereau de la recette faite sur l'imposition représentative des corvées, pendant les 15 premiers jours d'octobre 1787. » 16 octobre, — etc.

C. 1184. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1787-1788. — Corvée et contribution représentative. — Circulaire de l'Intendant aux subdélégués, excepté à celui de Boulogne, contenant ses instructions pour la perception et l'emploi de la contribution représentative de la corvée. 27 février. — Réponse de M. Derveloy. Amiens, 3 mars. — Id. de M. Delegorgue. Abbeville, 10 mars. — Id. de M. Dubrun. Saint-Valery, 10 mars. — Id. de M. David. Montreuil, 11 mars. — Id. de M. Duflos. Calais, 15 mars. — Id. de M. Colliette. Saint-Quentin, 15 mars. — Id. de M. Santerre. Doullens, 16 mars. — Lettre de l'Intendant à plusieurs subdélégués, pour les prier de faire hâter la confection des rôles de corvée. 16 juin. — Lettre de M. Levavasseur à l'Intendant, lui demandant sur quel pied doit être payé son greffier, qui a été chargé de faire les rôles de corvées pour les paroisses incapables de faire ce travail. Breteuil 12 juillet. — Lettre de l'Intendant à M. Delegorgue, lui faisant observer que, depuis sa lettre du 16 juin, pas plus de six communautés de sa subdélégation se sont mises en règle pour leurs rôles de corvées. 12 août. — Lettre de l'Intendant à plusieurs subdélégués, pour leur réclamer les rôles des corvées de leurs subdélégations, qui ne sont pas encore faits. 14 octobre. — « État des fermes de l'élection de Doullens, dans lesquelles il ne se fait point ordinairement de rôle de taille ni de corvée, et dont les impositions se paient à la recette, sur les mandements seulement. » Doullens, 20 octobre. — Réponse de M. Santerre à l'Intendant, à sa lettre du 14. Doullens, 2 octobre. — Réponse de M. Duflos à l'Intendant, lui expliquant pourquoi plusieurs paroisses de sa subdélégation sont en retard. Calais, 22 octobre. — Id. de M. Delegorgue. 31 octobre, — etc.

C. 1185. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1787-1788. — Corvée et contribution représentative. — Lettre de M. Levavasseur à l'Intendant, lui demandant si les syndics peuvent toujours avancer le coût des rôles de corvée, et l'employer dans leur état. Breteuil, 22 novembre 1787. — Paroisses de la subdélégation de Montdidier qui n'ont pas encore envoyé leurs rôles de corvées. — Lettre de l'Intendant à M. Dargnies de Fresnes, lui faisant observer que 23 paroisses ou fermes de sa subdélégation n'ont pas encore payé leur contribution pour la corvée de l'année précédente. 20 mars 1788. — Lettre de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, lui faisant savoir qu'il n'y a plus de rôles à faire dans sa subdélégation. Péronne, 24 mars 1788. — Lettre de M. Dargnies de Fresnes à l'Intendant, relativement aux corvées. Abbeville, 3 avril 1788, — etc.

C. 1186. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1787-1788. — Corvée et contribution représentative. — « Noms et domiciles des incendiés imposés à la corvée, et cotes de leurs impositions, qu'ils seront tenus de payer, mais dont le gouvernement les indemnisera par des assistances particulières, d'après un rôle qui sera envoyé à l'Intendant. » Subdélégation de Saint-Quentin. Saint-Quentin, 24 novembre 1787. — Id. État supplémentaire pour les incendiés d'Happancourt. Saint-Quentin, 28 novembre 1787. — « Nom des paroisses de l'élection de Péronne, dont le sieur de Fiéville demande les minutes des rôles de répartition du prix de la corvée de l'année 1787, pour former l'état de décharges des incendiés. » 1788. — « État de ce que redoivent les incendiés de la paroisse de Montigny au rôle des tailles de leur paroisse, pour 1787. » Montdidier, 22 avril 1788. — Requête à l'Intendant, par Éloi Petit, collecteur des tailles et des corvées de la paroisse d'Auchy, à l'effet qu'il lui soit tenu compte d'une somme de 61 l., 12 s. 9 d., montant

de la contribution de plusieurs particuliers incendiés, qui se prétendent exempts. 13 mars 1788, — etc.

C. 1187. (Liasse.) — 20 pièces papier. (3 imprimées).

1699-1775. — Douanes. — « Tarif arresté entre la France et la Hollande, avec la ratification dudit tarif. » 8 décembre 1699 (impr. 12 p. in-4°, Paris, 1699). — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui surseoit jusqu'au 1er janvier 1761, à l'exécution des arrêts qui ont augmenté des augmentations de droits sur les clous et les fers en verges et vergillons venant des pays étrangers. Paris, 7 mars 1759. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui envoyant un arrêt qui révoque le précédent. Paris, 30 juin 1759. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui modère les droits sur les sucres bruts venus de l'étranger, pendant la guerre. Paris, 8 septembre 1759. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui rétablit les droits sur le poisson de pêche étrangère, suivant les anciens règlements. 29 juin 1763. — Lettre de M. Trudaine de Montigny à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil qui permet l'entrée de toutes les drogues et drogueries servant aux teintures, venant directement des ports d'Angleterre. Paris, 28 janvier 1765. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, portant augmentation des droits sur les peaux de lapins. Fontainebleau, 29 octobre 1770. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil relativement aux droits sur le vitriol. Versailles, 1er juillet 1770. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil qui réduit les droits sur les papiers en laine hachée, dits tontisses. Paris, 19 février 1771. — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui met un droit sur les fers blancs venant de l'étranger. Fontainebleau, 3 novembre 1774. — « Arrêt du conseil d'Etat du Roi, qui exempte de tous droits d'entrée dans le royaume les livres imprimés ou gravés, soit en français, soit en latin, reliés ou non reliés, vieux ou neufs, venant de l'étranger. » Versailles, 23 avril 1775 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne qu'à l'avenir la garance qui viendra de l'étranger paiera à toutes les entrées du royaume, 25 sous par quintal ; et exempte de tous droits de traites celle qui circulera dans le royaume, ainsi que celle qui proviendra de l'île de Corse, en justifiant de son origine. » Versailles, 28 avril 1775 (impr. affiche). — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui envoyant quatre arrêts du Conseil qui fixent les droits sur les fers. Paris, 12 mai 1775, — etc.

C. 1188. (Liasse.) — 14 pièces papier (3 imprimées).

1713-1767. — Douanes. — « État des droits de sortie du royaume, qui doivent être perçus aux bureaux des traites sur les vins et eaux-de-vie, suivant les jauges. » 6 décembre 1713 (impr. 4 p. in-4°). — Id. 27 février 1720 (impr. 6 p. in-4°). — Mémoire sur ce que les sieurs Morgan, père et fils, négociants à Amiens, se sont plaints de ce que le receveur des traites de Saint-Valery avait refusé d'expédier par acquit à caution, une partie des bois moulus de leur fabrique pour le Languedoc. 4 septembre 1767. — Lettre de M. Trudaine de Montigny à l'Intendant, sur ladite affaire. 18 septembre 1767. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil en faveur des vins de l'Anjou et de la Loire. Paris, 7 décembre 1785. — « Arrêt du Conseil d'État du Roi, portant modération des droits sur les cartons lisses, façon d'Angleterre, destinés à l'apprêt des étoffes. » 25 août 1786 (impr. affiche). — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, portant réduction des droits sur les vins de l'Aunis. Paris. 16 septembre 1786. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui modère les droits sur les vins de Guyenne. Paris 10 octobre 1786, — etc.

C. 1189. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1781-1783 — Douanes. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui règle les droits sur les tôles venant de l'étranger. 29 janvier 1781. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil sur les droits des fermes sur les tabacs provenant de prises amenées dans les ports. Paris, 18 mai 1781. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil qui fixe les droits d'entrée de la bonneterie étrangère. Paris, 20 novembre 1781. — Lettre de M. de Vilevault à l'Intendant, lui envoyant un arrêt concernant le droit sur les chapeaux. Paris, 7 janvier 1782. — Lettre de M. de Vilevault à l'Intendant, lui envoyant un arrêt relatif au droit sur les chevaux, juments et mulets sortant des cinq grosses fermes. Paris, 22 janvier 1782. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant un arrêt qui augmente les droits sur les sucres. Paris, 26 mars 1782. — Lettre de M. de Vilevault à l'Intendant, lui envoyant un arrêt qui fixe les droits sur les tourtes et tourteaux.

Paris, 23 avril 1782. — Lettre de M. de Vilevault à l'Intendant, lui envoyant un arrêt qui établit un droit de 1/2 °/₀ dans les ports du Ponent, sur les bâtiments armés à Marseille pour les îles françaises. 8 novembre 1782. — Lettre de M. de Vilevault à l'Intendant, lui envoyant deux arrêts du Conseil, dont l'un établit un droit sur les rubans appelés padoux, et l'autre proroge pour six ans le droit de 60 l. par quintal sur les armes blanches. Paris, 8 novembre 1782. — Lettre de M. de Vilevault à l'Intendant, lui envoyant un arrêt concernant le poisson de pêche étrangère. Paris, 27 juillet 1783. — Lettre de M. de Vilevault à l'Intendant, l'informant que le contrôleur général a ordonné que la modération de moitié des droits, accordée pendant la guerre aux matières provenant de l'étranger, demeurerait supprimée. Paris, 16 septembre 1783. — Lettre de M. de Vilevault à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil qui met un droit sur les tresses, rubans et cordons de laine et de fil de chèvre venant de l'étranger. Paris, 16 septembre 1783. — etc.

C. 1190. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1784. — Douanes. — Lettre de M. de Colonia à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui fixe les droits d'entrée sur les plombs ouvrés. Paris, 3 mars. — Lettre de M. de Colonia à l'Intendant, lui envoyant un arrêt qui fixe les droits d'entrée par les provinces de Flandre et Hainault sur les fers. Paris, 31 mars. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil portant établissement et confirmation de ports francs dans le royaume. Paris, 17 mai. — Lettre de M. de Colonia à l'Intendant, lui demandant son avis sur une réclamation des fabricants de Saint-Quentin, contre une décision rendue sur les représentations de la chambre du commerce de Lille, qui ordonne que les fils blancs simples continueront à entrer dans le Pays conquis, en payant seulement le droit de 20 s. au quintal, suivant l'ancien tarif, nonobstant l'arrêt du 13 septembre 1782. Paris, 19 juin. — Mémoire de M. de Bry a l'Intendant, sur ladite affaire. Saint-Quentin, 23 juillet. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil portant exemption des droits sur les eaux-de-vie qui sortiront du royaume. Paris, 31 juillet. — Lettre de M. de Colonia à l'Intendant, l informant que le contrôleur général a permis l'entrée des soudes ou cendres de varech étrangères, en payant pour tout droit 8 s. par quintal, et les 10 s. pour livre. Paris, 10 septembre. — Lettre de M. de Colonia à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil portant règlement pour le droit d'indult sur les marchandises de l'Inde et de la Chine. Paris, 10 septembre. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt qui convertit en gratifications et primes l'exemption du demi-droit accordé aux denrées coloniales provenant de la traite des noirs. Paris, 6 novembre. — Lettre de M. de Colonia à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil qui établit un droit sur les coutils étrangers. Paris, 4 décembre, — etc.

C. 1191. (Liasse.) — 24 pièces papier (3 imprimées).

1785. — Douanes. — Circulaire de l'Intendant aux subdélégués, leur envoyant un arrêt du Conseil relatif aux droits sur les cuivres. 13 mai. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt portant suppression des droits sur les fourrages venant de l'étranger. Paris, 4 juin — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt qui fixe les droits sur les fromages étrangers. Paris, 17 juin. — Lettre de M. de Colonia à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil qui modère les droits de sortie sur le verdet distillé et cristallisé des fabriques du Dauphiné. Paris, 13 juillet. — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, portant règlement pour la perception du tarif ou nouveau droit exigible sur toutes les marchandises entrant dans les ports du Crotoy, de Saint-Valery et d'Abbeville, ou en sortant, aux termes des lettres patentes données par Sa Majesté, es 28 novembre 1782 et 11 juin 1784. » 3 septembre (impr. affiche). — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil relatif aux droits sur les couperoses vertes venant de l'étranger. Paris, 28 octobre. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt qui fixe les droits à percevoir sur les voitures étrangères entrant dans le royaume. Paris, 7 décembre. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil relatif aux droits de péage sur les charbons de terre. Paris, 21 décembre. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil qui proroge la modération des droits sur les sels de Saintonge et de Brouage, expédiés à l'étranger. Paris, 31 décembre, — etc.

C. 1192. (Liasse.) — 45 pièces papier (1 imprimée).

1786-1789. — Douanes. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui, pour obvier à la disette de laines sur les marchés français, établit un droit sur la sortie des laines et des formalités propres à prévenir les abus de l'exportation. Paris, 15 février 1786. — Lettre du vicomte

Desandrouin à l'Intendant, sur l'inutilité qu'il y aurait à permettre, ainsi qu'on le réclame, l'entrée du charbon anglais. Hardinghen, 16 mars 1786. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant deux arrêts du Conseil, relatifs l'un aux droits sur les sels, et l'autre aux droits de traite à l'entrée sur les peaux d'agneaux. Paris, 31 mai 1786. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt portant suppression des droits sur les eaux-de-vie expédiées par mer, d'une province à une autre. Paris, 17 juin 1786. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil relatif aux droits sur les sucres, Paris, 20 juin 1786. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui maintient l'exemption, pour les bois destinés à la construction des navires. Paris, 22 août 1786. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt établissant des droits sur les cotons. Paris, 24 décembre 1786. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant deux arrêts du Conseil relatifs aux droits sur les morues. Versailles, 24 mars 1787. — Lettre de M. de Villedeuil à l'Intendant, lui envoyant un édit portant suppression du droit d'arrérage sur les navires français, etc. Versailles, 13 juillet 1787. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt concernant les droits à la sortie des peaux d'agneaux et de chevreaux mégissés et des gants. Paris, 17 janvier 1789. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil relatif aux droits sur les ouvrages d'horlogerie exportés à l'étranger. Paris, 17 janvier 1789. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire par lequel les fabricants d'Abbeville demandent l'exemption de moitié des droits d'entrée sur les charbons de terre anglais. Paris, 17 janvier 1789. — Mémoire de M. Dargnies de Fresne à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 29 janvier 1789. — Lettre de M. Tolozan à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil établissant un droit d'importation sur la céruse. Paris, 12 mai 1789. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les bonneteries étrangères acquiteront, à toutes les entrées du royaume; savoir : celles du fil, 66 l. 13 s. 4 d. par quintal, et les 10 s. pour livre; et celles de coton, 100 l. aussi par quintal, et les 10 s. pour livre en sus. » 12 août 1789 (impr. affiche), — etc.

C. 1193. (Liasse.) — 11 pièces papier (6 imprimées).

1719-1788. — Postes. — Ordonnance de l'Intendant, qui défend aux loueurs de chevaux et à tous autres de louer des chevaux avec guides à cheval, pour conduire des chaises de postes, etc. 18 juillet 1719 (impr. affiche). — « Ordonnance portant défenses aux maîtres de postes de mener en traverses plus loin que deux postes. » Paris, 7 décembre 1720 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui fait défenses à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, de se charger, porter ou distribuer aucunes lettres et paquets de lettres, ni de tenir aucun entrepôt pour les recevoir, rendre ou distribuer. » 30 mai 1730 (impr. affiche). — Note de M. Bacler, attestant que « le nommé Mathieu Serin, courrier d'Amiens à Paris pour les malles aux lettres, a déclaré avoir été arrêté, le 31 octobre à 7 heures 1/2 du soir, entre Argenlieu et Clermont, par un quidam habillé d'une veste gris-blanche, qui l'a couché en joue deux fois de suite, avec le fusil dont il était armé, mais heureusement il a raté chaque fois, et ledit Mathieu a poursuivi sa route. Ledit Mathieu a de plus déclaré que ce jourd'hui, 3 novembre 1781, que le nommé Biron, aussi courrier d'Amiens à Paris, a été arrêté par le même inconnu, hier, 2 novembre, à 7 heures 1/2 du soir, entre Argenlieu et Saint-Just, et qu'il a été forcé de donner à ce voleur, armé d'un fusil, l'argent qu'il avait sur lui, dont 4 écus de 6 l., une pièce de 24 s., une de 12, et quelque monnaie. » 3 novembre 1781. — « Ordonnance concernant la police intérieure et le service des postes aux chevaux. » 3 avril 1786 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1786). — « Nouvelles représentations de la chambre de commerce de Picardie, sur le port des lettres de Normandie adressées en Picardie, et sur la nécessité d'établir une communication directe entre ces deux provinces. » 1788, — etc.

C. 1194. (Liasse.) — 7 pièces papier (3 imprimées).

1693-1789. — Eaux et Forêts. — Projet d'arrêt, afin de remédier aux inondations provenant des eaux sauvages. v. 1760. — Sentence de la maîtrise des eaux et forêts de Picardie, relative à la coupe des arbres, Amiens, 12 mars 1762 (impr. affiche). — Lettre de M. Caumartin à l'Intendant, relative au sieur Hallette, qui demande à être pourvu de l'office de greffier de la maîtrise d'Hesdin. Lille, 30 août 1765. — « Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'Assemblée Nationale, concernant les délits qui se commettent dans les forêts et bois. » Paris, décembre 1789 (impr. affiche). — etc.

C. 1195. (Liasse.) — 41 pièces papier (2 imprimées).

1696-1784. — Eaux et Forêts. — « Arrest du

conseil d'État du Roy, qui maintient les arpenteurs des maistrises particulières des eaux et forests du bailliage d'Amiens, et les autres du royaume, en leurs fonctions, suivant l'ordonnance de Sa Majesté sur le fait des eaux et forests de l'année 1669, rendu à Versailles, le 13 mars 1696 » (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les inspecteurs-conservateurs des eaux et forêts seront payés de leurs droits de journées, vacations et mises de possession dans les bois des ecclésiastiques, nonobstant que les adjudicataires aient commencé l'exploitation de leurs ventes. » 14 juin 1707 (impr. 4 p. in-4°). — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur le sieur Cordier, qui demande l'office de receveur particulier de la maîtrise d'Amiens, à la place de feu son père. Paris, 13 novembre 1764. — Requête de Charles-Firmin Cordier à l'Intendant, à l'effet d'être pourvu dudit office. 15 novembre 1764. — Renseignements donnés par M. Ducastel : « Le sieur Cordier est un négociant de cette ville, marié depuis deux ans à une femme qui lui a apporté du bien ; il est très attaché à ses affaires, sa bonne foi et sa conduite le font estimer, ses mœurs sont simples et honnêtes. Je pense qu'il est dans le cas d'obtenir les provisions de l'office qu'il demande. » Amiens, 23 novembre 1764. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur le sieur Pingré, qui demande à être pourvu de l'office de maître particulier de la maîtrise d'Amiens. Paris, 1er octobre 1765. — Renseignements donnés par l'Intendant : « Le sieur Pingré est d'une très bonne famille d'Amiens, il est dans l'aisance, il s'est toujours comporté très décemment, et il a, à ce que je crois, toute la capacité requise pour remplir convenablement les fonctions de cet office. » 22 octobre 1765. — Lettre de M. Pingré à l'Intendant, pour le remercier d'avoir écrit en sa faveur. Amiens, 21 novembre 1765. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur le sieur Carrey, qui demande à être pourvu de l'office de maître particulier en la maîtrise d'Amiens. Paris, 9 décembre 1766. — Renseignements donnés par M. Ducastel sur M. Carrey : « J'ai appris qu'il avait été à la suite de l'ambassadeur de Suède, on n'a pu me dire en quelle qualité, qu'il a épousé une femme de la maison de cet ambassadeur, qu'il a négocié en Suède, où il a encore une partie de ses effets : on ne le croit ni lui ni sa femme originaires de la province de Picardie. Il n'est avec sa femme que depuis deux ans en cette ville ; on les donne comme de fort honnêtes gens, pleins de bonne conduite et de mœurs, mais on ne connaît pas leurs facultés, l'extérieur paraît aisé. » Amiens, 19 décembre 1766. — Certificat de MM. Baillet, Baron, Deville et Lanoy en faveur de M. Carrey. Amiens, 9 janvier 1767. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur le sieur Dottin, qui demande à être pourvu de l'office de receveur particulier de la maîtrise d'Amiens. Paris, 15 avril 1768. — Renseignements favorables donnés par M. Ducastel sur M. Dottin. 5-7 mai 1768. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur le sieur Guerard Despinaux, qui demande à être pourvu de l'office de lieutenant en la maîtrise particulière des eaux et forêts. Paris, 28 février 1769. — Renseignements donnés par M. Ducastel : « Le sieur Guerard est fils d'un bon négociant de cette ville : après la mort de ses père et mère, il a continué le commerce ; sa part héréditaire est de 80 à 90,000 l. Il a des mœurs douces et honnêtes, on lui donne de l'intelligence, et il n'y a point à douter qu'il ne s'acquitte sagement des fonctions de son office. Il a un frère trésorier de France, un autre curé de la paroisse de Saint-Firmin dit en Castillon, qui ont l'estime du public. » Amiens, 11 mars 1769. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur le sieur Gaillard, qui demande à être pourvu de l'office de maître particulier des eaux et forêts du comté de Ponthieu. Paris, 13 février 1771. — Renseignements favorables donnés par l'Intendant sur le sieur Gaillard. Amiens, 22 février 1771. — « Extrait d'une lettre écrite à M. le garde de sceaux, qui l'a fait passer à M. le contrôleur général, qui l'a renvoyée à M. de Beaumont », relativement à des prévarications qui auraient été commises par le grand maître des eaux et forêts de Picardie. Calais, 3 novembre 1776. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, le priant d'éclaircir, avec toutes les précautions possibles, les faits contenus dans ladite lettre. Le Mesnil, 18 novembre 1776. — Mémoire de M. Duflos à l'Intendant, sur ladite affaire. Calais, 25 novembre 1776. — Id. par M. de Belterre. Boulogne, 7 décembre 1776. — Note sur ladite affaire. v. 1776. — « Résultat des éclaircissements faits sur la conduite du grand maître des eaux et forêts de Picardie et de son secrétaire. » v. 1776. — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur le sieur Brocot, qui demande à être pourvu de l'office de maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts d'Abbeville. Paris, 15 mars 1784. — Renseignements favorables

donnés par M. Delegorgue, sur le sieur Brocot. Abbeville, 31 mars 1784, — etc.

C. 1196. (Liasse.) — 27 pièces papier (4 plans).

1705-1788. — Eaux et Forêts. — « Extrait des registres du conseil d'État. » Arrêt qui, sans s'arrêter à l'ordonnance rendue le 8 août 1704, par le sieur du Fay-de Grezfontaine, lieutenant pour le Roi, au gouvernement d'Amiens, maintient et garde les officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens dans le droit de connaître du fait de chasse, suivant l'ordonnance d'août 1669. Marly, 21 août 1705. — « Mémoire pour les officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens, contre les sieurs maire et échevins et les officiers de l'état-major de la ville d'Amiens. » XVIIIe s. — Ordonnance des lieutenant général de police, maire et échevins d'Amiens, sur ce que « les bourgeois de cette ville se disposaient à aller chasser dans la banlieue dès demain, ce qui ferait un tort considérable aux grains, dont il est encore une quantité sur pied », faisant défenses aux bourgeois d'entrer dans les grains, et d'y causer aucun dommage. Amiens, 25 août 1754. — Ordonnance de M. Romainville, major et commandant pour le Roi en la ville d'Amiens, faisant défense aux bourgeois de ladite ville, de sortir avec des armes à feu, une grande partie des grains étant encore sur pied. Amiens, 25 août 1754. Copie collationnée du 29 juillet 1755. — Lettre de M. Demoras à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur ce que « les officiers de la maîtrise d'Amiens se plaignent d'une entreprise faite sur leur juridiction par les maire et échevins et l'état-major de cette ville, en ce qu'ils ont fait publier des défenses de chasser dans la banlieue. » Paris, 25 juillet 1755. — Mémoire de l'Intendant à M. Demoras, sur ladite affaire. « M. le duc de Chaulnes, gouverneur général de la province de Picardie et gouverneur particulier de la ville d'Amiens, a, en cette dernière qualité, un canton de réserve, qu'il fait garder par des gardes qu'il institue lui-même.... Quoique la ville d'Amiens se garde elle-même par la bourgeoisie, les officiers qui composent l'état-major ne sont pas moins militaires comme ceux de la citadelle. Le major et l'aide-major ont même des brevets du Roi, pour commander dans la ville, en l'absence du gouverneur particulier et du lieutenant de Roi. Les maire et échevins ont, de leur part, la juridiction de la police, tant dans la ville que dans la banlieue; et enfin les habitants d'Amiens, de tout état et conditions, ont, de toute ancienneté, joui du privilège de chasser dans la banlieue, après les récoltes levées : ils tirent cette faculté du droit de port d'armes, pour la garde de la ville, à laquelle ils sont assujettis.... Je pense, Monsieur, que les précautions qui ont été prises par les maire et échevins et par l'état-major de la place, pour prévenir les désordres, ne blessent en rien les droits et fonctions attribués aux officiers de la maîtrise d'Amiens, et que les plaintes de ceux-ci tiennent plus de l'inquiétude que d'aucuns motifs légitimes. » Amiens, 4 août 1755. — Lettre de M. Demoras à l'Intendant. Le contrôleur général pense comme lui « qu'il y a plus d'humeur et de malentendu dans cette contestation, que d'objets intéressants à régler. » Il pense cependant que l'état-major et l'échevinage ont excédé leurs pouvoirs, et que la connaissance des faits de chasse appartient exclusivement aux officiers des eaux et forêts. Il lui indique des moyens de concilier l'affaire, sans recourir à un arrêt. « Ce serait de faire convenir MM. de l'état-major et les officiers de police, que l'ouverture des chasses serait chaque année déterminée par la maîtrise, qui en accorderait la permission par une ordonnance, et d'engager en même temps les officiers de la maîtrise à ne rendre cette ordonnance, que de concert avec l'état-major et les officiers de police. Peut-être même encore serait-il plus facile et plus sûr d'éviter toute tracasserie à l'avenir, en fixant l'ouverture des chasses, par un règlement, que rendrait la maîtrise, au 10 ou 12 septembre. Quelque tardive que fût la récolte, elle serait sûrement faite à cette époque, et dans les années où elle serait plus avancée, il n'y aurait pas grand inconvénient, quand les habitants d'Amiens seraient privés quelques jours de plus de la permission de chasser, qui est au fond un véritable abus, qu'il serait plus convenable de détruire que de conserver, pour le bien même de la ville. Ce privilège ne peut qu'autoriser la fainéantise et la paresse des artisans, les détourner de leur métier, de leur profession, et il est toujours dangereux de permettre le port d'armes à ceux qui ne sont pas d'un état à en faire usage. » Il le laisse libre de choisir entre ces deux partis. Château de Chuperine, 12 octobre 1755. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, au sujet de représentations faites au Conseil par le procureur du Roi de la maîtrise d'Amiens sur ce que plusieurs habitants de ladite ville ont chassé dans la banlieue avant l'ouverture de la chasse et la fin de la récolte. Paris, 6 septembre 1757. — Mémoire de l'Intendant à M. de Beaumont, sur ladite affaire. Paris, 22 septembre 1757. — Notes sur ladite affaire. 1757. — Certificat délivré par M. Lamy, major de la place d'Amiens, des mesures prises par lui, pour empêcher

les dommages causés aux grains par les chasseurs. Amiens, 11 juillet 1766. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, sur des difficultés élevées entre les officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens et l'état-major et les officiers municipaux de la même ville, relativement à la police de la chasse dans la banlieue de ladite ville. Mesnil près Mantes, 25 août 1766. — Notes sur ladite affaire. 3 septembre 1766. — Lettre de l'Intendant à M. Ducastel, lui demandant un mémoire sur ladite affaire. Paris, 4 septembre 1766. — « Mémoire pour le procureur du Roi de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens, contre MM. de l'état-major de la même ville. » 1er octobre 1766. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant. « Il paraît que la conclusion de procureur du Roi, dans son mémoire, est conforme aux fonctions qui lui sont confiées. L'entreprise des commandant et état-major a pour objet d'exclure les bourgeois de la faculté de chasser dans la banlieue, et de s'en faire un quartier de réserve, contre nos privilèges. Le prétexte d'empêcher de gater les grains est mal imaginé. Cet objet n'est pas de leur compétence, mais des gardes de la maîtrise. » Amiens, 10 octobre 1766. — Ordonnance royale qui fixe les limites de la chasse pour les officiers de l'état-major d'Amiens. Versailles, 20 novembre 1773. — « Démarcation dans la banlieue, pour la chasse du gouverneur et de l'état-major d'Amiens, avec un plan figuré. » 10 mai 1774. — Ordonnance royale qui distrait la seigneurie de Boutillerie des limites fixées par l'ordonnance du 20 novembre 1773, pour la chasse des officiers de l'état-major d'Amiens. Compiègne, 6 août 1774. — « Plan de l'enceinte de la banlieue, depuis le chemin de Saint-Fuscien jusqu'au chemin de Breteuil, réservé pour la chasse de l'état-major de cette ville. » 13 septembre 1775. — « Plan de l'enceinte de la partie de la banlieue d'Amiens, réservée pour la chasse du gouverneur. » 1775. — Ordonnance royale qui distrait la terre et seigneurie de Rivery des limites fixées par l'ordonnance du 20 novembre 1773, pour la chasse des officiers de l'état-major d'Amiens. Versailles, 17 février 1787. — « Plan géométrique, qui comprend la ligne de démarcation entre les terroirs du faubourg de Saint-Pierre et de Rivery, sur laquelle ont été plantés huit poteaux, pour la séparation de ladite terre, et du surplus du canton destiné pour la chasse du gouverneur de la ville d'Amiens, suivant le procès-verbal dressé en présence de M. Derveloy, subdélégué à Amiens, le 2 septembre 1788, en exécution de l'ordonnance du Roi, du 17 février 1787 » (plan en 4 feuilles), — etc.

C. 1197. (Liasse.) — 9 pièces papier (imprimées).

1734-1785. — Eaux et Forêts. — Ordonnance de l'Intendant, interdisant de chasser du 1er mars au 15 août de chaque année. Amiens, 5 juin 1734 (impr. affiche). — Ordonnance de Noël Baron, sieur de la Maronde, de la Courbe, Vuadencourt, Gencourt, Épaumesnil et autres lieux, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts en la maîtrise d'Amiens, relative à la chasse. Amiens, 14 juillet 1734 (impr. affiche). — « Mémoire sur l'utilité et la manière de détruire les loups dans le royaume » (impr. 8 p. in-4°, Imp. Roy. 1765). — « Mémoire sur la destruction des loups » (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1770). — « Jugement rendu au siège général de la capitainerie royale de Sénart, qui condamne le sieur Le Paige, seigneur de Quincy, en 100 l. d'amende, pour avoir tiré et chassé aux lapins dans son parc de Quincy, nonobstant les défenses à lui faites. » 24 août 1778 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1778). — Id., « qui condamne Jean Rabot, vigneron à Mainville, en 100 l. d'amende, comme responsable de son fils, ayant écrasé un nid contenant 7 œufs de perdrix. » 24 août 1778 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1778). — Id. « qui condamne le nommé Rognon, berger à Gravois, en 50 l. d'amende, pour avoir porté et tiré plusieurs fois nuitamment un fusil, dont il a été trouvé muni », etc. 12 octobre 1781 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1781). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant règlement pour les chasses aux loups. » 15 janvier 1785 (impr. 7 p. in-4°, Imp. Roy. 1785).

C. 1198. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1748-1749. — Eaux et Forêts. — Procès verbal par François de Nerlande, officier des eaux et forêts de la maîtrise d'Amiens, des dégâts produits par une inondation des eaux sauvages, à la suite d'un orage, à Bouchon et à l'Étoile, et des travaux à faire pour leur réparation et pour parer à l'avenir à pareil accident. 17 juillet 1748. — Procès verbal par le même de la remise, des dits travaux après la moisson. 30 juillet 1748. — Procès verbaux par le même de la détermination desdits travaux. 30 septembre, 24 octobre 1748. — Procès-verbal par le même, contre plusieurs habitants de l'Étoile, qui ont refusé de faire leur part dudit travail. 7 janvier 1749. — Procès verbal du refus fait par le nommé Fricot, syndic de l'Étoile, de participer aux dits travaux. 24 février 1749. — Procès verbal de réception des dits travaux 7-11 mars 1749. — Ordonnance de l'Intendant, sur l'entretien des dits ouvrages.

Paris, 2 avril 1749. — Lettre de M. de Nerlande à l'Intendant, lui rendant compte des faits ci-dessus. v. 1749, — etc.

C. 1199. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1765-1774. — Eaux et Forêts. — « Copie de la lettre de M. de Beaumont à M. Baudry, grand maître », sur le transport des bois par mer. 12 mars 1765. — Requête des sieurs Pierre Cordier l'aîné, et Dempster, adjudicataires des bois du Roi situés dans l'étendue de la maîtrise d'Abbeville, à l'Intendant, se plaignant des obstacles qu'ils éprouvent de la part des commis des fermes de Saint-Valery, sur le fondement d'une ordonnance de M. d'Aligre, qui défend d'embarquer du bois au delà de deux cordes, pour l'approvisionnement de chaque navire. 30 août 1768. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui envoyant ladite requête, et lui demandant s'il n'y aurait aucun inconvénient à laisser aux dits marchands la liberté de faire sortir les bois du pays. Paris, 11 octobre 1768. — Mémoire de M. Blondin à l'Intendant, sur ladite affaire. Saint-Valery, 27 octobre 1768. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant. Il est de la plus grande conséquence d'empêcher l'exportation des bois à l'étranger. Mais il peut être permis de les transporter par mer, d'une province à l'autre du royaume. Paris, 22 novembre 1768. — Lettre de M. Trudaine à M. Le Pelletier, lui envoyant son avis sur une requête, par laquelle le sieur Goffin de Lercy demande à être mis en possession des arbres plantés par le sieur d'Avricourt, dans l'étendue de la terre d'Ourscamp, dont il est seigneur. Paris, 6 septembre 1773. — Lettre de M. Le Pelletier à l'Intendant, lui envoyant ladite lettre, qui lui a été adressée par erreur. Soissons, 19 septembre 1773. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. M. Goffin lui paraît bien fondé dans sa réclamation. Péronne, 19 janvier 1774, — etc.

C. 1200. (Liasse.) — 294 pièces, papier.

1783. — Eaux et Forêts. — « Éclaircissements sur les bois, demandés par le gouvernement. » Paroisses d'Acheux, — Agnières, — Ailly-sur-Somme, — Ainval-Boiron, — Airaine, — Allery, — Andainville et Fresnoy, — Argies, Réderie, etc., — Aubercourt et Happeglène, — Aubigny, — Aumâtre, — Aumont, — Avelège, — Avesne et Saulchoy, — Bacouel, — Bailleul et dépendances, — Baisnart, — Beauchamps et dépendances, — Beaudéduit, — Behem, — Bellavesne, — Belleuse, — Belloy-Saint-Léonard, — Bergicourt, — Bettembos, — Bettencourt et Rivière, — Biencourt, — Blangy et Tronville, — Blangy-sous-Poix, — Blergies et dépendances,—Boisrault, — Boismont et dépendances,— Berny, — Bosquet,— Bougainville, — Bouillancourt, Miannay et dépendances, — Bouillancourt-en-Séry, — Boultencourt, Ensenne et dépendances,—Bouveresse et Boutavant,—Bouzincourt, ferme,— Bovelle,— Boves et dépendances,— Brassy,— Bray-lès-Mareuil,— Breilly,— Briquemesnil,—Bussy, — Cachy, — Cagny, — Cahons et Crouy,— Cambron, — Camps-en-Amiénois, — Cantepie, Saint-Hilaire et Lisle, — Caubercq et le Scellier, — Caulière, — Cavillon, — Cayeux et le petit Hurt, — Cerisy-Buleux, — Cerisy-Gailly, — Chepy et Moncheux, — Choqueuse,— Citerne et Yonville, — Clairy et le Saulchoy, — Condé-Folie, — Contres, — Conty, Luzières et Rivière, — Contenchy, — Courcelles-sous-Thoix, — Courcelles-sous-Moyencourt, — Creuse, — Croissy, — Croix-au-Bailly et la ferme de Rossigny, — Croixrault, — Crouy, — Dameraucourt, — Domart-sur-la-Luce, — Dourier,—Dreuil-lès-Amiens,— Dreuil-lès-Molliens,— —Dromesnil,—Dury et Amilly,—Esserteaux et dépendances,— Estrebœuf,—Estrée,—Estrejus,—Élencourt, —Éplessier,—Épomesnil,— Éramecourt,— Esquenne, — la Falloise, — Famechon, — Faucoucourt-hors-Nesle, — Fay-lès-Hornoy, — Fayel, ferme, — Ferrières, — Feuquières-Feuquerolles, — Fleury, — Floixcourt, — Flers et le petit Fay, — Fluy, — Fontaine-sous-Catheux, — Fontaine-le-Sec, — Forceville, — Formerie, — Fossemanant, — Fouilloy, — Fourdrinoy, — Framicourt-le-Grand, — Fransure, — Frémontier, Susenneville et la ferme du Rot, — Fresne, — Fresneville, — Fresnoy-au-Val, — Fressenneville, — Frettemeulle et dépendances, — Frettemolle, Bertrancourt et Mesnil-Hucho, — Frettecuisse et les Carreaux, — Friaucourt, — Fricamps et le Viage, — Friville et dépendances, — Frucourt-sur-Limeu, — Gamache, — Gentelle,— Glisy,— Gollencourt, — Gouy-lès-Groseillers, — Gouy-l'Hôpital, — Grandvilliers, — Grattepanche, — Guignemicourt, — Guizencourt, — Guyencourt, — Hainneville et Campagne, — Hainneville et Épagny, — Halliviller et Louard, — Halloy, Briot et la ferme de Lalleux, — Hamel, — Hamelet, — Hangard, — Hangest-sur-Somme et dépendances, — Harcelaine, — Heucourt, — Hocquincourt-Estalmesnil, — Honnelie, ferme, — Hornoy et Blanchemaison, Huppy et le Poultier, — Jumelle, — Lecappel, — Lachaussée et Tirencourt, — Laleu, — Lamaronde, — Lamotte-en-Santerre, — Lanchère, Laleu, Poutraincourt, Herlaincourt et Bethleem, — Lavacqueresse et Ménéviller, ferme, — Lavacquerie, — Laverrière, —

Lignières et Châtelain, — Lignières-hors-Foucaucourt, — Limeu et la ferme de Chanvrière, — Lincheux et Halliviller, — Lœuilly et le prieuré, — Longueau, — Lortoy, — Maigneux, — Marché le Cave, — Marest et Oust, — Marlers, — Marquenneville et Veaux, — Méraucourt, — Merelessart, — Meriaumont, — Méricourt, — Mesge, — Mesnil-Eudin, — Mesnil-lès-Franleux, — Métigny, — Miannay-Lambercourt, — Molliens-en-Beauvoisis et dépendances, — Molliens-Vidame, — Monsures et Lestocq, — Montagne, — Morcourt, — Mouflière, — Moyencourt, — Namps-au-Mont, — Namps-au-Val, — Nampty et Coppegueule, — Nesle-l'Hôpital, — Neuville-au-Bois, — Neuville-lès-Lœuilly, — Neuville-lès-Molliens, — Neuville-sous-Saint-Germain, — Neuville, Saint-Valery et Drancourt, — Nibat et dépendances, — Offignies et le Grand-Sœuvre, — Offoy, — Oisemont, — Oissy, — Oresmeaux et la Cense, — Paillart, — Picquigny et la Cense, — Pissy, — Poix, — Pont-de-Metz, — Prouzel-le-Mont et le Val, — Quesnoy-sur-Airaines, — Quevauvillers, — Rambure, — Ramburelle, — Remiencourt, — Retiauville, — Revelles, les fermes d'Hanneville et de Gournay, — Riencourt, — Rogy, — Romescamps et dépendances, — Rumesnil, — Rumigny, — Saigneville, — Saleu et Salouel, — Sains, — Saint-Aubin et Montenoy, — Saint-Blimond et dépendances, — Saint-Élie, — Sainte-Segrée, — Saint-Fuscien et le petit Cagny, — Saint-Marcq, — Saint-Maulvis et dépendances, — Saint-Maxens et Warcheville, — Saint-Pierre à Gouy, — Saint-Pierre-lès-Selincourt, — Saint-Romain, Lahaye de Frocourt, — Saint-Sauflieu, — Saint-Thibault et dépendances, — Sarcus et dépendances, — Sarnoy, — Saisseval et Saissemont, — Saulchoy-sous-Poix, — Saveuse, — Selincourt, — Senarpont, Bernapré et Rederie, — Seux, — Sommereux et la ferme de Marandeuil, — Soreng, Bazinval et Lespignoy, — Soues et le petit Gard, — Souplicourt, — Taisnil, — Thenne et Bertaucourt, — Thézy et Glimont, — Thieulloy-l'Abbaye, — Thieulloy-la-Ville, — Thoix, — Tilloloy, — Tilloy, Floriville et la ferme de Mesnière, — Tours et ses trois dépendances, — Tronchoy et ses deux dépendances, — Vaux et Yonval, — Velenne, — Vergie-lès-Fay et le Valempuy, — Vers-sous-Corbie, — Vers et Heubécourt, — Viefviller, — Villerois, — Villers-Bretonneux, — Villers-Campsart, — Villers-sous-Mareuil, — Vismes, Hautecourt et le Plouy, — Vraigne, — Wailly, — Warfusée et Abancourt, — Warlus, — Wiencourt, Lesquipées, — Woincourt et Izengremel, — etc.

C. 1201. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1784-1787. — Eaux et Forêts. — Fragment d'un mémoire relatif au projet de planter les terrains communaux. XVIIIe s. — Lettre de l'Intendant à M. de Bonnaire de Forges, au sujet d'un mémoire « par lequel M. de Moyenneville propose au Conseil d'ordonner la plantation des communes en Picardie, comme un des moyens les plus propres à augmenter la masse des bois, et à en diminuer le prix. » Il a toujours remarqué « que les paroisses qui possèdent des communes dans les vallées, ont le plus grand intérêt, lorsque ces communes excèdent les besoins du pâturage, d'y établir des réserves en foins, que l'on sépare de la pâture commune par des fossés, sur le bord desquels on établit des plantations. J'ai fait exécuter ce projet dans plusieurs communautés, après l'avoir fait approuver par le Conseil, et mon intention est d'engager les habitants de plusieurs paroisses de la vallée de Somme, dans laquelle est située la terre de M. de Moyenneville, à suivre cet exemple ; mais il ne me paraîtrait pas naturel que les seigneurs hauts-justiciers de ces paroisses fussent autorisés à faire ces plantations, et à en recueillir seuls les avantages. Cette faculté, si elle leur était accordée, ne manquerait pas de donner lieu à des contestations qui occasionneraient plus de mal que de bien. J'en tire même un exemple très sensible dans la paroisse de Dours, qui appartient aujourd'hui à M. de Moyenneville. Ses auteurs avaient fait, comme il l'annonce lui-même, des plantations assez considérables dans les communes de cette paroisse, mais cette entreprise excita, longtemps après, la réclamation des habitants, qui, après de longues discussions dans les tribunaux ordinaires, furent envoyés en possession de ces plantations. La mésintelligence qui exista depuis entre eux et leur seigneur, et ceux de la paroisse qui lui étaient dévoués, nuisit infiniment à la conservation des arbres, que les mal intentionnés abattaient, de manière que la communauté prit le parti de les faire vendre, pour éviter leur perte totale. » 20 décembre 1784. — Mémoire de M. Jumel Riquier, sur ledit objet. Amiens, 27 avril 1785. — Lettre du marquis d'Estourmel à l'Intendant, lui recommandant un mémoire signé de plusieurs gentilshommes de Picardie, ayant pour objet de multiplier les arbres dans cette province, par la plantation des communes. Paris, 1er juin 1786. — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, lui envoyant ledit mémoire, sur lequel il lui demande son avis. Paris, 5 janvier 1787. — « Mémoire » contenant un

projet de planter les terrains communaux, pour multiplier les arbres en Picardie. v. 1787. — « Mémoire sur le projet de planter les communes de la Picardie. » 18 octobre 1787. — Lettre de l'Intendant à M. de Forges, sur le même objet. 24 octobre 1787. — Projet d'arrêt pour la plantation des communes de Picardie. v. 1787, — etc.

C. 1202. (Liasse.) — 16 pièces papier (13 imprimées).

1666-1732. — Droits seigneuriaux. — « Extrait des registres du conseil d'Estat », relatif au droit de travers dû dans la ville d'Amiens au profit du Roi et de l'évêque d'Amiens, chacun pour moitié. Paris. 16 septembre 1666 (impr. 3 p. in-fol.). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui nomme des commissaires pour procéder à l'examen et vérification de tous les titres des droits de péages, passages, pontonages, travers et autres, qui se perçoivent sur les ponts et chaussées, chemins et rivières navigables et ruisseaux y affluants, dans toute l'étendue du royaume », etc. 29 août 1724 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne l'exécution de l'arrêt du Conseil du 29 août 1724, concernant les droits de péages, et fait défenses à tous ceux qui n'auront pas représenté leurs titres au 1er mai 1729, de percevoir les dits droits. » 24 avril 1725 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que, dans quinzaine du jour de la publication du présent arrêt, tous les particuliers qui jouissent de privilèges, dons, concessions, exemptions et immunités, droits de péages, bacs, passages, pontonnages, moulins, foires et marchés et autres, seront tenus de représenter les titres en vertu desquels ils jouissent des dits privilèges, faute de quoi, et ledit temps passé, ils seront nuls. » 9 juillet 1726 (impr. 8 p. in-4°). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que, dans les six mois du jour de la publication du présent arrêt, sans espérance d'autre délai, les propriétaires des droits de péages et autres, représenteront les titres en vertu desquels ils perçoivent les dits droits, sinon déchus. » 4 mars 1727 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient les abbé, prieur et religieux de Saint-Crépin-le-Grand lès Soissons, dans un droit de bac situé sur la rivière d'Aisne. » 21 juillet 1727 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1730). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient le sieur Tarteron dans le droit de travers qui se perçoit à son profit, sur le pont situé sur la rivière d'Aronde, dans le village et seigneurie de Montiers. » 16 décembre 1727 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1730). — « Péages de la subdélégation de Saint-Quentin, qui ont été confirmés, ou qui restent à juger. » XVIIIe s. — « Péage de Saint-Quentin. » XVIIIe s. — « Arrêt du conseil d'État du Roi », relatif au droit de péage qui se perçoit aux portes de Saint-Quentin, au profit de ladite ville. 12 octobre 1728 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime le droit de vinage, chausséage, travers ou péage, qui se perçoit dans le bourg du Catelet, en Picardie, au profit du sieur de Sart. » 12 octobre 1728 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1731). — « Arrêt du conseil d'État du Roi », relatif au travers de Cappy, au profit du marquis d'Estourmel. 4 janvier 1729 (impr, affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient le sieur évêque d'Amiens, dans la moitié des droits de travers, chaussées et péages par terre et par eau, dans la ville d'Amiens, et déclare non sujets à la vérification ordonnée par l'arrêt du Conseil du 29 août 1724, les droits prétendus sur le sel, à titre d'indemnité du droit de tonlieu. » 7 octobre 1732 (impr. 28 p. in-4°, Imp. Roy. 1733). — « Extrait des registres du conseil d'Etat. » Arrêt qui confirme l'évêque d'Amiens dans le droit de travers de ladite ville. Fontainebleau, 7 octobre 1732 (impr. affiche), — etc.

C. 1203. (Liasse.) — 21 pièces papier (14 imprimées).

1730-1736. — Droits seigneuriaux. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui confirme la dame comtesse de Verrue, dans un droit de travers ou péage, sur le pont aux Poissons, de la ville d'Abbeville, situé sur la rivière de la Somme, généralité d'Amiens, pour en jouir, sa vie durant, et qui supprime celui qu'elle percevait sous ledit pont. » 3 janvier 1730 (impr. 8 p. in-4°, Imp. Roy. 1731). — « Arrêt du conseil d'État du Roi », relatif au péage de Douilly, au profit des sieurs Lallier et de Sous, seigneurs dudit lieu. 28 février 1730 (impr. affiche). — « Péage de Douilly. » v. 1730. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui fixe les droits de vinage et péage qui doivent être perçus sur les pont et chaussée du village de Douilly, et en exempte les habitants du Haut-Douilly, Montizet, Hérouel et Saucourt. » 12 mars 1737 (impr. affiche). — « Extrait des registres du conseil d'État. » Arrêt relatif aux droits de vinages, travers ou péages dans le comté d'Oisy, en Artois. » Fontainebleau, 9 mai 1730 (impr. affiche). — Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient les maire et échevins de la ville de Péronne, en Picardie, dans le droit de chaussée ou péage par eux prétendu dans ladite ville. » 10 juillet 1731 (impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1732). — « Extrait des

registres du conseil d'État. » Arrêt relatif au travers de la ville d'Amiens. Versailles, 13 février 1731 (impr. affiche). — Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient la dame de Saissac dans la moitié des droits de travers, chaussée ou péage par terre et par eau dans la ville d'Amiens, pour en jouir, en qualité d'engagiste du domaine, sa vie durant, et par indivis avec l'évêque d'Amiens. » 7 octobre 1732 (impr. 11 p. in-4°. Imp. Roy. 1733). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression des droits de pontenage ou péage, prétendu par la dame Belleforière de Soyecourt, tant sur le petit pont du faubourg de Saint-Gilles, de la ville de Roye, en Picardie, que sur la rivière d'Avre, près ledit pont. » 24 février 1733 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression des droits de travers ou péage par terre prétendus par la dame de Belleforière de Soyécourt, dans le lieu de Guerbigny, en Picardie. » 24 février 1733 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, par lequel il est ordonné que l'arrêt du Conseil du 24 février 1733... sera exécuté selon sa forme et teneur, sans avoir égard aux représentations de ladite dame de Belleforière, dont elle est déboutée. » 8 mai 1736 (impr. affiche), — etc.

C. 1204. (Liasse.) — 15 pièces papier (8 imprimées).

1734-1737. — Droits seigneuriaux. — « Péage de Beauvois, Tombes et Trescon. » XVIII[e] s. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, pour la perception des droits de travers, vinage ou péage par terre, dans les lieux de Beauvois, Tombes et Trescon, dépendant du marquisat de Caulaincourt. » 7 septembre 1734 (impr. affiche). — « Extrait des registres du conseil d'État. » Arrêt relatif au droit de péage du comté d'Oisy en Artois. Versailles, 1[er] février 1735 (impr. affiche). — « Extrait des registres du conseil d'État. » Arrêt relatif aux droits de péage et de travers du marquisat de Conty. Versailles, 13 mars 1736 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que le tarif inséré dans l'arrêt du Conseil du 4 janvier 1729 sera réformé, et, en conséquence, que le droit de péage ou travers du village de Cappy, généralité d'Amiens, sera perçu, à l'avenir, audit lieu et non ailleurs », etc. 5 février 1737 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1742). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime le droit de travers ou pontonnage prétendu par le sieur d'Hervilly, de Canisy, sur le pont d'Ailly. » 2 juillet 1737 (impr. affiche), — etc.

C. 1205. (Liasse.) — 32 pièces papier (7 imprimées).

1738-1739. — Droits seigneuriaux. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient les maire et échevins du bourg de Gamaches dans le droit de travers ou péage par terre sur les ponts et chaussées dudit lieu, aux charges et conditions, et suivant le tarif inséré audit arrêt. » 28 janvier 1738 (impr. affiche). — « Extrait des registres du conseil d'État. » Arrêt relatif au droit de travers de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, sur le pont de Feuillancourt. Versailles, 24 juin 1738. — « Extrait des registres du conseil d'État. » Arrêt relatif au travers de Montdidier, au profit de ladite ville. Versailles, 1[er] juillet 1738. — « Péage de Seraucourt. » XVIII[e] s. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant rétablissement des droits de péages sur la chaussée de Seraucourt. » 1[er] juillet 1738 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression du droit de péage et travers par terre, prétendu par le sieur de la Mire, dans le lieu de Davenescourt. » 12 août 1738 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression du droit de péage par terre, prétendu par le sieur marquis de Senarpont, dans le bourg de Senarpont. » 12 août 1738 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression du droit de péage ou travers par terre prétendu par le sieur comte d'Enrichemont, représentant le feu sieur comte d'Orval, dans le lieu et la seigneurie de Breteuil. » 21 octobre 1738. — Arrêt du conseil d'État, qui ordonne que le marquis de Gamaches sera tenu de rapporter les pancartes suivant lesquelles se percevaient avant 1569 les péages, tant sur la rivière de Somme, que dans les seigneuries de Saint-Valery et de Cayeux. Fontainebleau, 21 octobre 1738. — Arrêt du conseil d'État relatif à un droit de péage prétendu par le sieur Desart, seigneur du Catelet. Fontainebleau, 21 octobre 1738. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant permission au sieur Vacquette de Fréchencourt de continuer de tenir un bac à Dours. » 25 novembre 1738 (impr. affiche), — etc.

C. 1206. (Liasse.) — 9 pièces papier (2 imprimées).

1740-1742. — Droits seigneuriaux. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient le sieur de Gouffier dans un droit de péage sur le pont de Thennes, généralité d'Amiens, à la charge d'entretenir ledit pont et la chaussée. » 5 juillet 1740 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1752). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression du droit de péage prétendu par le

sieur de Barbançon dans le village de Fromeries. » 21 février 1741. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression du droit de péage prétendu par le sieur de Saint-Vast, au village de Honnecourt. » 21 février 1741. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression du droit de péage prétendu par le sieur commandeur d'Oisemont, dans le bourg d'Oisemont. » 21 février 1741. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression du droit de péage prétendu par le sieur commandeur de Sommereux, dans le village de Sommereux. » 21 février 1741. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression du droit de péage ou pontonnage prétendu par le sieur abbé de l'abbaye de Mont-Saint-Quentin sur le pont de Feuillancourt. » 23 octobre 1742. — etc.

C. 1207. (Liasse.) — 8 pièces papier (imprimées).

1746-1748. — Droits seigneuriaux. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale d'Amiens et les religieux Célestins de la même ville, chacun pour la part et portion qui leur appartient, dans le droit de péage au lieu de Longueau.» 8 mars 1746 (impr. affiche.) — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient les doyen et chanoines du chapitre de l'église cathédrale d'Amiens, et les sieurs Bernard, Jourdain et Gorguette, dans un droit de péage sur le pont de Metz, généralité d'Amiens, à la charge d'entretenir en bon état ledit pont et la chaussée. » 8 mars 1746 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1752). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui envoie par-devant les sieurs commissaires nommés pour la vérification des droits de péage, l'examen et vérification des titres de propriété des moulins construits sur les ponts, dans toute l'étendue du royaume. » 20 décembre 1746 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant confirmation du droit de péage sur le Pont de Remy. » 8 mars 1746 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant suppression des droits de péage et de travers qui se perçoivent sur les Ponts de Remy, au profit du seigneur dudit lieu. » 2 mai 1747 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient les maire et échevins de la ville d'Abbeville dans un droit de péage ou de chaussée, aux portes de ladite ville d'Abbeville, généralité d'Amiens, à la charge d'entretenir les chemins et chaussées. » 27 septembre 1747 (impr. 2 p, in-4°. Imp. Roy. 1752). — « Arrêt de la cour de Parlement, qui maintient dans le droit de percevoir douze sols, six deniers, sur les chariots, et six sols, trois deniers, faisant moitié, sur les charettes qui passent et repassent dans l'étendue de la baronnie de Boves chargés de toutes marchandises, telles qu'elles puissent être, et spécifiquement sur les cendres de tourbes et marchandises de laines. » 9 décembre 1747 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime les droits de péage ou travers prétendus par le sieur Rivié, aux lieux de Ressons, Cuvilly et Autrevaux. » 6 octobre 1748 (impr. affiche).

C. 1208. (Liasse.) — 7 pièces papier (6 imprimées).

1749. — Droits seigneuriaux. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime le droit de péage prétendu par les représentants le sieur de Chimay et la dame de Sarmients, au lieu de Beuvry. » 11 janvier (impr. affiche). — «Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime les droits de péage prétendus au village de Crapaumesnil par la dame de Belleforière ou ses représentants. » 11 janvier (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime les droits de péage prétendus au lieu d'Espehy par le sieur baron d'Honnecourt.» 11 janvier (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime les droits de péage, travers ou chaussée prétendus au village de Warsies par la dame de Belleforière ou ses représentants. » 11 janvier (impr. affiche).— « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime le droit de péage ou travers prétendu par le sieur Boutin, au lieu et dans la seigneurie de Paillart. » 28 janvier (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime les droits de péage ou travers prétendus par le sieur marquis de Soyecourt, tant dans le bourg d'Harbonnières, que dans les lieux de Caix, Cayeux et Saint-Mard. » 1er avril (impr. affiche), — etc.

C. 1209. (Liasse.) — 12 pièces papier (imprimées).

1750-1775. — Droits seigneuriaux. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime les droits de péage ou de chaussée, prétendus sur le chemin de Saint-Omer, par les magistrats et habitants de la ville d'Aire. » 11 janvier 1750 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime les droits de péage et de chaussée prétendus sur la ville de Corbie, par les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Corbie. » 11 janvier 1750 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient les doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, dans le droit de péage par terre, par eux prétendu au lieu de Nempont. » 7 février 1750 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient le sieur marquis d'Hautefort, dans un droit

de péage ou travers au lieu de Pierrepont, généralité d'Amiens. » 27 février 1750 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1753). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient les maire et échevins de Montdidier dans un droit de péage en ladite ville de Montdidier, généralité d'Amiens. » 16 mars 1751 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1752). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui fait défenses au sieur baron de Courières, de percevoir aucun droit de péage, sous quelque dénomination que ce soit, sur les bateaux et marchandises passant, soit en montant, ou descendant, par la rivière de Lens et par celle de haute Douelle, dans l'étendue de la seigneurie de Courières. » 21 mars 1751 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne la réformation du tarif inséré dans un autre arrêt du Conseil, du 8 mars 1746, par lequel les doyen et chanoines du chapitre de l'église cathédrale d'Amiens, et les religieux Célestins de la même ville, ont été maintenus dans un droit de péage à Longueaue », etc. 27 juillet 1751 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1752), — etc.

C. 1210. (Liasse.) — 16 pièces papier (10 imprimées).

1752. — Droits seigneuriaux. — « Arrêt du conseil d'Etat du Roi, qui maintient les maire et échevins de la ville de Roye, dans la jouissance d'un droit de péage en la ville de Roye, et aux lieux de Guerbigny, de Saint-Marc et de Roiglise, généralité d'Amiens. » 22 février (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1753). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui permet au sieur baron de Courières, de continuer à tenir un bac sur la rivière de la basse Douelle, dans la seigneurie de Courières. » 21 mars (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient le sieur prince de Soubise, dans le droit de péage par lui prétendu sur le pont construit sur la rivière de Canche, au lieu de Frévent. » 20 juin (impr. affiche). —« Arrêt du conseil d'État du Roi, qui permet aux dévotaires de Saint-François, établis à Aire, de continuer à tenir un bac sur la rivière du Lis, au lieu d'Houleron. « 22 août (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui permet au sieur de Braisedouille, de continuer de tenir un bac sur la rivière d'Authie, au lieu d'Authie. » 22 août (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui permet au sieur de Rougefay de continuer un bac sur la rivière de Canche, près la citadelle de Montreuil. 22 août (impr. affiche). — Arrêt du conseil d'État du Roi, qui permet aux administrateurs de la fabrique de Saint-Nicolas, de continuer à tenir un bac sur la rivière d'Aa, audit lieu de Saint-Nicolas. » 22 août (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient les abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Bertin, de la ville de Saint-Omer, et les maire et échevins de ladite ville, dans le droit de tenir un bac sur la rivière d'Aa, au lieu de Saint-Mamelin ou Vieil-Montier. » 22 août (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime les droits de péage prétendus par les sieurs du Châtelet, dans la seigneurie de la Ferté-Saint-Riquier, aux lieux de la Ferté-Saint-Riquier, Mésicourt, Maison-lès-Ponthieu, Conteville, Yvrancheu, Bellancourt et Pray. » 8 septembre (impr, affiche). — « État des droits de péage de la généralité d'Amiens, qui ont été confirmés par des arrêts du Conseil. » — « État des droits de péage de la généralité d'Amiens, qui ont été supprimés par des arrêts du Conseil. » —« État des droits de péage de la généralité d'Amiens, pour lesquels il n'a point encore été représenté de titres au greffe de la commission. » — « État des droits de péage de la généralité d'Amiens, sur lesquels il n'a point été statué définitivement », — etc.

C. 1211 (Liasse.) — 15 pièces papier (6 imprimées).

1753-1775. — Droits seigneuriaux. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient les abbé, prieur et religieux de Saint-Vaast d'Arras, et le sieur d'Amerval, dans le droit de tenir un bac sur la rivière du Lys, au lieu de Saint-Maure. » 30 janvier 1753, (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient le sieur de Guines dans le droit de péage par lui prétendu, dépendant du domaine de Lens, qui se lève au lieu de Leawette. » 28 avril 1754. (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi qui supprime les droits de péages prétendus par le sieur de Buissi, tant sur la rivière de Somme, sous le pont de Long, que par terre sur ledit pont, et dans les prés dudit lieu de Long. » 31 décembre 1754 (impr. affiche). — « État contenant les noms des villes et bourgs de la subdélégation d'Abbeville, où il se tient des marchés de grains, quels sont, dans chacun de ces lieux, les droits de mesurage desdits grains, comment ils se perçoivent, au profit de qui ils se perçoivent, à combien ils peuvent monter par année, jours où se tiennent les marchés francs dans chacun de ces lieux. » 1755. — Id. Subdélégation d'Albert. — Id. Subdélégation d'Amiens. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime le droit de halage ou péage prétendu par le sieur De Lahaye, sur la rivière de Somme, au lieu de Picquigny. » 16 mars 1760 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime le

droit de péage au lieu d'Athies, élection de Péronne, faute par les représentants de M. le marquis de Nesle, d'avoir produit au greffe de la commission, des titres pour raison dudit péage, par eux prétendu audit lieu d'Athies. » 3 juin 1767 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne la suppression des droits de péage au passage dit de Saint-Maurice. » 12 juillet 1771 (impr. affiche). — « Mémoire pour les propriétaires des droits de mesurage de grains de la ville de Montdidier. » — « Domaine du Roi à Saint-Quentin. Extrait des titres probatifs, qu'il appartient audit domaine un droit dit de sterlage, sur tous les grains amenés à Saint-Quentin, vendus ou non sur le marché, à l'exception des grains du crû ou de redevance. » Saint-Quentin, 9 mai 1775. — « État des villes, bourgs et autres lieux où il se tient des marchés de grains, dans l'étendue de la subdélégation de Saint-Valery. » — « Généralité d'Amiens. Droits qui se perçoivent sur les grains. » — « Généralité d'Amiens. État des droits perçus sur la vente des grains au profit du Roi ou des engagistes de ses domaines. » — Généralité d'Amiens. État des lieux où il se tient des marchés, des droits qui s'y perçoivent sur les grains, du produit et des propriétaires de ces droits », — etc.

C. 1212. (Liasse) — 28 pièces papier (5 imprimées).

1771-1775. — Droits seigneuriaux. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, contenant règlement sur les péages et bacs dans l'étendue de la généralité d'Amiens. » 10 mars 1771 (impr. 12 p. in-4°. Imp. Roy. 1771). — « Généralité d'Amiens. Note des erreurs de noms qui se trouvent dans l'état des péages supprimés par différents arrêts, annexé à l'arrêt de règlement du 10 mars 1771. » — « Généralité d'Amiens. État des péages à vérifier, dont les titres ont été représentés, compris dans l'état annexé à l'arrêt du 10 mars 1771. » — « Généralité d'Amiens. État des péages qui se perçoivent, quoique compris dans l'état des péages supprimés, annexé à l'arrêt de règlement du 10 mars 1771, sur les péages et bacs de la généralité d'Amiens. » — Généralité d'Amiens. État des péages et bacs qui ne sont pas compris dans les états annexés à l'arrêt de règlement du 10 mars 1771, sur les péages et bacs dans l'étendue de la généralité d'Amiens. » — « État des péages établis dans la généralité d'Amiens. » — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les droits de péages qui sont possédés par les engagistes qui n'ont pas satisfait aux arrêts du Conseil, et notamment à celui du 10 mars 1771, seront perçus au lieu et place des engagistes, au profit du domaine de Sa Majesté. » 31 janvier 1772 (impr. 2 p. in-4° Imp. Roy. 1772). — Mémoire de M. de Branlicourt à l'Intendant, relativement aux péages de la subdélégation d'Abbeville. Abbeville, 1er avril 1772. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur les péages de la subdélégation d'Amiens. Amiens, 13 juillet 1772. — « Subdélégation d'Abbeville. Extrait de l'état des péages par terre, qui ont été confirmés par des arrêts du Conseil, et de ceux qui restent à juger, dans la généralité d'Amiens. » — « Péages de la subdélégation d'Abbeville qui ont été confirmés, ou qui restent à juger. » — « État des bacs et péages de la subdélégation d'Abbeville. » — « Subdélégation d'Amiens. Extrait de l'état des péages par terre, qui ont été confirmés par des arrêts du Conseil, et de ceux qui restent à juger dans la généralité d'Amiens. » — « Péages par eau de la subdélégation de Doullens. » 19 mai 1775. — « Péages de la subdélégation de Montdidier, qui ont été confirmés ou qui restent à juger. » — « État des droits de péages qui se perçoivent dans l'étendue de la subdélégation de Montdidier. » 20 mai 1775. — « Péages de la subdélégation de Péronne, qui ont été confirmés ou qui restent à juger. » — « État des péages de la subdélégation de Péronne, qui ont été confirmés, de ceux qui sont supprimés ou réunis au domaine du Roi, et de ceux qui restent à vérifier sur titres représentés, avec les observations que M. l'Intendant a demandées par sa lettre du 29 janvier 1772. » — « Subdélégation de Péronne. Droits de péages par terre. » 17 mai 1775. — « Péages de la subdélégation de Roye, qui ont été confirmés ou qui restent à juger dans la généralité d'Amiens. » — « Subdélégation de Roye. Extrait de l'état des péages par terre, qui ont été confirmés par des arrêts du Conseil, et de ceux qui restent à juger dans la généralité d'Amiens. » — « Péages de la subdélégation de Saint-Valery, qui ont été confirmés ou qui restent à juger. » — « Généralité d'Amiens, État des péages par terre, qui ont été confirmés par des arrêts du Conseil, et de ceux qui restent à juger dans cette généralité. » — « Généralité d'Amiens. État des péages par terre, qui ont été confirmés par des arrêts du Conseil, et de ceux qui restent à juger dans cette généralité. » — « État des péages qui sont situés sur les rivières qui passent dans la généralité d'Amiens, qui ont été confirmés par des arrêts du Conseil, et de ceux qui ne sont point encore jugés définitivement. » — « Généralité d'Amiens. État des droits de péages pour lesquels il n'a pas été représenté de titres au greffe de la Commission », — etc.

C. 1213. (Liasse.) — 18 pièces papier (3 imprimées).

1772-1774. — Droits seigneuriaux. — « Tarif des droits de chaussée ou péage du grand vinage et petit vinage, et de la grande et petite fouée, que le Roi veut et ordonne être payés dans la ville de Saint-Quentin, en exécution des arrêts de son Conseil, des 30 octobre 1703, 12 octobre 1728, 11 février 1750 et 10 mars 1771. » 1772 (impr. affiche). — Lettre de M. Cochin à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur la demande faite par M. de Warluzel, seigneur de Guillaucourt, de l'érection en fief d'une pièce de terre labourable, sise au terroir de l'Équipée, pour être le chef-lieu de la seigneurie de ce nom. Paris, 26 avril 1772. — Mémoire de M. Ducastel sur ladite affaire. Amiens, 5 juillet 1772. — Lettre du marquis de Doria sur ladite affaire. Cayeux, 10 juillet 1730. — Réponse de l'Intendant à M. Cochin. 16 juillet 1772. — « Mémoire sur le droit de péage ou de travers qui se perçoit à Roye, Guerbigny ou Saint-Mard-lès-Roye. » v. 1772. — « Péages. Subdélégation de Roye. » XVIII[e] s. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les maréchaussées, dans l'exercice de leurs fonctions, jouiront, comme les autres troupes de Sa Majesté, de l'exemption de tous droits de bacs sur toutes les rivières du royaume. » 5 décembre 1773 (impr. affiche). — « Ordonnance de M. l'Intendant, qui enjoint aux propriétaires des bacs, dans l'étendue de la généralité de Picardie, de faire afficher sur un poteau, qui sera placé au bord des rivières où ils sont établis, en caractères lisibles, la pancarte des droits fixés par les arrêts du Conseil, sous peine de 100 l. d'amende. » 24 mai 1774 (impr. affiche). — Lettre de l'Intendant à M. Dubrun, lui demandant ses observations sur une requête du comte de Rouault, par laquelle il conclut à ce que l'Intendant fasse vérifier le droit que percevait avant l'arrêt de 1756 le seigneur de Saint-Valery, sur les parties de marchandises non portées au tarif de 1756. Amiens, 19 septembre 1776. — Mémoire de M. Dubrun sur ladite affaire. 28 septembre 1774. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général, sur ladite affaire. 18 octobre 1774, — etc.

C. 1214. (Liasse.) — 11 pièces papier (3 imprimées).

1774-1775. — Droits seigneuriaux. — « Mémoire pour madame la duchesse d'Elbeuf, dame de Moreuil en Picardie. » Relativement au droit de cayage et de déchargeage sur la rivière de Moreuil. XVIII[e] s. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient la dame duchesse d'Elbeuf dans la possession et jouissance des droits de cayage ou quéage et de déchargeage, par elle prétendus sur les denrées et marchandises allant et venant sur le canal ou rivière de Moreuil. » 26 mars 1774 (impr. affiche). — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui demandant des renseignements et son avis relativement à des plaintes qui lui ont été faites sur la perception qui se fait à Abbeville du droit de palette, appartenant au duc de Fleury. Versailles, 10 février 1775. — Lettre de l'Intendant à M. de Fargès, lui accusant réception d'un arrêt du Conseil qui suspend la perception de tous les droits qui se lèvent sur les grains à Abbeville, et particulièrement le droit de palette, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. 3 juin 1775. — « Mémoire sur la perception du droit de palette à Abbeville. » v. 1775. — Réponse de l'Intendant au contrôleur général, s'excusant de son retard par ces mots : « Le mauvais état de la santé de mon subdélégué d'Abbeville m'a forcé, quoique ce soit un très excellent sujet, de lui donner un successeur, mais les ménagements qu'il méritait, eu égard à son mérite et au fâcheux état de sa santé, ont malheureusement apporté beaucoup de lenteur dans les affaires de son département. » 23 octobre 1775. — Mémoire sur une contestation entre M. Jourdain de l'Éloge et les habitants de l'Étoile et de Condé-Folie, relativement au bac de l'Étoile, par M. Le Senne. Doullens, 23 septembre 1775. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général, sur le même objet. 1[er] novembre 1775, — etc.

C. 1215. (Liasse.) — 21 pièces papier (2 imprimées).

1775. — Droits seigneuriaux. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que tous les droits des seigneurs sur les grains, dont la perception n'a pas été suspendue par des arrêts particuliers, continueront d'être perçus. » 20 juillet (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1775). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que, dans six mois, tous seigneurs ou propriétaires de droits sur les grains, seront tenus de représenter leurs titres de propriétés, et nomme des commissaires à l'effet de les examiner. » 13 août (impr. affiche). — « Droits perçus sur la vente des grains. Subdélégation d'Abbeville. » — Id. Ville d'Amiens. — Id. Subdélégation d'Ardres. — Id. Subdélégation de Boulogne. — Id. Subdélégation de Breteuil. — Id. Subdélégation de Calais. — Id. Subdélégation de Doullens. — Id. Subdélégation de Grandvilliers. — Id. Subdélégation de Montdidier. — Id. Subdélégation de Montreuil. — Id. Subdélégation de Péronne. — Id. Subdélégation de

Roye. — Id. Subdélégation de Saint-Quentin. — Id. Subdélégation de Saint-Valery, — etc.

C. 1216. (Liasse.) — 31 pièces papier (9 imprimées).

1776-1790. — Droits seigneuriaux. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant réduction des droits établis sur le canal de Picardie et la rivière d'Oise. » 11 août 1776 (impr. 6 p. in-4°. 1776). — Lettre de la chambre du commerce d'Amiens à l'Intendant, relativement au péage de Picquigny, « le plus intéressant et le plus onéreux au public. Elle a regardé le moment où la baronnie de Picquigny passait dans des mains étrangères, comme le plus favorable pour faire entendre le cri public, et réclamer contre une imposition aussi fatigante, et dont la perception a été un vrai pillage, tant qu'elle s'est faite en nature, et jusqu'à ce que les négociants l'eussent fait convertir en argent, en vertu d'une convention particulière avec feu M. le duc de Chaulnes. Leur respect pour le gouverneur de la province et de la ville, et le haut crédit de la maison de Chaulnes ne leur permit point alors d'aller plus loin; mais ces motifs ne subsistant plus, nous croyons qu'il est de notre devoir de reprendre cette matière. » Amiens, 29 octobre 1776. — « Péage de Picquigny. Pancarte. » — « Tarif des droits d'acquit et péage sur la rivière de Somme, à cause de la chaîne de Picquigny » (impr. affiche). — « Tarif des droits de travers, péages et passages appartenant à la baronnie de Boves, qui se perçoivent par eau au village de Boves, sur la rivière d'Ablc (Avre) dite de Moreuil, et par terre, audit Boves, à Sains, Hepécourt, Longueau et Foulloy, confirmés par arrêt du conseil d'État du 1er mars 1735. » 1776. — « Travers et péage appartenant à la baronnie de Boves, confirmés par arrêt du conseil d'État du 1er mars 1735, présentement affermés. » 7 février 1776. — « Réponse du syndic de Boves à la lettre de M. Ducastel », sur le péage et travers dudit lieu. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui accorde un nouveau délai de six mois aux propriétaires des droits sur les grains, pour remettre les titres de ces droits au greffe de la commission établie pour en faire la vérification », etc. 10 février 1777 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne la remise par les propriétaires y dénommés, ès mains du sieur Dupont, greffier de la commission des péages, des titres des moulins, pertuis, vannes, écluses, arches, bouchis, gors ou pécheries, sur et au long des rivières navigables, etc. » 5 août 1777 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui maintient le sieur comte de Lannoy, en qualité de seigneur de la terre et pairie d'Auxy-le-Château en Picardie, dans le droit de mesurage de tous les grains vendus dans ladite ville d'Auxy-le-Château, à raison de 2 sous par chacun setier. » 23 mars 1778 (impr. 8 p. in-4°. Imp. Roy. 1779). — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, relativement au péage de Picquigny. Août 1780. — Mémoire de l'Intendant à M. Necker, sur ladite affaire. Amiens, 12 août 1780. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui demandant ses observations sur les pièces que le duc de Fleury a présentées au bureau des minages pour la vérification du droit de palette qu'il prétend lui appartenir à Abbeville. Paris, 15 mars 1779. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 22 avril 1783. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, sur le même objet. Paris, 23 mars 1785. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, concernant les péages établis sur les grandes routes et sur les rivières navigables. » 15 août 1789 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que tous les propriétaires et engagistes des droits de pêche, pêcheries, moulins et autres droits de quelque nature qu'ils puissent être, situés sur les rivières navigables et autres y affluantes, qui n'ont pas satisfait aux arrêts du Conseil des 24 juin et 5 août 1777, seront tenus de représenter, dans 4 mois, pour tout délai, au greffe de la commission des péages, les titres en vertu desquels ils jouissent desdits droits », etc. 5 mai 1783 (impr. affiche). — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur les droits sur les grains que le marquis de Gouy, seigneur de Ressons, perçoit audit lieu, et qui lui ont paru justifiés par les titres qui ont été produits au bureau des minages. Paris, 29 juillet 1784. — « Subdélégation d'Amiens. État des droits qui se perçoivent dans les marchés, sur les bestiaux, denrées et marchandises. » 1788. — Lettre de M. de Montaran à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et ses observations, sur la réclamation faite par quelques habitants du bourg de Formeries, contre le droit de patelle (palette ?) qui se perçoit dans le marché dudit lieu. Paris, 23 janvier 1790. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 10 février 1790, — etc.

C. 1217. (Liasse.) — 10 pièces papier.

XVIIIe s. — Droits seigneuriaux. — Mémoire sur les droits maritimes dont les seigneurs de Saint-Valery jouissent à Saint-Valery et à Cayeux. — « Péage d'Offoy. » — Mémoire sur les bacs établis dans la généralité d'Amiens. — « État des bacs de la

généralité d'Amiens, dont les tarifs ont été arrêtés par des arrêts du Conseil. » — « État des bacs de la généralité d'Amiens, pour lesquels il n'a pas été représenté de titres au greffe de la commission. » — « Subdélégation d'Amiens. Droits perçus sur la vente des grains. » — Accord entre Louis d'Ailly, vidame d'Amiens, seigneur, baron de Picquigny, et l'échevinage d'Amiens, relativement au droit du piquetage. 26 juin 1561. Copie du XVIII[e] s. — « Mémoire à l'occasion de plusieurs redevances en blé, que la ville d'Amiens paie au chapitre de la cathédrale et à l'abbaye de Saint-Acheul de la même ville. » — « Extrait du livre noir » de la ville d'Amiens, sur le tonlieu du blé appartenant pour moitié à l'échevinage et à l'évêque, — etc.

C. 1218. (Liasse.) — 9 pièces papier (5 imprimées).

1673-1785. — Domaines. — « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Arrêt relatif au droit de petit scel. Versailles, 11 mars 1763 (impr. 3 p. in-fol.) — Ordonnance de l'Intendant, qui fait défenses au sieur Trépagne, greffier des justices civile, criminelle, de la prévôté et de la mairie de Montdidier, et aux greffiers du département, de délivrer aucunes sentences, jugements et ordonnances, que les droits attribués aux gardes minutes n'aient été payés. Amiens, 6 mai 1717 (impr. affiche). — « Édit du Roi, portant suppression et remboursement de plusieurs offices et droits d'offices, et prolongation des droits de don gratuit. » Versailles, avril 1768 (impr. 6 p. in-4°. Imp. Roy. 1768). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, et lettres patentes sur icelui, registrées en la cour des Aides, le 1[er] juin 1768, qui ordonnent que François Noël, subrogé à François Tessier, par arrêt du Conseil du 5 mai 1768, sera mis en possession de la régie et perception des droits réservés. » 15 mai 1768 (impr. 11 p. in-4°. Imp. Roy. 1768). — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil relatif aux droits de greffe, droits réservés et de petit scel. Paris, 18 janvier 1785, — etc.

C. 1219. (Liasse.) — 6 pièces papier (2 imprimées).

1710-1725. — Domaines. — Lettre de M. Ducrocquet, relativement à un recouvrement fait pour l'aliénation des domaines. Amiens, 29 mars 1710. — Ordonnance de l'Intendant relative à une inféodation du domaine du Roi. Arras, 27 mars 1710. — « Publication ; revente des domaines du Roi, province d'Artois. » 1725 (impr. affiche), — etc.

C. 1220. (Liasse.) — 33 pièces papier (12 imprimées).

1719-1786. — Domaines. — « Extrait ou précis des règlements concernant le contrôle des actes et les insinuations laïques, qui doivent être entièrement suivis par les notaires, greffiers et autres officiers de justice qui passent, expédient ou reçoivent lesdits actes, pour éviter la nullité et les autres peines portées par les dits règlements. » Avril 1719 (impr. 16 p. in-4°. Paris, 1719). — « Arrêts du conseil d'État du Roi : le premier ordonne l'exécution d'une sentence du bureau des finances d'Amiens, par laquelle les nommés Baudier, procureur, et Laydé, partie, ont été condamnés chacun en 300 l. d'amende, pour avoir plaidé sur un exploit, sans avoir fait mention de la date de l'exploit, de celle du contrôle et du nom du contrôleur ... et le second déboute ledit Macaire, greffier, de son opposition au premier arrêt, et le condamne au coût du présent. Paris, 28 novembre 1721 et 2 juin 1722 (impr. affiche). — « Mémoire pour servir d'instruction aux commis à la recette du prêt et droit annuel, pour l'année 1726 » (impr. 7 p. in-4°). — Avis sur la recette du droit annuel des charges et offices de judicature. 1726 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi », relatif au droit de contrôle. 6 juillet 1726 (impr. affiche). — « Ensaisinement. Mémoire instructif pour la perception des droits d'ensaisinement et de contrôle, attribués aux charges de receveurs et contrôleurs généraux des domaines et bois », etc. (impr. 4 p. in-4°. Amiens, 21 août 1737). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui fait défenses à toutes personnes non domiciliées en Artois, d'y aller passer des actes, à peine de nullité desdits actes, et de trois cents livres d'amende, etc. » 2 janvier 1742 (impr. affiche). — Circulaire du contrôleur des domaines de la généralité d'Amiens sur le centième denier et amortissement des biens réputés immeubles. Amiens, 22 juillet 1763 (impr. 3 p. in-4°). — Lettre d'envoi d'un arrêt portant modération sur les droits de contrôle résultant des actes à passer entre les communautés et leurs créanciers. Paris, 25 septembre 1767. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui fait défenses au sieur Tavernier, greffier des insinuations ecclésiastiques d'Amiens, d'enregistrer et insinuer aucuns actes du genre et de la qualité de ceux énoncés en l'art. 1[er] du tarif du 29 septembre 1772, qu'ils n'aient été préalablement contrôlés », etc. 26 avril 1774 (impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1774). — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil du 2 janvier, qui affranchit des droits d'insinuation, centième denier, etc., les baux de

29 années et au-dessous, passés par-devant notaires, ayant pour objets des héritages ruraux. Paris, 7 février 1775. — Lettre de M. de Clugny à l'Intendant, lui envoyant un arrêt qui étend la précédente exemption aux actes connus sous la dénomination de baux à nourriture. Paris, 23 juillet 1776. — « Avis pour l'ouverture de la recette de l'avance des six années du centième denier ou droit annuel, dû par les officiers de justice, police, finances, et autres officiers royaux, conformément aux lettres patentes du 27 février 1780. » 1780 (impr. affiche). — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil du 9 juin sur les droits de centième denier. Amiens, 25 juin 1782. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant un autre arrêt complémentaire du précédent. Paris, 10 décembre 1782. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du 27 septembre, qui ordonne que les lettres de répit, arrêts, sentences et jugements portant surséance générale, seront insinués. Paris, 21 octobre 1782. — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, qui condamne le sieur Lottin, notaire à Oisemont, en la restitution des droits de contrôle de deux actes par lui reçus », etc. 17 février 1784 (impr. affiche). — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, relativement aux remises et modération des droits de centième denier et d'amendes. Paris, 9 mars 1784. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt relatif au droit de centième denier. 8 janvier 1785. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil du 28 septembre, qui met le sieur Joseph-Basile Poinsignon en possession des droits de contrôle et domaniaux. Paris, 27 novembre 1786, — etc.

C. 1221. (Liasse.) — 13 pièces papier (4 imprimées).

1722-1785. — Domaines. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les bourgeois et habitants des villes d'Amiens et d'Abbeville, seront tenus de payer les droits de francs fiefs. » 31 juillet 1722 (impr. 4 p. in-4°. 1722). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui condamne Antoine Rouillard et sa femme, au paiement du droit de franc fief, d'un moulin banal par eux possédé à titre d'emphytéose, sur le pied du revenu actuel, et sans distraction de la redevance emphytéotique. » 17 mars 1750 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1749). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui confirme une ordonnance de M. l'Intendant d'Amiens, du 30 janvier 1773, et en conséquence, condamne le sieur Scellier au paiement du droit de franc fief de 45 journaux de terre à Audichy (Andechy ?), coutume de Roye », etc. (impr. 12 p. in-4°. Imp. Roy. 1774). — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, au sujet d'une réclamation du sieur du Bocquet, prêtre, chanoine, pour la restitution d'un droit de franc fief par lui payé. Paris, 6 juin 1781. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du 4 décembre 1782, qui proroge le délai accordé pour déposer aux greffes des intendances les états des droits d'amortissement et de franc fief. Paris, 14 janvier 1783. — Lettre de M. Amelot à l'Intendant, lui envoyant des lettres patentes contenant un état des officiers de bouche et de commun, qui doivent jouir des privilèges des commensaux de la maison du Roi. Versailles, 17 janvier 1783. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt qui accorde l'exemption du droit de franc fief aux principaux officiers du conseil de la reine, etc. Paris, 23 janvier 1784. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt portant désignation de ceux des commensaux de la maison du Roi qui doivent jouir de l'exemption du droit de franc fief. Paris, 28 mars 1784. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt concernant les débiteurs de droits de francs fiefs. Paris, 13 octobre 1785, — etc.

C. 1222. (Liasse.) — 11 pièces papier (4 imprimées).

1724-1782. — Domaines. — Ordonnance de l'Intendant, relativement au droit de nouvel acquêt dû par les communautés laïques. Amiens, 23 février 1724 (impr. affiche). — « Edit du Roi portant création de quatre cents greffiers des domaines de gens de mainmorte. » Incomplet (impr. in-4°). — Contrainte à la fabrique de Boussicourt, pour le paiement du droit d'amortissement. 5 juillet 1727. — « Lettre circulaire du syndic du clergé d'Amiens », M. Dupuis, chanoine de l'église Saint-Nicolas, sur les amendes exigées par le fermier des domaines de tous les bénéficiers et gens de main-morte, qui n'ont pas passé leurs baux par devant notaires. Amiens, 18 janvier 1750 (impr. 2 p. in-4°). — « Lettre circulaire du syndic du clergé d'Amiens », sur l'obligation par les gens de mainmorte de passer leurs baux par-devant notaires. Amiens, 9 août 1752 (impr. 4 p. in-4°). — « Déclaration que font les religieux et prieur de la chartreuse de Saint-Honoré lez Abbeville, pour satisfaire à l'édit du Roi du 17 aout 1750, et aux ordonnances de M. l'Intendant de la généralité d'Amiens, du 12 septembre ensuivant. » 15 février 1751. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant un arrêt pour la per-

ception des nouveaux 2 s. par livre sur les droits d'usages dûs par les communautés laïques. Paris, 24 septembre 1782. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt concernant les formalités à observer pour constructions et reconstructions de bâtiments appartenant aux gens de mainmorte. Paris, 23 octobre 1785, — etc.

C. 1223. (Liasse.) — 13 pièces papier (8 imprimées).

1740-1775. — Domaines. — « Décision du Conseil » relative aux domaines de la Bretagne. 12 décembre 1740 (impr. 3 p. in-fol). — « Copie de la lettre écrite par M. Trudaine à M. Chauvelin, le 22 septembre 1742 », au sujet de réparations à la maison de la Garenne de Wimille. — Vente des moulins le Comte près la ville d'Aire. 1745 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, relatif aux droits de vicomté de Calais. » Au camp sous Tournai, 5 juin 1545 (impr. affiche). — Adjudication du droit de vicomté à Calais. 10 février 1764 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que, par le sieur intendant en la généralité d'Amiens et d'Artois, il sera procédé à la vente, à titre d'arrentement, de 16 journaux ou environ, de terres vaines et vagues, sur le bord de la mer, qui s'étendent depuis l'écluse appelée des Masures, jusqu'aux deux nocques de Quend. » 13 mai 1749 (impr. affiche). — « De par le Roi, adjudication à faire à la citadelle d'Amiens, d'un bâtiment, quatre meules et de deux moulins à blé. » 13 mai 1753 (impr. affiche). — « Nouveaux quatre sols pour livre » Amiens, 18 décembre 1759 (impr. 2 p. in-4°). — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête du nommé Torchon, laboureur à Berny, demandant la permission de construire un moulin sur une pièce de terre, qu'il tient en fief du Roi à Deniécourt. Paris, 13 janvier 1775. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Le moulin demandé lui paraît devoir être de la plus grande utilité. Péronne, 8 février 1775, — etc.

C. 1224. (Liasse.) — 32 pièces papier (1 imprimée).

1775-1783. — Domaines. — « Etat des acquisitions faites par les maire et échevins de la ville d'Amiens, dont les droits d'amortissement sont dûs au fermier des domaines. » — Requête de Joseph Godet, sous-fermier des domaines et droits d'amortissement en la généralité d'Amiens, à l'Intendant, lui envoyant ledit état, que les maire et échevins d'Amiens refusent de payer. 13 juillet 1755. — Notes sur ladite affaire. 6 décembre 1756. — État de la recette et dépense de l'octroi de dix sols par velte d'eau-de-vie et autres. 7 janvier 1757. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne que les dits droits seigneuriaux seront payés sur l'octroi de Picardie. Amiens, 19 janvier 1757. — Autre ordonnance de l'Intendant, sur le même objet Amiens, 10 février 1757. — Lettre de M. Jacquin à l'Intendant, relativement aux droits seigneuriaux dûs au domaine par la ville d'Amiens. Amiens, 24 décembre 1758. — « Mémoire sur les droits d'amortissement demandés à la ville d'Amiens, à cause des différentes acquisitions et reconstructions faites par les maire et échevins, suivant l'état présenté à M. l'Intendant par le fermier. » 1759. — Notes sur ladite affaire. — « État des droits d'amortissements et seigneuriaux dûs par l'hôtel-de-ville d'Amiens, à cause des différentes acquisitions et reconstructions faites par MM. les maire et échevins de ladite ville, pour l'établissement des fontaines publiques, faire un hôtel d'Intendance, embellir le grand marché, et faire deux petites promenades aux portes de Beauvais et de Noyon. » — « État des maisons acquises par MM. les maire et échevins de la ville d'Amiens, dont les droits seigneuriaux n'ont point été payés. » — Lettre de M. Langlois à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête des officiers municipaux d'Amiens, qui demandent que différentes acquisitions qu'ils ont faites, soient approuvées par un nouvel arrêt du Conseil, sur lequel il sera expédié des lettres patentes. Paris, 24 juin 1768. — « Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui déboute le receveur des domaines d'Amiens, de sa demande en cassation d'une sentence du bureau des finances de la généralité d'Amiens, du 3 août 1771, concernant la perception des droits seigneuriaux dus au Roi, à cause de sa directe dans la ville et banlieue d'Amiens ; et qui ordonne que ladite sentence sera exécutée selon sa forme et teneur », etc. 10 novembre 1778 (impr. 11 p. in-4°). — Lettre des officiers municipaux d'Amiens à l'Intendant, lui demandant l'autorisation de prendre sur la caisse de l'octroi de 20 s. le droit d'amortissement de 1,001 l., 4 s., 3 d. demandé par M. de Montauban, contrôleur ambulant des domaines, pour la maison ci-devant occupée par M. de la Combe. Amiens, 15 février 1783. — Lettre des officiers municipaux d'Amiens à l'Intendant, le remerciant de les avoir autorisés à prendre ladite somme sur la caisse de l'octroi. Amiens, 7 mars 1783, — etc.

C. 1225. (Liasse.) — 9 pièces papier (2 imprimées).

1761-1781. — Domaines. — Lettre de M. de Courteille à l'Intendant, sur une observation faite par

le sieur Palisot, de Beauvais, receveur général des domaines et bois de Flandres et Artois, relativement à une somme de 1,960 l. ordonnancée sur le domaine, pour l'entretien des moulins de Hesdin. Paris, 18 novembre 1761.—Avis de l'adjudication du domaine de Péronne, pour le 28 juillet 1768 (impr. affiche).—Lettre de M. Cochin à l'Intendant, sur une demande faite par le sieur Corbeau d'Épehy, de construire un moulin à vent sur un terrain à lui appartenant, et faisant partie du fief de Salleroux, dépendant du Roi. Paris, 12 juin 1772. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. La demande peut être accordée sans inconvénient. Péronne, 6 juillet 1772. — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, lui demandant ses observations sur une réclamation de l'administration des domaines, sur la fixation du droit établi à l'occasion du testament d'Alexandre Fontaine et sa femme, ménagers à Vauchelle. Paris, 27 septembre 1781, — etc.

C. 1226. Liasse. — 9 pièces papier.

1773-1774. — Domaines. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, relativement à un échange fait entre M. de Nointel et le Roi, de la terre du Pin qui appartenait à M. de Nointel et de celle de Noyelles-sur-Mer, qui lui a été donnée en échange; il le prie, pour hâter l'achèvement des formalités nécessaires pour la consommation de cet échange, de commettre une personne sûre et compétente, pour estimer la valeur de la seigneurie de Noyelles et de ses dépendances. Compiègne, 15 août 1773. — Lettre de M. de Branlicourt à l'Intendant, lui proposant, pour faire ladite opération, M. Dargnies de Fresnes, avocat et lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts d'Abbeville. Abbeville, 22 août 1773. — « Observations sur le procès-verbal d'estimation de la terre et seigneurie de Noyelles-sur-Mer et de ses dépendances, du 23 août et jours suivants 1773. » Par M. de Branlicourt. Abbeville, 23 octobre 1773. — Lettre de M. Dargnies de Fresnes, observant que « M. de Nointel, qui est toujours très ardent dans ses poursuites, ne m'a pas donné de relâche, que cela (son procès-verbal d'estimation) ne fût fait. Il a fallu quitter tout pour travailler pour lui, et nos autres affaires ont essuyé un retard, dont je me ressens encore. Il n'est pas aussi pressé pour acquitter ce qu'il me doit, ainsi qu'aux indicateurs que j'ai été obligé de choisir. » Abbeville, 19 décembre 1773. — Ordonnance de 720 l. pour les honoraires de M. Dargnies. 17 février 1774, — etc.

C. 1227. Liasse. — 20 pièces papier (2 imprimées).

1775-1790. — Domaines. — Lettre de l'Intendant à M. Trudaine, pour appuyer une demande faite par le sieur Jacquin, ci-devant directeur des domaines d'Amiens, que sa pension de retraite fixée à 1,500 l., soit augmentée après la mort du sieur Gallois, ancien directeur des contrôles de la même ville, et qui jouit d'une pension de 4,000 l. 1er novembre 1775. — Réponse de M. Trudaine à l'Intendant. Il vient d'écrire très fortement aux fermiers généraux, en faveur du sieur Jacquin. Montigny, 10 novembre 1775. — Avis de l'adjudication pour le 29 décembre 1777, de 27 lottées de bois blancs, ormes, etc., entre La Neuville et Cappy (impr. affiche). — « Mémoire contenant les éclaircissements et observations demandés par M. le comte d'Agay.... au sieur de Fiéville, son subdélégué à Péronne.... sur le mémoire présenté par M. le marquis d'Estourmel, mestre de camp en second du régiment de Conty-Dragons, pour obtenir du Roi la cession du droit de retrait d'un fief situé à Cappy, mouvant de Sa Majesté, à cause de son château de Péronne. » 15 mai 1777. — Lettre de l'Intendant à M. de Monthion, garde des sceaux du comte d'Artois, sur la concession faite par ledit comte au sieur de Lormoy, d'un terrain dans le Marquenterre. — « Extrait de l'instruction sur la comptabilité des états du Roi des domaines et des bois » (impr. 10 p. in-4°. 1781). — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur des propos injurieux qui auraient été tenus par le sieur Duflégard, contre le vérificateur des domaines de la généralité d'Amiens. Paris, 22 mai 1784. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, sur ladite affaire. Paris, 19 juin 1784. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil du 11 novembre, qui ordonne qu'en conformité de l'édit de septembre 1704, etc., les formalités des actes d'affirmations de voyages, seront exécutés dans les justices seigneuriales comme dans celles royales, et qu'en conséquence, il sera établi des commis pour recevoir ces actes, dans tous les sièges de justices seigneuriales. Paris, 15 décembre 1784. — « Municipalité de Faverolles. Etat des domaines et forêts du Roi, biens patrimoniaux des princes du sang, de l'ordre de Malte et des hôpitaux, situés dans l'étendue de ladite municipalité. » 1788. — Id. Forestmontiers. — « Extrait de la lettre de M. Dufresne à M. de la Millière, du 10 février 1790 », relativement aux états de toutes les créances sur le Roi, dont la liquidation n'est pas encore faite. — Lettre de M. de

la Millière à la commission intermédiaire d'Amiens, lui envoyant ladite lettre, avec quelques observations sur les pièces à fournir au comité de liquidation, pour constater les créances du département des ponts et chaussées sur le Roi. Paris, 2 mars 1790, — etc.

C. 1228. (Liasse.) — 42 pièces papier (2 imprimées).

1697-1737. — Biens des Religionnaires. — État des pièces produites à l'Intendant, par Pierre Fasquel, Marie-Adrienne Taufour, Pierre Thorin, et Marie-Anne Taufour. XVIIIe s. — Lettre de M. de la Vrillière à l'Intendant, relativement à la régie générale des biens des religionnaires fugitifs. Paris, 7 février 1716. — « Extrait des registres du conseil d'État. » Arrêt qui ordonne que le conseil de conscience aura la conduite et direction du tiers des revenus des archevêchés, évêchés, abbayes et autres bénéfices à la nomination du Roi, ainsi que des biens de ceux de la religion réformée. Paris, 10 août 1716 (impr. 3 p. in-4°). — Lettre du conseil de conscience à l'Intendant, lui envoyant ledit arrêt, et lui demandant un état de tous les biens des religionnaires de son département, du prix des baux, du montant des rentes, etc. Paris, 7 septembre 1716. — Mémoire du sieur Jacquin, fondé de procuration pour la régie des biens des religionnaires de la généralité d'Amiens, sur ladite régie. Amiens, 13 février 1716. — Lettre de l'Intendant à M. de la Vrillière sur la régie des biens des religionnaires. Amiens, 17 février 1716. — Procès-verbal d'adjudication d'une maison, sise à Saint-Valery, saisie sur Mathieu Mercier, religionnaire fugitif en Hollande. 7 juin 1717. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui approuve, autorise et confirme le bail fait à Pierre Duchesne, des revenus des biens de ceux de la religion prétendue réformée, qui sont ou seront ci-après mis en régie », etc. Paris, 6 septembre 1717 (impr. 4 p. in-4°). — « Mémoire et instruction de ce qu'il faut faire, pour l'exécution de l'arrêt du Conseil du 6 septembre 1717 », etc. — Ordonnance qui envoie le régisseur des biens des religionnaires, en possession des biens de Anne de la Croix, de la paroisse de Saint-Étienne, convaincue d'être morte dans la religion réformée. 1er octobre 1718. — Lettre de l'archevêque de Bordeaux à l'Intendant, lui marquant que le régent a reconnu que, quelque protection qu'il eut donnée à la régie des biens des religionnaires « dont le Roi applique les fonds à des usages si louables, cependant cette même régie n'a point produit tout ce que l'on aurait dû espérer, ce qui fait craindre qu'il faudrait diminuer les pensions et les gratifications, à moins que MM. les Intendants ne donnent une nouvelle attention à cette affaire. C'est pourquoi S. A. R. m'a donné l'ordre de vous écrire de sa part, pour vous exhorter à apporter toute votre application, pour que les édits, déclarations et arrêts du Conseil, et ordres qui ont été donnés sur ce sujet, soient exécutés, et Son Altesse Royale souhaite que, conformément aux ordres du feu roi, et à ceux qui ont été donnés depuis la régence, on n'accorde aucune main levée dans les provinces, sans qu'elle ait été informée des raisons, et qu'elle ne les ait approuvées. J'ose vous assurer que vous ne pouvez rien faire qui soit plus agréable à S. A. R., que d'apporter toute votre attention, pour soutenir un ouvrage si digne du zèle de Sa Majesté. » Paris, 14 août 1719.—Placet de Pierre Bardin, demandant qu'on lui donne des biens dont jouissait son frère mort relaps. 1719.—Lettre de M. de la Vrillière à l'Intendant, lui demandant son avis sur ledit placet. Paris, 9 mai 1719. — Mémoire de M. de Basinghen à l'Intendant, sur ladite affaire. Boulogne, 19 juin 1719. — Nouveau placet de Pierre Bardin. 1723.— Mémoire de M. de Basinghen à l'Intendant. Boulogne, 11 mai 1723. — Nouveau mémoire de M. de Basinghen. Boulogne, 27 août 1723, — etc.

C. 1229. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1720-1722. — Biens des Religionnaires. — Ordonnance qui envoie le receveur des biens des religionnaires fugitifs, en possession des biens d'un individu réfugié en Hollande. Amiens, 20 mars 1720. — Lettre de M. de la Vrillière à l'Intendant, lui demandant son avis sur un placet du sieur Bidal, bourgeois de Calais, qui demande confirmation de la vente par lui d'une maison dans ladite ville. Paris, 24 janvier 1722. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Vrillière, sur ladite affaire. Amiens, 14 février 1722. — Lettre de l'évêque de Nantes à l'Intendant, relativement au renouvellement des baux des biens des religionnaires. Paris, 28 mars 1722. — Lettre de l'évêque de Nantes à l'Intendant, à l'effet de restreindre le nombre des mains levées des biens des religionnaires, le revenu de la régie desdits biens étant diminué d'un grand tiers. Paris, 31 juillet 1722. — Note constatant qu'il n'y a de biens en régie dans la généralité d'Amiens, que quelques portions de terre aux environs de Calais, et une maison inhabitable à Saint-Valery. 1722, — etc.

C. 1230. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1722-1746. — Biens des Religionnaires. — Or-

donnance de l'Intendant, relative aux biens appartenant à Pierre-Marie Carré et à Nicolas-Carré. 27 mars 1780. — Procès-verbal d'adjudication de quatre maisons, sises à Amiens, rue des Clairons, provenant de Pierre Carré, religionnaire fugitif. 4 décembre 1724. — « Estimation des réparations les plus urgentes à faire, pour la conservation de quatre maisons locatives, dépendantes du domaine du Roi, situées dans la rue des Clairons, de la ville d'Amiens. » Amiens, 21 mars 1727. — « Devis et conditions auxquelles seront obligés ceux qui entrèprendront les réparations » desdites maisons. Amiens, 19 mai 1727.—Devis des réparations auxdites maisons. Amiens, 25 mars 1729.—Toisé desdites réparations. 15 juillet 1729.—Placet de Marie Finet, demandant que lesdites quatre maisons soient données aux enfants de feu Paul Bridel, nouveau converti. 1730. — « Mémoire en réponse au placet présenté au Roi par Marie Finet, veuve de Jean Vualet », etc. 1730. — Procès-verbal de visite desdites maisons, par Claude Balledent, maître charpentier et entrepreneur. 28 juillet 1733. — « État sommaire » des travaux à faire auxdites maisons. Amiens, 29 juillet 1733. — Mise en adjudication desdites maisons 1733. — Lettre de M. de Saint-Florentin à l'Intendant, lui demandant si l'on ne pourrait pas trouver quelqu'un qui prendrait lesdites maisons à rente perpétuelle. Versailles, 3 mars 1746, — etc.

C. 1231. (Liasse.) — 15 pièces papier (2 imprimées).

1723-1724. — Biens des Religionnaires. — « Mémoire sur la requête d'Anne Dufay, demeurant à Boulogne », par M. de Bazinghen. Boulogne, 1er août 1723. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui commet le sieur Plessart, bourgeois de Paris, pour faire la régie des revenus des biens des religionnaires réfractaires aux ordres du Roi, dans les provinces et généralités du royaume. » 22 février 1724 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui fait défenses aux seigneurs des fiefs dans la mouvance desquels se trouveront les biens des religionnaires, de les saisir féodalement, faute de foi et hommage, pour droits non payés, tant qu'ils sont ès mains de Sa Majesté », etc. 12 février 1724 (impr. affiche). — Lettre de l'archevêque de Rouen à l'Intendant, pour la mise en régie des biens des religionnaires fugitifs. Paris, 10 mai 1724. — Lettre de M. Dodun à l'Intendant, le priant de vérifier si, dans sa généralité, des réformés ont acquis des offices de maires ou autres offices municipaux. Versailles, 23 mai 1724. — etc.

C. 1232. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1725-1726. — Biens des Religionnaires. — Lettre de M. de la Vrillière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements, sur un placet par lequel le sieur Odol de Saint-Cristol, garde du Roi, demande à être remis en possession des biens qui auraient appartenu à sa femme, nouvelle convertie, si elle était venue en France dans le temps prescrit. Versailles, 20 février 1725. — Mémoire de l'Intendant au marquis de la Vrillière, sur ladite affaire. Amiens, 24 février 1725. — Mémoire pour rendre compte des biens du nommé Morel, fugitif. 22 septembre 1725. — Lettre de M. de la Vrillière à l'Intendant, lui demandant son avis sur la demande par le sieur Regnault, notaire à Boulogne, d'être autorisé à vendre quelques biens fonds. Marly, 20 mars 1725. — « Intendance d'Amiens. Pensionnaires. » XVIIIe s. — Mémoire de M. Denoyelle, sur la demande faite par les héritiers de Jacob du Castel, sieur de Millefleur, religionnaire fugitif, à l'effet d'être autorisés à vendre une ferme qui leur vient du dit Millefleur. Calais, 4 février 1726, — etc.

C. 1233. (Liasse.) — 21 pièces papier (1 imprimée).

1727. — Biens des Religionnaires. — Lettre de l'archevêque de Rouen à l'Intendant, sur la demande par le nommé Boucher, d'Andainville, aux fins d'obtenir main levée des biens de François et de Marie Baurain, fugitifs. Paris, 18 février. — Mémoire de l'Intendant, sur ladite affaire. 24 avril. — Lettre de l'archevêque de Rouen à l'Intendant, l'informant que le Roi a accordé une pension de 100 l. au nommé Petit, nouveau converti, de Wargnies. Paris, 8 juin. — « Extrait entre le sieur Plessart, chargé de la régie des biens des religionnaires fugitifs hors du royaume, et Cyprien Testart, marchand à Saint-Quentin. » Août. — Lettre de M. Le Peletier à l'Intendant, sur une lettre des maïeur et échevins d'Abbeville « par laquelle ils marquent que le sieur Bourbon, receveur du grenier à sel de cette ville, passe pour être de la religion prétendue réformée, ainsi que toute sa famille, et ils ajoutent que, quoiqu'il fréquente de temps en temps les églises, le curé et les prêtres de sa paroisse ont assuré n'avoir aucune connaissance qu'il fit son devoir pascal, non plus que son épouse. » Paris, 6 août. — Réponse de l'Intendant à M. Le Peletier. « Ce qui a été exposé par les maïeur et échevins est exactement vrai. » Amiens 15 avril. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui

règle la forme qui doit être observée dans la passation des baux des biens qui sont en régie, et qui y entreront à l'avenir. » 26 août (impr. 3 p. in-4°). — Ordonnance sur les biens de Marie Godière, fugitive. 5 septembre. — Lettre de l'évêque de Noyon à l'Intendant, l'informant que « Mlle de Villers, de la religion prétendue réformée.... vient de donner des marques d'une bonne catholique, s'étant confessée plusieurs fois, et ayant communié à sa paroisse avec beaucoup d'édification. Elle a gardé auprès d'elle, plusieurs mois, un père capucin, en qui elle avait confiance, pour s'instruire, et cela est venu à bien, grâces au Seigneur. Il y avait longtemps que j'avais ouï dire que sa sœur la retenait, et que, sans elle, elle aurait pris il y a longtemps le bon parti. La suite a prouvé la vérité, car, depuis la mort de sa sœur, elle a commencé à entendre la raison. » Il lui demande sa protection, pour lui faire restituer la terre de Guilmont saisie sur sa sœur, morte dans la religion protestante. Noyon, 16 octobre, — etc.

C. 1234. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1728-1729. — Biens des Religionnaires. — Ordonnance sur les biens de Marie Godière, religionnaire, acquis par Louis Heu de Chempuis. 8 février 1728. — Lettre de M. de Saint-Florentin à l'Intendant, sur la permission demandée par plusieurs particuliers demeurant près de Lille, de vendre un bien commun près de Calais. Versailles, 16 juin 1728. — Lettre de M. Basinghen à l'Intendant, sur la demande faite par Josias-Joseph de la Haye et P. Dumont, demeurant à Fécamp, pour être autorisés à vendre des rentes. Boulogne, 22 juillet 1728. — Ordonnance sur les biens d'Élisabeth de Sains de Guillemont, morte en 1727 dans la religion protestante. 12 mars 1729. — « Mémoire contenant les éclaircissements demandés par le placet que la demoiselle de Wailly-Sainte-Beuve a présenté, pour avoir la confiscation de la terre de Guillemont. » — Lettre de M. de Saint-Florentin à l'Intendant, sur la demande par le sieur Dumontier, marchand à Saint-Quentin, de la confiscation prononcée contre son père « pour crime de relaps. » Versailles, 21 août 1729. — Lettre de M. de Saint-Florentin à l'Intendant, sur un placet par lequel le sieur de Bussy demande la confirmation d'une donation à lui faite par sa femme, par leur contrat de mariage, faute par elle, étant nouvelle convertie, d'en avoir obtenu la permission. Versailles, 25 septembre 1729. — « État des effets appartenant à la veuve Samuel Dumontier », — etc.

C. 1235. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1730. — Biens des Religionnaires. — Ordonnance sur les biens abandonnés à Chempuis par Jacob Dourden, religionnaire fugitif. 11 juillet. — Requête à l'Intendant, par Toussaint Brunel, d'Acheux, dont les biens ont été confisqués comme religionnaire. — Ordonnance sur les biens de Jacques Fauquet, charron à Acheux, religionnaire fugitif. — « Requêtes et pièces, pour la dame veuve du sieur Fésacquet, demeurant à Calais, ci-devant chargé de la régie des biens des religionnaires fugitifs, ou dont les biens ont été confisqués, au gouvernement de Calais et d'Ardres, contre le sieur Plessart, régisseur général desdits biens. » — Ordonnance sur les biens de Jean Liennard, de la paroisse de Marck, religionnaire fugitif. 18 août. — Ordonnance de l'Intendant, relative aux biens de Jeanne-Catherine Veckens, religionnaire. Amiens, 28 septembre. — « Succession d'Antoinette Lacherois, qui avait été de la religion prétendue réformée, décédée en la ville de Ham en l'année 1714 », — etc.

C. 1236. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1731. — Biens des Religionnaires. — Mémoire sur les biens de Samuel Dumontier, marchand à Saint-Quentin, religionnaire. 30 janvier. — Ordonnance de l'Intendant sur les biens de plusieurs religionnaires de Saint-Quentin. 30 janvier. — Ordonnance sur les biens d'Anne de Grotte, veuve Dumesnil, religionnaire. Amiens, 17 février. — Lettre de M. de Saint-Florentin à l'Intendant, sur l'autorisation demandée par la dame de Chipilly, de vendre la terre de ce nom. Fontainebleau, 15 juin. — « Ordonnance qui autorise le régisseur général des biens des religionnaires, à faire vendre les meubles et effets, etc. abandonnés par Jacques Fauquet, charron au village d'Acheux, professant la religion prétendue réformée. » Amiens, 10 juillet. — Ordonnance sur les biens des nommés Tulle, religionnaires fugitifs. Amiens, 3 décembre. — Ordonnance sur les biens de Jacob Dourden, religionnaire fugitif. 22 décembre, — etc.

C. 1237. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 papier.

1731-1738. — Biens des Religionnaires. — Lettre de M. de Saint-Florentin à l'Intendant, sur un placet de MM. d'Houdetot-Colombes, « qui se plaignent de ce que le régisseur des biens des religionnaires fugitifs, a fait saisir les biens du feu seigneur de Bernapré, leur parent, et dont ils sont héritiers, quoique le procès n'ait point été fait à sa mémoire, et que, par conséquent, il

soit censé mort catholique. » Marly, 29 septembre 1731. — Arrêt du conseil d'État, qui fait don et remise de la dite confiscation aux héritiers des seigneurs de Bernapré. Versailles, 12 août 1732. — Lettre de M. Pfyster, major au régiment de Besenval, à l'Intendant, pour lui recommander M. d'Houdetot, son beau-frère, héritier du seigneur de Bernapré. Arras, 7 juillet 1732. — « Mémoire pour M. le comte de Flassan, capitaine dans le régiment de la Mark-Allemand, le plus proche, à cause de madame son épouse, à se dire et porter héritier du sieur Routtier de Bernapré. » — « Jugement souverain et en dernier ressort, du 23 janvier 1734, concernant la succession de Daniel Routtier, seigneur de Bernapré. » — Lettre de M. de Saint-Florentin à l'Intendant, devant lequel MM. d'Houdetot ont été renvoyés, pour procéder au partage de la succession du seigneur de Bernapré, mort relaps. « Il est revenu au Roi que l'aîné de ces messieurs s'est emparé de tous les effets, dont il jouit, et que, sous prétexte que le partage n'est pas jugé, il ne donne rien à ses cadets, qui sont réduits à une extrême misère. Ayez, s'il vous plaît, agréable de lui faire dire que Sa Majesté en est très mécontente, et que, s'il ne donne pas au plus tôt à ses cadets de quoi subsister, elle révoquera la grâce à son égard. » Versailles, 21 janvier 1735. — « Mémoire contenant les motifs du jugement en dernier ressort rendu le 5 juillet 1737 par le sieur Chauvelin, et les officiers du bailliage d'Amiens, entre les sieurs de Houdetot et consorts, la demoiselle Miffant et la demoiselle de Courcelles. » 1738, — etc.

C. 1238. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1733. — Biens des religionnaires. — « État des affaires portées devant M. l'Intendant, et qui sont indécises au 8 mars 1733. » — « Rapport des experts qui ont procédé à la visite et estimation des biens abandonnés par Dourden, religionnaire fugitif, du village de Chempuis. » 21 août. — Lettre de M. Orry à l'Intendant, l'informant que le Roi a sursis à la décision de toutes les demandes concernant les biens des Religionnaires en régie. Versailles, 5 septembre. — Lettre de M. de Saint-Florentin à l'Intendant, l'informant que le Roi a accordé au comte de Muy la direction des économats et du revenu des biens en régie. 20 octobre, — etc.

C. 1239. (Liasse.) — 10 pièces papier (1 imprimée).

1734. — Biens des Religionnaires. — « État des biens des Religionnaires dans la généralité d'Amiens, lesquels se trouvent en régie au 1er janvier 1734. » — Lettre du comte du Muy à l'Intendant, l'informant qu'il a été décidé qu'on vendra autant qu'il se pourra des biens des Religionnaires, à bail à rente perpétuelle. Versailles, 3 février. — Mémoire sur les biens de Jean Philiphe, de Saint-Valery, religionnaire fugitif. — Autorisation à Salomon, Rachel et Judith Doye, de vendre 23 mesures de terre. Amiens, 5 juin. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que.... le sieur Plessart ci-devant chargé de la régie des biens des Religionnaires fugitifs ou réfractaires aux ordres de Sa Majesté, remettra à Jacques Lambert et ses cautions un État de lui certifié, des sommes qui restent dues à la régie par lui faite, jusqu'au dernier décembre 1733 ; le recouvrement desquels restes sera fait par le dit Lambert et ses commis », etc. 24 octobre (impr. 8 p. in-4° Paris, 1734), — etc.

C. 1240. (Liasse.) — 27 pièces papier (1 imprimée).

1735-1740. — Biens des Religionnaires. — « Généralité d'Amiens, et département de Calais. État des sommes qui restent à recouvrer de la régie du sieur Plessart. » 22 août 1735. — « Extrait du procès d'entre Paul Plessart, régisseur des biens des Religionnaires réfractaires aux ordres du Roi, demandeur en saisie et défendeur sur main levée, contre Marie-Madeleine Hérondard, veuve d'André Devismes, tutrice de ses enfants mineurs, héritiers dudit Devismes, leur père. » Amiens, 3 décembre 1735. — « Mémoire pour répondre à l'état des biens des Religionnaires. » XVIIIe s. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que tous possesseurs, fermiers, locataires et détenteurs des biens en régie, seront tenus de payer et vider leurs mains en celles du sieur Lambert... de tous les fermages, loyers ou arrérages de rentes échus ou par eux dus, pour raison des dits biens », etc. 25 janvier 1737 (impr. 3 p. in-4° Paris, 1737). — « Mémoire sur la requête présentée à Mgr. l'Intendant, par Louis Pilote et Marie-Jeanne Le Roux, sa femme, demeurants au bas Marcq, dépendance de Calais. » 1737. — Mémoire et réponse relativement aux biens du comte d'Aumale en Picardie. 1737. — Ordonnance relative aux biens du sieur Daumale, religionnaire fugitif. Amiens, 12 septembre 1737. — Requête de Jean Dunat, syndic de Beaudéduit, à l'Intendant, relativement aux biens d'Abraham Cozette, religionnaire fugitif. Beaudéduit, 7 novembre 1737. — Mémoire relatif aux biens des enfants de Samuel d'Hoye et d'Élisabeth Caufour. 1737. — « Ordonnance sur la requête de la dame

veuve Schmid, en exécution de l'arrêt du Conseil du 14 février 1739. » Amiens, 30 avril 1739. — « Mémoire contenant l'avis de M. Chauvelin, intendant de Picardie et Artois, sur la requête présentée au Conseil par dame Élisabeth Georges, veuve du sieur Thomas Schmid, du canton de Glaris en Suisse, contre Jean, Daniel et François-Joachim Houdetot, la dame veuve du sieur Daniel Houdetot de Colomby, la dame veuve du sieur de Thory, le sieur Magdaleny, tous héritiers du sieur Daniel Routier de Bernapré. » Amiens, 24 décembre 1740, — etc.

C. 1241. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1740-1746. — Biens des Religionnaires. — Ordonnance relative aux biens de Marie Piffremont, religionnaire fugitive. 17 janvier 1740. — Lettre de M. Prouville à l'Intendant, lui demandant pour Suzanne Lecouvreur, veuve d'Étienne Ledé, l'autorisation de vendre sa maison. Dieppe, 29 mars 1740. — Ordonnance relative à une censive sur une pièce de terre sise au Mazis, provenant du nommé Beaurains, religionnaire fugitif. Amiens, 8 mars 1741. — Requête à l'Intendant relativement aux biens des frères et sœurs Doye, religionnaires fugitifs. v. 1741. — « Mémoire sur deux requêtes présentées à Mgr. Chauvelin, intendant de Picardie et Artois, par Pierre Dehalluin, laboureur en la paroisse d'Andres et Suzanne Gruzon, sa femme. » 24 août 1740. — Lettre de l'Intendant à M. Machart, subdélégué à Saint-Valery, sur la demande faite par Suzanne-Madeleine Picavet d'être autorisée à vendre deux maisons à Saint-Valery. Amiens, 8 novembre 1740. — Réponse de M. Machart à l'Intendant ; il y a lieu d'accorder la demande. Saint-Valery, 14 novembre 1740. — Ordonnance de l'Intendant sur les biens de Jacques Dourdent, de Chempuis, religionnaire fugitif. 25 janvier 1742. — Ordonnance sur les biens de Jacques Courtois de Scarrière et Marie Goubard, sa femme, de Marquise, religionnaires fugitifs. 10 juillet 1746, — etc.

C. 1242. (Liasse.) — 5 pièces papier (1 imprimée).

1782-1789. — Biens des Religionnaires. — Arrêt du conseil d'Etat relativement aux biens de Mathieu Nourtier, religionnaire fugitif. Versailles, 21 juin 1782. — Mise en adjudication des biens du dit Nourtier, pour le 5 novembre 1782 (impr. affiche). — Mémoire de M. Derveloy relativement aux dits biens. Amiens, 17 avril 1789. — Mémoire sur la régie des biens des religionnaires. XVIIIe s. — etc.

C. 1243. (Liasse.) — 4 pièces papier (2 imprimées).

1673-1784. — Timbre. — « Arrest du conseil d'Estat du Roy portant permission à Maître Michel de Praly, fermier général des formules, ses procureurs et commis, de visiter les productions des parties, et de tirer les pièces d'icelles qui se pourroient trouver non timbrées. » Versailles, 11 novembre 1673 (impr. 3 p. in-4°). — « Arrest du conseil d'Etat du Roy portant défenses à tous officiers, ministres de justice et autres, de se servir d'autre papier et parchemin timbré que de celuy qui est destiné pour chacun d'eux, ny de le barrer, lacérer ou couper, pour faire servir un acte à plusieurs autres. » Saint-Germain-en-Laye, 16 décembre 1673. (impr. 3 p. in-4°). — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant lui envoyant un arrêt du Conseil, qui ordonne que les registres des communautés, fabriques et confréries ne pourront être tenus que sur papier timbré. Paris, 6 octobre 1784. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, sur les papiers et parchemins timbrés de mauvaise qualité. Paris, 18 décembre 1784.

C. 1244. (Liasse.) — 10 pièces papier (7 imprimées).

1702-1765. — Affaires militaires. — Enrolement de 178 hommes à fournir par la ville d'Amiens. 10 janvier 1702 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant relative à la défense de la Somme. Amiens, 30 juillet 1707 (impr. affiche). — Lettre de M. d'Argenson à l'Intendant, lui envoyant une ordonnance royale concernant les nouveaux bataillons qui doivent être formés l'hiver suivant, et lui donnant ses instructions à cet effet. Versailles, 15 février 1748. — « Instruction pour les subdélégués de l'intendance de Picardie, relativement aux opérations des recrues. » 1er janvier 1764 (impr. 3 p. in-fol. Amiens, 1764). — « Modèle du registre à tenir par les préposés aux recrues, relativement à l'art. 16 de l'instruction à eux donnée. » 20 mars 1764 (impr. 4 p. in-fol.). — Joachim Lucas, passé par les verges, pour s'être rengagé après avoir congédié pour cause d'épilepsie. 9 juillet 1764 (impr. affiche). — « De par le Roi, instruction pour servir à compter du 1er janvier 1765, aux préposés à la levée des recrues dans la généralité d'Amiens. » 1er janvier 1765 (impr. 8 p. in-fol. Amiens, 1765), — etc.

C. 1245. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 papier (9 imprimées).

1719-1788. — Affaires militaires. — Sauvegarde pour l'abbaye du Mont Saint-Martin, par le maréchal

de Montesquieu-Artaignan. Au camp sous Cambrai, 10 mai 1710 (impr. affiche). — « Traité des contributions. » Douai, 9 juillet 1710 (impr. 4 p. in-4°). — Ordonnance d'Eugène-Marie de Béthisy, marquis de Mézières, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des villes et citadelles d'Amiens et de Corbie, grand bailli dudit Amiens, et commandant pour le Roi en Picardie, Artois, Soissonnais, Champagne, Hainaut, Normandie et Ile de France, relativement à l'interdiction du port d'armes. Amiens, 15 janvier 1719 (impr. affiche). — « Copie de la lettre écrite par M. Dangervilliers à M. Chauvelin, le 12 juin 1729 », relativement aux billets de l'extraordinaire des guerres (impr. 3 p. in-4°). — Lettre du duc de Choiseul à l'Intendant, lui demandant un état des officiers des bataillons de milice de sa province. Versailles, 15 juin 1766. — Congé délivré à Cantin Darras, soldat d'un régiment d'infanterie de volontaires étrangers, en Espagne. Madrid, 2 juillet 1768. — « Différents mémoires sur les machines de guerre » (impr. 16 p. in-8°. v. 1772). — Commission de trésorier particulier d'artillerie accordée à Guillaume Lefebvre d'Hédancourt, demeurant à Péronne. Paris, 3 octobre 1778. — Lettre du marquis Montbarey à l'Intendant, l'informant que, sur son désir d'avoir un détachement de troupes à Amiens, 60 hommes du régiment de Picardie, à Arras, commandés par un capitaine et un sous-lieutenant, s'y rendront le 9 décembre suivant. Versailles 19 novembre 1780. — Formalités à remplir pour titres de noblesse exigés des candidats à l'école royale militaire. 22 mai 1781 (impr. 2 p. in-4°. Imp. Roy. 1781). — « Mémoire sur la forme des preuves nécessaires pour être reçu sous-lieutenant dans les régiments d'infanterie française, de cavalerie, de chevaux-légers, de dragons et de chasseurs à cheval » (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1781). — Lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant, le remerciant des attentions que, sur sa recommandation, il a eues pour le sieur Branchu, commissaire principal des guerres récemment décédé, pendant son séjour à Amiens, et lui recommandant le sieur Guiroux, aussi commissaire principal des guerres. Saint-Cloud, 13 septembre 1785. — « Jugement que le conseil de guerre assemblé à l'Hôtel des Invalides a rendu, le 1er octobre 1785, contre le sieur Stanislas de Pierre de Viantaix, ci-devant lieutenant au bataillon de milice de Lons-le-Saunier », condamné à être dégradé des armes et de noblesse, et à 20 ans de prison, pour s'être décoré induement de la croix de Saint-Louis (impr. affiche). — « Subdélégation d'Amiens. État des gouverneurs, lieutenants généraux de province, lieutenant de Roi, majors, baillifs et sénéchaux d'épée et autres de pareille nature. » Décembre 1788. — Id., Boulonnois. — Id., subdélégation de Calais. — Id., subdélégation de Doullens. — Id., élection de Montdidier. — Id., subdélégation de Montreuil. — Id., subdélégation de Péronne. — Id., subdélégation de Saint-Quentin. — Id., généralité d'Amiens, — etc.

C. 1216. Liasse. — 23 pièces papier imprimées.

1701-1787. — Affaires militaires. Milice. — Ordonnance de M. de Bernage, intendant de la généralité de Limoges, sur le milicien à fournir par la paroisse de St.-Projet et St.-Constant, élection d'Angoulême. Angoulême, 10 février 1701 (imp. affiche). — Instruction relative à la levée de quatre régiments de milice dans la généralité d'Amiens. Versailles, 11 juin 1710 (impr. affiche). — Modèle d'ordre pour la revue des miliciens. Amiens, 20 décembre 1726 (impr. placard). — « Ordonnance du Roi, pour le licenciement et le remplacement de la moitié de la milice. » 12 octobre 1730 (impr. affiche). — Modèle d'ordonnance aux communautés, pour la levée des miliciens de l'Artois. Amiens, 7 février 1731 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant sur les mendiants, vagabonds, gens sans aveu, profession, ni métier et déserteurs. 15 décembre 1742 (impr. affiche). — Modèle d'ordonnance aux paroisses, pour la levée des miliciens. 20 décembre 1742 (impr. affiche). — Id. 15 décembre 1747. — Modèle d'ordre de départ de miliciens 28 janvier 1748 (impr. affiche). — « Instruction pour un commissaire des guerres chargé de la police d'un bataillon de milice assemblé, en conséquence de ce qui a été réglé par l'ordonnance du 6 août 1748, concernant la milice.» 8 février 1752 (impr. 4 p. in-8°, Amiens, 1752). — Ordonnance de l'Intendant pour la levée de la milice. Amiens, 7 février 1756 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant sur le même objet. Amiens, 21 décembre 1756 (impr. 8 p. in-fol. Amiens). — Même ordonnance modifiée. 31 décembre 1757 (impr. 8 p in-fol. Amiens). — Ordonnance de l'Intendant relative aux miliciens qui quittent leurs bataillons sans congé. 12 juillet 1758 (impr. 3 p. in-fol. Amiens). — Ordonnance de l'Intendant, qui condamne les syndic et quatre principaux habitants d'Herbécourt, élection de Péronne, en 300 l. d'amende, pour contravention à la précédente ordonnance. 10 mai 1761 (impr. affiche). — « Congé absolu avec privilèges, pour le service effectif dans la milice de Picardie » (modèle.) Octobre 1764 (impr. placard). — Ordonnance de l'Intendant relative à la milice, et « Instruction concernant les exempts et les

non exempts de la milice. » 15 février 1768 (impr. 16 p. in-fol. Amiens). — « Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui confirme l'ordonnance rendue le 26 avril dernier, par le sieur commissaire départi en la généralité de Picardie, concernant une cotisation faite par les garçons du village de Rubempré, en faveur de ceux qui écherraient au sort de la milice. » 23 septembre 1769 (impr. affiche). — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, qui condamne les syndic et deux principaux habitants ou plus haut cotisés à la taille de la communauté de Breilly, élection d'Amiens, solidairement en l'amende de 1,000 livres, et les syndic et deux principaux habitants ou plus haut cotisés à la taille de celle de Molliens en Beauvoisis, même élection, solidairement en l'amende de 1,500 l., pour être contrevenus aux dispositions de son ordonnance du 22 janvier dernier, pour la rédaction des états contenant les noms, surnoms, âge, taille et profession de tous les garçons et hommes veufs sans enfants, exempts ou non exempts du tirage pour les troupes provinciales, etc. » 20 mai 1785 (impr. affiche). — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, qui condamne le nommé Firmin Havet, soldat provincial pour la paroisse de Sauchoy-Épagny, élection de Montdidier, à une prolongation de dix années de service, au delà des six années prescrites par l'ordonnance du 1er décembre 1774, pour s'être engagé dans le régiment d'Amiens. » 20 avril 1787 (impr. affiche), — etc.

C. 1247. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1758-1784. — Affaires militaires. Milice. — Lettre de M. Le Senne à l'Intendant, lui rendant compte des opérations du tirage au sort de la milice dans sa subdélégation. Doullens, 9 octobre 1758. — Lettre de l'Intendant à M. d'Hesbon, l'informant qu'en considération de M. Bommy, il veut bien tolérer que le domestique de ce dernier, fuyard de la milice, présente un homme à sa place. Amiens, 30 octobre 1758. — Requête de Joseph-Alexandre Langlet, receveur des décimes du diocèse d'Amiens, à l'Intendant, demandant l'exemption de la milice pour son commis. 21 mai 1778. — Lettre de M. Debry à l'Intendant, lui rendant compte des opérations du tirage au sort de la milice dans sa subdélégation. Saint-Quentin, 1er mai 1783. — Lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant, sur les appointements des officiers majors des grenadiers royaux. Versailles, 9 avril 1783. — Lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant, sur le départ des soldats provinciaux, dont le temps de service est expiré. Versailles, 26 janvier 1784. — Lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant, relativement à un déserteur des milices provinciales. Versailles, 6 mai 1784. — Lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant, lui envoyant les certificats du sieur Baude, lieutenant en second de grenadiers au 3e régiment d'état-major. Versailles, 16 septembre 1784. — Requête des garçons de Quiry-le-Sec à M. d'Agay, intendant, à l'effet d'être exemptés de fournir un milicien pour la présente année. (Quatorze ont signé.) XVIIIe s., — etc.

C. 1248. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1758-1759. — Affaires militaires. Milice.— Lettre de M. de Charnacé à l'Intendant, lui envoyant l'état des miliciens absents de son bataillon, 45 par congé et 35 sans congé, et ajoutant : « Vous verrez par là, Monsieur, que je n'abusais point de mon autorité pour donner des congés, mais comme j'étais dans une ville ouverte, je n'ai pu empêcher le reste de partir. » Il le prie de faire rejoindre les absents pour le 15 janvier prochain, et de l'informer de ceux qu'il ne retrouvera point, afin de les faire passer au conseil de guerre. Il ne peut « entretenir la symphonie que j'ai au bataillon, qui nous a beaucoup coûté, tant en instruments qu'en maître, or que vous n'ayez la bonté d'y coopérer, puisque MM. les capitaines vont être dans le cas de payer sur leurs appointements les faux frais, et qu'il ne leur restera au plus que 70 l. par mois, et, comble de bonheur, tous les officiers, par ordre du Roi, sont obligés de se mettre en fusil, baïonnette, giberne et ceinturon uniformes, le tout pris dans les manufactures royales, ce qui coûtera au moins 72 l. Je sens bien que je suis confondu avec ceux qui ont malversé, mais intérieurement je crois que vous me rendrez justice, mon émulation et mon désintéressement vous doivent être connus. » Bergues, 27 décembre 1758. — Lettre de l'Intendant à M. de Roqueville, relativement aux congés à accorder aux miliciens. Amiens, 30 décembre 1758. — Réponse de l'Intendant à M. de Charnacé. Amiens, 31 décembre 1758. — « État des congés qui ont été délivrés aux miliciens du bataillon de Péronne, conséquemment aux ordres de Mgr le maréchal de Belle-Isle, portés par la lettre de M. de Caumartin, intendant en Flandre et Artois, à M. Tarlé, commissaire des guerres à Bergues, écrite de Lille, le 7 décembre 1758. » Bergues, 31 décembre 1758. — Lettre de M. Dutitre à l'Intendant, l'informant que trois miliciens de nouvelle levée ont quitté le bataillon, sans congé. Lille, 3 janvier 1759. — « État des miliciens fournis dans le département de Saint-Quentin pour le bataillon de Péronne, lesquels en sont absents, soit sans congé, soit par congé expiré ou non expiré » 1759. —

« État des miliciens absents du bataillon d'Abbeville.» 4 janvier 1759. — « État des miliciens absents du bataillon d'Abbeville. » Amiens, 16 janvier 1759. — « État des soldats du bataillon de Péronne qui sont absents par congé expiré, ou sans congé. » — Lettre de l'Intendant à M. de Charnacé, lui rendant compte des recherches qu'il a faites pour retrouver les miliciens absents de son bataillon. Amiens, 10 février 1759, — etc.

C. 1249. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1758-1759. — Affaires militaires. Milice. — Pièces pour la recherche des miliciens absents. — Jean Anjeois. - Louis Auxenfants. — Étienne Barbier. — Sébastien Beauger. — Beaugrand. — Nicolas Beuvain. — Jacques Blanchon. — Louis Boivert. — Jean-Baptiste Bridoux. — Charles Brucant. — Firmin Cahon. — Étienne Chesnoux. — François du Collet, dit Saint-François. — Charles Crapier, dit la Finesse. — Alexandre Daire. — Jean-Jacques Debains. — Étienne Debeauvais. — François Delacroix. — Nicolas Derviller. — Louis Dollé. — Honoré Duc. — Alexandre Ducrocq. — Jean-Baptiste Ducroquet. — Simon Duneufgermain. — Jean Dupuis. — Germain Duquesnoy. — Antoine Faffé. — Antoine Fichant, dit Monplaisir. — Jean-Baptiste Fiévé. — Jean-Baptiste Fouré. — Jacques Fouquerelle. — Jean-Baptiste Gallot. — Michel Garignaux. — Alexandre Girardin. — Jean-Baptiste Guilbert. — Claude Henneveux. — Charles Hévin. — Nicolas Houber. — Adrien Hutin. — Antoine Jovelet. — Hubert Lecomte. — Jean Lecomte. — Guillaume Lefranc. — Louis Lemaire. — Jean-François Lévêque. — Louis Marest. — Adrien Marlot. — Pierre Maufroy. — Pierre Payen. — Jacques Pelletier. — Pierre Pellot. — Nicolas Poiré. — Jean-Baptiste Postel. — Pierre Postel. — Jacques Quevauvillers. — Pierre Queverain. — Jean-Baptiste Ricard. — Alexandre Sauvage. — Antoine Tassin. — André Thuillier. — Vacossain. — Jacques Vignier. — Pierre Watrée, — etc.

C. 1250. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1783-1785. — Affaires militaires. Milice. — Procès-verbaux de tirage au sort. 1783 : Beaufort. — 1785 : Cachy. — Cagny. — Camps-en-Amiénois. — Clairy-Saulchoy. — Courcelles-sous-Moyencourt. — Ferrières. — Fransure. — Gentelle. — Guignemicourt, Guyencourt, etc. — Hamel. — Hangest-sur-Somme. — La Vaqueresse. — Lesquignol et les Courtils. — Meigneux. — Mérélessart. — Méricourt. — Molliens-en-Beauvoisis. — Mouflières. — Moyencourt. — Nampty-Coppegueule. — Paillart. — Ramburelles. — Riencourt. — Sainte-Segrée et Offoy. — Saint-Nicolas de Rigny. — Saint-Thibault. — Selincourt. — Vers-Hébécourt. — Villers-Bretonneux. — Wailly.

C. 1251. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1785. — Affaires militaires. Milice. — Extraits du procès-verbal de tirage au sort. Ville d'Amiens : 1 Honoré Deformentel. — 2 Firmin Dutilloy. — 3 Joseph Delavier. — 4 Charles Callet. — 5 Jean-Baptiste-Joseph Boyaval. — 6 Léonard Fouret. — 7 Jean-Baptiste Buignet. — 8 Nicolas Darras. — 9 Arnoux Normand. — 10 Alexandre-Antoine-Aimable-Joseph Boistel. — 11 Louis Mantel. — 12 Jean-Baptiste Cozette. — 13 Mathieu-Maurice Decaix. — 14 George Nollent. — 15 Benjamin Gorin. — 16 François Dubromel. — 17 André Bouillet. — 18 Antoine Jourdain. — 19 Germain Lagache. — 20 Pierre Contay. — 21 Augustin Fournier. — 22 Joseph Delabarre. — 23 Jacques Pitet. — 24 Pierre Rauboulant.

C. 1252. (Liasse.) — 77 pièces papier.

1775-1785. — Affaires militaires. Milice. — Procès-verbaux de substitutions. Élections d'Abbeville, — d'Amiens. — Gouvernement d'Ardres.

C. 1253. (Liasse.) — 109 pièces papier.

1775-1782. — Affaires militaires. Milice. — Procès-verbaux de substitutions. Élection de Doullens.

C. 1254. (Liasse.) — 107 pièces papier.

1775-1785. — Affaires militaires. Milice. — Procès-verbaux de substitutions. Élection de Montdidier. — Gouvernement de Montreuil.

C. 1255. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1758-1761. — Affaires militaires. Milice. — « Bataillon d'Abbeville, milice de Picardie ; état de la force par compagnie dudit bataillon. » Lille, 11 décembre 1758. — « Bataillon d'Abbeville, milices de Picardie. État de l'armement, habillement et équipement, bons et mauvais, de chaque espèce. » Décembre, 1758. — Lettre de M. Dutitre à l'Intendant, lui envoyant les dits états, et observant qu' « il nous a été fourni pour les recrues de la dernière levée, des chapeaux, vestes et culotes, dont l'étoffe ne vaut absolument rien ; et les dites vestes ne peuvent servir que de gilets, attendu

qu'elles sont très courtes. » Lille, 13 décembre 1758. — Pétition des soldats du bataillon de Lille, en garnison à Lille, à l'Intendant, se plaignant des excès de fatigues que leur impose le service, leur bataillon se trouvant fort réduit par le grand nombre d'hommes en congé, au moins trente par compagnies, au point qu'ils n'ont pas deux nuits bonnes sur trois. Lille, 8 septembre 1759. — « Bataillon d'Abbeville. Miliciens achetés dans les villes, et qu'il y a lieu de faire remplacer par les garçons qui les ont achetés, parce qu'ils ont déserté, ou parce qu'ils n'ont pas été trouvés propres au service. » XVIIIe s. — « Bataillon d'Abbeville. Milice de Picardie. États des soldats absents par congé limité. » XVIIIe s. — « État par compagnies du nombre d'hommes effectifs dont elles sont composées, y compris ceux qui sont aux hôpitaux et ceux qui sont absents par congés limités. Bataillon d'Amiens. » Février 1759. — « Bataillon d'Amiens. État du nombre et de la situation où se sont trouvés ce jour d'hui, premier février 1759, les divers effets d'habillement et d'équipement du bataillon d'Amiens, en garnison à Zons. » — Lettre de M. Glaine à l'Intendant, lui envoyant le dit état et observant que « tous nos tambours se trouvent sans habits, n'en ayant encore eu que deux depuis le mois d'octobre 1756, ainsi que plusieurs soldats, qui ont encore leurs habits depuis qu'ils ont été réparés à Condé. » Zons, 19 février 1759. — « Etat des miliciens absents du bataillon d'Amiens, sans congés ou par congés expirés. » Amiens, 1er mai 1759.— « État des hommes qu'il faut dans le bataillon d'Amiens, pour le mettre au nombre de 59 hommes, s'il n'en vient pas de ceux qui seront apostillés sur ce petit état. » XVIIIe s.— « État des miliciens remis à MM. Dumermont, de Préfontaines et Dupont, lieutenants au bataillon d'Amiens, pour les reconduire au dit bataillon à l'armée du Bas Rhin. » XVIIIe s. — « Election de Montdidier. État des miliciens absents du bataillon d'Amiens, sans congés, ou par congés expirés. » XVIIIe s.. — Id. élection d'Amiens, XVIIIe s. — « Bataillon de Péronne. Miliciens qui n'ont point paru à la dernière assemblée, sous différents prétextes, et qu'il faut rechercher. » XVIIIe s. — « Bataillon de Péronne. État des soldats qui sont absents par congé, ou sans congé. » XVIIIe s.— « État d'un détachement de quinze hommes, tirés du régiment d'Abbeville, le 23 septembre 1764, destinés à passer à celui de Bourbonnais-infanterie, suivant l'ordre du ministre, du 8 du même mois. » Amiens, 18 septembre 1764, — etc.

C. 1256. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1759-1789. — Affaires militaires. Grenadiers. — « Grenadiers royaux. » XVIIIe s. — « Régiment des grenadiers royaux de la Picardie. État des hommes servant dans les quatre compagnies des grenadiers royaux de la province de Picardie, au régiment de grenadiers royaux de cette province, qui ont été jugés.... hors d'état d'y servir », etc. Lille, 10 octobre 1779. — Lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant, relativement au renvoi des grenadiers royaux, dont le temps de service est expiré, et les mesures à prendre pour porter au complet l'effectif du régiment desdits grenadiers. Versailles, 12 mai 1782. — « Grenadiers royaux de Picardie. Remplacement de 1782. État des soldats provinciaux de la généralité d'Amiens, qui ont été choisis à l'assemblée du 1er juin 1782, pour compléter les quatre compagnies des grenadiers royaux des bataillons de garnison de ladite généralité, servant à former les deux bataillons du régiment de grenadiers royaux de la Picardie, actuellement en garnison à Abbeville et à Montreuil. » Amiens, 1er juin 1782. — « Département de Picardie. Grenadiers à cheval. État des paiements faits aux bas officiers et grenadiers des corps des grenadiers à cheval, retirés en Picardie au 1er janvier 1776, lors de la suppression du corps, pendant l'année 1777. » Avril 1778. — « Généralité d'Amiens. Gendarmerie et grenadiers à cheval. Extrait de la revue faite par nous, commissaire des guerres au département d'Amiens, chargé du contrôle général des gendarmes supprimés, des valets de ce corps et des grenadiers à cheval, qui jouissent de pensions dans la compagnie de Picardie, pour servir au paiement des dites pensions, pendant les six derniers mois 1788. » Amiens, 22 mai 1789. — « Généralité d'Amiens. Contrôle général des gendarmes, grenadiers à cheval et valets de la gendarmerie retirés avec pensions dans ladite généralité. » 1er juillet 1789. — « Généralité d'Amiens. Gendarmerie et grenadiers à cheval. Extrait de la revue faite par nous, commissaire des guerres chargé du contrôle général des gendarmes supprimés, des valets de ce corps et des grenadiers à cheval qui jouissent de pensions, dans la compagnie de Picardie », etc. 1789, — etc.

C. 1257. (Liasse.) —5 pièces papier.

1761-1786. — Affaires militaires. Régiments divers. — « Copie de la lettre écrite par M. Bertin, contrôleur général, à M. d'Invau, intendant de Picardie, le 4 mai 1661 », relativement à certains privilèges dont les Suisses jouissent induement. — « Régiment de Béarn. État des hommes de recrues arrivés

au régiment de Béarn, pendant le mois d'octobre 1764, provenant des régiments de recrues de Rouen, Alençon et Caen, pour servir au paiement du troisième tiers de leurs engagements. » — « État du mois d'appointements, année 1784, continué par l'ordonnance du 27 novembre 1783, aux officiers des compagnies de grenadiers, et aux capitaines de fusilliers seulement, des bataillons de garnison, du Colonel-général, de Cambrésis, d'Hainaut et de Vermandois. »

BATAILLON DE GARNISON DU COLONEL GÉNÉRAL.

Compagnie de grenadiers.

De Tirancourt, capitaine.
Michaux fils, lieutenant.
Gachan, sous-lieutenant.
Le Blond, sous-lieutenant.
Neuville de Bruniobois, sous-lieutenant en 2e.

Capitaines de fusilliers.

Chevalier de Tende.
Du Rosereuil.
Dupré.
D'Olincourt.

BATAILLON DE GARNISON DE CAMBRÉSIS.

Compagnie de grenadiers.

Heuzes d'Hérouard, capitaine.
Coquerel, lieutenant.
D'Ambercourt de Bussy, sous-lieutenant.
Siriez de Longeville, sous-lieutenant.
De Croissy, 2e sous-lieutenant.

Capitaines de fusilliers.

Dufresnoy.
La Croix.
La Vesque de Neufvillette.

BATAILLON DE GARNISON D'HAINAUT.

Compagnie de grenadiers.

Haudouard, capitaine.
Manessier, lieutenant.
Chevalier d'Aureville, sous-lieutenant.
De Ville de l'Épinay, sous-lieutenant.
Blancard, 2e sous-lieutenant.

Capitaines de fusilliers.

Carpentier de Bertauville.
Villavicentio.
Renaud.
Crandel de Chambreuil.

BATAILLON DE GARNISON DE VERMANDOIS.

Compagnie de grenadiers.

Isnel Descombes, capitaine.
De Cormeille, lieutenant.
De Heauchamp, sous-lieutenant.
D'Inval, sous-lieutenant.
La Bassé, 2e sous-lieutenant.

Capitaines de fusilliers.

De Lambert.
D'Aigreville du Pillan.
Bosquillon de Beauchoir.
Olivier.

Versailles, 15 novembre 1784. — Id. 1785. — Id. 1786.

C. 1258. (Liasse.) — 13 pièces papier (8 imprimées).

1721-1784. — Affaires militaires. Garde-côtes. — « Règlement pour la division et l'étendue des capitaineries garde-côtes de la province de Picardie. » 26 août 1721. — « Ordonnance du Roi concernant les milices garde-côtes des provinces de Picardie, Normandie, Poitou, Aunis, Saintonge et Guyenne. » 5 juin 1757 (impr. 15 p. in-fol. Imp. Roy. 1757). — « Règlement concernant le service de la garde-côtes, en la province de Picardie. » 30 mars 1758 (impr. 20 p. in-4°. Imp. Roy. 1758). — Ordonnance de l'Intendant pour la levée par le sort de miliciens, pour les garde-côtes. 4 avril 1758 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant pour l'approvisionnement des camps qui doivent être formés pendant un mois à partir du 15 mai 1758, près de Calais et de Saint-Valery, par les compagnies détachées de la garde-côtes de Picardie. Paris, 25 avril 1758 (impr. affiche). — « Mémoire pour servir d'instruction concernant le service des milices garde-côtes » (impr. 55 p. in-4°. Imp. Roy. 1758). — « Compte que rend à Mgr. d'Invau, intendant de Picardie, René-Dieudonné Houzé, des recettes et dépenses par lui faites, concernant le service des milices garde-côtes de Picardie. » 18 juillet 1761. — État de la population des paroisses de la généralité d'Amiens, qui contribuent au service de la garde-côtes. » 1775, — etc.

C. 1259. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1760-1761. — Affaires militaires. Garde-côtes. — « Extrait de la revue d'inspection de la capitainerie garde-côtes de Cayeux, le 16 mars 1760, par nous, inspecteur des milices garde-côtes de Picardie. » — Id., 15 mai 1760. — Id., 30 mars 1761. — Id., capitainerie du Crotoy, 9 mars 1760. — Id., 18 mai 1760. — Id., 24 mars 1761. — Id., capitainerie de Verton, 2 mars 1760. — Id., 4 mai 1760. — Id., 8 mars 1761.

C. 1260. (Liasse.) — 77 pièces papier.

1788. — Affaires militaires. Gardes-côtes. — Procès-verbaux de tirage au sort. Compagnie du Crotoy. — Compagnie de Saint-Josse. — Compagnie de Rue. — Compagnie de Verton. — Compagnie de Cayeux. — Compagnie de Woincourt. — Compagnie d'Ault.

C. 1261. (Liasse.) — 6 pièces papier (2 imprimées).

1774-1778. — Affaires militaires. Maréchaussée. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil du 5 décembre 1773, qui exempte la maréchaussée des droits de bacs sur les rivières. Paris, 28 janvier 1774. — « Règlement de nosseigneurs les maréchaux de France, pour l'exécution des ordonnances du tribunal. » 16 janvier 1786 (impr. 14 p. in-4°. Imp. Roy. 1786), — etc.

C. 1262. (Liasse.) — 54 pièces papier.

1778-1784. — Affaires militaires. Revues. — « Maréchaussée. Compagnie du département de Picardie ; lieutenance d'Amiens. » Revue du 2 janvier 1778. — « Maréchaussée. Compagnies du département de Picardie. » Six derniers mois de 1778. — Id. Quatre premiers mois 1781.— Id. Quatre premiers mois 1784. — Id. Mai, juin, juillet, août 1784. — « Infanterie française. Extrait de la revue faite à Calais le 23 février 1778 », etc., du régiment de Bourgogne. — Id. Régiment de Flandres. Calais, 24 avril 1778.— Id. Calais, 25 juin 1778. — Id. Calais, 5 juillet 1778. — Id. Régiment de Médoc. Calais, 24 février 1778. — Id. Calais, 25 avril 1778. — Id. Régiment de Vexin. Calais, 23 août 1778. — Id. Calais, 23 octobre 1778.— Id. Calais, 24 décembre 1778. — Dragons. Revue du 25 octobre 1778. Calais et Ardres.— Id. 24 et 25 décembre 1778.— Infanterie suisse. Revue du 25 juin 1778. Calais.— Id. 8 juillet 1778.— Id. 24 août 1778.— Id. 27 octobre 1778. — Id. 24 décembre 1778. — Régiment Royal-Comtois. Revue des 16 et 18 février 1778. Boulogne et Montreuil. — Id. 15 et 16 avril 1778. — Id. 18 et 19 octobre 1778. — Id. 22 et 23 décembre 1778. — Dragons. Revue du 20 février 1778. Ardres. — Id. 21 avril 1778. — Id. 25 juin 1778. — Id. 10 juillet 1778. — Deux escadrons du régiment du Mestre de camp général dragons. Revue du 25 août 1778. Ardres. — Id. 20 octobre 1778. — Détachement du régiment de Provence infanterie. Revue du 9 février 1780. Citadelle d'Amiens.— Compagnie de culture du deuxième bataillon de Savoie-Carignan, détachée à Amiens. 23 avril 1780. — Id. 13 mai 1780. — Détachement du régiment d'infanterie de Picardie. Revue du 18 décembre 1780. Amiens. — Régiment suisse de Diesbach. Revue du 28 avril 1778. Abbeville. — Id. 4 juin 1778. — Régiment d'infanterie de Salis-Grisons. Revue du 24 juin 1778. Abbeville. — Infanterie française, régiment de Soissonnais. Revue du 19 octobre 1778. Abbeville. — Id. 22 décembre 1778. — Quatrième régiment de chasseurs à cheval. Revue du 25 avril 1780. Abbeville. — Infanterie française. 2e bataillon du régiment de Savoie-Carignan. Revue du 16 octobre 1780. Abbeville. — Id. Procès-verbal de semestre. 20 septembre 1780. — Officiers du corps royal d'artillerie. Revue des 22 et 25 juin 1778. Montreuil et Abbeville. — Id. 22 et 23 décembre 1778. — Id. 25 juin 1780. — Id. 22 août 1780. — Id. 20 octobre 1780. — Id. 20 décembre 1780. — Infanterie française, 2e bataillon du régiment provincial de Paris. Revue du 9 octobre 1781. Abbeville. — Id. Revue de départ. 10 octobre 1781.— « Régiment des grenadiers royaux de la Picardie. Contrôle de la Compagnie de Descombles. » 1782. — Id. 1783.

C. 1263. (Liasse.) — 78 pièces papier.

1781-1784. — Affaires militaires. Revues. — Corps royal de l'artillerie, Abbeville. — Doullens. — Péronne. — Saint-Quentin.

C. 1264. (Liasse.) — 7 pièces papier (5 imprimées).

1758-1784. — Affaires militaires. Invalides. — Ordonnance de l'Intendant relative aux invalides. 10 décembre 1758 (impr. 4 p. in-4°). — « Instruction pour le paiement des officiers, bas officiers et soldats, qui ont quitté volontairement, ou qui quitteront par la suite l'hôtel royal des Invalides, ou les compagnies détachées du dit hôtel, pour se retirer avec pension dans la généralité d'Amiens. » 15 février 1767 (impr. 12 p. in-4° Amiens, 1767). — « Modèle du contrôle et des relevés du dit contrôle annoncés par l'art. 23 de l'instruction du 15 février 1767, concernant le paiement des invalides pensionnaires » (impr. 5 p. in-4°). — Lettre du duc de Choiseul à l'Intendant, l'informant que le sieur Lefèvre, capitaine au bataillon de milice de Péronne, a été admis à l'hôtel des Invalides. Versailles, 30 décembre 1768.— « Copie de la lettre écrite le 10 octobre 1784, par M. de Guibert, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, à M. Branchu, commissaire principal des guerres en Picardie », sur l'habillement des invalides, — etc.

C. 1265. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1778. — Affaires militaires. Invalides. — « Invalides au compte de l'hôtel. État des sommes qui ont été payées aux officiers et bas-officiers invalides pensionnés, entretenus au compte de l'hôtel, dans la généralité de Picardie, pendant les six premiers mois 1777. » 6 avril 1778. — Compagnie d'Espagne, revue du 16 février. Boulogne. — Id. Revue du 23 juin. — Id. Revue du 19 août. — Id. Revue du 19 octobre. — Id. Revue du 23 décembre. — Compagnie de Dezonville. Revue du 16 février. Boulogne. — Compagnie de Guespel. Revue du 16 février. Boulogne. — Compagnie de canonniers de Joubert. Revue du 16 février. Boulogne. — Id. Revue du 16 avril. — Id. Revue du 23 juin. — Compagnie de canonniers de Baillez. Revue du 19 août. Boulogne. — Id. Revue du 19 octobre. — Id. Revue du 23 décembre. — Officiers réformés à la suite de la place. Revue du 30 avril. Montreuil. — Id. Revue du 22 juin. — Compagnie de fusiliers invalides de Delahaie. Revue du 22 juin. Montreuil.

C. 1266. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1778-1781. — Affaires militaires. Invalides. — Bas-officiers de la compagnie de Bellot. Revue du 23 décembre 1778. Château de Péronne. — Id. Revue du 25 février 1780. — Id. Revue du 25 avril 1780. — Id. Revue du 25 juin 1780. — Id. Revue du 26 juillet 1780. — Compagnie de canonniers de Joubert invalides. Revue du 12 février 1778. Château de Péronne. — Compagnie invalide de Dezonville. Revue du 30 avril 1778. Château de Péronne. — Id. Revue du 22 juin 1778. — Id. Revue du 11 décembre 1778. — Compagnie d'invalides Delahaye, nº 3. Revue du 25 août 1780. Château de Péronne. — Id. Revue du 24 octobre 1780. — Id. Revue du 24 décembre 1780. — Id. Revue du 18 février 1781.

C. 1267. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1778-1784. — Affaires militaires. Invalides. — Compagnie de fusiliers de Marquet. Revue du 20 février 1778. Citadelle de Doullens. — Id. Revue du 29 avril 1778. — Id. Revue du 29 juin 1778. — Compagnie de fusiliers de Vintaillac. Revue du 28 août 1778. Citadelle de Doullens. — Id. Revue du 24 octobre 1778. — Id. Revue du 20 décembre 1778. — Compagnie de fusiliers de Dargie. Revue du 27 février 1780. Citadelle de Doullens. — Id. Revue du 28 avril 1780. — Id. Revue du 30 juin 1780. — Id. Revue du 27 août 1780. — Compagnie de fusiliers du comte de Renty. Revue du 20 octobre 1780. Citadelle de Doullens. — Id. Revue du 17 décembre 1780. — Compagnie de fusiliers de la Cour de la Bigue. Revue du 18 février 1781. Citadelle de Doullens. — Id. Revue du 16 avril 1781. — Compagnie de fusiliers de Léger, ci-devant de la Cour de Bigue. Revue du 30 juin 1781. Citadelle de Doullens. — Id. Revue du 16 août 1781. — Id. Revue du 28 octobre 1781. — Id. Revue du 27 décembre 1781. — Id. Revue du 29 février 1784. — Id. Revue du 25 avril 1784. — Id. Revue du 30 juin 1784. — Id. Revue du 29 août 1784. — Id. Revue du 31 octobre 1784. — Id. Revue du 26 décembre 1784.

C. 1268. (Liasse.) — 17 pieces papier.

1778-1784. — Affaires militaires. Invalides. — Compagnie invalide de Cazeau. Revue du 23 juin 1778, Citadelle d'Amiens. — Id. Revue du 24 octobre 1778. — Id. Revue du 26 décembre 1778. — Compagnie de fusiliers invalides de Fabre. Revue du 24 février 1780. Citadelle d'Amiens. — Id. Revue du 23 avril 1780. — Id. Revue du 24 juin 1780. — Id. Revue du 22 août 1780. — Id. Revue du 25 octobre 1780. — Id. Revue du 27 décembre 1780. — Id. Revue du 20 février 1781. — Id. Revue du 22 juin 1781. — Id. Revue du 25 août 1781. — Id. Revue du 24 février 1784. — Id. Revue du 20 octobre 1784. — Id. Revue du 24 décembre 1784. — 22ᵉ compagnie de fusiliers de Renouard. Revue du 23 octobre 1784. Citadelle d'Amiens. — Id. Revue du 24 décembre 1784.

C. 1269. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1781-1789. — Affaires militaires. Invalides. — Soldes entières, demi soldes et récompenses militaires. Compagnie de Picardie. Revue du 10 août 1781. — Invalides pensionnés. Compagnie de Picardie. Revue du 10 août 1781. — Officiers réformés à la suite des places. Revue du 25 octobre 1784. Albert. — Id. Revue du 21 décembre 1784. — « Subdélégation de Péronne. État des paiements faits aux officiers de la gendarmerie, retirés avec pension, pendant les mois de juillet et août 1789. »

C. 1270. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1780-1790. — Affaires militaires. Invalides. — Soldes entières, demi soldes et récompenses militaires. Compagnie de Picardie. Revue du 15 août 1780. — Id. Revue du 1ᵉʳ février 1781. — Id. Revue du 3 août 1784. — Id. Revue du 6 février 1785. — Id. Revue du 16 août 1785. — Id. Revue du 21 avril 1786. — Id. Revue du 27 novembre 1786. — Id. Revue du 20 avril 1787. — Id. Revue du 24 septembre 1788. — Id. Revue du

1er mars 1789. — Id. Revue du 31 décembre 1789. — Id. Revue du 12 juin 1790. — Id. Revue du 15 décembre 1790. — Invalides pensionnés. Compagnie de Picardie. Revue du 15 août 1780. — Id. Revue du 30 janvier 1781. — Id. Revue du 3 août 1784. — Id. Revue du 6 février 1785. — Id. Revue du 16 août 1785. — Id. Revue du 21 avril 1786. — Id. Revue du 27 novembre 1786. — Id. Revue du 20 avril 1787. — Id. Revue du 24 septembre 1788. — Id. Revue du 1er mars 1789. — Id. Revue du 31 décembre 1789. — Id. Revue du 10 juin 1790. — Id. Revue du 15 décembre 1790. — Gendarmes supprimés et grenadiers à cheval. Revue du 29 mai 1790. — Id. Revue du 12 décembre 1790.

C. 1271. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1782-1789. — Affaires militaires. Invalides. — « Invalides pensionnés. État des habillements fournis aux officiers, bas-officiers et soldats retirés dans la subdélégation d'Amiens, le 1er juillet 1782. » — « État des officiers, bas-officiers et soldats invalides retirés dans la subdélégation d'Amiens, auxquels l'habillement doit être fourni le 1er janvier 1783. » — Id. 1er juillet 1783. — « État des bas-officiers et soldats invalides retirés dans la subdélégation d'Amiens, auxquels l'habillement a été fourni pour le 1er juillet 1783. » — « État nominatif des soldats invalides retirés dans la subdélégation de Saint-Quentin, auxquels l'habillement sera dû au 1er janvier 1784. » Saint-Quentin, 4 juillet 1783. — « Invalides pensionnés. État des officiers, bas-officiers et soldats invalides retirés dans la généralité de Picardie, auxquels l'habillement sera dû le 1er juillet 1784. » — Id. Soldes entières. — Id. Demi solde et récompense militaire. — « Invalides pensionnés. État des officiers, bas-officiers et soldats invalides retirés dans la généralité de Picardie, auxquels l'habillement sera dû le 1er janvier 1785. » — Id. Soldes entières. — Id. Demi solde et récompense militaire. — « Invalides pensionnés. État des officiers, bas-officiers et soldats invalides, retirés dans la généralité d'Amiens, auxquels l'habillement sera dû le 1er du mois de janvier 1785. » — Id. 1er juillet 1785. — Id. 1er janvier 1786. — Id. 1er juillet 1786. — Id. 1er janvier 1787. — Id. 1er juillet 1789. — « Invalides pensionnés. État des officiers, bas-officiers et soldats invalides retirés dans la généralité de Picardie, auxquels l'habillement a été délivré le 1er du mois de janvier 1785. » — Id. 1er juillet 1785. — « Soldes entières. État des hommes des différents régiments retirés avec la solde entière dans la généralité d'Amiens, auxquels l'habillement sera dû le 1er du mois de janvier 1785. » — Id. 1er juillet 1785. — Id. 1er janvier 1786. — Id. 1er juillet 1786. — Id. 1er janvier 1787. — Id. 1er juillet 1789. — « Soldes entières. État des hommes des différents régiments retirés avec la solde entière dans la généralité de Picardie, auxquels l'habillement a été délivré le 1er du mois de janvier 1785. » — Id. 1er juillet 1785. — Id. 1er janvier 1786. — « Demi soldes et récompenses militaires. État des hommes de différents régiments retirés avec la demi solde et la récompense militaire dans la généralité d'Amiens, auxquels l'habillement sera dû le 1er du mois de janvier 1785. » — Id. 1er juillet 1785. — Id. 1er janvier 1786. — Id. 1er juillet 1786. — Id. 1er janvier 1787. — Id. 1er juillet 1789. — « Demi soldes et récompenses militaires. État des hommes de différents régiments retirés avec la demi solde et la récompense militaire dans la généralité de Picardie, auxquels l'habillement a été délivré le 1er du mois de juillet 1785. » — Id. 1er janvier 1786, — etc.

C. 1272. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1773-1788. — Affaires militaires. Invalides. — « Invalides pensionnés. Compagnie de Picardie. Contrôle général servant à la formation de la compagnie de Picardie. » 1er mai 1773. — Id. 1er mai 1774. — Id. 1er mai 1775. — Id. 1er mai 1776. — Id. 1er juillet 1779. — Id. 1er juillet 1780. — Id. 1er juillet 1786. — « Bas officiers, soldats, cavaliers et dragons retirés avec solde entière ou demi-solde. Compagnie de Picardie. Contrôle général servant à la formation de la dite compagnie. » 1er mai 1774. — Id. 1er mai 1776. — Id. 1er mai 1778. — Id. 1er juillet 1779. — Id. 1er juillet 1781. — Id. 1er juillet 1783. — Id. 1er juillet 1784. — Id. 1er juillet 1785. — Id. 1786. — Id. 1er juillet 1787. — Id. 1788. — « Invalides pensionnés. Compagnie de Picardie. Contrôle général servant de formation à la dite compagnie. Officiers, bas-officiers et soldats, ceux à la suite des places et des compagnies détachées existant dans la généralité de Picardie au 1er juillet 1787. » — Id. 1er juillet 1788. — « Officiers invalides pensionnés. Compagnie de Picardie. Contrôle général servant de formation de la dite compagnie. » 1er mai 1778. — Id. 1er juillet 1783. — Id. 1er juillet 1784.

C. 1273. (Liasse.) — 21 pièces papier (2 imprimées).

1708-1780. — Affaires militaires. Subsistances. — Ordonnance de l'Intendant, pour l'approvisionnement en foin de la place de Béthune. Arras, 16 septembre 1708 (impr. affiche). — Réquisition de fourrages.

Arras, 1er novembre 1709 (impr. affiche). — Réquisition de bétail. Arras, 8 décembre 1709 (impr. affiche). — « Mémoire sur la vente du son provenant des blutages qui seront faits pendant une année, à commencer au 1er novembre 1709, pour le service des vivres. Arras, 24 décembre 1709 (impr. 1 p. in-fol.). — « État de ce qui sera fourni de fourrage, paille, chauffage, fourches, bâtons de tentes et piquets, aux troupes qui camperont en Picardie et Artois, pendant quelques jours du mois de mai prochain. » Arras, 29 avril 1710 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, qui enjoint aux miliciens de retirer leurs substitués chez eux pendant l'hiver, et de les y faire subsister. Amiens, 6 novembre 1711 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, qui fait défense aux officiers, cavaliers et dragons, de vendre le foin qui leur est distribué. Arras, 21 novembre 1711 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant relative au chauffage des postes gardés sur la Somme. Arras, 23 novembre 1711 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant relative à l'ustensile. Arras 25 novembre 1711 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant relative au visa des billets ou lettres de change des trésoriers de l'extraordinaire des guerres. 9 décembre 1715 (impr. affiche). — « Jugement rendu contre le nommé Pierre Chaillot, meunier, demeurant à Saint-Hilaire-au-Temple, en Champagne, atteint et convaincu d'avoir mêlé de la craie battue, dans les farines destinées pour la consommation des troupes du Roi, lequel a été appliqué au carcan et condamné aux galères. Extrait des minutes du greffe du bailliage et siège présidial de Châlons, et de la commission. » 9 septembre 1727 (impr. affiche).— Ordonnance de l'Intendant relative à l'ustensile de la cavalerie. Amiens, 16 novembre 1733 (impr. affiche).— « Avertissement » pour le paiement des fourrages fournis aux troupes. 15 juin 1738 (impr. affiche). — « Ustensile de la cavalerie pour le quartier d'hiver de l'année 1742 à 1743. Amiens, 4 décembre 1742. » — « Ordonnance du Roi, portant règlement sur la distribution du sel et du tabac aux troupes, dans les trois lieues de l'Artois, du Cambresis et du Hainaut français, limitrophes à la Picardie, au Soissonnais et à la Thiérache. » 14 novembre 1747 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant relative à la subsistance pour les camps de gardes-côtes, près de Calais et de St-Valery. Paris, 25 avril 1758 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant relative aux greniers pour les grains et farines des troupes. Paris, 12 mai 1760 (impr. 7 p. in-4°). — « État et marché arrêté pour la réparation des guêtres des quatre compagnies de Picardie, au régiment des grenadiers royaux de la dite province. » Lille, 17 novembre 1779. — Lettre de M. de Montbarey à l'Intendant, sur le bois et la lumière à fournir aux corps de garde des batteries d'observation de la côte. Versailles, 18 novembre 1779.— Lettre de M. de Montbarey à l'Intendant, le priant de tirer 1,367 culottes du magasin provincial d'Amiens. Versailles, 6 janvier 1780, — etc.

C. 1274. (Liasse.) — 14 pièces papier (10 imprimées).

1709-1760. — Affaires militaires. Étapes.— Ordre de route du régiment d'infanterie du Boulonnois, de Tournai à Amiens, Douai, 8 janvier 1709. — Ordre de route du régiment d'infanterie de Villemont, de Gravelines à Calais. Douai, 8 janvier 1709. — Ordre de route du régiment de Santerre infanterie, de Bergues à Gravelines. Douai, 8 janvier 1709. — Ordonnance de l'Intendant, pour la fourniture des grains aux étapes. Amiens, 18 septembre 1715 (impr. affiche). — Lettre du conseil de la guerre à l'Intendant, relativement à la fourniture des étapes. 7 août 1717 (impr. placard). — « Règlement du conseil de la guerre, sur la fourniture des étapes. » Paris, 30 janvier 1718 (impr. affiche). — Avis de la mise en adjudication chez M. Petist, subdélégué à Amiens, de la fourniture des étapes. 28 février 1718 (impr. affiche). — « Extrait de l'ordonnance du Roi portant suppression des étapes dans les provinces et généralités où S. M. était chargée de la dépense. » 15 avril 1718 (impr. affiche). — « Étape. Table des rations de vivres et fourrages, qui doivent être fournies aux troupes du Roi, suivant l'ordonnance de S. M., du 13 juillet 1727 » (impr. affiche). — Modèle d'ordonnance pour le service des étapes. 1760 (impr. 7 p. in-4° Amiens), — etc.

C. 1275. (Liasse. — 10 pièces papier (imprimées).

1722-1750. — Affaires militaires. Étapes. — « Généralité d'Amiens. Fournitures des étapes. 1729. Publication » (impr. affiche). — Id. 1740. — Id. 1743. — Id. 1746. — Id. 1747. — Id. 1748. — Id. 1750. — Id. 1751. — etc.

C. 1276. (Liasse.) — 4 pièces papier (1 imprimée).

1716-1775. — Affaires militaires. Logements — « Copie de la lettre écrite par M. de Bernage, intendant, au magistrat d'Arras », sur les exemptions du logement des gens de guerre. 5 juillet 1716 (impr. affiche). — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui ordonne que les édifices servant de casernes, dont il sera passé des baux pardevant notaires, pour les intervalles pendant lesquels il

n'y sera pas logé de troupes, ne seront sujets qu'au droit de nouvel acquit, pendant la jouissance des particuliers qui les occuperont, etc. Paris, 19 décembre 1775, — etc.

C. 1277. (Liasse.) — 12 pièces papier (imprimées).

1709-1780. — Affaires militaires. Convois. — « Instruction pour les commis des vivres, sur les réceptions et envois de grains et farines. » Arras, 26 décembre 1709 (impr. placard). — Réquisition de chariots pour voiturer des poudres, de La Fère à Arras. Amiens, 3 janvier 1722 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, relativement aux chevaux et voitures pour la conduite des équipages, etc. 10 mars 1761 (impr. 7 p. in-4° Amiens). — Ordonnance de l'Intendant, qui étend l'arrondissement dans lequel les maire et échevins de Poix sont dans l'usage de commander des chevaux et voitures, pour la conduite des équipages des troupes de passage. 13 mars 1761 (impr. 4 p. in-4° Amiens, 1761). — Ordonnance de l'Intendant sur les voitures nécessaires pour le transport des bagages et des convalescents des troupes. 1er janvier 1767 (impr. 4 p. in-4°). — Ordonnance de l'Intendant, qui étend l'arrondissement dans lequel les maire et échevins de Péronne sont dans l'usage de commander des chevaux et voitures, etc. 13 août 1767 (impr. 4 p. in-4° Amiens, 1767). — « Copie de la lettre écrite par M. d'Agay, intendant de Picardie, à ses subdélégués », sur le service des convois militaires. 16 mars 1776 (impr. 7 p. in-fol.). — « Instruction sur le service des convois militaires. » 4 mars 1780 (impr. 6 p. in-fol. Amiens, 1780), — etc.

C. 1278. (Liasse.) — 22 pièces papier (9 imprimées).

1749-1785. — Affaires militaires. Remonte. — Vente de chevaux réformés. Février 1749 (impr. affiche). — Id. Avril 1749. — « Mémoire servant de développement aux dispositions du projet de règlement concernant le fonds de chevaux à répartir dans différentes provinces, pour le service du Roi. » Janvier 1785. — Lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant, lui envoyant le précédent mémoire, qu'il le prie d'examiner, et sur lequel il lui demande ses observations. Versailles, 17 mars 1785. — « Subdélégation d'Albert. Observations sur les articles du règlement projeté pour mettre les chevaux du Roi chez les cultivateurs, d'après les raisons qu'en ont données les différents laboureurs, qui ont été mandés de la majeure partie des paroisses qui composent cette subdélégation. » 1785. — Id. Subdélégation de Calais. — Id. Subdélégation de Montdidier. — Id. Subdélégation de Roye. — Id. Subdélégation de Saint-Valery. — « Chevaux du Roi. Généralité d'Amiens. Conditions réglées par le Roi, pour la remise à faire aux cultivateurs des chevaux appartenant à Sa Majesté. » Versailles, 3 juillet 1785. — Lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant, lui demandant son avis sur ce nouveau projet, fait sur un plan beaucoup plus simple, « les cultivateurs ayant paru répugner à se charger de cette manière des chevaux du Roi. » Versailles, 3 juillet 1785, — etc.

C. 1279. (Liasse.) — 5 pièces papier (imprimées).

1710-1720. — Affaires militaires. Fortifications. — « Extrait des registres du conseil d'État, du Roi. » Arrêt ordonnant que le nombre des palissades et toises de liteaux nécessaires pour les places de la généralité d'Amiens, sera imposé sur les bois appartenant aux communautés ecclésiastiques et laïques, et aux gentilshommes, les plus voisins des dites places. Amiens, 16 mai 1710 (impr. 3 p. in-4°). — « Extrait des registres du conseil d'État. » Arrêt sur le même objet Versailles, 24 juin 1710 (impr. affiche). — Modèle d'avis pour l'adjudication de travaux aux fortifications. 1720 (impr. affiche), — etc.

C. 1280. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1781-1783. — Marine. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, l'informant que le ministre de la marine, pour ne pas avoir recours à l'étranger, pour la fourniture des chanvres nécessaires à la marine, vient de charger les sieurs Montessuy, Saint-Marc et compagnie, de faire l'achat de cette production dans les provinces. Il le prie de « procurer à cette compagnie toutes les facilités qui dépendent de vous, mais en même temps, il faut recommander le secret et la circonspection, car je suis instruit que les premiers renseignements que je vous ai demandés sur la culture du chanvre, ont fait hausser les prix en quelques endroits. » Versailles, 21 décembre 1781. — Lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant, le priant de cesser l'envoi des soldats provinciaux de bonne volonté, pour la marine, la cessation des hostilités, rendant ce secours inutile. Versailles, 30 janvier 1783. — « États des soldats provinciaux de la généralité d'Amiens, venus au dépôt de matelots novices à l'île de Ré, lesquels ont servi, ont été congédiés ou morts, conformément aux apostilles ci-après. » Ile de Ré, 14 mars 1783. — « Liste des soldats provinciaux de la généralité d'Amiens, qui ont été congédiés des vaisseaux ci-après désignés, pour retourner chez eux, et reprendre leur service dans les troupes provinciales. » Rochefort, 5 mars 1783, — etc.

C. 1281. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1768-1783. — Invalides de la marine.— « État des paiements faits aux soldats invalides de la marine retirés en Picardie, pendant les six premiers mois 1768. » Amiens, 10 octobre 1768. — « État des sommes qui ont été payées aux invalides de la marine entretenus dans la généralité de Picardie, pendant l'année 1777.» 6 avril 1778. — « Ordre de demi-solde pour François Alcoque, caporal de la compagnie de Rosnevet. » Versailles, 12 janvier 1772. — Lettre de M. Boynet à l'Intendant, sur des abus qui règnent dans le paiement des demi-soldes des invalides de la marine. Versailles, 20 février 1773. — « État des sommes qui ont été payées aux invalides pensionnés de la marine retirés dans la généralité de Picardie, pendant l'année entière 1780. » 21 mai 1781. — Id. 1781. — « Subdélégation de St-Quentin. État des paiements faits pour la solde des officiers, bas officiers et soldats de la marine, pendant les mois de janvier, février, mars, avril et juin 1780. » — Id. juillet à décembre 1780. — Id. janvier à juin 1781. — Id. juillet à décembre 1781, — etc.

C. 1282. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1782-1785. — Invalides de la marine. — Brevet de demi-solde à François Charlemagne, ci-devant sergent au régiment du Cap. Versailles, 21 novembre 1782. — Id. à Félix Caron, canonnier d'une des compagnies d'artillerie des îles de France et de Bourbon. Versailles, 22 juillet 1785.— Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui envoyant le règlement et le tarif pour fixer les retenues à faire sur les appointements et la solde des individus attachés au service de la marine, qui sont traités dans les hôpitaux. 30 juillet 1785, — etc.

C. 1283. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1783-1789. — Invalides de la marine. — « État des sommes payées aux invalides de la marine entretenus dans la généralité de Picardie, pendant l'année 1783. » — Id. 1784. — Id. 1785. — Id. 1786. — « État des paiements faits aux invalides de la marine entretenus dans la subdélégation de Montdidier. » 1782. Montdidier, 21 août 1787. — « Invalides de la marine retirés dans la généralité d'Amiens. » 1787, — etc.

C. 1284. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1784-1790. — Invalides de la marine. — « Etat des paiements faits pour la solde des bas officiers et soldats de la marine, retirés avec la solde ou demi-solde, pendant les six premiers mois de l'année 1785. Subdélégation de St-Quentin. » — Id. six derniers mois 1785.— Id. six premiers mois 1789.— Id. six derniers mois 1789, — etc.

C. 1285. (Liasse.) — 25 pièces papier (8 imprimées).

1709-1765. — Déserteurs. — Ordonnance de l'Intendant, sur la désertion des pionniers d'Artois commandés pour se rendre à Bouchain, à l'effet de travailler aux lignes de Denain. Arras, 1er août 1709 (impr. affiche). — Condamnation à mort par le conseil de guerre de Blaye, de Pierre Chassereaux, pour désertion de la compagnie de Gorce au bataillon de Gobert des milices de La Rochelle. 6 avril 1734 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Saumur, de Louis Lunet, déserteur de la compagnie de Benoist, au bataillon de Tuders, des milices de Touraine. 10 avril 1734 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Villeneuve, de Jean Laurent, déserteur de la compagnie de Brunot, au bataillon de Saubat, milice de la généralité de Bordeaux. 27 mars 1734 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de St-Lô, de Pierre Cousain, déserteur de la compagnie de Stourme, au bataillon de Chemault, milice de la généralité de Caen. 10 avril 1734 (impr. affiche).— Id. par le conseil de guerre de Haguenau, de Guy Gana, déserteur de la compagnie de la Martine, au régiment d'Haussy de Villefort. 25 avril 1735 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre du château de Saint-Hippolyte, de François Resseguier, déserteur de la compagnie de Lanziery, bataillon de St-Martin, milice de la généralité de Montauban. 5 mai 1735 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Montdauphin, de Vincent Roux, déserteur du bataillon de milice de Fontainilles. 2 juin 1735 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Béthune, de Pierre Jarlan, déserteur de la compagnie de Jegun, au régiment de Fontange. 18 juin 1735 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de St-Martin-de-Ré, de Jean Mainvielle, déserteur du détachement destiné pour le remplacement des troupes de l'armée d'Italie. 13 décembre 1735 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Vatrenne, de Lucien Cabin, déserteur de la compagnie de Magne, 14 décembre 1735 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Huningue, de Lazare Tuchot dit La Fleur, déserteur de la compagnie colonelle du régiment d'Auxy-de-Villefort, milice du duché de Bourgogne. 22 décembre 1735 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Lille, de Jean Deslandes, déserteur de la compagnie de Beaumont, au régiment de Laye, milice de Basse Normandie. 4 janvier 1736 (impr. affiche). —

Id. par le conseil de guerre de Phalsbourg, de Laurent Dron, dit Collery, déserteur de la compagnie Goze, au 2e bataillon du régiment de Valory. 21 janvier 1736 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Dunkerque, de François Millot, déserteur du détachement des recrues pour l'armée d'Italie. 6 février 1736 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Huningue, de Lazare Vincenot, déserteur de la compagnie de Montagu, au régiment d'Haussy-de-Villefort, milice du Duché de Bourgogne. 13 février 1736 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Lille, de Charles-François Christy, dit Nul-s'y-frotte, déserteur de la compagnie de Blin, au régiment d'Aumale, milice de Picardie, 14 février 1736 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Sarrebourg, de Antoine-Joseph Jourdhoy, dit Romarin, déserteur. 18 février 1736 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Landau, de Jean Durant, dit Sans-peur, déserteur de la recrue du régiment de Lasbordes, milice du Lyonnais, pour l'armée d'Italie. 1er mars 1736 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Béthune, de Jean Netelet, dit l'Éveillé, déserteur de la compagnie de Pujol, régiment de Saint-Rome, milice de Soissonnais. 10 mars 1736 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Port-Louis, de Laurent Gallois, dit la Plante, déserteur de la compagnie Bidault, 2e bataillon du régiment de Murat, milice du Mans. 15 mars 1736 (impr. affiche). — Id. par le conseil de guerre de Landau, de Philippe Farveux, déserteur de la milice du Lyonnais. 1er août 1736 (impr. affiche). — « Jugements rendus par contumace, contre des soldats déserteurs des bataillons de milice d'Abbeville et de Péronne. » 1757 (impr. affiche). — « Jugements du conseil de guerre contre trois déserteurs du régiment de recrues d'Abbeville. » 1765 (impr. affiche), — etc.

C. 1286. (Liasse.) — 64 pièces papier (44 imprimées, 2 plans).

1720-1790. — Ponts et Chaussées. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne l'élargissement des grands chemins, lesquels seront plantés d'arbres dans l'étendue du royaume. » 3 mai 1720 (impr. affiche). — Arrêt du conseil d'État, relatif aux ponts et chaussées. Paris, 17 juin 1721 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, sur la plantation des chemins. Amiens, 24 novembre 1723 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, sur le même objet. 8 mars 1724 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, sur l'entretien des ponts. Amiens, 2 septembre 1729 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, sur la plantation des chemins. 30 janvier 1730 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, sur des dégradations faites aux ormes, sur certains grands chemins, et qui met leur remplacement à la charge des communautés sur le territoire desquelles ils se trouvaient. Amiens, 22 janvier 1731 (impr. affiche). — Id. 23 juillet 1731 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, qui met les arbres plantés sur les grands chemins sous la sauvegarde des paroisses. Arras, 14 octobre 1732 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne la restitution de sommes indument perçues par le nommé Malo, conducteur d'ouvrages, pour dispenser divers particuliers de la corvée. Arras, 14 octobre 1733 (impr. affiche). — « Mémoire instructif sur la réparation des chemins. » 13 juin 1738 (impr. 11 p. in-fol.). — « Instruction sur les chemins. » Amiens 29 octobre 1739 (impr. 4 p. in-fol.). — Ordonnance de l'Intendant, qui défend de couper les arbres plantés sur les chemins. Arras, 6 juillet 1749 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, sur la confection, réparation et entretien des chemins, ponts et chaussées. Paris, 9 mai 1755 (impr. 8 p. in-4°. Amiens, 1755). — Ordonnance pour commander les communes de corvées, pour la réparation des chemins, corvées ajournées par suite des pluies qui ont retardé les semailles. Remiencourt, 29 octobre 1756 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant pour la répartition des travaux à faire par corvées. 10 février 1762 (impr. 4 p. in-4° Amiens). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui condamne les habitants, corps et communauté de Romescamps, élection d'Amiens, au paiement du prix de leur tâche de corvée, faute par eux de l'avoir exécutée », etc. 19 avril 1765 (impr. 6 p. in-4°. Amiens 1765). — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, lui envoyant, avec ses instructions en conséquence, le précédent arrêt, rendu sur ce que « il a régné, Monsieur, une lenteur étonnante dans l'exécution des ouvrages de corvées des deux dernières années. Cette nonchalance et cette négligence de la part des communautés, ont été cause que les tâches d'un très grand nombre d'entre elles n'ont pas été exécutées en entier et sont restées imparfaites. Je n'ignore pas les ruses et les stratagèmes qu'elles emploient le plus souvent, pour tâcher d'éluder l'exécution des ouvrages qui leur sont répartis. Elles restent fort tranquilles lorsqu'elles reçoivent les mandements qui leur imposent leurs tâches ; ce n'est que lorsque les avertissements particuliers arrivent, pour indiquer les jours auxquels doivent commencer les travaux, et lorsqu'il s'agit de se mettre à l'ouvrage, qu'elles imaginent tous les

moyens de s'y soustraire. On commence par crier, à tout hasard, à la surcharge, on présente des requêtes qui exigent des vérifications, on demande des sursis sur les motifs les plus légers, on gagne insensiblement le temps de la moisson, sans avoir presque rien fait des ouvrages de la première saison : on se trouve par conséquent surchargé à la seconde ; on imagine de nouveaux prétextes dans celle-ci. Enfin le moment où l'hiver oblige de suspendre tous les travaux arrive, les taches restent à moitié faites, et quelquefois même beaucoup moins avancées. » Paris, 23 mai 1765. — « Instruction générale pour les intendants, sur la forme que le Roi veut être observée, pour la construction et entretien des routes de son royaume. » XVIIIe s. — Ordonnance de l'Intendant, sur les délits qui se commettent sur les plantations des grands chemins. 3 juin 1773 (impr. 3 p. in-4°. Amiens, 1773). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui commet le sieur comte d'Agay, intendant de Picardie, à l'effet de pourvoir aux inondations auxquelles sont sujettes plusieurs vallées de la généralité d'Amiens. » 28 décembre 1773 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui réduit à 42 pieds la largeur des routes principales, et prescrit des règles, pour fixer la largeur des routes moins importantes. » 6 février 1776 (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1776). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, concernant les nouvelles routes de communication, et les formalités qui devront à l'avenir précéder la confection des routes. » 20 avril 1783 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne l'imposition sur les communautés de la généralité d'Amiens, des sommes nécessaires à l'entretien et à la confection des routes de ladite généralité, pendant l'année 1787. » 21 décembre 1786 (impr. 4 p. in-fol.). — Sentence du bailliage de Péronne, relative à la voirie. 21 avril 1787. — Modèle de rôle de répartition de la contribution à fournir par les communautés, pour les travaux des routes. 1787 (impr. 4 p. in-fol.). — Modèle de devis d'ouvrages à exécuter pour le compte des communautés. 1787 (impr. 8 p. in-fol.). — Modèle d'état de ce que doivent payer les communautés de la généralité pour leur contribution aux travaux des routes. v. 1787 (impr. 3 p. in-fol.).— Modèle d'état de distribution par département d'ingénieurs, de la dite contribution. v. 1787 (impr. 3 p. in-fol.). — Modèle d'avertissement à l'adjudicataire et aux communautés, pour se trouver à la désignation des ouvrages adjugés. v. 1787 (impr. placard). — Modèle de procès verbal d'indication de l'ouvrage adjugé. v. 1787 (impr. 4 p. in-fol.).— Modèle de certificat pour paiement d'acompte. v. 1787 (impr. placard).— Modèle de procès-verbal de réception de l'ouvrage adjugé. v. 1787 (impr. 2 p. in-fol.).— « Copie du mémoire envoyé à M. Darras, inspecteur à Doullens, par l'assemblée municipale d'Acheux », à l'effet d'obtenir un chemin pour rendre sa communication plus facile avec les villes voisines. 5 octobre 1788. — « Règlement provisoire pour les cantonniers de la généralité d'Amiens. » 3 juillet 1789 (impr. 11 p. in-4°. Amiens, 1789). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne l'imposition sur les communautés de la généralité d'Amiens, des sommes nécessaires à l'entretien et à la confection des routes de la dite généralité, pendant l'année 1789. » 18 août 1789 (impr. 6 p. in-fol.). — « Copie de la lettre circulaire écrite par M. de la Millière, le 2 mars 1790, aux commissions intermédiaires et aux intendants, auxquels il a déjà été écrit relativement à l'exécution du décret du 22 janvier de la même année », sur la comptabilité des ponts et chaussées. – « Table du prix auquel doit revenir le transport de la toise cube de sable, cailloutis ou terre, étant fait avec banneaux ou camions de différentes charges et prix, à commencer depuis 50 toises de distance, jusqu'à 3.000 toises. » XVIIIe s. (impr. affiche), — etc.

C. 1287. (Liasse.) — 17 pièces papier

1761-1787. — Ponts et chaussées. — « Devis des ouvrages à faire pour la construction de 29 ponts et ponceaux », sur différentes routes de la Picardie. 15 août 1761. — « Détail des ouvrages à faire, pour la construction de 29 ponts et ponceaux », etc. 15 août 1761. — « Devis des ouvrages à faire, pour l'entretien pendant 6 années..... des chaussées de pavés de grès, et des ponts et ponceaux sur les routes et embranchements compris entre la communication de Chaulnes et les limites de l'Artois et du Cambresis. » 4 décembre 1777. — « Devis des ouvrages à faire, pour l'entretien pendant 6 années..... des chaussées en pavés de grès et des ponts et ponceaux, tant sur la grande route de Paris en Flandre, par Roye et Péronne, que sur plusieurs autres routes adjacentes. » 20 février 1783. — « Détail estimatif des ouvrages » pour l'entretien des dites routes. 20 février 1783. — « Devis des ouvrages à faire, pour l'entretien pendant 6 années..... des chaussées de pavés de grès et des ponts et ponceaux, tant sur la grande route de Paris en Flandre, par Ham, Saint-Quentin et le Catelet, que sur celle de Saint-Quentin à La Fère. » 20 février 1783. — « Détail estimatif, « des dits travaux. » 20 février 1783.— « Devis

des ouvrages à faire, pour l'entretien pendant 6 années..... des chaussées de pavés de grès et des ponts et ponceaux sur différentes routes de cette généralité, aux environs d'Amiens, et autres parties détachées. » 20 février 1783. — « Détail estimatif » des dits travaux. 20 février 1783. — « Détail estimatif des ouvrages en terrasses, maçonnerie, charpente et pavé à faire pour le rallongement et la reconstruction de la voûte du pont dit de l'Horloge, situé près la tour de ce nom, dans la traverse de la basse ville de Calais, laquelle forme partie de la grande route de Paris en Angleterre, ensemble pour la réparation des ponts Saint-Pierre et à Quatre branches, situés route de Calais à Saint-Omer. » 15 juin 1784. — « Devis des ouvrages à faire pour la construction de 570 toises de longueur de chaussée de pavés de grès, sur 15 pieds de largeur, dont 276 toises dans la traverse du village de Dury, grande route de Paris en Angleterre, et 294 toises, dans la traverse de Breteuil, route d'Amiens en Basse-Normandie. » 22 février 1787. — « Détail estimatif » des dits ouvrages. 22 février 1787. — « État des travaux des routes exécutés dans le département d'Amiens, pendant l'année 1788, d'après les devis et adjudications déposés aux archives du dit département. » Septembre 1788, — etc.

C. 1288. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1763-1788. — Ponts et Chaussées. — « Généralité d'Amiens. État des ouvrages proposés à continuer ou à achever dans la dite généralité, tant pour les ponts et chaussées, que pour les ports maritimes, en conséquence des adjudications ci-devant faites, ensemble ceux qu'il conviendrait adjuger pendant l'année 1764. » Exercice 1763. — Id. exercice 1768. — Id. exercice 1782. — Id. exercice 1783. — Id. exercice 1784. — Id. exercice 1785. — Id. exercice 1786. — Id. exercice 1788. — « Généralité d'Amiens. Etat des ouvrages à faire pendant l'année 1779, en conséquence des adjudications passées aux entrepreneurs. » Exercice 1778. — Id. exercice 1779. — Id. exercice 1780. — Id. exercice 1781. — Id. exercice 1782. — Id. exercice 1784. — Id. exercice 1785. — « État général des ouvrages portés à faire par corvée dans la généralité de Picardie, pendant l'année 1785, tant en entretien des anciennes chaussées, que pour continuer la construction des nouvelles parties de routes entreprises ou à ouvrir, et la désignation des communautés qu'on propose d'appliquer à l'exécution de ces différents travaux. » — Id. 1786, — etc.

C. 1289. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1764-1787. — Ponts et Chaussées. — « État des ouvrages qu'il conviendrait faire par corvée, sur les principales routes de la Picardie, pendant l'année 1764. » Amiens, 21 février 1764. — « Route d'Abbeville à Blangis et celle d'Abbeville à Saint-Valery. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis pour l'année 1773. » — « Routes de l'arrondissement d'Amiens. Répartition des ouvrages à faire pour le transport des grès, bordures et sable, pour les relevés à bout et les entretiens simples des chaussées des environs d'Amiens. Corvées, 1773. » — Id. Routes des environs d'Amiens. 1774. — « Routes d'Abbeville à la ville d'Eu, d'Abbeville à Saint-Valery, et de la ville d'Eu à Paris. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis. Corvée de 1774. » — « Adjudications et réceptions à faire aux routes du département d'Abbeville, en 1776, 1777, 1778 et suivantes. » — « Ponts et chaussées. Généralité de Picardie. État et appréciation des ouvrages faits par corvée dans la généralité pendant l'année 1783 », etc. — Id. 1785. — Id. 1786. — Ordonnances pour l'adjudication des tâches de corvées des communautés de la subdélégation d'Ardres. 1786. — « Tableau des adjudications faites le 23 mai 1786, en exécution des ordonnances de Mgr. le comte d'Agay, intendant de Picardie, du 9 février dernier, des tâches de travail sur les grandes routes imposées aux paroisses de la subdélégation d'Ardres », etc. Ardres, 24 mai 1786. — « État des paroisses de l'élection de Saint-Quentin, qui ont versé des fonds sur les corvées de 1787, au receveur particulier des finances, jusqu'à l'époque du 17 juillet 1787 », — etc.

C. 1290. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1769-1789. — Ponts et Chaussées. — « État des dépenses comprises au second brevet arrêté au Conseil, le 19 juillet 1768, et dont l'imposition a été ordonnée par arrêt daté du même jour. » — « État des gratifications payées à l'ingénieur en chef, aux inspecteurs et sous-ingénieurs des ponts et chaussées, pendant l'année 1771 », etc. — Id. 1782. — Id. 1784. — Id. 1785. — « État des paiements faits aux sous-ingénieurs, pour leurs appointements pendant l'année 1771 », etc. — Id. 1783. — Id. 1785. — Id. 1786. — « État des paiements faits aux élèves des ponts et chaussées, employés pendant 7 mois de l'année 1785 aux opérations relatives à la navigation de la Somme depuis Amiens jusqu'à Picquigny, et depuis Abbeville jusqu'à St-Valery. » — « État des gratifications payées au sieur de la Roche

inspecteur des ponts et chaussées, et au sieur de la Barthe, conducteur principal au département d'Abbeville, suivant les ordres du Conseil », etc. Amiens, 31 décembre 1785. — « État de la dépense pour salaires de conducteurs, piqueurs et autres employés à la journée, à la conduite des travaux faits par corvée dans la généralité d'Amiens... pendant l'année 1783. » — Id. 1785. — Id. 1786. — « Etat général de ce que doivent payer toutes les communautés de la généralité d'Amiens, pendant l'année 1787, pour leur contribution aux travaux des routes. » — Id. 1789, — etc.

C. 1291. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1772-1789. — Ponts et Chaussées. — « Généralité d'Amiens. Exercice 1770, situation des ouvrages ordonnés par l'état du Roi, des ponts et chaussées du dit exercice, au dernier décembre 1771. » — Id. exercice 1782. — Id. exercice 1784. — Id. exercice 1785. — Extrait du dit état. Exercice 1769. — Id. exercice 1783. — « Inspection générale des ponts et chaussées. Département de M. Dubois. Généralité d'Amiens. Tournée de 1785. » — « Généralité d'Amiens. Grandes routes et chemins de grandes communications. Etat général des routes faites et à l'entretien parfait, de celles à réparer, pour être mises à l'entretien, de celles ébauchées et à finir, et enfin de celles qui ne sont que projetées. » 28 novembre 1786. — État des ouvrages faits par les cantonniers pendant le mois de novembre 1789, sur la route de Péronne à Arras, par Sailly et Bapaume. » — « Etat des toisés de l'excavation des terres à la toise cube, faite pendant le mois de novembre. » XVIII° s., — etc.

C. 1292. (Liasse.)— 8 pièces papier.

1781-1789. — Ponts et Chaussées. — « Etat et emploi de la somme de 20.000 l. accordée pour partie des indemnités dues pour les terres occupées par les routes ouvertes dans la généralité de Picardie.» Amiens, 23 août 1781. — « État des indemnités les plus urgentes qui restent à payer, pour les terrains et bâtiments qui se trouvent compris dans la traverse de différentes routes de la généralité de Picardie. » Amiens, 2 septembre 1782. — « État des indemnités qui restent dues pour terrain pris à l'occasion des routes ouvertes dans la généralité de Picardie », etc. 1782. — « Etat des indemnités à payer pour les terrains et bâtiments qui se trouvent compris dans la traverse de différentes routes de la généralité de Picardie. » Amiens, 6 août 1783. — « État des indemnités à payer à différents particuliers, pour des terres prises pour la confection des routes dans le département d'Abbeville. » 31 décembre 1784. — « État général des indemnités relatives à la confection des routes de la généralité d'Amiens, à compter depuis 1776, jusques et compris 1789. » — « État général de toutes les indemnités... pour les terrains et bâtiments pris à l'occasion de l'ouverture de différentes parties des routes du département d'Amiens, à compter depuis 1776, jusqu'y compris 1789. » — « État général de toutes les indemnités... pour les terrains et bâtiments pris à l'occasion de l'ouverture des différentes parties des routes d'Amiens à Dunkerque par Doullens, d'Amiens à Cambrai par Albert, et d'Amiens à Péronne, à compter depuis 1776, jusqu'y compris l'année 1789. »

C. 1293. (Liasse.) — 6 pièces papier (1 imprimée).

1733-1788. — Ponts et Chaussées. Route de Paris en Angleterre. — Avis de l'adjudication par-devant M. de Bazinghen, subdélégué à Boulogne, de travaux au chemin de Boulogne à Montreuil, par Samer. Amiens, 3 septembre 1733 (impr. affiche). — « Devis des ouvrages à faire, pour la construction d'une arche de 6 pieds d'ouverture, près du village de Wavignies, grande route de Paris en Angleterre, par Amiens. » Amiens, 15 octobre 1784. — « Devis des ouvrages à exécuter pendant l'année 1788 sur la route de Paris en Angleterre..... atelier à l'entrée de Grandvilliers, au sommet de la descente du bois de Planchon, pour le compte des communautés ci-après nommées. » Amiens, 15 avril 1788. — Id. Atelier de la descente du bois de Planchon à l'entrée de Poix. Amiens, 15 avril 1788, — etc.

C. 1294. (Liasse.) — 59 pièces papier (11 plans).

1754-1786. — Ponts et Chaussées. Route de Paris en Angleterre. — Carte pour démontrer les avantages qu'il y aurait à faire passer la route de Beauvais à Abbeville et à Calais, par Grandvilliers. 1754. — « Plan d'un pont de bois à construire au village de Bernay sur la rivière de Maye, grande route d'Abbeville à Montreuil. » 1771. — Élévation du dit pont. 1771. — Coupe du dit pont. 1771. — Lettre de M. Bompart à l'Intendant, sur un accident arrivé à un ouvrier travaillant à l'atelier de la butte de Vron. Amiens, 11 décembre 1771. — Rapports des ingénieurs sur des demandes d'indemnités pour terrains pris par la construction ou le redressement de la route. 1772-1780. — État général de toutes les indemnités... pour les terrains et bâtiments pris à l'occasion de l'ouverture des différentes parties de la route d'Abbeville à Montreuil, à compter depuis 1776, jusqu'y compris l'année 1789. »

— Lettre de Madame Van-Robais à M. Maugendre, pour la réparation du chemin de son faubourg, à Abbeville. Bagatelle, 29 septembre (l'année manque). — Ordre de corvée pour les habitants du faubourg Saint-Gilles à Abbeville. 7 mai 1772. — Mémoire sur le mauvais état de la chaussée du dit faubourg, présenté par les officiers municipaux d'Abbeville. 1782. — Mémoire de M. de La Touche sur la dite affaire. Amiens, 11 octobre 1782. — « Devis des ouvrages... à faire pour le rallongement et la reconstruction de la voûte du pont dit de l'Horloge, situé près la tour de ce nom, dans la traverse de la basse ville de Calais, laquelle forme partie de la grande route de Paris en Angleterre ; ensemble pour les réparations des ponts Saint-Pierre et à Quatre branches, situés sur la route de Calais à Saint-Omer. » Amiens, 15 juin 1784. — « Devis des ouvrages à faire pour la construction d'un arceau de 3 pieds, 6 pouces d'ouverture, entre Wavigny et Saint-Just, grande route de Paris en Angleterre, par Amiens. » Amiens 18 janvier 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements de la part des fermiers généraux des messageries, relativement à la réparation d'un pont entre Nampont et Abbeville, et de faire recouvrir de sable la montagne de Flixecourt. Paris, 26 novembre 1785. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Millière, sur la dite affaire. 12 décembre 1785. — « Route d'Abbeville à Montreuil. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis, pour l'année 1773. » — Id. 1774. — Id. Route de Paris à Calais. Ateliers de Grandvilliers, Poix, Lincheux, etc. 1773.— Id. Route de Paris à Calais. Corvée de 1774. — « Plan d'une partie de la route d'Abbeville à Beauvais, par le village d'Épagne.» XVIIIe s.— Id. du Titre à Nouvion. XVIIIe s. — « Projet de redressement entre la forêt de Vron et l'entrée de ce village, sur la route d'Abbeville à Montreuil. » XVIIIe s. — « Plan de la descente de Vron, route d'Abbeville à Montreuil. » XVIIIe s. — «Plan d'une partie de la route d'Abbeville à Montreuil, dans la traverse du village de Vron, avec les projets allant du côté de Montreuil. » XVIIIe s. — « Plan de la descente de Nampont, route d'Abbeville à Montreuil. » XVIIIe s.— « Plan d'une partie de la route de Paris en Angleterre par Amiens, depuis Saint-Just jusqu'à Breteuil, contenant les indications des limites et enclaves du Soissonnais et de la Picardie.» XVIIIe s., — etc.

C. 1295. (Liasse.) — 14 pièces papier (2 plans).

1770-1787. — Ponts et Chaussées. Route de Paris a Amiens et d'Amiens a Doullens. — Tracé de la route de Beauvais à Breteuil. v. 1770. — « Route de Breteuil à Beauvais. Répartition des ouvrages à faire en terrassement et cailloutis. Corvée de 1773. » — Id. corvée de 1774. — « Plan et profil, pour servir à la construction de 100 toises courantes de chaussées de pavé neuf à faire sur la grande route de Paris en Flandres, vis-à-vis Oresmaux. » 1715. — « Route d'Amiens à Saint-Just. Répartition des ouvrages à faire en terrassement et cailloutis. Corvée de 1773. » — Id. corvée de 1774. — Id. Route d'Amiens à Arras par Doullens. Corvée de 1773. — Id. corvée de 1774, — etc.

C. 1296. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1787-1788. — Ponts et Chaussées. Route de Paris a Amiens et d'Amiens a Doullens. — « Devis des ouvrages à faire, pour la construction d'un pont de 12 pieds d'ouverture, et 67 pieds de longueur, d'une tête à l'autre, en maçonnerie, dans le fond de Villers-Bocage, route d'Amiens à Dunkerque, par Doullens etc. » Amiens, 15 mars 1787. — Ordonnances pour le paiement de la reconstruction du pont de Villers-Bocage, 29 avril, 2 mai 1788, — etc.

C. 1297. (Liasse.) — 36 pièces papier (plans).

XVIIIe s. — Pont et Chaussées. Routes de Paris a Amiens et d'Amiens a Doullens. — Plan, coupe et élévation d'un pont à rallonger au fond de Saint-Sauflieu. — Id. d'un ponceau à rallonger à la sortie de Bonneuil. — Id. d'un ponceau à rallonger au fond de Fléchy. — Id. d'un ponceau à construire à neuf, vis-à-vis la cense du Grand Mesnil. — Id. d'un pont biais à rallonger dans le fond du Grand Mesnil, proche Wavignies. — Id. d'un pont à construire à neuf avant d'arriver à Saint-Just.— Id. d'un pont à construire dans le fond de La Vicogne.— Id. d'un pont à construire dans le fond, à l'entrée de Beauval. — Id. d'un pont à construire à la sortie de Beauval. — Id. d'un ponceau à construire à neuf, route de Doullens à Saint-Pol.— « Plan d'amélioration de la grande route d'Amiens à Doullens, au village de Beauval. » — « Plan de la traverse du faubourg de Beauvais. » — « Plan de l'entrée du village de Dury. » — « Plan et dimensions de la grande chaussée d'Amiens à Paris, passant au travers du terroir, et partie du village d'Esserteaux. » — « Plan d'une partie de la grande route de Paris à Amiens. Petit Fay », — etc.

C. 1298. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1731-1741. — Ponts-et-chaussées. Route de Paris en Flandre. — « Extrait des registres du conseil

d'État. » Arrêt qui ordonne l'étude des réparations à faire à la partie de la route de Paris en Flandre, entre Péronne et Cambrai, devenue impraticable aux voitures. » Marly, 8 mai 1731. — « Estimation de la dépense des ponts et chaussées de grès à faire, tant pour achever de paver la route de Paris en Flandre, par Roye et Péronne, depuis la généralité de Soissons jusques au dit Péronne, que pour paver aussi celle de Péronne à Cambrai, dans la partie qui passe sur la Picardie, finissant à la frontière d'Artois. » 1736. — Lettre de M. Dubois, directeur général des ponts et chaussées, au cardinal de Fleury, sur la dite affaire. Paris, 15 août 1736. — Lettre de M. Dangervilliers à l'Intendant, sur ce que les états de Cambrésis s'opposent à l'alignement de la chaussée projetée sortant de Cambrai par la porte de Cantimpré, pour aller joindre celle que les états d'Artois devaient faire sur leur territoire, pour la communication de Péronne à Cambrai. Versailles, 21 juin 1737. — « Mémoire des états d'Artois, sur la chaussée proposée par MM. des états de Cambrai, pour aller de Cambrai à Péronne et à Saint-Quentin. » v. 1737. — Correspondance sur la dite affaire, — etc.

C. 1299. (Liasse.) — 11 pièces papier (7 plans).

1740-1774. — Ponts et Chaussées. ROUTE DE PARIS EN FLANDRE. — « Plan pour le chemin de Péronne à Cambrai. » 1740. — « Carte d'une partie de la Picardie, Artois et Flandres. » 2 septembre 1740. — « Généralité d'Amiens. Route de Paris en Flandres, par Péronne. Balance des prix des entretiens, suivant le bail de 1758, avec les prix des dits entretiens, pour le renouvellement de ce bail en 1764 », etc. Amiens, 13 février 1764. — « Plan de l'entrée de la ville de Péronne, du côté du faubourg de Paris, avec le projet d'un pont de deux arches, à reconstruire sur la rivière de Somme, en place de l'ancien, qui tombe en ruines. » 1766. — « Plan et élévation d'un pont de deux arches à reconstruire à l'entrée de la ville de Péronne, du côté du faubourg de Paris, sur la rivière de Somme. » 1766. — « Profil des pentes des abords du pont à reconstruire à l'entrée de la ville de Péronne. » 1766. — Notes sur la construction du dit pont. Février 1765. — « Plan de l'emplacement d'un pont provisionnel, sous la chaussée de Paris en Flandres, près la ville de Péronne, sur le nouveau canal de Picardie. » Amiens, 25 juin 1773. — Lettre de M. de Saint-Firmin à l'Intendant, sur la construction du dit pont. Amiens, 25 juin 1773. — « Copie du rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur la requête des administrateurs de l'hôpital des femmes de la ville de Roye, qui demandent la propriété de l'ancien chemin de la grande route de Paris en Flandres, vis-à-vis les terres du dit hôpital, à la sortie du faubourg Saint-Gilles de la dite ville de Roye. » 6 septembre 1774, — etc.

C. 1300. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1773-1787. — Ponts et Chaussées. ROUTE DE PARIS EN FLANDRE. — « Route de Paris en Flandres par Péronne, celle de Saint-Quentin à Cambrai et à La Fère. Répartition des ouvrages à faire en terrassement et transport de grès. » 1773. — « Route de Roye à Noyon. Atelier du Montail. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis, pour le transport du sable. Corvée de 1773. » — « Entretien de la grande route de Paris en Flandres, par Roye et Péronne, et autres contenues au bail du sieur Nobécourt. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis... Corvée de 1773. » — Id. corvée de 1774. — « Détail des ouvrages à faire, pour l'entretien des chaussées en pavés de grès sur la deuxième partie de la grande route de Paris en Flandres. », etc. Amiens, 20 janvier 1777. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur la plainte portée par le marquis de Folleville, de ce qu'on lui a refusé la permission de faire faire à ses frais la plantation des arbres projetés de remplacer sur la route de Paris à Lille, dans la partie entre Péronne et Bapaume, sous prétexte que la plantation doit se faire dans l'intérieur du chemin, et par conséquent, sur un terrain qui appartient au Roi. Paris, 4 février 1786. — « Rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, (de la Touche) sur le mémoire adressé à M. le contrôleur général par M. le marquis de Folleville », etc. Amiens, 8 mars 1786. — Réponse de l'Intendant à M. de la Millière, sur la dite affaire. 19 mars 1786. — « Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction d'un ponceau... dans le fond d'Orvillers, grande route de Paris en Flandres, par Roye et Péronne. » Amiens, 21 mars 1787. — « Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction d'un pont... sur la grande route de Paris en Flandres, par Roye et Péronne, près du village de Marchélepot. » Amiens, 21 mars 1787. — « Devis des ouvrages à exécuter pendant l'année 1787, sur la route de Paris en Flandres, par Roye et Péronne, atelier de Gonnelieu. » etc., — etc.

C. 1301. (Liasse.) — 53 pièces papier.

1772-1776. — Ponts et Chaussées. ROUTE D'ABBEVILLE A EU ET D'ABBEVILLE A DOULLENS. — Rapports

des ingénieurs sur les demandes d'indemnités par les propriétaires des terrains pris pour la dite route.

C. 1302. (Liasse.) — 18 pièces papier (14 plans.)

1772-1774. — Ponts et Chaussées. ROUTE D'ABBEVILLE A EU ET D'ABBEVILLE A DOULLENS. — « Plan d'une partie de la route d'Abbeville à Doullens, depuis le Bois, jusqu'à la ville de Saint-Riquier, avec un projet de redressement de la butte de Drugy à Saint-Riquier, et de perfection d'accottements de Drugy au Bois. » 1772. — « Route d'Abbeville à la ville d'Eu, et de la ville d'Eu à Paris. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis, pour l'année 1773 » — Id. Route d'Abbeville à Doullens. — Id. 1774. — « Plan d'une partie de la route d'Abbeville à la ville d'Eu, depuis le village de Valines, jusqu'à celui de Fressenneville, avec le projet entre ces deux villages. » XVIIIe s. — « Plan de la grande route, entre Miannay et Valines. » XVIIIe s. — « Plan entre Longvillers et Beaumetz. » XVIIIe s. — « Plan d'une partie de la route d'Abbeville à Doullens, depuis Bernaville jusqu'à Fienvillers. » XVIIIe s. — « Extrait de la carte itinéraire de la route de Doullens à Abbeville. » (de Bernaville à Fienvillers.) XVIIIe s. — « Plan et élévation d'un ponceau à construire vis-à-vis la ferme de Milly, route de Doullens à Arras. » XVIIIe s. — « Plan et élévation d'un pont à construire entre Abbeville et le bois de Saint-Riquier, route d'Abbeville à Doullens. » XVIIIe s. — « Plan et élévation d'un ponceau à construire vis-à-vis le pont des Neuf-Moulins, route de Doullens à Arras. » XVIIIe s., — etc.

C. 1303. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1785-1790. — Ponts et Chaussées. ROUTE D'ABBEVILLE A EU ET D'ABBEVILLE A DOULLENS. — « Devis des ouvrages à faire, pour la construction d'un ponceau en maçonnerie de 4 pieds d'ouverture, dans le fond de Fressenneville, route d'Abbeville à la ville d'Eu. » Amiens, 1er janvier 1785. — « Devis des ouvrages à faire pour la construction d'un ponceau en maçonnerie de quatre pieds d'ouverture, entre la ville de Doullens et la butte de Beaurepaire, vis-à-vis de la blanchisserie, route d'Abbeville à Arras. » Amiens, 1er janvier 1785 — « Détail estimatif des ouvrages à faire pour la construction d'un pont de six pieds d'ouverture, dans le fond de Frireulles, route d'Abbeville à la ville d'Eu. » Amiens, 1er janvier 1785. — Devis des dits travaux. Amiens, 1er janvier 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur un mémoire par lequel le comte de Boubers réclame contre la nouvelle direction de la route d'Eu à Abbeville. Paris, 22 février 1785. — Mémoire du marquis de Fontaines, seigneur de Woincourt, réclamant le remboursement d'un journal et demi de terrain, qui lui a été pris pour le grand chemin d'Abbeville à Eu. 1785. — Lettre de l'Intendant à M. de Vergennes, sur la dite affaire. Il n'a actuellement aucuns fonds pour acquitter ces indemnités. 27 juin 1785. — Requête des habitants d'Eu à M. de la Millière, à l'effet de faire élever la grande route d'Abbeville de 7 à 8 pieds, pour atteindre la hauteur d'un pont qu'ils viennent de faire reconstruire sur la Bresle. 7 juillet 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur une lettre des états d'Artois, qui demandent l'achèvement des parties de la route d'Amiens à Arras, entre cette dernière ville et Doullens. 10 septembre 1785. — « Rapport sur la lettre de MM. les députés des états d'Artois », etc. par M. Brun. Abbeville, 6 novembre 1786. — « Etat général de toutes les indemnités... pour les terrains et bâtiments pris à l'occasion de l'ouverture des différentes parties de la route d'Abbeville à la ville d'Eu, à compter depuis 1776, jusqu'y compris l'année 1789. » 17 mars 1790. — « Rapport sur la requête présentée à M. l'Intendant, par le nommé Marc Leroy, syndic de la communauté de Marest-et-Oust, par laquelle il se plaint de ce que le nommé Dufossé, piqueur, a voulu lui faire recevoir une tâche qui ne ressemblait pas à celle qui lui était assignée par son mandement », par M. Brun. Abbeville, 15 mai 1785, — etc.

C. 1304. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1769-1790. — Ponts et Chaussées. ROUTE DE ROUEN A DUNKERQUE PAR BLANGY, ABBEVILLE ET HESDIN. — « Route d'Abbeville à Hesdin. Atelier de Froyelles. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis pour l'année 1773. » — « Route d'Abbeville à Hesdin. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis. Corvée de 1774. » — Rapports des ingénieurs sur les demandes d'indemnités présentées par les propriétaires des terrains sur lesquels passe la dite route. 1780. — « Rapport de M. Brun, sur la demande de M. de Neuilly. » Abbeville, 7 juillet 1783. — « Devis des ouvrages à faire, pour la construction d'un ponceau en maçonnerie, de 5 pieds d'ouverture, près la chapelle du Boisle, route d'Abbeville à Hesdin. » Amiens, 1er janvier 1785. — Détail estimatif des dits travaux. 1er janvier 1785. — Lettre de M. de la Millière

sur des travaux à faire à la dite route, à la sortie de Blangy. Paris, 26 mars 1785. — « État général de toutes les indemnités... pour les terrains et bâtiments pris à l'occasion de l'ouverture des différentes parties de la route de Rouen à Dunkerque, par Blangy, Abbeville et Hesdin, à compter depuis 1776, jusqu'y compris l'année 1789. » 23 mars 1790, — etc.

C. 1305. (Liasse.) — 21 pièces papier (3 plans).

1767-1785. — Ponts et Chaussées. Route de Rouen a Amiens, et d'Amiens a Bapaume. — « Plan du village de Querrieux et celui de Pont-Noyelle, avec le chemin actuel, et celui où l'on passait anciennement. » 12 juillet 1767. — Rapports des ingénieurs sur les demandes d'indemnités faites par les propriétaires des terrains sur lesquels passe la dite route. 1772-1780. — « Plan de l'entrée du village de Lignières-Châtelain, du côté d'Aumale, fait au mois de mai 1782, par Prophette. » — « Plan des traverses de Querrieux et de Pont-Noyelles. » 1783. — « Devis des ouvrages à faire, pour la construction d'un ponceau... dans le fond de Bresle, route d'Amiens à Cambrai, par Albert. » Amiens, 18 septembre 1784. — Détail estimatif des dits ouvrages. 18 septembre 1784. — « Devis des ouvrages à faire pour la construction d'une arche de six pieds d'ouverture, à la sortie du bourg de Poix, côté d'Éplessier, sur la route d'Amiens à Rouen. » Amiens, 7 décembre 1784. — Détail estimatif des dits ouvrages. 7 décembre 1784. — « Rapport sur le mémoire présenté au Conseil par quelques habitants des villages d'Heilly, Ribemont et Bresle, aux fins d'obtenir une indemnité, pour les terres comprises dans le redressement de la chaussée d'Amiens à Albert. » Amiens, 13 août 1785, — etc.

C. 1306. (Liasse.) — 33 pièces papier (29 plans).

1773-1774. — Ponts et Chaussées. Route de Rouen a Amiens, et d'Amiens a Bapaume. — « Route d'Amiens à Rouen. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis, pour l'année 1773. » — Id. Route d'Amiens à Bapaume. — « Route d'Amiens à Rouen, et de Dieppe à Paris. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis. Corvée de 1774. » — Id. Route d'Amiens à Bapaume. — « Plan d'une partie de la route d'Amiens à Rouen, depuis Lignières jusqu'aux limites de la Normandie. » XVIIIe s. — Plan d'une partie de ladite route, de Lignières à Caulières. XVIIIe s. — « Plan d'une partie de la traverse de Poix », etc. XVIIIe s. — Plan d'une partie de la route d'Amiens à Albert, depuis le faubourg Saint-Pierre, jusqu'à Querrieux. » XVIIIe s. — « Plan d'une partie de la route d'Amiens à Albert, à la sortie de Pont-Noyelle. » XVIIIe s. — « Plan de la montagne, avant d'arriver à Albert. » XVIIIe s. — « Plan d'une partie de la route d'Amiens à Albert, vis-à-vis le village de la Boissière. » XVIIIe s. — Plan de la dite route, près d'Heilly. XVIIIe s. — « Plan, coupe et élévation d'un ponceau à construire dans le fond du bois de Saint-Laurent, route d'Amiens à Albert. » XVIIIe s. — « Plan et élévation d'un ponceau à construire dans le fond de Brelle, route d'Amiens à Albert. » XVIIIe s. — « Plan et élévation pour servir de construction de deux ponceaux, dans le fond de la Boissière, et l'autre à l'entrée d'Albert, route d'Amiens à Bapaume, par Albert. » XVIIIe s. — « Plan et élévation d'un pont à construire à Salouel, route d'Amiens à Rouen. » XVIIIe s. — « Plan et élévation, pour servir de construction de six ponceaux, sur la route d'Amiens à Rouen. » XVIIIe s. — « Plan et élévation d'un ponceau à construire dans le fond de Gournay, route d'Amiens à Rouen. » XVIIIe s. — « Plan et élévation, pour servir de construction de deux ponceaux, sur la route d'Amiens à Rouen ». XVIIIe s.

C. 1307. (Liasse.) — 3 pièces papier (plans).

1762. — Ponts et Chaussées. Route de Montdidier a Roye, et de Roye a Nesle et a Ham. — Projet de rectification de la dite route, près d'Ételfay. 28 octobre 1762. — Id. de Roye à Rethonvillers. XVIIIe s. — « Plan du faubourg Saint-Sulpice de la ville de Ham, avec le projet d'une courbe à son abord. » XVIIIe s.

C. 1308. (Liasse.) — 4 pièces papier (1 imprimée).

1757-1787. — Ponts et Chaussées. Route de Paris en Flandre, par Ham, Saint-Quentin et le Catelet. — Ordonnance de l'Intendant, relative au transport des grès pour la route de Ham au Catelet. Amiens, 6 novembre 1757 (impr. affiche). — « Route de Paris en Flandres, par Ham et Saint-Quentin. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis », etc. 1773. — Id. 1774. — « Devis des ouvrages à faire, pour la reconstruction d'un pont..... près la Terrière, grande route de Paris en Flandres, par Ham, Saint-Quentin et Cambrai. » Amiens, 21 mars 1787.

C. 1309. (Liasse.) — 16 pièces papier (4 plans).

1734-1760. — Ponts et Chaussées. Route d'Abbeville a Amiens, et d'Amiens a Montdidier. — Requête des habitants d'Ailly-sur-Somme à l'Intendant, demandant la reconstruction du pont de charpente sur

la Somme, attendu son état défectueux. 2 mars 1734. — Procès-verbal de visite du dit pont, et estimation des travaux à y faire. Amiens, 28 avril 1734. — « Plan, profils et élévation du pont de charpente à faire sur la rivière de Somme vis-à-vis le village d'Ailly, à la place de celui qui tombe en ruines. » 1734. — « Devis pour la construction d'un pont de charpente, à faire en bois de chêne neuf sur la rivière de Somme, au lieu et place de celui qui est vis-à-vis le village d'Ailly, entre Amiens et Picquigny. » Amiens, 7 août 1734. — Procès-verbal de visite du dit pont, construit par Pierre Lefebvre, maître charpentier à Amiens. 12 février 1737. — Requête de Pierre Lefebvre à l'Intendant, à l'effet d'être payé des dits travaux, malgré les défectuosités mentionnées au précédent procès-verbal, et sur les quelles il donne des explications. 24 avril 1737. — Nouveau procès-verbal de visite dudit pont. 8 août 1737. — « Plan de la nouvelle route de Rollot à Cuvilly..... levé en 1755, par le sieur Marchand, sous-ingénieur des ponts et chaussées, dans la généralité d'Amiens. » — « Chemin de Rollot à Cuvilly. Indemnités proposées le 3 décembre 1755. » — « Plan de la partie du chemin d'Amiens à Abbeville, depuis Ailly-sur-Somme jusqu'à Breilly, avec la distribution de l'ancien chemin, proportionnellement au terrain qui a été pris pour l'établissement du nouveau. » Amiens, 17 avril 1760, — etc.

C. 1310. (Liasse.) — 18 pièces papier (3 plans).

1767-1789. — Ponts et Chaussées. ROUTE D'ABBEVILLE A AMIENS, ET D'AMIENS A MONTDIDIER. — « Plan de la traverse du village d'Ailly-sur-Somme. » 1765. — Lettre de M. Bompart à l'Intendant, sur un projet de redressement de la route à l'entrée du village d'Ailly. Amiens, 21 avril 1765. — Lettre de M. Bompart à l'Intendant, sur un projet de redressement et d'élargissement de ladite route, à l'entrée de Picquigny. Amiens, 13 février 1767. — « Observations sur le procès-verbal de M. Ducastel, pour les maisons à retrancher à l'entrée de Picquigny », par M. Bompart. 18 mars 1768. — Procès-verbal d'enquête par M. Ducastel, sur les expropriations à faire pour la dite opération. 10 mars 1767. — « Estimation des héritages à prendre, des maisons et bâtiments à démolir, pour le projet de l'entrée de Picquigny. » v. 1768. — « Mémoire sur le projet de redressement de l'entrée de Picquigny », par M. Bompart. v. 1768. — « Plan de la traverse de Picquigny, grande route d'Amiens à Abbeville, avec le projet de suppression de la halle, et de la construction d'une nouvelle chaussée.» Amiens, 23 novembre 1772. — Rapports des ingénieurs sur les indemnités demandées par les propriétaires de terrains pris pour ladite route. 1773. — « Plan détaillé de divers héritages que traverse le nouveau projet de redressement de la vallée de Flixecourt, depuis le milieu de ladite vallée, jusqu'au sommet de la butte du Bout de ville, vers Abbeville, sur 581 t. 1 p. de longueur », etc. Amiens, 28 mai 1773. — « Copie du rapport sur la requête présentée par les nommés Charles Boudry..... et Jacques Barbier, syndic du village de La Chaussée-lès-Tirancourt, tendant à ce qu'il leur soit accordé une portion de l'ancien chemin abandonné à droite de la levée de Picquigny, au village de La Chaussée, pour les indemniser du terrain qui a été pris dans deux pièces de terre à eux appartenant», etc. 27 janvier 1774. — « État des sommes à payer à différents propriétaires, pour indemnité des terres qu'ils ont perdues, pour l'établissement d'une nouvelle partie de route au-dessous du village de Belloy-sur-Somme. » 20 août 1779. — « Etat général de toutes les indemnités..... pour les terrains et bâtiments pris à l'occasion de l'ouverture des différentes parties de la route d'Amiens à Compiègne, par Montdidier et Cuvilly, à compter depuis 1776, jusqu'y compris l'année 1789 », — etc.

C. 1311. (Liasse.) — 24 pièces papier (15 plans).

1773-1788. — Ponts et Chaussées. ROUTE D'ABBEVILLE A AMIENS, ET D'AMIENS A MONTDIDIER. — « Route d'Amiens à Abbeville. Répartition des ouvrages à faire en terrassements pour l'année 1773. » — Id. Route d'Amiens à Montdidier. — Id. Route de Montdidier à Cuvilly. — Id. 1774. — « Plan d'une partie de la traverse de Picquigny incendiée le 20 mai 1786. » — « Devis des ouvrages à exécuter pendant l'année 1788, sur la route de Paris en Angleterre, par Amiens, Abbeville, etc., atelier depuis l'ancienne route qui communique de Belloy à Izeux jusqu'à Flixecourt, pour le compte des communautés. » Amiens, 13 mai 1788. — Tracé de la route d'Hargicourt à Pierrepont. XVIIIe s. — « Généralité de Picardie, route d'Amiens à Montdidier, commençant au-dessus du village de Longueau. Département de M. Rousseau. » Plan. XVIIIe s. — « Plan du redressement et convertissement de cailloux en pavé de grès, depuis le faubourg de Noyon, jusqu'au pont de Longueau. » XVIIIe s. — « Plan de la partie de la route d'Amiens à Abbeville, formant l'abord du village de Moufflers, avec le projet de la descente de la butte du côté d'Amiens. » XVIIIe s. — « Plan de la traverse de Moufflers, grande route d'Amiens à Abbeville,

avec le projet de redressement dans cette traverse. » XVIIIe s.— « Plan du village de Moufflers, avec le projet des deux buttes à ses abords. » XVIIIe s. — « Plan de la traverse du village de Flixecourt, sur la grande route d'Amiens à Abbeville, avec différents projets qu'on se propose de faire. » XVIIIe s. — « Plan d'une partie de la chaussée d'Amiens à Abbeville, situé dans le centre et au plus bas du village de Flixecourt.....présenté pour les dommages soufferts ou à souffrir, par Me Malot, notaire royal audit lieu. » XVIIIe s. — « Plan et élévation de deux ponceaux à construire, l'un dans le fond de Brailly, route d'Amiens à Abbeville, et l'autre à Poix, route d'Amiens à Rouen. » XVIIIe s. — « Plan et élévation d'un pont de deux arches à construire dans la vallée de Somme, entre Picquigny et le village de La Chaussée, route d'Amiens à Abbeville. » XVIIIe s. — « Plan, coupe et élévation du pont de Moufflers, à construire à neuf, sur la route d'Amiens à Abbeville, » XVIIIe s. — « Plan de la traverse du village d'Ailly-sur-Somme. » XVIIIe s., — etc.

C. 1312. (Liasse.) — 8 pièces papier (1 imprimée, 1 plan).

1756-1787. — Ponts et Chaussées. ROUTE DE CHATEAU-THIERRY A BÉTHUNE. — Ordonnance de l'Intendant, pour transporter des cailloux par corvées, sur la chaussée de Péronne à Sailly. Remiencourt, 9 octobre 1756 (impr. affiche). — « Route de Péronne à Arras, par Sailly. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis, pour la réparation de cette chaussée. Corvée de 1773. » — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur ce que les états d'Artois se plaignent du mauvais état de la route de Péronne à Bapaume. Calais, 2 octobre 1786. — « Devis des ouvrages à exécuter pendant les années 1787, 1788, 1789, sur la route de Péronne à Arras, par Bapaume, atelier entre Péronne et les limites de l'Artois, pour le compte des communautés. » 4 février 1787. — « Plan et élévation du pont d'Athies, sur la rivière de Lamignon, chemin de Ham à Péronne. » XVIIIe s., — etc.

C. 1313. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1789-1790.— Ponts et Chaussées. ROUTE DE SAINT-QUENTIN A LA FÈRE. — « Bordereau de mandat à-compte..... au profit du sieur Lamon, adjudicataire de 2,262 l. 4 s. de longueur de chaussée de pavés en grès..... sur la route de St-Quentin à la Fère », etc. Amiens, 25 novembre 1789.— « État général de toutes les indemnités..... pour les terrains pris à l'occasion de l'ouverture de la route St-Quentin à de La Fère, à compter depuis 1776, jusqu'y compris l'année 1789. » Péronne, 10 mars 1790, — etc.

C. 1314. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1773-1788. — Ponts et Chaussées. ROUTE D'AMIENS A PÉRONNE. — « Route d'Amiens à Péronne. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis, pour l'année 1773. » — Id. 1774. — « Rapport sur la requête présentée par le sieur Claude-Quentin Nobécourt, chanoine théologal de Péronne, par laquelle il demande une partie du chemin de Péronne à Amiens, depuis l'embranchement proche de Péronne, jusqu'au canal de la Somme, pour suppléer à 18 verges de terres qui lui manquent dans sa pièce de terre, qui est coupée par ledit canal. » St-Quentin, 29 janvier 1778. — État de situation au 1er octobre 1788, de travaux ordonnés en ladite année, pour la route d'Amiens à Péronne. » Amiens, 1er octobre 1788. — Id. 8 novembre 1788. — Id. 1er décembre 1788.

C. 1315. (Liasse.) — 6 pièces papier (2 plans).

1765-1789. — Ponts et Chaussées. ROUTE D'AMIENS A GRANDVILLIERS. — Requête des syndic et adjoints de Buyon-Plachy à l'assemblée intermédiaire provinciale de Picardie, pour la reconstruction d'un pont. 10 janvier 1789. — « Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction du pont en charpente situé sur la rivière de Selle, près le moulin du village de Plachy. » Amiens, 2 mai 1789. — CHEMIN D'AMIENS A FORGES. — « Distribution d'une partie de l'ancien chemin d'Amiens à Forges, à faire aux propriétaires de Thieuilloy-la-Ville, sur lequel le chemin actuel a été pris. » XVIIIe s. — CHEMIN D'AIRAINES A DOURIER. — « Plan de la traverse du marais de la rivière de Somme, depuis le village de Long, jusqu'au hameau du Catelet. » 1765, — etc.

C. 1316 (Liasse.) — 38 pièces papier (1 plan).

1768-1786. — Ponts et Chaussées. CHEMIN DE MOREUIL A BRETEUIL. — « Mémoire sur les avantages qu'il y aurait de perfectionner le nouveau chemin commencé de Breteuil à Moreuil, pour communiquer de la grande route de Paris à Amiens à celle de Montdidier, à cette capitale de Picardie. » 1768. — « Rapport sur le mémoire présenté par M. le comte de Mailly », par M. Bompart. Amiens, 27 août 1769. — Plan de la route de Moreuil à Breteuil. XVIIIe s. — « Route de Moreuil à Breteuil. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis, pour 1773. » — Lettre de M. de la Millière à

l'Intendant, relativement à la reconstruction du pont de Moreuil. Paris, 4 mai 1785. — Lettre autographe du duc de Mailly à l'Intendant, sur le même objet. Paris, 23 juin 1785. — Lettre de l'Intendant à M. de la Touche, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Saint-Valery, l'informant qu'il écrit au sieur Hébert, sous-ingénieur à Montdidier, pour lui exprimer son mécontentement sur le retard qu'il a mis à lui remettre les plans, devis, etc. de la reconstruction du pont de Moreuil. Amiens, 5 juillet 1785. — Lettre autographe du duc de Mailly à l'Intendant, sur le même objet. Mailly, 15 juillet 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui mandant qu'il « n'y a point d'inconvénient à accepter la proposition que vous a faite M. le duc de Mailly, de se charger de faire reconstruire ce pont suivant ses anciennes dimensions, avec les 2,000 l. que M. le contrôleur général a consenti d'accorder pour cet objet sur les fonds des ponts et chaussées de votre généralité, et aussi avec les fonds particuliers que M. le duc de Mailly destinait à ce même objet ; mais en même temps, il conviendra que vous veuilliez bien réserver à M. de la Touche la surveillance des travaux, dont il donnera la réception et l'emploi des fonds. » 30 juillet 1785, — etc.

C. 1317. Liasse. — 26 pièces papier, 2 plans.

1767-1785. — Ponts et Chaussées. CHEMIN DE CONTY A AIRAINES. — « Plan du chemin de Wailly à Conty, et du redressement proposé, levé géométriquement en octobre 1781 ». — CHEMIN D'HARGICOURT A PIERREPONT. — Lettre de l'Intendant à M. Martinot, le priant d'enquérir, sur la demande faite par le marquis d'Hargicourt, de la réparation du chemin d'Hargicourt à Pierrepont. Paris, 6 juin 1767. — Lettre de l'Intendant à M. Trudaine, sur la dite affaire. Il n'y a que les communautés de Pierrepont et d'Hargicourt qui offrent de travailler à cette réparation : « toutes les autres refusent formellement de les aider, sur le fondement qu'elles n'ont aucun besoin de ce chemin. La réparation des chemins particuliers est un objet sur lequel on est ordinairement fatigué de beaucoup de requêtes et de demandes, qui ont toutes des motifs secrets et tout différents de ceux qu'elles présentent au dehors. Le plus souvent, les habitants cherchent à s'en faire un prétexte pour se dispenser des ouvrages publics ; quelquefois il n'y a que quelques habitants d'une paroisse qui demandent les réparations d'un chemin qui leur est personnellement utile, et ils sont contredits par la plus grande partie des habitants de cette même paroisse. D'autres fois, ce sont les seigneurs qui, pour leurs intérêts particuliers, forment ces demandes, ou engagent les habitants à les former sous le nom des communautés. Dans presque tous les cas, il arrive que les ordonnances restent sans exécution, soit parce que les habitants eux-mêmes, contents de s'être procuré une dispense de travailler aux grandes routes, se soucient peu d'exécuter les ouvrages qui leur ont servi de prétexte pour l'obtenir, soit parce que la division ne tarde guère à se mettre entre eux. En sorte qu'il a été reconnu, qu'en se prêtant à ces demandes, on perdait des forces pour les grandes routes, sans en améliorer davantage les chemins particuliers. » Amiens, 3 septembre 1767. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit aux habitants d'Hargicourt, Pierrepont et Aubvillers, de travailler à la réparation du dit chemin. 8 février 1768. — CHEMIN DE VILLERS A COLLINES. — Plans, coupes et élévations d'un pont à reconstruire à Collines (1785). — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur une demande du comte d'Houdan, relativement à la réparation du dit pont. Paris, 19 avril 1785. — CHEMIN DE CACHY A [illegible]. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur une demande d'indemnité par le sieur Caron, notaire royal à Fouilloy, pour 45 verges de terre qui lui ont été prises pour l'élargissement du dit chemin. Paris, 29 avril 1785. — Rapport sur ladite requête. Amiens, 1er juin 1785. — CHEMIN DE SALLENELLE A WATHIEURT. — Mémoire des bois fournis pour les ponts des bas champs de Sallenelle. St-Valery, 30 juin 1777, — etc.

C. 1318. Liasse. — 5 pièces papier, 2 plans.

1773-1774. — Ponts et Chaussées. ROUTE DE ROYE A NOYON. — « Route de Roye à Noyon. Atelier du Montet, construction, transport du sable, grès et bordures. Corvée de 1773. » — « Route d'Amiens à Roye. Répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis. Corvée de 1773. » — Id. Corvée de 1774. — « Plan et élévation d'un ponceau de 4 pieds d'ouverture à construire sur la route de Roye à Noyon. » XVIIIe s. — « Plan et élévation d'un ponceau de 6 pieds d'ouverture à construire sur la route de Roye à Noyon. » XVIIIe s.

[illegible]

1785-1790. — Ponts et Chaussées. [illegible] ST-VALERY. — Lettre de M. de la Millière à l'Inten- [illegible]

dant, lui demandant son avis sur un mémoire des officiers municipaux, armateurs et négociants de St-Valery, le Tréport et Eu, exposant la nécessité de substituer une grande route au chemin de traverse entre Eu et St-Valery, etc. Chalons, 20 janvier 1786. — « Rapport sur la requête des officiers municipaux, armateurs et négociants de St-Valery-sur-Somme, le Tréport et Eu », etc., par M. de la Touche. Amiens, 8 mars 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, le priant, puisqu'il n'y voit pas d'inconvénients, de charger M. de la Touche de dresser les projets de ladite route. 24 mars 1786. — « Plan de la montagne de la Motte, route de la ville d'Eu à St-Valery. » 1787. — « Nivellement de la montagne de la Motte », etc. 1787. — « Toisé des terrasses à faire, pour partie de la route de la ville d'Eu à St-Valery-sur-Somme, depuis le pont sur la Bresle, limite de Picardie, jusqu'au coin du parc de Mgr. le duc d'Orléans, au sommet de la montagne de la Motte. » 1787. — « Devis des ouvrages à exécuter pendant l'année 1787, sur la route de Saint-Valery-sur-Somme à la ville d'Eu, atelier de la Motte, pour le compte des communautés. » 1787. — « Copie de la requête présentée à M. l'Intendant par le sieur Racine, le 29 septembre 1788. » — « Réponse à la requête présentée à M. l'Intendant par le sieur Racine », par M. Brun. — « Rapport sur la requête présentée à M. l'Intendant par le sieur Racine, entrepreneur des routes », par M. Brun. St-Valery, 13 avril 1789. — « Réponse de l'entrepreneur de l'atelier de 1787, de la Motte, route de St-Valery à Eu, au rapport de M. Brun, du 13 avril 1789. » Gorenflos, 30 avril 1789. — Enquête par M. Derveloy sur ladite affaire. 11 janvier 1790. — « Mémoire et observations sur les pentes exécutées dans la descente de la Motte, nouvelle route d'Eu à St-Valery », par M. Racine. Amiens, 26 avril 1790. — Réponse audit mémoire par M. Brun. St-Valery, 29 mai 1790. — Correspondance sur ladite affaire. 1790, — etc.

C. 1320. (Liasse.) — 10 pièces papier (3 plans).

1753-1786. — Ponts et Chaussées. ROUTE D'AMIENS A HAM. — « Plan et élévation d'un ponceau à construire sur la route de Chaulnes, dans un petit fond proche Puseau. » 1753. — « Plan d'une courbe de 184 toises de développement, à la sortie du village d'Omiécourt. » XVIIIe s. — CHEMIN DE ST-JUST A MONTDIDIER. — « Route de Montdidier à St-Just, répartition des ouvrages à faire en terrassements et cailloutis. Corvée de 1773 » — Id. 1774. — CHEMIN DE CLÉRY A PÉRONNE. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur une demande de M. de Ballainvilliers à l'effet de construire un pont de grès sur la rivière de Lors-Gibé, route de Cléry à Péronne. 23 mai 1786. — « Rapport sur la demande faite par M. de Balainvilliers à M. de la Millière. » 14 juin 1786. — CHEMIN DE BOULOGNE A CONDETTE ET NEUFCHATEL. — « Plan du prolongement de la route de Boulogne à Condette, projetée à travers la forêt d'Hardelot. » XVIIIe s., — etc.

C. 1321. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1776-1778. — Ponts et Chaussées. ROUTE D'ARDRES A SAINT-OMER. — « Rapport de l'inspecteur des ponts et chaussées, sur la requête présentée le 18 décembre 1775, par le sieur Delatre du Ruseau, de Saint-Omer, pour demander la possession d'une portion du chemin de Leuleux dit ancien chemin des Romains, en indemnité du terrain qu'il a perdu dans la nouvelle, d'Ardres à Saint-Omer. » Boulogne, 1er avril 1776.— ROUTE DE DESVRES A GUINES. — « Copie du rapport du sieur Covet, inspecteur des ponts et chaussées, sur la requête d'Antoine Bellenger, dit le Vicomte, demandant, pour le terrain qu'il a perdu dans la nouvelle route de Desvres à Guines, une partie équivalente de la commune d'Hardinghem. » Boulogne, 10 février 1778. — « Estimation des pertes de terrain faites par Madame d'Arnoud, dans la nouvelle route de Guines à Desvres. » Boulogne, 10 octobre 1778. — ROUTE DE BOULOGNE A SAINT-OMER. — Mémoire de M. Covet, inspecteur des ponts et chaussées, sur les pertes faites par Christophe Lorgnier, de la paroisse de Belle, dans la nouvelle route de Boulogne, à St-Omer. Boulogne, 12 septembre 1777, — etc.

C. 1322. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1774-1786. — Ponts et Chaussées. ROUTE DE CALAIS A GRAVELINES. Mémoire de M, Cadié, inspecteur des ponts et chaussées, sur la route de Calais à Gravelines. 29 mars 1774. — Lettre de M. de Cessart à l'Intendant, à l'effet de faire distribuer les tâches de corvées de ladite route, principalement d'Oye à Calais. 30 mars 1774. — Mémoire de M. de Cessart à l'Intendant, sur les travaux de ladite route. Amiens, 6 juillet 1774. — Lettre de M. de Cotte, à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête des habitants de huit paroisses du bas Calaisis, qui demandent qu'au lieu de faire la chaussée de Gravelines à Calais en cailloutage, on la fasse en pavé, prétendant que la confection de cette route en sera plus prompte, moins coûteuse et moins

pénible. Paris, 25 novembre 1777. — Rapport de M. de la Touche, ingénieur en chef des ponts et chaussées de Picardie, sur ladite requête. Amiens, 21 décembre 1777. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, l'informant que, suivant les conclusions du précédent mémoire, le directeur général n'a pas hésité à rejeter ladite demande. Paris, 17 février 1778. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que le ministre n'a pas cru devoir accorder de fonds extraordinaires pour achever la route de Calais à Gravelines, qui paraît devoir former un objet de 194,415 l. Il a préféré attendre que les fonds en rachat de corvée puissent être appliqués à cet objet. 26 août 1786, — etc.

C. 1523. Liasse. — 61 pièces papier, 5 plans.

1775-1785. — Ponts et Chaussées. Chemin de Guines à Ardres. — « Plan du projet d'une nouvelle communication à ouvrir entre le bourg de Guines et la ville d'Ardres. » 1780. — Requête des syndics, propriétaires, laboureurs et habitants des paroisses de l'Ardresis, contre le projet de ladite route. 23 juillet. — « Rapport de l'inspecteur des ponts et chaussées sur une requête du 23 juillet 1780, présentée au nom des habitants des paroisses de l'Ardresis et des villages de Balinghen et Andres, Calaisis. » Boulogne, 10 octobre 1780. — « Plan visuel de la chaussée projetée d'Ardres à Guines. » — Requête des officiers municipaux d'Ardres à M. Necker, réclamant contre le projet de tracé de ladite route. 28 février 1781. — « Copie de la lettre envoyée à M. de Cotte, maître des requêtes ayant le département des ponts et chaussées, par M. de St-Just, lieutenant général au bailliage d'Ardres, et Parent de Grosmont, maire », sur le même objet. 28 février 1781. — « Rapport sur une requête adressée à M. le directeur général, par les officiers municipaux de la ville d'Ardres, à l'occasion de la direction d'un chemin à ouvrir d'Ardres à Guines. » Paris, 2 avril 1781. — Lettres des officiers municipaux d'Ardres à l'Intendant, lui marquant que « les espérances que nous avions reçues de Votre Grandeur, pour le curement de notre canal cette année, viennent d'être diminuées considérablement par les ordres qui nous ont été envoyés de votre part de faire travailler incessamment au grand chemin projeté entre Ardres et Guines. » Ardres, 30 mai 1781. — Mémoire de M. Garnier à l'Intendant. S'il est de l'avis des maire et échevins, sur la direction à donner audit chemin, il pense qu'ils ont tort d'en révoquer en doute la nécessité. Ardres, 21 juin 1781. — « Rapport de l'inspecteur des ponts et chaussées, sur la requête présentée le 8 juin 1781, par MM. les officiers municipaux de l'Ardresis. » Boulogne, 25 juin 1781. — « Rapport de l'inspecteur des ponts et chaussées, sur la requête présentée le 10 juin 1781, par les syndic et habitants de la communauté de Bouquehaut en Ardresis. » Boulogne, 26 juin 1781. — « Rapport de l'inspecteur des ponts et chaussées, sur l'enquête présentée le 30 mai 1781 par MM. les officiers municipaux d'Ardres, relativement à leur tâche de corvée de la même année. » Boulogne, 26 juin 1781. — Plan d'une partie de la nouvelle route projetée. — « Rapport de l'inspecteur des ponts et chaussées, sur la requête présentée le 8 juin 1781, par MM. les officiers municipaux d'Ardres, contre la direction du chemin ordonné de Guines à Ardres, suivant la direction marquée *a a a* sur la carte ci-jointe. » Boulogne, 29 juin 1781. — « Extraits des différentes requêtes ou mémoires de MM. les officiers municipaux d'Ardres, relativement au nouveau chemin d'Ardres à Guines, pour servir à juger par comparaison, de la stabilité de leurs demandes et de leurs conseils. » Accompagné d'un plan. — Lettre de M. Garnier à l'Intendant, sur la direction à faire suivre audit chemin. Ardres, 20 juillet 1781. — Mémoire des officiers municipaux de Calais, réclamant contre le dit chemin. Calais, 2 septembre 1781. — Lettre des officiers municipaux d'Ardres à l'Intendant, l'informant que « nous n'avons pas cru devoir paraître à l'adjudication des terrassements qui s'est faite aujourd'hui, pour l'ouverture du chemin de Guines, parce que nous avons tout lieu d'espérer qu'on aura enfin égard aux représentations que le pays et nous n'avons cessé de faire sur les inconvénients et l'inutilité de ce chemin, depuis qu'il en est question. » Ardres, 15 septembre 1781. — Réponse de l'Intendant aux officiers municipaux d'Ardres. « J'ai reçu, MM., la lettre que vous m'avez écrite le 15 de ce mois, pour m'engager à suspendre les travaux qui doivent s'exécuter pour établir une nouvelle route d'Ardres à Guines. Je ne puis, MM., vous dissimuler que je ne suis on ne peut pas plus mécontent de la résistance que vous apportez à ce chemin, dont le projet a été approuvé par M. Necker et par M. Joly de Fleury. Je crois même devoir vous prévenir qu'une plus longue résistance de votre part ne pourrait qu'indisposer très fortement contre vous le ministre chargé du département des finances, et que cependant je ne pourrais me dispenser de l'en informer. J'espère que vous voudrez bien m'éviter ce désagrément. » 20 septembre 1781. — Lettre des officiers municipaux d'Ardres à l'Intendant, lui mar-

quant que nous n'avons jamais eu l'intention de vous déplaire, ni d'apporter la moindre résistance à l'exécution des ordres du Conseil ..... mais nous vous supplions de ne pas nous refuser votre appui dans nos représentations, que nous devons à la vérité, au bien du pays et à l'intérêt général. Si ces représentations nous intéressaient personnellement, nous en aurions fait le sacrifice, mais la communauté les requérait de nous. Nous osons le répéter : elles sont justes, elles étaient dignes d'être mieux accueillies. Serions-nous répréhensibles, pour nous être flattés que nous serions admis à obtenir la suspension des travaux ordonnés, travaux qui nous sont et nuisibles et au moins inutiles dans les circonstances présentes ? Ils nous nuisent, Monseigneur, plus qu'ils ne peuvent nous servir, car ce n'est point des inondations à craindre, mais des inondations existantes, auxquelles il faut bien plus penser à remédier, qu'à faire un chemin dont on s'est fort bien passé jusqu'aujourd'hui. Ordinairement on ne ferme pas la bouche au bœuf qui rumine : et pourquoi nous obliger à garder le silence, lorsque nous devons parler ? C'est cependant notre triste position. » Ardres, 27 septembre 1781. — Lettre autographe de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant qu'il lui a été fait à son passage à Calais « des représentations si vives sur le chemin d'Ardres à Guines, que j'ai cru devoir en rendre compte à mon retour à M. de Fleury, qui vient de décider que le chemin serait suspendu, mais que, lorsqu'on le reprendrait, ce serait suivant la direction approuvée par l'assemblée des ponts et chaussées. » Paris, 1er octobre 1781.— Lettre de M. Garnier à l'Intendant, réclamant la reprise des travaux dudit chemin. « Indépendamment de l'avantage que le public en retirera, il résultera de cette reprise une leçon aux officiers municipaux d'être dorénavant plus conséquents, et de ne point se laisser pousser, par un faible intérêt personnel à résister à ce que leurs supérieurs majeurs ont décidé en pleine connaissance, et après une discussion suffisante. » Ardres, 19 octobre 1781. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire par lequel les habitants d'Ardres demandent que l'on reprenne les travaux de la route d'Ardres à Guines, dont la suspension avait été ordonnée en 1781. Paris, 19 mars 1785. — « Rapport sur le mémoire des habitants d'Ardres, par lequel ils demandent l'exécution du chemin d'Ardres à Guignes, dont les projets ont été examinés et arrêtés le 1er avril 1780 par l'assemblée des ponts et chaussées », par M. de la Touche. Amiens, 19 août 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que le contrôleur général ne voit pas d'inconvénients à la reprise des dits travaux. 31 août 1785, — etc.

C. 1521. Liasse. — 15 pièces, papier.

1774-1786 — Ponts et Chaussées. Personnel. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, l'informant que, pour le bien du service, il fait passer M. de Cessart à Rouen. « Je sais que vous êtes content de cet ingénieur et je ne doute point de la peine que vous aurez à vous en séparer. » Il a nommé pour le remplacer, M. de la Touche « qui est un sujet de distinction, très conciliant, et ayant de la droiture et des mœurs. » Paris, 22 décembre 1774. — Lettre de l'Intendant à M. Trudaine. L'estime et l'amitié qu'il a pour M. de Cessart le « forcent de donner les mains, quoique à regret, à cet arrangement qu'il regarde comme un avancement pour lui. » 3 janvier 1775. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui recommandant le sieur Brun, sous-ingénieur des ponts et chaussées, au département d'Abbeville. Paris, 18 juin 1783. — Lettre de M. de la Touche à l'Intendant, le priant, dans le compte qu'il rendra des services des ingénieurs, « de demander pour M. Loyer le grade d'inspecteur. Il y a 17 ans qu'il sert, et il a eu la douleur de voir nombre de ces camarades obtenir ce grade après 9 à 10 ans de service. Je peux vous assurer que le département dont il est chargé, est sans contredit le mieux tenu de votre généralité. Il a en outre un avantage bien méritoire, c'est de prévenir toutes choses au point de ne pas laisser élever la plus petite plainte dans son département. » Il ajoute quelques mots sur l'insuffisance notoire des appointements des ingénieurs des ponts et chaussées. Amiens, 19 janvier 1784. — Lettre de M. de la Touche à l'Intendant, le priant de demander pour M. Grandclas le grade d'inspecteur. « C'est un fort bon sujet, qui mérite son avancement. » Amiens 12 janvier 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que le contrôleur général a accordé au sieur Loyer de la Joutière, le grade d'inspecteur des ponts et chaussées, aux appointements de 1,800 l. 13 avril 1785. — « Nouvelle commission pour Dollé, garde écluse et pont à la Neuville près Bray, ci-devant garde pont à Bethancourt. » — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que les sieurs Busson-Descarres et Girard, élèves des ponts et chaussées, viennent d'être nommés pour lever des plans entre Amiens et Abbeville. Paris, 1er juin 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'infor-

mant que le sieur Ansquer vient d'être nommé pour aider M. de la Touche dans les opérations relatives au canal de St-Valery. 27 février 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui envoyant la commission de sous-ingénieur dans la généralité de Picardie, expédiée au sieur Ansquer, aux appointements de 1.500 l. 8 mars 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, pour avoir son avis sur une demande de gratification faite par le sieur Brun, sous-ingénieur, pour le travail qu'il a fait en 1784 avec le sieur de la Roche, pour le projet de rendre la Somme navigable. 17 juillet 1787. — Réponse favorable de l'Intendant, fixant à 3 à 400 l. la gratification à accorder au sieur Brun. 12 août 1787. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que le sieur Barthélemy, sous-ingénieur des ponts et chaussées, vient d'être nommé pour remplacer le sieur Maudoux, décédé. 4 juin 1785. — Lettre de M. Boistel de Belloy à l'Intendant, lui demandant la place de commissaire des ponts et chaussées, vacante par la mort de M. Duchaussoy. Paris, 1er juillet 1785. — Demande analogue par M. Duliège d'Izaucourt. Paris, 2 juillet 1785. — Lettre de l'Intendant à M. de la Millière, lui présentant pour la place de commissaire du Conseil pour les ponts et chaussées, M. du Liège d'Izaucourt, officier du bureau des finances depuis 25 ans. « Sa compagnie m'a annoncé les vœux qu'elle fait en sa faveur, par une députation de ses doyens. Ils m'ont dit, et je le savais déjà, que c'est un des meilleurs et des plus zélés officiers de leur siège, à qui il a rendu les plus grands services dans toutes les circonstances, et qu'il est même encore actuellement à Paris député pour leurs affaires communes. C'est un homme généralement aimé à Amiens, et que j'estime très particulièrement. » 4 juillet 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui envoyant l'arrêt du Conseil qui commet le sieur du Liège en qualité de commissaire des ponts et chaussées. 31 juillet 1785. — Lettre de l'Intendant à M. de la Millière, sur la suppression de la gratification du sieur Brun. 7 mars 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que le contrôleur général a rétabli et porté à 350 l. la dite gratification. 21 mars 1786, — etc.

C. 1325. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1753-1759. — Ponts et Chaussées. Pépinières. — « Etat des pépinières de la généralité d'Amiens. » (1753). — « État des arbres qui sont dans les pépinières royales de la généralité d'Amiens, bons à planter cette année 1753. » — « Situation des pépinières de la généralité d'Amiens, au 1er décembre 1754. » — Id. 1er décembre 1755 — Id. 1er décembre 1756. — Id. 1er décembre 1759.

C. 1326. (Liasse.) — 13 pièces papier (1 imprimée, 3 plans).

1755-1781. — Ponts et Chaussées. Pépinières. — « Projet d'un nouvel arrangement, pour le rétablissement des six pépinières royales de la généralité d'Amiens. » (1755). — « Détail des ouvrages et dépenses à faire extraordinairement, pour améliorer, peupler et repeupler les six pépinières royales de Picardie, et pour agrandir celle d'Amiens et d'Abbeville et renouveler presque entièrement celle de Doullens », par M. Fonblanche. Amiens, 10 octobre 1757. — « Plan de la pépinière de Doullens. » (1757). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne qu'il sera choisi un certain nombre d'enfants trouvés, pour cultiver les pépinières qui seront établies dans différentes généralités du royaume. » 9 février 1767 (impr. 6 p. in-4º Imp. Roy. 1767). — « État de la situation des pépinières royales de la généralité de Picardie. » 1767. — « Observations sur l'état et situation des pépinières de la généralité de Picardie. » (1767). — Plan de la pépinière royale de Péronne. (1767). — Plan de la pépinière royale d'Abbeville. (1767). — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, sur l'inutilité des pépinières. Versailles, 7 novembre 1781, — etc.

C. 1327. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1739-1756. — Ponts et Chaussées. Pépinière d'Abbeville. — Bail à loyer par les sœurs grises d'Abbeville, à M. Blondin, subdélégué, de 7 quartiers de terre au faubourg St-Gilles de la même ville, pour y planter une pépinière royale. 6 novembre 1739. — Nouveau bail dudit terrain. 18 janvier 1749. — Bon pour 1.500 pièces de mûriers à délivrer de la pépinière d'Abbeville au duc de Chaulnes. Amiens, 1er décembre 1751. — Id. pour le marquis de Caux, de tous les mûriers blancs restant à ladite pépinière. Amiens, 30 janvier 1755, — etc.

C. 1328. (Liasse.) — 26 pièces papier (10 plans).

1758-1768. — Ponts et Chaussées. Pépinière d'Amiens. — « Amiens. Projet de pépinière à Renancourt. » XVIIIe s. — « Amiens, marais Renancourt ; terrain appartenant à M. de Vinacourt. Projet de pépinière. » XVIIIe s. — Projet de pépinière [illegible]

de Noyon et au chemin de St Fuscien. XVIIIe s. — « Projet d'une pépinière à établir à l'extrémité du petit faubourg de Noyon de la ville d'Amiens, contenant en total 5 journaux et 26 verges. » XVIIIe s. — Projet d'une porte pour la nouvelle pépinière. » XVIIIe s. — Bail par l'Hôtel-Dieu d'Amiens d'une pièce de terre, à M. Ducastel, subdélégué. 20 janvier 1758. —. « Plan d'une pépinière à établir à l'extrémité du petit faubourg de Noyon de la ville d'Amiens, contenant en total 4 journaux et 72 verges. » XVIIIe s. — « Projet d'une pépinière à établir à l'extrémité du petit faubourg de Noyon de la ville d'Amiens, contenant au total 5 journaux et 26 verges. » XVIIIe s. — « Plan d'une pépinière à établir à l'extrémité du petit faubourg de Noyon de la ville d'Amiens, contenant au total 4 journaux, 72 verges. » 1768, — etc.

C. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces papier.

1741-1754. — Ponts et chaussées. Pépinière de Breteuil. — « Bail de la pépinière de Breteuil, de trois quartiers et demi de terre, pour le sieur Isaie Lalau, moyennant 40 l. par an. » 1er décembre 1738. — « Bail de la pépinière de Breteuil, pour l'année 1741. » — « Bail à loyer pour la pépinière de Breteuil, de 5 quartiers de terre, appartenant au sieur Damelet, moyennant 58 l. par an. » 4 janvier 1741. — « Bail de la pépinière de Breteuil. » 24 avril 1741. — « Bail du 28 octobre 1750, pour l'emplacement de la pépinière royale de Breteuil, appartenant à Martin Sensiers, Marie-Charlotte d'Arras et Marie-Louise d'Arras, moyennant 80 l. par an. » — « Bail d'entretien de la pépinière de Breteuil, au profit de Jean-Baptiste Leclerc, jardinier, moyennant 160 l. par an. » 28 octobre 1750. — Mémoire de M. Bompart, sur la pépinière de Breteuil, et l'infidélité du jardinier qui en est chargé. Amiens, 9 novembre 1770. — Bail de l'entretien de la dite pépinière, à Eustache Parmentier. 23 novembre 1770, — etc.

C. 1330. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1732-1754. — Ponts et chaussées. Pépinière de Doullens. — « Bail du 20 décembre 1732, pour l'emplacement de la pépinière de Doullens, appartenant à la veuve du sieur Lucet, moyennant 30 l. par an. » — « Bail du 22 décembre 1734, pour l'emplacement d'une partie de la pépinière de Doullens, appartenant à Charles Tuncq, moyennant 10 l. par an. » — Pépinière de Péronne. — « Bail à loyer de la pépinière de Péronne, [illegible] de St-Quentin en l'Eau, moyennant 45 l. par an. » Péronne, 2 juillet 1740. — « Bail d'entretien de la pépinière royale de Péronne, au profit de Louis Boutray, jardinier, moyennant 150 l. par an. » 27 mars 1741, — etc.

C. 1331. (Liasse.) — 79 pièces papier (4 imprimées).

1723-1772. — Ponts et Chaussées. Pépinières. Comptabilité. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant qu'il sera imposé sur la généralité d'Amiens la somme de 19.853 l. pendant l'année 1724, au marc la livre de la taille de la dite année, pour la dépense de la première année des pépinières royales qui doivent être établies dans la dite généralité, et celle de 1184 l., chacune des années suivantes, pour l'entretien des dites pépinières royales. » 30 novembre 1723 (impr. 2 p. in-fol.).— Ordonnance de l'Intendant, pour la perception de la dite imposition. Amiens, 12 décembre 1723 (impr. affiche). — Compte des pépinières pour 1729. — Compte de 1732 à 1736. — Compte de 1743. — Compte de 1744. — Compte de 1745. — Compte de 1746. — Compte de 1747. — Compte de 1750. — Compte de 1751. — Pièces justificatives du compte de 1753. — Compte de 1756. — Compte de 1757. — Compte de 1758. — Compte de 1760. — Compte de 1761. — Compte de 1762. — Compte de 1767. — Compte de 1768. — Pièces justificatives du dit compte, — etc.

C. 1332. (Liasse.) — 145 pièces papier.

1769-1776. — Ponts et Chaussées. Pépinières. Comptabilité. — Compte de 1769, 1770, 1772 et pièces justificatives.

C. 1333. (Liasse.) — 137 pièces papier.

1773-1781. — Ponts et Chaussées. Pépinières. Comptabilité. — Comptes de 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778 et pièces justificatives.

C. [illegible] — [illegible]

1736-1776. — Ponts et Chaussées, Correspondance. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil portant qu'il ne pourra être donné aucun alignement dans les villes, villages et campagnes, que par les trésoriers de France. Paris, 30 mars 1765. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, sur les difficultés occasionnées par ledit arrêt. 8 juin 1765. — Lettre de l'Intendant à M. Bouteiller, relativement à la chaussée des Planches à Abbeville. Paris, 18 mai

1767. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, sur ce que le sieur Pingré de Fricamps refuse de laisser tirer dans ses bois les pierres dont le sieur Lefort, entrepreneur des ponts et chaussées, a besoin pour ses travaux. 9 septembre 1767. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil du 5 avril, portant règlement pour l'ouverture des carrières et chemins aux abords. 11 juin 1772. — « Rapport sur la requête présentée par les habitants d'Yzeux, en faveur d'un particulier du même lieu », par M. Cessart. Amiens, 26 septembre 1774. — Rapport de M. Liard sur une requête de Baptiste Flandre, qui demande une indemnité pour le terrain qu'on lui a pris pour la route d'Angleterre. Abbeville, 8 décembre 1775. — etc.

C. 1335. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1777-1787. — Ponts et Chaussées. Correspondance. — Lettre de M. de Sainte-Foy à l'Intendant, le remerciant des 3,000 l. de travaux de charité qu'il a promises pour la réparation des chemins de la forêt de Crécy. Paris, 5 février 1777. — « Devis des ouvrages à faire pour la réparation de plusieurs parties de chemin servant au transport des bois de la forêt de Crécy à Abbeville et aux chantiers du village de Port, pendant les années 1777 et 1778 », par M. de la Touche, ingénieur en chef de la généralité de Picardie. Amiens, 10 mars 1777. — Détail estimatif des dits ouvrages. Amiens, 10 mars 1777. — « Observations sur les réparations les plus urgentes à faire à différentes parties de chemins servant pour les transports et débouchés des bois de la forêt de Crécy », par M. de la Touche. Amiens, 13 avril 1777. — « Compte que rend à Mgr le comte d'Agay, intendant de Picardie, Pierre Caron, bourgeois d'Abbeville, caissier des fonds de charité au département de ladite ville, de la recette et dépense qu'il a faite des dits fonds de charité, dans le courant de cette présente année 1777, montant à la somme de 3,000 l...... laquelle susdite somme a été distincte et sur le champ employée aux réparations des abords de la forêt de Cressy », etc. 12 novembre 1777. — Certificat de M. Grandclas, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Abbeville, constatant que le sieur Lamon, entrepreneur des travaux des chemins de la forêt de Crécy, les a bien et duement exécutés. Abbeville, 13 décembre 1778. — « Etat des réparations faites sur plusieurs parties de chemins de la forêt de Cressy à Abbeville, et au chantier de Port, pendant l'année 1779 », par M. Grandclas. Abbeville, 8 avril 1780. — « Détail estimatif des ouvrages à faire pour la réparation de plusieurs chemins servant de débouchés pour le transport des bois de la forêt de Cressy », par M. Grandclas. 24 décembre 1783, — etc.

C. 1336. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1777-1783. — Ponts et chaussées. Correspondance. — « Rapport sur la requête présentée par Me François-Louis Poultier, avocat au Parlement et en la sénéchaussée de Ponthieu à Abbeville, le 24 janvier 1777 », par M. Grandclas. Abbeville, 15 mai 1777. — « Rapport sur le mémoire de Madame de Choiseul-Gouffier », sur la plantation de la route d'Amiens à Albert, entre le bois de la Houssoye et le bois d'Heilly. Amiens, 3 décembre 1779. — Lettre de M. Gobinet de Villecholles sur une requête du sieur Colliette d'Autrive, blanchisseur à Oëstre, près de St-Quentin, à l'effet d'être exempt de la corvée. St-Quentin, 31 octobre 1779. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Millière, intendant des ponts et chaussées à Paris, en réponse à la communication donnée d'un mémoire anonyme, contre l'administration des ponts et chaussées de la généralité de Picardie, 26 mars 1782, — etc.

C. 1337. (Liasse.) — [illegible] pièces papier.

1784-1786. — Ponts et Chaussées. Correspondance. — Lettre de M. de Belterre à l'Intendant, sur les dégâts occasionnés par la fonte subite des neiges, notamment sur les chemins de sa subdélégation. Boulogne, 26 mars 1784. — Requête à l'Intendant, par Louis de St-Germain, adjudicataire des corvées de la paroisse de Bazinval, Soreng et l'Épinoy, à l'effet d'être payé de certaines sommes à lui dues. 28 octobre 1784. — Rapport sur ladite requête, par M. de la Touche. Abbeville, 21 août 1785, — etc.

C. 1338. (Liasse.) — 1[illegible] pièces papier.

1785. — Ponts et chaussées. Correspondance. — Mémoire sur l'état de situation arrêté au 31 décembre 1784, des ouvrages, tant des ponts et chaussées, que des ports maritimes et navigations de la généralité d'Amiens. Paris, 18 février. — Mémoire de M. de la Touche, ingénieur en chef, concluant à la résiliation de l'adjudication à Sébastien Brice, de la réparation des ponts sur les routes de la généralité. Amiens, 20 février. — Lettre non signée de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant qu'il a approuvé les devis de plusieurs arches et arceaux à construire dans la généralité d'Amiens. 12 avril. — Lettre de M de la Millière

à l'Intendant, l'informant que dans la répartition des fonds pour les ponts et chaussées, sa généralité a été inscrite pour une somme de 92,000 l., plus 30,000 l., pour les ports maritimes et 10,000 l., pour les canaux. Paris, 19 avril. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, relativement au desséchement de Ponthieu. Paris, 14 mai, — etc.

C. 1339. Liasse. — 36 pièces papier.

1785-1786. — Ponts et Chaussées. Correspondance. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur ce que le public se plaint de dépôts de matériaux faits par l'administration des ponts et chaussées dans les accottements des routes, le priant de rappeler aux ingénieurs que ces dépôts sont interdits. Paris, 14 juin 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur des plaintes faites par des propriétaires dont les possessions ont été endommagées par des travaux faits aux routes. Paris, 16 juin 1785.— Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que, pour parer aux inconvénients qui résultent des différences qui existent dans la manière de compter les lieues dans les différentes généralités, il a été décidé qu'à l'avenir on compterait uniformément la lieue à raison de 2,000 toises. Paris, 16 juin 1785. — « Relevé de ce que les Artésiens sont imposés au role de taille de la paroisse de Lucheux, élection de Péronne, pour servir à décharger la dite paroisse de la corvée, jusqu'à concurrence de ce que les dits Artésiens en devraient supporter conformément à leur imposition. » 4 juin 1785. — « Copie du rapport donné le 3 juillet 1785, sur la requête présentée par les nommés Lesage, Laurin et Ouvray, de la paroisse de la Chavatte, au sujet de la tâche de corvée de cette communauté, pour l'année 1784. » — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville sur ladite affaire. Péronne, 13 mai 1786. — Lettre de M. le Couteulx à l'Intendant, se plaignant de ce que les habitants de Puy-la-Vallée ont nommé son garde-chasse pour collecteur des deniers de la corvée. Puy, 13 août 1785. — Requête des adjudicataires des tâches de différentes communautés, à l'Intendant, à l'effet de recevoir des certificats de parfait paiement. 15 août 1785. — Rapport sur ladite requête, par M. Berthelmy. Péronne, 29 septembre 1785. — « Rapport sur la requête présentée le 1er décembre 1785 par les nommés Guille Loubry, Desenne, Marotte..... adjudicataires de tâches de corvées, sur la route de St-Quentin à Cambrai, pour l'année 1785 », par M. Berthelmy. 15 février 17[illegible]. — etc.

C. 1340. Liasse. — 31 pièces papier

1785-1788. — Ponts et Chaussées. Correspondance — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui exprimant sa satisfaction sur l'état dans lequel il a trouvé les routes de sa généralité. « Le changement qu'elles ont éprouvé depuis quelques années est inimaginable, et est dû à l'exactitude avec laquelle cet ingénieur (M. de la Touche), a exécuté les ordres que vous lui aviez donnés. » Il attire cependant son attention sur différents points encore défectueux, notamment l'arrangement des matériaux, l'elagage des arbres et le pavage dans la traverse des villages. Dieppe, 11 septembre 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant qu'il envoie à l'ingénieur en chef de sa généralité le modèle des états de situation des ouvrages faits sur les fonds de 1784. 18 octobre 1785. — Requête de Jean-Baptiste Racine, entrepreneur des ponts et chaussées, se plaignant de ne pas être payé par les habitants de la communauté d'Escuires et de la ferme du Val. 1er novembre 1785. — Requête des maire, échevins et principaux habitants de Poix, Meigneux et environs à l'Intendant, à l'effet de faire réparer le chemin qui les relie à la grande route d'Amiens à Rouen, lequel est devenu impraticable. 12 novembre 1785. — Mémoire de M. Dubrun à l'Intendant, sur une requête de Jean-Louis de St-Germain, adjudicataire de la tâche de corvée de Soreng, Bazinval et l'Épinoy, à l'effet d'être payé. St-Valery, 26 novembre 1785. — « Rapport sur la requête présentée par le nommé Jacques Magnier, terrassier, employé aux réparations des accottements sur la route de Paris en Flandre, par Péronne », par M. Berthelmy. Péronne, 8 décembre 1785, — etc.

C. 1341. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1785-1787. — Ponts et Chaussées. Correspondance. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui envoyant la lettre qu'il écrit à M. de la Touche, sur l'état de situation des ouvrages de sa généralité. Sur lés témoignages avantageux qui ont été rendus du service de l'ingénieur en chef, ainsi que des inspecteurs et sous-ingénieurs, le ministre a bien voulu leur accorder les gratifications détaillées dans ma lettre à M. de la Touche. » Paris, 18 février 1785. — « Rapport sur la requête présentée à M. l'Intendant, par les habitants de la communauté de Martainneville-lès-Bus, par laquelle ils demandent exemption de corvée pendant trois années sur les grandes routes, et que le

montant de leur contribution soit employé pendant cet espace de temps, à la réparation de la traverse de leur village », par M. Brun. Amiens, 1er mars 1786. — « Avis sur une demande qui, portée au bailliage de Montdidier, a été renvoyée par-devant Mgr. l'Intendant de Picardie », relativement à la tâche de corvée de la paroisse de Méharicourt, par M. Pucelle. Montdidier, 15 janvier 1786. — « Délibération des habitants de Zouafsques », sur des terres à imposer au rôle de corvée de ladite paroisse. 15 janvier 1786. — « Rapport sur la requête présentée par le nommé Toussaint Derche, de Seraucourt le Grand, intendance de Soissons, présenté le 13 janvier 1786 », par M. Berthelmy. — « État d'estimation des dégradations faites en une demi pièce de terre située à la Sablonnière d'Happencourt, contenant 52 verges, par l'enlèvement d'une assez grande quantité de sable, qu'a fait charrier en 1784 et 1785 M. Deshourlier, entrepreneurs des ponts et chausséso, pour remplir plusieurs tâches de corvées dont il s'est rendu adjudicataire. » 21 mars 1786. — Requête à l'Intendant par les habitants de Buigny-lès-Gamaches, paroisse d'Hellicourt, à l'effet d'être déchargés pendant quelques années de la corvée, pour pouvoir payer les 1.500 l. qu'a coûté la reconstruction de leur chapelle, qui tombait de vétusté. 27 janvier 1786. — « Rapport sur la requête présentée par le nommé Charles-François-Joseph Lemaire. notaire au Catelet », par M. Berthelmy, 9 février 1786, — etc.

C. 1342. (Liasse.) — 50 pièces papier 1 plan

1776. — Ponts et Chaussées. Correspondance. — Délibérations de douze paroisses du département de Calais, consentant à ce que leur tâche de corvée de la présente année soit donnée à l'adjudication. — « Rapport sur la requête présentée par les habitants de Cuvilly, tendante à obtenir l'exemption de corvée pendant dix années, aux offres qu'ils font de construire à leurs frais une chaussée de pavés de grès, de 513 toises de longueur, sur le chemin de Compiègne à Montdidier», par M. de la Touche. Montdidier, 22 février. — « Copie de la lettre écrite par M. de la Millière à M. de la Touche, le 23 février 1786» , sur l'état de situation des travaux des ponts et chaussées dans la généralité. — Requête des habitants de Lesdins, subdélégation de Saint-Quentin, à l'Intendant, à l'effet d'être déchargés de la corvée et de la taille, à cause d'une épidémie. — « Projet d'ordonnance pour le fossé d'Usigny, partie de Beaurevoir.» —Plan du fossé d'Usigny.—Lettre de M. de la Touche à l'Intendant, sur des réparations à faire au chemin d'Abbeville à St-Valery, qu'il est question de faire route royale. Amiens, 5 avril. — « Rapport sur la requête des habitants du Saulchoy-sous-Domeliers, qui exposent que le chemin qui conduit à Amiens, et celui du Gallet, sont tellement dégradés par les eaux sauvages, qu'ils vont devenir impraticables si l'on n'y fait une prompte réparation », par M. Loyer. Amiens, 16 avril 1786,— etc.

C. 1343. (Liasse.) — 77 pièces papier.

1786-1788. — Ponts et Chaussées. Correspondance. — « Procès-verbal contre les carriers de Mons-en-Chaussée », par M. Berthelmy, sur ce que les dits carriers, menés par le nommé Jean-Charles Boitel, de Prusle, refusaient de travailler, si on ne leur donnait pas 66 l. du millier de pavés, au lieu de 45 et 50 l. qu'ils avaient auparavant, malgré l'offre à eux faite par l'ingénieur de les leur payer à raison de 60 l., si on ne leur donnait pas de l'argent avant de travailler, etc. Péronne, 8 avril 1786 ; et avis de M. de la Touche sur la dite affaire. 11 avril 1786. — Ordonnance de l'Intendant sur le même objet. 18 avril 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui envoyant l'ordre pour faire emprisonner pendant un mois le nommé Boitel. 18 avril 1786.— Lettre de l'Intendant à M. de Calonne, lui rendant compte de la dite affaire. 18 avril 1786. — Requête du nommé Boitel à l'Intendant, protestant contre sa détention, et se plaignant de la longueur dans le paiement de ses travaux et de ses avances, et de ceux de ses camarades. 21 avril 1786. — Requête de Marie-Rose Gavet, femme du dit Boitel à, l'Intendant, implorant le pardon de son mari, étant chargée de sa sœur infirme et de quatre enfants. Péronne, 2 mai 1786. —Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, approuvant le parti qu'il avait pris d'emprisonner Boitel. « J'imagine cependant que vous n'avez pas cru devoir l'y retenir bien longtemps, je vous prie de me marquer l'effet qu'aura produit cet exemple. » 10 mai 1786. — « Rapport sur la requête présentée à M. l'Intendant le 21 avril 1786, par le nommé Jean-Baptiste Boitel, casseur de grès, habitant de Prusle, paroisse de Mons-en-Chaussée », par M. Berthelmy. 12 mai 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, le priant, de mettre Boitel en liberté, en raison de la nombreuse famille dont il est chargé, « en lui recommandant d'être plus circonspect à l'avenir. » 14 mai 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de la Touche, lui demandant l'impression produite par l'emprisonnement de Boitel. 16 mai 1786. — « Réponse à la lettre de M. l'Intendant à M. de la Touche, du 16 mai 1786, concernant l'emprisonnement du nommé Boitel, casseur de grès à Prusle,

paroisse de Mons-en-Chaussée, » par M. Berthelmy. « La seule impression qui a paru faite généralement sur les esprits, est celle que l'on pouvait désirer : plusieurs de ces carriers sont venus chez le subdélégué et chez l'ingénieur du département, solliciter l'élargissement de leur confrère..... Ils sont convenus qu'il avait mérité punition, ils ont dit à l'ingénieur qu'il était vrai qu'ils avaient eu tort d'apporter au travail la difficulté qu'ils avaient faite, mais qu'il était fâcheux que Boitel payât pour tous. L'expédition ordonnée sur la carrière par M. l'Intendant, n'a pas suscité la plus légère plainte: on y a cassé les grès qui n'étaient pas d'échantillon, sans entendre murmurer. Les carriers ont dit aux gens chargés de mission : *Faites votre devoir, nous savons que vous n'exécutez que les ordres que vous avez reçus, et nous savons aussi que les pavés ne sont pas d'échantillon.* A l'égard du prix, ils travaillent sur ceux de l'année dernière, et ne font plus d'objections. Il n'y a qu'un article de l'ordonnance qu'ils continuent d'enfreindre, c'est la vente des grès aux particuliers. Plusieurs en ont encore livré récemment. » Avec ces mots de la main de M. de la Touche : « Tant que les carriers auront la liberté de vendre du pavé aux particuliers, les abus se renouvelleront. Il serait convenable que M. l'Intendant voulût bien renouveler ses ordres à cet égard. » 25 mai 1786. — Mémoire de M. Loyer, sur ce que « plusieurs laboureurs de la paroisse de Bonneuil se plaignent de ce que les nommés Vassel et Louis Fournie ont commis des ouvriers pour détruire une chaussée très ancienne, qui servait autrefois à la communication de Beauvais à Amiens, et qui est encore fréquentée aujourd'hui par les habitants de Blancfossé, Gouy, Rogy, Fransure, et par d'autres villages au delà, du côté d'Amiens. » Amiens, 26 avril 1786. — « Rapport sur la requête des habitants de la paroisse de Lanchères, par laquelle ils exposent que, sur la représentation des négociants de Saint-Valery et des habitants de Cayeux, ils ont été assujettis à la réparation et à l'entretien du chemin de Saint-Valery à Cayeux, sans aucun avantage particulier pour eux, et demandent la permission d'appliquer au moins pendant quelques années, leur corvée à la réparation des chemins de Wathihurt à Herlicourt », par M. de la Touche. Saint-Valery, 3 mai 1786. — «Rapport sur la lettre de M. l'Intendant, en date du 15 mai dernier, par laquelle il marque que les fermiers des messageries demandent le rétablissement de deux ponts aux environs de Warigny, attendu que leur chute intercepte leur passage », par M. Hébert. Montdidier, 4 juin 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de la Touche, lui envoyant une requête « par laquelle le nommé Jean Lavernot, d'Huchenneville, se plaint de ce que le nommé Barbier s'est avisé de labourer une portion d'ancien chemin, sur la route d'Abbeville à Blangy, dont le sieur Brun, sous-ingénieur des ponts et chaussées, lui avait dit qu'il pouvait s'emparer. » 9 juin 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur ce que les états d'Artois se plaignent de la lenteur des travaux de la grande route de Doullens à Saint-Pol, par Frévent. 10 septembre 1786. — « Rapport sur la lettre de MM. les députés aux états d'Artois, écrite à M. Delamillière, le 8 septembre 1786 », par M. Fournier. Amiens, 11 novembre 1786. — « Rapport sur la requête présentée à M. de la Millière, intendant général des ponts et chaussées, par le sieur Malecot, entrepreneur, par laquelle il expose : 1° qu'il a fini plusieurs parties d'ouvrages, et qu'il ne reçoit point d'ordonnances», etc., par M. Brun, Amiens, 1er mars 1787. — Requête des habitants de Roiglise à l'Intendant, relativement à la corvée. 15 octobre 1786, — etc.

C. 1341. (Liasse.) — 56 pièces papier.

1787-1790. — Ponts et Chaussées. Correspondance. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur plusieurs arceaux à reconstruire sur des routes de sa généralité. 2 mai 1787. — Lettre de M. de Vergennes à l'Intendant, sur la proposition par lui faite de prendre sur les 35,000 l. avancées au sieur de Lormoy sur les fonds de la généralité, et qui doivent être remboursés par la caisse du commerce, 20,000 l., pour former des troupeaux de béliers et de moutons de races anglaises, et les 15,000 restantes au paiement d'une partie des indemnités dues aux propriétaires de terrains pris pour les routes. Paris, 4 juin 1787. — Lettre de l'Intendant à M. de la Touche, sur ce que la partie de 294 toises de pavés dans la traverse de Breteuil, qui devait être terminée en 1787, est à peine à moitié. Amiens, 27 février 1789. — Réponse de M. de la Touche. Ce retard provient de ce que l'on ne trouve pas assez de grès dans le pays. Amiens, 30 mars 1789. — « Rapport sur la lettre de M. l'Intendant, en date du 31 mai dernier, par laquelle il demande les causes du retard des ouvrages à exécuter sur les fonds de la prestation pour la corvée de 1787, et autorise les sous-ingénieurs à employer les moyens les plus prompts pour les faire terminer avec célérité », par M. Hébert. Amiens, 4 juin 1789. — « État de la contribution des élections et gouvernements de la généralité d'Amiens aux travaux de la corvée de 1787. » — Mémoire de M. Loyer à M. De-

latouche, lui envoyant un état général des indemnités répétées dans le département d'Amiens de 1776 à 1786. Amiens, 24 mars 1790. — Notes sur la construction des corps de garde d'Épagne, du Moulin-Bleu et de Dompierre. XVIII[e] s., — etc.

C. 1345. (Liasse.) — 15 pièces papier (11 imprimées).

1720-1780. — Voirie et Roulage. — Mémoire sous forme de questionnaire, sur les voies de communications par eau et par terre de l'intendance d'Amiens. 1720.— Ordonnance de M. Chauvelin, intendant, sur la conservation des chemins publics. Amiens, 26 juin 1722 (impr. affiche).— Ordonnance de l'Intendant, qui fixe le nombre des chevaux à mettre à chaque espèce de voiture. Amiens, 18 novembre 1723 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, pour la conservation des chaussées. Amiens, 15 septembre 1734. (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, sur le nombre de chevaux à atteler à chaque espèce de voiture. Amiens, 18 novembre 1735 (impr. affiche). — « Ordonnance du bureau des finances, concernant la police générale des chemins dans l'étendue de la généralité de Paris. » 29 mars 1754 (impr. 11 p. in 4° Imp. Roy. 1754). — Arrêt du conseil d'État du Roi, qui fixe le nombre de chevaux qui pourront être attelés aux charettes à deux roues. » Versailles, 7 avril 1771 (impr. 3 p. in 4°, Imp. Roy. 1771).—Lettre de M. Turgot à l'Intendant, sur les plaintes continuelles qui lui reviennent sur les voituriers qui roulent sur les grandes routes. « Il paraît que ces gens ne font plus aucun cas des ordonnances qui ont été rendues pour les obliger à faciliter le passage aux voyageurs, et surtout aux personnes qui courent la poste. Je reçois aussi journellement les mêmes plaintes, de la part de l'administration des messageries. Les nouvelles diligences que cette régie commence à employer pour le service public, sont exposées à des dangers sans nombre, et à être considérablement retardées dans leur marche par la mauvaise volonté des rouliers, qui refusent de céder aux postillons une partie suffisante du pavé de la route. Vous en trouverez une preuve, en prenant lecture des deux lettres dont je joins ici copie, et par lesquelles l'administration me rend compte d'une scène fâcheuse qui est arrivée le 2 de ce mois à l'un de ses préposés, entre Clermont et St-Just. » Il le prie de prendre connaissance de ladite affaire, et de rendre une ordonnance de nature à être affichée dans toutes les villes situées sur les grandes routes. Paris, décembre 1775. — « Ordonnance de M. l'intendant de la généralité de Paris, concernant la police des routes. 12 décembre 1780 (impr. 3 p. in 4° Imp. Roy. 1781).— « Ordonnance du bureau des finances de la généralité de Paris, concernant la police générale des chemins dans l'étendue de la généralité de Paris. » 17 juillet 1781 (impr. 12 p. in-4°. Imp. Roy. 1781), — etc.

C. 1346. (Liasse.) — 78 pièces papier (15 imprimées).

1781-1783. — Voirie et Roulage. — Projet de règlement pour la police du roulage. 1781. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant ledit projet, sur lequel il lui demande ses réflexions. Paris, 15 décembre 1781. — « Avis de la chambre de commerce de Picardie, sur le projet d'arrêt concernant la police du roulage, à elle envoyé en communication par Mgr le comte d'Agay, intendant de Picardie, le 24 décembre. » 15 janvier 1782. — Mémoire de l'Intendant à M. Joly de Fleury, sur le même objet. 31 janvier 1782. —« Arrêt du conseil d'État du Roi, qui règle le nombre de chevaux, mulets et bœufs qui seront à l'avenir attelés aux voitures ; et qui prescrit différentes formalités pour la conservation des routes. » Versailles, 20 avril 1783 (impr. 4 p. in-4°. Amiens, 1783). — Lettre de M. de la Touche à l'Intendant, proposant de charger les cavaliers de la maréchaussée de veiller à l'exécution de l'article 7 de l'arrêt du 20 avril, indépendamment des employés des fermes, qui doivent y être spécialement commis. Amiens, 23 juillet 1783. — Lettre de l'Intendant à M. d'Ormesson sur le même objet. 31 juillet 1783. — Réponse de M. d'Ormesson, approuvant ladite proposition. Paris, 21 août 1783. — « Copie de la lettre de Mgr le maréchal de Ségur, ministre et secrétaire d'État au département de la guerre, à M. Renouard, prévôt général de la compagnie de maréchaussée de Picardie. » Versailles, 29 septembre 1783. — « Instruction pour l'exécution de l'arrêt du Conseil du 20 avril 1783, portant règlement sur le nombre des chevaux, mulets et bœufs qui seront attelés aux voitures, à compter du 1[er] octobre 1783 », par M. d'Agay, intendant. 15 novembre 1783 (impr. 18 p. in-4°. Amiens). — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, sur la manière d'interpréter l'art. 3 de l'arrêt du 20 avril. Fontainebleau, 26 octobre 1783. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui demandant les effets qu'a pu produire jusqu'alors l'arrêt du 20 avril. Fontainebleau 18 novembre 1783. — « Observations de la chambre de commerce de Picardie, sur les inconvénients résultant de l'exécution de l'arrêt du Conseil du 20 avril dernier, qui règle le nombre des chevaux, mulets et bœufs, qui seront attelés aux voitures, et qui prescrit

différentes formalités pour la conservation des routes. » 4 décembre 1783. — Mémoire de l'Intendant à M. de Calonne, sur le même objet. 11 décembre 1783. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant nouveau règlement sur le roulage. » 28 décembre 1783 (impr. 9 p. in 4°. Amiens, 1784), — etc.

C. 1347. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1783.—Voirie et Roulage. — « Copie de la lettre du sieur Le Tellier, de Paris, le 29 septembre 1783, au sieur Duhamel, chasse-marée à Boulogne-sur-Mer », lui faisant part de l'ordre du contrôleur général, daté de la veille, qui lui permet « de continuer votre commerce avec vos fourgons ordinaires attelés de quatre chevaux, jusqu'à ce que ce ministre ait examiné la question de savoir si vous devez jouir de la même considération que les voyageurs en poste. » — Lettre de l'Intendant à M. Balis, lui mandant que l'entrepreneur de tâche de corvée qui en a fait la demande ne peut atteler à sa voiture quatre chevaux, au lieu de trois, que prescrit l'arrêt du 20 avril. 13 octobre. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, l'informant que « le mouvement considérable de troupes qui doit s'effectuer dans le courant de ce mois et les deux suivants, et la nécessité de pourvoir au transport direct des gros équipages des régiments, et d'assurer ce service, m'a déterminé à dispenser les entrepreneurs et préposés de la régie des convois militaires, jusqu'au 1er janvier prochain, de s'assujétir aux dispositions de l'arrêt du Conseil du 20 avril dernier, lorsqu'ils seront chargés des équipages des troupes, et en rétrogradant pour leur retour. » Versailles, 11 octobre. — Lettre des sieurs Van Robais et neveux à l'Intendant, lui représentant les inconvénients qui résultent pour eux de l'art. 1 de l'arrêt du 20 avril, qui prescrit que toute voiture à deux roues ne devra être attelée que de trois chevaux. Abbeville, 11 octobre — Réponse de l'Intendant aux sieurs Van Robais. Il lui est impossible d'enfreindre l'arrêt en leur faveur. « Mais vous pouvez faire vos représentations au Conseil directement, et si je suis consulté, je vous rendrai tous les bons offices qui pourront dépendre de moi ; j'ai trop d'envie de vous obliger, et je connais trop bien les avantages que procure votre manufacture, pour ne pas contribuer à la faire fleurir. » Amiens, 13 octobre. — Lettre de M. de Verdun à l'Intendant, lui envoyant un mémoire des adjudicataires de la forêt de Crécy, qui exposent les inconvénients du dit arrêt, pour eux et pour tous les habitants de la province. Il le prie de le prendre en considération. Paris, 8 novembre. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Millière, sur ladite affaire. 14 décembre, — etc.

C. 1348. (Liasse.) — 47 pièces papier.

1783. — Voirie et Roulage.— Lettre de M. Gouy de Lamyre à M. Maugendre, en faveur de deux de ses vassaux, sur qui un mulet a été saisi, pour inexécution de l'arrêt du 20 avril 1783. Davenescourt, 15 octobre. — Ordonnance de l'Intendant, qui prononce la main levée des mulets saisis par les cavaliers de la brigade de Montdidier. 15 octobre. — Procès-verbal de contravention audit arrêt, contre deux chasse-marée de Vignacourt. 15 octobre. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, relativement aux plaques qui doivent être apposées aux voitures, conformément audit arrêt. Abbeville, 13 novembre. — Lettre du comte de Riencourt à l'Intendant, se plaignant de « la forme arbitraire et violente, avec laquelle deux cavaliers de maréchaussée ont forcé mon cocher de leur payer 24 l. avant de sortir, à la porte de Noyon, avec menace de dételer une partie des chevaux pour s'en saisir, faute de les payer. Heureusement que mon cocher a pu payer cette somme, pour pouvoir sortir, et cette belle aventure vient de faire arriver mon chariot à 10 heures 1/2 de la nuit, dans ce temps-ci. Je réclame de vous, Monsieur, la restitution des 24 l., avec d'autant plus de confiance que mes gens m'ont dit que les dits cavaliers de maréchaussée assuraient qu'ils avaient ordre de M. de Maugendre à l'intendance, de les arrêter, pour leur faire payer cette somme, faute par moi d'avoir une plaque à mon chariot. C'est donc une punition, une amende, qu'ils sont autorisés à exiger. Mais, Monsieur, dans un gouvernement tel que le Roi veut que soit le sien, la punition, l'amende, doivent être précédés par une faute. Voilà la première fois de ma vie que j'entends parler d'une plaque, et je vous jure, avec la vérité qui a toujours été ma règle dans mes démarches et mes procédés, que j'ignore complètement ce qui est annoncé à cet égard par le récit de mes gens et par le reçu de 24 l. des dits cavaliers de maréchaussée..... Je suis accoutumé, Monsieur, à respecter et observer les intentions du gouvernement, quand j'en suis instruit, et je ne puis ni ne dois en être traité en coupable quand je les ignore. Mon chariot est tel que ceux appelés chariots de ville, attelé de quatre chevaux de carosse, avec des harnais et colliers flamands, conduit par un cocher et un postillon, avec des redingotes de livrée, fait preuve que je n'ai pas l'intention ni la possibilité d'y être méconnu. J'ignore la forme et ce que doit porter la plaque qui donne lieu à cette scène; mais je sup-

pose que l'intention est de connaître les propriétaires des voitures. Mon chariot, il faut le répéter, n'est pas déguisé : depuis plus de 20 ans, il a été à Amiens plus de 500 fois, et toujours exactement dans la même forme à la lettre. Ce matin, en entrant à Amiens, les cavaliers de maréchaussée l'ont arrêté, faute de plaque, ont-ils dit, et ont demandé à qui: sur mon nom, ils ont dit au cocher de passer, et à son retour ils l'arrêtent, et le forcent à payer 24 l. Pourquoi la première fois, ne pas dire au cocher : Passez, mais faites mettre une plaque ? Cela aurait été fait, à ce que je crois, s'il faut la plaque. Mais ni eux ni moi ne savons ce qu'il faut y mettre, et je vous supplie de m'en instruire. Je ne demande pas mieux d'en faire mettre une à mon chariot, à mon carosse, si l'on veut et si cela devient d'usage, mais mon chariot sans plaque est plus connu à Amiens que mon carosse, Dieu merci, de la poste au marché et de Beaucourt à Amiens : il ne décrit jamais d'autre ligne, et cette courte marche et toujours la même, rend incompréhensible le procédé rigoureux et inquiétant, d'arrêter, menacer, forcer de payer 24 l. aux gens sages et connus d'un homme honnête, dont la bonne foi est évidente, sans l'avoir averti, prévenu et instruit d'un règlement, si l'on peut donner ce nom à pareil objet. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me faire rendre les 24 l. que mes gens ont été forcés par les cavaliers de la maréchaussée de leur payer, ou de vouloir bien me faire part de vos intentions à cet égard. Je vous prie aussi d'avoir la bonté de faire connaître à Mme Merlin ce que c'est que cette plaque, si elle est nécessaire, pour qu'elle en fasse faire une, comme je lui mande en conséquence. » Beaucourt, 21 novembre. — Lettre de M. d'Haille à M. Maugendre. « Je ne devrais pas, Monsieur, vous écrire pour un sujet comme celui pour lequel je le fais, car il est inoui que, sous le nom du Roi, l'on commette des injustices pareilles à celle dont j'ai à me plaindre. Il existe apparemment un règlement qui oblige les rouliers et conducteurs de denrées et marchandises, à avoir une plaque à leur voiture : mais vous me permettrez de représenter que je ne suis ni l'un ni l'autre, et que mes chevaux qui me conduisaient une voiture de bois à brûler à Amiens, ne devaient pas être arrêtés comme ils l'ont été, et tenus pendant trois heures attelés dans le faubourg, ce qui en a fatigué un, au point qu'il a pensé périr cette nuit. D'autant plus que la loi sur laquelle on se fonde n'a jamais été affichée ici, et y était totalement inconnue de tout le monde, de façon que plusieurs laboureurs d'ici ont été mercredi dernier à Amiens, et que l'on ne leur a rien dit. D'ailleurs, Monsieur, peut-on se conformer à une règle que l'on ignore, puisqu'elle n'a pas été affichée? » Il demande la restitution des 24 l. qu'on a forcé son domestique à payer. Haille, 22 novembre. — Réponse de M. Maugendre à MM. d'Haille et de Riencourt. Les cavaliers de maréchaussée étaient bien fondés à faire la saisie ; mais comme il peut se faire qu'on ait ignoré les dispositions de l'art. 11 de l'arrêt du 20 avril, qui exige la plaque en question, il a proposé à l'Intendant de faire restituer les dites sommes de 24 l. 24 novembre. — Procès verbal contre deux voituriers, sur la grande route d'Angleterre, entre Abbeville et Montreuil, pour contravention audit arrêt. 24 octobre. — Mémoires de M. Delegorgue sur ladite affaire. 10 novembre. — Lettre de M. Levavasseur à l'Intendant, lui demandant si les chasse-marée ont le droit de prendre, comme ils continuent à le faire, des chevaux de renfort, pendant 5 ou 6 lieues, sur la route de Breteuil à Beauvais. Breteuil, 26 novembre. — Réponse négative de l'Intendant. 30 novembre. — Mémoire de M. Debry à l'Intendant, sur les contraventions audit arrêt. St-Quentin. 10 décembre, — etc.

[illegible]

1784-1788. — Voirie et Roulage. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui annonçant l'envoi de deux paires de roues à jantes larges, dont le gouvernement désirerait arriver à rendre l'usage obligatoire, afin d'en faire faire l'essai dans sa généralité. Paris 1786. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que provisoirement, les commissaires du Conseil, précédemment pris dans les bureaux des finances supprimés dans les différentes généralités du royaume, exerceront comme commissaires du Conseil, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté, les fonctions mentionnées dans les arrêts qui les ont commis à cet effet. » Saint-Cloud, 13 juin 1788 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1788). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui attribue aux sieurs intendants et commissaires départis dans les provinces, les fonctions ci-devant exercées par les trésoriers de France, pour raison des alignements, périls imminents, réfection et adjudication des pavés, dans les villes et autres lieux situés dans l'étendue des justices royales, autres néanmoins que la ville et faubourgs de Paris. » Versailles, 13 juin 1788 (impr. affiche). — « Arrêt de la cour de Parlement, pour la conservation des arbres plantés ou à planter sur les bords des chemins, dans les terres et seigneuries de Cappy, Suzanne, Heudicourt, Dompierre, Bussu et dépendances. » 30 décembre 1788 (impr. affiche), — etc.

C. 1350. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1777-1780. — Cours d'eau et usines. — État des rivières navigables de la généralité de Picardie, et des moulins qui s'y trouvent, par M. Ducastel. 16 avril 1778. — « Mémoire sur l'entretien des rivières non navigables, où il y a des moulins. » 1780. — Lettre de M. Sellier à l'Intendant, lui envoyant ledit mémoire. Amiens, 2 août 1780. — Mémoire sur le dessèchement de Cayeux. XVIIIe s. — « État des moulins, pertuis, vannes, etc., qui sont dans l'étendue de la généralité d'Amiens, et des rivières sur lesquelles ils sont établis, des noms des propriétaires, de leur revenu annuel, et des charges d'entretien et autres. » XVIIIe s.

C. 1351. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1776.— Cours d'eau et usines. RIVIÈRE D'AIRAINES.— Lettre de M. Turgot à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire d'Henri Galland, marchand huilier à Airaines, qui demande la permission de changer un moulin à huile en moulin à blé. 21 avril. — Mémoire de M. Ducastel sur ladite affaire. Amiens, 15 mai. — etc.

C. 1352. (Liasse.) — 48 pièces papier.

1737-1782. — Cours d'eau et usines. AMBOISE ET AVALASSE. — Bail à cens du moulin du Mollenel, pour M. de Forbin-Janson, archevêque d'Arles et abbé commandataire de Saint-Valery, à la communauté des marchands en gros et commissionnaires de Saint-Valery. Saint-Valery, 18 mai 1752. — « Ordonnance de Jean-Antoine Baudrais, subdélégué à Saint-Valery, portant défenses au meunier du Mollenel de prendre de l'eau de la mer, et de retenir les eaux douces dans la rivière qui fait tourner son moulin, au delà de ce que ladite rivière en pourra contenir. » Saint-Valery, 1er juillet 1737 (copie collationnée du 15 mars 1757). – « Extrait de l'arrêt du conseil d'État rendu au sujet du port de Saint-Valery. » Fontainebleau, 27 octobre 1739 (copie du 19 mars 1757). — Procès verbal de visite des dégâts causés par la mer à la digue du Mollenel, et des réparations à y faire, par M. Beffara, sous-ingénieur des ponts et chaussées. 9 janvier 1746. Procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 30 juillet 1757. — « Devis et conditions des grosses réparations qui sont à faire à la maison et dépendances du Molnel », par Jean-Baptiste Huart, maître maçon. 2 février 1758. — Procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 27 septembre 1758. — Mémoire du subdélégué de Saint-Valery, sur la digue du Mollenel. 11 décembre 1773.— Requête à l'Intendant par Jean-Jacques-Vulfran Delegorgue, avocat à Abbeville, seigneur de Pinchefalize, à l'effet de faire constater l'état de ruine de la digue du Mollenel. 2 mars 1774. — Mémoire de M. Dubrun, subdélégué à Saint-Valery, sur la précédente requête. 3 mars 1774. — « Rapport sur la requête présentée par le sieur Delegorgue, seigneur du hameau de Pinchefalize, près Saint-Valery », par M. Loyer. Amiens, 12 mars 1774. — Délibération des seigneurs et propriétaires intéressés de la vallée d'Amboise, à l'effet de nommer des syndics pour veiller à l'entretien de ladite rivière, etc. 1er mai 1774. — Mémoire du subdélégué de Saint-Valery, sur ladite délibération. 13 août 1774. — Délibération des propriétaires des terres, prés et bois de la vallée d'Amboise. 4 décembre 1774. — Mémoire du subdélégué de Saint-Valery, sur les oppositions formées par le marquis de Saint-Blimond et les autres propriétaires des bas champs de Pendé et d'Estrebeuf, au rôle de répartition d'une somme de 334 l. d'une part, pour dépenses faites à la digue du Mollenel en 1774, et de celle de 200 l. par an, pendant 6 ans, pour l'entretien de la rivière d'Amboise. 5 janvier 1775. — Requête des seigneurs et principaux propriétaires de la vallée d'Amboise à l'Intendant, à l'effet d'obliger les riverains du petit cours d'eau dit l'Avalasse, à le faire réparer. 30 juin 1776. — Mémoire du subdélégué de Saint-Valery sur la dite requête. 16 novembre 1776. — Requête des habitants de Drancourt à l'Intendant, relativement au pont de l'Avalasse. Drancourt, 22 février 1778. — Mémoire du subdélégué de Saint-Valery sur ladite requête. 11 avril 1778, — etc.

C. 1353. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1750-1773. — Cours d'eau et usines. ANCRE. — Procès-verbal de visite de terrains inondés par suite de la fermeture des vannes du moulin d'Authuille. 20 août 1750. — Requête de Louis Decoin, fermier du moulin d'Authuille à l'Intendant, au sujet d'une contestation entre lui et le fermier du moulin d'Aveluy. 27 août 1750. — Requête de Jean Letierce, fermier des trois moulins banaux d'Albert, sur le même objet. 27 août 1750. — Procès-verbal de visite des lieux litigieux, par M. Jumel-Riquier. 6 septembre 1750. — ANNETTE. — « Mémoire pour M. l'abbé Videoq, propriétaire des cinq neuvièmes sur la rivière d'Annette à Abbeville. » 1773. — Mémoire de M. de Branlicourt à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville 19 août 1773, — etc.

C. 1354. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1763-1777. — Cours d'eau et usines. AUTHIE. — Mémoire de M. Le Senne, sur une requête de dix-neuf habitants d'Authieulles, qui se plaignent de ce que « le cours de la rivière d'Authie, depuis le moulin d'Authieulles jusqu'à la Voie des Prés, est tellement resserré et géné par des arbres, osiers et broussailles, que les eaux de cette rivière se sont formé un nouveau lit, dans une rue qui conduit à l'église d'Authieulle, et traverse le hameau de Voie des Prés, ce qui intercepte la communication avec l'église, empêche le curé de pouvoir administrer les sacrements, expose journellement les passants et voitures à des accidents, et occasionne des pertes sur les grains et effets des dits habitants, qui annuellement sont inondés. Pourquoi ils concluent à ce qu'il plaise à M. l'Intendant ordonner que ladite partie de rivière sera curée, nettoyée et élargie par les propriétaires des terrains adjacents à icelle », etc. Doullens, 5 octobre 1763. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne que visite sera faite de ladite rivière par un expert nommé par le subdélégué de Doullens, en présence des parties intéressées. 8 juillet 1764. — Requête du curé d'Authieulle à l'Intendant, afin de parvenir au desséchement de l'Authie, pour la partie qui traverse ledit village et la Voie des Prés. — Délibération des habitants d'Authieulle sur le même objet. 7 janvier 1770. — Ordonnance du subdélégué de Doullens, prescrivant une visite pour parvenir au desséchement de la vallée d'Authie. 23 septembre 1777, — etc.

C. 1355. (Liasse.) — 86 pièces papier (1 plan).

1784-1790. — Cours d'eau et usines. AUTHIE. — Mémoire de M. Le Senne à l'Intendant, sur le projet de redressement de l'Authie. Doullens, 30 août 1784. — « Détail estimatif des ouvrages à faire pour parvenir au desséchement et éviter les grandes inondations de la vallée d'Authie, depuis sa sortie de l'Artois, jusqu'à sa sortie de la ville de Doullens, en exécution de l'arrêt du conseil d'État du Roi du 23 octobre 1783, et de l'ordonnance d'attache de Mgr. l'Intendant, du 2 mai 1784, le dit détail estimatif fait par moi Pierre Patte, arpenteur royal soussigné.» 19 septembre 1784. — « État estimatif des portions de terre prises pour les deux nouveaux lits de l'Authie. » 24 septembre 1784. — Avis de la mise en adjudication des dits travaux, pour le 12 octobre 1784. — « Devis et conditions des ouvrages à faire, pour parvenir au desséchement, et éviter les grandes inondations de la vallée d'Authie, » etc. ; et procès verbal d'adjudication des dits travaux. 12 octobre 1784.—Requête de Nicolas Lefebvre, laboureur à la Voie des Prés, demandant le redressement d'un coude de l'Authie, qui lui cause des dégâts. 23 mai 1785. — « Procès verbal de réception de partie des ouvrages de la rivière d'Authieulle, ladite réception par le sieur Patte, arpenteur royal », etc. 13 juillet 1785. — « Certificat du sieur Patte et du syndic d'Authieulle, relativement à de petits ouvrages restés imparfaits, suivant le procès verbal du 13 dudit mois de juillet.» 14 juillet 1785. — Mémoire de M. Santerre, sur la requête du sieur Lefebvre et de plusieurs habitants de la Voie des Prés, afin du redressement de l'Authie. Doullens, 5 août 1785. — Requête des syndic et principaux habitants d'Authieulle, à l'Intendant, sur le même objet. 28 août 1785. — « État des journées que moi, Pierre Patte, arpenteur royal demeurant à Vaquerie, que j'ai été employé pour la rivière d'Authie, de la partie comprise depuis la limite de l'Artois, jusqu'à sa sortie de la ville de Doullens. » 13 décembre 1786. — « État des différentes sommes à imposer sur les propriétaires riverains de l'Authie, d'entre Doullens et Ampliez, à cause des ouvrages de redressement, curement et nouveaux lits faits à cette rivière, et pareillement à cause des dépenses accessoires et indemnités de terrains », etc. Doullens, 25 décembre 1787. — « Copie de la lettre écrite par MM. de la commission intermédiaire provinciale de Picardie à M. l'intendant d'Amiens », au sujet du paiement du sieur Delapalme, entrepreneur des travaux de redressement, élargissement et curement de l'Authie. 29 décembre 1788. — « État des sommes à imposer en exécution de l'arrêt du Conseil du 23 octobre 1783, sur les propriétaires riverains de la rivière d'Authie, entre les limites de l'Artois et la ville de Doullens, pour le redressement et curement de ladite rivière. » 3 avril 1789. — Mémoire sur le desséchement de la vallée d'Authie, entre les limites de l'Artois et la ville de Doullens. 3 avril 1789. — « Role de répartition fait par nous, Nicolas-Jean Santerre, avocat au Parlement, et subdélégué à Doullens, en exécution de l'ordonnance de Mgr. le comte d'Agay, intendant de Picardie, du 3 avril 1889. » Doullens, 22 avril, 1789. — « Plan de la rivière d'Authie, depuis la sortie de Doullens, jusqu'à Ampliez. » XVIII[e] s., — etc.

C. 1356. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1747-1766. — Cours d'eau et usines. Avre. — Requête des meuniers de l'Avre à l'Intendant, à l'effet d'ordonner une visite de ladite rivière. 18 août 1755. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui renvoyant, pour y faire droit, une plainte des meuniers et tanneurs de Roye, au sujet d'engorgements dans l'Avre, et qui empêchent leurs moulins de tourner. Paris, 30 septembre 1766. — Mémoire de M. Gaullière à l'Intendant, sur ladite affaire. Roye, 11 novembre 1766. — Maye. — Requête des meuniers des moulins de Crécy et de Machy, afin de faire curer la rivière de Maye. 7 juillet 1748. — Ordonnance de l'Intendant, faisant droit à ladite requête. 8 août 1748. — « Copie de l'ordonnance de M. d'Invau, du 15 juin 1764, pour faire faire la visite de la rivière de Maie, du moulin de Rue, et des étangs du Gard. » — Procès-verbal de visite des dits rivière, moulin et étangs, par M. Bompart, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la généralité de Picardie. 13 août 1764. — Projet d'arrêt du Conseil, sur les sommes à imposer pour le paiement des dits travaux. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général, sur ledit projet d'arrêt. Paris, 28 janvier 1766. — Oissy ou Saint-Landon. — Procès-verbal de visite de la rivière d'Oissy, et des travaux à faire pour parer aux inondations. 5 décembre 1747, — etc.

C. 1357. (Liasse.) — 27 pièces papier; 3 plans.

1736-1760. — Cours d'eau et usines. Selle. — Requête des seigneurs, propriétaires, locataires, etc. du village de Saleux à l'Intendant, se plaignant de ce que le sieur Catu, les demoiselles veuves Roblot et Joly, propriétaires des moulins à huile sis au Til sur la Selle, « ayant eu nombre de démêlés ensemble, dans lesquels leurs ouvriers ont toujours entré, l'un desquels propriétaires, dans le dessein de faire pièce à l'autre, s'est immiscé, il y a quatre à cinq ans, de relever les vannes de ses moulins d'un pied, à quoi les deux autres se sont aussitôt conformés, pour ne pas souffrir de la diminution de leurs eaux », etc. 1736. — Procès-verbal de visite de ladite rivière, par M. Biart. 4 décembre 1736. — Procès-verbal de visite du cours de la Selle, depuis sa source à Catheux, par M. Jumel-Riquier. 18 octobre 1747. — Procès-verbal de récolement des travaux faits à la Selle, pour empêcher les inondations, par M. Beffara. 26 mars 1749. — Requête à l'Intendant, par Nicolas Joly, dans une contestation entre le sieur Dequevauvillers et lui. 17 juillet 1758. — Procès-verbal de visite de la rivière de Selle au moulin Boistel, par les sieurs Nerlande et Jumel-Riquier. 22 juillet 1748. — Plan du bassin de la Hotoie. 1760. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur une digue de la rivière de Selle crevée près du château de Milan. « M. l'Evêque m'a chargé de vous rendre compte, Monsieur, de ce qui m'avait paru de ce qui m'a été dit sur le local, et des observations que j'y ai faites. Il doit avoir l'honneur de vous en écrire ; je sais que, dans tous les temps, il s'est prêté à offrir les eaux de la rivière dont il est le seigneur, pour procurer l'embellissement de la promenade : il souhaiterait l'exécution du plan qui vous a été, Monsieur, présenté, parce que, au fait, il est réduit à l'impossible de pouvoir faire aucun ouvrage ; il n'est que le changement du lit de cette rivière qui puisse parer aux inconvénients, et remettre la rivière en état de faire faire le service du moulin au dessous.» Amiens, 10 juillet 1760. — Requête des habitants des faubourgs de la Hotoie et de Hem, au sujet des débordements de la rivière de Renancourt. 16 juillet 1760. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur les travaux à faire au cours de la Selle. Amiens, 17 août 1760. — « Détail estimatif des ouvrages à faire en terrassements et autres, pour le redressement de la rivière de Renancourt, relativement aux plan et procès-verbal du 30 juillet au 12 août 1760. » Amiens, 5 septembre 1760. — « Détail estimatif des ouvrages à faire à une partie de la rivière de Selle, depuis les moulins de la Hotoie, jusqu'à ceux de Quevauvillers, relativement à l'ordonnance de Mgr l'Intendant, du 1er septembre, et du procès-verbal tenu en conséquence le 6 dudit mois. » 7 septembre 1760. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, au sujet du curement de la Selle. Amiens, 28 septembre 1760. — Mémoire de M. Ducastel, sur le même objet. Amiens, 29 septembre 1760. — « Plan figuratif de l'état actuel de la rivière et de la commune de Renancourt, relatif au procès-verbal du 2 au 12 août 1760 », — etc.

C. 1358. (Liasse.) — 58 pièces papier (2 imprimées. 2 plans).

1772-1776. — Cours d'eau et usines. Selle. — Requête des habitants du faubourg de Hem à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à plaider. 26 février 1772. — Mémoire de M. Ducastel sur des travaux demandés par les habitants du faubourg de Hem à l'évêque, leur seigneur, pour empêcher les eaux des marais de les inonder, et sur la protestation des dits habitants contre la qualité de propriétaire que se donne

l'évêque dans son consentement. 10 mars 1772. — Requête des habitants et propriétaires du faubourg de Hem à l'Intendant, réclamant contre une requête du nommé Prince, bourgeois d'Amiens, demandant qu'il lui soit cédé une portion de la commune vis-à-vis d'un pré qu'il vient d'acquérir du sieur Joly, dans le dessein d'y établir un moulin. 6 mai 1772. — Requête de M. Morgan, négociant à Amiens, écuyer, demandant que le canal que M. Chauvelin avait fait pratiquer dans le marais de Hem, pour empêcher les inondations et le pont servant de communication d'une de ces communes à l'autre, soient rétablis par les habitants, dans le même état qu'ils étaient avant le 8 juin. 10 juin 1772. — Mémoire de M. Ducastel, sur la dite requête. Amiens, 3 juillet 1772. — Délibération des habitants du faubourg de Hem sur la dite affaire. 22 juillet 1772. — Mémoire de M. Ducastel, sur ladite affaire. 10 octobre 1772. — « Réponse au mémoire extrajudiciaire communiqué au sieur Morgan de Frucourt par M. Ducastel, et de l'ordre de M. le comte d'Agay. » 1772. — Mémoire sur ladite affaire 1773. — Mémoire de M. Ducastel sur le même objet. Amiens, 29 avril 1773. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur la demande par M. Morgan d'établir une vanne au-dessus de ses moulins, à l'extrémité du faubourg de Hem. Amiens, 29 avril 1773. — « Arrêt du conseil d'État du Roy, qui commet le sieur comte d'Agay, intendant de Picardie, à l'effet de pourvoir aux inondations auxquelles sont sujettes plusieurs vallées de la généralité d'Amiens. » 28 décembre 1773. — Requête des syndic, habitants, corps et communauté du faubourg de Hem, relative aux contestations qu'ils ont avec M. Morgan. 14 novembre 1774. — Délibération des habitants du faubourg de Hem, sur le même objet. 16 décembre 1774. — Requête du sieur François Corbinière, papetier au faubourg de Hem, à l'Intendant, à l'effet d'enjoindre au sieur Leprince, de tenir le ruisseau sur lequel il se propose de construire des moulins, dans une largeur suffisante, et de faire défense au sieur Morgan d'y apporter empêchement. 12 avril 1776. — Rapport sur ladite affaire. 23 juin 1776. — Ordonnance de l'Intendant, prescrivant une expertise par MM. Laurent de Lionne, directeur des travaux du canal de Picardie, et Sellier, architecte. 26 juin 1776. — Procès verbal de visite des lieux litigieux, par MM. Sellier et Laurent de Lionne. Amiens, 20 juillet 1776. — Ordonnance de l'Intendant, sur ladite affaire. 26 juillet 1776. — Plan du cours de la Selle au faubourg de Hem. XVIIIe s. — « Plan des eaux et propriétés adjacentes d'entre le château de l'évêché et le faubourg de Hem », etc. XVIIIe s. — Observations sur l'affaire de M. Morgand contre M. Leprince. » XVIIIe s. — « Mémoire instructif de ce qui s'est passé à Amiens et au faubourg de Hem, vers l'embouchure de la rivière de Selle. » XVIIIe s. — « Mémoire par Jean-Baptiste Morgan, écuyer, seigneur de Frucourt, Doudelainville et Warcheville demeurant à Amiens, défendeur et demandeur contre le sieur Sanson Leprince, agent de change, demeurant audit Amiens, demandeur et défendeur, en présence de M. l'évêque d'Amiens. » XVIIIe s. (impr. 34 p. in-4°). — « Réfutation pour le sieur Leprince, contre le sieur Morgan de Freucourt » (impr. 13 p. in-4°. Amiens, 1776), — etc.

C. 1359. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1779-1781. — Cours d'eau et usines. SELLE. — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, lui demandant ses observations sur une requête par laquelle les propriétaires et locataires des moulins de la Selle demandent qu'il soit procédé au curement de ladite rivière et de ses affluents, ainsi qu'à la construction de digues et autres ouvrages pour diriger les eaux, etc. Paris, 26 octobre 1779. — Lettre de l'Intendant à M. Rousseau, ingénieur de la ville d'Amiens, le priant d'étudier l'affaire et de lui en faire un rapport. Amiens, 31 octobre 1779. — Mémoire de l'Intendant à M. Debonnaire de Forges, sur ladite affaire. Amiens, 1er juillet 1780. — Ordonnance de l'Intendant sur le paiement des dits travaux. 27 mars 1781, — etc.

C. 1360. (Liasse. — 11 pièces papier, 3 imprimées).

1729-1733. — Cours d'eau et usines. SOMME. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui confirme le sieur marquis d'Estourmel dans un droit de travers ou péage sur les ponts et chaussées situés sur la rivière de Somme, dans le village de Cappy, proche la ville de Péronne. » Versailles, 4 janvier 1729 (impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1731). — Mémoire des maire et échevins d'Amiens, sur un placet présenté au contrôleur général, au sujet de la navigation et des abords du quai, « lequel est presque entièrement impraticable. » XVIIIe s. — Arrêté des lieutenant général de police, maire et échevins de la ville d'Amiens, qui fixe les droits à percevoir sur les marchandises, pour l'entrée et la sortie du port d'Amiens. 23 août 1732 (impr. affiche). — Mémoire de l'Intendant à M. Orry, contrôleur général, sur la demande faite par les maire et échevins d'Amiens, aux fins du curement de leur port. Amiens, 25 août

1732. — Ordonnance de l'Intendant pour la police du port d'Amiens, pendant le curement de celui-ci. Amiens, 23 août 1732. — Avis de l'adjudication à faire le 15 mai 1733, de travaux de maçonnerie au quai du port d'Amiens. Amiens, 6 mai 1733 (impr. affiche), — etc.

C. 1361. (Liasse. — 21 pièces papier (1 imprimée. 1 plan).

1751-1784. - Cours d'eau et usines. SOMME. — Lettre de M. d'Argenson à l'Intendant, au sujet de nouveaux ouvrages que la ville d'Amiens désirerait entreprendre, tant pour faire sortir de la ville les eaux de la fontaine, que pour déplacer l'ancien canal qui passe du côté du port, et en faire passer les eaux à la Somme. Versailles, 12 avril 1751. — Requête de François Brosses, maître tondeur, friseur et presseur à Amiens, à M. Trudaine, sur une contestation qu'il a avec le chapitre de la cathédrale d'Amiens, au sujet d'un moulin à friser qu'il a établi dans cette ville. 2 juillet 1757. — Procès-verbal d'enquête sur ladite affaire. 2 juillet 1757. — Certificat d'un grand nombre de négociants d'Amiens, sur l'utilité dudit moulin. 4 juillet 1757. — « Mémoire pour justifier la conduite tenue par le chapitre d'Amiens envers François Brosses, maître tondeur. » Amiens, 6 juillet 1757. — Requête de François Brosses à M. Trudaine, sur ladite affaire. Août 1757. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 21 septembre 1757. — Ordonnance de l'Intendant pour le curage du canal passant devant le couvent des Minimes, à Amiens. Paris, 9 juin 1758 (impr. affiche). — etc.

C. 1362. (Liasse.) — 27 pièces papier (1 plan).

1757-1761. — Cours d'eau et usines. SOMME. — Lettre de M. Ducrocquet à l'Intendant, au sujet de plaintes du commissionnaire de la compagnie des sels sur l'interruption produite dans la navigation de la Somme par des attérissements. « Je me suis transporté cette après-dîner sur la rivière, et en ai suivi le cours avec Riquier, qui la sondait jusqu'à 300 toises environ au-dessous de la 2e chaîne. Il ne se trouva à cet endroit que deux pieds et demi d'eau, dans un espace assez long. Le fond en est pierreux et dur, et d'un travail très difficile. Les dragues des hortillons n'y sont nullement propres, il en faudrait faire faire exprès, et ce que l'on y ferait ne serait pas d'une grande utilité. » Amiens, 19 mars 1757. — « Observations sur l'état actuel de la rivière de Somme, au port et au-dessous de la ville d'Amiens. » XVIIIe s. — Mémoire de M. Le Beuf, sur le même objet. Dunkerque, 1er avril 1757. — « Observations sur les ouvrages à faire, tant en charpente qu'en curement, dans le port de la Grève de la ville d'Amiens. » XVIIIe s. — Lettre de M. Bertrand à l'Intendant, sur la même affaire. Boulogne, 1er août 1760. — Mémoire de Ducastel à l'Intendant, sur le même objet. Amiens, 22 juillet 1760. — « Réponse aux observations faites sur les ouvrages projetés aux ports d'Amiens et de Saint-Valery. » XVIIIe s. — « Répliques touchant les ouvrages à faire aux ports d'Amiens et de Saint-Valery », par M. Ducastel. Corbie, 10 août 1760. — Lettre de M. Bertrand sur le même objet. Amiens, 27 avril 1761. — Délibération des habitants de Camon, sur ladite affaire. 29 juin 1761. — « Devis des ouvrages à faire pour le curement de la rivière de Somme, depuis et compris le port de la Grève de la ville d'Amiens, jusqu'au dessous du village de Saint-Maurice, et pour la construction en charpente de deux digues dans le susdit port. » 1760. — Détail des ouvrages à faire, pour la construction de deux digues en charpente dans le port de la Grève de la ville d'Amiens, et pour le curement de la rivière, depuis et compris ledit port, jusqu'au-dessous du village de Saint-Maurice. » 1760. — « Situation, compte et réception des ouvrages faits pour l'amélioration du port de la ville d'Amiens, et le curement d'une partie de la rivière de Somme, suivant l'adjudication passée au sieur Dufromantelle, le 11 juillet 1760. » Amiens, 31 décembre 1761. — « Ouvrages du port d'Amiens et du quai de Saint-Valery. » Décembre 1761. — Procès-verbal d'expertise des dits travaux. 31 août 1762, — etc.

C. 1363. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1772-1773. — Cours d'eau et usines. SOMME. — Requête du chapitre de la cathédrale d'Amiens à l'Intendant, à l'effet d'obliger les riverains de la Somme à curer ladite rivière, pour empêcher les hortillons d'être inondés. Amiens, 9 juillet 1772. — Mémoire des officiers municipaux d'Amiens, sur ladite requête. 16 juillet 1772. — Ordonnance de l'Intendant, faisant droit à la requête du chapitre. 23 juillet 1772. — Mémoire des officiers municipaux d'Amiens, sur une requête de plusieurs propriétaires voisins des canaux à curer, réclamant contre ladite ordonnance. 20 août 1772. — « Extrait du registre aux délibérations des officiers municipaux de la ville d'Amiens », fixant à 506 l. la part contributive de la ville audit curement. 12 novembre 1772 (Expédition du 23 novembre), — etc.

C. 1364. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1773. — Cours d'eau et usines. SOMME. — Requête à l'Intendant, par Jean-Baptiste Vallot, ancien apothicaire aide-major des armées du Roi, officier inspecteur des eaux minérales de Picardie, « disant qu'il est propriétaire d'une maison sise à Amiens, au bout du Moulin Neuf, lieu dit Louette, mitoyenne de trois petites maisons abandonnées depuis un an et plus, dont les vernes sont coulés à l'eau, où il ne reste plus qu'une charpente en l'air, soutenue par quelque agrafe de fer, ce qui menace à chaque instant d'écraser les personnes qui vont y laver. Cette démolition, Monseigneur, n'est occasionnée pour la plus grande partie, que par un nouveau moulin à frise, occupé par la veuve d'Wailly, qui tient les eaux plus de la moitié du jour à 4 pieds, 2 pouces. » Amiens, 10 janvier. — Mémoire des officiers municipaux d'Amiens, sur ladite requête. 9 mars. — Mémoire de M. Ducastel, sur ladite affaire. 5 avril. — « Extrait du registre aux délibérations des officiers municipaux de la ville d'Amiens », pour demander le rétablissement de la commission qui avait été attribuée aux intendants, par arrêt du Conseil du 9 janvier 1749, concernant les eaux et les inondations des différentes vallées de la généralité. 4 février (Expédition du 18). — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux, approuvant cette tentative, « dont le succès me donnera occasion de faire le bien de la province, sans être exposé aux désagréments des conflits de juridictions. » 10 mars. — Mémoire de l'Intendant à M. de Beaumont, sur ladite demande. Amiens, 12 juillet. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui envoyant un mémoire par lequel le chapitre d'Amiens réclame le droit de police, juridiction et seigneurie sur le canal de la Somme. Paris, 14 juillet. — Mémoire de l'Intendant à M. de Beaumont, sur la réclamation du chapitre. 30 août. — Mémoire des officiers municipaux d'Amiens sur ladite affaire, — etc.

C 1365. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 33 papier (2 imprimées, 1 plan).

1777-1780. — Cours d'eau et usines. SOMME. — « Ordonnance de M. l'Intendant, qui fixe la hauteur des vannes des moulins construits sur la rivière de Somme, depuis Sailly-Lorette jusqu'à Péronne. » 24 octobre 1777 (impr. affiche). — Lettre de M. Gobinet de Villecholles à l'Intendant, sur une requête de plusieurs particuliers, se plaignant de ce que le fermier du moulin de Rocourt avait exhaussé les vannes de son moulin. Saint-Quentin, 17 novembre 1777. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. 11 avril 1778. — Ordonnance de l'Intendant qui fixe la hauteur des eaux au-dessus du moulin de Rocourt. 25 avril 1778. — « Réponse à la requête des propriétaires et fermiers des Buries d'Ostende et Disle relativement au moulin de Rocourt », par M. Laurent de Lionne. 1778. — Requête de Folain Fernet, fermier des eaux et moulins de Feuillières, à l'Intendant, à l'effet d'empêcher la réparation de la chaussée de Buscourt. 26 avril 1778. — « Réponse à la requête présentée à Mgr l'Intendant, le 26 avril 1778, par le sieur Foilain Fernet, fermier des eaux et moulins de Feuillières » ; et « Projet de l'ordonnance à rendre sur la requête du sieur Foilain Fernet » ; avec un croquis du local. 28 mai 1778. — Mémoire de l'Intendant, sur ladite affaire. 10 juillet 1778.— État des six moulins des Cordeliers établis sur la Somme, par M. Delegorgue. Abbeville, 30 mai 1778. — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, lui demandant ses observations sur une requête du sieur Goguet, afin d'obtenir la permission d'établir un moulin sur le canal de la petite rivière de Rouy. Paris, 22 septembre 1778. — « Conditions qu'il est nécessaire d'imposer au sieur Goguet, si le ministre lui accorde la permission de construire un moulin, au lieu et place du reversoir projeté pour les eaux de la rivière d'Ingon, au-dessus d'Épenancourt. » 6 mars 1779. — « Réponse à la requête présentée à M. le directeur général des finances, par le sieur Goguet, laboureur à Épenancourt, par M. Laurent de Lionne. 6 mars 1779. — Lettre de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 13 mars 1779. — Mémoire de l'Intendant à M. Debonnaire de Forges, sur le même objet. 25 mars 1779. — Arrêt du conseil d'État, qui autorise le sieur Goguet à faire construire un moulin sur le canal de la Somme, à Épenancourt.» Versailles, 4 avril 1780, — etc.

C. 1366. (Liasse.) — 17 pièces papier (2 plans).

1779-1786. — Cours d'eau et usines. SOMME. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, au sujet des plaintes de M. d'Estouilly et des Génovéfains de l'abbaye de Ham, auxquelles ont donné lieu les dispositions faites par le sieur Sauvage, pour construire un moulin au-dessus de l'écluse de Ham, à l'endroit d'un déversoir pratiqué vis-à-vis la citadelle de cette ville. Paris, 18 août 1779. — Mémoire de M. Laurent de Lionne, sur ladite affaire. 3 septembre 1779. — « Plan des moulins de Ham. » — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'In-

tendant, lui demandant ses observations sur une requête, par laquelle les syndics et principaux habitants des villages situés le long de la Somme, de Saint-Quentin à Estouilly, demandent qu'il soit procédé à la visite de cette rivière, de Rouvroy à Estouilly, et qu'il soit fixé des points d'eau stables avec défenses de les outrepasser. Paris, 7 juin 1781. — Mémoire de M. Laurent de Lionne, sur ladite affaire. 6 juillet 1782. — « Plan du cours de la rivière de Somme, du rempart sur la rive gauche, et des jardins légumiers du côté droit, depuis la Voirie, jusqu'au pont du Cange. Fait par les sieurs Baffet et Delamarre. » 20 juin 1785 — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, relativement aux inconvénients du nouveau lit que la Somme s'est formée depuis peu. Paris, 27 décembre 1786, — etc.

C. 1367. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1783-1787. — Cours d'eau et usines. Somme. — Lettre des officiers municipaux d'Amiens à l'Intendant, sur la contestation qu'ils ont avec le chapitre de ladite ville, relativement à la seigneurie des eaux. Amiens, 31 mai 1783. — Requête des maire et échevins d'Amiens à la chambre des comptes, sur ladite affaire, 1783 ; et « Extrait fait en la chambre des comptes du Roi notre sire, en vertu de l'arrêt de nos seigneurs d'icelle étant au haut de la requête ci-dessus, ainsi qu'il suit. Du volume n^{oté} 30 des aveux en rouleaux de la chambre de France a été extrait ce qui suit : Ch'est le dénomement et le déclaration des temporalités que ont, tiennent et possessent les doyen et capitres de l'église d'Amiens, en amortissement sous le Roy notre sire ès bailliages d'Amiens, de Vermandois, de Senlis et en la comté de Pontieu. » Juin 1385. Copie du XVIIIe s. — Lettre des officiers municipaux d'Amiens à l'Intendant, lui envoyant expédition d'une délibération du conseil général de ville, prise le 29 du mois précédent, « au sujet des procédures vexatoires que nous éprouvons de la part du chapitre. Il vient d'étendre ses procédures jusque sur les officiers municipaux sortis de charge, qui ont souscrit la délibération du 18 décembre, que vous avez approuvée dans le temps. » Amiens, 12 avril 1784. — Consultation de MM. Morgan, Lenglier, Boistel et Maillart, sur ladite affaire. « Il est sans exemple que, lorsque une multiplicité d'actes démontre que tout ce qui s'est passé dans le cours de plusieurs instances, a été l'ouvrage d'un corps municipal, et que tout a été muni de l'accession du commissaire départi dans la province, on pousse l'acharnement jusqu'à s'en prendre à cinq citoyens qui ne sont plus en place, et dont la conduite a mérité les éloges et l'approbation de leurs successeurs. Le Conseil du Roi, qui a déjà blamé par un arrêt les poursuites aussi vives qu'irrégulières du chapitre d'Amiens, ne pourra voir qu'avec indignation le retour vexatoire qu'il a pris pour éluder son arrêt par des voies obliques et inouies. » Amiens, 17 avril 1784. — « Observations sur la requête imprimée et signifiée le 25 octobre 1786, de la part des officiers municipaux de la ville d'Amiens, contre les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de la même ville, en présence du sieur inspecteur général des domaines. » 1786. — « Chartes de 1185 et de 1283 produites en l'instance, pour le chapitre d'Amiens. » — « Notes sur la requête de production nouvelle signifiée le 28 décembre 1786, pour les officiers municipaux de la ville d'Amiens. » 1787. — « Notice générale de tous les titres produits par la ville d'Amiens, qui prouvent la navigabilité de la rivière de Somme, et les droits de seigneurie du Roi sur les eaux, comme sur les bords de cette rivière. » XVIIIe s. — « Mémoire sur la police des eaux, canaux et rivières, dans l'étendue de la ville et banlieue d'Amiens. » XVIIIe s. — « Sommaire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale d'Amiens, défendeurs, contre les officiers municipaux de la même ville, le procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts, demandeurs en cassation d'un arrêt du parlement de Paris, du 6 août 1783, et contre l'inspecteur du domaine intervenant, demandeur en interprétation du même droit. » XVIIIe s. — Mémoire sur les moulins du sieur Jourdain à l'Étoile. XVIIIe s., — etc.

C. 1368. (Liasse.) — 17 pièces papier (2 imprimées).

1706-1736. — Navigation. — Ordonnance de M. Maignarz de Bernières, intendant de Flandre, sur la navigation de la Scarpe. Valenciennes, 2 février 1706 (impr. affiche). — État de ce qui est sorti de la ville d'Amiens, tant par les portes que par le quai, du 1er octobre 1729 au 30 septembre 1730. — Lettre du duc de Chaulnes à l'Intendant, sur les marchandises qui passent par Amiens, Abbeville et Saint-Valery. Versailles, 1er avril 1731. — Etat des marchandises qui passent par Amiens, Abbeville et Saint-Valery. — Lettre du duc de Chaulnes à l'Intendant, lui demandant un état des grains qui entrent et sortent par les villes situées sur la Somme. Paris, 15 mai 1731. — Réponse à ladite demande. St-Quentin. — Id. Péronne. — Id. Corbie. — Id. Amiens. — Arrêt du conseil d'État, qui permet aux négociants français, qui font le commerce des îles et des colonies françaises de l'Amé-

rique, d'envoyer leurs vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter des salaisons, etc. Versailles, 26 mai 1736 (impr. affiche). — Procès-verbal d'enquête par M. Biart, au sujet d'infractions commises à Moreuil, par les bateliers d'Amiens. 4 septembre 1736, — etc.

C. 1369. (Liasse.) — 1 pièce papier (imprimée).

1724. — Navigation. — « Tarifs des droits que le Roi, en son Conseil, veut et ordonne être payés, en exécution de l'édit du mois de septembre 1724, pour les marchandises et denrées qui seront voiturées par eau, depuis Saint-Valery jusqu'à La Fère, et depuis La Fère jusqu'à Saint-Valery. » Fontainebleau, 19 septembre (impr. 21 p. in-4°, Paris, 1725).

C. 1370. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1735. — Navigation. — « Observations à faire sur les hauteurs des rivières dans les différentes crues d'eau, et sur la grandeur et l'élévation des ponts. » — Lettre de M. Orry à l'Intendant, lui demandant un état des cours d'eau navigables et des routes de sa généralité, « dans le dessein que l'on a de former une suite de cartes de la France, selon ses différentes époques ; ses différentes divisions, et surtout suivant celles des généralités et provinces. » Paris, 20 janvier. — « Supplément d'observations à faire par MM. les ingénieurs, sur les rivières navigables, et sur les ponts et chaussées du royaume », — etc.

C. 1371. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 67 papier (4 imprimées, 3 plans).

1741-1759. — Navigation. — Arrêt du conseil d'Etat, qui ordonne la représentation à l'Intendant de Picardie, des titres des propriétaires des moulins placés sur le grand canal de la Somme, entre le pont de l'Écluse et celui de l'Anse, afin de pouvoir faire un devis estimatif de ce qu'il pourra en coûter pour le remboursement de ceux de ces moulins qu'il conviendra de supprimer, pour rendre ce canal navigable. Versailles, 22 février 1741. — « Plan du cours de la Somme, dans la ville d'Abbeville. » — « Devis estimatif des réparations et augmentations à faire, pour rendre la navigation facile, depuis le port de St-Valery, jusqu'à Amiens, par le grand canal de la Somme. » Abbeville, 31 mars 1741. — « Mémoire sur le projet de changer la navigation de la rivière de Somme, qui passe dans la ville d'Abbeville, en conséquence de l'arrêt du Conseil du 22 février 1741, et sur les inconvénients qui résulteraient de son exécution. » 7 avril 1741. — « Copie de la lettre de M. le maréchal d'Asfeld, écrite à M. Desmarest, en datte du 7 avril 1741 », sur le projet de changer le lit de la navigation de la Somme, dans Abbeville (Copie collationnée du 10 avril 1741). — Requête des Cordeliers d'Abbeville, à l'effet de ne pas être troublés dans la possession de leur moulin. — Procès-verbal d'enquête sur la navigation de la Somme à travers la ville d'Abbeville, 4 juillet 1741. — Délibération du chapitre de St-Vulfran d'Abbeville sur ladite affaire. — Id. du prieuré de St-Pierre. — Id. de l'Hôtel-de-Ville. — Id. du grenier à sel. — Id. du corps des marchands. — Id. des communes d'Abbeville. — « Mémoire pour remédier aux abus qui se commettent depuis Saint-Valery jusqu'à Amiens sur la rivière, rendre la navigation plus prompte, et ôter aux gribanniers l'occasion de voler et altérer les marchandises qu'ils conduisent. » 1741. — « Etat de la dépense concernant l'ouvrage à faire pour rendre le grand cours de la Somme navigable, depuis le port de Saint-Valery jusqu'à Amiens. » — « Moyens d'opposition à la navigation par le grand canal de la Somme dans Abbeville. » — Arrêt du conseil d'Etat, qui annule celui du 22 février 1741, et ordonne différents travaux pour rendre le canal Marchand navigable. Versailles, 12 mars 1742. — « Etat et devis estimatif des travaux à faire pour rendre libre la navigation par le petit canal de la Somme, depuis l'embouchure, jusqu'au pont des Prez. Abbeville, 30 septembre 1742. — « Affaire de la navigation de la rivière de Somme dans la ville d'Abbeville. » 13 novembre 1742. — « Mémoire sur le rétablissement de la navigation de la rivière de Somme. » — « Observations pour servir de réponses au mémoire présenté au Conseil par le nommé Chaudron de Grassy, sur le rétablissement de la navigation de la rivière de Somme. » — Requête des négociants d'Amiens au contrôleur général, afin d'être reçus opposants au projet présenté au Conseil par le sieur de Grassy, relatif à la navigation de la Somme. — Requête des officiers municipaux d'Abbeville au comte de Saint-Florentin, contre le projet formé par le sieur de Grassy d'établir un canal pour la navigation de la Somme hors de l'enceinte de la ville. — Lettre de M. de Grassy à l'Intendant, sur ladite affaire. Paris, 21 mars 1747. — « Mémoire pour les négociants de la ville d'Amiens faisant le commerce de mer, contre le sieur Gabriel Chaudron de Grassy. » 1747 (impr. 8 p. in-fol. 1747). — Mémoire sur ladite affaire. — « Instruction pour le sieur Bayeux, inspecteur des ponts et chaussées et du pavé de Paris, par rapport à la visite qu'il est chargé de faire de la rivière de Somme, relativement aux projets proposés pour la sûreté et la facilité de la naviga-

tion sur cette rivière, depuis Amiens jusqu'à Saint-Valery. » Paris, 22 août 1747. — « Réplique du sieur de Grassy aux objections de Saint-Valery, d'Abbeville et d'Amiens, contre le plan qu'il a présenté au Conseil pour rétablir le commerce de la Somme dans sa première splendeur. » — Requête des négociants d'Amiens au conseil d'Etat, sur ladite affaire. 1747. — « Réflexions sur le projet de rendre la navigation de la Somme sûre et facile, depuis le dessous de la ville d'Abbeville, jusqu'au port d'Amiens, proposé par le sieur de Grassy, et combattu par les dites villes. » 1747. — « Mémoire des sieurs Van Robais, entrepreneurs de la manufacture royale de draps fins, établie par lettres patentes de Sa Majesté en la ville d'Abbeville. » 1747. — « Réponse au mémoire du sieur de Grassy et de son projet, pour le passage des gribanes aux environs d'Abbeville. » — Requête des maïeur, échevins, corps et communauté de la ville d'Abbeville au conseil d'État, sur le même objet (impr. 16 p. in-fol. 1747). — Procès-verbal de visite de la Somme d'Amiens à Saint-Valery, par Guillaume Bayeux, inspecteur du pavé de Paris, et des ponts et chaussées. Paris, 26 juin 1748.— « Réflexions sur le rapport du sieur Bayeux, concernant la navigation de la Somme. 1748. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, sur ladite affaire. Paris, 9 juin 1749. — « Arrêt du conseil d'Etat du Roi, qui approuve l'adjudication passée pour les ouvrages à faire au canal Marchand d'Abbeville. » Versailles, 2 juin 1750 (impr. affiche). — Arrêt du conseil d'État, qui ordonne que l'Hôtel-Dieu d'Abbeville fera faire à ses frais tous les ouvrages nécessaires pour réunir le bras de la Somme qui fait tourner le moulin du sieur de Wilcocq, etc. Versailles, 15 août 1752. — « État au vrai des biens et revenus de la ville d'Abbeville et de ses dettes et charges, pour les années 1753 et 1754. » — Requête des maïeurs et échevins d'Abbeville, contre les projets du sieur de Grassy. 8 mars 1756. — Ordonnance de l'Intendant, qui supprime le droit de sol par livre perçu sur les marchandises arrivant au port de Saint-Valery. 16 décembre 1759 (impr. affiche). — « État des revenus de l'hôpital d'Abbeville. » — « Plans des différents bras que la rivière de Somme forme en passant à Abbeville et environs », — etc.

C. 1372. (Liasse.) — 74 pièces papier.

1746-1776. — Navigation. — Compte du droit de frêt sur les marchandises et denrées dans le port de Saint-Valery. 1746. — Id. 1749. — Id. 1750. — Id. 1763. — Id. 1764. — Id. 1765. — Id. 1766. — Id. 1767. — Id. 1768. — Id. 1769. — Id. 1770. — Id. 1771. — Id. 1772. — Id. 1773. — Id. 1774. — Id. 1775. — Id. 1776. — Ordonnance de l'Intendant, au sujet de la somme de 150 l. payée annuellement sur ledit droit de frêt à la sœur de la Providence chargée de l'éducation des filles des pauvres matelots de Saint-Valery. Amiens, 13 février 1756. — « Mémoire des dépenses faites à l'occasion du port de Saint-Valery, pendant le séjour de M. de Bompart, ingénieur en chef de la province, accompagné du sieur Brice, sous-ingénieur des ponts et chaussées. » Saint-Valery, 6 octobre 1767. — Ordonnance d'une somme de 200 l. de gratification, sur le droit de frêt, accordée au sieur Lanainville, professeur d'hydrographie à St-Valery. 21 mai 1770. — « Extrait des dépenses occasionnées pour la construction et rétablissement des quais du Rouvrel. » Saint-Valery, 3 juin 1774. — « Etat des ouvrages que moi, Louis Dollé, maître-maçon, ai faits par ordre de MM. les officiers municipaux de Saint-Valery-sur-Somme, à la tour tenant à la muraille, au-dessous de l'église et paroisse Saint-Martin. » 28 août 1774.— « État des réparations faites à l'écluse du Molnel, suivant le devis fait par M. Loyer, ingénieur, en date du 8 juin 1775. » 25 octobre 1775, — etc.

C. 1373. (Liasse.) — 17 pièces papier (1 imprimée, 1 plan).

1749-1760. — Navigation. — Ordonnance de l'Intendant, ordonnant qu'il sera fait une ouverture au pont de Remy, pour passer toutes les gribanes. Compiègne, 6 août 1749. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant permission aux négociants de la province de Picardie, de faire le commerce des îles et colonies françaises et celui de la côte de Guinée, par le port de Saint-Valery, en se conformant aux dispositions dudit arrêt. » Fontainebleau, 14 octobre 1754 (impr. 4 p. in-4° Amiens 1754). — « Plan des fouilles du marais de Saint-Sauveur, première partie entre le marais de Dreuil et le pré des Cocqs. » 1755. — Mémoire relatif au corps de garde de Pinchefalise. 1er novembre 1758. — Requête de François Desavisse, fermier du château de Bray, à l'Intendant, sur la propriété de la rivière qui coule dans les prés dépendant de la seigneurie dudit lieu. 12 juillet 1760. — Requête de Pierre-Nicolas Delarue et consorts à l'Intendant, réclamant contre un droit de passage prélevé par les sieurs Desavisse et Lefebure, pour le transport des tourbes dudit Delarue, sur ladite rivière. 17 novembre 1760. — « Observations sur l'affaire d'entre le sieur de la Rue, marchand de tourbes à Amiens et compagnie, demandeurs, et le sieur François Lefebure, marchand à

Abbeville, et François Desavisse, garde et fermier de la terre et seigneurie de Bray, défendeurs », par M. d'Hesbon. Abbeville 10 février 1761. — « Extrait des ordonnances et règlements de l'ordonnance des eaux et forêts de 1669. » — Requête de François Lefébure à l'Intendant, sur ladite affaire, — etc.

C. 1374. (Liasse.) — 5 pièces papier (1 imprimée).

1763-1768. — Navigation. — « Vente de bateaux plats étant au port de St-Valery-sur-Somme. » 1er octobre 1763 (impr. affiche). — « Extrait des délibérations de la Chambre du commerce de Picardie », sur la nécessité d'établir une communication entre le port du Don et le port neuf, où abordent les gribannes. 3 septembre 1765. — « Avis de la Chambre du commerce de Picardie, sur le projet du rétablissement de la navigation de la rivière de Somme, dans l'intérieur de la ville d'Amiens. » 18 octobre 1768, — etc.

C. 1375. (Liasse.) — 6 pièces papier (1 imprimée).

1774-1776. — Navigation. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant son avis sur ce que la chambre du commerce de Picardie s'est plainte de ce qu'on percevait les 8 s. pour livre, sur le droit de frêt levé à St-Valery, pour subvenir aux frais de l'amélioration de ce port. Paris, 23 novembre 1774. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur ladite affaire. Il pense qu'il y a lieu d'interrompre cette perception, « pour n'être point découragé de l'exécution des projets utiles auxquels des sujets se portent. » Amiens, 30 janvier 1775. — Mémoire de l'Intendant à M. Trudaine, portant même conclusion. 3 mars 1775. — Lettre de M. Neukomm, sur ce que M. Laurent de Lionne lui a demandé son avis sur la navigation des canaux de Picardie. Saint-Quentin, 19 août 1775. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant réduction des droits établis sur le canal de Picardie et la rivière d'Oise. » Versailles, 11 août 1776 (impr. 6 p. in-4° 1776), — etc.

C. 1376. (Liasse.) — 59 pièces papier.

1774-1787. — Navigation. — Lettre de M. Dubrun à l'Intendant, l'informant que la nuit précédente, un navire hollandais de 350 à 400 tonneaux est venu à la côte près de la pointe du Hourdel. « Il n'y avait à bord aucuns matelots ; quelques papiers trouvés dans la chambre annoncent qu'il avait chargé à Marseille, de savon, d'huile et de vin pour Amsterdam. On a renfloué ce navire qui était peu endommagé, à la marée de midi, et on l'a amené à peu de distance de ce port, dans lequel on l'espère l'entrer la marée de la nuit. On croit que l'équipage a péri en voulant se sauver dans la chaloupe. » Saint-Valery, 19 novembre 1774. — Lettre de M. Dubrun à l'Intendant. On travaille à décharger ledit navire. Il se nomme l'*Amitié* « et était commandé par le capitaine Joachim Roblet, d'Amsterdam : il n'était monté que par dix hommes d'équipage, qui tous ont péri en se sauvant dans la chaloupe ; on en a retrouvé plusieurs sur la côte. Il n'était point chargé pour Amsterdam, comme quelques lettres trouvées d'abord dans la chambre l'avaient fait croire : il avait chargé à Cette et à Marseille pour Hambourg ; son chargement consiste en savon, huile d'olive, noix de galle, jus de réglisse, eaux de senteurs, vins muscats, vins ordinaires, cotons, eaux-de-vie, et différentes espèces d'épiceries... On a vu par le journal du capitaine, qu'il s'était trompé le mardi, veille du naufrage, en prenant une terre pour une autre. Cette erreur le faisait croire à cinquante lieues de nos côtes, et il y a apparence qu'il ne s'est pas même reconnu quand le navire a touché, car s'il se fut cru sur des sables, il serait resté à bord de son navire. » Saint-Valery, 25 novembre 1774. — Note d'après laquelle « le navire l'*Auguste* de Rouen, du port de 180 tonneaux, capitaine L'Étré, venant de Cadix, chargé de cuirs verts, laine de Séville, sel, indigo, cochenille, citrons et autres fruits, pour Dunkerque et Ostende, a échoué à une lieue au Nord de Boulogne, la nuit du 13 au 14 novembre. L'équipage composé de 9 hommes, 4 ont été noyés. » Boulogne, 15 novembre 1775. — Note d'après laquelle « le navire l'*Emmanuel*, de Copenhague, d'environ 150 tonneaux, capitaine Jens-Séverin Kok, venant d'Espagne, chargé de sel et d'environ 100 demi-caisses de citrons et d'oranges, allant à Copenhague, a fait côte ce matin à 2 lieues au Nord de Boulogne. L'équipage, composé de 12 hommes, a été sauvé. » Boulogne, 21 mars 1778. — Lettre de M. Blondin à l'Intendant, au sujet d'un navire anglais nommé la *Marie*, jeté sur les côtes de Cayeux par un ouragan. Cayeux, 1er janvier 1779, minuit. — Lettre de M. Dubrun à l'Intendant, sur le même objet. « On n'a point encore de détails bien certains sur ce navire : on le croit corsaire de huit canons, quoiqu'il n'y eut à bord que dix hommes. Ils ont été arrêtés par les garde-côtes ..... Je tiens ce que j'ai l'honneur de vous mander, du syndic des matelots de Cayeux, qui est venu prévenir ici l'officier aux classes de cet échouement. » Saint-Valery, 1er janvier 1779. — Lettre de M. Dubrun à l'Intendant, rectifiant la lettre précédente. « Ce navire n'est point un

corsaire, comme on l'avait dit, et au lieu de huit canons qu'on avait assuré qu'il y avait, il n'y en a que deux. L'équipage consiste en neuf hommes. Il était parti de Bristol en lest, pour aller charger à Ostende : assailli par la tempête, il avait lutté toute la nuit contre des coups de mer furieux, toujours dans l'espérance d'éviter nos côtes, mais le vent s'étant jeté au Nord-Ouest, et ne pouvant point, pour ainsi dire, faire de voiles, il ne lui est resté que la ressource de faire côte ; il a choisi le moment où la mer était dans son plein, et ayant aperçu la batterie du Hourdel, il a gouverné vers cette batterie, et a fait côte au pied..... Les neuf anglais composant l'équipage du navire échoué à Cayeux, ont été conduits aujourd'hui à Abbeville. » Saint-Valery, 2 janvier 1779. — Lettre de M. Dubrun à l'Intendant. « Le navire anglais qui était échoué à Cayeux a été amené dans le port, après avoir peu souffert sur la côte. Six matelots de l'équipage ont été conduits à Abbeville ; le capitaine, son fils et le second, sont restés ici sous la caution du sieur Lamy, dont le capitaine anglais était fort connu. J'ai su aujourd'hui du capitaine Pointefert, commandant la batterie du Hourdel, qu'il a eu toutes les peines possibles à empêcher ces anglais de se jeter à la mer aussitôt que le navire a échoué : et s'ils l'eussent fait, plusieurs se seraient noyés. Il paraît que, quand on a couru risque de perdre la vie, on craint peu la prison : à mesure que les matelots étaient descendus, ils s'embrassaient, leur joie était peinte sur leurs visages ; la garde allait les arrêter la bayonnette au bout du fusil, ils disaient tous : *ah oui, sir, volontiers !* On les amenait au corps de garde, cela ne diminuait pas leur satisfaction d'avoir gagné la terre ferme. Le capitaine sortit du navire un des derniers. Aussitôt qu'il fût à terre, il frappa des mains, se jeta au col du capitaine Pointefer, l'appela son frère, et dit en mauvais français à ceux qui l'entouraient, qu'il était fort aise d'être au milieu d'eux. » Saint-Valery, 8 janvier 1779. — Lettre de l'Intendant à MM. Amelot, de Vergennes et de Sartine, les informant que « les nouvelles que j'ai reçues de Calais par le courrier d'hier, confirment l'échouement de cinq navires anglais sur la côte de Calais, et annonce qu'il y a eu beaucoup de pareils naufrages sur les côtes de la Flandre française et autrichienne. Les nouvelles de Boulogne ne parlent que des désastres occasionnés par la tempête du 31 décembre au 1er janvier : elle a duré plus de 24 heures ; mais c'est surtout pendant la nuit qu'on a essuyé les coups de vent les plus forts. Toutes les maisons ont été ébranlées, au point de faire croire qu'il y avait un tremblement de terre. Les églises et autres édifices publics, et un grand nombre de maisons, ont beaucoup souffert, des vitraux emportés, des cheminées renversées, des toits enlevés, des arbres arrachés et brisés, dans la ville et dans les campagnes. » 6 janvier 1779. — Note apprenant que « un navire de la compagnie des Indes hollandaises, sous pavillon prussien, monté de 18 canons, et ayant 120 hommes d'équipage, venant de Batavia, et allant à Middelbourg, a fait naufrage le jeudi 11, sur les 7 heures du soir, à la côte de Berck..... et le vendredi 12 à 6 heures du matin,.... on ne connaissait que 35 à 40 hommes sauvés. Le navire se nommait le Besselau, et le capitaine Rouls. » Saint-Valery, 13 novembre 1784. — Note annonçant que le navire hollandais le *Jong-Ricke* est venu à la côte à une lieue de Boulogne, sans autres accidents. 7 janvier 1785. — Note annonçant que le capitaine Desgardin, du Crotoy, commandant un navire de 100 tonneaux, a fait naufrage à Cayeux. Le pilote et cinq hommes ont péri. Saint-Valery, 11 février 1786. — Note sur ce que « les tempêtes se succèdent sur nos côtes avec une violence bien préjudiciable aux marins. » Un navire anglais de 400 tonneaux est venu à la côte à la pointe de Saint-Quentin, à une lieue et demie du Crotoy. Saint-Valery, 29 septembre 1786. — Note sur ce que « toutes les lettres qu'on reçoit des différents ports de la Manche annoncent des naufrages. » Un navire venant de Terre-Neuve, a fait côte à Cayeux; le capitaine et deux hommes ont été noyés. Saint-Valery, 8 octobre 1786.— Note informant que le navire le *Jeune Saint-Louis* de Saint-Malo, capitaine Hué, de 60 tonneaux, poussé par la violente tempête du 13 au 14 de ce mois, a fait côte au bourg d'Ault. Saint-Valery, 18 décembre 1786.— Note apprenant que « nous essuyons depuis dix jours des coups de vent violents. » Deux navires ont été perdus, corps et biens sur les bancs de Somme, vis-à-vis de Cayeux, le 26 de ce mois. Saint-Valery, 28 mai 1787, — etc.

C. 1377. (Liasse.) — 27 pièces papier

1777-1779. — Navigation.— Lettre de M. Belterre à l'Intendant, l'informant que « deux smoggleurs ou contrebandiers anglais, qui avaient pris leurs charges d'eau-de-vie à Dunkerque, poursuivis par un vaisseau garde-côte de la même nation, sont venus hier se rendre à la côte, sous la tour d'Audreselles, à deux lieues et demie de cette ville. Le garde-côte a envoyé sa chaloupe sur eux. Les hommes qui la montaient ont fait plus : ils n'ont pas hésité d'en descendre, pour poursuivre même à terre, les équipages des smoggleurs ; ils se

sont battus, il y a eu des coups donnés et des blessés de part et d'autre. Les habitants d'Audreselles sont accourus au secours de ceux qui étaient venus y chercher un asile. Ils se sont emparés de la chaloupe du garde-côte, ont arrêté les étrangers qui avaient pris la licence de faire cette incursion, et ont envoyé de suite instruire du tout M. le chevalier de Villeneufve, lieutenant de Roi, qui a fait amener au château de cette ville les sept hommes du garde-côte, et doit aujourd'hui écrire au ministre, pour prendre ses ordres. Ce n'est pas la première fois que ces garde-côtes viennent insulter à nos batteries. Il n'y a pas longtemps qu'un de ces vaisseaux donnait la chasse à un smoggleur, sous la batterie de cette ville ; et n'a lâché prise qu'après quelques coups de canon. » Boulogne, 28 mars 1777. — Lettre de M. de Belterre à l'Intendant, relativement à l'équipage du garde-côte anglais, arrêté précédemment. « Les officiers de l'amirauté ont été chargés par M. de Sartine de faire leur procès, et d'en envoyer les informations en cour. Ils y ont vaqué de suite : M. le chevalier de la Villeneufve a reçu hier ordre de M. le comte de Saint-Germain de les faire remettre à ces officiers, lorsqu'il en serait requis. Ils ont été décrétés et revendiqués aujourd'hui, et ont été transférés cette après-midi dans les prisons royales. » Boulogne, 18 avril 1777. — Lettre de M. Dubrun à l'Intendant, l'informant que « le capitaine Lamy, de ce port, y est entré hier soir venant de Londres, il en était parti le samedi matin ; il n'a rencontré aucun navire anglais armé; il était arrivé à Londres le jeudi 19, à dessein d'y prendre un chargement, mais MM. Famin, négociants français établis à Londres, l'informèrent que M. de Noailles les avait chargés de prévenir les capitaines français de partir le plus tôt possible. Le capitaine Lamy s'y décida d'autant plus volontiers, que le 19, jour de son arrivée, en passant à peu de distance d'un vaisseau du Roi, nommé le *Sultan*, on l'obligea à amener les voiles ; un des lieutenants se rendit à bord du sieur Lamy, lui demanda de quelle nation il était, et sur la réponse du sieur Lamy qu'il était français, l'officier anglais lui dit : Je vous fais prisonnier, la guerre est déclarée. On obligea ensuite le sieur Lamy, de conduire son navire auprès du vaisseau du Roi ; le capitaine lui demanda son congé, et après l'avoir lu, lui dit qu'il pouvait continuer sa route, mais qu'il lui conseillait de faire diligence, parce que, selon toutes les apparences, la guerre ne tarderait pas à se faire, qu'il avait pressé la même nuit deux mille matelots. Il paraît, d'après le rapport du sieur Lamy, qu'on enlève les équipages de tous les navires marchands anglais qui entrent dans la Tamise. » Saint-Valery, 27 mars 1778. — Lettre de M. Dubrun à l'Intendant, lui rendant compte d'une lettre du sieur Lejoille, capitaine du navire le *Grand-Bourg* de ce port, datée de l'île de Bas le 6 juin. « Ce capitaine mande que le jeudi, 14 du courant, il a été rencontré par un corsaire de Guernesey, montant 14 canons et 12 pierriers, qui lui donna la chasse, après avoir assuré son pavillon anglais d'un coup de canon à boulet, qu'il était alors 7 heures du soir, qui lui assura le sien aussi d'un coup de canon, et que, croyant la guerre déclarée, il prit la fuite ; que le corsaire lui envoya alors toute sa volée, et a continué de tirer sur lui jusqu'au lendemain, quatre heures du matin, qu'il lui avait toujours riposté jusqu'à l'entière consommation de poudre, qu'enfin l'Anglais ayant aperçu que lui, Le Joille, ne tirait plus, avait tenté trois fois de sauter à l'abordage, à quoi il parvint enfin ; qu'il avait eu, lui Le Joille, beaucoup de dommages dans son gréement, mais qu'il n'avait eu personne tué ni blessé ; que l'Anglais ayant visité le navire et le chargement, s'était retiré; qu'aussitôt qu'il aurait remis son navire en état, il se rendrait à Brest, qu'il avait envoyé son fils y porter cette nouvelle. Il dit aussi que, huit jours après son départ de Toulon, qui a été le 28 avril, il a rencontré M. le comte d'Estaing, qu'il est resté avec son escadre pour passer le détroit de Gibraltar, et que M. d'Estaing ayant mis en travers, il l'avait quitté, qu'il a aussi rencontré le 2 juin, une escadre de dix vaisseaux de ligne qu'il n'a pas connue. » Saint-Valery, 14 juin 1778. — Lettre de M. Duflos à l'Intendant, lui faisant part d'un événement arrivé le 21 de ce mois. « Deux navires marchands anglais ayant approché très près de la côte, entre Calais et Gravelines, le capitaine d'un de ces vaisseaux descendit à terre, pour demander un pilote, ignorant qu'il était sur la côte de France. Un garde-côte ayant aperçu ce capitaine, s'est saisi de lui, l'a fait son prisonnier, et il a été conduit dans les prisons de cette ville. Le commissaire de la marine et les officiers de l'amirauté, informés que ces deux navires étaient anglais, firent armer de suite trois chaloupes, pour s'en emparer. Comme les navires, après la prise du capitaine, avaient gagné la pleine mer, il n'y en eut qu'une qui put joindre un des navires, allant mieux que les deux autres. Cette chaloupe, dans laquelle on avait embarqué 12 chasseurs du régiment de Vexin, et plusieurs volontaires habitants de la ville, ayant seulement des fusils, est parvenue à se rendre maître à l'abordage d'un des navires anglais, qui était armé de huit canons et deux pierriers, après avoir fait un feu

de mousqueterie, la chaloupe se tenant toujours vers la poupe, pour éviter le feu du canon. Ce navire, qui est chargé de charbon, de beurre et de bœuf salé, allait à l'île de la Grenade : il a été conduit hier au soir dans le port de Dunkerque.... On donne de grands éloges au capitaine Lamy, commandant cette chaloupe, qui s'est conduit avec autant de bravoure que de prudence.» Calais, 23 décembre 1778. — « Supplément au détail de la belle action du capitaine Lamy et de M. de Saint-Priest. Deux heures après la sortie du langard du port, M. de Saint-Priest s'aperçut que le vaisseau ennemi gagnait considérablement, et témoigna au capitaine Lamy son désespoir de le voir échapper. Ce marin lui répondit : Eh bien, s'il nous échappe, la Tamise est là, nous y entrerons, et nous nous y dédommagerons du mauvais succès de notre poursuite. Cet officier et les chasseurs, incommodés depuis le moment de leur embarquement, du mal de mer, approchant l'ennemi, par un effort qui n'a guère d'exemple, surmontèrent la nature et leur incommodité même. Le capitaine Lamy, à l'approche de l'ennemi, observa à M. de Saint-Priest que la force du vaisseau le forcerait à en brusquer l'attaque, par un abordage qui serait sanglant, et lui demanda s'il était sûr de sa troupe. La réponse de l'officier et des chasseurs fut celle de gens déterminés à vaincre ou à périr. Allons, mes amis, dit Lamy, nous allons boire à la même coupe ; et touché de la jeunesse et de l'intrépidité de Saint-Priest, il lui ajouta : Quel que soit l'événement, j'exposerai mes jours avancés, pour sauver ceux que vous pouvez encore donner au Roi et à la patrie. Abordons ! On longe le vaisseau ; les Anglais, sous leurs gardes, la mèche allumée, leur demandent ce qu'ils veulent, Lamy leur répond: Vous prendre. On aborde le vaisseau par la poupe, pour éviter la bordée de tribord et de babord; les deux petits mats du bateau cassent, et ne laissent à nos héros d'autres ressources que celles qu'ils pouvaient se procurer sur le bord de l'ennemi. Ils y pénètrent après une décharge de fusils, par le moyen de quelques cordages, dont ils ont l'adresse de se saisir. Un matelot anglais, le pistolet à la main, s'avance vers le nommé Larivière, chasseur, qui gravissait sur le bord, le lui décharge à bout portant, et perce son chapeau. Le chasseur, le sabre à la main, le fait tomber à genoux, demandant la vie, qu'il lui accorda généreusement. Apercevant au moment même un autre matelot, la mèche à la main, prêt à mettre le feu à un pierrier chargé à mitraille et pointé sur le petit bateau qu'il allait couler à fond, il lui arrache sa mèche, et le force à se soumettre. Dans cet intervalle, tous les autres se trouvèrent sur le pont. Un nommé Dubocq, volontaire de Calais, s'élança sur le bord de l'ennemi, lorsque le langard en était encore éloigné de 6 à 8 pieds. Tous, aussi braves que généreux, se soumirent en un instant l'équipage anglais et lui accordèrent la vie. A peine se furent-ils rendus les maîtres du vaisseau, que le pavillon anglais fut porté sur le pont. Les chasseurs demandèrent qu'il fût partagé en portions égales : ils ne désiraient que cette récompense, ils n'en voyaient point d'autre, et tous furent heureux. On a admiré la fermeté du nommé Toulouse, sergent des chasseurs. Cet homme, haut de cinq pieds huit pouces, servit d'échelon à ses camarades et aux volontaires, et resta longtemps après accroché au vaisseau d'une seule main, à un bout de corde, se défendant de l'autre avec son sabre. Insensiblement, les pieds lui glissèrent, ses forces diminuaient. Accablé de fatigue, il allait périr, ne pouvant ni monter ni descendre, lorsque ses camarades le halèrent sur le pont. La prise ayant été assurée et n'y ayant dans tout le langard, compris le capitaine Lamy, que trois marins, les chasseurs, le sabre à la main, firent manœuvrer les Anglais, qui conduisirent eux-mêmes leur vaisseau à Dunkerque. De Saint-Priest et ses chasseurs sont revenus hier, 24 décembre, par terre. Le corps d'officiers du régiment de Vexin, prévenu qu'ils approchaient, se rendirent avec les tambours et la musique au Pont-Thierry, et accompagnés d'une foule d'habitants, qui suivirent ce détachement à leur entrée en ville. Elle fut triomphante : les rues étaient bordées de spectateurs ; les acclamations furent universelles. Le régiment de Vexin, à l'arrivée du capitaine Lamy, qui est encore à Dunkerque, et de son brave équipage, a formé le projet de leur faire les mêmes honneurs, et de donner à ce capitaine un repas de corps. Le régiment de Bocard-Suisse, se propose d'en faire autant.»— Lettre de M. Pigault de l'Epinoy, président des traites à Calais, envoyant les précédents détails, et ajoutant: « Ces circonstances m'ont fait naître une idée. Il se trouve à vendre un langard ou smoggleur, semblable à celui que Lamy a monté, capable de contenir 20 hommes armés de fusils, pistolets et de grenades. J'estime qu'un pareil armement n'excéderait pas 6,000 l. La moitié de l'équipage saurait l'anglais, on y mettrait des demi ancres d'eau-de-vie, pour lui donner toute l'apparence d'un contrebandier anglais ; il partirait d'ici à une marée favorable, de manière à arriver au déclin du jour à la dune qui est le rendez-vous de la marine marchande d'Angleterre, et pendant la nuit, il ferait sa tentative. S'il rencontrait plus fort que lui, la célérité de la marche de ces sortes de bateaux, le met-

trait à l'abri d'être pris. S'il trouve, soit par surprise, soit par stratagème, plus faible, il s'en emparera, et la moindre prise dédommagera les intéressés de leurs mises. S'il se trouvait cinq personnes dans votre ville, qui voulussent hasarder chacun 100 pistoles pour ce projet, je serai la sixième, et je me chargerais de tout le détail. » Calais, 25 décembre 1778. — Lettre de l'Intendant à M. Pigault de l'Épinoy lui faisant savoir qu'il transmettra sa proposition à M. de Sartine, et que si celui-ci l'approuve, il fera son possible pour que le commandement du bâtiment soit donné à son fils. 6 janvier 1779. — Lettre de M. Pigault de l'Épinoy à l'Intendant, au sujet du don d'une épée de la part du Roi au capitaine Lamy, « et d'une lettre obligeante du ministre pour ce brave homme. » Calais, 17 janvier 1779. — Note faisant savoir que « le Roi vient de récompenser la bravoure de MM. de Saint-Priest et de Bouillé, cadets gentilshommes du régiment de Vexin, à l'abordage et à la prise du vaisseau anglais la *Lady-Sophie*, par le grade de sous-lieutenants dans ce régiment, et deux ans de dispense de service pour la croix de Saint-Louis. Le capitaine Lamy a été également récompensé par le don d'une épée de la part du Roi. » Calais, 17 janvier 1779. — Lettre de l'Intendant à MM. de Sartine, Amelot et de Vergennes, les informant que, « suivant une lettre particulière qu'a été écrite de Calais à mon premier secrétaire, il paraît que la flotte de cent vaisseaux de transport, convoyés par un vaisseau de ligne et une frégate, que les Anglais avaient aux Dunes, et qui était prête à partir, a été presque entièrement détruite par la tempête du 31 décembre au 1er janvier. Plusieurs navires d'une des trois divisions de cette flotte ont échoué sur la côte de Calais, et quelques autres ont péri à la vue du port. Les Calaisiens, au moment où on écrit, avaient déjà 135 prisonniers. On n'a point encore de nouvelles ni de Boulogne, ni d'Étaples, où on soupçonne à Calais que les autres divisions de la flotte auront été jetées. Je n'en suis point étonné, parce que la tempête a sûrement causé, comme à Calais, beaucoup de désordres dans ces villes, et que tout y est en combustion par cet événement, et par les secours à donner aux naufragés. » 5 janvier 1779, — etc.

C. 1378. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1779-1780. — Navigation. — Ancien canal de Picardie. État des droits de navigation perçus au bureau de Saint-Quentin, Chauny et Sempigny, pendant les mois de juillet, août et septembre 1779. — Id. octobre à décembre 1779. — Mémoire relatif à l'exemption de droits accordée par le Roi aux bateaux destinés pour son service personnel, celui de ses troupes et armées et de sa marine. 1779. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, lui envoyant ledit mémoire. 18 mars 1779. — Lettre de l'Intendant à M. Necker, au sujet dudit mémoire. 2 avril 1779. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, lui demandant son avis sur ledit mémoire. Paris, 26 avril 1779. — « Projet d'arrêt du Conseil, pour servir d'interprétation à l'art. 10 de celui du 11 août 1776, par lequel Sa Majesté a exempté des droits établis sur le canal de Picardie, les bateaux destinés pour son service personnel, celui de ses troupes et armées et de sa marine. » — « Droits à payer par un batelier de Chauny, allant à vide à Saint-Quentin, pour charger avec un bateau de la 1re classe de l'artillerie, etc., d'après les observations de M. de Cotte. » 4 septembre 1779. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, lui envoyant les deux pièces précédentes. 4 septembre 1779. — Mémoire de l'Intendant à M. de Cotte, sur ladite affaire. Amiens, 22 octobre 1779, — etc.

C. 1379. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1779-1782. — Navigation. — Lettre des commissaires de la chambre de commerce de Picardie, pour le rétablissement de la navigation de la Somme, à l'Intendant, lui demandant un mandat de 2.400 l. sur la caisse des trois deniers par livre du fret perçu à Saint-Valery, pour le remboursement de plusieurs avances faites par eux. Amiens, 17 septembre 1779. — Lettre des commissaires à l'Intendant, lui accusant réception des dites 2.400 l. Amiens, 5 octobre 1779. — Lettre de la chambre de commerce à l'Intendant, à l'effet d'obtenir la relaxation du navire hollandais le *Zeecrab*, capitaine Geerts, «dont la neutralité est incontestable», et qui « ayant chargé à Marseille pour Saint-Valery-sur-Somme, fut rencontré par un corsaire de Mahon, qui s'empara de ses papiers et le faisait conduire dans cette île, lorsqu'une frégate du Roi le visitant et le trouvant au pouvoir des Anglais, le retira des mains de l'ennemi et le conduisit à Majorque, où il fut laissé aux ordres du consul de France. Les négociants de Marseille, chargeurs de la cargaison de ce navire, s'empressèrent de renvoyer au capitaine Geerts, tous les papiers qui attestaient sa neutralité, et supplièrent M. de Sartine de vouloir bien faire ordonner sa relaxation, pour que ce bâtiment pût continuer sa route, mais ce ministre leur répondit que ce navire ne pouvait

être mis en liberté, qu'après qu'il en aurait été ainsi ordonné par le conseil des prises. » Amiens, 15 mars 1780. — « Mémoire sur la baie de Somme et le port de Saint-Valery. » Septembre 1780. — « Mémoire sur la navigation de la baie de Somme. » XVIIIe s. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant ses observations sur un projet d'ordonnance, pour établir la police sur la rivière d'Oise, de Chauny à Compiègne, afin de faciliter le transport des munitions navales, des vivres et de l'artillerie, et des vivres destinées à l'approvisionnement de Paris. Paris, 13 février 1782. — Observations de M. Laurent de Lionne sur ledit projet. 23 février 1782. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui demandant si le règlement pour la navigation de la Marne et des autres rivières est en vigueur dans sa généralité, et quels sont les obstacles qui peuvent s'opposer à son exécution. Amiens, 22 mai 1782. — Réponses des subdélégués sur ledit objet. — Réponse de l'Intendant à M. Joly de Fleury. « J'ai demandé à ceux de mes subdélégués qui ont des rivières navigables dans leur district, si ce règlement y est en vigueur, et ils m'ont tous répondu affirmativement, et qu'il ne leur était revenu aucune plainte dont on put inférer que le règlement n'était pas exécuté dans tous ses points. » 21 juillet 1782, — etc.

C. 1380. (Liasse. — 25 pièces papier.

1780-1785. — Navigation. — « État des droits de navigation perçus aux bureaux de Saint-Quentin, Chaulny et Sempigny, pendant l'année 1779. » 1er janvier 1780. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur plusieurs affaires relatives au canal de Picardie. Péronne, 28 mai 1780. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil qui fixe les droits à payer par les bateaux, chargés ou non, sur l'ancien canal de Picardie. Paris, 10 octobre 1780. — Lettre de M. Leleu, sur les 8 sols pour livre exigés sur les droits perçus sur le canal. Amiens, 10 mars 1781. — Lettre de M. Blondel à l'Intendant, au sujet d'un tarif projeté par la chambre du commerce de Picardie, sur les marchandises entrant dans le port de Saint-Valery. Paris, 6 juin 1781. — Lettre de la chambre de commerce à l'Intendant, sur le même objet. Amiens, 16 juin 1781. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur la demande faite par la chambre de commerce de Picardie, de prendre sur le droit de fret de St-Valery 2.700 l. 7 s. réclamés par le sieur Jourdain de l'Éloge, pour les frais de sa députation à Paris, pour suivre l'affaire relative aux travaux du port de cette ville, plus 715 l. 3 s. dus à M. de la Touche, pour levée des plans. Paris, 9 août 1782. — Lettre de la chambre de commerce à l'Intendant, lui demandant 1.200 l. en à compte pour les frais de M. Durand, envoyé en députation à Paris. Amiens, 30 mars 1784. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, le prévenant que le contrôleur général a accordé au sieur de la Roche, sur les fonds de la navigation de la généralité, une gratification de 1.200 l., tant pour le dédommager de ses frais de voyage, que pour le récompenser du travail dont il a été chargé pour les projets de Saint-Valery. Paris, 16 mars 1785, — etc.

C. 1381. (Liasse.) — 18 pièces papier (3 imprimées).

1782-1787. — Navigation. — « Discours prononcé à la séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens, le 25 août 1782, par M. d'Agay, intendant de la province, sur les avantages de la navigation intérieure, auquel on a joint la carte de communication de la mer Méditerranée avec la mer du Nord, par le canal projeté en Bourgogne, et par les canaux de Picardie » (impr. 42 p. in-4° Amiens). — Lettre de de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui modifie les dispositions de l'ordonnance de 1687 relativement aux relâches forcées. Paris, 2 décembre 1783. — Mémoire des juges consuls et commerçants d'Abbeville au conseil d'État, pour obtenir le droit de décharger et d'alléger les navires venant dans cette ville. Abbeville, 3 février 1784. — Lettre de M. de Colonia à l'Intendant, lui demandant son avis sur ledit mémoire. Paris, 26 avril 1784. — Lettre de M. Pialat, avocat aux conseils, à l'Intendant, lui envoyant les observations qu'il a fait imprimer au nom des commerçants d'Abbeville. 27 juin 1784. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 2 août 1784. — « Mémoire pour les commerçants d'Abbeville. » 22 novembre 1787. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui fixe les sommes qui doivent être payées pour la confection des ouvrages nécessaires pour le rétablissement de la navigation et l'écoulement des eaux surabondantes du Calaisis et de l'Ardresis. » Versailles, 9 février 1784 (impr. affiche), — etc.

C. 1382. (Liasse.) — 64 pièces papier.

1785-1786. — Navigation. — Lettre de M. Rivery à M. Maugendre, lui envoyant et lui recommandant une requête du sieur Cospin, son parent, « tendant à

faire connaître l'irrégularité de la répartition du droit établi sur les marchandises entrant dans les ports de Saint-Valery, de Crotoy et d'Abbeville, ou en sortant, pour subvenir aux dépenses du nouveau canal projeté dans la baie de Somme. » St-Valery, 5 avril 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur ladite requête. Paris 24 avril 1785. — Mémoire de la chambre du commerce sur ladite affaire. Amiens, 4 mai 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant. Le tarif n'ayant été arrêté qu'après mûr examen, et après avoir été discuté contradictoirement avec tous les négociants d'Amiens, il n'y a pas lieu d'avoir égard aux représentations du sieur Cospin. Paris, 18 mai 1785. — Lettre de M. Durand à M. de la Millière, au sujet « d'une difficulté dans laquelle se trouvera la chambre du commerce vis-à-vis d'Abbeville, relativement à la perception du tarif qui doit contribuer au paiement des travaux à faire pour améliorer la navigation de la Somme. » Amiens, 25 mai 1785. — « Observations sur le tarif des droits à percevoir sur les marchandises entrant dans le port de Saint-Valery, de Crotoy et d'Abbeville, ou en sortant, arrêté au conseil de Sa Majesté, le 28 novembre 1782. » 25 mai 1785. — « Règlement pour la perception du tarif relatif aux travaux de la basse Somme, dont la régie est confiée à la chambre du commerce de Picardie, aux termes des lettres patentes des 28 novembre 1782 et 11 juin 1784. » 22 juin 1785. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant règlement concernant les matériaux à prendre dans tous les endroits non clos, même dans les bois du Roi et des communautés ecclésiastiques et laïques, seigneurs et particuliers, pour l'usage des travaux des ponts et chaussées, et qui exempte ces mêmes matériaux de tous droits de traites, aides, domaines, octrois, péages, et généralement de tous autres droits, lors de l'exportation d'iceux. » Versailles, 7 septembre 1755. — Lettre de M. Colonia à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire « par lequel les fermiers généraux réclament contre la prétention élevée par la chambre du commerce de Picardie, d'assujettir aux droits de l'octroi dont la perception a été autorisée par des lettres patentes du 28 novembre 1782, les sels destinés au fournissement des dépôts de St-Valery-sur-Somme. » Paris, 9 août 1785. — « Réponse au mémoire de MM. les fermiers généraux, tendant à demander que les sels et les tabacs qu'ils font entrer par la baie de Somme, soient exempts du nouveau tarif de Picardie.» 16 août 1785. — « Mémoire pour la chambre du commerce de Picardie, relativement au nouvel octroi dû sur les sels et sur les tabacs qui circulent dans la baie de Somme, et dont les représentants de la ferme générale à St-Valery refusent le paiement. » Amiens, 4 janvier 1786. — « Copie d'une lettre écrite par M. de Colonia à la chambre du commerce de Picardie, le 10 janvier 1786 », sur ladite affaire. — « Copie d'une lettre écrite par MM. les fermiers généraux à la chambre du commerce de Picardie, le 10 janvier 1786. » — « Copie d'une lettre écrite à M. de Colonia par la chambre du commerce de Picardie, le 25 janvier 1786. » — « Mémoire pour la chambre du commerce de Picardie, relativement à la perception du nouveau tarif sur les sels et sur les tabacs, que la ferme générale fait passer par la baie de Somme. » Amiens, 12 avril 1786. — Lettre de M. de Colonia à l'Intendant, lui envoyant deux arrêts, l'un ordonnant que les fermiers généraux seront exempts de l'octroi de St-Valery, l'autre accordant à la chambre du commerce de St-Valery une indemnité de 12.000 l. par an, en compensation des dits droits. Paris, 16 mai 1786. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil du 2 de ce mois, qui lui attribue la connaissance des contestations nées et à naître relativement à la perception du tarif des marchandises entrant ou sortant par le port de St-Valery. Paris, 31 août 1785. — Ordonnance de l'Intendant relative audit tarif. Amiens, 3 septembre 1785. — « Copie d'une lettre écrite à M. F. Debray, d'Amiens, par MM. Vanrobais et neveu, d'Abbeville, du 24 septembre 1785 », se plaignant de ce qu'« on s'obstine à St-Valery, à percevoir le droit du canal, sur cinq ballots de draperie, que nous y avons fait passer pour Cadix, sans même vouloir se contenter de notre soumission. » — « Observations sur la lettre de MM. Vanrobais et neveu, d'Abbeville, du 24 septembre 1785, adressées à M. François Debray, d'Amiens. » Amiens, 29 septembre 1775. (Copie.) — « Réponse de la chambre du commerce de Picardie, sur la demande de MM. Vanrobais et neveu, d'Abbeville », etc. Amiens, 29 septembre 1785. (Copie.) — Requête de V. Masset et fils d'Abbeville, à l'Intendant, se plaignant de droits perçus sur les cendres de varech, dont ils approvisionnent trois verreries du comté d'Eu, concurremment avec Rouen et Dieppe. 5 novembre 1785. — Lettre de la chambre du commerce à l'Intendant, sur ladite requête, qu'elle estime devoir être accueillie. Amiens, 22 novembre 1785. — Requête de Jacques Didnée, marbrier à Abbeville, à l'Intendant, demandant l'exemption des droits du canal pour les pierres et

le sable qu'il fait venir de Boulogne par la baie de Somme. 8 décembre 1785. — « Observations de la chambre du commerce de Picardie, sur la requête présentée à Mgr l'Intendant, par le sieur J. d'Idnée, d'Abbeville. » 28 décembre 1785. — Requête de Jacques Didnée à l'Intendant, se plaignant de ce que, nonobstant sa décision du 3 février précédent, qui fixe le droit du canal sur les marbres et pierres, à 1 0/0 de la valeur, on a perçu 1 s. 6 d. du 0/0 pesant, sur deux parties de ces matières arrivées les 30 novembre et 6 mars. 7 mars 1786. — Lettre de la chambre du commerce, sur ladite requête. 28 mars 1786, — etc.

C. 1383. (Liasse.) — 35 pièces papier (1 imprimée).

1786-1789. — Navigation. — Lettre de l'Intendant à la chambre du commerce, relative à une plainte du sieur Harnepont, sur ce qu'on veut percevoir les droits du nouveau tarif de la Somme, sur 25 barils de riz chargés à Dunkerque, sur un navire qui a fait eau, et dans lequel il a perdu plus de cinq milliers de riz. 14 avril 1786. — Réponse de la chambre du commerce à l'Intendant. Amiens, 25 avril 1786. — Lettre du maréchal de Castries à l'Intendant, lui demandant les motifs de certaines dépenses portées au compte du droit de fret de Saint-Valery. Versailles, 26 mai 1786. — Explications de la chambre du commerce sur ladite affaire. Amiens, 30 juin 1786. — Lettre de l'Intendant à la chambre du commerce, lui demandant son avis sur une requête des sieurs Morgan et Jourdain de l'Éloge, demandant une diminution de droits sur les bois de teinture. 31 juillet 1786. — Réponse de la chambre du commerce à l'Intendant. Amiens, 11 août 1786. — Lettre de l'Intendant à la chambre du commerce, lui demandant son avis sur une requête des négociants d'Amiens, aux fins de réduction des droits sur le riz, « qui forme une partie de la nourriture du peuple. » 28 juillet 1787. — Réponse de la chambre du commerce à l'Intendant. « L'exposé fait par cette requête n'est point exact. Le riz ne sert à remplacer le blé, que dans les années de disette absolue, et lorsque la récolte des grains manque au point de faire craindre que l'on ne puisse subvenir aux besoins publics; hors de là, il est sans exemple que le riz serve concurremment avec le blé à l'aliment du peuple : à peine en connaît-il l'usage, surtout en Picardie et dans les provinces voisines. » Pourtant ils pensent qu'on peut en réduire les droits à 5 s. du quintal, au lieu de 1 s., comme le demande la requête. Amiens, 3 août 1787. — Ordonnance de l'Intendant, qui modère à 5 s. les droits à percevoir sur les riz, sauf à les réduire lorsque les circonstances l'exigeront. 13 août 1787. — Lettre de la chambre du commerce à l'Intendant, sur une requête de plusieurs négociants de St-Valery, se plaignant de ce que les droits du canal sur les cafés, le poil d'Autriche, les morues, les harengs et les saumons salés, sont trop considérables. Amiens, 22 octobre 1787. — Ordonnance de l'Intendant, qui modère les dits droits. 5 novembre 1787. — Lettre de la chambre du commerce à l'Intendant, donnant un avis favorable sur une requête du sieur Ricot, de St-Valery, à l'effet d'obtenir l'exemption des droits de canal, pour la cargaison d'un navire qu'il va expédier pour les colonies françaises de l'Amérique. Amiens, 7 juillet 1788. — Ordonnance de l'Intendant, accordant ladite exemption. 14 juillet 1788. — « État des droits de navigation perçus sur les bateaux qui ont fréquenté le canal de Picardie et la rivière d'Oise, pendant l'année 1788. » 25 janvier 1789. — Lettre de la chambre de commerce à l'Intendant, lui exposant que « nous remarquons avec douleur combien la disette de grains est grande, et nous croyons que le commerce doit, à l'exemple du gouvernement, contribuer, par toutes sortes de sacrifices, à multiplier les denrées propres à la subsistance du peuple. Le riz est considéré comme une nourriture très saine : il était assujetti à un octroi pour le canal de St-Valery, de 7 s. 6 d. par cent, que vous avez cru devoir modérer par votre ordonnance du 13 août 1787, à 5 s., en vous réservant, Monseigneur, d'accorder une plus forte modération, lorsqu'une disette de grains forcerait d'avoir recours à des achats extraordinaires. Vous en avez reconnu la nécessité le 30 mars dernier, et vous avez réduit les droits d'octroi à 2 s. 5 deniers, jusqu'au 30 juin. Mais les besoins augmentent : le gouvernement vient de proroger jusqu'au 1er septembre la prime qu'il avait accordée pour l'importation des froments et autres grains ; on a déjà commencé à nourrir en cette ville le peuple avec le riz, la provision qu'il y en avait commence à s'épuiser, et nous croyons qu'il est intéressant d'en favoriser l'importation, c'est pourquoi nous estimons qu'il conviendrait, dans la circonstance présente, de supprimer entièrement, jusqu'au 1er septembre prochain, l'octroi du canal sur le riz. » Amiens, 14 mai 1789. — Lettre de la commission intermédiaire provinciale à l'Intendant, donnant son consentement à ladite proposition. Amiens, 22 mai 1789. — « Ordonnance pour exempter des droits du tarif de la Somme, jusqu'au 1er septembre 1789, les riz qui arriveront à St-Valery, pour la consommation de la province. » 23 mai 1789. — « Projet d'arrêt, pour les droits du canal de

Picardie. » XVIIIe s. — « Table du prix auquel doit revenir le transport de la toise cube de sable, cailloutis ou terre, étant fait avec banneaux ou camions de différentes charges et prix, à commencer depuis 50 toises de distance, jusqu'à 3,000 toises. » XVIIIe s. (impr. affiche), — etc.

C. 1384. (Liasse.) — 23 pièces papier (3 imprimées).

1786-1789.—Navigation.—«Arrêt du conseil d'État du Roi, concernant l'établissement des paquebots pour la correspondance avec les colonies françaises et les États-Unis de l'Amérique. » 20 décembre 1786 (impr. affiche; fragment). — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant qu'il a envoyé à M. de la Touche l'itinéraire de la tournée qu'il va faire dans sa généralité, et dans laquelle il espère le rencontrer quelque part.« Je voudrais surtout que ce put être aux travaux de St-Valery-sur-Somme. » Paris, 5 septembre 1787. — Lettre de l'Intendant à celui de Caen, lui envoyant une lettre de M. Lambert et plusieurs mémoires, qui lui ont été adressés par erreur, relativement à des indemnités demandés pour des bateaux et filets enlevés par l'ouragan du 27 avril précédent à des pêcheurs du quartier de la Hougue, 18 novembre 1787. — Mémoire des capitaines, maîtres et patrons de navires marchands, résidants et habitants de Saint-Valery au duc d'Havré, président de l'assemblée provinciale de Picardie, « disant que, dès leur tendre jeunesse, assujettis au service du Roi et de la patrie, ils se sont toujours comportés dans l'un et l'autre cas, avec tout le zèle et le dévouement possibles : mais aujourd'hui, les gains journaliers qu'ils peuvent faire, soit dans le service du Roi, soit dans le commerce, se réduisent à très peu de chose, étant obligés de payer sur le médiocre bénéfice qu'ils font, les invalides, depuis à compter l'âge de 13 ans jusqu'à 60; ils sont en outre obligés de servir comme soldats, tant par mer que par terre, suivant les ordres du Roi, et où il plaît à Sa Majesté de les employer, témoins le siège d'Ostende et la conquête de la Flandre, où ils ont eu l'honneur de servir pour canonniers, sous vos augustes ayeux. » Ils demandent à être déchargés de deux impôts. « Le commerce de notre port se trouve aujourd'hui tombé au dernier point, par la foule de petits navires étrangers, qui viennent de la côte d'Espagne et d'Italie, même du port de Cette, à des prix très médiocres, ce qui ruine entièrement le commerce de St-Valery. » 1788. — Lettre de l'Intendant à la chambre du commerce, sur une requête de MM. Morgan et Leleu, négociants à Amiens, « par laquelle ils exposent que la cherté du blé les a engagés à faire venir de fortes parties de riz pour les besoins du peuple, et demandent une plus forte modération sur le droit du tarif de la Somme, que celle que j'ai accordée le 13 août 1787, fondée sur ce que la disette des grains les a forcés de faire de forts achats de riz. » 7 février 1789. — Réponse de la chambre du commerce à l'Intendant. « Le droit de 5 s. le quintal ne faisant, à peu de chose près, qu'un demi denier par livre pesant, ce droit n'est pas sensible au point de nuire aux spéculations des suppliants. » Amiens, 16 février 1789. — Lettre de la commission intermédiaire provinciale à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 26 mars 1789. — « Ordonnance à mettre au pied de la requête de MM. Morgan et Leleu, négociants à Amiens », accordant une réduction de droit sur le riz. 30 mars 1789. — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie », défendant aux habitants d'apporter des empêchements aux transports de grains sur la Somme. 7 mai 1789 (impr. affiche). — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie », ordonnant à tous les bateliers des villages riverains de la Somme, de faire, sans délai, le service des gribannes chargées de blé à Abbeville, faute d'allèges, pour faire monter ce blé à Amiens. 1er juin 1789. — « Navigation intérieure du royaume de France, présentée dans tous ses développements actuels, dédiée au Roi, par M. Dupain-Triet, son géographe, censeur royal. » 1789. — « Observations sur la rivière de Somme, en partant de St-Valery, et remontant jusqu'à Amiens. » XVIIIe s. — « Projet de règlement pour la navigation sur les canaux de Picardie, présenté par Georges Neukomm, entrepreneur. » XVIIIe s., — etc.

C. 1385. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 papier, (9 imprimées).

1672-1720. — Gribanniers. — Règlement relatif aux gribanniers. Abbeville, 12 mars 1672 (impr. affiche).— Ordonnance de l'Intendant, sur le prix du transport par eau de diverses marchandises. Amiens, 22 janvier 1682 (impr. affiche).— Arrêt du Conseil privé, qui maintient et garde les gribanniers d'Abbeville dans le droit de voiturer par la Somme, entre Amiens et Abbeville, toutes marchandises, fait défense aux bateliers d'Amiens et de Picquigny de les y troubler, etc. Paris, 28 septembre 1696 (impr. affiche). — Mémoire de M. de Brasigny à l'Intendant, sur une requête des gribanniers d'Abbeville, qui demandent une augmentation pour la voiture des marchandises de St-Valery à Abbeville et à Amiens. Abbeville, 9 juin 1713. —

« Copie de l'ordonnance de Mgr de Bernage, intendant », concernant le transport des sels de St-Valery à Amiens, par les gribannes. Amiens, 26 mars 1715. — Ordonnance de l'Intendant sur le transport des voyageurs et des marchandises de St-Valery à Abbeville et à Amiens, par les gribanniers d'Abbeville. Amiens, 30 décembre 1720 (impr. affiche), — etc.

C. 1386. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 16 papier (2 imprimées).

1724-1784. — Gribanniers. — Arrêt du conseil d'Etat concernant le transport des marchandises de Saint-Valery à Amiens. Versailles, 1er février 1724. — Ordonnance de l'Intendant qui fait défense à tous gribanniers de rester plus d'une nuit à Abbeville. Amiens, 1er novembre 1744 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, sur ce que des gribanniers ont refusé de transporter des marchandises de Saint-Valery à Abbeville. 29 juillet 1763. — Plainte de divers négociants de Saint-Valery, contre les gribanniers, qui refusent de transporter leurs marchandises, sans une augmentation de salaire. 23 janvier 1764. — Ordonnance de l'Intendant, mettant néant sur une requête des épiciers de Saint-Valery, sur le même objet. 29 janvier 1764.— Certificat des commissionnaires de Saint-Valery, attestant que, lorsqu'ils ont fait embarquer pour Amiens dans les gribannes, les marchandises de leurs commettants, ils étaient persuadés que c'était au prix ordinaire, déclarant n'avoir fait avec les gribanniers aucun traité pour établir le prix du frêt à 10 sols du cent, et que « cette condition insérée dans leurs lettres de voiture, sous la date du 23 janvier et jours suivants, n'est que l'effet de la force, et comme un acte de contrainte des gribanniers réunis. » St-Valery, 1er février 1764.— Lettre de la communauté des gribanniers d'Abbeville à M. Fertel, négociant, rue des Fripiers à Amiens, l'informant qu'ils refuseront désormais de transporter les marchandises à moins de dix sols du cent. Abbeville, 8 mars 1764 ; et « Réponse faite par le sieur Leleu, à qui pareille lettre fut adressée. » — « Avis des président et syndics de la chambre du commerce de Picardie, sur le mémoire des marchands épiciers et négociants de la ville d'Amiens, faisant le commerce de mer, sur la contestation élevée entre eux et les gribanniers faisant la navigation de la rivière de Somme.» Ils estiment excessive l'augmentation demandée. 10 mars 1764. — Mémoire des marchands épiciers et négociants d'Amiens faisant le commerce de mer, sur ladite affaire. 1784, — etc.

C. 1387. (Liasse.) — 6 pièces papier (4 imprimées).

1727-1731.— Gribanniers.— « Mémoire contenant l'avis de M. Chauvelin, intendant de Picardie et d'Artois, sur la requête des gribanniers d'Abbeville, en interprétation de l'arrêt du Conseil du 1er février 1624, qui a cassé le tour de rôle qui était établi entre eux, pour voiturer les marchandises sur la rivière de Somme. » Amiens, 18 avril 1727. — Ordonnance de l'Intendant, relativement au droit de transport des marchandises, de St-Valery à Amiens, par la compagnie des gribanniers. Amiens, 17 août 1728 (impr. affiche).—Mémoire de M. de Ray, sur le transport des voyageurs par les gribanniers d'Abbeville. « Il y a seize ou dix-huit ans, que deux gribanniers de cette ville firent construire deux petites barques qu'on nomma *picotins*, du port de quatre ou cinq tonneaux, pour conduire en un jour de cette ville à Amiens, et d'Amiens en cette ville, des personnes et des petits ballots. Les gribanniers, qui avaient coutume de ramener d'Amiens à Abbeville dans leurs gribannes des personnes, parce qu'ils descendaient la rivière en un jour, inquiétèrent les maîtres de ces picotins, et les obligèrent de leur rendre dix sols de chaque personne, ce qui leur donne lieu de présenter leur requête à M. l'Intendant, et demandèrent que défenses leur fussent faites d'exiger ces dix sols. Cette requête ayant été communiquée à la communauté des gribanniers, elle demanda d'avoir la conduite des picotins, ce que M. l'Intendant ayant jugé à propos de lui accorder, il rendit le règlement du 30 décembre 1720, qui prescrit à cette communauté ce qu'elle doit observer pour la conduite et l'entretien de ces picotins. Cette communauté a tellement négligé l'exécution de ce règlement, que le public a été très mal servi, et ces picotins étant dépéris, faute d'être entretenus, elle en a abandonné la conduite quelques années après, de manière que les deux maîtres gribanniers qui en avaient fait l'établissement, ont repris la conduite de leurs picotins, et la veuve d'un autre gribannier en a fait construire un troisième, de même grandeur, et par ce moyen, ils se sont trouvés au nombre de trois. Le Conseil, par arrêt du 1er février 1724, rendu sur l'avis de M. Chauvelin, conseiller d'État, lors intendant de cette province, ayant aboli le tour établi par les règlements entre les gribanniers, et permis à tous bateliers navigant sur la rivière de Somme, de voiturer des marchandises de Saint-Valery à Abbeville et à Amiens, pourvu qu'ils soient inscrits sur le registre du commis-

saire des classes de St-Valery, des gribanniers de cette ville, qui sont dans ce cas, ont fait construire à différents temps et successivement, dix barques ou picotins, du port de huit à dix tonneaux, avec lesquels ils descendent au port de St-Valery, et chargent des marchandises pour Amiens. Et comme ces picotins ne sont que deux ou trois jours au plus à remonter de Saint-Valery à Amiens, au lieu que les gribanniers emploient ordinairement sept à huit jours, les marchands et commissionnaires de Saint-Valery donnent une préférence à ces picotins, au préjudice des gribannes, à moins qu'ils n'aient à faire voiturer des espèces de marchandises d'un trop gros volume et d'un grand poids, que les picotins ne pourraient point charger. Cette préférence est cause que des gribannes restent quelquefois dans le port de St-Valery, un mois ou cinq semaines, sans pouvoir avoir leur charge, où elles dépérissent, restant une partie du temps à sec sur le sable, exposées aux ardeurs du soleil, et ne pouvant être à flot que pendant les marées. Dans cet intervalle, les picotins font quatre ou cinq voyages de St-Valery à Amiens. Cependant, aux termes de l'arrêt du 1er février 1724, les maîtres des picotins ont droit de charger des marchandises à St-Valery pour Amiens, et il semble que l'intérêt du commerce demande qu'on conserve l'un et l'autre. Les gribannes, non seulement par les raisons reprises en la lettre ci-jointe, mais encore parce qu'elles sont nécessaires pour aller alléger les vaisseaux qui arrivent au port de St-Valery lorsqu'ils restent sur les sables, et pour le transport des marchandises d'un gros volume et d'un grand poids, et les picotins, pour le prompt transport des marchandises de St-Valery à Amiens. » Abbeville, 24 décembre 1731, — etc.

C. 1388. (Liasse.) — 20 pièces papier (5 imprimées).

1733-1734. — Gribanniers. — Ordonnance de l'Intendant, qui laisse à tous marchands commissionnaires de St-Valery, de faire charger sur telle gribanne que bon leur semblera, de celles descendues au port de ladite ville. 18 mars 1732 (impr. affiche). — « Noms des maîtres des 18 picotins, auquel nombre ils sont fixés par l'ordonnance de M. l'Intendant, du 18 mars 1733. » — Ordonnance de l'Intendant, qui nomme Charles Brasseur préposé pour inscrire les gribannes et picotins arrivant à St-Valery. Amiens, 8 mai. — Ordonnance de l'Intendant relative aux picotins d'Abbeville à Amiens et réciproquement, à l'effet de transporter les voyageurs. Ordonnant : « Art. 1. Que les picotins ou barques légères seront bien agréées (*sic*) de cordages, avec chacune leur mat et une voile, couverte de feuillets légers et d'une toile cirée ou goudronnée, et seront garnies de bancs en dedans, pour conduire d'Abbeville à Amiens en un jour, et aussi d'Amiens à Abbeville en un jour, toutes sortes de personnes, avec leurs paquets et hardes. Art. 2. Il sera payé pour la voiture de chacune personne, et le port de ses hardes, jusqu'à la concurrence de 30 livres pesant et au-dessous, 40 sols d'Abbeville à Amiens, et 15 sols d'Amiens à Abbeville, et pour le port des paquets et hardes des passagers, au-dessus de 30 livres, 20 sols du cent pesant d'Abbeville à Amiens, et 8 sols d'Amiens à Abbeville. Art. 3. Deux enfants de l'âge de 10 ans et au-dessous, de même que la mère ou la nourrice avec son enfant, ne seront comptés que pour une personne et ne paieront que pour un. Art. 4. Pourront les conducteurs des picotins ou barques, pour la commodité du commerce, se charger à Abbeville de petits paquets ou ballots de marchandises, du poids de cent livres et au-dessous, jusqu'à la concurrence de 5 à 600 l., dont il sera payé pour la voiture d'Abbeville à Amiens 20 sols du cent pesant ; leur défendons de se charger en la ville d'Amiens d'aucuns ballots et marchandises, de tel poids et qualité que ce puisse être, mais seulement de conduire d'Amiens à Abbeville les personnes qui se présenteront avec leurs hardes et paquets, sous peine de 60 sols d'amende pour chaque cent pesant contre les contrevenants, au profit des gribanniers qui seront avec leurs gribannes ou bateaux dans le port d'Amiens. Art. 5. Il partira chaque semaine, depuis le 1er avril jusqu'au 1er novembre de chacune année de la ville d'Abbeville, trois picotins ou barques légères : l'une le lundi, l'autre le mercredi et l'autre le vendredi, à 5 h. du matin, ou immédiatement après la cloche sonnée pour l'ouverture des portes de ladite ville, pour arriver à Amiens le même jour, et en repartir le lendemain à 7 h. du matin, sans que, sous prétexte ou à défaut de personnes ou de ballots de marchandises en nombre et quantité que dessus, le départ ou le retour des dits picotins ou barques puisse être retardé, quand même il ne se présenterait personne pour partir, sous peine de 6 livres d'amende, contre le maître du picotin ou barque, au profit de l'hôpital général de la ville où il sera, et des dommages et intérêts de qui il appartiendra. Art. 6. Les maîtres des trois picotins ou barques qui partiront dans le cours d'une semaine, feront bourse commune entre eux, et partageront par égale portion les profits des trois voyages qu'ils auront faits. Art. 7. Ne pourront les neuf maîtres des picotins ou barques ci-

devant nommés, descendre au port de Saint-Valery pour y charger des marchandises, depuis le 1er avril jusqu'au 1er novembre de chacune année, à peine de 10 l. d'amende contre chacun des contrevenants, au profit des gribanniers qui seront au port de Saint-Valery avec leurs gribannes ou bateaux, d'être rayés du nombre de ceux dénommés en ces présentes, et déchus du privilège à eux accordé. ART. 8. Pour la commodité du public, lesdits Brusque, Bonnart et consorts, seront tenus d'établir un bureau, tant dans la ville d'Amiens, qu'en celle d'Abbeville, pour y tenir registre des personnes qu'ils conduiront, ensemble des ballots et paquets dont ils se chargeront, avec les noms de ceux qui les leur auront remis, et de ceux à qui ils devront les remettre, lesquels registres seront paraphés par nous ou nos subdélégués. » Amiens, 16 mai 1733 (impr. affiche). — Requête des marchands commissionnaires de Saint-Valery au subdélégué de ladite ville, se plaignant du tour de rôle établi parmi les gribanniers, pour le transport des marchandises. Saint-Valery, 12 août 1733. — Mémoire de M. Daudrais à l'Intendant, sur les moyens de parvenir à l'augmentation des gribannes. St-Valery, 29 décembre. — Mémoire sur le même objet. — Mémoire de M. de Ray sur la diminution des gribannes et les moyens d'y remédier. La diminution provient, selon lui, du peu d'aisance des gribanniers d'Abbeville, causée par l'abrogation du tour de rôle, etc. Abbeville, 10 janvier 1734. — Ordonnance de l'Intendant, concernant le transport des blés d'Amiens à St-Valery. Amiens, 6 octobre 1734, — etc.

C. 1389. (Liasse.) — 17 pièces papier (16 imprimées).

1735-1739. — Gribanniers. — Requête des marchands commissionnaires de St-Valery, à M. Daudrais, subdélégué de ladite ville, se plaignant de ce que, en contravention de l'arrêt du conseil du Roi du 1er février 1724, les maîtres gribanniers chargent journellement jusqu'à 35 à 40 tonneaux. « L'institution de ces sortes de bateaux perpétuée jusqu'à ce jour, la façon de leur construction, a été trouvée nécessaire, pour mieux résister aux écueils de la navigation de ces rivières, où il y a toujours des dangers, à cause de près de trois lieues de chemin de St-Valery, jusqu'au commencement de la rivière; leurs écoutilles faites en forme de toit... les rend plus défensives aux coups de mer qu'aucuns autres bateaux de rivière ; et cette forme de construction n'est seulement que dans la Somme : les bateaux de toutes les autres rivières du royaume étant plus plats, longs, larges et moins hauts, attendu le moins de risque de leur navigation, dont résulte que toutes les gribannes étant chargées devraient avoir leurs écoutilles fermées et racisses (?) dans leurs formes naturelles, ce qui les mettrait en état de partir du port de St-Valery en tout temps, et de tel vent qu'il pourrait faire, à moins que ce ne soit une tempête. » La charge excessive que mettent les gribanniers les empêche de placer leurs écoutilles, ce qui les empêche de profiter de la marée pour partir par des temps par lesquels ils pourraient le faire autrement, ce qui occasionne des retards et autres inconvénients. 27 juin 1735. — Ordonnance de l'Intendant, portant défense aux gribanniers de charger au-delà de 20 tonneaux, et de placer les marchandises au-dessus de la hauteur des bords des gribannes, de manière à empêcher de fermer les écoutilles. St-Omer, 9 juillet 1735. — Ordonnance de l'Intendant, pour interdire l'usage abusif où sont les gribanniers qui conduisent à Amiens des chargements d'eau-de-vie, d'en donner, outre le salaire ordinaire, aux bateliers ou haleurs qui les aident à monter leurs bateaux, souvent même pour en emporter chez eux. Amiens, 22 février 1736 (impr. affiche).— Requête de Jean-Baptiste Leleu, marchand à Amiens, à l'Intendant, se plaignant de ce que des barriques d'eau-de-vie qu'il avait fait venir de St-Valery avaient été remplies d'eau par les gribanniers chargés d'en faire le transport. 12 décembre 1737 ; et ordonnance de l'Intendant rendue sur ladite requête, portant que les marchands pourront choisir tels gribanniers qu'il leur plaira, pour le transport de leurs marchandises. Amiens, 16 décembre 1737. — Requête des gribanniers d'Abbeville à l'Intendant, sur le même objet. 28 décembre 1737. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne que les gribanniers seront tenus de rendre les eaux-de-vie dont ils sont chargés, à un demi-pouce en été et à un pouce en hiver, leur fait défenses d'y mettre de l'eau, à peine de dommages-intérêts, solidairement par toute la communauté. Amiens, 31 décembre 1737. — Lettre de M. de Maurepas à l'Intendant, lui demandant son avis sur la difficulté élevée entre les maïeur et échevins d'Abbeville et les officiers de l'amirauté, au sujet de la réception des gribanniers en qualité de maîtres. Compiègne, 7 juillet 1739. — Ordonnance de l'Intendant, qui supprime le tour des gribanniers, et les rend responsables des déprédations qui se commettent sur les pièces d'eau-de-vie, lors de leur transport de St-Valery à Amiens. Amiens, 19 décembre 1739, — etc.

C. 1390. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1740. — Gribanniers. — Mémoire de M. Blondin, au sujet des contestations qui existent entre les gribanniers et les marchands, pour le transport des marchandises. Abbeville, 8 mars. — Procès-verbal des dires, au sujet de la demande en indemnité formée par le sieur Boulanger, de Paris, contre le sieur Lourdel, gribannier, pour sucres avariés, lors de leur transport de Saint-Valery à Amiens. 20-24 juin. — Ordonnance de l'Intendant sur la navigation de la Somme, et portant, entre autres dispositions, le rétablissement du tour entre les gribanniers, pour le transport des marchandises. Amiens, 10 décembre, — etc.

C. 1391. (Liasse.) — 26 pièces papier (2 imprimées).

1741. — Gribanniers. — Ordonnance de l'Intendant, qui casse le tour établi entre les gribanniers, pour le transport des marchandises. 8 février. — Mémoire de M. Blondin, sur une demande des marchands commissionnaires de St-Valery, aux fins d'être reçus opposants aux ordonnances de l'Intendant des 10 décembre 1740 et 30 janvier 1741. Abbeville, 5 mars.— Ordonnance de l'Intendant interdisant de se servir d'allèges pour le transport des marchandises. Amiens, 8 mai.— Ordonnance de l'Intendant portant défense à tous les bateliers et haleurs chargés de bois ou de tourbes, d'altérer, sous prétexte d'aider à monter leurs bateaux ou tel autre que ce puisse être, le nombre et quantité de leur charge. Amiens, 13 mai (impr. affiche). — Procès verbal dressé contre un gribannier d'Abbeville et un batelier de Picquigny, dont l'un a diverti de sa barque une bouteille d'eau-de-vie, et l'autre, huit buches. 6 juin. — Ordonnance de l'Intendant qui condamne lesdits gribannier et batelier. Amiens, 9 juillet. — « Mémoire pour M. le duc de Penthièvre, amiral de France », réclamant contre un arrêt du Conseil du 1er février 1724, qui règle les droits et les fonctions des gribanniers de St-Valery. — Mémoire des marchands commissionnaires de St-Valery, sur le même objet. — « Copie de la lettre de M. le comte de Maurepas à M. le contrôleur général, du 6 juillet 1741 », sur ladite réclamation. — « Mémoire servant de réponse à une lettre de M. le comte de Maurepas, écrite le 5 juillet 1741 à M. Orry, contrôleur général, et à celle écrite en conséquence par M. Orry à M. Chauvelin, intendant à Amiens, le 17 juillet 1741, sur les requêtes des négociants d'Amiens et commissionnaires de St-Valery et de M. l'amiral. » 22 août, — etc.

C. 1392. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1741-1743. — Gribanniers. — « Arrêt du Conseil qui ordonne que, conformément à l'art. 407 du bail de Pierre Domergue, les demi-barils étalonnés sur la matrice étant en l'hôtel-de-ville de Rouen, et déposée dans les greffes des juges des fermes des villes de Dunkerque, Calais et St-Valery, serviraient de règle dans lesdites villes, pour le mesurage du charbon de terre », etc. 30 novembre 1700. — « Projet d'ordonnance pour l'égalité des mesures au charbon de terre, l'uniformité de la manière de le mesurer, et pour ce qui regarde la rétention des droits payés en nature au pont de Picquigny », par M. Blondin. 1741. Rendue le 2 décembre 1742. — « Projet d'ordonnance à rendre concernant les mesures du charbon de terre à Amiens, Abbeville et St-Valery », par M. Machart. 1741. — Lettre de M. Machart à l'Intendant, sur ladite affaire. St-Valery, 13 novembre 1741. – Lettre de M. Blondin à l'Intendant sur le même objet. Abbeville, 8 novembre 1742. — « Procès-verbal de comparaison de la mesure au charbon de terre de la ville d'Amiens, à la mesure au charbon de St-Valery. » 7 janvier 1743. — Mémoire sur ledit procès-verbal, par M. Blondin. 14 février 1743, — etc.

C. 1393. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1741-1742. — Gribanniers. — Ordonnance de l'Intendant, qui condamne J.-Charles Auguier, marchand commissionnaire à St-Valery, pour avoir fait excéder le chargement d'une gribanne chargée de sel pour les fermes. 21 avril 1741. — Procès-verbal par le subdélégué de St-Valery, du mesurage et plombage des sacs de sel qu'Auguier envoie à Amiens. 14 juin 1741. — « Réponse des fermiers généraux aux objections mises en marge du mémoire 7.700, donné à Mgr. le contrôleur général, le 20 janvier 1742 », sur ladite affaire. 30 mars 1742. — Requête de Dumont, entrepreneur de la voiture des sels, à l'Intendant, à l'effet d'être autorisé à continuer le chargement des gribannes de St-Valery à Amiens, à raison de 10 muids. — Ordonnance de l'Intendant, qui modère à 10 l. l'amende de 1.000 l. prononcée contre Auguier, et fixe le prix de transport du sel de St-Valery à Amiens. 12 août 1742, — etc.

C. 1394. (Liasse.) — 7 pièces papier. (6 imprimées).

1744-1745. — Gribanniers. — Ordonnance des maire et échevins d'Amiens, portant défense aux gri-

banniers de garder les marchandises non comprises dans leurs lettres de voitures, avec injonction de les déposer au bureau des marchands épiciers de ladite ville, rue des Trois-Saucerons. Amiens, 21 juillet 1744 (impr. affiche). — Ordonnance de l'Intendant, rendue sur la requête de la communauté des épiciers d'Amiens, interdisant à tous gribanniers de rester plus d'une nuit à Abbeville. Amiens, 1er novembre 1744 (impr. affiche). — Copie d'une ordonnance de l'Intendant, prescrivant d'établir à St-Valery deux balances dites romaines, pour la vérification de la cargaison des gribannes. Abbeville, 29 juillet 1745, — etc.

C. 1395. (Liasse.) — 6 pièces papier (3 imprimées).

1746-1747. — Gribanniers. — Lettre de M. Marchand à l'Intendant, lui demandant ses observations sur la demande par le sieur Pillart, négociant, de se charger de faire voiturer par les gribanniers sur la Somme, toutes les marchandises dont il se rendra garant, moyennant une indemnité de 20 s. par lest, en montant, et 10 s. en descendant. Versailles, 7 janvier 1746. — Mémoire des marchands d'Amiens faisant le commerce de mer, contre ladite demande. — « Mémoire au Conseil pour les négociants d'Amiens faisant le commerce de mer » (impr. 17 p. in-fol. Amiens, 1746). — « Mémoire pour le sieur François-Antoine Pillart, servant de réponse au mémoire imprimé des marchands épiciers d'Amiens » (impr. 4 p. in-fol. Paris, 1747), — etc.

C. 1396. (Liasse.) — 18 pièces papier (1 imprimée).

1749-1753. — Gribanniers. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur une réglementation des gribanniers, à l'effet de faire fixer le prix du transport des charbons de terre à 37 l. par muid, de St-Valery à Amiens, et d'être maintenus dans la possession exclusive de voiturer seuls les marchandises sur la Somme. Paris, 27 juillet 1749. — Mémoire pour donner les dits éclaircissements. — Ordonnance de l'Intendant sur le refus par plusieurs gribanniers de monter au-dessus du Pont-Remy lorsqu'ils ont été commandés pour y demeurer, tant que la navigation resterait interrompue par la construction du pont dudit lieu. 10 septembre 1749 (copie). — Ordonnance de l'Intendant, qui commet François-Louis Châtelain, contrôleur du péage de Picquigny, pour vérifier la charge de chaque gribanne arrivant à Saint-Valery, en remplacement du sieur Leleu. Amiens, 1er décembre 1751 (impr. affiche). — Requête des entrepreneurs de la voiture des sels au département de Picardie à l'Intendant, réclamant contre une ordonnance de celui-ci, qui augmente au profit des gribanniers, le prix de la voiture des sels, de Saint-Valery à Amiens, 5 avril 1752. — Nouvelle requête des entrepreneurs de la voiture de sels, sur le même objet. Amiens. 27 septembre 1752. — Mémoire sur ladite affaire. 1752. — Lettre de M. de Bordeaux à l'Intendant, lui envoyant ledit mémoire. 24 novembre 1752. — Mémoire de M. Ducastel sur ladite affaire. — « Dépense des gribanniers, pour monter de Saint-Valery à Amiens, avec une charge de 9 muids de sel. » — « Extrait de la contestation entre les gribanniers et les entrepreneurs des voitures des sels », par M. Ducastel. Amiens, 24 décembre 1753. — Mémoire de M. Ducastel, au sujet de la plainte formée par les gribanniers contre les commissionnaires de St-Valery, relative au poids de leur cargaison. Amiens, 27 décembre 1753, — etc.

C. 1397. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1755-1761. — Gribanniers. — Requête d'Eustache de Forceville, commissionnaire des négociants de St-Quentin et de Beauvais qui font blanchir des toiles, à l'Intendant, afin d'empêcher les gribanniers de faire alléger sur les bateaux les cendres qu'ils transportent par eau de St-Valery à Amiens. 18 novembre 1755. — Commission donnée par M. Ducastel, subdélégué, à Pierre Vacquette, du contrôle par intérim de la cargaison de la charge des gribanniers arrivant à St-Valery. Amiens 15 octobre 1757. — Trois mémoires dressés par le sieur Vacquette en ladite qualité. — Lettre de M. d'Hesbon, à l'Intendant, lui faisant part du résultat de ses recherches, relativement à la navigation sur la Somme. Abbeville, 8 avril 1758. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur le projet de règlement pour terminer les contestations entre les gribanniers et les marchands d'Amiens, d'Abbeville et de St-Valery. Amiens, 16 avril 1758. — Tarif des droits de péage au pont de Picquigny. 24 août 1754. — Requête des négociants d'Amiens faisant le commerce d'épicerie, afin d'empêcher les gribanniers de charger plus de 40 milliers de marchandises dans leurs gribannes, de St-Valery à Amiens. 6 décembre 1758. — Requête des gribanniers d'Abbeville à l'Intendant, demandant une augmentation de tarif, en raison de ce que, depuis le règlement de 1740, « tout est bien augmenté : les gribannes coûtaient quatorze à quinze cents livres, à présent ils coûtent dix-huit à dix-neuf cents livres ; le cordage, qui coû-

tait 7 à 8 sols la livre, coûte 13 à 14 sols ; ils nourrissent leurs équipages, les vivres sont bien chers; point de commerce, ils ne font qu'un voyage dans 10 mois, un an ; depuis qu'il est la guerre, presque tous les hommes et enfants sont au service du Roi, ils y sont morts en grande partie ; il reste quantité de femmes veuves et d'enfants orphelins, qui meurent de faim, réduits dans la misère la plus affreuse, et cette misère augmente tous les jours. Ces pauvres misérables infortunées de la perte de leurs maris et de leurs enfants, ayant des gribannes sur lesquelles ils doivent beaucoup au monde, ainsi que les autres, pour pouvoir payer leurs dettes, et faire subsister leurs familles. » Mai, 1760. — Lettre de M. d'Hesbon à l'Intendant, lui envoyant et appuyant ladite requête. Abbeville, 6 mai 1760. — Ordonnance de l'Intendant rendue sur une requête de Nicolas Darras, gribannier d'Abbeville, afin d'obtenir la reprise des tours qui se sont écoulés depuis que son ancienne gribanne s'est trouvée hors d'état de naviguer, jusqu'à la construction d'une nouvelle. Amiens, 14 octobre 1760. — Mémoire de M. d'Hesbon à l'Intendant, sur une requête de la communauté des gribanniers d'Abbeville, relative au tour établi entre eux. Abbeville, 24 novembre 1760. — Mémoire de M. d'Hesbon à l'Intendant, en faveur des gribanniers d'Abbeville, contre une demande du sieur Jourdain de l'Eloge. Abbeville, 11 janvier 1761. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, concernant la demande faite par les gribanniers d'Abbeville d'être seuls chargés du transport des marchandises sur la Somme, de St-Valery à Amiens. Amiens, 26 septembre 1761. — Requête des maîtres gribanniers d'Abbeville à l'Intendant, afin qu'il soit fait défenses à toute personne étrangère à leur communauté, de transporter les marchandises par eau de St-Valery à Amiens, conformément à l'arrêt du Conseil du 28 septembre 1696, y transcrit. 23 octobre 1751. — Nouvelle requête des gribanniers sur le même objet. 16 novembre 1761, — etc.

C. 1398. (Liasse.) — 60 pièces papier (2 imprimées).

1763. — Gribanniers. — Requête de M. Jourdain de l'Éloge à l'Intendant, se plaignant de ce que « l'approche du carême et la gelée continuelle l'ayant obligé de faire décharger des gribannes à St-Valery, ses mrachandises de salines, pour les conduire par terre à Abbeville et de là être transportées ici par des allèges, les gribanniers à Abbeville s'y sont opposés, ont enlevé la marchandise, et l'ont chargée dans leurs gribannes, sans égard aux circonstances, qui demandent la plus prompte diligence. » 19 janvier. — Requête à l'Intendant par Noël Cordonnier, femme de Robert Tellier, gribannier, celui-ci étant prisonnier en Angleterre depuis six ans, et la communauté des gribanniers d'Abbeville, en réponse à celle du sieur Jourdain. 31 janvier. — Mémoire de M. Bouteiller à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville 1er février. — Requête de la communauté des gribanniers d'Abbeville à l'Intendant, représentant « que, depuis qu'il est la guerre, ils ont gagné si peu de chose, qu'ils sont réduits à la misère la plus grande, jusqu'à être assistés des aumônes de la paroisse, et faute d'avoir pu payer leurs dettes, ils ne trouvent plus aucun crédit, ayant remis leurs créanciers, sous promesse de payer quand il serait la paix. Les charpentiers, avec qui on convient par écrit de donner 40 francs par voyage, voyant la paix, ne feront plus aucun quartier, et ils ont menacé plusieurs de faire saisir et faire vendre leurs gribannes ; ce n'est pas à tort, parcequ'ils ne reçoivent rien depuis bien longtemps, ainsi que les cordiers, et ceux qui font crédit pour les agrés. » Ils demandent, en conséquence, une augmentation de salaire. 14 février. — « Mémoire et avis sur des contestations entre des bateliers de la rivière de Somme et les négociants d'Amiens, Abbeville et St-Valery. » — « État des arrêts du Conseil, règlements et ordonnances de MM. les Intendants, concernant le transport des marchandises de St-Valery à Amiens par la rivière de Somme et sur des gribannes. » 21 février. — Requête de la communauté des gribanniers d'Abbeville à l'Intendant, réclamant contre l'appel à Dunkerque, pour le service du Roi, de trois charpentiers de bateaux, dont la présence est nécessaire à leur industrie. 9 mars. — « Réponse des négociants de la ville d'Amiens faisant le commerce de mer, à la requête de la communauté des gribanniers, en demande d'augmentation de fret, sur les marchandises à transporter de Saint-Valery à Amiens. » 13 mai. — Réplique des gribanniers. 20 juin. — Mémoire de M. Bouteiller à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville. 21 juin. — Lettre de M. Blondin à l'Intendant, sur le même objet. St-Valery, 26 juin. — « Mémoire sur le service des gribanniers, et sur les moyens qui peuvent conduire à mettre un meilleur ordre dans cette partie. » Juillet. — Convention entre les gribanniers, portant refus de transporter aucune marchandise, de St-Valery à Amiens, à moins d'être payés à raison de 10 sols du cent, au lieu de 7 sols 9 deniers. 25 juillet. — Ordonnance de l'Intendant sur ce que des gribanniers, prêts à charger leurs gribannes à St-Valery, s'en sont

retournés à vide, sans vouloir déférer aux représentations des marchands et commissionnaires, dont ils ont laissé les marchandises, en conséquence d'une délibération par laquelle tous les gribanniers ont résolu de refuser de voiturer aucune marchandise, qu'ils n'aient obtenu une augmentation au prix du fret, leur ordonnant de faire voyage comme à l'ordinaire, à première réquisition des commissionnaires, à peine de 300 l. d'amende, laissant les marchands et commissionnaires libres de s'adresser à tel gribannier qu'ils voudront, sans ordre de tour. 29 juillet (impr. affiche). — Lettre de M. Blondin à l'Intendant, sur ladite affaire. Saint-Valery, 30 juillet. — Lettre de M. Bouteiller à l'Intendant, sur le même objet, l'informant du peu de résultat que l'ordonnance du 29 juillet a produit sur les gribanniers. » Ils m'ont fait clairement connaître qu'ils n'en étaient pas plus disposés à obéir, et que, telle peine qu'on put leur infliger, ils ne démareraient pas, qu'ils ne fussent assurés d'être payés de leurs voitures, à raison de 10 s. du cent, et que c'était un parti définitivement pris entre eux. Il n'y a point de représentations que je ne leur ai faites, pour tacher de les ramener à leur devoir, soit par la voie de la douceur, soit en leur faisant envisager toutes les suites de leur désobéissance et de leur révolte, mais toutes mes remontrances ont été inutiles, et il n'est pas possible de leur faire entendre raison. » Il ne reste que la ressource d'enjoindre personnellement à un nombre suffisant d'entre eux, d'avoir à se rendre à Saint-Valery, mais il y a peu de chose à attendre de cette mesure. Abbeville, 31 juillet. — Nouvelle lettre de M. Bouteiller. Pensant à l'embarras qui résulterait de l'entêtement des gribanniers, s'il se prolongeait, il lui est venu l'idée « de faire une dernière tentative auprès de leurs femmes, et je suis heureusement parvenu à l'exécuter, sans qu'ils en aient eu connaissance. Pour ce, je me suis glissé dans une maison du quartier qu'ils habitent, où j'ai envoyé chercher plusieurs de ces femmes, que j'ai trouvées d'abord dans les mêmes sentiments que leurs maris. Mais après leur avoir laissé jeter leur feu, j'ai réussi insensiblement à les intimider, et même à les inquiéter sur les suites de cette affaire, de manière qu'en demandant grâce, elles m'ont promis de travailler efficacement à les faire rentrer dans le devoir. Je viens d'avoir la satisfaction d'apprendre, Monsieur, qu'elles m'avaient non seulement tenu parole, mais encore que leurs maris s'étaient rendus à leurs sollicitations, et je m'empresse de vous informer qu'en conséquence, les gribanniers viennent de m'assurer qu'ils allaient obéir sur-le-champ, et que, quoique l'eau soit bien basse, ils feraient néanmoins tout leur possible pour descendre à Saint-Valery. Je ne dois pas vous laisser ignorer que l'idée de la cassation du tour fait chez eux la plus terrible impression, et que ce qui les a surtout affermis dans la bonne résolution qu'ils viennent de prendre, est l'entrevue qu'ils ont eue avec les commissionnaires de St-Valery, qui se sont trouvés chez moi en même temps qu'eux, et la promesse qu'ils ont cru devoir leur faire, à cause du pressant besoin qu'ils ont de leurs services, de ne point se prévaloir à cet égard de votre dernière ordonnance. De mon côté, comme je connais ces sortes de gens, qui ne se mènent point comme d'autres, et qui sont capables de se porter aux plus grandes extrémités, je pense qu'il serait très à-propos qu'ils apprissent bientôt à quoi ils doivent s'en tenir sur l'augmentation du fret qu'ils demandent, de crainte qu'ils ne reviennent à leur premier écart. » Abbeville, 1er août — « Réponse des marchands commissionnaires de St-Valery, à la requête des gribanniers d'Abbeville. » 8 août. — Mémoire des juges et consuls d'Abbeville, sur la même affaire. 8 août. — « Mémoire des maire et échevins de St-Valery, concernant le tour par ordre de tableau entre les gribanniers, et la possession exclusive d'être les seuls voituriers par mer des marchandises de Saint-Valery à Amiens. » St-Valery, 9 août. — Mémoire de M. Bouteiller à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 12 août. — « Mémoire et avis des maïeur et échevins de la ville d'Abbeville, en conséquence de la lettre de M. d'Invau, intendant, du 4 août 1763, sur les questions savoir : 1° Si on doit laisser subsister le tour par ordre de tableau établi entre les gribanniers de la ville d'Abbeville ; 2° s'ils ont une possession exclusive d'être les seuls voituriers sur la rivière de Somme, des marchandises venant par mer à St-Valery, pour être transportées à Amiens ; 3° si l'on doit augmenter le prix du lest des marchandises transportées de St-Valery à Amiens. » Abbeville, 19 août. — « Mémoire et avis des président et syndics de la Chambre du commerce de Picardie, sur la requête des gribanniers, tendant à une augmentation de fret de 14 à 18 l. du lest, sur la réponse des négociants faisant le commerce de mer, et sur la réplique desdits gribanniers. » Amiens, 23 août. — Mémoire des maire et échevins d'Amiens, sur le même objet. Amiens, 5 septembre. — « Réponse des maîtres gribanniers, sur la requête des marchands commissionnaires de St-Valery. » 23 novembre. — Projet d'arrêt, qui casse le tour de rôle des gribanniers, et permet à tous bateliers de transporter toutes espèces de marchandises de St-Valery à Amiens, moyennant 18 l., pour 3.600 de poids. Décembre, — etc.

C. 1399. (Liasse.) — 49 pièces papier.

1763-1764. — Gribanniers. — Requête des entrepreneurs généraux des voitures des sels à l'Intendant, se plaignant de ce que les immondices jetées dans le canal qui commence au pont St-Michel, à celui de la Croix, à Amiens, interceptent la navigation des bateaux chargés de sel et autres. Amiens, 16 avril 1763. — Lettre de M. Blondin à l'Intendant, sur ce que les entrepreneurs des voitures des sels, se sont plaints du refus par les gribanniers d'Abbeville, de couduire leurs dits sels. Saint-Valery, 29 avril 1763. — Lettre de M. Bouteiller à l'Intendant sur le même objet. Abbeville, 30 avril 1763. — Requête des commissionnaires de Saint-Valery à l'Intendant, se plaignant du préjudice que leur cause le refus par les gribanniers de St-Valery, de transporter leurs marchandises. 2 mai 1763. — Requête de M. Sorel à l'Intendant, à l'effet d'ordonner que les préposés des entrepreneurs des voitures de sels seront les maîtres de faire charger à chaque marée autant de gribannes que leurs travaux en exigeront. Amiens, 3 mai 1763. — Avis de M. Ducastel sur ladite affaire. 4 mai 1763. — Requête des entrepreneurs généraux des voitures des sels à l'Intendant, sur le même objet. 6 mai 1763. — Mémoire de M. Bouteiller, sur le prix demandé par les gribanniers, pour transporter les sels de St-Valery à Amiens. Abbeville, 9 mai 1763. — Lettre de M. Bouteiller à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 10 mai 1763. — Lettre de M. Blondin à l'Intendant, sur le même objet. St-Valery, 11 mai 1763. — Mémoire des fermiers généraux, se plaignant des difficultés qu'ils éprouvent pour le chargement des sels aux dépôts de St-Valery, et de ce qu'un négociant de St-Valery, gendre du subdélégué, s'empara de plusieurs gribannes pour son commerce, et, sur l'opposition du commis des entrepreneurs de la voiture des sels, fit rendre par son beau-père une ordonnance qui l'y autorisait. 1763. — Lettre de M. Bertin à l'Intendant, lui envoyant ledit mémoire. Si les faits sont tels qu'ils sont exposés, « et que votre subdélégué dans cette ville ait en effet abusé de son pouvoir dans cette occasion, comme on le lui reproche », il le prie de lui en faire une sévère réprimande. Versailles, 24 mai 1763. — Lettre de l'Intendant à M. Blondin, lui envoyant ledit mémoire, pour y fournir les explications nécessaires. Paris, 30 mai 1763. — « Mémoire pour M. Robert Blondin, procureur du Roi de l'amirauté, et subdélégué de Mgr. l'Intendant à St-Valery, employé pour réponse à celui de MM. les fermiers généraux, contre le sieur Auguier, interprète et courtier des maîtres de navires, commissionnaires et commis de l'entrepreneur des voitures de sel à St-Valery. » 1763. — Lettre de M. Blondin à l'Intendant, lui envoyant ledit mémoire. St-Valery, 7 juin 1763. — Réponse de l'Intendant au contrôleur général, sur ladite affaire. Paris, 7 juillet 1763. — Mémoire des fermiers généraux, au sujet du prix excessif que demandent les gribanniers, pour le voiturage du sel. Paris, 11 avril 1764. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant son avis sur ledit mémoire. Paris. 11 avril 1764. — etc.

C. 1400. (Liasse.) — 28 pièces papier (1 plan).

1764-1767. — Gribanniers. — Requête de François Darras fils, gribannier et matelot classé à Abbeville, à l'Intendant, « disant que, pour l'utilité du public, et les personnes qui désirent de passer d'Abbeville à Amiens, et de descendre dudit Amiens à Abbeville, il serait à propos qu'il y ait une barque légère, propre et commode, où les passagers puissent être en sûreté, propreté, et avec quelque distinction, parce que toutes les personnes qui sont dans le cas de voyager n'étant pas tous de même condition, cela souvent devient incommode, même dangereux. Le suppliant désirerait de satisfaire le public, et pour y parvenir, il offre de faire construire à ses dépens, une barque, qui pourra contenir commodément cinquante personnes, lesquelles seront en trois classes : dans la première seront logées les personnes les plus qualifiées, ou par elles choisies, au prix de 2 l. 10 s., montant d'Abbeville à Amiens ; dans la 2e classe, pour même voyage, 2 l., et la 3e, id. à 30 sols. En descendant d'Amiens pour Abbeville, les premières places seront à 1 l. 5 s., les 2e à 1 l., et les dernières à 15 s. Cette barque partirait trois fois la semaine, savoir le lundi, d'Abbeville pour Amiens, le mardi d'Amiens à Abbeville, le mercredi d'Abbeville audit Amiens, le jeudi, dudit Amiens à Abbeville, le vendredi, dudit lieu à Amiens, et enfin le samedi dudit Amiens à Abbeville. Cette barque partirait d'Abbeville à 6 h. précises du matin, et arriverait à 5 heures après-midi ; elle partirait d'Amiens à 9 heures précises du matin, et serait rendue à 4 heures de relevée à Abbeville, sauf les accidents imprévus, et ce, à commencer depuis le 1er avril jusqu'au dernier jour d'octobre, chaque année, à cause du gonflement des eaux et du froid. Les personnes qui entreraient en cette même barque, y trouveraient une entière satisfaction, tant parce qu'elles y seront très commodément, que parce qu'elles se choisiront une compagnie convenable, pour n'être pas confondues avec de certaines per-

sonnes, souvent incommodes. Il y aurait dans cette barque de quoi prévenir les besoins des voyageurs, par deux aisances qui y seraient pratiquées : il n'y entrerait aucunes marchandises, qu'au-dessous du poids de 100 l., pour le bien du commerce, et les paquets ou hardes des passagers, sans qu'aucun d'eux en puisse être incommodé. Le public se plaint journellement, et avec raison, de la lenteur des voitures ordinaires par eau, de leur malpropreté, du peu d'ordre qui y règne, et surtout des brusqueries et insolences des conducteurs. » Il demande l'autorisation de faire construire ladite barque. 21 octobre 1764. — Requête des maîtres gribanniers d'Abbeville à l'Intendant, réclamant contre le projet du sieur Darras, et demandant pour eux-mêmes l'autorisation d'établir deux barques, pour conduire les voyageurs d'Abbeville à Amiens, et réciproquement. Abbeville, 6 décembre 1764. — Plan et élévation de la barque proposée par les gribanniers. — Mémoire des maïeur et échevins d'Abbeville, sur ladite affaire, observant, entre autres choses, qu'« il a été établi en 1721 trois petites barques légères, pour le transport des personnes d'Abbeville à Amiens, et d'Amiens à Abbeville. Ces barques, connues vulgairement sous le nom de picotins, se sont renouvelées et subsistent encore. L'on voit par le règlement que M. Chauvelin, lors intendant, a fait la même année pour la police de ces barques, les précautions prudentes qui devaient maintenir leur commodité et propreté : la continence du port, le nombre des personnes, leurs paquets et hardes, le prix des places, le poids des marchandises, le fret d'icelles, les jours et heures du départ, la conduite des barques, et tout ce qu'on peut attendre d'une police la mieux dirigée, y sont précisément fixés. Néanmoins ces picotins sont devenus très incommodes, malpropres et malsains, par l'inobservation entière de ce règlement : le port de ces picotins a été augmenté quand on les a renouvelés, on les a rendus à usage de gribannes ; elles reçoivent indifféremment toutes sortes de personnes, denrées et marchandises, le tout mêlé ensemble, souvent en si grand nombre, qu'il y a lieu de craindre de fâcheuses suites. Ce règlement a eu très peu d'exécution, parce qu'elle n'a pas été confiée dans les deux villes à des officiers qui eussent le loisir d'y veiller. » Ils proposent plusieurs modifications au projet des gribanniers. 14 janvier 1765. — Requête des entrepreneurs des picotins à l'Intendant, réclamant contre la proposition de Darras, et demandant pour eux-mêmes l'autorisation d'établir deux nouvelles barques. 20 février 1765. — Réponse de la communauté des gribanniers à ladite requête. 28 février 1765. — Nouvelle requête de François Darras, sur le même objet. 31 juillet 1766. — Requête des gribanniers d'Abbeville à l'encontre de la précédente. 22 novembre 1766. — Lettre des officiers municipaux d'Abbeville à l'Intendant, l'informant d'un jugement qu'ils ont rendu contre François Darras et Josse Beurier, qui, « en leurs noms et empruntant celui d'autres gribanniers au nombre de 40, ont fait construire une barque légère nommée picotin, pour conduire les personnes qui voyagent par eau de cette ville à Amiens..... et ils prétendent qu'à cause de leur nombre, et sous le prétexte que leur barque est un peu plus commode que les autres, aller à leur gré, quand et et quels jours ils veulent faire ces voyages, sans observer de tour. » Abbeville, 15 mai 1767. — Requête de la communauté des gribanniers d'Abbeville à l'Intendant, se plaignant de ce que les picotiniers veulent empêcher la nouvelle diligence d'eau qu'ils ont établie, et des défenses que leur en a faites le maïeur d'Abbeville. 2 juin 1767. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise les picotiniers à conduire les voyageurs sur la Somme entre Abbeville et Amiens, à l'exclusion de tous autres, et règlement y annexé. 16 mai 1733. Copie collationnée du 4 juin 1767. — Lettre de M. de Flixicourt à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 7 juin 1767. — Requête de François Darras à l'Intendant, à l'effet de faire visiter sa barque par des experts. 21 juin 1767. — Procès-verbal de visite de ladite barque. 30 juin 1767. — Requête des entrepreneurs des picotins au ministre de la marine, à l'effet d'être maintenus dans le droit exclusif de conduire les voyageurs sur la Somme. Juin 1767. — Lettre de M. Bouteillier à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 2 juillet 1767, — etc.

C. 101. (Liasse.) — 37 pièces papier 2 imprimées, 2 plans.

1764-1765. — Gribanniers. — Sommation aux gribanniers d'Abbeville de décharger les navires dans le port de St-Valery, sous peine, par la communauté de payer les dommages et intérêts résultant de leur refus de faire le service. 5 janvier 1764. — Ordonnance de M. Ducastel, subdélégué à Amiens, sur la plainte des marchands épiciers de cette ville, portant injonction aux gribanniers de se rendre à St-Valery, pour y décharger les marchandises transportées dans ce port, et les amener à Amiens dans leurs gribannes. 7 janvier 1764. — Mémoire de M. Blondin à l'Intendant, sur une plainte contre les gribanniers qui ont refusé de transporter les marchandises de deux navires amarrés dans le port de St-Valery. St-Valery, 8 février 1764.

— Requête des gribanniers d'Abbeville à l'Intendant, à l'effet de rétablir le tour de role supprimé. 11 novembre 1764. — Sentence de l'amirauté, qui condamne Charles Carpentier dit Binette, gribannier, à se ranger avec sa gribanne à bord du vaisseau La Galante, pour y recevoir une partie du déchargement, et la conduire à destination. St-Valery, 17 janvier 1765. — Id. contre Tellier, père, aussi gribannier. 17 janvier 1765. — Lettre de MM. Morgan père et fils à l'Intendant, se plaignant des prétentions des gribanniers. Amiens, 22 janvier 1765. — Requête des négociants en gros d'Amiens au contrôleur général, sur le même objet. 23 janvier 1765. — « Mémoire au Conseil, pour les négociants d'Amiens faisant le commerce de mer, contre les corps et communauté des gribanniers et bateliers d'Abbeville, faisant la navigation de St-Valery à Amiens. » 29 janvier 1765 (impr. 11 p. in-4°). — « Plan du port de la Ferté, depuis St-Valery jusqu'au chantier. » — Lettre de M. de l'Averdy à l'Intendant, au sujet des deux vaisseaux venant de Marseille, chargés de savon et d'huile, et que les gribanniers refusent de décharger à St-Valery, le priant de veiller à ce que le commerce ne souffre pas des difficultés qui existent avec les gribanniers, jusqu'à ce qu'il soit rendu une décision sur cet objet. Paris, 30 janvier 1765. — « Avis des députés du commerce, sur la requête des marchands épiciers et autres négociants de la ville d'Amiens, contre les gribanniers de St-Valery.» 5 février 1765. — « Avis des députés du commerce, sur le mémoire des négociants d'Amiens, au sujet de deux vaisseaux que les gribanniers de Saint-Valery refusent de décharger. » 8 février 1765. — Requête de François Michel, entrepreneur de blanchisserie à Beauvais, au contrôleur général, se plaignant d'une augmentation que les gribanniers exigent de lui sur le prix du fret. Février 1765. — Lettre de M. Despont à l'Intendant, sur ladite affaire. Paris, 31 mars 1765. — Mémoire de M. Despont à l'Intendant, contre l'abus des gribanniers à vouloir conserver entre eux le tour de rôle supprimé, et à ne souffrir le transport des marchandises par aucun batelier étranger à leur communauté. Paris, 16 avril 1765. — « Précis de la demande des négociants d'Amiens faisant le commerce de mer, contre les gribanniers faisant la navigation de la rivière de Somme, de St-Valery à Amiens, en forme de supplément à la requête et aux observations présentées au Conseil pas les négociants. Ce précis rassemble les principales contestations qui se sont élevées entre les négociants et les gribanniers, depuis l'arrêt du 1er février 1724. » Par M. Despont, député des négociants d'Amiens faisant le commerce de mer. 3 mai 1765. — Placet des maîtres gribanniers d'Abbeville au Roi, à l'effet d'obtenir le privilège exclusif de transporter les marchandises de St-Valery à Amiens, et le rétablissement du tour de rôle supprimé par ordonnance du 29 juillet 1763. — Lettre du duc de Choiseul à l'Intendant, lui demandant son avis sur ledit placet. Versailles, 22 septembre 1765. — Requête des gribanniers au Conseil, sur le même objet. — « Observations des négociants faisant le commerce de mer sur la rivière de Somme, pour parvenir à démontrer le ridicule de la prétention des gribanniers, en augmentation du fret, et combien ils sont condamnables dans leur refus de service. » 1765, — etc.

C. 1402. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1766-1767. — Gribanniers. — Représentations de plusieurs négociants d'Amiens à la Chambre de commerce de Picardie, sur ce que les gribanniers, non contents d'avoir obtenu 10 s. du cent pesant pour droit de fret, pour le transport des grains, viennent de le fixer à 24 s. « parce qu'ils ont aperçu que les négociants avaient freté plusieurs navires, et qu'il y avait nécessité de fournir leurs chargements dans un temps limité.» 30 septembre 1766 (copie). — Lettre de M. de l'Averdy à l'Intendant, lui demandant son avis sur ladite affaire, observant toutefois « que l'objet principal de l'édit de 1764 ayant été de procurer une augmentation sur le prix des grains, suffisante pour encourager les cultivateurs, ce serait aller contre cet objet, que d'empêcher que le prix de la main d'œuvre et le salaire des ouvriers n'augmentassent à proportion. » Versailles, 7 octobre 1766. — Requêtes des gribanniers au duc de Choiseul, à l'effet de rétablir le tour de rôle. Octobre 1766. — Lettre du duc de Praslin à l'Intendant, relativement à ladite affaire. Versailles, 17 novembre 1766. — Requête de Pierre Dargent, négociant à Amiens, aux juges et consuls de ladite ville, se plaignant de ce qu'une grande quantité d'eau a été introduite dans deux barriques d'eau-de-vie à lui amenées de Saint-Valery par la gribanne du nommé Pascal Villers, gribannier à Abbeville. Amiens, 25 novembre 1766. — « Observations de la chambre du commerce de Picardie, sur la requête présentée à Mgr. le duc de Choiseul par les gribanniers de la rivière de Somme. » Amiens, 30 novembre 1766. — Lettre de M. Jourdain de l'Éloge à son frère. « J'attends 300 milliers de bois rouge, pour les moulins que je fais batir à l'Étoile. Les gribanniers ne voudront point les charger pour l'Étoile, à moins de 10 s. du cent, prix qu'ils exigent pour Amiens, parce que

leur tour sera employé. Ils ne pourront même décharger tout à l'Étoile, sans bouleverser le chargement de leurs gribannes, ce qui leur fera amener jusqu'à Amiens la totalité ou partie de ce qu'ils en auront; il m'en coûtera encore la voiture d'Amiens à l'Étoile, qu'ils exigeront encore à 12 s., comme pour Abbeville, leurs tours étant employés également. Vous voyez que la position d'avoir des moulins sur la rivière de Somme entre Abbeville et Amiens serait des plus désavantageuse. Je me propose de faire décharger les bois à St-Valery, dans les bateaux qui rendent les marchandises à Abbeville, les faire décharger à Port, qui est à 2 lieues au-dessous d'Abbeville. Je les y enverrai prendre par les bateaux de l'Étoile qui y vont journellement, mais j'ai lieu de craindre que les bateaux, en passant par Abbeville, n'y soient déchargés de force par les gribanniers, qu'il n'y ait quelques batailles, et que ces bateaux ne soient coulés à fond avec les bois. C'est pourquoi je vous prie demander à M. Dupleix la permission générale de faire mener mes bois de teinture à l'Etoile, par tel bateau qu'il me plaira, avec défenses aux gribanniers de m'y troubler. Comme M. Dupleix ne peut être informé du monopole effroyable qui se pratique sur notre rivière, il sera étonné que je ne fasse point monter jusqu'à l'Étoile, ou au moins jusqu'à Abbeville, les bateaux de St-Valery chargés de mes bois. La raison en est que les gribanniers ne souffrent point soit à Amiens, soit à Abbeville, qu'il y passe aucunes marchandises, qu'elles ne soient chargées par leurs bateaux de tour. C'est une permission particulière que je demande, car je ne doute pas que M. Dupleix n'établisse et ne soutienne à la suite, par le seul ordre général, la liberté entière de la navigation. Ce n'est plus seulement la province de Picardie, qui aspire après un libérateur, c'est l'Italie, l'Espagne, le Portugal, et maintenant, l'Angleterre et tous nos ports de la Méditerranée, qui sont révoltés de payer 24 s. de voiture par sac de blé duquel ils ont payé ci-devant 5 sols. Ou cette voiture excessive empêchera le commerce des grains, ou les cultivateurs seront obligés de donner leurs grains à meilleur marché, pour pouvoir soutenir la concurrence. » Amiens, 31 janvier 1767. — Lettre de M. Morel d'Hérival à l'Intendant, sur l'insolence des gribanniers, leurs prétentions excessives et les entraves qu'elles apportent au commerce. Amiens, 1er février 1767. — Mémoire sur ladite affaire. 10 février 1767, — etc.

C. 1403. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1768. — Gribanniers. — Requête d'Antoine Noblesse, contrôleur de la chaîne et péage de Picquigny, à la chambre de commerce de Picardie, se plaignant des chargements excessifs que font les gribanniers sur leurs bateaux. 12 février. — « Observations sur les représentations faites à la chambre du commerce de Picardie, par le sieur Noblesse, préposé par Mgr. le duc de Chaulnes à la perception du droit de la chaîne de Picquigny sur le port d'Amiens. » Amiens, 23 février. — Mémoire des président et syndics de la chambre du commerce, sur le désordre qui « s'est introduit sur la rivière de Somme, dans le transport des eaux de vie. Les négociants qui en font commerce n'avaient déjà que trop à se plaindre de l'infidélité de quelques-uns des gribanniers; un nouvel abus s'y est joint, et il est porté à un tel excès, qu'il ne peut être considéré que comme un brigandage public, digne d'éprouver toute la sévérité des lois, et de fixer l'attention de l'autorité. Les paysans riverains des villages de Pont de Remy, Long et Picquigny, habitués à haler les gribannes ou bateaux, dans les passages de ces villages et des ponts, où la rapidité de la rivière rend leur ministère indispensable, en abusent ouvertement, et non contents d'exiger depuis deux ans un salaire plus considérable, ils exigent encore des gribanniers qu'ils leur donnent de l'eau-de-vie à discrétion, et livrent ainsi au pillage de 50 à 60 haleurs, le bien du marchand. Les suites de ce désordre sont d'autant plus fâcheuses, qu'il se répète plusieurs fois dans chacun de ces passages, et que, comme il en résulte un vide trop frappant dans les barriques où l'eau-de-vie a été prise, le gribannier se trouve dans une sorte de nécessité de remplir d'eau ces mêmes barriques, dans l'espoir d'échapper à la vigilance du marchand. » Amiens, 15 mars. — Réflexions sur les moyens à employer pour empêcher les gribanniers de torturer les négociants d'Amiens pour le transport de leurs marchandises. 16 mars. — Projet d'ordonnance portant prohibition aux bateliers et haleurs de prendre des eaux-de-vie dont les bateaux sont chargés. 22 mars. — Procès-verbal d'Antoine Bilhaut, syndic de Long, relatif au prix que reçoivent les haleurs pour tirer les gribannes. 8 avril. — Requête des maîtres gribanniers à l'Intendant, à l'effet de ne plus payer aux haleurs que 4 l. au lieu de 6, et de ne plus leur donner d'eau-de-vie à boire. 12 avril. — Procès-verbal dressé contre des haleurs d'Amiens, pour avoir forcé un gribannier d'Abbeville à leur donner de l'eau-de-vie dont sa gribanne était chargée. 8 juin. — Lettre de MM. Morgan père et fils à l'Intendant, sur ce que « la liberté laissée aux négociants de cette ville, lorsqu'il s'est agi d'augmenter les salaires des gribanniers, de se servir d'au-

tres mariniers, s'ils le jugeaient convenable à leurs intérêts, a donné lieu à divers projets, pour se soustraire à la loi que ces gribanniers voulaient donner au commerce. Le plus salutaire, et celui qui a paru le plus propre à les arrêter, a été de faire transporter les marchandises de St-Valery à Port, par les allèges qui servent à la décharge des vaisseaux, et ensuite de les faire venir dudit lieu ici, par les bateaux de Long, Picquigny, et autres riverains qui servent eux-mêmes d'allèges aux gribanniers. Ceux-ci comptant d'abord que cela n'aurait pas de suites, ont laissé passer les premiers paisiblement, mais voyant que la continuité leur annonçait la réduction du prix ou l'inaction, ils menaçent ces nouveaux gribanniers de les lapider ou de les couler bas, ce qui fait une telle impression, que ceux-là ne veulent plus continuer cette navigation. » Amiens, 8 août. — Procès-verbal de la notification aux gribanniers des ordres de l'Intendant. 13 août. — Lettre de M. Bouteiller à l'Intendant, lui envoyant ledit procès-verbal, et ajoutant : « Par tous les discours qu'ils (les gribanniers) m'ont tenus, je ne vois point d'apparence qu'ils s'échappent, ni qu'ils contreviennent à vos ordres ; mais je crains fort qu'ils ne se liguent entre eux, pour refuser de servir les négociants d'Amiens. Ces négociants auront sans doute prévu le cas, en prenant des arrangements pour pouvoir se passer d'eux, du moins pendant un certain temps. Ce parti, qui serait le plus efficace pour mettre les gribanniers à la raison, serait en même temps le plus propre, pour établir une bonne fois une liberté entière pour la navigation sur la rivière de Somme, ce qui est fort à désirer pour le bien du commerce.» Abbeville, 13 août. — Procès-verbal de la rébellion de plusieurs gribanniers d'Abbeville, interceptant l'entrée du port d'Amiens et refusant de se ranger pour y laisser entrer les bateaux, des propos injurieux tenus par le nommé Tellier, l'un d'eux, contre un sergent de ville et l'inspecteur général de police, de l'arrestation, interrogatoire et emprisonnement dudit Tellier, et du déchargement par force de sa gribanne. 23 août. — Ordonnance de M. d'Invau, intendant, établissant la liberté de la navigation sur la Somme. XVIIIe s., — etc.

C. 1404. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1769-1770. — Gribanniers. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur une requête des gribanniers, qui demandent « 1° que la navigation de St-Valery à Abbeville et à Amiens, et de chacune de ces villes aux deux autres, leur appartienne seuls ou aux bateliers des rives de la Somme qui se feront classer dans la marine ; 2° que leur délibération ci-jointe, homologuée en l'amirauté d'Abbeville, soit exécutée selon sa forme et teneur ; 3° qu'il soit défendu à chaque gribannier de posséder à l'avenir plus d'une gribanne, libre néanmoins à ceux qui en ont actuellement deux, de les user en les faisant monter par un matelot classé, qui ait fait deux voyages pour le service de Sa Majesté ; 4° que le fret des gribannes qui iront chercher les marchandises des vaisseaux qui resteront sous la ville de St-Valery, soit et demeure fixé à la somme de 20 l., par chaque poids de 3,600 l. » Paris, 31 mars 1769. — Lettre du duc de Praslin à l'Intendant, sur le même objet. Versailles, 10 avril 1769. — Requête des gribanniers d'Abbeville à l'Intendant, se recommandant à lui, au cas où leur requête lui serait renvoyée. 21 avril 1769. — « Copie du mémoire présenté par les gribanniers d'Abbeville. » — Déclaration par Robert Tellier, gribannier à Abbeville et Marie-Noël Cordonnier, sa femme, se plaignant de ce que, étant « arrivés hier avec une gribanne en charge d'eau-de-vie, et 7 hommes de leur équipage, pris à Abbeville, ayant besoin de rafraîchir, ils sont restés dans leur gribanne sur la côte de Montières, d'où ils virent sur l'autre bord arrivés une trentaine de porteurs du quai de cette ville, faisant les fonctions de haleurs, depuis St-Maurice jusqu'à Amiens, qui, ne pouvant approcher la gribanne pour s'y rassasier d'eau-de-vie, les invectivèrent. Et ce jour d'hui, sur les 7 heures du matin, les comparants furent obligés, à l'aide desdits haleurs, de prendre la côte de St-Maurice, pour suivre leur route jusqu'à Amiens. Lesdits haleurs, environ au nombre de 42, ont refusé le travail, sans qu'au préalable, lesdits comparants ne leur eussent donné de l'eau-de-vie, ce qu'ils firent à deux différentes fois, sans avoir pu les contenter. » 9 décembre 1769. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant. Ce n'est pas un fait isolé, mais une coutume abusive parmi les haleurs, et qu'il convient de faire cesser. Amiens, 12 décembre 1769. — Enquête faite par M. Ducastel sur ladite affaire. 26-30 décembre 1769. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 1er janvier 1770. — Plainte de Claude Bilhault, dit Blond, « voiturier par eau, conducteur du bateau du sieur Jourdain de l'Éloge et à ses gages, pour le transport des farines du moulin de l'Étoile à Amiens, moulues à l'économie dans les moulins qu'il a fait construire à cet usage », contre des haleurs de Picquigny, pour refus de haler sa gribanne, et voies de fait exercées contre son équipage. 19 décembre 1769. — Procès-verbal d'arres-

tation de deux desdits haleurs. 10 janvier 1770. — Enquête de M. Ducastel sur ladite affaire. 16 janvier 1770. — « Mémoire sur la navigation de la rivière de Somme », par plusieurs négociants d'Amiens, se plaignant de nombreux abus de la part des haleurs, malgré toutes les précautions prises et défenses faites. Amiens, 28 décembre 1769, — etc.

C. 1405. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1771-1772. — Gribanniers. — Requête des gribanniers d'Abbeville à l'Intendant, afin de rétablissement du tour de rôle pour le transport des marchandises, et d'empêcher que quelques-uns d'entre eux ayent plus d'une gribanne. 2 septembre 1771. — Mémoire de M. de Branlicourt à l'Intendant, sur ladite requête. Abbeville, 4 septembre 1771. — Lettre des président et syndics de la chambre du commerce de Picardie à l'Intendant, lui envoyant un mémoire sur les abus qui existent dans la navigation de la Somme. Amiens, 18 février 1772. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, relativement aux dits abus. Amiens, 19 février 1772. — Lettre de M. Laurent à l'Intendant, sur le même objet. Paris, 8 mars 1772. — etc.

C. 1406. (Liasse.) — 38 pièces papier (7 imprimées).

1775. — Gribanniers. — Lettre de M. de Sartine à l'Intendant, relativement à la demande des gribanniers, afin d'obtenir le règlement qui rétablisse le tour de rôle. Versailles, 11 mars. — Lettre de M. Leleu, au sujet d'un acte de violence commis par les haleurs de Long. Amiens, 6 avril. — « Mémoire de la chambre du commerce de Picardie, sur la demande des gribanniers tendant au rétablissement du tour. » Avril. — Lettre de l'Intendant à M. de Sartine, sur le préjudice que cause au commerce d'Amiens « le tour établi par les gribanniers, et maintenu par eux par toutes sortes d'actes de violence, malgré les ordonnances et arrêts qui l'ont proscrit », source de tous les abus qui troublent la navigation de la Somme. 7 juin. — « Ordonnance de Mgr. l'Intendant de la généralité d'Amiens, qui autorise..... les négociants et commissionnaires de la généralité d'Amiens, de se servir de tels gribanniers que bon leur semblera, sur la rivière de Somme, pour les chargements qu'ils auront à faire, en convenant de gré à gré du prix de la voiture, et supprime à l'avenir l'usage abusif et irrégulièrement introduit entre les gribanniers, de charger chacun à leur tour, avec défenses aux dits gribanniers de donner à leurs équipages et aux haleurs, de l'eau-de-vie et autres liqueurs, à peine de dommages et intérêts, et de confiscation de leurs gribannes. » 18 octobre (impr. affiche). — Note non signée sur une mutinerie des gribanniers. « J'eus hier l'honneur de vous écrire, je me trompais grossièrement en vous marquant que tout paraissait calme chez les gribanniers. C'est dans le temps le plus serein que l'orage éclate. Pas un gribannier n'a paru hier sur le quai. La bande attendait sans doute le jour fermé pour arriver et exécuter sourdement leur dessein : les conducteurs des gribanniers qu'il y avait ici, se rangèrent à bord pour la mer, et environ demi-heure avant pleine mer, ils appareillèrent au nombre de 22, et furent mouiller au large de la Somme. Trois coups de fusil furent, selon toute apparence, le signal du départ ce matin, ils ont avancé chemin, et auront vraisemblablement gagné Abbeville. Voilà le progrès d'une délibération faite entre eux chez M. Watel. » St-Valery, 6 novembre. — Procès-verbal par M. Dubrun, subdélégué, du départ pour Abbeville de tous les gribanniers présents à St-Valery. 6 novembre. — Copie d'une lettre non signée sur ladite affaire. On dit que les gribanniers « ont dressé un acte chez un notaire d'Abbeville, par lequel ils s'engagent à suivre un tour, et sous une nouvelle forme ; c'est-à-dire qu'ils se rangeront par escouades de dix gribannes, et à la tête de chaque escouade sera établi un chef, qui les commandera à leur tour, de manière, disent-ils, qu'il sera facile de connaître par là les fripons d'avec les honnêtes gens, et que ceux-là une fois reconnus et déclarés au chef, seront rayés du tableau. Vous sentez que cette forme sera toujours dangereuse. » St-Valery, 6 novembre. — Lettre de la chambre de commerce à l'Intendant, sur un nouvel acte de violence des gribanniers, arrivé le 15 du mois précédent. « Le nommé Gamin, gribannier à St-Valery, qui est particulièrement en butte à la haine des gribanniers d'Abbeville, passait par cette ville avec sa gribanne chargée de grains. Il fut assailli d'une grêle de pierres, au point d'être forcé d'abandonner le gouvernail, et de se cacher dans sa cabane. Les mutins se vengèrent sur le nommé Burier, qui faisait sur ce bateau les fonctions de contre-maître, et le jetèrent à la rivière. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on lui sauva la vie. » Amiens, 7 novembre. — « Copie de la lettre de M. de Sartine à l'officier des classes de St-Valery sur Somme, datée de Versailles, le 17 novembre 1775, à l'occasion de la mutinerie des gribanniers. » — Lettre de MM. Œuillo, Masset, Joly et Ricot à M Leleu, sur des voies de fait commises par les gribanniers, contre l'un d'eux qui leur avait vendu sa gribanne. St-Valery, 24 novembre. — Lettre d'Isaac Van Robais, à son frère André, lui demandant en faveur d'Adrien Brailly, son constructeur auprès de M. Mas-

set, « pour résillier un marché de gribanne qu'il a fait avec lui, pour mettre sa vie en sûreté vis-à-vis de ses confrères, et remettre la paix dans son ménage, qui en est alarmé.» 24 novembre. — Lettre de M. Leleu, secrétaire de la chambre du commerce à l'Intendant, relativement à l'insubordination des gribanniers. Amiens, 26 novembre. — Mémoire adressé à M. de Sartine sur ladite affaire. 1er décembre. — « Copie de la lettre de Monseigneur, écrite à M. Danglemont. » Versailles, 3 décembre. — Lettre de M. de Sartine à l'Intendant, sur ladite affaire. Versailles, 3 décembre. — « Copie de la lettre de M. Danglemont, commissaire général de la marine ordonateur à Dunkerque. » — « Copie de la lettre du ministre aux officiers de l'amirauté de Saint-Valery-sur-Somme », — etc.

C. 1407. (Liasse.) — 17 pièces papier (2 imprimées).

1777-1782. — Gribanniers. — Lettre de l'Intendant à la chambre du commerce, lui demandant son avis sur un placet des gribanniers, « par lequel ils se plaignent des vexations que leur font essuyer les haleurs de St-Maurice, Picquigny, Long, Pont de Remy, et autres le long de cette rivière, en exigeant des salaires beaucoup plus forts que ceux qui leur sont dus, suivant les anciens règlements. » 11 février 1777. — Réponse de la chambre du commerce à l'Intendant. « Nous devons.... vous avouer que les gribanniers ont un peu donné lieu à cette élévation du prix du halage. Leur cupidité insatiable les a portés, au mépris des ordonnances, à embarquer à St-Valery jusqu'à 65 et même 70 milliers, au risque de tout perdre. Les haleurs qui se sont aperçus de cette surcharge, par l'augmentation de peine qu'elle leur causait, s'en sont fait un motif d'augmenter le prix. Ils n'avaient point tort en ce point. Les négociants qui, de leur côté, ont été les victimes de ces surcharges, par le naufrage de deux gribannes, ont exigé de leurs commissionnaires de St-Valery, qu'il ne fût embarqué que 45 à 50 milliers en plus, sur chaque gribanne. Le prétexte de ces haleurs cessait par cette réduction, mais ils s'étaient fait une douce habitude de doubler leur salaire, et ils ont continué à le percevoir ainsi, ou à refuser le service. » Amiens, 20 février 1777. — Requête des gribanniers d'Abbeville à l'Intendant, en faveur des femmes de ceux d'entre eux qui sont au service de l'État, et dont les gribannes sont délaissées, pour donner la préférence aux gribanniers restés dans leurs foyers. 4 avril 1777. — Réponse de la chambre du commerce de Picardie à ladite requête. Amiens, 29 avril. — Requête des gribanniers à l'Intendant, à l'effet de rétablir le tour en faveur de leurs femmes ou veuves. 5 juillet 1777. — « Liste des gribannes, qui a été suivie et continuée dans le même ordre qu'elle a été commencée à l'époque de l'ordonnance de Monseigneur. » 1777. — Mémoire des entrepreneurs de la voiture des sels des grandes gabelles, sur ce que les gribanniers de la Somme ont passé entre eux une délibération, pour faire revivre les tours. 27 février 1782. — Mémoire de la chambre du commerce de Picardie à l'Intendant, au sujet de la délibération des gribanniers, tendant à rétablir entre eux le tour de rôle, au mépris de l'ordonnance de 1775. Amiens, 14 mars 1782. — Lettre du maréchal de Castries à l'Intendant sur le même objet. Versailles, 5 mai 1782. — « Ordonnance de M. l'Intendant de la généralité de Picardie, qui casse et annule la délibération prise le 26 octobre 1781, devant notaires, par les maîtres, chefs et veuves des gribanniers et matelots classés de la ville d'Abbeville, de charger chacun à leur tour, et autorise les négociants et commissionnaires de notre généralité, à se servir de tels gribanniers que bon leur semblera, sur la rivière de Somme. » 10 mai 1782 (impr. affiche). — Lettre de M. de Senermont, capitaine du génie, à l'Intendant, le priant d'ordonner aux bateliers de transporter des pierres provenant de la carrière de Conty et destinées aux fortifications d'Abbeville, à raison de 4 s. du pied cube. « Ce prix, Monsieur, est le plus fort qu'on ait jamais donné pour cette pierre, et l'entrepreneur des fortifications de cette place ne pourrait les fournir au Roi aux conditions de son marché, si vous n'avez pas la bonté de défendre aux bateliers de rançonner cet entrepreneur. » Abbeville, 25 mai 1782. — Lettre des officiers municipaux d'Amiens à l'Intendant. Le prix offert aux gribanniers pour le transport desdites pierres est très avantageux, et on peut sans crainte d'injustice, les obliger à l'accepter. Amiens, 7 juin 1782, — etc.

C. 1408. (Liasse. — 30 pièces papier (5 imprimées).

1783. — Gribanniers. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, relativement au refus par les gribanniers de transporter des grains d'Amiens à Abbeville, et à l'excès de chargements des gribannes. Paris, 8 janvier. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui demandant des éclaircissements sur ladite affaire. 14 janvier. — « Observations sur la navigation de la rivière de Somme. » 19 mars. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur le même objet. Amiens, 21 mars. — Requête d'Antoine Boduin, matelot à Abbeville, à l'Intendant, à l'effet d'être admis au partage des bénéfices des diligences d'eau conduites par les griban-

niers. 6 avril. — Réponse des gribanniers à ladite requête. 14 juillet. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 16 juillet. — « Mémoire pour la chambre du commerce de Picardie, à l'effet de représenter à Mgr. le comte d'Agay, intendant de ladite province, que les gribanniers faisant la navigation de la Somme viennent de former une nouvelle demande de 2 sols par quintal, en augmentation de salaire, et veulent faire tomber à la charge du commerce le péage de Picquigny, que, jusqu'à présent, ils ont acquitté sans aucune réclamation, qu'enfin, sur le refus des négociants d'acquiescer à ces prétentions, lesdits bateliers viennent de cesser le service. » — Représentations des gribanniers à la chambre du commerce, sur le même objet. 1er mai. — Requête des épiciers d'Amiens à la chambre du commerce, sur la résistance des gribanniers. Amiens, 21 mai. — Lettre de la chambre du commerce à l'Intendant, lui envoyant ladite requête. « Le commerce, pour parvenir à ramener les gribanniers dans les bornes de l'obéissance, aurait désiré faire construire plusieurs gribannes qui, lui appartenant, auraient été employées à son service, mais ce moyen ne peut avoir lieu dans ce moment. Soit effet du hasard, soit plutôt celui d'une cabale sourde qui meut et dirige les gribanniers, les constructeurs de ces bateaux sur la rivière ont dit aux négociants ne pouvoir en construire pour eux, parce que tous leurs chantiers étaient occupés. Ces constructeurs sont eux-mêmes intéressés peut-être dans les bateaux conduits par les gribanniers : leur réponse n'a conséquemment rien qui nous étonne. Les constructeurs de St-Valery sont eux-mêmes surchargés de travail, pour la construction des batiments, dont le retour de la paix fait sentir le besoin. Il ne reste donc aux négociants d'autres ressources que votre appui. » Amiens, 27 mai. — Lettre du maréchal de Castries à l'Intendant, approuvant son projet d'ordonnance, pour arrêter les cabales des gribanniers. Versailles, 18 juin. — « Ordonnance de M. l'intendant de la généralité de Picardie, qui rejette la demande des gribanniers pour être affranchis du péage de Picquigny, et celle en augmentation de salaires ; leur enjoint de se conformer à l'ordonnance du 18 octobre 1775, et casse et anéantit la communauté en corps des dits gribanniers faisant la navigation de la Somme. » 31 juillet 1783 (impr. affiche). — Requête des négociants et commissionnaires d'Amiens à l'Intendant, relativement au prix du transport des marchandises d'Amiens à Abbeville et à St-Valery, dont le montant n'a pas été fixé par l'ordonnance de 1775. — Lettre de la chambre du commerce à l'Intendant, relativement à ladite requête. Amiens, 13 septembre, — etc.

C. 1409. (Liasse., — 45 pièces papier (2 imprimées).

1783. — Gribanniers. — Requête des gribanniers d'Abbeville et de St-Valery à l'Intendant, à l'effet de fixer le salaire des haleurs de Pont-Remy, Long, Picquigny et St-Maurice, qui s'accroît de jour en jour. 7 février. — Mémoire de la chambre du commerce à l'Intendant, sur ladite requête. « Lorsque les gribanniers, par les manœuvres nées de leur corporation, firent la loi au commerce, au point d'en exiger 18 l. du leth, en 1764, au lieu de 14 l., qui leur étaient payés précédemment, pour le transport des marchandises de St-Valery à Amiens, ils durent s'attendre que tous les ouvriers qu'ils employaient, et notamment les haleurs, chercheraient à prendre leur part de l'augmentation que ces bateliers se firent donner forcément par les négociants. C'est ce qui arrive aujourd'hui, mais ce dont les gribanniers ne peuvent légitimement se plaindre ; ils ont donné le mauvais exemple, ceux qui les servent le suivent à leur tour, encore ces derniers nous paraissent-ils plus excusables, puisqu'ils ne veulent que partager des profits que l'avidité des gribanniers n'obtint que par la révolte et la violence..... Vous savez, Monseigneur, que le commerce est occupé des moyens de se passer de ces haleurs, puisque nous espérons, sous quelques années, établir un halage avec des chevaux, qui parera aux inconvénients dont les négociants et les gribanniers se plaignent. » Amiens, 11 mars. — Signification par huissier aux fermiers généraux des intentions des gribanniers d'Abbeville « de ne porter à l'avenir aucuns chargements de sel de St-Valery à Amiens, à moins que la ferme ne leur paie une somme de 220 l., lequel chargement sera de 9 muids de sel par chaque gribanne », etc. 15 mars. — Requête des entrepreneurs de la voiture des sels à l'Intendant, se plaignant des prétentions des gribanniers. Mars. — Lettre de l'Intendant à M. Delegorgue, le priant d'arranger le différend entre les entrepreneurs de la voiture des sels et les gribanniers. 27 mars. — Lettre des entrepreneurs de la voiture des sels à l'Intendant, le remerciant des égards qu'il a eus pour leur requête. Paris, 31 mars. — Lettre de M. Dubrun à l'Intendant sur ladite affaire. St-Valery, 1er avril. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, le priant de donner des ordres pour assurer la voiture des sels et mettre fin aux prétentions des gribanniers. Paris, 2 avril. — Requête des gribanniers à l'Intendant, à l'effet de faire porter le

avril. — « Copie de la lettre écrite à Samson Morel, syndic des gribanniers d'Abbeville, en date du 3 juin 1783 », l'informant que, pour assurer le service, les entrepreneurs de la voiture des sels consentent provisoirement au prix de 220 l. par 9 muids, et lui demandant si la communauté persiste à les exiger, afin que l'Intendant puisse régler la question pour l'avenir. — Lettre de M. Delegorgue sur ladite affaire. Abbeville, 7 juillet. — Mémoire de M. Dubrun, subdélégué à St-Valery, sur l'augmentation exigée par les gribanniers pour la voiture des sels. St-Valery, 24 juillet. — Mémoire des subdélégués d'Abbeville et de St-Valery, sur ladite affaire. St-Valery, 15 octobre. — « Ordonnance de M. l'Intendant, concernant les gribanniers chargés du transport des sels de St-Valery à Amiens. » 20 octobre (impr. affiche). — Lettre des entrepreneurs de la voiture des sels à l'Intendant, le remerciant de ladite ordonnance. Paris, 22 octobre. — Mémoire sur ladite affaire. — « Mémoire pour les maîtres gribanniers de la ville d'Abbeville, contre les entrepreneurs de la voiture des sels », — etc.

C. 1110. (Liasse.) — 11 pièces papier (3 imprimées).

1784. — Gribanniers. — Lettre de MM. Morgan, père et fils, à M. Maugendre, se plaignant du retard qu'ils éprouvent dans le transport d'Abbeville à Amiens de marchandises de carême à leur adresse. « Les uns ont des morues destinées pour Lyon, la Bourgogne et la Franche-Comté, les autres ont des fromages destinés pour la basse Bourgogne, d'autres des riz. » Amiens, 10 janvier. — Enquête ouverte par M. Delegorgue, sur les motifs de ce retard. 12 janvier. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, lui envoyant le résultat de ladite enquête. La cause principale du retard de Garçon, l'un desdits gribanniers, « est fondée sur l'espèce de marchandise dont il est chargé, mais principalement sur ce que les haleurs sentant de l'eau-de-vie à St-Valery et en route pour Amiens, ne se soucient point de monter des fromages, et tant que l'on ne prendra pas le parti d'assurer leur service par un tour régulier, ou les divisant en escouades, comme j'ai déjà eu l'honneur de le proposer à M. l'Intendant, le commerce restera exposé à des désagréments de l'espèce de celui qu'éprouvent aujourd'hui MM. Morgan. » Abbeville, 12 janvier. — Requête des gribanniers à l'Intendant, relativement au transport des sels. 18 février. — Lettre des entrepreneurs de la voiture des sels à M. Maugendre, sur ce que les négociants d'Amiens ont fait des représentations à l'Intendant, à l'effet d'en obtenir que la charge de chaque gribanne soit fixée à 45.000 pesant en marchandises, au moyen de quoi, elles auraient la facilité de monter à Amiens, sans alléger, etc. Paris, 26 février. — Mémoire des entrepreneurs généraux du fournissement des grandes gabelles, sur le même objet. 30 mars. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant, sur le transport des sels. — Réponse de l'Intendant aux entrepreneurs de la voiture des sels. 8 avril. — Mémoire desdits entrepreneurs à l'Intendant. Paris, 27 avril. — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, qui modifie en tant que de besoin, l'ordonnance du 20 octobre 1783, et qui prescrit la police à observer sur le transport des sels des grandes gabelles sur la rivière de Somme. » 7 mai (impr. affiche). — Procès-verbal par huissier, du refus par plusieurs gribanniers de voiturer les sels. 17 mai. — Lettre du maréchal de Castries à l'Intendant, lui marquant qu'il lui est revenu « des plaintes sur des actes d'autorité exercés contre ces gribanniers, par suite de l'exécution de votre dernière ordonnance, et que votre subdélégué aurait apporté en cette occasion, un appareil de sévérité trop marquée, lorsqu'il aurait pu, en se concertant avec l'officier des classes, remplir le même objet sans violences, lequel m'aurait ensuite demandé des ordres pour la punition des délinquants..... Il était à propos sans doute de mettre un frein à la cupidité de ces gribanniers, et de modérer le taux exorbitant auquel ils ont cherché à faire porter leurs salaires, mais on n'a pas dû non plus les restreindre à un prix trop modique et insuffisant. Il paraîtrait que les entrepreneurs des sels voudraient particulièrement s'arroger des préférences arbitraires pour leurs transports..... Les officiers de l'amirauté semblent au surplus convenir que, vu la cherté du pain, dont le prix est presque doublé, l'augmentation des autres denrées à proportion, la rivière devenue plus difficile par les sables que la crue des eaux y a charrié cet hiver, l'attérissage vis-à-vis les dépôts dans le port, qui ne peut permettre quant à présent de charger 11 muids, sans s'exposer à des avaries considérables, il n'est pas possible que ces gribanniers puissent se retirer aux conditions qui leur sont imposées, nommément par les entrepreneurs des sels, dont les prétentions particulières sont une vexation continuelle pour les matelots. » Versailles, 4 juin. — Lettre des entrepreneurs de la voiture des sels à M. Maugendre, sur ce que les gribanniers « se refusent à l'exécution de l'ordonnance de M. l'Intendant, et se mettent au-dessus des emprisonnements, parce qu'ils se sentent soutenus par MM. le lieutenant de l'amirauté et le commissaire des classes, qui prétendent que M. l'Intendant a anticipé sur leur juridiction. » Paris, 4

juin. — Lettre du maréchal de Castries à l'Intendant, réclamant son indulgence en faveur des gribanniers mis en prison, et qui lui ont manifesté du repentir. Versailles, 23 juin. — Mémoire de l'Intendant au maréchal de Castries sur ladite affaire. 28 juin. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, approuvant toutes les mesures qu'il a prises dans ladite affaire, et lui recommandant de tenir la main à ce que les gribanniers se conforment à ses ordonnances. Paris, 2 juillet. — Lettre du maréchal de Castries à l'Intendant. Il a lu attentivement ses observations et les a reconnu fondées. Il a fait savoir aux officiers de l'amirauté le peu de valeur de leurs réclamations et leur a mandé de ne pas écouter avec trop de facilité les plaintes des gribanniers. Versailles, 11 août, — etc.

C. 1411. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1785-1789. — Gribanniers. — Ordonnance de M. Delegorgue relative au halage. Abbeville, 14 février 1785.—Lettre de M. Delegorgue, relativement au refus par les haleurs de Pont-Remy, de faire remonter les gribannes pour le passage dudit pont, sans qu'il leur soit donné d'eau-de-vie avec le prix ordinaire, ou de payer 15 l. Abbeville, 15 février. — Lettre de M. Derveloy sur ladite affaire. Amiens, 20 février. — « Copie du mémoire des gribanniers adressé à M. Thuillier, en date du 23 février 1785. » — Lettre des entrepreneurs des sels à l'Intendant, lui marquant que les gribanniers manifestant des intentions plus conciliantes, ils veulent bien consentir à l'arrangement par eux proposé. Paris, 8 mars 1785. — Requête des matelots classés chefs de gribannes, d'Abbeville, à l'effet qu'il soit fait défenses à tous bateliers non classés, de voiturer les marchandises sur la Somme. 18 mai 1789. — « Copie d'une lettre de MM. les officiers de l'amirauté d'Abbeville, écrite à M. le comte de la Luzerne », en faveur des réclamations des gribanniers. 3 juin 1789. — Mémoire de M. Dargnies à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 1er juillet 1789. — « Réponse aux objections faites sur les projets de règlement, concernant les gribanniers de la ville d'Abbeville. » XVIIIe s., — etc.

C. 1412. (Liasse.) — 18 pièces papier (4 imprimées).

1720-1759. — Canal de Picardie. — Lettre de M. Law à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire pour la jonction de la Somme avec l'Oise. Paris, 12 avril 1720. — Lettre de M. de la Houssaye à l'Intendant, lui réclamant son avis sur ledit mémoire, présenté par le sieur Caignart de Marcy, doyen des conseillers du bailliage de St-Quentin. Paris, 19 mars 1721. — Projet pour continuer la navigation de la rivière de Somme, depuis Amiens jusqu'à St-Quentin, et la joindre ensuite à la rivière d'Oise par un canal nouveau, depuis ledit St-Quentin jusqu'à La Fère, où elle commence d'être navigable, au moyen de laquelle navigation on pourrait communiquer la basse Flandre, le bas Artois, le Ponthieu, la Picardie, le Santerre et l'Ile de France à Paris, sans passer sur les terres étrangères. Par M. Dennes, ingénieur-directeur des fortifications des places du Soissonnais et de partie de celles de la Picardie. » 31 mars 1721. — « Mémoire sur le projet de la navigation des rivières de Somme et d'Oise, et la jonction de ces deux rivières par St-Quentin », par M. Chauvelin. Amiens, 7 juin 1721. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, lui demandant son avis sur un nouveau mémoire du sieur de Marcy, « par lequel il propose les moyens de parvenir au remboursement des avances et intérêts des sommes qu'il sera obligé de débourser, pour rendre la Somme navigable depuis Abbeville jusqu'à St-Quentin, et pour joindre cette même rivière à celle d'Oise. » Paris, 6 septembre 1721. — « Édit du Roi portant permission de faire une navigation en Picardie, par les rivières de Somme et d'Oise, et canal de communication des dites deux rivières, ensemble le tarif des droits y mentionnés. » Fontainebleau, septembre 1724 (impr. 8 p. in-4o Paris, 1725). — « Seconde instruction pour les intéressés au canal de Picardie » (impr. 11 p. in-4o Paris, 1728, 2 cartes).— Ordonnance de l'Intendant, rendue sur requête des intéressés, qui fait défenses d'arracher les piquets plantés pour le nivellement du canal. Amiens, 25 juillet 1729. — « Jugement en dernier ressort de Nosseigneurs les commissaires généraux du Conseil, pour la liquidation des indemnités et non jouissances des fonds compris dans l'alignement du canal de Picardie, situé dans la généralité d'Amiens, jusques et compris l'année 1735. » 8 février 1737 (impr. affiche), — etc.

C. 1413. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1725-1789. — Canal de Picardie. — « État des indemnités liquidées aux gens de main morte, des fonds de terre et autres, qui se trouvent occupés par les alignements et travaux du canal de Picardie, dont les intérêts sont à payer à raison du denier trente, conformément à l'édit dudit canal, du mois de septembre 1724, registré au Parlement le 7 septembre 1725. » — Lettre de M. Dupont, curé de Quessy, à l'Intendant, à l'effet d'être payé de sept années qui lui sont dues par le canal de Picardie. 1759. —

« Ancien et nouveau canal de Picardie. État général des sommes dues par l'ancien et le nouveau canal de Picardie à différentes communautés et gens de main morte, pour raison d'indemnités, depuis le 1er janvier 1777, jusques et compris le 1er janvier 1781. » — Ordonnance de l'Intendant pour le paiement des dites indemnités. 10 mai 1781. — Correspondance relative au paiement des indemnités dues aux communautés et gens de main morte. 1787-1789. — « Projet d'arrêt du Conseil, pour charger le domaine de Sa Majesté des rentes dues aux gens de main morte, par l'ancien et le nouveau canal de Picardie. » — « Ancien et nouveau canal de Picardie et rivière d'Oise. État général des sommes qui seront à payer par le Roi au 1er janvier 1787, pour arrérage des indemnités dues relativement à l'ancien et nouveau canal de Picardie et à la rivière d'Oise, à différentes communautés et gens de main morte. » 1er janvier 1787, — etc.

C. 1414. (Liasse.) — 56 pièces papier, 1 imprimée.

1780-1789. — Canal de Picardie. — Correspondance relative à l'indemnité due à l'abbaye d'Isle, pour le canal de Picardie, et à l'opposition formée par ladite abbaye sur les rentes d'indemnités dues aux officiers municipaux de St-Quentin, par la caisse dudit canal. 1780-1781. — Réclamation de l'abbé de Goyon, vicaire général de Léon, abbé de St-Prix et aumônier de Mme Adélaïde, du paiement de quatre années d'arrérages de la rente qui lui est due à cause des terres dépendant de son abbaye de St-Prix, prises pour le canal de Picardie. 15 mars 1781. — Requête de M. Magnier, curé de Fargniers, près La Fère, demandant le paiement des arrérages des rentes d'indemnités qui lui sont dues ainsi qu'au prieur de Fargniers et à la fabrique de cette paroisse, à cause de terrains pris par ledit canal. 15 avril 1781. — Ordonnance de 31 l. 7 s. 4 d. à payer au sieur Bourdon, curé de Viry, pour quatre années d'arrérages à lui dues, pour le canal de Picardie. 9 août 1781. — Requête à l'Intendant, par les prud'hommes, principaux habitants et commune de St-Nicaise, du faubourg St-Martin à St-Quentin, et des hameaux d'Oestre et Rocourt, à l'effet d'obliger le sieur Boulmé, chargé de recevoir la rente de 48 l. 10 s. tous les quatre ans, à eux due pour le canal de Picardie, à rendre compte de l'emploi qu'il a fait de ladite somme. Juin 1781. — « Relevé du registre du receveur du canal de Picardie à St-Quentin, pour les rentes d'indemnités dues aux gens de main morte et communautés, pour raison des terrains qui leur appartenaient, et qui ont été pris par ledit canal, et ce, depuis et compris l'année 1760, jusques et compris 1780. » St-Quentin, 12 juillet 1781. — Mémoire de M. Debry à l'Intendant, sur ladite affaire. St-Quentin, 4 août 1781. — « Copie de la lettre écrite à M. de Champrosé, par Mme de la Rochefoucault, abbesse de l'abbaye royale de N. D. de Soissons, en date du 16 juin 1785 », relativement à l'indemnité pour une pièce de terre prise par le canal de Picardie. — Correspondance sur ladite affaire. 1789. — Lettre de M. Gallois, chanoine de St-Liphard de Meung-sur-Loire, à l'Intendant, relativement à une rente d'indemnité à lui due pour le canal de Picardie, comme titulaire d'une chapelle nommée St-Paul de Faucoucourt, au diocèse de Laon, et dont les héritages sont situés dans la paroisse de Mennessis, au diocèse de Noyon. Meung, 8 décembre 1787. — Correspondance sur ladite affaire. 1787-1789. — Correspondance relative aux arrérages dus aux curé et marguilliers de Quessy, pour le même objet. 1787-1788. — Requête de Pierre-Louis-François de la Tour-du-Pin de Gouvernet, abbé commendataire de l'abbaye de St-Prix de St-Quentin, à l'effet d'être payé des arrérages dus à son abbaye pour le même objet. St-Quentin, 30 octobre 1788. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 26 novembre 1788. — Circulaire de M. de Bournonville, faisant savoir aux intéressés qu'il doit recevoir des fonds pour le paiement des rentes d'indemnités dues aux gens de main morte, pour le canal de Picardie. St-Quentin, 30 novembre 1788 (impr. 1 p. in-4°). — Lettre de M. Colliette à l'Intendant, sur ladite affaire. St-Quentin, 9 novembre 1789. — Requête de la communauté de Dallon à l'Intendant, à l'effet d'être payée de la rente d'indemnité à elle due pour le canal de Picardie. 1789. — Requête des curé et marguilliers de la paroisse de St-Jacques à St-Quentin, à l'Intendant, sur le même objet. St-Quentin, 3 février 1789, — etc.

C. 1415. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1771-1788. — Canal de Picardie. — « Copie de la lettre écrite à feu M. Laurent, par M. de Y d'Omissy », sur l'estimation de terrains à lui appartenant, pris pour le canal de Picardie. 26 mars 1771. — « Copie de la réponse de feu M. Laurent à M. de Y d'Omissy. » 16 avril 1771. — Lettre de M. de Y d'Omissy à l'Intendant, sur les pertes qu'il éprouve depuis l'ouverture du canal. Omissy, 12 juin 1787. — Requête de M. de Y d'Omissy à l'Intendant, à l'effet d'être indemnisé des dites pertes. 26 avril 1787. — Mémoire de M. Lau-

rent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 8 octobre 1788. — Estimation par Charles-Eustache Laurent de Lionne, directeur général des travaux du canal de Picardie, de 8 pièces de terre appartenant à M. Chauvenet, seigneur de Lesdain. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, sur une requête de la veuve de Louis Gamache, fermière de la ferme de St-Claude à St-Quentin, « qui se plaint de ce que le sieur Dufresnoy, fermier de l'étang de l'abbaye d'Isle, a tiré par différents fossés, environ 100 septiers de terre, dans les usines où elle avait droit de faire pâturer ses bestiaux. » Il lui demande si les travaux du canal sont intéressés pour quelque chose dans cette affaire. 16 janvier 1778.— Requête de Jean-Louis-Quentin-Marie Gamache, chevalier de St-Louis, brigadier de gendarmerie, au maréchal de Castries, à l'effet d'être restitué d'une pièce de terre qui lui a été enlevée pour le canal de Picardie, dont les travaux restés interrompus laissent ledit terrain inoccupé. 1788. — Lettre du maréchal de Castries à l'Intendant, lui envoyant ladite requête et lui recommandant le sieur Gamache. Paris, 12 avril 1788. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. 25 juin 1788, — etc.

C. 1416. (Liasse.) — 46 pièces papier.

1777-1788. — Canal de Picardie. — Certificat de M. Chabanel, attestant que MM. de Bellisle, capitaine, Saint-Julien, d'Espinasse et le chevalier de Sohalat, lieutenants, ingénieurs ordinaires du Roi, ont été occupés de détails relatifs au projet de navigation de la Somme et du dessèchement de ses marais, pendant les mois d'octobre à décembre précédents. St-Quentin, 1er janvier 1777. — Ordonnance de 337 l. 10 s. à payer au sieur de Bellisle et de 225 l. à chacun des trois autres. 9 janvier 1777. — « Ancien canal de Picardie. État de ce qui est dû au sieur Mabou, inspecteur de l'ancien canal de Picardie, pour raison de ses appointements, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1777. » 300 l. 30 décembre 1777. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, lui demandant son avis sur une lettre « par laquelle M. le chevalier Ruel de Belle-Isle, commandant des fortifications de St-Quentin, Péronne, etc., demande qu'on le débarrasse de plusieurs effets du canal de Picardie qui sont restés chez lui, et qu'on lui paie, ainsi qu'à MM. St-Julien, de l'Espinasse et de Sohallat, les cinq premiers mois 1777, des appointements qui leur ont été accordés pour la carte et le nivellement de ce canal. » Paris, 1er juillet 1780. — Réponse de l'Intendant à M. de Cotte. Amiens, 4 juillet 1780. — Lettre de M. Maillet, conseiller au bailliage de Saint-Quentin à l'Intendant, à l'effet d'obtenir l'office de bailli du canal. St-Quentin, 18 janvier 1781. — Feuille d'appointements du sieur Esmangart de Bournonville, receveur général de l'ancien et du nouveau canal de Picardie, à raison de 1,500 l. par an. 31 décembre 1780. — Ordonnances de diverses dépenses relatives au canal de Picardie. 1781. — Lettre de M. Laurent de Champrosé à l'Intendant, lui dépeignant l'état misérable des employés du canal de Picardie, qui n'ont pas reçu leurs appointements depuis deux ans. St-Quentin, 30 décembre 1781. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant qu'il a donné ordre au trésorier général de passer au sieur Leleu, son commis à Amiens, une somme de 12.000 l. pour le paiement des employés du canal. Paris, 19 janvier 1782. — Lettre du sieur Lalouette, concierge du comte de Brienne à l'Intendant, sur ce que Pierre Dolé, son beau-frère, garde du canal de Picardie, ne reçoit que 120 l. de traitement, au lieu de 200 que porte sa commission [1787]. — Lettre favorable de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. 6 mai 1788. — Requête de Simon Godard, garde de l'ancien canal de Picardie au pont de la Frette de Fargniers, à l'Intendant, à l'effet d'obtenir un logement. 1788. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. 11 juillet 1789, — etc.

C. 1417. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1779-1781. — Canal de Picardie. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, contenant ses observations sur l'état des réparations à faire des écluses, ponts, digues, etc., du canal de Picardie pendant la présente année. Paris, 7 juin 1779. — Mémoire de Laurent de Lionne à l'Intendant, sur lesdites réparations. Péronne, 26 août 1779. — Réponse de l'Intendant à M. de Cotte. Amiens, 14 octobre 1779. — Requête des habitants de Fontaine-les-Clercs à l'Intendant, à l'effet de faire réparer le pont construit sur l'écluse du canal. Fontaine-les-Clercs, 1er août 1780. — Lettre de M. de Bry à l'Intendant, sur ladite affaire. St-Quentin, 10 novembre 1780. — « Copie de la lettre écrite à M. Laurent de Lionne, par le sieur Mabou, inspecteur de l'ancien canal de Picardie, appelé de Crosat », relativement aux réparations à faire aux écluses de Fontaine et de Seraucourt. 4 mai 1781. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. Paris, 7 mai 1781. — Lettre de l'Intendant à M. Necker, lui demandant l'autorisation d'exécuter lesdits travaux, qui lui paraissent urgents. Amiens, 11 mai 1781. — Lettre de M.

Necker à l'Intendant, l'autorisant à exécuter lesdits travaux. Paris, 29 mai 1781, — etc.

C. 1418. (Liasse.) — 51 pièces papier (3 imprimées).

1779-1789. — Canal de Picardie. — Lettre de l'Intendant à M. de Villecholles, sur l'emploi des objets et droits utiles du canal au paiement des gages des employés dudit canal. Amiens, 7 juin 1779. — Lettre de l'Intendant à M. de Villecholles sur le même objet, et lui observant que « le principal motif, Monsieur, qui m'avait déterminé à vous confier la subdélégation de St-Quentin, était votre exactitude pendant votre adjonction à feu M. votre père, mais je vois avec peine, depuis environ un an, que vous traitez les affaires que je vous renvoie fort légèrement, et que vous ne répondez pas même aux lettres que je vous écris sur les objets les plus essentiels. » 7 février 1780. — Réponse de M. Gobinet de Villecholles à l'Intendant, s'excusant de ce que son retard à lui répondre provient de la charge de premier échevin, qu'il a « maladroitement accepté. » St-Quentin, 11 février 1780. — Lettre de l'Intendant à M. de Bry, subdélégué à St-Quentin, sur la même affaire. 25 février 1780. — Lettre de M. de Bry à l'Intendant, sur le dérangement des affaires de l'adjudicataire des objets utiles du canal de Picardie, à la caisse duquel il doit des sommes considérables. Saint-Quentin, 28 février 1780. — Correspondance sur ladite affaire. 1780. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, l'informant que ledit adjudicataire a soldé, avec le secours de sa famille, 13.636 l., 19 s. 7 d. qu'il devait au Roi au 1er janvier 1780. 6 avril 1780. — « Distribution des différentes parties de l'ancien et nouveau canal de Picardie à affermer pour 9 années, à commencer du 1er janvier 1785, jusqu'au 31 décembre 1793 » (impr. 14 p. in-4° Amiens, 1784). — « Ancien et nouveau canal de Picardie. Clauses et conditions générales de l'adjudication des digues et terrains excédant le gros bornage, ainsi que la pêche, et de la jouissance des arbres fruitiers, et de tous les bois tant à pied que montants, sur toute l'étendue de l'ancien et nouveau canal de Picardie, depuis Bantheul, jusqu'à St-Quentin, La Fère, Chauny et Sempigny » (impr. 16 p. in-4° Amiens, 1784). — Avis de la mise en adjudication des droits utiles dudit canal, pour le 24 mai 1784 (impr. affiche). — Requête des fermiers du canal à l'Intendant, se plaignant de délits commis sur la partie à eux affermée. 1785. — Mémoire de M. de Bry à l'Intendant sur ladite affaire. St-Quentin. 12 mai 1785. — Correspondance relative aux droits utiles du canal. 1785. — « État des sommes dues par les adjudicataires du canal de Picardie au 1er mars 1789. » — Id. 10 juillet 1789. — Id. 18 septembre 1789, — etc.

C. 1419. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1779-1781. — Canal de Picardie. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui demandant ses observations sur une requête des prieur et religieux de l'abbaye de St-Quentin en Isle, avec un plan et devis estimatif des bâtiments qu'ils désirent faire construire sur un terrain que le Conseil leur a permis d'acquérir pour l'exploitation de leur étang de Haut. Amiens, 12 octobre 1779. — Observations de M. Laurent de Lionne à l'Intendant sur ladite requête. 16 janvier 1780. — Mémoire de l'Intendant à M. Necker sur ladite affaire. Amiens, 20 janvier 1780. — Requête de Pierre-Joseph Dupont, négociant à St-Quentin à l'Intendant, demandant la concession pour 99 ans d'un terrain dépendant du canal de Picardie, pour y construire un magasin à avoines. 11 mars 1780. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant sur ladite requête. Péronne, 7 juin 1780. — Requête du sieur Dupont à l'Intendant, à l'effet d'obtenir la concession pour 99 ans d'un autre terrain, pour le même usage. 16 mai 1781. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant sur ladite requête. Nauroy, 10 juillet 1781. — Ordonnance de l'Intendant portant concession dudit terrain à Charles Dupont. 24 juillet 1781, — etc.

C. 1420. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1780-1790. — Canal de Picardie. — Lettre de l'Intendant à M. Leleu, sur la rente d'indemnité faite à la communauté d'Artemps. 27 mars 1780. — Lettre de M. de Bournonville à l'Intendant, sur la mise en règle des titres constitutifs des rentes d'indemnités sur l'ancien canal de Picardie. St-Quentin, 2 mars 1789. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur une requête de François Walmé à l'effet d'être indemnisé du tort à lui causé par les eaux du canal au-dessous du pont de Quessy, et d'obtenir la réparation de la buze qui traverse ledit canal, et dont le mauvais état a occasionné la crue dont il se plaint. 11 juillet 1789, — etc.

C. 1421. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1780-1781. — Canal de Picardie. — Lettre de M. de Bry à l'Intendant, relativement à la construction d'un pont en bois. St-Quentin, 10 septembre 1780. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui

envoyant l'arrêt du Conseil du 27 septembre 1780, qui fixe les droits à payer par les bateaux sur l'ancien canal de Picardie. Amiens, 15 octobre 1780. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui demandant son avis sur une requête de M. de Chauvenet de Lesdins, qui demande la permission de faire des plantations sur les pièces de terre qui lui appartiennent le long du canal. 12 novembre 1780. — Requête de M. de Chauvenet à l'Intendant, sur le même objet. St-Quentin, 19 juin 1781. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. Nauroy, 10 juillet 1781, — etc.

C. 1422. (Liasse.) — 124 pièces papier (79 cartes gravées).

1780-1788. — Canal de Picardie. — « Copie d'une lettre remise à M. le directeur général », sur les moyens d'établir sur la Somme un canal de communication, pour joindre celui que l'État se propose d'établir pour la jonction de l'Escaut avec l'Oise, prétendant que les eaux du canal souterrain en construction se perdent dans un gouffre. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur les faits exposés dans ladite lettre. Paris, 20 juin 1780. — Lettre de l'Intendant à M. de Cotte sur ladite affaire. 3 juillet 1780. — Procès-verbal de la visite dudit canal, par MM. Louis-François Rigault, physicien, chimiste et naturaliste de la marine, et correspondant de l'académie royale des sciences, Georges Neukomm, architecte, constructeur de bâtiments en bois et de machines hydrauliques, et Quentin Bachelet, architecte, tous trois demeurant à St-Quentin. 11 juillet 1780. — Note de ce qui est dû aux dits trois experts. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, lui mandant que « l'intention de M. le directeur général est que M. Laurent procure à M. de Limay tous les papiers et les renseignements dont cet inspecteur général a besoin pour remplir sa commission, et qu'il l'accompagne partout où il sera nécessaire. Paris, 22 août 1780. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, l'informant que « M. Grognard, ingénieur général de la marine, après avoir visité par ordre du gouvernement les ports de St-Valery et du Crotoy, a eu la curiosité de visiter le canal souterrain de Picardie. Après avoir examiné dans le plus grand détail les parties de cet ouvrage qui sont exécutés, et les projets donnés par M. Laurent pour achever et perfectionner ce monument, cet ingénieur m'en a témoigné la plus grande satisfaction, nous avons discuté ensemble les principales objections faites jusqu'à présent contre cet ouvrage, et nous avons reconnu que les différents moyens projetés par mon oncle et moi, pour remédier aux inconvénients qu'on lui trouve étaient de nature à lever toute espèce de doute et de difficulté. » Péronne, 5 septembre 1780. — « État des frais de la visite faite au canal souterrain de Picardie, en exécution des ordres de la cour, du 12 août dernier. » 4 novembre 1780. — « Extrait d'un mémoire présenté à M. Joly de Fleury, le 31 janvier 1782, relativement au canal de Picardie » [1783]. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, l'informant que « l'archiduchesse Christine, gouvernante générale des Pays-Bas et M. le duc de Saxe-Teschen, son époux, ont honoré hier 27 le canal souterrain de leur présence, vers 2 heures après-midi, en se rendant à Paris. On n'a été prévenu de leur arrivée qu'une demi-heure à l'avance, je n'étais point encore arrivé à Nauroy, M. de Champrosé était venu au devant de moi jusqu'à St-Quentin, et tout ce qu'a pu faire Mme de Champrosé, a été de rassembler quelques hommes pour conduire leurs altesses en bateau. Elles ont paru frappées d'admiration à la vue du morceau fini en grand, et ont eu la bonté de charger le curé de Nauroy qui les a accompagnées, de m'exprimer leur regret de n'avoir pu me témoigner à moi-même, combien elles sont satisfaites de leur visite. » Péronne, 28 juillet 1786. — « Époques des paiements faits du prix des médailles frappées à l'occasion du canal souterrain. » — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, lui rendant compte d'une visite faite au canal souterrain par le prince de Condé et le duc d'Enghien. Nauroy, 21 juillet 1788. — Lettre de M. de Villedeuil à l'Intendant, l'informant que le Roi a chargé le marquis d'Estourmel, maréchal de camp, de l'examen du canal souterrain de Picardie. Versailles, 24 août 1788. — Lettre du marquis d'Estourmel, rendant compte de sa visite audit canal. Cambrai, 19 octobre 1788. — « Carte figurative de la jonction des navigations de la Flandre avec celles de la France, par le canal souterrain de Picardie », — etc.

C. 1423. (Liasse.) — 23 pièces papier (1 plan).

1780-1787. — Canal de Picardie. — Lettre de M. de Bry à l'Intendant, lui demandant devant quelle juridiction il doit poursuivre un individu surpris à faire paître des vaches sur la digue du canal. St-Quentin, 21 juillet 1780. — Procès-verbal dressé contre Valentin Turbaux, pour contraventions commises sur le canal de Picardie. 28 mai 1780. — Ordonnance de l'Intendant, qui condamne ledit Turbaux. 1er juin 1781. — Procès-verbaux et ordonnances contre plusieurs dé-

linquants. — « Plan du canal de Picardie, depuis le terrain de Fontaine-les-Clercs, jusqu'au-dessous du pont du Hamel. » 1787, — etc.

C. 1424. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1781. — Canal de Picardie. — Requête de Georges Neukom, entrepreneur de bâtiments à St-Quentin, à l'Intendant, à l'effet d'obtenir la jouissance pendant 99 ans d'un terrain dépendant du nouveau canal de Picardie, pour y établir des magasins. 16 mai. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite demande. Nauroy, 10 juillet. — « Projet d'ordonnance » à rendre pour accorder au sieur Neukom la jouissance dudit terrain. 23 juillet, — etc.

C. 1425. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1781-1785. — Canal de Picardie. — Lettre de M. de Bry à l'Intendant, relativement à une barrière arrachée sur l'une des digues du canal. St-Quentin, 9 juin 1781. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui demandant son avis sur une requête de la compagnie Grissette et Petit pour le commerce des cendres houilles servant à l'engrais des terres, par laquelle ils exposent que la navigation de l'ancien canal de Picardie est embarrassée, et proposent les moyens d'y remédier. Amiens, 12 juin 1781. — Requête des intéressés dans la compagnie de Beaurain et Petit pour la vente des terres houilles servant à l'engrais des terres, se plaignant du mauvais état du chemin qui conduit à la tête du canal du faubourg St-Martin [1785]. — Requête de la même compagnie, à l'effet d'être autorisée à faire relever la digue droite du nouveau canal de Picardie, depuis l'ancien canal, jusqu'au faubourg d'Isle. [1785]. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui demandant son avis sur une requête de Quentin Graux, à l'effet qu'il lui soit passé un bail de 99 ans pour un terrain excédant les digues de l'ancien canal à Raucourt. 21 juin 1781. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, au sujet d'une requête de Louis Routier, marinier sur le canal de Picardie, qui se plaint de ce que le bassin de l'ancien canal de Picardie, à la tête de l'écluse de Chauny, qui a été curé en 1777, soit encore encombré de vase. Amiens, 26 juin 1781. — Lettre de M. de Bry à l'Intendant, sur des réparations à faire à la petite chaussée qui conduit au canal. St-Quentin, 1er septembre 1781. — Requête de François Ancelin, garde du canal de Picardie et meunier à Artemps, demandant une indemnité pour le chômage de son moulin pendant les travaux du canal, et une somme de 800 l. pour le chômage de son moulin pendant six semaines d'été chaque année, et que ses gages, qui ne sont que de 60 l., soient portés à 200. [1782]. — « Observations sur la requête du meunier d'Artemps », par M. Laurent de Lionne. 18 octobre 1785. — Mémoire de M. Colliette à l'Intendant sur ladite affaire. St-Quentin, 20 octobre 1785. — Ordonnance de 300 l. de dédommagement à la veuve de François Ancelin, fermière du moulin d'Artemps. 1er novembre 1785. — Requête de Claude Roguet, poissonnier à Pargny-sur-Somme, à l'Intendant, à l'effet d'être ascensé d'un chemin, pour pouvoir arriver à ce qui lui reste de terrain, l'autre partie ayant été prise par le canal. Pargny, 17 janvier 1784, — etc.

C. 1426. (Liasse.) — 18 pièces papier (1 plan).

1782. — Canal de Picardie. — Lettre de M. Leschevin, premier commis des bureaux de M. Amelot, à l'Intendant, lui recommandant un mémoire que doit lui présenter M. Lamant, directeur de la compagnie des charbons épurés à Valenciennes, pour obtenir la concession d'un terrain sur le port de St-Quentin, destiné à y construire un magasin pour l'approvisionnement de Paris et de la Normandie. « Je réclame donc vos bontés pour cette compagnie à laquelle je prends le plus vif intérêt, puisque ce sont tous nos amis qui la composent, le célèbre Buffon à la tête, par tout ce qui tient à cette importante découverte.... Je réclame aussi votre protection pour cette compagnie, dans votre ville principale : le commerce ayant représenté qu'il manquait de bois, la compagnie y a fait passer sur-le-champ des charbons épurés, et va y envoyer un architecte à demeure pour les constructions. Je vous prie de l'appuyer de votre protection ; c'est un jeune homme plein d'intelligence et de talents, qui vient d'être employé par le gouvernement à monter les chaudières de la manufacture royale des Gobelins et la brasserie. » 25 juin. — Lettre de M. Lamant à M. Maugendre, au sujet de pavés hors d'usage dont il demande l'autorisation à l'Intendant de se servir, pour faire un chemin du canal aux magasins de ladite compagnie. Valenciennes, 8 septembre. — « Compagnie d'épurement. Concession d'un terrain sur le port à St-Quentin, pour y faire un magasin, avec chaussée et place pavée, pour y déposer les charbons épurés. Mémoire », avec un plan. St-Quentin, 13 décembre. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui envoyant l'ordonnance qu'il a rendue pour accorder à la compagnie d'épurement un terrain sur les bords de l'ancien canal de Picardie. 25 décembre, — etc.

C. 1427. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1783. — Canal de Picardie. — Requête de Georges Neukom, marchand marinier à St-Quentin, à l'Intendant, se plaignant de voies de fait exercées sur lui par le nommé Claude Lesourd, et des avaries que celui-ci lui a fait essuyer à la tête du canal à St-Quentin. 30 juin. — Procès-verbal d'information par M. de Bry, subdélégué à St-Quentin, sur ladite affaire. 16 juillet. — Lettre de M. de Bry à l'Intendant, l'informant comme quoi il a arrangé ladite affaire. St-Quentin, 17 juillet, — etc.

C. 1428. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1785-1788. — Canal de Picardie. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, au sujet de plaintes adressées au contrôleur général, sur le mauvais état des écluses et ponts de l'ancien canal de Picardie. 10 avril 1785. — Correspondance relative à la réparation de l'écluse de Fontaine-les-Clercs. 1785. — « Canal de Picardie. Fourniture de la chaux nécessaire pour les réparations de l'écluse de Fontaine-les-Clercs adjugées le 26 avril 1785 au nommé Honoré Gobeaux, moyennant 15 sols la manne. » 12 juin 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire par lequel les laboureurs des provinces de Picardie, d'Artois et du Cambresis se plaignent du projet que l'on a d'intercepter la navigation du canal de Picardie pendant un an. 25 mai 1785. — « Canal de Picardie. Réparations journalières à faire aux digues du canal de Picardie, pour boucher les renards d'eau, depuis le pont d'Oestre, jusqu'à l'écluse de Seraucourt et du Hamet, adjugées le 30 octobre 1784 au nommé Charles Vitret, moyennant 96 livres. » 20 juin 1785. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui demandant son avis sur une requête des sieurs Petit, Fouquier et compagnie, négociants à St-Quentin, faisant le commerce des cendres houilles pour l'engrais des terres, qui se plaignent du projet de rétrécir la communication de l'ancien et du nouveau canal à leur jonction au lieu dit le Pont-Tournant, au faubourg St-Martin à St-Quentin. 14 août 1785. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite requête. Péronne, 12 octobre. — Procès-verbal d'estimation de l'indemnité due pour une pièce de terre prise pour le canal à l'hôpital général des pauvres de Noyon. 19 novembre 1785, — etc.

C. 1429. (Liasse.) — 6 pièces papier (1 imprimée).

1785-1788. — Canal de Picardie. — Avis de la mise en adjudication de travaux au canal de Picardie, pour le 22 avril 1786 (impr. affiche), — etc.

C. 1430. (Liasse.) — 8 pièces papier (2 imprimées).

1786-1787. — Canal de Picardie. — Requête de Marie-Marguerite-Élisabeth Gamache, propriétaire de la maison de St-Claude, banlieue de St-Quentin, se plaignant de ce que le garde du canal empêche ses bestiaux de passer sur la digue du canal, pour aller pâturer dans les marais, comme il s'est fait de temps immémorial. 1786. — « État des impressions faites pour le service du canal de Picardie, par Caron l'aîné, imprimeur du Roi à Amiens, pendant les années 1785 et 1786. » 18 janvier 1787. — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, qui condamne les nommés Charles-Antoine Beaurin, Eloi Deliancourt, et Marie Deliancourt, habitants du Hamet, ... en 24 l. d'amende envers le Roi, pour avoir fait des menaces publiques de couper la barrière posée à travers la digue du canal de Picardie, au-delà de l'entrée de la commune, et ordonne que la barrière posée par le directeur dudit canal, sur la rive gauche, qui a été coupée, sera rétablie telle qu'elle était, etc. » 18 avril 1787 (impr. affiche). — Requête d'Antoine Vilain, journalier à Honnecourt, à l'Intendant, demandant issue par les digues du canal pour atteindre une prairie qui lui appartient. 17 mai 1787. — Requête des grand prieur et religieux de l'abbaye d'Honnecourt à l'Intendant, relativement à des arrérages de rentes d'indemnités qui leur sont dues pour le canal de Picardie. Honnecourt, 27 décembre 1788, — etc.

C. 1431. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1787-1789. — Canal de Picardie. — « Canal de Picardie. Devis des conditions auxquelles sera tenue de se conformer la personne qui entreprendra les fourniture, pose, réparation et entretien des crics servant à la manœuvre des écluses du canal de Picardie, depuis St-Quentin, jusques et compris Sempigny. » 10 mai 1789. — « Détail estimatif des fourniture, pose, réparations et entretien des crics du canal de Picardie, pendant chacune des années 1789, 90, 91, 92 et 93. » 10 mai 1789. — « Devis des clauses et conditions auxquelles seront tenues de se conformer les personnes qui entreprendront les réparations journalières à faire aux digues du canal de Picardie, pour boucher les renards

d'eau sur toute l'étendue duditcanal, depuis Bantheul, jusqu'à La Fère et Chaulny », etc. 12 février 1789. — « Détail estimatif de ce que doivent coûter annuellement les réparations des renards d'eau et courois à faire dans les digues et autour des écluses, aqueducs, etc., du canal de Picardie. » — « Devis des clauses et conditions auxquelles seront tenues de se conformer les personnes qui entreprendront le faucardement ou hernuage (?) de l'ancien et nouveau canal de Picardie, pendant le terme de cinq années consécutives. » 12 février 1789. — « Détail estimatif de ce que doit coûter annuellement le faucardement de l'ancien et nouveau canal de Picardie, depuis Bantheul jusques à La Fère et Chaulny. » 12 février 1789. — « Devis des clauses et conditions auxquelles sera tenue de se conformer la personne qui entreprendra la peinture des portes d'écluses, ponts, barrières, poteaux, bâtiments, etc., de l'ancien et nouveau canal de Picardie, pendant cinq années consécutives. » 10 mai 1789. — « Détail estimatif des peintures à faire pour l'ancien et nouveau canal de Picardie, pendant les années 1789, 90, 91, 92 et 93. » 10 mai 1789, — etc.

C. 1432. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1788-1789. — Canal de Picardie. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que la généralité a été comprise dans la répartition des fonds destinés aux travaux des navigations de la présente campagne, pour une somme de 10.000 l., et pour celle de 30.000 l. sur les fonds des ports maritimes. 5 avril 1788. — Requête de Jacques Nicolas, dit Cravatte, maître maçon à Chauny, adjudicataire des travaux de la maison du garde de l'écluse de Tergnier, à l'effet d'être payé d'un supplément qu'il prétend lui être dû sur le prix de son adjudication. Chauny, 3 juin 1788. — Mémoire de M. Laurent de Lionne sur ladite requête. 26 juin 1788. — Lettre de M. Colliette à l'Intendant, relativement aux arrérages dus à la caisse du canal par le nommé Lecomte, boucher à Chauny, et la veuve Routier, sa caution. St-Quentin, 21 août 1788. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, relativement à une indemnité réclamée par Pierre-Antoine Douchet, éclusier du canal de Picardie à Fontaine-les-Clercs, pour le tort que lui a causé l'assèchement du canal pendant les années 1785 à 1787. 25 juin 1788. — Lettre du duc de Villars-Brancas, relativement à l'indemnité qui lui est due pour des terres dont il jouissait à titre d'engagiste du domaine, et qui ont été prises pour le canal. Paris, 6 juillet 1788. — « Copie de la lettre écrite par M. Laurent de Lionne à M. le duc de Villars-Brancas. » Paris, 26 juin 1788. — Requête de Jean-François-Antoine Tilloy, négociant à St-Quentin, à l'effet qu'il lui soit donné acte du désistement qu'il fait de la concession qui lui a été faite d'un terrain sur le canal, à St-Quentin. St-Quentin, 3 décembre 1788, — etc.

C. 1433. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1789. — Canal de Picardie. — Lettre des prévôt, échevins et magistrats de Cambrai à l'Intendant, lui demandant d'autoriser le sieur Laurent de Champrosé à leur céder des blocs de pierre inutilisés pour le canal Picardie, pour être employés au campanile et à l'escalier de leur hôtel-de-ville dont ils font reconstruire la façade. 16 mars. — Mémoire de M. Laurent de Lionne sur ladite affaire. Péronne, 13 mai. — « Arrérages de redevances dus au canal de Picardie, par les adjudicataires de la ferme dudit canal, au 1er janvier 1789. » St-Quentin, 29 avril. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur la grande quantité de pommiers et noyers que les grandes gelées de l'hiver précédent ont fait mourir sur les digues du canal. 14 novembre. — « Vente d'arbres morts sur le canal de Picardie », — etc.

C. 1434. (Liasse.) — 35 pièces papier.

1789-1790. — Canal de Picardie. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur la chûte d'un bajoyer à l'écluse de Voyaux. Voyaux, 12 juillet 1789. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des renseignements sur ledit accident. Paris, 26 juillet 1789. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, relativement à un bateau chargé de charbon, et endommagé lors dudit accident. 10 août 1789. — Lettre de M. de la Millière à M. Maugendre, sur une demande d'indemnité faite par le propriétaire dudit bateau. Paris, 27 août 1789. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur les travaux faits pour la réparation dudit accident. 14 novembre 1789. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, l'informant que ledit bajoyer est de nouveau tombé. 22 novembre 1789. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire de la compagnie de Beaurain et Petit, réclamant une indemnité pour le préjudice que lui cause l'interruption du passage par la chûte dudit bajoyer. Paris, 4 décembre 1789. — Mémoire de M. Laurent de Lionne sur ladite requête. Amiens, 25 décembre 1789. — Mémoire de

M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. 26 mars 1790. — Mémoire de M. Colliette sur le même objet. St-Quentin, 10 avril 1790, — etc.

C. 1435. (Liasse.) — 127 pièces papier.

1729-1790. — Canal de Picardie. Comptabilité. — « Ordonnance de Monseigneur l'Intendant de Soissons, portant liquidation des sommes dues à chaque particulier, dont les fonds ont été pris en 1728, pour la construction du canal de Picardie, ou occupés en ladite année, pour faciliter les travaux dudit canal et indiquant les temps auxquels chaque année successivement, pareilles liquidations seront faites jusques à l'entière construction dudit canal, en ce qui dépend de la généralité de Soissons. » Soissons, 10 novembre 1729 (impr. affiche). — « Ancien et nouveau canal de Picardie, récapitulation des états de dépenses faites, pour l'ancien et nouveau canal de Picardie, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1779. » — Mémoire de Claude Julien, banquier à Paris, de présent à Gênes, à l'Intendant, relativement à un projet d'emprunt pour le canal de Picardie. Gênes, 4 octobre 1784. — « Compte que rend à Mgr. le comte d'Agay, intendant de Picardie, le sieur Leleu, trésorier du canal de Picardie, pour raison des recette et dépense par lui faites relativement au dit canal, depuis le 1er octobre 1774, jusqu'au 31 décembre 1785. » — Id. 1786. — Id. 1774-1787. — Id. 1787. — « Observations sur les deux projets d'états du Roi joints à la lettre de M. l'Intendant du 20 novembre dernier, concernant l'emploi des fonds des exercices 1787 et 1788 destinés aux dépenses du canal de Picardie, pendant les années 1788 et 1789, sur le projet d'état du Roi de 1787. — « État des sommes redues par les fermiers de la pêche et des digues du canal de Picardie. » 13 février 1790. — etc.

C. 1436. (Liasse.) — 89 pièces papier.

1785-1787. — Canal de Picardie. Comptabilité. — Ordonnances de paiements pour travaux d'entretien, — etc.

C. 1437. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 18 papier (6 imprimées).

1769-1772. — Canal de la Somme. — « Projet d'arrêt du Conseil, pour rendre la rivière de Somme navigable, en commençant à l'ancien canal de Picardie, pris à St-Simon, passant par Ham, Péronne, Bray, Corbie, jusqu'à Amiens, où la Somme commence à être navigable. » 1769. — Mémoire sur la navigation de la Somme d'Amiens à Abbeville. 1769. — Lettre de l'Intendant à M. Bertin, lui demandant de proroger pendant douze ans l'octroi de Picardie, pour pouvoir rendre la Somme navigable dans tout son cours, et la joindre à l'ancien canal de Picardie « achevé de La Fère à St-Quentin, et qu'on prolonge aujourd'hui, en le joignant avec l'Escaut et toutes les navigations de la Flandre. » Paris, 10 avril 1770. — « Copie de la lettre de M. Bertin à M. le contrôleur général », sur ledit projet. Versailles, 15 avril 1770. — Réponse de M. Bertin à l'Intendant. Versailles, 15 avril 1770. — « Projet d'arrêt pour la navigation. Ce projet a été adopté par M. Bertin, et l'arrêt du Conseil y est conforme. » — « Observations pour le projet d'arrêt pour la navigation de la rivière de Somme. » — Réponse aux dites observations. — « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne qu'il sera ouvert un canal de navigation depuis l'ancien canal de Picardie, pris à St-Simon, jusqu'à Amiens, et que la rivière de Somme sera redressée et nettoyée depuis Amiens jusqu'à la mer. » 1er juillet 1770 (impr. 4 p. in-4°). — Lettre de M. Bertin à l'Intendant, lui envoyant ledit arrêt, et lui mandant que « tous ces ouvrages doivent être exécutés sous vos ordres, et sous la direction du sieur Laurent, en vertu des ordonnances que vous donnerez sur les octrois de Picardie, à fur et mesure d'œuvre. J'ai rendu compte au Roi du travail que vous avez fait et des soins que vous avez pris, pour rendre à la province de Picardie le service important de faire construire un canal qui a fait l'objet des spéculations de M. de Vauban et des vœux de tous les magistrats à qui l'administration de cette province a été confiée, depuis un siècle. » Marly, 1er juillet 1770. — « Mémoire sur le commerce maritime de la ville d'Amiens, et sur les dispositions relatives à la navigation de la rivière de Somme », par plusieurs commerçants d'Amiens. 15 février 1772, — etc.

C. 1438. (Liasse.) — 52 pièces papier.

1772-1776. — Canal de la Somme. — Procès-verbaux d'estimation des terrains pris pour ledit canal. — Requête du marquis d'Estourmel à l'Intendant, réclamant que, dans la feuille d'indemnité qui sera dressée des terrains pris dans les communes de cette paroisse pour la formation du canal de la Somme, il soit fait distraction d'un tiers à son profit, en qualité de seigneur du lieu. 1er mars 1776. — Lettre de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite réclamation. Péronne, 15 mai 1776. — Requête des habitants de Cappy à l'Intendant, contre la réclamation du marquis d'Estour-

mel. — Lettre de M. de Fourqueux à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire du marquis d'Estourmel, par lequel celui-ci représente au contrôleur général le tort que lui cause le canal, et demande que l'on procède à l'estimation des dommages qu'il éprouve. Paris, 31 mars 1776. — « Copie du procès-verbal d'indemnité, agréé et consenti par Messire Louis-Marie, marquis d'Estourmel, seigneur de Suzanne et autres lieux, etc. » 12 novembre 1777. — « Projet d'ordonnance à expédier au bas du procès-verbal qui sera envoyé à Mgr. l'Intendant par M. le marquis d'Estourmel. » — Lettre du marquis d'Estourmel à l'Intendant, sur ladite affaire, et ajoutant : « M. Carpentier n'a encore reçu ni les 100 pistoles de fonds de charité, ni la boite d'onguent ; je me recommande à vous, Monsieur, pour ces deux objets. » Paris, 13 décembre 1778. — Requête de Claude Caron, laboureur à Herbécourt-en-Santerre à l'Intendant, se plaignant de ce que le chapitre de Noyon veut continuer à lui faire payer des censives, pour des terrains pris sur lui pour le canal de la Somme. 12 avril 1776. — « Réponse à la requête du sieur Caron, d'Herbécourt », par M. Laurent de Lionne. Péronne, 27 septembre 1776. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville sur ladite affaire. Péronne, 31 janvier 1777. — Requête de Louis de Blottefière, chevalier, seigneur de Voyenne et Courtemanche en partie, chevalier de St-Louis, gouverneur de la ville d'Argenteuil en Ile de France, à l'Intendant, réclamant contre la modicité de l'indemnité qui lui a été allouée pour cause du passage sur ses terres du canal de la Somme. Ham, 15 novembre 1776. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 17 novembre 1777. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui demandant son avis sur une indemnité réclamée par le nommé Fressart, syndic, et les principaux habitants de Voyennes pour terrains pris pour le canal de la Somme. Versailles, 8 juin 1781. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite réclamation. Nauroy, 18 juillet 1781, — etc.

C. 1439. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1772-1773. — Canal de la Somme. — Requête à l'Intendant, par Julien Alaterre, adjudicataire des fermes générales unies de France, à l'effet d'obtenir la décharge d'un corps de garde, qui doit être démoli pour le passage du canal à Bayencourt; et ordonnance de l'Intendant faisant droit à ladite requête. 27 août 1772. — Avis de la mise en adjudication des matériaux dudit corps de garde, pour le 22 septembre 1772. — Procès-verbal de ladite adjudication à Florent Loyson. 22 septembre 1772. — etc.

C. 1440. (Liasse.) — 5 pièces papier (1 imprimée).

1773-1780. — Canal de la Somme. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui, en confirmant celui du 1er juillet 1770, accorde la direction générale de tous les travaux du canal de la Somme au sieur Laurent de Lionne, au lieu et place du feu sieur Laurent, son oncle. » Versailles, 27 novembre 1773 (impr. 4 p. in-4° St-Quentin 1774). — Ordonnance de 4.000 l. pour les appointements du sieur Laurent de Lionne, directeur des ouvrages du canal de la Somme, pendant l'année 1779. 7 janvier 1780, — etc.

C. 1441. (Liasse.) — 4 pièces papier (1 imprimée).

1774-1775. — Canal de la Somme. — Mémoire relatif aux contrefossés du canal de la Somme. 1774. — « Ordonnance de Mgr. l'Intendant, portant défenses à tous propriétaires et fermiers riverains des contrefossés du canal de Picardie, de planter aucun arbre montant à plus de six pieds des bords des dits contrefossés, ni même aucune espèce de bois de raspe, qui se coupe à pied, à plus d'une toise et demie des dits bords. » 22 octobre 1774 (impr. affiche). — « Relevé du toisé des ouvrages faits au canal de la Somme, depuis le 1er août 1770, jusqu'au 1er juillet 1774, et des dépenses que ces travaux ont occasionnées, tant pour l'excavation des terres, qu'en frais extraordinaires et appointements des employés », — etc.

C. 1442. (Liasse.)— 22 pièces papier.

1775-1788. — Canal de la Somme. — Nomination de Pierre Seret, en qualité de garde du canal de la Somme. Amiens, 20 octobre 1775. — Id. d'Antoine Gobain. 21 octobre 1775. — Id. de La Ruelle. 21 octobre 1775. — Lettre de Mme Mallard, nourrice du Roi, à l'Intendant, lui recommandant le sieur Dollé, pour lui donner un emploi. Paris, 12 octobre 1777. — Commission de garde-pont à Pargny, à Pierre Dollé. 8 février 1778. — « Réception de Jean-Pierre Dollé, garde du pont de Pargny, pour le canal de la Somme. » 5 mars 1778. — Commission de garde-écluse à Sailly-Lorette, à Firmin de Brie, en remplacement de Wannesson, décédé. 8 février 1778. — Commission de garde-écluse à Offoy, à Antoine Gobain, au lieu de Jean-Pierre Monfliers. 8 février 1778. — « Réception de Louis Damay, garde du canal de la Somme. » 7 septembre 1778. — Id. de François Guilbert. 7 septembre 1778.

— Id. de Charles Serandolle. 7 septembre 1778. — « État des places de gardes vacantes sur le canal de la Somme, auxquelles il convient de nommer. » 5 mars 1788, — etc.

C. 1443. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1775-1779. — Canal de la Somme. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire par lequel le sieur Sauvage demande qu'il lui soit permis de construire un moulin à eau sur le bord de la digue du canal de la Somme. Paris, 25 décembre 1775. — Mémoire de l'Intendant à M. Trudaine, sur ladite demande. 24 février 1776. — Lettre de M. de Montbarey à l'Intendant, au sujet d'une lettre « de M. d'Estouilly, lieutenant de Roi à St-Quentin, et du prieur de l'abbaye de Ham, concernant les travaux de la Somme, dont est chargé M. Laurent de Lionne. » Versailles, 24 mai 1778. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 24 août 1778. — Procès-verbal de visite par Charles-Alexandre-François Gobinet de Villecholles, subdélégué à St-Quentin, et Georges Neukome, expert, d'une rivière près du canal de Picardie à St-Simon. 6 septembre 1778. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire de M. d'Estouilly, par lequel il se joint aux religieux de l'abbaye de Ham, pour se plaindre du tort que leur occasionnera un moulin que M. Laurent se propose de faire construire à l'endroit d'une petite écluse servant pour le canal. 4 novembre 1778. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. 11 juin 1779. — Mémoire de l'Intendant à M. de Cotte. Amiens, 26 juin 1779, — etc.

C. 1444. (Liasse.) — 6 pièces papier (1 plan).

1775-1778. — Canal de la Somme. — « Copie des ordres donnés au sieur de Fiéville par Mgr. l'Intendant de Picardie, suivant la lettre du 9 juillet 1775. » — « Projet de lettres patentes, pour établir à Péronne une justice royale qui connaisse des droits de propriété du canal de la Somme, des crimes, délits, etc., qui pourraient s'y commettre, etc., etc. » 1775. — Procès-verbal d'adjudication des foins sur les digues du canal. 9 juillet 1776. — Plan d'une partie du canal de la Somme, de la ferme de Bazincourt à celle de Sormont. 1776. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, lui envoyant le dit plan, les digues de cette partie du canal menaçant ruine. 9 décembre 1776, — etc.

C. 1445. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1777. — Canal de la Somme. — Requête de Claude-Quentin Nobécourt, licencié en théologie et chanoine théologal de Péronne, à l'Intendant, demandant qu'on lui cède la propriété d'armes appartenant au Roi, et plantés sur le canal, à titre d'indemnité, pour le préjudice causé par lesdits arbres à une briqueterie qui lui appartient. 17 janvier. — Lettre de M. Taboureau à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur un mémoire de M. Chabanel, ingénieur du Roi à St-Quentin, contenant un projet de dessèchement de la vallée de la Somme. Paris, 17 février. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, lui envoyant sa réponse audit mémoire. Paris, 13 avril. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général, sur le même objet. 19 avril. — Lettre de M. Taboureau à l'Intendant, sur des difficultés qui se sont élevées relativement à la continuation du canal de la Somme. Versailles, 8 mai. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 23 mai. — Mémoire de M. Laurent de Lionne, sur des indemnités reçues mal à propos par la veuve Vacquette et le sieur La Croix de Neelle. Péronne, 14 août. — « Projet d'ordonnance à rendre pour la veuve de Louis Vacquette de Sommette. » 6 septembre. — « Projet d'ordonnance à rendre pour le sieur La Croix de Nesle. » 6 septembre. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur la suspension des travaux du canal de la Somme. Péronne, 10 novembre. — « Récapitulation générale de la dépense du canal de la Somme, depuis le 1er janvier 1777, jusqu'au 1er décembre de la même année », — etc.

C. 1446. (Liasse.) — 7 pièces papier (2 imprimées).

1778. — Canal de la Somme. — Estimation de l'indemnité due à l'abbaye de St-Vaast d'Arras, pour terrains pris sur elle à l'Éclusier, pour le canal de la Somme. Janvier. — Lettre de l'abbé de Breteuil à l'Intendant, relativement à la tourbe provenant du terrain pris dans la prairie appartenant au duc de Chartres à Bray. Paris, 10 février. — « Ordonnance de M. l'Intendant, qui défend à tous propriétaires et fermiers des prairies et marais adjacents à la navigation et au canal de la Somme, d'extraire des tourbes ou bousins, plus près que six toises du bord extérieur des contre-fossés de ladite navigation. » 26 avril (impr. affiche), — etc.

C. 1447. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1778-1780. — Canal de la Somme. — Requête

d'Henri Thierion, seigneur de Chipilly, à l'Intendant, à l'effet de permettre aux habitants de Chipilly d'extraire des tourbes pour leur chauffage, à l'endroit où doit passer le canal. 6 mai 1778. — Mémoire sur ladite affaire. Sailly-Lorette, 29 avril 1779. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur la manière dont les paroisses de Sailly-le-Sec, Sailly-Lorette et Chipilly, ont usé de la permission qui leur a été accordée de tirer des tourbes sur l'emplacement du canal. 15 mars 1780. — « Copie du certificat que M. de Fiéville a donné, qui constate le refus de la paroisse de Chuignolles, du mois de mai 1778. » — « Copie de l'ordonnance rendue par Mgr. l'Intendant d'Amiens, mise au bas de la soumission de Claude-Louis Cras, en date du 15 mai 1778. » — « Réponse à la requête présentée par les habitants de la paroisse de Chuignolles, élection de Péronne », par M. Laurent de Lionne. 10 août 1779. — « Clauses et conditions qu'il est nécessaire que les syndic et habitants de Chuignolles se soumettent à remplir, pour qu'il leur soit permis de tourber la partie du canal de la Somme, qui traverse leur commune ou usage. » 14 novembre 1779, — etc.

C. 1448. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1778. — Canal de la Somme. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur le projet qu'il a de faire une tournée sur le canal, de St-Quentin à Amiens. Il le prévient cependant, « qu'ayant recommencé depuis peu les travaux, les eaux sont basses presque partout, et qu'il est absolument impossible que vous fassiez toute cette tournée par eau, à moins que je ne remette les eaux hautes, auquel cas, les ouvriers, qui sont actuellement à reprendre le fond du canal, seront cinq à six jours au moins sans occupation dans ces parties; nous serons obligés de couper les différents batardeaux qui sont faits pour faciliter le travail, et de les refaire après votre passage. Il serait donc à propos, Monsieur, ou de remettre votre tournée au mois d'octobre, quand on aura remis les eaux dans le canal, ou de faire cette tournée à cheval, ce qui serait l'affaire de deux journées, jusques à St-Simon, distant de Corbie de 16 lieues; encore pourrait-on, sur cette longueur, vous faire faire en différents parties deux ou trois lieues en bateau. » Bouchain, 6 mai. — Programme du voyage de l'Intendant : « M. l'Intendant peut aller d'Amiens à Corbie en bateau; de Corbie à Bray, en bateau; de Bray à Péronne, (4 bonnes lieues par le canal), on ne peut y aller qu'à cheval; de Péronne à Offois, (5 lieues par le canal), on ne peut y aller qu'à cheval; d'Offois à Ham, de même, et 1/2 lieue même à pied, à cause du bras de rivière, sur lequel il n'y a point encore de pont; de Ham à St-Simon, à cheval; de St-Simon à St-Quentin, en bateau. » — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur la permission demandée par Pierre L'Hôtellier, de Cerisy, fermier de la pêche de l'abbaye de Corbie, de mettre quelques poteaux dans la rivière. 19 août. — Ordonnance rendue sur la requête dudit L'Hôtellier. Amiens, 21 août. — Requête à l'Intendant par Nicole-Émélie du Perrier du Mourrier, abbesse de Fervaques, à l'effet d'être indemnisée du préjudice causé aux terres de l'abbaye de Biaches, unie à celle de Fervaques, par les travaux du canal. St-Quentin, 7 septembre, — etc.

C. 1449. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1778-1779. — Canal de la Somme. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ce que « le 24 du mois dernier, le nommé Jacques Longeat, ancien ouvrier du canal de la Somme, travaillant avec son camarade dans l'héritage du nommé Julien Hamel, aubergiste à Cappy, a trouvé, à 4 pieds de profondeur, un vase de grès, dans lequel étaient 87 pièces d'or, de différentes espèces, dont les anciennes ont 200 ans. Elles m'ont été apportées par l'ouvrier, par le propriétaire de l'héritage, et par le garde de M. le marquis d'Estourmel, qui, comme seigneur du lieu, paraissait d'abord vouloir réclamer le tiers. » 5 octobre 1778. — Mémoire de l'Intendant à M. Necker, sur ladite affaire. 20 octobre 1778. — Réponse de M. Necker. « Les espèces dont il s'agit ne peuvent être partagées en nature, attendu qu'elles sont prohibées; elles doivent, aux termes d'un arrêt du Conseil, du 7 octobre 1755, être portées à l'hôtel ou au change de la monnaie le plus prochain. » La prétention du marquis d'Estourmel ne lui paraît pas fondée; cependant il lui demande des renseignements complémentaires. Paris, 6 novembre 1778. — « Bordereau de la répartition des 841 l., 16 s. remises au sieur Laurent de Lionne, pour et au nom de Mgr. l'Intendant d'Amiens, par M. Deschamps, trésorier général des monnaies, conformément aux ordres du ministre, pour valeur des pièces d'or trouvées en excavant le canal de la Somme au village de Cappy », — etc.

C. 1450. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1778-1780. — Canal de la Somme. — Délibération des habitants de Sailly-le-Sec, à l'effet d'être autorisés à mettre en adjudication le tourbage d'une partie de leurs marais, pour payer les frais de plusieurs procès-

13 décembre 1778. — « Clauses et conditions qu'il est nécessaire que les syndic et habitants de Sailly-le-Sec se soumettent à remplir, pour qu'il leur soit permis de tourber la partie du canal de la Somme qui traverse leur commune ou usage. » — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 10 août 1779. — Ordonnance de l'Intendant qui autorise les habitants de Sailly-le-Sec à tourber une partie de l'emplacement du canal. 18 octobre 1779. — « Copie de la lettre écrite par le nommé Firmin de Brie, garde du canal de la Somme à Sailly-Lorette, à M. Laurent de Lionne, directeur, le 28 février 1780. » — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, sur ce que deux gentilshommes qui ont des propriétés sur la paroisse de Sailly-le-Sec, se plaignent de la manière dont ont été adjugées les tourbes de ladite paroisse. 6 mars 1780. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. 8 mars 1780. — « Mémoire des débours et avances faits par Claude Deville, syndic, et autres habitants de la paroisse de Sailly-le-Sec, au sujet du canal. » 13 mai 1780, — etc.

C. 1451. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 12 papier.

1779-1780. — Canal de la Somme. — Estimation de l'indemnité due à Mme Choquel de Courcelette pour terrains pris sur elle par le canal à Frise. Janvier 1779. — Id. aux communes de Frise et d'Éclusiers. Mars 1779. — Lettre du marquis d'Estourmel à l'Intendant, à l'effet d'être payé des indemnités qui lui sont dues. Suzanne, 6 novembre 1779. — Ordonnance des dites indemnités. 1er janvier 1780. — État des indemnités dues au chapitre de St-Fursy de Péronne, pour terrains pris sur lui à Omiécourt-les-Cléry. Janvier 1779. — Id. à M. Pincepré d'Autheville. Mars 1779. — Id. au chapitre de St-Fursy de Péronne, à Buscourt et Feuillères. Janvier 1779, — etc.

C. 1452. (Liasse.) — 22 pièces papier. (1 plan).

1779-1780. — Canal de la Somme. — Lettre de l'abbé de Breteuil à l'Intendant, sur l'indemnité due au duc d'Orléans, pour terrains pris sur lui par le canal, dans sa seigneurie de La Neuville-lès-Bray. Paris, 5 janvier 1779. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. 28 février 1779. — « Copie de la lettre écrite par M. Laurent de Lionne, directeur du canal de la Somme, à M. de Labory, en date du 3 avril 1779. » — « Réponse au premier article du mémoire présenté à M. l'Intendant par M. l'abbé de Breteuil, relativement aux indemnités dues à Mgr. le duc et à Mme la duchesse de Chartres » ; et « Observations du conseil de LL. AA. SS. » — Mémoire de M. Laurent de Lionne sur ladite affaire. Péronne, 10 juin 1779. — « Projet d'ordonnance, pour autoriser l'extraction de la tourbe dans les prés de Froissy. » — « Copie de la lettre écrite par M. Desroys, intendant des finances de M. le duc de Chartres, à M. Laurent de Lionne, en date du 30 août 1779, de Villers-Cotterets. » — « Plan de l'arpentage fait par le sieur Nicolas Testard, arpenteur royal au bailliage de Vermandois, pour reconnaître la quantité des terrains pris par le canal de la Somme à LL. AA. SS. Mgr. le duc et Mme la duchesse de Chartres, sur le domaine de La Neuville-lès-Bray. » 1er septembre 1779. —Ordonnance de l'Intendant prescrivant une expertise pour la fixation de l'indemnité due au duc et à la duchesse de Chartres. 18 septembre 1779. — « Copie du certificat donné par MM. les maire et échevins de la ville de Bray. » 16 janvier 1779. Copie du 10 octobre 1779. — « Tableau de comparaison de ce qu'ont été affermés les prés de Froissy, le 11 septembre 1766, par le sieur Marchand, lesquels étaient inondés tous les ans, avec ce qu'ils ont été adjugés en 1778, époque à laquelle les travaux du canal avaient déjà empêché les eaux de les couvrir. » 10 octobre 1779. — Ordonnance de 120 l. au sieur Rousseau, ingénieur de la ville d'Amiens, pour avoir travaillé aux opérations nécessaires au règlement de l'indemnité due au duc de Chartres. 26 mai 1780, — etc.

C. 1453. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1779. — Canal de la Somme. — Requête de François Devillers, horloger et organiste à Péronne, à l'effet d'être chargé de l'entretien de la pépinière plantée près du canal par M. Laurent. 26 février. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, lui mandant qu'il ne voit aucun inconvénient à donner ladite place au sieur Devillers. Péronne, 18 juin. — Ordonnance de l'Intendant, qui nomme François Devillers à ladite place. Amiens, 23 juin. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur des travaux à faire dans un terrain appartenant à M. de Forceville, pour rendre le port d'Amiens plus accessible. 10 mai. — Ordonnance de l'Intendant relative aux dits travaux. 20 mai. — Ordonnance pour rectifier une légère erreur qui s'est glissée dans la précédente. 9 juin.— « État des dépenses faites pour le canal de la Somme en 1779. » — Quittance par M. de Ligny, chanoine de Noyon, et receveur du chapitre, d'arrérages de rentes d'indemnités pour terrains

pris audit chapitre par le canal à Sommette. Noyon, 20 mars, — etc.

C. 1454. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1779-1781. — Canal de la Somme. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur une proposition faite par Louis Vilain, entrepreneur, de construire une maison pour le garde écluse de Sailly-Lorette, pour la permission d'extraire la tourbe dans le canal et ses contrefossés, entre Sailly-Lorette et Cerisy, proposition qu'il trouve avantageuse. Péronne, 11 mai 1779. — Réponse approbative de l'Intendant. 19 mai 1779. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, pour mettre en adjudication les travaux d'excavation du canal, entre Cerisy et Chipilly. Péronne, 25 mai 1780. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, soumettant à son autorisation, une délibération des habitants de Sailly-Lorette, qui s'obligent à ouvrir la partie du canal qui traverse leur commune, aux conditions requises pour l'avantage de l'ouvrage, « à qui elle épargnera 7 à 8.000 l. au moins de dépense. » 12 mai 1779. — Ordonnance de l'Intendant, approuvant ladite délibération. 17 mai 1779. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, lui marquant que « on me renvoie souvent.... des bureaux de M. le directeur général, des lettres et mémoires relatifs aux ouvrages de la navigation de la Somme, et je suis forcé de les renvoyer, dans l'impossibilité de donner aucuns renseignements sur cette navigation, qui n'a pas été traitée jusqu'à présent dans le bureau des ponts et chaussées, lequel n'a connaissance que de ce qui concerne le canal de Picardie. La navigation de la Somme, autant que j'ai pu l'entrevoir, se fait sur une perception de droits destinés uniquement à cette dépense; on n'a jamais rendu compte au département des ponts et chaussées, ni de la recette de ces droits, ni de leur emploi, ni des travaux de la Somme. Les bureaux auxquels je renvoie tous les mémoires et lettres qui me parviennent, prétendent pareillement n'avoir nulle connaissance de cet objet. Je suis donc forcé..... d'avoir recours à vous, pour me procurer les renseignements dont j'ai besoin à ce sujet. Je vous prie en conséquence, de vouloir bien me faire savoir dans quel bureau de M. le directeur général tout ce qui a rapport à la navigation de la Somme a été traité, où l'on rend compte des travaux qui s'y font, de la perception des droits, et de l'emploi des fonds qui en proviennent, afin que je puisse renvoyer sûrement les pièces que l'on m'adresserait, à la personne chargée de ce détail. J'ai l'honneur de vous renvoyer une lettre de M. le baron d'Amerval, concernant la perception de la dixme que lui conteste M. Laurent de Lionne, sur les digues de la rivière de Somme. » Paris, 31 août 1779. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, lui envoyant une nouvelle lettre de M. Damerval, avec des procès-verbaux, et le priant, de la part du directeur général, de donner une attention particulière à cet objet. Paris, 22 septembre 1779. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 27 octobre 1779. — Mémoire de M. Laurent de Lionne, sur le même objet. 30 octobre 1779. — Mémoire de l'Intendant à M. de Cotte, sur ladite affaire. 7 février 1780, — etc.

C. 1455. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1780-1781. — Canal de la Somme. — Requête d'Alexandre Duchemin, manouvrier aux ouvrages du canal, à l'Intendant, exposant qu'ayant eu les deux cuisses cassées par la chute d'une masse de cran, accident qui lui a nécessité l'amputation d'un pied, il demande un secours de 48 l., pour apprendre le métier de tailleur d'habits. Péronne, 5 janvier 1780. — Lettre de M. de Cizancourt, receveur des tailles à Péronne, à l'Intendant, lui recommandant ledit Duchemin. Péronne, 5 janvier 1780. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, favorable à ladite requête. 16 janvier 1780. — Lettre de l'Intendant à M. de Cizancourt, l'informant qu'il a accordé ledit secours. Amiens, 21 janvier 1780. — Ordonnances du paiement des 100 l. accordées audit Duchemin. 13 décembre 1780; 13 décembre 1781. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur la demande faite par les habitants de Méricourt-sur-Somme, qu'il leur soit fait à l'égard du tourbage de l'emplacement du canal, la même faveur qu'aux communautés de Chipilly, Sailly-Lorette et Sailly-le-Sec. 16 mars 1780. — Lettre de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 4 mai 1780. — Requête de Simon-Jean-Charles Quenescourt, notaire royal à Nesle, à l'effet d'être payé de l'indemnité qui lui est due pour une portion de bois à lui prise à Pargny par le canal. 16 mai 1780. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite requête. Péronne, 20 octobre 1780, — etc.

C. 1456. (Liasse.) — 61 pièces papier (7 imprimées).

1780-1784. — Canal de la Somme. — « Devis des ouvrages des terrasses à exécuter, pour rendre le canal de la Somme navigable depuis 10 toises au-dessus du

pont de Sommetre, jusqu'à 62 toises du bord intérieur de la digue droite de l'ancien canal de Picardie, près St-Simon »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 4 octobre 1783. — « Devis des clauses et conditions à observer par la personne qui se rendra adjudicataire des travaux à faire pour ouvrir le canal de la Somme, au-dessous de la chaussée de Ham à Noyon »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 9 novembre 1783. — « Devis et conditions des ouvrages en terrasses à exécuter, pour excaver le canal de la Somme, entre la chaussée de Chauny, près Ham, et le pont d'Étouilly »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 9 novembre 1783. — « Devis des clauses et conditions à observer par la personne qui se rendra adjudicataire des travaux à faire pour excaver la rivière neuve, depuis le canal au-dessus de la chaussée d'Offois, jusques à la Somme, au-dessus des moulins d'Offois »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 9 novembre 1783. — « Devis des ouvrages de terrages à exécuter pour rendre le canal de la Somme navigable, depuis dix toises environ au-dessus de l'endroit où ledit canal coupe la rivière près Canisy, jusques à quatre toises environ, près de ladite rivière, au-dessous du corps de garde de St-Grégoire, près Ham »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 4 octobre 1783. — « Devis des clauses et conditions à observer pour la personne qui se rendra adjudicataire des travaux en terrasses à exécuter pour excaver le canal de la Somme, entre la Vieille Chapelette et le pont construit sur la chaussée de Péronne à Paris »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 6 novembre 1783. — « Devis des travaux en terrasses à exécuter, pour excaver le canal de la Somme, entre le chemin de Buscourt à Omiécourt-lès-Cléry, et celui de Lihons au dit Omiécourt »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 6 novembre 1783. — « Devis des travaux en terrasses à exécuter, pour excaver le canal de la Somme, entre le corps de garde des Clayettes, et le chemin de Lihons à Omiécourt-lès-Cléry »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 6 novembre 1783. — « Devis des clauses et conditions à observer par la personne qui se rendra adjudicataire des travaux nécessaires pour ouvrir le canal de la Somme, entre Éclusiers et la fontaine de Barimont »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 3 novembre 1783. — « Devis des clauses à observer par la personne qui entreprendra les ouvrages à faire, pour excaver le canal de la Somme, depuis la fosse dite de Mme d'Arbonville, au-dessus d'Éclusiers, jusques à la Somme, à 280 toises environ, et au-dessus de ladite fosse »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 2 octobre 1783. — Id. des prés de Froissy, à l'extrémité de la commune de Chuignolles. 2 octobre 1783. — « Devis des clauses et conditions à observer par la personne qui se rendra adjudicataire des excavations à faire pour ouvrir les contrefossés du canal, sur l'étendue de la commune de Proyart »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 2 octobre 1783. — « Devis des clauses et conditions à observer par la personne qui se rendra adjudicataire des excavations à faire pour ouvrir le canal et ses contrefossés, sur l'étendue des biens communaux d'Estinehen »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 2-10 octobre 1783. — « Clauses et conditions auxquelles sera tenue de se conformer la personne qui restera adjudicataire des ouvrages à faire pour excaver le canal dans le marais de Méricourt »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 19-27 juin 1780. — « Devis des clauses et conditions à observer par la personne qui se rendra adjudicataire des excavations à faire pour ouvrir le contrefossé gauche du canal de la Somme, sur la commune de Méricourt »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 2 octobre 1783. — « Clauses et conditions à observer par la personne qui se rendra adjudicataire des ouvrages à faire pour excaver le lit du canal, dans la commune de Cérisy »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 19 juin-8 juillet 1780. — Id., dans les deux parties du marais de Chipilly. 19 juin-7 juillet 1780. — « Devis des clauses et conditions auxquelles sera tenue de se conformer la personne qui restera adjudicataire des ouvrages à faire, pour excaver le canal, depuis dix toises au-dessous de la chaussée de Sailly-Lorette, jusques au confluent dudit canal dans la Somme, au-dessous de ladite chaussée »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 2-10 octobre 1783. — Id. entre le tourbage exécuté par le sieur Albin dans la commune de Sailly-le-Sec, et celui exécuté par le même dans la commune de Sailly-Lorette. 26 mai 1784. — « Devis des ouvrages de terrasses à exécuter, pour ouvrir le canal de la Somme et ses contrefossés, sur l'étendue de la commune de Vair »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 26 mai 1784. — Id. Vaux. 26 mai 1784. — « Devis des ouvrages de terrasses à exécuter, pour ouvrir les contrefossés du canal de la Somme, dans une partie de la commune de Dours »; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 25 mai 1784. — Avis de la mise en adjudication de travaux de terrassements au canal à La Motte-Brebière, Blangy et Daours,

pour le 30 juillet 1784 (impr. affiche). — « Devis des travaux en terrasses à exécuter, pour ouvrir le canal de la Somme, depuis le bac de Camons, jusques à 315 toises au-dessus » ; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 25 mai 1784. — « Devis des ouvrages à exécuter, pour ouvrir le contrefossé droit de la navigation, depuis 315 toises au-dessus du pitot (?) n° 5 (V.), planté près le bac de Camons, vers La Motte-Brebière, sur une longueur de 810 toises environ » ; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 25 mai 1784. — Avis de la mise en adjudication de travaux d'excavation au canal de la Somme à Sailly-Lorette, à Vaux et à Vaire, pour le 26 mai 1784 (impr. affiche). — Avis de la mise en adjudication de travaux d'excavation au canal à Camon, La Motte-Brebière, Blangy et Daours, pour le 25 mai 1784 (impr. affiche), — etc.

C. 1457. (Liasse.) — 5 pièces papier

1780-1785. — Canal de la Somme. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur une requête du sieur Louis Caron, adjudicataire de la ferme du canal de la Somme, à l'effet d'obtenir une diminution sur son bail, en indemnité de pertes qu'il a subies. 18 mai 1780. — Ordonnance de l'Intendant qui décharge le sieur Caron de la moitié de son bail. 17 juin 1780. — Ordonnance de l'Intendant, qui accorde audit Caron une nouvelle diminution de 72 l. 6 février 1782. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur des diminutions demandées par plusieurs fermiers du canal. St-Quentin, 29 juin 1785, — etc.

C. 1458. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1780-1781. — Canal de la Somme. — Lettre du marquis d'Estourmel à l'Intendant, demandant l'estimation des terrains pris par le canal dans les terrains de Cappy, et lui exprimant son regret de ne pouvoir se rendre à Amiens pendant son séjour en Picardie, « mais je suis un régime qui ne me permet pas de m'éloigner, prenant des bains et des bouillons amers, et devant, dès que j'en serai quitte, me rendre à mon régiment. » Suzanne, 13 juillet 1780. — Lettre de l'Intendant à M. de la Touche, sur le mauvais état des ponts de Corbie, constaté par lui-même. « On n'y peut plus passer en voiture ou même à cheval, sans courir les plus grands dangers, et il y est déjà arrivé plusieurs accidents assez graves. » Amiens, 8 août 1780. — Procès-verbal de visite des réparations à faire aux dits ponts, par M. de la Touche. Amiens, 11 septembre 1780. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, lui marquant qu'il résulte de la visite faite par M. de Limay aux ponts de Corbie, qu'il est nécessaire de réparer celui de ces ponts qui a trois travées, sur le plus grand bras de la Somme, mais que, comme la construction du canal entraînera la construction d'un nouveau pont, les réparations à faire à l'ancien ne doivent être que provisoires. Paris, 12 septembre 1780. — Procès-verbal contre le nommé Corceau, pensionné des fermes du Roi et ses enfants, surpris à pêcher en contravention dans le canal, entre Cérisy et Gailly. 14 octobre 1780. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant sur ladite affaire, estimant que les délinquants « méritent une punition exemplaire. » 18 octobre 1780. — Lettre de dom Barbier, grand prieur de Corbie, à l'Intendant, en faveur dudit Corceau. Corbie, 23 octobre. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui marquant qu'on lui assure « que ces gens sont dans la dernière misère, et comme la partie du canal où ils ont pêché n'est pas affermée et n'est pas même encore payée aux propriétaires, ce n'est pas là le cas de rendre une ordonnance de condamnation ; mais je viens de faire dire au prieur de Corbie qui s'intéresse à eux, de leur faire payer au garde du canal 6 l. pour les frais de son procès-verbal. » 27 octobre 1780. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur l'indemnité due à la commanderie d'Éterpigny. Péronne, 22 octobre 1780. — Requête du sieur Frion, curé d'Éterpigny, à l'Intendant, à l'effet d'être indemnisé du préjudice causé à sa dixme par le canal de la Somme. 6 novembre 1780 — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite requête. Nauroy, 10 juillet 1781, — etc.

C. 1459. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1781-1782. — Canal de la Somme. — Requête de Marie-Antoinette Rabache à l'Intendant, réclamant une indemnité pour terrains à elle pris par le canal. Février 1781. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite requête. Nauroy, 10 juillet 1781. — Ordonnance de l'Intendant sur ladite requête. 29 juillet 1781. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, sur une requête des habitants de Dury près de Ham, qui demandent qu'il lui soit procuré des facilités pour passer avec leurs bestiaux d'une partie de leurs marais dans l'autre, qui sont séparées par le canal de la Somme. Amiens, 26 mars 1781. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, sur une requête des habitants de Cerisy-Gailly, qui réclament une indemnité pour les

tourbes enlevées dans la partie du canal qui traverse leurs communes. Amiens, 24 juin 1781. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, sur ce que les habitants de Cappy réclament la construction de deux ponts sur le canal, pour le passage de leurs bestiaux. Amiens, 28 juin 1781. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, sur l'indemnité réclamée par M. Morellet, seigneur de Pertain, au nom du seigneur de la baronnie de Briost, de la terre de St-Christ et dépendances, pour terrains sur lui pris par le canal. Amiens, 6 juillet 1781. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui demandant son avis sur une requête du sieur Lejeune, aubergiste à Barleux, à l'effet de construire un magasin sur les digues du canal. Amiens, 15 juillet 1781. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant sur ladite requête. Péronne, 4 octobre 1781. — Ordonnance de l'Intendant, qui accorde au sieur Lejeune la jouissance pendant 99 ans d'un terrain sur les digues du canal, pour y établir ledit magasin. 29 octobre 1781, — etc.

C. 1460. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1781-1783. — Canal de la Somme. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur ce que les religieux de Corbie demandent la réparation des ponts sur la Somme audit lieu. Paris, 4 août 1781. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. 20 août 1781. — Correspondance sur le même objet. — Ordonnance de 963 l. 4 s. pour lesdites réparations. 22 novembre 1782. — « État des dépenses faites pour réparer le pont de l'Image de Corbie, conformément aux ordres de la cour. » 27 novembre 1783. — « Copie de la requête présentée à Mgr. le comte d'Agay, intendant de Picardie, par le sieur J.-B. Merlin, en date du 1er octobre 1781 », demandant la concession d'un terrain, afin d'y établir un magasin pour son commerce de cendres; et ordonnance de l'Intendant, faisant droit à ladite requête. 7 novembre 1782. — « Copie de la requête présentée à Mgr. le comte d'Agay, intendant de Picardie, par le sieur Merlin, en date du 1er octobre 1781 », demandant la jouissance pendant 99 ans de la digue du canal, au-dessous de la chaussée d'Offoy, pour le même objet; et ordonnance de l'Intendant, faisant droit à ladite requête. 7 novembre 1782, — etc.

C. 1461. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1781-1783. — Canal de la Somme. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui demandant, de la part du directeur des vingtièmes de sa généralité, des éclaircissements sur l'objet et la valeur des terrains et bois que le marquis d'Estourmel a cédés au Roi pour le canal. 18 novembre 1781. — Ordonnance de 3.866 l. 13 s. 4 d. dus au marquis d'Estourmel, pour terrains à lui pris par le canal. 22 janvier 1782. — Requête à l'Intendant, par les supérieure et religieuses de l'hôpital Ste-Agnès de Péronne, à l'effet d'être payées de l'indemnité pour terrains pris audit hôpital par le canal. Péronne, 9 janvier 1782, — etc.

C. 1462. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1781-1784. — Canal de la Somme. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui envoyant l'état des indemnités réclamées par M. de Ballainvilliers pour le dommage à lui causé par le canal de Picardie. Paris, 4 août 1781. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. Avril 1782. — Lettre de M. de Ballainvilliers à l'Intendant, sur le même objet. Paris, 26 novembre 1783. — « Copie de l'ordonnance de Mgr. l'Intendant de Picardie, au bas de la requête à lui présentée le 12 juillet 1781, par le sieur Lejeune, aubergiste à Éterpigny. » Copie du 10 octobre 1783, — etc.

C. 1463. (Liasse.) — 21 pièces papier (2 imprimées).

1782-1789. — Canal de la Somme. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, lui marquant que les baux de la pêche et des herbes du canal de la Somme sont à renouveler. Nauroy, 13 septembre 1782. — Avis de l'adjudication de la pêche et des herbes du canal, pour le 5 octobre 1782. — « Extrait des adjudications passées le 5 octobre 1782, pour la jouissance des digues, pêches, etc., du canal de la Somme. » — « Distribution des parties de la pêche et des digues du canal à affermer pour trois ans, à commencer du 1er janvier 1784. » — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur une requête d'Eugène Le Grand, adjudicataire des objets utiles du canal de la Somme, qui demande une diminution de 350 l. sur son bail qui est de 400 l., ou la résiliation de son adjudication. Péronne, 2 octobre 1785. — « Extrait du registre aux délibérations de la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens. » Délibération relative à l'obligation pour les adjudicataires des objets utiles du canal, d'en faire le faucardement. 29 décembre 1788. Expédition du 15 janvier 1789, — etc.

C. 1464. (Liasse.) — 9 pièces papier (1 plan).

1782-1783. — Canal de la Somme. — Requête d'Honoré Le Sot, laboureur à Herbécourt, à l'Intendant, à l'effet d'être autorisé à établir un entrepôt sur les deux rives du canal auprès du pont de Péronne. Herbécourt, 24 octobre 1782; et ordonnance de l'Intendant, faisant droit à ladite requête. 5 décembre 1782.— « Plan d'une partie du canal de la Somme, près les fortifications de Péronne. » 1782. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, relativement à des contraventions faites sur le canal de la Somme par Pierre L'Hôtellier, fermier d'eau des religieux de Corbie. 19 novembre 1782, — etc.

C. 1465. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1783-1784. — Canal de la Somme. — Lettre de M. Poulletier de Périgny à l'Intendant, au sujet des indemnités qui lui sont dues pour des portions de terres à lui prises par le canal, à St-Christ et Cizancourt. Paris, 11 janvier 1783. — Requête de François Lenoir, seigneur de Feuillères, à l'Intendant, sur les indemnités qui lui sont dues pour portions de terrains à lui pris par le canal. Amiens, 14 janvier 1784. — Réponse de l'Intendant à M. Poulletier de Périgny. 13 mai 1784. — « Projet de lettre à écrire par Mgr. l'Intendant à MM. de Feuillères et Morellet. » — Requête de Jacques Moufliers, entrepreneur de parties d'ouvrages à faire au canal, à l'Intendant, se disculpant de manœuvres dont il était accusé par M. Laurent de Lionne, pour procurer à un prix avantageux lesdites adjudications. 12 janvier (1784). — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite requête. Péronne, 14 mai 1784, — etc.

C. 1466. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1783-1786. — Canal de la Somme. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, relativement à l'indemnité due à la paroisse de Cerisy pour le canal. Péronne, 7 septembre 1783. — Ordonnance de l'Intendant relative à ladite indemnité. Amiens, 20 septembre 1783. — Ordonnance de l'Intendant, qui permet aux habitants de Cerisy de tourber dans le lit du canal. Amiens, 21 mai 1784, — etc.

C. 1467. (Liasse.) — 5 pièces papier (1 imprimée).

1783-1789. — Canal de la Somme. — « Clauses et conditions à observer par les personnes qui se rendront adjudicataires du faucardement de la Somme, depuis Sailly-Lorette jusques à Frise. » 14 septembre 1783. — Avis de l'adjudication du faucardement, pour le 14 octobre 1783. — Avis de l'adjudication du faucardement, pour le 25 mai 1789 (impr. affiche). — « Rapport sur le faucardement du canal. » 25 septembre 1789, — etc.

C. 1468. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 17 papier.

1783-1784.— Canal de la Somme.— « Extrait des projets de feu M. Laurent et M. Laurent de Lionne, relativement à la jonction de la navigation de la haute Somme avec celle de la basse. » 24 septembre 1783. — « Projet de lettre à écrire à M. le marquis de Ségur, relativement au passage de la navigation vis-à-vis la ville d'Amiens. » (1783).— Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur le même objet. Péronne, 27 septembre 1783. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui demandant son avis sur une requête de la marquise de Chazeron, propriétaire de la terre d'Offoy, sur le dommage que lui cause la construction du canal. Amiens, 5 octobre 1783. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 27 octobre 1783. — Ordonnance de l'Intendant rendue sur ladite requête. 5 novembre 1783. — « Adjudication du 3 novembre 1783, d'arbres appartenant au Roi, situés à Frise et à Barimont, dont le total de la vente monte à 1.631 l. » — « Copie du bail à cens fait par feu M. le marquis d'Estourmel, au profit du sieur Pierre Lavallard, tanneur, demeurant à Cappy, en date du 10 décembre 1761. » Copie du 17 novembre 1783. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, lui envoyant une convention qu'il a passée avec le sieur Lavalard, marchand tanneur à Cappy, relativement à un moulin à tan qu'il tenait à cens du marquis d'Estourmel, et dont la direction du canal exige la démolition. Péronne, 3 décembre 1783. — Approbation dudit traité par l'Intendant. 22 décembre 1783, — etc.

C. 1469. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 16 papier.

1783-1787. — Canal de la Somme. — Procès-verbal de contravention contre plusieurs poissonniers fermiers du canal, à Voyenne. 7 décembre 1783. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ce que la maîtrise des eaux et forêts de Noyon veut connaître de ladite affaire. 17 février 1784. — « Observations sur les prétentions de la maîtrise. » — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, sur ladite affaire. Paris, 10 avril 1784. — Arrêt du conseil d'État qui évoque la contestation dont s'agit par-devant l'Intendant. Versailles, 20 septembre 1784. — Ordonnance

de l'Intendant sur ladite affaire. 24 novembre 1785. — Requête des dits poissonniers à l'Intendant, à l'effet d'obtenir restitution de leurs filets qui ont été confisqués. Pargny, 21 janvier 1786, — etc.

C. 1470. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1784. — Canal de la Somme. — Mémoire de M. Laurent de Lionne, à l'effet de prier M. Tronville d'abattre tous les arbres plantés sur ses prés, plus près que de 30 pieds du bord de la Somme. 12 janvier. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur une requête par laquelle Louis Caron, adjudicataire de la ferme du canal de la Somme, de St-Simon à Chuignolles, demande une remise de 216 l. sur son bail, pour l'indemniser de la non jouissance de portions comprises audit bail. Péronne, 15 mai. — Ordonnance de l'Intendant, qui accorde audit Caron une remise de 180 l. 28 mai. — Lettre de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, l'informant de dégats arrivés au canal, entre Épenancourt et St-Christ, par suite d'une inondation de la Somme, causée par le dégel et la fonte des neiges. Péronne, 26 février. — Procès-verbal de visite des dits dégats. 22 avril, — etc.

C. 1471. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1784-1786. — Canal de la Somme. — « Extrait du registre aux délibérations de l'échevinage de la ville d'Amiens, des années 1455 à 1460, étant au dépôt des archives de ladite ville, sous la lettre 8e T. » Visitation du cours de la Somme par les échevins d'Amiens, et des travaux à faire, pour y rétablir la navigation. Copie du XVIIIe s. — Mémoire de la chambre de commerce à l'Intendant, sur ce que la rivière de Somme se trouve barrée par un banc de pierres et de cailloux, que l'inondation a formé au-dessous de la ville, depuis la seconde chaîne, jusqu'à l'habitation du sieur Bonvalet, ce qui empêche les bateaux d'arriver au port. Amiens, 13 mars 1784. — « Copie de la lettre des officiers municipaux de la ville d'Amiens à l'Intendant, du 4 septembre 1784. » — Lettre de l'Intendant au maréchal de Ségur, lui demandant, pour faciliter la navigation de la Somme et l'exécution des projets de M. Laurent. d'abaisser la partie du rempart entre le pont de Baraban et celui des Célestins, et celle entre le pont St-Michel et celui du Maucreux. Amiens, 9 septembre 1784. — Réponse du maréchal de Ségur à l'Intendant, autorisant lesdites modifications aux fortifications, mais à certaines conditions y énoncées. Versailles, 15 juillet 1785. — Lettre de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, sur ladite affaire. 24 juillet 1785. — « Dire de l'inspecteur général des domaines de la couronne », au sujet des droits du domaine sur le cours de la Somme, à travers la ville d'Amiens. 19 juin 1786, — etc.

C. 1472. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1784-1786. — Canal de la Somme. — Mémoire sur la nécessité de démolir le moulin d'Éclusiers pour le passage du canal, par M. Laurent de Lionne. 14 mai. — Lettre de l'Intendant au grand prieur de l'abbaye de St-Vaast d'Arras, sur l'indemnité à accorder au sieur Jean Caudron, à qui la jouissance dudit moulin a été cédée par bail emphytéotique du 16 mars 1700. 21 mai 1784. — « Projet de traité entre l'abbaye de St-Vaast, et l'administration du canal, pour le moulin d'Éclusiers. » 1784. — Lettre du grand prieur de l'abbaye de St-Vaast à l'Intendant, l'informant que son abbaye ne peut accepter le traité proposé. Arras, 2 juillet 1784. — « Copie du bail emphytéotique passé le 16 mars 1700 au sieur Jean Caudron, pour la jouissance du moulin d'Éclusiers et de ses dépendances. » — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, lui envoyant deux procès-verbaux d'estimation de terrains pris au chapitre de Péronne pour le canal, sur les terroirs d'Omiécourt-les-Cléry et Feuillières. 17 juillet 1784. — Certificat délivré par M. de la Touche, pour payer au sieur Brice, la somme de 1.132 l. 19 s., pour levée de plans et nivellements. Amiens, 28 juillet 1784. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur la fixation d'un point d'eau entre Péronne et St-Quentin. 24 août 1784. — « Canal de la Somme. Réclamation du loyer de la grange dépendant de la maison de M. de Lionne. » Péronne, 24 septembre 1784. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, à l'effet d'être autorisé à établir un magasin pour resserrer les outils, sur la digue gauche du canal, à Péronne. Péronne, 24 septembre 1784. — Lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant, autorisant la construction dudit magasin. Versailles, 10 mars 1786. — Contestation entre le syndic et la communauté de Vaux-sous-Corbie, relativement à l'adjudication du 26 mai 1784 des travaux du canal. 1784-1786, — etc.

C. 1473. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1785-1787. — Canal de la Somme. — Requête d'Augustin-Sébastien Tupigny, gentilhomme servant du comte d'Artois, fondé de procuration de Barbe-Françoise Bullot, à l'effet d'indemniser ladite Barbe-Françoise, de terrains sur elle pris par le canal. Ham,

29 janvier 1785. — Procès-verbal de levée des vannes nécessaires pour faciliter l'excavation du canal à Éclusiers. 8 août 1785. — Requête de Pierre-Crespin de la Salle, poissonnier à Buscourt, à l'Intendant, à l'effet d'être payé de l'indemnité à lui due pour des terrains pris par le canal. Décembre 1785. — Requête de Louis-Nicolas Caudron, fermier des eaux et moulin de Cléry-sur-Somme, à l'effet d'être indemnisé du chômage de son moulin pendant les travaux du canal. 3 juillet 1787. — « État des intérêts dus au chapitre de Saint-Fursy de Péronne par la direction du canal de la Somme », — etc.

C. 1474. (Liasse.) — 11 pièces papier (5 plans).

1785. — Canal de la Somme. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui envoyant les observations du parlement de Paris, sur le projet de lettres patentes concernant le canal de Picardie. Paris, 24 avril. — Réponse de l'Intendant à M. de la Millière. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur l'interruption de la navigation du canal de la Somme. Péronne, 2 octobre. — « Procès-verbal, avec la déclaration des terrains pris pour la formation du canal de la Somme, depuis la rivière de Somme, vis-à-vis Bray, jusques à Amiens, inclusivement. » — « Plan d'arpentage des terrains pris par le canal de la Somme, depuis la rivière de Somme jusque au grand Hugo. » — Id. du grand Hugo, jusque vis-à-vis le village de Morcourt. — Id. de Morcourt au pont de Cerisy. — Id. de Cerisy à Bouzancourt. — Id. de Bouzancourt au château de Vaire, — etc.

C. 1475. (Liasse.) — 24 pièces papier (7 imprimées).

1785. — Canal de la Somme. — Procès-verbal contre plusieurs adjudicataires du canal, pour non exécution des clauses de leur adjudication. 24 juin. — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, qui condamne les sieurs Cazier, Aubin le jeune et Lefèvre, solidairement avec leurs cautions, en l'amende envers le Roi, et en une indemnité envers les paroisses de Daours, Blangy et la Motte-Brebière, pour avoir commis aux conditions de leurs devis, des contraventions très nuisibles à la construction du canal de la Somme, ainsi qu'aux terrains contigus. » 28 juillet (impr. affiche). — Procès-verbal contre le sieur Gasselin, pour contravention relative au point d'eau. 23 juillet. — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, qui condamne le sieur Gasselin à 100 l. d'amende envers le Roi, pour avoir mis des hausses aux vannes des deux premières rayères ou vantelleries construites sur la chaussée de Vaulx. » 12 septembre (impr. affiche), — etc.

C. 1476. (Liasse.) — 9 pièces papier (5 imprimées).

1786. — Canal de la Somme. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur le retard arrivé dans les travaux du canal. 14 mars. — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, qui prescrit aux adjudicataires des travaux du canal de la Somme, de commettre un nombre suffisant d'ouvriers, pour parachever les ouvrages qu'ils ont entrepris, dans le temps fixé par leur devis ; et qui ordonne que, faute par eux de satisfaire aux dispositions de la présente ordonnance, il sera procédé à la folle enchère des défaillants, à la réadjudication des ouvrages dont ils ont entrepris l'exécution. » 29 mars (impr. affiche). — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, à l'effet d'être autorisé à employer le sieur Duquesne, comme inspecteur des travaux du canal de la Somme, et particulièrement des constructions d'écluses. 17 mars. — Avis de la mise en adjudication de travaux au canal, pour le 27 avril (impr. affiche), — etc.

C. 1477. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1786-1788. — Canal de la Somme. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur deux mémoires, l'un de la chambre de commerce de Picardie, et l'autre des négociants d'Amiens, relativement à la nécessité de rétablir d'Abbeville à Amiens, la navigation de la Somme, qui se trouve obstruée par des attérissements formés en plusieurs endroits. 12 mai 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui communiquant une lettre des sieurs Morgan père et fils, qui demandent de faire assigner sur l'octroi de Picardie les fonds nécessaires pour l'amélioration du canal de la Somme d'Amiens à Abbeville ; « et on m'assure, dans ce moment même, que cet octroi, déjà grevé si longtemps, et si injustement par l'assignat annuel d'une somme de 40.000 l., pour la construction des casernes d'Abbeville, va être chargé d'une nouvelle contribution de 10.000 l. par an, pour bâtir un manège, et que l'entretien des casernes qui emploiera chaque année une somme assez considérable, restera de plus à la charge de ce même octroi. Je ne peux croire, Monsieur et cher confrère, que vous vous soyez prêté volontairement à de pareils arrangements, d'après surtout ce que vous m'avez fait connaître de votre opinion relativement à la première distraction des fonds dont il s'agit, et j'ai lieu de penser d'ailleurs, que s'il eut été question d'une telle opération, vous eussiez

bien voulu m'en prévenir, pour que, de concert avec vous, je fisse tous mes efforts pour l'empêcher. » Paris, 15 mai 1786. — Réponse de l'Intendant à M. de la Millière. « Les sieurs Morgan n'ont sûrement pas ignoré les nouveaux arrêts de la chambre du commerce de Picardie, par rapport à la navigation de la Somme depuis Abbeville jusqu'à Amiens, et l'envoi d'un député de la chambre auprès de vous, Monsieur, pour solliciter l'effet de ses demandes..... Ainsi ils auraient dû attendre tranquillement que vous eussiez fait statuer sur ces nouvelles demandes du commerce, par M. le contrôleur général, et ne pas venir se jeter, sans qualité, à travers les arrêtés de la chambre du commerce; ..... cette démarche légère et inconséquente ne mériterait pas la moindre attention, si les sieurs Morgan n'avaient avancé dans leur lettre des faits controuvés, et qui paraissent vous affecter. Les casernes d'Abbeville sont faites : elles sont occupées par un régiment de cavalerie, et l'entrepreneur est entièrement payé. Ainsi l'octroi de Picardie n'est plus grevé de 40.000 l. par an pour leur construction. Quant à leur entretien, il n'a point encore été mis en question s'il sera porté à la charge de la ville d'Abbeville ou à celle de l'octroi de la province. Cependant, si cette ville, qui est dans l'apanage de Mgr. le comte d'Artois, trouve la même protection qu'elle a eue, pour obtenir que les casernes ne soient point mises à sa charge, malgré la vigoureuse résistance que j'ai faite dans le temps, et que je me propose de faire encore, pour empêcher que leur entretien soit mis à la charge de l'octroi, il pourra bien m'arriver de succomber encore dans ce point. Les sieurs Morgan sont de même bien peu instruits de ce qui s'est passé relativement à la construction du manège qui doit accompagner les casernes. Le ministre de la guerre a ordonné de la manière la plus ferme qu'elle aurait lieu, et ce n'est que sur les vives représentations que je lui ai faites, qu'il a promis de faire payer par le Roi la moitié de la dépense, dont le montant sera en totalité de 18.000 l. Il ne restera donc à payer par la province et par la ville que 9.000 l. Il est vrai que la ville ne veut rien payer, suivant son usage, mais j'ai demandé à M. le maréchal de Ségur un ordre du Roi en commandement, pour la contraindre à contribuer à la construction pour 4.500 l. » 26 mai 1786. — « Copie de la lettre de M. le maréchal de Castries à M. de la Millière », relativement au projet d'établissement d'un halage avec des chevaux sur les bords de la Somme, entre Abbeville et Amiens. 8 juin 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur le même objet. 14 juin 1786. — « Nouvelles représentations de la chambre du commerce de Picardie, sur les dangers que présente de plus en plus la navigation de la rivière de Somme, et l'indispensable nécessité d'y remédier. » Amiens, 12 février 1787. — « Copie d'une lettre écrite à M. Delamillière, intendant des ponts et chaussées, par la chambre du commerce de Picardie, le 14 mars 1787. » — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur ladite affaire. Paris, 22 août 1787. — « État estimatif des frais d'établissement d'un halage avec des chevaux sur les bords de la Somme, en supprimant les terrassements dont on peut se passer, employés dans le devis estimatif de M. Delatouche. » Amiens, 27 septembre 1787. — « Mémoire pour la chambre du commerce de Picardie, à l'effet de représenter de nouveau à l'administration la nécessité d'établir le plus tôt possible un halage avec des chevaux, pour favoriser la navigation de la rivière de Somme, depuis Abbeville jusqu'à Amiens. » Amiens, 26 septembre 1787. — « Copie d'une lettre écrite à M. de Corny, procureur du Roi de la ville, à Paris, par la chambre du commerce de Picardie, le 17 juin 1788 », — etc.

C. 1478. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1787-1789. — Canal de la Somme. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, relativement à la comptabilité du canal. Péronne, 2 janvier 1787. — Plaintes de la supérieure des religieuses de Corbie, sur le dommage causé à un plant d'arbres fruitiers par les travaux de canal. Corbie, 20 février 1787. — Indemnité à payer par Sa Majesté, à S.G.S. Mgr. le duc d'Orléans, pour entreprise faite par le canal de Picardie sur 3 pièces de terre du domaine de Neuville-les-Bray. » (1787). — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur le projet par le sieur Goguet, laboureur à Épenancourt, de construire un moulin à eau sur le canal. Péronne, 24 août 1787. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur la nécessité de démolir et de reconstruire les ponts du Maucreux et des Célestins à Amiens. Péronne, 11 novembre 1787. — « Extrait du registre aux délibérations des officiers municipaux de la ville d'Amiens », relativement aux dits travaux, et à l'établissement d'ateliers de charité sur le canal. 22 novembre 1787. Expédition du 23 février 1788. — Ordonnance de l'Intendant, qui nomme des experts pour les terrains et bâtiments pris par le canal. 9 décembre 1787. — Requête de onze particuliers et ménagers de St-Maurice à l'assemblée provinciale, à l'effet d'être indemnisés du préjudice que leur cause l'établissement du canal. 13 décembre 1787. — « Observations » sur le canal de la Somme, par M. Laurent de Lionne. Amiens, 8 décembre 1787, — etc.

C. 1479. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1788-1790. — Canal de la Somme. — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux d'Amiens, sur un changement à faire dans la direction du canal, dans la traverse de ladite ville. 11 février 1788. — Requête des syndic et habitants d'Éclusiers à l'assemblée provinciale, à l'effet d'être indemnisés de 24 journaux de communes pris pour le canal. 18 avril 1788. — « Extrait de la séance du bureau intermédiaire du département de Péronne, du 23 avril 1788 », sur le même objet. Expédition du 25 avril. — « Mémoire » sur ce que les habitants de Blangy se plaignent de l'abus que font les adjudicataires des travaux du canal, des conditions qui leur sont imposées dans leurs devis. 30 mai 1788. — Requête des syndic et habitants de Blangy à la commission intermédiaire du département d'Amiens, sur le même objet. 30 juin 1789. — Procès-verbal de visite des dits travaux, par Pierre-Charles-François Le Sellyer, avocat en Parlement et au bailliage d'Amiens, député au bureau intermédiaire du département d'Amiens, à ce commis par ledit bureau. 3 juillet 1789. — « Extrait du registre aux délibérations du bureau intermédiaire du département d'Amiens ». Délibération sur ladite affaire. 7 juillet 1789. Expédition du 10 juillet. — « Rapport du directeur du canal, sur la requête des habitants de Blangy. » 4 juin 1790. — Mémoire de M. Derveloy, sur l'indemnité prétendue par les sieur et dame Cataigne, entrepreneurs de manufacture à Amiens, pour le préjudice à eux causé par le creusement du canal. Amiens, 3 juillet 1788. — « Copie de la lettre écrite à M. Laurent de Lionne, par Tilloloy, curé de Méricourt-sur-Somme, le 10 novembre 1788 », relativement à des plaintes portées contre un garde du canal. — « Copie de la lettre écrite à M. Laurent de Lionne, par le sieur Delaporte, syndic de Méricourt. » — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 24 janvier 1789, — etc.

C. 1480. (Liasse.) — 38 pièces papier (1 imprimée).

1789. — Canal de la Somme. — « Extrait de la séance du 9 janvier 1789, de la commission intermédiaire provinciale de Picardie », relativement à un projet de règlement envoyé par M. Laurent de Lionne, pour prévenir les dégâts que pourraient occasionner les grandes eaux, lors du dégel et de la fonte des neiges. Expédition du 10 janvier. — « Copie de l'ordonnance de M. le comte d'Agay, intendant de Picardie, du 10 janvier 1789 », sur ledit objet. — Requête des habitants de St-Christ à l'Intendant, demandant qu'il soit pourvu à empêcher les eaux sauvages d'inonder leur village, lors de la fonte des neiges. 14 janvier. — « Extrait du registre aux délibérations de la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens, de la séance du 30 janvier 1789 », sur le renouvellement de l'adjudication de la ferme des eaux et digues du canal. Expédition du 28 avril. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire par lequel les habitants des villages situés entre Péronne et Bray, demandent la réparation du chemin que suivent les troupes pour aller par étapes de Péronne à Amiens, et qu'il soit prélevé une somme sur les fonds du canal, pour cette réparation. Paris, 16 avril. — « Extrait du registre aux délibérations de la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens, du 24 avril 1789 », sur un mémoire par lequel Joseph Daudrez, syndic de Bettencourt, demande l'établissement aux frais du canal, d'un pont audit lieu. Expédition du 9 juin. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur le mauvais état du pont provisionnel sur le canal de la Somme, à l'entrée de Péronne. Paris, 20 avril. — « Copie de la lettre écrite à la commission d'Amiens par M. Laurent de Lionne, le 13 mai 1789 », sur la suspension des travaux du canal, et la nécessité qu'il y aurait de les reprendre, pour fournir de l'ouvrage à une foule de malheureux. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur le même objet. Péronne, 13 mai. — Lettre de la commission intermédiaire provinciale de Picardie au bureau intermédiaire du département de Péronne, sur le même objet. Amiens, 16 mai. — « Situation des adjudications de terrasses entre Bray et Sailly-Lorette. » — Avis de la mise en adjudication de travaux au canal, pour les 25 mai et 17 juin 1789 (impr. affiche). — « Mémoire concernant le chemin de Péronne à Cappy et Bray, et une grande quantité de chemins du Santerre qui y aboutissent. » — Lettre de M. de Misery, baron de Biache, relativement audit mémoire. Versailles, 29 mai. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur ledit mémoire. 6 juin. — « Copie de la lettre écrite à M. d'Agay, par M. Laurent de Lionne, le 21 juin 1789 », sur ladite affaire. — « État de la dépense qu'occasionnerait la construction d'une partie de chaussée entre Péronne et Biache, pour communiquer au village susdit, ainsi qu'à ceux de Flaucourt, Herbécourt, Becquincourt, Dompierre, Assévillé, Feuillères, Frise, Éclusier, Cappy, Bray, Suzanne, etc. », par M. Berthelmy. Pé-

ronne, 14 août. — « Extrait du registre aux délibérations de la commission intermédiaire provinciale de Picardie », sur la reprise des travaux du canal demandée par le marquis d'Estourmel. 5 juin. Expédition du 6 juin. — « Extrait du registre aux délibérations de la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens, de la séance du 3 juillet 1789. » Expédition du 9 septembre. — « Copie de la lettre écrite à M. Laurent de Lionne par MM. les officiers municipaux de la ville de Bray », demandant la suspension de l'élargissement du contrefossé le long de la rivière. — Mémoire de M. Laurent de Lionne au bureau intermédiaire de Péronne, sur ledit objet. Péronne, 30 juin. — « Extrait du registre aux délibérations du bureau intermédiaire de l'assemblée du département de Péronne », sur les dégradations faites au canal par les riverains, de Cappy à St-Quentin, par l'extraction des tourbes. 30 juin. Expédition du 1er juillet. — « Détail estimatif des tourbes extraites des différentes parties d'excavations du canal de la Somme, entre Bray et Sailly-Lorette. » 21 septembre, — etc.

C. 1481. (Liasse.) — 69 pièces papier.

1789. — Canal de la Somme. — Travaux du canal. Appointements, toisés et feuilles de journées.

C. 1482. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1790. — Canal de la Somme. — Requête de M. Boistel de Belloy à la commission intermédiaire provinciale de Picardie, à l'effet d'être payé de l'indemnité qui lui est due pour terrains pris par le canal. 5 septembre. — Transaction avec les habitants de La Chaussée-Tirancourt, pour l'ouverture d'une rigole. 3 janvier. — « Rapport du commissaire chargé de traiter avec les habitants du village de La Chaussée-lès-Picquigny, de l'indemnité résultant de l'entreprise du canal de Picardie, sur leurs marais communaux, à MM. de la commission intermédiaire provinciale de Picardie. » — Mémoire sur les terrains pris par le canal dans la seigneurie de La Neuville-lès-Bray, appartenant au duc et à la duchesse de Chartres. XVIIIe s., — etc.

C. 1483. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1777-1782. — Canal de St-Valery. — « Observations sur le projet d'un canal, pour accélérer le transport des marchandises de la baie de St-Valery-sur-Somme à Amiens. » (1777). — Nomination par la chambre du commerce du Picardie, de MM. Léleu aîné, d'Amiens et Rivery, de St-Valery, comme députés à Paris pour suivre l'affaire de la construction du canal de St-Valery. 21 mars 1780. — « Mémoire présenté à Mgr. le comte d'Agay par la chambre du commerce de Picardie, pour lui exposer : 1° les motifs qui l'ont déterminée à demander l'exécution des plans et projets de M. Delatouche, ingénieur des ponts et chaussées, relativement au barrage de la Somme au-dessous d'Abbeville, et la formation d'un canal sur la rive gauche de cette rivière, pour conduire les eaux jusqu'à St-Valery », etc. 7 avril 1780. — « Réflexions succinctes sur le canal projeté entre Abbeville et St-Valery. » 1780. — Lettre de M. Rivery, envoyant lesdites réflexions rédigées par lui. St-Valery, 30 août 1780. — « Compte rendu à M. de Sartine, par M. Groignard, sur la baie de Somme. » St-Valery, 29 août 1780. — Mémoire pour les officiers municipaux d'Abbeville, se plaignant de n'avoir pas eu communication des plans et projets du canal de St-Valery, et demandant que l'établissement dudit canal ne nuise pas au privilège d'Abbeville d'être une ville d'entrepôt, non plus qu'au canal qui traverse la ville. 28 octobre 1781. — Nouveau mémoire des officiers municipaux d'Abbeville, sur le même objet. 1782, — etc.

C. 1484. (Liasse.) — 11 pièces papier (1 imprimée).

1782-1784. — Canal de St-Valery. — Délibération de la chambre du commerce de Picardie, à l'effet de demander l'étude immédiate des travaux à faire pour l'amélioration de la Somme entre Amiens et Sur-Somme. 5 mars 1782. — Lettre de la chambre du commerce à l'Intendant, l'informant qu'elle a député à Paris M. Masset, pour hâter l'achèvement de l'affaire du canal de St-Valery et de l'amélioration de la Somme, « à cause de l'état affreux où se trouve maintenant la baie de Somme. » Amiens, 20 septembre 1782. — Lettre du maréchal de Castries à l'Intendant, sur des représentations de la chambre du commerce de Picardie, à l'effet d'être autorisée à prendre sur le fonds du produit des 3 d. pour l. du fret, qui se perçoivent à St-Valery, de quoi fournir aux travaux ordonnés sur la rivière de Somme. Versailles, 19 février 1783. — « Lettres patentes du Roi données à Versailles le 28 novembre 1782, et lettres de surannation aussi données à Versailles le 16 juin 1784, registrées en la cour des Aides, à Paris, le 20 août 1784..... Autres lettres patentes du Roi, concernant les travaux à faire au port de St-Valery-sur-Somme, et les fonds à employer auxdits travaux, données à Versailles le 11 juin 1784 », etc. (impr. 8 p. in-fol.), — etc.

C. 1485. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1784-1785. — Canal de St-Valery. — Lettre des juge et consuls d'Abbeville à l'Intendant, réclamant contre une disposition des lettres patentes relatives au canal sur la basse Somme. Abbeville, 23 août 1784. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant qu'il a chargé le sieur de la Roche, d'étudier les moyens de faire droit à la réclamation des officiers municipaux d'Abbeville, qui demandent que le canal projeté leur procure la même hauteur d'eau que celle dont ils jouissent actuellement. Paris, 14 octobre 1784. — Délibération de l'hôtel-de-ville d'Abbeville, à l'effet d'envoyer à Paris deux députés, pour suivre les intérêts de la ville dans l'affaire du canal. 6 décembre 1784. — Mémoire des officiers municipaux d'Abbeville, sur le projet d'établissement dudit canal. — Lettre des officiers municipaux d'Abbeville à l'Intendant, lui envoyant ledit mémoire. 13 décembre 1784, — etc.

C. 1486. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 14 papier (5 imprimées).

1785. — Canal de St-Valery. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne l'exécution d'un canal de navigation d'Abbeville à St-Valery, dont le plan a été dressé par M. Delatouche, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et que l'arrêt du Conseil du 20 mars 1782, les lettres patentes du 28 novembre de la même année, et celles du 11 juin 1784, seront exécutés en ce qui n'y est pas dérogé par le présent arrêt. » Versailles, 18 juin (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui, sans avoir égard à l'arrêt de la cour des Aides, du 20 août 1784, ni aux oppositions formées à l'exécution des lettres patentes des 28 novembre 1782 et 11 juin 1784, évoque à soi et à son Conseil, toutes les contestations relatives à la perception du tarif ordonné par lesdites lettres patentes, et les renvoie par-devant le sieur intendant et commissaire départi en la généralité d'Amiens, pour y être jugées en première instance, sauf appel en son conseil. » 2 août (impr. affiche), — etc.

C. 1487. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1785-1790. — Canal de St-Valery. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur une gratification à accorder à M. de la Touche, pour tous les voyages qu'il a faits relativement aux projets de la Somme. 15 juillet 1785. — Réponse de l'Intendant à M. de la Millière. Amiens, 27 août 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que le ministre a accordé à M. de la Touche une gratification extraordinaire de 8.000 l. Paris, 24 mars 1786. — « État des paiements faits aux sous-ingénieurs et élèves des ponts et chaussées, employés à la suite des travaux, et aux opérations relatives aux ports maritimes et à la navigation de la Somme, depuis Amiens jusqu'à St-Valery, pendant l'année 1786. » Amiens, 31 décembre 1786. — « État des gratifications payées à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et aux sieurs Busson et Girard, élèves, suivant les ordres du Conseil, en date du 23 février 1786. » Amiens, 31 décembre 1786. — Ordonnance de 1.500 l. de gratification à M. de la Touche. 5 avril 1787. — Id. de 1.800 l. 5 avril 1787. — Id. de 1.500 l. 1er mai 1788. — Id. de 1.800 l. 1er mai 1788. — Lettre de la commission intermédiaire provinciale de Picardie à l'Intendant, au sujet de représentations à elle faites par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, relativement à l'obtention d'une gratification de 1.800 l. qu'il dit lui avoir été accordée annuellement. Amiens, 15 mars 1790, — etc.

C. 1488. (Liasse.) — 42 pièces papier (9 imprimées).

1786. — Canal de St-Valery. — « Devis des ouvrages à faire en terrassements, pour l'ouverture d'une partie du canal projeté sur la rive gauche de la Somme, entre le village de Sur-Somme et le port de St-Valery, sur 7.322 toises, 3 pieds, de longueur totale »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux à Jean-Baptiste Racine. 14 mars. — Détail estimatif des dits ouvrages. — Devis, détail estimatif et procès-verbal d'adjudication audit Racine des dits ouvrages, partie à la charge du commerce. 14 mars. — « Adjudication du canal de St-Valery-sur-Somme », pour le 2 mars (impr. affiche), — etc.

C. 1489. (Liasse.) — 10 pièces papier (3 imprimées).

1786. — Canal de St-Valery. — Procès-verbal d'information sur un vol de brouettes dans les travaux du canal. 17 juillet. — Mémoire de M. Dubrun à l'Intendant, sur ladite affaire. St-Valery, 24 juillet. — Mémoire de M. Dubrun à l'Intendant, au sujet de plusieurs particuliers de Cahon qui ont maltraité des ouvriers travaillant au canal. Saint-Valery, 14 août. — « Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, qui condamne les nommés Augustin Friville....., tous ouvriers du canal de St-Valery, à 8 jours de prison,

pour avoir voulu s'emparer des pompes des travaux dudit canal, et aussi à payer les frais de pansements, de maladie, indemnité de perte de temps, pour avoir frappé et blessé Hubert Morel et Jacques Hercelin. » 24 octobre (impr. affiche), — etc.

C. 1490. (Liasse.) — 44 pièces papier.

1786-1787. — Canal de St-Valery. — « Extrait du registre aux délibérations de la chambre du commerce de Picardie ». Délibération approuvant la conduite des délégués de la chambre à l'adjudication des travaux du canal. 3 mars 1786. — Ordonnances de paiements des travaux du canal, — etc.

C. 1491. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1786. — Canal de St-Valery. — Ordonnance de 150 l. de gratification au sieur Busson, élève des ponts et chaussées. 8 avril. — Id. au sieur Girard, élève des ponts et chaussées. 8 avril. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, au sujet de la demande faite par la chambre du commerce de Picardie, d'une gratification en faveur de M. Du Bois, inspecteur général des ponts et chaussées, pour les soins qu'il s'est donnés relativement au projet des travaux de la basse Somme. Le contrôleur général a remis pour statuer sur cet objet, au moment de l'examen de la situation des travaux qui auront été exécutés dans la généralité, au 31 décembre de la présente année. 6 mai. — Lettre de M. Delegorgue à l'Intendant, sur des requêtes et délibérations de la communauté des marchands épiciers-ciriers etc. d'Abbeville qui demandent à être autorisés à contribuer aux frais de la députation relative au canal. Abbeville, 12 juillet. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise ladite communauté à prendre dans sa caisse la somme de 200 l., pour ledit objet. 17 juillet, — etc.

C. 1492. (Liasse.) — 43 pièces papier.

1786-1787. — Canal de St-Valery. — Ordonnance de 15.000 l. à payer au sieur Racine, adjudicataire des travaux du canal. 16 mai 1786. — Id. 6 juin 1786. — Ordonnance de 2.750 l. 7 s. à payer au sieur Jourdain de l'Éloge, négociant à Amiens, pour frais de députation faite de lui par la chambre du commerce, relativement au canal. 23 juillet 1786. — Lettre du comte d'Hodicq à l'Intendant, se plaignant de ce que les travaux du canal enlèvent un grand nombre de bras à l'agriculture, à une saison où celle-ci a le plus besoin d'ouvriers. Arry, 21 mai 1786. — Mémoire de M. de la Touche à l'Intendant, relativement à ladite réclamation. Amiens, 8 juin 1786. — Mémoire de M. de la Touche à l'Intendant. Il lui est revenu « que plusieurs personnes d'Abbeville, qui ont des propriétés sur la direction du canal de St-Valery, et qui me regardent comme l'antagoniste de leur ville, redoutent les estimations que je dois faire de leurs indemnités, et se proposent même de se pourvoir contre. » Il pense qu'il conviendrait de nommer pour cette opération un commissaire particulier, et d'en charger M. Dubrun, subdélégué à St-Valery. St-Valery, 9 juin 1786. — Lettre de l'Intendant à M. Dubrun, l'informant qu'il l'a chargé de faire les estimations des propriétés enlevées pour le canal. 17 juin 1786. — Réponse de M. Dubrun à l'Intendant, dans laquelle il lui expose ses vues sur ladite opération. St-Valery, 26 juin 1786. — « Mémoire pour la chambre du commerce de Picardie, sur les avantages qui résulteraient pour la navigation, de la réunion des eaux qui s'écoulent du nouveau canal de la Somme, avec celles de la rivière d'Amboise, près St-Valery. » Amiens, 21 août 1786. — « Extrait des minutes du greffe du siège royal de l'amirauté de St-Valery-sur-Somme et dépendances », relativement au mauvais état du port de St-Valery. 13 juin 1787. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant qu'il se dispose à traverser prochainement sa généralité, mais qu'il aura le regret de ne pas le voir à Amiens. Il visitera les travaux de la Somme, et demande d'y être accompagné par M. de la Touche. Paris, 3 septembre 1786. — Lettre de M. de la Touche à l'Intendant, l'informant « que la digue du canal de St-Valery a été coupée dans trois endroits différents, par la marée de la nuit du 9 au 10 de ce mois. Le vent était si furieux, que la mer a monté sur le quai de la Ferté. Il y a plus de trente ans qu'on n'en avait vu une pareille. Un navire a été jeté à la côte, et toutes les digues de renclotures sur l'autre rive, ont été abimées. Le mal arrivé à celle du canal aurait été peu considérable, s'il eût été possible d'y remédier sur le-champ, mais étant en pleine mer, toute entreprise de refermer eut été en pure perte. » St-Valery, 11 septembre 1786. — Lettre de M. de la Touche à l'Intendant, sur la réparation des dits dégats, qui a été heureusement faite « pour la marée du 8 de ce mois, qui a encore monté plus haut que celle du 10 septembre dernier, mais sans faire aucuns dégats. » 12 septembre 1786. — « Bordereau des dépenses faites par la chambre du commerce de Picardie, pour la médaille et les deux bourses de jetons qu'elle a eu l'honneur de faire présenter à M. de la Millière à son passage à St-Valery,

le 30 septembre 1786. » — « Canal de St-Valery..... Situation des ouvrages ordonnés sur les fonds du commerce de Picardie, au 31 décembre 1786. » Amiens, 31 décembre 1786, — etc.

C. 1493. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1787. — Canal de St-Valery. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que sa généralité a été comprise dans la répartition des fonds destinés à la navigation pour 10.000 l., et qu'il lui a été accordé sur les fonds des ports maritimes 30.000 l., pour employer aux travaux de St-Valery. 2 avril. — Ordonnance de 2.563 l. 13 s. 9 d. au sieur Durand, député de la chambre du commerce de Picardie, pour les affaires de la navigation de la Somme. 18 avril. — Lettre des président et syndics de la chambre de commerce à l'Intendant, l'informant que le sieur Leleu aîné, négociant à Amiens, a offert ses services pour s'occuper de ses intérêts, pendant un séjour qu'il va faire à Paris. Amiens, 9 mai 1787. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur la proposition faite par la chambre du commerce de Picardie, d'accorder une gratification à M. Dubois, pour les soins qu'il s'est donnés au sujet des travaux de la basse Somme. 18 mai. — Lettre de M. de la Touche à M. Maugendre, sur un accident survenu dans les travaux du canal. St-Valery, 20 juin. — Lettre de M. de la Touche à l'Intendant, lui envoyant les devis et détails pour l'ouverture d'une nouvelle partie du canal de St-Valery. 25 juillet, — etc.

C. 1494. (Liasse.) — 28 pièces papier (1 plan).

1787-1788. — Canal de St-Valery. — « Plan de la rivière de Somme, vis-à-vis le noc de la digue du canal de St-Valery, sous le village de Boismont. » 1er janvier 1787. — Lettre de M. de la Touche à l'Intendant, contenant ses observations à la suite d'une visite qu'il vient de faire des travaux du canal. Paris, 8 octobre 1787. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur une délibération de l'amirauté de St-Valery, à l'effet d'obtenir la prompte exécution du clapet à la tête du contrefossé du canal du port de Saint-Valery. 1er février 1788. — « Rapport sur la délibération prise par l'amirauté de St-Valery-sur-Somme, à l'effet d'obtenir promptement et sans délai, l'exécution d'une petite écluse en charpente commencée à la tête du contrefossé du canal, et que les habitants de cette ville regardent comme le salut de leur port », par M. de la Touche. Amiens, 15 février 1788. — « Extrait du registre aux délibérations de la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens », sur le même objet. 30 juin 1788. Expédition du 1er juillet. — « Mémoire sur l'utilité de l'adjudication et de l'exécution provisoire du contrefossé, sur toute la longueur du canal, depuis Abbeville jusqu'à St-Valery. » — Observations de la commission intermédiaire du département d'Abbeville sur ledit mémoire. Novembre 1787, — etc.

C. 1495. (Liasse.) — 50 pièces papier.

1788-1790. — Canal de St-Valery. — Lettre de M. de la Touche à l'Intendant, relativement à un clayonnage qu'il a proposé pour le canal de St-Valery. Amiens, 23 février 1788. — « Devis des ouvrages à faire en terrasses, fascinages et clayonnages, pour le soutien des talus du canal de St-Valery-sur-Somme. » 22 avril 1788. — Adjudication infructueuse des dits travaux. 17 mai 1788. — « Observations sur le devis », par M. Œullio. 17 mai 1788. — « Extrait du registre aux délibérations de l'hôtel-de-ville » de St-Valery, à l'effet de hâter l'achèvement des travaux. 20 mai 1788. Expédition dudit jour. — Requête des officiers municipaux de St-Valery au bureau intermédiaire du département d'Amiens, sur le même objet. 28 juin 1788. — « Extrait du registre aux délibérations du bureau intermédiaire de l'assemblée du département d'Amiens », sur ladite requête. 1er juillet 1788. Expédition du 3 juillet. — « Observations sur les ouvrages du canal de Saint-Valery », par M. Dubois.. 24 juillet 1788. — « État des fonds destinés au canal de St-Valery, jusqu'à la fin de l'année 1788. » — « Extrait de la séance du 8 août 1788, de la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens. » Expédition du 14 août. — « Copie de la lettre de M. Brun, ingénieur, écrite à M. Delatouche, le 31 août 1788 », relativement aux dits travaux, et de la correspondance qui en a été la suite. — Lettre du bureau intermédiaire du département d'Abbeville à la commission intermédiaire provinciale de Picardie, le remerciant de l'avoir associé au bureau intermédiaire du département d'Amiens, pour toutes les opérations relatives au canal de la basse Somme. Abbeville, 19 novembre 1788. — « Observations sur les ouvrages à faire en terrasses, fascinages et clayonnages qu'on propose le long des deux côtés du canal, pour en soutenir les talus. » — « Liste des indemnités qu'il conviendrait de faire payer les premières, parce qu'elles contribueront beaucoup à déterminer les propriétaires avec lesquels on n'a pu convenir de prix. » — « Extrait d'un journal concernant les ouvrages du canal de St-Valery. » 17 mai 1788, — etc.

C. 1496. (Liasse.) — 27 pièces papier (1 imprimée).

1789. — Canal de St-Valery. — « Observations des commissaires, sur l'état du canal de Picardie à Saint-Valery, constaté par le procès-verbal du 10 novembre 1788. » 15 avril. — « Devis des ouvrages à faire en terrassements, pour l'ouverture d'une nouvelle partie du canal de St-Valery-sur-Somme, de 909 toises, 3 pieds de longueur, depuis le point indiqué D sur le plan, vis-à-vis le village de Sainneville, jusque compris la rivière de Gouy », partie à la charge du Roi; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 15 juin. — Id. partie à la charge du commerce. 15 juin. — Détail estimatif des dits ouvrages. — Avis de la mise en adjudication des dits ouvrages pour le 15 juin (impr. affiche), — etc.

C. 1497. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1790. — Canal de St-Valery. — Requête du sieur Lair, adjudicataire des travaux du canal de St-Valery à la commission intermédiaire de Picardie, se plaignant d'une erreur dans le devis des dits travaux, préjudiciable à ses intérêts. Amiens, 12 janvier. — Mémoire de M. de la Touche à l'Intendant, sur ladite requête. Amiens, 25 janvier. — Requête du sieur Lair à M. de la Millière, sur le même objet. 27 juin. Copie. — « Règlement et compte définitif de ce qui reste dû au sieur Racine sur les fonds du commerce, pour la première partie du canal de St-Valery, dont il s'est rendu adjudicataire le 14 mars 1786. » Amiens, 9 juillet. — Mémoire des négociants et capitaines de St-Valery à la commission intermédiaire provinciale, sur la nécessité de placer une buze à la tête du canal, — etc.

C. 1498. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1669-1670. — Canal Marchand à Abbeville. — Délibération de l'échevinage d'Abbeville, arrêtant de former opposition à l'adjudication de travaux qui doivent être exécutés pour faciliter le passage des bateaux. 11 septembre 1669. — Délibération de l'échevinage d'Abbeville, sur ce que, nonobstant son opposition, il a été passé outre à ladite adjudication, et arrêtant de députer le maïeur à Paris, pour poursuivre l'affaire auprès des ministres. 14 septembre 1669. — Délibération de l'échevinage d'Abbeville, n'existant pas d'autre moyen pour empêcher l'ouverture dudit canal au faubourg de Rouvroy, que de faire curer et creuser l'ancien canal, arrêtant « qu'il sera remontré à mondit sieur l'Intendant, et qu'on le suppliera de représenter à Mgr. Colbert, que la dépense qu'il faut faire pour creuser l'ancien canal de la ville est grande, et qu'il ne se trouvera personne pour s'en rendre adjudicataire à moins de 10.000 l., qu'à leur égard, depuis le retranchement des octrois de ladite ville, il ne leur reste de fonds que pour acquitter les charges ordinaires, de sorte qu'à peine peuvent-ils ménager tous les ans une somme de 3 ou 400 l., pour les réparations les plus presantes des ponts, chaussées et corps de garde d'icelle ville..... et tout le moyen qui leur peut rester pour y contribuer de leur part, et de faire faire une partie à corvées par les habitants de cette dite ville, à quoi ils se trouvent assez disposés, pour empêcher le changement que ce passage par les faubourgs de Rouvroy apporterait dans la ville, dont beaucoup d'habitants seraient obligés d'abandonner leurs maisons, prévenir la ruine et les ravages qu'ils prévoient que la mer, qui est ordinairement fort impétueuse en ces endroits, causerait, tant dans ce faubourg, que dans celui des Planches, qui est voisin, dont les terres sont de très grand prix, et les autres incommodités que le public souffrirait. Mais comme ce que peuvent faire les habitants de leur part n'est que de transporter les terres du canal dans les aires et places voisines les plus commodes..... et que ce canal ne se pouvant pas mettre tout à fait à sec, il y faudra employer des hommes pour charger les terres, qui soient presque toujours les pieds dans l'eau, ce qui ne se peut faire par des habitants à corvées », il sera demandé en conséquence au Roi un secours de 6.000 l. 12 octobre 1669. — Adjudication des travaux de curement du canal Marchand. 12 avril 1670. — Arrêt du conseil d'État, sur ladite adjudication. St-Germain, 28 juillet 1670. — Lettre de l'Intendant à M. Le Maire, ingénieur en chef à Abbeville, au sujet du curement du canal Marchand. Amiens, 9 juin 1723. — « État estimatif de la dépense à quoi pourra monter le curement de la rivière de Somme, depuis l'église de l'Hôtel-Dieu, jusqu'au pont neuf de la ville d'Abbeville. » 1723, — etc.

C. 1499. (Liasse.) — 29 pièces papier (4 imprimées, 3 plans).

1749-1759. — Canal Marchand à Abbeville. — « Devis des ouvrages à faire pour le curement et le recreusement du bras de la rivière de Somme, appelé le canal Marchand..... ensemble pour la démolition et reconstruction du pont aux Poissons, afin de l'exhausser de 3 pieds, et que la navigation puisse se faire librement par dessous », par M. Bayeux, inspecteur du pavé de Paris et des ponts et chaussées. Paris. 20 avril

1749; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 18 novembre 1749-7 février 1750. — « Devis des ouvrages à faire, pour le curement et le recreusement du bras de la rivière de Somme appelé le canal Marchand, depuis l'endroit où il se sépare du grand lit au-dessus d'Abbeville, jusqu'à celui où il rentre vers le milieu de la ville, et le revêtir de murs et quais », par M. Barbier, ingénieur des ponts et chaussées. Amiens, 8 octobre 1749; et procès-verbal d'adjudication des dits ouvrages 9 mai 1750. — « Détail estimatif des ouvrages à faire pour le recreusement du canal Marchand, et pour l'exhaussement du pont aux Poissons, afin de rétablir la navigation dans la traverse d'Abbeville. » XVIIIe s. — « Procès-verbal des représentations des titres des maisons sises sur le pont aux Poissons de cette ville » (d'Abbeville). 23 décembre 1749. — Plan des dites maisons. — « Procès-verbal d'estimation des maisons sur le pont aux Poissons. » 7 janvier 1750. — Procès-verbal d'estimation des indemnités dues pour détérioration des maisons voisines de celles qui doivent être détruites. 3 février 1750. — « Mémoire pour servir de réponse à la lettre écrite par M. Trudaine le 19 mars 1750 à M. Chauvelin. » 2 avril 1750. — Avis de la mise en adjudication des dits ouvrages pour le 4 avril 1750, (impr. affiche).—« Arrêt du conseil d'État du Roi, qui approuve l'adjudication passée pour les ouvrages à faire au canal Marchand d'Abbeville. » Versailles, 2 juin 1750. — « Toisé et détail des ouvrages faits en 1750 et 1751, pour le curement et recreusement du bras de la rivière de Somme appelé le canal Marchand d'Abbeville, le tout en conséquence de l'adjudication du 9 mai 1750 », par M. Dubois, ingénieur des ponts et chaussées de Picardie. Amiens, 28 mai 1752. — « Procès-verbal de réception des ouvrages pour le curement du canal Marchand d'Abbeville. » 28 mai 1752. — Mémoire des maïeur et échevins d'Abbeville et des négociants d'Amiens à M. Trudaine, à l'effet d'être autorisés à percevoir sur le produit du droit de sol pour livre du fret de St-Valery, les fonds nécessaires pour rembourser la somme de 66.994 l. 8 s. 4 d., qu'ils ont empruntée pour le curement du canal Marchand. 1754. — Ordonnance de l'Intendant, qui abolit le droit de sol pour livre sur les marchandises débarquant à St-Valery. 16 décembre 1759 (impr. affiche). — « Plan, profil, élévation du pont de l'Écluse. » XVIIIe s. — « Projet du pont de l'Écluse. » XVIIIe s., — etc.

C. 1500. (Liasse.) — 19 pièces papier (3 imprimées).

1751-1786. — Canaux divers. — « Procès-verbal des ponts de la ville de Corbie, sur le canal de la Barrette. » 1751. — Requête au conseil d'État par les habitants, corps et communauté de Corbie, à l'effet d'obtenir le décombrement du canal de la Barrette. 27 octobre 1757. — Procès-verbal relatif audit décombrement. 6 août 1760. — « Mémoire pour connaître s'il est de l'avantage du public qu'il soit percé un canal depuis Albert jusqu'à la rivière de Somme. » 30 juin 1759. — Ordonnance de l'Intendant, prescrivant le curage des canaux qui traversent la ville d'Amiens. 23 juillet 1772 (impr. affiche). — Avis du subdélégué de St-Valery, sur la réparation de l'écluse du Crotoy. 27 février 1777. — Lettre de M. Dubrun à l'Intendant, relativement au rétablissement de l'écluse du Crotoy. St-Valery, 15 novembre 1788. — Mémoire de M. Dubrun à l'Intendant, sur ladite affaire. St-Valery, 10 juin 1789. — « Rapport de M. l'abbé Bossut, de M. l'abbé Rochon, de M. de Fourcroy et de M. le marquis de Condorcet, membres de l'académie royale des sciences, sur la navigation intérieure de la Bretagne. » 2 septembre 1786 (impr. 20 p. in-4° Imp. Roy. 1786). — « Rapport de M. l'abbé Bossut, de M. l'abbé Rochon et de M. le marquis de Condorcet, membres de l'académie royale des sciences, sur le canal que le gouvernement fait construire en Nivernais, pour l'approvisionnement de Paris. » 2 septembre 1786 (impr. 6 p. in-4° Imp. Roy. 1786), — etc.

C. 1501. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 10 papier (2 plans).

1737-1754. — Port de St-Valery. — « Mémoire sur le port de St-Valery-sur-Somme », par M. Cocquart. 1737. — Mémoire de M. Roger à l'Intendant, sur les travaux à exécuter pour améliorer le chenal et curer le port de St-Valery. 13 février 1738. — « Plan du quai de la Ferté. » XVIIIe s. — Mémoire à M. Orry sur les moyens à prendre pour empêcher l'ensablement du port de St-Valery. 17 octobre 1739. — Arrêt du conseil d'État, portant approbation des ouvrages qui ont été faits en 1738 pour le décombrement du port de Saint-Valery et de la rivière d'Amboise. Fontainebleau, 27 octobre 1739.— « Plans et profils du moulin de Moulnelle, relatif au plan général. » XVIIIe s. — Mémoire de François Gatte, marchand à Abbeville, proposant de faire faire au port de St-Valery toutes les constructions nécessaires pour y recevoir sans danger tous les vaisseaux qui y débarqueront. 1742. — Mémoire sur la proposition du sieur Gatte. 1742. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire du sieur Gatte, qui propose de faire construi-

re un port au bourg d'Ault. 5 juin 1754, — etc.

C. 1502. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 40 papier (4 imprimées, 5 plans).

1751-1763. — Port de St-Valery. — Plan, profils et élévations de travaux à faire au quai de St-Valery, par M. Letellier. Cayeux, 29 juillet 1751. — « Procès-verbal de visite, concernant les dégradations d'une partie des quais du port de St-Valery-sur-Somme, et les réparations qu'il conviendrait y faire »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 27 mars 1752. — « Détail estimatif des différentes espèces d'ouvrages à faire, pour la réparation du mur de l'église de St-Valery. » 1754. — « Plan et élévation du mur de terrasse et de la partie de l'église de St-Valery, vue du côté de la baie de la Somme. » XVIII[e] s. — « Plan, profil et élévation, où sont marqués en jaune les ouvrages à faire pour la construction d'un mur en raccordement de la partie existante de l'ancien mur, avec celle nouvellement construite, dressé conformément aux ordres de M. d'Invau, intendant de Picardie, du 10 septembre 1756 », par M. Beffara. — Procès-verbal de visite du mur de terrasse de l'église de St-Valery. 24 septembre 1756. — « Devis et conditions des ouvrages à faire au mur de terrasse sous l'église de St-Valery, pour la construction d'un mur de raccordement entre la partie subsistante de l'ancien mur, et celle nouvellement reconstruite, afin d'éviter les dégradations que les grandes marées pourraient y causer », etc., par M. Beffara. Amiens, 9 février 1757. — « État estimatif des matériaux et main d'œuvre nécessaires aux ouvrages à faire au mur de terrasse sous l'église de St-Valery », etc., par M. Beffara. Amiens, 9 février 1757. — Requête à l'Intendant par Jacques de Cailly, docteur en Sorbonne, doyen de chrétienté, curé de St-Valery-sur-Somme et consorts, se plaignant du mauvais état des quais de la Ferté. Amiens, 16 janvier 1760. — Lettre de l'abbé de Cailly à l'Intendant, lui recommandant ladite requête. St-Valery, 16 janvier 1760. — « Devis pour la construction d'un quai qui est à faire à St-Valery, pour soutenir les terres qui tombent journellement dans le port de St-Valery, et même qu'à la suite, le canal dudit port se trouverait rempli et impraticable, pour les vaisseaux qui arrivent dans ledit port. » 13, 14 février 1760. — « Détail des ouvrages à faire, pour la reconstruction d'un quai en charpente battant à la mer, le long du port de la Ferté-St-Valery, sur une longueur de 106 toises, 2 pieds. » 9 mai 1760. — Lettre de M. Bertrand à l'Intendant, lui envoyant ledit projet de réparation du quai de St-Valery. — Avis de l'adjudication des dits travaux pour le 11 juillet 1760 (impr. affiche). — « Dessins d'un quai de charpente à construire le long du port de la Ferté-St-Valery. » 1760. — « Devis pour la reconstruction d'un quai de charpente battant à la mer, le long du port de la Ferté-St-Valery, sur 106 toises, 2 pieds de longueur, depuis le quai de maçonnerie vis-à-vis le dépôt du sel, jusqu'au premier angle du magasin des Corderies, près le Dernier sol »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 11-22 juillet 1760. — Requête des maire, échevins et principaux habitants de St-Valery à l'Intendant, à l'effet de hâter l'exécution des dits travaux. 16 septembre 1760. — Arrêt du conseil d'État, qui autorise lesdits travaux. Versailles, 17 juillet 1761. — « Situation, compte, et première réception des ouvrages faits pour la construction d'un nouveau quai de charpente au port de la Ferté-St-Valery, adjugé au sieur Gabriel Fropos, le 12 juillet 1760, moyennant la somme de 13.200 l. » Amiens, 5 janvier 1762. — Réception définitive des dits travaux, par M. Bertrand. Boulogne, 27 juin 1762. — « Détail estimatif des ouvrages à faire pour le parachèvement du quai de charpente le long du port de la Ferté-lès-St-Valery, sur la longueur de 30 toises », par M. Bertrand, sous-ingénieur des ponts et chaussées de Picardie. 30 janvier 1763. — Avis de la mise en adjudication des dits travaux, pour le 29 juillet 1763 (impr. affiche). — « Devis des ouvrages à faire, pour le parachèvement du quai de charpente, nouvellement construit le long du port de la Ferté-lès-St-Valery »; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 29 juillet - 3 septembre 1763. — « Prolongement du quai de charpente de la Ferté-lès-St-Valery, à construire sur 30 toises de longueur », profils et élévation. 1763, — etc.

C. 1503. (Liasse.) — 7 pièces papier (1 plan).

1761-1762. — Port de St-Valery. — Mémoire de M. Bertrand à l'Intendant, relativement à l'établissement d'un faux quai le long du quai de la Ferté. Boulogne, 8 novembre 1761. — « Formes et précautions à observer par les habitants riverains du nouveau quai de la Ferté-St-Valery, pour la construction d'un faux quai, qui puisse garantir leurs maisons et leurs passages, sans endommager ni trop charger le nouveau quai. » 23 novembre 1761. — « Dessin du faux quai à établir sur le grand quai neuf de la Ferté-St-Valery. » — « Ordonnance pour permettre la construction d'un faux quai à St-Valery. » 31 décembre 1761, — etc.

C. 1504. (Liasse.) — 35 pièces papier (2 plans).

1762-1765. — Port de St-Valery. — Lettre de M. Bertin à l'Intendant, sur les travaux à faire au port de St-Valery. 16 août 1762. — « Observations pour servir à répondre à la lettre de M. le contrôleur général à M. l'Intendant, du 16 août 1762. » — Réponse de l'Intendant au contrôleur général. Amiens, 10 décembre 1762. — Lettre de M. F. Œuillo, fils, à l'Intendant, sur un travail qu'il a fait pour parer à l'ensablement du port de St-Valery. Bruyères, 11 juin 1763. — Mémoire de la chambre du commerce de Picardie à l'Intendant, appuyant le projet du sieur Œuillo, et observant « que les bancs de sable depuis Petit-Port jusqu'à la Ferté s'accroissent de jour en jour, du côté du Sud, et qu'ils sont si hauts, depuis Boismont jusqu'à Pinchefalize, que la mer ne les couvre plus en morte eau. Ces bancs éloignent la Somme du côté du Nord, et elle se trouve actuellement si écartée du port, qu'on ne découvre qu'à peine et imparfaitement l'endroit par où elle passe, et son embouchure se rend au-dessous de la paroisse. Il est observé sur ces variations, que cet éloignement détournant les marées qui suivent toujours le lit de cette rivière, occasionne l'accroissement d'un banc de sable qui a commencé à se former depuis le port, jusqu'à la Ferté, en sorte que les navires, pour éviter de rester sur ce banc, et pour prendre le beau temps et une haute mer pour venir dans le port, sont obligés de se placer sous la Ferté, et de se mettre au même endroit, lorsqu'ils sont prêts à faire voile, pour attendre le vent favorable. » Amiens, 17 janvier 1764. — « Copie de la lettre écrite à Mgr. de Laverdy, contrôleur général des finances, par les président et syndics de la chambre du commerce de Picardie, le 29 septembre 1764 », relativement aux travaux demandés pour le port de St-Valery. « La Picardie n'a aucun port assuré qui soit commerçant : ceux de Boulogne et de Calais ne peuvent passer pour tels, si on considère que les marchandises qui y abordent ne sont que pour la consommation de leur gouvernement, à l'exception des sels qui passent en Artois. Etaples ne reçoit que cette dernière denrée et des eaux-de-vie. Peut-être le commerce n'est-il si assuré dans ces trois ports, que par le défaut de rivière navigable, qui puisse favoriser économiquement le transport des marchandises que les provinces voisines pourraient en tirer. St-Valery, beaucoup plus recommandable, à cause de l'embouchure de la Somme, qui rend à Amiens, à peu de frais, qui pourraient encore être réduits, les marchandises qui y arrivent de toutes les parties de l'Europe, approvisionne non-seulement la Picardie, mais Paris même, pour des objets assez importants, l'Ile de France, la Champagne, la Bourgogne, la Suisse, la Lorraine et plusieurs autres endroits. Ces provinces et ces états l'empruntent souvent pour la traite de leurs marchandises. » — Lettre de M. Poncet de la Grave, procureur du Roi au siège général de l'amirauté de France, marquant que « les amirautés de St-Valery-sur-Somme et celle d'Eu et Tréport étant en contestation sur leurs limites, j'ai demandé aux premiers un plan de la côte, depuis Abbeville jusqu'au bourg d'Ault. Ils m'ont répondu le 25 du mois dernier, qu'ils étaient dans l'impossibilité de le faire lever, n'ayant personne sur les lieux en état de le faire, mais que M. de Bompar, ingénieur en chef en Picardie, avait levé le même plan il y a peu de temps. J'ai écrit en conséquence à ce Monsieur, pour le prier de m'en faire faire une copie, aux offres d'en payer la dépense. » Il lui demande de vouloir bien l'y autoriser. Paris, 2 mars 1765. — Mémoire de M. Jumel-Riquier à l'Intendant, sur les travaux à faire à St-Valery. Amiens, 2 mars 1765. — « Plan du cours de la rivière de Somme, depuis Pinchefalize jusqu'à St-Valery, avec un petit canal pour conduire cette rivière dans le port de ladite ville, par F. Œuillo des Bruyères. » Avril 1765. — « Mémoire pour ramener la Somme dans le port de St-Valery, en moins de quinze jours », par M. Œuillo des Bruyères. 19 avril 1765. — Lettre des maire et échevins de St-Valery à l'Intendant, pour appuyer la proposition de M. Œuillo. St-Valery, 21 avril 1765. — Mémoire de M. Blondin à l'Intendant, sur ledit projet. St-Valery, 26 avril 1765. — Lettre de M. Œuillo à l'Intendant, pour le remercier d'avoir approuvé l'exécution des travaux qu'il propose. Bruyères, 27 avril 1765. — Ordonnance de 2.085 l., pour le paiement des dits travaux. 24 mai 1765. — Délibération de l'échevinage de St-Valery, pour le paiement de matelots, qui ont été employés à divers ouvrages, pour rompre un courant, qui menaçait de faire dévier le cours de la Somme vers Noyelle. 25 mai 1765, — etc.

C. 1505. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 36 papier.

1767-1784. — Port de St-Valery. — « Mémoire sur le rétablissement d'un port à l'embouchure de la Somme. » — Lettre des juge et consuls d'Abbeville à l'Intendant, lui envoyant ledit mémoire. Abbeville, 18 mai 1767. — Mémoire de M. Bompart à l'Intendant, sur les moyens à prendre pour rendre plus commode l'entrée et la sortie du port de St-Valery. Amiens. 12 juillet 1767. — « Extrait du registre aux délibérations de la chambre du commerce de Picardie, du 28 octobre

1777. » Délibération relative à l'ensablement du port de St-Valery, et la nécessité d'y apporter remède. — « Mémoire pour la ville d'Abbeville », réclamant le transport du port de la baie de Somme au Crotoy, plutôt qu'à St-Valery. 1777. — Lettre de M. Parent à la chambre du commerce, relativement aux travaux de St-Valery. Paris, 8 février 1778. — Mémoire de M. Œuillo, relativement aux dits travaux. Bruyères, 21 mars 1778. — « Copie d'un arrêt du Conseil du 19 octobre 1778, touchant le rétablissement du port de Saint-Valery et l'ouverture d'un canal, sur la rive gauche de la Somme, depuis le Petit-Port, jusqu'à la pointe de Pinchefalize. » — Mémoire de M. Œuillo, sur lesdits travaux. Bruyères, 22 décembre 1778. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, lui demandant son avis sur une délibération de la chambre du commerce de Picardie, qui se plaint de ce que la ville d'Abbeville a formé opposition à l'arrêt du Conseil du 19 octobre 1778, qui commet M. de la Touche pour dresser les plans, devis et détail estimatif des ouvrages nécessaires pour le rétablissement du port de St-Valery. Paris, 12 novembre 1779. — Arrêt du conseil d'Etat concernant le rétablissement du port de St-Valery. Versailles, 20 mars 1782. — « Lettres patentes qui autorisent la chambre du commerce de Picardie à faire un emprunt de 934.000 l., pour le rétablissement du port de Saint-Valery, et à lever un octroi pendant 20 ans. » Versailles, 28 novembre 1782. — Surannation des dites lettres patentes. Versailles, 16 juin 1784. — « Mémoire des officiers municipaux d'Abbeville, sur la supériorité du Crotoy sur St-Valery, pour l'établissement d'un port à l'embouchure de la Somme. 26 mars 1783. — Mémoire pour la chambre du commerce de Picardie, à l'effet de prier MM. les officiers municipaux de la ville d'Amiens, d'accorder la garantie de l'hôtel-de-ville, pour un emprunt de 934.000 l., dont l'emploi est destiné à améliorer le port de St-Valery, et à creuser un nouveau lit à la rivière de Somme, depuis Abbeville jusqu'à Pinchefalize près de St-Valery. » Amiens, 31 juillet 1783, — etc.

C. 1506. (Liasse.) — 37 pièces papier (1 imprimée).

1784-1786. — Port de St-Valery. — Lettre du maréchal de Castries à l'Intendant, lui demandant son avis sur une demande de la chambre du commerce de Picardie, à l'effet d'être autorisée à prélever sur les 3 d. par livre du fret qui se perçoit à St-Valery, les frais d'une députation qu'elle se propose de faire pour obtenir le rétablissement dudit port. Versailles, 19 février 1784. — Lettre de M. Blondel à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire présenté par la chambre du commerce de Picardie, proposant les moyens d'exécuter sans emprunt les travaux ordonnés par le Conseil pour améliorer le port de St-Valery et la navigation de la Somme. Paris, 28 mars 1784. — Lettre de M. de la Touche, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'Intendant, sur le même objet. 5 avril 1784. — « Lettres patentes concernant les travaux à faire au port de St-Valery, et les fonds à employer aux dits travaux. » Versailles, 11 juin 1784. — Mémoire relatif à la nécessité de creuser un canal sur la rive gauche de la Somme, pour l'amélioration du port de St-Valery. XVIIIe s. — « Réponse au mémoire présenté à Mgr. l'Intendant par quelques particuliers de St-Valery, sur le tarif des droits établis pour le rétablissement dudit port, aux termes des lettres patentes des 22 novembre 1782 et 11 juin 1784 », par MM. Jacques Daire, Étienne Joly, Cordier et Cornet. Amiens, 25 juin 1785. — Requête de la chambre du commerce au garde des sceaux, se plaignant d'être diffamée dans un écrit anonyme, relatif aux affaires du port de St-Valery. Amiens, 2 août 1785. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui supprime un imprimé sans permission et sans nom d'imprimeur, ayant pour titre : *Lettre du sieur...., ancien négociant d'Amiens, à M. le comte d'Agay, intendant de Picardie,* commençant par ces mots : *On assure que le Conseil;* et finissant par ceux-ci : *aller faire naufrage dans un port.* » St-Cloud, 10 septembre 1785 (impr. affiche), — etc.

C. 1507. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1786-1789. — Port de St-Valery. — Lettre de l'Intendant à M. de la Millière, sur l'adjudication des travaux du port de St-Valery. 4 mars 1786. — « Mémoire pour la chambre du commerce de Picardie, à l'effet de supplier le Conseil de vouloir lui accorder une augmentation de fonds, pour les travaux du port de St-Valery. » Amiens, 23 janvier 1787. — « Mémoire sur la préférence due au port de St-Valery sur celui de Dieppe, pour le nouveau canal de Paris. » XVIIIe s. — Mémoire des négociants de St-Valery, à l'effet d'obtenir en faveur de ce port la libre navigation pour le commerce des colonies. XVIIIe s., — etc.

C. 1508. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1780-1781. — Port de St-Valery. — « Procès-verbal d'une plantation de pieux à la pointe du Hourdel. » 17 octobre 1780. — Lettre des président et syndics de

la chambre du commerce à l'Intendant, relativement à ladite plantation. Amiens, 29 décembre 1780, — etc.

C. 1509. (Liasse.) — 29 pièces papier (3 imprimées).

1766-1789. — Mines et minières. — « État des mines qui ont été découvertes dans la subdélégation d'Abbeville. » 2 janvier 1766. — Lettre de M. Trudaine de Montigny à l'Intendant, lui mandant que « le sieur Boucher, maître de forges à Arc, près Châteauvillain, s'occupe de faire des essais des différentes mines de fer du royaume. Il a besoin à cet effet, qu'on lui procure du minéral. Je vous prie de vouloir bien écrire à tous les maîtres de forges de la Picardie, de vous en envoyer une quantité suffisante, qu'ils auront grand soin d'étiqueter du nom de l'endroit d'où il aura été tiré, et je vous serai obligé de me faire passer le tout dans une caisse, que vous voudrez bien faire arranger de façon qu'une mine ne puisse pas être confondue avec une autre. » Paris, 15 juillet 1767. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant règlement pour l'ouverture des carrières et chemins aux abords. » 5 avril 1772 (impr. 4 p. in-4º Imp. Roy. 1772). — « Mines. Généralité de Picardie. Sommes dues par les concessionnaires, et dont le recouvrement est à faire. » 1780. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant création de quatre inspecteurs des mines. » 21 mars 1781 (impr. 3 p. in-4º Imp. Roy. 1781). — Lettre de M. Necker à l'Intendant, l'informant que les mines de sa généralité seront visitées cette année par M. Monnet, inspecteur des mines. Paris, 22 avril 1781. — Lettre de M. de Belterre à l'Intendant, à propos de la prochaine inspection de M. Monnet. « Nous n'avons pas d'autres mines en exploitation dans le Boulonnois, que celles de charbon. On assure qu'il s'y trouve des mines d'étain et de fer. On a fait des essais autrefois, mais, soit qu'ils aient été mal dirigés, soit que les entrepreneurs les aient entrepris trop légèrement et sans avoir de fonds suffisants pour les conduire à fin, ils ont été abandonnés après de premières dépenses en pure perte. » Boulogne, 3 mai 1781. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, lui envoyant plusieurs exemplaires de trois arrêts relatifs aux mines, le Roi se proposant de donner une attention particulière à tout ce qui a rapport à cette branche d'industrie, et lui faisant diverses recommandations pour l'exécution des dits arrêts. Paris, 27 mai 1783. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un exemplaire de la description méthodique du cabinet de l'école royale des mines. Il croit « qu'il serait avantageux de faire une collection de nos minéraux divisés par généralités, et de conserver dans chaque intendance un double des échantillons extraits du sol des provinces qui la composent. Les employés des mines formeraient successivement cette collection lors de leurs tournées, et une description publiée annuellement annoncerait la nature et la richesse de ces minéraux. » Paris, 30 août 1784. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les contestations qui pourront naître entre les propriétaires des terrains et les entrepreneurs des mines, continueront d'être portées devant les sieurs intendants et commissaires départis dans les provinces du royaume. » Versailles, 29 décembre 1786 (impr. 2 p. in-4º Imp. Roy. 1786), — etc.

C. 1510. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1779-1784. — Mines et minières. Charbons de terre. — Requête d'Henri-Charles-Armand de Guiselain, écuyer, seigneur des Barreaux, à M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, à l'effet d'être autorisé à exploiter une mine de charbon de terre qu'il a découverte sur la paroisse de Réty. 23 août 1779. — Lettre de M. de Choiseul-Gouffier à l'Intendant, relativement à des fouilles de charbon qu'il a entreprises près de Boulogne. Paris, 15 avril 1783. — Lettre du marquis de Saisseval à l'Intendant, à l'effet d'obtenir un privilège pour l'exploitation des mines de charbon de Réty sur les terres de M. des Barreaux, dans lesquelles M. de Choiseul et lui ont pris un intérêt. Paris, rue St-Dominique, 23 juin 1783. — Lettre de la marquise de Choiseul-Gouffier à l'Intendant, sur le même objet. 27 juin 1783. — Lettre de M. de Belterre à l'Intendant, sur ce que M. des Barreaux a fait ouvrir des fosses à charbon sur la paroisse de Réty, sans permission. Boulogne, 7 juillet 1783. — « Extrait du registre de la subdélégation de Boulogne. » Dénonciation contre ledit sieur des Barreaux. 8 juillet 1783. — Lettre de M. de Belterre à l'Intendant, relativement à ladite dénonciation. Boulogne, 12 juillet 1783. — Correspondance relative à ladite affaire. — « Observations sur la requête ci-jointe, par laquelle le sieur Desbarreaux demande qu'il lui soit permis, par provision, de continuer les exploitations de mines de charbon qu'il dit avoir commencées sur le Rietz-Brousta, dépendant d'une de ses fermes en la paroisse de Réty », par M. de Belterre. Boulogne, 10 août 1783. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui marquant que le contrôleur général a pensé qu'il n'était pas nécessaire de saisir le Conseil de ladite affaire, et qu'il s'en rapportait à lui pour rendre l'ordonnance nécessaire. Paris, 3 septembre 1783. — Requête

à l'Intendant par le vicomte Desandrouin, cessionnaire de Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Villequier, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, maréchal de ses camps et armées, gouverneur de Boulogne et Boulonnois, se plaignant des entreprises du sieur des Barreaux. 19 septembre 1783. — Ordonnance de l'Intendant, ordonnant par provision, la suspension de tous travaux d'extraction de charbon commencés à Réty par le sieur Guizelain des Barreaux. 15 octobre 1783. — Lettre du duc de Villequier à l'Intendant, se plaignant de ce que, malgré les défenses faites, Mme des Barreaux et M. de Fontanieu continuent à extraire du charbon. Château de Villequier, 6 novembre 1783. — « Avis sur la requête du sieur Desbarreaux, insérée en l'arrêt ci-joint, qui en ordonne la communication, et sur les dires des parties contenus au procès-verbal ordonné par ledit arrêt, et pièces y jointes », par M. de Belterre. Boulogne, 6 janvier 1784. — Mémoire de l'Intendant à M. de Calonne, sur ladite affaire. 15 janvier 1784. — « Ordonnance pour permettre de continuer la fouille et exploitation des fosses faites à la Thuillerie et à l'Arriès-Brousta, pour en extraire du charbon de terre, etc. » 2 avril 1784, — etc.

C. 1511. (Liasse.) — 51 pièces papier (1 imprimée, 1 plan).

1782-1784. — Mines et minières. Charbon de terre. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, sur un mémoire du sieur Pierrard et associés, qui demandent « la concession des mines de charbon qu'ils ont découvertes ou pourront découvrir dans les terrains situés entre le village de Vigogne, Darvert, Villy, St-Viguier et Capelle près du Vieil Hesdin et de Doulens. Je vous prie de vouloir bien faire extraire des échantillons de ces mines en présence de votre subdélégué, de me les envoyer avec le procès-verbal d'extraction, de vous assurer si elles ne sont point dans l'étendue d'une concession antérieure, si elles sont à la proximité des eaux, des bois et des débouchés nécessaires à leur exploitation, et quelle étendue on peut leur assigner, enfin si le sieur Pierrard et ses associés ont des fonds suffisants et les connaissances nécessaires pour une entreprise de ce genre. » Paris, 15 février 1782. — Lettre de M. Le Senne à l'Intendant. « Le Viel Hesdin est de la province d'Artois, à 8 lieues de Doullens, et le village de Capelle, assis dans la même province d'Artois, avoisine effectivement le Viel Hesdin. Quant aux autres, j'ignore leur situation : ils ne sont sûrement pas de la subdélégation de Doullens, à moins que les noms en soient mal rendus, et qu'au lieu de Vigogne et St-Viguier, on ait voulu écrire La Vicogne et St-Ricquier. Je n'ai pu donc, Monseigneur, faire faire les opérations que votre lettre prescrit. Ces opérations demandaient d'ailleurs la présence et le concours du sieur Pierrard, et personne ne s'est présenté pour lui. Je ne sais de quel pays il est, on ne le connaît pas ici. » Doullens, 8 mars 1782. — Lettre d'André-Joseph Piérard, résidant à Valenciennes, faisant connaître qu'il a « présenté un mémoire à Mgr. ministre des finances, à l'effet d'obtenir un privilège exclusif pour exploiter des mines de charbon de terre en Picardie, entre les alignements tirés depuis Doullens jusqu'au village de Vigogne, de Vigogne à Domart, de Domart au village de Franciers, de Franciers à St-Ricquier, de St-Ricquier au village de Capelle, de Capelle à Frévent, et de Frévent à Doullens. » Valenciennes, 9 avril 1782. — Lettre de M. Le Senne à l'Intendant. Il a écrit au sieur Piérard, de se rendre sur les lieux, pour procéder à l'extraction des échantillons demandés par le ministre, « mais, par sa réponse ci-jointe, il me fait connaître que cette opération est trop coûteuse pour s'y livrer, sans au préalable être muni d'un privilège, ou au moins d'une permission qui lui assure ce privilège. En cela il me paraît, Monseigneur, que le sieur Pierrard agit prudemment, et mon zèle pour le bien de la province me fait désirer que le ministre de la finance accorde cette permission, cette assurance provisoire au sieur Pierrard. Vous le savez mieux que moi, le prix du bois est très cher dans cette province, et deviendra excessif, si on ne trouve un moyen de suppléer à sa rareté. Notre canton de Doullens est d'ailleurs sans industrie, et l'exploitation d'une usine emploierait bien des bras oisifs. A tous égards, cette exploitation produirait les plus grands avantages. Aussi, à titre de citoyen et de bon patriote, je vous supplie, Monseigneur, de protéger le projet du sieur Pierrard. » Doullens, 15 mai 1782. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise André-Joseph Pierrard à exploiter provisoirement lesdites mines de charbon, pendant un an. 2 décembre 1782. — « Copie de la lettre écrite le 11 décembre 1782 à M. Le Senne, subdélégué à Doullens, par M. Pierrard, de Valenciennes », le remerciant de ses bons offices. — Lettre à l'Intendant par le sieur Piérard, ayant appris « qu'une société composée de M. le comte de Malet de Compiègne, le sieur Simon le Clercq et compagnie, demandait la démarcation que vous m'avez fait la grâce de m'accorder en Picardie, aux fins d'exploiter les mines de charbon de terre que j'y pourrai découvrir. » Il

demande qu'on n'accorde rien à son préjudice. Valenciennes, 16 avril 1783. — Réponse de l'Intendant au sieur Piérard. S'il fait promptement les opérations préliminaires qu'il lui a demandées, le Conseil ne permettra pas qu'une autre compagnie que la sienne fasse des recherches dans ce canton, mais qu'il ne perde pas de temps. 22 avril 1782. — « Copie de la lettre écrite le 7 septembre 1783 à M. Le Senne, subdélégué à Doullens, par M. Pierrard », l'informant « du retour de mes ouvriers, qui sont revenus ici pour voir leurs femmes, à cause que c'est le temps de la foire de cette ville, qui est un moment de récréation pour beaucoup d'habitants. Je suis indécis si je dois les renvoyer avant d'obtenir l'octroi sur la démarcation que j'ai demandée; car il faut à présent entrer dans des dépenses plus fortes que celles des premières opérations, dont je crois qu'il n'est pas à propos d'entreprendre, avant d'être muni d'une concession qui nous assure d'une jouissance paisible des travaux à faire. Mes forages de Barly m'ont indiqué un terrain où il se trouve une grande profondeur de niveau à passer, mais j'ai été plus heureux à Neuvillette, où le terrain est plus solide et les niveaux plus relevés. Je compte y faire un établissement de travaux, pour tirer les conséquences nécessaires. » — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, sur la demande de concession faite par le sieur Piérard. « Vous savez qu'il est de règle que cette grâce n'ait lieu qu'après s'être assuré de l'existence et de la qualité du minéral : cependant, comme il paraît urgent de trouver à suppléer le bois dans votre département, le ministre consentira à exempter ce particulier des formalités d'usage, pourvu qu'il se soumette à suivre ses recherches avec ardeur, et à vous informer tous les six mois du résultat de ses travaux, sous peine de déchéance de la grâce qui lui aura été accordée. » Paris, 4 novembre 1783. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui accorde au sieur André-Joseph Piérard, ses héritiers, successeurs et ayant cause, pour vingt années à compter de ce jour, la permission d'exploiter exclusivement à tous autres, les mines de charbon de terre qui se trouvent ou pourront se trouver dans la partie de la province de Picardie enclavée entre le village de Vicogne, la ville d'Abbeville, Preaux-les-Maintenay, bordant la rive gauche de la rivière d'Authie jusqu'à Bauvoir, de là à Warluzel et de Warluzel à la Vicogne. » Versailles, 10 février 1784 (impr. 3 p. in-4 Lille, 1784) ; avec l'indication dudit canton sur la carte de Cassini, — etc.

C. 1512. (Liasse.) — 12 pièces papier 1 imprimée .

1782-1783. — Mines et minières. Charbon de terre. — Lettre de M. de Vilevault à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur une requête par laquelle M. de Fontanieu demande la concession des mines de charbon du marquisat de Piennes en Boulonnois. Paris, 4 septembre 1782.— « Observations sur le privilège de M. le duc de Villequier d'extraire le charbon de terre dans le Boulonnois, le Pays conquis et reconquis, et le gouvernement d'Ardres. » — « Observations sur la requête de M. de Fontanieu. » — Mémoire de l'Intendant sur ladite affaire. Amiens, 16 octobre 1782. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant règlement pour l'exploitation des mines de charbon de terre. » Versailles, 19 mars 1783 (impr. affiche), — etc.

C. 1513. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1783-1784. — Mines et minières. Charbon de terre. — Lettre de M. Douet de la Boullaye à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur un mémoire du comte de Malet de Coupigny, du sieur Simon Le Clercq et compagnie, demandant la permission d'exploiter des mines de charbon de terre situées sur les rives de l'Authie et de la Somme, et toutes celles qui se trouveront en Picardie, à l'exception de celles accordées au sieur Piérard. « Je présume que vous penserez que la concession qu'on demande serait trop étendue, et par conséquent nuisible au bien public. Dans ce cas, il serait nécessaire de déterminer les limites qu'il conviendrait de lui donner. » Paris, 26 mars 1783. — Lettre du comte de Malet de Coupigny à M. Le Senne, sur le même objet. Paris, 28 avril 1783. — Lettre de M. Le Senne à l'Intendant, lui envoyant la précédente. Ce n'est pas l'autorisation d'exploiter lesdites mines que demande le comte de Malet, puisqu'on ne les connaît pas encore, mais celle de faire les recherches nécessaires pour les découvrir. Il estime qu'on ne peut qu'encourager une pareille entreprise, et qu'il est très avantageux d'exploiter des mines de charbon dans la province, vu l'extrême cherté du bois. Doullens, 3 mai 1783. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant. Le ministre ne voit pas d'inconvénient d'accorder au comte de Malet une permission provisoire d'un an, sans préjudice de celle accordée déjà au sieur Piérard. Paris, 4 novembre 1783. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant le mémoire de MM. de Coupigny et Le Clercq. L'étendue de terrain par eux demandée lui

paraît bien considérable. « Je sais qu'une concurrence trop facile peut nuire aux progrès de ces sortes d'entreprises, que même un concessionnaire trop resserré dans ses limites, ayant moins de tentatives à faire, a moins d'espérances de succès : mais d'un autre côté, si l'on comprend sous la loi du même privilège un pays étendu, il en résulte que, faute de capitaux suffisants, on n'entreprend qu'une partie des fouilles et extractions dont il est susceptible, et on peut mettre à la denrée un prix arbitraire, par la difficulté et les frais qu'éprouverait la consommation, en la faisant venir de trop loin. Ainsi, il faut tenir autant qu'il est possible, un juste milieu entre ces deux extrêmes. » Paris, 20 janvier 1784. — Lettre de M. Le Senne à l'Intendant. L'arrondissement demandé par M. de Coupigny lui paraît aussi excessif. « En effet, par le calcul que j'en ai fait, la démarcation qu'il donne forme un angle qui part du village de Boucquemaison, se porte à la ville de Péronne, revient à celle d'Amiens, de là se porte à celle de Doullens et rejoint ce village de Boucquemaison, ce qui donne au moins 58 lieues carrées en surface de terrain, tandis que l'intention du ministre, ainsi que je le vois, Monseigneur, par votre lettre dudit jour 8 novembre dernier, n'est de donner à ces sortes d'arrondissements qu'une lieue carrée ou de diamètre. » Doullens, 16 mars 1784, — etc.

C. 1514. (Liasse.) — 18 pièces papier (1 plan).

1783-1784. — Mines et minières. Charbon de terre. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire du duc de Villequier, à l'effet d'être autorisé à exploiter exclusivement les mines situées, tant dans les territoires d'Hardinghen que dans celui d'Élinghen qui l'avoisine, avec 200 perches autour de ces cantons. Paris, 14 août 1783.— Lettre du duc de Villequier à l'Intendant, se plaignant des entreprises des agents de M. de Fontanieu contre son privilège. Villequier, par Guiscart, 8 octobre 1783. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne par provision au sieur de Lattre de Noirberne et associés, de cesser tous travaux d'extraction de charbon. 15 octobre 1783. — Plan des exploitations de charbons de M. de Fontanieu. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, demandant son avis sur requête par laquelle M. de Fontanieu se plaint de ce que M. Desandrouin a fait ouvrir une fosse de charbon de terre, à une distance moindre de 200 toises de celle qu'il avait déjà ouverte lui-même, sur le terrain d'un sieur Noirberne, dont il est cessionnaire. Paris, 15 octobre 1783.— « Avis sur la requête présentée au Conseil par M. de Fontanieu, tendant à ce que M. le vicomte Desandrouin soit tenu de faire boucher une fosse qu'il a commencé de faire ouvrir le 9 septembre 1783, sur le terrain du nommé Hénichart, en la paroisse d'Hardinghen », par M. de Belterre. Boulogne, 11 novembre 1783. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Boullaye, sur ladite affaire. 22 novembre 1783. — Observations de M. de Belterre sur la requête de M. de Fontanieu. Boulogne, 24 novembre 1783. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Boullaye, sur ladite affaire. 1er décembre 1783, — etc.

C. 1515. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1783.— Mines et minières. Charbon de terre.— Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête de M. de Fontanieu, à fin d'homologation d'un traité de cession de la faculté d'extraire le charbon de terre, que Jacques Senet lui a consenti le 28 septembre précédent. Paris, 24 octobre. — « Avis sur la requête présentée au Conseil par M. de Fontanieu, aux fins d'homologation d'un traité de cession à lui faite par Jacques Senet, du droit d'extraire du charbon sur un terrain appartenant à ce dernier », par M. de Belterre, Boulogne, 11 novembre. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Boullaye, sur ladite affaire. 22 novembre, — etc.

C. 1516. (Liasse.) — 14 pièces papier (7 imprimées).

1784. — Mines et minières. Charbon de terre. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, portant règlement pour l'exploitation des mines de charbon de terre du Boulonnois. » Versailles, 14 mars (impr. 6 p. in-4° Imp. Roy. 1784). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, contenant de nouvelles dispositions relatives à l'exploitation des mines du Boulonnois, Pays conquis et reconquis et comté d'Ardres. » Versailles, 31 juillet (impr. 2 p. in-4° Imp. Roy. 1784), — etc.

C. 1517. (Liasse.) — 18 pièces papier (1 plan).

1784. — Mines et minières. Charbon de terre. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui demandant son avis sur la demande par M. de Fontanieu d'ouvrir une fosse à charbon à Rety. Paris, 13 avril. — Mémoire de M. de Belterre à l'Intendant sur ladite demande. Boulogne, 27 avril. — Réponse de l'Intendant à M. de la Boullaye. 12 mai. — Requête à l'Intendant par la veuve Brunet, coassociée de M. de Fonta-

nieu, à l'Intendant, à l'effet d'être autorisée à ouvrir trois nouvelles fosses à charbon. — Mémoire de M. de Belterre à l'Intendant, sur ladite requête. Boulogne, 29 avril. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Boullaye, sur le même objet. 12 mai. — Plan des terrains exploités par M. de Fontanieu, — etc.

C. 1518. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1784. — Mines et minières. Charbon de terre. — Lettre de M. de Belterre à l'Intendant, sur une requête du sieur Brunet, demandant une visite d'experts dans les travaux souterrains d'une fosse exploitée par M. Desandrouin et qu'il prétend s'étendre sous des terrains qui lui appartiennent. Boulogne, 16 mai. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit une visite par experts des dits travaux. 6 juin. — Procès-verbal de visite par experts des lieux litigieux. 26 juin. — Mémoire de M. de Belterre à l'Intendant, sur ladite affaire. Boulogne, 24 août, — etc.

C. 1519. (Liasse.) — 21 pièces papier (1 plan).

1784-1786. — Mines et minières. Charbon de terre. — Lettre de M. Piérard à l'Intendant, l'informant de l'état des travaux des fosses à charbon qu'il fait creuser en Picardie. « Notre établissement est à Boucmaison, distant environ une lieue et demie de Doullens, près de la route qui conduit de cette ville à St-Pol. L'approfondissement va assez bon train, et promet un terrain solide. Il doit, dans ce moment, être poussé environ à 17 toises de profondeur, suivant l'avis que m'en a donné le sous-directeur, le 12 du courant. Je compte que nous parviendrons à la superficie du niveau dans le courant du mois prochain; alors l'approfondissement sera suspendu, pour former un aqueduc souterrain d'environ 300 toises de longueur, que nous sommes obligés de construire, pour l'évacuation des eaux, lorsque nous en ferons l'épuisement. Ledit aqueduc étant construit, facilitera environ 13 toises de moins d'élévation d'eau, qui sera sur nos machines un grand poids supprimé. Il faudra ensuite établir une seconde fosse, distante de la première d'environ 12 à 15 toises, pour la circulation de l'air, au moyen des communications d'une fosse à l'autre. » Valenciennes, 26 juillet 1784. — Lettre de l'Intendant à M. de la Boullaye, lui transmettant les détails contenus dans la précédente. Amiens, 30 juillet 1784. — Lettre de M. Piérard à l'Intendant, lui marquant que « le retard que nous a occasionné les grandes difficultés de trouver des bois d'une longueur propre à la construction d'une machine sur notre fosse de Boucquemaison..... a suspendu quelques mois nos travaux..... Cette machine est enfin en mouvement depuis quelques jours, au moyen de laquelle j'espère que le temps perdu pourra se récupérer..... Ils sont actuellement à 40 toises de profondeur. » Valenciennes, 11 juin 1785. — « Profil des fosses établies à Boucquemaison, sur la route de Doullens à St-Paul, pour la recherche de charbons de terre. » 20 septembre 1785. — Lettre de M. Piérard à l'Intendant, lui envoyant ledit profil. « Le terrain que nous y creusons est solide, mais les glaises attendues depuis longtemps ne paraissant point, nous donnent tout lieu de croire que le roc ne se trouvera qu'à plus de 700 pieds de profondeur. L'endroit où nous sommes actuellement nous fait craindre de nouvelles eaux, que cette profondeur rendrait invincibles, et à la puissance desquelles il faudrait opposer des forces relatives à leur hauteur. Tous ces obstacles, Monseigneur, nous occasionnent de grandes dépenses en bois, qui certainement n'est pas bien commun dans ce pays. Une longue suite d'expériences, soutenues par le désir ardent que j'avais de contribuer au bien public, m'a fait connaître enfin les moyens de procurer à la classe indigente des sujets de Sa Majesté, trop peu commodieuse pour faire usage de bois, un combustible avec lequel ils pourront aisément passer la triste saison de l'hiver, et il me semble avoir trouvé tout ce qu'on saurait désirer à cet égard. J'en ai donc composé un excellent, mais comme il y entre moitié de charbon de terre, la province de Flandre et plusieurs autres qui manquent de chauffage, pourront seules profiter de cette première invention. Mes vues, Monseigneur, se sont portées plus loin : je voulais trouver les moyens de soulager Paris et toutes les autres provinces, où la disette de bois et d'autres matières de cette nature fait malheureusement sentir à une infinité d'habitants les rigueurs de l'hiver. En conséquence, après bien des recherches, j'ai eu la satisfaction de voir que mes veilles n'avaient point été infructueuses. J'ai donc fait une nouvelle découverte, dont l'usage me semble aussi praticable que celui de la première. J'ai composé un autre combustible, dans lequel il n'entre aucune putréfaction, ni charbon, ni fumier, mais ce sont toutes matières presque inutiles, qui demandent pourtant la peine de les amasser en été, et la construction de machines propres à leur préparation. » Valenciennes, 1er octobre 1785. — Lettre de M. Piérard à l'Intendant, l'informant « de l'accident facheux arrivé à notre fosse établie à Boucquemaison..... Ces travaux également intéressants au bien public et à la société,

ont été suivis avec succès, espérance et courage, jusqu'à la profondeur de 111 toises, on étant parvenu, une source d'eau des plus abondantes a rempli la fosse en moins de 4 heures, de 80 toises de hauteur, avec un très grand amas de sable mouvant. Depuis le 29 du mois dernier, on en fait l'épuisement sans interruption, qui d'abord a paru aux personnes sans connaissances dans cette partie, se faire avec succès. Pour moi, je regarde cet obstacle invincible, ainsi que l'expérience le fera connaître. Cet épuisement va suivre quelque temps, pour savoir s'il est possible d'y porter quelque remède. » Valenciennes, 10 avril 1786. — Lettre de M. Piérard à l'Intendant, lui mandant que « j'aurais eu il y a longtemps l'honneur de vous annoncer l'abandon de la fosse de Boucquemaison-lez-Dourlens, si je n'avais cru devoir vous marquer en même temps tous les endroits propres au forage que j'avais proposés à ma société, ainsi que leurs progrès. Elle a pensé mieux faire de rechercher pour un objet aussi intéressant les artistes les plus expérimentés. Son zèle est louable, Monseigneur, mais je crains bien que la charlatanerie et les souplesses des faux savants ne fassent, selon leur coutume, avorter un si beau projet. Quoique la conduite des travaux soit actuellement confiée à d'autres, je remplirai autant qu'il me sera possible mon devoir envers vous, et je vous rendrai exactement compte du plus ou moins d'espoir que nous aurons de trouver un nouvel établissement. » Valenciennes, 20 septembre 1786, — etc.

C. 520. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1784-1786. — Mines et minières. Charbon de terre. — Lettre de l'Intendant à M. de la Boullaye, au sujet d'une requête qu'il lui a envoyée du duc d'Aumont et du duc de Villequier, qui demandent la permission d'exploiter pendant 40 années les mines de charbon de terre qu'ils pourront découvrir dans leur marquisat de Guiscart. Cette localité étant de la généralité de Soissons, il a renvoyé ladite requête à M. de Morfontaine. Amiens, 6 août 1784. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui demandant son avis sur la permission demandée par le sieur Chanlaire, commissaire de la marine à Boulogne-sur-Mer, de faire venir une cargaison de 200 tonneaux de charbon de terre anglais, sans tirer à conséquence, « et en attendant seulement que les fosses de charbon soient plus abondantes à Boulogne et en procurent de meilleure qualité. » Le sieur Chanlaire expose que les extracteurs des fosses de Boulogne ne peuvent pas suffire à toutes les demandes qui leur ont été faites, « et que d'un autre côté il y a eu des fosses de charbon inondées en dernier lieu, d'autres, qui sont commencées, mais dont le succès est encore incertain, en sorte que le moindre accident qui arriverait aux deux fosses actuellement en vigueur, priverait tout le pays de charbon pendant l'hiver. » Versailles, 16 décembre 1784. — Mémoire de M. de Belterre à l'Intendant. Toutes les allégations du sieur Chanlaire « sont absolument destituées de fondement : il y a eu, à la vérité, quelques inquiétudes sur des eaux qui ont paru communiquer d'une fosse à l'autre, au mois de septembre dernier, ce qui a donné lieu à une visite d'experts, ... mais ces inquiétudes portaient plus sur le suites qu'on craignait pour l'avenir, que sur un dommage actuel. Dans le fait, les extractions n'ont pas été interrompues un seul jour dans ces fosses, lors même que ces discussions ont eu lieu, et elles s'y continuent avec la plus grande activité. Jamais on n'a extrait dans le Boulonnois une plus grande quantité de charbon qu'on en tire aujourd'hui. M. Desandrouin a trois fosses en pleine extraction. Il est vrai que, dans la crainte que celle du bois Desseaux ne soit un jour ou l'autre inondée, et pour sauver le plus de charbon qu'il pourra de cette fosse qu'on évalue pouvoir durer encore vingt ans, s'il n'y survient pas d'accident, il y fait travailler jour et nuit, et y emploie pour ce second service les ouvriers qui exploitaient celle du Rocher, où pour le présent on ne fait qu'épuiser les eaux et entretenir les galeries, et où l'extraction se trouve suspendue, mais en état d'être reprise d'un moment à l'autre, lorsqu'on aura des ouvriers à y mettre. Mais il tire chaque jour de cette fosse du bois Desseaux 78 barils de charbon le jour, et 72 la nuit. Il en tire 72 aussi par jour de la fosse du Privilège, et Mme Brunet, pour les héritiers de M. de Fontanieu en fait extraire de la fosse la Sans Pareille 140 barils par jour, ce qui fait un produit total de 362 barils par jour. Il ne manque que des bras pour porter l'extraction encore plus haut. On pourrait également extraire de nuit à la fosse du Privilège, et même de jour et de nuit à celle du Rocher. On peut même y ajouter une nouvelle fosse que M. Desandrouin a fait ouvrir au mois de juillet dernier, où on est à présent certain du charbon, et qui est prête à exploiter. Mais il n'est pas nécessaire que toutes ces exploitations soient en vigueur, pour dissiper les inquiétudes que M. de Chanlaire paraît prendre...... La quantité des extractions actuelles est beaucoup plus suffisante, et on est encore dans le cas d'en exporter les deux tiers en Flandre et en Artois, et surtout à St-Omer. Il est vrai

que partie de ce charbon n'est pas de bonne qualité; mais cette considération me paraîtrait une raison de plus de ne pas mettre en concurrence du charbon anglais, dont la comparaison ne pourrait que nuire à la vente de celui-ci, et décourager les extracteurs. » Boulogne, 27 décembre 1784. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui marquant que le ministre « a pensé comme vous que la protection due aux extracteurs du Boulonnois ne permettait pas de faciliter la concurrence des charbons anglais. » Paris, 16 janvier 1785, — etc.

C. 1521. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1785-1787. — Mines et minières. Charbon de terre. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur un mémoire par lequel la dame Brunet demande la permission d'ouvrir une nouvelle fosse dans le bois de Fienne, pour en extraire du charbon de terre. Paris, 2 août 1785. — Mémoire de M. de Belterre à l'Intendant, sur ladite demande. Boulogne, 14 août 1785. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise la dame Brunet à ouvrir une nouvelle fosse dans le bois de Fiennes, en Boulonnois. 11 septembre 1785. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur un mémoire par lequel le marquis de la Woestine demande la permission d'exploiter les mines de charbon qui peuvent se trouver dans ses domaines. Paris, 23 avril 1787. — Mémoire de M. Colliette à l'Intendant, sur ladite demande. L'exposé en la requête « est conforme à la vérité. Les bois sont d'une cherté extrême dans la Picardie et le Cambrésis : chaque année elle augmente. Des fosses à charbon y seraient de la plus grande ressource. Tout annonce l'existence de ce fossile au village de Clary. Déjà, le seigneur de Prémont, voisin de Clary, a tenté, mais il n'y a pas réussi, malgré une dépense de plus de 130.000 francs; il paraît qu'il a été trahi par les ouvriers qu'il a employés. Ce défaut de succès, Monseigneur, n'épouvante pas M. le marquis de Becelaer, que l'amour du bien général anime, versant les bienfaits à pleines mains dans toutes ses terres, ne recherchant sans cesse d'autre bonheur que celui de ses semblables, très riche, peu de besoins par sa manière philosophique de vivre, par conséquent en état de risquer 100.000 écus et beaucoup davantage, s'il le faut, pour faire du bien. » Il ne voit aucun inconvénient à lui accorder l'objet de sa demande. St-Quentin, 5 mai 1787. — Lettre de M. de Villedeuil à l'Intendant, l'informant qu'il y a lieu d'accorder au marquis de la Wœstine une permission provisoire d'un an. Paris, 22 août 1787. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise le marquis de la Wœstine à faire ouvrir des fosses à charbon, dans sa terre de Malincourt et dépendances. 28 août 1787, — etc.

C. 1522. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1787-1789. — Mines et minières. Charbon de terre. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur une requête du comte et de la comtesse de Soyecourt, qui demandent la concession d'une mine de charbon, dont ils ont aperçu des indices près du village d'Ytres, dont ils sont seigneurs. Paris, 12 décembre 1787. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite demande. « Il n'y a rien de moins certain que les signes extérieurs sur lesquels on fonde la présomption de l'existence de cette mine, et qu'il faudrait des apparences plus indicatives, pour se livrer raisonnablement à une opération aussi dispendieuse..... Il paraît que M. le comte de Soyecourt n'agit que d'après le rapport d'une personne chargée de ses affaires dans le pays, en laquelle il a confiance, et qui s'est empressée de lui faire part d'une idée chimérique et peu réfléchie, qui serait dans le cas de lui occasionner et à sa société une dépense considérable, en pure perte, si, avant de rien entreprendre, il ne faisait examiner le local par des personnes mieux instruites. » Au surplus, il ne voit aucun inconvénient d'accorder ladite concession au comte de Soyecourt, à ses risques et périls, laquelle, si contre toute attente, elle réussissait, ne pourrait que procurer un très grand avantage au pays, où le bois est fort rare et fort cher. Péronne, 11 février 1788. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant qu'il y a lieu de n'accorder au comte de Soyecourt qu'une permission provisoire d'un an. Paris, 27 février 1788. — Ordonnance de l'Intendant, qui permet pour un an au comte de Soyecourt d'ouvrir des fosses à charbon dans sa seigneurie d'Ytres. 3 mars 1788. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur différentes pièces qui lui ont été remises par M. de Chevilly, intendant d'Orléans, héritier pour moitié de M. de Fontanieu, relativement aux mines de charbon de Fiennes en Boulonnois. Paris, 30 janvier 1789. — « Observations sur le mémoire des héritiers de M. de Fontanieu, contre M. le duc de Villequier », par M. Grandsire. « M. le duc de Villequier jouit d'un privilège sur les mines de charbon de terre situées notamment en Boulonnois. Ce privilège, dont l'époque remonte à plus d'un

siècle, et qui a reçu du Conseil plusieurs confirmations successives, et singulièrement en 1741 et 1771, consistait alors à continuer l'exploitation des mines ouvertes et travaillées dans le territoire du village d'Hardinghen, même d'exploiter par préférence à tous autres celles que le privilégié pourrait découvrir dans l'étendue du Boulonnois, Pays conquis et reconquis et comté d'Ardres, à condition d'avertir préalablement les propriétaires des terrains. » Boulogne, 28 février 1789. — Mémoire par lequel le sieur Havet, et compagnie, demandent un privilège exclusif pour exploiter les mines de charbon qui peuvent se trouver dans les terrains y désignés, de la Canche à la Bresle. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur ledit mémoire. Paris, 13 avril 1789. — Mémoire de M. David à l'Intendant sur ladite demande. Montreuil, 30 mai 1789. — « Projet de règlement, pour les mines de houille ou de charbon de terre du royaume. » XVIII[e] s., — etc.

C. 1523. (Liasse.) — 31 pièces papier (10 imprimées).

1732-1787. — Mines et minières. Tourbages. — Ordonnance de l'Intendant relative au tourbage. Amiens, 20 juillet 1732 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi concernant le tourbage. » 5 mai 1732 (impr. 4 p. in-4°). — « Arrêt du conseil d'État du Roi portant règlement concernant le tourbage, les adjudications, le produit et la police générale des communes de la Picardie et de l'Artois. » Versailles, 3 avril 1753 (impr. affiche). — « Copie de la réponse faite par M. Dequinson à M. Ducastel, sur la lettre qu'il lui a écrite le 23 juin 1753 concernant le tourbage. » Amiens, 25 juin 1753. — « Arrêt du conseil d'État du Roi concernant les tourbes, dérogeant en un point à celui du 3 avril 1753. » Versailles, 27 novembre 1753 (impr. 3 p. in-4° Amiens). — Lettre de M. Trudaine de Montigny à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire par lequel M. de Querrieu demande qu'il soit défendu de tirer de la tourbe à moins de 500 toises des habitations. « Il me semble qu'il faudrait que le mal résultant des tourbages fut bien grand et bien imminent, pour imposer cette loi aux propriétaires, et qu'outre l'atteinte qu'on donnerait au droit de propriété, la Picardie, où le bois est rare et cher, pourrait souffrir beaucoup de la défense dont il s'agit. » Paris, 12 août 1767. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 24 avril 1767. — Lettre de M. Trudaine de Montigny à l'Intendant, lui mandant qu'il n'y a pas lieu de statuer sur la demande du marquis de Querrieu. Paris, 17 novembre 1767. — « Observations sur les tourbages des communautés », par M. Jumel-Riquier. 11 mai 1776. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt qui permet la libre fabrication du charbon de tourbe. Paris, 30 novembre 1784. — « Mémoire pour Louis-Clément Lahoche de Lannoy de la Neuville-Sire-Bernard, fils de Jean-Baptiste de Lahoche, noble d'origine, ancien gendarme de Sa Majesté », sur des abus qui existent dans la vente des tourbes. 6 avril 1787. — Mémoire de M. Ducastel, sur les tourbages de Briost, St-Christ, Pargny et Fontaine, Vuillecourt, Brie-sur-Somme, Béthencourt, Épenancourt, etc. XVIII[e] s. — Mémoire sur le tourbage. XVIII[e] s. — « Mémoire concernant le tourbage. » XVIII[e] s. — « Mémoire que François Biart, marchand, demeurant à Amiens, prend la liberté de présenter à Mgr. Chauvelin, intendant de Picardie, Artois, Boulonnois, etc. pour, sous son bon plaisir, créer et établir un inspecteur, pour veiller à la conservation des communes et marais de Picardie, pour rendre compte à Sa Grandeur des contraventions qui y arrivent. » XVIII[e] s. — « Observations faites par l'inspecteur des communes de Picardie. » XVIII[e] s., — etc.

C. 1524. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1727-1739. — Desséchements. — Arrêt du conseil d'État relatif aux travaux de réparations de la digue entre les paroisses de Saigneville et Petit-Port. Fontainebleau, 14 septembre 1727. — « Avis du sieur Le Veneur, ingénieur du Roi pour les ponts et chaussées de Picardie, au sujet des réparations très pressantes à faire à la digue qui met à couvert de l'inondation de la mer les terrains des paroisses de Petit-Port et Saineville, confinant à la rivière de Somme, entre Abbeville et St-Valery. » Abbeville, 26 juillet 1734. — « Devis des ouvrages à faire à la digue qui met à couvert de l'inondation de la mer les prairies et bas champs des paroisses de Petit-Port et Saineville sur la rivière de Somme, entre Abbeville et St-Valery. » Amiens, 6 août 1734. — Requête des prieur et religieux de l'abbaye de St-Riquier, afin d'empêcher les habitants de Becquerel et de la banlieue de Rue, de faire écouler les eaux de leurs territoires à travers celui du Crotoy. Abbeville, 12 juillet 1738; et réponse des maire et échevins de Rue. Rue, 25 juillet 1738. — Projet d'ordonnance de l'Intendant, pour l'écoulement des eaux du Crotoy. XVIII[e] s. — « État des villages de la subdélégation de St-Quentin, lesquels sont riverains de la Somme. » 1739, — etc.

C. 1525. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 18 papier (2 imprimées).

1747-1749. — Dessèchements. — Procès-verbal de visite de la vallée de Villers-Campsart à Airaines. 28 novembre 1747. — Procès-verbal de visite de la vallée de la Selle. 18 octobre 1747. — Procès-verbal de visite de la vallée de la Selle. 12 juillet 1748. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que par tels officiers des maîtrises particulières des lieux, ou autres personnes que les sieurs commissaire départi et le grand maître des eaux et forêts de la province de Picardie pourront commettre, il sera incessamment fait des visites et dressé des procès-verbaux, avec assistance d'experts qui seront par eux nommés, de l'état actuel des lieux sujets aux inondations et des causes d'icelles, ainsi que des remèdes que l'on y peut apporter. » Versailles, 9 janvier 1749 (impr. affiche). — Commission donnée par M. Chauvelin, intendant, et Jean Bauldry de Vilaine, grand maître des eaux et forêts de Picardie, aux sieurs Beffara, Nerlande, Biart, Darquer et Jumel-Riquier, pour faire la visite des lieux sujets aux inondations, en vertu de l'arrêt précédent. Paris, 20 février 1749. — Procès-verbal de visite de la rivière d'Airaines. 17 mars 1749, — etc.

C. 1526. (Liasse.) — 10 pièces papier (1 imprimée).

1755-1769. — Dessèchements. — Procès-verbal de visite des travaux de curement, nettoiement et fauchage des herbes de la rivière d'Amboise, etc. 12 avril 1755. — « Toisé estimatif des ouvrages à faire, tant pour rétablir à neuf les bajoyers et ailes de charpente de l'écluse de Neuville dit le Montdenet, que pour curer partie de la rivière d'Amboise et faucher les herbes des courses qui se déchargent dans ladite rivière », par M. Fropos. Amiens, 22 avril 1755. — « État des conditions auxquelles l'adjudicataire sera tenu de se conformer pour les réparations de l'écluse de Mollenelle, et pour les curements et nettoiements de la rivière, courses, canaux et fontaines de la vallée de Neufville », par Jean-Baptiste-Nicolas Machart, subdélégué à St-Valery. 22 septembre 1755. — Mémoire de M. Dupont à l'Intendant, sur ladite affaire. St-Valery, 20 mars 1757. — « Mémoire d'observations sur l'avantage qu'on peut tirer par le dessèchement de la vallée de Somme », par MM. Ducastel et Jumel-Riquier 1758. — Mémoire de M. Le Senne, sur des inondations survenues à St-Ouen. Doullens, 10 mars 1763. — « Déclaration du Roi, qui permet à tous seigneurs et propriétaires de marais, palus et terres inondées, d'en faire le dessèchement, vérification préalablement faite de l'état et consistance desdits terrains. » Versailles, 14 juin 1764 (impr. affiche). — Délibération des habitants de St-Ouen, sur le projet de parer aux inondations. 10 décembre 1769. — Requête des habitants d'Heilly à M. Le Senne, se plaignant des débordements d'une petite rivière qui prend sa source à Méricourt et va se jeter dans la rivière de la Boulangerie. Heilly, 15 décembre 1769. — Plainte des syndic et principaux habitants de Ribemont, sur l'insalubrité qui résulte de ce que leurs marais sont souvent inondés. 19 décembre 1769, — etc.

C. 1527. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 41 papier (2 imprimées).

1770-1776. — Dessèchements. — Délibération des habitants de Frohen-le-Grand, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire dessécher une partie de leur terroir, malgré l'opposition formée contre ce projet par la marquise de Fercourt. 21 janvier 1770. — « État relatif au projet de dessèchement des marais communs situés dans la vallée d'Authie », etc. 6 février 1770. — Id. vallée de la Maye.— Id. vallée de Miraumont ou de l'Encre. — Id. vallée de Montrelet. — Id. vallée de Somme. — « Mémoire économique sur les marais de la haute Somme. » 1770. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui commet le sieur comte d'Agay, intendant de Picardie, à l'effet de pourvoir aux inondations auxquelles sont sujettes plusieurs vallées de la généralité d'Amiens. » Versailles, 28 décembre 1773 (impr. affiche). — Ordonnance de M. Taboureau des Réaux, intendant de Hainaut, qui commet Eustache Laurent de Lionne à l'emploi d'inspecteur des ponts, chaussées et rivières de la châtellenie de Bouchain, dont fut pourvu feu Pierre-Joseph Laurent. 8 novembre 1773. Copie collationnée. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, lui marquant qu'il existe dans l'étendue de sa généralité « surtout dans l'élection de Péronne, une quantité infinie de marais, dont les propriétaires ne tirent aucun produit, par la quantité d'eau qui les couvre, et par l'avidité des meuniers qui n'ont aucun soin d'entretenir leurs digues et leurs chaussées. Sollicité déjà par plusieurs seigneurs particuliers, j'ai visité beaucoup de ces terrains, que l'on pourrait facilement rendre à l'agriculture et à l'État, si on formait des règlements, et prenait des mesures pour les faire respecter et observer. Tous les abus qui se commettent sur toutes les rivières que je connais ici aux environs, sont affreux, et tant que vous n'aurez point rendu des ordonnances pour

cette partie, je crains que les plaintes ne se multiplient tous les jours. J'ose donc vous proposer, Monseigneur, de vouloir bien me commettre pour inspecter les rivières qui arrosent votre département, et de l'état desquelles dépendent peut-être plus de 20,000 arpents qui sont inondés dans différents endroits. » Il ne demande pour cela aucune rétribution. Péronne, 3 mai 1774. — Réponse de l'Intendant à M. Laurent de Lionne, lui marquant qu'il lui donnera avec plaisir une commission pareille à celle que M. Taboureau lui a expédiée. 17 mai 1774. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui demandant son avis sur une requête du sieur Gaudefroy, médecin à Péronne, qui se plaint de dégâts commis à des maisons, jardins et prairies qui lui appartiennent à Roisel, par des inondations. 13 mai 1774. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, se plaignant de dégâts commis par les habitants de Cizancourt et d'Épenancourt dans une partie des marais de St-Christ à Épenancourt, qu'il est parvenu à dessécher. Sempigny près Noyon, 11 juin 1774. — Requête des syndic et habitants de Cléry-sur-Somme à l'Intendant, se plaignant de fréquentes inondations dans les meilleures terres de leur territoire, par le fait du fermier des moulins du chapitre de St-Fursy de Péronne. 7 août 1774. — Réponse du chapitre de St-Fursy à ladite requête. 17 septembre 1774. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville sur ladite affaire. 27 octobre 1774. — Requête à l'Intendant par plusieurs propriétaires de terrains situés à Drucat, dans la vallée aux Jones, se plaignant de fréquentes inondations. 1er juillet 1774. — Mémoire de M de Branlicourt à l'Intendant, sur ladite requête. Abbeville, 20 juillet 1774. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit une visite par experts desdits terrains. 27 juillet 1774. — « Ordonnance pour procurer le dessèchement de 10 journaux, 3 quartiers de terre, situés au terroir de Drucat, dans la vallée aux Jones. » 2 septembre 1774. — Lettre du marquis d'Estourmel, sous-lieutenant des gendarmes écossais, à l'Intendant, pour le dessèchement de la vallée de Tincourt. Templeux, 4 novembre 1774. — Mémoire au sujet des marais de la rivière de Somme, par M. d'Estouilly, chevalier de St-Louis, lieutenant du Roi de la ville de St-Quentin, ancien capitaine au régiment de Champagne. » 1776, — etc.

C. 1528. (Liasse.) — 31 pièces papier (4 plans).

1783-1787. — Dessèchements. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur une lettre de M. Coupé, relativement à un projet de canal de dessèchement à faire dans une vallée des environs de Péronne. Paris, 20 octobre 1783. — Mémoire de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, sur ledit projet. Péronne, 12 novembre 1783. — « Tableau des opérations et dépenses pour la jonction de l'Escaut à la Somme, depuis le Catelet jusqu'à Péronne. » 1783. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Millière, sur ledit projet. 29 novembre 1783. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, lui envoyant des éclaircissements avec son avis sur un mémoire d'une compagnie qui propose d'entreprendre le dessèchement des marais qui entourent Péronne et occasionnent à cette ville des brouillards et des exhalaisons malsaines. Versailles, 9 juillet 1783. — « Observations sur un mémoire par lequel une compagnie demande la permission de dessécher les marais qui entourent la ville de Péronne », par M. Laurent de Lionne. Péronne, 18 septembre 1783. — Mémoire de l'Intendant à M. de Vergennes sur ladite affaire. 29 février 1784. — « Copie d'un placet présenté par M. Goguet, laboureur à Épenancourt, près Péronne », réclamant contre ledit projet de dessèchement. 20 mars 1784. — Lettre du comte de Périgord à l'Intendant, sur les projets de dessèchement des marais de la Somme, par le sieur Coupé, ingénieur à Péronne. Paris, 19 juin 1784. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant si ledit projet de dessèchement de près de 10,000 arpents, demandé par la ville de Péronne et plusieurs paroisses voisines, ne nuira pas à la navigation du canal de la Somme. 23 septembre 1784. — Lettre de M. Laurent de Lionne à l'Intendant, lui marquant que le canal ne peut nullement souffrir dudit dessèchement, mais observant que « les étangs qui entourent Péronne lui servant de défense, surtout au midi, vous jugerez sans doute à propos, Monseigneur, d'observer à M. le contrôleur général qu'il conviendra de consulter le ministre de la guerre sur le projet de ce dessèchement. » Péronne, 2 octobre 1785. — Lettre de M. de Vergennes à l'Intendant, l'informant que le ministre de la guerre et M. de la Millière consultés ne voyant aucun inconvénient, tant pour la défense de Péronne que pour la navigation du canal, au dessèchement projeté, le ministre de la guerre ayant seulement demandé qu'il soit pris des mesures pour pouvoir inonder les abords de la place en cas de besoin, il ne reste plus qu'à autoriser la compagnie à exécuter les travaux qu'elle propose. Il lui soumet le projet d'arrêt à rendre en conséquence. Paris, 8 septembre 1786. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ledit projet d'arrêt. Personne ne doute des avantages que procurera

plus tard son exécution, « mais on craint les effets dangereux de ce dessèchement, qui sera dans le cas d'occasionner, pendant les premières années, dans toutes les paroisses situées le long de la Somme ou dans son voisinage, des maladies contagieuses, dont les suites causent souvent la dépopulation de quelques cantons. On voit par les registres mortuaires des différentes paroisses de la ville de Péronne, et par les notes qui en ont été conservées, qu'en 1668 et 1686, les fortifications ayant été réédifiées sous les ordres de M. de Vauban, les vapeurs méphitiques exhalées de la fange de la rivière, ont fait naître une peste qui a enlevé un fort grand nombre d'habitants, même en plein hiver. Il n'est pas un vrai citoyen dans cette ville, qui ne se rappelle en frémissant encore, qu'un essai fait il y a 20 ans par M. le duc de Chaulnes, de baisser les eaux de la Somme, sous prétexte d'un droit inhérent à sa baronnie de Briot, lui a coûté soit un parent, soit un ami. Le Parlement a envoyé sur les lieux un commissaire, et d'après l'enquête faite par ce dernier, les eaux ont été remises à leur niveau ordinaire, et l'épidémie a cessé. On a desséché, il y a quelques années les marais d'Ardres, Fouquières et Courières près Lens en Artois : une maladie pestilentielle s'est fait incontinent sentir. Les habitants de ces endroits et les ouvriers employés aux travaux périrent en foule. Ce dessèchement devait être continué à Hesnin-Liétard, mais les habitants prévoyant qu'ils allaient être exposés aux mêmes dangers, s'opposèrent militairement à cette opération. Il y eut plusieurs personnes tuées, les cris de ces habitants retentirent jusqu'au pied du trône, et le dessèchement n'eut pas lieu. » D'autres raisons développées dans le mémoire, s'opposent encore à l'exécution dudit projet. Péronne, 10 novembre 1786. — « Vallée d'Authie. Dessèchement de la vallée d'Authie, sur l'étendue des terroirs de Doullens et Authieulle. Premier état des sommes à imposer, avec le coût des travaux faits à la rivière d'Authie, depuis et compris la ville de Doullens, jusqu'à la province d'Artois. » 25 janvier 1787. — « État des frais de la rivière d'Authieulle. » 24 décembre 1787. — Projet d'arrêt du Conseil, pour le dessèchement des marais de la Somme et autres petites rivières y aboutissant. XVIIIe s. — Placet des maïeur, échevins et habitants de Bray et des syndics et habitants de plusieurs localités voisines, se plaignant de ce que les propriétaires des moulins construits sur la Somme ont fait hausser leurs moulins, ainsi que les batardeaux, planchers, digues, etc. XVIIIe s. — Plan en 4 feuilles des marais d'Agnicourt et de Contay. XVIIIe s. — « Mémoire instructif du projet de dessèchement des prés du domaine d'Agnicourt et d'une portion de commune de Contai, qui sont aussi à dessécher. » XVIIIe s. — Lettre de Damiens de Bécordel, sur ledit dessèchement. XVIIIe s., — etc.

C. 1529. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1752-1756. — Dessèchements. Baschamps de Cayeux, etc. — Délibération des habitants de Lanchères et Wathiéhurt, pour la réparation des courses, nocqs et ponts des terroirs de Wathiéhurt. 27 août 1752. — Requête d'Honoré Descamps, syndic de Lanchères et Wathiéhurt, à l'Intendant, sur ledit objet. 28 août 1752. — Devis des travaux à exécuter, pour faciliter l'écoulement des eaux dans les paroisses de Lanchères et Wathiéhurt. 28 octobre 1752. — « Devis estimatif des ouvrages et travaux qui sont à faire au territoire de Wattihurt, le long de la mer, au Terratu, aux Recousses et autres lieux dépendant de la paroisse de Lanchères. » 16 septembre 1753. — Requête à l'Intendant par Claude-Louis Vacquette, chevalier, seigneur du Cardonnoy et de Lanchères, conseiller au grand Conseil, François de Flocques, échevin de St-Valery, la veuve Obry, Louis Lallemand, échevin de St-Valery, François de Rei du Tilleul, président au grenier à sel d'Abbeville, seigneurs et propriétaires des territoires de Lanchères, et des syndic, corps et communauté de Wathiéhurt, à l'effet d'ordonner l'exécution des dits travaux. 1753. — Devis des travaux à exécuter aux digues de Terratu et de Recousses. 29 septembre 1753. — « État estimatif des ouvrages à faire pour la construction de deux nocqs en charpente, dont un sous la digue de l'enclos du Terratu, et l'autre, sous celle des Recousses, et des réparations à faire à ladite digue du Terratu, et autres dépenses reprises au présent devis. » v. 1753. — Avis de la mise en adjudication desdits travaux, pour le 31 octobre 1753. — Procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 31 octobre 1753. — Procès-verbal de visite des travaux exécutés par les sieurs Fropos et Riquier, pour faciliter l'écoulement des eaux à Lanchères, Wathiéhurt, etc. 5 janvier 1756, — etc.

C. 1530. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 80 papier (1 plan).

1769-1780. — Dessèchements. Bas champs de Cayeux, etc.— Arrêt du Conseil d'État, qui prescrit la visite des bas champs du bourg d'Ault au Hourdel, à l'effet d'indiquer tous les travaux nécessaires à la défense et au dessèchement. Compiègne, 1er août 1769. — Requête au Conseil par les propriétaires de Lanchè-

res, contenant répétition de leur opposition au canal de Lanchères. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant son avis sur ladite requête. 14 juillet 1769. — Mémoire de l'Intendant à M. Trudaine, sur le même objet. 17 juillet 1769. — Procès-verbal de visite par M. Bompar, ingénieur en chef des ponts et chaussées, des bas champs entre le bourg d'Ault et le Hourdel. 2 octobre 1769. — Mémoire sur les travaux à faire, pour mettre le littoral à l'abri des incursions de la mer, depuis le bourg d'Ault jusqu'à la pointe du Hourdel, par M. de Branlicourt. 10 février 1770. — « Devis des ouvrages à faire pour la construction de deux buzes en charpente, de 20 ponceaux aussi en bois, pour l'ouverture de deux canaux, à l'effet de dessécher les bas champs de Cayeux, de Lanchères, de Brutelle, Brutelette, Haut-Bus, Onival et Bourg d'Eau, ainsi que pour l'établissement de trois épis, pour garantir la côte des dégradations que la mer y cause, dont deux au terroir du Bourg d'Eau, et le 3e à Cayeux. » 10 mars 1770; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 13 juin 1771. — Détail des dits ouvrages. 10 mars 1770. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général, relativement aux dits travaux. Amiens, 10 novembre 1770. — « Dispositif du projet d'arrêt, pour ce qui concerne la partie de Caieu. » — « Dispositif du projet d'arrêt, pour ce qui concerne la partie de Lanchères, Brutelles, etc. » — Arrêt du conseil d'Etat, qui autorise divers travaux de dessèchement des bas champs du bourg d'Ault à la pointe du Hourdel. Versailles, 4 décembre 1770. — Délibération de l'assemblée générale des propriétaires, syndics et principaux habitants d'Ault, Cayeux, Onival, Woignarue, Hautebut, Brutelle, Brutette, Hamel, Lanchères, Sallenelle, Wathiéhurt, Laleu et Poutrincourt, contenant vote des fonds nécessaires pour les travaux ordonnés par l'arrêt du 4 décembre 1770. 10 mars 1771. — Requête à l'Intendant, aux fins de ladite délibération. Mars 1771. — Requête des propriétaires des bas champs de Lanchères, etc. à l'Intendant, pour la visite du canal de Lanchères. Novembre 1772. — Requête des propriétaires de Cayeux, etc. à l'Intendant, sur le même objet. Novembre 1772. — Procès-verbal de réception du canal de Cayeux. 7 juillet 1773. — Procès-verbal de réception du canal de Lanchères. 9 juillet 1773. — Procès-verbal de réception de la buze ou aqueduc du Grand Terratu. 9 juillet 1773. — Requête des seigneur et habitants de Lanchères à l'Intendant, à l'effet d'être reçus opposants à l'ordonnance sur requête obtenue par le seigneur de Brutelles et ses associés, non communiquée ni signifiée, et à la visite qu'ils ont fait faire du canal de Lanchères, etc. — Requête particulière de Claude-Louis Vacquette, seigneur de Lanchères, à l'Intendant, sur le même objet. — Rapport de M. Desfirmin, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la généralité d'Amiens, sur l'utilité du canal de Lanchères. 10 juillet 1773. — Procès-verbal de visite du canal de Cayeux. 7 juillet 1773. Copie collationnée du 12 juillet. — Id. du canal de Lanchères. 8 juillet 1773. Copie collationnée du 12 juillet. — « État des ouvrages à faire annuellement, pour entretenir et mettre en bon état les deux canaux de Cayeux et de Lanchères, les deux aqueducs du Petit et du Grand Terratu, les dix ponts faits sur le canal de Cayeux, les dix-sept autres ponts du canal de Lanchères, fascinage, clayonnage desdits deux canaux, et autres ouvrages y relatifs. » 11 juillet 1773. Copie collationnée du 12 juillet. — Requête des propriétaires et syndics de Cayeux, Ault, Woignarue, etc., à l'Intendant, à l'effet d'ordonner les travaux à faire aux canaux de Cayeux et de Lanchères. 20 juillet 1773. — Requête des propriétaires, habitants et syndics de Laleu, Poutrincourt, Brutelle, etc., à l'effet d'approuver les procès-verbaux dressés pour la police particulière des canaux de Cayeux et de Lanchères et l'état des travaux d'entretien des dits canaux. 20 juillet 1773. — Requête à l'Intendant par les propriétaires de Cayeux et paroisses voisines, qui n'ont pu se trouver à la réception faite des ouvrages concernant le dessèchement du pays, demandant la convocation d'une assemblée des intéressés, pour délibérer sur l'établissement d'un inspecteur, et le choix de deux ouvriers, pour l'entretien des dits ouvrages. 13 septembre 1773. — « Requête concernant les entretiens des canaux et ouvrages faits au marais de Cayeux », par les propriétaires des terres et bas champs de Cayeux, etc. 30 avril 1774. — Mémoire de M. de Branlicourt, sur ladite affaire. Abbeville, 25 août 1774. — « Rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la généralité de Picardie (de la Touche), sur la requête des habitants de Lanchères et Wathihurt, présentée le 17 janvier 1776, et par laquelle ils demandent à ce qu'ils soient autorisés, tant à faire rétablir leurs anciennes courses, qu'à faire réparer deux ponts : l'un sur la chaussée de la Recousse, et l'autre dans le village de Watihurt, et en imposer la dépense sur chacun desdits habitants. » Amiens, 11 juin 1776. — Rapport de l'Intendant sur la convention qui met fin aux débats pour la contribution au canal de Lanchères. 15 juin 1776. — Ordonnance de l'Intendant, qui confirme la transaction sur la contribution au canal de Lanchères. 17 juin 1776. — Observation de M. Dubrun, sur l'exemption pour la molière d'aval, de la

contribution à l'entretien du canal de Lanchères. Saint-Valery, 9 décembre 1776. — Mémoire des habitants de Brutelles, sur l'addition de clayonnages au canal de Lanchères. 20 septembre 1779. — Mémoire de M. Dubrun, sur la nécessité de clayonnage au canal de Lanchères. St-Valery, 27 septembre 1779. — Mémoire de l'Intendant, sur le même objet. 20 janvier 1780. — Requête d'une partie des habitants des hautes rues d'Ault à l'Intendant, à l'effet d'être exemptés de la contribution à l'épi du Perroir d'Ault. 15 juin 1772. — Lettre du comte de Lannoy à l'Intendant, pour appuyer ladite requête. Château de la Motte, près Eu, en Normandie, 11 août 1772. — Requête des matelots et autres habitants du Perroir d'Ault à l'Intendant, à l'effet d'être exemptés de ladite contribution. 13 août 1772. — Ordonnance de l'Intendant, qui rejette ladite demande. 11 septembre 1772. — Lettre de M. Becquet, sur ce que « la mer a fait ici ces jours derniers un ravage étonnant : elle est entrée dans presque toutes les maisons du Perroir; il y en a au moins une vingtaine qu'il faut démolir tout présentement. Ceux qui les habitent sont désolés; les propriétaires des bas champs ne le sont pas moins, et ils ont raison. Il est certain que, si on ne fait pas quelque chose entre les deux épis pour arrêter le galet, la mer emportera toutes les maisons et inondera toutes les terres, avant même que l'hiver arrive. » Ault, 4 septembre 1772. — Requête à l'Intendant par les matelots du Perroir d'Ault, se plaignant de ce qu'on veut les faire contribuer à la construction d'un épi. Septembre 1772. — « Plan de la position des maisons du Perroir, dépendance du bourg d'Ault, des deux épis construits en 1772, et de la vallée des bas champs d'Onival. » 29 septembre 1772. — Mémoire de M. de Branlicourt sur ladite affaire. Abbeville, 27 avril 1773. — Ordonnance de l'Intendant, qui fait défenses de supprimer l'épi construit au devant du Perroir d'Ault. 28 juin 1773, — etc.

C. 1531. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1771-1774. — Dessèchements. Bas champs de Cayeux, etc. — « Devis pour l'établissement d'un premier épi à faire pour garantir la côte des dégradations que la mer cause au terroir du bourg d'Ault. » 13 avril 1771; et procès-verbal d'adjudication des dits travaux. 13 juin 1771. — Id. 2e épi. — Id. 3e épi. — Adjudication du premier épi, à la folle enchère du sieur Gomel. 27 novembre 1771. — Id. 2e épi. — Id. 3e épi. — Requête des propriétaires et habitants d'Onival, Hautebut et autres lieux circonvoisins, à l'Intendant, relativement à des changements occasionnés sur la côte par les deux épis construits au Perroir d'Ault par M. Bompar. 1772. — « Rapport sur la requête présentée par les habitats d'Onival, Haut-But et autres lieux voisins », par M. Bompar. 10 avril 1772; et ordonnance de l'Intendant, qui approuve ledit rapport. 11 avril 1772. Copie. — Réception des travaux du premier épi. 11 décembre 1772. — Id. épi de Cayeux. 11 décembre 1772. — Procès-verbal de visite des dits épis. 11 octobre 1773. — Réception du second épi du bourg d'Ault. 29 juin 1774, — etc.

C. 1532. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1771-1773. — Dessèchements. Bas champs de Cayeux, etc. — Lettre de M. Bompar à l'Intendant, sur les travaux du canal de Cayeux. Amiens, 17 septembre 1771. — « Devis des ouvrages à faire pour l'addition de deux vannes aux têtes d'amont des buses du grand et du petit Terratu », par M. Bompar. 17 septembre 1771 ; ordonnance de l'Intendant, qui approuve ledit devis. 20 septembre 1771 ; soumissions des entrepreneurs ; ordonnance de l'Intendant, qui approuve les dites soumissions. 9 novembre 1771. Copie. — « Devis pour l'élargissement du ponceau n° 7, à construire sur le canal de Cayeux », par M. Bompar. Amiens, 21 décembre 1771. — « Role de répartition fait par nous, subdélégué de l'Intendance de Picardie à Abbeville, en exécution des arrêts du Conseil du 4 décembre 1770, et des ordonnances de M. Dupleix, alors intendant de Picardie, du 13 avril suivant, rendues en conséquence, pour l'exécution des ouvrages ordonnés par lesdits arrêts. » Abbeville, 11 janvier 1772. — Requête des principaux propriétaires et fermiers du marais d'Onival, à l'Intendant, pour l'établissement de deux ponts. 24 février 1772. — « Copie du procès-verbal et du rapport fait par M. Bompart, sur la requête présentée par les principaux fermiers et propriétaires du marais d'Onival. » 16 avril 1772. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit la construction desdits ponts. 17 avril 1772, — etc.

C. 1533. (Liasse.) — 39 pièces papier.

1772. — Dessèchements. Bas champs de Cayeux, etc. — Lettre de M. Desfirmins à l'Intendant sur l'état des travaux des canaux de Cayeux et de Lanchères. Abbeville, 14 mai. — Ordonnance de 12.000 l. au sieur Isnard, entrepreneur des travaux de Cayeux, à compte de son adjudication. 16 mai. — « Copie du procès-verbal dressé par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de l'exécution des canaux de Cayeux et de Lan-

chères et des ouvrages y relatifs, à l'effet de constater l'impossibilité de perfectionner ces ouvrages, à moins que l'on ne fixe le pied des sables par des clayonnages. » 10 juin. — Ordonnance de l'Intendant, qui approuve ledit procès-verbal. 10 juin. — Requête à l'Intendant, par Jean-Baptiste Desgranges, entrepreneur des travaux du canal de Cayeux, demandant qu'il soit procédé à la réception desdits travaux, qui sont terminés. Dieppe, 18 novembre; et ordonnance de l'Intendant, qui ordonne ladite réception. 5 décembre. — Requête des principaux propriétaires et fermiers du marais de Woignarue à l'Intendant, réclamant la construction d'un pont. 8 juillet. — « Copie du rapport fait par M. Desfirmins, sur la requête des habitants de Woignarue. » 8 août. — Ordonnance de l'Intendant, approuvant ledit rapport. 8 août. — Mémoire de M. de Branlicourt, sur une requête des propriétaires et fermiers de Cayeux, réclamant la construction d'un ponceau sur le canal de Lanchères, au chemin dit la Routière. Abbeville, 28 juillet. — « État estimatif de la dépense à faire pour construire un pont sur le canal de Lanchères, au chemin de la Routière, qui traverse les Recousses, entre les ponts n°s 1 et 2 », par M. Desfirmins. Amiens, 5 août. — « Copie du procès-verbal dressé par le sieur Wallois, et du rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur la requête des habitants de Cayeux. » Amiens, 5 août; et ordonnance de l'Intendant, qui approuve ledit procès-verbal. 13 août. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne qu'il sera procédé à la réception de la buze du Grand Terratu. 23 novembre, — etc.

C. 1534. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1772-1773. — Dessèchements. Bas champs de Cayeux, etc. — Requête de Jean-Baptiste Desgranges, entrepreneur des ouvrages du canal de Cayeux, à l'Intendant, sur les dégâts causés par les neiges dans lesdits ouvrages. Cayeux, 27 mars 1772. — Procès-verbal de visite des dites dégradations, par Pierre-Alexandre Wallois, conducteur des travaux. 21 avril 1772. — « Toisé des terres à enlever du canal de Cayeux, provenant des éboulements des talus. » Cayeux, 21 avril 1772. — Procès-verbal de visite par Pierre-Alexandre Wallois, pour constater le mauvais état du pont n° 1 du canal de Cayeux. 7 avril 1772. — Procès-verbal de visite par ledit Wallois, des réparations exécutées audit pont. 22 juin 1772. — « État des bois employés par augmentation à la reconstruction du pont n° 1. » Cayeux, 7 juillet 1773. — Délibération des syndic et principaux propriétaires et fermiers de Cayeux, arrêtant de faire allonger le pont n° 9. 2 août 1772. — Procès-verbal de visite par le sieur Wallois, des dégradations survenues au canal de Cayeux pendant l'hiver. 26 avril 1773. — « Canal de Cayeux. État de la dépense faite depuis 1773, pour réparer les éboulements du canal, les clayonnages, et enlever les herbes dans ledit canal. » Cayeux, 7 juillet 1773. — « Canal de Lanchères. État des bois employés en chasse-roue et en garde-grève dans le pont n° 5 et dans un des ponts d'Onival. » Cayeux, 9 juillet 1773. — Procès-verbal de visite par le sieur Wallois, des dégradations survenues au canal de Lanchères, pendant l'hiver. 27 avril 1773. — « Canal de Lanchères. État de la dépense faite jusqu'à ce jour, pour réparer les éboulements du canal et les clayonnages. » Cayeux, 9 juillet 1773. — « Canal de Cayeux. Augmentation consistant en chasse-roue et garde-grève sur les dix ponts du canal de Cayeux. » Cayeux, 7 juillet 1773. « Canal de Lanchères. Toisé du remblai fait aux abords du pont du chemin, dans le marais de Wagnarue. » Cayeux, 9 juillet 1773. — « État de la dépense faite pour les clayonnages du canal de Cayeux, pendant l'année 1772. » Cayeux, 7 juillet 1773. — « Canal de Lanchères. Toisé du remblai fait aux abords d'un des deux ponts, dans le marais d'Onival. » Cayeux, 9 juillet 1773. — « Canal de Cayeux. Augmentation faite au pont du Voyeulle, n° 9 du devis, pour le prolongement d'une culée dudit pont, à cause de son biais avec le canal, et augmentation du robage du corps du pont et des ailes. » Cayeux, 7 juillet 1773, — etc.

C. 1535. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1773-1775. — Dessèchements. Bas champs de Cayeux, etc. — Requête de Nicolas-François Grognet à l'Intendant, à l'effet d'être indemnisé pour les terrains pris sur lui par les travaux de Cayeux. Amiens, 30 mars 1773. — « État et dénombrement des terres du corps du pays, qui ont été omis au role du prix des ouvrages et travaux de Cayeux. » 5 avril 1773; requête des syndic et habitants de Cayeux à l'Intendant, à l'effet de faire contribuer les propriétaires portés audit état. 5 avril 1773; et ordonnance de l'Intendant, qui prescrit un rôle supplémentaire de ladite contribution. 3 mai 1773. — « Role de supplément à soustraire des différents ouvrages. » Abbeville, 5 janvier 1775. — « Imposition des terres qui ont été omises à être imposées au role de Cayeux », etc. — Réclamations de plusieurs particuliers, contre leur contribution aux travaux des bas champs de Brutelles. 12 mai 1773. — Requête du sieur Isnard à l'Intendant, demandant qu'il

soit procédé à la réception de travaux par lui exécutés à Lanchères, Grand Terratu et autres. 7 juin 1773 ; et Ordonnance de l'Intendant qui ordonne ladite réception. 17 juin 1773. — « Estimation de la contribution d'une estacade en charpente, dans le prolongement des fascines, à l'aval du Petit Terratu, pour soutenir les terres de la digue à gauche, et de quatre pieux, au bout du fascinage à droite. » Cayeux, 7 juillet 1773. — « Copie du rapport de M. Desfirmins, sur la requête des sieurs Ricot et Mosset », demandant la construction d'un pont; et Ordonnance de l'Intendant, pour l'exécution dudit pont. 1er juin 1773. — Délibération des syndic et principaux habitants de Cayeux, sur les dégradations faites aux digues dudit lieu, la nuit du 15 au 16 du même mois. Cayeux, 18 novembre 1773. — « Etat des journées des ouvriers qui ont travaillé à la grande digue du corps du pays de Cayeux, depuis le 16 jusqu'au 26 décembre 1773 », etc. Cayeux, 2 janvier 1774. — Délibération des habitants de Cayeux, Brutelles, Brutellette, Hamel, Lanchères, etc., pour l'entretien des canaux. 20 mars 1774. — Ordonnance de l'Intendant, qui approuve ladite délibération. 5 septembre 1774, — etc.

C. 1536. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1774-1775. — Dessèchements. Bas champs de Cayeux, etc.— Mémoire de M. de Branlicourt, sur une requête des collecteurs chargés du recouvrement du role du prix des ouvrages de Cayeux, se plaignant de ne pouvoir mettre à fin leur recouvrement, à cause de l'indigence de plusieurs contribuables. Abbeville, 9 février 1774. — Réponse des propriétaires du terroir de Cayeux à ladite requête. 21 mai 1774. — Mémoire de M. de Branlicourt sur ladite affaire. Abbeville, 9 juin 1774. — Mémoire de M. de Branlicourt sur une requête de la veuve Holleville, qui se plaint d'être trop imposée à la contribution des travaux de Cayeux. Abbeville, 31 mars 1774. — Requête de Jacques-Claude Dargnies de Fresnes, avocat, tendant à être employé au rôle de répartition du coût des ouvrages faits dans le pays de Cayeux, pour la somme de 36 livres, pour reste des honoraires à lui dûs à cause de différents mémoires par lui faits pour cette paroisse. 15 avril 1774. — Mémoire de M. Blondin, conseiller au présidial d'Abbeville, sur ladite requête. Abbeville, 28 avril 1774. — Mémoire de M. de Branlicourt sur le même objet. Abbeville, 2 mai 1774. — Ordonnance de ladite somme de 36 l. 11 mai 1774. — Requête à l'Intendant, par Jean Gomel, entrepreneur des épis du bourg d'Ault, à l'effet d'être déchargé de mettre du galet au 2e épi du bourg d'Ault. Amiens, 2 septembre 1774. — Mémoire de M. de la Touche sur ladite requête. Amiens, 13 novembre 1775, — etc.

C. 1537. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1775-1776. — Dessèchements. Bas champs de Cayeux, etc.— Mémoire de M. de Branlicourt, sur une requête des seigneurs et propriétaires de la molière d'Aval, au terroir de Cayeux, des bas champs des terroirs de Laleu, Poutrincourt, Brutelle, etc., qui demandent que les seigneurs et propriétaires des terroirs de Lanchères et Wathiéhurt soient tenus de contribuer à la dépense occasionnée par l'ouverture du canal de Lanchères. Abbeville, 29 août 1775. — Enquête par M. de la Touche, ingénieur en chef, sur ladite affaire. 29 mai 1776. — Lettre de l'Intendant à M. Dubrun, lui demandant des renseignements sur le nommé Watré, qui a été nommé pour faire le recouvrement des deniers imposés pour le dessèchement du terroir de Lanchères. 23 septembre 1775. — Réponse de M. Dubrun à l'Intendant. St-Valery, 30 septembre 1775. — Requête de Claude-Louis Vacquette, chevalier, seigneur du Cardonnoy, Lanchères et Wathiéhurt, conseiller ordinaire du Roi en son grand Conseil, à l'Intendant, contre une requête d'un de ses fermiers, tendant à être déchargé de l'imposition pour les travaux de Lanchères. 24 novembre 1775. — Mémoire de M. Dubrun sur ladite affaire. 3 décembre 1775. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur le même objet. Amiens, 4 avril 1776, — etc.

C. 1538. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1776-1777. — Dessèchements. Bas champs de Cayeux, etc. — Requête à l'Intendant par les propriétaires et le seigneur des bas champs de Wathiéhurt, demandant la réparation des courses qui mettent lesdits bas champs à l'abri des incursions de la mer. 17 janvier 1776. — Acte de délibération desdits seigneur et propriétaires, sur le même objet. 24 mars 1776. — Mémoire de M. Dubrun sur lesdites requêtes. 15 avril 1776. — Requête à l'Intendant par Jean-Baptiste Desgranges, entrepreneur et associé du sieur Isnard, pour la buse du Grand Terratu, à l'effet d'être remboursé de ce qui lui reste dû. 20 mars 1776. Copie. — Mémoire de M. Dubrun, sur ladite requête. 18 avril 1776. — « Compte que rend Honoré-Stanislas Batel, laboureur, demeurant à Onival, et vatergrave des canaux de Cayeux et Lanchères, par-devant M. Dubrun, subdélégué de Mgr. l'Intendant de Picardie à St-Valery-sur-

Somme..... de la recette et dépense par lui faite pour l'entretien du canal de Lanchères, depuis le 21 mars 1775 », etc. 28 juillet 1776. — Procès-verbal de délibération des propriétaires et habitants de Cayeux, approuvant ledit compte. 28 juillet 1776. — Mémoire de M. Dubrun, sur une requête dudit Battel, ci-devant vatergrave des canaux de Cayeux et de Lanchères, qui réclame plusieurs sommes qui lui restent dues sur son compte. 11 décembre 1776. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Lanchères, à l'effet d'être déchargés de la somme réclamée par le sieur Battel. 27 avril 1777. — Mémoire de M. Dubrun à l'Intendant, sur ladite affaire. St-Valery, 1er mai 1777. — « Devis des ouvrages à faire, tant pour l'enlèvement des herbes du canal de Lanchères, que pour les terrasses, clayonnages et autres opérations nécessaires à la réparation et rectification des pentes dudit canal », par M. de la Touche, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la généralité de Picardie. 19 octobre 1776; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 20 novembre 1776. — Détail estimatif desdits ouvrages. 19 octobre 1776. — Procès-verbal par François Frutier, sous-vatergrave des canaux de Cayeux et de Lanchères, de bois enlevés au nocq de la rencloture d'aval. 16 décembre 1776, — etc.

C. 1539. (Liasse.) — 42 pièces papier.

1777-1782. — Dessèchements. Bas champs de Cayeux, etc. — Requête des habitants de Lanchères à l'Intendant, pour la réparation d'une course conduisant les eaux dans le canal dudit lieu. 10 janvier 1777. — Mémoire du subdélégué de St-Valery sur ladite requête. St-Valery, 20 février 1777. — Mémoire de M. Dubrun sur une requête de Jean Gomel, adjudicataire sous le nom d'Antoine Boucher, du 2e épi du bourg d'Ault, aux fins d'être payé d'une somme de 1.040 l., faisant partie du montant de son adjudication, 7 mars 1777. — Requête des seigneur et habitants de Lanchères à l'Intendant, à l'effet d'être payés pour des terrains sur eux pris par le canal. 15 juin 1777. — Mémoire de M. Dubrun à l'Intendant, sur ladite requête. St-Valery, 2 juillet 1777. — « Procès-verbal qui constate les sommes reçues par Watré, et non portées sur le role concernant la buse du Terratu. » 10 mai 1778. — « Observations sur une requête présentée par le sieur Desgranges, entrepreneur du canal de Lanchères », par M. Dubrun. St-Valery, 22 avril 1779. — « Observations faites par les propriétaires, cultivateurs et habitants de la paroisse de Lanchères, à M. Dubrun, subdélégué de Mgr. l'Intendant, sur la requête présentée le 11 septembre à Mgr. l'Intendant, par M. de Laby, adjudicataire des travaux à faire au canal de Lanchères. » 21 septembre 1779. — Requête de Jacques Boucher, charpentier à Wattebléry, à l'Intendant, à l'effet d'être payé d'une somme de 2.440 l. qui lui reste due, pour travaux au 2e épi du Perroir d'Ault, 7 septembre 1777; et ordonnance des 2.440 l. 24 septembre 1777. — Mémoire de M. Dubrun, sur une requête de Nicolas Sabras, homme vivant et mourant de la communauté d'Hellicourt, se plaignant de ce que plusieurs particuliers dudit lieu refusent de curer les fossés qui séparent la commune d'Hellicourt des terres qu'ils occupent. St-Valery, 2 juin 1779. — Ordonnance de l'Intendant, faisant droit à ladite requête. 12 novembre 1779. — Requête d'Honoré Batel, syndic d'Onival, à l'Intendant, exposant que l'assemblée ordonnée par ledit Intendant le 28 août 1779, pour délibérer sur des ouvrages à faire au pont d'Onival, « a été convoquée le 5 de septembre présent mois, et a été tenue le 8 dudit mois, à issue de messe paroissiale, au son de la cloche, selon les formes ordinaires et accoutumées, qu'à cette assemblée, il n'a comparu qu'Honoré-Stanislas Batel, habitant de cette paroisse, occupant environ trente journaux de terre dans les bas champs d'Onival », et par laquelle il espère que, malgré la non comparution des intéressés à ladite assemblée, lesdits travaux n'en seront pas moins ordonnés. Onival, 8 septembre 1779. — Mémoire de M. Dubrun sur ladite requête. « Le subdélégué s'attendait bien que l'assemblée indiquée à Onival n'aurait point réussi : ce village n'est composé que de deux fermes occupées par Honoré et Antoine-François Battel et de quelques maisons de journaliers, dont les propriétaires s'intéressent peu à la culture des bas champs. Les propriétaires de ces bas champs demeurent dans les villes voisines. Il connaît l'utilité de ce pont, et la gêne qui résulterait de son non rétablissement. » Il y a donc lieu d'autoriser ladite réparation. St-Valery, 17 septembre 1779. — Procès-verbal d'adjudication des travaux de réparation dudit pont. 19 octobre 1779. — Mémoire du subdélégué de St-Valery, sur une requête de Nicolas Gense, ancien capitaine de navire à St-Valery, aux fins d'être déchargé d'une somme de 7 l. 19 s. à laquelle il se trouve trop imposé au rôle des travaux de Cayeux. St-Valery, 12 mai 1781. — Ordonnance de l'Intendant faisant droit à ladite requête. 4 juin 1781. — Lettre du président de Baizieux à l'Intendant, se plaignant d'exactions commises par le syndic de Lanchères à Wathiéhurt. Château de Baizieux, 1er août 1782. — Mé-

moire de M. Dubrun sur ladite plainte. St-Valery, 12 août 1782, — etc.

C. 1540. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 54 papier (2 plans).

1755-1775. — Dessèchements. Vallée de l'Hallue. — Procès-verbal de visite de la vallée de l'Hallue, par M. Jumel-Riquier, pour examiner les causes du tarissement des sources et les moyens d'y parer aux inondations. 26 septembre 1755. — Arrêt du conseil d'État, qui ordonne sur les propriétaires des héritages situés dans la vallée de l'Hallue, l'imposition d'une somme de 5.144 l. 13 s. 6 d., pour la dépense des ouvrages faits pour préserver lesdits héritages des inondations de cette rivière. Compiègne, 6 juillet 1756. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, lui envoyant ledit arrêt, avec un autre qui autorise les adjudications de travaux de réparations ou reconstructions de nefs d'églises et presbytères de 24 paroisses de sa généralité. Paris, 13 août 1756. — Procès-verbal de visite de la vallée de l'Hallue, par M. Jumel-Riquier. 1er septembre 1756. — « Estimation des ouvrages à faire à la rivière d'Hallu, reprises au procès-verbal du 1er septembre 1756. » — Procès-verbal de visite du reversoir du moulin de Fréchencourt, par M. Jumel-Riquier. 6 juillet 1758. — Délibération des habitants de Bussy-les-Daours, relativement aux inondations causées par la rivière d'Hallue. 11 décembre 1769. — « État relatif au projet de dessèchement des marais communs situés dans la vallée de Contai ou de la rivière d'Halu, qui prend sa source au-dessus de Vadencourt, élection de Péronne, et se jette dans la Somme au-dessus de Daours, élection de Doullens. » Doullens, 6 février 1770. — Mémoire sur une requête des habitants de Bussy-les-Daours, à l'effet de parer aux inondations auxquelles leur territoire est continuellement sujet. 11 août 1770. — Récolement du procès-verbal de visite de la vallée d'Hallue, de 1756, par M. Jumel-Riquier. 25 septembre 1770. — Mémoire de M. Le Senne, sur le dessèchement de la vallée de l'Hallue. Doullens, 15 juin 1772. — Nouveau mémoire de M. Le Senne, sur le même objet. Doullens, 18 juin 1772. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit une nouvelle visite par experts de la vallée de l'Hallue. 27 juillet 1772. — Nomination par la paroisse de Daours et Vecquemont, de M. Jumel-Riquier, comme expert, pour ladite visite. 9 août 1772; et adhésion de M. Vacquette de Fréchencourt à ladite nomination, sans préjudice de ses droits. Amiens, 13 août 1770. — Nomination de M. Racine, conducteur des routes et chaussées, comme expert, par les seigneur et habitants de Bussy-les-Daours. 9 août 1772. — Nomination de M. Racine comme expert, par les habitants et la marquise de Querrieux. 9 août 1772. — Délibération des habitants de Pont-Noyelles, réservant leurs droits dans ladite opération. 16 août 1772. — Procès-verbal de visite de la vallée de l'Hallue. 5 octobre 1772-15 avril 1773. — « Plan de la vallée d'Hallu, depuis Querrieux, jusqu'à la Somme. » 1773. — « Devis raisonné des ouvrages et travaux à faire, pour parvenir au dessèchement de la vallée d'Hallue, depuis le moulin de Quérieux, jusqu'à la Somme fait..... par nous, Jacques Scellier, professeur de mathématiques à Amiens, et Jean-Baptiste Racine, conducteur principal des ponts et chaussées, pardevant M. Le Senne, subdélégué », etc. 14 avril 1773. — Mémoire de M. Le Senne, sur le dessèchement de la vallée de l'Hallu. Doullens, 11 mai 1773. — « Nivellement de la rivière d'Hallu, et des héritages voisins entre les moulins de Querrieux et de Daours, par Cadié, le 2 juin 1773. » — Mémoire sur le dessèchement de la vallée de l'Hallue, par M. Cadié, inspecteur des ponts et chaussées à Boulogne-sur-Mer. Amiens, 7 juin 1773. — « Projet d'ordonnance pour le dessèchement des marais communs des communautés de Bussy, Daours, Vecquemont, Pont et Querrieux », etc., par M. Cadié. Amiens, 7 juin 1773. — Mémoire sur le même objet. 19 juillet 1773. — Ordonnance de l'Intendant, qui ordonne les travaux à faire pour le dessèchement de la vallée d'Hallue. 19 juillet 1773. — « Vallée d'Halu. Tracé tant des parties de nouveau lit que des élargissements. » 14 octobre 1773. — « Vallée d'Halu. Sonde du terrain compris dans les parties de nouveau lit sur le marais de Quérieux et Pont-Noyelle. » 16 octobre 1773. — « Devis pour la construction d'un pont de charpente sur la rivière d'Halu, vis-à-vis Bussy, à la place de l'ancien », par MM. Sellier et Racine. 17 octobre 1773. — Détail estimatif desdits ouvrages. 17 octobre 1773. — Établissement de la sole radière du moulin de Daours. 18 octobre 1773. — Établissement du fond de la rivière. 19 octobre 1773. — « Conditions sous lesquelles sera passée l'adjudication de l'entreprise des travaux nécessaires pour le dessèchement de la vallée d'Hallu, depuis le moulin de Querrieux, jusqu'à la Somme », etc. Doullens, 30 novembre 1773. — Mémoire de M. Le Senne à l'Intendant, lui rendant compte de l'adjudication provisoire desdits travaux, passés le 11 janvier précédent. Doullens, 18 février 1774. — « État des frais de visite, devis, plans, vacations et tous autres généralement quelconques, faits pour procurer le dessèchement de la vallée d'Halu, depuis le moulin de

Quérieux jusqu'à la Somme. » Doullens, 18 février 1774. — Mémoire de l'Intendant à M. de Beaumont, intendant des finances, sur un mémoire des sieurs de Fréchencourt et de Moyenneville, qui se plaignent de l'ordonnance rendue par lui le 19 juillet 1773, pour ordonner les travaux de dessèchement de la vallée de l'Hallue. Paris, 4 mars 1774. — Arrêt du conseil d'État, confirmatif de l'ordonnance de l'Intendant du 19 juillet 1773. Versailles, 22 avril 1774. — Réponse des sieurs de Fréchencourt et de Moyenneville aux dires des habitants de Daours, Vecquemont et Bussy, et du seigneur de Bussy. Amiens, 18 janvier 1775. — « Vallée d'Hallue. Procès-verbal tenu les 20 et 21 décembre 1774, en exécution de l'arrêt du Conseil du 22 avril de la même année. » — Mémoire de M. Le Senne, sur l'affaire de MM. de Fréchencourt et de Moyenneville, relativement aux travaux de dessèchement de la vallée de l'Hallue. Doullens, 3 mars 1775. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général, sur ladite affaire. 17 mars 1775, — etc.

C. 1541. (Liasse.) — 52 pièces papier (2 imprimées, 3 plans).

1733-1738. — Dessèchements. Marquenterre. — « Mémoire sur l'état de dépense des ouvrages faits dans le Marquenterre en l'année 1733. » — Mémoire sur des digues, nocqs et courses du Marquenterre à réparer. 12 septembre 1734. — Lettre de M. de Bommy à l'Intendant, sur le déplorable état de la paroisse du Marquenterre « qui paie cette année 7.900 l. de taille », et sur le préjudice que cause à l'agriculture le mauvais état des courses et nocqs dans cette partie. Abbeville, 22 août 1734. — Projet d'ordonnance de l'Intendant, qui prescrit le curage et nettoyage des fossés du Marquenterre. — Lettre de M. Leveneur à l'Intendant, lui envoyant ledit projet d'ordonnance. Amiens, 28 août 1734. — « État des réparations urgentes et nécessaires à faire, tant aux digues, qu'aux courses, nocqs et ponts du Marquenterre. » — Lettre de M. de Bommy à l'Intendant, lui envoyant ledit état. Abbeville, 12 septembre 1734. — Requête des maire et échevins du Marquenterre à l'Intendant, sur la demande qu'ils ont faite de renclore 500 mesures de terrain découvert par la mer, sur le bord de l'Authie. 19 octobre 1734. — Extraits de différentes pièces relatives aux réparations des nocages du Marquenterre. 1734-1735. — « État des réparations qui sont à faire à la digue du Petit-Port, proche le moulin à l'eau dudit lieu, causées par la mer, qui a monté d'une hauteur extraordinaire, le lundi, mardi et mercredi 27, 28 et 29 février 1736. » — Requête des habitants du Marquenterre à l'Intendant, à l'effet de régler les travaux faits ou à faire aux nocages dudit pays. 25 août 1736. — « État des réparations à faire dans le Marquenterre. » Abbeville, 29 septembre 1736. — Lettre de l'Intendant à M. Orry, sur l'état du Marquenterre. Amiens, 4 octobre 1736. — Mémoire de M. de Ray sur des réclamations des seigneurs et habitants de Collines et Conchil-le-Temple, relativement aux travaux du Marquenterre. Abbeville, 7 octobre 1736. — « Réponse à la requête présentée à M. l'Intendant le 25 août 1736, par quelques habitants du Marquenterre. » — Lettre de MM. de Bommy et Duflos à l'Intendant, lui envoyant laditeréponse. Abbeville, 13 octobre 1736. — « Estimation des ouvrages à faire dans le Marquentaire, par économie, pour empêcher les irruptions de la mer, et procurer un écoulement aux eaux du pays », par M. Gérard. Amiens, 31 décembre 1736. — Plan des travaux du Marquenterre. — Requête des maire, échevins, manants, habitants, corps et communautés du Marquenterre à l'Intendant, se plaignant de certains ouvrages entrepris par le sieur de Thoyrasse, et qui les exposent à des inondations. 24 janvier 1737. — « Réponse à la requête des habitants du Marquentaire », par M. Gérard. Calais, 6 février 1737. — Requête des maire, échevins et habitants de Quend à l'Intendant, se plaignant du sieur de Thoyras. 6 mars 1737. — Mémoire de M. de St-Jullien, subdélégué à Rue, sur les entreprises du sieur de Thoyras. 30 mars 1737. — Plan des ouvrages de dessèchement du Marquenterre, par M. Gérard. Amiens, 22 mai 1737. — Requête des maire, échevins, manants, habitants, etc., du Marquenterre à l'Intendant, à l'effet de faire camper les troupes qui doivent être envoyées pour des travaux urgents de réparations aux digues dudit pays. 29 mai 1737. — Requête à l'Intendant, par Charles de Lamiré, chevalier, et Caroulle, afin de former opposition aux travaux qui doivent être exécutés dans le Marquenterre. 31 mai 1737. — Ordonnance de l'Intendant, pour la répartition des frais des dits travaux. Amiens, 16 août 1737 (impr. affiche). — « État des officiers des régiments de Luxembourg et de Ponthieu, qu'on estime dans le cas de mériter des gratifications, par rapport aux travaux du Marquentaire. » 23 janvier 1738. — Requête des habitants du Marquenterre à l'Intendant, à l'effet de mettre leurs propriétés et leurs récoltes à l'abri des inondations. 17 mai 1738. — « Avis de M. de Regemorte sur les travaux du Marquentaire. » XVIIIe s. — Mémoire sur le Marquenterre. XVIIIe s. — Plan partiel du Marquenterre. Signé de M. d'Aligre, intendant. XVIIIe s., — etc.

C. 1542. (Liasse.) — 30 pièces papier.

1740-1758. — Dessèchements. Marquenterre. — Requête des seigneurs, propriétaires et habitants de Favières à l'Intendant, afin d'empêcher que les eaux des terroirs circonvoisins ne traversent leurs marais, par suite des travaux qui sont en voie d'exécution. 29 juillet 1740. — « Devis des conditions auxquelles sont obligés ceux qui se rendront adjudicataires des ouvrages qu'il convient faire pour préserver les villages de Morlay, Favières, Hamelet, Lianne, des inondations du marais et des eaux qui viennent de la rivière de Noyelle », etc., par M. Bomichon. Abbeville, 5 janvier 1742; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 20 juin 1742. — Ordonnance de l'Intendant, sur les nocqs, écluses, courses et canaux faits dans les banlieues de Rue, du Crotoy et dans le Marquenterre. St-Omer, 12 novembre 1742. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit que Claude Le Doux, adjudicataire des molières du Marquenterre, et ses cautions, ne pourront être cotisés au rôle de la taille de la paroisse de Quend. 10 mai 1751 (copie). — Requête à l'Intendant par les maïeur et échevins de Ponthoile, à l'effet de faire rendre compte au sieur de St-Jullien, subdélégué à Rue, de l'emploi de l'imposition levée en 1742, pour travaux de dessèchement. 28 décembre 1752. — « Extrait des sommes payées par M. Bourée à M. de St-Jullien, subdélégué à Rue, sur l'imposition faite pour les nocages du Marquentaire et lieux circonvoisins », etc. Abbeville, 24 mars 1753. — Mémoire de M. Ducastel sur ladite requête. Amiens, 21 septembre 1753. — Ordonnance de l'Intendant, qui nomme le sieur Desfossés, éclusier du Marquenterre. Paris, 1er juin 1753. — Procès-verbal de descente sur les lieux par Louis-Marc-Antoine Vaillant du Chastelet, subdélégué à Boulogne, dans une contestation entre les habitants de Ponthoile, Morlay, le Hamel et banlieue, et Louis comte des Essars. 13 août 1754. — « Observations sur les travaux du Marquentaire, banlieue du Crotoy, etc. » 29 juillet 1758, — etc.

C. 1543. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 24 papier (1 plan).

1762-1784. — Dessèchements. Marquenterre. — Mémoire sur les travaux de dessèchement du Marquenterre. Paris, 25 mars 1762. — Observations des syndics et préposés aux ouvrages pour le dessèchement des bas champs du canton de Ponthoile, à l'Intendant. 1762. — Mémoire sur le dessèchement du canton de Rue. 9 juin 1764. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit une visite par M. Bompart, ingénieur en chef, de l'état actuel de la rivière de Maie. 15 juin 1764. — « Mémoire pour servir de réponse à la requête présentée par Claude Ledoux, fermier des molières du Marquenterre, à Mgr Dupleix, intendant de Picardie », etc. 8 octobre 1769. — « Délibération des propriétaires et des habitants de Saint-Quentin et Froise en Marquentaire », pour le curement de toutes les courses des dits lieux. 24 juillet 1774. — « État du toisé et devis pour le curement des courses du nocage de St-Quentin en Marquenterre, fait par les syndics et nocquiers nommés par les propriétaires et habitants du dit lieu, par délibération du [24] juillet 1774. » — Arrêt du conseil d'État portant qu'il sera procédé par l'ingénieur des ponts et chaussées à la visite des terrains marécageux ou submergés, depuis la côte de Noyelle, jusqu'à Villers-les-Authie, pour constater la portion des terrains qui seront employés à la construction des canaux, écluses, digues, fossés nécessaires pour le dessèchement des dits terrains. Versailles, 8 février 1775. — « Mémoire que présente M. le Marquis de Sesmaison, lieutenant général des armées du Roi, seigneur de Saint-Sert, de la terre et seigneurie de Croui, de Boulainvilliers, dite les Molières du Marquenterre et autres lieux, à Mgr d'Agay, intendant de Picardie, contre les propriétaires et habitants du Marquenterre », à l'effet d'être remboursé de sommes que lui et son fermier ont été contraints de payer pour les nocages des molières du Marquenterre. 19 mars 1776. — Estimation des travaux à faire aux courses de Froise, Saint-Quentin et la Haie-Penée. 5 novembre 1784 ; et ordonnance de l'Intendant, qui approuve les dits travaux. 13 novembre 1784. — « Mémoire contenant en abrégé la description des territoires, des banlieues de Rue, du Crotoy et du Marquenterre. » XVIIIe s. — « Résultat du mémoire sur la nature du pays situé à l'embouchure des rivières de Somme, de Maie et d'Authie, remis à M. le comte du Muy, ministre de la guerre, par M. de Béville, aide maréchal des logis, le 22 juin 1774. » XVIIIe s. — Plan d'une partie du Marquenterre (Rue, Crotoy, Noyelle, Nouvion, Ponthoile). XVIIIe s. — Explication d'un plan de la paroisse de Villers-sur-Authie, et d'une partie de celle de Quend. XVIIIe s. — « Table servant pour l'explication de la figure des fossés, nocqs et eschaux des villages de Quend et Villers. » XVIIIe s., — etc.

C. 1544. (Liasse.) — 27 pièces papier (1 imprimée).

1773-1788. — Inondations. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui commet le sieur comte d'Agay,

intendant en Picardie, à l'effet de pourvoir aux inondations auxquelles sont sujettes plusieurs vallées de la généralité d'Amiens. » Versailles, 28 décembre 1773 (impr. affiche). — « Subdélégation d'Amiens. État sommaire du dommage causé par le dégel du 28 février 1784, et des secours à donner relativement aux accidents qu'il a occasionnés », par M. Derveloy. On voit par cet état que, pour la ville d'Amiens, « la rigueur et la durée du froid, la suspension des travaux dans les différentes manufactures, la disette de la tourbe, avaient réduit à l'extrême misère la classe nombreuse du peuple. Le dégel tant désiré ne pouvait cependant être qu'une époque nouvelle de malheurs et de désastres. La situation de la ville, que les eaux entourent, le rendait redoutable : la Somme y reçoit en entrant la rivière de Moreuil, et la Sel en sortant ; partagée dans l'enceinte des murs en 13 canaux, très propres et très commodes au commerce en général, leur voisinage n'était pas moins, en ce moment critique, un sujet de terreur pour les maisons riveraines. La prévoyance avait fait déménager : mais, par un concours heureux de circonstances, le dommage, quoique effectif, a été moindre qu'on le craignait. Les aires et jardins, dans la partie orientale, ont d'abord souffert considérablement : les jardiniers ont vu périr les fruits de leur culture d'automne : ils ont perdu l'espoir de la vente des primeurs ; leurs dépôts de fumiers et d'engrais ont été entraînés, la terre dégradée, arrachée. Le retard de l'ensemencement, le refroidissement du sol, leur cause un préjudice inappréciable. Quant à l'intérieur de la ville, si la crue des eaux venant du haut de la Somme et de la rivière de Moreuil eût concouru, toute la ville basse aurait été submergée. Le passage de ces eaux ayant eu deux périodes distinctes, les accidents ont été moins multipliés, quoique cependant très graves, et propres à laisser longtemps les traces de leur triste souvenir. Les fortifications de la citadelle, 14 moulins, les ponts, digues et vergnes, deux manufactures, le jardin botanique, 80 maisons, ou environ, situées près des canaux, ont été considérablement endommagés, deux maisons ont été entraînées, et une troisième est prête à tomber. Les eaux de la Sel ont causé des grands ravages dans le faubourg de Ham : un pont a été entraîné, la chaussée dégradée, deux moulins ont éprouvé un gros dommage ; le chemin de Saint-Maurice, du côté de la Somme est impraticable.

La perte de la citadelle est estimée, d'après un aperçu général	1.200 l.
A reporter. . .	1.200 l.
Report. . .	1.200 l.
Celle du chapitre, pour les moulins, ponts, etc	10.000
Celle de l'hôtel-de-ville, pour les réparations en sa charge	10.000
Celle des deux manufactures . . .	5.000
Celle des particuliers en la ville, à .	26.285
Celle du faubourg de Hem, de la chaussée de St-Maurice, et du Jardin Botanique.	8.100
Celle des aires et jardins, environ. .	30.000
TOTAL. . . .	90.585 l.

Pour subvenir à ces malheurs, un secours de 20.000 l. serait à peine suffisant. Nous modérons cependant nos propositions à 12.000 l. » Dans les paroisses de l'élection, le désastre n'a pas été moindre. « C'est sur ces lieux affligés, où le poids des charges publiques se fait sentir dans toute sa plénitude, que les bienfaits du gouvernement doivent couler avec abondance. La distribution du riz faite par les ordres de M. l'Intendant, est un premier soulagement, mais elle laisse subsister la cause du mal. On ne peut trop peindre la misère des campagnes ; la médiocrité de la dernière dépouille et le défaut d'activité du commerce y ont rendu l'argent si rare, que la circulation paraît comme suspendue. Il s'agit donc d'y ramener l'aisance, d'y relever le courage abattu des cultivateurs, et de leur faire sentir par des bienfaits réels, combien le cœur paternel du Roi s'attendrit sur leurs malheurs. » A Thennes, une maison a été emportée ; à Boves, « les eaux ont fait des grands dommages, elles ont monté jusqu'à trois pieds dans les maisons » ; à la Faloise, « une partie du chemin de la prairie a été emportée par les eaux » ; à Famechon, sur la Selle, « les rues du village sont impraticables » ; à Croissy, « l'inondation a fait beaucoup de dégâts, 16 particuliers ont singulièrement souffert ; le hameau de Salouël a été très endommagé ». On demande un secours de 15.629 l. pour les paroisses de l'élection. Amiens, 26 mars 1784. — Id., subdélégation de Montreuil. A Caloterie et hameaux voisins, nombreux dégâts dans les nocqs, écluses, fossés, canaux et autres ouvrages. « Les divers chemins vicinaux sont entièrement détruits : il y a des dégâts considérables dans des terres à labour et emblavées. Le séjour des eaux dans 24 à 25 mesures, fait que tout le blé dont elles sont avêtues est presque mort. Plusieurs habitants ont été obligés de quitter leurs demeures, et de se retirer dans les villages voisins, où on a eu la charité de donner un asile et des secours à ces familles. La plus saine

partie a perdu des grains et fourrages dans leurs granges qui ont été submergées. » La paroisse d'Écuires « est sujette à des inondations fréquentes, par le défaut de reconstruction d'un pont, qui existait autrefois au lieu vulgairement appelé Marcadé, où passe le chemin qui conduit de Montreuil à Hesdin. Les voyageurs soit de pied, soit à cheval ou en voiture, n'y peuvent point passer dans les crues d'eau, sans s'exposer à perdre la vie. Le courrier de Montreuil à Hesdin ne la fait pas sans courir des dangers, sur lesquels le directeur de la poste aux lettres s'est plaint plusieurs fois au subdélégué de Montreuil... Les habitants d'Écuires, pour mettre leurs habitations à l'abri, sont obligés de travailler jour et nuit dans les abondances d'eaux, qui endommagent notablement trente mesures ou environ de terre à labour, les meilleures du canton d'Écuires ». Les dégâts sont estimés de 8.650 l. à 9.900. On demande un secours de 3.750 l. — Id., subdélégation de Doullens. Blés emportés, habitations submergées ; 4 500 l. de dommages aux hortillonnages de Camon ; à Drugy, « les eaux ont encouliné les fonds, et sont entrées dans les habitations, notamment dans la ferme de la veuve Levoir, qui a perdu nombre de bestiaux, et de grains et fourrages, et dont les bâtiments sont dégradés et enlevés » ; à Warloy-Baillon, « ce village est partagé par un très large ravin, qui amène les eaux de plus de quatre lieues à la ronde. Les eaux se sont répandues et ont entré dans les habitations ». Les pertes évaluées à 153.330 l.; secours demandé : 38.332 l. 10 s. Doullens, 26 mars 1784. — Id., subdélégation de Péronne : dégradations aux chemins, rues, ponts, fermeture des étangs, habitations ; pertes de poissons, etc. Pertes évaluées à 50.850 l. secours demandé : 23.700 l, — Id., subdélégation de Saint-Quentin. 31 mars 1784. — Id., subdélégation de Saint-Valery. Dégradations aux habitations, chemins, récoltes, etc., estimées à 3.838 l. 15 s. Secours demandé : 2.387 l. « On observe que les pertes ci-dessus reprises ont été causées par la fonte des neiges, mais qu'il en existe d'autres occasionnées par la longueur et la rigueur de l'hiver. Les colzas qui avaient été ensemencés dans les bas champs de Cayeux, Lanchères et Sallenelles, sont perdus : il y en avait dans le terroir de Cayeux plus de 150 journaux, dans celui de Lanchères, 55, et dans celui de Sallenelles, 25. Les cultivateurs de Lanchères avaient en outre ensemencé 40 journaux de terre en hivernache, qui ne laissent aucune espérance : on n'est pas non plus sans inquiétude pour les derniers blés semés dans ces bas champs. » Le subdélégué réclame aussi la bienfaisance du gouvernement, pour plusieurs familles précédemment incendiées notamment à Gamaches et à Embreville. « Après ces incendies, l'on croit que la communauté de Saint-Blimond est celle qui a le plus besoin de secours. Il y a dans cette communauté, qui est considérable, nombre de journaliers, qui, pendant l'hiver, n'ont rien gagné. Il n'a point été possible au reste des habitants de secourir un si grand nombre d'indigents. Ce village d'ailleurs a été affligé en 1782 d'une maladie épidémique, qui a enlevé une quantité d'habitants et appauvri les autres.... L'on doit aussi dire un mot de Saint-Valery. La misère y est encore très grande : le commerce a langui pendant l'hiver ; les journaliers n'ont pour ainsi dire rien gagné, ils sont en grand nombre. D'un autre côté, le grand froid a éloigné le poisson des côtes : ceux des matelots qui ne vivent que de la pêche, ont eu et ont encore beaucoup à souffrir. » Saint-Valery, 4 avril 1784.— « État des dégradations survenues aux ouvrages des ponts et chaussées de la généralité de Picardie par les fontes de neiges et débordement des eaux de l'hiver dernier », par M. de la Touche. Amiens, 25 mars 1784. — Lettre de M. de Vergennes à l'Intendant, l'informant que le Roi a fait participer sa généralité pour une somme de 90.000 l., dans la distribution des 3.000.000 destinés à réparer les malheurs de l'hiver. « Cette somme était d'abord moins considérable, mais le ministre a proposé à Sa Majesté de l'augmenter, en considération des derniers incendies qui ont eu lieu dans trois villages de la province. » Paris 6 juillet 1784. — « État de répartition de la somme de 90.000 l. accordée par le Roi à la généralité de Picardie, en considération des pertes survenues, et des dégradations causées par l'abondance des neiges et le débordement des rivières, à la suite de l'hiver dernier. » 16 août 1784. — Requête de plusieurs habitants du Montant, paroisse de Bouillancourt-sous-Miannay, à l'Intendant, à l'effet d'obtenir une modération de taille, en raison de pertes causées à leurs récoltes par une inondation, suite des orages des 15 et 18 juin. 30 juin 1788. — Requête par les habitants de Cahon et Gouy à l'Intendant, demandant qu'il soit fait visite des dégâts occasionnés sur leurs terres et habitations par lesdits orages. 9 juillet 1788. — Procès-verbal des dommages causés à Acheux-en-Vimeux par les orages du 15 au 21 juin. 16 juillet 1788. — « État des habitants, propriétaires et taillables de la paroisse de Cambron, qui ont souffert et éprouvé des pertes sur leurs grains verts, cette présente année 1788, par les pluies abondantes survenues dans le courant du mois de juin et juillet, et par la grêle tombée sur une partie

de leur terroir, la nuit du 12 au 13 de juillet. » Cambron, 21 juillet 1788. — « Procès-verbal de visite du terroir de Cahon et Gouy, avec estimation des dommages qui y ont été causés par les inondations », par Jean-François Dubrun, curé de Saint-Valery, membre de l'assemblée du département d'Amiens. 2 août 1788. — Id. du terroir du Montant, paroisse de Bouillancourt-sous-Miannay. 2 août 1788. — Id. du terroir de Bouillancourt-sous-Miannay. 18 août 1788. — Id. du terroir de Cayeux. 11 septembre 1788. — Procès-verbal de visite des dégâts occasionnés sur le terroir de Bailleul, par lesdits orages, par le comte de Caullière, capitaine de cavalerie réformé à la suite, lieutenant des maréchaux de France de la généralité d'Amiens, duché d'Aumale et comté de haute Normandie, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son château de Caullières. 8 septembre 1788. — « Détail abrégé des pertes causées par la grêle, orages et inondations des mois de juin et juillet 1788, dans les paroisses et municipalités du département d'Amiens, vérifiées par les commissaires nommés par le bureau intermédiaire dudit département. » — « État des pertes faites par les paroisses du département d'Amiens, en l'année 1788, tant par la grêle, orages et inondations, que par incendie, maladies épidémiques et pertes de chevaux et bestiaux ; lesdites pertes vérifiées par le bureau du département, d'après le rapport des commissaires de l'assemblée de département, qui se sont transportés sur les lieux », — etc.

C. 1545. (Liasse.) — 36 pièces papier (2 imprimées).

1720-1748. — Instruction publique. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, concernant la bibliothèque de Sa Majesté. » Paris, 11 octobre 1720 (impr. 7 p. in-4°. Paris). — Lettre de M. Chauvelin à l'Intendant, sur ce que « l'abbé Marion, chanoine de Péronne, a rassemblé quantité d'espèces et médailles, mais sans ordre ni suite, dans lesquelles cependant il pourrait s'en trouver qui seraient utiles à la collection que le directeur général fait pour M. le garde des sceaux. Comme ledit sieur abbé Marion est avancé en âge, et qu'il serait fâcheux, s'il venait à mourir, que ces espèces fussent à la disposition du premier venu, dans les mains duquel elles perdraient le mérite qu'elles peuvent avoir, je vous prie de vouloir bien donner vos ordres de façon que, le cas arrivant du décès du sieur abbé Marion, ces espèces et médailles soient mises en sûreté, sauf à payer à ses héritiers celles qui seront jugées devoir être retenues au prix le plus avantageux. » Paris, 22 mai 1756. — Lettre de M. l'Intendant à M. de Sachi, lui donnant ses instructions en conséquence de la lettre précédente. Paris, 3 juin 1756. — Réponse de l'Intendant à M. Chauvelin. Il a écrit en conséquence à son subdélégué de Péronne. « Je ne vois pas d'autres précautions à prendre pour le présent. Je ne pourrai même donner les ordres que vous me marquez..... qu'en ayant moi-même préalablement un ordre exprès qui m'y autorise, parce que je n'ai aucun droit sur les effets qui appartiennent à cet abbé, et que ses héritiers pourraient avec raison se plaindre, si, à sa mort, je voulais en disposer. » Paris, 4 juin 1756. — Lettre de M. Cassini de Thury à l'Intendant, lui demandant la délibération des états d'Artois relative à la confection de la carte de France. Paris, 22 juillet [1756]. — Lettre de M. Cassini à l'Intendant, lui envoyant ses projets pour la perfection de la carte de France, et le priant de donner ses ordres à ses subdélégués pour que les ingénieurs chargés de l'exécution de ce travail trouvent toutes les facilités nécessaires pour leurs opérations. 1756. — Procès-verbal dressé par M. Ducastel, après les opérations de M. l'abbé de la Caille, de l'académie des sciences et professeur de mathématiques au collège des Quatre-Nations à Paris, pour marquer le point où le méridien de Paris coupe le chemin de Roye, en présence de MM. Ducrocquet, maire d'Amiens, Bernard, directeur général des fermes, Pirlot, directeur de la monnaie, Hamelin, licencié de la maison et société de Sorbonne, principal du collège de Beauvais à Paris, Haudicquer, contrôleur de la monnaie, Bellay, professeur de mathématiques, et Jumel-Riquier. 13 septembre 1757. — Lettre de M. de Laverdy à l'Intendant, le priant de faire faire dans les villes et bourgs de sa généralité « les perquisitions propres à découvrir dans chacune tous les morceaux qui y existent tant imprimés que manuscrits, dans les cabinets des particuliers et partout ailleurs, lesquels peuvent avoir trait, soit à l'histoire générale, soit à l'histoire particulière de la France », en vue d'une seconde édition de la *Bibliothèque historique de la France*. Paris, 18 décembre 1764. — Lettre de l'Intendant à l'académie d'Amiens, lui accusant réception du mémoire qu'elle lui a adressé, pour servir à la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France*. Paris, 7 mars 1765. — « *Bibliothèque historique de la France*. Note envoyée de Boulogne. Le père Le Quien, jacobin, a travaillé longtemps à l'histoire de la ville de Boulogne et de ses comtes, dont il a donné un petit abrégé; mais la mort l'a empêché de mettre en ordre toutes les matières qu'il avait ramassées, et tous ses mémoires sont entre les mains du sieur Lutto, curé

d'Alquine, qui, sous prétexte des dépenses que lui ont occasionnées les nouvelles recherches qu'il dit avoir faites depuis la mort du père Le Quien, ne veut s'en dessaisir qu'en payant. » — Mémoire envoyé par le subdélégué d'Abbeville, sur le même objet. Les recherches faites à Abbeville et dans les environs ont produit peu d'effet, n'y ayant « aucune bibliothèque qui mérite ce nom, on n'a pas été surpris de ne pouvoir y faire les découvertes désirées par le mémoire. En effet presque toutes les communautés qui sont répandues dans le Ponthieu ou qui l'avoisinent de près, sont de petites maisons, où l'on n'envoie que des sujets propres à les compléter, et non ceux d'un certain mérite, et que l'on destine pour travailler. Aussi ces communautés ne possèdent-elles autre chose de curieux que leurs titres de fondation; encore en est-il beaucoup où ces titres se trouveraient vraisemblablement dans le plus grand désordre, parce qu'il n'y a que ceux qui concernent leur temporel qui les occupent et qui les affectent; mais les premiers de ces titres ne peuvent être des objets intéressants que pour une histoire particulière du pays, et non pour l'ouvrage dont est question, qui n'est point fait pour embrasser un pareil détail. » 12 mars 1765. — Mémoire de M. Blondin. « Il n'y a ni cabinet ni personne dans cette subdélégation, en état de procurer quelques éclaircissements sur les objets énoncés au mémoire relatif à la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France*..... sauf du curé d'Ouste, de qui j'espérais quelque chose, le connaissant pour un homme fort studieux, et qui a donné de ses ouvrages au public : mais son genre est pour l'Écriture Sainte, ainsi cela ne revient pas à ce que l'on cherche. Il était cependant ici autrefois un M. nommé Charles Blondin, de Vaudricourt, dans ces quartiers, docteur en Sorbonne et chanoine d'Arras, qui est mort chez lui à Vaudricourt, où il fut relégué au temps des révolutions à cause de la Constitution. Ce M. était très savant et s'adonnait beaucoup aux recherches de Picardie. Il a laissé sa bibliothèque au chapitre d'Arras. Il avait quantité de mémoires manuscrits. Peut-être pourrait-on y trouver quelque chose qui aurait trait aux recherches dont il s'agit. » St-Valery, 20 mars 1765. — Lettre de l'Intendant à l'abbé Peytavi, le remerciant du mémoire qu'il lui a envoyé par le subdélégué de St-Quentin. Paris, 15 avril 1765. — Privilège concernant l'*Histoire de France* de l'abbé Velly, continuée par MM. Villaret et l'abbé Garnier, à l'occasion de la contrefaçon de cet ouvrage, qui se fait à Bruxelles (impr. placard). — Lettre de M. de Sartine à l'Intendant, lui envoyant ledit privilège. Paris, 19 août 1766. — Lettre de M. Trudaine de Montigny à l'Intendant, le priant d'accorder toutes les facilités dont pourra avoir besoin le sieur Monnet, chimiste, qui « a été chargé de faire différentes expériences et recherches sur les minéraux et autres matières, dans l'étendue de votre généralité. » Compiègne, 31 juillet 1767. — Lettre de M. Lambert à l'Intendant, lui recommandant le sieur de la Blancherie, agent d'une association formée à Paris sous le titre de *Correspondance générale pour les sciences et les arts*, qui se propose de se rendre dans la généralité de Picardie, pour chercher à étendre les ressources de son établissement. Paris, 16 avril 1788, — etc.

C. 1546. (Liasse.) — 8 pièces papier (1 imprimée).

1689-1774. — Instruction publique. Collège d'Amiens. — Sentence du bureau des finances d'Amiens, qui autorise les Jésuites de cette ville à faire rétablir une partie de la muraille depuis leur maison du prieuré de St-Denis, jusqu'aux Capettes. Amiens, 2 mai 1689. — Lettre des échevins d'Amiens à l'Intendant, lui envoyant un projet de réponse au mémoire du sieur Morgan, relativement à sa députation pour l'organisation du collège d'Amiens après l'expulsion des Jésuites. Amiens, 4 septembre 1762. — « Mémoire justificatif de la conduite que les maire et échevins d'Amiens ont tenue envers Jean-Baptiste-François Morgan, l'un d'eux et leur député à Paris, sous les conditions par lui promises et avérées, à l'effet principalement de leur envoyer quelques professeurs qui leur manquaient, pour la tenue du nouveau collège d'Amiens, et de voir M. le procureur général, pour, sous sa protection, procurer le plus grand bien de ce collège, même l'affiliation à l'Université, pour y acquérir (à l'effet des grades) le temps d'études dont elle jouit. » 1763. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général, relativement à un mémoire du sieur Morgan, avocat à Amiens, « qui demande les grâces du Roi, en considération des dépenses et des pertes que lui a occasionnées une députation, dont il a été chargé par cette ville..... Je me suis adressé à lui-même, n'étant pas possible de me procurer autrement les éclaircissements particuliers dont j'avais besoin, relativement à la conduite qu'il a tenue lors de sa députation, qui avait pour objet de former un collège à Amiens, lorsqu'il fut défendu aux Jésuites d'enseigner..... Le temps n'a point encore apaisé l'animosité contre lui, surtout parmi le grand nombre de partisans qu'avaient les Jésuites dans la ville d'Amiens. Le sieur Morgan était, avant sa députation, l'avocat le plus

occupé de la ville et le plus assidu au travail. Les disgrâces qu'il a souffertes ont dérangé absolument sa fortune, qui consistait principalement dans le produit de sa profession qu'il exerçait avec éclat. Il a donné une très bonne éducation à sa nombreuse famille, mais ses malheurs l'ont empêché de marier aucune de ses filles. La mère est infirme et épuisée : elle a eu 24 enfants en 24 ans; elle a essuyé une maladie grave qui a duré 7 années, pendant et depuis la députation de son mari. Le sieur Morgan est, comme il l'a avancé, d'une famille très honnête, dont il est en effet le seul qui ne soit pas noble, quoique de la branche aînée. Son aïeul a été conseiller au bailliage d'Amiens avant 1650; ses puînés ont pris le parti du commerce : ils y ont réussi, et ils sont encore au nombre des meilleurs commerçants d'Amiens. Il m'a prouvé que l'oncle de sa grand'mère avait été créé chevalier suédois, et fait gouverneur d'une province de Suède, par diplôme de la reine Christine du 25 mars 1654, et que ses frère et oncle avaient servi Louis XIV jusqu' à la paix de Ryswick, l'un en qualité de lieutenant au régiment de Montbazon, et l'autre en qualité de capitaine au régiment de Surlambon. Il m'a de plus représenté un grand nombre de lettres que feu M. de la Motte, évêque d'Amiens, lui a écrites, depuis 1767 jusqu'en 1774. Elles prouvent que, malgré ce qui s'est passé lors de sa députation, ce prélat, aussi vertueux qu'éclairé, l'honorait de son estime et de sa confiance. Enfin il paraît, par les différentes lettres qu'il m'a communiquées, qu'en obtenant du feu roi, le 22 mai 1768, 3.300 l. de gratification annuelle, on lui faisait espérer une place de 6.000 l. au moins de revenu, et que M. l'abbé Terray s'en occupait sérieusement. Il ne serait pas possible de la lui procurer à Amiens; et elle lui serait, dans toute autre ville du royaume, plus onéreuse que profitable, par son déplacement et celui de sa femme et de ses enfants, qui sont dignes, ainsi que lui, des grâces que vous croirez, Monsieur, pouvoir leur procurer. » 15 octobre 1774, — etc.

C. 1517. (Liasse.) — 6 pièces papier (1 plan).

1783. — Instruction publique. École des Arts à Amiens. — Lettre de M. Sellier, directeur de l'école des Arts, sur l'éducation de la jeunesse militaire. « Je ne connais pas une seule bonne institution pour l'éducation de la jeunesse militaire. Jusqu'à présent, elle n'a pas été différente de celle des bourgeois : des humanités dans les maisons par des précepteurs, dans les collèges, par des professeurs classiques. Toujours du latin, et pas de français, ni d'allemand, etc. L'on finit les classes par des principes superficiels de mathématiques et de physique, que les maîtres n'entendent pas souvent eux-mêmes. C'est aujourd'hui la mode de leur donner des cours encore plus superficiels de chimie, de botanique, d'anatomie, sans applications. Ils sortent de là remplis de vanité, pour être tout de suite placés dans un régiment, où dans le commencement, au lieu des mathématiques, de l'art de la guerre, de dessiner la carte, des plans de fortifications, des marches d'armées, des camps, des ruines, etc., ils apprennent la figure pour s'amuser à des portraits en miniature, ce qui leur rétrécit l'esprit, la musique, la danse, l'escrime, viennent après; les cafés, le jeu, la comédie, les filles, dans lesquelles ils donnent à corps perdu, parcequ'ils n'ont pas été mis en garde contre les malheurs auxquels leurs passions naissantes les exposent, s'ils ne savent y mettre un frein..... Enfin, après 30 années de service, n'étant pas en état de mener à la guerre un peloton de soldats, on leur dit de se retirer, parceque le Roi est content de leurs services. Sur mille, il n'y en a pas un qui sorte de la foule pour se distinguer..... L'école militaire a été réformée : le Roi l'a mise entre les mains des Bénédictins, à qui il paie la pension des élèves. Cela serait bien vu : une bonne institution ne saurait être bien soutenue que par une société d'hommes désintéressés et parfaitement réunis pour le service du Roi et le bien de l'humanité. Ce serait peut-être bien fait de remettre tous les collèges en de semblables mains : mais ce sont des prêtres, gens bien intentionnés, mais incapables par leur ministère et par défaut d'expérience, de donner aux jeunes gens l'esprit martial qui convient à un militaire, de leur donner toutes les ruses de guerre que permet la bonne politique, et que la plupart des ministres des autels désapprouvent parcequ'ils n'en connaissent pas bien la nature..... Les écoles d'artillerie, de génie, de la marine, sont plus savantes : il en sort de plus habiles gens, et l'on peut dire que les officiers de ces différents corps ont, par leur génie, leur science et leur application à leur métier, une supériorité bien marquée sur les autres. Mais les officiers qui y président ne connaissent pas toujours assez bien les passions humaines, pour les mettre en jeu à propos, afin d'en tirer le meilleur parti, et de réprimer l'excédant, sans révolter la jeunesse. Pourvu que les jeunes gens soient assidus aux écoles, qu'ils rentrent aux heures prescrites, et qu'ils ne fassent pas de sottises criantes, on ne se met guère en peine de veiller d'assez près à des passions naissantes, qui, dirigées à propos, peuvent devenir le germe de mille vertus, et qui faute d'être arrêtées à

temps dans leurs écarts, les entraîneront, tôt ou tard, dans un précipice affreux. Les maîtres, les examinateurs pour les mathématiques, la physique, le dessin, sont choisis parmi les plus habiles, même parmi les académiciens : mais chacun s'attache trop à la partie qui le regarde, au point qu'au lieu de faire de vrais artilleurs ou ingénieurs habiles, des marins savants et expérimentés, on n'en fait souvent que de stériles mathématiciens, des raisonneurs et non des praticiens éclairés. » — Lettre de M. Sellier, sur l'éducation des enfants du peuple. « Je m'entretenais, il n'y a guère avec mes confrères de l'académie d'Amiens, surtout avec M. Houzé, homme éclairé, bienfaisant et charitable : je lui faisais l'éloge de son école de filature, où l'on instruit 37 petites filles dans la religion, à lire et écrire et filer de la laine : elles y sont vêtues, on leur fait gagner de l'argent à proportion de leur travail. Comme il me consultait sur les moyens d'occuper tous les petits garçons du peuple qui polissonnent et qui insultent dans les rues, je lui adressai la lettre que je joins ici..... Les petites écoles, pour le peuple n'ont toujours eu pour but que la religion, et apprendre à lire et à écrire aux enfants: mais toutes ces écoles, coûteuses pour les pauvres, étaient devenues si mauvaises, que les enfants, à 14 ou 15 ans, en sortaient sans y avoir rien appris, si ce n'est du libertinage, car étant tenus le long des jours dans une école, pour ainsi dire sans être enseignés, et ne pouvant être dans une contention d'esprit continuelle, pour des sciences de mémoire, vides de sens pour des enfants, ils ne cessaient d'imaginer des malices et de faire des singeries autour de leurs maîtres. L'on a reçu avec une sorte d'avidité les frères ignorantins, quand ils se sont présentés aux évêques et aux magistrats des villes, parcequ'on espérait mieux d'une société d'espèces de religieux, que de maîtres particuliers faisant leur état en mercenaires. Ces vues là auraient été bonnes, si ces sortes de religieux tous sortis du peuple, et par conséquent gens de travail, avaient été mieux choisis et obligés de suivre une institution faite et arrêtée par le gouvernement. Cette institution aurait été la même dans toute l'étendue du royaume, avec quelques modifications relatives aux climats et aux usages, aux mœurs de chaque province: mais n'ayant pas de plan déterminé, ces différentes sociétés d'hommes bienfaisants s'en sont fait un à chacune, analogue à leurs propres vues, à leur éducation: elles n'ont pas autant cherché l'utile qu'elles l'auraient pu, avec l'esprit de leur institut, où il entre toujours de l'ambition, parceque ce sont des hommes ; elles ont cherché à captiver l'attention du public, plutôt par des choses brillantes, que par des choses utiles et raisonnées. Après la religion qu'ils enseignent bien, ce qu'ils cultivent le plus, c'est à bien peindre l'écriture, parcequ'ils savent que cette espèce de talent plaît au peuple : mais pas d'orthographe, pas d'expédiée, presque pas de lecture. L'on s'est plaint de leur défaut d'orthographe: ils ont fait passer du temps à leurs élèves mal à propos, pour leur apprendre par cœur et à copier la grammaire française, eux qui ne l'entendaient sûrement pas, de manière que, sortant de là à 14 ou 15 ans, les enfants du peuple et des ouvriers n'ayant rien appris, deviennent paresseux, orgueilleux et libertins, sans talents et incapables d'en acquérir, car ils ont l'esprit tellement rouillé, les nerfs du cerveau sont tellement roidis, qu'il n'est plus possible d'en tirer parti pour rien. Il n'en vient pas un seul à mon école que je n'aie des peines infinies pour les apprendre à calculer. J'en ai vu à qui deux ans n'ont pas suffi pour leur apprendre leur table de multiplication. Il y a de ces écoles là, comme à Rouen, où l'on enseigne les mathématiques, l'architecture, mais l'on y garde les meilleurs sujets ; il y en a d'autres, comme à Saint-Omer, où l'on enseigne le dessin, mais elles sont en petit nombre, encore ce dessin, comme la plupart l'enseignent, n'étant que de routine et sans raisonnement, ne sert-il qu'à rétrécir l'esprit des gens du peuple, des ouvriers, qui doivent avoir une éducation ferme et un peu rustique. Tous les enfants du peuple d'aujourd'hui veulent dessiner : les écoles de dessin établies par le gouvernement dans les grandes villes du royaume en sont toujours remplies, mais il n'y en a pas un sur cent qui réussisse passablement ; ils ne font cela que par amusement. Sitôt qu'on veut exiger quelque fonction de leur esprit, il n'y a plus rien à faire, on les rebute et ils s'en vont. Si on les voulait croire, tous, jusqu'aux maçons, aux boulangers et autres métiers semblables, deviendraient de mauvais peintres, ou pour mieux dire des paresseux, des gens inutiles, pour n'en pas dire davantage. Je me suis consacré depuis plus de trente années à l'éducation publique : j'ai fait un grand nombre de bons élèves de toutes classes, j'ai procuré des états avantageux à beaucoup de jeunes gens qui servent avantageusement l'État et leurs concitoyens ; mais aujourd'hui, il n'est presque plus possible d'en tirer parti : cela vient sans doute d'une multitude d'écoles et de maîtres charlatans, qui promettent aux enfants beaucoup de sciences en peu de temps et sans peine, qui les trompent, qui font flotter leur esprit, et qui, devenus incapables d'aucunes fonc-

tions, restent oisifs et inutiles à la société, si ce n'est pour faire des soldats, encore faute d'éducation convenable, ne valent-ils souvent rien. Voilà l'état des enfants du peuple, aussi n'a-t-on jamais tant vu de gens désœuvrés et vagabonds..... Je voudrais que les écoles publiques pour le peuple eussent de grandes salles, où seraient des fileries pour la laine, le coton, le lin, le chanvre, des métiers à toiles et pour des étoffes de toutes espèces, des forges pour serruriers, couteliers, maréchaux, des établis pour menuisiers, des chantiers pour la coupe des pierres et des bois, qu'on y prépare le chanvre, le lin, la laine, qu'on y fasse des cordes, des toiles à voiles, etc. Je voudrais même y avoir une petite exploitation pour une école d'agriculture..... Quant aux instructions relatives à la religion, on pourrait les leur faire le soir, ou pendant le jour en travaillant. » 1783. — Lettre de M. Sellier à la chambre de commerce, lui envoyant ladite lettre qu'il a écrite à M. Mautort, officier du corps royal, l'informant en outre qu'il est occupé à des recherches sur l'agriculture, et demandant communication de plusieurs ouvrages de la bibliothèque de la Chambre, nécessaires à ses travaux. Amiens, 7 octobre 1783. — « Plan de la fermeture projetée de la rade de Cherbourg. » — Lettre de M. Sellier à l'Intendant, lui envoyant ledit plan. Amiens, 1er novembre 1783. — Lettre de M. Sellier à l'Intendant, lui envoyant copie d'une lettre qu'il a écrite à l'évêque d'Amiens, sur la nécessité de transférer les cimetières hors des murs de la ville, et ajoutant : « Je suis accablé par la multitude de mes élèves de tous états, pour le militaire, les arts, les manufactures, les affaires, l'arpentage, l'architecture, etc. Je fais beaucoup de la noblesse, des enfants du peuple et des ouvriers, des paysans qui sont toujours la classe d'hommes dont on tire le meilleur parti. Mais pour les bourgeois proprement dits, les marchands, procureurs, etc., on n'en tire pas le meilleur parti possible. J'ai eu quelques élèves pour le commerce, tels que MM. Jourdain, Galand, Durieu, Laurent, Morgant, Biberel, etc., mais c'est le plus petit nombre. L'annonce d'une classe pour le commerce, que je ne cesse de répéter depuis une année, n'a pas eu le moindre succès : cependant elle avait été bien accueillie par la chambre du commerce. Les enfants de la classe des bourgeois sont les plus difficiles à instruire. En naissant, on en veut faire des marquis, on les met dans des petites pensions, pour leur apprendre à lire et à écrire, on les envoie dans les collèges pour des humanités ; ils rentrent à la maison à 16 ou 18 ans, on les met dans le magasin ou dans l'étude, on leur donne un maître à écrire, des maîtres de danse, d'armes et de musique, voilà leur éducation. Ils ne savent ni le calcul ni le commerce ni les lois. J'ai vu des anciens procureurs qui ignoraient les coutumes de leur pays. Ils passent une partie des jours et des nuits dans les cafés, les billards, à jouer, et dans de plus mauvais lieux encore. L'on ne s'y entretient que d'arts frivoles, on y loue beaucoup une comédienne qui plaît, et l'on y fait main basse contre les artistes et les écoles publiques exerçant les arts utiles. On y juge les gens en place, le gouvernement, l'on perd son temps, l'on se gâte l'esprit, l'on y devient paresseux et incapable d'application. Sans talent, sans lumière, sans connaître l'état qu'on veut embrasser, on se marie, on s'établit, on subsiste beaucoup d'années avec beaucoup d'orgueil et de prétention, puis on manque, on se rétablit et on manque encore. Cette manière de vivre des bourgeois, d'éduquer leurs enfants, se succède d'âge en âge, il en sort une bonne maison sur dix mille, le reste végète et disparaît, sans avoir rendu de grands services à l'État. On veut passer pour de bons négociants, on en sollicite les grâces et les privilèges, pendant qu'on ne fait qu'un commerce subalterne et de monopole, on veut par les places qu'on occupe régir les cités, et l'on ne fait qu'opprimer les peuples et les gens à talents qui cherchent à les éclairer. Les assemblées de ces gens-là ne sont que des moyens sourds pour former des compagnies de monopoles, afin de parvenir plus sûrement à pressurer le peuple et les ouvriers, en leur vendant les denrées plus cher et en diminuant leurs salaires, ce qui préjudicie réellement à l'État, au bonheur des hommes et à la population. J'ai beau réfléchir sur les moyens d'éduquer convenablement cette classe d'hommes, je n'en vois pas d'autres que ceux d'exciter les jeunes gens à fréquenter les écoles de mathématiques, arts et commerce comme celle d'Amiens. Mais les enfants des moindres enfants (*sic ?*) les clercs de procureurs, enfants des villes, se croiraient déshonorés d'aller aux écoles avec les paysans et les enfants du peuple. Ils iraient peut-être bien, si l'on voulait leur donner des salles différentes, faire des classes pariteulières pour ce qu'ils appellen les *honnêtes gens*, et tout cela gratis pourtant, quoiqu'ils veuillent avoir l'air de payer, ou bien il faudrait les enseigner chez eux. Je crois pourtant que le seul moyen d'en tirer parti et de les faire assister aux écoles publiques, serait qu'on y accordât les plus grands honneurs, que tous les chefs des villes et des provinces y assistent alternativement, afin d'encourager la jeunesse à travailler. Pour notre école de mathématiques,

arts, manufacture et commerce, par exemple, Monseigneur, j'irai l'été prochain vous inviter à y présider quelquefois. Je ferai la même invitation au commandant de la ville et aux chefs des gardes du corps, aux maire et échevins, à toutes les compagnies de la ville, aux gens en places et aux gens titrés. Afin d'y mieux réussir, j'établirai chez moi sous vos auspices, Monseigneur, une espèce de musée, où chaque artiste, chaque savant, chaque ouvrier, pourra exposer ses chefs d'œuvre tout le temps qu'il lui plaira. Ce sera, Monseigneur, le dernier de mes efforts en faveur du bien public et de mes concitoyens, car je vieillis, et je n'ai encore rien amassé pour ma vieillesse. » Amiens, 6 décembre 1783.

C. 1548. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1724-1788. — Instruction publique. Instruction primaire. — « Mémoire sur la nécessité et les moyens de pourvoir à l'instruction de la jeunesse, et d'empêcher la perversion des nouveaux réunis et des anciens catholiques du diocèse de Noyon. » Mémoire observant que « depuis la révocation de l'édit de Nantes, la ville de Noyon, qui est l'origine du calvinisme, et autres lieux considérables du diocèse, en ont été purgés ; mais ce qui en est resté dans quelques paroisses de la campagne, et surtout en la ville de St-Quentin a fait un tel progrès, que plusieurs villages des environs de St-Quentin se sont en grande partie pervertis. Ce mal se communique et augmente chaque jour, par la relation continuelle que les habitants de ces villages, qui filent et font de la toile, ont avec les négociants de la ville de St-Quentin, qui font un commerce extraordinaire de ces marchandises. Plusieurs de ces gros négociants, qui sont nouveaux réunis, mal convertis ou pervertis, favorisent beaucoup les ouvriers de ces villages : ils leur inspirent l'erreur, leur donnent de mauvais livres. Les cures de ces villages sont d'un modique revenu ; les prêtres qui croient avoir quelque mérite n'en veulent point, elles sont possédées par des curés qui ont aussi peu de zèle que de capacité. Les églises de ces paroisses sont presque désertes ; les pervertis s'assemblent secrètement en différents lieux des villages, plusieurs se marient ensemble hors de leurs paroisses, sans faire publier de bans, et sans la permission de leurs curés. Les plus riches, comme ceux de St-Quentin, sans quitter leurs négoces ni leurs demeures, vont se marier à Paris sous de faux domiciles, les autres vont dans les villes de Flandre, comme Tournay et autres : ils s'y marient en présence des ministres des protestants, et ils reviennent et vivent comme mariés dans leurs paroisses..... Il paraît que le remède serait de mettre de meilleurs curés dans ces paroisses qui en manquent, d'établir de bonnes écoles, surtout pour les filles, dans ces villages pervertis et autres suspects, d'obliger les parents d'y envoyer leurs enfants, sous des peines d'amendes ou autres, d'ôter leurs enfants aux riches de la ville de St-Quentin et autres lieux, qui ne les envoient ni aux catéchismes ni aux écoles, ou qui les instruisent autrement dans leurs maisons, ou les envoient ailleurs, même à Paris, pour les cacher ; de mettre ces enfants dans des communautés, en obligeant les parents d'y payer leurs pensions, d'y faire mettre aussi quelques enfants des pauvres, pour les y instruire gratuitement, au défaut d'écoles dans les lieux, et de les empêcher tous de se marier ensemble..... Toutes les villes du diocèse sont purgées de l'hérésie, excepté celle de St-Quentin, qui en est le centre et le soutien. L'hérésie y est même favorisée par des personnes qui, par leur état, sont obligées de travailler continuellement à la détruire..... Il y a des écoles suffisantes dans toutes les villes de ce diocèse pour l'instruction de la jeunesse. Le grand besoin est dans les paroisses de la campagne, qui ont toutes des maîtres d'école, quoique la plupart fort ignorants. Le besoin qui paraît le plus pressant est l'instruction des filles, qui, devenant mères de famille, doivent particulièrement instruire leurs enfants. L'on a trouvé plusieurs obstacles à l'établissement des écoles des filles de la part des habitants, des maîtres d'écoles, même de quelques curés. L'on en a pourtant établi plusieurs, après avoir formé les maîtresses comme dans un séminaire, dans la communauté des Nouvelles catholiques de la Sainte Famille de Jésus, de la ville de Noyon, où plusieurs vont tous les ans faire une retraite au mois de septembre, pour se renouveler et se fortifier. Elles sont souvent molestées dans leur emploi : on les impose à la taille, et on croit que s'il paraissait aux habitants catholiques qu'on imposât quelque chose sur eux pour leur subsistance, elles deviendraient si odieuses, qu'elles seraient obligées d'abandonner leur emploi. » Suit un état des principales paroisses du diocèse de Noyon dépendant de la généralité de Picardie, où il y a des maîtresses d'écoles, et où il est possible d'en établir. XVIII[e] s. — Lettre circulaire de Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, évêque de Noyon, sur l'établissement des écoles des filles de la campagne, qui devront être entretenues sur les biens des fabriques et des pauvres de chaque paroisse. Noyon, 28 octobre 1724. — Ordonnance de M. Orry, intendant

de Soissons, pour l'établissement des écoles des filles dans le diocèse de Noyon. Soissons, 15 décembre 1725. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, sur un mémoire des frères des Écoles chrétiennes établis à Amiens, par lequel ils demandent un secours de 13 ou 14.000 l., pour reconstruire leur maison. Il croit difficile de leur procurer ce secours. « D'un côté la ville ne paraît point en état de prendre cette somme sur ses revenus, et d'ailleurs le retranchement qu'elle a fait de la gratification annuelle de 300 l. qu'elle payait pour un troisième frère, annonce qu'elle n'a pas le moyen ou qu'elle n'est pas disposée à faire de la dépense pour cet établissement. » Si cependant il trouve moyen de leur donner quelques secours qui ne seraient pas trop sensibles, il s'y prêtera volontiers. Versailles, 31 janvier 1769; avec ces mots en marge, de la main de l'Intendant : « M. le contrôleur général lui-même indique assez par cette lettre ce qu'il pense de la demande des frères de l'école chrétienne. La ville a retiré les 300 l. qu'elle leur donnait, et qui avaient longtemps suffi. Tout ce que je peux faire, c'est de leur assurer 600 l. sur l'octroi, tant qu'il durera. C'est tout ce que je puis faire, après y avoir bien pensé. S'ils ne s'en contentent pas, ils n'auront rien, et il faut les en prévenir. » — Requête de fr. Chérubin, supérieur des frères, à l'effet d'être payé desdites 600 l. 12 janvier 1780. — Ordonnance desdites 600 l. 16 janvier 1780. — Id. 1781. — Id. 1782. — Id. 1783. — Id. 1788. Frère Louis-Bernard, supérieur. — Requête des frères des Écoles chrétiennes d'Amiens à l'Intendant, « disant que, depuis que le bâtiment de la comédie est construit, ils remarquent pour eux des gênes qui ne leur sont pas supportables, lesquelles sont dans le cas de dégoûter les frères non seulement de demeurer à Amiens, mais même de leur faire perdre leur vocation, attendu les jours que l'on a pratiqués dans ledit bâtiment sur leur jardin, jours contre les coutumes, qui laissent la liberté d'observer les frères dans l'exercice de leurs usages de communauté, qui sont tout opposées aux maximes et aux mœurs des personnes qui demeurent dans les bâtiments de la comédie. Ces sortes de personnes peuvent et ont déjà fait voir leurs curieuses critiques, par des regards moqueurs. Ces ouvertures sont disposées de façon qu'elles peuvent conduire la vue, non seulement par tout leur jardin, mais encore jusque dans leurs appartements, où ils peuvent être examinés, même sans lunettes d'approche. La vue n'est pas le seul inconvénient qu'ils aient à se plaindre : les oreilles de ces externes peuvent être également satisfaites, écoutant les entretiens des suppliants, parce que les fenêtres de ces jours ouvrent à volonté, et plusieurs sont à hauteur commode pour tout voir et pour tout entendre. Deux fenêtres, dans l'escalier surtout, donnent toutes les facilités qu'on peut désirer pour se satisfaire; et les trois fenêtres qui sont devant le théâtre laissent sortir un écho très incommode dans le jardin des suppliants. » Amiens, 31 mai 1780. — Procès-verbal de visite des lieux incriminés, par Charles-Nicolas Delahaye, lieutenant de maire, et Jacques-Pierre-Jean Rousseau, ingénieur de la ville d'Amiens, concluant à la pose de volets et jalousies aux fenêtres donnant du théâtre sur le jardin des frères. 12 juin 1780. — Lettre de l'Intendant à M. Louette, architecte, lui ordonnant de faire lesdits ouvrages. Amiens. 23 juin 1780. — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux d'Amiens, sur ce que les frères des Écoles chrétiennes se plaignent de ce qu'on n'a pas encore pris les mesures prescrites pour boucher les vues du théâtre. Amiens, 5 juin 1781, — etc.

C. 1519. (Liasse.) — 47 pièces papier.

1739-1775. — Imprimerie, librairie. — « Extrait des registres du conseil d'État du Roi. » Arrêt qui reçoit Denis Artous, imprimeur-libraire à Abbeville, pour y remplir la seule place d'imprimeur fixée en ladite ville par le règlement du 31 mars 1739. Fontainebleau, 29 octobre 1739. — Lettre de M. de Lamoignon à l'Intendant, sur ce qu'il y a dans plusieurs villes du royaume un plus grand nombre d'imprimeurs que celui qui a été fixé par l'arrêt du 31 mars 1739, et lui demandant en conséquence un état des imprimeries de sa généralité. Malesherbes, 31 mars 1758. — « État des imprimeurs établis dans la ville d'Abbeville, contenant les noms des imprimeurs, les titres en vertu desquels ils exercent l'imprimerie, le nombre de leurs enfants, celui de leurs presses, et les différents caractères dont ils se servent. » 1758. — Id. ville d'Amiens. — Id. ville de Boulogne. — Id. ville de Calais. — Id. ville de St-Quentin. — « État des imprimeries établies dans la généralité de Picardie », etc. 1758. — « Librairie et imprimerie du royaume. Ville d'Abbeville. » 1764. — Id. Amiens. — Id. Boulogne. — Id. Calais. — Id. St-Quentin. — « Librairie et imprimerie du royaume. Intendance de Picardie. » 1764. — « État des imprimeurs et libraires de la ville d'Abbeville. » 1775. — Id. Amiens. — Id. Boulogne. — Id. Calais. — Id. Doullens. — Id. Montdidier. — Id. Péronne. — Id. St-Quentin. — « État des imprimeurs et libraires établis dans la généralité d'Amiens. » 1775, — etc.

C. 1550. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1777-1780. — Spectacles. — Location par Angélique Delafosse, propriétaire de la salle de spectacle d'Amiens, au sieur David, directeur d'une troupe de comédiens, de ladite salle, pour la saison d'hiver 1777 à 1778. Amiens, 29 juillet 1777. — Location de ladite salle à Jean Casimir, et Delatour, directeurs associés de la comédie de présent à Anvers, pour la saison d'été, du lundi de Quasimodo au 25 septembre 1778. — Lettre de l'Intendant au comte de Périgord, sur quelques difficultés survenues relativement à la salle de spectacle. Amiens, 10 septembre 1779. — « Extrait du registre aux délibérations des officiers municipaux de la ville d'Amiens. » Délibération relative à l'indemnité à donner aux propriétaires de l'ancienne salle de spectacle. 23 décembre 1779 (copie). — Lettre de M. Sellier relative à la solidité des secondes et des troisièmes loges de la salle de spectacle d'Amiens. Il s'excuse de ne pouvoir se déranger, « parce que je me suis hier blessé à la jambe au timon d'une voiture, le soir, dans le Marché au fil, les réverbères n'éclairant pas. » Amiens, 8 janvier 1780, — etc.

C. 1551. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1780-1781. — Spectacles. — « Copie de la lettre écrite au sieur Briancourt par les maïeur et échevins de St-Quentin, le 2 avril 1780. » — Lettre de M. de Bry à l'Intendant, lui envoyant ladite copie, et ajoutant que lorsque Briancourt « s'est présenté en cette ville au mois d'août dernier, pour souffler le privilège à Delatour et Casimir, je l'avais apprécié dans sa juste valeur, et c'était d'après cette appréciation, qui n'était pas à son avantage, que je lui avais refusé net l'entrée de notre théâtre. Il avait cru m'intimider en me demandant judiciairement et par la voie d'un procureur, l'enregistrement du brevet qu'il avait sans doute surpris à M. le comte de Périgord ; je suis parvenu néanmoins à l'écarter par des délais raisonnés qui ne lui ont laissé d'autre ressource que de prendre son parti et de s'en aller. Je conçois très bien qu'il est intéressant pour la province que la troupe d'Amiens, qui est la capitale, soit continuellement affiliée à cette ville, autrement, ni Amiens, ni St-Quentin, ni Abbeville n'auraient jamais ce que l'on peut appeler une bonne troupe de province. C'est cette raison qui m'a fait remercier dernièrement une troupe de Reims que le maire de cette ville m'offrait, et dont il me disait beaucoup de bien. » St-Quentin, 2 avril 1780. — Lettre du sieur Dorgeval, relativement à la troupe de comédie que le sieur Briancourt doit envoyer à Amiens. Mai 1780. — Lettre du sieur Drouville, régisseur de la troupe de Mme Lequin, à l'Intendant, acceptant de venir à Amiens avec ladite troupe, dès qu'il aura rempli ses engagements à Abbeville. Abbeville, 23 mai 1780. — Lettre du comte de Périgord à l'Intendant, lui exprimant tout son regret de n'avoir pu donner à la dame Lequin le privilège des spectacles en Picardie, mais sur la recommandation de M. Amelot, il n'a pu faire autrement que de le donner au sieur Briancourt, à l'exception de la ville d'Amiens, que, sur la demande des officiers municipaux de cette ville, il avait réservé aux sieurs Latour et Casimir. Paris, 13 juin 1780. — Lettre des maïeur et échevins de St-Quentin à l'Intendant, sur ce que le sieur de Valville, directeur de la troupe de comédiens de Reims, se présente à eux pour tenir le spectacle de leur ville, pendant une partie de l'année. St-Quentin, 20 juin 1780. — Lettre du sieur Casimir, demandant à passer le mois de septembre à Amiens, avec une « excellente troupe que je viens de former pour passer l'hiver à Anvers. » Paris, 29 juillet 1780. — Lettre du sieur Casimir, sur le même objet. Sa troupe est « une des meilleures de la province : j'ai trois chanteuses, dont l'une vient de débuter à la Comédie italienne, que l'on nomme Mademoiselle Solin, qui a fait le plus grand plaisir, et enfin la plus faible des trois est Madame Lochon, que je viens de rengager, et qui, comme vous savez, faisait grand plaisir à Amiens. Enfin, Monsieur, tout le reste de la troupe est monté sur ce ton : ajoutez-y l'aide de Mademoiselle Mars, pour la tragédie. » Paris, 3 août 1780. — Lettre du sieur Casimir, donnant avis qu'il arrivera à Amiens dans le commencement de septembre. 27 août 1780. — Lettre du sieur Valville à M. Maugendre, se plaignant de ce que, malgré des promesses à lui faites, on lui ait préféré le sieur Casimir, pour le théâtre de St-Quentin, après la chute du sieur Briancourt. Reims, 22 septembre 1780. — Lettre du sieur Valville, directeur privilégié des spectacles de la Champagne, à l'Intendant, lui offrant son spectacle pour le mois de mai suivant. Reims, 11 décembre 1780. — Lettre de M. Casimir, demandant l'autorisation de passer l'hiver et même le carême à Amiens, vu le malheur qui vient de lui arriver par la mort de l'impératrice. « On m'a dit que la troupe de Lille venait à Amiens jouer alternativement avec l'opéra. Il me semble qu'il serait plus avantageux pour la caisse d'amortissement, que les deux genres se trouvent réunis. » Décembre 1780. — Lettre de l'Intendant à M. Valville, directeur d'une troupe de comédie à Mâcon, qui avait demandé le privi-

lège de la salle de spectacle d'Amiens. « Il est nécessaire que vous arriviez ici immédiatement après les fêtes de Pâques, à cause que les résidences de la compagnie des gardes du corps de Luxembourg commencent au 1er avril, qu'il faut un spectacle pour cette compagnie, et que vous pourrez faire un abonnement avantageux avec le commandant. » 18 décembre 1780. — Lettre du comte de Périgord à l'Intendant, l'informant qu'il accorde son privilège à la troupe du sieur Valville. Montpellier, 27 décembre 1780. — Lettre du sieur Casimir, demandant le privilège de la Picardie. « On dit que Mlle Ribou, qui joue les premiers rôles dans la troupe que vous avez actuellement, fait plaisir à Amiens. Si cela est, je vous prie de me faire la grâce de me le mander, je lui écrirai et tâcherai de l'engager. » Anvers, 20 janvier 1781. — « État de la troupe du sieur Valville, directeur privilégié des spectacles de la Champagne et Picardie, année 1781 :

MM. Boquay. — Premiers rôles tragiques et comiques.

Baptiste, fils aîné. — Jeunes premiers rôles, petits maîtres, forts seconds, tragiques et comiques. — Taille amoureux.

Devilleroche. — Seconds et troisièmes amoureux, confidents, utilité, figure dans les ballets. — Chante dans les chœurs.

Dumilly. — Seconds et troisièmes amoureux, confidents, utilité, figure dans les ballets, souffle. — Chante dans les chœurs.

Naudet. — Rois, pères nobles, grands raisonneurs. — Basse taille.

Darmesan. — Seconds rois, troisièmes rôles, rôles à récits, raisonneurs, secondes pères, grimes. — Chante dans les chœurs.

Dorsan. — Confidents, troisièmes-rôles, raisonneurs, grande utilité, souffle, figure dans les ballets. — Chante les accessoires.

Baptiste père. — Premiers comiques, grande livrée, figure dans les ballets. — Seconde basse-taille.

Brochard. — Crispins, marquis ridicules, manteaux, grimes, danse dans les ballets. — Laruette.

Prin fils. — Arlequins, niais, seconds comiques, figure dans les ballets, souffle la tragédie.

Baptiste cadet. — Seconds troisièmes comiques, accessoires, annonces, figure dans les ballets. — Chante les Colins.

Valville. — Financiers, paysans, manteaux, grimes, figure dans les ballets. — Chante les accessoires.

Valville fils. — Joue les rôles d'enfants, danse de petites entrées.

Bertrand. — Machiniste décorateur.

Trigory. — Magasinier.

Lacroix. — Coiffeur.

Chambon. — Maître de musique, premier violon, répétiteur.

MMmes Baptiste. — Reines, mères nobles, grands premiers rôles, grandes coquettes, rôles travestis, figure. — Duègnes.

Bertier. — Premiers et seconds rôles tragiques et comiques, figure dans les ballets. — Chante des accessoires.

Gourville, 18 ans. — Jeunes premiers, ingénuités, emploi de Mlle Doligny, danse les ballets, — Chante les amoureuses.

Richard cadette. — Premières soubrettes, confidentes, figure dans les ballets. — Duègnes.

Brochard. — Secondes soubrettes, accessoires, figure dans les ballets. — Chante des accessoires.

Durand. — Caractères, premières confidentes, soubrettes, figure dans les ballets. — Chante des accessoires.

Baptiste fille. — Jeunes rôles, jeunes soubrettes, figure dans les ballets. — Chante des secondes amoureuses.

Valville fille. — Rôles d'enfants, danse de petites entrées. »

— Lettre du sieur Valville à l'Intendant, lui envoyant ledit état. « Je ne vous annonce ni opéra, ni ballets, quoique, par l'état que je vous envoie, vous voyez que je puis vous en donner. Le fort de mon spectacle est la tragédie et haute comédie..... Je ne puis me dispenser de faire la foire de Reims, qui commence la seconde fête de Pâques. C'est un objet de dix mille francs pour moi..... Vous voyez, Monseigneur..... que ma troupe est très complète, et que je ne puis me surcharger davantage. Cependant un nommé Clairval m'écrit et se réclame de vous. Il me serait absolument inutile, ses emplois se trouvent plus que remplis chez moi; j'ai reçu d'ailleurs sur son compte plusieurs lettres, anonymes il est vrai, mais par lesquelles on m'avertit de n'en pas faire usage. Je vous prie donc, Monseigneur, de n'être point fâché si je le refuse. » Mâcon, 24 février 1781. — Réponse de l'Intendant au sieur Valville. Si sa

troupe « est aussi bien composée que vous me l'annoncez, vous aurez à Amiens une grande affluence de spectateurs et de bons produits. Je vous loue beaucoup de ne point multiplier le nombre de vos acteurs, mais s'il vous est possible d'y ajouter le sieur Clairval, vous me ferez plaisir. C'est un homme d'esprit, qui connaît bien la ville, et pourra vous être utile à bien des égards. N'ajoutez point de foi aux méchancetés qu'on lui a faites auprès de vous. Il n'est point tel qu'on vous l'a dépeint : il est estimé à Amiens par beaucoup d'honnêtes gens, et surtout par des citoyens lettrés. » 4 mars 1781. — Lettre du sieur Casimir, demandant l'autorisation d'aller donner à Amiens « une couple de représentations par semaine, d'ici à la clôture. Nous vous donnerons des grands opéras, car je sais que l'on n'en a pas donné depuis nous. » Abbeville, 17 mars 1781. — Lettre du sieur Casimir, demandant l'autorisation de venir jouer l'opéra à Amiens, depuis Pâques jusqu'au mois de mai, époque de l'arrivée du sieur Valville. Abbeville, 29 mars 1781. — Lettre de M. Blondin de Bazonville, disant que « ce ne serait point un service à rendre à la troupe pour laquelle M. le comte d'Agay veut bien s'intéresser, que de consentir à ce qu'elle vînt en cette ville au mois de juillet. Je peux vous dire avec certitude qu'elle n'y ferait rien, qu'elle n'y retirerait pas même ses frais. Celle qui, l'année passée, dans le même temps, est venue, sur la recommandation de M. l'Intendant, a fait banqueroute, s'est en allée si mal et si vilainement, qu'elle m'a jeté dans le plus grand embarras..... Voilà trois mois que la comédie est en cette ville, on en est d'un las si décidé, que, depuis six semaines, le sieur Casimir souvent ne retire point ses frais. Son embarras est de pouvoir sortir de cette ville. Il n'est point de moyens qu'il n'emploie, sans avoir pu, jusqu'à présent, y parvenir. La ville est à présent déserte des personnes qui se trouvent le plus volontiers aux spectacles, et celles qui restent en ville disent hautement qu'ils ne veulent plus de comédiens. » Il ne peut donc pas accorder la permission qu'on lui demande. Abbeville, 3 juin 1781. — Réponse de l'Intendant à M. de Bazonville. « Cette troupe qui est parfaitement bien composée, et dans laquelle il y a assez d'aisance pour donner au directeur la confiance de dire qu'il donnera caution des dépenses que ses gagistes feront à Abbeville, espère qu'elle ramènera le goût du spectacle dans cette ville, où elle ne compte rester que pendant le temps de la foire, et enfin elle veut en courir les risques. » Amiens, 5 juin 1781. — Lettre de M. de Bazonville. Il a donné ordre « à la troupe de comédiens en cette ville d'annoncer la clôture de son spectacle. Le directeur, qui est allé chercher de l'argent, pour pouvoir jouir des privilèges à lui accordés dans différentes villes, ne revient pas : la troupe est dans le plus grand embarras. Quoi qu'il en soit, la troupe d'Amiens veut courir le risque pour les quinze jours de la foire. Vous le désirez, Monsieur, je vais tâcher de mettre ordre à tout, et la troupe pourra arriver pour faire l'ouverture de son spectacle, dimanche 22 juillet. Je serai charmé que cette troupe ait lieu d'être contente, et que le goût du spectacle revienne aux habitants de cette ville ; ils en sont bien las. » Abbeville, 9 juin 1781, — etc.

C. 1552. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1781-1784. — Spectacles. — Lettre de l'Intendant à M. Delahaye, lieutenant de maire à Amiens, l'informant qu'il a approuvé la soumission faite par le sieur Marest, pour mettre la salle de spectacle d'Amiens en état d'y donner des redoutes et des bals. Amiens 12 octobre 1781. — Soumission par le sieur Marest, maître charpentier à Amiens, pour la fourniture des tréteaux de la salle de spectacle de ladite ville. Amiens, 30 octobre 1781. — Plan d'un article sur la nouvelle salle de spectacle d'Amiens pour les *Affiches de Picardie*, par M. Baron. — Extrait du *Voyage Pittoresque d'Amiens*, sur la salle de spectacle et la salle de concert de cette ville. Octobre 1782. — Lettre de M. Boullet l'aîné, ingénieur machiniste du Roi, proposant pour machiniste du théâtre d'Amiens, un de ses chefs d'ateliers, « très en état de faire cette besogne : c'est lui qui vient de conduire récemment la bâtisse du Théâtre français et celle du Théâtre italien, dont j'ai été chargé. » Paris, 16 juillet 1783. — Lettre de M. Boullet, contenant des renseignements sur le sieur Péteil qu'il propose comme machiniste pour le théâtre d'Amiens. Paris, 31 août 1783. — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux d'Amiens, sur une requête du sieur Lavette, entrepreneur de la salle de spectacle de ladite ville, qui réclame le rétablissement du droit qui lui a été accordé, de jouir de quatre billets gratis de premières places au spectacle. Amiens, 25 juillet 1784, — etc.

C. 1553. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1783-1784. — Spectacles. — Requête du sieur Sénépart, entrepreneur de spectacles, au comte de Périgord, demandant le privilège des spectacles de Picardie, pour le dédommager de la perte que lui causera la reprise de son privilège par le sieur Neuville. Il n'a d'autre recommandation que « sa conduite dans

cette province. Quelques aient été les accidents qui l'ont traversé, soit dans les temps calamiteux de la guerre qui vient de finir, soit dans l'épidémie dernière, au sein de laquelle il s'est trouvé avec pensionnaires sur les bras, il a fait face à tout, son économie et ses principes lui ont fourni des moyens de venir à ses fins, sans perte, et sans que Votre Grandeur ait été importunée d'aucun écart scandaleux de la part d'un seul des sujets qu'il dirige. » — Lettre du comte de Périgord à l'Intendant, lui envoyant ladite requête, et lui recommandant le sieur Senépart. Montpellier, 28 février 1783. — « Copie du privilège accordé par M. le comte de Périgord au sieur Senépart, pour l'entreprise des spectacles en Picardie, pendant 3 ans. » — « Copie de la soumission du sieur Senépart. » Paris, 27 septembre 1783. — « Copie du privilège de comédie en faveur du sieur Senépart. » Paris, 27 septembre 1783. — « Copie de la soumission du sieur Senépart. » Paris, 4 octobre 1783. — Lettre de M. Senépart, envoyant la composition de sa troupe. « Plusieurs de mes acteurs chantent, et j'attendrai encore quelque temps pour compléter mon opéra.....

LUVILLE, associé. — Roi, père, noble, grand raisonneur, quelques premiers rôles de caractère.

SENÉPART. — Financier, manteau, paysan, grime.

VALOIS, qui débuta hier aux Français. — 1er rôle ; son équivalent, s'il reste à Paris.

SAINT-CLAIR. — Jeune premier et second rôle.

GAILLARD. — Troisième rôle, raisonneur, grand confident et père.

BELLEROCHE. — Premier comique et arlequin.

DUMANIANT. — Second comique et crispin.

***. — Utilité en tous genres.

Un souffleur, un perruquier, un tailleur-magasinier.

Mme VAZELLE, ou Mme DANGEVEAU. — Reine, premier rôle fort et mère noble.

Mme DUMANIANT. — Première, jeune première et seconde.

Mlle SENÉPART. — Ingénuité, seconde ou troisième amoureuse, seconde soubrette.

Mme LAMANIÈRE, ou autre. — Caractère, mère, confidente.

Mme LUVILLE. — Première soubrette.

Mme SENÉPART. — Grande utilité en tous genres.

***. — Seconde confidente. »

Paris, 8 octobre 1783. — Lettre de M. Sénépart, comédien français au service du duc de Deux-Ponts, à Deux-Ponts. Il n'oublie rien « de ce qui pourra contribuer aux plaisirs de MM. les Picards, mes presque pays, étant né de père et mère de cette province. Ma troupe est telle que je me flatte qu'elle soutiendra le parallèle avec celle de M. Valville. Elle est un peu chargée : j'ai tragédie, comédie et opéra complet..... Je suis ici depuis deux mois et demi, sans y exercer mes talents, mais bien celui de mes enfants, qui sont jusqu'à Pâques petits comédiens du duc. Ce prince a pris à son service une troupe d'enfants, qui s'est formée à Pétersbourg et a parcouru la Pologne, la Prusse et l'Allemagne. Leur spectacle de comédies françaises, d'opéra et de danse est charmant. L'entrepreneur est de mes amis : étant par ordre du Roi à Paris, pour recruter, il me rencontra et ne trouva que quatre enfants qui pussent lui convenir, et entre autres mon fils et ma fille. Je les lui confiai, aux appointements que je pourrais prétendre, et je suis dans ce pays avec eux. » Deux-Ponts, 25 décembre 1783, — etc.

C. 1554. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 21 papier.

1783. — Spectacles. — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux d'Abbeville, les informant que le sieur Valville, directeur d'une troupe de comédiens, qui a obtenu le privilège des spectacles pour Amiens, Abbeville et Saint-Quentin, doit se rendre dans leur ville, pour y jouer pendant la foire ; « mais il prétend que vous vous êtes assuré d'une autre troupe. La sienne est bonne, ainsi je vous prie d'accepter ses offres, pour éviter les plaintes qu'il pourrait porter à M. le comte de Périgord, contre la violation du privilège que ce gouverneur général lui a accordé. » Amiens, 9 juin.— Nouvelle lettre de l'Intendant aux officiers municipaux d'Abbeville, qui n'ont pas tenu compte de la première. Amiens, 17 juin. — Réponse des officiers municipaux d'Abbeville à l'Intendant, l'informant qu'ils ont renvoyé la troupe du sieur d'Alincourt. 20 juin. — Lettre de M. de Pioger, maïeur d'Abbeville, à l'Intendant protestant contre ladite décision, à cause du préjudice qu'elle cause au sieur d'Alincourt, qui a obtenu de l'hôtel-de-ville le privilège jusqu'au 10 août. « Dans cette confiance, il a contracté des dettes et engagements auxquels il serait absolument hors d'état de satisfaire, s'il est frustré de son attente. Ce malheureux homme sort de chez moi, Monsieur, consterné et atteré de la délibération prise à son égard..... Ma demande est d'autant moins suspecte, Monsieur, que je parle contre l'intérêt de mes plaisirs, puisque la troupe du sieur

Valville est certainement préférable à celle du sieur d'Alincourt. » Abbeville, 22 juin. — Lettre du comte d'Hargicourt à l'Intendant, en faveur du sieur d'Alincourt. Abbeville, 23 juin. — Lettre des officiers municipaux d'Abbeville à l'Intendant, lui demandant la décision du ministre relative au droit du gouverneur d'accorder le privilège exclusif du théâtre. Juin. — Lettre de l'Intendant au comte de Périgord sur ladite affaire. « La même difficulté qui s'éleva au commencement de 1775 à l'hôtel-de-ville d'Amiens, qui prétendait avoir le droit d'accorder le privilège de la salle de spectacle, se présente aujourd'hui dans le corps municipal d'Abbeville, mais d'une manière bien plus brusque, parceque les têtes sont bien autrement exaltées à Abbeville qu'à Amiens..... Les officiers municipaux ont d'abord pris une délibération pour y consentir, ensuite ils en ont témoigné des regrets, et m'ont même député deux d'entre eux. Je leur ai parlé avec la fermeté que j'emploierai toujours, lorsqu'il s'agira de la conservation des droits et prérogatives attachés, Monseigneur, à votre gouvernement. Ils sont retournés, il y a trois jours, à Abbeville, dans la disposition de recevoir la troupe de Valville ; mais j'ai été fort étonné de recevoir, dès le lendemain, une lettre du corps municipal, par laquelle il me demande copie des ordres du ministre en vertu desquels vous êtes fondé à accorder le privilège des spectacles de votre gouvernement. Cette conduite est d'une indécence et d'une malhonnêteté révoltantes, et je suis persuadé, Monseigneur, que vous allez prendre des mesures pour rappeler ces officiers à leur devoir..... Les officiers municipaux d'Amiens connaissent trop bien tout ce qu'ils vous doivent, Monseigneur, pour avoir osé demander des ordres du ministre ; mais ceux d'Abbeville ne se piquent pas d'une pareille délicatesse. J'ai occasion plusieurs fois chaque année, de m'apercevoir de leur esprit d'indépendance et de leur insubordination, et cependant leur ville est comblée des bienfaits que je leur ai procurés. Je suis d'avis, Monseigneur, que vous demandiez promptement à M. Amelot une lettre tranchante, pour terminer en votre faveur la mauvaise difficulté que font les officiers municipaux d'Abbeville. Amiens, 28 juin. — Lettre du sieur Valville, informant qu'il a débuté « hier, 15 juillet, malgré toutes les oppositions nouvelles que l'on m'a faites, avec un succès inouï. L'assemblée était belle, nous avons donné les *Fausses confidences* et la *Fausse magie*. On a été transporté, enthousiasmé. Il est vrai que mes camarades se sont surpassés : les applaudissements des premières, des secondes et du parterre allaient comme la grêle, et à la fin du spectacle, ils nous ont accompagné jusque chez nous. Je suis obligé de convenir que, sans M. Boileau, lieutenant de maire, qui m'a servi sur les deux toits avec force et vigueur, j'aurais eu de la peine à réussir, par les mauvaises chicanes que cette mauvaise troupe m'a faites. Ils sont bien conseillés, ils ne veulent pas partir. Au moment de commencer hier, ils m'ont fait signifier un appel de la sentence des magistrats et une défense de jouer, sous peine de 500 l. d'amende et de prison, si je passais outre. J'ai appelé sur-le-champ de leur opposition, comme d'abus et d'incompétence du juge de la sénéchaussée, auquel ils s'étaient adressés. Ils en rappellent, dit-on, au Parlement et demandent des dommages et intérêts aux magistrats. » Abbeville, 16 juillet. — Lettre du sieur Valville, sur les alarmes que lui a inspirées son procureur, « en m'apprenant que ces gens-ci s'étaient pourvus au Parlement, et que, s'ils obtiennent, comme il le croit, un arrêt sur requête, je serai obligé d'y déférer et de rester avec ma troupe sans jouer, ce qui me ruinerait sans ressource. » Abbeville, 16 juillet. — Lettre du sieur Valville. « Mon épouse, nos enfants, toute ma troupe et moi, nous nous mettons à la merci de Mgr. l'Intendant et le supplions de nous sauver d'une ruine totale..... J'ai pris la liberté de vous adresser hier deux lettres, qui vous mettent au fait de la démarche de ces malheureux-ci, trop bien conseillés par des gens qui ont juré que Mgr. l'Intendant en aurait le démenti ; ils leur ont sacrifié quelques louis, pour leur faire obtenir un arrêt sur requête, qui va me lier les bras et m'empêcher de représenter pendant la foire, si, par le crédit de Mgr., je n'obtiens pas sur-le-champ un arrêt du Conseil qui casse celui du Parlement..... Mon intention était de vous dépêcher mon épouse en poste pour vous porter tout ceci plus promptement, mais elle était malheureusement présente, lorsque mon procureur m'a annoncé hier cette manœuvre, et cela lui a causé une telle révolution qu'elle est fort mal et hors d'état de partir. J'ai beau lui représenter les bontés de Monseigneur, qui ne nous abandonnera pas, que c'est même sa propre cause, je ne puis la rassurer. » Abbeville, 17 juillet. — Lettre de l'Intendant au comte de Périgord, sur ladite affaire. 21 juillet. — Arrêt d'évocation de ladite affaire. Versailles, 8 août. — Lettre de M. Amelot à l'Intendant, lui envoyant ledit arrêt, et lui demandant son avis. Versailles, 9 août. — Lettre du comte de Périgord à l'Intendant, relativement au dit arrêt. Aux eaux de Contrexéville, 30 août, — etc.

C. 1555. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1786-1788. — Spectacles. — Lettre des sieurs Borsary frères, à M. Maugendre père, sur l'adjonction de sa troupe au privilège du sieur Sénépart, pour le théâtre d'Amiens. Dijon, 23 avril 1786. — « Copie de la lettre de MM. du magistrat d'Amiens, adressée à Borsary frères, directeurs du spectacle à Reims. » 10 mai 1786. — Lettre de MM. Borsary frères, sur les prétentions exagérées des officiers municipaux d'Amiens. Reims, 13 mai 1786. — Requête des officiers municipaux d'Abbeville à l'Intendant, représentant qu'ils sont « dans l'usage d'avoir comédie le carême, les troupes privilégiées de la province, après avoir passé l'hiver à Amiens, trouvent ordinairement avantageux de venir ici à cette époque. » Le sieur Borsary les menace de ne pas venir, « pour nous forcer à souffrir une augmentation dans les prix des places. » 2 mars 1787. — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux d'Abbeville, les informant que le sieur Borsary abandonne sa prétention, et va s'arranger avec eux pour conduire sa troupe dans leur ville. 5 mai 1787. — « Copie de la lettre des officiers municipaux d'Amiens à M. le comte de Périgord. » Ils exposent que « des comédiens surprennent des privilèges généraux pour toute la province ; ils n'en font pas usage personnellement, ils le revendent à prix d'argent à une seconde troupe : celle-ci rétrocède encore à prix d'argent à une troisième. Il s'exerce ainsi une dégradation de monopole sur le droit de jouer sur le théâtre. Ces troupes subalternes s'y présentent, sans l'aveu des magistrats ni du public. Elles sont toujours composées de mauvais acteurs ; elles finissent par se ruiner; elles partent sans payer leurs dettes, et laissent une grande ville sans spectacle, dans le temps où il serait plus nécessaire. C'est la position où notre ville se trouve actuellement. Un sieur Senépart a surpris votre privilège le 24 février 1787 ; il n'exerçait déjà plus lui-même celui qu'il avait précédemment, il a vendu le nouveau à un sieur Borsary, le 9 mars de la même année, et ce dernier l'a rétrocédé à un sieur Legrand. Celui-ci, épuisé par le prix de son acquisition, n'a présenté qu'une troupe mal composée, se trouvant hors d'état de satisfaire le public et ses créanciers ; il a quitté le théâtre de cette ville, aux approches d'une foire considérable, qui attire un concours très nombreux. Il est parti avec des dettes, et nous a laissés sans spectacles. » Le moyen d'obvier à ces abus, serait que le gouverneur renonçât, comme ses prédécesseurs, à exercer son droit d'accorder des privilèges généraux pour tous les spectacles de la province. 7 juillet 1787. — Lettre de l'Intendant aux officiers municipaux d'Amiens, les assurant qu'il appuiera fortement leur réclamation. 13 juillet 1787. — Plaintes adressées à l'Intendant par les officiers municipaux de Saint-Quentin, contre les comédiens privilégiés de la province. Saint-Quentin. 3 septembre 1788. — Letre de l'Intendant au comte de Périgord, lui accusant réception d'une lettre à l'adresse des officiers municipaux d'Amiens, qui « cherchent toujours à méconnaître » ses droits sur les privilèges de leur salle de spectacle. 9 octobre 1787. — Lettre du comte de Périgord à l'Intendant, l'informant que le sieur Sénépart, à qui il avait donné son privilège pour les spectacles en Picardie, n'ayant pu continuer à l'exercer, il l'a donné au sieur Naudet, dont la troupe occupe actuellement le théâtre d'Amiens. Paris, 31 novembre 1788. — Projet de règlement pour le théâtre d'Amiens. XVIIIe s. — « Prix de l'illumination à l'huile pour la salle des spectacles, par Naudé-Tattegrain. 20 biscuits sur la rampe, à 8 lumières chaque.... 10 lumières par chaque coulisse ; 18 lumières pour éclairer les corridors et escaliers, le tout au prix de 20 l. par chaque représentation. Nota. A ce prix, je ne me charge point de fournir la lumière pour le lustre et pour l'orchestre. » XVIIIe s., — etc.

C. 1556. (Liasse.) — 8 pièces papier (1 imprimée).

1555-1713. — Justice. — « Déclaration et lettres patentes d'Henri II, en faveur du prévôt de Montdidier, vérifiée et registrée au Parlement. » St-Germain, 8 septembre 1555. Copie du XVIIIe s. — « Copies d'arrêts rendus contre Beaunard, les 20 décembre 1621 et 20 décembre 1626. » Copie du XVIIIe s. — « Arrêt en faveur du prévôt de Montdidier, qui déboute les maire et échevins du renvoi par eux requis. » 4 janvier 1639. Copie du XVIIIe s. — « Arrêt du conseil de Sa Majesté, qui déboute les officiers du bailliage (de Montdidier), de la réunion par eux demandée et des offres par eux faites de rembourser. » Paris, 28 janvier 1667. Copie du XVIIIe s.— « Arrêt de la cour de Parlement, rendu en faveur des juges des prévôtés royales. Cet arrêt juge que les officiers des bailliages et sièges présidiaux, ne peuvent connaître en première instance des causes et différends d'entre les justiciables des prévôtés royales, par concurrence, prévention ou autrement, leur enjoint de renvoyer les causes, *sans qu'il soit besoin de les revendiquer.* » 29 avril 1713 (impr. 8 p. in-4°). — « État des paroisses et hameaux de la prévôté de Montdidier, qui vont sur les appellations des sentences du prévôt,

au bailliage et siège présidial de Beauvais. » — Requête à M. Chauvelin, intendant, par Jacques-Louis Fourment, prévôt royal de Mondidier, réclamant contre le projet de réunir la prévôté royale de Montdidier au bailliage de la même ville. XVIIIe s. — Requête des échevins, avocat, procureur fiscaux, anciens maïeur, syndics de communautés et habitants de Montdidier à M. Chauvelin, sur le même objet. XVIIIe s., — etc.

C. 1557. (Liasse.) — 5 pièces papier (imprimées).

1633-1783. — Justice. — « Arrest notable de la cour de Parlement, portant règlement entre les greffiers et les commissaires examinateurs et adjoincts sur le fait des informations, enquestes et interrogatoires, tant civiles que criminelles et tous autres actes de justice » (impr. 7 p. in-12. Paris 1633). — « Droits et privilèges des fonctions des seize sergents à masse de la ville et prévôté royale d'Amiens. » Amiens, 23 juillet 1665 (impr. 4 p. in-4°). — « Arrêt de la cour de Parlement, qui fixe la manière de procéder sur les appels interjetés de la liquidation des dépens, faite par les sentences rendues dans les sièges et justices subalternes. » 7 mai 1782 (impr. 7 p. in-4°, Paris, 1782). — « Arrêt de la cour de Parlement, portant règlement pour les arrêts sur requête. » 26 août 1783 (impr. 8 p. in-4°, Paris, 1783), — etc.

C. 1558. (Liasse.) — 8 pièces papier (1 imprimée).

1707-1769. — Justice. — « Édit du Roi portant suppression de 19.000 l. d'augmentation de gages créés par édit du mois de mars 1706, et attribués aux pourvus des offices de premiers huissiers et huissiers ordinaires, et créations de deux offices d'huissiers ordinaires, tant dans le parlement de Paris, grand conseil, chambre des comptes, cour des aides et des monnaies, que dans tous les autres parlements, cours supérieures, bureaux des finances, présidiaux, bailliages, etc. » Versailles, avril 1707 (impr. 4 p. in-fol.). — Signification de plusieurs actes relatifs aux offices d'huissiers. 14 mars 1714. — Lettre de M. d'Invau à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis au sujet d'une demande du sieur Hardouin, huissier en la prévôté de Montdidier, de faire liquider la finance de son office, dans lequel il n'a pu se faire recevoir, par suite de la suppression de la prévôté de cette ville. 1769. — Enquête par le subdélégué de Montdidier sur ladite affaire. 28 novembre 1769. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général sur ladite affaire. 3 décembre 1769, — etc.

C. 1559. (Liasse.) — 25 pièces papier (4 imprimées).

1709-1788. — Justice. — « Liste des villages, bourgs et hameaux, dont les habitants sont ressortissants aux prévôtés royales et au bailliage et siège présidial d'Amiens, tiré en 1709 par M. Flamen, huissier, pour M. le procureur du Roi, sur celle du greffe du bailliage d'Amiens. » — « Arrêt du conseil d'État du Roi, concernant les droits attribués aux offices d'enquêteurs, commissaires-examinateurs, sur le montant de toutes les adjudications par décret. » Versailles, 28 mars 1730 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1730). — « Arrêt de la cour de Parlement, rendu en faveur des officiers du bailliage et siège présidial d'Amiens, contre Me Martin Baron, prévôt royal de ladite ville d'Amiens. » 30 mars 1732 (impr. 14 p. in-4°). — « Édit du Roi portant suppression de la juridiction des prévôtés d'Amiens, Beauquesne et de Beauvoisis, et réunion à celle du présidial d'Amiens. » Versailles, septembre 1748 (impr. 8 p. in-4°, Paris, 1749). — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, le priant d'envoyer à Paris l'ingénieur en chef de sa généralité, ou quelque autre personne capable, pour prendre de M. Bertier, intendant de Paris, les instructions nécessaires pour dresser la carte judiciaire de ladite généralité. Versailles, 21 janvier 1772. — Lettre de l'Intendant à M. de Sainte-Flore, sous-ingénieur à Amiens, l'informant qu'il l'a choisi pour faire l'opération ci-dessus. Paris, 2 février 1772. — Demande d'indemnité par M. de Ste-Flore à l'Intendant, pour son voyage à Paris. Amiens, 11 juin 1772. — Mémoire de M. Desfirmins à l'Intendant, l'informant qu'il vient de terminer ladite carte, qu'il lui envoie. Il estime qu'on doit accorder à M. de Ste-Flore une gratification de 150 l. pour son voyage à Paris, et en demande une pour lui-même. Amiens, 21 mai 1773. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général, lui envoyant ladite carte, et lui demandant des gratifications pour MM. Desfirmins et de Ste-Flore. Amiens, 23 juin 1773. — Lettre de M. Bertier à l'Intendant, lui demandant à combien il pense qu'on doive fixer lesdites gratifications; lui observant à ce sujet, « que la gratification la plus forte que l'on ait accordée jusqu'ici, est celle qui a été donnée à l'ingénieur des ponts et chaussées de la généralité de Caen, comme étant celui qui a imaginé le plan qu'on a adopté pour ces sortes d'opérations, que cette gratification n'a été portée qu'à 1.200 l. » Paris, 3 juillet 1773. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, l'informant qu'il a approuvé sa proposition d'accorder 850 l. au sieur Desfirmins, et 150 au sieur de Sainte-Flore. Ver-

sailles, 10 septembre 1773. — Lettre de M. Bertier à l'Intendant, l'informant que, dans des papiers de l'abbé Terray, on n'a pas retrouvé la carte des bailliages de la généralité d'Amiens dressée par M. Desfirmins, et lui en redemandant une copie. Paris, 25 février 1775. — Réponse de l'Intendant à M. Bertier. Le sieur Desfirmins étant actuellement employé à Montauban, il n'y a qu'à engager M. Trudaine à lui demander un double de ladite carte. « Je lui en aurais écrit, si je n'avais pas moi-même demandé son changement, parce qu'il ne convenait point à mon administration. » 2 mars 1775. — Lettre de M. de Lamoignon à l'Intendant, lui réclamant à nouveau ladite carte. Versailles, 20 janvier 1788. — Réponse de l'Intendant au garde des sceaux. Il a retrouvé chez l'ingénieur géographe de sa généralité la minute de ladite carte, et va lui en faire donner une copie. 26 janvier 1788. — Ordonnance de 300 l. au sieur Brice, ingénieur géographe des ponts et chaussées, pour avoir fait deux copies de ladite carte. 27 mars 1788, — etc.

C. 1560. (Liasse.) — 4 pièces papier (3 imprimées).

1715-1789. — Justice. — « De par le Roi. Offices de nouvelle création dans les chancelleries, à vendre. » 1715 (impr. affiche). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que, par le sieur intendant en la généralité d'Amiens, il sera, après trois publications, de huitaine en huitaine, procédé à la revente et adjudication, à titre d'engagement, des greffes anciens, alternatifs et triennaux, places de clercs, affirmations, présentations, contrôle, doublement et parisis, de toutes les justices royales de la ville de Boulogne-sur-Mer, etc. » Versailles, 25 juin 1766 (impr. affiche). — Lettre de M. Lebel à l'Intendant, lui envoyant une copie collationnée des lettres de noblesse du sieur Tillette de Buigny. Abbeville, 18 septembre 1776. — « Arrêt de la cour de Parlement, qui ordonne que l'imprimé de l'arrêt du 2 avril dernier, dans lequel a été insérée une note, ensemble ladite note, seront et demeureront supprimés, comme contenant ladite note une mention qui n'est point sur la minute dudit arrêt, laquelle note est injurieuse à l'honneur et à la réputation de Me Duveryrier, avocat », etc. 23 juin 1789; et « Arrêt de la cour de Parlement, qui fait défenses à toutes personnes de faire imprimer aucun arrêt, et à tous imprimeurs d'en imprimer, sans permission particulière de la cour, obtenue par arrêt, sur requête présentée à cet effet. » 4 mai 1717 (impr. 7 p. in-4°, Paris, 1789).

C. 1561. (Liasse.) — 4 pièces papier (imprimées).

1716. — Justice. — « Édit du Roi portant établissement d'une chambre de justice. » Paris, mars (impr. 12 p. in-4°, Imp. Roy. 1716). — « Commission du Roi, contenant les noms des juges et officiers qui composent la chambre de justice. » Paris, 8 mars (impr. 8 p. in-4°, Imp. Roy. 1716). — « Déclaration du Roi concernant les justiciables de la chambre de justice, et la procédure qui doit être exploitée dans ladite chambre. » Paris, 17 mars (impr. 19 p. in-4°, Imp. Roy. 1716). — « Arrêt de la chambre de justice, portant défenses aux orfèvres, lapidaires et autres, d'acheter aucunes vaisselles ou matières d'or et d'argent des traitants, gens d'affaires et autres personnes prohibées; et aux graveurs et ouvriers d'en effacer les armes, chiffres et marques, sur les peines y portées. » 1er avril (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1716).

C. 1562. (Liasse.) — 11 pièces papier (imprimées).

1724-1789. — Justice. — « Arrêt de la cour des Aides, concernant les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des commis des fermes. » 14 juillet 1724 et 18 mai 1729 (impr. 8 p. in-4°, Paris, 1731). — « Arrêt de la cour des Aides, qui fixe les droits payés dans les élections, pour l'enregistrement des provisions des commensaux de la maison du Roi et des maisons royales. » 21 août 1731 (impr. 4 p. in-4°, Paris, 1731). — « Arrêt de la cour des Aides, qui décharge le sieur Perron, écuyer, garde de la porte du Roi, de la taille d'exploitation à laquelle il avait été imposé. » 1er juillet 1769 (impr. 4 p. in-4°, Paris, 1771). — « Procès-verbal de ce qui s'est passé à la séance tenue en la cour des Aides de Paris, en présence de Mgr. le comte d'Artois, le samedi 12 novembre 1774 » (impr. 38 p. in-4°, Paris, 1774); et « Discours de M. de Lamoignon de Malesherbes, premier président de la cour des Aides de Paris, du lundi 21 novembre 1774, jour de la rentrée de ladite cour » (impr. 7 p. in-4°). — « Procès-verbal de ce qui s'est passé à la séance tenue en la cour des Aides de Paris, en présence de Monsieur, frère du Roi, le mercredi, 31 mai 1775 » (impr. 14 p. in-4°, Imp. Roy. 1775). — « Arrêt de la cour des Aides de Montpellier, qui déclare le sieur Rouquette, consul du lieu de la Canne, non recevable dans son appel de sentence de la maîtrise des ports de Toulouse », etc. 13 septembre 1775 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1775). — « Arrêt contradictoire de la cour des Aides de Rouen, qui, en infirmant une sentence de l'élection d'Avranches..... juge qu'une femme qui, en se rendant caution de marchandises saisies, a reçu la re-

mise de ces mêmes marchandises comme le gage de son cautionnement, ne peut exciper en Normandie du bénéfice du *sénatus consulte Velleien*, pour faire annuller son cautionnement. » 21 janvier 1778 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1778). — « Arrêt de la cour des Aides », sur l'arrestation des faux-sauniers évadés. 11 décembre 1778 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1779). — « Arrêt contradictoire de la cour des Aides, qui déclare nulle et incompétente toute la procédure faite en la prévôté royale de Vaucouleurs, contre les nommés Gallot et Bezeret, employés des fermes à la résidence de Toul », etc. 2 août 1780 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1780). — « Arrêt de la cour des Aides, qui fait défenses aux officiers des élections de la généralité de Tours..... de reconnaître d'autre ressort immédiat que celui de la cour. » 20 février 1789 (impr. 4 p. in-4°, Paris). — « Arrêt de la cour des Aides », relatif à la nomination des collecteurs de l'élection de Paris. 27 mars 1789 (impr. 3 p. in 4°, Paris, 1789).

C. 1763. (Liasse.) — 23 pièces papier (2 imprimés).

1732-1782. — Justice. — « Arrêts du conseil d'État du Roi, pour la préséance des marchands qui exercent les charges de juges et de consuls, et de ceux qui ont passé par lesdites charges, dans la juridiction consulaire de la ville d'Amiens, sur les procureurs au bailliage et siège présidial de la même ville. » 18 mai 1728 et 25 mars 1732 (impr. 12 p. in-4°, Amiens, 1732). — « Déclaration du Roi qui fixe le nombre des juges et consuls de la ville d'Amiens. » Versailles, 1er juillet 1738 (impr. 4 p. in-4°). — Lettre de M. de Séchelles à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur les juridictions consulaires de sa généralité, pour mettre fin aux conflits qui s'élèvent perpétuellement entre les juges consuls et les juges ordinaires. Versailles, 31 janvier 1756. — Édit de Charles IX, qui établit à Calais une juridiction consulaire à l'instar de celle de Paris. Bordeaux, avril 1565. (Copie collationnée du 16 février 1756.) — Lettre des juges et consuls de Calais à l'Intendant, lui envoyant ladite copie, avec des observations sur leur juridiction. Calais, 17 février 1756. — Requête des juges et consuls de Calais à l'Intendant, à l'effet d'obtenir la connaissance des banqueroutes et faillites. XVIIIe s. — « Mémoire des juges et consuls de la ville de St-Quentin, en réponse à la lettre de Mgr. d'Invau, intendant de Picardie. » 1756. — « Copie des lettres patentes concernant l'établissement des juges et consuls de la ville d'Abbeville. Fontainebleau, mars 1567, etc. (Copie collationnée du 26 mars 1756.) — Mémoire des juges et consuls d'Amiens au contrôleur général, sur le même objet. v. 1756. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général, sur ladite affaire. Remiencourt, 4 novembre 1756. — Mémoire sous forme de questionnaire sur les juridictions consulaires. — « Mémoire adressé par Mgr. d'Invau, intendant de Picardie, à la chambre du commerce de ladite province »; et « Réponse de la chambre du commerce de Picardie au mémoire ci-contre. » 15 novembre 1763. — « Avis des marchands de toiles de St-Quentin, sur un mémoire à eux adressé de la part de Mgr. le chancelier », sur les juridictions commerciales. 6 février 1764. — Mémoire relatif à un projet de règlement général sur les juges conservateurs des foires et sur les justices consulaires. — « Réponse aux observations sur le mémoire ci-contre, par les juges-consuls de la ville d'Amiens. » 21 mai 1764. — « Réponse et avis des lieutenant général de police, maire et échevins de la ville d'Amiens, sur les différentes questions proposées au mémoire concernant le projet d'un règlement général pour les justices, tant conservatoires des foires que consulaires. » — Requête des juges et consuls d'Abbeville à l'Intendant, demandant 3.000 l. sur l'octroi de Picardie, pour l'entretien de leur auditoire. 23 mai 1767. — Mémoire de M. Ducastel sur les juridictions consulaires. Amiens, 13 janvier 1782, — etc.

C. 1764. (Liasse.) — 19 pièces papier (6 imprimées, une gravure).

1734-1789. — Justice. — Sentence du présidial d'Amiens contre Antoine Coiffier, écuyer à Beaudéduit, accusé de violences, excès et mauvais traitements. 19 avril 1734 (impr. affiche). — « Arrêt de la cour de Parlement, qui condamne Louis de St-Jean et Pierre Bonaille, incendiaires, à être brulés vifs dans la place publique de Montdidier », lesdits individus convaincus « d'avoir, à différentes fois commis les incendies arrivés aux maisons du village d'Esquennoy, depuis le 6 décembre dernier, jusqu'au 17 du même mois. » 17 septembre 1751 (impr. affiche; fragment). — « Portrait du monstre nommé François-Robert d'Amiens, que la France punit pour avoir voulu assassiner notre bon Roy, le 5 janvier 1757; et ce misérable a été transféré de Versaille par une escorte d'environ 300 hommes ayant la bayonnette au bout du fusil, dans les prisons de la Conciergerie, le 18 dudit mois, à 3 heures du matin, dans lesquelles prisons il est détenu, en attendant la punition de son horrible parricide. » Gravure au burin. H. 0, 255 mm; L. 0, 160 mm. — « Jugement souverain des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, qui décharge

Anne-Rose Cabibel, veuve de Jean Calas, marchand à Toulouse, Jean-Pierre Calas, son fils, Jeanne Viguière, fille de service chez ledit Calas, Alexandre-François-Gualbert Lavaysse, et la mémoire dudit défunt Jean Calas, de l'accusation contre eux intentée. » 9 mars 1765 (impr. affiche). — « Jugement souverain rendu par nos seigneurs les président et conseillers commissaires du Roi députés par Sa Majesté en la commission établie à Reims, par lettres patentes du 21 novembre 1765 », contre plusieurs particuliers d'Ambleteuse, Lembringhen, Raventun, Audinghem et Audresselles. Reims, 10 juillet 1766 (impr affiche). — Lettre de M. Cochin à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur un mémoire qui contient les moyens d'opposition du seigneur haut justicier de Pont-Remy à l'art. 29 du rôle de frais de justice de la généralité d'Amiens. Paris, 4 mai 1772. — Mémoire de M. de Branlicourt à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 14 août 1772. — « Sentence du bailliage de Péronne, qui condamne au bannissement plusieurs femmes du village d'Harbonnières, pour vol de grains dans les champs. » 9 novembre 1784 (impr. 4 p. in-4°, Amiens). — Mémoire au Conseil par Charles Lefèbvre de la Houpilière, fermier de la ferme du Châteauneuf en Marquenterre, contre le sieur Guerrier de Lormoy, copropriétaire par indivis de ladite ferme (impr. 24 p. in-4°, Paris, 1786). — « Précis pour le sieur Guerrier de Lormoy, demandeur, contre Charles Lefèvre de la Houpillière et les directeurs des créanciers Mailly opposants et défendeurs. » — Correspondance relative audit procès, — etc.

C. 1565. (Liasse.) — 9 pièces papier (imprimées).

1744-1783. — Justice. — « Statuts et règlements faits et dressés en la communauté des procureurs du bailliage d'Amiens, pour y être gardés et observés. » 20 janvier 1744 (impr. 14 p. in-4°, Amiens, 1744). — « Extrait du registre aux délibérations de la communauté des procureurs du bailliage d'Amiens », sur les moyens de prévenir les abus dans les procédures. 18 mai 1744 (impr. 7 p. in-4°, Amiens, 1750). — « Édit et déclaration du Roi des mois de septembre 1748 et 6 février 1749, concernant la réduction et suppression des offices de procureurs postulants au bailliage et siège présidial d'Amiens, et la liste contenant le nombre, les noms des titulaires, la date de leur réception, ensemble les noms des prédécesseurs des titulaires actuels des offices de procureurs au bailliage et siège présidial d'Amiens, faite et arrêtée en leur chambre de communauté, le 9 mai 1757 » (impr. 12 p. in-4°, Amiens, 1757). — « Extrait des registres aux délibérations de la communauté des procureurs, tant au bailliage et siège présidial, que du bureau des finances de la ville d'Amiens », sur la bourse commune de ladite communauté. 16 août 1760 (impr. 3 p. in-4°). — Délibération des procureurs au bailliage d'Amiens, relativement au versement des droits de présentations à la caisse de leur communauté. 6 décembre 1763 ; et homologation de ladite délibération. 30 janvier 1764 (impr. 4 p. in-4°). — « Arrêt de la cour de Parlement, qui homologue la délibération faite par la communauté des procureurs du bailliage d'Amiens, le 6 décembre 1763, ensemble la sentence dudit bailliage du 30 janvier 1764, concernant les présentations. » 30 mai 1769 (impr. 6 p. in-4°, Amiens). — « Extrait du registre aux délibérations de la communauté des procureurs du bailliage d'Amiens », relativement aux présentations, etc. 13 décembre 1771 (impr. 3 p. in-4°). — « Extrait du registre aux délibérations de la communauté des procureurs aux bailliage et siège présidial d'Amiens », contenant règlement pour la poursuite des oppositions, en cas de ventes d'immeubles. 25 février 1774 (impr. 6 p. in-4°). — « Extrait d'une délibération de la communauté des procureurs au bailliage d'Amiens », sur les objets qui doivent entrer à la bourse commune de ladite communauté. 24 décembre 1783 (impr. 4 p. in-4°, Amiens).

C. 1566. (Liasse. — 12 pièces papier (1 imprimée).

1741-1772. — Justice. — « État pour connaître les titres des offices de notaires, procureurs et huissiers des sièges et juridictions royales situées dans le ressort de la subdélégation d'Albert, ensemble les noms et domiciles des titulaires desdits offices, et combien se paye de prêt et d'annuel pour chacun desdits offices. » 1744. — Id. bailliage d'Amiens. — Id. subdélégation de Corbie. — Id. subdélégation de Doullens. 6 février 1744. — Id. subdélégation de Montdidier. 6 février 1744. — Id. subdélégation de Péronne. — Id. subdélégation de Rue. — Id. subdélégation de St-Valery. — « État pour connaître les titres des offices de notaires, procureurs et huissiers des sièges et juridictions royales de la généralité d'Amiens, les noms et domiciles des titulaires, et le prêt annuel de chacun desdits offices. » v. 1744. — « État des villes, bourgs et paroisses compris dans l'étendue du bailliage d'Amiens, où il y a des notaires royaux établis, avec les noms de ces notaires. » XVIII[e] s. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui déclare définitifs les délais ci-devant accordés pour les liquidations des offices supprimés des cours de Parlements et autres. »

Versailles, 22 novembre 1772 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1772). — « État des villes où les offices des jurés-priseurs restent à lever. » XVIIIe s.

C. 1567. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 17 papier (1 imprimée).

1746-1783. — Justice. — « Délibération des notaires d'Abbeville, portant établissement entre eux d'une bourse commune, à prendre sur le produit de leurs honoraires. » 18 août 1746 (impr. 5 p. in-fol. Abbeville). — « Observations des notaires de la ville d'Abbeville, comté et sénéchaussée de Ponthieu, sur le projet formé au Conseil, de l'établissement d'un greffier conservateur des minutes des actes des notaires, et sur la suppression ou augmentation des offices. » 1756. — Observations des officiers de la sénéchaussée de Ponthieu, sur le même objet. 1756. — Id. du subdélégué d'Abbeville. 1756. — Id. de la compagnie des notaires d'Amiens. 1756. — « État des notaires du bailliage d'Amiens. » 1756. — Observations des officiers du bailliage d'Amiens, sur le même objet. 1756. — Id. des notaires de Montdidier. 1756. — Id. des officiers du bailliage de Montdidier. 1756. — Id. de M. Martinot, subdélégué à Montdidier. 1756. — Id. de M. Ducastel. Amiens, 30 mai 1756. — « Vente par François-Clément Gatte à Messire François-Joseph Vaillant, chevalier, seigneur de Sailly-Bray, de 33 journaux, 69 verges de terre à Yaucourt-Bussus. » 5 août 1778. — « Catalogue des 28 notaires d'Amiens. » XVIIIe s. — Autre catalogue, postérieur à 1787. — « État de ceux qui ont en leur possession les minutes des actes passés en la ville d'Amiens, depuis l'établissement des notaires. » XVIIIe s. — « Observations sur le rétablissement demandé d'un office de notaire à Harbonnières. » XVIIIe s., — etc.

C. 1568. (Liasse.) — 49 pièces papier.

1756-1790. — Justice. — « État des crimes et délits qui ont été commis dans la généralité de Picardie pendant les années 1756 et 1757. » — Id. 1er semestre 1758. — Id. 1er semestre 1759. — Id. 2e semestre 1759. — Id. 1er semestre 1760. — Id. 2e semestre 1760. — État des crimes et délits commis dans l'amirauté d'Abbeville. 1er semestre 1787. — Id. 2e semestre 1787. — Id. 1er semestre 1788. — Id. 2e semestre 1788. — Id. 1er semestre 1789. — Id. 2e semestre 1789. — État des crimes et délits commis dans la maréchaussée d'Abbeville. 1er semestre 1787. — Id. 2e semestre 1787. — Id. 1er semestre 1788. — Id. 2e semestre 1788. — Id. 1er semestre 1789. — Id. 2e semestre 1789. — État des crimes et délits commis dans le bailliage d'Amiens. 1er semestre 1787. — Id. 2e semestre 1787. — Id. 1er semestre 1788. — Id. 2e semestre 1788. — Id. 1er semestre 1789. — Id. 2e semestre 1789. — État des crimes et délits commis dans la maréchaussée d'Amiens. 2e semestre 1787. — Id. 1er semestre 1788. — Id. 2e semestre 1788. — Id. 1er semestre 1789. — Id. 2e semestre 1789. — État des crimes et délits commis dans la subdélégation de Doullens. 1er semestre 1787. — Id. 2e semestre 1787. — Id. 1er semestre 1788. — Id. 2e semestre 1788. — Id. 2e semestre 1789. — État des crimes et délits commis dans le bailliage et gouvernement de Montdidier. 1er semestre 1787. — Id. 2e semestre 1787. — Id. 1er semestre 1788. — Id. 2e semestre 1788. — Id. 1er semestre 1789. — Id. 2e semestre 1789. — État des crimes et délits commis dans le bailliage de Péronne. 2e semestre 1787. — Id. 1er semestre 1788. — Id. 1er semestre 1789. — Id. 2e semestre 1789. — État des crimes et délits commis dans le bailliage de Roye. 1er semestre 1787. — Id. 1er semestre 1788. — Id. 1er semestre 1789. — État des crimes et délits commis dans le bailliage de St-Quentin. 1er semestre 1788, — etc.

C. 1569. (Liasse.) — 31 pièces papier (imprimées).

1759-1789. — Justice. — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui décrie de tout cours et mise certaines pièces d'or nommées *Augustes* », etc. 3 mai 1759 (impr. affiche). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui défend à toutes personnes de faire des recherches, amas et enlèvement de vaisselles et matières d'or et d'argent pour en abuser », etc. 3 décembre 1759 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1759). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui supprime un imprimé ayant pour titre *Observations sur les effets du port de la vaisselle à la Monnaie.* » 22 décembre 1759 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1759). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui condamne Martin Laignier, maître orfèvre de la ville de Paris, à être banni à perpétuité du royaume, pour avoir abusé du poinçon de la maison commune des orfèvres de Paris. » 22 août 1766 (impr. 8 p. in-4°, Imp. Roy. 1766). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui fait défenses..... de refuser dans les paiements aucune des pièces d'or, d'argent et de billon, dont l'empreinte sera visible », etc. 31 juillet 1771 (impr. 6 p. in-4°, Imp. Roy. 1771). — « Arrêt de la cour des Monnaies », qui condamne plusieurs particuliers. 12 mars 1774 (impr. 14 p. in-4°, Imp. Roy. 1774). — « Arrêt de la cour des Monnaies, portant règlement pour la délivrance des espèces aux directeurs. » 18 mai 1774 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1774). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui ordonne l'exécution de ses arrêts et

règlements, et notamment celui du 11 juillet 1764. » 20 août 1771 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1771). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui casse et annule une sentence rendue en la sénéchaussée et siège présidial de Rennes le 12 août 1768. » 29 avril 1775 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1775). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui ordonne l'exécution des ordonnances de 1549, 1554, 1586 et autres arrêts et règlements concernant les délivrances. » 29 avril 1775 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1775). — Arrêt de la cour des Monnaies, qui renouvelle et ordonne l'exécution des règlements concernant les formalités prescrites pour les brevets d'apprentissage de l'orfèvrerie. » 21 février 1778 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1778). — « Arrêt de la cour des Monnaies », qui défend de recevoir les pièces dont l'empreinte est effacée. 18 mars 1778 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1778). — « Arrêt de la cour des Monnaies », qui défend la vente à l'encan de l'argenterie et vaisselle d'argent. 19 décembre 1778 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1778).— « Arrêt de la cour des Monnaies », sur l'introduction dans le royaume des espèces étrangères de billon et de cuivre. 14 octobre 1780 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1780). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui ordonne qu'il sera informé contre les auteurs des faux bruits d'une refonte prochaine des pièces de deux sous, ou d'une diminution sur la valeur d'icelles », etc. 15 février 1781 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1781).— « Arrêt de la cour des Monnaies, qui ordonne que l'information commencée contre ceux qui refusent en paiement les pièces de deux sous non effacées, pour leur véritable valeur, sera continuée, et fait défenses de les refuser », etc. 28 avril 1781 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1781). — « Arrêt de la cour des Monnaies qui défend..... de faire le change des espèces d'or et d'argent, à peine de 3.000 l. d'amende », etc. 8 février 1786 (impr. 2 p. in-4°, Imp. Roy. 1786). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui fixe le nombre des deniers d'or qui seront emboîtés par chaque délivrance, pendant la présente année. » 18 février 1786 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1786). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui déclare Joseph Rabiet, se disant metteur en œuvre, dûment atteint et convaincu d'avoir mis en nantissement au Mont-de-Piété, comme boucles d'argent, des boucles de cuivre revêtues d'argent et marquées de faux poinçons », etc. 12 mai 1786 (impr. 6 p. in-4°, Imp. Roy. 1786).— « Arrêt de la cour des Monnaies, qui condamne Denys Hubert, archer-garde de la prévôté des monnaies..... pour crime de concussion et de malversation », etc. 16 mai 1786 (impr. 6 p. in-4°, Imp. Roy. 1786). — « Arrêt de la cour des Monnaies, concernant le jugement des boîtes des monnaies chargées de la nouvelle fabrication des espèces d'or, ordonnée par la déclaration du Roi du 30 octobre 1785 ». 31 mai 1786 (impr. 2 p. in-4°, Imp. Roy. 1786). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui ordonne que les officiers des sièges des monnaies seront tenus de se conformer, dans l'instruction des procédures criminelles, aux ordonnances, arrêts et règlements. » 31 mai 1786 (impr. 2 p. in-4°, Imp. Roy. 1786).— « Arrêt de la cour des Monnaies, qui déclare François Liénar et Marguerite-Rose Dourlan, sa femme, duement atteints et convaincus du crime de distribution de faux écus, et violemment soupçonnés de la fabrication d'iceux », etc. 26 juin 1786 (impr. 7 p. in-4°, Imp. Roy. 1786).— « Arrêt de la cour des Monnaies, qui ordonne que les jurés-gardes des communautés d'orfèvres, qui n'ont pas retiré du greffe de la cour les poinçons de contremarques et de toucheau qui leur sont affectés, seront tenus de le faire avant le 1er septembre prochain, pour tout délai. » 1er juillet 1786 (Impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1786). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui ordonne que les écus de six livres, au différent de la monnaie de Perpignan, au millésime de 1786, portant dans la légende, du côté de l'effigie, ces mots: LUD.XI, seront et demeureront supprimés », etc. 19 août 1786 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1786). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui ordonne l'exécution de l'arrêt de ladite cour du 19 août 1786. » 26 août 1786 (impr. 2 p. in-4°, Imp. Roy. 1786). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui condamne Elisabeth Ambach au carcan, pour distribution de jetons de cuivre pour des louis d'or. » 23 septembre 1786 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1786). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui renouvelle très expressément les défenses de faire le billonnage des espèces d'or et d'argent. » 13 novembre 1786 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1786). — « Arrêt de la cour des Monnaies », sur les deniers à emboîter. 30 décembre 1786 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1787). — « Arrêt de la cour des Monnaies, qui ordonne l'exécution des ordonnances, édits, déclarations, arrêts, règlements et lettres patentes, concernant la fabrication et le commerce des matières d'or et d'argent. » 30 décembre 1786 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1787). — Arrêt de la cour des Monnaies, qui..... ordonne à tous les essayeurs des monnaies et aux jurés-gardes de toutes les communautés d'orfèvres du royaume, de se pourvoir au dépôt de la cour, des agents et substances nécessaires aux effets. » 12 août 1789 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1789).

C. 1570. (Liasse.) — 5 pièces papier (1 imprimée).

1760-1774. — Justice. — « Recueil de différents règlements concernant les frais de justice », etc (impr. 148 p. in-4°. Imp. Roy. 1760). — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, lui envoyant une expédition du rôle pour la répétition des frais de justice dont l'avance a été faite sur les fonds du domaine de sa généralité. Fontainebleau, 18 octobre 1769. — etc.

C. 1571. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1768-1781. — Justice. — Requête des juges-consuls d'Amiens à l'Intendant, demandant à être exemptés du tirage de la milice. 11 mai 1778. — Mémoire de la chambre du commerce de Picardie à l'Intendant, pour appuyer ladite requête. Amiens, 20 mai 1768. — Mémoire de la chambre du commerce à M. de Laverdy, contrôleur général, sur le même objet. Amiens, 20 mai 1768. — Réponse de l'Intendant à la chambre du commerce. Il ne dépend pas de lui d'aller contre les ordonnances. C'est donc au ministre directement, que les juges-consuls doivent s'adresser. « Au reste comme la permission de fournir des hommes de bonne volonté, qui a été donnée aux villes, réduit la charge de la milice à une légère contribution en argent, je suis toujours étonné de ce que l'on regarde comme déshonorant, de contribuer en quelque chose aux charges générales de l'État. » Paris, 6 juin 1768. — Lettre du duc de Choiseul à l'Intendant, lui marquant que M. Joly de Fleury « réclame en faveur des juges et consuls de la ville d'Amiens l'exemption de la milice..... et comme M. le premier président du parlement de Paris, à qui M. Joly de Fleury a communiqué leur mémoire, estime qu'ils sont dans le cas d'être assimilés aux juges royaux, je vous prie de les faire jouir des mêmes privilèges dont jouissent les officiers des justices royales, par rapport à la milice. » Versailles, 6 juin 1768; avec ces mots de la main de l'Intendant : « Il est singulier que M. le premier président du parlement de Paris interprète les ordonnances pour la milice. Si la milice est finie pour cette année, nous ne ferons usage de cette décision que l'année prochaine, quoique la contribution en argent soit représentative de la milice; cependant l'un est bien différent de l'autre, et on perdra tout avec les privilèges. » — Note sur ladite affaire. « Ces réclamations des juges-consuls au sujet de l'exemption de la milice ont quelque but particulier qu'il est bon de démêler. Cela ne les intéresse pas personnellement, parce qu'il n'y a aucun d'entre eux qui soit dans le cas, mais j'ai ouï dire qu'ils s'agrégeaient des jeunes gens pour faire des écritures et des mémoires. On m'a dit que c'était pour ces jeunes gens qu'ils faisaient toutes ces démarches. » 10 juin. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 8 août 1768. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui permet aux officiers rendant la justice au nom du Roi, qui n'ont pas fait le rachat du droit annuel de leurs offices, de l'acquitter annuellement, comme par le passé. Paris, 28 décembre 1780, — etc.

C. 1572. (Liasse.) — 21 pièces papier (1 imprimée).

1771-1784. — Justice. — Lettre de M. Cochin à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur un mémoire du seigneur haut justicier de Boulogne-la-Grasse, qui réclame contre la répétition ordonnée sur lui par le rôle de frais de justice de la généralité d'Amiens, d'une somme de 148 l. 11 s. Paris, 28 décembre 1771. — Mémoire de M. Martinot sur ladite affaire. Montdidier, 15 février 1772. — Lettre de M. Cochin à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur ce que le marquis de Feuquières réclame contre la répétition d'une somme de 45 l. 19 s. sur lui faite par le rôle des frais de justice de la généralité d'Amiens. Paris, 4 mai 1772. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 12 juin 1772. — Lettre de M. Cochin à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur ce que le seigneur haut justicier de Miannay réclame contre la répétition d'une somme de 50 l. 15 s. sur lui faite par le rôle des frais de justice de la généralité. Paris, 20 juin 1772. — Mémoire de M. de Branlicourt à l'Intendant, sur ladite affaire. Abbeville, 17 août 1772. — « Prospectus des lois criminelles de France dans leur ordre naturel, à l'instar des lois civiles et des lois ecclésiastiques recueillies par Domat et par d'Héricourt, dédiées au Roi, par M. Muyart de Vouglans », etc. (impr. 4 p. in-fol. 1777). — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant un arrêt de règlement rendu au Conseil le 28 novembre 1781, concernant les amendes prononcées dans les cours et juridictions royales. Paris, 31 décembre 1781. — Lettre de M. de Vergennes à l'Intendant, lui demandant son avis sur un mémoire par lequel le sieur Lecaron de Beaumesnil demande le rétablissement à son profit d'une pension de 100 l., accordée anciennement au titulaire de l'office de lieutenant criminel au bailliage de Montdidier, dont il a été pourvu en 1765. Paris, 31 août 1784. — Mémoire de M. Pucelle à l'Intendant, sur ladite affaire. Montdidier, 1er décembre 1784, — etc.

C. 1573. (Liasse.) — 5 pièces papier (imprimées).

1774-1786. — Justice. — « Arrêt de la chambre des Comptes, concernant la forme des déclarations à faire, lors de l'enregistrement des lettres de garde-noble. » 16 mars 1774 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1774). — « Arrêt de la chambre des Comptes, qui enjoint aux officiers des élections de remettre aux receveurs des tailles les certificats de *non soluto*, dans la quinzaine du jour de la signification qui leur sera faite dudit arrêt. » 3 juin 1774 (impr. 6 p. in-4°, Imp. Roy. 1774). — « Arrêt de la chambre des Comptes, portant surséance à l'exécution de son arrêt du 3 juin 1774, concernant les certificats de *non soluto*, et les officiers des élections. » 31 janvier 1775 (impr. 4 p. in-4°, Imp. Roy. 1775). — « Arrêt de la chambre des Comptes concernant les contrats d'échange faits entre le Roi et divers particuliers », etc. 22 février 1775 (impr. 7 p. in-4°, Imp. Roy. 1775). — « Arrêt de la chambre des Comptes, qui enjoint aux officiers des élections le rapport des procès-verbaux de chevauchées, conformément à l'ordonnance de 1517. » 28 août 1786 (impr. 3 p. in-4°, Imp. Roy. 1786).

C. 1574. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1783. — Justice. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis, sur un mémoire présenté au nom des pères de famille du comté de Ponthieu, pour demander qu'il soit ordonné aux différents corps de communautés qui composent ce comté, de s'assembler, pour aviser au paiement des frais que cause la réformation de la coutume du pays, ordonnée par la déclaration du 23 juillet 1777. Paris, 20 juin. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant sur ladite affaire. Abbeville, 15 juillet. — Réponse de l'Intendant à M. de la Boullaye. 23 juillet, — etc.

C. 1575. (Liasse.) — 11 pièces papier (5 imprimées, 1 plan).

1543-1790. — Culte catholique. — « Des archives du trésor littéral des révérendes mères et filles religieuses du tiers ordre de St-François de Grandvilliers, a été extrait ce qui ensuit : 1° Premier contrat d'acquisition pour l'établissement du couvent de Grandvilliers, du 9 juillet 1543..... 2° Amortissement donnée par Mgr. le cardinal de Chastillon, abbé de St-Lucien-lès-Beauvais, à cause de l'acquisition que les religieuses de Grandvilliers ont faite pour leur premier établissement, du 21 juillet 1545.....3° Indulgences accordées à ceux ou celles qui aumôneront le couvent de Granvilliers, du 20 août 1547..... 4° Lettres patentes du 15 juin 1549..... 5° Lettres de surannation, du 29 mai 1557..... 6° Vérification au bailliage d'Amiens du 21 juin 1557.....7° Certificat de M. le curé et habitants de Grandvilliers, pour faire connaître comme les religieuses de Grandvilliers ont été brûlées avec tous leurs titres et papiers, du 25 janvier 1554..... 8° Consentement des religieux de Saint-Lucien, sur l'amortissement donné par Mgr. le cardinal de Chastillon, leur abbé, du 20 novembre 1555.....9° Amortissement pour l'enclos du couvent, par Mgr. le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Lucien, du 27 avril 1584..... 10° Certificat de M. le curé de Grandvilliers, M. le prévost, procureur fiscal et autres, pour faire connaître le temps que les religieuses dudit Grandvilliers ont été brûlées en 1673, 1680 et 1683, et grêlées en 1680, 1683 et 1684, du 3 janvier 1694. » Copie certifiée du 25 octobre 1717. — « Extrait des registres du conseil privé du Roi. » Arrêt sur une contestation entre les religieuses de l'abbaye de Notre-Dame aux Bois et l'évêque de Noyon. Paris, 15 septembre 1667 (impr. affiche). — « Arrêt de la cour de Parlement », contre les Jésuites. 6 août 1761 (impr. in-4° fragment). — « Adhésion de Mgr. l'évêque d'Amiens à l'instruction pastorale de Mgr. l'archevêque de Paris, sur les atteintes données à l'autorité de l'Église par les jugements des tribunaux séculiers, dans l'affaire des Jésuites, communiquée à tout son diocèse. » Amiens, 1er février 1764 (impr. 4 p. in-4°). — « Arrêt de la cour de Parlement, qui condamne un imprimé ayant pour titre : *Adhésion de Mgr. l'évêque d'Amiens à l'instruction pastorale de Mgr. l'archevêque de Paris.....* à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. » 9 mars 1764 (impr. 7 p. in-4°, Paris, 1764). — « Plan de la maison des Cordeliers de Doullens. » 1767. — « Mémoire instructif pour se servir des lettres patentes d'évocation générale accordées à l'ordre de Malte, le 24 avril 1775, enregistrées au Grand Conseil le 3 mai suivant » (impr. 9 p. in-4° 1775). — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis, sur ce que les officiers municipaux d'Abbeville demandent le revenu des sœurs grises supprimées de leur ville, pour subvenir à l'insuffisance de la taxe pour travaux de charité. Paris, 14 janvier 1790. — Mémoire de M. Dargnies de Fresne à l'Intendant sur ladite affaire. « Il a été rendu un arrêt du Conseil le 10 avril 1784, qui a ordonné l'extinction de ladite communauté par M. l'évêque d'Amiens, et l'union de ses biens à une communauté de filles du diocèse..... Il a été accordé 2.200 l. de pension pour les deux religieuses, et pendant qu'elles ont vécu toutes deux, les

revenus ont été absorbés par leurs pensions et par les charges. La dernière est décédée au mois d'avril 1789. Depuis ce temps, il s'est accumulé quelques revenus, qui, joints au prix de quelques mauvais meubles vendus et argenterie, peuvent monter à la somme de 4.000 l. Les revenus actuels peuvent monter à 3.000 l..... Dès avant la mort des deux religieuses, M. l'évêque d'Amiens avait rendu un décret d'extinction et d'union le 12 avril 1787, par lequel il a assigné lesdits revenus à quatre communautés de filles de la ville d'Abbeville, qui sont : les Minimesses, les sœurs de St-Dominique, les Carmélites et les Saintes Maries, dans une proportion relative à leurs besoins. Ces communautés sont chargées par le décret de payer aux frères des écoles chrétiennes de la ville d'Abbeville, 24 setiers de blé environ, mesure d'Abbeville, et 400 l. d'argent, tant pour aider ces frères à subsister, que pour l'acquit des fondations, qui doit se faire dans une chapelle formée dans l'église de l'ancien monastère, dont les frères doivent occuper une partie, pour le logement et la tenue des écoles des pauvres. Il a été obtenu des lettres patentes sur ce décret au mois de juillet dernier..... On était sur le point de mettre ledit arrêt à exécution, quand est intervenu le décret de l'Assemblée Nationale du 1er novembre dernier, qui suspend l'émission des vœux dans toutes les maisons religieuses. » Abbeville, 23 janvier 1790. — Réponse de l'Intendant à M. de la Millière. Il ne croit pas les officiers municipaux d'Abbeville recevables dans l'objet de leur demande. 26 janvier 1790, — etc.

C. 1576. (Liasse.) — 6 pièces papier (1 imprimée).

1660-1774. — Culte catholique. — « Extrait des registres du conseil privé du Roi. » Arrêt relatif à des saisies faites sur les bénéficiers du diocèse d'Amiens. Paris, 30 août 1660 (impr. 4 p. in-fol.). — « Déclaration du Roi, du mois de novembre 1675, donnée pour le recouvrement du huitième denier du prix des biens aliénés par les ecclésiastiques, depuis l'année 1556, pour jouir par les possesseurs desdits biens pendant 30 années, sans qu'ils puissent être retirés par lesdits bénéficiers pendant ledit temps, et des sommes à recouvrir sur les payeurs de rentes du clergé. » Versailles, 31 octobre 1675 (impr. 4 p. in-fol.). — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui fait défenses aux redevables du huitième denier et refusants de payer, de se pourvoir sur leurs oppositions par-devant d'autres juges que par-devant les commissaires départis dans les provinces, et par appel par-devant ceux nommés par Sa Majesté. » St-Germain, 21 mars 1676 (impr. 2 p. in-fol.). — Circulaire de F. Pierre-François Boudier, supérieur général et président né du bureau de littérature, adressé à dom d'Autremépuis, prieur de l'abbaye d'Isle à St-Quentin, sur le bureau de littérature établi à l'abbaye de St-Germain-des-Prés. Paris, 17 janvier 1768 (impr. 3 p. in-4°). — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil, qui ordonne qu'il sera passé à l'avenir des actes par-devant notaires de toutes donations, cessions ou obligations faites pour cause de dotations ou de professions religieuses. Paris, 9 mai 1774, — etc.

C. 1577. (Liasse.) — 12 pièces papier (1 plan).

1703-1785. — Culte catholique. — Mémoire sur les revenus du chapitre de la cathédrale d'Amiens. v. 1703. — Plan d'un projet de rue à tracer à Amiens, entre la rue St-Denis et le cloître St-Nicolas, sur une partie de l'emplacement de l'église St-Nicolas, alors en démolition. 28 mai 1784. — « Extrait du registre aux délibérations des officiers municipaux de la ville d'Amiens. » Délibération relative à ladite rue. 25 mai 1784. — Lettre de l'Intendant aux prévôt, chanoine et chapitre de la collégiale St-Nicolas à Amiens, relativement à dix maisons qu'ils se proposent de faire construire sur l'emplacement de leur église. Amiens, 4 septembre 1784. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur le projet de construction desdites maisons. Amiens, 23 janvier 1785. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Boullaye, sur le même objet. 26 janvier 1785. — Arrêt du conseil d'État, qui autorise la construction desdites maisons. 28 juin 1785, — etc.

C. 1578. (Liasse.) — 44 pièces papier.

1727. — Culte catholique. — « Arrêt du conseil d'Etat du Roi, qui nomme des commissaires pour examiner les expédients les plus convenables à l'effet de procurer aux communautés de filles religieuses du royaume les secours dont elles peuvent avoir besoin. » Versailles, 19 avril (impr. affiche). — « Lettre de Mgr. l'illustrissime et révérendissime évêque d'Amiens aux supérieurs des communautés religieuses de son diocèse, pour l'exécution de l'arrêt du conseil d'État du Roi du 19 avril 1727. » Amiens, 4 juin (impr. 1 p. in-4°). — Déclaration fournie en exécution dudit arrêt par les religieuses de l'abbaye de Villencourt à Abbeville. — Id. par les Carmélites d'Abbeville. — Id. par les religieuses de St-François et de Ste-Élisabeth d'Abbeville. — Id. par les Minimesses d'Abbeville. — Id. par les Ursulines d'Abbeville. — Id. par les Visitandines d'Abbeville. — Id. par les religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville. —

Id. par les Carmélites d'Abbeville. — Id. par les Clarisses d'Amiens. — Id. par les religieuses de St-Julien à Amiens. — Id. par les Ursulines d'Amiens. — Id. par les Visitandines d'Amiens. — Id. par les religieuses de Ste-Geneviève à Amiens. — Id. par les Bénédictines d'Ardres. — Id. par l'abbaye de Biache. — Id. par les Bénédictines de Calais. — Id. par les Hospitalières de St-Dominique à Calais. — Id. par les Hospitalières bénédictines de Corbie. — Id. par l'abbaye de Doullens. — Id. par l'abbaye de Berteaucourt. — Id. par les religieuses du tiers ordre de St-François à Doullens.— Id. par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Doullens.—Id. par les Franciscaines de Grandvilliers. — Id. par les sœurs grises de Montdidier. — Id. par les Ursulines de Montdidier. — Id. par les religieuses du tiers ordre de St-François à Montreuil. — Id. par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montreuil. — Id. par les Clarisses de Péronne. — Id. par les Ursulines de Péronne. — Id. par les religieuses de Ste-Agnès à Péronne. — Id. par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Péronne. — Id. par les Annonciades de Roye. — Id. par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Rue. — Id. par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de St-Just. — Id. par les Cordelières de St-Quentin. — Id. par les Augustines du Petit Pont de St-Quentin. — Id. par les sœurs de la Croix à St-Quentin. — Id. par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de St-Quentin. — Id. par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de St-Riquier. — Id. par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de St-Valery, — etc.

C. 1579. (Liasse.) — 17 pièces papier (1 imprimée).

1727-1785. — Culte catholique. — Mémoire sur plusieurs paroisses du diocèse de Noyon. Scandale dans la paroisse de Jeancourt, à propos du clerc lai. Id. dans celle de Pontruet. « Le nommé Jean-Baptiste Bouillet, du village de Roisel, s'étant immiscé dans les fonctions de clerc maître d'école de la paroisse de Pontruet, diocèse de Noyon, élection de St-Quentin, sans permission ni approbation, et au mépris des avis et défenses à lui faites par le doyen rural, n'a pas laissé de les continuer pendant quelque temps. M. l'évêque en étant averti, et bien informé que ce jeune homme voulait se maintenir par violence dans cet emploi, que sa conduite pouvait causer la perte de la religion et la corruption des mœurs dans cette paroisse, qui est voisine de plusieurs paroisses presque perverties, qu'il causait un scandale public dans ce canton, par la profanation des dimanches et des fêtes, pendant lesquels il faisait danser publiquement la jeunesse au violon, par les jeux défendus qu'il faisait dans différents villages, par ses courses de nuit, par la fréquentation des cabarets, par ses emportements, ses jurements et blasphèmes, par les violents soupçons de vol, par les menaces qu'il a faites tant au sieur curé de Pontruet qu'à différentes personnes, pour empêcher qu'aucun clerc et maître d'école n'allât dans cette paroisse, pour aider à faire l'office divin et enseigner la jeunesse, a rendu un mandement le 3 novembre 1726..... et l'a interdit de toutes les fonctions de clerc dans tout son diocèse, avec injonction aux curé, marguillier et paroissiens, de lui présenter un homme capable et exemplaire, pour être approuvé et institué clerc de cette paroisse..... et depuis ce temps, il n'a pas été possible d'avoir un clerc, parce que tout ceux qui se sont présentés se sont retirés aussitôt, par la crainte des effets des menaces que ce libertin fait directement ou indirectement, en sorte que le sieur curé a été réduit à se servir d'un garçon pour servir la messe et répondre dans l'administration des sacrements, et que, depuis ce temps, cette paroisse est privée de l'office public. Le petit garçon a été même maltraité depuis quelques jours, et le sieur curé insulté dans sa maison, dont l'on a cassé les vitres, à quoi on ne pourra remédier sans une punition exemplaire, et sans obliger ensuite ce malheureux à s'éloigner de la paroisse avec la femme qu'il y a prise. » 13 octobre 1727. — Lettre de M. de Rochebonne, évêque de Noyon, à l'Intendant, lui envoyant ledit mémoire, et lui parlant des maîtresses d'écoles qu'il essaye, non sans peine, d'établir. Noyon, 20 octobre 1727. — Lettre de M. Turgot à l'Intendant, relativement à la perception des dixmes. Paris, 30 décembre 1774. — « Jubilé universel de l'année sainte » (impr. 16 p. in-4° Amiens 1776). — Lettre de M. Barentin à l'Intendant, appuyant une délibération des habitants de sa terre d'Hardivilliers, qui demandent l'extinction de la chapelle de Provinlieu, et la réunion du montant du bénéfice à leur fabrique. Paris, 14 juin 1782. — Réponse de l'Intendant à M. de Barentin, l'informant qu'il a autorisé ladite délibération. Amiens, 18 juin 1782. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil qui ordonne que les registres aux sépultures des paroisses devront être communiqués aux préposés de l'administration des domaines, à leur première réquisition. Paris, 17 mai 1785, — etc.

C. 1580. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1731-1780. — Culte catholique. — Mémoire relatif à la succession de feu Charles-Auguste de l'Étoille de Ponssemothe de Montbriseuil, titulaire de l'abbaye de

St-Acheul. Amiens, 5 juillet 1781. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur des lettres patentes que le sieur Le Comte, greffier en l'élection d'Amiens a obtenues en 1769, qui confirment le bail à rente foncière passé en 1766 à cet officier par l'abbé de St-Jean d'Amiens, de terres incultes que ledit Le Comte avait le projet de défricher. Versailles, 4 août 1780. — Mémoire de M. Le Senne à l'Intendant sur ladite affaire. Doullens, 31 août 1780. — Fragment d'une liste des abbés de St-Josse et des comtes de Ponthieu. XVIII[e] s., — etc.

C. 1581. (Liasse.) — 21 pièces papier (3 plans).

1759-1774. — Culte catholique. — Requête des filles de la communauté de Ste-Geneviève d'Amiens à l'Intendant, à l'effet d'être autorisées à reconstruire une partie de leurs bâtiments. 7 novembre 1759. — Mémoire du directeur des domaines, sur ladite demande. Amiens, 10 novembre 1759. — Procès-verbal de visite desdits bâtiments, par M. Ducastel, subdélégué. 29 novembre 1759. — Plan de la maison de la Providence. 29 novembre 1759. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant sur ladite affaire. Amiens, 1[er] décembre 1759. — Mémoire de l'Intendant à M. de Courteille, sur le même objet. Amiens, 4 décembre 1759. — « Observations sur la requête présentée à M. l'Intendant par les filles de la communauté de Ste-Geneviève de la ville d'Amiens. » — Arrêt du Conseil qui autorise lesdits travaux, sans payer de nouveaux droits d'amortissements. Versailles, 28 décembre 1759. (Copie).— Procès-verbal de visite des bâtiments de la Providence, par Noël Isnard, entrepreneur. 24 novembre 1773. — Lettre de M. Cochin à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête des religieuses de Ste-Geneviève d'Amiens, à l'effet d'être autorisées à reconstruire une partie de leurs bâtiments. Paris, 25 février 1774. — Ordonnance d'attache pour l'arrêt du Conseil du 14 mars 1774, qui autorise lesdits travaux, 11 mai 1774, — etc.

C. 1582. (Liasse.) — 82 pièces papier.

1760-1789. — Culte catholique. — Lettre de M. Kolly de Montgazon à l'Intendant, lui envoyant un devis de réparations à faire à l'église St-Fursy de Péronne. « La couverture et la charpente des bas-côtés, ainsi que la plomberie en général, sont dans le plus mauvais état : il convient de les rétablir et de les réparer au plus tôt, afin de prévenir de plus grandes dépenses..... Le beffroi du grand clocher, vu le défectueux des principales pièces de bois qui en composent la charpente, aurait bien mérité qu'il en eut été fait mention, mais ayant examiné que, pour remettre en place les bois qui sont pourris ou cassés, il fallait démonter toute la charpente de ce beffroi, et qu'en outre il peut subsister quelques années dans l'état où il est, je me suis contenté d'indiquer, en son article, que tôt ou tard il était à réparer..... Le mauvais état où se trouve être le pavé du chœur, la nécessité de refaire à neuf les stalles, ont engagé le chapitre à passer le 30 janvier 1759 une adjudication avec le sieur Leloup, moyennant 26.000 l., par laquelle cet entrepreneur est tenu de reconstruire à neuf le pavé du chœur, les stalles, le maître autel, ainsi que trois grilles en fer. » Amiens, 23 février 1760. — Lettre de l'Intendant à l'évêque d'Orléans, relativement audit devis. Amiens, 23 février 1760. — Lettre de l'évêque d'Orléans à l'Intendant, l'informant que le Roi a accordé au chapitre de St-Fursy la suspension de la nomination à un canonicat vacant pendant 25 ans, et pendant le même laps de temps, le revenu du premier canonicat qui viendra à vaquer, pour faciliter au chapitre de ladite église les moyens de faire un emprunt de 20 ou 30.000 l., pour les réparations de son église. Versailles, 3 mars 1760. — « Copie collationnée du brevet qui suspend pendant 25 années la nomination du Roi à deux canonicats de Péronne, pour les revenus être employés aux réparations de l'église. » 3 mars 1760. — Lettre de l'Intendant à l'évêque d'Orléans, lui rendant compte d'une visite qu'il a faite des travaux autorisés aux églises de Péronne et de St-Quentin. « Le chapitre de Péronne n'a pas perdu un moment à en profiter : j'ai vu par moi-même une partie des ouvrages qu'il se propose de faire déjà très avancés, et si l'activité avec laquelle on travaille se soutient, comme je n'en doute pas, l'objet que vous vous êtes proposé en venant au secours de ce chapitre pour l'aider à rétablir son église et à la mettre dans un état convenable, sera très bien rempli. Je ne peux pas vous rendre le même témoignage à l'égard du chapitre de St-Quentin : il n'a encore rien fait, ni pris aucunes mesures apparentes pour rien faire à son église. J'en ai été d'autant plus surpris, qu'entre autres ouvrages qu'il vous a exposé nécessaires, il y en a un qui est effectivement de la plus urgente nécessité, et qui consiste dans un enchaînement à faire des piliers du chœur et de ceux des deux croisées, qui sont hors de leur aplomb, assez considérablement, pour faire craindre la chûte entière de l'église. » Amiens, 11 novembre 1760. — Lettre de l'évêque d'Orléans à l'Intendant, sur une contestation élevée entre le nouveau doyen de St-Fursy

de Péronne et le chapitre relativement auxdits travaux. Versailles, 5 juin 1761. — Lettre de l'Intendant à M. de Montgazon, le priant de se transporter à Péronne, afin de vérifier si les travaux exécutés à St-Fursy ne sont que de simple embellissement. Paris, 7 juin 1761. — « Mémoire pour connaître la situation des ouvrages en réparation faits et à faire à l'église collégiale de St-Fursy de la ville de Péronne », par M. Kolly de Montgazon, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Péronne. 1er juillet 1761 (copie). — Lettre de M. Kolly de Montgazon à l'Intendant, lui envoyant ledit mémoire. « Il n'est pas douteux que cette compagnie a excédé d'environ 10.000 l. les dépenses qui avaient été prévues nécessaires pour la réparation du chœur; cependant les ouvrages qui occasionnent cet excédent, tel que le revêtissement en marbre des quatre piliers autour du maître autel, et tels que les porches pour les deux portails qui répondent à cette partie de l'église, ces ouvrages, puis-je vous assurer, Monsieur, me paraissent nécessaires, quoiqu'à leur occasion, on en ait suspendu d'autres plus instans et plus essentiels, comme sont ceux de la charpente, de la couverture et autres. J'aurai l'honneur de vous observer qu'attendu les changements faits au chœur, et dont l'objet en même temps tendait à son embellissement, il eût été de la dernière difformité, si les piliers n'eussent été revêtus pour faire symétrie avec la menuiserie des stalles. A l'égard des porches, il faut se rappeler qu'anciennement le chœur était fermé au pourtour par un mur, et qu'à présent il n'y a qu'une simple grille dans la partie qui répond à l'autel et aux deux portails, et que c'est pour se garantir des vents, que le chapitre a pu se résoudre à faire faire les deux porches, qui, en même temps, serviront à la décoration, dans le cas qu'ils soient traités et exécutés convenablement. » St-Quentin, 1er juillet 1761. — Lettre de l'Intendant à l'évêque d'Orléans. Il résulte des éclaircissements qu'il a pris, « que le trésorier, qui est, je crois, celui qui conduit les ouvrages, n'a pas commencé par ceux qui peuvent paraître les plus pressés, mais je ne doute pas qu'il ne se propose d'y pourvoir incessamment, et d'ailleurs c'est un homme qui, lorsque j'ai été à Péronne, m'a paru très entendu et très en état de faire les marchés avantageusement pour le chapitre, et de les faire bien exécuter. » Paris, 12 juillet 1761. — Lettre du chapitre de St-Fursy à l'Intendant, le remerciant de l'approbation qu'il a donnée aux nouveaux ouvrages faits sous la direction du chanoine Osmont, et lui demandant de faire un nouvel emprunt de 6.000 l., pour des travaux supplémentaires qui n'étaient pas compris dans le devis. Paris, 20 août 1763. — « Extrait de l'affaire des réparations de l'église de Péronne, sur les pièces qui sont au bureau. » 5 octobre 1763. — Mémoire sur les réparations de l'église de Péronne. 15 septembre 1764. — Lettre de MM. Aubrelicque, Serpette, Levasseur et Latour, chanoines de St-Fursy, à l'Intendant, exposant qu' « il y a environ 15 ans que le chapitre fit venir un facteur d'Amiens nommé Dallery, pour remédier aux désordres de notre orgue. Ce facteur ayant déclaré qu'il nous fallait un orgue neuf, nous obligea, pour éviter, s'il était possible, cette dépense, d'avoir recours à M. Colart, célèbre facteur de Paris, qui nous envoya son premier apprenti nommé Deschamps, lequel, après avoir examiné notre orgue, s'engagea avec nous de le remettre en bon état, moyennant la somme de 200 l. et garantit la durée et la bonté de notre orgue pendant toute sa vie, en se soumettant à le venir visiter et entretenir une fois tous les deux ans, pour la somme de 30 l. par chaque année. » Un dissentiment s'étant élevé entre ledit Deschamps et l'organiste, le sieur Deschamps fut renvoyé et le sieur Dallery fut chargé d'entretenir l'orgue à sa place. Ils protestent contre cette décision. XVIIIe s. — « Compte que rendent à M. l'Intendant de Picardie, commissaire en cette partie, les doyen, chanoines et chapitre de l'église royale et collégiale St-Fursy de Péronne, de l'emploi du revenu de deux prébendes à eux accordé par Sa Majesté, le 3 mars 1760, et des sommes qu'il leur a été permis d'emprunter, pour les réparations de ladite église. » Christophe, architecte; Leloup, entrepreneur; Quentin Gladien, serrurier; Thomas, marbrier. 1760-1761. — Id. 1763-1764. — Id. 1766-1769. — Id. 1769-1772. — Id. 1772-1775. — Id. 1775-1778. — Id. 1778-1781. — Id. 1781-1783. — Lettre de M. Choderlos, chanoine théologal de St-Fursy de Péronne, à l'Intendant, sur l'opposition faite par le chanoine Dequant à une décision capitulaire relative à la construction d'une nouvelle sacristie. Péronne, 3 novembre 1767. — Lettre de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, lui faisant part de l'insuccès de ses démarches auprès du chanoine Dequant. « J'aurais désiré parvenir à arranger cette affaire, pour éviter au chapitre un procès désagréable, par les reproches injurieux que l'on ne manquera pas de faire usage de part et d'autre. » Péronne, 4 novembre 1767. — Lettre de l'Intendant à l'évêque d'Orléans, sur ladite affaire. Le chanoine Dequant n'a aucune qualité pour s'opposer à une décision prise régulièrement par le chapitre. Quant aux malversations dont il accuse ses confrères dans l'administration des deux prébendes affectées aux réparations de

l'église, c'est en examinant les comptes qu'on peut voir ce que cette accusation peut avoir de fondé. « En attendant, tout me porte à penser, Monseigneur, qu'il y a dans la conduite du sieur Dequant beaucoup plus d'humeur que de véritable amour du bien : il n'en faut d'autres preuves que les différentes tracasseries qu'il a déjà suscitées au chapitre sur d'autres objets, et la chaleur qu'il met dans cette affaire, qu'il a d'abord commencé par porter en justice ordinaire, avant de vous la dénoncer. » Amiens, 9 novembre 1767. — Requête du chanoine Dequant à l'Intendant, exposant que la fabrique de St-Fursy « est en dette de plus de 40.000 l., qui ont été, par une permission de la cour, pour faire les réparations nécessaires à ladite église, dont on n'a encore fait que des embellissements au dedans, et rien au dehors; que, pour faciliter ces réparations, la cour a gratifié la fabrique de deux prébendes pendant 25 ans. Depuis cinq ans, on a dû jouir de ces revenus, et on n'a pas encore acquitté un sol des capitaux de l'argent emprunté. Outre cela, ladite fabrique doit encore des rentes anciennes. On a vendu un bel ornement blanc ancien, qui servait aux fêtes de première classe, pour la somme de 1.500 l., dans l'intention d'en avoir un de même couleur à la moderne. L'argent a été employé en d'autres dépenses, et l'église n'a point d'ornement », etc. Novembre 1767. — Lettre de l'abbé de Salve, doyen du chapitre de St-Fursy à l'Intendant, réclamant contre ledit projet de sacristie. Péronne, 29 novembre 1767. — Requête de l'abbé de la Courrette, chancelier de l'église de Péronne, à l'Intendant, sur un projet de décoration des chapelles de la collégiale de St-Fursy. Péronne, 26 avril 1778. — « Extrait de l'arrêt du Parlement de Paris, donné en forme de règlement, pour le chapitre royal de St-Fursy de Péronne, au sujet des maisons canoniales, le 13 août 1650 » (copie du XVIIIe s.). — « Extrait des registres du conseil d'État » Arrêts rendus relativement au chapitre de St-Fursy de Péronne. (copie XVIIIe s.). — « Arrêt du Parlement, qui permet aux sieurs Daraynes de Vaudricourt, chanoine chantre de l'église royale et collégiale de St-Fursy de Péronne, Bosquillon, de Frescheville et de Pluviers, aussi chanoines da ladite église, de faire assigner le doyen et chapitre de Péronne à la cour du Parlement, donné le 3 décembre 1788. » — Mémoire de l'abbé de Pluviers à l'Intendant, sur ladite contestation, relative à l'aliénation des maisons canoniales. Péronne, 13 décembre 1788. — Mémoire de l'abbé de Saloc, doyen de St-Fursy, à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 22 décembre 1788. — Requête de MM. Daraynes de Vaudricourt, Bosquillon, de Frescheville et de Pluviers à l'Intendant, sur le même objet. XVIIIe s., — etc.

C. 1583. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1763-1790. — Culte catholique. — Lettre de M. de Beaumont à l'Intendant, lui demandant ses observations sur une requête présentée au Conseil par le sieur Baillet, lieutenant de la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Amiens, à l'effet d'annuler la nomination faite de sa personne, pour faire les fonctions de marguillier de la paroisse St-Leu de la ville d'Amiens. Paris, 26 avril 1763. — « L'adjudication des prés de l'église d'Hargicourt..... pour la présente année 1790. » — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, lui demandant ses observations sur une requête des habitants de Moislains qui demandent la transposition du quart en réserve de leurs biens, et la permission de disposer de la partie formant la réserve actuelle. Paris, 29 mai 1783. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 15 juillet 1783, — etc.

C. 1584. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1780. — Culte catholique. — Mémoire des officiers municipaux d'Abbeville, réclamant pour leur ville les biens situés dans le comté de Ponthieu, provenant des Célestins d'Amiens supprimés. — Lettre des officiers municipaux d'Abbeville à M. Necker, lui envoyant ledit mémoire. 21 juillet. — Requête des administrateurs du collège d'Abbeville au comte d'Artois, réclamant sa protection, à l'effet d'obtenir une part dans les biens des Célestins supprimés d'Amiens. « La ville d'Abbeville n'a en général que des établissements commencés : son collège est de ce nombre. Il y manque deux chaires de philosophie. Feu M. de la Motte d'Orléans en avait établi qui ont subsisté pendant quinze ans de ses bienfaits; mais aujourd'hui le collège n'a plus que cinq chaires d'humanités, qui encore ne sont pas suffisamment dotées, eu égard à celles des collèges voisins d'Amiens, d'Arras, d'Eu, etc. Abbeville souffre surtout de la privation d'un collège de plein exercice : les petites villes qui l'environnent, telles que Montreuil, Rue, Crécy, St-Riquier, Airaine, Oisemont, St-Vallery, etc. en souffrent également. Il n'y a que les personnes riches qui puissent envoyer leurs enfants à grands frais continuer leurs études au loin, et en général ce n'est pas cette classe de citoyens qui fournit le plus d'étudiants : le plus grand nombre est fourni par la classe mitoyenne... et l'on peut juger combien elle est considérable, en observant que la population

d'Abbeville seule est de vingt mille âmes..... Nous vous supplions de considérer qu'outre la nécessité d'une augmentation dans les appointements des chaires d'humanités, outre la nécessité de la dotation de deux chaires de philosophie, nous nous trouvons dénués de fonds pour reconstruire la chapelle du collège, qui commence à menacer ruine. » — Lettre des administrateurs du collège d'Abbeville au directeur général des finances, lui envoyant copie de ladite requête, et le priant de s'y intéresser. 30 juillet. — Lettre de M. Necker à M. d'Agay, intendant, lui renvoyant les deux précédents mémoires, la distribution des biens des Célestins ne le regardant pas. Avec ces mots de la main du ministre : « Si vous pouvez engager M. l'évêque d'Amiens à destiner une partie de ces revenus au soulagement des hôpitaux, ce serait sûrement une très bonne œuvre. » Paris, 5 août. — Lettre de l'Intendant à M. Necker l'informant qu'il a eu une conférence avec l'évêque d'Amiens. « Il m'a dit que, dans ses arrangements de distribution de ces revenus, il avait compris l'hôpital d'Abbeville pour environ 1.500 l., celui d'Amiens pour 6.000 l. et celui de Montdidier pour 1.800 l. Vous voyez par là qu'il n'a point oublié les hôpitaux. » Amiens, 9 août, — etc.

C. 1585. (Liasse.) — 6 pièces papier (2 plans).

1785. — Culte catholique. — Plans de deux maisons rue du Metz-l'Évêque et cul-de-sac de la Crosse à Amiens. — « Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, plafonnage, serrurerie, menuiserie, vitrerie et peinture qu'il convient faire pour la construction d'une maison n° 5191 sise à Amiens rue Metz-l'Évêque, appartenant à l'université de MM. les chapelains de l'église cathédrale d'Amiens », etc., par Bourgeois fils. Amiens, 11 avril. — Requête des chapelains de la cathédrale d'Amiens à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à reconstruire ladite maison. 15 juillet. — Mémoire du directeur des domaines sur ladite requête. 27 juillet. — Lettre de M. de la Boullaye à l'Intendant, l'informant qu'il a été rendu un arrêt qui autorise ladite reconstruction. Paris, 18 août.

C. 1586. (Liasse.) — 7 pièces papier (2 plans).

1789. — Culte catholique. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui demandant des éclaircissements et son avis, sur une requête par laquelle les religieux de Corbie demandent au Conseil la confirmation de différents emprunts qu'ils ont faits, et qu'il soit fait défenses aux créanciers des rentes constituées dont ils sont débiteurs, d'en exiger le remboursement. 12 décembre. — Lettre de dom Delespine, cellerier de l'abbaye de Corbie, sur ladite affaire. Corbie, 18 décembre. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur ladite requête. Amiens, 22 décembre. — Plans de terrains appartenant au prieuré de Remiencourt, — etc.

C. 1587. (Liasse.) — 22 pièces papier (7 imprimées).

1664-1724. — Culte protestant. — « Arrêt du conseil d'Estat portant règlement sur plusieurs entreprises de ceux de la religion prétendue réformée, dans la généralité de Soissons et diocèse de Laon. » Vincennes, 22 septembre 1664 (impr. 14 p. in-12. Laon). — « Arrêt du conseil d'Estat du Roy, pour l'exécution des partages de MM. les commissaires exécuteurs de l'édict de Nantes, dans la généralité et diocèse d'Amiens. » Paris, 27 janvier 1665 (impr. 14 p. in-12. Paris, 1665). — Ordonnance royale qui défend aux religionnaires d'avoir des armes chez eux, pendant l'espace de deux ans, sous peine des galères. Versailles, 17 septembre 1710. — Ordonnance royale « portant défenses à ses sujets nouveaux convertis de passer dans les pays étrangers, et aux réfugiés de venir en France, sans sa permission. » Fontainebleau, 18 septembre 1713 (impr. affiche). — Ordonnance royale contre les émigrations de protestants. Marly, 8 novembre 1713 (impr. affiche). — Ordonnance de M. de Bernage, intendant de Languedoc, qui condamne Jean Vesson, Jacob-Jean Bonissel-Galentiny et Antoine Comte, prédicants protestants, et Marie Clayne, « à faire amende honorable, nus, en chemises, la corde au cou, tendant chacun une torche de cire ardente du poids de deux livres, devant la porte de la chapelle de cette citadelle, où ils seront conduits par l'exécuteur de la haute justice : et là, étant à genoux, déclareront que, méchamment ils ont contrevenu aux ordres de Sa Majesté sur la religion, par les fonctions qu'ils ont faites, en demanderont pardon à Dieu, au Roi et à la justice, et seront ensuite conduits pour faire pareille déclaration et amende honorable, devant la croix de la place de l'Esplanade ; après quoi ils seront pendus et étranglés, jusqu'à ce que mort s'ensuive, à des potences qui seront, pour cet effet, dressées sur ladite place », d'autres religionnaires aux galères et à la prison, et ordonnant « que la maison de ladite veuve Verchand, où se sont faites lesdites assemblées, sera rasée jusqu'aux fondements, sans pouvoir être réédifiée, et qu'il sera posé une croix au milieu du sol, au piedestal de laquelle il sera fait mention, par une inscription, du présent jugement », etc. Montpellier, 22 avril 1723 (impr. affiche).

— « Déclaration du Roi concernant la religion. » Versailles, 14 mai 1724 (impr. 8 p. in-4° Paris, 1724). — Lettre de M. Dodun à l'Intendant, lui marquant que « plusieurs de MM. les évêques se plaignent de ce que la dernière déclaration rendue contre les religionnaires n'est pas exécutée de la part des juges ordinaires, dans la plupart des provinces du royaume, avec toute l'exactitude et le zèle qu'ils ont pour la vraie religion leur ferait désirer ; et il me revient d'autre part d'une infinité d'endroits que les dispositions de cette déclaration, et la manière rigoureuse dont elle est exécutée par la plupart des tribunaux, ont jeté l'alarme dans l'esprit d'une infinité de personnes, qu'il y en a même grand nombre qui ont passé dans le pays étranger, et que plusieurs se disposent à y passer journellement. » Il lui demande ce qu'il en est exactement dans sa généralité. Fontainebleau, 22 octobre 1724. — Réponse de l'Intendant à M. Dodun. « Nous n'avons guère dans ce département, que le canton de St-Quentin et de Péronne, où il y a encore un assez grand nombre de gens de la religion prétendue réformée, et où M. l'évêque de Noyon, avec qui je me suis pour cela abouché à Péronne, prétend que la perversion fait journellement des progrès. Cela m'a engagé à prendre, de concert avec M. l'évêque de Noyon, quelques mesures, pour procurer aux enfants des lieux où ce mal gagne, les instructions qui leur sont nécessaires, mais il ne m'est point revenu que, depuis dernière déclaration, aucun de ceux qui sont regardés comme religionnaires ait songé à quitter et à passer dans les pays étrangers..... Je n'ai point su non plus que, jusqu'à présent, les juges aient eu occasion de mettre à exécution les dispositions de cette déclaration. » Amiens, 26 octobre 1724, — etc.

C. 1588. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1687-1743. — Culte protestant. — « Copie d'une lettre de Mgr. de Louvoy à M. le comte de Montbron » sur les difficultés « que les protestans et les luthériens, qui servent dans les troupes suisses ou étrangères pourront faire de se mettre à genoux, lorsque le St-Sacrement passe, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle aura bien pour agréable, que vous donniez les ordres nécessaires dans les places de l'étendue de votre gouvernement, pour empêcher que l'on mette lesdites troupes suisses ou étrangères, dans lesquelles il y aura des protestans et luthériens, sur le chemin par où la procession du St-Sacrement passe..... A l'égard des postes devant lesquels le St-Sacrement passera, lorsqu'on le portera aux malades, Sa Majesté trouvera bon qu'en ce cas, il n'y ait que les catholiques qui sortent pour prendre les armes et se mettre à genoux ; que si tout ce qui se trouvera dans un corps de garde, se trouverait protestans et luthériens, l'intention de Sa Majesté est que ledit corps de garde ne prenne point les armes ; et ce qu'il y aura d'officiers et de soldats protestants et luthériens sur le chemin du St-Sacrement, qui ne pourront pas l'éviter sans scandale, s'arrettent lorsqu'il passera, et demeurent en posture de respect, c'est-à-dire debout et chapeau bas. Au surplus, vous devés donner ordre aux gouverneurs de tenir la main à ce que les régimens étrangers auxquels le Roy accorde l'exercice de leur religion, ne se fassent point ailleurs que dans quelque grange ou près du rempart, qu'ils leur assigneront pour cet effet, et ne souffrir qu'il assiste aux exercices d'autres personnes que de leur corps et de leur nation. » Versailles, 12 février 1687. — Lettre de M. Leblanc à l'Intendant, sur ce que « un ministre du régiment suisse de Buisson fait publiquement à St-Quentin des prêches, où assistent la plupart des habitants. » Il le prie de tenir la main à ce que les officiers et soldats dudit régiment assistent seuls aux prêches qui leur sont autorisés. Paris, 17 novembre 1719. — Réponse de l'Intendant à M. Leblanc. Il résulte des informations qu'il a prises, qu'il n'y a à St-Quentin qu'un seul jeune homme, suisse de nation, commis chez un marchand de la ville, qui suive les prêches du régiment de Buisson. Il lui a fait dire de s'en abstenir, bien que le commandant de la compagnie prétende que la lettre de Louvois lui en donne le droit. « Je ne dois pas oublier de vous observer qu'il y a tout à craindre des visites fréquentes que le ministre rend aux nouveaux convertis, qui sont en grand nombre à St-Quentin. J'ai fait avertir les curés de le faire veiller très exactement, et de me faire part de ce qu'ils pourront découvrir. » Amiens, 26 décembre 1719. — Lettre de M. de la Vrillière à l'Intendant, relativement à des religionnaires fugitifs qui seraient rentrés dans le royaume. Versailles, 30 mai 1712. — Copie d'un procès-verbal de violences et de pillages commis à Templeux-le-Guérard et à Ronsoy par un prévôt et des cavaliers de la maréchaussée. 17 août 1717 ; et copie d'une lettre de M. de Bernage au subdélégué, sur ladite affaire. « Comme la mauvaise conduite des habitants de Templeux-le-Guérard n'autorise pas le désordre commis par la troupe que le prévôt a amenée dans ce village d'une manière si peu régulière..... il convient que vous vous y transportiez, afin de reconnaître la vérité de ce qui s'y est passé, et que vous y informiez sur ce qui peut y avoir été pris et volé par

ces cavaliers et gens de la suite de ce prévôt, dont il est inutile de le rendre responsable. Cependant, comme ces habitants m'ont fait présenter un placet sous le nom de ceux de la religion prétendue réformée des villages de Templeux et Ronssoy, signé de treize d'entre eux, j'ai fait conduire dans les prisons de Péronne les nommés Hubert Flamen et Michel Eusèbe, porteurs d'un acte si contraire aux défenses de professer publiquement cette religion, ayant su d'ailleurs que ces deux particuliers sont gens nés catholiques et pervertis, qui mériteraient punition exemplaire par leur conduite. Le curé d'Argicourt m'a donné avis que la nommée Marie Leroy et son fils, nommé Jacob de Viller, qui s'étaient retirés en Angleterre il y a vingt ans ou environ, pour cause de religion, sont revenus, il y a un mois, dans sa paroisse, sans permission, et à dessein d'y vendre leurs biens. Le curé de Templeux-le-Guérard m'a aussi donné avis que la nommée Madeleine Carlier, sortie pour même cause, il y a deux ans, était revenue il y a trois semaines, pour même dessein. Il est à propos que vous informiez contre ces contrevenants. » Havrincourt, 24 août 1717. — « Extrait de l'information faite à la requête du procureur du Roi du bailliage de Péronne, contre le sieur Cuvilier, prévôt de la maréchaussée, et complices, tant sur l'homicide par lui commis en la personne de Catherine Leloir, femme de Nicolas d'Allonville, de Templeux-le-Guérard, le 21 octobre 1717, que sur plusieurs exactions et pillages faits aux villages dudit Templeux-le-Guérard et Ronsoy, en différents voyages. » 20 novembre 1717. — Mémoire exposant que « divers particuliers habitants des villages de Templeux-le-Guérard, Ronsoy et Argicourt, ont été accusés de s'être assemblés dans l'hiver 1714, pour prier Dieu. Il est vrai que, pendant la guerre et le grand froid des hivers précédents, ces habitants se sont retirés dans une carrière, pour y être dans la guerre à l'abri des courses, et dans les hivers à l'abri du froid. Depuis environ trois années, ils ont été au nombre de 100 à 150 personnes, tant nouveaux réunis qu'anciens catholiques, pendant les nuits les plus froides des rigoureux hivers derniers dans ce souterrain. Chacun y portait sa lumière : les uns travaillaient, les autres chantaient et causaient. Cela fut rapporté aux curés des paroisses, par les anciens catholiques : lesquels dits curés en avertirent les justiciers des villages ci-dessus, qui firent des défenses d'y retourner, et firent murer la porte de cette carrière au mois d'avril 1716. Cependant les curés des deux ou trois paroisses voisines sollicitèrent les juges royaux de Péronne, de décréter contre ces nouveaux réunis; cependant les juges n'en firent rien, ne connaissant pas de crime dans le fait de ces pauvres gens. Mais l'animosité de quelques mal intentionnés et perturbateurs du repos public incita le prévôt des maréchaussées et archers de Roye et Péronne, de venir enlever de ces gens-là, ce qu'ils firent avec un détachement de cavaliers, et prirent 4 personnes le 10 mai 1716, et les mirent dans les prisons de Péronne, où ils furent cinq mois et demi, jusqu'à ce que la cour, par grâce, les a élargis. Ils sont sortis le 25 octobre même année 1716, et depuis, ils se sont tous comportés sans reproche, et sans qu'on les puisse accuser d'aucune assemblée ni attroupement. Cependant, à leur grand étonnement, le 16 août dernier 1717, ils virent venir dans leur village les prévôts et archers des mêmes maréchaussées, avec un détachement de douze cavaliers, qui les surprirent à 3 heures du matin dans leur lit, les pillèrent, maltraitèrent inhumainement; quelques-uns des paysans se rachetèrent du pillage par 5 l. chaque personne. Ces pauvres habitants firent porter leurs plaintes à M. de Bernage, intendant de Picardie, qui fit arrêter les deux personnes porteurs d'une requête, avec un procès-verbal du désordre, vol et pillage fait sur eux. Il les fit mettre dans les prisons de Péronne, où ils sont misérablement et cruellement traités. Ils ont réitéré leurs plaintes à mon dit seigneur Intendant, mais ils n'ont encore pu obtenir la justice qu'ils attendent; on les a décrétés comme des malheureux, sans qu'ils soit probable qu'ils aient fait aucune assemblée ni désobéissance aux ordres du Roi. Cependant, le 21 octobre dernier, il vint un prévôt avec des archers, pour emprisonner encore de ces pauvres gens : plusieurs s'enfuirent : le prévôt fit feu sur eux, il en manqua un, et tira une pauvre femme, qui est la femme de Nicolas Dassauvillé, suppliant, dénommé au présent placet, qu'il tua d'un coup de pistolet et mit en fuite la plupart des habitants. La justice royale de Péronne a pris connaissance de ce cruel assassinat, soit pour punir l'assassin et rendre justice à la famille désolée par la mort cruelle de cette pauvre femme qui a laissé sept enfants, ou pour en rendre compte à la cour, par l'autorité de laquelle ces malheureux assassins disent avoir fait cela, et qu'ils ont eu ordre de tuer et d'emprisonner tous les paysans des villages ci-dessus. » — Mémoire pour réclamer la mise en liberté d'Hubert Flamin et Michel Eusèbe, et de Nicolas Dassovillé, père et fils, où l'on voit, entre autres choses, que le procureur du Roi de Péronne a informé contre le prévôt qui a tué la femme Dassovillé « et qui, ayant obtenu des lettres de grâce adressées à la connétable de Paris,

n'a pu encore en obtenir l'entérinement, parce que Dassovillé fils y a formé son opposition. On ne peut pas dire que ces malheureux aient donné lieu à ces persécutions; on peut s'informer de la vérité : ce sont de pauvres gens, charrons et tisserands de leurs métiers, qui travaillaient en repos chez eux, et qu'on a réduits à la mendicité, en leur ôtant la liberté, le peu d'effets qu'ils avaient et le moyen de subsister. » — Mémoire de l'Intendant à M. de la Vrillière, sur ladite affaire. Amiens, 9 juin 1718.— Lettre de M. de la Vrillière à l'Intendant, l'informant que le duc d'Orléans a trouvé bon qu'il fasse mettre Flament, Eusèbe et Dassovillé en liberté. Paris, 20 juin 1718. — Lettre de M. de la Vrillière à l'Intendant, relativement à l'instruction des enfants des nouveaux convertis. Paris, 5 février 1720. — Lettre de M. de la Vrillière à l'Intendant, lui marquant que « les nouveaux et mal convertis sont en très grand nombre dans la ville de St-Quentin, qu'ils font passer leurs enfants en Hollande, pour les élever dans la religion protestante et qu'ils n'envoient point à la messe ceux qu'ils gardent chez eux, qu'ils gagnent les maîtres et maîtresses d'écoles, pour qu'ils ne leur parlent point de religion, qu'ils se marient sans observer les règles prescrites par l'Église, et qu'enfin ils répandent cette espèce de contagion dans les villages voisins où ils donnent à travailler. Comme une pareille conduite est contraire aux intentions du Roi, Son Altesse Sérénissime désire que vous fassiez entendre à ces sortes de gens que, s'ils n'en changent, ils pourront s'attirer des ordres fâcheux. » Versailles, 5 janvier 1725. — Lettre de M. de St-Florentin à l'Intendant, « au sujet des habitants de St-Quentin et de Guise..... que l'on soupçonne d'aller à Tournay, pour y recevoir de l'argent et des livres que les Hollandais leur font donner, Sa Majesté m'a chargé d'écrire au commandant de St-Quentin de faire savoir à ces sortes de gens, que son intention est qu'ils ne s'absentent pas, sans lui avoir dit où ils vont, comme vous l'avez proposé, et d'écrire à MM. les intendants de Lille et de Valenciennes, de les faire arrêter lors de leurs passages. » Versailles, 8 juillet 1727. — « Extrait des lettres patentes obtenues par le sieur Josse Van Robais, marchand hollandais, au mois d'octobre 1665, registrées où besoin a été, pour l'établissement à Abbeville d'une manufacture de draps fins façon d'Espagne et de Hollande », relativement à l'exercice de la religion protestante. (Copie du XVIIIe s.). — Lettre de M. de St-Florentin à l'Intendant, lui demandant son avis « sur ce que le sieur Scalogne, hollandais, qui tient une manufacture de droguets à Abbeville, prétend exercer librement sa religion dans sa maison, sans que le curé puisse y venir administrer les sacrements, et avoir la même liberté que celle qui a été accordée au sieur Van Robais. » Versailles, 9 avril 1731. — Mémoire de M. de Ray sur ladite affaire. Scalogne est hollandais et a travaillé longtemps dans la manufacture Van Robais; « mais, comme depuis plusieurs années, il n'y a plus aucun emploi, et qu'il est aujourd'hui associé, ou ses enfants, avec les sieurs Aliamet, pour la fabrique des droguets façon d'Angleterre, il semble qu'il doit être considéré comme un étranger habitué en France, sans aucun privilège particulier. » Abbeville, 17 avril 1731. — Lettre de M. de St-Florentin à l'Intendant, lui marquant que le sieur Scalogne ayant abandonné la manufacture des sieurs Van Robais, ne doit plus jouir des privilèges accordés à ladite manufacture. « Sa femme et ses enfants ont eu très grand tort de refuser à leur curé l'entrée de leur maison pendant sa maladie. C'est ce que vous aurez, s'il vous plaît, agréable de lui faire entendre, et que l'on veut bien lui pardonner pour cette fois, à condition que pareille chose n'arrivera plus, sans quoi Sa Majesté pourrait prendre à son égard et de sa famille un parti qui lui serait désagréable. » Marly, 6 mai 1731. — « Copie de la lettre écrite à M. Chauvelin, par M. Scalongne fils », se réclamant de sa qualité de hollandais et du traité d'Utrecht, pour obtenir la liberté religieuse. — « Mémoire pour servir de réponse à la requête du sieur curé de Beaurevoir. » Les faits exposés par ledit curé se trouvent « pour ainsi dire tels qu'ils sont rapportés. François Carpentier et sa femme se sont effectivement pervertis : leurs enfants élevés dans leurs maisons suivent les traces de leur père, cela est naturel. C'est un mal ou plutôt une perte qui s'étend et fait des progrès tous les jours, sans pouvoir y apporter aisément le remède. Pierre de Vaux et son fils aîné ont embrassé depuis huit mois le même parti. On pourrait mander à St-Quentin ces deux particuliers, les intimider et leur dire qu'étant nés dans la bonne religion, ils devraient y vivre et mourir, en les menaçant de faire enlever leurs enfants, pour les empêcher de les pervertir. La mère, qui assiste encore à la messe, pourrait peut-être se rendre aisément et faire entendre raison à son mari. Il lui serait du moins facile d'élever son fils comme on voudrait; mais elle promettra et ne tiendra pas parole. Jean Hangard, à ce qu'on prétend, a part à la perversion des particuliers susdits, qu'il fréquente. On pourrait aussi mander à St-Quentin ledit Hangard, pour lui ordonner de rester chez lui, et lui défendre d'avoir au-

cune relation avec les catholiques, et surtout avec les susdits particuliers; et supposé qu'il contrevînt à la défense, le faire arrêter sur la dénonciation du curé. Il serait aussi assez à propos de faire enlever aux religionnaires, ainsi qu'aux autres, les catéchismes et livres pernicieux qu'ils peuvent avoir; et pour y parvenir, on pourrait prétexter la recherche des armes, qui doit d'ailleurs se faire, suivant les ordres que M. l'Intendant a donnés il y a peu de temps..... Le parti que propose M. le curé d'avoir une maîtresse d'école, pourra être suivi par la suite, après que les enfants susdits auront resté quelque temps dans des couvents ou communautés. Ils contribueront pour lors plus volontiers à l'établissement d'une maîtresse d'école, pour ne rester plus longtemps dans lesdites communautés. » — « Mémoire contenant les noms et âges des enfants du sieur Petit, la note des endroits où on pourrait placer lesdits enfants, pour les élever. » — Lettre de M. Gobinet de Villecholle à l'Intendant, lui envoyant ledit état. St-Quentin, 28 novembre 1733. — Lettre de l'Intendant à M. Gobinet de Villecholles, lui envoyant « trois lettres de cachet que vous aurez soin de faire exécuter, en recommandant au sieur Muyant, qui sera de l'expédition, de la conduire avec douceur et secret. Il aura soin, en arrivant dans la paroisse, de s'assurer d'abord du nommé Hangard et des autres; il s'informera ensuite du curé en quel lieu sont les livres pernicieux, qui servent à corrompre ses paroissiens; il ira y faire une visite exacte et les enlevera; après quoi, il conduira lesdits Hangard et Petit à St-Quentin. » Amiens, 5 janvier 1734. — Procès-verbal de perquisition chez plusieurs habitants de Sanlis, où se sont trouvés des livres prohibés. 31 janvier 1743. — Dénonciation par le curé de Sanlis, contre plusieurs protestants dudit lieu. 24 avril 1743. — Information contre lesdits protestants. 12 mai 1743, — etc.

C. 1589. Liasse. — 34 pièces papier.

1752-1780. — Hôpitaux. — « Situation de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, par rapport à la recette et à la dépense faite pendant l'année 1752, à commencer au 1er janvier, jusqu'au dernier décembre de ladite année, à envoyer à M. de Boulogne, conseiller d'Etat, intendant des finances, chargé de tout ce qui regarde l'administration des hôpitaux. » — Id. Hôpital général d'Abbeville. — Id. Maison des orphelines de l'hôpital St-Joseph d'Abbeville. — Id. Confrérie de la Charité à Abbeville. — Id. Compagnie de la Miséricorde à Abbeville. — Id. Société de N.-D. de la Consolation à Abbeville. — Id. Hôtel-Dieu d'Airaines. — Id. Hôpital d'Albert. — Id. Hôpital général d'Amiens. — Id. Hôpital d'Athies. — Id. Hôpital de Bray-sur-Somme. — Id. Hôpital de Corbie. — Id. Hôpital de Domart en Ponthieu. — Id. Hôtel-Dieu de Doullens. — Id. Hôpital de Montdidier. — Id. Hôpital des pauvres malades à Montdidier. — Id. Hôtel-Dieu de Moreuil. — Id. Hôtel-Dieu de Péronne. — Id. Hôtel-Dieu de Picquigny. — Id. Hôpital royal St-Jean l'Évangéliste des religieux de la Charité de Roye. — Id. Hôtel-Dieu des femmes de Roye. — Id. Hôpital militaire de Rue. — Id. Hôtel-Dieu de St-Just, de l'ordre de St-François. — Id. Hôtel-Dieu de St-Quentin. — Id. Hôtel-Dieu de St-Riquier. — Mémoire de M. Blondin, sur les hôpitaux de sa subdélégation. Abbeville, 27 septembre 1753. — « État des villes, bourgs et villages de la subdélégation de Péronne, où il y a des hôpitaux et autres maisons de charité, dont les états de recettes et dépenses sont demandés en conformité du modèle joint à la lettre de Mgr. l'Intendant, du 7 août 1753. — « Tableau général de la recette et de la dépense faites sur les revenus de l'Hôtel-Dieu de St-Quentin, depuis le 1er octobre 1760, jusqu'au 1er octobre 1780. » 18 décembre 1780, — etc.

C. 1590. (Liasse.) — 7 pièces papier (1 imprimée).

1773-1789. — Hôpitaux. — Mémoire de M. La Borie à l'Intendant, en réponse à cinq questions concernant les moyens de subvenir à la nourriture et à l'éducation des enfants trouvés. « Il est bien certain que depuis longtemps, on porte fréquemment de cette province et de chaque canton, des enfants à Paris, qui y sont mis à l'hôpital des enfants trouvés. Les voituriers et les gens qui se chargent le plus ordinairement de cette commission, sont les *meneurs* mêmes qui ont commission du bureau, pour aller chercher à Paris des enfants trouvés, qu'ils distribuent ensuite à des nourrices dans la province et dans les campagnes; et c'est en allant en chercher, qu'ils en apportent, au moyen du prix et de la rétribution dont on convient avec eux..... Ces malheureux enfants qu'on transporte à Paris, sont presque tous les fruits du libertinage des personnes non mariées..... Assez ordinairement ces filles ne manquent pas de traduire en justice les hommes qu'elles accusent d'être les auteurs de leur grossesse; il arrive sur ces poursuites de très fréquentes condamnations contre les hommes accusés, tant au paiement des frais de gésine, qu'à celui de la nourriture et éducation de l'enfant. Il n'y a point de tribunal de justice qui ne puisse en fournir des exemples presque journaliers..... Les hommes

ou garçons qui ont subi ces condamnations s'emparent de l'enfant, sous prétexte de les exécuter, et ne manquent pas de les faire remettre aux hôpitaux, pour s'en décharger..... Tout le monde sait que l'hôpital des enfants trouvés de Paris, pour faire élever la plupart de ces enfants dans les campagnes, donnent aux gens qui s'en veulent charger, avec une petite pacotille de langes, sept livres pour la première année, six pour la seconde, cinq et quatre, pour la troisième et quatrième. Quand ces enfants ont atteint l'âge de 6 à 7 ans, s'il y a quelqu'un qui veuille s'en charger jusqu'à la première communion, qui se fait à l'âge de 12 à 13 ans, l'hôpital donne une somme de 40 l. une fois payée. Il est bien certain qu'en suivant cette méthode de mettre en nourrice et d'élever séparément ces enfants, il n'est pas possible de le faire à meilleur marché. Il n'est pas même concevable, que si les nourrices et les gens qui s'en chargent faisaient tout ce qu'il faut pour ces enfants, ils puissent le faire pour le prix qu'ils reçoivent. Mais aussi, qui sont les gens qui s'en chargent, quels soins en ont-ils et quel est le sort de ces enfants? On ne les trouve, dans tous les villages, que chez les plus pauvres, les plus misérables, qui n'ont de pain ni pour eux ni pour leurs propres enfants. Pour avoir plus de ressource dans la rétribution qu'ils tirent de l'hôpital, il y en a qui en prennent tant qu'on veut leur en donner, et qui en ont trois ou quatre à la fois..... C'est de là que vient sans doute la prodigieuse mortalité qu'on remarque sur les enfants trouvés. » Albert, 9 novembre 1777. — Mémoire sur le même objet pour la généralité d'Amiens. — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, sur des représentations faites par le conseil du comte d'Artois, pour faire rejeter sur le domaine la dépense des enfants exposés dans le comté de Ponthieu, qui lui est apanagé. Paris, 7 mars 1788. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur ce que « le 27 mai dernier, il a été apporté des hôpitaux de la ville d'Eu et du bourg de Blangy, à l'hôpital des enfants trouvés de Paris, par le nommé Péron, voiturier en la paroisse d'Oisemont, onze enfants de différents âges, que le 12 du mois de juin, le même voiturier en a apporté 15 autres, et que, par une lettre écrite de l'endroit, on annonce que successivement on doit en amener jusqu'au nombre de 300. » Il le prie de tenir la main à couper court à cet abus contraire à l'arrêt du Conseil du 10 janvier 1779. Paris, 1 juillet 1789. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui envoyant plusieurs exemplaires du plan qui a été suivi pour la régie d'un hospice de Charité pendant une année, par ordre du Roi et par ses soins. Paris, 10 février 1780. — « Prospectus de souscription, pour l'établissement de quatre nouveaux hôpitaux, capables de suppléer à l'insuffisance de l'Hôtel-Dieu de Paris » (impr. 1 p. in-4°, Imp. Roy. 1787). — etc.

C. 1591. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1758-1759. — HÔTEL-DIEU D'ABBEVILLE. — Requête des maïeur et échevins d'Abbeville à l'Intendant, exposant que « quoique il y ait en cette ville un Hôtel-Dieu fondé pour soixante lits, destinés pour les pauvres malades de la ville et de ses faubourgs, ils se sont vus priver d'un secours si nécessaire, depuis quelques mois, par le refus constant que les dames religieuses dudit Hôtel-Dieu font de recevoir aucun malade de la ville, quand la totalité des lits de leur salle est remplie des soldats malades de la garnison, en sorte que ces pauvres malades languissent et meurent souvent chez eux de misère, et dépourvus d'un secours que ces dames religieuses leur doivent si légitimement; elles peuvent même d'autant plus facilement augmenter le nombre des lits de leur salle, qui, loin de souffrir du grand nombre de soldats qu'elles ont dans leur hôpital, plus elles en ont, plus elles en retirent de profit, puisqu'elles ne dépensent sûrement pas les 13 s. que le Roi leur paie par jour pour chaque soldat malade qu'elles ont dans leur salle. Dans ces circonstances, outre ce premier bénéfice, il leur reste tous les revenus de leur fondation, puisqu'elles ne les emploient en aucune manière au secours des pauvres de la ville, pour lesquels ils sont destinés... D'ailleurs tous les autres établissements de charité de la ville manquant absolument de fonds, et se trouvant par le défaut d'aumônes hors d'état de suppléer à l'Hôtel-Dieu.... Pour suppléer aux lits qui leur manquent, elles peuvent s'adresser à M. le commissaire, qui leur en a déjà fourni pour partie des soldats malades, et qui pourrait bien leur en fournir pour le restant. Par ce moyen, il y aurait suffisamment de lits pour les uns et pour les autres. La difficulté est de trouver place pour ces nouveaux lits dans la salle de l'Hôtel-Dieu, qui ne peut pas en contenir beaucoup plus qu'il y en a. Dans un cas aussi pressant, il serait à souhaiter que Sa Majesté fît bâtir dans l'enceinte dudit Hôtel-Dieu, une salle particulière pour les soldats malades : ce serait le vœu unanime de toute la ville. Mais en attendant un si grand avantage, il s'agirait de remédier au besoin actuel et urgent dans lequel sont les pauvres malades de la ville. Or le moyen de le faire promptement serait de placer des lits dans l'église extérieure dudit Hôtel-Dieu, comme on l'a déjà fait, lorsque le régiment du

Roi était en garnison dans cette ville il y a deux ans, et comme on vient de le faire récemment. Il est vrai que l'élévation de cette église rend cet endroit froid pour les pauvres malades ; mais, outre qu'on pourrait en corriger la rigueur par des poëles, il est certain que les malades y seraient beaucoup mieux que de manquer absolument de tout chez eux. D'ailleurs l'Hôtel-Dieu loue quelques maisons qui lui appartiennent et qui y sont adjacentes, dans lesquelles il serait aisé d'y mettre des lits et d'y secourir les malades. Il y a plus : c'est que, dans une nécessité aussi grande, les grands appartements du sieur maître dudit Hôtel-Dieu pourraient aisément servir de salle aux malades... Ce dernier parti paraîtrait d'autant plus facile à prendre, qu'il y a encore un autre petit appartement sur le cimetière, qu'il pourrait occuper, jusqu'à ce que la salle put être rendue aux pauvres malades de la ville... Pour ne pas laisser ces pauvres sans assistance, l'on a proposé encore aux dames de l'Hôtel-Dieu de fournir les bouillons et remèdes nécessaires aux malades de la ville,dans leurs maisons, mais il n'a pas été possible de les déterminer à se prêter à cette nouvelle manière de les secourir. Si enfin aucun de ces moyens ne peut avoir lieu, il en est, Monseigneur, un dernier, bien simple et bien juste, ce serait d'ordonner que ces dames religieuses distribuassent aux pauvres malades de la ville, en argent, les revenus de leur fondation, qui leur sont destinés, et qui leur appartiennent à si juste titre ; et comme cette distribution pourrait être sujette à des abus, le moyen d'y remédier serait encore d'ordonner que les deniers seraient remis aux directeurs et directrices des confréries de la Miséricorde et de la Consolation de cette ville, qui se chargeront volontiers de cette distribution, jusqu'à ce que les lits dudit Hôtel-Dieu puissent être occupés par les pauvres malades de la ville. Ces directeurs et directrices seraient d'autant moins sujets à être trompés dans leurs distributions, qu'ils feraient volontiers pour les malades ce qu'ils font journellement, chacun dans leur district, pour les pauvres qu'ils assistent, des aumônes qu'on leur confie : ils visitent les pauvres chez eux, et ce n'est qu'après le plus scrupuleux examen qu'ils les admettent à leurs distributions. Mais malheureusement les fonds de ces deux confréries sont épuisés, parcequ'elles ont trop étendu leurs aumônes les années dernières aux pauvres malades qui ne pouvaient entrer à l'Hôtel-Dieu, par les mêmes raisons qui subsistent aujourd'hui. » 31 octobre 1758. — Réponse des maître, supérieure et religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville à ladite requête. Ils ne connaissent pas de texte qui les oblige à entretenir 60 lits dans leur salle, ni que l'Hôtel-Dieu soit exclusivement réservé aux pauvres de la ville et de la banlieue. « Jusqu'à présent, ils ont étendu leurs soins à ceux même de la campagne et aux étrangers qu'ils croient dignes de commisération, ainsi que ceux de la ville; ce qui fait que, dans des temps de misère tels qu'en 1740, 41 et 42, leur salle était toujours remplie de pauvres malades, et même beaucoup au delà de 60, la plupart des lits étaient doublés, quoiqu'il n'y eut pas de maladie contagieuse. Il ne serait pas aiser de fixer le nombre des malades qu'il y eut alors, mais il fallait bien qu'il fut considérable, puisqu'on trouve dans les registres mortuaires 430 morts pendant ces trois années, dont il n'y eut que deux soldats. » Il ne se passe guère d'année qu'on ne soit à un moment donné obligé de doubler les lits, même sans garnison, ce qui les a souvent mis dans la nécessité de faire des emprunts. Il n'y a plus d'ailleurs qu'une douzaine de soldats,le reste des lits, qui a été doublé, est occupé par les pauvres de la ville. « On nous reproche le profit que nous faisons sur les soldats pour qui le Roi paie 13 s. par jour. Il pourrait peut-être y avoir du profit avec notre économie ordinaire, si, comme dans les hôpitaux desservis par les hommes et par traité du Roi, nous pouvions compter sur 100 malades au moins continuellement... Ce calcul qui est d'après un hôpital à traiter par des hommes, est bien différent de celui d'un Hôtel-Dieu, où on adoucit la situation du malade par extraordinaire à tout ce que dessus. par un peu de rôti le soir, des œufs frais, du riz, des pommes cuites, des confitures et autres douceurs de religieuses. » Quant aux fonds de la maison non employés, cela arrive rarement « et pour lors ils viendraient bien à propos pour acquiter les emprunts faits, lorsqu'on a été surchargé de malades. » D'ailleurs tous les fonds de l'Hôtel-Dieu ne proviennent pas de fondations pour les pauvres malades ; il y en a qui proviennent des dots des religieuses, d'autres de fondations à charge de services religieux. Le projet de bâtir une salle pour les soldats malades ne paraît pas praticable, non plus que d'y affecter l'église, les maisons voisines ou le logement du maître. « Il y a eu des circonstances bien plus pressantes, où l'on a été obligé de mettre des tentes dans le cimetière, et d'autres où on a mis beaucoup de soldats convalescents dans le cloître des Cordeliers, comme vers l'année 1710 ; et cependant, dans ces temps malheureux... personne ne s'est avisé de demander l'église ni nos maisons voisines... On nous fait un crime d'avoir refusé les bouillons et remèdes nécessaires

aux malades dans leurs maisons; mais voudrait-on nous obliger à secourir tous les malades d'une grande ville? et si nous manquons de sujets parceque nous sommes déjà trop fatigués lorsque notre salle est remplie, comment pourrions-nous nous assujettir à faire un double travail? » Enfin leurs revenus ne sont pas faits pour combler le déficit des autres établissements charitables. Ils terminent par un état sommaire de leurs revenus (19.000 l.) et de leurs dépenses. Signé : Traullé, supérieur ; Sœur de St-Nicolas, supérieure ; Sœur St-Bruno, assistante ; Sœur de la Trinité, dépositaire ; Sœur de Ste-Rose, dépositaire. 31 décembre 1758. — Nouveau mémoire des maïeur et échevins d'Abbeville, en réponse au précédent. « Les dames de l'Hôtel-Dieu ne pensent pas qu'elles soient subordonnées aux maïeur et échevins, qui représentent le corps entier de la ville, qu'elles s'imaginent au contraire être les économes et les dispensatrices arbitraires de leurs revenus, sans être tenues de rendre aucun compte de leur administration, et de l'emploi auquel ils ont été destinés par les bienfaiteurs et fondateurs de leur maison. » Ce mémoire tend à prouver 1° « que la ville d'Abbeville a, de droit commun, fondé sur les principes du droit public, sur les ordonnances, édits, déclarations et règlements, et sur l'usage des principales villes, même de toutes les villes du royaume, le droit incontestable de prendre connaissance et de veiller par un bureau de commissaires ecclésiastiques et laïques, sous la préséance et présidence de l'évêque diocésain, à l'administration du temporel des hôpitaux et maisons de charité, pour les pauvres sains ou malades » ; 2° « que la ville d'Abbeville, outre le droit commun, a de plus le droit particulier de veiller à l'administration du temporel de l'Hôtel-Dieu, tant en vertu de lettres patentes de nos rois, qu'à cause de la réunion faite au profit de l'Hôtel-Dieu des biens et revenus de la maladrerie du Val aux Lépreux. » 13 février 1759.— Réponse des maître, supérieure et religieuse de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville au précédent mémoire. 27 mars 1759. — Nouveau mémoire des maïeur et échevins d'Abbeville, en réponse au précédent. 20 août 1759. — Lettre de M. d'Hesbon à l'Intendant, lui renvoyant les pièces précédentes qui lui paraissent inutiles, « parceque tous les objets que les parties y ont discutés sont uniquement de la compétence des juges ordinaires, et peut-être même directement du Parlement. Celui seul qui peut concerner votre autorité, c'est le traitement des soldats malades. » Abbeville, 14 octobre 1759. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit que les maître, supérieure et religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville continueront de recevoir et de traiter comme par le passé, tous les soldats malades, toutes et quantes fois il leur sera ordonné, et que, pour le reste, ils aient à se pourvoir par-devant les juges auxquels la police de l'administration civile des hôpitaux ou Hôtels-Dieu est attribuée. 13 novembre 1759.

C. 1592. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1784-1789. — Hôtel-Dieu d'Abbeville. — Rapport de visite par l'inspecteur général des hôpitaux, de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville. Décembre 1784. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui envoyant ledit rapport. Paris, 28 décembre 1784. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant sur ledit rapport. Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu ne lui paraissent pas aussi caducs que l'expose le rapport, et n'ont pas besoin d'être reconstruits. Le nombre des religieuses n'est pas excessif, comme il l'a semblé à l'inspecteur, et il y aurait inconvénient à le diminuer. Enfin il aurait beaucoup à gagner à donner un régime fixe pour les officiers de santé. Abbeville, 16 février 1785. — Observations de l'Intendant à M. de la Millière, sur le rapport de M. Colombier, inspecteur général des hôpitaux. 22 février 1785. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, sur les suites à donner audit rapport. Les administrateurs devront prendre les mesures convenables, pour que les visites des malades soient faites à l'avenir par les officiers de santé à des heures déterminées, et pour établir relativement aux malades un régime fixe, auquel on sera tenu de se conformer. Quant aux bâtiments il devra les faire examiner par un homme de l'art, et déterminer les travaux de réparation et d'agrandissement à y faire. Paris, 18 mars 1785. — Lettre de l'Intendant à M. de Calonne, lui rendant compte de la suite qu'il a donnée à la précédente, notamment en ce qui concerne, « les précautions à prendre par rapport à l'édifice qui forme la salle des malades. Mon subdélégué a profité d'un voyage que l'ingénieur d'Amiens a fait à Abbeville, pour l'engager à visiter exactement cet édifice, et d'en dresser son rapport. J'ai l'honneur, Monsieur, de vous l'envoyer, et comme il s'agit d'une reconstruction totale, dont la dépense paraît devoir monter au moins à 80.800 l., ce qui épouvantera les administrateurs de la maison, je n'ai pas cru prudent de demander des devis et plans, avant que vous m'ayez fait passer des ordres bien positifs pour la reconstruction, afin de me mettre dans le cas d'insister fortement auprès des administrateurs, pour qu'ils prennent promptement toutes les mesures

convenables pour établir momentanément les malades dans un nouveau local, et pour faire travailler avec le plus de diligence possible aux reconstructions dont il s'agit. » 5 avril 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que le Ministre a reconnu « que la vétusté, l'insalubrité et le trop peu d'étendue de la plus grande partie des batiments de cet hôpital exigeaient qu'on prit les mesures les plus promptes pour les reconstruire. Il a reconnu aussi, d'après l'état de situation de l'hôpital que j'ai mis sous ses yeux, que les facultés de cette maison pouvaient suffire à la dépense que la reconstruction occasionnerait, au moyen des économies de quelques années. » Il y a donc lieu de s'occuper incessamment de cette reconstruction. Paris, 30 mai 1785. — Requête des maître et religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville au contrôleur général, exposant que l'insuffisance des revenus de cet établissement ne permet pas d'entreprendre une pareille reconstruction. Signé : Traullé, supérieur et administrateur ; sœur de Sainte-Élisabeth, supérieure ; sœur de Sainte-Aldegonde, assistante ; sœur Sainte-Agathe, dépositaire en second. 8 juillet 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant un état exact de la situation de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville. Paris, 30 juillet 1785. — Lettre de l'Intendant à M. de la Millière, lui envoyant ledit état, d'où il résulte que les revenus de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville sont à peu près égaux à ses charges. « Il paraît à la vérité surprenant que cette maison ait pu faire face à la dépense d'un bâtiment aussi considérable que celui qu'on a fait faire en 1745, mais il est très constant que cet édifice n'est pas le fruit d'une économie sur les revenus, mais bien l'emploi du produit d'une coupe de bois de haute futaie, de plusieurs legs particuliers en argent, du produit des troncs, qui, dans ce temps là, montaient à des sommes assez fortes, et qui ne rendent exactement rien aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu, les autres établissements de charité d'Abbeville, tels que l'Hôpital Général, la Consolation et la Miséricorde, obtenant par préférence les libéralités des cœurs bienfaisants. » Il pense « qu'il y a impossibilité absolue de faire reconstruire les salles aux dépens de la maison, et comme il paraît d'un autre côté que cette reconstruction est d'une nécessité absolue et indispensable, je ne vois d'autre ressource pour y parvenir, que dans les bontés du Roi. » 26 avril 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant un devis précis de la dépense qu'occasionnera la reconstruction de ladite salle, et lui mandant que le contrôleur général pense que c'est le cas d'autoriser l'administration à faire un emprunt proportionné à la dépense. Paris, 28 juin 1786. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant sur ladite affaire, et sur la difficulté de faire ledit emprunt. Février 1787. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant sur ladite affaire. Les devis de reconstruction proposés sont beaucoup trop vastes et trop dispendieux ; il y a lieu d'en faire d'autres. On peut se procurer la somme nécessaire par la vente des immeubles de l'Hôtel-Dieu et un emprunt. Paris, 2 avril 1787. — Lettre de M. Pecquet, supérieur-administrateur de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville à l'Intendant, sur l'alarme et la désolation où sont plongées les religieuses par l'obligation qui leur est faite de reconstruire ladite salle. Abbeville, 13 mai 1787, — etc.

C. 1593. (Liasse.) — 29 pièces papier (1 imprimée).

1724-1783. — Hôpital Général d'Abbeville. — Signification de l'opposition faite par les cinquanteniers d'Abbeville aux entreprises que les maïeur et échevins de ladite ville ont faites « depuis peu de jours sur les maisons et jardins desdites compagnies, en s'en mettant en possession, après avoir fait sortir à force les concierges établis par lesdits cinquanteniers, pour la conservation desdites maisons et jardins, et fait jeter les meubles sur le carreau, ... sous prétexte de faire desdites deux maisons un hôpital, et de la troisième, une écurie pour les chevaux de la maréchaussée. » 6 novembre 1724. — Lettre de l'Intendant à M. de Rumigny, lieutenant d'artillerie à Amiens, lui marquant que « nous travaillons sans discontinuation, Monsieur, à l'établissement d'un hôpital général à Abbeville, pour y renfermer les mendiants qui seront arrêtés, en exécution de la déclaration du Roi du 18 juillet dernier, et nous avons besoin pour cela du terrain des jardins de l'Arc et de l'Arquebuse, mais comme il y a actuellement des armes dans deux chambres dépendant de ces jardins, je vous supplie de vouloir bien donner vos ordres au garde-magasin de l'artillerie d'Abbeville, pour faire transporter ces armes dans une chambre dépendant de l'hôpital de Saint-Étienne. » Amiens, 6 novembre 1724. — Lettre de l'Intendant à M. de Ray, conseiller au présidial d'Abbeville, au sujet d'un mémoire du maïeur d'Abbeville, relatif à l'établissement de l'Hôpital Général. Amiens, 28 mars 1725. — Lettre de M. Dodun à l'Intendant, lui marquant qu' « il paraît convenable et nécessaire au bien du commerce, de retrancher de la déclaration du Roi qui doit être rendue pour l'établissement d'un hôpital général à Abbeville, l'article inséré dans le projet, pour donner pouvoir aux admi-

nistrations de cette maison d'y faire façonner et fabriquer toutes sortes de marchandises, et de les faire vendre à son profit, sans qu'elles soient sujettes aux visites des maîtres jurés. » Fontainebleau 11 octobre 1725.— Lettre de M. Dodun à l'Intendant, relativement à la demande faite par les commissaires du bureau des pauvres d'Abbeville, à l'effet d'être autorisés à faire fabriquer des étoffes par les mendiants renfermés dans le nouvel hôpital, afin de les occuper. Marly, 18 janvier 1726. — « Observations sur quelques articles du projet de la déclaration du Roi pour l'établissement d'un hôpital général dans la ville d'Abbeville » ; et « Avis de M. Chauvelin sur les observations. » — Placet des administrateurs de l'hôpital général d'Abbeville, exposant que, pour occuper les pauvres renfermés dans ledit hôpital, ils les ont fait travailler à apprêter, carder et filer au grand rouet toutes sortes de laines. Ils se plaignent de ce que les sieurs Van Robais ayant obtenu continuation de leurs privilèges pour 20 ans, ont obtenu en même temps une défense de carder et filer au grand rouet aucune laine ni-coton, dans l'étendue de la ville et banlieue, sans leur consentement, sous peine de 1.500 l. d'amende et de confiscation. — « Mémoire ou projet de ce qu'il conviendrait faire en la ville d'Abbeville, pour l'exécution de la déclaration du Roi du 19 juillet dernier, contre les mendiants et vagabonds.» — « Lettres patentes et règlements de l'hôpital général d'Abbeville » (impr. 40 p. in-4°, Paris, 1728). — « Liste des sujets proposés à la cour par M. Chauvelin, conseiller d'État, intendant de Picardie et d'Artois, du nombre de ceux qui ont été députés par les cours et compagnies de la ville d'Abbeville, et nommés dans l'assemblée générale tenue le 8 juin 1728, pour être directeurs et administrateurs de l'hôpital général de ladite ville. » Amiens, 20 juin 1728. — Mémoire sur l'omission des notaires dans ladite liste. 20 juin 1728. — Ordonnance royale qui nomme les administrateurs de l'hôpital général d'Abbeville. Versailles, 10 juillet 1728. — Mémoire sur la construction de l'hôpital général d'Abbeville. — « Règlement pour la distribution des emplois entre les administrateurs du bureau de l'hôpital général d'Abbeville. » — « Extrait du registre aux délibérations de l'hôpital général d'Abbeville. » Procès-verbal de la pose de la première pierre du grand bâtiment de l'hôpital général d'Abbeville, en l'absence de M. Chauvelin, intendant, qui n'avait pu accepter l'invitation qui lui avait été faite de procéder à cette cérémonie. « Icelle pierre, dans laquelle a été encastrée une plaque de cuivre jaune, sur laquelle sont gravées les armes de mon dit seigneur Chauvelin, avec l'inscription ci-après, a été posée, sur les huit heures du matin, à l'angle dudit pignon, du côté du jardin de cet hôpital, par ledit sieur Regnault (prêtre, bachelier en théologie, curé de Saint-André d'Abbeville), en la présence et au nom desdits sieurs directeurs et administrateurs... Ensuit la teneur de l'inscription gravée sur la plaque mentionnée au présent acte :

BERNARDUS CHAUVELIN
EQUES, DOMINUS DE BEAUSÉJOUR
REGI A SANCTIORIBUS ET SECRETIORIBUS CONSILIIS
IN PICARDIA DOMINUS
HUJUSCE DOMUS PROTECTOR MUNIFICENTISSIMUS
PRIMUM LAPIDEM HUJUS ÆDIFICII POSUIT
ANNO DOMINI M VIIc XXIX
KALEND. JUN. »

1er juin 1729. — « État des sommes reçues par l'hôpittal général d'Abbeville, qui ont été employées dans la construction des batiments d'icelui, et à la nourriture et entretien des pauvres. » — Requête à l'Intendant par les directeurs et administrateurs de l'hôpital général d'Abbeville, lui exposant « quelle a été l'origine de cet hôpital, les titres de son établissement, les fonds qui ont servi originairement à construire une partie des bâtiments désignés devoir être bâtis pour son utilité, ceux qui l'ont fait subsister jusqu'à présent, et enfin l'état actuel de misère où il se trouve réduit, dénué de tout secours, accablé de dettes, sans crédit et à la veille par conséquent de sa ruine totale, malgré l'utilité de son établissement, s'il n'est promptement secouru. » 15 mars 1755. — Lettre du duc de la Vrillière à l'Intendant, lui demandant son avis sur ce que les sœurs de l'hôpital Saint-Joseph à Abbeville demandent qu'en conséquence du droit qu'elles ont de faire choix dans le corps de ville, d'un administrateur temporel, les maire et échevins soient tenus d'accepter le sieur Hecquet, procureur du Roi au siège présidial de cette ville, en ladite qualité, en remplacement du sieur Le Boucher, ancien maïeur, qui s'en est retiré. Versailles, 21 décembre 1770. — Lettre du duc de la Vrillière à l'Intendant, sur le même objet, et lui marquant que « cet hôpital Saint-Joseph me parait être le même dont les administrateurs de l'hôpital général d'Abbeville viennent de demander tout récemment la réunion, par une requête que je vous ai adressée le 27 du mois dernier. Si vous estimez qu'en effet il y eut lieu de proposer au Roi la réunion de ces deux établissements, il serait fort inutile de renouveler l'administration de la maison de Saint-Joseph, qui me parait assez mal dirigée, et qui ne

procure pas à beaucoup près tout le bien que les habitants ont le droit d'en attendre, relativement aux revenus dont il jouit. » Versailles, 6 février 1772. — Placet des administrateurs de l'hôpital général, demandant, pour sauver ledit établissement d'une ruine imminente, de lui réunir l'hôpital Saint-Joseph, « hôpital particulier, rival de cet hôpital général, dont le concours et l'existence ne peuvent que nuire et nuisent infiniment à cet hôpital général. » — « État général des biens et revenus appartenant à l'hôpital général d'Abbeville, et aussi des charges que le même hôpital acquitte tous les ans sur ses biens. » 25 avril 1783. — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, sur l'état que les administrateurs de l'hôpital général d'Abbeville lui ont remis des enfants exposés qui ont passé l'âge de 7 ans, dont cette maison prend soin, et dont il a été décidé que le domaine doit supporter la dépense. Paris, 16 août 1788, — etc.

C. 1534. (Liasse. — 5 pièces papier.

1766. — Hôpital d'Airaines. — Lettre de l'Intendant à M. Bouteiller, lui demandant des éclaircissements sur un mémoire par lequel on se plaint d'abus dans l'administration des revenus de l'hôpital d'Airaines. « M. le contrôleur général, en me l'envoyant, m'a marqué qu'on lui a observé qu'il ne fallait pas s'adresser au bailli royal d'Airaines, qui demeure à Oisemont, ni au procureur du Roi qui est établi à Abbeville, pour se rendre certain de la vérité des faits, parce qu'on les dit amis du curé de Saint-Denis, contre lequel portent principalement les plaintes. » Paris, 24 avril. — Mémoire de M. Bouteiller à l'Intendant, sur ladite affaire. « Il s'est effectivement introduit de très grands abus dans cette administration, mais l'auteur du mémoire, que je crois être le bailli patrimonial de ce bourg, qui est l'un des administrateurs actuels, paraît s'être bien moins occupé à indiquer les vrais, qu'à charger le portrait qu'il fait du sieur curé de Saint-Denis, avec qui il est mal. Par tout ce que j'ai appris, je n'ai point trouvé qu'on put taxer ce curé de tout ce qu'il lui impute, ni de dureté pour les malades, non plus que les deux sœurs, de négligence à leur égard, lorsqu'elles en ont à solliciter. Tout ce qu'on peut reprocher au sieur curé est de n'avoir pas mieux connu que les autres administrateurs la vraie destination des revenus de cette maison : au lieu de les employer à y traiter les pauvres malades du bourg et de six villages des environs qui ont droit d'y envoyer les leurs, parce qu'il y avait autrefois des hôpitaux ou maladreries dans ces villages, dont les biens ont été réunis à celui d'Airaines, j'ai découvert qu'au lieu d'y recevoir ces malades, on était dans l'usage de leur distribuer, le plus souvent chez eux, de la viande et même de l'argent, sur les certificats de leurs curés, et que la plus forte partie de ses revenus se consommait à faire ces distributions, usage dont il paraît qu'il résulte bien des abus, ces secours étant souvent mal appliqués..... Un très grand mal encore, c'est que le bailli royal et le procureur du Roi, qui sont tous les deux directeurs perpétuels de cet hôpital, et qui résident le premier à Oisemont et le second à Abbeville, ne se trouvent que très rarement au bureau d'administration, ce qui est la cause que nombre des receveurs sont en retard de rendre leurs comptes, et que les autres affaires y sont très négligées, parce qu'il n'y a plus sur les lieux, si l'on en excepte les deux curés et le bailli patrimonial, qui est aujourd'hui administrateur, que des paysans qui ne sont point en état de s'en occuper. » Abbeville, 17 juin. — Requête du sieur Galland, bailli de la châtellenie d'Airaines, à l'Intendant, réitérant les mêmes plaintes contre l'administration de l'hôpital, observant que le subdélégué d'Abbeville a cru ne pouvoir s'en rapporter mieux qu'au sieur Demachy, procureur du Roi au bailliage d'Abbeville, son voisin, et ami intime du curé de Saint-Denis. « Celui-ci en a donné avis au sieur curé de Saint-Denis, qui, de son côté, n'a pas manqué de faire tous ses efforts pour détourner l'orage dont il se croyait menacé. » 22 juin. — Notes sur ladite affaire. 27 juin. — Mémoire de l'Intendant au contrôleur général sur le même objet. Il estime, entre autres choses, « que ce serait un très grand bien que d'envoyer dans cet hôpital deux sœurs de la Charité : on pourrait compter avec bien plus de raison sur leur exactitude, que sur celle de deux filles de campagne, qui ne sont quelquefois placées dans ces hôpitaux que par brigue et par cabale. » Paris, 28 juin.

C. 1535. (Liasse.) — 29 pièces papier ; 1 plan.

1753-1788. — Hôtel-Dieu d'Amiens. — « Réponse au mémoire envoyé pour servir d'éclaircissement à la situation de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, par rapport à la recette et dépense faite pendant l'année 1752. » Amiens, 4 septembre 1753. — Rapport de l'inspecteur général des hôpitaux de sa visite à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. « Tout l'édifice destiné aux pauvres malades consiste en une seule salle, qui a la hauteur et la forme d'une église à deux nefs. Cette salle est divisée en deux parties dans sa longueur : l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. A l'extrémité de cette grande salle, est une

petite pièce nouvellement arrangée pour les soldats. La salle des pauvres contient 62 lits, celle des soldats 11 ; les uns et les autres sont ordinairement couchés deux à deux. Pour le service de cette maison, il y a 41 religieuses professes, 2 novices, 10 servantes, dont 3 pour faire les lits des malades, et 4 domestiques males. On ne reçoit point dans cet hôpital de femmes en couches, ni les vénériens. L'insalubrité y est manifeste : 1° par la nature du lieu qui n'est ni assez aéré ni assez étendu; 2° par la malpropreté et principalement celle des lits garnis de plumes, et pour ainsi dire enchassés ; 3° par les émanations de la salle des morts placée au milieu de la salle des femmes et près des lits des malades ; 4° par la proximité des latrines qui sont mal tenues, quoique placées sur la rivière ; 5° par l'établissement d'un lavoir au milieu de la salle des femmes, qui répand l'eau sous les lits voisins, et est surtout très incommode pour les malades qui y sont placés. La pharmacie est située sur le bord de la rivière ; elle est trop étroite, mal tenue entre les mains de quelques religieuses. La lingerie n'est point inventoriée : on trouve du linge dans des armoires çà et là, dans des galeries et corridors. La cuisine est mal tenue, ainsi que tous ses accessoires ; le bouillon n'était pourtant pas mauvais le jour de la visite de l'inspecteur général des hôpitaux. » Suit un état des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu. « Il est impossible de laisser subsister la salle des morts, le lavoir et les latrines dans l'état où ils sont, et c'est par là que la réforme doit être commencée..... On ne peut voir sans étonnement 43 religieuses, 14 domestiques, un économe, 6 prêtres, sans compter les ouvriers de toute espèce appelés dans cette maison pour lessive, brasserie, etc., lorsque d'un autre côté il y a si peu de lits pour les malades. On pense donc qu'il faut employer tant de monde inutile, et s'il y avait 200 lits de malades, la réforme serait encore nécessaire. On pense en conséquence, qu'il faut réduire successivement le nombre des religieuses et des serviteurs. On ne doit pas laisser subsister un régime arbitraire tel qu'il est établi, et pour éviter les dépradations (*sic*), il est essentiel de fixer celui des malades et la pension des religieuses, ainsi que la dépense des domestiques. Comme il n'y a jamais d'ordre dans une maison sans règlements, il est nécessaire d'en donner un à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Il paraît évident que la gestion des biens devrait être surveillée de plus près, qu'elle ne peut être sans inconvénient entre les mains des religieuses, que les comptes rendus ne peuvent jamais, dans la forme actuelle, être bien apurés, que l'on y fait passer ce qu'on veut, et qu'enfin il n'y a pas d'autre parti à prendre que celui d'établir une administration surveillante et gérante... On croit devoir finir ce rapport en observant, relativement à la dépense qu'exigerait une construction nouvelle pour placer 200 lits, qu'en supposant 200,000 l. à employer pour cet objet, l'hôpital est en état d'y subvenir sans contracter des dettes. » Décembre 1784. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant son avis sur ledit rapport. Paris, 28 décembre 1784. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant sur ledit rapport fait au ministre par M. Colombier, inspecteur général des hôpitaux. « On ne peut trop remplir ses vues à l'égard du déplacement de la salle des morts et du lavoir : il n'est personne qui ne sente toute l'horreur de placer des morts dans le voisinage des mourants ; les religieuses en conviennent, et sont disposées à l'éloigner. Elles tiennent plus au lavoir à cause de sa commodité, mais propre à augmenter par les exhalaisons putrides l'infection naturelle du lieu, et à la porter directement dans les lits voisins, cette suppression est indispensable et doit être exécutée sans délai. Quant aux latrines, il suffit de recommander de les tenir propres... L'humanité exige que les malades soient couchés séparément. La nécessité seule a pu faire tolérer l'usage de réunir dans un seul lit deux individus attaqués de maladies différentes. Le projet de les isoler ne peut être trop tôt exécuté. Mais dans la salle actuelle il existe 62 lits destinés pour 142 malades. Voilà l'état de cet hôpital : la ville est en possession d'y trouver un asile pour 124 citoyens malades. M. l'inspecteur désirerait procurer ce secours à 200 personnes. On ne peut se dissimuler que la ville est assez nombreuse et assez pauvre pour faire croire que les 200 lits seraient souvent remplis. Mais en bonne politique, doit-on multiplier les lits d'un hôpital ? Ne serait-il point à craindre que cette nouvelle facilité n'augmentât l'esprit de paresse, dont le propre est d'augmenter la pauvreté générale, et par une conséquence nécessaire, la pauvreté particulière ? J'ose dire avec Montesquieu (Esprit des Lois, l. 23, ch. 29) : *Des secours passagers vaudraient bien mieux que des établissements perpétuels*. D'après ce principe, je crois à propos de conserver seulement les secours établis par nos pères en cette ville pour l'humanité souffrante. D'où il suit qu'il ne faut augmenter le nombre des lits que jusqu'à concurrence de 124, afin que les malades soient couchés seuls, mais non au delà. » Il n'est pas nécessaire pour cela de faire pour 200.000 l. de constructions nouvelles. « La suppression de la salle des morts va donner un local de plus; cet espace sera occupé par des lits nouveaux : il faudra les faire faire pour l'usage d'un seul malade, ils

serviront d'essai et de moyens de comparaison pour juger et de la dépense qu'entraîneront les nouveaux lits et de l'espace qui sera nécessaire pour les contenir. Du reste la salle actuelle est extrêmement élevée : je crois possible de la rendre aisément plus aérée. J'insiste sur sa conservation : le faste des constructions nouvelles n'est utile qu'à la postérité ; la dépense, toujours plus forte dans la réalité que dans la spéculation première, prive souvent, et pour longtemps de la jouissance présente. Gardons-nous, sous la couleur d'un mieux idéal, d'augmenter nos dépenses et de tarir nos ressources. On ne reçoit pas à l'Hôtel-Dieu les femmes en couches ni les vénériens. A l'établissement perpétuel d'une augmentation du nombre des lits, je préférerais substituer de porter dans la ville des secours à ces deux classes, et je ne crois pas qu'il puisse y avoir un meilleur emploi des fonds qui resteront après l'acquittement de toutes les charges de cet hôpital. Rien de plus digne de commisération que les mères de famille indigentes dans le temps de l'accouchement... Le traitement des victimes honteuses de la débauche, sous les yeux de la même administration, ne serait pas moins un digne emploi de ce superflu... Je n'examinerai point si, rigoureusement parlant, et d'après le raisonnement simple, un moindre nombre de personnes ne pourrait pas effectivement faire le service de cette maison Je me contenterai d'observer : 1° A l'égard du nombre des prêtres, qu'ils sont chargés de l'office canonial, l'Hôtel-Dieu étant subrogé, suivant la tradition, à une communauté de chanoines réguliers, dont la maison a les biens et les charges, que cinq prêtres ne sont rien de trop pour le service spirituel de 140 malades, ou environ, qu'il y a par jour, y compris les soldats, que, ne coûtant pas 500 l. par tête, il y a une telle économie sur cette partie qu'on ne peut avoir, pour remplir ces places pénibles, que des ministres de la dernière classe. 2° Le nombre des domestiques n'a rien d'outré : il y a dans la maison une brasserie, un vaste jardin, des lessives continuelles ; le nombre serait plus grand, si les religieuses n'en faisaient l'office pour ce qui leur est personnel. 3° S'il n'y a pas de réduction à faire sur le nombre des prêtres et même des serviteurs, à plus forte raison ne doit-on point s'en occuper quant aux religieuses. La population d'un couvent ne s'ordonne pas : c'est la vocation qui conduit dans les cloîtres ; ils se soutiennent ou s'altèrent par des voies surnaturelles inconnues aux hommes, impénétrables à la philosophie. De toutes les religieuses, il n'en est pas de plus précieuses à l'humanité que les hospitalières. La réforme qui vient de s'opérer dans un état voisin les a même conservées. Par quelle fatalité chercherait-on chez nous à donner des bornes à leur propagation ? S'il est des vœux à former, c'est qu'elles se multiplient en raison des besoins de l'humanité souffrante. Elles ne seront jamais remplacées : la religion seule peut donner leur courage, et jamais des bras mercenaires guidés par l'intérêt ou la crainte ne serviront les malades avec le même zèle. Toute réforme sur ce point me paraît dangereuse, elle serait un mal irréparable. » Relativement à la fixation de la dépense, c'est une question délicate, « on ne peut cependant se dissimuler qu'il pourrait en résulter un bien général, dès que cette fixation n'aurait pas une base trop étroite et trop resserrée... Pour les religieuses, il serait difficile d'ajouter à la frugalité de leur vie actuelle, à la simplicité de leurs mets ; pour les malades, personne n'est plus en état d'apprécier la quotité de leur dépense relative que M. Colombier. Dans l'état des choses, il est des articles... dont la modicité étonne. Le médecin n'a que 200 l., et le chirurgien 180 l. Je doute que, dans le régime nouveau, leur sort ne soit pas amélioré. Il doit l'être en effet ; mais en même temps il faudra les charger solidairement de faire préparer les drogues en leur présence, et d'en surveiller la qualité. C'est le moyen de remédier au désordre justement critiqué de la pharmacie actuelle. » L'inspecteur demande la nécessité d'un règlement. Ce règlement existe, principalement dans l'arrêt du Parlement du 18 janvier 1529, rendu pour l'Hôtel-Dieu d'Amiens. On ne peut douter, en outre, qu'une administration surveillante et gérante, telle qu'en désire M. Colombier, n'ait été établie par ledit arrêt. « Cependant dans l'état actuel, cette gestion est passée dans les mains de la prieure ; il ne reste de l'ancien règlement que l'appareil de la reddition des comptes, qui a toujours lieu en présence des députés du bailliage et de l'hôtel-de-ville ; mais la présence de ces officiers n'est plus qu'une formalité honoraire. Comment les laïcs appelés par l'arrêt de 1529 à l'administration des biens de cet hôpital s'en sont-ils désistés ? A quelle époque ? Pour quelle cause? Ce sont des mystères que les circonstances ne m'ont pas permis de développer, et sur lesquelles il serait peut-être difficile de se procurer des notions sûres. Je présume que l'influence des ecclésiastiques et l'esprit de domination qui leur est propre aura dégoûté les administrateurs laïcs, et que, par ce moyen, tout est rentré dans leurs mains. Cependant il est constant dans nos mœurs que les biens des hôpitaux affectés à l'utilité publique doivent être sous la direction immédiate du souverain. Le rétablissement d'une administration laïque sera donc aussi conforme aux véritables règles qu'à l'usage ancien... J'observerai

seulement : 1° que cette administration éprouvera sûrement dans son renouvellement des combats et des contradictions ; l'autorité spirituelle est jalouse de faire le bien seule ; 2° pour ne pas multiplier les êtres sans nécessité, le mieux serait peut-être de remettre cette administration entre les mains des administrateurs de l'hôpital général... Comme toute innovation est périlleuse, quoique celle-ci ne semble qu'un retour au droit ancien, elle doit cependant se faire avec toute la prudence et tous les ménagements que méritent et les religieuses qui sont en possession actuelle de faire leur recette, et le prélat recommandable qui préside aujourd'hui exclusivement à tout ; ses vertus et celles du chanoine supérieur de cette maison ne permettent aucun soupçon d'abus proprement dit. » Amiens, 13 janvier 1785. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Millière, reproduisant les termes et les conclusions du précédent. 29 janvier 1785. — Observations de M. Colombier, inspecteur général des hôpitaux, sur ledit mémoire. Il insiste particulièrement sur le trop grand nombre de religieuses. « En effet, la population d'un couvent ne s'ordonne pas ; mais quelque respectables que soient les religieuses hospitalières, comme leur existence est à la charge du pauvre, il paraîtrait que, lorsqu'elles sont trop multipliées, elles diminuent les moyens de secours. L'inspecteur général des hôpitaux connaît mieux que personne la valeur du service des religieuses hospitalières de Saint-Augustin, puisque plus de 200 hôpitaux en France sont gouvernés par elles ; il pourrait aisément démontrer à M. l'Intendant qu'il s'en faut de beaucoup que les différentes administrations se louent de leur gestion... Au reste, 15 sœurs de charité et 6 domestiques servent 130 malades couchés seuls à l'hospice Saint-Sulpice. On pense donc que 20 religieuses bien occupées à la tête des différents services seraient tout ce qu'il faudrait pour un Hôtel-Dieu comme celui d'Amiens. » Février 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui envoyant lesdites observations et lui demandant ce qu'il en pense. Paris, 21 février 1785. — Mémoire de M. Derverloy sur lesdites observations qu'il a communiquées à l'évêque d'Amiens. La réduction des religieuses « n'est proposée que parce qu'on assimile les hospitalières aux sœurs de la Charité. Cette comparaison est vicieuse. 1re différence : les religieuses de l'Hôtel-Dieu vivent des biens qui leur appartiennent ; celles d'Amiens ont donné plus de 230.000 l. à la maison ; celles que l'on reçoit aujourd'hui apportent encore quelques aumônes ; la plupart ont des pensions : elles ont payé et paient encore pour être les servantes des pauvres, les sœurs de la Charité sont payées pour les mêmes services. 2e différence : les sœurs de la Charité forment un corps dispersé, mais qui a un chef-lieu, où les vieilles et les infirmes trouvent un asile, le nombre des sœurs employé par ce moyen est toujours le même. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu sont attachées à leur maison, elles y restent en santé comme en maladie... 3e différence : les sœurs de la Charité n'ont dans l'hospice que les malades à soigner, on leur fournit tout. Il n'en est pas de même à l'Hôtel-Dieu ; établir le contraire ce serait priver de ressources de l'économie domestique... Les religieuses sont prêtes aux changements qui pourront produire le bien, mais la monition doit précéder tout éclat. Que M. Colombier daigne proposer ses vues, qu'il les concerte avec M. l'évêque, qu'il fasse l'essai de l'administration subsistante, qu'il ne la réforme qu'après avoir constaté et vérifié ses vices... L'objet de M. Colombier est la perfection, celui de M. l'évêque est de maintenir le bien qui existe : son cœur désire le mieux, quelles sont les routes qui peuvent y conduire ? J'en laisse le choix à votre discernement... Je ne suis pas ébranlé par le parallèle de l'hospice de Saint-Sulpice : c'est un chef-d'œuvre naissant, que l'enthousiasme de la nouveauté soutient. Je n'examinerai pas si les sœurs de la Charité sont préférables aux religieuses hospitalières ; je ne combattrai pas la critique générale que M. Colombier fait de l'administration de ces dernières. S'il s'agissait de fonder à Amiens un hospice, celui de Saint-Sulpice de Paris serait le modèle à suivre ; mais il n'est question que de tirer tout le parti possible de l'Hôtel-Dieu qui y est fondé. » Amiens, 23 mai 1785. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Millière. 16 juin 1785. — Lettre de M. Colombier à l'Intendant, l'informant qu'il doit partir le 7 du même mois pour Amiens. Paris, 3 juillet 1785. — Lettre de l'Intendant à M. de la Millière, l'informant que M. Colombier qui était venu à Amiens pour se concerter avec l'évêque relativement à l'Hôtel-Dieu, « n'a point trouvé ce prélat, qui visite son diocèse, et qui, dans ce moment-ci est éloigné de 18 à 20 lieues de son siège. Dans cette circonstance, M. Colombier a pris le parti de lui écrire une lettre qu'il m'a communiquée, et que j'ai trouvée parfaitement bien faite. Si le prélat m'en parle à son retour, je n'oublierai rien pour le déterminer à se prêter volontairement aux projets et aux vues de l'inspecteur. » Amiens, 11 juillet 1785. — « Hôtel-Dieu d'Amiens. État de la dépense à faire pour la construction d'un bâtiment distribué en une salle pour y déposer les morts, une chambre de conseil des médecins et chirurgiens et un lavoir. » 1785. — Plan coupe et élévation dudit bâtiment. — Requête des maître, mère et religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Amiens à l'Intendant, à l'effet d'obtenir

du conseil l'autorisation de construire ledit bâtiment. Juillet 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur une requête des maître, mère et religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, à l'effet d'être autorisés à aliéner 72 maisons sises dans l'enceinte de la ville, et, avec le prix en provenant, d'acquérir des fonds de terres, prés ou bois qui ne soient pas dans la mouvance des domaines de la couronne. Cette vente lui paraît devoir être avantageuse, mais non l'emploi qui est proposé de son produit, « les biens fonds, déduction faite des charges, ne produisant ordinairement que trois à trois et demi pour cent du capital. D'ailleurs, une pareille acquisition de biens fonds est proscrite par l'édit de 1749 et autres lois subséquentes. » Paris, 3 juillet 1786. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant sur ledit objet. Amiens, 19 juillet 1786. — Réponse de l'Intendant à M. de la Millière. 23 juillet 1786. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui marquant que la demande de l'Hôtel-Dieu d'Amiens ne lui paraît pas susceptible d'être accueillie. Paris, 24 août 1786. — Lettre de M. Colombier à l'Intendant, lui annonçant sa venue à Amiens pour le 2 ou le 3 octobre, afin de s'entendre avec lui sur le règlement des enfants trouvés de l'Hôtel-Dieu d'Amiens et l'amélioration de cet hôpital. Paris, 24 septembre 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil qui autorise les maître, mère et religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Amiens à faire construire dans cette maison une nouvelle salle pour faire coucher les malades seuls. Paris, 15 avril 1788. — Lettre de l'abbé Dargnies, archidiacre, vicaire général, à l'Intendant, le remerciant dudit arrêt, et lui marquant qu'on ne commencera les travaux qu'au printemps prochain, la saison étant trop avancée pour travailler cette année. Château d'Arnouville, 30 avril 1788, — etc.

C. 1596. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1573-1719. — Hôpital général d'Amiens. — Lettres patentes de Charles IX, pour l'établissement du bureau des pauvres de la ville d'Amiens. Boulogne, 6 août 1573. Copie collationnée du 5 mai 1690. — « Extrait du registre aux chartes du bailliage d'Amiens. » Lettres patentes qui autorisent la fondation de l'hôpital Sainte-Anne et Saint-Charles Borromée à Amiens, par Antoine Louvel, chanoine de la cathédrale, curé de Saint-Remy de ladite ville et seigneur de Marconnelles. Paris, décembre 1644, etc. — Règlement de François Faure, évêque d'Amiens, pour le renfermement des pauvres à l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. 28 décembre 1654. — « Extrait de l'avis des premier et échevins », sur ledit objet. 19 mars 1667. — Lettres patentes qui unissent le bureau des pauvres d'Amiens à l'hôpital Sainte-Anne et Saint-Charles de la même ville. Paris, 9 janvier 1668. — Ordonnance de Charles Colbert, intendant de Picardie, relative à l'union du bureau des pauvres à l'hôpital Sainte-Anne et Saint-Charles d'Amiens. Amiens, 2 novembre 1667. — Projet de lettres patentes portant règlement pour l'hôpital général d'Amiens. — « Observations sur quelques articles du projet de lettres patentes concernant l'administration de l'hôpital général de la ville d'Amiens. » — « Règlement pour la distribution des emplois entre les administrateurs du bureau de direction de l'hôpital général d'Amiens. » — « Copie de mémoire de MM. les maire et échevins à Mgr le procureur général. » 1719, — etc.

C. 1597. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1760-1764. — Hôpital général d'Amiens. — Ordonnance de 7.500 l. sur l'octroi de Picardie à payer aux administrateurs de l'hôpital général d'Amiens, sur la somme de 15.000 l. qui leur a été accordée chaque année sur ledit octroi par arrêt du Conseil du 12 février 1754, pour l'augmentation et agrandissement dudit hôpital. 23 avril 1760. — Id. 1er septembre 1760. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant sur la demande faite par les administrateurs de l'hôpital général, de la somme qui leur est allouée annuellement pour lesdits travaux. « Actuellement on va poser les poutres sur la maçonnerie de l'aile à droite en entrant. Je trouve que les ouvrages avancent considérablement, et tout paraît se préparer à la fois. » Amiens, 19 juillet 1762. — Ordonnance de 7.500 l. à payer sur l'octroi de Picardie aux administrateurs de l'hôpital général d'Amiens. 14 février 1763. — Id. 22 juillet 1763. — Id. 10 février 1764. — Id. 19 août 1764, — etc.

C. 1598. (Liasse.) — 5 pièces papier. (1 imprimée).

1761-1786. — Hôpital général d'Amiens. — « Extrait du registre des délibérations du bureau de l'hôpital général » de Paris, portant règlement concernant les enfants trouvés. 7 janvier 1761 (impr. 11 p. in-4° 1761). — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant lui demandant son avis au sujet d'une lettre écrite par les officiers municipaux d'Amiens aux administrateurs de l'hôpital général de Paris, relativement au refus qu'a fait le bureau de l'hôpital général d'Amiens de recevoir deux enfants de trois ans qui étaient abandonnés. « Vous trouverez sûrement bien extraordinaire, Monsieur et cher confrère, que ces officiers se soient adressés aux administrateurs de l'hôpital général de

Paris; il s'agissait d'un objet d'administration, sur lequel ils ne devaient se pourvoir que vis-à-vis de vous, ou écrire directement au ministre, et vous jugerez sans doute à propos de leur faire connaître l'inconséquence de leur démarche. » Quant au fond de la question, la prétention des officiers municipaux ne lui paraît pas fondée. Paris, 1er juillet 1786. — Mémoire des officiers municipaux d'Amiens à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 14 juillet 1786. — Id. des administrateurs de l'hôpital général. Amiens, 20 juillet 1786. — Id. de M. Derveloy. Amiens, 4 septembre 1786.

C. 1599. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1772-1788. — Hôpital général d'Amiens. — Lettre de M. Trudaine à l'Intendant, lui demandant son avis sur ce que les administrateurs de l'hôpital général d'Amiens se plaignent de ce que le sieur de Sachy de Riencourt, receveur général du tabac de cette ville, refuse de payer la taxe des pauvres. Paris, 10 janvier 1772. — Mémoire des administrateurs de l'hôpital général sur ladite affaire. Amiens, 31 janvier 1772. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur le même objet. « Les administrateurs n'ont sur les employés des fermes aucune voie coactive, et que c'est par pure charité, si ces derniers contribuent à la subsistance des pauvres de cet hôpital. Il y a néanmoins lieu de s'étonner que M. de Riencourt, qui est enfant de la ville, fasse des difficultés sur un objet aussi minutieux, qui caractérise assez mal les secours que les pauvres ont lieu d'en attendre. M. Le Riche, qui est aussi né dans notre ville, s'en tire avec plus d'éloge ; M. de Riencourt aurait dû l'imiter. Quoi qu'il en soit, je pense que la décision du ministre ne peut que confirmer sa dureté et le soustraire du role de ceux qui fournissent à la subsistance des plus malheureux de notre ville. » Amiens, 4 février 1772. — Réponse de l'Intendant à M. Trudaine. « Le directeur des domaines d'Amiens est dans le même cas d'exemption que le receveur du tabac ; il a aussi été imposé à 21.8 s. Il est dans l'usage de payer 3 l., et de mettre de sa main sur le role que c'est par aumône. Le receveur du tabac aurait dû imiter le receveur du domaine, car d'ailleurs ses motifs d'exemption sont bien fondés, et les administrateurs de l'hôpital, qui ne l'ignorent pas, se donneront bien de garde d'user de contrainte à son égard, mais les plaintes qu'ils feront sur son peu de charité pour les pauvres d'une ville où il est né, nuiront infiniment à sa réputation. » Paris, 13 février 1772. — Mémoire de l'Intendant à M. de Boullongne, lui rendant compte de la situation de l'hôpital général d'Amiens, et lui donnant son avis sur la plainte portée par les administrateurs dudit hôpital, sur ce qu'on avait donné une autre destination à un octroi dont le produit était employé à l'acquit de ses charges, ce qui occasionnait un déficit dans ses revenus. 21 avril 1776. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui demandant ses observations sur une délibération des administrateurs de l'hôpital St-Charles d'Amiens, à l'effet d'être autorisés à vendre 76 maisons dont le revenu est presque absorbé par les non-valeurs et les réparations. Paris, 17 novembre 1779. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant sur ladite affaire. Amiens, 10 décembre 1779.— Réponse de l'Intendant à M. Necker. 21 décembre 1779. — « État des revenus et charges de l'hôpital général de St-Charles de la ville d'Amiens, lequel état a été dressé sur le compte de l'année 1779, rendu le 29 janvier 1782, en présence de Mgr l'évêque d'Amiens, de M. le procureur du Roi et des députés du chapitre et de la ville. » Amiens, 25 avril 1783. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que le contrôleur général a signé un ordre pour le remboursement de la dépense des enfants trouvés de l'hôpital St-Charles d'Amiens pendant l'année 1784, dépense montant à la somme de 17.305 l. 10 s., déduction faite des 600 l. que l'évêque et le chapitre paient annuellement pour les enfants trouvés sur leurs justices. Paris, 2 mars 1785. — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, sur une difficulté entre les administrateurs de l'hôpital général d'Amiens et les officiers municipaux de cette ville, au sujet de deux enfants légitimes de trois ans abandonnés. 2 novembre 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que le contrôleur général a signé un ordre pour le remboursement de la dépense des enfants trouvés de l'hôpital général d'Amiens, montant à 16.292 l. 4 s., pour les six premiers mois de 1788. Paris, 31 juillet 1788, – etc.

C. 1600. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1784-1786. — Hôpital général d'Amiens. — Lettre des administrateurs de l'hôpital général d'Amiens à l'Intendant, sur différents points relatifs aux enfants trouvés, et notamment sur le conseil que leur a donné M. Colombier, inspecteur général des hôpitaux, « d'avoir un endroit séparé dans la maison, disposé de cette façon : savoir une pièce pour recevoir tous les enfants trouvés ; une appelée crèche, dans laquelle nous aurions un certain nombre de lits pour les coucher, jusqu'à ce qu'ils fussent mis en nourrice ; une autre séparée, pour mettre et garder dans la maison les enfants gâtés. Il nous a même tracé le plan de ces lieux, le plan des lits et leur disposition et le plan de vie que

l'on devait tenir vis-à-vis de ces enfants ; que nous ne pouvions nous dispenser d'avoir à cet effet une sœur de la Charité de plus, à qui ces soins seraient confiés, et une couple de vaches pour nourrir ces enfants. Dans la visite que M. Colombier a faite de la maison il a trouvé un bâtiment très propre à cet usage : le bâtiment appelé la Magdelaine a servi jusqu'à présent par bas à retirer des provisions de planches, tuiles et autres, par haut, à retirer les pauvres attaqués du scorbut. L'on avait pensé jusqu'à ce jour que cette maladie était contagieuse : M. Colombier nous a rassurés sur cet article, et nous a engagés à consacrer ce bâtiment à l'usage des enfants trouvés. » Amiens, 24 décembre 1784. — Rapport de la visite faite à l'hôpital général d'Amiens par l'inspecteur général des hôpitaux. Ce rapport généralement élogieux, examine principalement les moyens de libérer l'établissement des pensions et rentes viagères à sa charge. Décembre 1784. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant ses observations sur ledit rapport, qu'il lui envoie. Paris, 28 décembre 1784. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur ledit rapport. Amiens, 10 janvier 1785. — Réponse de l'Intendant à M. de la Millière. 24 janvier 1785. — Lettre de M. Derveloy à l'Intendant, l'informant que, sur son ordre, il a invité les administrateurs de l'hôpital général à prendre une délibération sur les objets du rapport de M. Colombier. Cette délibération a été prise le 23 juin, et arrête : « 1° Au lieu des œils de bœuf proposés au dortoir des garçons, de faire des demi croisées... 2° Le bâtiment destiné pour la réception des enfants trouvés près la porte principale d'entrée, dans la construction nouvelle que l'on se propose de faire, et où se trouvera l'habitation des prêtres, une partie de l'ancien batiment qui leur servait, sera affectée aux enfants attaqués de la maladie vénérienne et à la crèche. 3° Les pauvres infirmes seront admis à 60 ans. 4° On continuera de payer les mois de nourrice pour les enfants que les mères ne peuvent allaiter. 5° Il ne sera reçu de l'argent à fonds perdus qu'au denier vingt, le nombre des pauvres fixé à 400, sera diminué en proportion des rentes viagères existantes, sauf à augmenter en raison de l'extinction successive. 6° On dressera en janvier un état des jeunes gens de 15 à 18 ans, pour les renvoyer à Pâques. 7° Les garçons seront mis en apprentissage chez les maîtres, on leur donnera un pain et l'habillement pendant 9 mois. 8° Les filles qui sortiront pour être ouvrières ou servantes, seront habillées à l'ordinaire. 9° Il sera établi une treizième sœur, qui sera affectée au seul service des enfants trouvés. » Amiens, 8 juillet 1785. — Lettre de l'Intendant à M. de la Millière, lui rendant compte de ladite délibération. 14 juillet 1785. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, relativement au bâtiment qu'on se propose de faire à l'hôpital Saint-Charles d'Amiens, pour les enfants trouvés. Paris, 6 mars 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de la Millière, l'informant qu'enfin « après une nouvelle injonction assez vive que j'ai faite aux administrateurs de l'hôpital Saint-Charles d'Amiens, ils viennent de m'informer qu'ils ont satisfait le 29 du mois dernier à ce que je leur avais demandé de la part de M. le contrôleur général, dès le 13 mars précédent. Ils ont fait passer à l'inspecteur général des hôpitaux le projet du plan de police intérieure de leur hôpital. » 6 juin 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui mandant qu'il a fait quelques changements au projet de règlement de l'hôpital général d'Amiens. Il a remarqué en outre « qu'en attendant qu'on put faire le grand batiment, pour lequel M. l'évêque d'Amiens a donné 30.000 l., les administrateurs ont jugé à propos de placer ces 30.000 l. en constitution de rentes. Je ne crois pas qu'ils aient été jusqu'à aliéner à perpétuité le capital dont ils ne pourraient plus disposer lorsque les circonstances permettraient d'entreprendre les constructions auxquelles cet argent a été destiné. » Il lui demande en conséquence comment, sur qui et à quelles conditions ce placement a été fait. Paris, 2 novembre 1786. — Réponse de l'Intendant à M. de la Millière. Le placement a été fait en rentes sur le clergé à 4 0/0, par portions de 3.000 l. chacune. 20 novembre 1786. — etc.

C. 1601. Liasse. — 27 pièces papier 16 plans.

1787-1789. — Hôpital général d'Amiens. — « Plan des vieux bâtiments et terrains de l'hôpital général d'Amiens, faisant le coin de la rue des Louvets, et de la grande rue de Beauvais, parmi lesquels il se trouve deux vieilles maisons et terrains lavés en jaune, appartenant aux veuves Quignon et Thuillier. », par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787. — « Plan des caves de la continuation de l'aile du batiment de l'hôpital général d'Amiens sur la rue des Louvets, et de celles de l'aile en retour sur la grande rue de Beauvais », par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787. — « Partie du plan général au rez-de-chaussée de l'hôpital général de la ville d'Amiens », par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787. — « Plan de l'entresol de l'aile de l'hôpital général d'Amiens en la grande rue de Beauvais, à gauche du portail de la chapelle », par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787. — « Plan du premier étage de la continuation de l'aile du batiment de l'hôpital général d'Amiens sur la

rue des Louvets, et de celle en retour sur la grande rue de Beauvais, jusqu'au portail dela chapelle », par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787. — « Extrémité de l'aile de l'hôpital général d'Amiens, exécutée sur la rue des Louvets » (élévation), par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787. — « Façade du côté de l'entrée de l'hôpital général d'Amiens. Il n'est pas nécessaire d'observer que le portail du milieu est d'ancienne construction, et que le plus mauvais goût y a présidé. On a prévu sur un dessin particulier, coté D, la forme qu'il pourra recevoir dans la suite des temps, pour le mettre en rapport avec le genre de la nouvelle façade », par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787. — « Dessin de la principale façade de l'hôpital général d'Amiens, avec un projet de portail à substituer à l'ancien, lorsqu'il sera besoin de le reconstruire », par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787. — « Coupe et profil de la continuation de l'aile de batiment de l'hôpital général d'Amiens sur la rue des Louvets », par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787. — « Aile de bâtiment de la rue des Louvets, vue du côté de la cour de l'hôpital général d'Amiens, avec une coupe du batiment sur la grande rue de Beauvais », par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787.— « Explication succincte des plans et projets faits pour l'hôpital général d'Amiens, et approuvés par MM. les administrateurs », par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787. — « Devis estimatif de la continuation de l'aile de bâtiment sur la rue des Louvets de l'hôpital général d'Amiens, et du retour de ladite aile sur la grande rue de Beauvais, jusqu'au portail de la chapelle », par Rousseau. Amiens, 25 mai 1787. — Lettre des administrateurs de l'hôpital Saint-Charles à l'Intendant, à l'effet d'obtenir l'autorisatisn d'exécuter lesdits travaux, dont ils lui envoient les plans et devis, et observant que « cette construction ne sera pas à charge à l'administration, y ayant en caisse 30.000 l. des libéralités de M. l'évêque, qu'il a destinées pour cet objet ; il y a aussi en dépôt une somme de 20.000 l. qu'une personne qui ne veut pas être connue lui a confiée pour employer suivant ses vues. Le surplus se trouvera dans la piété et les aumônes de nos concitoyens. D'ailleurs il y aura six maisons sur la rue de Beauvais, qui feront une augmentation de revenus. » Amiens, 8 juin 1787.— Lettre du baron de Breteuil à l'Intendant, lui demandant son avis sur une requête des administrateurs de l'hôpital général d'Amiens, à l'effet d'être autorisés à acquérir deux petites maisons voisines de cet hôpital, nécessaires pour l'exécution desdits travaux. Versailles, 3 janvier 1788. — Réponse de l'Intendant au baron de Breteuil. Il ne voit aucun inconvénient à ladite acquisition. 18 janvier 1788. — « Dessin au trait de la façade de l'aile de la grande rue de Beauvais, vue du côté de la cour de l'hôpital général d'Amiens, avec une coupe du batiment sur la rue des Louvets », par Rousseau. Amiens, 5 février 1789. — Plan de la façade sur la rue de Beauvais, à gauche de la chapelle. — « Façade suivant l'erreur opérée par l'entrepreneur. » — « Plan des caves de la continuation de l'aile de bâtiment de l'hôpital général d'Amiens sur la rue des Louvets, et de celles de l'aile en retour sur la grande rue de Beauvais », par Rousseau. Amiens, 5 février 1789. — « Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, plomberie, menuiserie, gros fers, serrurerie, vitrerie, paillolage, peinture, pavé et autres dépenses qu'il convient faire pour la continuation de l'aile de batiment sur la rue des Louvets de l'hôpital général d'Amiens, et de son retour en forme d'équerre sur la grande rue de Beauvais, jusqu'au portail de la chapelle. Le tout suivant les plans, élévations, coupes et profils du sieur Rousseau, ingénieur de la ville d'Amiens, arrêtés par MM. les administrateurs dudit hôpital général, et approuvés par le Conseil. » 1789.— Mémoire de M. Rousseau, ingénieur, se plaignant de ce que le sieur Jenti, entrepreneur desdits travaux, ne se conforme pas aux clauses du devis. Amiens, 26 décembre 1789. — « Plan de la rue des Louvets, près l'hôpital général d'Amiens. » XVIIIe s., — etc.

C. 1602. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1695-1785. — Hôpital des Enfants bleus d'Amiens. — Note sur l'hôpital des Enfants bleus d'Amiens et sa fondation par le chanoine Guillain Lucas. « La fondation est pour 33 enfants orphelins, à qui un prêtre, qui est chargé de l'école, enseigne à lire, écrire, l'arithmétique et le catéchisme, aux enfants qui sont habillés tous les ans d'une espèce de soutane bleue, culotte, bas, souliers et un bonnet blanc : on leur donne outre ce un écu par mois : ils doivent y rester cinq ans, après quoi ils sont en état d'apprendre un métier. On leur donnait autrefois quelque chose en sortant, pour apprendre leur métier, mais les revenus étant diminués à cause des billets de banque, on leur a retranché. » XVIIIe s. — Hôpital d'Auxy-le-Chateau. — « Extrait des registres du conseil privé du Roi. » Arrêt qui rétablit l'hospitalité à l'hôpital d'Auxy-le-Château, et lui unit les biens et revenus de la maladrerie dudit lieu et de celles de La Broye, de Gennes et Villeroy et de Caumont. Paris, 13 juillet 1695 (copie collationnée du 22 juillet 1785). — Lettres patentes sur ledit arrêt. Marly, décembre 1697 (copie collationnée du 22 juillet 1785). — Ordonnance de M. de Bernage, intendant, relative

à l'hôpital d'Auxy-le-Château. Amiens, 16 janvier 1716 (copie collationnée du 22 juillet 1785). — Requête des administrateurs de l'hôpital d'Auxy-le-Château, côté d'Artois, à M. Esmangart, intendant d'Artois, à l'effet de faire ordonner par l'Intendant d'Amiens aux curé et paroissiens de Villeroy, de restituer à l'hôpital d'Auxy-le-Château les biens de la maladrerie de Villeroy unis audit hôpital par les arrêt et lettres patentes ci-dessus. XVIIIe s. — MALADRERIE DE LUCHEUX. — Mémoire de M. Le Senne au sujet des prétentions de l'Hôtel-Dieu de Doullens sur les biens de la maladrerie de Lucheux. Il estime que « ayant aucunement égard aux conclusions prises par les curé, maire et échevins de Lucheux, il y a lieu, sans s'arrêter à l'ordonnance de M. Chauvelin du 3 février 1730, d'ordonner que les biens et revenus de la maladrerie de Lucheux, seront et demeureront dorénavant joints, unis et incorporés à l'hôpital dudit lieu, pour ne composer à l'avenir avec ledit hôpital qu'une seule et même maison de charité, où les pauvres dudit lieu de Lucheux seront reçus, traités et soulagés tant en maladie qu'en santé... en conséquence condamner les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Doullens à remettre dans trois mois du jour de la signification de l'arrêt à intervenir audit hôpital, tous les biens dont elles jouissent appartenant à ladite maladrerie », etc. Doullens, 14 octobre 1763. — Requête des curé, maire, échevins, corps et communautés de Lucheux, à l'Intendant, sur ladite affaire. 6 novembre 1763. — « État des revenus de l'hôpital de Lucheux. » — Mémoire de l'Intendant à M. de Boullongne, sur ladite affaire, portant mêmes conclusions que celui de M. Le Senne. Paris, 9 janvier 1764, — etc.

C. 1603. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1762-1783. — HÔTEL-DIEU DE MONTDIDIER. — Requête d'Antoine-Adolphe de Belleforière de Soyécourt, marquis de Feuquières, au contrôleur général, exposant « que ses ancêtres, seigneurs de Feuquières-Harbonnières, donnèrent une partie de leur domaine aux pauvres.... Cependant, au défaut des titres, par arrêt du Conseil du 13 juillet 1695, le Roi a réuni ce domaine à l'Hôtel-Dieu de la ville de Montdidier... La ville de Montdidier est éloignée d'Harbonnières de cinq lieues, elle n'est sur aucune grande route, ni exposée au passage des troupes de Sa Majesté. Le chemin est si long et si mauvais, que les malades qui ont été forcés de l'essuyer, ont fini à l'Hôtel-Dieu des jours abrégés par la fatigue. Les pauvres d'Harbonnières ne peuvent plus profiter de leur patrimoine : ils sacrifient leurs vies à la misère, plutôt que de s'exposer au redoublement de leurs maladies par leur transport.... Plaise à [Votre] Grandeur ordonner que la partie du domaine de Feuquières-Harbonnières donnée par les anciens seigneurs aux pauvres du lieu, demeurera à leur profit, pour être régie et les revenus distribués par le seigneur ou ses préposés. » v. 1762.— Réponse des supérieure et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montdidier à ladite requête. v. 1762. — Mémoire de l'Intendant à M. de Boullongne, sur ladite affaire. Le marquis de Feuquières ne lui paraît pas recevable dans sa prétention. Amiens, 9 juin 1762. — « Copie de la réponse faite à M. l'Intendant le 19 octobre 1762, à sa lettre du 28 septembre précédent, par laquelle il avait demandé des éclaircissements sur la maison des religieuses de Saint-François, dites sœurs grises de la ville de Montdidier, et la maladrerie de la Madeleine y attachée. » — Requête au Conseil par les supérieure et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montdidier, pour demander à rentrer dans la possession de la portion des revenus de la maladrerie dont jouissent les religieuses de Saint-François, et la réunion à celle dont l'Hôtel-Dieu jouit. v. 1765. — Mémoire de M. Martinot à l'Intendant, sur ladite requête. « Je n'ai rien pu donner en communication aux dames de Saint-François, parce qu'il n'y avait plus de religieuses dans cette maison, précisément dans le moment où j'ai reçu votre lettre. Ce couvent avait été marqué pour être supprimé, dès il y a plus de trente ans, avec défense de recevoir des novices. Presque toutes les religieuses sont décédées, à l'exception de trois et de deux sœurs converses. Deux de ces religieuses se sont retirées depuis quelque temps avec les dames de l'Hôtel-Dieu de cette ville, la 3e est partie le 8 du mois dernier, pour se rendre dans un couvent de son ordre à Doullens. Les deux converses sont aux Ursulines de Montdidier, et la maison qui leur a servi de couvent est en vente actuellement. On paie à chaque religieuse 500 l. de pension, et 350 l. aux converses. Une des religieuses a 91 ans, l'autre 77 et la dernière 55. Des deux sœurs converses, l'une a 87 ans, l'autre 65. » Montdidier, 5 août 1765. — Mémoire de l'Intendant à M. de Boullongne, sur ladite affaire. Paris, 9 août 1765. — Arrêt du conseil d'État qui rétablit les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montdidier dans la possession de la maladrerie de cette ville, qui avait été unie à cette maison par lettres patentes de 1696. Fontainebleau, 13 octobre 1765. — HÔPITAL DE LA TRINITÉ DE MONTDIDIER. — « État des revenus et charges actuels de l'hôpital de la Sainte Trinité de Montdidier, commencé en 1693 par demoiselle Geneviève Lempereur, native de Paris, patenté en 1701, perfectionné en 1719 par demoiselle Anne-Marguerite Rallu,

aussi native de Paris, et patenté de nouveau en 1728, lesdites lettres patentes registrées en Parlement la même année. » 5 avril 1783. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que le contrôleur général a signé un ordre de 2.924 l. 12 s. 8 d., pour le remboursement de la dépense des enfants trouvés à l'hôpital de Montdidier. Paris, 13 février 1789, — etc.

C. 1604. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1789. — Hôpital d'Oisemont. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur un mémoire concernant l'Hôtel-Dieu d'Oisemont, et dans lequel on dénonce « des abus de la part de la sœur chargée de l'administration de cette maison, et qu'on propose de changer sa constitution et d'y établir une filature de laine, de coton et de fil, comme devant être plus utile aux pauvres. » Paris, 29 janvier. — Lettre de M. Rogeau sur ladite affaire. « Je viens maintenant aux griefs dont on accuse la sœur de l'hôpital d'Oisemont. Quant au premier, qui roule sur sa manière d'agir envers les malades et infirmes, je sais par expérience qu'elle a un grand feu de paroles, et l'on n'a jamais eu qu'une voix dans Oisemont pour se plaindre de son humeur altière. Sa servante lui ressemble beaucoup et elle partage ses reproches. MM. les administrateurs, pour des vues de prudence, sans doute, l'ont toujours un peu ménagée. A l'égard du second grief, qui porte sur ce que cette sœur achète du bien, je n'ai jamais entendu dire qu'elle se soit approprié une partie des revenus, ni qu'elle ait malversé. Elle avait, dès lors de son entrée à l'hôpital, une certaine quantité de biens, et comme l'hôpital lui fournit 50 l. par an, il n'est pas impossible qu'elle n'amasse ses revenus pour s'en faire de nouveaux fonds. On reçoit à l'hôpital les malades et infirmes qui ont besoin de ce refuge : ils n'y sont que trop bien pour ce qui regarde la vie animale. Je crois que l'on ne doit apporter à la constitution de cette maison que des changements accidentels. La filature de lin fait l'occupation des personnes du sexe à Oisemont ; il suffirait, je crois, d'y entretenir les personnes du sexe infirmes, dont la pauvreté réclame le secours de l'hôpital. La ressource que l'on peut tirer des hommes, c'est de les faire aider les femmes dans les travaux de la filature qui peuvent leur convenir, et de les occuper à quelque autre travail manuel, selon leurs forces, la saison et le besoin. Les biens de l'hôpital consistent en biens fonds et en rentes constituées. Ses biens fonds, qui sont portés à une extrême valeur, lui apportent annuellement deux mille livres : elle reçoit près de 400 l. de ses contrats de constitution. Ce qu'il reste d'après les dépenses faites pour l'entretien de la maison et ses réparations, pour les pansements et la nourriture des malades et infirmes, se distribue manuellement et en argent aux malades, aux infirmes, aux pauvres qui restent chez eux dans le bourg. Les comptes se rendent d'une manière aussi simple que légale; le receveur de l'hôpital produit ses mandats et ses quittances, il y oppose ses recettes, on examine, on revise le tout, on en fait un double, le tout est signé des personnes qui y ont droit. MM. Devaux et Martin, procureurs, en sont les administrateurs actuels. Ce dernier surtout est homme de probité et des mieux intentionnés, on peut s'adresser à lui en toute confiance pour plus grands éclaircissements. » Oisemont, 28 février. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 3 mars. — Réponse de l'Intendant à M. de la Millière. 7 mars. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant. Le ministre a vu avec satisfaction que les abus étaient moins graves qu'on ne les avait présentés. Il le prie néanmoins « d'enjoindre à la sœur de traiter moins durement les malades confiés à ses soins, sous peine de destitution, de vous faire remettre par les administrateurs les comptes des deux dernières années, et de les engager à porter à l'avenir un œil attentif sur tout ce qui tient à cet hôpital. » Paris, 26 mars, — etc.

C. 1605. (Liasse.) — 35 pièces papier.

1729-1788. — Hôtel-Dieu de Péronne. — Lettre de l'Intendant à M. Dournel, maieur de Péronne, lui réclamant le compte de l'Hôtel-Dieu de ladite ville pour 1728-1729, qui n'a pas encore été rendu. Amiens, 30 novembre 1729. — Ordonnance de l'Intendant qui prescrit que le sieur Bucourt, receveur de l'Hôtel-Dieu de Péronne, sera entendu par le sieur Hutellier, subdélégué de cette ville, sur son compte de 1727 à 1728. Amiens, 10 décembre 1729. — Ordonnance de l'Intendant portant règlement pour l'administration des biens de l'Hôtel-Dieu de Péronne. Amiens, 12 décembre 1729. — Ordonnance de l'Intendant, pour la reddition des comptes du sieur Ancelle, receveur de l'Hôtel-Dieu de Péronne. Amiens, 5 janvier 1730. — Procès-verbal d'enquête par M. Hutellier, subdélégué, sur la comptabilité de M. Bucourt, receveur de l'Hôtel-Dieu de Péronne. 3 février 1730. — « État de la valeur de la somme de chaque espèce de grains vendus jour par jour de marché en la ville de Péronne, depuis le 2 octobre 1727, jusques et compris le 19 juin 1728, et son prix commun par chaque mois. » 1730. — « Compte de l'Hôtel-Dieu de l'année 1728 à 1729, rendu par le sieur

Ancelle, receveur » ; et ordonnance de l'Intendant sur ledit compte. Amiens, 30 septembre 1730. — Ordonnance de l'Intendant, relative à l'arrêté du compte des revenus de l'Hôtel-Dieu de Péronne par M. Ancelle, receveur, de 1728 à 1729. Arras, 2 juin 1731. — « Extrait du registre aux délibérations de l'hôtel-de-ville de Péronne. » Délibération sur ce que « les maladies contagieuses, petites véroles et autres non susceptibles d'être traitées dans l'intérieur de l'hôpital de cette ville, et pour lesquelles il est besoin d'administrer des remèdes aux pauvres habitants qui en sont attaqués, ont été négligées depuis quelques années, par le refus du chirurgien de l'Hôtel-Dieu de voir lesdits pauvres malades, sous le prétexte que les traitements au dehors ne peuvent le regarder, et qu'il n'est gagé que pour l'intérieur de l'hôpital, que d'un autre côté les grandes occupations du médecin ordinaire ne lui permettent point de visiter tous les pauvres malades au dehors, à quoi étant nécessaire de pourvoir, etc. ; et Messieurs considérant que le sieur Letellier est le plus ancien des médecins en cette ville, et en état de s'acquitter très dignement des fonctions de médecin ordinaire, si l'Hôtel-Dieu venait à être privé de l'assistance de Me François Vaillant, conseiller du Roi, son médecin et dudit Hôtel-Dieu, ont présentement nommé et nomment d'une voix unanime la personne dudit sieur Letellier, pour médecin ordinaire en survivance de l'Hôtel-Dieu de cette ville, aux honoraires, privilèges et exemptions dont jouit ledit sieur Vaillant, pour, par ledit sieur Letellier, en jouir pareillement aussitôt la cessation des fonctions dudit sieur Vaillant, par mort ou autrement. » 3 novembre 1776. — Lettre des maire et échevins de Péronne à l'Intendant, se plaignant des exemptions du sieur Letellier, médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, place qu'ils l'accusent de s'être fait donner, au préjudice du sieur Vaillant, alors qu'il était échevin et trois de ses parents aussi. Péronne, 23 décembre 1768 ; avec ces mots de la main de l'Intendant : « Toutes ces contestations respirent la tracasserie et l'esprit de parti, mais il n'y a aucune raison pour changer mon ordonnance : ce corps municipal a bientôt oublié la faveur qu'il vient d'obtenir, et suit avec la même aigreur ses idées de haine ou d'acception. Quelque fût l'esprit des délibérations de 1766, ce ne sont pas moins elles que j'ai suivies ; il est ridicule qu'ils veulent qu'on change comme eux de poids et de mesure suivant qu'ils sont affectés. » 29 décembre 1768. — « Aperçu des moyens propres pour parvenir à l'ouverture d'une troisième et quatrième salles dans l'Hôtel-Dieu de Péronne, pour y recevoir un certain nombre de pauvres vieillards, d'infirmes, d'impotents et incurables de cette ville, faubourgs et banlieue, présenté à MM. les maire et échevins, administrateurs de cet Hôtel-Dieu par M. Pierre-Louis Dassonviller, procureur du Roi en l'hôtel-de-ville et en la police, en ces deux qualités, procureur du Roi de l'administration de l'Hôtel-Dieu. » — Lettre de M. Dassonviller à l'Intendant, lui envoyant ledit aperçu. Péronne, 28 novembre 1777. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ledit aperçu, qu'il trouve « peu réfléchi et impraticable. » Péronne, 29 janvier 1778. — Lettre de l'Intendant à M. Dassonviller. Il ne peut que s'en rapporter au parti que prendront les administrateurs de l'Hôtel-Dieu sur l'objet qu'il propose. 4 février 1778. — « Extrait du registre aux résolutions de l'hôtel-de-ville de Péronne. » Délibération qui décide de recevoir Louise Preslin à l'Hôtel-Dieu, pour le reste de ses jours, moyennant 150 l. payées annuellement pour elle par plusieurs personnes. 23 janvier 1778. Expédition du 20 février. — « Copie de la protestation du procureur du Roi en l'hôtel-de-ville de Péronne, en cette qualité, procureur du Roi dans l'administration de l'Hôtel-Dieu de cette ville, contre la proposition du traité portant admission à vie d'une ancienne servante non malade, moyennant 150 l. de pension annuelle. » 26 janvier 1778. — Lettre de M. Dassonviller à l'Intendant, lui envoyant ladite protestation. Péronne, 30 janvier 1778. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant. La protestation de M. Dassonviller n'est pas fondée, la fille dont il s'agit étant âgée et paralytique. Péronne, 11 mars 1778. — Lettre de l'Intendant à M. de Fiéville, lui demandant des éclaircissements sur une requête de Benoit Courtois, boucher à Péronne, qui demande la résiliation de l'adjudication qui lui a été faite par les officiers municipaux de cette ville de la fourniture de la viande des malades de l'Hôtel-Dieu, au prix de 5 s. 5 d. la livre. 20 avril 1786. — Mémoire de M. Gonnet de Fiéville à l'Intendant, sur ladite affaire. Péronne, 23 mai 1786. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui demandant ses observations sur le rapport de l'inspecteur général des hôpitaux sur l'Hôtel-Dieu de Péronne. Paris, 20 juin 1788, — etc.

C. 1607. Liasse. — 1 pièces papier (1 imprimée), 1 plan.

1741-1781. — Hôtel-Dieu de Rue. — Autorisation par l'évêque d'Amiens de faire une quête en faveur de l'Hôtel-Dieu de Rue, dont les récoltes ont été détruites par un incendie, dans la nuit du 7 au 8 septembre 1741, « ce qui cause une perte d'autant plus considérable, que ledit Hôtel-Dieu est nouvellement établi. » Amiens, 13 septembre 1741 (impr. placard). — Lettre de l'In-

tendant à M. Delegorgue, au sujet d'une requête des supérieure et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Rue, qui demandent la permission de réunir à leur maison 60 pieds de longueur pris dans une petite rue contiguë, aux offres de dédommager les habitants par la cession d'un autre terrain. Amiens, 3 juillet 1780. — Lettre de M. de la Michodière à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur une lettre « que M. de Saint-Mont a écrite à M. le directeur général, relativement à l'hôpital de la ville de Rue. Il informe que les administrateurs font construire une maison, et il annonce que cette construction doit coûter plus de 100.000 francs, parce qu'on se livre à des dépenses de somptuosité et d'ostentation. Il prétend d'ailleurs que cet hôpital reçoit un petit nombre de malades, quoiqu'il jouisse d'un revenu assez considérable, et il assure même qu'ils y sont mal soignés. » Paris, 5 avril 1781. — Mémoire de M. Delegorgue à l'Intendant sur ladite affaire. « Cette maison, Monsieur, tombait absolument en ruine, il y avait nécessité de la reconstruire. Cette nécessité était telle, qu'on avait été obligé de faire un petit galetas au-dessus de l'église pour y loger les religieuses. Ces logements misérables et indécents y existent encore..... L'exagération de la dépense portée dans le placet à plus de 100.000 l., est choquante. J'avais avec moi mon expert quand je passai à Rue. Examen fait des lieux, il a arbitré la dépense à environ 30.000 l. Le bâtiment est presque achevé, il ne coûtera pas plus de 30 à 35.000 l. à mettre à sa perfection... Je crois donc, Monsieur, que c'est au faux zèle du sieur Dallery, qui a fait mouvoir le sieur David en cette occasion, et qu'il est peut-être entré de la pique de la part du sieur Dallery, de ce qu'il n'a pas assisté à la délibération. » 23 mai 1781. — Réponse de l'Intendant à M. de la Michodière. Amiens, 27 mai. — Hospice de Saint-Quentin. — « Observations des officiers municipaux de la ville de Saint-Quentin sur la mendicité. » — Lettre de M. Huet de Saucy à l'Intendant, lui envoyant lesdites observations envoyées au contrôleur général. « Il a fallu, pour contenter l'auteur du projet d'un hôpital général, le rendre dans tout son grand jour ; celui de la réunion des trois maisons charitables est plus facile dans son exécution, moins dispendieux et plus prompt. » Saint-Quentin, 9 octobre 1777. — Hôtel-Dieu de Saint-Valery. — Plan de l'Hôtel-Dieu de Saint-Valery. XVIIIe s., — etc.

C. 1607. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1752-1775. — Établissements de bienfaisance.— « Intendance d'Amiens. Noms des villes dans lesquelles il y a des hôpitaux et autres maisons de charité établis, dont les états de recette et dépense sont demandés en conformité du modèle de situation ci-joint, pour l'année 1752, par M. de Boullongne, conseiller d'État, intendant des finances, chargé de tout ce qui concerne l'administration des hôpitaux. » 1752. — Lettre de l'abbé Terray à l'Intendant, sur l'extinction de la mendicité. « Il est plus particulièrement intéressant que jamais de pourvoir aux moyens de faire secourir dans l'intérieur de chaque paroisse les vrais pauvres que leur grand âge, leurs infirmités et des malheurs ont réduits à cette triste condition. Il y a plusieurs endroits où il y a des revenus, et dans d'autres des aumônes et données fondées en faveur de ces pauvres. La plupart des monastères sont dans cet usage : mais la manière dont ces distributions se font sans choix, soit aux vagabonds, mauvais sujets ou gens sans aveu, ne procure que de faibles soulagements aux bons pauvres, qui craignent souvent de paraître à ces aumônes publiques, et loin de former un moyen pour parvenir à détruire la mendicité, elles ne font qu'entretenir la fainéantise d'un grand nombre de citoyens, et perpétuer leur goût pour l'état avilissant de la mendicité. D'un autre côté, il pourrait être fâcheux de tarir cette partie abondante des charités publiques. Mais n'y aurait-il pas un moyen, en en changeant la forme, de les rendre plus utiles ? » C'est ce qu'il le prie d'examiner, et de lui envoyer un état des établissements de ce genre existant dans sa généralité. Versailles, 26 décembre 1769. — « État des fondations, des revenus et aumônes publiques qui ont lieu dans les paroisses de la subdélégation de Doullens », par M. Le Senne. Doullens, 3 juin 1770. — « Mémoire en faveur des pauvres de la ville et paroisse de Saint-Vallery-sur-Somme, fait suivant les ordres de Mgr Dupleix, intendant de Picardie, du 10 de ce mois », par M. Blondin. Saint-Valery, 31 janvier 1770. — « État général de tous les établissements, subsistances, revenus, etc. de charité, dans l'élection d'Abbeville », par M. de Branlicourt. Abbeville, 10 septembre 1775. — Id. Élection de Doullens, par M. Le Senne. Doullens, 17 janvier 1775. — Id. Élection de Montdidier. 3 janvier 1775. — Id. Élection de Péronne, — etc.

C. 1608. (Liasse.) — 21 pièces papier. (5 imprimées).

1766-1789. — Établissements de bienfaisance. — Lettre de M. de Sartine à l'Intendant, à propos du paiement de la nourrice de l'enfant d'un nommé Gabriel-François Latruitte, tailleur d'habits, actuellement à Boulogne. Paris, 26 avril 1766. — « Instruction pour

l'établissement et la régie des ateliers de charité » (impr. 18 p. in-4°. Imp. Roy. 1775). — « Mémoire sur les moyens de procurer par une augmentation de travail, des ressources au peuple de Paris, dans le cas d'une augmentation dans le prix des denrées » (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1775). — Circulaire relative aux ateliers de charité. 30 novembre 1789 (impr. 2 p. in-4°).— Lettre de M. Necker à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur une demande de secours faite par le sieur Denizart, procureur au bailliage royal de Montdidier, père de sept enfants, à la subsistance desquels il est hors d'état de pourvoir. Versailles, 31 mars 1781. — Mémoire de M. Pucelle à l'Intendant, sur ladite affaire. La situation du sieur Denizart est en effet très précaire, et mérite « d'être regardée d'un œil de compassion. » Montdidier, 15 avril 1781. — Réponse de l'Intendant à M. Necker. La meilleure manière de venir au secours du sieur Denizart serait de « faire placer quelques-uns de ses enfants dans quelques collèges ou communautés, pour y être nourris et pour y recevoir une éducation qui puisse les mettre en état, dans quelques années, de secourir leur père qui, quoique âgé seulement de 50 ans, est fort infirme. » 20 avril 1781. — Lettre de M. d'Ormesson à l'Intendant, lui envoyant un arrêt du Conseil relatif aux exemptions des préposés aux quêtes pour la rédemption des captifs. Paris, 25 novembre 1782. — Lettre de M. Blondel à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur un mémoire par lequel les enfants du feu sieur Scourion de Friaucourt réclament les bienfaits du Roi, en raison de la modicité de leur fortune. Paris, 10 novembre 1787. — Mémoire de M. Pucelle à l'Intendant, sur ladite affaire. Montdidier, 22 novembre 1787. — Réponse de l'Intendant à M. Blondel. 28 novembre 1787. — Lettre de M. Lambert à l'Intendant, à l'effet d'aviser aux moyens de faire subsister les ouvriers pendant l'hiver, et de parer aux malheurs qui pourraient résulter du manque de travail. Paris, 23 novembre 1789,— etc.

C. 1609. (Liasse.) — 20 pièces papier (3 imprimées).

1785-1789. — Établissements de bienfaisance. — « Récapitulation des comptes du bureau général des pauvres d'Amiens, pendant l'année 1784, avec quelques observations qui ont paru nécessaires. » Amiens, 14 janvier 1785 (impr. 4 p. in-4°). — Observations de M. Colombier, inspecteur général des hôpitaux, sur un mémoire de M. Leroux, administrateur de l'hôpital Saint-Charles d'Amiens, à l'effet d'obtenir l'emplacement de la douane, pour y rassembler et traiter les pauvres de la ville atteints de maladies incurables. « M. Leroux observe qu'il [y a] déjà dans Amiens un établissement pour cette destination. En 1775, une demoiselle de Louvencourt forma, du consentement de M. de la Motte, alors évêque de cette ville, dans une maison extérieure du couvent des capucin [e] s de Ste-Claire, une communauté dans laquelle on peut retirer dix personnes des plus affectées de ces cruelles maladies. A sa mort, elle légua une somme de 20.000 l., pour être appliquée à cet établissement, qui, depuis ce temps, s'est soutenu. M. de Beine, archidiacre et grand vicaire, offre aujourd'hui, pour étendre ce genre de secours, une somme de 15.000 l., qui jointe au legs déjà fait, et au produit que l'on attend des libéralités de M. l'évêque et des charités publiques, suffirait pour établir 20 lits que l'on ajouterait aux 10 déjà fondés par M[lle] de Louvencourt. Il ne manque, pour consommer cette œuvre de bienfaisance, qu'un emplacement suffisant. M. Leroux représente que les bâtiments de la douane rempliraient toutes les vues à cet égard, en procurant avec tous les accessoires convenables, deux grandes salles capables de contenir chacune 20 lits, l'une au rez-de-chaussée pour les femmes, l'autre au premier étage pour les hommes. » Une lettre écrite à M. Colombier par un médecin de la ville, fait remarquer plusieurs inconvénients à ce projet, et estime qu'il vaudrait mieux affecter les fonds destinés à cet usage à l'Hôtel-Dieu ou à l'hôpital général, à la charge de recevoir lesdits incurables. C'est aussi l'avis de l'inspecteur. 1787. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, lui envoyant lesdites observations, et lui demandant ce qu'il pense de cette affaire. Paris, 16 avril 1787. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant sur ladite affaire, concluant « qu'il est avantageux et digne de la bienfaisance de notre siècle, de maintenir en cette ville cet hospice naissant, de faire connaître la nécessité de le revêtir d'une forme légale et de lui donner le premier local public qui deviendra vacant. Si la maison de la douane reste encore nécessaire au service du Roi, la révolution dans les monastères offrira sûrement incessamment des emplacements et peut-être des revenus suffisants, pour subvenir à la dépense et à l'entretien de cette fondation. Pourrait-il être un meilleur emploi des revenus inutiles par la vacance des maisons et même du superflu de celles qui seront conservées? J'insiste avec force sur la faveur de cet hospice des incurables pour cette ville, parceque je suis persuadé qu'il intéresse essentiellement l'humanité, et que sa perfection sera une des meilleures œuvres publiques. » Amiens, 27 avril 1787. — Réponse de l'Intendant à

M. de la Millière, portant même conclusion. 3 mai 1787. — Réponse de M. de la Millière à l'Intendant. « On ne peut guère se fonder sur l'espoir d'obtenir les batiments et les biens de monastères dont l'extinction serait ordonnée : ces sortes d'extinctions reviennent ordinairement aux autres maisons du même ordre, ou sont appliqués à des établissements ou destinations ecclésiastiques, et il est très rare qu'on les fasse tourner au profit des hôpitaux et maisons de charité... Il s'agirait donc... si l'on persistait dans le projet d'établir un hospice distinct pour les incurables, que le bureau de charité sollicitât de la bienfaisance de Sa Majesté, le don d'un local qu'il indiquerait, autre que celui de la douane, ou bien qu'il en fît l'acquisition, et qu'il adressât à M. le contrôleur général un mémoire, dans lequel il donnerait tous les détails que je viens de rappeler. » Paris, 21 mai 1787. — Lettre du baron de Breteuil à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur une requête par laquelle les administrateurs du bureau des pauvres d'Amiens demandent « la confirmation de différents établissements de charité fondés dans cette ville, et la permission d'en établir deux autres : l'un pour faire travailler les jeunes garçons, et l'autre pour les incurables. » Versailles, 27 septembre 1787. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur ladite affaire. Les administrateurs du bureau général des pauvres observent « que le grand nombre d'ouvriers que cette ville renferme dans son enceinte, pour le soutien de son commerce, y multiplie les pauvres, qu'elle a, en conséquence, été de tous les temps surchargée par leur nombre, dans les temps de disette et de calamité particulière : ces révolutions périodiques ont, de tous les temps inquiété les habitants, la mendicité y devenait importune. Il était réservé aux efforts des citoyens de faire cesser le mal. L'hôpital général pouvait à peine entretenir 400 individus ; il empruntait, pour pouvoir, dans quelques circonstances particulières, administrer des secours à des nourrices et autres indigents dans leurs maisons. L'Hôtel-Dieu est destiné pour les malades : il n'existait aucune maison de travail pour occuper les enfants abandonnés. Depuis quelques années, Mlle de Louvencourt sacrifie son bien et sa santé au traitement des pauvres femmes attaquées de maladies incurables. Elle s'est associée plusieurs filles animées du même esprit de charité, elle a jeté les fondements d'un hôpital d'incurables. Les fondations faites au profit des pauvres abandonnés à MM. les curés, produisaient à peine 4.000 l. net ; on comptait dans la ville environ 8.000 pauvres, parmi lesquels 500 mendiants. Le nouveau bureau est parvenu à attirer à la masse générale toutes les aumônes particulières, et à les répartir avec justice. La mendicité a disparu ; les mendiants valides ont repris le travail ; une école de filature a été établie pour les jeunes filles. On se propose d'en établir une pour les garçons. Un prêt sur gages a aussi été établi, ce qui a épargné aux riches bien des aumônes, et aux pauvres, bien des pertes, sur les effets qu'ils auraient été obligés de vendre à vil prix. L'établissement de Mlle de Louvencourt a reçu l'accueil du public et celui du bureau, qui désire l'étendre autant qu'il sera possible... L'objet de la requête a deux chefs principaux : L'autorisation du règlement pour le nouveau bureau de charité et ses dépendances, ainsi que pour l'hospice déjà formé pour les femmes attaquées de maux incurables ; le second, d'être autorisé à établir une école de travail pour les garçons et un semblable hospice pour les hommes... Il est évident que le nouveau bureau des pauvres, formé pour proscrire la mendicité, est du nombre de ces institutions dignes des lumières et de la bienfaisance de notre siècle. Quoique l'hôpital général de cette ville soit en même temps bureau des pauvres, depuis la réunion qui en a été faite par les lettres patentes de juin 1659, le nouveau corps semble avoir un genre d'activité plus propre à assurer la suppression de ce fléau des mœurs publiques. L'établissement déjà formé d'une école pour les filles, celui projeté d'une école pour les garçons, présente le même objet d'utilité... Déjà l'école des filles produit des effets heureux; celle des garçons, plus nécessaire encore, mérite nos vœux et la protection du gouvernement ; il en est de même de l'établissement du prêt gratuit sur gages. » Quant au projet d'hôpital d'incurables, « d'après l'assurance donnée par M. Colombier contre cette crainte de la communication, il me paraît bien plus économique de réunir l'hospice de Mlle de Louvencourt à l'hôpital. » Amiens, 8 octobre 1787. — Réponse de l'Intendant au baron de Breteuil. 14 octobre 1787. — Lettre du baron de Breteuil à l'Intendant, sur ladite affaire. Le Roi a bien voulu confirmer le bureau général des pauvres d'Amiens, « ainsi que le règlement qui a été dressé, tant pour la composition du bureau, que pour le prêt gratuit et pour l'école de travail des jeunes filles Sa Majesté a bien voulu aussi permettre l'établissement d'une pareille école pour les garçons, et enfin autoriser le bureau à recevoir des dons et legs. Mais, à l'égard des hospices pour les hommes et les femmes incurables, dont les administrateurs du bureau des pauvres demandaient à être chargés, Sa Majesté a pensé, d'après vos observations, qu'il serait beaucoup plus avantageux que ces établissements fussent réunis à

l'hôpital. » Versailles, 25 octobre 1787. — « Mémoire sur les hôpitaux, les maisons de force et les dépôts des mendiants, par M. Sellier. » Après avoir décrit en quelques mots la maison de force que l'on construit à Amiens, l'auteur poursuit : « On fera travailler les pauvres à couvert, dans des salles où il y aura apparament des poëles. C'est traiter ces gens avec beaucoup d'égards. Que leur fera-t-on faire dans ces endroits-là ? C'est ce que l'on n'a pas encore prévu. Un architecte fait un beau plan, bien régulier : il veut faire briller les règles de son art, sans s'embarrasser de la convenance et de la chose publique, et on l'exécute sans plus consulter personne... Veut-on, au lieu d'une maison de force en faire une maison de travail, pour faire travailler tous les ouvriers de bonne volonté qui manquent de pain ? Veut-on y former des enfants pauvres, qui n'ont pas moyen d'apprendre leur métier ? L'on veut donc faire des manufactures, plutôt que des dépôts : on veut donc établir des manufactures aux dépens des gouvernements, source de friponneries, qui empêcheront ces établissements là de réussir, et quand bien même tout cela réussirait, n'y ayant déjà pas d'occupations dans les manufactures, pour tous les hommes qui s'y étaient attachés, pour leurs femmes, pour leurs enfants, pourquoi veut-on encore en multiplier les ouvriers ? Les manufactures ont dépeuplé les campagnes : les ouvriers refluent dans les villes, ils y meurent de faim, parce qu'ils n'ont point d'ouvrage. Ce sont les manufactures qui font les pauvres, et qui donnent lieu à tous les mendiants dont on se plaint. L'état des pauvres assistés à Amiens, il y a quelques années, montait à 11.000 ; il y en a à présent au moins 4.000 (40.000 ?) d'assistés, sur 50.000 citoyens que les faubourgs et banlieue contiennent. Il y a trop de familles attachées aux manufactures : les villes refluent, pendant que les campagnes se dépeuplent : il y a des pays, comme le Vimeux, où l'agriculture, poussée au plus haut point de perfection, fait que l'on manque absolument d'ouvriers, de domestiques. Plusieurs pays bas, marécageux, aquatiques, maritimes, comme le Marquenterre, ne sont presque pas en valeur, par faute de bras, pour agrandir les canaux, les fossés d'écoulement, faire des nouveaux fossés partout, pour relever le terrain et le mettre au-dessus des plus hautes inondations. Il serait quelquefois bon de sacrifier un tiers du terrain, pour relever les deux autres tiers, comme on l'a fait au-dessus d'Amiens, où les terres valent à présent 3.000 l. l'arpent, pendant qu'elles ne valent que 150 l. dans le Marquenterre, où il manque de monde pour les mettre en valeur... Il faut aux hommes du peuple une éducation ferme, ils doivent être laborieux. Les sœurs des hôpitaux ne sont pas propres à donner une semblable éducation. Les travaux de manufacture rendent les hommes mols : on ne sait à quoi les occuper, quand leur travail ordinaire vient à manquer. Au moyen de cela, tous les médiocres ouvriers des manufactures deviennent des mendiants. C'est une chose passée en principe, surtout pour les vieillards et les enfants. J'ai quelquefois pris plaisir, à Amiens, les dimanches et les fêtes, à voir rentrer aux portes fermantes des colonies d'ouvriers chargés de pain, qu'ils venaient de mendier dans les villages voisins. Il y a un grand village dans l'Amiénois, Beaucamp le Vieux, où tous les manufacturiers, riches ou pauvres, vont mandier les dimanches, pendant que leurs magasins sont remplis de pièces. Ils ne cultivent pas la terre, les autres villages la viennent cultiver à leur place ; ils n'achètent pas de terre, l'agriculture donne trop de mal, les manufactures, la mendicité, sont plus lucratives. Ces peuples-là n'ont plus aucun principe d'honneur... Mettre les maisons de force auprès des grandes villes, c'est encore leur donner un air de manufactures, leur faire respirer la corruption des villes, et multiplier une classe d'hommes déjà trop nombreuse. Pourquoi ne pas envoyer des colonies de ces dépôts dans les pays mal cultivés, par faute de monde, tel que le Marquenterre, où l'on verrait exploiter les parties de ce terrain qui ne rapportent rien, on entreprendrait des défrichements, des dessèchements, on ferait des fossés, la répartition qui se ferait sur toutes les terres pour les travaux de dessèchements, reviendrait à ces maisons là, lesquelles seraient chargées d'entretenir les canaux... De tels établissements bien administrés feraient des profits immenses, le gouvernement n'aurait que les premières avances, après cela on pourrait donner de petites sommes à ces gens-là pour s'établir manouvriers dans les campagnes les plus désertes, matelots, pêcheurs sur les bords de la mer. On pourrait même, quand ils auraient de la conduite, leur donner l'exploitation de quelque portion de terre déjà défrichée, on ferait des mariages, on repeuplerait le pays. » — « Lettres patentes pour l'établissement d'un bureau central des pauvres à Amiens, et règlement pour les bureaux de charité de la même ville. » 1788 (impr. 34 p. in-4°, Amiens, 1789). — « Dénombrement des pauvres de toutes les paroisses de la ville, faubourgs et banlieue d'Amiens. » XVIIIe s. — « Projet de règlement concernant les bureaux d'aumônes. » XVIIIe s. — « Arrêt du Conseil pour les bureaux d'aumônes. » XVIIIe s., — etc.

C. 1610. (Liasse.) — 6 pièces papier. (1 imprimée).

1764-1787. — Mendicité. — « Lettre écrite par ordre de Sa Majesté aux archevêques et évêques du royaume, concernant les mendiants, le (blanc) 1764 » (impr. 6 p. in-fol. Imp. Roy. 1764). — « État des passeports délivrés par ordre de M. de Sartine, conseiller d'État, lieutenant général de police, aux mendiants qui ont demandé à sortir de Paris, pour choisir un domicile dans la généralité d'Amiens. » 1767. — Discours de l'abbé de Douay de Baisnes, vicaire général archidiacre, sur la mendicité. 29 octobre 1787. — « Mémoire sur la mendicité, les ateliers de charité, le désœuvrement et les manufactures, par M. Sellier. Adressé à la commission intermédiaire générale, par leur très humble serviteur Sellier. » Le seul moyen d'éteindre la mendicité serait de faire reprendre l'industrie d'Amiens, ruinée par la concurrence de l'Angleterre. « Je connais parmi mes élèves, deux hommes excellents pour cela, et qui meurent de faim, pour n'avoir pas d'emplois analogues à leurs talents. Le sieur Dupont, manufacturier de profession, contre-maître de la manufacture royale de velours de coton d'Amiens, est renvoyé parcequ'il a trop de talents, et que l'on a peur que lui-même porte à d'autres les prétendus secrets qu'ils tiennent en partie de lui. Il est très instruit dans les mathématiques, la physique, et il connaît par pratique les matières et les moyens de les perfectionner, la filature de toutes les espèces, la fabrique de toutes les sortes d'étoffes, les teintures et les apprêts, le blanchiment des toiles de lin et de coton ; il est trop animé de l'amour du bien public, pour ses propres intérêts. Le sieur Vilin, manufacturier de profession, dessine bien, exécute et invente toutes sortes d'étoffes fleuries. Il connaît bien toutes les matières premières il sait les perfectionner. Il connaît parfaitement la filature de toutes espèces, la fabrication de toutes sortes d'étoffes, et est en état de décomposer les étoffes étrangères et de les imiter, même de les perfectionner, en diminuant la matière et la main d'œuvre, suivant la méthode des Anglais, il sait le blanchiment des toiles de lin et de coton, etc... Le sieur Vilin a été marchand fabricant à Paris, il y a perfectionné les gazes, Marly, etc., où il excelle. Il y est bien connu de la chambre du commerce et de la correspondance, des musées, des intendants du commerce, où il a déposé grand nombre d'échantillons d'étoffes fleuries de sa composition et de son exécution. Il a conduit après, une manufacture à Poitiers, où il avait été emmené par M. l'intendant de ce département. Il est enfin retourné dans sa patrie, Amiens, où il vient de donner lieu à de nouvelles espèces d'étoffes fleuries, nommées velourandine plein à fleurs, chaîne en fil de lin et le velouté poil de chèvre ; 2° velours ciselé à fleurs, le fond en soie, et le velouté en poil de chèvre ; 3° des étoffes destinées pour meubles, de plusieurs couleurs, les couleurs insérées dans l'étoffe, à l'imitation des impressions. Il est présentement occupé à décomposer plusieurs échantillons d'étoffes anglaises, afin de les imiter et de les fournir à aussi bon marché que les Anglais. Cet homme extraordinaire est présentement occupé pour 800 l. d'appointements, on le veut réduire à 600 l... Madame Sellier, ma nièce et ma femme tout ensemble, excelle dans toutes les sciences et les arts nécessaires à l'éducation des femmes de toutes les classes. Elle est animée de vues de bien public, comme moi. Elle professe le dessin publiquement dans l'école des arts, et elle tient une école où les pauvres filles sont reçues gratuitement. Ne lui accordera-t-on rien ? N'aura-t-elle pas ma survivance dans la partie du dessin et des arts ? N'accordera-t-on point à cette excellente femme quelque pension quand je ne serai plus ? Je n'attends plus rien pour moi : je ne laisserai point de bien. La ville et la patrie, si je meurs bientôt, ne se chargeront-elles point de l'éducation de mon fils ? Je le destine au service du Roi et de mes concitoyens. » XVIIIe s. — « Réflexions sur la taxe proposée en faveur des pauvres à l'assemblée de l'élection de Péronne, pour les indemniser du chomage. » XVIIIe s., — etc.

C. 1611. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1768-1787. — Mendicité. — « Généralité d'Amiens. État général des recettes et dépenses faites dans la généralité d'Amiens, depuis le moment qu'on s'y est occupé de l'opération de la destruction de la mendicité, jusqu'au dernier décembre 1768. » — « Compte général que rend à Mgr d'Agay, intendant de Picardie... Louis-François Buteux, caissier établi pour l'opération de la mendicité, des recettes et dépenses qu'il a faites pour ce service, pendant l'année 1776. » — Id. 1778. — Id. 1779. — Id. 1780. — Id. 1781. — Id. 1782. — Id. 1784. — Id. 1785. — Id. 1787, — etc.

C. 1612. (Registre in-fol.) — 47 feuillets papier.

1784-1791. — Mendicité. — « Journal de recette et dépense, tenu pour l'opération de la mendicité dans la généralité d'Amiens, par M. Demaux. 1784 à 1791. »

C. 1613. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1772-1773. — Mendicité. — Mandats de paiements

des fournitures faites au dépôt de mendicité d'Abbeville. — Id. au dépôt d'Amiens. — Id. au dépôt de Boulogne. — Id. à la prison de Roye.

C. 1614. (Liasse.) — 19 pièces papier (1 imprimée).

1775-1779. — Mendicité. — Ordonnance de 1.000 l. pour l'acquit des dépenses de l'opération de la mendicité. 30 décembre 1776. — Ordonnance de 50 l. de gratification aux capucins de Boulogne, pour avoir desservi la chapelle du dépôt de cette ville, pendant l'année 1776. 31 décembre 1776. — Lettre de l'Intendant au contrôleur général, l'informant qu'il a donné des ordres à la maréchaussée pour la recherche des vagabonds. 18 février 1777. — Ordonnance de 3.000 l., pour l'acquit des dépenses de l'opération de la mendicité. 26 janvier 1777. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, relativement à un mémoire adressé au contrôleur général par le marquis de Louvencourt, sur les moyens de détruire la mendicité. Amiens, 22 septembre 1778. — Mémoire d'Alexandre, Augustin, Jean-Baptiste Laurent et de J. Joiron-Laurent à l'Intendant, sur les moyens d'éteindre la mendicité, consistant en l'offre qu'ils font de créer un vaste établissement de filature dans l'ancien couvent des Célestins. Amiens, 1er février 1779. — « Observations sur les moyens d'abolir la mendicité. » XVIIIe s., — etc.

C. 1615 (Liasse). — 19 pièces papier 1 plan.

1765-1783. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — Circulaire de l'Intendant à MM. Ducastel, Bouteiller et du Châtelet, relativement à une prochaine loi sur l'extinction de la mendicité et le renfermement des mendiants. Il les prie de chercher à Amiens, à Abbeville, et à Boulogne quelque bâtiment qui puisse servir à cette dernière destination, et de l'y faire approprier au plus tôt. « Il faudrait qu'il contînt deux salles par bas, pour y enfermer les valides de l'un et l'autre sexe, deux salles hautes pour les infirmes, un ou deux cachots pour servir au besoin, et un petit logement pour un geolier, et que tout cela fût de grandeur à contenir en tout environ 150 personnes, tant hommes que femmes... Il faudra en même temps, s'il vous plaît, me mettre en état de pourvoir à l'ameublement de ce lieu, qui doit être semblable à celui des prisons ordinaires, à l'exception des deux salles hautes destinées pour les infirmes, où il convient de mettre de quoi les coucher un peu plus commodément. Vous voudrez bien faire un projet de ces ameublements, dont les fers nécessaires au geolier pour contenir les mutins, feront partie, et en faire faire un détail estimatif séparé de celui ci-dessus. » Paris, 1er mai 1765. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur ladite affaire. « J'ai envoyé chercher sur-le-champ le sieur Delamarre fils, qui est sage, entendu, qui connaît les édifices et logements de toute la ville... Après avoir conféré ensemble, nous nous sommes promenés des yeux dans toute la ville, nous n'y avons rencontré qu'un bâtiment nommé la Barge, qui est une prison de la justice du chapitre de l'église cathédrale, qui a son entrée vis-à-vis le cloître de l'Horloge, et le derrière sur le Logis du Roi. Le long de ce bâtiment, et outre la maison des frères des Écoles Chrétiennes, est une allée longue de 132 pieds, sur 18 de large. Au moyen d'un bout de muraille sur la cour du Logis du Roi, de 16 à 18 pieds de long, de la hauteur de 15 pieds, et d'un remplissage en maçonnerie de la porte qui donne sur le cloître, ce passage deviendrait un préau, où les mendiants prendraient l'air. Ils pourraient y communiquer par une porte facile à percer dans le gros mur du bâtiment du chapitre, qui servirait de prison. Il a 132 pieds de long, 21 de large, au moins 40 pieds de hauteur. Les jours des étages sont grillés et armés ; il y a différents cachots. Une partie du rez-de-chaussée de ce bâtiment, qui a des murs de forteresse, sert d'auditoire aux officiers du chapitre. Quelques chanoines louent une partie du haut, pour y mettre des blés. Il est rare qu'on y emprisonne. Le concierge est en même temps chambellan et huissier du chapitre : il a un logement en dedans, de l'autre côté et vis-à-vis ce grand bâtiment. On pourrait, sans le déplacer, loger le geolier qui serait mis à la garde des mendiants, dans un bâtiment de la cour de la maison des frères des Ecoles Chrétiennes, en ouvrant une porte sur le passage qui servirait de préau... Je suis persuadé qu'on pourra très bien s'arranger dans le haut du bâtiment du chapitre, et dans un grand cachot clair, qui donne sur la rue, qui a au moins 25 pieds carrés, après lequel, dans le fond du logement, est le vestibule d'un auditoire ou salle d'audience très vaste... Je crains que le chapitre ne se prête pas de bonne grâce à la proposition qu'on leur ferait. Les ecclésiastiques, en général, ne sont pas accommodants ; c'est bien pis lorsqu'on a affaire à un corps entier... Si le bâtiment qu'on nomme la Madeleine ou la Maladrerie, situé sur le pendant d'un côteau entre Saint-Maurice et Longpré-les-Amiens, était en meilleur ordre, les mendiants y auraient été bien et à bon air. L'enceinte est considérable mais les murs sont bas et défectueux. Il n'y subsiste qu'un grand et long bâtiment dont on a fait une grange : le tout appartient à l'Hôtel-de-ville. Il en coûterait beaucoup pour l'arrangement et la solidité d'autant plus nécessaire que cet emplacement est

isolé. Je ne vois rien à Amiens que la Barge, qui puisse convenir à tous égards : l'hôtel de Cerisy n'est ni bâti ni clos, la conciergerie et le beffroi ne sont ni en état ni suffisants pour s'y arranger. Si le chapitre, qui possède le seul bâtiment qui convient, se refuse de le céder, je crois qu'on sera obligé de l'y forcer. » Amiens, 4 mai 1765. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, sur le même objet. Il est allé avec le sieur Riquier et le garde-magasin de l'arsenal « visiter l'éperon de Saint-Roch vis-à-vis la fontaine qui fournit le Château d'Eau. Il est en entrant une grande pièce sous voûte, de 80 à 100 pieds de long à l'entrée, large de 18 pieds, qui conduit à une plate-forme, sur laquelle est établie une autre pièce de fortification, peu commode et peu grande, pour y établir ce qui convient pour y retenir des vagabonds... De là, nous avons visité les logements de l'ancienne porte de Paris, exposés au plus bel air de la ville. Il est entrant une cour assez grande : l'ancienne chaussée sous voûte a 80 pieds de long, sur 10 à 11 de large. D'un côté de cette voûte est une salle au rez-de-chaussée, propre à contenir 50 personnes. Elle tire son jour de la cour et du fossé de la ville ; elle est saine et propre à faire une infirmerie. Dans cette salle aussi sous voûte, est un escalier qui conduit à une pièce au-dessous, de pareille grandeur, qui est aussi saine, où on pourrait retirer les vagabonds en santé. Il est à la suite trois cachots, à contenir chacun 5 à 6 personnes. La même répétition se trouve de l'autre côté de ce qui formait l'ancienne chaussée. On peut habiter sous ces voûtes et s'y bien porter. Elles sont aussi belles, aussi blanches et aussi nettes que si on venait de les construire. On y retirerait de chaque côté plus de 75 personnes. Le dessous de la voûte du milieu servirait d'ouvroir ou à y enfermer d'autres vagabonds... Par rapport aux lits, les prisonniers couchent sur la paille, qu'on renouvelle une ou deux fois la semaine. Les lits des malades sont communément composés de quatre pieds de bois de chêne carrés, garnis de planches, sur lesquelles on jette de la paille, par dessus une paillasse de paille de blé et une couverture commune. Je ne pense pas que l'intention soit d'y ajouter un matelas composé de laine, nommée linure, qui est le rebut des laines des manufactures, avec laquelle on fabrique aussi une étoffe de moitié fil et de cette laine, qu'on nomme tiretaine. Un matelas de cette espèce coûtera de 10 à 12 l., la couverture, de 7 à 9 l., la paillasse, 3 l., la paire de gros draps, de 4 l. 10 s. à 5 l., le traversin rempli de paille d'avoine 1 l. 10 s... Je ne présume pas qu'on parvienne à en arrêter une cinquantaine : l'épouvante se mettra parmi les vagabonds, qui sentiront un logement préparé à les recevoir, on les verra galoper et se trouver peut-être plus en sûreté chez l'étranger, si on n'y prend les mêmes précautions... J'ai encore l'honneur de vous observer que la porte de Paris est de tout point préférable à la prison nommée la Barge. » Amiens, 9 mai 1765. — Lettre de l'Intendant au duc de Choiseul, lui demandant l'autorisation de se servir de la porte de Paris pour y renfermer les vagabonds. Paris, 16 mai 1765. — Plan projeté de l'appropriation de la porte de Paris au renfermement des vagabonds. — « Mémoire d'observations sur la destination d'un lieu pour y renfermer les mendiants vagabonds », par M. Jumel Riquier. Amiens, 1er juin 1765. — Lettre du duc de Choiseul à l'Intendant, l'informant qu'il l'autorise à faire usage de la porte de Paris pour y renfermer les vagabonds, bien que cet édifice lui paraisse peu propre à cet usage. Versailles, 23 juin 1765. — « Devis et conditions des ouvrages à faire pour former une prison de l'endroit nommé Porte de Paris en la ville d'Amiens, pour y renfermer les mendiants vagabonds », par M. Jumel-Riquier. Amiens, 29 juillet 1765. — « Détail estimatif des ouvrages à faire à l'endroit nommé Porte de Paris, à Amiens, pour servir de prison à y renfermer les mendiants et vagabonds, le tout relatif au devis des conditions et du plan qui y est annexé », par M. Jumel-Riquier. 29 juillet 1765. — Procès-verbal d'installation de Frédéric Movas, comme garde de l'établissement destiné à renfermer les vagabonds dans la porte de Paris. 6 mars 1766. — Procès-verbal de la visite des ouvrages exécutés à la porte de Paris, par le sieur Desvignes, entrepreneur, pour le renfermement des vagabonds. 11 décembre 1766. — Reconnaissance par l'échevinage d'Amiens de la remise de la porte de Paris, avec réserve des droits de la ville sur ladite porte. 13 décembre 1766. — Lettre du duc de Choiseul à l'Intendant, lui accusant réception de ladite reconnaissance. « La protestation que ces officiers municipaux ont insérée dans cette reconnaissance est d'autant plus destituée de fondement, que le magasin dont il s'agit fait partie des fortifications d'Amiens, et que, par cette raison il n'est pas à présumer qu'il ait jamais pu appartenir à la ville. » Versailles, 28 février 1767. — Lettre de M. Tabourean à l'Intendant, relativement aux ordres que celui-ci a donnés à l'ingénieur des ponts et chaussées de dresser des plans, devis et détail estimatif des ouvrages à faire sur un terrain sis au faubourg de Noyon à Amiens, pour la construction d'un dépôt de mendicité. Versailles, 24 février 1777. — « État de ce qui est dû aux ouvriers ci-après dénommés, pour les réparations faites par ordre de M. l'Intendant au magasin de la porte de

Paris. » 16 août 1783, — etc.

C. 1616. (Liasse.) — 38 pièces papier.

1777-1780. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — Déclarations par Louis Bourgeois, relativement à un terrain à lui appartenant, sis à Amiens, près de la Hotoie, et jugé propre à y construire un dépôt de mendicité. 10 avril 1777. — Id. par la fabrique de Renancourt. 14 avril 1777. — Mémoire de M. Ducastel à l'Intendant, lui envoyant lesdites deux déclarations, et lui rendant compte de ses observations sur cet objet. Amiens, 15 avril 1777. — Mémoire de l'Intendant à M. Necker, sur le projet de construire un dépôt de mendicité à Amiens. 11 septembre 1777. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, trouvant ce projet trop dispendieux, et le priant d'en chercher un plus économique. Paris, 19 novembre 1777. — Lettre de l'Intendant à M. Necker, lui envoyant un nouveau projet s'élevant à 111.725 l. 4 s. 7 d. 5 mars 1778. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, approuvant ledit projet. Paris, 10 décembre 1778. — Lettre de l'Intendant à M. Necker, lui rendant compte des travaux du dépôt de mendicité d'Amiens. « Le sieur Rousseau, ci-devant inspecteur des ponts et chaussées, a abandonné cet état : il a été nommé depuis ingénieur de la ville d'Amiens ; il jouit dans cette ville de l'estime de tous les citoyens, il est très bon architecte et rempli de zèle et d'intelligence. » Amiens, 29 octobre 1779. — Ordonnance de 1.500 l. à payer au sieur de la Touche, pour ses honoraires des plans et devis par lui rédigés, pour parvenir à la construction du dépôt de mendicité. 30 novembre 1779, — etc.

C. 1617. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 30 papier.

1779-1781. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — « Vente de terre : la fabrique de Renancourt à Sa Majesté, et rente par Sa Majesté au profit de ladite fabrique. » 19 février 1779. — Vente de terrain par Louis Bourgeois. 20 février 1779. — Arrêt du conseil d'État qui « homologue les contrats d'acquisitions faites pour et au nom du Roi, des pièces de terres y désignées, pour servir à l'établissement et construction d'ouvroirs publics, pour le dépôt de mendicité établi à Amiens. » Marly, 29 avril 1779.— Mémoire sur les terrains achetés pour le dépôt de mendicité. — Consultation des avocats du comité, sur la seigneurie prétendue par l'abbaye de St-Jean sur lesdits terrains. Amiens, 16 juillet 1781. — Lettre de M. Debonnaire de Forges à l'Intendant, l'informant qu'il a été rendu le 16 de ce mois un arrêt qui a liquidé l'indemnité due à l'abbaye de St-Jean d'Amiens, par la perte de sa mouvance sur les terrains employés à établir le dépôt de mendicité. Paris, 26 octobre 1781, — etc.

C. 1618. (Liasse.) — 36 pièces papier (2 imprimées, 10 plans).

1779-1784. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — « Plan de l'entrée du dépôt d'Amiens. » — Élévation extérieure d'une des faces du dépôt.— Plan dudit dépôt (rez-de-chaussée). – « Projet d'un dépôt de mendicité à construire dans la province de Picardie », par M. Rousseau. Amiens, 30 août 1779. — « Coupe du bâtiment », par M. Rousseau. Amiens, 30 août 1779.— Coupe de la charpente. — « Détail estimatif des ouvrages de maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, couverture, vitrerie, plomberie, terrasses et autres dépenses à faire, pour la construction d'un dépôt de mendicité à établir dans le faubourg de la Hotoie de la ville d'Amiens, à l'effet de renfermer les mendiants vagabonds de la province de Picardie », par M. Rousseau. Amiens, 30 août 1779. — Devis desdits travaux, par M. Rousseau. Amiens, 30 août 1779. — Avis de la mise en adjudication desdits travaux, pour le vendredi 1er octobre 1779 (impr. affiche). — Correspondance relative à la construction dudit dépôt. — « Procès-verbal sur les ouvrages de serrurerie de l'entreprise du dépôt de mendicité de cette ville. » 16 octobre 1781. — « Procès-verbal tendant à laisser libre le sieur Isnard, comme entrepreneur du dépôt, pour les ouvrages de serrurerie dudit dépôt seulement. » 23 octobre 1781. — « État des fonds relatifs au service de la mendicité dans la généralité de Picardie », — etc.

C. 1619. (Liasse.) — 23 pièces papier (2 plans).

1782. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — « Plan de deux projets de murs de cloture en briques, au pourtour extérieur des bâtiments du nouveau dépôt de mendicité à Amiens », par M. Rousseau. Amiens, 10 juillet. — « Devis estimatif de deux projets de murs de clôture en briques, au pourtour extérieur des bâtiments du nouveau dépôt de mendicité à Amiens », par M. Rousseau. Amiens, 10 juillet 1782. — Lettre de l'Intendant à M. Bertier, lui marquant qu'il a l'agrément « depuis près de deux mois, de voir une partie du nouveau dépôt de mendicité d'Amiens habitée par les mendiants... Ce bâtiment, quelque solide qu'il soit, vu le peu de dépense qu'il a occasionnée, eu égard à son étendue, n'est pas assez fort pour que les détenus ne puissent y causer des dégradations, pour se procurer la liberté. J'ai cru devoir y établir quatre gardes, pour veiller à ce que les renfermés ne puissent s'évader. La

dépense de ces gardes formera annuellement un objet de 1.200 l., non compris leur chauffage. On pourrait l'éviter en partie, en faisant enclore de murs le terrain sur lequel le dépôt est établi, parcequ'alors deux ou trois chiens lachés dans l'enceinte de ce mur empêcheraient très sûrement les renfermés de s'évader. » Il lui en envoie les projets qu'il le prie de faire approuver. 13 juillet 1782. — Lettre de M. Joly de Fleury à l'Intendant, lui envoyant ledit projet de mur de clôture, avec son approbation. Versailles, 28 juillet 1782. — « Devis des ouvrages de maçonnerie, menuiserie, gros fers, serrurerie, peinture et autres dépenses à faire, pour la construction du mur de cloture en briques, au pourtour extérieur des batiments du nouveau dépôt de mendicité. » 1782, — etc.

C. 1620. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1780-1784. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — « Augmentations et changements indispensables dans la partie des souterrains des pavillons, vu le danger qu'il y aurait de voûter les grandes caves, qui pousseraient au vide sur les murs de face, le tout en compensation du grand aqueduc qu'on supprime, pour en construire un plus petit qui conduira les eaux du bassin dans un puits qui sera percé à l'eau » (dépôt de mendicité d'Amiens), par M. Rousseau. Amiens, 6 avril 1780. — « Détail estimatif des ouvrages d'augmentation à faire au dépôt de mendicité, pour parvenir à en parachever un quart, dans le courant de la présente année, et loger à l'avance dans cette partie, une certaine quantité de mendiants ou vagabonds », par M. Rousseau. 19 mai 1781. — « Estimation de la dépense à faire pour élever les toits du dépôt de mendicité, de 2 pieds 6 pouces de plus que ne le porte le devis. » Amiens, 22 août 1781. — « État des ouvrages d'augmentation faits dans la partie actuellement habitée du nouveau dépôt de mendicité, et ordonnés par M. l'Intendant, lorsque l'on y transféra les mendiants, au mois de mai dernier. » Amiens, 28 août 1782. — Mémoire sur les moyens de prévenir les évasions du dépôt de mendicité d'Amiens, par MM. Rousseau et Derveloy. 23 juin 1784. — « Etat estimatif des ouvrages d'augmentation ordonnés par M. l'Intendant au dépôt de mendicité, pour prévenir l'évasion des prisonniers », par M. Rousseau. Amiens, 4 septembre 1784. — « Dépôt de mendicité d'Amiens. Visite et réception des ouvrages dudit dépôt. » 28 octobre 1784. — « Etat des ouvrages restant à faire au dépôt de mendicité, par le sieur Isnard, adjudicataire. » Amiens, 28 octobre 1784, — etc.

C. 1621. (Liasse.) — 64 pièces papier.

1782-1787. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — « État estimatif des meubles et ustensiles dont il est besoin de garnir la partie du dépôt de mendicité que l'on se propose de finir cette année. » 11 août 1781. — « Modèle de soumission des entrepreneurs de l'ameublement général du dépôt de mendicité. » — « État des meubles et ustensiles à fournir par l'adjudicataire du dépôt de mendicité, pour ledit dépôt. » Amiens, 12 avril 1782. — « Lemoine, tapissier. État des meubles et ustensiles à fournir par le tapissier, pour le dépôt de mendicité. » — « État des meubles et ustensiles à fournir par le tourneur, pour le dépôt de mendicité. » — « État des meubles et ustensiles à fournir par le vannier, pour le dépôt de mendicité. » — « État des ustensiles en poterie à fournir au dépôt de mendicité. » — « État des meubles et ustensiles en quincaillerie à fournir au dépôt de mendicité. » — « État des ustensiles à fournir par le fondeur, pour le dépôt de mendicité. » — « État des meubles et ustensiles de chaudronnerie à fournir au dépôt de mendicité. » — « État des meubles et ustensiles à fournir par l'étinnier pour le dépôt de mendicité. » — « Ameublement particulier de la partie exécutée au dépôt de mendicité. » — « État des meubles et ustensiles à fournir par l'adjudicataire du dépôt de mendicité, pour la partie prête à habiter. » 23 mai 1782. — « État des meubles et ustensiles à fournir par Lemoine, tapissier, au dépôt de mendicité, pour la partie prête à habiter. » 23 mai 1783. — « État des meubles et ustensiles à fournir par Morand, chaudronnier, pour la partie du dépôt de mendicité prête à habiter. » 23 mai 1783. — « État des meubles et ustensiles à fournir par Caron, quincaillier, pour la partie de dépôt de mendicité prête à habiter. » 23 mai 1783. — Étât des meubles et ustensiles à fournir par le tapissier pour le dépôt de mendicité. » 10 avril 1782. — Id. chaudronnerie et étinnerie. 10 avril 1782. — Id. quincaillerie. — Id. chaudronnerie. — Correspondance. — Certificats de l'architecte et ordonnance, de paiements pour lesdites fournitures, — etc.

C. 1622. (Liasse.) — 13 pièces papier (1 plan.)

1779-1789. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — Requête de Louis Bourgeois, petit laboureur, à l'Intendant, se plaignant du préjudice causé à son terrain par le chemin projeté du dépôt de mendicité, et demandant que ledit chemin soit changé de place. 7 juillet 1779. — Lettre de l'Intendant à M. Rousseau, l'autorisant à changer de place ledit chemin. 12 juin 1780. — Lettre

de l'Intendant à M. Rousseau, lui demandant son avis sur ce que l'abbé Vilin, régisseur du dépôt de mendicité, se plaint de ce que les arbres plantés le long de la partie de la promenade du cours qui avoisine le dépôt, cause de l'obscurité aux ouvroirs qui sont de ce côté. 26 octobre 1785. — « Aperçu de la dépense à faire au dépôt de mendicité : 1° pour l'établissement de deux grands ruisseaux en pavés de grès, dans les cours des hommes et des femmes, avec une perte d'eau en maçonnerie ; 2° pour la construction d'une autre perte d'eau, propre à recevoir les eaux de la cuisine ; 3° pour la pose et construction de volets fixes en forme d'abat-jour, à mettre au devant des croisées des ouvroirs. » 8 juin 1786. — Plan de ladite perte d'eau. — Lettre de l'Intendant à M. Rousseau, sur une tentative d'évasion des renfermés, et les moyens d'y parer à l'avenir. Amiens, 20 septembre 1785, — etc.

C. 1623. (Liasse.) — 146 pièces papier.

1779-1787. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — « Compte des honoraires du sieur Rousseau, au sujet de la construction du dépôt. » — Ordonnances de paiement desdits honoraires. — Certificats de l'architecte et ordonnances de paiement des appointements du sieur Mallet, commis-conducteur des ouvrages dudit dépôt. — Certificats de l'architecte et ordonnances de paiement du sieur Isnard, entrepreneur. — Correspondance, — etc.

C. 1624. (Liasse.) — 46 pièces papier (4 imprimées).

1782-1786. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — « Règlements concernant la constitution et le régime général des dépôts de mendicité du royaume. » — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, au sujet du résultat de l'inspection faite par M. Colombier au dépôt de mendicité d'Amiens, dans les premiers jours de décembre 1784. « Il a observé que la pitance des renfermés n'est pas suffisante, puisque, pour 92 à 94 individus, on n'emploie par jour que 2 l. de beurre avec quelques herbes, dont la quantité n'est pas même fixée. Il paraît aussi, Monsieur, qu'il n'y a point encore de chauffoir établi dans cette maison, ce qui rend la condition des renfermés bien dure, et peut-être même dangereuse, pendant la rigueur de l'hiver. Comme il n'est pas possible de retarder plus longtemps l'augmentation de la pitance et l'établissement des chauffoirs communs, je vous prie, Monsieur, de donner incessamment des ordres sur ces deux objets. » Versailles, 20 mars 1785. — Réponse de l'Intendant à M. de Calonne, 27 mars 1785. — Lettre de M. Colombier à M. Maugendre, sur la nomination de l'abbé Vilin, comme régisseur du dépôt de mendicité d'Amiens. Paris, 19 avril 1785. — « Instruction pour le régisseur du dépôt d'Amiens », par M. Bertier. Versailles, 3 juillet 1785. — Commission de l'abbé Vilin à la place du régisseur du dépôt d'Amiens. Versailles, 3 juillet 1785. — Lettre de M Bertier à l'Intendant, sur la réunion du dépôt de Boulogne à celui d'Amiens. Paris, 6 juillet 1785. — Correspondance relative à ladite affaire. — Lettre de M. Bertier, à l'Intendant, sur l'installation de l'abbé Vilin, comme régisseur et caissier du dépôt de mendicité, aux appointements de 1.500 l. par an. Paris, 28 juillet 1785. — « État actuel du dépôt de mendicité ou de la maison de travail de la généralité de Soissons. Deuxième compte, année 1782 » (impr. 40 p. in-4°). — « État du bureau de charité de la ville de Soissons, depuis son établissement » (impr. 43 p. in-4°, Soissons). — « Lettre pastorale de Mgr. l'évêque de Soissons, au sujet d'un nouvel ordre d'administration à établir, pour le soulagement des pauvres de la ville, des faubourgs et de la banlieue de Soissons. » 1785 (impr. 16 p. in-4° Soissons). — « Ordonnance concernant la mendicité. Extrait des registres d'audience de la police générale de Soissons. » 22 août 1785 (impr. 12 p. in-4°, Soissons 1785). — Mémoire de M. Derveloy, sur le dépôt de mendicité d'Amiens. Amiens, 15 novembre 1785. — « Rapport sur la dépense du dépôt d'Amiens, pour la subsistance des renfermés qui y ont existé pendant les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1785, époque de la régie économique. » 18 mars 1786. — « Rapport sur la dépense du dépôt d'Amiens, pour la subsistance des renfermés pendant les six premiers mois de 1786. » — « Mendicité. Généralité d'Amiens. Régie économique du dépôt d'Amiens. » Novembre 1786. — « Relevé de la dépense pour la nourriture de 80 renfermés, depuis le 1er avril jusqu'au 8 inclusivement, suivant l'art. 18 du règlement, d'après le mémoire du concierge » ; et « État de la dépense pour 100 renfermés, pendant 7 jours, d'après le prix des denrées, suivant le mémoire du concierge. » — « Mémoire des avances faites par moi, concierge du dépôt de mendicité d'Amiens, depuis le 1er avril 1785, jusques et compris le 8 dudit mois, conformément aux ordres de M. Derveloy, subdélégué, dépositaire dudit dépôt », — etc.

C. 1625. Liasse. — 54 pièces papier.

1786-1787. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — Lettre de M. Delavigne, aumônier du dépôt, au subdélégué, se plaignant de ce que « au moment où je me présentai pour dire vêpres, selon que je le pratique, le

concierge vint me dire qu'il avait reçu le matin même, sur le rempart, des ordres de M. de Saint-Léger, pour empêcher que les deux renfermés, qui, depuis longtemps m'aident dans cette fonction, n'entrassent, selon la coutume, dans la chapelle, et qu'il m'était ordonné à moi-même, de me placer contre les barreaux de l'ouvroir, pour m'aider d'eux dans la psalmodie. Ayant cru M. de Saint-Léger trop judicieux pour donner un tel ordre, considérant qu'il était peu décent et impraticable de dire ainsi l'office divin, vu la position de l'autel et l'impéritie des chantres, j'ai refusé d'y croire, alléguant que M. de Saint-Léger aurait pu m'en informer par une autre voie; et, sur le refus opiniâtre qu'on fit de faire passer les deux hommes dans la chapelle, je m'en allai sans dire vêpres... J'ai cru avec justice que le concierge, qui se vante impudemment, à tous propos, d'avoir des relations et un commerce de lettres avec M. le baron de Breteuil, etc., de n'être soumis qu'à la surveillance de M. l'Intendant, l'avait, pour m'en imposer, et par motif de vengeance, extorqué de M. de Saint-Léger, sous quelque prétexte spécieux, car je suis sûr que cet inspecteur ne veut que le bien. J'ai parlé de vengeance de la part du concierge, et je me vois obligé, Monsieur, de vous en exposer les motifs. Pressé et sollicité depuis deux mois ou six semaines, par les prières et les larmes des renfermés, de présenter aux supérieurs des plaintes justes et fondées au sujet de Douchet (le concierge), je ne crus pas pouvoir m'y refuser... Je fus écouté légèrement ce jour, quoique ayant les plus droites intentions; le lendemain on traita tout d'imposture et de mensonges... J'offris donc au régisseur de le convaincre en forme de la justice et de la vérité de ce que je disais, et de choisir parmi les faits celui qui lui paraissait le moins prouvé... Il lui parut bon de venir s'assurer d'un rude soufflet donné à une jeune femme, dans le huitième mois de sa grossesse, pour n'avoir pu se lever aussi vite que les autres. Nous fûmes au guichet six témoins que j'interrogeai, vingt, si on eût voulu, le confirmèrent en forme... Cette petite information me valut l'honneur d'être le bon ami de la jeune accouchée, car elle l'est depuis ; heureusement qu'il y avait peu de temps qu'elle était au dépôt, que je suis connu, et que ma conduite à son sujet n'a pas souffert le moindre soupçon ; mais je ne parle de ceci que parce qu'une personne, de mérite cependant, eut la faiblesse de le répéter, malgré le ridicule que cette invention renferme, et contre toute évidence du contraire. Depuis je m'en suis amusé, comme d'un petite conte pour rire. Je pourrais même en faire honneur à son auteur, si le respect que j'ai pour quelqu'un ne m'en empêchait. » Il se plaint d'autres mauvais procédés du concierge à son égard, et entre autres, qu'un jour « il passa chez les renfermés et leur fit de formelles défenses de m'écrire ni à moi-même, ni de me donner aucune lettre pour rendre à qui que ce soit, fut-ce même à Mgr l'Intendant, sous peine d'être traîné par les cheveux au cachot, ou d'avoir les poucets, — machine qui fait peu d'honneur à l'humanité, et qui est plus cruelle que huit jours de cachot, puisqu'une personne s'est évanouie deux fois de douleur, et que les pouces qui les portent restent enflés et écorchés plusieurs jours ; — ajoutant encore qu'ils seraient mis au carcan et flétris, s'ils osaient même me faire la moindre plainte... Il osa dire en présence des renfermés que j'avais révélé sa confession... Le même jour, en présence du régisseur, il m'intima d'un ton et d'un geste de général d'armée, l'ordre émané de son cerveau, qu'il me dit venir de M. de Saint-Léger, de souffrir que je sois fouillé et acompagné de deux gardes, même dans la chapelle, pendant les confessions. On ne m'a pas encore fouillé, mais seulement escorté et gardé à vue, etc. » Amiens, 17 avril 1786. — Enquête par M. Derveloy, sur les plaintes contre le nommé Douchet, concierge du dépôt. La plupart des renfermés se plaignent des mauvais traitements du concierge, d'être frappés à coups de pieds, de poing, de clefs, de nerf de bœuf, d'être traînés au cachot par les cheveux ou de recevoir les poussettes, qu'un d'entre eux est mort de ces mauvais traitements, etc.; avec cette observation au milieu de l'interrogatoire: « A ce moment s'est présenté M. de Saint-Léger, lequel a dit qu'il venait nous faire offre de service, qu'il s'agissait de police, dès qu'il y avait plainte de vexations ; nous lui avons dit que nous étions porteur d'ordres de M. l'Intendant, que nous étions prêts de nous retirer, s'il le jugeait à propos, nous a prié de continuer, et s'en est allé. » Et à la fin : « Étant sorti de la chapelle, où nous nous sommes placés pour prendre les déclarations ci-dessus, nous sommes entrés chez M. Vilin, nous l'avons trouvé collationnant avec M. de Saint-Léger. Nous lui avons fait part du précis des charges contre le concierge ; nous avons proposé à M. Vilin de prendre sa déclaration. Il nous a dit que le concierge n'avait agi que par ses ordres ; que c'était l'effet d'un cabale, et qu'il nous remettrait un mémoire détaillé. M. de Saint-Léger a dit qu'il ferait connaître la vérité, et a fini par dire qu'il avait grandement à cœur notre impolitesse, que nous l'avions mis à la porte, ce qui était bien dur pour un militaire et pour le premier officier de la maison... M. Vilin nous ayant reconduit à la porte, il nous a demandé ce que deviendrait cette affaire, qu'il fallait

l'apaiser pour le bon ordre : nous lui avons dit qu'elle tournerait en eau de boudin, puisqu'on veut en faire une affaire de rivalité de juridiction. » 21 avril 1786.— Lettre de l'abbé Vilin à l'Intendant, sur ladite affaire. Tout ce qui se passe n'est que l'effet d'une cabale dirigée contre le concierge, dont la sévérité avait rétabli l'ordre dans le dépôt, où le désordre s'était introduit par l'incurie de son prédécesseur, cabale favorisée par l'aumônier. Il défend le concierge des excès dont on l'accuse. 22 avril 1786. — Lettre de M. Derveloy à l'Intendant sur ladite affaire. Il trouve dans la partie de la lettre de l'abbé Vilin relative à l'aumônier « toute l'horreur d'un libelle diffamatoire... Je puis assurer: 1° que l'aumônier n'a pas été le premier dénonciateur vis-à-vis de moi ; dès le mois de janvier, une personne respectable m'a averti des plaintes formées contre le régime du dépôt. 2° Je n'ai connu et entendu dire que du bien de ce jeune ecclésiastique. Serait-ce donc un crime que l'humanité ? Je pense, moi, qu'elle honore même ceux qui la poussent à l'excès. » Amiens, 23 avril 1786. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, lui rendant compte d'une nouvelle visite qu'il a faite au dépôt, à la suite de nouvelles scènes de violences. Il est parti « déterminé à ne plus remettre les pieds dans cette maison, et je persisterais dans cette résolution, si vous daigniez m'affranchir de ce service critique et pénible dans la circonstance. Je suis persuadé que, par la douceur, on maintiendra la tranquillité, mais si l'on continue à tenir des propos irritants, je ne puis répondre des suites. Il me paraît que l'on a fait depuis mon information, l'inverse de ce que la raison dictait. Le concierge a avoué avoir interrogé les femmes pour savoir ce qu'elles m'avaient dit ; il a continué d'infliger les peines, et sans modération. » Amiens, 25 avril 1786. — Lettre de l'abbé Vilin à l'Intendant, l'informant d'un projet de révolte et d'évasion qui fermente dans le dépôt. Il ne peut « rien faire de ce que je crois qu'il faudrait faire ; mon autorité est trop courte, et je n'ai pas assez de confiance pour me persuader que ce que je ferais ne serait pas désapprouvé. » Il lui envoie en conséquence sa démission. 1er mai 1786.—Déclaration par-devant M. Derveloy, d'Augustin Grangambe, soldat invalide et garnisonnier à Amiens, grande rue de Beauvais, sur les faits qui se passent au dépôt. 2 mai 1786. — Déclarations de Louis-Eustache Ancelin, chirurgien du dépôt. Depuis l'arrivée de M. Vilin, il a reçu des plaintes sur la diminution du nombre des bouillons donnés aux malades, et sur la dureté et les mauvais traitements du concierge. 4 mai 1786 ; d'Alexandre Legrand, docteur en médecine, et médecin du dépôt, affirmant que, dans les premiers temps de l'installation du concierge Douchet, ayant voulu goûter la nourriture des renfermés, il n'a reçu que des invectives de la part de la demoiselle Vilin, nièce du régisseur, attestant également les violences du concierge envers les renfermés. 5 mai ; de Philippe-Honoré Delaporte, ancien garde du dépôt. 5 mai 1786. — Interrogatoire par M. Derveloy du sieur Alexis Douchet, concierge du dépôt. 7 mai 1786. — Lettre de l'Intendant à l'abbé De Lavigne, lui marquant que ses plaintes envers le sieur Douchet sont fondées, et que celui-ci sera réprimandé et contraint de lui faire des excuses. Mais il lui recommande en même temps de ne pas se laisser entraîner par son zèle en dehors des fonctions de son ministère, afin d'éviter à l'avenir tout nouveau conflit. 20 mai 1786. — Lettre de l'Intendant à M. de Saint-Léger, lui recommandant de veiller à ce que le sieur Douchet ne traite plus les renfermés avec autant de cruauté et ne manque plus de respect envers l'aumônier. Il veut bien, à ces conditions, conserver le concierge dans sa place, à cause des services qu'il a d'ailleurs rendus. 20 mai 1786. — Lettre de l'Intendant à l'abbé Vilin. Il veut bien reconnaître les services que Douchet a rendus pour rétablir l'ordre et la discipline dans le dépôt, mais il ne faut pas qu'il emploie pour cela des moyens violents et non autorisés par les règlements, ni manquer de respect à l'aumônier. En considération des services rendus par Douchet, et de « son état de maladie causé par le chagrin qu'il a conçu depuis son interrogatoire », il veut bien le conserver dans sa place, avec une forte réprimande, mais « aucun motif ne pouvant excuser le nommé Grenier, garde, d'avoir porté des coups de bourrade à la femme Jean-Jean, le 24 du mois dernier, j'ai décidé son renvoi et je charge mon subdélégué de lui donner son congé.» 20 mai 1786. — Lettre de l'abbé Vilin à l'Intendant, réclamant sa clémence en faveur dudit Grenier. 24 mai 1786. — « Résultat de l'information faite par M. Derveloy le 21 de ce mois au dépôt de mendicité, sur les plaintes portées le 15 contre le concierge par le nommé Lozé sortant du dépôt, le nommé Dasto, garde, M. l'abbé Delavigne, aumônier de cette maison, dans sa lettre du 9, et par le nommé Grangambe, ancien garde », etc. — Lettre de M. Legrand, médecin du dépôt, se plaignant de ce que l'abbé Vilin lui a refusé de le laisser goûter les aliments des renfermés. Amiens, 23 mars 1787. — Lettre de l'abbé Vilin à M. Derveloy. « Je ne controle point les ordonnances de notre médecin, parce que je n'y dois rien connaître, je crois pieusement qu'elles sont toutes dictées par la science, par l'honneur, par la probité. Mais notre

médecin, pour le malheur du dépôt, est tellement occupé d'ailleurs qu'il ne lui reste pas assez de temps pour suivre, et même souvent pour commencer les traitements les plus essentiels. Il vient rarement sans être demandé, il ne vient pas toutes les fois qu'on le demande et il arrive quelquefois pour visiter le malade le lendemain de son enterrement. Il est si mal avec tout le monde, que personne ne veut le remplacer dans ses absences. Je lui ai fait en vain quelques représentations le plus honnêtement que j'ai pu, je n'en ai tiré pour tout fruit que des menaces. » 3 avril 1787. — Lettre du docteur Legrand, sur la gale qui règne dans le dépôt. Amiens, 17 avril 1787. — Lettre de l'abbé Vilin à l'Intendant se plaignant encore une fois de l'irrégularité du médecin. « Il vient de revenir. On a cru s'apercevoir qu'il avait la tête chaude à un degré supérieur à la chaleur d'un picard. Il a fait des menaces. » 18 avril 1787. — Lettre de l'abbé Vilin se plaignant des procédés du docteur Legrand et de son ingérence dans le service intérieur du dépôt. 2 mai 1787. — Lettre de l'abbé Vilin, se plaignant de nouveaux complots de révolte parmi les renfermés, et de violences et de propos injurieux du docteur Legrand à son endroit. 27 mai 1787. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur ladite affaire. Amiens, 27 mai 1787. — Procès-verbal dressé par le docteur Legrand de la situation du dépôt de mendicité, relevant, entre autres choses, qu'ayant demandé à goûter la soupe des renfermés, « M[lle] Vilin se leva vivement, et lâcha des termes que la décence et l'honnêteté que je dois à son sexe et à l'honneur de son oncle ne me permettent pas de répéter; elle prit une cuiller de bois, prit de la soupe toute bouillante dans la marmite et me la jeta sur les jambes, en augmentant l'énergie de ses expressions. » 25 juin 1787. — Lettre de l'Intendant à l'abbé Vilin, sur les plaintes du docteur Legrand. 28 juin 1787. — « Suite des plaintes faites par les employés du dépôt de mendicité d'Amiens. » 19 juillet 1787. — Déclarations par-devant le subdélégué des abus commis par la cuisinière du dépôt. 19 juillet 1787. — Lettre de l'abbé Vilin à l'Intendant sur les abus dans la nourriture des renfermés dont le concierge du dépôt l'accuse, sa nièce et lui. 15 août 1787. — Lettre de l'abbé Vilin à l'Intendant sur une tentative d'évasion, et des ferments de révolte parmi les renfermés. 26 août 1787. — Lettre de l'abbé Vilin à l'Intendant, se plaignant des insolences du concierge. 27 août 1787. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur le même objet. Amiens, 28 août 1787. — Mémoire de l'Intendant à M. de la Millière, sur lesdites affaires. Après être parvenu, non sans peine, à rétablir l'harmonie entre le régisseur et le médecin du dépôt, « de nouveaux orages ont banni cette paix que je croyais solide, et troublé cette maison. J'ai perdu toute espérance de rétablir le calme, tant que le sieur Vilin la régira. » Il a remonté « à la source des plaintes qui m'ont été portées en différentes occasions, contre le régime de cette maison. Je suis convaincu qu'elles n'ont d'autre cause que le caractère turbulent et despote du sieur Vilin. J'ai remarqué que, depuis qu'il est à la tête du dépôt, il n'a cessé d'employer la calomnie, pour éloigner ceux qui lui déplaisaient... Pendant le cours de l'affaire relative aux plaintes sur les mauvais traitements de ce concierge envers les renfermés, le sieur Vilin a jeté son fiel contre l'aumônier du dépôt, qu'il a regardé comme le délateur. Il a imputé à ce jeune ecclésiastique, dont les mœurs sont irréprochables, qui est vicaire d'une paroisse considérable, et qui réunit à l'estime publique celle de M. l'évêque d'Amiens et de ses supérieurs, il lui a, dis-je, imputé des abus dans la confession, des familiarités suspectes avec une prisonnière, il l'a accusé de fomenter la sédition ; c'est l'accusation favorite du sieur Vilin : il en a chargé le sieur Legrand, médecin, pendant les démêlés dont j'ai eu l'honneur de vous informer... Je cède à regret à l'évidence des plaintes qui m'ont été portées de toutes parts, je suis forcé par la voie publique... La révocation du sieur Vilin me paraissant d'une indispensable nécessité, j'ai l'honneur de vous proposer, pour le remplacer, le sieur Delvault, fils d'un ancien directeur des postes. » Amiens, 29 août 1787. — Plaintes de l'abbé Vilin contre le concierge du dépôt. 10 septembre 1787. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur ce qui se passe au dépôt depuis la sortie de l'abbé Vilin. « Le sieur Grenet remplit provisoirement ses fonctions avec zèle », et les réformes à faire avant l'arrivée de M. Delvault, notamment le changement de Douchet et de Grenier. Amiens, 11 octobre 1787, — etc.

C. 1626. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1788-1790. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — « Ordonnance pour faire payer au nommé Mova, ancien concierge du dépôt d'Amiens, 75 l. pour six mois de sa pension. » 1[er] janvier 1788. — Lettre de l'Intendant à M. de la Millière, sur les transfèrements de mendiants d'un dépôt à un autre. 21 mai 1788. — « Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, plomberie, menuiserie, gros fers, serrurerie, vitrerie, paillolage, peinture et autres dépenses, qu'il convient faire pour la reconstruction de la partie supérieure du pavillon du dépôt de mendicité de la ville d'Amiens, incendié le 22 janvier de la présente année

1789 », Par M. Rousseau. 14 mars 1789. — « État des renfermés au dépôt d'Amiens, par ordre du Roi. » Novembre 1789. — « État des renfermés au dépôt d'Amiens, contenant ce qu'ils ont gagné pendant le mois de décembre 1789, et les raisons qui les ont empêchés de gagner davantage. » Décembre 1789, — etc.

C. 1627. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1790. — Mendicité. Dépôt d'Amiens. — « Etat dressé d'après les registres du dépôt des mendiants, vagabonds et autres renfermés pendant le mois de janvier 1790. » — Id. février. — Id. avril. — Id. mai. — Id. juin. — Id. juillet. — « État des renfermés au dépôt d'Amiens, contenant ce qu'ils ont gagné pendant le mois d'avril 1790, et les raisons qui les ont empêchés de gagner davantage. » — Id. mai. — Id. juin. — « Régie économique du dépôt de mendicité d'Amiens, pendant le mois de janvier 1790. » — Id. février. — Id. mars. — Id. avril. — Id. mai. — Id. juin. — Id. août.

C. 1628. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1751-1762.— Prisons.— « État des particuliers condamnés aux galères, étant actuellement dans les prisons de la subdélégation d'Amiens.» 1751.— « Role des noms, surnoms des particuliers condamnés aux galères, suivant leurs condamnations ci-après nommées, et daté, qui ont été pris des prisons de la conciergerie du bailliage d'Amiens, pour être conduits à la Tournelle à Paris », etc. 5 avril 1752. — Id. 14 juillet 1752. — Id. 15 mars 1753. — Id. 1753. — Id. 1754. — « État des noms et surnoms des criminels condamnés aux galères dans l'étendue des provinces de Picardie, Flandre et Hainaut, qui ont été tirés des prisons de la conciergerie du bailliage d'Amiens, pour être conduits dans celle de la Tournelle à Paris », etc. 1754 et 1755. — « Role des noms et surnoms des particuliers condamnés aux galères, suivant les condamnations contre eux prononcées et ci-après datées, qui ont été pris dans les prisons de la conciergerie du bailliage d'Amiens, pour être conduits à la Tournelle à Paris », etc. 1755. — Id. 1755 à 1757.— Id. 2 avril 1756. — Id. 27 août 1756. — Id. 9 avril 1757. — Id. 10 février 1758. — Id. 1758. — Id. 11 mai 1759. — Id. 27 août 1759. — Id. 10 mai 1760. — Id. 27 août 1760. — Id. 11 mai 1761. — Id. 11 mai 1762. — Id. 27 août 1762. — « État des condamnés aux galères qui se sont trouvés dans les prisons de la subdélégation de Givet le 19 avril 1759 », — etc.

C. 1629. (Liasse.) — 7 pièces papier (2 imprimées).

1771-1784. — Prisons. — Lettre de M. Cochin à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur ce que le procureur du Roi au bailliage de Montdidier s'est plaint au chancelier « des évasions fréquentes des prisonniers de cette ville ; il en attribue la cause à l'inconduite du geolier, et il observe qu'il l'a déjà fait punir plusieurs fois, mais toujours inutilement, parce que la modicité des gages de ce concierge qui ne sont que de 90 livres, ne permet point d'en trouver un autre qui veuille prendre cette place. » Paris, 19 décembre 1771.— Mémoire de M. Martinot à l'Intendant, sur ladite affaire ; les plaintes du procureur du Roi lui paraissent fondées. Montdidier, 2 janvier 1772. — Circulaire du baron de Breteuil, relativement à la détention des personnes incarcérées soit pour cause de démence, soit pour inconduite, sur la demande des familles. Versailles, 25 octobre 1784 (impr. 8 p. in-fol.), — etc.

C. 1630. (Liasse.) — 3 pièces papier (imprimées).

1719-1723. — Fêtes et cérémonies publiques. — « Lettre du Roi écrite à M. Chauvelin, intendant de Picardie et Artois, à l'occasion du *Te Deum* qui doit être chanté et des réjouissances publiques qui doivent être faites en actions de grâces de la prise des ville et château de St-Sébastien.» Paris, 30 août 1719 (impr. affiche).— « Lettre du Roi à M. Chauvelin, intendant de Picardie, Artois, Boulonnois, Pays conquis et reconquis et des troupes, à l'occasion du *Te Deum* qui doit être chanté, et des réjouissances publiques qui doivent être faites en actions de grâces du sacre et couronnement de Sa Majesté. » Reims, 26 octobre 1722 (impr. affiche). — « Lettre du Roi écrite à M. Chauvelin, intendant de Picardie, Artois, Boulonnois, Pays conquis et reconquis, à l'occasion du *Te Deum* qui doit être chanté et des réjouissances publiques qui doivent être faites en actions de grâces de la délivrance du mal contagieux. » Versailles, 13 février 1723 (impr. affiche).

C. 1631. (Liasse.) — 5 pièces papier (3 imprimées).

1774-1784. — Pièces diverses. — « Affiches, annonces et avis divers de Picardie, Artois, Soissonnais et Pays-Bas français. » Samedi, 21 mai 1774 (impr. 4 p. in-4°). — Id. Samedi, 28 mai 1774 (impr. 4 p. in-4°). — Lettre de M. de Calonne à l'Intendant, lui envoyant un édit qui ordonne le rétablissement de l'intendance de Pau et de Bayonne. Paris, 24 avril 1784. — Prospectus du *Bureau général de liquidation et de correspondance* (impr. 3 p. in-4°), — etc.

Intendance de Soissons.

C. 1632. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1786. — Santé publique. Médecine. — « Médecins et chirurgiens du royaume. Généralité de Soissons. Subdélégation de Nesle. » — « Médecins et chirurgiens du royaume. Généralité de Soissons. Subdélégation de Ham », — etc.

C. 1633. (Liasse. — 5 pièces papier (1 imprimée).

1708-1755. — Subsistances. — « Ordonnance de Mgr. l'Intendant, concernant la perception des droits des porcs. » Soissons, 18 novembre 1708 (impr. affiche). — « État des villes, bourgs et hameaux de la subdélégation de Ham, où il se tient des marchés de grains, et les droits de mesurage ou sestelage qui s'y perçoivent. » 1755 — « Subdélégation de Ham. Mémoire sur le blé, pour Mgr. l'Intendant. » XVIIIe s. — « État des droits qui se perçoivent sur les blés, grains, farines et légumes, dans l'étendue de la subdélégation de Ham. » XVIIIe s. — etc.

C. 1634. (Liasse.) — 52 pièces papier.

1756-1757. — Subsistances. — « État des marchés de la ville de Ham, contenant le prix du blé, la quantité qui y a été amenée, le taux du pain et la proportion gardée entre ce taux mis à la livre de pain et le prix du blé, en exécution de la lettre de Mgr. l'Intendant adressée aux officiers de police le 13 décembre 1756. » 16 décembre 1756. — Id. 23, 24 décembre 1756. — Id. 30, 31 décembre 1756. — Id. 5, 8 janvier 1757. — Id. 13, 15 janvier 1757. — Id. 20, 22 janvier 1757. — Id. 27, 29 janvier 1757. — Id. 1, 3, 5 février 1757. — Id. 10, 12 février 1757. — Id. 17, 19 février 1757. — Id. 26 février 1757. — Id. 3, 5 mars 1757. — Id. 17, 19 mars 1757. — Id. 24, 26 mars 1757. — Id. 31 mars, 2, 7 avril 1757. — Id. 14, 16 avril 1757. — Id. 28, 30 avril 1757. — Id. 5, 7 mai 1757. — Id. 12, 14 mai 1757. — Id. 18, 21 mai 1757. — Id. 26, 28 mai 1757. — Id. 2, 4 juin 1757. — Id. 28, 30 juillet 1757. — Id. 4, 6 août 1757. — Id. 11, 13 août 1757. — « Généralité de Soissons. Subdélégation de Ham. Prix des grains, pain et fourrages. » Première quinzaine de mai 1757.— « État des personnes qui ont actuellement des blés à vendre en la ville de Ham, de la quantité que chacun en a, en suivant leurs déclarations faites en conséquence de la lettre de Mgr. l'Intendant, du 26 mai 1757. »— Id. ville de Nesle, — etc.

C. 1635. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1781-1784. — Communautés d'arts et métiers. — « État des charges dont sont composées les communautés de la subdélégation de Ham, indicatif des sommes qui se paient dans chacune de ces communautés, pour la réception tant des étrangers que des fils de maîtres ou apprentis, et de la répartition qui se fait de ces droits de réception. » 22 août 1781. — Id. Subdélégation de Nesle.— Lettre de M. Delessart à l'Intendant, sur un mémoire par lequel Jean Ponthieu demande qu'il soit ordonné aux orfèvres de Nesle et aux officiers de la monnaie d'Amiens de reconnaître Benoît Ponthieu, son fils, en qualité d'apprenti orfèvre, à partir du 24 mai 1781. Paris, 13 décembre 1783. — Mémoire de M. Delanne, subdélégué à Nesle, sur ladite affaire, — etc.

C. 1636. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1787. — Administration communale. — « Généralité de Soissons. Election de Noyon. Subdélégation de Ham. Communauté de Brouchy. Procès-verbal de l'assemblée de la paroisse, pour la nomination d'un syndic et autres membres qui doivent composer l'assemblée municipale, en exécution du règlement de Sa Majesté du 5 juillet 1787. » — Id. Eppeville. — Id. Esmery. — Id. Ham. — Id. Hombleux. — Id. Canisy. — Id. Muille-Villette. — Id. Petit Rouy. — Id. Grand Rouy — Id. Subdélégation de Nesle. Breuil. — Id. Nesle. — Id. Grécourt. — Id. Moyencourt. — Id. Quiquery. — Id. Voyenne.

C. 1637. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1783-1787. — Breuil. — « Rôle de répartition faite sur tous les biens fonds, maisons, domaines seigneuriaux.... situés dans l'étendue du terroir décimal de Breuil, de la somme de 2,475 l. en principal d'une part, montant de l'adjudication au rabais..... des ouvrages de la reconstruction de la maison presbytérale dudit Breuil », etc. Nesle, 3 janvier 1785. — Requête à l'Intendant par l'évêque de Carcassonne, prieur commendataire d'Élincourt-Ste-Marguerite, à l'effet d'être restitué d'une somme de 25 l. 12 s. 6 d. à laquelle il a été imposé par les habitants de Breuil, pour la reconstruction du presbytère dudit lieu. Élincourt, 21 mai 1787, — etc.

C. 1638. (Liasse. — 1 pièce parchemin, 23 papier.

1764-1787. — Brouchy. — « Rôle de répartition .....de la somme de 359 l. d'une part, pour le prix des ouvrages à faire au presbytère de Brouchy », etc. Ham, 20 octobre 1764. — Lettre de M. Tévenart à M. de Rassinette, subdélégué à Ham, sur une affaire relative à un droit de pâturage sur une pièce de pré de la communauté de Brouchy. Brouchy, 30 octobre 1780. —

Mémoire de M. Tupigny-Cauvry à l'Intendant, sur ladite affaire. Ham, 10 novembre 1780. — Requête des seigneur, curé, syndic, laboureurs et principaux habitants de Brouchy, à l'Intendant, exposant que la seconde coupe d'herbe qu'il est en usage de vendre chaque année au profit de la commune, pour rétablir les chemins et rues impraticables du village, devant faire défaut cette année, ils demandent une part dans les gratifications, avec l'exemption de la corvée. 1785. — Délibération de la plupart des habitants de Brouchy, à l'effet d'imposer sur tous les taillables du lieu une somme de 400 l., pour la réparation des rues devenues impraticables. 22 janvier 1786.— « Travaux de charité. Nouvel atelier à ouvrir dans la paroisse de Brouchy. Devis estimatif des ouvrages à suivre dans la paroisse de Brouchy. » Noyon, 25 février 1786. — Lettre de M. de Brouchy à M. Favier, secrétaire de l'Intendance, sur la réparation des rues de Brouchy. Brouchy, 8 juillet 1786. — Réclamation d'une partie des habitants de Brouchy contre la répartition des 400 l. ajoutées par la communauté dudit lieu, aux 600 l. accordées sur les fonds de charité et aux 200 l. données par le seigneur dudit lieu, pour la réparation des rues. 1787. — « Compte rendu par M. de Brouchy, le 19 novembre 1787, des dépenses faites aux réparations des rues de la paroisse de Brouchy, jusqu'à ce jour. » — Mémoire de M. Tévenart répondant aux accusations portées contre lui dans la répartition des 400 l. Brouchy, 23 novembre 1787. — Mémoire de M. de Muiroger à l'Intendant, sur ladite affaire. Noyon, 25 décembre 1787, — etc.

C. 1639. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1768-1787. — Buverchy. — « Rôle de répartition ....de la somme de 320 l., pour le paiement des ouvrages de réparations du presbytère de Buverchy », etc. 6 novembre 1778. — Eppeville. — « Rôle et répartition de la somme de 654 l., pour le prix des ouvrages et réparations du presbytère d'Eppeville », etc. 30 avril 1768. — Requête des habitants du hameau de Verlaine, paroisse d'Eppeville, à l'Intendant, exposant « qu'à la fin de l'année dernière ledit hameau a été attaqué d'une maladie épidémique, caractérisée de fièvre maligne et pourpreuse, qui a régné jusqu'au mois de juin de la présente année. Aucune maison dudit hameau n'a été exempte de cette cruelle maladie. Il était composé alors de soixante-quinze ou seize personnes, sans compter les enfants : presque tous les chefs des familles et les grandes personnes, garçons et filles, en ont été attaqués. Ces pauvres habitants, réduits dans la dernière des misères, qui manquaient presque tous du plus nécessaire à la vie, n'ont trouvé alors d'autres ressources, que dans la personne de M. leur prieur curé, qui les a assistés sans discontinuer autant qu'il a été en lui, en leur faisant donner les médicaments convenables, et en leur fournissant de quoi soutenir non seulement les malades, mais aussi aux personnes que la nécessité obligeait d'être auprès d'eux pour les soulager Ce charitable pasteur que l'on voyait le jour et la nuit continuellement aller de maison en maison dans le hameau de Verlaine, a enfin succombé lui-même, et a été à deux doigts de la mort. Ce fut alors que la désolation et la calamité a augmenté : les pauvres habitants se sont vus privés de tous secours spirituels et corporels, manquant de tout, chargés de famille et de dettes ; enfin cette malheureuse maladie, qui a duré presque deux mois à la plupart de ceux qui en ont été attaqués, en a conduit 12 grandes personnes au tombeau, ce qui fait à peu près le sixième des habitants du hameau. » Ils demandent en conséquence une diminution d'impositions. 21 septembre 1775. — Certificat du sieur Cambronne, curé d'Eppeville, attestant que ladite épidémie a régné dans le hameau de Verlaine. — Esmery-Hallon. — « Rôle de répartition.... de la somme de 750 l., pour les réparations du presbytère de la paroisse d'Esmery-Hallon », etc. 21 mai 1773. — Gollancourt. — « Rôle et répartition. ... de la somme de 634 l., 12 s., pour le prix des ouvrages et réparations du presbytère de Gollancourt », etc. 2 juin 1772. — Grécourt. — Mémoire de M. Delanne, sur une requête du sieur Dubois, curé de Grécourt, à l'effet de réparations à son presbytère. Nesle, 15 mai 1787. — Mémoire de M. Delanne, sur le même objet. Nesle, 28 juin 1787, — etc.

C. 1640. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1751-1773. — Ham. — « État exact fait par nous, maire, lieutenant et échevins de la ville de Ham, en conséquence et pour satisfaire aux ordres de Mgr. l'Intendant, à nous donnés par sa lettre du 24 mai 1751, servant d'instructions et représentations sur celui de Mgr. le garde des sceaux. » Ham, 7 juin 1751. — Lettre de M. Camus à l'Intendant, lui envoyant l'état qu'il lui a demandé des grains qui se trouvent chez divers particuliers, avec les observations suivantes : « Vous savez que la rivière de Somme, qui passe au faubourg de cette ville, borne votre généralité d'avec celle d'Amiens. Autrefois, c'était cette dernière qui garnissait nos marchés de blés ; aujourd'hui, et depuis près de six semaines, cette bonne coutume cesse, parce que tous les blattiers qui sont dans ce département, mènent les blés du côté d'Amiens, de Cambrai et autres villes de ce

canton, où il est encore plus cher que dans votre généralité, ce qui altère ce canton et y cause l'augmentation d'aujourd'hui. » Ham, 31 mai 1757. — « Copie de la lettre écrite par M. le duc de Choiseul à M. Tisson, à Versailles, le 14 juin 1766 », sur des plaintes portées par les maire et échevins de Ham, de ce qu'il a « ordonné tout nouvellement aux portiers de cette ville de n'en ouvrir les portes qu'à 4 heures du matin et de les fermer à 9 heures du soir, avec défense de les ouvrir pour qui que ce soit, pendant la nuit, sans votre permission. » Il lui fait remarquer tous les inconvénients de cette innovation. « Comme, dans ces circonstances, je ne vois pas que vous ayez eu de motifs recevables pour changer l'usage établi, et que j'ai lieu de penser que vous avez moins eu en vue de montrer votre exactitude sur le service, que de tirer une petite vengeance du dessous que vous avez eu dans vos contestations avec le maire, je vous avertis que, s'il me revient encore que vous fassiez quelque mauvaise difficulté aux magistrats et autres habitants de cette ville, j'en rendrai compte au Roi qui y mettra ordre. » — Lettre de M. Foy à l'Intendant, lui envoyant « le billet qui a été délivré par les officiers municipaux de cette ville, pour loger chez moi un maréchal des logis du régiment de Chartres. A l'arrivée de ce nouvel hôte, je fus trouver le maire, pour lui donner communication de la copie de la lettre de Mgr. le duc de Choiseul que vous avez bien voulu m'envoyer, et lui faire offre de fournitures. Il me dit qu'il ne voulait rien voir ni rien entendre, que M. l'Intendant m'avait assujetti au logement, que je logerais. Là-dessus, je me suis retiré, et je loge. » Ham, 8 juin 1764. — Lettre du duc de Choiseul à M. Méliand, intendant, lui demandant des éclaircissements sur des représentations faites par les officiers municipaux de Ham, relativement à des décisions qu'il a rendues au sujet de plusieurs particuliers de ladite ville qui prétendent être exempts du logement des gens de guerre. Versailles, 17 juin 1764. — « Observations de M. l'Intendant, sur les décisions par lui rendues au sujet de plusieurs particuliers de Ham, qui se prétendent exempts du logement des gens de guerre. » — Réponse du duc de Choiseul à l'Intendant. Compiègne, 25 juin 1764. — État des revenus et des charges de la ville de Ham. XVIIIe s. — Copie de la lettre écrite par MM. les officiers municipaux de la ville de Ham à M. Le Peletier, intendant de Soissons, le *(blanc)* mai 1773 », lui envoyant ledit état, pour montrer l'impossibilité où est leur ville de supporter la dépense des reconstruction, réparation et entretien des bâtiments servant à l'administration de la justice. Ils demandent l'extension de leur juridiction, et de plus, de « détacher de la mense abbatiale de l'abbaye de cette ville, la portion qu'elle a et qui lui a été autrefois concédée par un ancien seigneur de Ham, dans les moulins de cette ville, et la réunir également à son patrimoine, en laissant à la mense conventuelle de ladite abbaye, sa portion dans lesdits moulins. » — Lettre de l'Intendant au contrôleur général, lui envoyant et appuyant ledit mémoire. 1er juin 1773. — etc.

C. 1641. (Liasse.) — 39 pièces papier (1 plan).

1779-1786. — HAM. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise la ville de Ham à acquérir une maison sur la place de ladite ville, pour y caserner la maréchaussée. Soissons, 3 juillet 1779. — Lettres patentes qui autorisent ladite acquisition. 13 octobre 1779. — Lettre de M. Asselin, lieutenant de maire de Ham, sur la nécessité d'un nouvel emprunt, pour approprier ladite maison à usage de caserne, pour la maréchaussée. Ham, 2 novembre 1780. — Lettres du sieur Brouet à M. de Noirfosse, prévôt général de la maréchaussée du Soissonnais, sur ladite affaire. 28 novembre-17 décembre 1781. — Mémoire de M. Tupigny, sur une affaire relative à ladite caserne. « On a procédé à la nomination des officiers municipaux de la ville de Ham en 1779. Cette nomination ne s'est point faite sans beaucoup de bruit et de difficulté. Un certain nombre de personnes, sur lesquelles roulaient toujours les suffrages, allaient, à leur grande satisfaction, voir se perpétuer le même abus, lorsqu'on vit le lieutenant général (M. Lemercier de La Rivière), faisant lui-même la liste de ceux parmi lesquels la commune avait exclusivement à choisir, s'y inscrire et refuser d'y inscrire plusieurs personnes d'état à y être inscrites. Les yeux s'ouvrirent, et on vit échouer la cabale formée pour faire tomber le choix sur ceux de son parti. On fit une autre liste des sujets électifs, sur laquelle furent inscrites plusieurs personnes que le lieutenant général avait toujours exclues, et le choix tomba sur M. Foy, qui fut nommé maire, M. Asselin, avocat, lieutenant de maire, MM. Viéville, Toussain et Flamant, échevin, trésorier et secrétaire-greffier. S'il y a eu cabale dans cette nomination, je peux assurer, Monsieur, que feu M. Foy, ni M. Asselin n'y ont point trempé, non plus que les autres. Quoi qu'il en soit, pendant leur exercice, c'est-à-dire au commencement de 1779, le lieutenant de la maréchaussée leur a demandé, en exécution de la nouvelle ordonnance concernant la maréchaussée, que la brigade de Ham fût logée sur la Grande Rue ;.... il eût fallu faire alors une dépense de 3 à 4.000 l. aux bâtiments appartenant

à la ville, occupés par la brigade de la maréchaussée.» Ils ont considéré que la ville n'avait pas à loger la maréchaussée à ses frais, mais à ceux de toutes les paroisses du district. C'est en partant de ce point de vue qu'ils ont agi. Ham, 5 octobre 1782. — « État des ouvrages à faire aux casernes de la maréchaussée de Ham. » — « Mémoire à consulter », sur ladite affaire. — « État d'une maison dans son état actuel, située au bout de la place, qui était une auberge qui portait pour enseigne le *Comte d'Artois* ; cette maison faisant face sur la grande rue Notre-Dame, et une sortie sur le derrière, par une grande porte cochère donnant sur la rue de la Flaque aux Pourceaux. » — Mémoire des maire et échevins de Ham à l'Intendant, lui exposant que la maison acquise du sieur Foy, et destinée à faire une caserne de maréchaussée, n'a pas la solidité nécessaire, qu'il faudrait la reconstruire, et proposant de résilier ladite acquisition. Ham, 26 décembre 1781. — Réponse de l'Intendant aux officiers municipaux de Ham, leur montrant que leur demande n'est pas admissible. 24 octobre 1783. — « Plan et coupe des casernes de la maréchaussée de la ville de Ham, avec projet pour relever d'un étage l'aile à l'est du bâtiment », par M. Cormont. Clermont, 17 janvier 1784. — « Détail estimatif des dépenses à faire pour élever d'un étage l'aile des casernes de la maréchaussée de Ham », etc., par M. Cormont. Clermont, 17 janvier 1784.— « Extrait du registre aux actes de délibérations générales et assemblées des notables de la ville de Ham », relativement à ladite affaire. 22, 27 février 1784. Expédition du 2 mars. —Lettre de M. Tupigny à M. Leblanc, lui envoyant ladite délibération « prise par M. Lemercier, bailli de Ham, et le sieur Quin, son beau-frère, dans une soi-disant assemblée générale, sur la lettre de M. l'Intendant du 30 janvier dernier, et les devis et plan de M. de Courmont, concernant le logement de la maréchaussée..... Je dis prise par le bailli et son beau-frère, parce que depuis longtemps, et notamment pour cette affaire, personne ne se trouve auxdites assemblées, ou plutôt ces deux messieurs n'y invitent que des artisans qu'ils ont fait nommer députés, et qu'ils qualifient de représentant la commune. M. Lemercier porte ordinairement ses délibérations toutes dressées, ce qui en excluerait naturellement les personnes instruites et éclairées qui y ont droit, et qui s'en abstiendraient quand on leur ferait la justice de les y inviter. » Ham, 5 mars 1784. — Mémoire sur les casernes de maréchaussée de Ham. 28 février 1786. — Observations de M. Tupigny sur le projet d'ordonnance de l'Intendant, relativement aux casernes de la maréchaussée de Ham. Mars 1786, — etc.

C. 1642. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1781-1789. — HAM. — Mémoire de M. Tupigny-Cauvry, subdélégué, sur les octrois de la ville de Ham. Ham, 20 août 1781. — Lettre de M. Quin, maire de Ham, à l'Intendant, réclamant contre la mise à la charge de la ville de la réparation du pavé dans la chaussée qui la traverse. Ham, 13 mars 1787. — Réponse de l'Intendant au maire de Ham. — « Copie de la consultation des avocats du conseil des communautés », sur une contestation relative aux octrois de la ville de Ham. Soissons, 23 février 1789. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise la ville de Ham à plaider dans ladite affaire. Soissons, 28 février 1789. — « Renseignements sur les dépenses militaires de la ville de Ham. » 16 juin 1789, — etc.

C. 1643. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1785. — HAM. — Lettre du baron de Breteuil à M. d'Agay, intendant de Picardie, lui demandant des éclaircissements sur ce que les officiers municipaux de Ham se plaignent de ce que M. d'Avricourt, lieutenant de Roi de cette ville, veut nommer, au préjudice du droit qu'ils prétendent leur appartenir, à la place de portier de la porte de Noyon. Versailles, 13 janvier. — Lettre de M. d'Agay à l'intendant de Soissons, lui renvoyant ladite lettre, qui lui a été adressée par erreur. 20 janvier 1785. — Lettre de M. d'Avricourt à l'Intendant, pour lui expliquer les raisons qu'il a de prétendre au droit de nommer aux places de portier des portes de Ham. Ham, 20 janvier. — Enquête de M. Tupigny-Cauvry, subdélégué, sur ladite affaire. 11 février. — Mémoire de M. Tupigny à l'Intendant, sur le même objet, et les difficultés suscitées par le maire et les officiers municipaux de Ham. Ham, 14 février. — Lettre des officiers municipaux de Ham à l'Intendant, se plaignant de la partialité de M. Tupigny dans leur contestation avec le lieutenant de Roi. 14 février. — Mémoire de M. Tupigny sur ladite affaire. 30 mars. — Mémoire de l'Intendant au baron de Breteuil, sur ladite affaire. Soissons, mai, — etc.

C. 1644. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1778-1779. — MUILLE-VILLETTE. — « Rôle de répartition fait par nous, Alexandre-Philippe de Rassinnette, écuyer, licencié ès lois, subdélégué de l'intendance de Soissons au département de Ham...., de la somme de 993 l., 6 s., 8 d., pour le premier tiers du prix de la construction du presbytère de la paroisse de Muille-Villette », etc. 10 mai 1778. — Ordonnance de

l'Intendant, pour la communauté de Muille-Villette, contre celle de Brouchy, relativement au bois de Lannoy. 20 juin 1779, — etc.

C. 1645. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1783-1788. — NESLE. — Arrêt de la cour des Aides, rendu entre Louis-Augustin de Mailly, comte de Mailly, marquis de Nesle et de Mailly en Boulonnois, colonel du régiment Royal-Infanterie, premier et grand écuyer de la comtesse de Provence, d'une part, et Jean Patte, bourgeois de Nesle, ci-devant fermier des moulins de ladite ville, les asséeurs et collecteurs des tailles et autres impositions de ladite ville, et enfin les échevins, notables et officiers municipaux de ladite ville, de l'autre. 28 août 1783. — « Mémoire de frais et faux frais dus à M. Delanne, procureur au Parlement, pour avoir occupé à la cour des Aides pour les maire et échevins, officiers municipaux et habitants de la ville de Neelle », etc. Paris, 3 juin 1787. — Requête du sieur Delanne à l'Intendant, à l'effet d'imposer sur les habitants de Nesle, la somme de 692 l., 15 s., 3 d., qui lui reste due sur les frais dudit procès. Juin 1787. — « Extrait du registre aux délibérations de la ville de Neelle ». Délibération arrêtant de répartir ladite somme sur tous les habitants, au marc la livre de la taille. 22 juin 1787. — Rôle d'imposition de ladite somme. 28 octobre 1788, — etc.

C. 1646. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1786. — NESLE. — « Extrait du registre aux délibérations de la ville de Neelle. » Délibération arrêtant le moyen de lever sur les habitants la somme annuelle de 150 l., nécessaire pour l'entretien du pavé, le nettoiement et l'enlèvement des boues. 29 juillet. — Requête des officiers municipaux et habitants de Nesle à l'Intendant, à l'effet d'homologuer ladite délibération. — « Extrait du registre aux délibérations de la ville de Neelle. » Nouvelle délibération sur ladite affaire. 30 août. — Soumission par les laboureurs de la ville et faubourgs de Nesle, de faire les voitures et charrois nécessaires pour l'approche des matériaux employés à la réparation et entretien du pavé de la ville de Nesle. 30 août. — Mémoire de M. Delanne à l'Intendant, sur ladite affaire. Nesle, 2 septembre. — Ordonnance de l'Intendant, qui homologue la délibération du 29 juillet, provisoirement et sous le bon plaisir du Conseil. 15 octobre, — etc.

C. 1647. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1787-1788. — NESLE. — Mémoire de M. Delanne, subdélégué, sur une requête du sieur Goguet, maître de la poste aux chevaux de Nesle, tendant à ce qu'il lui soit permis d'avoir seul un troupeau de bêtes à laine. Nesle, 21 mai 1787. — Mémoire de MM. Charpentier et Brocheton, sur ladite affaire. Soissons, 28 mai 1787. — Lettre de M. Necker à la commission intermédiaire du Soissonnais, sur une requête du marquis de Nesle, propriétaire des offices municipaux de ladite ville, à l'effet d'être maintenu dans ce droit, et de déclarer nulle et illégale l'élection faite le 25 novembre 1787, de quatre membres et d'un syndic, pour compléter la municipalité. « Le Conseil a décidé que la délibération des habitants de Nesle, du 25 novembre 1787, portant nomination d'un syndic et de quatre adjoints, serait regardée, ainsi que tout ce qui s'en est ensuivi, comme nulle et non avenue. » Paris, 31 décembre 1788.

C. 1648. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1776-1788. — VILLESELVE. — « Role de répartition fait par nous, Alexandre-Philippe de Rassinnette,..... de la somme de 1.020 l., d'une part, pour le prix des ouvrages et réparations faites à la nef et au clocher de Villeselve », etc. Ham, 25 septembre 1776. — « Rôle de répartition.....de la somme de 314 l., 8 s., à laquelle M. le duc d'Aumont avait été imposé au rôle de réparation des nef et clocher de l'église de Villeselve, ordonnée être réimposée sur tous les propriétaires des fonds et habitants dudit village », etc. Ham, 2 octobre 1777. — VOYENNE. — Copie d'une requête des seigneur, curé et syndic de Voyenne, à l'assemblée de département de l'élection de Noyon, demandant à autoriser le syndic de ladite municipalité à prendre les voies de droit contre plusieurs particuliers de la paroisse, à l'effet de faire et poursuivre le recouvrement des sommes qu'ils doivent à la communauté, pour raison des portions de communes qu'ils tiennent d'elle à ferme. 1788.

C. 1649. (Liasse.) — 50 pièces papier.

1786-1789. — Corvée et contribution représentative. — Procès-verbal contre le sieur Cochet, maître de poste de Ham, pour un tas d'immondices déposées par lui sur la route, à l'entrée du faubourg, en venant de Noyon. 22 mai 1786. — Rôle de répartition de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Breuil, pour l'année 1788. — Id. 1789. — Id. Brouchy, 1788. — Id. Buverchy. 1788. — 1789. — Id. Eppeville 1788. — 1789. — Id. Ercheu 1788. — 1789. — Id. Esmery-Hallon 1788. — 1789. — Id. Grécourt. 1788. — 1789. — Id. Ham. 1788. — 1789. — Id. Hombleux et Bacquencourt, 1788. — 1789. — Id. Moyencourt. 1788. —

1789.— Id. Muille-Villette. 1788. — 1789. — Id. Nesle. 1788. — 1789. — Id. Quiquery. 1788. — 1789. — Id. Rouy-le-Grand. 1788. — 1789. — Id. Rouy-le-Petit. 1788. — 1789. — Id. Voyenne. 1788. — 1789, — etc.

C. 1650. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1738. — Droits féodaux. — Arrêt du conseil d'État, qui supprime un droit de travers ou péage par terre prétendu par le sieur Bouzier, seigneur d'Estouilly, sur la chaussée dudit lieu. Versailles, 1er juillet, — etc.

C. 1651. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1772-1790. — Fortifications et château de Ham. — « Direction de M. Pont-le-Roy. Toisé des ouvrages que le Roi a ordonné être faits, pour l'entretien de la fortification et bâtiments dépendant de la ville et château de Ham, pendant la présente année, exécutés par le sieur Clément, selon le marché qui lui a été passé le 18 juin, pour les trois années consécutives 1772, 1773 et 1774. » — Id. Direction de M. de Brouillard, travaux exécutés par Louis-Montain Apoix. 1777. — Id. 1778. — Id. 1779. — Id. Travaux exécutés par Jean-Marie Baudemont. 1780. — Id. 1781. – Id. 1782. — Id. Direction d'une partie de la Flandre, de la Picardie et de l'Artois. Travaux exécutés par Jean-Charles Apoix. 1783. — Id. 1784. — Id. Direction de M. Dajot. 1785. — Id. Direction de M. Duvignau. 1786. — Id. 1787. — Id. 1788.— Id. 1789. — Devis et conditions auxquels sera tenu de se conformer celui qui entreprendra les ouvrages à faire aux fortifications de Ham et aux bâtiments qui en dépendent, pendant les années 1787, 1788, 1789, 1790, 1791 et 1792 » ; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux au sieur Apoix. 27 mars 1787, — etc.

C. 1652. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1775-1778. — Fortifications et château de Ham. — « Copie de la lettre de M. le maréchal du Muy, à M. l'abbé de Breteuil », sur ce que le nommé François de la Croix, habitant de Ham, demande la permission de construire un moulin au bas de l'étang qui appartient au Roi, et qui est fermé par la chaussée de Noyon, sous le château de cette place, à charge de construire à ses frais un aqueduc. « Avant la démolition des fortifications de Ham, la porte de Noyon était couverte par un ouvrage à cornes, qui s'étendait à 172 toises au-delà de cette porte. Ainsi il n'y a point de doute que ce terrain sur lequel le nommé La Croix demande à établir un moulin, n'appartienne au Roi. » Versailles, 16 septembre 1775. — Lettre du prince de Montbarey à l'Intendant d'Amiens, sur un mémoire par lequel le duc d'Orléans demande que toutes les dépendances des anciennes fortifications de Ham et de celles extérieures du château, soient déclarées faire partie de son apanage. Marly, 22 mai 1778. — Lettre de l'intendant d'Amiens à celui de Soissons, lui renvoyant la précédente, qui lui a été adressée par erreur. Amiens, 26 mai 1778. — Mémoire de M. Tontu sur la réclamation du duc d'Orléans. Noyon, 20 juin 1778. — Mémoire de l'Intendant à l'abbé de Breteuil, sur ladite affaire. 28 juin 1778. — Id. au prince de Montbarey. 28 juillet 1778. — Deux mémoires non datés sur le même objet, — etc.

C. 1653. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1779-1788. — Fortifications et château de Ham. — « État des personnes détenues au château de Ham, en vertu d'ordres du Roi, et de celles qui en sont sorties pendant le courant de l'année 1779. » — Id. 1780. — Id. 1781. — Id. 1782. — Id. 1784. — Id. 1788. — Dans tous ces états figure le comte de Lautrec, enfermé par ordre du Roi, signé de M. Voyer d'Argenson, du 23 juillet 1754, pour violences et menaces. Le dernier état, de 1788, porte la mention : « est devenu tout à fait imbécile », — etc.

C. 1654. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1781-1784. — Fortifications et château de Ham.— « Procès-verbal de visite faite à la chapelle du château de Ham », et état des objets nécessaires pour en compléter le mobilier, par le chevalier d'Avricourt, commissaire des guerres. 25 juin 1781. — « Adjudication de fournitures de linges, ornements, etc., pour l'usage de la chapelle du château. » 10 juillet 1782. — Lettre de M. de Boiscler à l'Intendant, sur une augmentation à donner à l'adjudicataire des fournitures susdites sur le prix de son adjudication, à cause de changements reconnus nécessaires aux conditions de celle-ci. Il observe en outre que c'est le château qui doit faire la fourniture de la cire, du pain et du vin nécessaires à la célébration de la messe. « On en chargeait le cantinier, moyennant la rétribution ; mais il s'en acquittait si mal et si négligemment, donnant du suif pour de la cire, des restes de vin éventé ou mêlé d'eau, laissant quelquefois manquer de pain, que, pour obvier à tous ces inconvénients, l'aumônier prit le parti de fournir lui-même et à ses frais, ce qui était nécessaire au sacrifice..... L'abbaye désirerait que, pour la suite il lui fût alloué ce qu'on donnait ou devait donner précédemment au cantinier pour cette dépense, qu'on évalue à une dizaine d'écus, et qu'on voulût bien, en même temps, porter les honoraires de l'aumônier de Ham, à

150 l., au lieu de 140 dont il jouit, les appointements de la plupart des aumôniers des châteaux-forts étant portés à ce premier taux de 150 l. Il n'y a point de religieux mendiants à Ham : l'abbaye est desservie par des Genovéfains. La messe du château la met dans la nécessité d'avoir habituellement un prêtre de plus qu'il n'en faut pour le service de la maison. » Ham, 12 janvier 1783. — Mémoires de fournitures communes pour l'usage du château, — etc.

C. 1655. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1785. — Fortifications et château de Ham. — Lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant, sur les travaux à faire, pour continuer et achever le rétablissement des bâtiments militaires du château de Ham. Versailles, 10 mars. — « Procès-verbal de vente au profit du Roi, d'effets hors de service et d'arbres morts ou dépérissants. » 13 mai, — etc.

C. 1656. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1790. — Invalides. — Rôle de paiement des invalides de la compagnie de Soissons, subdélégation de Ham. 1er semestre 1790, — etc.

C. 1657. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1688-1782. — Ponts et Chaussées. — « Ouvrages à faire en terre au bout de la chaussée de la ville de Ham, jusqu'au pont d'Allemagne, et encore une en terre, proche la maison du nommé La Roche, le tout sur le chemin de Ham à Amiens. » 3 février 1688. — « Réception de la chaussée de sable faite au bout du pavé de la ville de Ham, sur le chemin d'Amiens. » 7 octobre 1688. — « Ouvrage à faire entre la porte de la ville de Ham et le faubourg de St-Sulpice, chemin à St-Quentin. » Soissons, 20 avril 1714. — « Devis pour la construction d'une arche de maçonnerie et d'une chaussée de pavé à la sortie de Guiscart, du côté de Ham, chemin de Paris en Flandre. » Soissons, 10 mai 1715. — « Devis du pavé à remanier à bout dans la ville de Ham, chemin de Paris en Flandre. » 10 mai 1715. — « Devis d'une chaussée à faire près de Ham, à Eppeville, grande route d'Amiens à St-Quentin. » 11 mai 1720.— « Devis d'un pont à faire en maçonnerie, en place du pont de bois appelé le Pont d'Allemagne, proche Ham, sur la route de Ham à Amiens. » Soissons, 5 juillet 1722. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, sur ce que la marquise de Nesle demande qu'on fasse travailler au chemin de Roye à Ham, sur Nesle. Paris, 2 février 1782.

C. 1658. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1757-1758. — Ponts et Chaussées. — Lettre de M. de Certon, relativement à la réparation du pont de Pont-l'Évêque, dit Pont aux Changes. Noyon, 19 avril 1757. — Lettre de M. de Certon, sur la construction d'un nouveau chemin de Noyon à la chapelle de Saint-Quirin. Noyon, 13 avril 1758. — Lettre de M. de Certon sur ce que les habitants de la paroisse du Plessis de Roye se plaignent d'être chargés de voiturer 8.000 pavés de grès, des bois de Thiescourt à Gournay, ce qui fait une distance d'au moins 4 lieues. Noyon, 20 juillet 1758. — « État d'indication des ouvrages à faire et des paroisses proposées pour l'exécuter. Corvée d'automne 1758. » — « État des chevaux de la paroisse du Plessis de Roye, conforme à celui remis au brigadier de la maréchaussée de Gournay, par le syndic de ladite paroisse. » XVIIIe s., — etc.

C. 1659. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1780-1781. — Ponts et Chaussées. — Lettre de M. de Cotte à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements sur un mémoire de la marquise de Nesle, qui se plaint du mauvais état du pavé de ladite ville et demande qu'on le fasse réparer sur les fonds des ponts et chaussées. Paris, 8 juillet 1780. — « Rapport de l'ingénieur au mémoire concernant la traverse de la ville de Nesle », par M. Dumez. Soissons, 23 août 1780. — Réponse de l'Intendant à M. de Cotte. 30 août 1780. — Lettre de l'Intendant à la marquise de Nesle, sur ladite affaire. 30 août 1780. — Lettre de M. Necker à l'Intendant, l'informant qu'en raison de la nécessité urgente des réparations demandées, de l'impossibilité absolue d'exiger une contribution de la ville, qui n'a aucun revenu, et des sacrifices que fait personnellement le marquis de Nesle, pour subvenir en partie à cette dépense, le Roi a bien voulu accueillir sa demande, jusqu'à concurrence de la somme de 3.000 l. payables en deux ans. Versailles, 19 octobre 1780. — Requête de la marquise de Nesle, demandant des corvées pour l'approche des matériaux nécessaires auxdits travaux. v. 1781. — etc.

C. 1660. (Liasse.) — 11 pièces papier (1 plan).

1786-1787. — Ponts et Chaussées. — Lettre de M. Delanne à l'Intendant, lui envoyant une requête des maîtres de poste de Nesle et de Beauvais, sur le mauvais état des ponts de Voyenne. Nesle, 20 mai 1786. — « Rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur la requête des seigneur et habitants de la paroisse de Voyenne, tendant à exposer le mauvais état des ponts construits jadis à leurs frais..... et à demander en conséquence une exemption des corvées royales, pour s'employer de préférence aux constructions ci-

dessus », etc., par M. Duperron. Soissons 30 mai 1786. — Rapport dudit ingénieur, sur la requête des maîtres de poste de Nesle et de Beauvais, concernant les ponts de Voyenne. Soissons, 31 mai 1786. — Ordonnance de l'Intendant, qui décharge les habitants de Voyenne de la corvée de la présente année, à la charge d'exécuter lesdits travaux. 3 juin 1786. — Lettre de MM. Tondu de Muiroger et Cormont à l'Intendant, sur l'inspection qu'ils viennent de faire dans l'élection de Noyon. Ils s'appesantissent surtout sur le mauvais état de l'église St-Pierre de Ham. Noyon, 27 mai 1787. — « Extrait du registre aux actes de délibérations de la paroisse St-Pierre de Ham », sur le mauvais état de ladite église et sa réunion proposée à l'abbaye de ladite ville. 7 novembre 1784, 11 juin 1787. Expédition du 26 juin 1787. — Lettre de M. Tupigny à l'Intendant, sur ladite affaire. Ham, 4 juillet 1787. — Plan de la traverse de la ville de Ham. XVIIIe s., — etc.

C. 1661. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1782. — Justice. — Lettre de M. Amelot à l'Intendant, lui demandant des éclaircissements et son avis sur un projet d'acte et un projet de lettres patentes concernant un échange entre le marquis de Nesle et M. de Maissemi, et un remplacement dans la substitution de la maison de Mailly. Versailles, 5 septembre. — Mémoire de M. Delanne, subdélégué, sur ladite affaire. Nesle, 14 septembre, — etc.

C. 1662. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1749. — Établissements de bienfaisance. — « Hôtel-Dieu de Ham. 1er état pour être envoyé à Mgr. Méliand, intendant de la généralité de Soissons, en conséquence de sa lettre adressée aux administrateurs dudit Hôtel-Dieu, le 27 septembre dernier, ledit état contenant l'extrait des titres, lettres patentes et des arrêts du conseil d'État rendus en faveur de ladite maison. » Ham, 22 octobre 1749. — « 2e état contenant les fonds et revenus annuels, tant de l'ancien domaine de cet Hôtel-Dieu, que des maladreries de St-Jean de Ham et de Fonchette y réunies, avec la proportion qui se trouve entre ces revenus et le nombre des pauvres que cette maison est susceptible de recevoir. » Ham, 22 octobre 1749. — « 3e état contenant les charges locales annuelles, les dépenses générales ordinaires et les extraordinaires, honoraires de médecins, gages des sœurs de Charité et autres personnes nécessaires pour le service de la maison, ensemble ce qui concerne l'administration. » Ham, 22 octobre 1749. — « 4e état contenant les observations relatives aux 5e, 6e, 7e et 8e articles du mémoire envoyé par mon dit seigneur l'Intendant. » Ham, 22 octobre 1749. — « Hôtel-Dieu de Nesle. Réponse aux mémoires envoyés par Mgr. l'évêque de Noyon et par Mgr. l'Intendant de Soissons, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la ville de Neelle, diocèse de Noyon. » XVIIIe s.

C. 1663. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1781-1790. — Établissements de bienfaisance. — Lettre des administrateurs de l'Hôtel-Dieu et hôpital St-Jean de Nesle, à l'Intendant, lui envoyant l'état des enfants trouvés exposés et reçus dans ledit établissement, et lui demandant des secours. Nesle, 3 janvier 1781. — Requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Nesle à M. Necker, à l'effet d'obtenir des secours, pour indemniser ledit établissement des charges que lui impose le nombre considérable d'enfants trouvés qu'il est obligé de recevoir. Nesle, 15 mars 1781. — Correspondance relative aux enfants trouvés reçus à l'Hôtel-Dieu de Nesle. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que M. Lambert a signé un ordre de 7.183 l. 4 s. 8 d., sur le trésor royal, pour le remboursement de la dépense occasionnée à l'hôpital de Nesle par les enfants trouvés. Paris, 24 janvier 1788. — « Extrait des registres du bailliage du marquisat de Neelle. » Procès-verbal de présentation de deux enfants à l'hôpital de Nesle. 3 mars 1788. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant, l'informant que le contrôleur général ne peut pas autoriser l'hôpital de Nesle à faire l'emprunt qu'il demande. Paris, 15 mars 1788, — etc.

Subdélégation d'Abbeville.

C. 1664. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1776-1780. — Abbeville. — « Devis des ouvrages et réparations à faire à l'église St-Gilles d'Abbeville, conformément au procès-verbal de la visite qui en a été faite le 16 avril 1776. » Réfection de la voûte du bas-côté nord ; placement de tirants de fer pour résister à la poussée ; réparation de lézardes à la tour ; travaux aux chéneaux ; réfection des amortissements des piliers buttants du côté nord ; travaux à la couverture, etc., par M. Dubois. Abbeville, 10 mai 1776 ; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 5-26 août 1776. — Arrangement entre l'adjudicataire desdits travaux et les propriétaires et habitants de la paroisse St-Gilles. 20 juin 1779. — Beauchamp. — « Devis du presbytère en neuf de Beauchamps lez Gamaches. » 15 mai 1776 ; et Procès-verbal d'adjudication des travaux dudit presbytère. 14 août 1776. — « Adjudication des matériaux

du presbytère de Beauchamps. » 11 août 1776. — Bouvincourt. — « Presbytère de Bouvincourt. Construction d'un logement, en la place de celui bâti par feu M. Beaurain. » Adjudication. 27 janvier 1779. — Doudelainville. — « Visite du presbytère de la paroisse de Doudelainville. » 26 mai 1780, — etc.

C. 1665. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1777-1789. — Eaucourt. — Requête d'Adrien Duhamel, sous-brigadier des fermes au poste du Moulin-Bleu, à l'Intendant, à l'effet d'être payé de ce qui peut lui être dû par le sieur Tripier, adjudicataire de la portion de commune d'Eaucourt, dont le produit devait être employé à acquitter les frais du procès relatif à la reconstruction de l'église de cette paroisse. 12 novembre 1788. — Épagne. — Procès-verbal d'assemblée des habitants d'Épagne, relativement à des réparations à faire au pont dudit lieu. 8 février 1778. — « Visite du pont d'Épagne. » 7 mars 1778 ; et procès-verbal d'adjudication des travaux à y faire. 18 mars 1778. — Devis des réparations du presbytère d'Épagne. 8 mars 1780 ; procès-verbal d'adjudication desdites réparations. 4 mai 1780. — Épagnette. — Lettre de l'Intendant à M. Delegorgue, lui demandant son avis sur une requête des habitants d'Épagnette, qui demandent l'autorisation de mettre en réserve une portion d'environ 12 journaux de leurs communes, pour le paiement des charges annuelles de leur communauté. 26 avril 1787. — « Etat des charges de la communauté d'Épagnette. » — Ercourt. — « Visite et devis détaillé du logement personnel du sieur curé de la paroisse d'Ercourt, du 21 juillet 1778 » ; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 26 octobre 1779. — Gamaches. — « Visite et devis du presbytère de la paroisse de Gamaches, du 2 juillet 1777 » ; et procès-verbal d'adjudication des travaux dudit presbytère. 19 mars 1778. — Expertise desdits travaux. 11 novembre 1779. — Huppy. — Requête au bureau intermédiaire du département d'Abbeville, par l'assemblée municipale d'Huppy, relative au recouvrement de la collecte pour la reconstruction du presbytère dudit lieu. 11 décembre 1788. — « Extrait de la séance du 16 janvier 1789, de la commission intermédiaire provinciale de la généralité d'Amiens », sur le même objet. Expédition du 13 février, — etc.

C. 1666. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1775-1788. — Liercourt. — Lettre de l'Intendant à M. de Branlicourt, sur le curage des fossés de Liercourt et de Duncq. 27 septembre 1775. — Long. — « Devis des réparations à faire au petit pont de Long, dit le Pont des Planches, et à la maison vicariale. » 2 mai 1780 ; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 9 mai 1780. — Réception des travaux du presbytère de Long. 12 juillet 1785. — Maisnières. — « Devis des réparations à faire au presbytère de la paroisse de Maisnières. » 10 septembre 1776 ; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 15 mai 1777. — « Devis estimatif de quelques nouvelles dégradations survenues au presbytère de la paroisse de Mesnières, depuis la visite qui en a été faite le mois de septembre dernier. » 25 juin 1777. — Nampont-Saint-Martin. — « Adjudication de 2.615 toises, 3 pieds, de curement à faire au canal de Nampont. » 30 septembre 1777. — Ordonnance de l'Intendant, qui prescrit qu'il sera sans délai procédé au rôle de répartition de la somme à laquelle ont été adjugés les travaux du canal de Nampont, etc. 22 novembre 1780. — Oisemont. — « État des frais et dépenses, pour parvenir à l'établissement d'une caserne destinée à loger la brigade de maréchaussée établie à la résidence du bourg d'Oisemont », etc. 1778. — Pont-Remy. — Délibération des syndic, principaux habitants et propriétaires externes de Pont-Remy, relative à des réparations à faire au presbytère dudit lieu. 6 mars 1785. — Tours-en-Vimeux. — Requête de Pierre Leroy, entrepreneur à Abbeville, à l'Intendant, à l'effet de faire procéder à la réception des travaux qu'il a exécutés au presbytère de Tours. 11 décembre 1787. — Villers-sous-Ailly. — « Visite de l'église de Villers-sous-Ailly. » 6 mars 1776. — « Église de Villers-sous-Ailly. Devis pour la construction d'une nef neuve, d'une tour et de son clocher, et d'un baptistère », par Claude-Salomon Noël, architecte à Abbeville. 19 juillet 1775 ; et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 6 août 1776, — etc.

Subdélégation d'Albert.

C. 1667. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1788 — Administration communale. — Lettre de l'Intendant à M. Balis, subdélégué, lui demandant des renseignements sur l'état des corps municipaux établis dans les petites villes et bourgs de sa subdélégation. 23 avril. — Lettre de l'Intendant à M. Balis, lui envoyant un arrêt du Conseil sur les protestations, arrêtés et délibérations des cours, corps et communautés, contre les nouvelles lois. 3 juillet.

C. 1668. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1782-1788. — Albert. — Procès-verbal de visite des réparations à faire au presbytère d'Albert. 11 octo-

bre 1782; et adjudication desdites réparations. 7 janvier 1783. — Lettre de l'Intendant au subdélégué, relativement auxdits travaux. Il voit « avec peine que la mésintelligence qui règne entre les membres de cette communauté, s'oppose à la conclusion des affaires qui doivent faire l'objet des délibérations. » 13 mars 1785. — Requête de Dominique Lasanté à l'Intendant, se plaignant de ce que les maire, échevins et principaux habitants d'Albert refusent de lui communiquer copie du rôle des tailles, pour faire le rôle de répartition de la somme due pour les réparations du presbytère. 30 juillet 1785. — Autre requête du sieur Lasanté, sur le même objet. 7 novembre 1785. — Lettre de l'Intendant à M. Balis, subdélégué, le priant de faire procéder sans délai à l'imposition du prix desdits travaux. 5 janvier 1786. — Nouvelle requête du sieur Lasanté à l'Intendant, se plaignant du mauvais vouloir des officiers municipaux d'Albert à faire ladite imposition. 12 avril 1786. — Ordonnance de l'Intendant, relative à ladite imposition. 13 avril 1785. — Requête de plusieurs laboureurs d'Albert, qui demandent qu'il soit enjoint à l'entrepreneur des tâches de corvée, sur la route d'Amiens à Albert, de pratiquer une pente douce à la sortie de cette dernière ville, pour pouvoir communiquer à leurs exploitations, et voiturer leurs récoltes. 7 août 1785. — Lettre de l'Intendant au subdélégué, le priant de donner ordre aux officiers municipaux d'Albert de réparer le pavé de la traverse de leur ville. Amiens, 20 septembre 1785. — Lettre de l'Intendant au subdélégué, sur ce qu'il paraît « que les officiers municipaux d'Albert, pour se conformer aux ordres qui leur ont été donnés de faire réparer le pavé de leur ville, y font travailler en effet depuis quelques jours, mais que le travail qu'ils font faire est mal entendu, puisqu'ils font enlever le pavé du faubourg de Corbie, pour paver celui appelé le faubourg de Bapaume. » Il lui en demande un procès-verbal. 28 octobre 1785. — Lettre de l'Intendant à M. Balis, subdélégué, sur le mauvais état du pavé de la traverse d'Albert. 5 avril 1787. — « Extrait du registre aux ordonnances de paiements de l'hôtel-de-ville d'Albert, faits aux ouvriers qui ont travaillé à la réparation de la traverse du pavé de ladite ville. » 24 décembre 1787. — Lettre de l'Intendant au subdélégué, relativement à la construction de cimetières pour les non catholiques. 10 avril 1788, — etc.

C. 1669. (Liasse.) — 22 pièces papier (3 plans).

1785-1789. — Albert. — Lettre de M. Maugendre à M. Balis, subdélégué, relativement à des réparations à faire à la nef de l'église d'Albert. Amiens, 30 janvier 1785 — « Élévation du pignon de la nef de l'église d'Albert. » — Plan de la façade de ladite église. — Projet de façade à deux tours pour ladite église. — Correspondance relative auxdites réparations. — Procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 4 juillet 1789, — etc.

C. 1670. (Liasse.) — 34 pièces papier (1 plan).

1739-1788. — Bouzincourt. — « Mémoire en réponse à la lettre du conseil de S. A. S., au sujet de ce que Lescavlé, de Bouzincourt, se plaint qu'on veut prendre une partie de son terrain, pour élargir une rue de ce village. » 19 août 1739. — Contalmaison. — Lettre de l'Intendant à M. Balis, subdélégué, relativement à la reconstruction du presbytère de Contalmaison. 19 mars 1785. — Correspondance relative à ladite affaire. — Procès-verbal de visite des travaux à faire au presbytère de Contalmaison, et procès-verbal d'adjudication desdits travaux. 14 juillet 1785. — Plan dudit presbytère. — Requête à l'Intendant par Henri-Marin Prudhomme, intendant des affaires du marquis de Lameth, se plaignant de ce que M. de Contalmaison, parent du curé dudit lieu, le syndic, le magister, un aumônier et quatre autres particuliers, demandent que ledit presbytère soit reconstruit à neuf, malgré le rapport de l'expert. 6 juin 1785. — Requête de Dominique Lasanté à l'Intendant, à l'effet qu'il soit procédé à la visite desdites réparations, dont il est l'entrepreneur. 20 mai 1787, — etc.

C. 1671. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1780-1788. — Englebelmer. — Procès-verbal d'adjudication des travaux à faire au presbytère d'Englebelmer et Vitermont. 26 juin 1780. — Grandcourt. — Lettre de l'Intendant à M. Balis, subdélégué, sur une requête des habitants de Grandcourt, qui demandent le paiement des 150 l. à eux accordées pour les réparations de leurs rues. 30 juillet 1785. — Laneuville-lès-Bray. — Requête des syndic et habitants de Laneuville-lès-Bray à l'Intendant, à l'effet d'ordonner que, sur le prix du bail judiciaire des moulins de Bray, il soit tiré une somme pour la reconstruction du pont de Laneuville, qui tombe en ruines. 8 juillet 1786. — Correspondance relative à ladite affaire. — Lettre de l'Intendant à M. Balis, sur ce que le propriétaire du moulin de Laneuville, qui est tenu à l'entretien dudit pont, prétend que sa reconstruction ne doit pas être à sa charge. Amiens, 31 juillet 1787. — Pozières. — Lettre de l'Intendant à M. Balis, relativement à un procès-verbal dressé par les cavaliers de la maréchaussée, le 14 de ce mois, « qui

constate les ordres donnés le 11 au nommé Bertoux, syndic de la paroisse de Pys, d'envoyer le lendemain 15 hommes au village de Pozière, où régnait un incendie, avec une voiture et les instruments nécessaires pour parvenir à éteindre le feu. Il y a joint une lettre de ce syndic, contenant les noms des habitants qu'il avait choisis pour ce service, auquel ils se sont refusés, sur le fondement que, quelque temps auparavant, ceux de Pozière avaient qualifié tous les habitants de Pys de voleurs, et sous le prétexte qu'on n'avait pas besoin d'eux pour travailler à cette sorte d'ouvrage. Quelque sujet de mécontentement qu'eût la communauté de la part de ses voisins, tout esprit de vengeance devait céder dans de pareilles circonstances. Toutes les fois que j'ai déféré de tels refus au ministre, il n'a point hésité à expédier des ordres du Roi, pour punir de prison les rebelles. Je n'ai été arrêté dans cette occasion, que par la considération du grand nombre de gens à punir. Comme il suffit que l'on fasse justice de quelques particuliers, pour avertir les communautés de leurs devoirs, vous me ferez plaisir de vérifier exactement quels sont les plus coupables, et me marquer leurs noms le plus incessamment possible, parcequ'il faut que la punition soit prompte en semblable matière. Il n'a pu m'échapper de remarquer la récompense qu'ont reçue de vous les deux habitants d'Auvillers qui se sont le plus distingués par leur courage. Je vous en témoigne bien sincèrement toute ma satisfaction. » 23 mai 1786. — « État des incendiés du village de Pozières, auxquels il a été donné par ordre de M. l'Intendant une somme de 90 l. pour se procurer du pain. » 24 mai 1786. — Lettre de l'Intendant au subdélégué, le priant de faire venir et de réprimander un particulier de Thiepval, qui, averti par le syndic du lieu d'aller à Pozières enlever les décombres de l'incendie, aurait répondu « qu'il n'irait pas, et qu'il se moquait de ses menaces. » 30 mai 1786. — Pys. — Lettre de l'Intendant à M. de la Borie, subdélégué, relativement à la construction de granges au presbytère de Pys. 18 mars 1780. — Requête des fabriciens de Pys à l'Intendant, demandant pour leur église, qui a été détruite par l'incendie du 31 août 1779, les mêmes bienfaits qu'aux autres incendiés de la paroisse, relativement à la couverture. — Lettre de l'Intendant au subdélégué, lui marquant que le secours accordé par le gouvernement est destiné pour les seuls habitants taillables, et que sa modicité ne permet pas d'y faire participer les propriétaires externes, sur lesquels retombe la plus grande partie de la dépense pour les reconstructions et entretiens d'églises. 7 novembre 1780. — Lettre de l'Intendant à M. Balis, subdélégué, relativement à l'incendie qui, dans la nuit du 9 au 10 novembre, a détruit six maisons à Pys. 16 novembre 1786. — « État des pertes souffertes par la grêle de la paroisse de Pys, du 19 septembre 1787. » — « État de distribution des secours accordés aux incendiés à Pys, qui ont fait couvrir en tuiles leurs nouvelles maisons. » 29 septembre 1787. — « État des incendiés de la paroisse de Pys, arrivé la nuit du 16 au 17 octobre 1788. » 13 novembre 1788. — Thiepval. — Lettre de l'Intendant à M. Balis, subdélégué, sur la réclamation par les habitants de Thiepval d'une somme de 300 l. à eux promise pour la réparation des rues de leur village. Amiens, 27 août 1785, — etc.

Subdélégation d'Amiens.

C. 1672. (Liasse.) — 1 pièce papier.

1790. — « État des papiers de la subdélégation d'Amiens remis au bureau de l'Intendance, en exécution de la lettre de M. d'Agay, du 21 juillet 1790. » Amiens, 4 août 1790.

C. 1673. (Liasse.) — 156 pièces papier.

1786. — Santé publique, médecine. — État des sages-femmes des paroisses de : Abancourt-Warfusée. — Agnières. — Ailly-sur-Somme. — Airaines (Saint-Denis). — Allery. — Aubercourt. — Aubigny. — Aumâtre. — Aumont. — Avelesges. — Avesnes près Ste-Larme. — Bacouel, Plachy et Buyon. — Bailleul. — Beaucamp-le-Vieil. — Belleuse. — Bergicourt. — Berny-sur-Noye. — Bettencourt-Rivière. — Biencourt. — Blergie. — Boisrault. — Bougainville. — Bouillancourt-en-Sery. — Boves. — Bray-les-Mareuil. — Breilly-sur-Somme. — Briquemesnil. — Bussy-les-Poix. — Cachy. — Cagny. — Camps-en-Amiénois. — Caubert. — Caulières. — Cerisy-Buleux. — Cerisy-Gailly. — Citerne et Yonville. — Clairy. — Condé-Folie. — Conty (Saint-Antoine). — Cottenchy. — Courcelles-sous-Moyencourt. — Creuse. — Croÿ-Wailly. — Damereaucourt. — Dargies. — Dreuil-les-Molliens. — Dromesnil. — Dury. Épaumesnil. — Élencourt. — Esserteaux. — Estrées. — Étrejust. — Flers. — Fleury. — Flixecourt. — Formeries. — Fouilloy. — Fourdrinoy. — Fransures. — Frémontiers. — Fresne-Tilloloy. — Fresnoy-au-Val. — Fressenneville. — Fricamps. — Frucourt. — Gamaches. — Gentelles. — Glisy. — Gollencourt. — Gouy-l'Hôpital. — Grandvilliers. — Guignemicourt. — Guizancourt. — Guyencourt. — Halliviller. — Hamel. — Hangard. — Hangest-sur-Somme. — Hescamps. — Jumel. — Lachaussée-lès-Picquigny. — La Faloise. — Lagrandville-Rogy. — Lignières-Châtelain. — Lignières-Fou-

caucourt. — Lœuilly. — Longueau. — Mérélessart. — Méricourt-en-Vimeux. — Le Mesge. — Miannay-Lambercourt. — Molliens-en-Beauvoisis. — Molliens-Vidame. — Monchel. — Monsures. — Montagne. — Morcourt. — Moyencourt. — Namps-au-Val. — Neuville-Saint-Germain. — Neuville-lès-Lœuilly. — Offignies. — Oisemont. — Oresmeaux. — Picquigny. — Pissy. — Poix. — Prousel et Fossemanant. — Quesnoy-sous-Airaines. — Quevauvillers. — Remiencourt. — Revelles. — Riencourt. — Romescamps. — Rumaisnil. — Rumigny. — Sains, St Fuscien et Petit-Cagny. — St-Mauvis. — St-Maxent. — St-Thibault. — Saisseval. — Saleux. — St-Aubin-Montenoy. — Sarcus. — Sarnoy. — Senarpont. — Senarpont, Réderie, Bernapré et dépendances. — Seux. — Sommereux. — Soues. — Taisnil. — Thieulloy et Fay. — Thieulloy-la-Ville. — Tilloy-les-Conty. — Tilloy-Floriville. — Tœufles. — Tronchoy et Bezencourt. — Vaux-Marquenneville. — Vergies. — Vers-Hébécourt. — Viefvillers. — Villers-Bretonneux. — Vismes. — Warlus. — Wiry au Mont, au Val et Woirel, — etc.

C. 1674. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1786-1789. — Agriculture et subsistances. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, lui demandant un état des précautions qui ont été prises dans sa subdélégation, pour combattre la sécheresse du printemps précédent, qui a été si nuisible à l'agriculture, dans la vue de concourir à un recueil que doit publier le ministère, pour servir à l'avenir dans des circonstances analogues. Il lui fait en outre plusieurs recommandations, pour assurer la récolte de l'année suivante. 5 janvier 1786. — Lettre de M. Roger à M. Derveloy, lui fournissant les renseignements demandés par l'Intendant. Hamel, 18 janvier 1786. — Réponse de M. Derveloy à l'Intendant. 21 janvier 1786. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, sur une plainte faite au gouvernement par les officiers municipaux d'Amiens, de ce que les meuniers veulent exiger en nature de grains, le droit de mouture. Amiens, 7 juin 1789.

C. 1675. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1741-1789. — Industrie. — Lettre des frères Van Robais à M. Dumollin, subdélégué général, relativement à un mémoire qu'ils ont envoyé à M. Turbert, pour réclamer contre un établissement créé par André Picot, dans les villages d'Ansennes et de Montières, et réclamant contre le projet du maire d'Abbeville, de leur donner des soldats à loger, lors du prochain passage des troupes. Abbeville, 29 mars 1744. — « Mémoire des sieurs Van Robais, entrepreneurs de la manufacture royale de draps fins à Abbeville, pour servir de supplément à celui qu'ils ont remis le 25 mars 1744 au sieur Turbert, inspecteur des manufactures à Amiens, contre l'établissement proposé par le sieur André Picot, d'une fabrique de différentes sortes de draps, serges et flanelles, tant en laines étrangères qu'en laines du pays, de même que des étoffes de fil et coton dans les villages d'Ancenne et de Montière. » 7 septembre 1744. — Arrêt du conseil d'État, qui interdit la manufacture du sieur Picot. Camp devant Fribourg, 26 octobre 1744. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, sur une demande par les sieurs et demoiselles Bretaigne, à l'effet d'obtenir du Roi un terrain de deux à trois journaux, dit la plaine de Saint-Pierre, à Amiens, pour y établir une blanchisserie de velours et de toiles de coton. 12 avril 1788. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, sur ce que le sieur Macloud, sujet anglais, réclame une gratification qui lui aurait été promise, pour l'introduction en France, dans la manufacture royale des velours de coton d'Amiens, de la navette volante. Amiens, 22 février 1789. — Lettre de MM. Morgand et Massey, entrepreneurs de la manufacture royale des velours de coton d'Amiens, à M. Derveloy, sur ladite affaire. Amiens, 28 février 1789. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui marquant que les commissaires du bureau du commerce ont pensé que la réclamation du sieur Macloud ne méritait aucun égard. Amiens, 1er avril 1789, — etc.

C. 1676. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1788. — Commerce. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui demandant des renseignements sur les villes ou bourgs de sa subdélégation, où il existe des charges, des offices de courtiers et agents de change, de jurés-auneurs, etc. 18 mars. — Lettre des officiers municipaux d'Amiens, envoyant un mémoire contenant les renseignements demandés. Amiens, 4 avril. — « Questions relatives aux offices ou commissions, dont les droits pèsent sur le commerce. » — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui demandant un état des foires et marchés de sa subdélégation où les seigneurs perçoivent des droits. 13 août, — etc.

C. 1677. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1783-1787. — Administration communale. — « Noms de communautés à qui il est accordé du tourbage. » XVIIIe s., — etc.

C. 1678. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1782. — AILLY-SUR-SOMME. — Ordonnance de l'In-

tendant, qui prescrit qu'il sera procédé à la reconnaissance de la portion de terrain qui doit servir de séparation aux marais des paroisses d'Ailly-sur-Somme et de Saint-Sauveur. 6 octobre. — Procès-verbal de la reconnaissance de la limite de séparation des paroisses d'Ailly-sur-Somme et de Saint-Sauveur. 28 octobre. — « Récapitulation du compte des frais et avances des communautés d'Ailly et de Saint-Sauveur. » 28 octobre. — Mémoire de l'Intendant sur ladite affaire. 30 octobre. — Adjudication de l'établissement du fossé qui doit servir de séparation aux marais des paroisses d'Ailly-sur-Somme et de Saint-Sauveur. 19 novembre. — « Devis des ouvrages à faire pour la réparation de plusieurs mauvais pas dans le village d'Ailly-sur-Somme, vis-à-vis le presbytère, contenant 45 toises de longueur, tant dans la rue de l'École, que dans celle de la Cavée », — etc.

C. 1679. Liasse. — 35 pièces papier.

1750-1789. — Amiens. — Lettre de l'Intendant au subdélégué, au sujet de l'argent qui manque à Amiens pour les ouvriers de la manufacture. Paris, 1er juin 1750. — Lettre de l'Intendant à M. Ducastel, subdélégué, contenant diverses observations sur le mémoire des frais fournis aux officiers de ville d'Amiens par leur greffier, pour différents contrats d'acquisitions par lui passés en sa qualité de notaire. Amiens, 21 octobre 1755. — « Vente de terrains, rue des Rabuissons, acquis pour la construction de l'Intendance. » 10 janvier 1775. — Mémoire sur ce que les administrateurs des domaines demandent la distraction au profit du Roi d'un pré dit le pré du Gouverneur, enclavé dans les communes de Saint-Maurice. 25 février 1780. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, relativement à une requête du sieur Laurendeau, avocat, contenant des observations sur le tort que cause à sa maison la construction de la nouvelle halle au blé. 18 avril 1784. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, sur des réclamations du même genre par le sieur Machuel, aubergiste du Grand Turc. 18 juillet 1784. — Correspondance relative auxdites affaires. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, relativement à la demande de la veuve Delassus, aubergiste à Amiens, d'une prolongation de délai, pour rebâtir la maison qu'elle a acquise sur la place Périgord. 21 avril 1784. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui envoyant son ordonnance, pour procéder à la visite des bâtiments de la douane d'Amiens et des travaux à y faire. 19 juin 1784. — Mémoire du subdélégué, au sujet de plaintes contre le sieur Polet, locataire au Logis-du-Roi, de ce qu'il « ferme à sa volonté les deux premières portes vers la rue des Trois-Cailloux, qu'il n'en ouvre que les guichets pendant le jour, qu'il dispose entièrement de la première cour, qui est remplie de volailles et embarrassée de voitures, qu'il resserre sous l'arcade qui sépare les deux cours une des plus grosses voitures qui arrivent à son auberge », etc. 19 décembre 1784. — Lettre de Madame de Lièvreville, locataire au Logis du Roi, à M. Derveloy, subdélégué, son cousin, sur le même objet, se plaignant, entre autres choses, de ce que ledit aubergiste ferme à sa volonté les portes du Logis du Roi, refusant de les ouvrir aux autres locataires et de leur en donner les clefs, etc. Amiens, 13 janvier 1785. — « Extrait des registres aux délibérations de l'hôtel-de-ville d'Amiens étant au dépôt des archives de ladite ville, sous la cote T. » Délibération fixant le salaire des auneurs de draps. 30 avril 1603. Expédition du 1er septembre 1786. — « Renseignements sur les offices patrimoniaux d'auneurs de draps et toiles de la ville d'Amiens. » 1er septembre 1786. — Procès-verbal de récolement du tourbage de Longpré. 5 septembre 1787. — Mémoire du subdélégué à l'Intendant, relativement audit tourbage. Amiens, 3 avril 1788, — etc.

C. 1680. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1784-1790. — Aubigny. — Adjudication des communes d'Aubigny. 28 juin 1784. — Lettre de M. Dufresne à M. Derveloy, subdélégué, rue des Cannettes à Amiens, au sujet des comptes à rendre par le syndic actuel d'Aubigny et des héritiers de son prédécesseur. « Il y a dix ans au moins qu'il n'en a point été rendu. Cette communauté a un certain revenu : le reliquat de ces comptes formera un objet important, dont l'emploi viendrait à merveille à soulager ses habitants de ce qui doit leur coûter pour la reconstruction de l'église de ce lieu, qui est instante. » Amiens, 15 avril 1785.— Lettre de l'Intendant au subdélégué, sur la demande par les habitants d'Aubigny, d'être autorisés à prélever sur leurs deniers communaux, une somme de 600 l., pour le soulagement des pauvres de cette paroisse, et à ce que les nommés Duval et Crampon, receveurs de ces deniers, soient tenus de rendre compte de leur gestion. 21 juillet 1789. — « État de recette que le sieur Pierre-Paul Duval a dû faire pendant le temps de sa charge de receveur. » 4 octobre 1789. — Ordonnance de l'Intendant, relative aux comptes des receveurs d'Aubigny. 16 décembre 1789. — « Compte que rend Pierre-Paul Duval, laboureur à Aubigny, fils et héritier de Henry Duval, aux officiers municipaux, corps et communauté dudit Aubigny, de la gestion qu'a faite ledit Henry

Duval, des revenus de ladite communauté. » 1er juin 1790, — etc.

C. 1681. (Liasse.) — 117 pièces papier.

1750-1785. — Auxy-le-Chateau. — Procès-verbal d'assemblée des habitants d'Auxy-le-Château, sur une demande de ceux de Maizicourt et de Wavans, tendant au mesurage et arpentage des communes dudit Auxy-le-Château, à ce qu'il soit procédé au partage par tiers desdites communes, et à ce qu'il soit dit que les 100 mesures de marais aliénés pour parvenir à la dépense de la construction d'une chaussée dans Auxy-le-Château-Artois, restera pour la part des habitants dudit bourg. 11 août 1750.—Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, sur ce que les officiers de la seigneurie d'Auxy-le-Château-Picardie réclament les comptes des deniers provenant de la mise en réserve des marais dudit lieu. Amiens, 10 août 1783. — Procès-verbal d'adjudication de 37 journaux de communes appartenant par indivis à la communauté d'Auxy-le-Château-Artois et Picardie. 15 septembre 1783. — Correspondance relative à la comptabilité des communes d'Auxy-le-Château. — Compte par Louise-Gabrielle Machy, veuve de Jacques-Louis Treuet, à son décès ancien syndic et préposé par la communauté d'Auxy-le-Château-Picardie à la recette des communes aliénées dudit lieu, pour l'entretien des ponts et chaussées. 21 décembre 1783. — Id. pour la pension des maître et maîtresse d'écoles dudit lieu. 21 décembre 1783. — Compte par Augustin Duriez, ancien syndic et receveur des communes d'Auxy-le-Château-Picardie, de la gestion des communes aliénées pour la pension des maître et maîtresse d'écoles, durant les trois années de son syndicat. 29 août 1784. — Compte par François Saint-Solieux des deniers communaux qu'il a reçus de la paroisse d'Auxy-le-Château-Picardie, sur les années 1771 et 1772, aux adjudications du 25 septembre 1768. 10 octobre 1784. — Compte par François Saint-Solieux de l'adjudication de 34 journaux de communes du 9 juillet 1772, au sieur Barbier, pour 14 années. 10 octobre 1784. — Compte par Louis-Albert Turbet de sa gestion des deniers communaux d'Auxy-le-Château, pendant les années 1774, 1775 et 1776, pour les maître et maîtresse d'écoles. 14 novembre 1784. — Compte par Louis-Albert Turbet de sa gestion des deniers communaux d'Auxy-le-Château pour les ponts et chaussées, pendant les années 1774 à 1776. 14 novembre 1784. — Compte par Nicolas Dercourt, ancien syndic, de sa gestion des deniers communaux d'Auxy-le-Château, pendant les années 1777, 1778, 1779 et 1780. 16 janvier 1785. — Compte par Nicolas Dercourt, de différentes adjudications de biens communaux d'Auxy-le-Château, pour 1777 à 1780. 16 janvier 1785, — etc.

C. 1682. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1780-1785. — Belloy-sur-Somme. — Délibération de l'assemblée de la paroisse de Belloy-sur-Somme, arrêtant de faire construire un puits dans la rue neuve du Château, et une horloge sonnant les quarts, conforme à celle faite pour Revelle. 27 mars 1780. — « Devis estimatif pour la construction d'un puits à Belloy-sur-Somme », par Maurice Bordeux, maçon à Flixecourt. 4 juillet 1780. — « Devis d'une horloge bien conditionnée, sonnant les quarts et l'heure sur trois cloches différentes, pour la paroisse de Belloy-sur-Somme ; laquelle horloge sera composée en trois parties, savoir : les quarts, le mouvement et la sonnerie. Lesdits quarts formeront dix coups de marteau à l'heure », etc., par Charles-François Hulot, horloger à Domart-en-Ponthieu. 5 novembre 1780. — Délibération des habitants de Belloy, sur ce que « il était arrivé un incendie le 21 septembre dernier, qui a entièrement consumé les maisons des nommés Pierre et Joseph Démarets frères, qui sont à l'extrêmité du village.... que lorsqu'il fut question d'y porter du secours,..... il s'est trouvé que les crochets n'étaient point en état et qu'il n'y avait point de seaux pour porter de l'eau », arrêté d'acheter 100 seaux d'osier, de faire 4 grands crochets et 16 petits, etc. 12 novembre 1780. — Ordonnance de l'Intendant, qui reçoit le sieur Piquet opposant à l'emparquement du tourbage de Belloy. 24 septembre 1784. — « Observations en précis sur la requête du (blanc) septembre 1782, que M. Picquet de Belloy présente », — etc.

C. 1683. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1777-1789. — Berteaucourt-lès-Thennes. — Lettre de l'Intendant à M. Ducastel, subdélégué, sur des difficultés entre les habitants de Thennes et de Berteaucourt, au sujet de l'emploi des deniers provenant du produit d'une portion de communes de ces paroisses. Amiens, 13 août 1777. — Requête des syndic, habitants, corps et communauté de Berteaucourt à l'Intendant, à l'effet de mettre en adjudication la portion de communes de Thennes et Berteaucourt, en réserve depuis six ans. 2 août 1781. — Ordonnance de l'Intendant autorisant ladite adjudication. 7 août 1781. — Requête des syndic et principaux habitants de Thennes à l'Intendant, sur ladite affaire. 31 janvier 1785. —

Procès-verbal d'adjudication de la dépouille de la commune de Thennes et Berteaucourt. 3 juin 1789, — etc.

C. 1684. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1780-1786. — DOMART-SUR-LA-LUCE. — Délibération des habitants de Domart-sur-la-Luce, portant élection de Firmin Dheilly, en qualité de syndic dudit lieu. 27 février 1780. — Procès-verbal d'adjudication des communes de Domart-sur-la-Luce. 7 mai 1786. — Compte rendu par Firmin Dheilly, meunier et receveur des communes de Domart. 16 mai 1786. — DREUIL-LÈS-AMIENS. — Procès-verbal d'adjudication des communes de Dreuil-lès-Amiens. 18 juillet 1784, — etc.

C. 1685. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1776-1790. — FAMECHON. — Projet de procès-verbal d'adjudication des communes de Famechon. 1789. — FONTAINE-SUR-SOMME. — « Adjudication de 25 à 26 journaux de prés à Fontaine-sur-Somme, pour 9 années, » 30 mai 1776. — Requête des habitants de Fontaine-sur-Somme à l'Intendant, se plaignant de ce que le tourbage de leurs communes se fait généralement trop tard en saison, ce qui nuit à la qualité de la tourbe. 28 janvier 1783. — Procès-verbal d'emparquement du tourbage de Fontaine. 6 avril 1783. — Procès-verbal de récolement dudit tourbage. 9 août 1783. — État des ménages de Fontaine, pour la répartition de la tourbe. — FORMERIE. — Lettre de M. Francastel à M. Derveloy, subdélégué, relativement au droit de palette. Formerie, 7 février 1790, — etc.

C. 1686. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1783-1790. — GLISY. — « Compte que rend Pierre Dubois, syndic de la paroisse de Glisy, de la recette et dépense par lui faite pour ladite paroisse. » 28 juin 1787. — GUIZANCOURT. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, lui demandant des éclaircissements sur une requête de François Becquerel, laboureur de la paroisse de St-Romain, qui se plaint de ce que les habitants de Guizancourt refusent de le faire participer au partage du produit de leurs portions de communes mises en réserve. Amiens, 20 juin 1783. — Mémoire de M. Derveloy à l'Intendant, sur ladite affaire. 28 juin 1783. — Procès-verbal d'adjudication des communes de Guizancourt. 8 juillet 1783. — Ordonnance de l'Intendant, qui autorise la mise en adjudication de 6 journaux de terre des communes de Guizancourt. 16 juin 1789. — Procès-verbal d'adjudication des communes de Guizancourt. 29 juillet 1789. — « État et mémoire des débours qu'a faits Athanase Démarés, en son vivant syndic de la paroisse de Guizancourt et receveur des communes, pour toutes les ordonnances et autres à lui adressées pour ladite paroisse, pendant l'année 1788. » 10 mai 1790, — etc.

C. 1687. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1783-1787. — LE HAMEL. — Procès-verbal d'adjudication des communes du Hamel. 31 mars 1783. — Ordonnance de l'Intendant qui déboute l'adjudicataire desdites communes, de la demande par lui faite d'une prorogation de délai, pour l'exploitation du tourbage. 17 janvier 1784. — HANGARD. — Procès-verbal d'adjudication des communes de Hangard. 15 mai 1787. — HANGEST-SUR-SOMME. — Mémoire du subdélégué sur ce que, « par testament du 20 septembre 1782, la dame de Lassaux a institué son mari son légataire universel, à la charge, entre autres choses, d'établir à Hangest-sur-Somme, son lieu natal, une école de charité qui serait tenue par une sœur de la Providence du couvent de Rouen, pourquoi il serait tenu d'acquérir et meubler une maison et payer la pension de ladite sœur, à quoi elle hypothèque spécialement une maison sise au faubourg du Cours de cette ville. » 10 novembre 1784. — Autre mémoire sur le même objet. Amiens, 6 mai 1786, — etc.

C. 1688. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1782-1789. — LA CHAUSSÉE-TIRANCOURT. — Mémoire du subdélégué à l'Intendant, sur ce que les habitants de la Chaussée consentent à faire participer la veuve Sailly à leur tourbage, attendu son indigence. Amiens, 1er juin 1783. — Requête de plusieurs particuliers de la Chaussée, à l'Intendant, se plaignant d'avoir été mal partagés dans la répartition du tourbage dudit lieu. 17 juillet 1783. — L'ÉTOILE. — Procès-verbal d'adjudication d'une portion des communes de L'Étoile et Condé-Folie-le-bas. 25 octobre 1784. — LONGUEAU. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, sur la réclamation faite par le sieur Donzelle, avocat, sur le produit du tourbage de Longueau, d'une somme de 1.000 l. à lui due par la communauté dudit lieu, pour un procès entre elle et le chapitre de la cathédrale d'Amiens. 14 juillet 1782. — Lettre de l'Intendant au subdélégué, sur ce que plusieurs habitants de Longueau se plaignent de la nouvelle forme adoptée par le syndic de ce lieu, pour la répartition des vingtièmes des marais communaux. 18 novembre 1783. — Procès-verbal d'adjudication d'une portion de communes de Longueau. 12 mai 1784. — Lettre de l'Intendant au subdélégué, lui demandant des éclaircissements sur une requête des

habitants de Longueau, à l'effet d'être autorisés à faire vendre une certaine quantité d'arbres plantés dans leurs marais communs, et à en placer le produit en rentes sur le clergé. 31 mai 1786.— Ordonnance de l'Intendant, autorisant une vente d'arbres sur les communes de Longueau. 22 juin 1789. — Procès-verbal d'adjudication desdits arbres. 5 juillet 1789, — etc.

C. 1689. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1768-1783. — Mailly-Rainneval. — Mandements et ordonnances pour les corvées de Mailly-Rainneval. 1768-1769. — Compte de Pierre Vasset, syndic de Mailly-Rainneval, de 1762 à 1780, pour la recette de 5 journaux de prés communaux dudit lieu. 27 juillet 1783, — etc.

C. 1690. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1777-1788. — Picquigny. — Mémoire du subdélégué, sur une requête de plusieurs miliciens de Picquigny, qui se plaignent d'avoir été rayés de la liste de répartition du tourbage dudit lieu. 1er juillet 1788. — Pont-de-Metz. — « Devis fait par nous, Étienne Boucher et Jean-François Gambart, tous deux demeurant au village du Pont-de-Metz, concernant la réparation qui est à faire au ruisseau St-Cyr, situé sur le territoire du Pont-de-Metz, sur la dépendance du chapitre de la cathédrale d'Amiens. » 7 décembre 1786. — « État de recette et de dépense faite par moi, Beauvais, syndic du Pont-de-Metz, concernant les revenus des communes en prairies, sur les prairies dudit Pont-de-Metz, qui ont été criées et adjugées tous les ans au plus offrant et dernier enchérisseur. » 24 juillet 1787. — Procès-verbal d'adjudication des communes du Pont-de Metz. 24 juillet 1787. — Renancourt. — Procès-verbal d'adjudication d'une portion de communes de Renancourt. 26 septembre 1783. — Rivery. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, relativement à une requête par laquelle M. de Rivery se plaint au baron de Breteuil, de ce que sa terre de Rivery a été mal à propos comprise dans la réserve de chasse fixée en 1773, pour le gouverneur et l'état-major d'Amiens. 5 septembre 1786. — Mémoire du subdélégué sur ladite affaire. 19 décembre 1786. — Lettre de M. de Rivery, exprimant sa satisfaction de ce que sa terre « est distraite de la plaine destinée aux plaisirs des gouverneurs d'Amiens. » Paris, 23 février 1787. — Procès-verbal de fixation des limites de la chasse du gouverneur d'Amiens. 2 septembre 1788, — etc.

C. 1691. (Liasse.) — 42 pièces papier.

1783-1787. — Saint-Sauveur. — Copie d'une requête de François Desprès, ouvrier saiteur à St-Sauveur, à l'Intendant, se plaignant de n'être pas compris au rôle du tourbage dudit lieu. 7 juin 1783.— Sarnois. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, lui demandant des éclaircissements sur une requête des habitants de Sarnois, qui se plaignent des dégradations commises sur leurs terres par les lapins des bois du marquis de Grasse. 24 mars 1786. — Lettre du marquis de Grasse à M. Derveloy. Son intention étant de faire droit à ces plaintes si elles sont fondées, et d'en punir les auteurs, au cas contraire, il le prie de vouloir bien l'édifier sur ce point. 1er avril 1786. — Mémoire du subdélégué sur ladite affaire. « J'ai écrit à M. le marquis de Grasse, je l'ai engagé à donner une nouvelle preuve de sa bienfaisance, en faisant cesser ces plaintes, si elles sont fondées. Suivant sa réponse, il n'existe pas plus de 30 lapins dans ses bois ; le mémoire est l'ouvrage de quelques habitants qu'il a été obligé d'assigner pour des entreprises sur ses bois. Le curé de Sarnoy me mande que les lapins détruits il y a deux ans, d'après la demande judiciaire, commencent à multiplier au point de présenter déjà un grand dommage dans les blés croissants, qu'il intéresse d'arrêter très promptement. Tout le monde connaît la fécondité des lapins, et combien ils sont nuisibles aux moissons : les plaintes des habitants de Sarnois peuvent être exagérées par la crainte et dictées par la passion, mais elles n'ont pas moins une réalité digne d'attention. Il est des tribunaux compétents pour ces sortes d'affaires. Je pense, Monsieur, qu'il y a lieu de renvoyer les habitants de Sarnoy à se pourvoir par les voies de droit ; en même temps, il serait à propos d'engager M. le marquis de Grasse à prévenir les suites de cette action, en sacrifiant au bien public ces animaux voraces et incommodes.» 1er avril 1786.— Suzanne. — Requête des syndic, habitants, corps et communauté de Suzanne à l'Intendant, à l'effet d'être autorisés à extraire des bouzins dans leurs communes, pour leur chauffage. 12 mars 1783. — Procès-verbal d'emparquement dudit tourbage. 11 avril 1783. — Thézy-Glimont. — Compte du syndic de Thézy-Glimont. 31 mars 1787. — Vaux-sous-Corbie. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, lui demandant des éclaircissements et son avis sur une requête des habitants de Vaux-sous-Corbie, à l'effet d'être autorisés à affermer une portion de leurs communes en réserve, pour payer les charges annuelles de leurs communautés ; se plaignant en même temps d'irrégularités commises dans la précédente adjudication. Amiens, 12 juin 1783. — Mémoire du subdélégué sur ladite affaire. Amiens, 12 juin 1783. — Procès-verbal d'adju-

dication des communes de Vaux-sous-Corbie. 25 juillet 1783. — « Mémoire de la vente de pré et commune de la paroisse de Vaux-sous-Corbie, pour l'année 1782. » 25 juillet 1783. — Compte d'Étienne Drincourt, ancien syndic de Vaux-sous-Corbie. 11 mai 1784, — etc.

C. 1692. (Liasse.) — 16 pièces papier (1 imprimée).

1736-1749. — Eaux et Forêts. — Sentence d'André Bauldry, grand-maître des eaux et forêts de Picardie, Artois, Boulonnois, Flandres, Pays conquis et reconquis, relative aux rivières navigables. Amiens, 22 décembre 1736 (impr. affiche). — Copie de l'exploit de signification fait à la requête du procureur du roi, au maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts, au sujet du pont d'Épagne. 29 septembre 1748. — Lettre de M. de Sauvigny à l'Intendant, sur des représentations faites par les habitants de la paroisse de Villers, élection de Beauvais, des accidents causés par les orages qui inondent fréquemment leur territoire. Sauvigny, 20 août 1749. — « Copie d'un imprimé qui a été signifié dans plusieurs villages, depuis Boves jusqu'à Moreuil », relativement à la rivière d'Avre. 29 janvier 1749. — Ordonnance de l'Intendant prescrivant la visite des ravins, fossés, ruisseaux et petites rivières. Paris, 20 février 1749. — « Projet d'ordonnance à rendre par les officiers des eaux et forêts, sur les procès-verbaux de visite faits par les commissaires nommés par M. l'Intendant, au sujet des empêchements qui se trouvent aux ruisseaux et rivières de Picardie », — etc.

C. 1693. (Liasse.) — 27 pièces papier (2 imprimées).

1749-1790. — Domaines. Biens des religionnaires fugitifs. — « Arrêt du conseil d'État du Roi, qui ordonne que les sous-fermes des domaines, aides et droits y joints, seront, au renouvellement prochain d'icelles, adjugées après trois publications, de huitaine en huitaine, au plus offrant et dernier enchérisseur. » Versailles, 30 septembre 1749 (impr. affiche). — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, sur une contestation entre le nommé Gravet, de Cempuis, et le nommé de Lavary, relativement à une portion de terre appartenant aux religionnaires fugitifs. Amiens, 12 juin 1784. — Mémoire du subdélégué sur ladite affaire. 18 juin 1784. — « Extrait des registres du conseil d'État. » Arrêt rendu sur ladite contestation. Versailles, 30 juillet 1784. — Avis de la mise en adjudication pour le 3 août 1785, de 12 à 13 journaux de terre appartenant à des religionnaires fugitifs (impr. affiche). — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, lui envoyant son ordonnance, qui autorise la mise en adjudication d'une maison sise à la Ferté-St-Valery, saisie sur Nicolas Mercier, religionnaire fugitif. Amiens, 3 juin 1789. — Procès-verbal d'adjudication de ladite maison. 23 juin 1789. — « Procès-verbal de visite des réparations à faire à la maison de la veuve Gamain, de St-Valery. » 9 septembre 1789. — « Procès-verbal qui constate les réparations faites à la maison de la veuve Gamain de St-Valery. » 15 février 1790. — Procès-verbal d'adjudication de biens ayant appartenu à Mathieu Nourtier, religionnaire fugitif. Amiens, 13 octobre 1789, — etc.

C. 1694. (Liasse). — 1 pièce papier.

1787. — Affaires militaires. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, pour faire jouir le nommé Magnier, soldat provincial congédié l'année précédente, des exemptions à lui accordées par les règlements. 20 septembre.

C. 1695. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1784-1786. — Canal de la Somme. — « Canal de la Somme. Devis des ouvrages à exécuter, pour ouvrir le contre-fossé droit de la navigation, dans les héritages du village de la Mottelette. » 12 juillet 1784 ; et procès-verbal d'adjudication desdits ouvrages. 30 juillet 1784. — « Devis des ouvrages de terrasses à exécuter, pour ouvrir le canal de la Somme, dans la commune de la Motte-Brebière. » 12 juillet 1784 ; et procès-verbal d'adjudication. 30 juillet 1784. — Id. Blangy 12-30 juillet 1784. — Devis des ouvrages en terrasses à exécuter, pour excaver le canal de la Somme dans une partie de la commune de Daours, depuis la rivière de Somme..... jusqu'aux prés de l'abbaye de Corbie. » 12 juillet 1784 ; et procès-verbal d'adjudication. 30 juillet 1784. — « Estimation des quatre parties de canal et contrefossés, à l'adjudication desquels M. Derveloy doit procéder. » 15 juillet 1784, — etc.

C. 1696. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1781-1783. — Dessèchements. — Mémoire sur le dessèchement de la vallée de Métigny, sujette aux inondations. 12 septembre 1781. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy sur ladite affaire. Amiens, 30 septembre 1782. — Mémoire du subdélégué sur le dessèchement de la vallée de Métigny. 28 mars 1783. — « Mémoire dans l'affaire d'entre M. Cochepin, de Métigny, et le sieur Sagnier, relativement à la construction d'un moulin à blé nouvellement établi par ledit sieur Sagnier, sur la petite rivière de Métigny. » XVIII[e] s., — etc.

C. 1697. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1784-1788. — Cultes. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, subdélégué, sur la demande faite par les

chanoines de St-Nicolas d'Amiens, d'être autorisés à faire construire dix maisons sur le terrain de leur ancienne église, et sur une autre partie de l'ancien jardin des Célestins supprimés. 12 novembre 1784. — Lettre de l'Intendant au subdélégué, l'informant qu'il a été rendu un arrêt du Conseil qui accorde ladite autorisation. 19 juillet 1785. — Mémoire de M. Derveloy sur ladite affaire. — Lettre de l'Intendant à M. Derveloy, le priant de vérifier un décret de l'évêque d'Amiens portant érection de l'église d'Aigneville en titre de bénéfice, cure et église paroissiale en chef, avec un projet de lettres patentes, pour la confirmation de ce décret. 10 janvier 1788.— Mémoire de M. Derveloy, sur ladite affaire. 17 janvier 1788, — etc.

Élection d'Amiens.

C. 1698. (Registre.) — Petit in-fol. 213 feuillets, papier.

1573-1576 [1]. — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Registre aux sentences diffinitives, chartres, lettres patentes, saufconduicts, inthérinemens de lectres de passeportes et lectres d'offices, données et inthérinées par Messieurs les esleux pour le Roy nostre sire, en la ville et eslection d'Amyens, commençant au mois de juing MV^e soixante-treize, à ce temps Vincent Lefèvre, greffier de ladicte eslection. » — 1573. — Fol. 1. Sentence pour Nicolas Auxcousteaux, receveur pour le Roi du côté d'Artois, contre Florimond Clochepin et Olivier Arthus. 22 juin.— Fol. 1 v°. « Sentence Jehennin Heren, opposant contre les asséeurs de Saissemont et Saisseval. » 20 juin. — Fol. 2. « Sentence Rasse Decamps, fermier, contre Me Antoine Séneschal. » 26 juin. — Fol. 2 v°. « Sentence le procureur du Roy, contre Jehan Gombault et Jehan Lebrun. » — Fol. 3. « Sentence de mainlevée Jehan Boullenger contre Jehan Duchemin et Jacques Dubois. » 27 juin. — Fol. 3 v°. « Sentence pour Jehan Levasseur, contre Mes Pierre de Louvencourt et Pierre Croquoison, sergent. » 30 juin. — Fol. 4 v°. « Lettres Me Nicolas Auxcousteaux, recepveur du domaine du Roy, du costé d'Arthois, pour povoir prendre XII d. pour livre. » 3 mars 1566. — Fol. 5. « Lettres patentes portant la provision de povoir prendre douze deniers pour livre par le sieur Auxcousteaux et procureur du Roy. » Paris, 25 février 1568. — Fol. 8 v°. « Sentence pour le procureur du Roy, contre Jacques Huquebar et Marcq Grange, chartiers. » 3 juillet. — Fol. 9 v°. « Sentence pour Simon Boucart, pour un baril de marchandize arresté. » 7 juillet.— Fol. 10. Requête au Roi par François Cambry et Jean Losson, marchands à Amiens, exposant que « ils ont en ladicte ville grande quantité de draps et marchandises d'or, d'argent et de soye, de layne, toilleryes, et aultres de diverses sortes et espèces, qu'il espéroyent faire passer en Espaigne et Portugal ; mais d'autant que les rebelles du Roi d'Espaigne occuppent les ports et havres maritimes de ses Païs-Bas, deppredent, pillent et vollent les marchandises des pauvres marchans qui se hazardent passer le long de la coste d'iceulx, lesdicts supplians n'ozent entreprendre faire embarquer lesdictes marchandises èsdis Païs-Bas, pour les transporter ausdis païs d'Espaigne et Portugal, ainsi qu'ilz avoient accoustumé, et desiroyent les faire passer par vostre royaulme, jusques aux havres de Calaiz ou Rouen, ou les faire, sy besoing estoit, porter par terre, en paiant voz droicts, s'il plaisoyt à Vostre Majesté leur en donner permission. Aussy ont grande quantité d'espicerye et drogueryes qu'ils ont prins en venant de Portugal, en espérant de les faire mener en la ville de Marseille, et de là les faire porter en la ville de Lyon, ce qu'ils ne pœuvent de présent faire, à cause que les chemins de Dauphiné et Languedoc sont empeschés par ceulx de vos subjects qui se sont rebellez et ont prins les armes contre Vostre Majesté. Au moyen de quoy, ils desiroyent faire amener lesdictes espiceries et drogueries auxdis havres de Calaiz ou Rouen, pour par après les transporter où bon leur semblera. » Ils demandent en conséquence un passe-port. 6 juin 1572. — Fol. 11 v°. « Passe-port pour six mois pour ledit de Cambry. » Paris, 27 juin.— Fol. 13 v°. Interlocutoire Pierre Machu, fermier, contre Jacques Cadot. » 7 juillet.— Fol. 13 v°. « Sentence Jehan Duchemin et Jacques Dubois, contre Nicolas Auxcousteaux, Olivier Arthus et Flourimond Cochepin. » 8 juillet. — Fol. 14 v°. « Sentence de mainlevée de l'argent trouvé sur Jehan de Colempcams, d'Anvers. » 11 juillet. — Fol. 15 v°. « Sentence pour Francisque Cambry, prétendant mainlevée. » 8 juillet. — Fol. 16 v°. « Sentence de la confiscation de certain nombre d'or et d'argent trouvé sur Jacques Huquebar, dict Coppin, chartier. » 14 juillet. — Fol. 17 v°. « Sentence pour Guerard Delaire, clerc juré, contre Jehan Brunel. » 14 juillet. — Fol. 18. « Sentence Mahieu du Val, opposant contre Jehan Warnier. » 24 juillet. — Fol. 19. « Sentence pour les asséeurs de Remyencourt, contre plusieurs opposans. » 25 juillet. — Fol. 19. « Sentence interlocutoire : les asséeurs de Ramburelle contre Loys Bizet. » 27 juillet. — Fol. 19 v°. Requête au Roi par Diego de Chavary, marchand espagnol demeurant à Anvers, exposant « qu'il avoit achetté audit Anvers, vingt fardeaux de tapisserie, pour envoier en Espaigne ; et peu après, s'estant les rebelles au roy catholique saisis des

(1) Dates d'enregistrement.

ports et havres de mer, se saisissent par mesme moien de tout ce qui y passe. » Passe-port à lui accordé. Paris, 22 septembre 1572.— Fol. 20 v°. « Sentence de mainlevée David Naze, de Tournay », pour quatre bottes de soie, de diverses couleurs. 29 juillet.— Fol. 21. « Sentence Guerard Delaire contre Jehan Brunel. » Aide du vin. 31 juillet. — Fol. 21 v°. « Sentence asséeurs de Bacouel. » 5 août. — Fol. 22. « Passe-port de seize balles de tappisserye, pour François d'Aguillarporrez », marchand espagnol demeurant à Anvers. Paris, 11 octobre 1572.— Fol. 24 v°. « Sentence pour les asséeurs de Tilloy, contre Noël Pasquier. » 5 août. — Fol. 24 v° Sentence relative au huitième du vin vendu à détail. 7 août.— Fol. 25 v°. « Sentence Boytel, receveur des aydes, contre Jehan de Buyre. » 7 août. — « Sentence Boytel, contre plusieurs.» 7 août.— Fol. 26 v°. « Contre Nicolas Pinguer, et la vefve Huchon Crocquoison. » 8 août.— Fol. 27 v°. « Sentence N. Auxcousteaux contre Jehan Duchemin. » 8 août. — Fol. 28. « Touchant l'ayde de deux sols sur chacune sarge et bayes faictes en ceste ville, de nouvel impos..... En l'assemblée et convocation faicte en la ville et cité d'Amiens, les lundy et mardy IXe et dixième jours d'avril, an mil V^c soixante et onze, en la grand salle et auditoire du bailliage d'Amiens, où présidoit sire François Bigant, escuier, licencié ès lois, seigneur de Carrois et de Festonval, maïeur de ladicte ville, assisté de plusieurs anciens maïeurs, eschevins, advocats, procureur pour office et du greffier d'icelle ville, et en laquelle assemblée ont esté évocquez et sont comparuz jusques au nombre de cent cinquante des plus notables habitans d'icelle ville, tant de la noblesse, de la justice, que de la bourgeoisie et marchandise », etc. — Fol. 30 v°. « Lettres patentes de la mise sus dudict impos. » Trye. 27 mai 1571.—Fol. 36. « Sentence Jehan Duchemin et Jacques Dubois, contre Me Nicolas Auxcousteaux. 13 août.— Fol. 36 v°. « Extraict des registres de la cour des Aydes. Arrest et reiglement de MM. les esleuz. » 19 mars 1571. — Fol. 38 v°. « Passe-port de douze balles de marchandises, obtenu par l'ambassadeur de Portugal. » Paris, 15 décembre 1572. — Fol. 41 v°. «Sentence pour Jehan Duchemyn, Jacques Dubois et Jehan de Bray, contre Me Nicolas Auxcousteaux. » 17 août. — Fol. 41 v°. « Sentence de mainlevée de sept ballotz arrestz adjugés à Diègo de Villalobre, et autres marchans d'Amiens. 17 août. — Fol. 42. « Sentence Francisque Darguillarporrez, pour la mainlevée de deux ballots de tappisseryes. » 19 août.— Fol. 42 v°. « Sentence d'eslargissement Pierre Guillebert, prisonnyer..... ès prisons de la Barge, pour transport, port et rapport de l'argent et velours que l'on maintient avoyr esté faict par icellui Guillebert, tant hors que dedans ce royaulme.» 19 août.— Fol. 44 v°. «Sentence Jehan Watteblé, contre André Waucquet. » Imposition des draps vendus en gros. 26 août.—Fol. 45. « Sentence Martin Prévost et autres, contre Nicolas Dupont. » 2 septembre. — Fol. 45 v°. « Sentence interlocutoire P. Machu et Ancelme Oeullart, contre Jehan Dufour. » 22 août.— Fol. 45 v°. « Sentence de mainlevée pour F. Onteneda, espaignol, contre Olivier Arthus et Pierre Gourlier. » 29 août.— Fol. 46 v°. « Sentence Decamps et Martin, fermiers, contre demiselle Marye Waucquelin. » 4 septembre. — Fol. 47. « Sentence Jehan Dufour, deffendeur, contre Pierre Machue et Anceline Oeullart. » Subside de 5 sols par muid de vin arrivant à Amiens. 10 septembre. — Fol. 48. « Sentence Me Richard de Monchy, sur causes de révisions, contre Pierre Machue, fermier. » 10 septembre.— Fol. 48 v°. « Sentence interlocutoire, Pierre Machue, fermier, contre Lambert Barbier. » 12 septembre. — Fol. 49. « Sentence pour George de Rodrigues, et cauxion par luy baillée, pour XII ballotz de marchandises arrestez. » George de Rodrigues, marchand, demeurant à Rouen, procureur spécial de Gaspart de Rodrigues, marchand, de la nation de Portugal. 15 septembre.— Fol. 49 v°. « Sentence Vincent Lefèvre, greffier, contre Pierre Machue, fermier, contenant reiglement. » Huitième du vin vendu au détail dans la ville d'Amiens. 17 septembre. — Fol. 50 v°. « Sentence Christofle de Mortreux contre Loys Pezé appellant. » 18 septembre. — Fol. 51. « Sentence interlocutoire Mathias Lefueille (charpentier à Suzenneville), contre Adrien Nattier », pour un pont de bois construit à Fresnemontier. 28 septembre. — Fol. 51 v°. « Interlocutoire, les asséeurs de Méricourt, contre Nicolas Lesaige. » 28 septembre. — Fol. 52. « Arrest du conseil privé, pour la jurisprudence de MM. les esleux.» Paris, 2 janvier.— Fol. 52 v°. « Sentence interlocutoire pour Rasse Decamps et Jehan Martin, contre demiselle Marye Wauquelin. » 3 octobre. — Fol. 53. « Sentence Flourens Saturne, fermier, contre Jehan Belliart, deffendeur. » 4 octobre. — Fol. 53 v°. « Interlocutoire les asséeurs de Villiers-Brethonneux, contre Flourens Descamps. » 3 octobre. — Fol. 53 v°. « Sentence Nicolas Duparcq contre François Dubos. » 9 octobre. — Fol. 54. « Sentence Jehan Warnyer contre Ysaac Gambet. » 9 octobre.— Fol. 54 v°. « Publication pour la ferme des draps. » 10 octobre. — Fol. 55. « Taille de l'an V^c LXXIIII. » Lettres patentes. Château de Boulogne, 6 août. — Fol. 57. « Taillon de l'an V^c LXXIIII.» Lettres patentes. Château de

Boulogne, 6 août.— Fol. 58. « Extraict des ... res a conseil privé du Roy. Commission pour la répar... chemyns. » Paris, 28 septembre.— Fol. 59. « Sentence Christofle Dorée (fermier de la buche) contre Remy Ducrocq. » 22 octobre. — Fol. 60. « Extraict des registres des ordonnances royaulx estans au greffe de la cour des Aydes à Paris. Touchant le droict de la buche.» — Fol. 60 v°. « Note de cauxion Me Noël Wasse », conseiller du Roi, trésorier de ses offrandes et aumônes. 23 octobre. — Fol. 61. « Sentence Christofle de Mortreux contre Loys Pezé, deffendeur. » 3 novembre. — Fol. 61 v°. « Sentence de confiscation contre Jehan Beguyn et Jacques Beguyn », marchands, de Lille. 5 novembre. — Fol. 62. « Sentence de confiscation de deniers, contre Jehan de Montigny et Sébastien de Selers. » 7 novembre. — Fol. 63. « Sentence Duval contre Jehan Warnier. » 6 novembre. — Fol. 63. « Sentence Nicolas Chocquet (fermier du huitième du vin), contre Loys Caignet.» 6 novembre.— Fol. 63 v°. « Descharge pour Jehan Thierry, de la cauxion par luy faicte.» Marchandises pour le Portugal. « Facture du nombre de marchandises et attestation. » Draps, toiles et autres étoffes. — Fol. 67. « Sentence de noblesse Auber et Claude Cosette, contre Mons. le procureur du Roy en l'élection d'Amyens. » 6 novembre. — Fol. 68. « Sentence de noblesse Jehan Dippre. » 7 novembre. — Fol. 68 v° « Sentence Auber Caron. » Transport d'espèces d'or et d'argent. » 13 novembre. — Fol. 69. « Sentence contre Pierre Machut, pour causes de revision. » 24 novembre. — Fol. 69 v° « Sentence Jacques de Fontaines, contre le procureur du Roy. » Espèces et marchandises en destination de Lille. 27 novembre. — Fol. 70. « Interlocutoire Estienne de Loche, clerc juré, contre Christofle Dorée, fermier de la buche. » 28 novembre.— Fol. 70. v°. « Sentence Claude Levoyr et Jehan Levoir, contre Jehan Chivot et autres asséeurs de Bocquel. » 3 décembre. — Fol. 71. « Sentence M. Duval contre Jehan Warnier. » Droits sur les vins. 3 décembre. — Fol. 72. « Sentence P. Machut et Christofle de Mortreux, contre Pierre Polleur. » 5 décembre. — Fol. 72. « Sentence interlocutoire Jacques de Bailly, contre Jehan Wateblé, fermier de l'ayde des draps. » 12 décembre. —Fol. 72 v°. « Acte de cauxion Me Vincent Boytel, recepveur des aydes. » 14 décembre. — Fol. 73. « Sentence Mahieu Duval contre M. Deleporte, sergent. » 18 décembre. — Fol. 73 v°. « Missive du Roy à Messieurs les esleux, touchant les deux ordonnances à eulx envoyées, icy après registrées. » Reims, 12 décembre. — Fol. 74. « Ordonnance du Roy, touchant la révocation de la creue de IIII s. p. livre, pour l'année vine ... LXXIIII.» Reims, 12 décembre.— Fol. 75 v°. « Ré... d'argent et ... de toutes commissions. » Ordonnance du Roi. ...verses sortes et esp...bre. — Fol. 78. « Ordonnance sur l'exécution ... aux lettres patentes précédentes. » 18 décembre.— Fol. 78 v°. « C'est la déclaration des bouts et costés des vingnes appartenans à Lambert Barbier, marchant, demeurant à Amiens, séans au terroir de Hangard et Essarteaulx. » 18 décembre. — Fol. 79 v°. « Commission pour la réparation de Gamaches. » Ordonnance du bureau des finances d'Amiens sur ce que « ayans entendu de la part des maïeur et eschevins du bourg de Gamaches, corps et communaulté d'icelluy, que, par l'impétuosité des eaues sauvaiges et lavasses survenus l'hiver dernier audit bourg, les chemins, chaussées, voiries, rues, flecqz et flégartz royaulx et autres, ont tellement esté rompus et creusez, qu'il en est tumbé plusieurs maisons par terre, est à présent impossible passer et charier en la plus part des rues d'icelluy bourcq, ce que particulièrement nous a esté attesté et certiffié par les esleuz d'Amiens, qui ont veu et visité lesdits dégatz et ruines, en faisant leurs dernières chevauchées, et iceulx ne se pouvoir réparer pour trois mil livres, à quoy seroyt impossible aux habitans dudit bourg pourveoir et remédyer, sans l'ayde et secours des villaiges circonvoisins. » Les dits villages y dénommés ordonnés de travailler par corvée à la réparation desdits chemins. Amiens, 18 décembre. — Fol. 80. « Requeste présentée par les habitans dudit Gamaches », aux élus d'Amiens. 20 décembre. — Fol. 81. « Commission pour Gamaches. » 21 décembre.

1574. — Fol. 82 v°. « Sentence Pierre Machue, contre Me Nicolas de Louvencourt et Adrien Topasture » Droit de cinq sols par pièce de vin. 18 janvier. — Fol. 83 v°. « Sentence Ancelin Oeullart contre Jacques de Berny et autres. » Droit de cinq sols par muid de vin. 20 janvier. — Fol. 85. « Sentence Laurens Boilleaue, commissaire, contre le procureur du Roy. » Travers du Pont-de-Metz. 29 janvier.— Fol. 85 v°. « Sentence Nicolas Chocquet, contre Pierre Rohault, vinaigrier. » Huitième du vin. 1er février. — Fol. 86. « Sentence Lambert Barbyer, opposant contre les fermiers de l'ayde du vin. » 1er février.— Fol. 86 v°. « Sentence J. Wateblé, fermier, contre Pierre de Flaisselles. » Imposition des draps. 9 février. — Fol. 87. « Sentence de Claude et Jehan Levoir, contre les asséeurs du Bosquel. » 17 février. — Fol. 87 v°. « Sentence de Nicolas de Louvencourt contre Adrien Topasture. » Subside de 5 sols pour muid de vin. 19 février. — Fol. 88. « Sentence de mainlevée d'une caisse de passemens et boutons arrestée contre Thibault Guignes », marchand à Paris.

20 février.— Fol. 88 v°. « Passeport R. de Bonneval [illegible] Thibault Guignes, pour IIm pesans de passe[illegible] Paris, boutons de soye. » 4 août 1573. — Fo[illegible] [Se]ntence de main[illegible] Anthoine Lucas et aultres fermiers [illegible], Picquigny et Araynes, contre Me Augustin Deplancques. » 23 février. — Fol. 90 v°. « Sentence Jehan Ricquier, contre Jehan de Louvencourt. » 25 février. — Fol. 91. « Sentence Ancelin Oeullart, contre Claude Marchant et autres. » Subside de 5 s. par muid de vin. 27 février. — Fol. 91 v°. «Sentence Pierre Gavet, contre Toussains Bainel, brasseur.» 26 février.— Fol. 92 v°. « Sentence de mainlevée Hugues Raintœul », marchand de Flandres. Camelots et serges demi-soie. 27 février. — Fol. 93. « Sentence Pierre Maille, deffendeur, contre Jehan Boucher, demandeur. » Quatrième et impositions de Revelles. 27 février.— Fol. 93 v°. « Sentence de confiscation de dix bottes de passemens, ung cheval et sacq de bled, arrestés sur Moÿse Lefèvre. » 1er mars.— Fol. 94. « Sentence interlocutoire les asséeurs de la Vacquerye contre Mahieu Roussel. » 3 mars. — Fol. 94 v°. « Sentence Nicolas Chocquet contre Jacques Morel. » Huitième du vin. 3 mars. — Fol. 94 v°. « Sentence Jenneviefve de Rains contre Adam de Bernœul. » 3 mars. — Fol. 95. « Sentence Corsains contre Pierre Havet. » Huitième des bières. 5 mars. — Fol. 95 v° « Mise sus des aydes de la ville pour ung an.» Amiens, 21 septembre 1562. — Fol. 99 v°. « Sentence les asséeurs de Méricourt, contre Nicolas Lesaige, opposant » 4 mars. — Fol. 100. « Sentence Nicolas Chocquet, fermier, contre Nicolas Perdu. » Huitième du vin. 8 mars.— Fol. 100 v°. « Sentence le procureur du Roy, contre Vincent Caignart, fermier de l'entrée des draps. » 11 mars. — Fol. 101 v°. « Sentence Nicolas Chocquet et Martin, fermiers, contre Anthoine Quesnel. » Huitième du vin. 12 mars. — Fol. 102. « Sentence les asséeurs de Namps-au-Mont, contre Jehan Retourné et autres habitans dudit lieu. » 16 mars. — Fol. 103 v°. « Sentence Anthoine Lucas et Martin Le Roy, contre M. Augustin Deplancques. » 17 mars. — Fol. 104. « Sentence Jacques de Barly, contre Jehan Wateblé. » Aide des draps. 27 avril.— Fol. 104 v°. « Sentence interlocutoire contre Jehan le Pot, pour les six balles de reiglice. » 18 mars.— Fol. 105. « Sentence le procureur du Roy, contre Jehan Brisse, laboureur » à Longuevillette. Transport d'espèces hors du royaume. 15 mars. — Fol. 105 v°. « Sentence le procureur du Roy et Nicolas Chocquet, fermier, contre Jacques Morel, appelant. » Huitième du vin. 16 mars. — Fol. 106. « Sentence de confiscation de CV pistoletz, trouvez sur Noël Mauclerc. » 22 mars. — Fol. 106 v°. « Sentence et rappo[illegible] [illegible]micque et procureur du Roy, contre Jacques avoyr e[t] Jacques Lefort, commis esleu » à Grandvillers. 2 avril. — Fol. 107. « Sentence Pierre Havet, contre Pierre Corpsains. » Huitième des bières. 5 avril. — Fol. 107 v°. « Sentence Anthoine Bonvarlet, opposant, contre Nicolas Chocquet, fermier. » Huitième du vin. 7 avril. — Fol. 108. « Sentence le procureur du Roy contre Jehan Leclerc. » Injures. 7 avril. — Fol. 108 v°. « Interlocutoire Ancelint Oeullart, contre Jacques Thibault. » 5 avril.— Fol. 108 v°. « Sentence le procureur du Roy contre Léger et Adrien Natier et autres de Fresmontier. » 7 avril. — Fol. 109. « Sentence de mainlevée Denis Vauzelle (marchand à Gand), contre Jehan Duchemyn et Jacques Dubois. » Arrêt « d'un coffre de blancq bois, dedens lequel ont esté trouvez cent tant de marcq de fil d'or et d'argent faulx, deux charges de mouy (?) nœuf pièces d'estamine, et plusieurs marchandises de merceryc. » 20 avril. — Fol. 110. « Sentence de confiscation de dix bottes de passemens arrestés à Guillaume Belle, de Tournay. » 19 avril. — Fol. 110. « Sentence Denis Wandezelle. » 22 avril.— Fol. 110. v° « Sentence de confiscation de six pièces de velours », à Valery Vasseur, d'Auxy-le-Château. 22 avril. — Fol. 111. « Sentence Loys Pezé, contre Pierre Machut. » Imposition du poisson de mer. 26 avril.— Fol. 112 v°. « Sentence Ancelme Oeullart, contre Jacques Thibault, demeurant à Picquigny. » cinq sols par muid de vin. 27 avril. — Fol. 113. « Sentence Ysore Prudhomme contre Clément de Lambercourt. » Vingtième du vin. 29 avril. — Fol. 113. « Sentence Havet, fermier, contre Michel Baron. » Huitième des bières. 15 mai.— Fol. 113 v°. « Sentence Anceline Oeullart, contre Claude Marchant et autres. » Cinq sols pour muid de vin. 17 mai.— Fol. 114 v°. « Passeport pour l'ambassadeur du roy d'Espaigne. » Vincennes, 6 mai. — Fol. 115. « Sentence de mainlevée de deux caisses de tappisseryes rehaulsées de soye », saisies sur le sieur Gratie Delpége, marchand à Rouen, paroisse St-Maclou, 17 mai. — Fol. 116. « Sentence de réception de cauxion Loïs Pezé contre Pierre Machue. » Droits sur le poisson de mer. 28 mai. — Fol. 116 v°. « Sentence Guillaume Hastevillain, deffendeur, contre Clément de Louvencourt, fermier. » Vingtième du vin vendu en gros. 5 juin. — Fol. 117. « Sentence interlocutoire Jehan Lhostellier contre Clément Gosset. » 12 juin. — Fol. 117. « Sentence Jehan de Louvencourt contre Charles de Sinjot et Jehan Quentin joinct. » 12 juin. — Fol. 117 v°. « Sentence Loys Pezé, contre Nicolas de Hangest et Nicolas de Blangy », grossiers de poisson de mer.

12 juin. — Fol. 118. « Sentence Pierre Havet, fermier, contre Anthoine Lucas le Jonne. » Huitième des bières. 12 juin. — Fol. 119. « Sentence le procureur du Roy, contre Pierre Machue et Loïs Quignon. » Huitième du vin. 14 juin. — Fol. 119 v°. « Sentence Jacques Morel, opposant, contre Nicolas, Chocquet, fermier. » Huitième du vin. 16 juin.— Fol. 119 v°. « Sentence Guillaume Hastevillin, deffendeur, contre Clément de Louvencourt, fermier. » Vingtième du vin. 16 juin. — Fol. 121. « Sentence le procureur du Roy, contre Claude de la Boche. » 16 juin. — Fol. 121. « Sentence Loys Pezé, nonobstant l'appel contre Nicolas de Hangest et Nicolas de Blangy. » 18 juin. — Fol. 121 v°. « Sentence le procureur du Roy et maistre Durant de la Sarrette, contre Jehan Lepot. » Douane. 18 juin. — Fol. 122. « Sentence Jehan Lepot contre Léger Nattier et Nicolas Desmontier. » Taxe pour la réparation des chemins de Frémontiers. 19 juin. — Fol. 122. « Sentence Pierre Corpsains, opposant, contre Pierre Havet, fermier. » Huitième des bières. 28 juin.— Fol. 122 v°. « Sentence Pierre Rohault contre Olivier Arthus et Pierre Seguin. » Pièces de velours entrées frauduleusement dans le royaume. 2 juillet. — Fol. 123. « Sentence Mathieu Roussel, opposant, contre les asséeurs, manans et habitans de la Vacquerye. » 5 juillet. — Fol. 123 v°. «Sentence Michel de Sainct-Fuscien, Jehan Delenef, et aultres, opposans sur mainlevée contre Guillain Guignon et le procureur du Roy Jomet. » 17 juillet. — Fol. 124. « Sentence d'eslargissement Jacques Lamy, contre Pierre Hannicque. » 9 juillet.— Fol. 124 v°. « Sentence interlocutoire, les asséeurs de Hocquaincourt, contre Maxens Héliot. » 16 juillet. — Fol. 125. « Interlocutoire le procureur du Roy et Jehan Duchemin, contre Claude de la Boche », marchand mercier à Amiens, pour 280 l. de sucre. 7 juillet. — Fol. 126. « Le procureur du Roy contre Noël Lefèvre, verrier », demeurant à La Fœuillye-les-Grands-Geneds, près la forêt de Lyon, en Normandie, pour une charrette chargée de verre, destinée à sortir du Royaume. 29 juillet. — Fol. 126 v°. « Sentence Nicolas de Blangy, contre Loys Pezé. » Imposition du hareng et poisson de mer. 7 août. — Fol. 127. « Sentence Jehan Masselin contre Jehan de Louvencourt. » 7 août. – Fol 128. « Sentence Jehan Duchemin et Jacques Dubois, contre Jacques Paillart. » Traite et imposition foraine. 11 août. — Fol. 129. « Sentence Jehan Martin contre le procureur du Roy et Durant de la Sarrette. » 11 août.— Fol. 129 v°. « Sentence Jehan Wateblé..... contre Vincent Caignart. » Aide des draps. 13 août. – Fol. 130 v°. « Sentence Claude de la Boche, contre le procureur du Roy. » Saisie d'un tonneau plein de sucre. 14 août. — Fol. 131. « Sentence Nicolas Chocquet, fermier, contre Me Charles Carette. » 19 août. — Fol. 131. « Ledit Chocquet contre Marguerite Tesson », veuve de Jean Rohault, vinaigrier. 25 août. — Fol. 131 v°. « Arrest pour les habitans de Lincheux, contre les habitans de Hallivillcr. » 25 août. — Fol. 132. « Sentence les manegliers de Boullencourt, contre les manegliers de Watebleryе. » 26 août. — Fol. 132 v°. « Sentence Nicolas Chocquet, fermier, contre Christofle de Morteulx. » Huitième du vin. 28 août. — Fol. 133. « Ledit Chocquet, contre Jehan Prieur. » 30 août.— Fol. 133 v°. « Ledit Chocquet, contre Lambert Barbier. » 30 août. — Fol. 134. « Sentence de mainlevée de six pains et IIII morceaux de cire à cauxion. » 30 septembre.— Fol. 134 v°. « Sentence Pierre Corpsains, opposant, contre Pierre Havet, fermier du VIIIe des bières à Amiens. » 7 octobre. — Fol. 135 v°. « Sentence Jehan Duchemin et Jacques Dubois, demandeurs sur requeste, contre Jacques Paillart, contrerolleur. » 7 octobre.— Fol. 135 v°. « Sentence Jacques de Berny, fermier de Croissy, contre Jehan Cousturs et aultres. » 7 octobre.— Fol. 136 v°. « Sentence Jehan Duchemyn et Jacques Dubois, contre Estienne Gaveau. » 18 novembre.— Fol. 137 v°. « Sentence Jehan Lepot, contre Durant de la Sarrette, commis. » Mainlevée de six balles de réglisse. 7 octobre. — Fol. 138. « Sentence Jacques Paillart, (controleur des munitions de Picardie), contre Aubert Caron et aultres, » 7 octobre. — Fol. 139. « Sentence Wallerand Dugardin, contre Laurens de Flocques. » 14 octobre.— Fol. 140. « Sentence de mainlevée Golian (marchand de Paris), contre Guillain Quignon, dénonciateur, et le procureur du Roy. » 4 novembre.— Fol. 140 v°. « Sentence les asséeurs de Friville, contre Jehan Grantsire, opposant. » 4 novembre. — Fol. 141. « Sentence Anthoine Mabille, contre Hugues Dupetit. » 7 octobre. — Fol. 141 v°. « Sentence le procureur pour office et scindicq de Formeryes, contre les manegliers dudit lieu. » Condamnés à « rendre et restituer au trésor de la fabricque d'icelle église, un calice, ou la juste valleur d'icelluy. » 6 novembre. — Fol. 141 v° « Sentence les manegliers d'Éplessier, contre Nicolas Vasseur. » 7 novembre.– Fol. 142 v°. « Interlocutoire Abraham Delarue contre Nicolas de Hangest. » 12 novembre. — Fol. 143. « Sentence Pierre Hanicque et le procureur du Roy joinct, contre Jacques Lamy. » 12 novembre. — Fol. 143 v°. « Sentence Jehan Robyneau, contre Guillain Quignon, dénonciateur. » 14 novembre. — Fol. 144. «Sentence de confiscation, contre Nicolas Granthomme», voiturier à Arras, transportant or et argent hors du

royaume. 18 novembre.— Fol. 144 v°. « Sentence pour la communauté d'Oisemont. » 26 novembre. — Fol. 145. «Sentence les asséeurs de Baillœul, contre Anthoine Lempereur et autres.» 2 décembre.—Fol. 145 v°. « Interlocutoire Abraham Delarue, fermier du nouvel impos, contre Martin de Berny. » 7 décembre. — Fol. 145 v°. « Sentence Me Vincent Boytel, receveur des aydes, contre Me Nicolas Auxcousteaux, receveur du domayne. » 10 décembre. — Fol. 146 v°. « Sentence Remy Estocq, tuteur, contre les asséeurs d'Essartaux.» 16 décembre. — Fol. 147. « Sentence de mainlevée, pour Michel Bénard et Guillaume Lefèvre»,marchands, de Caen en Normandie. 22 décembre. — Fol. 147 v°. « Sentence de confiscation de II petits sacqs de cocquesenille. » 22 décembre.

1575. — Fol. 148. « Sentence Jehan Duchemyn et Jacques Dubois, contre Pierre Seguyn. » Imposition foraine. 4 janvier. — Fol. 148 v°. « Sentence dame Hélaine Bouchart, contre Jehan Duchemyn et autres commis. » Foraine. 8 janvier. — Fol. 149 v°. « Interlocutoire Guy Leroy et Pierre Hoger, opposans, contre les asséeurs de Baillœul. » 20 janvier. — Fol. 149 v°. « Sentence Nicolas Delapierre et Jehan Belleguise (échevins de Picquigny), contre Bastien Bunel. » 27 janvier. — Fol. 150. « Sentence Lucien Cucu, fermier de Caigny, contre Clément de Louvencourt » Vingtième du vin. 28 janvier. — Fol. 150. « Sentence de mainlevée d'un ballot de réseaux, pour Jehan Delapierre, contre Guillain Quignon.» 29 janvier. — Fol. 151. « Sentence de confiscation.... contre Christofle Balesdens et aultres. » Sac de blé où étaient cachés deux petits sacs de cochenille. 5 février.— Fol. 151 v°. « Sentence Pierre Paillart, fermier de la subvention qui se prend sur les tainctures, contre Martin de Berny », marchand à Amiens. 7 février.— Fol. 152. « Sentence Pierre Havet contre Martin de St-Fuscien. » Huitième des bières. 9 février. - Fol. 153 v°. « Sentence Abraham Delarue, fermier, contre Nicolas de Hangest, marchant.» 14 février.— Fol. 154. «Sentence Me Agnien de Savignyes, contre Nicolas Chocquet. » Huitième du vin. 14 février.— Fol. 154 v°. « Sentence Nicolas Chocquet, fermier, contre Riquier Cadot. » 15 février. — Fol.154 v°. «Jehan Flameng contre Loys Petit et Jehan Bultel. » Imposition des draps. 16 février. — Fol. 155. « Sentence interlocutoire Guillain Quignon et le procureur du Roy, contre Jehan Jumel. » 17 février. — Fol. 155 v°. « Sentence Nicolas Regnaume et autres, opposans, contre les asséeurs du Maisnil. » 1er mars. — Fol. 156 v°. « Sentence Nicolas de Blangy, contre Philippe Barré. » 1er mars. — Fol. 157. « Sentence contre Pierre Machue, sur causes de récusations. » 2 mars.— Fol. 157. « Sentence Nicolas de Blangy, contre Jehan Laloyer et autres grossiers de poisson.» 2 mars. — Fol. 157 v°. « Sentence Pierre de Bonnaire, contre Rasse de Camps et Jehan Martin. » 2 mars. — Fol. 158. « Sentence Nicolas de Blangy, contre Me Simon de Belleville. » Ferme du hareng et poisson de mer. 2 mars. — Fol. 158 v°. « Interlocutoire les asséeurs de Conty. » 3 mars. — Fol. 159. « Sentence Guillain Quignon, contre Pierre de la Chambre », marchand à Anvers. Exportation d'or faux en bobines. 5 mars. — Fol. 159 v°. « Sentence les habitans de Mouflières contre les manegliers de Lignières. » 10 mars.— Fol. 160. « Sentence Jacques Deffontaines, contre Aubert Caron et autres. » Mainlevée de « XXX l. VIII s. en douzains, une chemise de toille, un pacquet de cincquante-six volumes de livres de diverses impressions.» 10 mars.— Fol. 160 v°. « Sentence Jacques Tallon, sergent, contre Christofle de Mortreux. » Rébellion. 14 mars. — Fol. 161. « Sentence de confiscation de plusieurs draps de soye, sur la dénonciation de Jehan Hesterel et Anthoine de Baillœul. » 15 mars.— Fol. 161 v°. « Sentence exécutoire d'arrest Hélaine Bouchart contre Pierre Duchemyn et autres. » 16 mars.— Fol. 162. « Sentence les asséeurs de Dromaisnil, contre Robert Fortin.» 19 mars. — Fol. 162 v°. « Sentence Hélaine Bouchart. » 21 mars. — Fol. 162 v°. « Sentence Michel Baron, contre Pierre Havet. » Aide des bières. 29 mars. — Fol. 163. « Sentence de confiscation de l'argent trouvé sur Jehan Robineau. » 29 mars.—Fol. 164 v°. « Sentence Pasquier Chivet, opposant, contre les asséeurs de Namps-au-Val. » 30 mars. — Fol. 165. « Sentence Abraham Delarue et autres, contre Martin de Berny. » Nouvel impôt sur les serges. 31 mars. — Fol. 166. « Sentence Jacques Deffontaines, contre le sieur Ludovic Dadjaerte.» Mainlevée « d'un petit sacq et pacquet, dans lequel estoient une besasse de toille, une chaussette, dans laquelle y avoit ung pacquet couvert de pappier, ung aultre petit sacq de toille bize, où estoient trente livre, dix-huit sols, en douzains, une chemise salle et ung petit pacquet de livres moullez en fœullets non liez, contenant plusieurs volumes de diverses impressions, trouvez sur le chariot et possession de Jacques Hucquebar, voicturier de Lille. » 11 avril. — Fol. 166. « Sentence pour Guillain Quignon contre Jehan Robyneau», marchand à Paris. 11 avril.— Fol. 166 v°. « Sentence Guy Leroy et Pierre Héquet, opposans, contre les asséeurs de Baillœul. » 14 avril. — Fol. 167. « Interlocutoire Nicolas de Blangy, contre Jehan Laloyer. » Ferme du hareng et poisson de mer. 22 avril. — Fol.

167 v°. « Sentence Michel Baron, contre Pierre Havet. » 29 avril.— Fol. 168. « Sentence Pierre Séguyn, contre Anthoine de Baillœul. » 6 mai. — Fol. 168 v°. « Interlocutoire Clément de Louvencourt, contre Nicolas Bizart », marchand à Paris. 19 mai. — Fol. 168 v°. « Sentence Martin de Berny, contre Abraham Delarue. » Nouvel impôt sur les serges. 20 mai. — Fol. 169. « Sentence Pierre Seguyn et le procureur du Roy joinct, contre Anthoine de Baillœul, prisonnyer », accusé avoir récélé des marchandises saisies à Pont-Remy. 21 mai.— Fol. 170 v°. « Sentence les asséeurs du Mesge, contre Jehan Leroy. » 1er juin.— Fol. 171 v°. « Sentence Ynocent Lejonne et sa femme, contre Hubert Mallart. » Ferme du vingtième du vin. 1er juin.— Fol. 172 v°. « Sentence Seguyn contre Baillœul, prisonnier.» 7 juin. — Fol. 173 v°. « Sentence Nicolas de Blangy... contre Jehan Laloyer. » Ferme du poisson de mer. 22 juin.— Fol. 173 v°. « Sentence Anthoine Dally et Jehan d'Outreleaue (asséeurs et collecteurs de la taille de Condé-Folie), contre Beaugeois de Saugters.» Rébellion. 25 juin.—Fol. 174. « Sentence les asséeurs du village de Quevauviller, contre plusieurs légionnaires.» Pierre Boilledieu, Mathieu Mille, Pierre Lefèvre, Mathelin Personne, Jean Foucquesolle, Jacques Duval, Jacques de Perceval. 29 juin.— Fol. 174 v°. « Sentence Charles de Labbeye, contre Me Vincent Boitel, receveur» des aides 2 juillet.— Fol. 175. « Sentence les asséeurs de Behen contre Gervais Huguet, opposant. » 5 juillet. — Fol. 175 v°. « Sentence Nicolas Baron, contre Lucien Cucu.» 8 juillet. — Fol. 176. « Sentence Nicolas Bizart, contre Clément de Louvencourt, fermier du XXe. » 4 août. — Fol. 176 v°. « Sentence Nicolas de Blangy, ou nom qu'il agist, contre Jehan Leclerc et autres grossiers de poisson. » 5 août. — Fol. 178 v°. « Sentence Guillain Quignon, contre Jehan Guinet et consors.» Saisie de fil de sayette. 9 août. — Fol. 179 v°. « Sentence Guillaume Vennyer, contre Me Durant de la Sarrette. » 20 août. — Fol. 181. « Sentence Pierre Havet, contre Michel Baron. » Huitième des bières. 22 août. — Fol. 181 v°. « Sentence Jehan Guinet et aultres, contre Guillain Quignon et le procureur du Roy. » 10 septembre. — Fol. 182 v°. « Sentence Pierre Palliart, fermier du nouvel impos, et autres, contre Anthoine de Louvencourt. » 19 septembre. — Fol. 183 v°. « Sentence Souplis Regnault, contre Jehan Pangnier, deffendeur. » 20 septembre. — Fol. 185. « Sentence Michel Baron, contre Pierre Havet, naguères fermier. » Aide des bières. 21 septembre.— Fol. 185 v°. « Sentence Pierre Paillart et Rolland, contre Martin de Berny. » Nouvel impôt sur les serges. 4 octobre. — Fol. 186. « Sentence Guillaume Lefèvre, contre Anthoine Huart.» Vingtième du vin. 1er octobre. — Fol. 186 v°. « Sentence honnorable homme Pierre Lenglès », procureur au bailliage et siège présidial d'Amiens, contre François Auxcousteaulx, procureur du Roi audit bailliage, pour l'entérinement des lettres de provision dudit Lenglès de substitut de procureur du Roi en l'élection. 13 octobre. — Fol. 187. « Sentence le procureur du Roy, contre Anthoine Huart. » Vingtième du vin. 14 octobre. — Fol. 188. « Sentence Simon et Jehan Obrée, contre Denise Collenée et Adam Obrée. » Ferme des impositions de Belleuse. 4 octobre. — Fol. 189 v°. « Sentence Abraham Delarue, fermier, contre Martin de Berny. » Impôt sur les serges. 19 octobre.— Fol. 190. « Sentence Blangy et de Hangest, contre Jehan Leclerc et autres grossiers de poisson. » 13 décembre.

1576. — Fol. 190 v°. « Sentence de mainlevée Jehan Guinet et autres, de divers fillez arrestés, contre Guillain Quignon et le procureur du Roy. » 21 janvier. — Fol. 192. « Sentence P. Paillart, fermier du nouvel impos, contre Martin de Berny. » 6 février. — Fol. 193. « Dictum Jehan Couvreur, l'aisné, contre les fermiers des bières. » 7 février. — Fol. 193 v°. « Sentence pour Nicolas de Blangy et de Hangest. » 9-18 février. — Fol. 194 v°. « Sentence de mainlevée des deniers appartenans à Hiérosme Roger et Catherine Maryé. » 3 mars.— Fol. 195. « Sentence Jehan Leclerc et autres, contre Nicolas de Blangy et de Hangest. » Grossiers de poissons. 13 mars.— Fol. 195 v°. « Sentence provisionnelle Noël Decourt, contre Jacques Dubois et Guillaume Blequin. » Serges et fil de sayette. 14 mars. — Fol. 196 v°. « Sentence Jean Tonnelier, fermier du VIIIe, contre Guy de Bailly. » 14 mars. — Fol. 197. « Sentence Anthoine Dallyer contre Léon Bouteillyer.» 15 mars — Fol. 197 v°. « Sentence Noël Dercourt, contre Jacques Dubois et autres. » 17 mars. — Fol. 198. « Sentence Pierre Havet, contre Martin de St-Fuscien et Laurens Testart. » Huitième des bières. 20 mars. — Fol. 198 v°. « Sentence sur causes de récusations, pour Hélayne Bouchart, contre Jehan Duchemin et autres.» 11 avril. — Fol. 198 v°. « Sentence Me Charles Gorguette contre Nicolas Chocquet. » Aide du vin. 2 avril. — Fol. 199. « Interlocutoire les asséeurs de Drumaisnil, contre Robert Fortin et Nicolas Lemaire.» 5 avril — Fol. 199 v°. « Interlocutoire les asséeurs d'Eplaissiers contre Jehan Boullenger. » 6 avril.—Fol. 199 v°. «Sentence Jehan Tonnellier, fermier du VIIIe, contre Jehan Flameng, fermier du XXe.» 6 avril.— Fol. 200. « Sentence Martin de Berny.» Saisie de satins et marchandises. 13 avril. — Fol. 200 v°. « Sentence Pierre Pail-

lart et Pierre de Lespaulx », teinturier à Amiens. Droit de sceau. 13 avril. — Fol. 201. « Sentence Havet contre Martin de St-Fuscien et Testart. » 17 avril. — Fol. 201. « Sentence Denys Piéret, contre Jehan Hanicque. » 17 mai. — Fol. 202. « Sentence Denys Piéret contre les asséeurs de Grandviller. » 12 mai. — Fol. 203. « Sentence Pierre Paillart, fermier, contre Jehan de Hangest », teinturier. Droit de sceau. 14 mai. — Fol. 203 v°. « Sentence Jehenne Perdu, vefve, contre les asséeurs de Grandviller, en l'an LXXV. » 17 mai. — Fol. 204 v°. « Sentence pour le procureur du Roy contre Nicolas Leblond. » Taillon. Rébellion. 4 juin.— Fol. 205. « Sentence Pezé contre Nicolas de Hangest.» 9 juin. — Fol. 206 v°. « Sentence de mainlevée de trois chariots arrestés, faulte de déclaration des marchandises estans sur iceulx », conduits par deux charretiers de Lille. 19 juin. — Fol. 207. « Sentence Vincent Lefèvre, greffyer. » 25 juin. — Fol. 207 v°. « Sentence de confiscation de quelque cocquesenille. » 20 juin. — Fol. 208. « Sentence Souplis Regnaut, contre Baptiste Lefèvre.» 11 juillet. — Fol. 208 v°. « Sentence Jacques Dubois, demandeur sur réparation d'injures, contre Noël Decourt, deffendeur. » 12 juillet. — Fol. 209. « Sentence pour le procureur du Roy, contre François Lefrancq et Nicolas Boucher de Waudricourt.» Tailles. 12 juillet. — Fol. 209 v°. « Sentence Robert Fortin et Nicolas Lemaire, opposans, contre les asséeurs de Dromaisnil.» 12 juillet. — Fol. 210 v°. « Interlocutoire les asséeurs de Croixraoul contre Jennevievfe de Rains. » 14 juillet. — Fol. 210 v°. « Sentence Pierre Paillart, fermier du sceau des draps, contre Laurens Rolland. » 14 juillet. — Fol. 212. « Sentence pour les habitans de Lully. » Francs-marchés et foires. 14 juillet.— Fol. 212 v°. « Sentence Jacques Dubois et Blequyn, demandeurs et dénonciateurs, contre Noël Decourt. » 19 juillet, — etc.

C. 1699. (Registre. — Petit in-fol. 193 feuillets, papier.

1583-1587. (1)— Registre aux Chartes. — « Registre aux chartres, éedictz, lettres patentes, provisions et institutions d'offices, confirmation de previllèges et aultres lettres, concernans l'élection d'Amyens, commençant en l'an de grâce MV^c^IIII^xx^III, à ce temps Mes Quentin Quesnel, président, Pierre Rogeau, Charles Gorguette, Richard Demonchy, Hubert Cosette, Françoys Castelet, et Jehan Bachelier, éleus, tous conseillers du Roy en ladicte élection, par François Auxcousteaux, procureur du Roy, et Vincent Lefèvre, greffier. » — Fol. 1. « Édict du Roy contenant les droictz d'entrée que Sa Majesté vœult estre acquitez sur les grosses denrées et marchandises amenées des pays estranges en ce royaulme. » St-Maur-des-Fossés, 1er août 1581. — Fol. 2 v°. « Estat des denrées et marchandises venant des pays estrangers cy après déclayrés, sur lesquelles le Roy veut et entend estre doresnavant prins et levé, par forme d'imposition, les sommes de deniers quy sont particulièrement déclairées sur chacunes nature et espèces desdites denrées et marchandises, selon et ainsy quy s'ensuit. » Conseil privé à St-Maur-des-Fossés, 1er août 1581. — Fol. 4 v°. « Extraict des registres de la court des aydes en Normendie. » Arrêt d'enregistrement desdits édit et état. Rouen, 28 novembre 1581. — Fol. 5. « Ensuit la modération faite au Conseil du Roy, sur la taxe des droits ordonnez par Sa Majesté..... laquelle modération Sadite Majesté entend estre faite à présent en Normandye seulement. » Conseil du Roi. 10 décembre 1581. — Fol. 6. « Estat de ce que payeront les denrées et marchandises estrangères cy après déclairées, pour nostre droict général d'entrée à leur arrivée en nostre royaume », etc. Conseil d'État à St-Maur-des-Fossés, 11 septembre 1582. — Fol. 8 v°. « Extraict des registres du conseil d'État, touchant les droicts d'entrée des marchandises. » St-Maur-des-Fossés, 11 septembre 1582. — Fol. 8 v°. Ordonnance royale, relative au droit d'entrée. St-Maur-des-Fossés, 11 septembre 1582. — Fol. 10. « Sommaire du privilège. » 22 février 1578. — Fol. 10 v°. « Touchant le droit des bourdereaux attribué aux controlleurs. » Ordonnance royale. Paris, 4 novembre 1582. — Fol. 14. « Déclaration du Roy contenant la suppression de l'édict de l'ayde et subvention des procès, et création du parisis des espices.» Paris, février 1583. — Fol. 17. « Édict du Roy contenant establissement d'un sergent des tailles et aydes en chacune paroisse de ce royaume. » Paris, septembre 1581. — Fol. 20. « Édict et déclairation du Roy, sur l'ampliation et attribution de pouvoir aux sergens royaulx nouvellement créés, et greniers, chambres à sel, en chacune parroisse de ce royaume.» Paris, novembre 1582.— Fol. 21 v°. « Emprinse de serment du clerc du VIIIe du vin. » 8 avril 1583. — Fol. 22. « Ordonnance du Roy, sur l'exécution de son édict de réunyon du mois de mars mil V^c^ quatre vingtz, pour la revente en domaine des greffes des paroisses qui restent à vendre, et maintenir les adjudicataires d'iceulx, sans que, par préférence ny autrement que par le tiercement ordonné, ils puissent estre dépossédez ny empeschez en leurs adjudications », etc. Paris, 26 février 1583. — Fol. 25 v°. « Extraict de certains articles des mémoires et instructions faictes et arrestées au conseil d'Estat, le XXVe

(1) Dates d'enregistrement.

mai MVc quatre vingts trois.... pour servir aux commissaires députez à l'exécution de l'éedict de la réunion et revente en domaine des greffes des paroisses», etc. 3 août 1583. — Fol. 26 v°. « Commission de Mons. Le président Leclerc, touchant ladicte réunyon. » Lettres patentes. Paris, 15 janvier 1583. — Fol. 28. Prestation de serment de sous-greffier de la ferme de l'imposition du hareng et poisson de mer. 26 septembre 1583. — Fol. 29. « Rafréchissement de serment du greffier de Baudéduict. » 14 octobre 1583. — Fol. 29. « Pour Me Noël Gueneron, greffier de Lully. » 22 octobre 1583. — Fol. 29 v°. « Pour Jehan Lemoisne, laboureur, collecteur. » 18 août 1583. — Fol. 30. « Bail Jehan Delacroix, fermier des aides de la ville » d'Amiens. 14 septembre 1583. — Fol. 31. « Greffier de Bouveresse. » 2 décembre 1583. — Fol. 31 v°. « Provision de l'estat de greffier de Bouveresse. » Lettres patentes. Paris, 30 novembre 1575. — Fol. 32. « Acte pour Mons. Baillon, procureur du Roy. » 15 décembre 1583. — Fol. 32 v°. « Arrest de la court des grans jours séant en la ville de Troyes. » Chevauchées pour les impositions, etc. 27 septembre 1583. — Fol. 33 v°. « Pour la levée des deniers des offices de receveurs-collecteurs. » Lettres patentes. 15 mars 1583. — Fol. 38 v°. « Pour les officiers et commenssaulx du Roy. » Lettres patentes. St-Germain-en-Laye, 15 janvier 1584. — Fol. 39 v°. « Pour les officiers de la Royne. » Lettres patentes. St-Germain, 15 janvier 1584. — Fol. 40 v°. « Pour les officiers et commensaux de la royne mère. » Lettres patentes. St-Germain, 15 janvier 1584. — Fol. 41 v°. Prestations de serments de plusieurs. — Fol. 43 v°. Lettres de provision de l'état de receveur-collecteur des tailles de Gollencourt, à Jean Lemoisne. Paris, 1er octobre 1583. — Fol. 45. « Bail des laynes et pelures. » 22 février 1583. — Fol. 46. « Édict du Roy, contenant ample réglement sur le faict des tailles, et que ceulx qui ont usurpé le tiltre de noblesse, sans avoir lettres d'anoblissement, y seront cottizés, pour soullager d'autant son pauvre pœuple. » Paris, mars 1583. — Fol. 52 v°. Prestations de serments. — Fol. 57. « Extraict des registres de Fuscien Pécoul, notaire roial au bailliage d'Amiens. Arrière-bail des XII d. pour livre mis sur la drapperye, façon d'Amyens. » 21 février 1584. — Fol. 60. « Bail du sceau de la drapperye, faict à Pierre Pailliart. » 3 février 1583. — Fol. 62. « Reiglement provisionnel de la court des Aydes, sur le faict des oppositions de surtauxe et deniers de non-valloir. » 23 mars 1584. — Fol. 64. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest de descharge de XL l., pour les tauxations des levées extraordinaires. » Paris, 21 avril 1584. — Fol. 64 v°. « Édict du Roy, touchant la création d'un clerc et commissaire du huictième, en chasque ville et faulxbourgs de ce royaulme, où il n'y a encore esté pourveu, aux conditions y contenues. » Paris, décembre 1581. — Déclarations et lettres sur le même objet. — Fol. 69. « Transport et vente du greffe de le Vacquerie. » 24 septembre 1584. — Fol. 70. « Bail du nouveau subside des V s. de la générallité de Picardye. » Amiens, 20 septembre 1584. — Fol. 75. « Bail de l'imposition des soyes et satins. » Amiens, 14 septembre 1584. — Fol. 76. « Bail de l'impos des sarges et bayes, pour J. Flameng. » 13 septembre 1584. — Fol. 77 v°. « Pour les taverniers, hosteliers et cabaretiers. » Lettres patentes. St-Maur, 17 juin 1584. — Fol. 78. « Commission pour Me Pierre Rogeau, commissaire. » Paris, 21 juin 1584. — Fol. 79. « Édict du Roy de la création des controlleurs, sur le faict de la drapperie, visitation et marque des marchandises, sallaires et prouffficts desdits controlleurs et de leur exemption des charges publicques », etc. Paris, décembre 1582. — Fol. 80 v°. « Déclaration du Roy de l'éedict de la création des controlleurs sur le faict de la drapperie. » St-Maur, 14 mai 1584. — Fol. 81. Arrêt de la cour des Aides sur ledit édit. 13 juin 1584. — Fol. 82. « Éedict du Roy, tant sur la manufacture des draps, sarges et estamets, que sur la taincture, vente et délivrance d'iceulx. » Paris, mars 1571. — Fol. 84 v°. « Estat de ce quy sera paié pour chacune pièce de draps, sarges, estamets frisés, felus, sargez, et autres sortes cy-après spécifiées, qui seront seellées suivant l'éedict cy attaché, soubz le contreseel de nostre chancellerie. » Paris, 19 mars 1571. — Fol. 86. « Bail de l'entrée des draps à Vincent Soiry. » 13 septembre 1584. — Fol. 87. « Lettres pour lever deniers à Picquigny. » Paris, 12 septembre 1584. — Fol. 88. « Provision de l'office de greffier des roolles des tailles de Cayeu, pour Nicolas Bourgois. » Paris, 6 novembre 1584. — Fol. 89 v°. « Lettres pour lever denier, pour le bailly d'Aut. » Paris, 14 juillet 1584. — Fol. 91. « Provision de l'office de sergent (en l'élection), pour Jehan Roussel. » Paris, 3 avril 1585. — Fol. 92 v°. « Touchant la levée de surcéance de l'éedit des taverniers. » Paris, 2 juillet 1585. — Fol. 92 v°. « Éedict du Roy, contenant le restablissement des présidens, esleus et autres officiers par cy-devant supprimez. » Paris, mai 1585. — Fol. 95. « Provision de canonnyer ordinaire, Roulland de Forcheville », demeurant à St-Valery, par Philibert de la Guiche, chevalier des deux ordres du Roi, conseiller en ses conseil privé et d'État, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France. Paris, 30 septembre 1584. — Fol. 96 v°. « Provision de l'office

d'éleu, Me Claude Delattre. » Paris, 19 octobre 1585.— Fol. 98. « Assiette pour les habitans de Démuyn. » Lettres patentes. Paris, 9 juillet 1585. — Fol 99. « Extraict des registres de la court des Aydes. Arrest de restablissement des offices réduictz. » Paris, septembre 1585. — Fol. 101. « Provision de l'office d'éleu, Robert de Morlencourt. » Paris, 14 octobre 1585. — Fol. 103. Lettres patentes de provision de l'office de contrôleur sur le fait des aides et tailles en l'élection d'Amiens, à Vincent Roussel. Paris, 18 novembre 1585. — Fol. 105 v°. « De par les président et éleuz conseillers pour le Roy, en la ville et élection d'Amyens, touchant le bestial. » 9 novembre 1585. — Fol. 106. « Provision et prestation de serment de greffier de Grattepanche. » Amiens, 2 janvier 1586. — Fol. 106 v°. « Bail général de la douane de Lyon et autres droits. » Lettres patentes. Paris, 24 mai 1584.— Fol. 119 v°. « Touchant la feueille et menues nécessitez de la chambre. » Lettres patentes. Paris, 15 novembre 1585.— Fol. 120 v°. «Arrest contre les taverniers. » Conseil d'État. Paris, 17 mars 1586. — Fol. 122 v°. « Previllège des postes. » Lettres patentes. Paris, 24 février 1584. — Fol. 124. « Lettres de provision de receveur des espices, Me Martin de Myraulmont. » Paris, 31 décembre 1584. — Fol. 126. Prestations de serments de divers. — Fol. 127. « Arrest de commission pour les chemins de chasse-marées. » Parlement. Paris, 19 mars 1585. — Fol. 128 v°. « Pour la levée de XL chevaulx, X chartiers, V charettes et I chariot, avec l'esquipaige. » Lettres patentes. St-Maur, 25 juin 1586.— Fol. 130 v°. « Vendition et transport du greffe des tailles de Fontaines-soubz-Catheux.» 2 janvier 1585.— Fol. 131 v°. « Sentence pour le prieur de Laleu. » Paris, 13 février 1585. — Fol. 133. « Pour l'office de clerc du VIIIe du vin. » Paris, décembre 1580. — Fol. 134. « Commission pour le restablissement d'un controlleur de la drapperye. » Lettres patentes. Paris, 27 septembre 1586. — Fol. 136. « Sentence provisionnelle pour le clerc du VIIIe.» 7 novembre 1586. — Fol. 138. « Pour Morlencourt, controlleur, touchant le droict de bordereau. » 27 juillet 1586. — Fol. 139. « Lettres pour levée des arréraiges du droict de bordereau. » Paris, 12 septembre 1586. — Fol. 141. « Ordonnance (royale) que toutes commissions de levées de deniers extraordinaires seront controllées des intendants des finances. » Paris, 2 décembre 1586.— Fol. 141 v°. « Provision de l'office de recepveur des aydes, Me Claude de Hangest. » Lettres patentes. St-Germain-en-Laye, 10 octobre 1586.— Fol. 143 v°. « Provision de l'office de receveur des taille et taillon, Me Claude de Hangest. » Paris, 17 décembre 1586. — Fol. 146. « Touchant les greffes des tailles des paroisses. » Déclaration du Roi. Paris, 23 mars 1586. — Fol. 155 v°. « Provision de l'estat de receveur des consignations, Me Michel de Suyn. » Lettres patentes. Fontainebleau, 26 juin 1582. — Fol. 157. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Touchant les greffes des roolles des tailles. » Paris, 28 février 1587.— Fol. 157 v°. «Provision de l'estat de lieutenant en l'élection d'Amyens, Me Charles Gorguette. » Paris, 2 janvier 1587. — Fol. 159. « Provision de l'estat et office d'éleu, Me Flourens de Louvencourt. » Paris, 27 février 1587. — Fol. 160 v°. « Provision Anthoine Vrayet, huissier de l'électiou. » Paris, 19 avril 1587. — Fol. 161 v°. « Réglement des président et éleuz. » 22 avril 1587. — Fol. 162. « Extraict du registre de la court des aydes. Arrest donné au prouffict de Me Jacques Lefort, esleu particulier à Grandviller, contenant exemption de tailles. » 29 janvier 1587.— Fol. 162 v°. « Arrest pour Me Vincent Roussel, controlleur. » 20 septembre 1586. — Fol. 163. « Quittance du tiers denier de l'office Me Charles Roussel, éleu. » Paris, 31 août 1585.— Fol. 163 v°. « Lettres de provision dudit Roussel. » Paris, 3 août 1587. — Fol. 165. « Lettres de provision de Jehan Bourcier », de l'office de sergent royal en l'élection. Paris. 31 décembre 1586. — Fol. 166. « Lettres (patentes) de la taille de l'élection d'Amiens, pour l'année VcIIIIxx VIII. » Paris, 27 août 1587. — Fol. 168 v°. « Lettres de permission de tenir taverne et cabaret, pour Guillaume Poinctier. » Paris, 27 janvier 1587. — Fol. 169. Id. pour Jacqueline Foucquerel. » Paris, 27 janvier 1587. — Fol. 169 v°. «Lettres de provision d'éleu, (François) Moreau.» Paris, 20 octobre 1587. — Fol. 170 v°. « Pouvoir et commission de commis greffier au siège de Grandviller, pour le greffier de l'élection d'Amyens. » Amiens, 20 novembre 1587. — Fol. 171. « Création d'un lieutenant de robbe longue en chacune élection, avec nouvelle confirmation de la jurisdiction des éleuz. » Ordonnance royale. Paris, mai 1586. — Fol. 176. « Permission de taverne de Salmon Carpentier. » Paris, 2 mai 1586. — Fol. 176 v°. « Édict du Roy, contenant atribution de jurisdiction, povoir et qualité d'éleu, aux controlleurs des élections de ce royaume. » Paris, mai 1587. — Fol. 178. Permissions de cabaretiers et taverniers. — Fol. 179 v°. «Création d'un lieutenant, en chacune des élections particulières de ce royaulme, ensemble d'autres nouvelles élections particulières, ès lieux que besoing sera, avec la création ancienne des éleuz particuliers ès élections particulières de ce royaulme. » Ordonnance royale. Paris, mars 1587. — Fol. 181. Ordonnance

royale sur le même objet. Fontainebleau, 19 juillet 1543. — Fol. 183 v°. « Déclaration du Roy sur l'eedict des lieutenans particulliers des esleuz. » Paris, 18 novembre 1587. — Fol. 185. Ordonnance royale relative aux élus. Fontainebleau, décembre 1584.—Fol. 188. « Édict du Roy, contenant création et élection des offices de clercs et commissaires des fermes du VIIIe, XXe et IIIIe du vin, ès fermes qui sont au-dessoubs de CXXXIII l. », etc. Paris, mars 1586. — Fol. 189 v°. « Commission, règlement et mandement du Roy, adressant à ses elleuz et conseillers, pour procedder à la vente des offices des clercs et commissaires des fermes des vins et autres impositions, à plain déclarées par son éedict du mois de mars 1586. » Paris, 20 janvier 1587. — Fol. 191 v°. « Commission aux président, lieutenans et elleuz, pour vendre les offices de clercs des huictiesme. » Paris, 1er octobre 1587. — Fol. 192 v°. « Lettres patentes, pour la levée de XV l. sur chacune paroisse. » 25 août 1587, — etc.

C. 1700. (Registre.) — Petit in-fol. 275 feuillets, papier.

1615-1622 [1]. — Registre aux Chartes. — Fol. 1 v°. Lettres de provision de Jacques de Caigny, en l'office de commissaire-examinateur nouvellement créé en l'élection d'Amiens. Paris, 20 juillet 1615. — Fol. 3. « Extraict du registre de Henry de Bacq, nottaire royal au bailliage d'Amyens. Arrière-bail de la ferme des soyes à Jehan-Nicolas Chocquet. » 11 mai 1713. — Fol. 3 v°. « Extraict du registre de Thomas de St-Fussien, nottaire royal au bailliage d'Amyens. Cession et transport de ladite ferme à Robert de Bœuve. » 20 août 1615. — Fol. 5. « Réception de Anthoine Merlin, en la charge de clerc commissaire de la ferme du sol pour pot de vin à Amyens. » Amiens, 8 janvier 1616. — Fol. 5 v°. « Réception de François Catel, en la charge de clerc commissaire de ladite ferme du sol pour pot. » Amiens, 5 février 1616. — Fol. 6 v°. « Ordonnance pour Me Pierre de la Sablure, fermier du sol pour pot de vin à Amyens. » Amiens, 20 avril 1616. — Fol. 7 v°. « Réception de Anthoine de Mons, de clerc des mises et offres de la ferme de l'ayde du vin d'Amyens. » Amiens, 3 juin 1616. — Fol. 7 v°. « Levée de deniers pour les habitans de Grandviller. » Paris, 29 mai 1615. — Fol. 9. « Extraict du registre de Firmin Pécoul, nottaire royal au bailliage d'Amyens. Donnation de l'office de sergent de l'eslection d'Amyens, par François de St-Fussien, à Jehan de St-Fussien. » Amiens, 14 décembre 1613. — Fol. 10 v°. « Levée de deniers pour les habitans de Sarnoy. » Paris, 29 juillet 1616. — Fol. 12. « Bail de la ferme du XXe du vin à Amyens, à Adrien Correur. Paris, 11 mai 1616. — Fol. 13. « Commission de Geoffroy de la Cauchie, porte-flambeau de la ferme du sol pour pot. » Amiens, 19 octobre 1616. — Fol. 14. « Provision de Claude Planterose, en la charge de cappitaine en la marine de Ponant. » Rouen, 29 juillet 1615. — Fol. 15. « Vérification du bail de la ferme de Cayeu, pour Anthoine Clari et Romain Delattre. » Amiens, 9 novembre 1616. — Fol. 15 v°. « Commission pour Flourimont Fournier et Jehan Robbe, pour faire les recherches au bourg de Cayeu. » Amiens, 9 novembre 1616. — Fol. 16. « Levée de deniers sur les habitans de La Croix-au-Bailly. » Paris, 1er août 1616. — Fol. 17 v°. « Levée de deniers sur les habitans du bourg d'Aust. » Lettres patentes. Paris, 7 décembre 1616. — Fol. 19. « Bail de la ferme de l'ayde du vin Amyens, à Charles Duroy. » Amiens, 29 octobre 1616. — Fol. 20. « Sentence de noblesse pour Adrian de Canteleu, sieur de Sérouville. » Amiens, 19 mars 1544 ; arrêt de la cour des Aides, et sentence de l'élection sur le même objet. — Fol. 24 v°. « Lettre d'assiette sur les habitans de Boullencourt en Sery, pour Noël Grison. » Paris, 11 janvier 1517. — Fol. 26. Arrest contre Charles de Parthenay, soy-disant grand louvetier en Picardie. » Cour des Aides. Concussions. Paris, 7 décembre 1616. — Fol. 27. « Commission de Jehan Duflos, au bourg de Cayeu, pour Pierre de la Sablière, fermier. » 5 juillet 1617. — Fol. 27 v°. « Lettres d'assiette sur les habitans de Croix-au-Bailly, pour la somme de III^{c} l. » Paris, 3 juillet 1617. — Fol. 29. « Autres lettres d'assiette sur les habitans de Croix-au-Bailly, pour la somme de VII^{xx}X l. » Paris, 5 juillet 1617. — Fol. 30 v°. « Bail de Jehan Palliart, fermier de l'aide du vin. » Amiens, 18 septembre 1617. — Fol. 31 v°. « Lettres de provision de Valentin Gaudissart, en l'office de lieutenant particulier du prévost des maréchaux, à Amyens. » Paris, 1er juillet 1617. — Fol. 33 v°. « Lettres d'exemption de toutes charges publicques, pour Estienne Debeaurains. » Paris, 13 décembre 1612. — Fol. 35 v°. « Adjudication de l'office de commissaire des tailles de Conty et Contres, pour Claude Lhostellier. » Paris, 7 octobre 1617. — Fol. 37 v°. « Adjudication de l'office de commissaire des tailles de St-Wallery, pour Michel Monmignon. » Paris, 21 octobre 1617. — Fol. 40. « Adjudication de l'office de commissaire des tailles du bourg d'Ault, pour ledict Monmignon. » Paris, 21 octobre 1617. — Fol. 40 v°. Id., de Cayeux. — Fol. 40 v°. « Lettres de confirmation du don et octroy de la ville de St-Wallery. » Lettres patentes. Paris, 17 juin 1616. — Fol. 45 v°. « Adjudication de l'office de

(1) Dates d'enregistrement.

commissaire des tailles de Friaucourt et autres lieux, pour Jehan Monmignon. » Paris, 21 octobre 1617. — Fol. 47 v°. Lettres de provision de Me Pierre Vacquette à la qualité d'élu. Paris, 18 août 1717. — Fol. 50. « Lettres d'assiette et levée de deniers sur les habitans de Conty. » Paris, 26 juillet 1617. — Fol. 53 v°. « Lettres de provision de l'office de lieutenant (en l'élection), pour Me Charles Gorguette. » Paris, 2 janvier 1615. — Fol. 55 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest touchant les offices d'huissiers et audienciers ès justices et jurisdictions royalles. » Paris, 8 novembre 1616. — Lettres de provision dudit office à Jean Guisain. Paris, 2 août 1617. — Fol. 58. « Lettres d'assiette et levée de deniers sur les habitans de Villers-soubs-Campsart. » Lettres patentes. Paris, 21 décembre 1617. — Fol. 60. « Lettres de provision de l'office de lieutenant particulier ès doyennez d'Oisemont et Gamaches », à Christophe Despréaux. Paris, 16 septembre 1611. — Fol. 62. « Bail de l'ayde du guelde, pour Jacques d'Aumalle. » Amiens, 18 septembre 1617. — Fol. 63. « Bail à ferme de l'estat et office de jaulgeur de vin, pour Jehan Paillart. » Amiens, 17 mai 1618. — Fol. 65 v°. « Lettres d'assiette sur les habitans de Lignères. » Paris, 4 mai 1618. — Fol. 67. Lettres de provision à André Goret, de l'office d'huissier audiencier en l'élection d'Amiens, parties d'Airaines, nouvellement créé. Paris, 18 avril 1618. — Fol. 68 v°. Lettre de provisions à François de Louvencourt, de l'office d'élu en l'élection d'Amiens, vacant par la mort de Me de Morlencourt. Paris, 2 mars 1618. — Fol. 70 v°. « Lettres de provision Me Pierre Sellier, de l'office de substitud et adjoinct. » Paris, 22 juin 1618. — Fol. 72 v°. Lettres de provision de l'office d'huissier audiencier, parties d'Oresmeaux et Gamaches, nouvellement créé, à Jean Baron. Paris, 31 janvier 1618. — Fol. 73 v°. « Lettres d'assiette sur les habitans de Neufville-lès-Lully. » Paris, 18 juin 1618. — Fol. 75. « Lettres (patentes) pour Me Pierre Sellyer, pour le faire jouir du pouvoir postuler. » Paris, 23 août 1618. — Fol. 76 v°. Lettres de provision à Antoine Moreau, de l'office de président en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de François Moreau. Paris, 2 janvier 1615. — Fol. 79. « Lettres d'assiette sur les habitans d'Oresmeaux. » Paris, 4 mai 1618. — Fol. 80 v°. « Bail de la ferme de l'ayde des bières, pour Jehan Leroy et André Ringart. » Amiens, 13 septembre 1618. — Fol. 82. « Extraict du registre de Jehan Picard, nottaire royal au bailliage d'Amiens. Contrat de vente de l'office de jaulgeur d'Amyens, par Jehan d'Auroul, à Louis de Dours. » Amiens, 14 septembre 1618. — Fol. 84 v°. « Édict pour la vente et revente des offices de gardes de petits sceaulx et places de maistres clercs, en chacune eslection en chef. » Paris, mars 1618. — Fol. 87 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest pour la revente desdits offices de garde des petits sceaux, etc. » Paris, 5 septembre 1618. — Fol. 91 v°. « Commission de Me Jehan Chappellier à Me Jehan de Louvencourt, pour exercer ledit office. » 11 décembre 1618. — Fol. 93. « Lettres d'assiette sur les habitans de Cheppy. » Paris, 16 janvier 1619. — Fol. 94 v°. « Lettres d'assiette sur les habitans de Poix. » Paris, 18 décembre 1618. — Fol. 96 v°. « Bail de l'ayde du vin à Jehan Palliart. » Amiens, 10 septembre 1618. — Fol. 97 v°. « Contract de vente de l'office de jaulgeur de la ville d'Amyens, à Me Michel Dufresne. » Amiens, 8 novembre 1618. — Fol. 103. « Contract de vente de l'office de jaulgeur du plat pays de l'eslection d'Amyens, à Louis et Nicolas Gayant. » Amiens 30 janvier 1619. — Fol. 107. « Bail général faict par le Roy et nosseigneurs de son Conseil, de toutes les aydes de France, pour huict années commençant au premier jour d'octobre mil six cens dix-neuf. » Paris, 26 janvier 1617. — Fol. 120 v°. « Arrière-bail faict à Me Pierre Petyt, des aydes de ceste élection et autres. » 17 mai 1619. — Fol. 124 v°. « Levée de deniers sur les habitans de Sarnoy. » Paris, 7 mai 1619. — Fol. 125 v°. « Bail des fermes d'Araynes à Nicolas de Broutelle. » 14 juillet 1619. — Fol. 127. « Bail de la ferme de St-Wallery à Me Robert Monmimignon. » 28 mai 1619. — Fol. 129. « Bail de la ferme du XXe du vin d'Amyens, et de l'ancien subside des V s., à Me Pierre Merlin. » 22 mai 1619. — Fol. 131 v°. « Bail de l'ayde des bières à Jehan Palliart. » Amiens, 16 septembre 1619. — Fol. 133. « Commission de Jehan Gavois, pour la ferme du hareng et poisson de mer. » Amiens, 28 septembre 1619. — Fol. 134. « Commission de Pierre Gosse, clerc commissaire pour la ferme de XII d. pour pot de vin. » 27 septembre 1619. — Fol. 134 v°. « Bail de la ferme de l'ayde du vin d'Amyens à Jehan Roche. » Amiens, 16 septembre 1619. — Fol. 136. « Commission de Jehan de Fourmillon, clerc et commissaire aux fermes de XII s. pour pot de vin et XXe. » 8 octobre 1619. — Fol. 137. « Bail de la ferme du hareng et poisson de mer de la ville d'Amyens, à Anthoine Quignon et autres, pour IIII ans. » 14 octobre 1619. — Fol. 137 v°. « Bail des fermes dans Gamaches et autres lieux, pour VIII ans. » 4 juin 1619. — Fol. 140. « Arrière-bail de la ferme des bières d'Ault et aultres villages, pour VIII ans. » Ault, 20 septembre 1619. — Fol. 142. « Commission de François Godquin, Guillaume Poitevin et François Valliguet, commis à

la ferme d'Ault. 19 octobre 1619. — Fol. 143. « Commission de Pierre Lirot, pour la ferme du hareng et poisson de mer d'Amyens. » Amiens, 19 octobre 1619. — Fol. 143 v°. « Commission de Me Jacques Moisnet, commis de MM. à St-Wallery. » 24 octobre 1619. — Fol. 144 v°. « Lettres de provision de Philippe Godard, sergent en ceste élection. » Tours, 10 septembre 1619. — Fol. 145. « Réception de Jacques Boielledieu, en l'office de jaulgeur de Quevauviller. » 15 novembre 1619. — Fol. 146. « Levée de deniers sur les habitans de Saigneville. » Lettres patentes. Paris, 11 septembre 1619. — Fol. 147 v°. Lettres de provision de l'office d'huissier audiencier, à Louis de Dours. Tours, 16 août 1619. — Fol. 148 v°. « Lettres de retenue de chef de fruicterie de la Royne, pour Paul Larcher. » Paris, 1er juillet 1616. — Fol. 150. « Cession et remise de la ferme des IIIIe et impositions de St-Wallery par Me Robert Monmignon, aux maïeur et eschevins duditlieu. » 3 octobre 1619. — Fol. 152. « Arrest du conseil d'Estat du Roy, portant réglement des droictz que doivent prendre les gardes des petits seaux des eslections de son royaume. » Paris, 26 janvier 1619. — Fol. 153 v°. « Bail des IIIIes et impositions de Conty, à Michel Gambet. » Amiens, 3 février 1620. — Fol. 155. « Substitution de Me Jehan Guisain, pour le bail et recepte des aydes. » 24 février 1620. — Fol. 156 v°. « Lettres d'assiette sur les habitans de Fromeries. » Paris, 3 avril 1620. — Fol. 158. « Extraict des registres de François Debacq, nottaire royal au bailliage d'Amyens. Subrogation au bail des fermes des IX l. XVIII s. et sol pour pot des bourgs de Conty et Hornoy, pour Louis Briseur. » 23 août 1616. — Fol. 159. « Bail des entrées et sol pour pot du bourg de Conty, à Michel Gambet. » 3 février 1620. — Fol. 160 v°. « Lettres d'assiette sur les habitans d'Oisemont, pour Me Charles Leduc. » Paris, 16 octobre 1618. — Fol. 163. « Mise de faict sur l'office d'huissier audiencier de Pierre Chocquet. » 10 juin 1620. — Fol. 163. « Commission de Louis Fourquin, clerc commissaire pour la ferme du sol pour pot de vin d'Amyens. » 5 juin 1620. — Fol. 164. « Levée sur les habitans de Hocquincourt. » Lettres patentes. Paris, 25 avril 1620. — Fol. 166. « Mise de fait sur deux offices de receveurs des aydes appartenans à Me Anthoine d'Araynes, à la requeste de Me Jehan Guisain. » 23 juillet 1620. — Fol. 166 v°. Id., à la requête de Jacques Matissart. 2 septembre 1620. — Fol. 167 v°. Lettres de provision de l'office de receveur alternatif des aides en l'élection d'Amiens, à Me François Carpentier. Paris, 5 juillet 1618. — Fol. 171 v°. « Bail à ferme de l'office de jaulgeur de la ville d'Amyens, pour Jehan Salle. » 17 septembre 1620. — Fol. 172 v°. « Réception de Nicolas Haboury, associé avec Jehan Salle, pour l'office de jaulgeur d'Amyens. » Amiens, 5 novembre 1620. — Fol. 174 v°. « Extraict des registres de la court des Aydes. Arrest contre Me Vincent Castelet. » 28 août 1620. — Fol. 176. « Lettres de provision de Me Pierre de Bailly, en l'office d'esleu. » Paris, 24 octobre 1620. — Fol. 178. « Main assize sur l'estat et office de procureur du Roy en l'eslection d'Amyens. » 7 mai 1619. — Fol. 178. « Levée de deniers sur les habitans du bourg de Hornoy. » Paris, 3 décembre 1620. — Fol. 180 v°. « Main assize sur l'estat et office de procureur du Roy en l'eslection d'Amyens, à la requeste de François Randon. » 23 décembre 1620. — Fol. 180 v°. « Mise de faict sur les VI s. pour livre attribuez au greffier de l'eslection, à la requeste de Me Jehan Chappelier. » 16 janvier 1621. — Fol. 181. « Bail de la ferme de l'ayde du vin d'Amyens à Jehan Roche. » Amiens, 16 septembre 1620. — Fol. 182. « Bail de la ferme de l'ayde de la saieterie d'Amyens, à Charles du Rey. » Amiens, 15 septembre 1620. — Fol. 183. « Lettres de vétéran, pour Jehan Routier, archer des gardes du corps du Roy. » Paris, 15 juillet 1619. — Fol. 186 v°. « Levée de deniers sur les habitans de Fromeries, pour Jacque et Estienne de Beaurain. » 16 mars 1621. — Fol. 188. « Levée de deniers sur les habitans de Fromeries. » Paris, 17 mars 1621. — Fol. 190. « Bail de la ferme de l'ayde du hareng de la ville d'Amyens, à Jacques Le Roux. » Amiens, 15 septembre 1620. — Fol. 191. « Bail de l'ayde des laines de la ville d'Amyens à Pierre Hémart. » Amiens, 15 septembre 1620. — Fol. 192. « Bail de la ferme de l'ayde du guelde d'Amyens à Jacques d'Aumalle. » Amiens, 14 septembre 1620. — Fol. 193. « Bail de la ferme de l'ayde des draps de layne à Jehan Fauquel. » Amiens, 15 septembre 1620. — Fol. 194. Lettres de provisions de l'office de receveur triennal à Me Florent de Louvencourt. Paris, 12 juin 1620. — Fol. 200. « Copie collationnée le 30 juillet 1621, des lettres patentes du mois de mars 1470, contenant abolition des impositions y reprises, levées à Amiens, et portant restriction et réserve de plusieurs autres impositions. » — Fol. 204. « Bail de la ferme de l'ayde des bières d'Amyens à Jehan Palliart. » Amiens, 15 septembre 1620. — Fol. 205 v°. « Contract de vente de l'office de controlleur-marqueur de cuirs d'Araynes. » Abbeville, 11 septembre 1609. — Fol. 209 v°. « Levée de deniers sur les habitans d'Oresmeaux, pour Me Adrian Roussel. » Paris, 26 mai 1621. — Fol. 211. Id. sur les habitants de Grandvilliers. Paris, 18 juin 1621. — Fol. 212 v°. « Bail de la ferme du hareng et poisson de mer de la ville

d'Amyens à Jehan de Myannay, d'Abbeville. » 28 décembre 1621. — Fol. 214. « Levée de deniers sur les habitans du bourg d'Araynes. » Paris, 17 juillet 1620. — Fol. 215 v°. « Contrat de vente et adjudication de l'office de greffier des affirmations de ceste eslection. » Paris, 31 juillet 1621. — Fol. 221 v°. « Adveu de Me Jehan Chappellier et sa femme à Mr André Le Seiller. » 15 juillet 1621. — Fol. 226 v°. « Bail des fermes des IX l. XVIII s. pour tonneau de vin et sol pour pot. » Lettres patentes. Fontainebleau, 28 avril 1621. — Fol. 234. « Provision de l'office d'huissier du cabinet de Mons. le prince de Condé, pour Claude Lhostellier. » Amiens, 10 mars 1620. — Fol. 236. « Commission pour Me Jehan Picot, fermier des IX l. XVIII s. et sol pour pot de vin. » Amiens, 22 septembre 1621. — Fol. 237. « Saisie de l'office de commissaire-examinateur en l'eslection d'Amyens. » 28 septembre 1621. — Fol. 237 v°. « Levée de deniers sur les habitans du bourg de Conty. » Paris, 7 août 1621. — Fol. 239. « Bail de la ferme de l'ayde du vin à François du Vey. » Amiens, 13 septembre 1621. — Fol. 240 v°. Lettres de provision à Jean Guisain de l'office de receveur triennal des aides en l'élection d'Amiens. Paris, 31 décembre 1620. — Fol. 242 v°. « Bail de l'ayde des bières pour Jehan Boudequin. » Amiens, 13 septembre 1621. — Fol. 243 v°. « Ordonnance pour Me Jehan Picot, fermier général des droictz d'entrée et sortie du vin de Picardie. » Amiens, 15 octobre 1621. — Fol. 245. « Levée de deniers sur les habitans d'Oisemont, pour Nicolas Lardé. » Paris, 5 mars 1621. — Fol. 248 v°. « Quittance de finance pour les VI d. pour livre attribuez au greffier de ceste eslection. » Bordeaux, 23 septembre 1620. — Fol. 250. « Sentence de vériffication d'exemption de tailles, pour Me André Lefort, esleu particulier de Grandviller. » 17 décembre 1621. — Fol. 250 v°. « Commission de David de Maucourt pour la poursuitte des droicts de la ferme de l'ayde du vin. » Amiens, 17 décembre 1621. — Fol. 251 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest portant que la levée de douze deniers pour pot de vin se fera ès villages. » Paris, 19 décembre 1621. — Fol. 253 v°. « Bail de l'ayde des laynes. » Amiens, 13 septembre 1621. — Fol. 255 v°. « Provision de Me Guy Fournier, esleu. » Amiens, 15 décembre 1621. — Fol. 256 v°. « Bail de la ferme du sol pour pot de vin à Amyens, à Nicolas de Boullenois. » 3 septembre 1621. — Fol. 261 v°. « Bail faict aux taverniers de Picquigny des quatriesme, vingtiesme, ayde et impositions dudit bourcq, par M. Jacques Pagot. » Amiens, 15 février 1620. — Fol. 264. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest portant deffence de percevoir le droict du sol pour pot et entrée de vin ès villages. » Paris, 21 mars 1622. — Fol. 266 v°. « Bail de la ferme de l'ayde du guelde à Guy de Beaucourt. » Amiens, 13 septembre 1621. — Fol. 267 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Subrogation de Me Nicolas Millon, au lieu de Me Jean Picot, fermier des IX l. XVIII s. pour thonneau et sol pour pot. » Paris, 9 mars 1622. — Fol. 268 v°. « Bail de la ferme des draps de layne à Charles de La Barre. » Amiens, 13 septembre 1621. — Fol. 270. « Bail de la ferme de la saiterye à Charles du Rey. » Amiens, 13 septembre 1621. — Fol. 273 v°. Lettres de provision à Vallerand Pécoul, de l'office d'élu en l'élection d'Amiens, vacant par résignation de François de Louvencourt. Paris, 15 mars 1622, — etc.

C. 1701. (Registre.) — Petit in-fol. 186 feuillets, papier.

1622-1623 [1]. — Registre aux Chartes. — (Le fol. 1 manque). — Fol. 2. Bail de la ferme du nouveau subside des 5 sols par muids de vin à Jean Jolly et consorts. Amiens, 1619. — Fol. 3. « Levée de deniers sur les habitans de Fromeries, pour Charles Delattre. » Paris, 20 septembre 1622. — Fol. 5. « Bail de l'ayde des cervoises et goudalles à Adrian Guébuyn. » Amiens, 20 septembre 1622. — Fol. 6. Lettres de provision à Antoine Le Caron, de l'office de conseiller et premier élu assesseur en l'élection d'Amiens, nouvellement créé. Paris, 30 mars 1622. — Fol. 11 v°. « Cession de Anthoine Quignon des deux places de clercs de la ferme du huictiesme, à Me Jehan Guisain. » Amiens, 24 septembre 1622. — Fol. 12. « Bail de la ferme d'Oresmeaux à Gabriel Boullefroy. » Amiens, 1er juillet 1619. — Fol. 13. Lettres de provision à Vincent Castelet de l'office d'élu en l'élection d'Amiens, nouvellement créé. Paris, 30 mars 1622. — Fol. 15. « Bail de la ferme de l'ayde du vin à Amyens à Me Louis Briseur. » Amiens, 20 septembre 1622. — Fol. 16. « Bail des neuf livres XVIII s. pour tonneau, de XII d. pour pot de vin de Picquigny, à Robert Delahaye et autres. » Picquigny, 21 octobre 1622. — Fol. 18. « Ordonnance portant permission à Jacques Chocquet de faire l'exercice d'huissier en l'eslection particulière d'Oisemont, attendant l'obtention de ses lettres. » Amiens, 25 novembre 1622. — Fol. 19. « Bail de l'antien péage de Péronne à Gilles Hourlier et Me Pierre Vive. » 21 juin 1621. — Fol. 21. « État des droictz dudit antien péage. » — Fol. 26. « Adjudication de l'office de commissaire des vivres pour Me Nicolas Caron. » Paris, 12 octobre 1622. — Fol. 30 v°. « Levée de deniers sur les habitans du village de Dromaisnil. »

(1) Dates d'enregistrement.

Paris, 21 novembre 1622. — Fol. 32 v°. « Bail de l'ayde des laines et pellures à Claude Delaboissière. » Amiens, 21 octobre 1622. — Fol. 33 v°. « Bail de l'ayde du guelde à Nicolas Masselin. » Amiens, 10 février 1623. — Fol. 34. « Contract de vente et adjudication de l'un des offices de jurez charpentiers, pour François Dupontreué. » Paris, 18 juillet 1622. — Fol. 36. « Pour le second office de juré charpentier, au nom de Toussains de Berneulle. » — Fol. 36 v°. « Bail de l'ayde de la saieterie à Charles de la Barre. » Amiens, 19 septembre 1622. — Fol. 38. « Bail de l'ayde des draps de layne à Simon de Labye. » Amiens, 19 septembre 1622. — Fol. 39. « Bail de l'ayde du hareng à Me François Catel. » Amiens, 19 septembre 1622. — Fol. 40. « Ordonnance faicte aux taverniers, de ne vendre vin, qu'ilz n'aient mis fœulles à leurs portes, et à ceux qui ont vendu vin qui n'en vendent plus, d'en achepter au pot et au lot, pour le revendre en leur maison, à peine de confiscation et d'amende. » Amiens, 22 février 1623. — Fol. 40 v°. « Édict du Roy, pour la suppression des offices de sergens collecteurs des tailles, cy devant créez en chacune paroisse pour l'establissement d'iceux, aux départemens des commissaires desdictes tailles, avecq attribution de huict deniers pour livre », etc. Paris, février 1621. — Fol. 50. « Contract de vente des commissaires généraulx de l'office de sergent des parroisses de Paillart, Le Falloize et autres. » Paris, 14 décembre 1621. — Fol. 52 v°. Id. des autres paroisses. — Fol. 56 v°. « Réception de Denis Bennet ès offices de sergeans des aydes et tailles de ceste eslection. » Amiens, 15 décembre 1622. — Fol. 57 v°. « Contract de vente de l'office de jaulgeur, faicte par Louis et Nicolas Gayant à Nicolas Mallart, pour les villages du doyenné de Poix. » 3 avril 1621. — Fol. 60. « Bail de la ferme de V s. pour muid de vin d'Abbeville, St-Wallery et aultres lieux, à Me Jacques Patrisson. » 30 novembre 1619. — Fol. 61 v°. « Bail des deux tiers de la ferme de l'antien subcide des V s. pour muid de vin d'Abbeville, St-Wallery et aultres lieux, à Me Nicolas de la Hodde et aultres. » 5 septembre 1620. — Fol. 64 v°. « Éedict du Roy portant attribution aux receveurs des tailles, d'un denier pour livre sur les deniers des tailles, équivalent, creues ordinaires et extraordinaires, oultre et par dessus les trois deniers à eux cy devant attribuez. » Paris, mars 1622. — Fol. 67 v°. Lettres de provision à Philippe Gaillard, d'un office de procureur en l'élection et grenier à sel d'Amiens. Toulouse, 4 juillet 1622. — Fol. 68 v°. Lettres de provision à Remy Trespaigne, d'un office de procureur en l'élection et grenier à sel d'Amiens. Toulouse, 4 juillet 1622. — Fol. 69 v°. « Lettres de provision de Me Jehan Boullenger en l'office de procureur. » Béziers, 8 août 1622. — Fol. 70 v°. Id. à Robert Obry. Béziers, 8 août 1622. — Fol. 71. Id. à Louis Brizeur. Paris, 15 mars 1623. — Fol. 72. Id. à Pierre Tigny. Paris, 28 février 1623. — Fol. 73. « Sentence pour Thobie Cadot. » 30 janvier 1619. — Fol. 74. « Levée de deniers sur les habitans d'Oisemont pour Thibault Gallet. » Paris, 22 février 1623. — Fol. 75 v°. « Levée de deniers sur les habitans de Poix, pour Pierre Pingré. » Paris, mars 1623. — Fol. 77. « Éedict et déclaration du Roy, sur les cartes, tarots et dez. » Paris, 14 janvier 1605. — Fol. 80 v°. « Réglement du dernier jour de juing M VIe sept. » Même objet. — Fol. 82 v°. Arrest de la cour des Aides des 16 septembre et 23 octobre 1607, et du conseil d'État du 22 mars 1622, sur le même objet. — Fol. 86. « Bail de la ferme de l'impost des cartes, dez et tarots, fait à M. Jacques Leduchat, secrétaire de la Chambre. » Paris, 16 août 1623. — Fol. 93 v°. « Éedict du Roy portant attribution d'hérédité aux offices de pollice et autres y mentionnez, pour la revente de ceux dont les pourveuz n'auront prins ladite attribution », etc. Paris, février 1620. — Fol. 102. « Adjudication de l'office de clerc commissaire de la ferme du poisson de mer d'Amyens, à Ancelme Bazin. » Paris, couvent des Augustins, 31 mars 1620. — Fol. 104 v°. « Procuration de Nicolas Boullenois, fermier du sol pour pot de vin d'Amyens, à Me Robert Monmignon. » 16 mars 1622. — Fol. 107. « Arrest du Conseil portant révocation du contract faict à Me Ysaac du Riez, pour le faict du port des commissions. » Paris, 4 mai 1613. — Fol. 121 v°. « Éedict touchant les droictz de port de commissions. » Tours, juillet 1619. — Fol. 131. « Provision de la place d'archer des gardes du Roy pour Anthoine Boura. » St-Germain-en-Laye, 1er septembre 1623. — Fol. 132 v°. « Extraict des registres de la court des Aydes. Arrest portant deffences aux officiers des eslections, d'entrer en habitz indécens en leurs sièges. » Sur ce que, « en quelques sièges des eslections de ce ressort, et nommément en celle de Doullens, les esleus mesprisans la dignité de leurs charges, vont au siège en habits indescens et vestus d'habits et manteaux de couleur, au grand scandale du publicq. » 20 juin 1623. — Fol. 133. « Bail des fermes de IX l. XVIII s. pour pot de vin à Mathieu Brabant, pour six ans. » Lettres patentes. St-Germain, 20 juillet 1623. — Fol. 138 v°. « Commission de Jacques Sagnier, commis de Me Pierre Petit, fermier des aydes. » 30 septembre 1623. — Fol. 139. Id. de Jean Gontier. — Fol. 143. « Déclaration de Jehan de Myannay, qu'il a pris la ferme du hareng et poisson

de mer d'Amyens, pour Anthoine et Nicolas Tellier et Pierre Hémart. » 28 septembre 1621.— Fol. 145 v°. « Estat des offices de commissaires des tailles en l'eslection d'Amyens, estans au nombre de vingt-cinq», etc., adjugés le 16 septembre 1621.— Fol. 147 v°. « Déclaration de Me Grégoire Cordelle au profit de Me Jehan Chappellier, touchant les offices de commissaire des tailles.» 6 mars 1623. — Fol. 148 v°. « Estat des offices de commissaires des tailles, au nombre de douze », adjugés le 16 septembre 1621. — Fol. 152. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest touchant la levée des ponts et chaussées. » Paris, 5 juin 1615. — Fol. 153. « Certificat du service faict par Claude Lhostelier, huissier du cabinet de M. le prince de Condé. » Paris, 8 juin 1623. — Fol. 153. « Contract de vente de l'office de greffier alternatif de l'eslection d'Amyens à Me Nicolas de Halloy. — Fol. 157 v°. « Contract de vente de l'office de maistre clerc alternatif de l'eslection, audit de Halloy. » — Fol. 161. « Bail de la ferme de l'ayde des bières à Guillain Sellier. » Amiens, 14 septembre 1623. — Fol. 162 v°. « Lettres de vétéran pour Nicolas Joly, sieur de Rougefosse. » Paris, 29 novembre 1622. — Fol. 164 v°. « Éedict pour la revente des offices de commissaires des tailles. » Paris, janvier 1621. — Fol. 172 v°. « Bail de l'ayde du vin à Simon de Labye.» Amiens, 14 septembre 1623. — Fol.174. « Bail des jaulgeurs de St-Wallery et autres lieux, à Anthoine Cottart.» Abbeville, 14 octobre 1623. — Fol. 176. « Bail de la ferme de l'ayde du hareng à Anthoine Tellier. » Amiens, 14 septembre 1623. — Fol. 177. « Levée de deniers sur les habitans de Dromaisnil, pour Estienne Damyens. » Paris, 14 mars 1623. — Fol. 179. « Levée de deniers sur les habitans d'Esplaissiers. » Paris, 9 décembre 1623. — Fol. 191. « Éedict du Roy portant création en tiltre d'office en chacune eslection en chef de ce royaulme, d'un conseiller et premier esleu assesseur, d'un conseiller esleu, d'un advocat et d'un procureur de Sa Majesté, où il n'y en a de pourveuz, ensemble la suppression des offices de commissaires examinateurs créez èsdictes eslections. » Paris, février 1622. — Fol. 194. « Éedict du Roy portant augmentation de gaiges et règlement des taxations et droitz attribuez aux officiers des eslections de ce royaulme y dénommés. » Paris, février 1622, — etc.

C. 1702. (Registre.) — Petit in-fol. 201 feuillets, papier.

1623-1629[1]. — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Arrest du conseil d'Estat du Roy donné au proffict des adjudicataires des offices de commissaires des tailles et impost du sel, par lequel leurs droictz cy-devant retranchez sont restablis. » Paris, 13 décembre 1623. — Fol. 3 v°. Lettres de provision à Jean Guisain de l'office de receveur ancien des aides en l'élection d'Amiens, en remplacement de Antoine Daraynes, résignataire. 31 décembre 1620. — Fol. 6. « Levée de deniers sur les habitans de Conty. » Paris, 17 février 1625. — Fol. 8. « Bail de la ferme de l'ayde du hareng, pour Claude Lirot. » Amiens, 13 septembre 1624. — Fol. 9. « Extraict des registres de la cour des Aydes. Arrest pour les président, lieutenant et esleus de l'eslection de Provins, contre Me François de Beaufort, grenetier du grenier à sel dudit lieu. » 11 mars 1623. — Fol. 9 v°. « Arrest de la Chambre, pour le restablissement des taxations de la creue des ponts et chaussées. » 12 août 1625. — « Édict du Roy portant révocation de la chambre de justice establie pour la recherche et punition des abus et malversations commises au faict des finances. » Paris, mai 1625. — Fol. 16. « Arrest du Conseil portant que les présidens et esleuz ne sont compris en la recherche des finances. » 30 juillet 1625. — Fol.17. « Bail de la ferme de l'ayde du vin d'Amyens à Charles Obry. » Amiens, 7 septembre 1625. — Fol. 18 v°. « Bail de la ferme de l'ayde des draps de laine à Christophe Varée.» Amiens, 17 septembre 1625. — Fol. 19 v°. « Commission de Gabriel Durant commis pour Me Estienne Briois et Jehan Sagnier, fermiers du VIIIe et sol pour pot de vin. » Amiens, 14 octobre 1625. — Fol. 20 v°. « Arrière-bail de la ferme du poisson de mer fraiz, craquelots et macreaux sallez, pour Adrien Ringard et aultres.» 7 juin 1624. – Fol. 24. « Provision de l'office d'huissier sergent pour François Vrayet.» Paris, 20 novembre 1624. — Fol. 25. « Contract de vente de l'office de greffier triennal de l'eslection d'Amyens à damoiselle Geneviefve Lequeux. » — Fol. 29. « Contract de vente de l'office de maistre clerc triennal du greffe de l'eslection d'Amyens à damoiselle Geneviefve Lequeux. » — Fol. 33 v°. « Bail des fermes d'Arguel, Mouflières, Boullencourt-en-Sery et aultres, faict par Me Estienne Briois à Jacques Douville est aultres. » — Fol. 35 v°. « Saisie des immeubles appartenans à la succession de Simon Wateblé. » 13 février 1626. — Fol. 37 v°. « Provision de l'office de sergent pour Robert Roussel. » 17 septembre 1625. — Fol. 39. « Lettres d'assiette sur les habitans de Grandviller. » Paris, 20 décembre 1625. — Fol. 41. Id. sur les habitants de Miannay et Lambercourt. Paris, 27 janvier 1626. — Fol. 43. « Arrest de la cour des aydes, entre Alexandre Levielle, fermier du VIIIe des bières et les brasseurs

(1) Dates d'enregistrement.

de la ville d'Amiens. » Paris, 24 avril 1621. — Fol. 45. « Bail de l'ayde des bières d'Amyens à Jehan Senault. » Amiens, 17 septembre 1625. — Fol. 46 v°. « Bail de l'ayde de la saieterie à Thomas de Villers. » Amiens, 17 septembre 1625. — Fol. 48. « Lettre d'assiette sur les habitans d'Oisemont. » Paris, 18 avril 1626. — Fol. 48 v°. « Arrest de la cour des Aydes entre Jehan Palliart et Jehan Boudequin. » Paris, 5 juillet 1625. — Fol. 50 v°. « Bail des IIII^{c} XXes, impositions, sol pour pot et IX l. XVIII s. pour tonneau de vin de Fromeries à Nicolas Mallart. » Amiens, 2 mai 1624. — Fol. 52. « Commission de Arthur de Beaurains, et establissement d'un bureau à Fromeries. » Amiens, 26 juin 1626. — Fol. 53. « Édict du Roy portant création de deux offices, l'un de conseiller du Roy, lieutenant particulier esleu, en chacune eslection en chef de ce royaulme », etc. Paris, décembre 1625. — Fol. 58 v°. Lettres de provision à Michel Randon de l'office nouvellement créé de conseiller du Roi, lieutenant particulier élu en l'élection d'Amiens. Fontainebleau, 2 mai 1626. — Fol. 62 v°. « Lettres pattentes du Roy en forme de déclaration, portant règlement pour la desduction aux hostelliers, cabaretiers, taverniers et autres vendans vin en détail ès généralitez de Paris, Orléans, Tours, Lyon, Chaalons, Amyens, Soissons, Moulins et Bourges », etc. Fontainebleau, 19 juillet 1625. — Fol. 65 v°. « Bail de l'ayde des laines et pellure à Claude de Laboissière. » Amiens, 30 septembre 1625. — Fol. 66. « Bail de la ferme de l'ayde du hareng à François Lagosse. » Amiens, 18 décembre 1625. — Fol. 67 v°. Lettres de provision à Nicolas Lecaron de l'office d'élu en l'élection d'Amiens, de nouvelle création. Amiens, 11 septembre 1626. — Fol. 70. « Bail de l'ayde du vin, pour Gabriel Hémart. » Amiens, 17 septembre 1626. — Fol. 70. « Bail de la ferme de l'ayde des bières pour André Ringart. » Amiens, 20 septembre 1626. — Fol. 73 v°. « Contract de vente de l'office de clerc commissaire de la ferme du poisson de mer d'Amyens, à Robert Sentier. » Paris, couvent des Augustins, 19 juin 1626. — Fol. 76 v°. « Bail de l'ayde des draps de laine à François Fournier. » Amiens, 17 septembre 1626. — Fol. 78. Lettres de provision à Nicolas Quignon, de l'office de clerc commissaire des fermes, pour le huitième et vingtième et autres impositions qui se lèvent sur le vin, bière, cidre, etc. Nantes, 11 août 1626. — Fol. 79. « Lettres de provision de Jacques Lenglés, en la charge de clerc juré de l'ayde des bières. » Amiens, 26 septembre 1624. — Fol. 79 v°. « Bail de l'ayde du hareng à Adrien Ringard. » Amiens, 17 septembre 1626. — Fol. 81. « Provision de Me Jehan Desuin en l'office d'esleu. » St-Germain, 24 octobre 1626. — Fol. 83. « Provision de Me Henry de Machy, 7 septembre 1626. — Fol. 85 v°. « Provision de Me Jacques Bernard, en l'office d'advocat du Roy en l'eslection et grenier à sel d'Amyens. » Amiens, 4 décembre 1626. — Fol. 86. v°. « Édict du Roy portant suppression des sergens des tailles, et en leur lieu, création en tiltre d'office héréditaire d'un second commissaire à faire les roolles des tailles », etc. Compiègne, mai 1624. — Fol. 92 v°. « Contract de vente et adjudication de second commissaire des tailles du bourg d'Araynes. » Paris, 7 décembre 1624. — Fol. 96. « Lettres d'assiette pour les habitans de Grandviller, pour Louis Lardy. » Paris, 24 novembre 1627. — Fol. 98. « Lettres d'assiette sur les habitans du village de Villers-Brethonneux. » Paris, 11 mars 1628. — Fol. 99 v°. Id. sur les habitants de Cayeux. Au camp devant La Rochelle, 28 décembre 1627. — Fol. 103 v°. « Bail de l'ayde des draps de laine à Anthoine Quignon. » Amiens, 15 septembre 1627. — Fol. 104 v°. « Bail de l'ayde des laines et pellures à Anthoine Quignon. » Amiens, 15 septembre 1627. — Fol. 105. « Extraict des registres de la cour des Aydes. Arrest pour Anthoine Leclerc, fermier du bestial à pied fourché d'Amiens, portant permission d'establir ung bureau. » — Fol. 106 v°. « Édict du Roy portant création en hérédité d'un greffier des dépris des vins en chacune ville, bourg et parroisse de ce royaulme. » Paris, février 1627. — Fol. 108. « Règlement sur la fonction des dépris des vins », etc. — Fol. 108 v°. « Contract de vente et adjudication de tous les offices de greffiers des despris des vins. » 1er février 1628. — Fol. 111 v°. Levée de deniers sur les habitants de Miannay. Paris, 24 septembre 1627. — Fol. 115 v°. Lettres de provision à Barthélemy Boudequin d'un des deux offices de nouvelle création de procureur postulant en l'élection et grenier à sel d'Amiens. Nantes, 12 juillet 1626. — Fol. 116. Bail de l'aide du vin à Charles Obry. Amiens, 13 septembre 1628. — Fol. 117 v°. Bail de l'aide de la saieterie à Antoine Revelois. Amiens, 13 septembre 1628. — Fol. 118. Bail de l'aide des cervoises et goudales à Jean Vasseur. Amiens, 20 septembre 1628. — Fol. 119 v°. « Édict du Roy portant création en hérédité d'un prud'homme esleu pour la visitte des cuirs en chacune ville, bourg et bourgade de ce royaulme. » Paris, février 1627. — Fol. 121 v°. « Édict du Roy contenant le restablissement et hérédité des offices de controlleurs visiteurs, marqueurs, gardes des halles et marteaux des cuirs, érigez en chacune ville, bourg, bourgade et lieux de ce royaulme, où se fait vente et appareil d'iceux. » Paris, 21 mai 1597. — Fol. 126 v°. « Bail faict par Jacques Destrées à Jehan de Romel et consors. »

en l'office antien de receveur et payeur des espices. » Amiens, 28 septembre 1628.— Fol. 128 v°. « Commission de Hubert Roger », pour l'office de prudhomme élu pour la visite des cuirs. Amiens, 23 septembre 1628. — Fol. 129 v°. Provision à Claude Poictou, écuyer, sieur de Milly, de la place de commissaire ordinaire de l'artillerie, vacante par le décès de Claude Lattache. Paris, 15 mai 1628. — Fol. 131. Levée de deniers sur les habitants de Croissy. Paris, 5 mai 1628.— Fol. 133. Provision à Martin Laisné d'une charge de fourrier des logis de la duchesse d'Orléans. Paris, 19 mai 1628. Fol. 134 v°. - Bail de la ferme des 4es des villes et élections d'Arques et Caudebec. 17 août 1628. — Fol. 136 v°. Bail des aides de la ville d'Amiens. 23 novembre 1628.— Fol. 138 v°. Bail de la ferme de l'aide des bières de la ville d'Amiens. Amiens, 10 janvier 1629. — Fol. 139.» Eedict du Roy, portant création en tiltre d'office formé de deux procureurs postulans ès eslections ordinaires, particulières et greniers à seel, outre le nombre cy-devant estably. » Paris, avril 1625. — Fol. 142 v°. Provision à François du Collet de la charge de palfrenier de la petite écurie, vacante par la résignation d'Edme Lardrant. » Paris, 17 janvier 1620. — Fol. 143 v°. Bail des aides de la ville d'Amiens. Amiens, 13 septembre 1628.— Fol. 146. Provision à Jean Le Ber, de la charge de commissaire ordinaire en la marine du Ponent. Pézenas, 25 avril 1613. — Fol. 148. « Édict du Roy portant création des offices de vendeurs, deschargeurs et lotisseurs de cuirs, en toutes les villes et bourgs où il y a halle, à l'instar des marchans de vin, bestial et poisson de mer. » Paris, 28 juin 1627. — Fol. 150. « Règlement faict par le Roy, sur l'apport et la vente des cuirs en la ville et faulxbourgs de Paris, et pour la fonction des offices de vendeurs desdicts cuirs créez par éedict du mois de juing dernier. » Paris, 24 septembre 1627.— Fol. 166. Provision à David Desmarests de la charge de commissaire du Roi en la marine de Ponent. Paris, 12 janvier 1613. — Fol. 168. Levée de deniers sur les habitants d'Ailly. Paris, 10 décembre 1628. — Fol. 170. Levée de deniers sur les habitants d'Esserteaux. Paris, 10 juin 1628.— Fol. 171 v°. « Déclaration du Roy.... portant qu'il sera levé durant six années prochaines et consécutives, dix sols de nouvelle imposition, sur chacun muid de vin et autres vaisseaux à l'équipolent, entrans en toutes les villes, faulxbourgs, bourgs et bourgades de ce royaulme.» Paris, 15 janvier 1629. — Fol. 174. « Arrest du conseil d'Estat, par lequel est enjoinct aux esleus d'establir et faire lever les dix sols nouvellement imposés,nonobstant les ordonnances et attaches des trésoriers de France de Paris et autres. » Valence, 23 mai 1629. — Fol. 180. Bail à Claude Delattre du droit de doublement de 4 deniers, de nouvel attribués à l'office de garde seel et place de maître clerc de l'élection d'Amiens. Amiens, 5 octobre 1624.— Fol. 183 v°. Bail de la ferme des aides, etc. de la ville d'Amiens. Paris, 29 août 1629. — Fol. 189. « Bail des impositions de Gamaches.» 28 décembre 1628. — Fol.193 v°. Bail de l'aide du vin d'Amiens. Amiens, 5 octobre 1629. — Fol. 196. Levée de deniers sur les habitants d'Oisemont. Paris, 25 septembre 1629.— Fol. 197 v°. « Bail du drap de soie à Anthoine Gœudon. » Amiens, 14 septembre 1629. — Fol. 198. « Réception de Me François de Vrechot, procureur du Roy en ceste élection. » Paris, 31 octobre 1629. — Fol. 200. « Pour le droit de parisis. » Amiens, 19 mai 1617, — etc.

C. 1703. (Registre.) — Petit in-fol. 181 feuillets, papier.

1630-1631[1]. — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Bail du guelde faict par les eschevins de cette ville à Gilbert Julliart. » Amiens, 13 septembre 1630. — Fol. 1 v°.« Commission pour Nicolas de Holleville, commis à Caieu. » 7 février 1631. — Fol. 2 v°. « Contract de l'office de controlleur aux greffes des présentations des bailliages d'Amiens, prévosté dudict lieu, Beauquesne, consulz, eslection dudit Amiens », etc Paris, 4 décembre 1629. — Fol. 7. « Lettres de provision pour Me Anthoine Lefébvre, de l'office de vallet de garde robbe pour M. le prince de Condé. » Bourges, 24 juin 1630.— Fol. 9. « Édict du Roy portant création en hérédité en chacune eslection de ce roiaulme, de trois receveurs-collecteurs des droicts alliénez sur les tailles, taillon, solde des prévosts des mareschaux », etc. Paris, décem. 1629.— Fol. 12 v°.« Commission du Roy, portant pouvoir à MM. les conseillers y dénommez, de procedder à la vente et establissement en hérédité des offices de receveur-collecteur des droictz héréditaires alliénez sur les villes », etc. Paris, 26 janvier 1630. — Fol. 28. « Lettres d'assiette sur les habitans de Rumegny. » Paris, 29 janvier 1631.— Fol. 30. « Procuration passée à Me Moreau, président, par Madame la princesse de Conty. » 12 mars 1630. — Fol. 31 v°. « Sentence de réception dudit Ricard, à faire l'exercice de commis de greffier des roolles. » Amiens, 8 mars 1631. — Fol. 32 v°. « Procuration de damoiselle Marie Duret, veuve de Me Levrin. » 31 août 1630. — Fol. 34. « Lettres de provision de Mons. Picard, esleu », en remplacement de Me Levrin, décédé. Paris, 13 janvier 1631. — Fol. 36. « Commission pour Samuel Dubois, commis à Gama-

(1) Dates d'enregistrement.

ches. » 28 mai 1631. — Fol. 36 v°. « Lettres d'assiette sur les habitans de Citernes, obtenues par Oudart Crignon. » Paris, 28 février 1631. — Fol. 39. « Contract de vente de l'office de prudhomme des cuirs, à Anthoine Destrée. » 24 février 1631. — Fol. 42 v°. « Lettres de provision de M. Bernard, pour sa réunion à son office d'advocat du Roy. » Paris, 31 décembre 1630. — Fol. 45. « Procuration de Philippe Godart, pour la résignation de son office de sergent en ceste élection à Jacques Quignon. » 20 mai 1631. — Fol. 46. Lettres de provision à Jacques Quignon de l'office de sergent royal des aides et tailles en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de Philippe Godart. St-Germain, 18 juin 1631. — Fol. 47 v°. « Contract de vente de l'office de greffier triennal de cette élection par damoiselle Geneviefve Lequeux. » 2 juillet 1630. — Fol. 50 v°. « Commission de Charles Bigodet, commis pour M• Laurent de Vienne, en l'estendue de ceste eslection. » Amiens, 18 septembre 1631. — Fol. 51 v°. « Bail de la ferme du VIIIe du vin à Me René Trespaigne. » Amiens, 13 septembre 1631. — Fol. 54. « Bail de l'aide des draps de laines à Claude Boucher. » Amiens, 16 septembre 1631. — Fol. 55. « Bail de l'aide de la saieterie à Gilbert Julliart. » Amiens, 16 septembre 1631. — Fol. 56. « Commission de Pierre Viseur, commis pour Me Laurent de Vienne. » Amiens, 10 octobre 1631. — Fol. 56 v°. « Bail de l'aide du vin à Me François Catel. » Amiens, 16 octobre 1636. Fol. 57 v°. « Bail de l'aide des bierres à Jehan Baron. » Amiens, 17 septembre 1631. — Fol. 59. « Procuration de Nicolas Quignon, pour la résignation de l'office de clercq commissaire du VIIIe du vin, faicte à Jehan de Marsenne. » 20 mars 1631. — Fol. 60. « Lettres de provisions dudit Marsennes. » Paris, 17 avril 1631. — Fol. 61 v°. « Lettres d'assiette sur les habitans de Poix, pour Pierre de Mailly. » Paris, 8 octobre 1631. — Fol. 65. « Bail des aides du harenc. » 17 septembre 1631. — Fol. 67 v°. Exemptions en faveur des Minimes. — Fol. 78. Adjudication de deux offices de clercs contrôleurs du bétail à pied fourché et de la bûche. 31 août 1626. — Fol. 81 v°. Bail de l'aide des laines et pelures. Amiens, 16 septembre 1631. — Fol. 83. « Édict du Roy portant création en tiltre d'office, forme et héréditaire, d'un contrôleur du régallement et assiette des tailles en chacque paroisse de ce roiaulme», etc. Paris, février 1631. — Fol. 95. Provision à André Lescellier de l'office de receveur des taille et taillon en l'élection d'Amiens. Amiens, 30 janvier 1632. — Fol. 97. Provision à Charles Bigaudet de la charge de commissaire porte-flambeau, pour faire les visites et recherches dans les maisons des taverniers, cabaretiers, hôtelliers et autres personnes vendant du vin dans la ville d'Amiens. » Amiens, 24 mai 1632. — Fol. 98. « Extraict d'Amiens, vacant par la résignation de Pierre Vacquette. Paris, 29 mars 1634. — Fol. 158. Lettres de vins de l'élection d'Amiens. Paris, 13 mai 1632. — Fol. 99 v°. Édit du Roi relatif au greffier des présentations dans les juridictions royales. Paris, 23 mars 1595. — Fol. 105. Bail de l'aide de la saiterie. Amiens, 23 septembre 1632. — Fol. 106. Bail de l'aide des laines. Amiens, 23 septembre 1632. — Fol. 106 v°. Bail de l'aide du hareng. Amiens, 13 septembre 1632. — Fol. 107 v°. Bail de l'aide du vin. Amiens, 18 septembre 1632. — Fol. 108 v°. Bail de l'aide des cervoises. Amiens, 23 octobre 1632. — Fol. 110. « Pour le droit du vingtième. » Amiens, 15 septembre 1632. — Fol. 111. « Édict du Roy, portant création en tiltre d'office, formé et héréditaire, d'un troisième office de conseiller commissaire particulier des vivres en chacune des élections de ce roiaume», etc. Paris, janvier 1631. — Fol. 115 v°. « Édict du Roy portant création des offices de vendeurs, deschargeurs et lotisseurs de cuirs en toutes les villes et bourcqs de ce roiaume, où il y a traficq et débit desdits cuirs », etc. Paris, juin 1627. — Fol. 117 v°. « Déclaration du Roy », sur le même objet. Lyon, juin 1630. — Fol. 121. « Règlement faict par le Roy sur l'apport et vente des cuirs en la ville et faulxbourgs de Paris », etc. Paris, 24 septembre 1627. — Fol. 134 v°. « Bail faict par le Roy et Nosseigneurs de son conseil, de 9 l. 18 s., sur chacun tonneau de vin entrant ès villes et bourgs de la généralité de Picardie », etc. Fontainebleau, 4 octobre 1629. — Fol. 140 v°. « Arrest de la court de Parlement portant règlement entre les greffiers des prevostéz et les commissaires examinateurs adjoincts d'icelles, contenans que lesdicts commissaires seront tenus d'appeller lesdicts greffiers ou commis, pour escrire les informations, enquêtes, interrogatoires et tous autres actes tant civils que criminels, ainsy que faisoient les juges avant la création desdits commissaires », etc. Paris, 9 avril 1633. — Fol. 142 v°. Lettres de provision à Jean Leroy, de l'office de second président en l'élection d'Amiens. Paris, 1er mars 1633. — Fol. 144. « Bail à ferme des quatre offices de vendeurs de cuirs à Robert Viseur. » 3 janvier 1634. — Fol. 148 v°. « Assiette sur les habitants de Croissy. » Paris, 12 mars 1632. — Fol. 150. Vente des offices de clerc et commissaire du bétail à pied fourché et de la bûche. 24 février 1634. — Fol. 152. Bail de la ferme du 20e du poisson de mer sec et salé. 4 février 1634. — Fol. 154. Provisions provisoires de receveur des taille, taillon et droits aliénés en l'élection d'Amiens. Amiens, 31

mars 1634.— Fol. 155 v°. Lettres de provision à François Eudel, de l'office de conseiller élu en l'élection des registres du conseil d'Estat. » Arrêt relatif aux offices de greffiers des dépris, jaugeurs et courtiers des provision à Claude Martin, de l'office de conseiller élu en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation d'Antoine Martin. Paris, 29 mars 1634.—Fol. 159 v°. Lettres de provision à François de Herte, écuyer, sieur de Tertry, de l'office de grand louvetier du Roi en Picardie, vacant par la résignation de Charles de Parthenay, sieur de Berny. St-Germain, 31 janvier 1633. — Fol. 162 v°. Lettres de provision à Nicolas Quignon, de l'office de receveur alternatif des aides en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de François Carpentier. Paris, 22 mars 1634. — Fol. 165. « Déclaration du Roy portant exemption en faveur des maistres des postes du roiaulme, pour les tailles et aultres subcides, avecq confirmation de tous leurs privilèges anciens », etc. Fontainebleau, 15 mai 1634. — Fol. 167. « Règlement pour les offices de controlleur-visiteur et marqueurs de thoilles, canevas, coutils, futennes et treillis, bougren et doublures, et de ce que les tisserand ouvrent desdictes marchandises et marchans fesans le trafficques et négoce d'icelle doibvent faire, faict par MM. les commissaires généraux députez par le Roy, pour l'exécution de son éedict de création desdicts offices, du mois de juing 1627. » 22 décembre 1629. — Fol. 170. « Extraict de l'estat des officiers et gardes du corps du Roy, sous la charge de M. de Villequier, faict et dressé en l'année M VI^c trente quatre..... pour jouir par les y dénommés, des previlèges, franchises, libertés, immunités et exemptions à eux attribués », etc. — Fol. 171 v°. Provisions à Nicolas de Prouville, sieur de Chanteraine, d'un état d'archer des gardes du Roi. Paris, 1er décembre 1632. — Fol. 173. Lettres d'Anne d'Autriche, portant provision à Jacques de Machy, ancien conseiller au bailliage et siège présidial d'Amiens, de l'état de l'un de ses maîtres des requêtes. Paris, 17 juillet 1634. — Fol. 175 v°. « Arrest de la cour des Aides, portant commandement aux présidens, lieutenans et esleuz des eslections du resort d'icelle, de mettre aux greffes d'iceiles les roolles des tailles des paroisses de leur jurisdiction, vingt-quatre heures aprez qu'ils auront estée vérifiée et signée d'eux, à peine de suspension de leurs charges. » 14 juin 1634. — Fol. 176 v°. « Déclaration du Roy portant règlement sur l'édict de Sa Majesté du mois de janvier six cens trente-quatre, pour l'exemption des officiers commenceaux de la maison du Roy et de la royne, et aultres. » Fontainebleau, 27 mai 1634, — etc.

C. 1704. (Registre.) — In-fol. 177 feuillets, papier.

1634-1638(1). — Registre aux Chartes.— Fol. 1. « Extraict des registres du conseil privé du Roy. Arrest du Conseil pour Toussains Fournier, contre les jaulgeurs. » Paris, 20 juin 1634. — Fol. 2. « Extraict des registres du conseil privé du Roy. » Arrêt relatif aux jaugeurs en l'élection d'Amiens. Paris, 1er juillet 1634. Fol. 3. « Lettres de provision de M. Joachin Fossé, président au grenier à sel de Mers. » Paris, 14 janvier 1633. — Fol. 5. « Provision de l'office de sergent, pour Adrien Roussel. » Paris, 4 mars 1634.— Fol. 5 v°. « Bail de la ferme du huictième du vin à Me François Catel. » 6 septembre 1634. — Fol. 7. Lettres de provisions à Louis Guillebert, de l'office de procureur postulant en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Philippe Gaillart. Paris, 16 juillet 1634.— Fol. 8 v°. Lettres de provision à Baude Bernâtre d'un office de sergent royal en l'élection d'Amiens. Paris, 26 août 1634. — Fol. 9. « Éedict du Roy portant création d'ung conseiller examinateur, ung second advocat et ung procureur du Roy alternatif en chacune des eslections de ce roiaume.» St-Germain, décembre 1633. — Fol. 12 v°. Lettres de provision à Philippe de Flesselle, d'un office de second avocat du Roi en l'élection d'Amiens. Paris, 10 avril 1634. — Fol. 13 v°. Lettres de provision à Philippe de Flesselle d'un office de commissaire-examinateur en l'élection d'Amiens. Paris, 10 avril 1634.— Fol. 14 v°. Bail des aides de la ville d'Amiens. Amiens, 7 septembre 1634. — Fol. 16 v°. Bail de l'aide des draps de la ville d'Amiens. Amiens, 7 septembre 1634. — Fol. 19. « Lettres de noblesse de Nicolas du Bos, sieur de Hurt et de Drancourt. » Paris, septembre 1594. — Fol. 21 v°. « Bail de l'aide du vin à Gabriel Hémart.» Amiens, 7 septembre 1634. — Fol. 22 v°. « Bail des laynes et pelures à Gilbert Julliart. » Amiens, 7 septembre 1634. — Fol. 23. « Lettres de provision de Oudard Barbier, l'un des gardes du corps de Sa Majesté.» 6 juillet 1630. — Fol. 24 v°. « Bail de l'ayde des bières à François Bigorne.» Amiens, 28 juillet 1634.— Fol. 25 v°. Autorisation de tenir hôtellerie, cabaret, etc., à Étienne de Berny, demeurant à Paris, paroisse St-Gervais, 8 mai 1634. — Fol. 28. « Commission pour Philippe Blequin, commis à la ferme du VIIIe du vin, pour les mises et ostées. » Amiens, 30 mars 1635. — Fol. 28 v°. « Édict du Roy portant création de ses conseillers contrôleurs conservateurs en chacun de ses greniers à sel, chacune de ses eslections où les aydes ont cours, et en chacun des bureaux de ses cincq grosses fermes, etc. » St-Gre-

(1) Dates d'enregistrement.

main, décembre 1633. — Fol. 40. Lettres de provision à Pierre Haudicquier, de l'office de procureur postulant en l'élection et grenier à sel d'Amiens, vacant par le décès de Louis Briseur. Paris, mars 1635. — Fol. 40 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat » Arrêt relatif aux taxations des receveurs des tailles. Paris, 12 juillet 1634. — Fol. 44. Lettres de provision à Charles Mocquet de l'office de conseiller élu en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Vallerant Pécoul. Paris, 17 mars 1635. — Fol. 45. Assiette sur les habitants de St-Valery. Paris, 31 mars 1634.— Fol. 46 v°. Bail de la ferme du huitième des bières de la ville d'Amiens. 10 mars 1635.— Fol. 47 v°. Assiette sur les habitants de Belleuse. Paris, 17 février 1635. — Fol. 48 v°. Id. Paris, 16 janvier 1634.— Fol. 50. « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Prorogation de la ferme des 9 l. 18 s., sur chaque tonneau de vin entrant dans les villes et bourgs de la généralité de Picardie. etc. Charonne, 18 septembre 1635.— Fol. 52 v°. Bail du sol pour pot de vin du bourg d'Ault. Amiens, 16 octobre 1635. — Fol. 54. Bail de l'aide des cervoises et goudales de la ville d'Amiens. Amiens, 13 septembre 1635. — Fol. 55. Bail de l'aide des draps de laine de la ville d'Amiens. Amiens, 26 octobre 1635. — Fol. 56. Bail de l'aide de la saiterie. Amiens, 7 novembre 1635. — Fol. 56 v°. Bail de l'aide des laines et pelures. Amiens, 13 septembre 1635. — Fol. 57. Bail de l'aide du vin. Amiens, 13 septembre 1635.— Fol. 59 v°. « Octroy pour la ville d'Amyens de la ferme du VIIIe du vin. » Paris, 18 janvier 1634. — Fol. 62. Lettres de provisions à Nicolas Levasseur, de l'office de procureur postulant héréditaire en l'élection et grenier à sel d'Amiens, vacant par le décès de Pierre de Tigny. Paris, 10 septembre 1635.— Fol. 62 v°. Bail de la ferme du sol pour pot de vin du bourg d'Airaines. 25 octobre 1635.— Fol. 64. Bail du greffe alternatif et place de clerc de l'élection d'Amiens, par Nicolas de Halloy, à Louis Lemarchant. 18 septembre 1635. — Fol. 65. Bail de l'aide du hareng. Amiens, 10 septembre 1635. — Fol. 65 v°. Bail de l'aide des guèdes. Amiens, 10 septembre 1635. — Fol. 66. Bail de l'office de visiteur et marqueur des toiles, canevas, etc., en l'élection d'Amiens par Louis Houdré, à Pierre de la Hupinière, bourgeois d'Amiens. Paris, 30 mars 1635. — Fol. 69. Provision à Pierre Morin, demeurant à Grandvillier, d'une place d'archer en la compagnie de maréchaussée de Jean de Gardette, chevalier, sieur de Montifault. Paris, 12 janvier 1636. — Fol. 71 v°. Bail de la ferme du 20e du poisson de mer sec et salé. Amiens, 16 juin 1636.— Fol. 72 v°. « Commission de Jean Patte, pour faire l'exercice du jaulge.» Amiens, 18 janvier 1637. — Fol. 73. « Déclaration faite par Me Jean Brice, au prouffit de Me André Allane, d'un quart par indivis aux offices de jaulgeurs. » 30 septembre 1729. — Fol. 74. Bail des droits sur le bétail à pied fourché, pied rond, etc. 24 avril 1636.— Fol. 76 v°. Bail des droits sur les cuirs, peaux, pelleteries, etc. 8 avril 1637. — Fol. 80. Lettres de provision à Adrien Poitevin de l'office de sergent royal en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Baude Benâtre. Paris, 17 avril 1637.— Fol. 81 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Arrêt pour le remboursement d'une somme de 290.300 l. due à Charles Carré, ayant droit de la duchesse de Nemours. Paris, 2 mai 1637. — Fol. 92. « Bail de la ferme des entrées et sol pour pot de Grandviller, à Nicolas Pierret. » 8 juillet 1637. — Fol. 94. Édit du Roi sur les privilèges et exemptions des employés des postes. Novembre 1635.— Fol. 101. Provision à Claude Dupontreué, de l'office de maître de poste à Picquigny, vacant par le décès de Jean Dupontreué, son père. Paris, 12 août 1637. — Fol. 103. Bail du sol pour livre faict à Henry Gervois. » Amiens, 19 août 1637.— Fol. 105 v°. « Bail des VI d. pour livre faict à Nicolas Louchet. » Amiens, 17 août 1637. — Fol. 106 v°. « Bail des bières faict à Robert Sentier et Nicolas Scellier. » 31 juillet 1637. — Fol. 109 v°. « Bail du huictième du vin faict à Anthoine Rohault.» Amiens, 9 septembre 1637.— Fol. 110 v°. « Bail de l'aide du vin faict à Anthoine Rohault.» Amiens, 14 septembre 1637.— Fol. 113. Id., 30 septembre 1637. — Fol. 114. « Bail des quatrième, vingtième et impositions du bourg d'Ault et Caieu, faict par Me Louis de Vauchelle à Me Jehan de la Rivière, Denis Dupreel, Antoine Latigual et Pierre Hochart. » 28 septembre 1637. — Fol. 119. « Édit du Roy portant création d'ung office de commis héréditaire à faire les roolles des tailles et autres impositions qui se feront par cottizations, sur les villes, bourcqs et paroisses taillables de ce royaume, et d'ung semblable office, pour faire les roolles du seel d'impost en chacun grenier à seel où l'impost est estably. » Saint-Germain, mars 1637. — Fol. 124. « Arrêt de la cour des Aydes contre M. Hector Mallet, receveur des tailles de Mondidier. » 8 août 1637. — Fol. 133. « Extraict des registres de la cour des Aides. » Arrêt relatif aux cautions du bail général des aides. 12 septembre 1637.— Fol. 134 v°. « Bail de l'aide de la saieterie fait à Gillebert Julliart. » Amiens, 14 septembre 1637.— Fol. 135 v°. « Bail des laynes et pellures faict à Gilbert Julliart. » Amiens, 14 septembre 1637. — Fol. 137. « Bail de l'aide du harencq fait à Gilbert Julliart.» Amiens, 14 septembre 1637. — Fol. 139 v°. « Bail du papier

faict à Jean Loiret. » Amiens, 10 août 1637. — Fol. 142 v°. « Bail de l'aide des draps, faict à Adrien Sochier. » Amiens, 14 septembre 1637. — Fol. 145. « Déclaration du Roy portant le restablissement des offices de controlleur prudhommes et visiteurs de cuirs de ce royaume, et révocation de celle du 16 février 1635. » Fontainebleau, 10 juin 1637. — Fol. 150 v°. « Bail du preudhomme faict à Anthoine Destrées. » Amiens, 18 septembre 1637. — Fol. 153. « Lettres de provision obtenues par Claude Poitou, sieur de Mully», de l'office de commissaire ordinaire de l'artillerie. Paris, 8 avril 1637. — Fol. 155 v. « Commission pour Marin de Vismes, clercq commissaire pour la ferme du sol pour pot.» Amiens, 4 novembre 1637. — Fol. 146 v°. « Commission pour Pierre Viseur, pour la ferme du sol pour pot.» Amiens, 4 novembre 1637.— Fol. 157 v°. « Commission pour Vincent Lenée, commis pour tenir registre des mises et ostée pour le sol pour pot de vin. » Amiens, 9 octobre 1637.— Fol. 158 v°. Lettres de provision à Charles Perdu de l'office de clerc postulant héréditaire en l'élection et grenier à sel d'Amiens, vacant par le décès de René Trespaigne. Paris, septembre 1637. — Fol. 159. « Bail faict à Adrien Ringard pour le controlle des cuirs. » Amiens, 13 octobre 1637. — Fol. 162 v°. Arrêt du Conseil d'État relatif au droit de marque et contrôle du papier. Paris, 24 octobre 1637. — Fol. 163 v°. Arrêt du conseil d'État sur le même objet. Paris, 7 novembre 1637.— Fol. 165 v°. « Bail faict à Charles Baillet, pour la ferme de l'aide des cervoises et goudalles. » Amiens, 14 septembre 1637.— Fol. 167. Bail de la ferme des bières de St-Valery. 27 décembre 1637.— Fol. 170. « Déclaration du Roy portant règlement sur le faict des tailles, en ce quy concerne la confection des assiettes et rolle, à laquelle ne pourront estre appellez les esleuz, translations de domiciles de l'eslection en aultres, et de paroisse en paroisse en mesme eslection », etc. Monceaux, 16 juin 1635. — Fol. 173 v°. «Arrest de la court des Aides obtenu sur la requeste du procureur général du Roy, portant injonction aux présidens des eslections assistés d'un esleu, et sur la réquisition des substitus dudit procureur général du Roy, de dresser estatz des officiers de justices ordinaires, leurs parens et autres personnes quy s'exemptent indeuement des tailles et autres contributions, pour estre par lesdicts présidens, esleu et substitus.... imposés d'offices ès roolles des tailles», etc. 26 mars 1638.— Fol. 176 v°. Bail de la moitié du droit de jauge en la ville et élection d'Amiens. 11 septembre 1637, — etc.

C. 1705. (Registre.) — In-fol. 186 feuillets papier.

1638-1642(1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Arrest du conseil d'Estat, pour Antoine Delafosse, portant octroy audit Delafosse de la jouissance du doublement des IX l. XVIII s. pour tonneau de vin entrant ès villes et bourcq de la généralité d'Amyens, et le sol pour pot que se débitte en détail, en l'estendue d'icelle. » Paris, 19 décembre 1636.— Fol. 4 v°. « Bail de la ferme des bières faict par Me Anthoine Fiquepau à Charles-Gaspart Baillet et autres. » 18 janvier 1638. — Fol. 7. Lettre de provision à Pierre Angot de l'office d'huissier audiencier en l'élection particulière de Grandvillier, vacant par le décès de Pièrre Dufour. Paris, 23 mars 1638.— Fol. 9 v°. Letres de provision à Claude Berthier, de l'office de sergent des aides et tailles en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de Jacques Quignon. Chalis, 28 mai 1638.— Fol. 10 v°. « Bail général de la taxe annuelle sur les taverniers, cabaretiers et marchands de vin en gros de France, pour six années commencées au premier janvier 1637. » Paris, 20 juin 1637. — Fol. 16. Bail d'une partie d'office de jaugeur de la ville d'Amiens. 6 septembre 1634.— Fol. 18. Bail de la ferme des bières du bourg d'Ault. Amiens, 11 mars 1638.— Fol. 20 v°. « Déclaration du Roy portant que les officiers, domestiques et commenseaux de la maison du Roy ne seront exempts à l'advenir des levées de l'empreunt et subsistance des gens de guerre. » Saint-Germain, 19 août 1638.— Fol. 21 v°. « Bail de l'aide de la saieterie faict à Anthoine Décle.» Amiens, 13 septembre 1638.— Fol. 22 v°. « Bail de la ferme de l'aide des laines et pelures à Anthoine Décle.» Amiens, 13 septembre 1638. — Fol. 23. « Bail de la ferme de l'aide du hareng faict à Jean Loirel. » Amiens, 15 septembre 1638. — Fol. 24. « Bail de la ferme de l'aide du vin faict à Anthoine Quignon. » Amiens, 15 septembre 1638.— Fol. 25 v°. « Bail de l'aide des bières à François Bigorgne. » Amiens, 17 septembre 1638. — Fol. 26 v°. « Extrait des registres du conseil privé du Roy. Arrest entre les officiers de l'élection d'Amiens et le sieur Dufresne, prévost de Beauquesne. » Paris, 5 octobre 1638. — Fol. 29. Provision à Jean du Val, écuyer, sieur dudit lieu, d'une place d'archer des gardes du corps du duc d'Orléans. Wailly, 12 novembre 1637.— Fol. 30 v°. « Bail de la ferme de l'aide des draps de laines faict à Adrien Soihier.» Amiens. 13 septembre 1638.— Fol. 31 v°. « Arrest de la cour des Aydes, obtenu sur la requeste de M. le procureur général du Roy, portant injonction aux asséeurs-collecteurs des paroisses, d'im-

(1) Dates d'enregistrement.

poser ès roolles de la subsistance les privilégez emploiez ès estats envoiez et receus au greffe de la cour, et aux substituds dudit procureur général d'y tenir la main. » 8 octobre 1638.— Fol. 33. Lettres de provision à Pierre Lefort, de l'office de greffier héréditaire tenant la plume au grenier à sel de Grandvillier, office de nouvelle création.» Paris, décembre 1635.— Fol. 34 v°. Assiette sur les habitants de Saveuse. Paris, juillet 1638. — Fol. 36. « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Arrêt rendu « sur la requeste présentée au Roy, en son conseil, par les manans et habitans des parroisses de Démuin, Aubercourt, Dompmart-sur-la-Luce, Breteuil, Courcelles-soubz-Moiencourt, Falloise, Boves, Aylles, (Bovelles?) Villers-Brethonneux, la Cardonnette, Namps-au-Val, Flixecourt, Ville-lez-St-Ouin, Rivery, Lataulle, Arbonnière, eslections de Doullens, Mondidier et Amiens, à ce qu'attendu la misère nottoire en laquelle les habitans desdits lieux, sont réduicts à l'occasion des logemens continuels des gens de guerre, courses, pillages et ravages que les Croates et autres ennemis de l'Estat auroient faicts en la province de Picardie, et nottamment èsdicts villages, iceux bruslez, sans exception mesmes des églises, ny sauver l'honneur des femmes et filles, tué plusieurs paysans, pris les plus aysez prisonniers, les inhumainement conduicts et taxez à de grandes et excessives rançons, et par ce moien, les contraincts d'habandonner leur labeur, sans rien pouvoir despouiller ny sauver que leurs pauvres petits enffans, et se reffugier en diverses lieux, où ils sont réduicts en très grandes nécessitez, à cause de laquelle et de la maladie contagieuse dont ils ont esté et sont encores à présent affligez seroient déceddez les deux thiers des habitans desdits villages », qui renvoie ladite requête aux présidents-trésoriers généraux de France en la généralité d'Amiens, pour y pourvoir ce que de raison. Paris, 16 mai 1637. — Sentence du bureau des finances d'Amiens, qui exempte de tailles les habitants d'Aubercourt et Happeglenne, pour pertes souffertes pendant la guerre. Amiens, 14 mai 1638. — Fol. 38. Id. pour Démuin et Courcelles. Amiens, 14 mai 1638. — Fol. 39. Provision à Jacques de Marial, natif de Muides, pays de Blaisois, d'une place d'archer des gardes du Roi, de la compagnie de chevau-légers de Georges de Monchy, chevalier, seigneur d'Hanguincourt, Paris, 30 juin 1633. — Fol. 40 v°. Bail de la ferme du pied fourché. Amiens, 29 janvier 1639.— Fol. 44 v°. Vente de deux offices de vendeurs de cuirs en la ville et faubourg d'Amiens. 24 août 1638. — Fol. 46. « Édict du Roy portant exemption à tous les maistres des postes de ce roiaume, de paier aulcune tailles ny aides, levée et impositions, tant ordinaires, qu'extraordinaires », etc. Saint-Germain, novembre 1635. — Fol. 51. « Commission de Denis Dublaiz, clercq juré aux fermes des entrée et sol pour pot du bourcq d'Ault. » Amiens, 1er mars 1639.— Fol. 51 v°. « Édict du Roy portant création en tiltre d'office, formé et héréditaire, d'un recepveur particullier des tailles en chacune paroisse des ressorts des cours des aides de Paris, Rouen, Caen, Clermont-Ferrant et Guienne », etc. St-Germain, décembre 1638. — Fol. 60. « Bail faict par le Roy et Nosseigneurs de son conseil, à Me Louis Fauveau, des aides des générallités de Chaalons, Soissons, Amiens et des eslections de St-Florentin, Clamecy, Vezelay et Bar-sur-Saine », etc. Paris, 27 juin 1637.— Fol. 67 v°. « Bail de la ferme particulière du XXe du poisson de mer frais, secq et sallé de la ville et banlieue d'Amiens, à Pierre Vigneron. » Amiens, 1er avril 1639. — Fol. 70. « Bail de la ferme des anciens cinq sols, IV d., XX o. et impositions de Picquigny et autres lieux à Jean Bourgeois, Jacques Vasseur et Quentin Darsigny. » Amiens, 12 juillet 1639. — Fol 71. « Arrest du Conseil d'Estat portant règlement pour les droicts attribuez aux offices des vendeurs de cuirs. » 30 avril 1638.— Fol. 74 v°. « Bail des IIIIe, vingtièmes et impositions du village de Bocquel, à Gilles Caron. » 4 mai 1639. — Fol. 76. « Bail des entrées et sol pour pot de vin du bourg de Poix à Nicolas Depaulx. » Amiens, 15 avril 1637.— Fol. 77 v°. « Bail de la ferme de l'aide des draps de soie à Meurice Dabliz.» Amiens, 13 septembre 1638.— Fol. 78 v°. « Bail de la ferme du IIIIe, vingtième et impositions de Longueaue à Firmin de Blangy. » Amiens, maison du Chapeau de roses, 1639. — Fol. 79 v°. Bail des quatrième, vingtième et impositions de vins, cidres et bières d'Airaines. Amiens, 30 juillet 1639.— Fol. 81. Lettres de provision à Jacques Lefort de l'office de conseiller du Roi et grenetier ancien et moitié du triennal réuni à icelui, au grenier à sel de Grandvilliers, vacant par le décès de Jacques Lefort, son père. Paris, janvier 1639. — Fol. 84. « Bail de la ferme du pied fourché à Christophle Danzel, pour trois ans. » Amiens, 9 septembre 1639.— Fol. 85 v°. « Bail de l'aide des bierres à Guillain Domont. » Amiens, 9 septembre 1639. — Fol. 86 v°. « Bail de l'aide des draps de laines à Louis Foursy. » Amiens, 30 août 1639. — Fol. 87 v°. « Bail de l'aide de la saieterie à Anthoine Lendormy. » Amiens, 9 septembre 1639.— Fol. 88 v°. « Bail de l'aide du guelde à Jacques Godde. » Amiens, 30 août 1639. — Fol. 89 v°. « Bail des IIIIe, XXe, et impositions du bourg de Poix, à Nicolas Despaulx et Jean du Bos. » Poix, 3 octobre 1639.— Fol. 92 v°. « Bail du droict d'eschantillon et jaulge à Jehan Martin. » Amiens, 18 juillet

1639. — Fol. 91. « Bail de l'aide du vin à Antoine Quignon. » Amiens, 12 septembre 1639. — Fol. 95. « Bail de l'ayde du hareng à François Quind. » Amiens, 2 septembre 1639. — Fol. 95 v°. « Bail de l'aide des laynes et pellures à Gilbert Julliart. » Amiens, 12 septembre 1639. — Fol. 96 v°. Lettres de provision à Me Nicolas Quignon, de l'office de clerc des fermes du huitième, vingtième et autres impositions sur le vin et autres boissons en la ville d'Amiens, vacant par la résignation de Jean Marsanne. Paris, mai 1640. — Fol. 98. Lettres de provision à Antoine Lefort, de l'office du conseiller du Roi, et grenetier alternatif et moitié du triennal réuni à icelui, au grenier à sel de Grandvilliers, vacant par le décès de Jacques Lefort, son père. Paris, janvier 1639. — Fol. 101. Provision à Guillaume Dupontreué, de la poste de Picquigny, vacante par la résignation de Claude Dupontreué. Donnée par Jérôme de Nouveau, seigneur de Fromont, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître des courriers et surintendant général des postes et relais de France, et des chevaucheurs d'écurie du Roi. Amiens, 22 juin 1640. — Fol. 102 v°. « Bail de l'ayde des bières à François Monasse. » Amiens, 12 septembre 1640.— Fol. 104. « Bail de la ferme du VIIIe du vin à Jean Callon. » Amiens, 10 septembre 1640.— Fol. 105. « Bail de l'ayde des draps de laine. » Amiens, 12 septembre 1640.— Fol. 106 v°. Lettres de provision à Adrien Mangnier d'un office de greffier héréditaire alternatif et triennal au grenier à sel de Grandvilliers, de nouvelle création. Paris, août 1640. — Fol. 108 v°. « Édict du Roy portant création de cent-cinquante huissiers, sergeans des tailles, pour exécutter les contraintes concernant les aides, tailles, taillons..... et toutes autres impositions quy seront faites en vertu des soumissions de Sa Majesté », etc. Mars 1637. — Fol. 111 v°. Lettres de provision à Adrien Briseur d'un office d'huissier postulant en l'élection d'Amiens, créé par le précédent édit. Paris, 20 avril 1640. — Fol. 112 v°. « Lettre d'assiette sur les habitans d'Aumont. » Paris, 10 mars 1640.— Fol. 114 v°. « Édict du Roy portant augmentation des gages aux receveurs et contrôleurs généraulx des finances, officiers des eslections et aultres, et création des greffiers alternatifs et triennaux des gabelles et lieutenans des controlleurs-conservateurs des fermes. » St-Germain, novembre 1639. — Fol. 120 v°. Lettres de provision à François Soihier, d'un office de greffier héréditaire triennal au grenier à sel d'Aumale, créé par le précédent édit. Paris, août 1640.— Fol. 122 v°.« Éédict du Roy portant création en hérédité des offices de thiers référendaires de despens au Parlement, avecq pouvoir de postuller », etc. St-Germain, décembre 1635. — Fol. 125. Déclaration sur ledit édit. Versailles, 26 mai 1637.—Fol. 131 v°. « Bail de l'aide du guelde à Anthoine Tellier.» Amiens, 10 septembre 1640. — Fol. 132. « Eédict du Roy, portant que tous exempts, privilégez et nobles seront assis à la taille. » St-Germain, 6 décembre 1640. — Fol. 134. « Instruction aux commissaires députtez par le Roy, pour l'exécution de l'éédict de Sa Majesté du mois de novembre dernier, portant révocation des privilèges et exemptions des tailles. » Paris, 7 décembre 1640. — Fol. 135 v°. « Bail de l'aide du vin à Jean Gueudon.» Amiens, 10 septembre 1640.-- Fol 136 v°. « Bail de l'aide de la saieterie à Gilbert Julliard. » Amiens, 12 septembre 1640. — Fol. 137. « Bail de l'aide des laines et pellures audit Julliard. » Amiens, 12 septembre 1640. — Fol. 138. « Bail de l'aide des draps de soie à Gilbert Julliard. » Amiens, 12 septembre 1640. — Fol. 138 v°. « Bail de l'aide du hareng à Gilbert Julliard. » Amiens, 12 septembre 1640. — Fol. 139 v°. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt relatif à la ferme des 9 l. 18 s, sur chaque tonneau de vin entrant dans les villes et bourgs de la généralité de Picardie. » Paris, 30 janvier 1641. — Fol. 141. Lettres de provision à Nicolas Viguery, de l'office de sergent royal héréditaire des aides et tailles en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Robert Roussel. Paris, mars 1641. — Fol. 143. « Bail faict par le Roy, en son conseil, à Me Jehan Pagan, de la ferme des neuf livres dix-huict sols pour thonneau de vin entrant ès villes et bourgs de la généralité de Picardie », etc. Paris, 8 juin 1641.— Fol. 156. Lettres patentes en considération de « la fidélité et valleur avecq lesquelle les nommez Philippes Carette, de nostre ville d'Encre, Michel Patou, de la mesme ville, Louis et Charles du Bouzois de Metz, père et fils, du village de Fouilloy, Romain de Thetz, Jean Piez, Philippe de Sapigny, Fleury Duperré, Pierre Debrie, Nicolas Michel, tous dudit village de Fouilloy et Anthoine Debains, du village d'Aubigny, se sont emploiez aux entreprises, tant du bruslement du moullin de nostre ville de Corbie, estant près la porte de l'Image de ladicte ville, de laquelle noz ennemis se sont renduz maistres par la lascheté de ceux ausquelz nous avons confié la garde de nostre ville, que de la prise toutes les travaux estans hors d'icelle, du costé de la chaussée quy est au-delà de nostre rivière de Somme, les susnommez estant alez soubz la conduicte du sieur de Beaufort et autres noz gens de guerre ausdictes entreprises, et s'y estans portez de leurs personnes vaillamment et industrément et aiant d'ailleurs esgard aux

pertes qu'ilz ont souffertes, tant par le feu mis dans leurs maisons, et la despouille de leur terre faicte par les ennemis à la campagne, que par la prise de leurs grains et aultres biens menés dans ladicte ville de Corbye »; les susnommés exemptés de toutes tailles et autres impositions. Camp de Démuin, octobre 1636. — Fol. 160 v°. « Bail de la ferme de l'ayde du vin à François Obry. » Amiens, 20 septembre 1641. — Fol. 161 v°. « Bail de la ferme de l'ayde des bières à François de Mons. » Amiens, 18 septembre 1641. — Fol. 163. Lettres de provision à Nicolas Assaulé d'un office de greffier héréditaire triennal au grenier à sel de Grandvilliers, de nouvelle création. Paris, août 1641. — Fol. 165. « Bail des draps de soie à Maurice Dablin. » Amiens, 16 septembre 1641. — Fol. 166. « Bail de l'ayde des draps de layne. » Amiens, 18 septembre 1641. — Fol. 166 v°. « Commission pour François Caruette, pour faire la charge de clercq commissaire à la ferme de l'ayde du vin. » Amiens, 23 octobre 1641. — Fol. 167. « Lettres de provision de l'office de courtier de vin de François Jumel. » Amiens, 24 septembre 1637. — Fol. 167 v°. « Lettres (patentes) pour les religieux Augustins d'Amyens, par lesquelles le Roy leur a donné à perpétuité l'entrée de trente muidz de vin et quatre minots de sel. » Chantilly, septembre 1640. — Fol. 169. « Sentence de M. de Bellejamme, intendant, pour la noblesse de M. Gorguette, lieutenant en l'eslection d'Amiens. » Amiens, 10 mai 1641. — Fol. 170. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest pour les officiers de l'eslection d'Amyens, portant descharge de taxes sur eulx faictes. » Paris, 12 octobre 1641. — Fol. 171 v°. « Bail de l'aide du hareng à Jean Lorel. » Amiens, 16 septembre 1641. — Fol. 172. « Bail de la ferme du sol pour livre à Toussainct Daussy et Antoine Destrée. » Amiens, 12 novembre 1641. — Fol. 174. « Bail de la ferme particulière de la subvention sur le pied fourché de la ville d'Amiens, à Jean Laurel. » Amiens, 12 novembre 1641. — Fol. 176 v°. « Lettre de courtier de vin de Jean Quesnel. » Amiens, 26 novembre 1636. — Fol. 178. « Contract de vente de l'estat de courtier de vin par Guillaume Martin, au prouffict de François Avegneaux. » Amiens, 9 février 1640. — Fol. 180 v°. Assiette sur les habitants de Sains. Paris, 20 janvier 1633. — Fol. 182 v°. « Lettre de provision à Jean Haboury, de courtier de vin. » Amiens, 12 janvier 1637. — Fol. 183. « Bail du XXe sur les cuirs de bazannes, vaches de roussy, cuirs de vaulx et maroquins à Bardin de Flerines et Antoine Durand. » Amiens, 12 décembre 1641, — etc.

C. 1706. (Registre.) — Petit in fol., 280 feuillets, papier.

1648-1652(1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Provision de Me Noël Fournier, greffier au grenier à sel de Mers. » Paris, décembre 1635. — Fol. 7 v°. « Provisions de François Deville, huissier aux tailles. » Paris, 8 juillet 1639. — Fol. 14. « Lettres patentes de l'hôpital St-Charles. » Paris, décembre 1644. — Fol. 20. Assiette sur les habitants de Rambures. Paris, 27 avril 1648. — Fol. 23. Bail de la ferme des droits de contrôle et visite des bières, etc. Paris, 5 décembre 1647. — Fol. 27. « Déclaration du Roy portant révocation des intendans de justice et remises des restes des tailles, jusques à quarante six inclusivement », etc. Paris, 13 juillet 1648. — Fol. 35. Lettres de provision à André Leseillier, de l'office de conseiller du Roi, receveur alternatif des tailles en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de Florent de Louvencourt. Paris, 29 octobre 1638. — Fol. 51. « Bail du jaulge de St-Wallery à Guillaume Bruslé, par Me Laurent de Flocques. » St-Valery, 8 décembre 1646. — Fol. 53 v°. « Bail de la ferme du VIIIe des bières à François de Mons. » Amiens, 26 septembre 1648. — Fol. 55 v°. « Bail de la ferme du bestial à Jean Colsonnet. » Amiens, 17 septembre 1648. — Fol. 59 v°. Bail de l'aide des draps de laine à Adrien Soihier. Amiens, 14 septembre 1648. — Fol. 61 v°. Bail de l'aide du hareng à Gilbert Julliard. Amiens, 12 septembre 1648. — Fol. 63. Bail de l'aide de la saiterie. Amiens, 14 octobre 1648. — Fol. 65 v°. Vente d'un office de courtier de vin. Amiens, 25 février 1647. — Fol. 68. « Commission du jaulge. » Amiens, 16 octobre 1648. — Fol. 68 v°. « Bail de la ferme de la bûche à Gaspart Baillet. » Amiens, 17 septembre 1648. — Fol. 70. « Lettres patentes de Sa Majesté adressantes à la cour des Aides, pour la vérification et perception des droicts qui se doibvent lever sur les vins, eaue de vye, tabac, entrant en la ville d'Amyens. » Paris, 27 octobre 1648. — Fol. 76 v°. Bail du guelde. » Amiens, 12 septembre 1648. — Fol. 83. « Réception de Vincent Lené en la charge de l'aide du vin. » Amiens, 16 mars 1649. — Fol. 84 v°. « Bail à Me François Lhabitant, des IX l. XVIII s. » Fontainebleau, 24 septembre 1644. — Fol. 102 v°. Lettres de provision à Philippe Boullenger, d'un office de conseiller élu en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de Me Philippe Boullenger, son père. Paris, 15 juillet 1647. — Fol. 107. Lettres de provision à Louis Lebrun, de l'office de conseiller élu en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de Charles Roussel. Paris,

(1) Dates d'enregistrement.

7 mai 1649. — Fol. 109. Assiette sur les habitants d'Oresmeaux. Paris, 5 décembre 1642. — Fol. 113 v°. « Édict de suppression des controlleurs conservateurs et les lieutenans, et au lieu d'iceulx, levée de vingt-quatre deniers pour livre, sur tous les droicts de ferme de France, à l'exception des gabelles. » Paris, 20 juillet 1643. — Fol. 120. « Bail de la ferme de l'ayde du vin à Nicolas Pry. » Amiens, 13 septembre 1649. — Fol. 121 v°. « Bail du VIIIe du vin à Me Michel Tussien. » Paris, 9 septembre 1649. — Fol. 125 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Arrêt pour le recouvrement des impositions de la généralité d'Amiens. Paris, 16 juin 1649. — Fol. 131 v°. « Bail à Adrien Soihier de la ferme des draps de laine. » Amiens, 3 septembre 1649. — Fol. 132. « Bail à Claude Paré de la ferme de l'aide des bières. » Amiens, 13 septembre 1649. — Fol. 134. « Bail de l'aide de la saiterie à Gillebert Julliart. » Amiens, 13 octobre 1649. — Fol. 135 v°. « Bail de l'aide du hareng à Me P. Ricard. » Amiens, 13 septembre 1649. — Fol. 137. « Bail des laines et pellures à Jacques Quignon. » 13 septembre 1649. — Fol. 138. « Bail du jaulge pour six ans à Mes Michel et Daragon, par Louis de Dours. » Amiens, 11 octobre 1649. — Fol. 141 v°. Lettres de provision à Me Adrien Moitié, de l'office de conseiller assesseur, premier élu en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation d'Adrien Lecaron. Rus (Reuil), 8 mars 1649. — Fol. 143 v°. Provision à Médart Prévost de la Fosse, d'une charge de gentilhomme servant de l'hôtel du Roi. Compiègne, 13 juillet 1649. — Fol. 144 v°. « Bail du vingtième des cuivres à Toussaint Daussy et Antoine Destrée, marchans taverniers. » Paris, 8 janvier 1649. — Fol. 152. « Bail du controlle des cuirs, à Jean Lambert et Pierre Digeon. » 2 octobre 1649. — Fol. 153 v°. « Bail des cuirs à Toussaint Daussy et Anthoine Destrée. » Amiens, 3 novembre 1649. — Fol. 155 v°. « Bail à Jean Lambert et Pierre Digeon, des droicts attribués à l'office de preudhomme des cuirs. » Amiens, 16 décembre 1649. — Fol. 159 v°. Provision à Martin Warnier, de la charge de porte-arquebuse ordinaire du Roi, vacante par la démission de Jacques Benier. St-Germain, 20 novembre 1649. — Fol. 161 v°. « Contract de vente de l'office de Me François Courtois (notaire au bailliage d'Amiens), à François Lefebvre. » Amiens, 22 janvier 1650. — Fol. 164. « Arrest de la cour des Aides..... portant injonction aux esleus, de faire mention dans les sentences et jugemens qu'ils rendent au subject des descharges des asséeurs-collecteurs et nominations d'offices, des causes et motifs desdictes descharges. » 24 janvier 1650. — Fol. 165 v°. « Arrest de la cour des Aides..... portant deffences aux recepveurs des tailles et officiers des eslections, de décerner aucunes contrainctes de solidité contre les principaux habitans de paroisse, sinon en cas de l'ordonnance », etc. Paris, 24 janvier 1650. — Fol. 169 v°. Lettres de provision à François Lefebvre, de l'office de procureur postulant en l'élection d'Amiens, vacant par résignation de François Courtois. Paris, 7 février 1650. — Fol. 171. Lettres de provision à Nicolas Quignon, de l'office de procureur postulant en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Me René Pécoult. Paris, 16 février 1650. — Fol. 172 v°. « Bail des impositions du bourg d'Ault. » 13 décembre 1649. — Fol. 176. « Commissions de Me Pierre Rioult et Jean Serroult. » Amiens, 25 mai 1650. — Fol. 178. « Commission de Vincent Lené à la ferme du bestial à pied fourché. » Amiens, 20 mai 1650. — Fol. 179. « Commission à Me P. Ricard, adjoinct de la ferme du sol pour pot. » Amiens, 26 mai 1650. — Fol. 179 v°. « Escript fait entre M. Jullien Hamelin, Antoine Daragon et Vincent Lené. » Amiens, 28 novembre 1649. — Fol. 180 v°. « Commission de Vincent Lené à la ferme du XXe du vin. » Amiens, 13 juin 1650. — Fol. 181 v°. « Commission de Me Pierre Ricart, pour la ferme du sol du pot. » Amiens, 27 mai 1650. — Fol. 182. « Commission de Lhabitant, pour la ferme du sol pour pot. » Amiens, 20 juillet 1650. — Fol. 183. « Contract de l'office de procureur en l'élection de Me Pierre Pécoul, au profit de Me Mathieu Boiaval. » Amiens, 30 juillet 1650. — Fol. 189 v°. « Édict du Roy portant création des offices quatriennaux, où il y a antiens, alternatifs et triennaux. » Paris, août 1645. — Fol. 194 v°. « Provisions de Me César Collin en l'office quatriennal des tailles. » Paris, 24 novembre 1646. — Fol. 200 v°. « Bail à Gilles Soihier de l'aide des draps de laine. » Amiens, 14 septembre 1650. — Fol. 202. « Bail de l'aide des bières à Pierre Caron. » Amiens, 14 septembre 1650. — Fol. 204. « Bail de l'aide du vin à Jean Aide. » Amiens, 14 septembre 1650. — Fol. 206. « Bail de l'aide du hareng à Jean Aide. » Amiens, 14 septembre 1650. — Fol. 208. Adjudication d'un office de courtier de vin d'Amiens. — Fol. 210. Lettres de provision à François Lecaron de l'office de conseiller élu en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de Nicolas Lecaron. Paris, 15 décembre 1642. — Fol. 212. Exemption de tailles à Pierre Lefebvre, écuyer, sieur de Beauregard, demeurant à Agnières, l'un des 200 chevau-légers ordinaires de la garde du Roi. 11 janvier 1651. — Fol. 213 v°. « Lettres d'assiette pour Jean Wattinée, du bourg d'Oisemont. » Paris, 21 février 1651. — Fol. 215 v°. « Lettres de l'office de courtier de vin de Nicolas Leloir. » 9 novembre 1650.

— Fol. 218. Édict du Roy portant création en tiltre d'office formé et héréditaire, des receveurs, contrôleurs et visiteurs des fermes des nœuf livres dix-huit sols sur chacun tonneau de vin entrant ès villes et bourgs de la généralité de Picardie », etc. Saint-Germain, décembre 1632. — Fol. 224 v°. Lettres de provision à François Lefrançois de l'office de receveur général héréditaire des fermes de 9 l. 18 s. pour chaque tonneau de vin. Paris, juin 1650. — Fol. 231 v°. Testament de Marie Danzel, damoiselle d'Infray, veuve de Jean Luier, écuyer, sieur de Boiencourt et de Laissart, demeurant à Abbeville paroisse Saint-Vulfran en Chaussée, léguant entre autres choses, « à ladicte église Saint-Vulfran la somme de soixante livres, pour aider à parachever le pignon d'icelle. » Abbeville, 15 juillet 1622. — Fol. 234 v°. Testament de Charles Lhuier, chevalier, seigneur d'Infray, licencié ès lois, avocat en Ponthieu, demeurant à Abbeville, paroisse Sainte-Catherine. 25 octobre 1638. — Fol. 239. « Bail des aides du poisson de mer frais à Flourent Denis. » Paris, 26 août 1651. — Fol. 240 v°. « Bail de l'aide des draps de laine à Jean Fossé. » Amiens, 13 septembre 1651. — Fol. 241. « Bail de l'aide du hareng à Thomas Le Roux. » Amiens, 15 septembre 1651. — Fol. 242. « Bail de l'aide des laines et pellures à Thomas Le Roux. » Amiens, 15 septembre 1651. — Fol. 243. Lettres de provision à Michel Tussien d'un office de receveur particulier héréditaire des 9 l. 18 s. pour tonneau de vin entrant dans les villes et bourgs de la généralité de Picardie, etc. Camp devant Nancy, septembre 1633. — Fol. 245. Lettres de provision à Me Claude Lefebvre, de pareil office. Camp devant Nancy, septembre 1633. — Fol. 246 v°. « Desmission dudict office ès mains dudict Lefebvre. » Paris, avril 1639. — Fol. 248 v°. Assiette sur les habitants d'Onival. Paris, 29 mars 1641. — Fol. 250 v°. « Bail de l'aide du vin de Jean Colsonnet. » Amiens, 13 septembre 1651. — Fol. 251 v°. « Bail de l'aide des cervoises et goudalles. » Amiens, 15 septembre 1651. — Fol. 253. « Arrest de la cour des Aides, sur les offices. » Paris, 2 septembre 1650. — Fol. 254. « Bail de l'aide des draps de soie. » Amiens, 11 septembre 1651. — Fol. 255 v°. Lettres de provision à M. Denis Lemaure, de l'office de receveur particulier à la porte du quai d'Amiens. Paris, 30 juin 1649. — Fol. 257 v°. Lettres de provision à François de Bagnolle, de l'office de receveur particulier héréditaire des fermes de 9 l. 18 s. sur chaque tonneau de vin. Paris, juin 1637. — Fol. 259. « Bail du bestial à pied fourché, pour trois ans, à Pierre de Cocq. » Amiens, 18 septembre 1651. — Fol. 260. « Bail de la ferme du VIIIe des bières, pour trois ans, à Pierre de Cocq. » Amiens, 18 septembre 1651. — Fol. 261 v°. « Lettres de provision de l'office de receveur particulier héréditaire des IX l. XVIII s. au port du Don, pour Me Michel de Jouan. » Camp devant Nancy, septembre 1633. — Fol. 263 v°. « Bail de la busche faict à Charles Maigret. » 15 septembre 1651. — Fol. 265. « Bail des IX l. XVIII s. de vin entrant ès villes et bourcqs de Picardie, soit pour pot de vin vendu en détail, et les LX s. pour muid de vin sortant de ladite province, faict à Louis Aubert. » Paris, 8 novembre 1651. — Fol. 271 v°. « Règlement sur lesdictes fermes. » Paris, 6 mars 1638. — Fol. 277 v°. « Commission de François Fournier, clercq des mises et ostées du vin, sol pour pot de ceste ville. » Amiens, 15 mars 1652, — etc.

C 1707. (Registre.) — Petit in-fol. 258 feuillets, papier.

1652-1656(1). — Registre aux Chartes. — « Arrest du Conseil pour les habitans de Corbie, pour lever sur les villages de l'eslection d'Amiens deppendans du gouvernement de Corbie les deux thiers de IIm l., pour la fourniture des bois et chandelles des corps de gardes de ladicte ville. » Arrêt rendu sur la représentation des habitants de Corbie, « qu'à cause de la prise d'icelle par les ennemis au mois d'août de l'année MVIcXXXVI, ils sont à présent réduits à leur grande disete et pauvreté, tant par la perte qu'ils ont faicte de leurs biens mœubles, grains, la ruine et desmolition d'une bonne partie des maisons de ladicte ville, desquelles il ne reste que des masures, que, au subject de ce que leurs terres sont demeurées incultes et infructueuses, lesquelz habitans, réduicts maintenant au nombre seulement d'environ quatre-vingts. » Paris, 11 mars 1638. — Fol. 3. « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Arrêt qui décharge les habitants de Corbie de tailles et autres impositions. Paris, 26 mars 1643. — Fol. 19. Lettres de provision à Jean Leroux, de l'office d'huissier-audiencier-priseur, vendeur de biens en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation d'Adrien Roussel. Paris, 19 juin 1651. — Fol. 20 v°. « Bail de l'aide des laines et pellures. » Amiens, 18 septembre 1652. — Fol. 21 v°. « Bail du VIIIe du vin. » Amiens, 20 septembre 1652. — Fol 23. v°. « Bail des draps de laines faict à François Haboury. » Amiens, 19 septembre 1652. — Fol. 24 v°. « Bail de l'aide des cervoises et goudalles. » Amiens, 23 septembre 1652. — Fol. 25 v°. « Bail de l'aide de la saiterie. » Amiens, 17 septembre 1652. — Fol. 26 v°. « Bail de l'aide du vin. » Amiens, 16 septembre 1652. — Fol. 27 v°. « Bail de l'aide du hareng. » Amiens, 14 septembre 1652. — Fol. 31. Lettres de provision à

(1) Dates d'enregistrement.

Antoine Fustelet de l'office de conseiller élu en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de Vincent Fustelet, son père. Paris, 24 novembre 1652. — Fol. 33 v°. Lettres de provision à Jean Dehodencq de l'office de conseiller élu en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Claude Dehodencq, son père. Paris, 20 septembre 1659. — Fol. 37 v°. Lettres de provision à Claude Delahaie de l'office de sergent royal des tailles en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Jean Fournier. Compiègne, 17 septembre 1652. — Fol. 39 v°. « Provision de M. Bernard (Étienne), advocat au grenier à sel d'Amiens. » Paris, 18 décembre 1652. — Fol. 42. « Lettres de provision d'Antoine Wignier, m[e] courtier de vin. » 14 novembre 1652. — Fol. 42 v°. « Lettres de provision d'archer du corps, du sieur Bréban demeurant à Sommereux. » Paris, 7 novembre 1652. — Fol. 45 v°. « Provision de Guillaume de Pontreué, maistre de la poste de Picquigny. » Amiens, 20 juin 1640. — Fol. 47 v°. « Sentence de surcéance pour les maïeur et eschevins de Saint-Wallery. » Amiens, 1[er] mars 1653. — Fol. 49. « Commission de Guillaume Jourdain, commis aux mises et ostées du VIII[e] du vin. » Amiens, 5 avril 1653. — Fol. 49 v°. Provision d'archer des gardes du Roi à Nicolas Marchant, sieur de Maisonblanche. Paris, 17 février 1653. — Fol. 50 v°. « Contract de vente de l'office de sergent des tailles en ceste eslection, faicte par Marie de Dours, veuve de Pierre Sallé, au proffict de Gabriel de Labie. Amiens, 17 mars 1653. — Fol. 52. « Lettres d'affranchissement pour les habitans de Saint-Wallery », sur ce que ladite ville « estant maritime et frontière, a receu de très grandes charges et pertes, par les courses des ennemis de l'Estat, logemens et passages des gens de guerre ; pourquoy pour leur donner moien d'entretenir leurs murailles, digues, ponts et portes, journellement battues du flus et refflus de la mer, qui leur cause de très grandes ruines, » etc. Paris, 16 mars 1653. — Fol. 55 v°. Lettres de provision à Jean Gorguette de l'office de conseiller lieutenant civil en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Charles Gorguette, son père. Paris, 22 mars 1653. — Fol. 57. « Bail du sol pour pot et entrée de Saint-Wallery et autres lieux à Louis Lallemant. » Amiens, 9 janvier 1652. — Fol. 59 v°. Bail de la ferme de la bûche. Amiens, 12 mai 1653. — Fol. 61 v°. « Commission d'Antoine Destrée, pour les droicts des cuirs. » Amiens, 30 juillet 1653. — Fol. 62. « Escript en forme de bail faict à Adrien Patte, de la commission de clerc commissaire du VIII[e] des bières, par le sieur Quignon, advocat au Conseil. » Paris, 1[er] mai 1653. — Fol. 63. « Bail de l'aide du vin. » Amiens, 4 septembre 1653. — Fol. 64 v°. « Bail de l'aide des draps de laine. Amiens, 4 septembre 1653. — Fol. 66. « Bail des laines et pelures fait à Hugues Bultel. » Amiens, 20 septembre 1653. — Fol. 68. « Bail de l'ayde des bières à Gilbert Julliart. » Amiens, 19 septembre 1653. — Fol. 69. « Bail des aides de l'eslection d'Amiens, faict à M[e] Pacquier de Sainct-George. » Amiens, 3 novembre 1653. — Fol. 72. « Contract d'engagement des aides de la ville et eslection d'Amiens. » Paris, 23 décembre 1649. — Fol. 74 v°. « Aultre contract d'engagement des aides des villes, bourcq et parroisses de Saint-Wallery et d'Ault. » Paris, 23 décembre 1649. — Fol. 82 v°. Lettres de provision à Jean-Baptiste Trincart, de l'office de procureur postulant en l'élection et grenier à sel d'Amiens, vacant par le décès de M[e] Noël Pezé. Paris, 9 septembre 1653. — Fol. 85 v°. « Bail des impositions de Fouilloy et autres lieux à Antoine de Vaulx et autres. » Amiens, 12 janvier 1654. — Fol. 95 v°. « Lettres patentes de Neuville-soux-Saint-Acheul. » Paris, 4 août 1653. — Fol. 102 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Arrêt rendu sur une contestation entre Françoise de Neufville, duchesse de Chaulnes, tutrice et baillistre des enfants mineurs de feu Louis d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France, lieutenant général pour le Roi en Picardie d'une part, et dame Charlotte d'Ailly, duchesse de Picquigny, sa mère, de l'autre, relativement à la propriété des aides d'Amiens, Saint-Valery et Ault. Paris, 18 avril 1654. — Fol. 108 v°. Lettres de prorogation des octrois de la ville d'Amiens. Paris, 27 mars 1654. — Fol. 110. Bail des octrois de la ville d'Amiens. Amiens, 6 juillet 1654. — Fol. 116. Vente d'un office de courtier de vin. 16 juin 1654. — Fol. 119 v°. « Bail de la ferme des laines et pellures. » — Fol. 121. « Bail de la ferme de la bûche pour III ans à Pierre Decocq. » Amiens, 20 septembre 1654. — Fol. 123. « Bail de la ferme du bestial à pied fourché à François du Porge. » 1654. — Fol. 125 v°. « Bail de l'aide des draps de laine. » Amiens, 9 septembre 1654. — Fol. 135 v°. « Édict du Roy portant création des lieutenant criminel de robbe courte en chacun bailliage, séneschaussée et siège présidial et royal du royaume. » Paris, novembre 1554. — Fol. 169. « Création d'un lieutenant de robbe courte et quatre archer-sergeant en chacun siège particulier royal des baillyfs, séneschaux, prévosts et juges, oultre le lieutenant de robbe longue, qui exercent le civil et criminel ensemblement et séparément. » Fontainebleau, mars 1554. — Fol. 174 v°. « Édict du Roy en faveur des officiers des mareschaussée du roiaulme. » Compiègne, juin 1650 — Fol. 184. « Arrest pour le lieutenant criminel de robe courte. » Paris, 9 décem-

bre 1654. — Fol. 192 v°. « Lettres de provision de Nicolas Boisseau, de garde ordinaire du corps de M. le duc d'Anjou. » Paris, 15 février 1655. — Fol. 193 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy portant que tous les officiers, domestiques et commenceaux de la maison de M. le duc d'Anjou jouiront des privilèges des tailles, aydes et aultres impositions », etc. Paris, 20 janvier 1655. — Fol. 196. « Extrayct des registres du conseil d'Estat. » Arrêt relatif à la ferme des aides de la ville et élection de Rouen et des élections de Caudebec, Montivilliers, etc. Paris, 15 octobre 1634. — Fol. 201 v°. Donation par dame Charlotte d'Ailly, duchesse de Picquigny, douairière de Chaulnes, veuve de Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, chevalier des ordres du Roi, gouverneur d'Auvergne, vidame d'Amiens, demeurant à Paris, place royale, paroisse St-Paul, aux damoiselles de Chaulnes, filles de feu Louis d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France, son fils, de 8.000 l. de rente sur les aides de l'élection d'Amiens. 18 février 1655. — Fol. 210 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy. . . .pour contraindre les fermiers des aydes aliénés, au payement du nouveau sol pour livre, sur le pied de leurs baux », etc. Paris, 2 septembre 1654. — Fol. 213. « Bail de la ferme du huictiesme du vin faict à Me Baptiste Cordyer.» Amiens, 16 septembre 1655. — Fol. 215 v°. « Bail de l'aide du vin. » Amiens, 10 septembre 1655. — Fol. 217 v°. « Bail du XXe des cuirs des mégiciers. » 28 juin 1655. — Fol. 219. « Bail des laines et des pellures. » 22 septembre 1655. — Fol. 220 v°. « Extraict du registre aux délibérations d'eschevinage de la ville d'Amiens. Acte de délibération pour Antoine Ricard. » 24 septembre 1655.— Fol.221. « Bail de la ferme des draps de laine.» Amiens, 13 octobre 1655. — Fol. 223. Lettres de provision à Pierre Hesse de l'office d'huissier audiencier en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Jean Baron. Paris, 4 octobre 1655. — Fol. 224 v°. « Bail de l'ayde du hareng. » Amiens, 10 septembre 1655. — Fol. 225 v°. « Bail de l'ayde en guelde. » Amiens, 10 septembre 1655. — Fol.227. « Bail de l'ayde des bierres.» Amiens, 11 septembre 1655. — Fol. 228. « Bail du huictième des bierres à Gilbert Julliart. » Amiens, 15 septembre 1655. — Fol. 230. Provision à Jean Dauviller de la charge de piqueur à vol pour corneille, de la grande fauconnerie du Roi. 15 novembre 1655. — Fol. 232. « Lettre de provision obtenu par Guillaume Debeauvais de l'estat et charge de maistre fauconnier pour héron. » Paris, 20 décembre 1655. — Fol. 234. « Lettre d'assiette sur les habitants de Laneufville »-sous-St-Acheul. Paris, 3 septembre 1655. — Fol.236. « Arrest de la cour des Aydes, en faveur des officiers commenceaux de la maison du Roy.» Paris,12 janvier 1656.— Fol. 238 v°. Provision à Côme Clozier de la charge de garde perche au vol pour corneille de la grande fauconnerie du Roi. Paris, 12 mai 1655. — Fol. 239 v°. « Arrest de chambre des comptes portant deffences à tous commis à recepte des deniers du Roy de s'immisser à ladicte recepte, sans faire apparoir de commission vériffiée par ladicte chambre. » 15 juillet 1656.— Fol. 241. Lettres de provision à Antoine Lecaron de l'office de conseiller élu en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Jean Desuin. Paris, 23 décembre 1655. — Fol.243 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Lettre portant descharge de quelque denier de la taille pour les habittans du bourcq de Caieu »-sur-mer; sur « le procès-verbal faict par-devant Me Claude de Sainct-Germain, bailly dudit Caieu, à la réquisition du procureur fiscal de la chastellenie dudit lieu, de l'incendye qui y est arrivé où il parroist que quatre-vingt-dix maisons y ont esté bruslées avecq tous les granges et bastimens en deppendans, et tous les meubles et grains des propriétaires, tant battus qu'à battre, quy se trouvent monter à quarante-cincq mille gerbes de bledz fromens, quarante mil d'avoine, orge et autres grains à batre, et quatre cens septier, tant bled qu'avoine et autres grains battus, en sorte qu'il ne reste plus dans ledit bourcq de Caieu que deux ou trois maisons de laboureurs, avecq quelques aultres petites marinières entièrement pauvres. » Paris, 19 mars 1654. — Fol. 245. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Lettres pour Montière. » Paris, 2 décembre 1654. — Fol.248. Assiette sur les habitants de Formeries. Paris, 30 juin 1655. — Fol. 254. « Lettres de provision pour Me Louis Lepetit, président en ladicte eslection », en remplacement de Jean Leroy, démissionnaire. Paris, 27 mars 1656. — Fol. 256 v°. « Lettres de provisions pour Édouard Crignon, de l'estat et office de l'un des aydes de panneterie, bouche et commun de la maison de Mgr. le duc d'Anjou. » Paris, 13 mai 1655, — etc.

C. 1708. (Registre.)— Petit in-fol. 228 feuillets, papier.

1656-1661 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. «Acte d'assemblée des procureurs de l'élection d'Amiens pour l'office de M. Pierre Godquin.» 6 juillet 1656.— Fol. 1 v°. « Contract de vente de l'office de Me Pierre Godquin. » Amiens, 6 juillet 1656. — Fol.3 v°. « Contract de vente faict par les procureurs de l'eslection d'Amiens, d'un office de procureur postulant.» Amiens, 6 juillet 1656. — Fol. 6 v°. « Bail faict à Gilbert Juil-

(1) Dates d'enregistrement.

liart de l'ayde de la saieterie.» Amiens, 10 novembre 1654. — Fol. 8 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Mainlevée de l'interdiction de M. Lepetit, président. » Paris, 2 août 1656. — Fol. 9 v°. « Bail de l'ayde du vin à Adrien Gamart. » Amiens, 14 septembre 1656. — Fol. 10. « Bail des XLVI s. pour muid de vin entrant en cette ville, pour y estre consommé, à Gilbert Julliard. » Amiens, 22 septembre 1656. — Fol. 13. Lettres patentes qui prorogent l'aide de 46 s. par muid de vin, au profit de la ville d'Amiens. Compiègne, 26 août 1656. — Fol. 18 v°. « Bail de l'ayde des laines et plures.» Amiens, 11 septembre 1656.— Fol. 19 v°. « Bail des draps de laine.» Amiens, 14 septembre 1656.— Fol. 23. « Bail de l'ayde des bières à Gilbert Julliard.» Amiens, 13 septembre 1656.— Fol. 25. « Bail de l'ayde du hareng à Gilbert Julliard.» Amiens, 11 septembre 1656.— Fol. 26. « Rellation de la saisie de l'office de procureur du Roy en l'eslection, dudit sieur Scellier. » 26 mars 1657. — Fol. 30. « Provision pour Jean Vauquet » de l'état de piqueur pour le chevreuil du duc d'Anjou. Paris, 6 février 1657.— Fol. 33. « Contract d'acquisition pour Jean du Saulchoy » d'une charge de gentilhomme du duc d'Anjou. 7 février 1657. — Fol. 36 v°. « Commission pour Me Ricard, de clerc commissaire pour les mises et ostées. » 4 mai 1657. — Fol. 40 v°. « Contract de vente de l'office de procureur en l'eslection, de Me Philippe Barré à Me Baptiste Cordier. » Amiens, 20 juillet 1657. — Fol. 42. « Contract faict entre les eschevins, Arthus et consors pour la ferme la saieterie. » Amiens, 23 septembre 1654. — Fol. 50. « Arrest du conseil d'Estat pour la ferme des quarante-six sols. » Paris, 17 janvier 1657. — Fol. 60. « Provision de François Lecaron, sieur de Blangy, pour l'office de maistre d'hostel. » Paris, 7 janvier 1653. — Fol. 65 v°. Lettres de provision à Jean Monmignon d'un office de conseiller élu en l'élection d'Amiens. Paris, 20 août 1657.— Fol. 65. « Bail des laines et pellures.» Amiens, 11 septembre 1657. — Fol. 66 v°. « Bail de l'ayde des draps de laines. » Amiens, 11 septembre 1657. — Fol. 67 v°. « Bail de l'ayde des vins à Rault Dubois. » Amiens, 11 septembre 1657. —Fol. 69. « Bail du huictiesme des bières à Pierre Caron. » Amiens, 13 septembre 1657. — Fol. 72. Lettres de provision à Jean Carron de l'office de conseiller lieutenant particulier en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Michel Randon. Paris, 16 février 1653. — Fol. 74. « Bail de la ferme du vingtiesme du poisson. » Amiens, 26 juillet 1655. — Fol. 75. « Bail de l'ayde des bières. » Amiens, 22 novembre 1657. — « Bail de l'ayde du hareng à Gilbert Julliard.» Amiens, 10 septembre 1657. — Fol. 79 v°. Lettres de provision à Guillain Picard d'un office de conseiller élu en l'élection d'Amiens, supprimé par édit de mars 1654. Paris, 4 janvier 1658. — Fol. 81 v°. Arrêt du conseil d'État qui soumet à la taille, taillon, etc. les habitants de Montières-lès-Amiens. 26 octobre 1657. — Fol. 83. Lettres de provision à Jean Levasseur de l'office de procureur postulant en l'élection et grenier à sel d'Amiens, vacant par le décès de Nicolas Levasseur, son père. Paris, 20 juin 1657. — Fol. 85. « Démission faicte par Aubertin Jacquet, au proffit de Anthoine de Migneux, de la charge d'archer des gardes du Roy. » 5 avril 1658.— Fol. 85 v°. Lettres de provision pour ledit office. » Paris, 5 avril 1658. — Fol. 87 v°. « Bail du XXe du poisson. » Amiens, 21 mars 1657.— Fol. 88 v°. « Bail du cinquième sol pour livre faict à Pierre de Cocq. » Amiens, 2 février 1658. — Fol. 89 v°. « Bail des trois quarts du droict de controlle faict à Jean Lambert.» 22 septembre 1655.— Fol. 90 v°. « Bail du huictiesme du vin à Raoult Dubois. » Amiens, 16 août 1658. — Fol. 92. « Bail de l'ayde du vin à Michel Godquin.» Amiens, 29 août 1658.— Fol. 93. « Bail des laines et pellures à Nicolas Cuvillier. » Amiens, 21 août 1658. — Fol. 94. « Bail de l'ayde du hareng. » Amiens, 31 août 1658. — Fol. 96 v°. « Bail de l'ayde des bières à Rault Dubois. » Amiens, 20 septembre 1658. — Fol. 98. « Bail des draps de laines. » Amiens, 19 août 1658. — Fol. 99. « Provision pour Bernard Lhoste, en la charge de palfrenier de la vénerie pour le chevreul de M. le duc d'Anjou. » Paris, 15 juillet 1658. — Fol. 108. « Arrest du Conseil portant exemption des droicts d'entrée de vingt-cinq muids de vin, pour les pères Jacobins de ceste ville. » Paris, 4 mai 1658. — Fol. 113. « Contract faict au proffit de Flouren Denis, par les vendeurs, visiteurs et courtiers de poisson, pour la perception du sol pour livre. » Amiens, 10 mai 1659. — Fol. 116. « Arrest du conseil d'Estat du Roy..... portant révocation des offices de jaulgeurs-courtiers de vins et droictz y attribuez, au lieu desquelz sera levé cinq sols parisis aux entrées des villes et bourgs. » 11 décembre 1658.— Fol. 119. « Provision de Charles Houppin, garde-perche au vol pour rivière. » Paris, 10 décembre 1658. — Fol. 121. « Contract d'adjudication des vingt-cinq sols sur muid de vin et autres droicts à Messire René de Voyères seigneur d'Argenson....., Chastres et Labarollière, comte de Roussien, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat, et cy-devant ambassadeur pour le Roy à Venise; demeurant à Paris, en son hostel, vieille rue du Temple, paroisse St-Gervais ». 1659. — Fol. 124. « Bail faict par Me Pasquier de Sainct-Georges, au nom et comte

du sieur d'Argenson, à Anthoine Navel, des 25 s. sur muid de vin et autres droicts. » Amiens, 31 décembre 1658. — Fol. 125 v°. Bail des 4 s. pour livre sur la ferme de l'aide du vin d'Amiens. Amiens, 6 février 1659. — Fol. 126 v°. Bail des 12 d. pour livre. Amiens, 3 janvier 1659. — Fol. 129. Lettres de provision à Claude Verruyer de l'office d'huissier sergent des tailles en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de François Verruyer, son père. Paris, 11 août 1659. — Fol. 129 v°. Lettres de provision à Jean Maillart de l'office de sergent royal en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de Nicolas Lesenne. Paris, 11 août 1659. — Fol. 130 v°. « Bail du sieur d'Argenson à Philippe Avegneaux, brasseur. » 4 avril 1659. — Fol. 134 v°. « Bail de l'ayde des bières, servoises et goudalles. » Amiens, 22 août 1659. — Fol. 135 v°. « Bail des laines et pellures. » Amiens, 17 septembre 1659. — Fol. 136 v°. « Bail de l'ayde du vin. » Amiens, 27 août 1659. — Fol. 138. « Bail de l'ayde des draps de laines. » Amiens, 9 septembre 1659. — Fol. 139. « Bail de l'ayde du hareng. » Amiens, 27 août 1659. — Fol. 140. « Lettres de provision d'Anthoine Butteux, maistre de la poste de Picquigny. » Paris, 2 avril 1654. — Fol. 141 v°. Provision à Charles Le Maire d'un office de garde du Roi. Paris, 30 septembre 1659. — Fol. 143 v°. « Adjudication... du controlle des bières au sieur de la Bresche. » Paris, 27 juin 1659. — Fol. 157. « Adjudication de l'office de recepveur des espices à Me Henry Demachy. » Amiens, 19 décembre 1657. — Fol. 161 v°. « Bail du sieur d'Argenson des vingt-cinq sols sur muid de vin à Jean Vuatinel. » Amiens, 17 mars 1660. — Fol. 166. « Lettres de provision de Anthoine de Prouville, fauconnier pour le vol des champs de Mons. le duc d'Anjou. » 2 mars 1660. — Fol. 167 v°. « Lettres de provision d'archer de robbe courte en la séneschaussée de Ponthieu, d'Anthoine Prophette. » Paris, 9 décembre 1653. — Fol. 169 v°. « Lettres de provision de François Langeoin, de l'office de sergeant royal en l'eslection d'Amiens, » Paris, avril 1662. — Fol. 171. Bail du nouveau sol pour livre. » Paris, 22 avril 1661. — Fol. 173 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Arrêt relatif aux courtiers de vins de la ville d'Amiens. Paris, 11 mars 1660. — Fol. 177 v°. « Édict du Roy portant restablissement et création des offices de commissaire des tailles ès parroisses deppendantes des eslections de ce royaulme », etc. Paris, février 1658. — Fol. 189 v°. « Bail de l'ayde du vin à Jean-Baptiste Corderin. » Amiens, 22 septembre 1660. — Fol. 191 v°. « Bail de l'ayde des laines et pellures à Nicolas Cuvillier. » Amiens, 17 septembre 1660. — Fol. 192 v°. « Bail des draps de laines à Gilbert Julliard. » Amiens, 13 septembre 1660. — Fol. 194. « Bail de l'ayde du harang à Noël Ducrocq. » Amiens, 16 septembre 1660. — Fol. 195. « Bail de la ferme de la bûche à Pierre de Cocq. » — Fol. 199. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest pour la levée des soixante sols sur muid de vin. » Paris, 6 novembre 1660. — Fol. 201. Bail de l'ayde des bières à Pierre Caron. » 24 septembre 1660. — Fol. 203 v°. « Bail du huictième des bières à Pierre Caron, pour trois ans. » — Fol. 206. « Édict du Roy portant restablissement et création de quatre offices de trésorier généraulx, quatre controolleurs et quatre commis en chacune des fermes de Sa Majesté », etc. Paris, avril 1658. — Fol. 221. « Provision de Claude Landon, de la place de l'un des deux cens hommes d'armes de la roine. » Paris, 31 mars 1659. — Fol. 224 v°. « Lettres d'annoblissement pour Jean Merlier, sieur de Sainct-Jean. » Paris, 20 octobre 1660, — etc.

C. 1709. (Registre.) — Petit in-fol. 277 feuillets, papier.

1661-1667 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Édict du Roy portant restablissement et création des offices de commissaire des tailles alternatif et triennal, le quatriennal y joint. » Paris, 8 mai 1659. — Fol. 10 v°. « Bail des impositions de Montières à Firmin et Louis Leclercq. » Amiens, 10 mai 1661. — Fol. 17. « Bail de la ferme de Molliens-le-Vidame et autres lieux à Marie Brisse, vefve de Jacques Quignon. » Amiens, 4 janvier 1661. — Fol. 18 v°. « Bail des impositions de Gentelles à Jacques Collée. » Amiens, 19 juin 1661. — Fol. 21. « Bail de l'ayde des laynes. » Amiens, 14 septembre 1661. — Fol. 21 v°. « Bail de la ferme des XVLI s. sur chacun muid de vin. » — Fol. 24. « Bail de la ferme du huictième du vin. » Amiens, 12 septembre 1661. — Fol. 27. « Bail de la ferme de l'ayde du vin à Pierre de Cocq. » Amiens, 8 octobre 1661. — Fol. 28. « Bail de l'ayde des bières à Jean Decamps. » Amiens, 8 octobre 1661. — Fol. 29 v°. « Bail du droict de jaulge. » Amiens, 3 octobre 1661. — Fol. 31. « Déclaration du Roy donnée en faveur des officiers, domestiques et commençaux de feu M. le duc d'Orléans. » Vincennes, 3 mars 1661. — Fol. 34. Lettres de provision à Jean-Baptiste Cordier, de l'office de procureur postulant en l'élection et grenier à sel d'Amiens, vacant par la résignation de Philippe Basset. Fontainebleau, 19 octobre 1661. — Fol. 36. « Bail de l'aide du hareng à Anthoine Dupuy. » Amiens, 14 septembre 1661. — Fol. 36 v°. « Bail de l'aide des draps de soie à Anthoine Dupuy. » Amiens, 17 septembre 1661. — Fol. 36 v°.

(1) Dates d'enregistrement.

« Bail de l'aide de guelde audit Dupuy. » Amiens, 17 septembre 1661. — Fol. 38. « Bail du controlle des cuirs à Jean Lombart. » Amiens, 11 octobre 1661. — Fol. 42. « Lettres de provision dudit Me Claude Scellier, substitut du procureur du Roy en ce siège », etc. Paris, 19 janvier 1662. — Fol. 44. « Lettres de provision de Gabriel Hébert, sieur de Blanpinon, en la charge de l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roy. » Fontainebleau, 29 juillet 1661. — Fol. 45 v°. « Lettres de provision de Pierre Hochet, sieur de Fontaine, en la charge de l'un des deux cens hommes d'armes de la royne mère. » Paris, 30 novembre 1631. — Fol. 49 v°. « Lettres de noblesse de Anthoine Dupuy, escuier, seigneur de Cressonville. » Fontainebleau, juillet 1650.— Fol. 53 v°. « Bail faict à Fédéric Bruslé par Simon Hugot, des droicts de XII s. VI d. sur chacun muid de bière qui se brassent à St-Wallery et la Ferté. » Amiens, 7 juin 1662. — Fol. 54. « Bail des greffes antien et alternatif à Lauren Get, du grenier à scel de Saigneville. » 3 juin 1662. — Fol. 56. Lettres de provision à Firmin Roger de l'office de procureur postulant en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation d'Adrien Briseur. Paris, juin 1656. — Fol. 57. Lettres de provision à Mathieu Boyaval, de l'office de procureur postulant en l'élection d'Amiens, vacant par la démission de René Pécoul. Paris, 31 août 1650. — Fol. 57 v°. Lettres de provision à Guillain Perdu de l'office de procureur postulant au bailliage, siège présidial, élection et grenier à sel d'Amiens, vacant par le décès de Louis Langevin. Paris, 9 février 1654. — Fol. 58 v°. « Bail du vingtième des cuirs à Louis Paillard et ses associés. » 17 octobre 1659. — Fol. 64 v°. « Bail des laines et pellures à Louys Godart. » Amiens, 20 septembre 1662. — Fol. 65. « Bail de l'ayde du vin à Pierre de Cocq. » Amiens, 22 septembre 1662. — Fol. 66 v°. « Bail de l'ayde des bières à Pierre de Cocq. » Amiens, 22 septembre 1662. — Fol. 69 v°. « Bail des draps de laynes à Nicolas Dufossé. » Amiens, 18 septembre 1662. — Fol. 70 v°. « Bail de l'ayde du hareng à Noël du Crocq. » Amiens, 19 septembre 1662. — Fol. 71 v°. « Bail des entrées et sol pour pot du bourcq d'Oisemont à Jacques Feracq, recepveur de Rambures. » Oisemont, 31 août 1662. — Fol. 73 v°. Lettres de provision à François Romerel de l'office de procureur postulant en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation d'Antoine Ricard. Paris, 31 octobre 1662. — Fol. 80 v°. « Provision de Charles Boisleau, garde du corps de Son Altesse Roialle. » Paris, 15 décembre 1662. — Fol. 81 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy portant que tous les officiers domestiques et commençaux de la maison de Mgr. le duc d'Anjou jouiront des privilèges des tailles, aydes et autres impositions, tout ainsy et à l'instar des officiers de la maison de Sa Majesté », etc. Paris, 20 janvier 1655. — Fol. 86 v°. « Bail faict par Me Louis Picard, du controlle, marque et visite du papier, aux sieurs Roussel et Hugot. » 26 novembre 1662. — Fol. 89 v°. « Contract de vente de l'office de courtier de vin de Thomas Roussel à Jherosme Roze. » Amiens, 28 avril 1663. — Fol. 93. « Lettres de provision de Michel Courtois, sergent des tailles. » Paris, 12 juin 1663. — Fol. 94. « Bail de parisis, XII s. VI d. pour livre sur les cuirs à Jean Lombard. » Amiens, 24 décembre 1662. — Fol. 96 v°. « Arrest de la cour des Aides, au proffict de Gabriel et Claude Davons, par lequel ilz sont déclarez nobles. » 17 juillet 1663. — Fol. 99 v°. « Lettres du Roy pour l'affranchissement de MM. de Saint-Wallery, pour IX années commencées au premier mars 1662. » 1er août 1661. — Fol. 103. « Lettres d'assiettes pour Me Claude Dubuisson. » Paris, 25 novembre 1660. — Fol. 106 v°. « Arrest pour la levée de cinquante-trois sols pour muid de vin, LX s. pour barique d'eau de vie et LX s. pour cent de tabacq. » Paris, 27 octobre 1663. — Fol. 118 v°. « Lettres de provision de Philipes Marial, archer des gardes du Roy. » Paris, 13 octobre 1659. — Fol. 120 v°. « Bail de l'ayde des laines et pellures. » Paris, 15 décembre 1663. — Fol. 121 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest pour la ferme général des aydes à Me Jean Ravelin. » Vincennes, 25 septembre 1663. — Fol. 135 v°. « Bail du droit de parisis, douze et VI d. pour livre sur les cuirs à François Ringard. » Amiens, 24 décembre 1663. — Fol. 138. « Lettres de provision de Me Philippe Larde, président en la prévosté de Vimeu. » Paris, 6 septembre 1660. — Fol. 141 v°. « Bail du controlle des bières de Saint-Wallery à Philippe de Ponthieu. » Saint-Valery, 16 novembre 1663. — Fol. 143. « Arrest du Conseil portant que tous nobles et esclésiastiques payeront le droict de XXe des bois qu'ils feront entrer en cette ville. » Paris, 12 mai 1660.— Fol. 147 v°. « Lettres de provision de Me Pierre Haudiquer, procureur en l'eslection d'Amiens. » Paris, 16 janvier 1664. — Fol. 149 v°. Lettres de provision à Antoine Devisme d'un office de procureur en l'élection d'Amiens, vacant par la résignation de Jean Boullenger. Paris, 27 janvier 1664. — Fol. 151. « Bail de l'ayde des draps de laines. » Amiens, 13 février 1664. — Fol. 152 v°. « Bail du parisis, XII s. et VI d. pour livre de la ferme de la busche et autres fermes à Pierre de Cocq. » Amiens, 9 janvier 1664.— Fol. 155. « Lettres de provision dudit Me François Pinguet, premier esleu assesseur. » Paris, 30 novembre 1663. — Fol. 157.

« Bail de l'ayde du harang à Nicolas Dufestel. » Amiens, 16 janvier 1664. — Fol. 157 v°. « Bail de l'ayde du guelde André Dufossé. » Amiens, 13 décembre 1663. — Fol. 158. « Bail de l'ayde des draps de soie André Dufossé. » Amiens, 16 janvier 1664. — Fol. 159. « Bail du vingtième du pied fourché. » Amiens, 26 février 1664. — Fol. 163 v°. « Lettres d'assiette pour Me François Lemaire, curé du village de Sarnoy. » Paris, 1er novembre 1663. — Fol. 166 v°. « Bail des aydes de Montières faict à Gilbert Paillart. « Amiens, 28 mars 1664. —Fol. 168. « Bail de la ferme de la bûche de Saint-Wallery et autres lieux, à Jean, Charles et Frédéricq Lemarchand. » 9 juin 1661. — Fol. 170 v°. « Bail des officiers de prudhommes et vendeurs de cuirs du bourcq d'Ault et Gamaches à Pierre Cappelon. » 25 juin 1661. — Fol. 174. « Contract de vente faicte à Louis de Dours d'un quart de l'office de jaulge. » Amiens, 26 mai 1657. — Fol. 175 v°. « Bail de l'ayde des draps de laines à Anthoine Fournier. » Amiens, 17 septembre 1664. — Fol. 176 v°. « Bail de l'ayde du guelde. » Amiens, 19 septembre 1664. — Fol. 177. « Bail de l'ayde des draps de soie. » Amiens, 19 septembre 1664. — Fol. 178. « Bail de l'ayde du vin à Louis Godart. » Amiens, 24 septembre 1664. — Fol. 179. « Bail de l'ayde du harang à Louis Godart. » Amiens, 17 septembre 1664. — Fol. 180. « Bail de l'ayde des laines et pellures à Louis Godart. » Amiens, 24 septembre 1664. — Fol. 181 v°. Bail de l'ayde des bières. » Amiens, 24 septembre 1664. — Fol. 183. « Bail de l'ayde de la saiterie. » Amiens, 7 octobre 1664. — Fol. 184. « Lettres de provision de vallet de pied pour le carrosse des femmes et des filles damoiselles de la reine mère, de Édouard Friquet. » 28 décembre 1662. — Fol. 186 v°. « Bail des droicts de courtage et jaulge de Saint-Wallery et Cayeux à Fédéricq Bruslé. » Abbeville, 1er mars 1663.— Fol. 188 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest pour la taxe des huissiers des tailles. » Paris, 6 décembre 1664. — Fol. 194. « Bail des droicts de courtage et jaulgage faict par M. Pasquier de St-Georges à M. Jacques Fezacque, du bourg d'Oisemont et autres lieux. » Amiens, 29 avril 1662. — Fol. 195 v°. « Contract de vente faicte par Pierre Gervois, de l'office de clercq commissaire du pied fourché, à François Bonbled. » Amiens, 25 février 1665. — Fol. 197 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy... portant réunion de ce quy reste des aydes aliennés, eschangées, données ou concédées... de la province de Bretagne », etc. Paris, 31 décembre 1664. — Fol. 208. « Lettres de noblesse de Bonnaire, sieur Deschailloux. » Paris, septembre 1660. — Fol. 217 v° « Lettres de provision de l'office de sergent des deniers », à François Denier. Paris, 28 décembre 1665. — Fol. 219. « Brevet pour Anthoine Prévost, porteur en cuisine de la maison de Mademoiselle d'Orléans. » 15 avril 1665. — Fol. 225. « Lettres d'exemption et affranchissement de tailles, pour les habitans de Montières, hameaux en dépendans. » Paris, février 1655. — Fol. 230. « Bail de l'ayde du vin à Pierre de Cocq. » Amiens, 24 septembre 1665. — Fol. 230 v°. « Bail de l'ayde du harang. » Amiens, 24 septembre 1665. — Fol. 231 v°. « Bail de l'ayde des laines et pellures. » Amiens, 24 septembre 1665. — Fol. 233. « Bail de l'ayde des draps de laines. » Amiens, 24 septembre 1665. — Fol. 235. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. Arrest pour la modération de la taille de Cayeu, pour dix ans », sur ce que « la mer, durant l'hiver dernier, auroit fait plusieurs brèches considérables ausdictes chaussées, et rompu les ponts et emporté les nocs quy servent à faire escouller les eaues dudit terroir dans la mer, en sorte que ledit terroir auroit esté universellement inondé, plusieurs desdits habitans noiez, grand nombre de bestiaux perdus, et tous les grains dudit terroir, lors croissans en vert, entièrement gastés, depuis lequel temps, la mer continue de faire son flux et reflux dans ledit terroir, et par ce moien, l'on n'y peult plus faire aulcun labour, et quelque remède qu'on y apporte, les terres seront infructueuses durant plusieurs années. » Paris, 27 octobre 1663. — Fol. 239 v°. « Lettres de provision de Louis Thiery, garde du corps. » Vincennes, 4 octobre 1664. — Fol. 242. « Bail de l'ayde des bières à Anthoine Callais. » Amiens, 24 septembre 1665. — Fol. 248. « Arrest de la chambre souveraine pour les francqs fiefs, au proffit du sieur Gillon. » Paris, 4 janvier 1662. — Fol. 250. « Arrest de la cour des Aydes, portant confirmation de la noblesse dudit sieur Gillon. » 4 mai 1664. — Fol. 254. « Bail de l'ayde des draps de soye. » Amiens, 24 septembre 1665. — Fol. 255. « Bail du pied fourché de Picquigny, à François Collart. » Amiens, 22 octobre 1665. — Fol. 258. « Lettres de provision de M. Fournier, commissaire aux saisies réelles de la ville d'Amiens. » Paris, janvier 1662. — « Bail de l'ayde des bières à Anthoine Goudry. » Amiens, 24 septembre 1666. — Fol. 263 v°. « Bail des laines et pellures à Anthoine Goudry. » Amiens, 22 septembre 1666. — Fol. 264. « Bail des IX l. XVIII s. et subvention du bourg d'Airaynes, à Jean Quignon. » 2 août 1666. — Fol. 266. « Bail de l'ayde des draps de laines à Nicolas Dufossé. » Amiens, 20 septembre 1666. — Fol. 267. « Bail des IX l. XVIII s. sol pour pot et maubouge du bourg de Conty, à Catherine Noiret. » Conty, 24 septembre 1666. — Fol. 269 v°. « Bail de

l'ayde du vin à Pierre de Cocq. » Amiens, 24 septembre 1666.— Fol.271. « Bail de l'ayde du harang à Pierre de Cocq. » Amiens, 1er décembre 1666. — Fol. 272 v°. Lettre de vétéran pour Jherosme Darmée, maistre queux en la cuisine commune du Roy. » Paris, 8 août 1665, — etc.

C. 1710. (Registre.) — Petit in-fol. 232 feuillets, papier.

1667-1673 (1). —Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Bail des IIII sols pour livre du droict de XXe du pied fourché de la ville et banlieue d'Amiens », etc. Amiens, 2 mars 1667. — Fol. 2. « Bail des deux solz VI d. pour livre à Vincent Dupuis, sur les aides de l'eslection. » Amiens, 11 août 1666. — Fol. 3. « Bail des deux sols VI d. sur le pied fourché de la ville et banlieue d'Amiens à Pacquet Balesdent. » Amiens, 29 septembre 1666.— Fol. 9. « Bail du droit de preudhomme et vendeur de cuir au bourq d'Ault, faict par Charles Chevallier à Nicolas Lamy. » 13 juin 1667.— Fol. 11 v°. « Provision de l'office de Me Claude Fournier, conseiller du Roi et esleu. » Compiègne, 16 juillet 1667.— Fol. 13 v°. « Bail du droict de jaulge à Charles Leleu et autres tonneliers d'Amiens. » 19 août 1667. — Fol. 17. « Bail des draps de laines à Anthoine Fournier. » Amiens, 5 octobre 1667. — Fol. 18. « Bail de l'ayde des laines et pellures à Louis Godart.» Amiens, 5 octobre 1667.— Fol. 18 v°. « Bail de l'ayde du vin à Pierre de Cocq. » Amiens, 5 octobre 1667. — Fol. 19 v°. « Bail de l'ayde du harang à Henry Mouret. » Amiens, 22 septembre 1667. — Fol. 20. « Bail de l'ayde des bières à Louis Godart.» Amiens, 23 septembre 1667. — Fol. 21 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest pour la perception des droits d'ayde sur la saiterie. » Paris, 24 août 1667. — Fol. 24. « Bail de l'ayde de la saiterie à Charles Durant. » Amiens, 23 septembre 1667. — Fol. 25 v°. « Provision de la poste de Picquigny pour Charles Dupontreué. » Paris, 21 octobre 1667. — Fol. 28. « Bail des II s. VI d. faict à Anthoine Dubois et Jean Leleu », etc. Amiens, 17 janvier 1668. — Fol. 29. « Bail du XXe du pied fourché ausdits Dubois et Leleu », etc. Amiens, 17 janvier 1668. — Fol. 30 v°. « Lettres de provision du sieur Pingré, de la charge de lieutenant des gardes des portes du Roy. » 11 mars 1659. — Fol. 34. « Contract faict par MM. les eschevins de la ville d'Amiens, avecq les marchands de ceste ville Durand, Filleux et autres. » 6 décembre 1667. — Fol. 44 v°. « Contract de vente de l'office de courtier de Jacques Pidieu, au proffit de Anthoine Martin. » Amiens, 19 mai 1668. — Fol. 47 v°. « Lettres de provision de Me Henry Demachy, en l'office de recepveur des espices. » Paris, 18 janvier 1668. — Fol. 52. « Contract pour l'office de courtier de vin au proffit d'Augustin Villier. » Amiens, 12 juin 1667. — Fol. 56. « Lettres de provision de Charles Ducrocq en la charge de garde du corps du Roy. » Paris, 5 janvier 1666. — Fol. 57 v°. « Bail du XXe du pied fourché », etc. 17 octobre 1668. — Fol. 59 v°. « Lettres d'assiette pour Pierre Dupuis sur les habitans du village de Chempuis. » 1er septembre 1668. — Fol. 69 v°. « Edict du Roy portant supression de droit de sol pour livre. » Paris, novembre 1668. — Fol. 75 v°. « Bail de l'ayde des laines et pellures. » Amiens, 12 février 1669. — Fol. 76. « Bail de l'ayde des draps de laines. » Amiens, 12 février 1669. — Fol. 78. « Bail du vingtième du pied fourché du bourg d'Hornoy à Jean Sellier. » Amiens, 23 février 1669. — Fol. 82. « Bail de l'ayde des draps de soye. » Amiens, 13 mars 1669.— Fol. 83. « Bail de l'ayde du hareng.» Amiens, 30 décembre 1668. — Fol. 84. « Lettres d'affranchissement pour les droicts de trente muids de vin d'entrée, pour les relligionnaires de Sainct-Jean d'Amiens. » Paris, 1660. — Fol. 90. « Lettres de provision du sieur Pingré du Quesnoy, de la charge de gentilhomme servant de Sa Majesté. » Paris, 7 août 1648. — Fol. 96 v°. « Contract d'acquisition de l'office de courtier de vin par Jean Coquillart. » 22 mars 1669. — Fol. 102 v°. « Lettre d'assiette pour Me François Sangnier, curé du village de Monchel et Derecourt. » Paris, 16 avril 1669.—Fol. 106. « Provision de l'office de sergent des tailles de Antoine Bochenel. » St-Germain, 16 juin 1669. — Fol. 107 v°. « Bail des laines et pellures à Louis Godart. » Amiens, 24 septembre 1669. —Fol. 108. « Bail de l'ayde des draps de laine. » Amiens, 19 septembre 1669. — Fol. 109. « Lettres de provision de Me François Quignon, de l'office de procureur en l'eslection. » St-Germain, 15 septembre 1669. — Fol. 111. « Bail du harang à Jean Le Maire. » Amiens, 18 septembre 1669. — Fol. 112. « Bail de l'ayde du vin à Anthoine Hubault. » Amiens, 27 septembre 1669. — Fol. 114. « Bail de l'aide du passage des grains à Pierre de Cocq, pour trois ans. » — Fol. 114 v°. « Bail du droict de jaulge à Vincent Dupuis. » Amiens, 7 décembre 1669. — Fol. 116. « Bail des droicts du parisis, XII d. pour livre sur les cuirs, à Vincent Dupuis. » Amiens, 25 janvier 1670.— Fol. 119. « Provision de Nicolas Boette de la charge d'exempt en la mareschaussée de Picardie. » Amiens, 3 janvier 1670. — Fol. 123 v°. « Bail du parisis, XII s. et VI d. pour livre sur les cuirs à Jean Lombart. » Amiens, 1er mars 1670. — Fol. 126. « Bail du controlle et marque sur les papiers à Noël Roussel et Simon

(1) Dates d'enregistrement.

Hugot. » Amiens, 13 mars 1669. — Fol. 128. « Bail des droicts de courtage fais par la communauté des courtiers à Jean Coquillart. » Amiens, 3 juillet 1669. — Fol. 130. « Arrest du conseil d'Estat..... par lequel les douze livres pour muid d'eaue-de-vie, jauge de Paris, vendus en détail, ordonnés estre levées dans la province de Picardie, par arrest du Conseil du XI novembre 1669, sont modérez à huict livres », etc. Paris, 11 juin 1670. — Fol. 132 v°. « Bail des droicts de courtage », etc. Amiens, 25 août 1670. — Fol. 133 v°. « Bail du droict de jaulge de ceste ville par Jean de Dours. » Amiens, 24 mars 1670. — Fol. 135 v°. « Bail des droicts de courtage de Grandviller », etc. Oisemont, 10 juillet 1670. — Fol. 137 v°. « Bail de l'ayde des draps de laines à Anthoine Dupuis. » Amiens, 22 septembre 1670. — Fol. 138 v°. « Bail de l'ayde des laines et pellures à Louis Godart. » Amiens, 19 septembre 1670. — Fol. 141. « Bail de l'ayde du vin à Nicolas Quignon. » Amiens, 29 septembre 1670. — Fol. 142. « Bail de l'ayde des bières audit Quignon. » Amiens, 29 septembre 1670. — Fol. 143 v°. « Bail de l'ayde du harang audict Quignon. » Amiens, 29 septembre 1670. — Fol. 144 v°. « Lettres d'assiette à faire sur les habitans de Conty. » Paris, 3 novembre 1670. — Fol. 147. Lettres de provision à Claude Lefebvre, sieur de Voisinlieu, de la charge de chevaucheur ordinaire de l'écurie. Paris, 20 avril 1661. — Fol. 153. « Bail des droicts des vendeurs des cuirs de ceste ville, faict à Louis Paillard. » 20 janvier 1670. — Fol. 155 v°. « Bail des droicts de courtage de Sainct-Wallery et autres lieux à François Méquignon. » 31 octobre 1670. — Fol. 161. Lettres de provision à Claude Caille de l'office de sergent des tailles. Paris, 24 février 1671. — Fol. 162. « Arrest du conseil d'Estat du Roy quy ordonne qu'en attendant le registrement de la déclaration du vingt-cinquième du présent mois, elle sera exécutée selon sa forme et teneur », etc. Paris, 13 janvier 1671. — Fol. 164 v°. « Bail de l'ayde des bières à Louis Dufour. » Amiens, 30 septembre 1671. — Fol. 165 v°. « Bail de l'ayde des laines et pellures à Louis Dufour. » Amiens, 30 septembre 1671. — Fol. 167. « Lettres d'assiettes obtenues par Nicolas Dubos de Sainct-Wallery. » Paris, 2 août 1671. — Fol. 172. « Lettres d'affranchissement de la ville de Saint-Wallery, pour nœuf ans. » St-Germain, 19 juillet 1671. — Fol. 174. « Bail de l'ayde du vin à Albert de Follie. » Amiens, 30 septembre 1671. — Fol. 176. « Bail de l'ayde de la saiterie à François Lefebvre. » Amiens, 27 octobre 1671. — « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest portant réabilitation de noblesse de Nicolas Lebel. » St-Germain, 8 novembre 1669. — Fol. 184. « Bail des droicts sur les cuirs », etc. 28 février 1662. — Fol. 186. « Bail de l'ayde des draps de laine à Anthoine Dargonne. » Amiens, 23 septembre 1671. — Fol. 187 v°. « Provision de Albert Richard de la charge de garde du corps de Monsieur. » Paris, 17 novembre 1671. — Fol. 190. « Arrest du Conseil, pour la continuation de la levée des LX et s. XLVI s. sur muid de vin, VI l. sur barique d'eaue-de-vie, et VI l. sur le tabacq entrans en ceste ville. » St-Germain, 25 juin 1669. — Fol. 201 v°. « Contract de vente de l'office de courtier de vin de Jean Coquillard à Nicolas Avegneaux. » Amiens, 24 mars 1672. — Fol. 206 v°. « Lettres de provision à Firmin Roger, procureur en l'eslection. » St-Germain, 17 juin 1672. — Fol. 208. « Bail de l'ayde des laines et pellures à Louis Godart. » Amiens, 22 septembre 1672. — Fol. 209. « Bail de l'ayde des bières à Pierre de Cocq. » Amiens, 26 septembre 1672. — Fol. 210. « Bail de l'ayde du vin à Pierre de Cocq. Amiens, 26 septembre 1672. — Fol. 211. « Bail de l'ayde du harang audit de Cocq. » Amiens, 26 septembre 1672. — Fol. 213. « Bail de l'ayde de la saiterie à Toussaint Delafosse. » Amiens. 28 décembre 1672. — Fol. 220. « Arrest du conseil d'Estat du Roy.... portant que l'ancienne imposition du sol pour livre et les seize sols d'augmentation sera payée sur les vins, cidres et autres boissons, en la manière acoustumée », etc. Paris, 9 septembre 1673. — Fol. 232. « Bail de l'ayde des draps de soye » Amiens, 2 octobre 1673, — etc.

C. 1711. (Registre.) — In-fol. 44 feuillets papier.

1687-1690 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Bail de l'ayde du hareng. » Amiens, 1er octobre 1687. — Fol. 1. « Bail des laines et pelures. » Amiens, 27 septembre 1687. — Fol. 1 v°. « Bail de l'aide de la saiterie. » Amiens, 1er septembre 1687. — Fol. 2. « Bail de l'aide des bières. » Amiens, 8 octobre 1687. — Fol. 6 v°. « Bail de l'aide des draps de laines. » Amiens, 7 octobre 1687. — Fol. 8 v°. « Bail de la ferme du regrat de ce grenier faict à Me Jean Levasseur. » — Fol. 10. Provision à Cosme-Joseph Duliège de la charge de valet de limier pour le loup dans l'équipage de la vénerie du duc d'Orléans. Versailles, 24 février 1687. — Fol. 12. Lettres de provision à Me Claude Godquin de l'office de procureur en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de François Rouvrel. Versailles, 24 avril 1688. — Fol. 13 v°. Arrêt du conseil d'État sur la marque du papier. Versailles, 2 février 1688. — Fol. 15 v°. Lettres patentes relatives à la manufacture de camelots façon de Bruxelles et de Hollande, de feu Nicolas Maris-

(1) Dates d'enregistrement.

sal. Versailles, 10 décembre 1683. — Fol. 21 v°. « Bail de l'aide des laines et pelures. » 30 septembre 1688. — Fol. 22 v°. « Bail de l'aide des draps de laine.» Amiens, 11 octobre 1688.— Fol. 23. « Bail de l'aide des bières.» Amiens, 15 novembre 1688. — Fol. 23 v°. « Bail des droits d'octroi. » Amiens, 6 décembre 1688. — Fol. 28. Lettres de provision de Charles Lefort de l'office de procureur en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Charles Perdu. Paris, 30 avril 1689. — Fol. 29 v°. Provision à François Hérel de la charge de salpétrier ordinaire du Roi à Laneuville-Coppegueulle, Senarpont et Liomer. Paris, 18 février 1689. — Fol. 31 v°. « Bail du regrat du sel. » 1er octobre 1689. — Fol. 32 v°. Arrière-bail de la moittiée du droict de prudhomme et parisis. ». Amiens, 16 novembre 1689.— Fol. 33. « Bail de l'ayde du passage des grains.» Amiens, 2 novembre 1689. — Fol. 33 v°. « Bail de l'ayde de la saiterie. » Amiens, 2 novembre 1689. — Fol. 36 v°. « Lettres de provision à Jacques Rolland de l'office de receveur quatriennal réservé pour l'alternatif des tailles de l'élection d'Amiens. Versailles, 9 janvier 1690. — Fol. 38. « Provisions de l'office de conseiller élu assesseur en l'élection d'Amiens à Me Gabriel Desachy.» Versailles, 23 janvier 1690. — Fol. 10 v°. « Déclaration du Roy portant augmentation des droits sur le papier et pargemain timbré, pendant la guerre seulement.» Versailles, 18 avril 1690, — etc.

C. 1712. (Registre.) -- In-fol. 36 feuillets, papier.

1690-1691 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 3. Lettres de provision à Charles Buteux d'un office d'élu en l'élection d'Amiens de nouvelle création. Versailles, 30 mars 1690. — Fol. 4. « Édit du Roy portant création et rétablissement des officiers de tiers référendaires, taxateurs et calculateurs de dépens, dans toutes les cours de parlement, présidiaux, bailliages et sénéchaussées et autres jurisdictions du roiaume.» Versailles, novembre 1689. — Fol. 7 v°. Acte d'assemblée des habitants de Sarcus, « sur ce que Me Bernard Prévost, docteur en médecine, estoit en délibération de sortir de la paroisse dudit Sercus, pour se rendre en la ville d'Aumalle, attendu qu'il estoit surchargé en sa cotte de tailles, et qu'il ne possède que peu de bien, et d'autant plus tôt qu'il s'offre de visiter les malades de la paroisse toutefois et quand que les habitans le requéreront. Lesdits habitans, unanimement, ...ont déclaré qu'à l'advenir ledit sieur Prévost demeurera réduit à la somme de dix livres pour cotte de taille, chacune année, exempt de logement de gens de guerre, et généralement toutes charges publiques. » 28 mars 1690.— Fol. 8.« Bail des droicts de jauge et courtage.» 28 juillet 1690. — Fol. 21. « Bail de l'aide de la saiterie. » Amiens, 18 octobre 1690. — Fol. 22. « Bail de l'aide des bierres. » 13 octobre 1690. — Fol. 25 v°. « Esdit du Roy portant création d'offices de greffiers des roolles des tailles. » Versailles, août 1690. — Fol. 27. « Bail du passage des grains. » Amiens, 18 octobre 1690.— Fol. 29 v°. «Bail de l'aide des draps de laine.» Amiens, 18 octobre 1690. — Fol. 30. « Bail de l'aide du hareng. » Amiens, 23 octobre 1690. — Fol. 30. « Bail des droits d'octroi à Vincent Lequien.» Amiens, 4 novembre 1689.— Fol. 31. « Bail de l'aide des draps de soie. » Amiens, 4 octobre 1690. — Fol. 31 v°. « Bail de l'aide des laines et pelures. » Amiens, 18 octobre 1690. — Fol. 34. « Arrest du conseil d'État.... qui ordonne que l'article XVI du titre dix-sept de l'ordonnance de 1680 sera exécuté, et fait deffenses aux officiers des greniers à sel de la ferme générale des gabelles de remettre à l'avenir l'amende de deux cens livres portée par icelui contre ceux qui achètent du faux sel pour leur usage. » Paris, 3 avril 1691, — etc.

(1) Dates d'enregistrement.

C. 1713. (Registre.) — In-fol. 101 feuillets, papier.

1691-1695 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Bail des droicts de prudhomme et vendeur de cuirs fait à François Vasseur. » 10 décembre 1687. — Fol. 8 v°. « Bail de l'ayde du passage des grains à Philippe Roger. » Amiens, 18 octobre 1691. — Fol. 9 v°. « Bail de l'ayde de la saiterie. » Amiens, 15 octobre 1691. — Fol. 10 v°. « Bail de l'ayde des bierres. » Amiens, 1er octobre 1691. — Fol. 26 v°. « Bail des laines et pellures à François Poullain. » Amiens, 10 octobre 1691.— Fol. 27 v°. « Bail de l'ayde du hareng à Antoine de Caumartin. » Amiens, 18 octobre 1691. — Fol. 29. « Bail du drap de laines. » Amiens, 15 octobre 1691. — Fol. 29 v°. « Lettres de provision de la charge de mareschal ferrant pour le cheuvreuil pour Robert Bradessine. » Versailles, 23 avril 1692. — Fol. 34. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest pour les treize courtiers et commissionnaires des vins et autres liqueurs.» Paris, 30 juin 1692. — Fol. 42. « Bail de l'ayde des draps de laines. » — Fol. 43. « Bail des laines et pellures. » Amiens, 2 octobre 1692. — Fol. 44. « Bail de l'ayde de la saiterie. » Amiens, 23 septembre 1692. — Fol. 46 v°. « Bail de l'ayde du passage des grains. » Amiens, 23 septembre 1692. — Fol. 48. « Bail de l'ayde des bierres. » Amiens, 23 septembre 1692. — Fol. 50 v°. « Lettres de provisions de l'office de greffier aux

(1) Dates d'enregistrement.

entrepos des sels pour Me François Carpentier. » Paris, 11 avril 1693. — Fol. 54. Lettres de provision à Jean Poirel de l'office d'élu grenetier contrôleur en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Jean de Monmignon. Paris, 29 juillet 1693. — Fol. 59. « Bail des bières. » Amiens, 24 octobre 1693. — Fol. 64 v°. « Bail de l'aide des laines et pellures » Amiens, 15 septembre 1693. — Fol. 65. « Bail de l'aide du passage des grains. » Amiens, 15 août 1693. — Fol. 66. « Bail de l'aide du vin. » Amiens, 20 septembre 1693. — Fol. 67 v°. « Bail de l'aide du drap de laine. » Amiens, 15 septembre 1693. — Fol. 69. « Bail de l'aide de la saiterie. » Amiens, 15 septembre 1693. — Fol. 79. Lettres de provision à Jérôme-Alexis de Ribaucourt de l'office d'élu grénetier contrôleur en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de Charles de Ribaucourt, son père. Amiens, 5 octobre 1694. — Fol. 80 v°. « Bail fait à Pierre François des droicts sur l'or et l'argent. » Amiens, 4 novembre 1694. — Fol. 81. « Contract de démissions de 4 offices de greffier des rolles, au proffit du sieur Machart. » 5 novembre 1694. — Fol. 84. « Bail faict par Pierre François à Antoine-Esloy Droz des droicts de marque sur l'or et l'argent. » Amiens, 23 novembre 1694. — Fol. 93 v°. « Bail de l'ayde de la saiterie à François Poullain. » Amiens, 30 octobre 1694. — Fol. 95. « Lettres de provisions de procureur en ce siège, pour Me Pierre Boullongne. » Versailles, 9 janvier 1695. — Fol. 96. « Bail de l'aide du vin à Charles de Beaumont. » Amiens, 10 novembre 1694. — Fol. 97. « Bail de l'aide du passage des grains à Charles de Beaumont. » Amiens, 10 novembre 1694. — Fol. 98. « Bail de l'aide du hareng à Charles de Beaumont. » Amiens, 10 novembre 1694. — Fol. 99. « Bail de l'aide des laines et pelures à Charles de Beaumont. » Amiens, 10 novembre 1694. — Fol. 100. « Bail de l'aide des bières à Charles de Beaumont. » Amiens, 10 novembre 1694, — etc.

C. 1714. (Registre.) — In-fol. 201 feuillets, papier.

1695-1705 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Lettres de provision de M. François de Bacq, pour l'office de conseiller du Roy, receveur au grenier à sel d'Amiens. » Paris, 18 février 1695. — Fol. 2. « Bail de l'aide des draps de laine à F. Poullain. » Amiens, 3 octobre 1694. — Fol. 3. « Lettres de provision pour le sieur Marie d'Aubigny, receveur des tailles. » Versailles, 20 avril 1695. — Fol. 6 v°. « Lettres de provision pour Me Abraham-François Lesigne, procureur du Roy au grenier à sel d'Amiens. » Paris, 25 juin 1695. — Fol. 8. « Lettres pour Firmin Pascal, greffier des roolles alternatifs de Grattepanche. » — Fol. 11. « Acte d'assemblée des habitans de Fromerie, portant réduction de la taille de Philippe de Beauvaines, dudit lieu. » 7 novembre 1694. — Fol. 12. « Lettres de noblesse du sieur Jacque Despréaux et sa généalogie. » — Fol. 14 v°. « Bail de l'aide du pied fourché. » 13 mars 1694. — Fol. 15. « Bail de l'eschoppe de St-Sauflieu. » 18 octobre 1695. — Fol. 15 v°. « Bail de l'aide de la saiterie. » Amiens, 20 septembre 1695. — Fol. 16. « Bail de l'aide du hareng. » 15 septembre 1695. — Fol. 16 v°. « Bail de l'aide des laines et pelures. » Amiens, 15 septembre 1695. — Fol. 17 v°. « Bail de l'aide du vin. » Amiens, 15 septembre 1695. — Fol. 19. « Lettre de provision pour Jean Routier, pour la mairie d'Oisemont. » Paris, 31 mars 1695. — Fol. 20. « Lettre de provision de Martin d'Hérissart pour l'office de greffier de la mairie de Grandviller. » Versailles, 11 octobre 1695. — Fol. 22. « Bail de l'aide du passage des grains. » Amiens, 15 septembre 1695. — Fol. 22 v°. « Bail de l'aide des bières. » Amiens, 15 septembre 1695. — Fol. 23. « Bail de l'aide des bierres, cervoise et goudalles. » Amiens, 19 janvier 1696. — Fol. 25. « Bail du sol pour livres des cuirs à Hubert Roger. » Amiens, 25 janvier 1696. — Fol. 26. « Lettres de provision pour Jean-Baptiste Letellier, en la charge de certificateur des criées. » Paris, 13 août 1695. — Fol. 27. « Bail du droict de controlle », etc. Amiens, 29 octobre 1694. — Fol. 30. « Provision de l'office de controlleur des exploits, pour Me Alexandre Haudoine. » Versailles, 10 février 1696. — Fol. 31 v°. « Provision pour Me Nicolas Joly, receveur du tabacq. » Paris, 25 juillet 1696. — Fol. 33 v°. « Lettres de provision de Me Michel Lemarchand, procureur. » Fontainebleau, 28 octobre 1696. — Fol. 34 v°. « Bail général de la ferme des regras du royaume. » — Fol. 38. « Bail des laines et pelures. » Amiens, 15 novembre 1696. — Fol. 39 v°. « Bail de l'aide du vin. » Amiens, 20 septembre 1696. — Fol. 41. « Bail de l'aide de la saiterie. » Amiens, 15 septembre 1696. — Fol. 41 v°. « Bail de l'aide des bières. » Amiens, 15 septembre 1696. — Fol. 42 v°. « Bail de l'aide du passage des grains. » Amiens, 15 septembre 1696. — Fol. 44 v°. « Lettres de provision de Me Charles Picard, pour l'office de conseiller du Roy esleu. » Paris, 3 mars 1697. — Fol. 47. « Bail de l'aide des draps de laine. » Amiens, 15 septembre 1696. — Fol. 49. Lettres de provision à Gabriel Roussel, de l'office de premier huissier audiencier en l'élection d'Amiens, de nouvelle création. Paris, 8 mars 1697. — Fol. 51. « Lettres de noblesse pour le sieur Pierre d'Incourt, escuier, seigneur de Hangard et de Hourges. »

(1) Dates d'enregistrement.

Versailles, juin 1696. — Fol. 54 v°. « Lettre de confirmation de noblesse du sieur de Villers-Rousseville. » Marly, 19 mars 1696. — Fol. 55 v°. « Bail des aides de la ville. » Amiens, 5 octobre 1697. — Fol. 57. « Lettres de noblesse du sieur de Beaurain de Fromery. » Marly, août 1697. — Fol. 64 v°. « Bail de l'office de distributeur de papier timbré à François de Quincourt. » 28 décembre 1697. — Fol. 65 v°. « Bail de Me Rochereau, fermier des aydes. » 28 septembre 1697. — Fol. 69 v°. « Bail des droits sur les chapeaux à Charles Depoix. » Rouen, 27 décembre 1697. — Fol. 70 v°. « Bail du regrat pour Grandviller. » Grandvilliers, 25 novembre 1697. — Fol. 75. « Arrest du conseil d'Estat du Roy, quy ordonne qu'à commencer du jour de l'expiration des six mois après la publication de la paix générale, Templier ou ses sous-fermiers continueront la levée et perception des droits de jauge et courtage restablis par la déclaration du 4 octobre 1689 », etc. Versailles, 17 juin 1698. — Fol. 76 v°. « Lettres de provision à Michel Auvillier, de l'office de président au grenier à sel d'Amiens, de nouvelle création. Paris, 25 juillet 1698. — Fol. 81. « Lettres de provision de Me Augustin Lefort, pour l'office de conseiller esleu en l'élection d'Amiens. » Paris, 25 juillet 1698. — Fol. 82. Lettres de provision de Me Robert Bradesine, maire au bourg de Somereux. » Paris, 22 septembre 1695. — Fol. 82 v°. « Bail de l'aide de la saiterie d'Amiens. » Amiens, 26 septembre 1698. — Fol. 83. Bail de l'ayde des laines. » Amiens, 24 septembre 1698. — Fol. 84. « Bail du passage des grains. » Amiens, 26 septembre 1698. — Fol. 85 v°. « Provision du sieur Mourel, président aux entreposts. » Paris, 24 août 1698. — Fol. 87. « Lettres de noblesse de Mr de Sachy. » Versailles, juillet 1698. — Fol. 92. « Lettres de noblesse de Mr Pinguet de Belingan. » Versailles, décembre 1698. — Fol. 94. « Lettres de provision de Me Jacques Routtier, prévost royal de Vimeu à Oysemont. » Fontainebleau, 30 septembre 1694. — Fol. 94 v°. « Extrait des registres du conseil d'Estat. Arrest de suppression des offices de courtiers et jaugeurs en la généralité d'Amiens et Rouen. » Marly, 21 juillet 1699. — Fol. 96. « Lettres de provision pour M. Haudiquer, à la charge de receveur des épices et tournois. » Fontainebleau, 14 septembre 1694. — Fol. 97. « Lettres de provision du sieur Caudel (Jean), pour la charge de receveur au grenier à sel de Grandvillers. » Versailles, 21 avril 1695. — Fol. 97 v°. « Bail du regrat. » Amiens 28 octobre 1699. — Fol. 98 v°. « Bail de l'ayde des vins de la ville d'Amiens. » Amiens, 1er octobre 1699. — Fol. 99. « Bail de l'ayde de la saiterie de la ville d'Amiens. » Amiens, 1er octobre 1699. — Fol. 100. « Bail fait du droit sur les cuirs aux tanneurs. » Paris, 8 février 1699. — Fol. 102. « Provision de Me Augustin Lefort, pour la charge de controolleur au grenier à sel d'Amiens. » Versailles, 18 novembre 1699. — Fol. 103 v°. « Provision pour Me J. B. Despréaux, procureur en ce siège. » Versailles, 30 novembre 1699. — Fol. 105. « Bail du droit de prudhomme et parisis. » — Fol. 105 v°. « Bail de l'aide du passage des grains. » Amiens, 1er octobre 1699. — Fol. 106. « Bail de l'ayde des laines et pelures. » Amiens, 1er octobre 1699. — Fol. 106 v°. « Bail de l'ayde des bierres. » Amiens, 1er octobre 1699. — Fol. 108. « Bail des octrois. » — Fol. 109 v°. « Lettres de provision pour Me Pierre Godquin, procureur en l'élection d'Amiens, en lieu et place de son père, Me Pierre Godquin. » Versailles, 25 avril 1700. — Fol. 111. « Bail fait à Pierre Lombart, pour la ferme sur les cuirs. » — Fol. 112. « Provision de Me Michel Simon, pour l'office d'esleu en lieu et place de Me Jean de Hodencq. » Versailles, 18 juillet 1700. — Fol. 116. « Lettres de confirmation de noblesse du sieur Boutier de Bernapré-lès-Oisemont. » Versailles, décembre 1698. — Fol. 117 v°. Lettres de provision à Jean Baille, de l'office de premier huissier-audiencier en la prévôté de Vimeu. Paris, 14 août 1698. — Fol. 118 v°. « Lettres de provision pour Me Houzé, conseiller du Roy, receveur des tailles en l'eslection d'Amiens, pour et au lieu de Me J.-B. Lemarié, sieur d'Aubigny. » Versailles, 8 août 1700. — Fol. 120 v°. « Lettres de noblesse de Louis-Pierre Pingré, sieur d'Ambreville. » Versailles, février 1698. — Fol. 123. « Provision de l'office de sergent au grenier à sel, pour Antoine de Vismes. » Paris. 14 janvier 1694. — Fol. 124. « Bail de l'ayde du vin. » Amiens, 30 septembre 1700. — Fol. 125. « Bail des aides de la ville d'Amiens », etc. Amiens, 30 septembre 1700. — Fol. 125 v°. « Bail de l'ayde du harang. » Amiens, 30 septembre 1700. — Fol. 127. Lettres de provision à Pierre-Honoré Poirel de l'office de conseiller élu en l'élection d'Amiens, vacant par le décès de J.-B. Poirel, son père. Versailles, 12 mars 1701. — Fol. 128. « Provisions de Henry Sellier de l'office de huissier-audiencier en l'eslection d'Amiens. » Versailles, 1er juillet 1688. — Fol. 129. « Lettres de provision pour André Coconnier, pour la charge de tailleur et chaussetier de Son Altesse Monsieur, frère unique du Roy, duc d'Orléans. » Versailles, 15 janvier 1700. — Fol. 130 v°. « Lettres de provision de Pierre Sonday, pour la charge de fourier de la grande escurie du Roy. » Versailles, 4 mai 1701. — Fol. 131 v°. « Lettres de continuation d'octrois pour la ville de St-Vallery-sur-Somme. « Versailles, 1er mai

1691. — Fol. 132 v°. « Bail des généralités d'Amiens et de Soissons, pour le droit de la marque des chapeaux. » Paris, 30 août 1700. — Fol. 137 v°. « Lettres de confirmation de noblesse de M. de Louvencourt, sieur du Chaussoy. » Amiens, 9 août 1666. — Fol. 139 v°. « Lettres de provision pour François Pingré, sieur de Foucaucourt, pour exemption de taille. » Paris, 7 mars 1700. — Fol. 140. « Arrest du conseil d'Estat pour les sieurs de Guignonville et Vougny, contre les sieurs Renouard et du Buc, fermiers des aydes de la généralité d'Amiens, pour le nom de Martin Rochereau. » Versailles, 11 avril 1702. — Fol. 159. « Antoine Dufour, garde du corps de feu M. le duc d'Orléans. » Marly, 23 juillet 1701. — Fol. 161. « Lettres de provision pour Me Antoine Le Brethon, de la charge de procureur en l'élection et grenier à sel d'Amiens », etc. Versailles, 14 avril 1703. — Fol. 164 v°. « Lettres de provisions pour Claude Martin, de la ville d'Abbeville, pour la charge de commissaire vérifficateur général des roolles des sels du grenier à sel d'Abbeville. » Versailles, 3 avril 1703. — Fol. 167. « Lettres de provision de Pierre-René Abeille de la Bretonnerie, de la charge de controolleur ordinaire des guerres. » Versailles, 6 décembre 1702. — Fol. 169 v°. « Bail de la marque sur l'or et l'argent. » 25 octobre 1703. — Fol. 171. « Abonnement fait par les mégissiers avec les tanneurs de cette ville d'Amiens. » Amiens, 23 novembre 1703. — Fol. 175. « Bail de l'ayde des laines et pelures. » Amiens, 24 septembre 1703. — Fol. 176. « Bail de l'ayde du passage des grains. » Amiens, 24 septembre 1703. — Fol. 177 v°. « Bail de l'ayde de la la saiterie. » Amiens, 24 septembre 1703. — Fol. 178 v°. « Bail de l'ayde du vin. » Amiens, 24 septembre 1703. — Fol. 180. Lettres de provision à Robert Gode de l'office de contrôleur ancien alternatif et triennal du receveur et payeur des épices et vacations de l'élection d'Amiens. Versailles, 22 décembre 1703. — Fol. 183. « Lettres de provision de Me Antoine Debacq, pour l'office de nottaire au grenier à sel d'Amiens. » Versailles, 1er juin 1704. — Fol. 185 v°. « Lettres de provision de Me Claude Baillet, conseiller du Roy éleu en l'élection d'Amiens, ayant la charge de Me Pierre Grebert, décédé le 21 janvier 1704. » Versailles, 29 juin 1704.— Fol. 188. « Provisions de Jacques Julien, pour l'office de procureur du Roy en l'élection d'Amiens. » Versailles, 20 juillet 1704. — Fol. 191. « Provision de Me Geoffroy Varlet en l'office de procureur de l'élection et grenier à sel d'Amiens. » Versailles, 9 novembre 1704. — Fol. 192. Lettres de provision à Gabriel Rogeau de l'office de premier huissier-audiencier en la mairie de Grandvilliers. » Paris, 14 juin 1696. — Fol. 193. « Lettre de provision d'Alexis Prévost, pour la charge de commissaire particulier aux reveues et logement des gens de guerre de Sarcus. » Versailles, 30 mars 1696.—Fol.195.« Provisions de Me Jean Dupont, de l'office de contrôleur ancien, alternatif et triennal du receveur des amendes. » Versailles, 1er juillet 1700. — Fol. 198. « Lettres de provisions de Pierre Hertour, pour la charge de conseiller du Roy et son procureur au grenier à sel de Grandviller. » Versailles, 4 septembre 1701. — Fol. 200. « Provisions de l'office de président de Martin de Hérissart. » Versailles, 11 février 1703, — etc.

C. 1715. (Registre.) — In-fol. 201 feuillets, papier.

1708-1719 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Nicolas Friquet, maistre de poste de Hebbécourt. » 8 février 1705. — Fol. 1. « Lettres de provision de Me Firmin Leseigne, pour la charge de procureur du Roy au grenier à sel d'Amiens, que tenoit et exerçoit cy-devant maistre Abraham-François Leseigne, son père, dernier possesseur. » Versailles, 3 mai 1705. — Fol. 5 v°. « Lettres de provision de l'office de controolleur, conseiller du Roy, du receveur du grenier à sel d'Amiens, pour Joseph Clech. » Versailles, 1er juin 1705. — Fol. 7 v°. « Lettres de provision de l'office de procureur en l'élection d'Amiens, de Me Jacques Sagnier, en lieu et place de Me Firmin Roger, dernier possesseur. » Versailles, 14 juin 1705.— Fol. 9. « Commission de controolleur au grenier à sel d'Amiens, pour Me Pierre Vuattebled. » Paris, 30 juin 1705.— Fol.11. « Lettres de provision de François Mathon, pour la charge de conseiller du Roy controolleur du greffier de l'hostel-de-ville de la ville de Sarcus, et du greffier de l'escritoire et de commissaire aux reveues et logemens des gens de guerre. » Versailles, 22 juin 1704. — Fol. 13. « Antoine-Firmin Moizan, commissaire-vérificateur du sel, en lieu et place de Pierre Sorel, du village de Bettencourt-Rivière. » 1er septembre 1705. — Fol. 15. Lettres de provision à François Obry, de l'office de commissaire des tailles de l'élection d'Amiens. Versailles, 7 septembre 1704. — Fol. 15 v°. « Lettres de provision de Me Antoine Damiens, pour l'office de conseiller du Roy, commis ancien, alternatif et triennal y uny, au controolle des quittances du prest et droit annuel, et des augmentations de gages de la généralité d'Amiens. » Versailles, 17 juin 1703. — Fol. 17 v°. « Lettres de noblesse du sieur Dubos, originaire de Normandie. » Amiens, 31 mars 1702.— Fol.19.« Brevet

(1) Dates d'enregistrement.

de Durhen » maître de poste à Amiens. St-Germain-en-Laye, 31 janvier 1678. — Fol. 21. Lettres de provision à Philippe Desforges, de l'office de conseiller contrôleur au partage entre plusieurs personnes, du sel qui se débite au grenier d'Amiens. Versailles, 22 novembre 1705. — Fol. 22. « Bail du droit du quart de controolle sur les cuirs », etc. Amiens, 17 janvier 1705. — Fol. 24 v°. « Lettres de provision de François Andrieu, demeurant à Equesne, pour l'office de serdeaux chez Mme la duchesse de Bourgongne. » Versailles, 11 septembre 1706. — Fol. 26. « Lettres de provision de Me Bernard Simon, de l'office de conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel d'Amiens, que tenoit et exerçoit deffunct Me André Lefort, sieur d'Heusel, dernier possesseur. » Versailles, 16 août 1706. — Fol. 27 v°. « Provisions de Me Claude Boulenger, pour l'office de conseiller du Roy, rapporteur du point d'honneur. » Paris, 29 août 1705. — Fol. 28 v°. « Bail de l'aide des bierres. » Amiens, 7 septembre 1706. — Fol. 29 v°. « Bail de l'ayde de la saitterie. » Amiens, 24 septembre 1706. — Fol. 30 v°. « Bail de l'ayde des vins. » Amiens, 16 septembre 1706.— Fol. 31. « Bail du passage des grains. » Amiens, 7 septembre 1706. — Fol. 32. « Bail de l'ayde des laines et pelures. » Amiens, 7 septembre 1706. — Fol. 32 v°. « Bail du regrat de Picquigny. » Amiens, 4 novembre 1706.— Fol. 33. « Bail du regrat d'Amiens. » 29 novembre 1706. — Fol. 35 v°. « Lettres de provision de Me André-Louis Renouard, pour l'office de conseiller du Roy, receveur antien des tailles, en lieu et place de feu Me Charles Renouard, son père. » Versailles, 17 octobre 1706. — Fol. 37 v°. « Regrat de Molliens-Vidame. » 19 novembre 1706. — Fol. 38. « Bail du regrat de Lœuilly. » Amiens, 8 novembre 1706.— Fol. 38 v°. « Regrat d'Airaines. » Amiens, 30 septembre 1706.— Fol. 40 v°. « Lettres de provision de Me Estienne Lefebvre, pour la charge de conseiller du Roy, éleu assesseur, en lieu et place de feu Me Gabriel de Sachy, escuyer, seigneur d'Omécourt. » Versailles, 30 janvier 1707. — Fol. 41 v°. « Lettres de provision de Me Antoine de Bonnaire, de la charge de conseiller du Roy, inspecteur conservateur des eaues et forests de la maistrise particulière d'Amiens. » Versailles, 9 août 1706. — Fol. 53. « Provision du sieur Lardé, pour la charge de lieutenant de maire du bourcq d'Oysemont. » Versailles, 7 août 1707. — Fol. 54. « Bail du passage des grains. » Amiens, 13 septembre 1707. — Fol. 54 v°. « Bail de l'ayde du vin. » Amiens, 13 septembre 1707.— Fol. 56. « Bail de la saitterie. » Amiens, 13 septembre 1707. — Fol. 57. « Provisions de Me Jean Pailliart, conseiller honoraire au présidial d'Amiens. » Paris, 3 août 1690. — Fol. 61 v°. « Provisions de Laurent-Philippe Dubois, de maire alternatif et mi-triennal du bourcq de Grandviller. » Versailles, 8 mai 1707. — Fol. 62 v°. « Provisions de Nicolas Fruitier, demeurant à Noirville, paroisse de Friville-Escarbotin, pour la charge de commissaire vériffficateur général des roolles de sel du bourcq d'Ault. » Versailles, 19 octobre 1703. — Fol. 64. « Bail de la marque de l'or et de l'argent. » 16 janvier 1708. — Fol. 66. « Lettres de provision de Me Noël Lhoste, pour l'office de conseiller du Roy, éleu assesseur en l'élection d'Amiens, que tenoit et exerçoit cy-devant feu Me Estienne Lefebvre. » Paris, 31 octobre 1707. — Fol. 69. « Provisions de la charge de maire de Grandvillers, pour le sieur Jean Lefort de St-Léon. » Paris, 9 mai 1693. — Fol. 75 v°. « Provisions de Me François-Joseph Degand, de l'office de conseiller du Roy et son procureur en l'élection d'Amiens, que tenoit et exerçoit cy-devant Jacques Julien, dernier possesseur. » Fontainebleau, 15 juillet 1708. — Fol. 78. « Bail des octrois de la ville d'Amiens. » Amiens, 5 janvier 1706. — Fol. 79. « Provisions de François Lemarchant, huissier aux tailles. » Versailles, 23 septembre 1708. — Fol. 80 v°. « Bail de l'ayde du vin. » Amiens, 22 septembre 1708. — Fol. 83. « Lettres de provision de Me Guislin Boucher, procureur au bailliage, siège présidial et élection d'Amiens, que tenoit et exerçoit cy-devant deffunct maistre Guislin-Perdu, dernier possesseur. » Versailles, 6 avril 1709. — Fol. 84. « Bail de l'ayde des bierres. » Amiens, 22 septembre 1708. — Fol. 86. « Bail pour les cuirs. » 21 octobre 1709. — Fol. 88 v° « Arrest du conseil du Roy, portant que les gardes des forests de Sa Majesté seront exempts de toutes corvées et autres charges publiques. » Versailles, 10 août 1700. — Fol. 90 v°. « Lettres de provision du sieur Moreau, pour la charge de maire d'Oysemont. » Versailles, 10 février 1710. — Fol. 94. Lettres de provision à Pierre Mouret, de l'office de maire de Poix. Paris, 18 septembre 1694. — Fol. 95 v°. « Lettres de provision de Pierre Flamen, en l'office de huissier, commissaire aux tailles en l'élection d'Amiens, que tenoit et exerçoit cy-devant Philippe Berroyer. » Paris, 2 août 1710. — Fol. 95 v°. « Bail de l'ayde des laines et pelures de 1709. » 1er octobre 1709. — Fol. 96 v°. « Bail de l'ayde de la saitterie de 1709. » 1er octobre 1709. — Fol. 97. « Bail de l'ayde de la saitterie de 1710. » 29 septembre 1710. — Fol. 98. « Bail de l'ayde du vin. » 30 septembre 1710. — Fol. 100. « Provisions de Me François Sagnier, en l'office de conseiller du Roy assesseur élu en l'élection d'Amiens, que tenoit et exerçoit Me Noël Lhoste. » Versailles, 25 octobre 1710. —

Fol. 107 v°. « Bail de l'ayde du passage des grains. » 26 septembre 1710. — Fol. 108 v°. « Lettres de provisions de Me Jacques Moufliers, procureur postulant en l'élection et grenier à sel d'Amiens, que tenoit et exerçoit ci-devant Me Jean Boucher. » Versailles, 21 mars 1711. — Fol. 110. « Bail de l'ayde des bières. » 17 septembre 1710. — Fol. 111 v°. « Bail de l'ayde des vins. » 17 août 1711. — Fol. 114. « Bail du sol pour livre parisis, sols et six deniers pour livres et quart.... sur les cuirs. » 2 octobre 1711. — Fol. 117 v°. « Bail de l'ayde des laines et pelures. » 17 août 1711. — Fol. 118 v°. « Bail de l'ayde du hareng. » 22 septembre 1711. — Fol. 119 v°. « Bail de l'ayde des draps de laine. » 17 août 1711. — Fol. 120 v°. « Bail des mégissiers. » — Fol. 121 v°. « Bail de l'ayde du passage des grains. » 17 août 1711. — Fol. 123 v°. « Bail des aydes de la généralité d'Amiens, pour six années commencées au 1er octobre 1711. » Paris, 30 novembre 1711. — Fol. 128. « Bail de la saitterie. » 27 août 1712. — Fol. 128 v°. « Bail de l'ayde des laines et pelures. » 27 août 1712. — Fol. 129. « Bail de l'ayde des vins. » 27 août 1712. — Fol. 130. « Bail du passage des grains. » 27 août 1712. — Fol. 131. « Lettres de provision pour le sieur Charles Lefort, pour la charge de huissier de salle de Mgr. le duc d'Orléans. » Paris, 14 décembre 1712. — Fol. 132. Arrêt du conseil d'État portant prorogation des octrois de St-Valery. Versailles, 27 septembre 1712. — Fol. 134. « Provision d'Adrien-François de Revelois, demeurant à Oysemont, pour la charge de huissier au grenier à sel de Seigneville. » Paris, 25 juillet 1698. — Fol. 134 v°. « Bail de l'aide des bières. » 27 août 1712. — Fol. 135 v°. « Bail de l'ayde des harengs. » 27 août 1712. — Fol. 136 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrêt pour l'affaire de Picquigny, obtenu par le fermier des aydes. » Versailles, 29 avril 1713. — Fol. 137 v°. « Adjudication du gros octroi. » 1713. — Fol. 139. « Lettres de provision de Me Louis Postel, conseiller du Roy éleu, en lieu et place de Me Michel Simon. » Versailles, 21 mai 1713. — Fol. 141. « Lettres de provision de Me Louis Postel, pour la charge de conseiller du Roy et son advocat en l'élection d'Amiens, de nouvelle création. » Versailles, 21 mai 1713. — Fol. 143. « Bail de l'aide des bières. » 26 août 1713. — Fol. 144. « Bail de l'aide de la saiterie. » 26 août 1713. — Fol. 144 v°. « Bail du passage des grains. » 26 août 1713. — Fol. 145 v°. « Bail de l'ayde des laines et pelures. » 26 août 1713. — Fol. 146. « Bail de l'ayde des vins. » 26 août 1713. — Fol. 147. « Lettres de provisions à Nicolas Chastelain de l'office de huissier commissaire aux tailles en l'élection d'Amiens, que tenoit et exerçoit cy-devant Nicolas-François Parviller, dernier possesseur. » Versailles, 17 février 1714. — Fol. 148. « Lettres de provision de Me Pierre Sangnier, en la charge d'assesseur éleu en l'élection d'Amiens, que tenoit et exerçoit deffunct Me François Sangnier, son père. » Versailles, 22 avril 1714. — Fol. 150 v°. « Bail des droits de courtiers, jaugeurs des vins, cidres, poirés, bierres », etc. 28 juin 1714. — Fol. 151 v°. « Lettres de provisions de Me Pierre Perdu, en l'office de conseiller du Roy, lieutenant en l'élection d'Amiens, que tenoit et exerçoit Me François Pinguet de Bellingan, dernier possesseur. » Versailles, 22 août 1714. — Fol. 153. « Bail de l'ayde du passage des grains. » 5 septembre 1714. — Fol. 153 v°. « Bail de l'ayde du harang. » 5 septembre 1714. — Fol. 154 v°. « Bail de la saitterie. » 5 septembre 1714. — Fol. 156. « Bail de l'ayde des bierres. » 5 septembre 1714. — Fol. 156 v°. « Bail de l'ayde des vins. » 5 septembre 1714. — Fol. 158. « Provision du sieur Moinel, pour la charge de la paneterie en chef en la maison du Roy, que tenoit deffunct le sieur Delafosse. » Versailles, 9 décembre 1714. — Fol. 160. « Provisions pour le sieur Saumon, demeurant à Gamaches, en la charge de fourier de la chapelle de la musique du Roy, que tenoit cy-devant Pierre Vinet. » Versailles, 26 mars 1715. — Fol. 160 v°. « Bail des aydes de la généralité d'Amiens. » — Fol. 166. « Bail du harang. » 14 septembre 1715. — Fol. 166 v°. « Bail de l'ayde des vins. » 14 septembre 1715. — Fol. 168. « Bail de la saitterie. » 14 septembre 1715. — Fol. 168 v°. « Bail du passage des grains. » 14 septembre 1715. — Fol. 169. « Laines et pelures. » 14 septembre 1715. — Fol. 172 bis. « Provisions de Joseph Boudequin, en la charge de sergeant royal aux aydes et tailles de l'élection d'Amiens, que tenoit et exerçoit Pierre Flamen, dernier possesseur. » — Fol. 173 v°. « Bail des laines et pellures. » 5 septembre 1716. — Fol. 174 v°. « Bail de la saitterie. » 5 septembre 1716. — Fol. 175. « Bail des bierres. » 12 septembre 1716. — Fol. 176. « Bail de l'ayde des vins. » 22 septembre 1716. — Fol. 178. « Pierre Sulleau, demeurant à Grandvillers, garde de chasse dans la capitainerie de Vincennes. » 15 juillet 1717. — Fol. 178 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy, qui résilie les sous-baux des aydes et droits y joints faits par Edme de Bonne », etc. Paris, 23 août 1717. — Fol. 179 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy, qui permet aux nouveaux sous-fermiers des aydes..... de révoquer ou de continuer les abonnemens quy ont estez faits desdits droits par les précédents sous-fermiers. » Paris, 28 août 1717. — Fol. 182. « Bail de l'ayde des bières. » 14 août 1717. — Fol. 182 v°. « Ayde des vins. » 14 août 1717. — Fol. 183 v°.

« Aydes des laines et pelures. » 11 août 1717. — Fol. 183 v°. « Ayde de la saitterie. » 14 août 1717. — Fol. 184 v°. « Ayde du passage des grains. » 14 août 1717. — Fol. 185 v°. « Bail des maistres mégissiers de cette ville, pour six années. » Amiens, 10 mars 1718.— Fol. 191 v°. « Ayde des vins. » 3 septembre 1718. — Fol. 192 v°. « Bail de l'ayde du passage des grains.» 10 septembre 1718. — Fol. 193. « Bail des laines et pelures.» 10 septembre 1718. — Fol. 193 v°. « Provisions de Me René-Dieudonné Houzé, de receveur des tailles en l'élection d'Amiens, en lieu et place de Me Nicolas Houzé, son père. » Paris, 8 septembre 1718. — Fol. 195. « Bail de la saiterie. » 3 septembre 1718. — Fol. 195 v°. « Bail de l'ayde des bierres. » 3 septembre 1718. — Fol. 196 v°. « Provisions de Me Jean de Moyencourt, demeurant à Vers, de la charge d'enfant de cuisine commun de Son Altesse Royale Mgr. le duc d'Orléans, régent du royaume. » Paris, 9 septembre 1719.— Fol. 197.« Bail des bières. » 26 août 1719. — Fol. 198. « Bail de l'ayde de la saitterie. » 26 août 1719. — Fol. 199. « Bail de l'ayde des vins. » 26 septembre 1719.— Fol. 200.« Bail des laines et pelures. » 26 août 1719. — Fol. 200 v°. « L'ayde du passage des grains. » 26 août 1719,— etc.

C. 1716. (Registre.) — In-fol. 139 feuillets, papier.

1733-1756 (1). — Registre aux Chartes.— Fol. 1 v°. « Lettres de provision du sieur Jacques Courtin, ... de l'office de vallet de limier. » Paris, 1er juin 1733. — Fol. 2. » Provisions Jean de Saigneville, huissier aux tailles. » Paris, 14 août 1733. — Fol. 4 v°. « Provision de l'office de sergent royal en l'élection d'Amiens, de Jean-François Deslaviers. » Paris, 14 août 1733. — Fol. 6. « Lettres d'honneur de Me Jean de Turmenyes.» Marly, 3 août 1696. — Fol. 8. « Bail des bierres. » 13 novembre 1733. — Fol. 8 v°. « L'ayde du passage des grains. » 13 novembre 1733. — Fol. 9. « Bail des laines et plures. » 13 novembre 1733. — Fol. 9 v°. « Bail du hareng. » 13 novembre 1733. — Fol. 10. « Bail de la saiterie. » 13 novembre 1733. — Fol. 10 v°. « Bail de l'ayde des draps de laine. » 13 novembre 1733. — Fol. 11. « Bail de l'ayde des vins. » 13 novembre 1733. — Fol. 11. Lettre de noble de Grenier de la Rivière. » Menessons, 17 août 1661. — Fol. 12. Id. Coulon de la Fleur. Verrerie du Teilh, paroisse de Ciran, 20 août 1703. — Fol. 14. « Lettre de noblesse de damoiselle Marthe Dragon, veuve de Me Antoine Berquier, notaire.» Paris, 25 avril 1669. — Fol. 17. « Lettres de provision de Me Jacques Lasnier, sieur de Voisin, en la charge de conseiller élu en l'élection d'Amiens, que possédoit cydevant Me Louis Postel, dernier possesseur. » Versailles, 31 décembre 1733. — Fol. 19. Retenue de gentilhomme servant, pour le sieur Dezalleux. » 2 septembre 1734. — Fol. 19. « Bail du passage des grains.» 23 septembre 1734. — Fol 20. « Bail de l'ayde des bierres. » 23 septembre 1734. — Fol. 20 v°. « Bail des dras de laine. » 23 septembre 1734. — Fol. 21. « Bail de la saiterie. » 23 septembre 1734. — Fol. 21 v°. « L'ayde de laine et pelure. » 23 septembre 1734. — Fol. 22. « Bail du harang. » 23 septembre 1734.— Fol. 22. « Bail du pied fourchez de Fromerie. » 28 janvier 1731. — Fol. 23. « Bail des laines et pelures. » 23 septembre 1735. — Fol. 23 v°. « Bail des draps de laine. » 23 septembre 1735. — Fol. 24. « Bail du passage des grains. » 23 septembre 1735. — Fol. 24 v°. « Bail de l'ayde des vins. » 23 septembre 1735. — Fol. 25. « Bail des bierres. » 23 septembre 1735. — Fol. 25 v°. « Bail de la saiterie. » 23 septembre 1735. — Fol. 26. « Bail du hareng. » 23 septembre 1635. — Fol. 27. « Provision du sieur Jacques Mathon de l'état et office de garde de la compagnie de la connétablie, gendarmerie et maréchaussée de France. » Paris, 12 juillet 1726. — Fol. 27 v°. « Provision d'Estienne Lengelé, de substitut du procureur du Roy en la prévosté royalle d'Amiens », etc. Versailles, 14 avril 1735. — Fol. 28 v°. « Laines et pelures. » 28 septembre 1736.— Fol. 29 v°.« Bierres, goudalles et cervoises. » 28 septembre 1736. — Fol. 31. « L'ayde du vin. » 28 septembre 1736. — Fol. 32. « L'ayde des draps de laine. » 28 septembre 1736. — Fol. 33. « L'ayde de la saiterie. » 28 septembre 1736. — Fol. 34 v°. Lettres de provision à Pierre-Estienne-Antoine-Benoit Dodrel, de l'office de président en l'élection d'Amiens. Paris, 5 avril 1737. — Fol. 35. « Provision à M. André-François Renouard, de receveur des tailles. » Paris, 5 avril 1737. — Fol. 38 v°. « Bail des laines et pelures. » 20 septembre 1738. (7 ?) — Fol. 39. « L'ayde des bierres. » 20 septembre 1737. — Fol. 39. « Ayde de la saiterie. » 20 septembre 1737. — Fol. 39. « Ayde du harang. » 20 septembre 1737.— Fol. 39 v°. « Bail des octrois. » — Fol. 40. « Provision du sieur Alexandre de Vallois, sieur de Campsart, pour garde de la porte du Roy. » Versailles, 13 août 1738. — « Extrait des registres du conseil d'Estat. Arrest de prise de possession du bail des fermes générales. » Versailles, 1er juillet 1738. — Fol. 41 v°. « Bail des aydes de la généralité d'Amiens et Soissons. » — Fol. 43 v°. « Bail de la marque d'or et d'argent. » 21 juillet 1738. — Fol. 45. « Provision de Gabriel-Joseph Delacorne, de greffier en l'élection. » Paris, 9 janvier 1729. — Fol. 46. « Provision de M. Pierre Godquin, fils, de procureur postulant

(1) Dates d'enregistrement.

en l'élection. » Paris, 3 janvier 1739.— Fol. 46 v°. « Bail des bierres. » 19 septembre 1738. — Fol. 47. « Bail du vin. » 1738. — Fol. 47. « Bail de la saiterie.» 19 septembre 1738. — Fol. 47. « Bail des laines et pelures. » 19 septembre 1738. — Fol. 47 v°. « Bail du hareng. » 19 septembre 1738. — Fol. 50. « Titre cléricale de Me François Cauchy de Lignières. » Amiens, 12 novembre 1728.— Fol. 50 v°. « Provision de Me Louis Porquelin, vallet de chambre de Mgr. le duc d'Orléans. » Paris, 17 février 1709. — Arrêt du conseil d'État pour l'exemption de St-Valery. Versailles, 1er septembre 1739. — Fol. 52. « Provision de M. Fauchy, pour garde de la porte du Roy. » Versailles, 15 janvier 1738. — Fol. 52 v°. « L'ayde des laines et pelures. » 24 septembre 1739. — Fol. 53. « L'ayde du passage des grains. » 24 septembre 1739. — Fol. 53. « Bail de la saiterie. » 24 septembre 1739. — Fol. 53 v°. « Bail du harang. » 24 septembre 1739. — Fol. 54. « L'aide des bières. » 24 septembre 1739. — Fol. 54. « Bail de l'aide des draps de laine.»— Fol. 54 v°.« Provisions d'Ambroise Carbon, de premier huissier-audiencier en l'élection d'Amiens, que possédoit cy-devant Gabriel Roussel. » Paris, 2 septembre 1740. — Fol. 55 v°. « L'ayde du passage des grains. » 24 septembre 1740. — Fol. 56. « L'ayde de la saiterie. » Septembre 1740. — Fol. 56 v°. L'ayde du harang..... L'ayde des draps de laine..... L'ayde des laines et plures. » Septembre 1740. — Fol. 57. « Provision du sieur Pierre-Guilain Lepicard, de conseiller du Roy, élu en l'élection d'Amiens, que possédoit cy-devant Me Charle Lepicard de Millencourt, son père. » Versailles, 26 août 1741. — Fol. 58 v°. « L'ayde des draps de laine..... L'ayde du hareng..... L'ayde de la saiterie..... L'ayde des laines et pellures. » Septembre 1741. — Fol. 60. « Bail fait au profit des marchands tanneurs, par les sieurs Duret et consors. » 11 avril 1741. — Fol. 64 v°. « Arrêt du conseil d'État.... rendu au proffit des propriétaires des droits sur les cuirs, contre les communautés des cordonniers et savetiers de la ville d'Amiens. » Versailles, 27 mars 1741. — Fol. 68. « Provisions de procureur en l'élection, de M. Louis-Auguste Goujon.» Versailles, 25 janvier 1742. — Fol. 68 v°.« Bail fait aux mégissiers par les tanneurs d'Amiens. » 16 janvier 1742. — Fol. 70 v°. Lettres de provision à François de la Bonglise, d'un office d'élu en l'élection d'Amiens, vacant par démission de Louis Lefort. Versailles, 2 juin 1742. — Fol. 73 v°. « Provision du sieur Charles-François Prévost, de Sarcus, d'archer-garde de la connétablie, pour servir près M. le maréchal de Duras. » Paris. 3 décembre 1742. — Fol 74 v°. « Bail des bierres. » 28 septembre 1742. — Fol. 75. « Laines et pelures..... Draps de laine..... Passage des grains. » 28 septembre 1742. — Fol. 75 v°. « Titre clérical du sieur Jean-Baptiste-François Soyer du Hamel. » Amiens, 20 avril 1743. — Fol. 76 v°. « Provision de Jean Sainneville, de huissier des tailles.» Paris, 30 août 1743. — Fol. 77. « Titre sacerdotal de Jean-François Lefèvre. » 24 novembre 1742. — Fol. 77 v°. « Provision de Me Louis Fauchon, élu en l'élection d'Amiens. » Paris, 23 novembre 1743. — Fol. 78 v°. « Provisions de Me Pierre Fleury, pour procureur ès jurisdictions royalles d'Amiens. » Paris, 23 novembre 1743. — Fol. 79 v°. « Provision de Jean-Baptiste Binet, sergent des tailles. » Paris, 24 janvier 1744.— Fol. 80. Lettres de provision à Louis Petit, de l'office de conseiller du Roi, controleur ordinaire des guerres. Paris, 26 août 1740.— Fol. 80 v°. « Bail des draps de laine..... Bières..... Laines et pelures..... Saiterie..... Hareng. » 28 septembre 1743. — Fol. 82 v°. « Bail des aydes. » 1744. — Fol. 84 v°. « Bail de la ferme d'or et d'argent.» Paris, 28 mai 1744. — Fol. 85 v°. « Bail des laines et pelures..... de la saiterie. » 9 octobre 1744. — Fol. 86 v°. « Brevet de maîtresse des postes, pour Mlle Marie-Magdeleine Sellier, à Picquigny. » Paris, 18 avril 1743. — Fol. 86 v°. « Provision de M. Guillaume-Antoine Lecouvreur, pour procureur postulant en l'élection et au grenier à sel d'Amiens. » Paris, 1er juillet 1745. — Fol. 87. « Abonnement du sol pour livre de St-Vallery. » Abbeville, 12 mai 1745. — Fol. 87 v°. « L'ayde de la saiterie. » 28 septembre 1745. — Fol. 89. « L'ayde des laines. » 1745. — Fol. 89 v°. « Provision de Charles-Nicolas Bernard, pour procureur postulant en l'élection d'Amiens.» Versailles, 24 août 1742. — Fol. 92.» Provision du sieur Louis d'Esquevauviller, sieur de Famechon, pour l'état et office de valet de limier de la vénerie. » Paris, 16 août 1746. — Fol. 92 v°. « Provisions de Philipe Desenclos, archer-garde de la connétablie et maréchaussée de France.» Versailles. 8 septembre 1735. — Fol. 93. « Bail de l'ayde de la saiterie.... des laines et pelures. » 23 septembre 1746. — Fol. 94. « Provision de la charge de garde de porte chez le Roy, au profit de M. Rolland d'Ochancourt » (Charles-Antoine). Bruxelles, 20 juin 1747. — Fol. 94 v°. « Provisions de M. Nicolas-René Houzé, receveur alternatif des tailles en l'élection d'Amiens. » Paris, 1er juillet 1748. — Fol. 95. « Bail des bierres..... des laines et pelures..... de la saiterie. » 30 septembre 1747. — Fol. 96 v°. « Provisions du sieur Jean-Charles Routier, sieur de Cerisy, pour garde de la porte du Roy. » Versailles, 8 mai 1748. — Fol. 97. « Bail du pied fourché de Fromerie. » Grandvilliers, 1er octobre

1741. — Fol. 98. « Lettres patentes pour exemption de taille, au profit des maïeur et échevins de St-Vallery et habitans d'icelle. » Versailles, 27 juin 1748. — Fol. 98. « Provisions du sieur Jean-Baptiste Briet, pour sergent des tailles en l'élection d'Amiens. » Paris, 6 septembre 1748. — Fol. 98 v°. « Provisions du sieur Adrien Retourné, pour sergent des tailles en l'élection d'Amiens. » Paris, 17 janvier 1749. — Fol. 99. « Bail des laines et pelures. » 30 septembre 1748.— Fol 99 v°. « Bail des bierres..... de la saiterie. » 30 septembre 1748. — Fol.101 v°. « Laines et pelures, 1745 à 1750. » — Fol. 104 v°. « Bail des aydes.» — Fol. 108 v°. « Pied fourché du bourg de Fromerie. » 29 août 1750. — Fol. 109. « Pied fourché de Poix. » 30 septembre 1750. — Fol. 109 v°. « Aide du vin.» 24 septembre 1750.— Fol. 110. « Aide de la saiterie. » 24 septembre 1750.— Fol. 112 v°. « Provision du sieur René Robert-Vallery Blondin, procureur du Roy à l'amirauté de St-Valery. » Paris, 8 janvier 1740. — Fol. 113. « Provision de conseiller du Roy, lieutenant en l'amirauté, au profit de M. Flour-Nicolas Blondin, de St-Vallery. » Paris, 18 mai 1739.— Fol.114.« Bail de la marc d'or et d'argent.» 23 juin 1750. — Fol. 115. « Provision d'huissier audiencier en l'élection d'Amiens, au profit d'Antoine-Joseph Lalau. » Versailles, 2 janvier 1752.— Fol.115. « Bail de la saiterie..... des laines et pelures. » 30 septembre 1751.— Fol. 116. « Provision de M. Guillaume-Joseph Beaurain, pour valet de garde-robe de M. le duc d'Orléans. » Paris, 29 mai 1744. — Id. de garde de cheval de la grande vénerie du Roi. Fontainebleau, 14 octobre 1752. — Fol.117. « Provision du sieur François-Baptiste Rivry, huissier, commissaire des tailles. » Versailles, 20 décembre 1752. — Fol. 117 v°. « Arrière-bail de Picquigny. » 1er février 1752. — Fol. 118. « Provisions de Me Jean-Firmin Turmine, conseiller du Roy, élu en l'élection d'Amiens. » Versailles, 12 février 1753. — Fol.119. « Bail des laines et pelures .... L'aide du vin.... Aide des draps de laine.... Aide du hareng. » 30 septembre 1752. — Fol. 121. « Provision du sieur Antoine Formet, pour l'office de sergent des tailles. » Versailles, 20 mai 1754.— Fol.122. Lettres de provision à Robert-Vulfran Sanson, sieur du Cauroy, de l'office de trésorier-receveur et payeur alternatif, etc. de gages et augmentations de gages des offices, près le parlement de Besançon. Paris, 30 juin 1740. — Fol. 123 v°. « Provisions de M. Louis-Arsenne Lemarchant, dans l'office de conseiller du Roi élu en l'élection d'Amiens.» Versailles, 20 août 1754.— Fol. 124. « Aide du vin.... du hareng.... Saiterie.» 4 décembre 1753. — Fol. 125 v°. « L'ayde de la sayeterie.... du vin.... laine et pelures....du hareng.....des draps de laine.» 2 décembre 1754. — Fol. 127 v°. « Provision de Me Claude-Antoine Ficquet, en l'office de procureur postullant en l'élection d'Amiens. » Versailles, 26 mai 1755. — Fol. 128 v°. « Provisions de Me Charles Grébert de Fontenelle, dans l'office de conseiller du Roy, élu en l'élection d'Amiens. » Marly, 13 mai 1755. — Fol. 129 v°. « Provisions de M. Jean-Jacques de Montmignon d'Escarbotin, dans l'office de secrétaire du Roy. » Compiègne, 18 juillet 1755. — Fol. 130 v°. « Lettres patentes pour les quatre compagnies de privilégiés de la ville d'Amiens. » Marly, mai 1755. — Fol. 131. « Provisions pour le sieur Breton, huissier aux tailles de l'élection d'Amiens. Versailles, 20 janvier 1756. — Fol. 132. « Provisions de Me Jean Lecomte, en l'office de greffier en chef de l'élection d'Amiens. » Paris, 20 septembre 1755. — Fol. 132 v°. « L'ayde du vin.... des laines et pelures.... des draps de laine.... du hareng.... des bierres.... de la saiterie. » 18 novembre 1755. — Fol. 134 v°. Bail général des fermes. Versailles, 31 août 1656.— Fol. 137. « Bail de la marque d'or et d'argent. » Amiens, 10 octobre 1756, — etc.

[illegible]

1756-1777 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Commission au sieur Philippe de Verton, gens d'arme en la compagnie des gens d'armes du Roy, pour tenir rang de capitaine de cavalerie. » 21 décembre 1756.— Fol. 3 v°. « L'ayde du vin... des bierres... des laine et pelure... des draps de laine. » 18 septembre 1756.— Fol. 5 v°. « Provisions de Charles-Joseph-Michel Lemarchant de Fontaine, en l'office de conseiller du Roi élu en l'élection d'Amiens. » Versailles, 29 janvier 1757.— Fol. 7. «Valet de garde robbe de S. A. R. par quartier, le sieur Nicolas Sanson. » Versailles, 26 août 1723. — Fol. 9. « L'ayde des harrens. » 18 septembre 1756. — Fol. 11. « Relief de dérogeances de noblesse pour Catherine-Ursule de Marceille, veuve du sieur de Hautecloque d'Abancourt. » Versailles, 27 avril 1731. — Fol. 10 v°. « Adjudication du gros octroi sur les vins et eaux-de-vie. » 6 août 1757. — Fol. 11 v°. « Bail des laines et pelures. » 31 octobre 1757.— Fol. 13. « Lettres patentes pour la ville de Saint-Vallery-sur-Somme.» Versailles, 4 octobre 1757. — Fol. 14. « Provisions de garde de la porte de Sa Majesté, au profit du sieur Moreau de Francieu. » Versailles, 30 juin 1758. — Fol. 15 v°. « L'ayde des bierres... laine et pelures... draps de laine... de la sayeterie... du vin.» 2 janvier 1759. — Fol. 17 v°. « Brevet de maître de la

(1) Dates d'enregistrement.

poste d'Amiens, généralité d'Amiens, en faveur d'Antoine-François Darsin. » 1er novembre 1759. — Fol. 18. « Provisions d'une charge de secrétaire du Roy près le parlement de Flandre, au profit du sieur Sanson de Hautmaisnil.» Paris, 13 novembre 1742. — Fol. 19 v°. « L'ayde du vin. » 29 novembre 1759. — Fol. 20. « Laines et pelures », 21 novembre 1759. — Fol. 20 v°. « Commission de receveur du tabac au bureau général d'Amiens, au profit du sieur de Sachy.» Paris, 2 juillet 1760.—Fol. 22. «Provisions de M. Dusevel, de procureur en l'élection. » Versailles, 16 septembre 1760. — Fol. 22 v°. « Provisions de garde de l'hôtel, au profit du sieur François-Louis Liénard d'Oursel. » Versailles, 20 octobre 1759. — Fol. 23. « Provisions de l'office de trésorier payeur de gages de la chancellerie près le parlement de Bezançon, au profit du sieur Alexis Crignon de Beauvers. » Versailles, 29 juillet 1760. — Fol. 24. « L'ayde du vin... de la sayeterie. » 1 août 1760. Fol. 26. « Provisions de Me Jean-Baptiste Biart, en l'office de conseiller du Roy, élu en l'élection d'Amiens.» Paris, 9 décembre 1760. — Fol. 26 v°. « Provisions de Pierre-Nicolas Nollent, dans l'office de huissier aux tailles. » Paris. 17 février 1762. — Fol. 27. « Provisions de M. Camus dans la charge de receveur ancien des tailles. » Paris, 4 février 1762. — Fol. 28. « Provisions du sieur Michel Merlet, en l'office de huissier aux tailles. » Paris, 9 juin 1762. — Fol. 29. « Provisions du sieur Charles-François Dubois, dans la charge d'archer garde de la connétablie. » Fontainebleau, 21 octobre 1745.— Fol. 29 v°. « Bail général au profit de M. Jean-Jacques Prévôt. » Versailles, 6 juillet 1762. — Fol. 34. « Provisions de garde de la porte du Roy, au profit du sieur Francois-Joseph de Moyencourt de la Horbe. » Versailles, 20 septembre 1762. — Fol. 34 v°. « Provisions de l'office de sergent des tailles, au profit de François-Adrien Saineville. » Paris, 5 octobre 1762. — Fol. 38. « Provisions de M. Gontier, en la charge du procureur du Roy en l'élection d'Amiens. » Paris, 30 décembre 1762. — Fol. 39. « Provisions de l'office de conseiller procureur du Roy en l'élection d'Amiens, au profit de M. Auguste-Dieudonné Fontaine. » Paris, 23 mai 1764.— Fol. 39 v°. « Provisions au profit du sieur Dumarcq, de capitaine d'une compagnie de Cayeux. » Versailles, 26 avril 1758. — Fol. 40. « Provisions de l'office de secrétaire du Roy, maison, couronne de France, au profit du sieur Houzé. » Paris, 23 mai 1764. — Fol. 40 v°. « Provisions du sieur Godde, secrétaire du Roy. » Versailles, 3 mars 1760. — Fol. 42 v°. « Lettres de provision à Jean-François-Nicolas Bernard, de procureur postulant au bailliage, siège présidial, bureau des finances, élection et grenier à sel d'Amiens. » Versailles, 31 décembre 1764. — Fol. 43. « Provisions de l'office de huissier aux tailles, au profit d'Antoine Guillemain. » Paris, 16 janvier 1765. — Fol. 43 v°. « Provisions de procureur postulant en l'élection et grenier à sel d'Amiens, au profit de Me Jean Vasseur. » Paris, 28 août 1765. — Fol. 44. « Petits octroys de la ville d'Amiens. » — Fol. 45. « Provision de la charge de garde du Roy de la porte de l'hôtel, en faveur du sieur Beaurain de Coquemont. » Versailles. 4 février 1766. — Fol. 45. « Provisions, id., en faveur du sieur Jean-Baptiste-François Beaurain. » Versailles, 4 février 1766. — Fol. 45 v°. « Provisions de Jean-Charles Routier, en l'office de sergent des tailles de l'élection d'Amiens. » Paris, 18 février 1767. — Fol. 46. « Avis du conseil d'État du Roy... portant règlement sur la perception des droits municipaux. » Versailles, 17 avril 1761. — Fol. 47 v°. « Arrêt du conseil d'État du Roy, en forme de résultat au Roy, portant bail et adjudication à François Hacquin, pour dix années, à compter du 1er janvier 1768, des octrois municipaux et sommes fixes relatives auxdits octrois. » 30 juillet 1765. — Fol. 49. « Arrêt du conseil d'État du Roy, qui ordonne que le sieur François Tessier, auquel Sa Majesté a confié la régie, perception et recouvrement des droits réunis au domaine, par arrêt du Conseil du 18 mai dernier, sera mis en possession desdits droits, à compter du 1er octobre prochain. » 9 juin 1767. — Fol. 54. « Arrest du conseil d'État du Roy, pour la prise de possession du bail des fermes générales unies sous le nom de Jullien Alaterre », etc. 24 novembre 1767. — Fol. 59 v°. « Provisions de M. Étienne-François-Nicolas Baillet, dans l'office de conseiller du Roy élu en l'élection d'Amiens. » Fontainebleau, 6 octobre 1768. — Fol. 60. « Provisions de M. Alexandre Fauchon, procureur du Roi en l'élection.» Paris, 18 novembre 1768. — Fol. 62. « Adjudication de l'office d'aulneur, visiteur, marqueur et controlleur des serges, dans l'étendue de la prévôté de Beauvoisis et Grandvillers au profit du sieur Charles Coquerel. » 22-23 mars 1769. — Fol. 64 bis. « Provisions de l'office de lieutenant de l'amirauté de Saint-Vallery, au profit du sieur Robert-Vallery-Alexandre Blondin. » Versailles, 21 décembre 1768. — Fol. 65. « Provisions de M. Pierre-François Bettefort, en l'office de procureur en l'élection et grenier à sel d'Amiens. » Versailles, 31 décembre 1769. — Fol. 66. « Provisions de M. François Derveloy, de l'office de lieutenant en l'élection. » Paris, 28 juin 1770. — Fol. 66 v°. « Provisions de huissier-commissaire des tailles, au profit de Charles-Pierre

Lefebvre. » Paris, 16 juillet 1770. — Fol. 67. « Lettres de vétérance, pour le sieur de Vallois de Campsart, garde de la porte du Roy. » Versailles, 16 juin 1764. — Fol. 67. « Lettres de lieutenant honoraire en l'élection d'Amiens, pour M. Derveloy.» Versailles, 13 juillet 1770. — Fol. 67 v°. « Provisions de l'office de procureur postulant en l'élection d'Amiens, au profit de M. Joseph Lefebvre. » Paris, 19 novembre 1770. — Fol. 69 v°. « Commission de subdélégué général de Picardie, en faveur du sieur Dargnies Desbon (François). » Fontainebleau, 11 octobre 1771. — Fol. 71 v°. « Provisions au profit du sieur de la Porte, de l'office de conseiller-contrôleur ordinaire des guerres. » Paris, 27 mai 1772. — Fol. 72. « Extrait du registre du conseil d'État du Roy. Perception du don gratuit sur les bierres. » Versailles, 13 septembre 1772. — Fol. 72 v°. « Extrait des registres du conseil d'État. Restriction de l'octroi de 6 l. par barrique d'eau-de-vie », etc. Versailles, 18 janvier 1774. — Fol. 73 v°. « Brevet de maître de la poste d'Amiens, en faveur de Joseph Boullenois. » 31 mars 1774. — Fol. 73 v°. « Provisions de M. Cannet-Dauville pour l'office de receveur des tailles. » Versailles, 29 juin 1774. — Fol. 74. « Arrest du conseil d'État du Roy, pour la prise de possession du bail des fermes générales, sous le nom de Laurent David. » 6 avril 1774. — Fol. 75. « Lettres de vétérance d'avocat du Roy au bureau des finances, au profit de M. Caudel de Zaleux. » Marly, 28 juin 1770. — Fol. 75. « Lettres patentes du Roy, pour la prise de possession de J.-B. Fouache, de la régie des droits sur les cuirs et autres droits pour 9 années », etc. Compiègne, 6 août 1774. — Fol. 78 v°. «Provisions de M. Jean-Louis-François Boutillier, en l'office d'élu en l'élection d'Amiens. » Paris, 17 août 1775. — Fol. 79. « Provision de M. Alexandre-Guillaume-Achille Mitiffeu en l'office de conseiller du Roy, élu en l'élection d'Amiens. » Paris, 30 août 1775. — Fol. 79 v°. « Lettres de conseiller honoraire en l'élection d'Amiens, en faveur de Me Grébert de Fontenelle.» Versailles, 30 août 1775, — etc.

C. 1718. (Registre.) — Petit in-folio, [illegible] feuillets, papier.

1777-1789(1). — Registre aux Chartes. — Fol. 3. « Provisions de l'office de greffier en chef de l'élection d'Amiens, au profit de M. Jacques-François Feret. » Paris, 11 juin 1777. — Fol. 4. « Provisions de M. Louis-Charles-Marie Palyart, conseiller en l'élection d'Amiens. » Paris, 24 mars 1779. — Fol. 5 v°. « Lettres de conseiller honoraire, en faveur de M. Lemarchant. » Versailles, 16 juin 1779. — Fol. 6. « Lettres de vétérance de greffier en l'élection d'Amiens. » Jean Lecomte. Versailles, 22 septembre 1779. — Fol. 6 v°. « Provisions de l'office de controlleur au grenier à sel de Grandviller. » Augustin-Pierre-Nicolas Beaurain. » Versailles, 20 novembre 1752. — Fol. 7 v°. « Provisions de Me Leriche, procureur en l'élection et grenier à sel d'Amiens. » Paris, 3 mai 1780. — Fol. 9. « Lettres d'honneur de conseiller élu à Abbeville. » Jean-François Gaffé. Versailles, 11 juin 1778. — Fol. 10. « Provisions de secrétaire du Roi en la chancellerie près la cour des aides de Bordeaux. » Claude Griffon d'Offoy, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Flandres. Paris, 29 janvier 1777. — Fol. 11. « Provisions de M. Cotinet, procureur en l'élection et grenier à sel d'Amiens. » Paris, 3 octobre 1781. — Fol. 11 v°. « Président au grenier à sel de Grandvilliers.» Charles-Gabriel Lemaire. Paris, 13 février 1777. — Fol. 12 v°. « Régie générale des aides et droits réunis. Abonnement des droits sur les bois, le poisson de mer et les bestiaux. » 15 avril 1781. — Fol. 16 v° « Provisions de Me Fabre, procureur en l'élection. » Paris, 17 avril 1782. — Fol. 17 v°. « Lettres de provision à Henri-Alexandre Gossellin de l'office de receveur particulier des finances de l'élection d'Amiens, pour l'exercice pair. » Versailles, 3 mars 1784. — Fol. 19. « Extrait des registres du conseil d'État. Confirmation dans les droits de la noblesse en faveur de M. Lecanu, seigneur de Bray-lès-Mareuil, près d'Abbeville, élection d'Amiens. » Versailles, 25 novembre 1783. — Fol. 20 v°. « Garde de la compagnie de la connétablie, camps et armées du Roy. » Antoine Mesnart. Paris, 13 août 1775. — Fol. 22. « Lettres patentes qui autorisent la chambre du commerce de Picardie à faire un emprunt de 934.000 l., pour le rétablissement du port de Saint-Valery, et à lever un octroy à cet effet. » Versailles, 28 novembre 1782. — Fol. 22. « Tarif dudit octroi. — Fol. 23. « Lettres patentes concernant les travaux à faire au port de Saint-Valery, et les fonds à employer auxdits travaux. » Versailles, 11 juin 1784. — Fol. 24 v°. « Lettres de provision à Louis-François Maillart, de l'office de président en l'élection d'Amiens. » Paris, 6 avril 1785. — Fol. 27. « Quarante-six brevets de récompenses militaires, en faveur d'invalides de la marine, dans l'amirauté de Saint-Vallery-sur-Somme. — Fol. 31. « Abonnement des droits sur les bois, le poisson de mer et les bestiaux dans le bourg d'Oisemont. » 16 novembre 1786. — Fol. 33 v°. Lettres de provision à Germain-Louis Chambosse de Saint-Fal, de l'office de receveur particulier des finances de l'élection d'Amiens, pour l'exercice impair. » Paris,

(1) Dates d'enregistrement.

26 mai 1788. — Fol. 35. « Lettres de noblesse en faveur des sieurs Romain de Pétigni de Saint-Romain, et Jean-Charles-Poumé de Pétigny. » Versailles, novembre 1781. — Fol. 37. « Abonnement des droits sur les bois, le poisson de mer et les bestiaux perceptibles dans le bourg d'Airaines. » 22 novembre 1786, — etc.

C. 1719. (Registre.) — In-fol. 130 feuillets, papier.

1731-1790 (1). — Registre aux Édits. — Fol. 1. « Arrest de la cour des Aydes, concernant les receveurs des tailles et les huissiers et sergents employez au recouvrement des tailles. » Paris, 28 février 1731. — Fol. 2 v°. « Arrest de la cour des Aydes, concernant les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des commis des fermes. » Paris, 16 juillet 1724 et 18 mai 1729. — Fol. 3. « Lettres patentes... portant règlement pour la perception des droits d'anciens et nouveaux cinq sols », etc. Paris, 13 septembre 1717. — Fol. 5. « Extrait des registres du conseil d'État. » Arrêt relatif aux anciens et nouveaux cinq sols. Versailles, 24 novembre 1722. — Fol. 6. « Ordonnance de Louis XV, roy de France et de Navarre, pour fixer la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges ou les conditions des donnations. » Versailles, février 1731. — Fol. 10 v°. « Arrest du conseil d'État du Roy, et lettres patentes sur iceluy, données à Versailles, le 27 mai 1731... qui... permettent la décharge des vins dans les ports de Choisy », etc. Versailles, 27 mars 1731. — Fol. 13. « Arrest de la cour des Aydes, qui fixe les droits qui seront payez dans les élections, pour l'enregistrement des provisions des commenceaux de la maison du Roy et des maisons royales. » Paris, 21 août 1731. — Fol. 13 v°. « Lettres patentes sur arrest, qui permet aux fermiers et sous-fermiers des droits des fermes du Roy, de se servir de tels huissiers ou sergents royaux que bon leur semblera. » Versailles, 4 décembre 1731. — Fol. 15. « Déclaration du Roy pour la continuation du droit annuel accordée aux officiers de judicature, police et finance, pendant 9 années, » etc. Fontainebleau, 22 juillet 1731. — Fol. 16. « Déclaration du Roy concernant les inscriptions de faux. » Versailles, 25 mars 1732. — Fol. 17. « Arrest de la cour des Aydes, portant règlement pour les mesures des collecteurs de l'impôt », etc. Paris, 24 mai 1732. — Fol. 18. « Déclaration du Roy qui proroge dans six années... la levée de différents droits », etc. Versailles, 3 août 1732. — Fol. 19. « Arrest du conseil d'État du Roy concernant le paiement des salaires des tesmoins. » Versailles, 12 août 1732. — Fol. 19 v°. « Déclaration du Roy qui ordonne que les affirmations des procez-verbaux des emplois de toutes les fermes pouront être par eux valablement faites devant les juges des lieux les plus prochains sièges, soit royaux ou de seigneuriaux. » Fontainebleau, 23 septembre 1732. — Fol. 20 v°. « Déclaration du Roy concernant les caffez provenans des plantations et cultures de l'isle françoise de la Martinique. » Fontainebleau, 27 septembre 1732. — Fol. 21 v°. « Lettres patentes sur arrest, quy ordonne que les affirmations des procez-verbaux des commis des fermes seront valables », etc. Marly, 24 février 1733. — Fol. 22. « Édit du Roy portant suppression de la charge de capitaine du vol pour pié de la chambre du Roy. » Versailles, novembre 1733. — Fol. 22 v°. « Lettres patentes sur arrest, qui dispensent les commis de Nicolas Desbores de prêter nouveau serment, pendant son bail. » Compiègne, 11 août 1733. — Fol. 23 v°. « Edit du Roy portant création de rentes viagères en forme de tontine. » Fontainebleau, novembre 1733. — Fol. 25. « Lettres patentes sur arrest, qui ordonnent la manière et la forme dans lesquels les commis des fermes du Roy pourront faire les visitres dans les abbays et autres couvens de filles. » 19 octobre 1734. — Fol. 25 v°. « Arrest de la cour des Aydes portant règlement pour les officiers des élections et grenier à sel. » Paris, 23 décembre 1734. — Fol. 26 v°. « Arrest de la cour des Aydes, portant deffences aux officiers de l'élection d'ordonner l'enregistrement en leurs greffes des titres des nobles. » Paris, 16 juillet 1734. — Fol. 26 v°. « Édit du Roy portant création de rentes viagères en forme de tontine. » Versailles, août 1734. — Fol. 28 v°. « Arrest du conseil d'État du Roy quy ordonne que toutes personnes, sans distinction, quy brasseront ou feront brasser des cidres et poirés dans les villes, bourgs et lieux de la généralité d'Amiens, où la subvention et les droits d'inspecteur ont cours, seront tenus avant le brassage, d'en faire déclaration », etc. Versailles, 26 avril 1785. — Fol. 29. « Arrest de la cour des Aydes, qui deffend aux officiers de l'élection de Montdidier et à tous autres, d'obliger le fermier de prendre la voye extraordinaire », etc. Paris, 13 mai 1735. — Fol. 29 v°. « Édit du Roy portant création de 600.000 l. de rentes sur la ferme générale des postes. » Versailles, novembre 1735. — Fol. 30 v°. « Déclaration du Roy qui attribue au président de chaque élection au grenier à sel, le pouvoir de faire seul les fonctions de lieutenant criminel. » Versailles, 11 janvier 1736. — Fol. 31. « Édit du Roy con-

(1) Dates d'enregistrement.

cernant les testamens. » Versailles, août 1735. — Fol. 34 v°. « Déclaration du Roy concernant les privilèges des secrétaires du Roy. » Versailles, 11 mars 1736. — Fol. 35. « Arrêt portant règlement sur le fait des aides. » Cour des Aides. Paris, 30 juillet 1736. — Fol. 35 v°. « Déclaration du Roy concernant les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des commis et employés des fermes. » Versailles, 8 septembre 1736. — Fol. 36. « Déclaration du Roy en faveur des receveurs généraux des finances. » Versailles, 4 juin 1737. — Fol. 36 v°. « Édit du Roy portant suppression de partie des charges de la grande vénerie du Roy. » Versailles, décembre 1737. — Fol. 37 v°. « Lettres patentes sur arrêt, qui permet aux commis et emploiés des fermes de Loraine et de Bar, de poursuivre les contrebandiers.... sur les terres de l'obéissance de Sa Majesté. » Versailles, 4 février 1738. — Fol. 38. « Déclaration du Roy qui ordonne la continuation de la perception des droits y énoncés. » Versailles, 7 janvier 1738. — Fol. 38 v°. « Déclaration du Roy en faveur des trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres. » Versailles, 18 mars 1738. — Fol. 39 v°. « Édit du Roy portant création de 100.000 l. de rentes sur la ferme générale des postes. » Compiègne, juillet 1738. — Fol. 40 v°. « Arrest de la cour des Aydes qui ordonne que, conformément à l'ordonnance des aydes, les curés seront tenus de paier les droits de gros et augmentations des vins qu'il vendront », etc. Paris, 2 septembre 1739.— Fol. 41. Arrêt du conseil d'État relatif au droit de gros sur les vins. Versailles, 13 mai 1738. — Fol. 41 v°. « Lettres patentes sur arrest concernant les acquits à caution expédié pour la régie des droits sur les huilles. » Versailles, 1er avril 1738. — Fol. 42. « Édit du Roy portant établissement d'une nouvelle lotterie royale, pour procurer l'extinction de partie des capitaux de rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris. » Versailles, août 1739. — Fol. 43. « Arrest du conseil d'État du Roy..... et lettres patentes sur iceluy..... qui confisquent plusieurs pièces d'eau-de-vie saisies sur Anthoine Lemaire, marchand à Amiens, et sur la veuve Thiéry », etc. Versailles, 11 août 1739. — Fol. 45 v°. « Ordonnance de Louis XV, roy de France et de Navarre, concernant les évocations et les règlemens de juges. » Versailles, août 1737. — Fol. 49 v°. « Ordonnance de Louis XV, roi de France et de Navarre, concernant le faux principal, le faux incident, et la reconnoissance des écritures et signatures en matière criminelle. » Versailles, juillet 1737. — Fol. 54 v°. « Arrest de la cour des Aydes concernant les allimens des prisonniers détenus pour dettes civilles. » Paris, 7 octobre 1740. — Fol. 55. « Déclaration du Roy, pour la continuation du droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finances, pendant neuf années », etc. Versailles, 19 juin 1740. — Fol. 56. « Arrest du conseil d'État du Roy et lettres patentes sur iceluy.... qui contiennent différentes dispositions au sujet des déclarations, soumissions et cautionnemens, pour assurer le payement des droits de subvention sur les vins et autres boissons », etc. Versailles, 13 septembre 1740. — Fol. 58. Arrêt du conseil d'État relatif aux droits sur les eaux-de-vie. Versailles, 19 mai 1733. — Fol. 62. « Rapel de 3 ans de galères, pour Jean Cauet. » Versailles, 22 juillet 1741. — Fol. 62. « Lettres patentes..... portant privilèges des exemptions accordés aux officiers des monnoyes. » Paris, janvier 1719. — Fol. 63. « Édit du Roy portant suppression du dixième étably par la déclaration du 29 août 1741 », etc. Marly, mai 1749. — Fol. 67. « Arrêt de la cour des Aydes portant règlement pour le partage des droits d'installation des officiers dans les sièges des élections et greniers à sel, traites foraines et autres sièges du ressort de ladite cour. » Paris, 16 février 1750. — Fol. 67 v°. « Déclaration du Roy qui prescrit les formalités pour la vériffication des échantillons. », etc. Versailles, 21 décembre 1751. — Fol. 68. « Édit du Roy portant création d'une noblesse militaire. » Fontainebleau, novembre 1750. — Fol. 70 v°. « Déclaration du Roy », en interprétation de l'édit précédent. Versailles, 22 janvier 1752. — Fol. 73. « Lettres patentes du Roy, pour accorder en première instance aux élections et par appel à la cour des Aydes, la connoissance des contestations relatives à la perception des droits réservés, à la charge de les juger sommairement et sans frais. » Versailles, 9 mars 1777. — Fol. 73 v°. « Déclaration du Roy concernant la perception des droits réservés. » Versailles, 22 août 1777. — Fol. 76 v°. « Déclaration du Roy concernant la perception des droits d'inspecteurs aux boucheries », etc. Versailles, 15 février 1780. — Fol. 79. « Édit du Roi portant établissement d'un troisième vingtième sur tous les objets assujettis aux deux premiers vingtièmes », etc. Versailles, juillet 1782. — Fol. 79 v°. « Extrait des registres de la cour des Aides », relativement à l'interdiction par le bureau des finances d'Orléans, de plusieurs officiers au grenier à sel de Clamecy, pour s'être immiscés aux fonctions de leurs charges, avant de s'être fait recevoir et d'avoir prêté le serment requis. 9 août 1782. — Fol. 81. « Arrêt de la cour des Aides concernant les actes et exploits faits à la requête du substitut du procureur général du Roi. » Paris, 6 septembre 1782. — Fol. 82. « Arrêt de la cour des

Aides qui défend aux gardes et emploiés des fermes, de se servir de fusils à deux coups, sous peine de punition corporelle. » Paris, 21 janvier 1783. — Fol. 82 v°. « Lettres patentes du Roy sur arrest, portant que les préposés aux quêtes pour la rédemption des captifs ne jouiront de l'exemption d'aucunes charges publiques.» La Muette, 28 septembre 1782. — Fol. 82 v°. « Arrêt de la cour des Aides concernant les aréomètres ou pèse-liqueurs. » Paris, 28 mars 1783. — Fol. 83 v°. « Arrêt de règlement de la cour des Aides, qui ordonne qu'à l'avenir les officiers des sièges de son ressort seront tenus de motiver leurs jugements et sentences.» Paris, 29 août 1783. — Fol. 83 v°. « Arrêt de règlement de la cour des Aides, concernant les conclusions des gens du Roi », etc. 22 août 1783. — Fol. 84. « Lettres patentes du Roi qui autorisent les chefs de garnison des différentes généralités du ressort de la cour des Aides de Paris, à vendre les fruits et effets saisis sur les contribuables, à défaut de paiement de leurs impositions. » Versailles, 10 juin 1784.— Fol. 84 v°. «Déclaration du Roi qui exclut de la concurrence dans les faillites les sujets du canton de Schaffhouse, ainsi que tous ceux de tous les états du corps helvétique, où la prélation est exercée contre les Français. » Versailles, 20 juin 1784. — Fol. 85 v°. « Arrêt du conseil d'État du Roi..... portant exemption des droits sur les eaux-de-vie qui sortiront du royaume », etc. Versailles, 21 juillet 1784. — Fol. 86 v°. « Arrêt du conseil d'État du Roi..... et lettres patentes sur icelui..... qui permettent la sortie des cuirs et peaux », etc. Versailles, 6 octobre 1784. — Fol. 87. « Lettres patentes du Roi... concernant la validité des procès-verbaux rédigés sur des saisies faites par ceux des employés de la ferme générale qui ne savent ni lire, ni écrire. » Versailles, 21 novembre 1784.— Fol. 88 v°. « Arrêt de la cour des Aides concernant les formalités à remplir lors des saisies faites chez les redevables des droits du Roi. » 1er mars 1785. — Fol. 89. « Arrêt du conseil d'État du Roy..... qui approuve et confirme l'adjudication des ouvrages à faire pour reconstruire la porte d'entrée du bureau des finances d'Amiens.» 13 novembre 1784. — Fol. 89 v°. « Lettres patentes du Roi concernant les privilèges des commissaires des guerres. » Versailles, 18 février 1785. — Fol. 90. « Lettres patentes du Roy concernant les taxes d'office des officiers des maîtrises des eaux et forêts. » Versailles, 6 août 1785. — Fol. 92. « Arrêt de la cour des Aides concernant la compétence des élections, pour juger des actions en remboursement des impositions. » 16 décembre 1785. — Fol. 92 v°. « Édit du Roi portant création des offices de directeur général des haras, des postes aux chevaux », etc. Versailles, décembre 1785. — Fol. 93 v°. « Lettres patentes du Roi, pour favoriser dans le royaume l'établissement des fabricants étrangers. » Versailles, 19 janvier 1786. — Fol. 94. « Déclaration du Roi pour faire jouir des privilèges de commensaux, les officiers de M. le duc d'Orléans. » Versailles, 12 février 1786.— Fol. 94 v°. « Arrest de règlement de la cour des Aides, concernant le droit de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent. » 19 mai 1786. — Fol. 95. « Déclaration du Roi concernant les privilèges et exemptions, tant des officiers et bas officiers invalides et soldats aussi invalides », etc. Versailles, 11 septembre 1786. — Fol. 96. « Arrêt de la cour des Aides portant règlement sur l'enregistrement des titres des privilégiés, aux élections. » 20 décembre 1786.—Fol. 97. « Lettres patentes du Roi, portant abolition du droit d'aubaine, en faveur des sujets du roi d'Angleterre.» Versailles, 18 janvier 1787. — Fol. 97 v°. « Arrêt du conseil d'État du Roi.... qui augmente les déductions accordées aux propriétaires, vignerons et laboureurs, sur les boissons provenant de leurs récoltes. » 19 février 1787. — Fol. 98 v°. « Lettres patentes du Roi en forme de déclaration, pour proroger pendant trois ans... la levée et perception des droits et impositions ou sommes fixes connues sous la dénomination d'octrois appartenant au Roi. » Versailles, 19 mars 1787. — Fol. 99 v°. « Édit du Roi portant création d'assemblées provinciales. » Versailles, juin 1787. — Fol. 100. « Déclaration du Roi, pour la conversion de la corvée en une prestation en argent. » Versailles, 27 juin 1787.—Fol. 101. « Édit du Roi portant suppression des offices de directeur général des postes aux chevaux, relais et messageries, et d'intendant des postes aux chevaux, relais et messageries.» Versailles, août 1787.— Fol. 101 v°. « Lettres patentes du Roi, portant abolition du droit d'aubaine, en faveur des sujets de l'impératrice de toutes les Russies.» Versailles, 8 décembre 1787. — Fol. 102. « Lettres patentes du Roi concernant les taxes d'offices des salpêtriers.» Versailles, 14 décembre 1787. — Fol. 103. « Édit du Roi portant suppression des tribunaux d'exception. » Versailles, mai 1788. — Fol. 104. « Déclaration du Roi qui ordonne que l'assemblée des États Généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789 », etc. Versailles, 23 septembre 1788. — Fol. 105. « Déclaration du Roi concernant les formes de la répartition et levée des tailles », etc. Versailles, 28 octobre 1788. — Fol. 107. Arrêt de la cour des Aides sur la compétence des officiers des élections de la généralité de Tours. 20 février 1789. — Fol. 108. « Arrêt de

la cour des Aydes, qui règle la manière dont les officiers des élections doivent départir entre eux les chevauchées », etc. 8 juillet 1789. — Fol. 109 v°. « Lettres patentes du Roi portant suppression des commissions de Saumur et de Reims. » Versailles, 30 septembre 1789. — Fol. 110. « Lettres patentes du Roi concernant la perception des impôts et les prix du sel. » Paris, 18 octobre 1789. — Fol. 112. « Lettres patentes du Roi concernant le recouvrement des impositions de l'année 1789 et années antérieures », etc. Paris, 18 octobre 1789. — Fol. 112 v°. « Proclamation du Roi, pour la confection des rôles de suplément sur les ci-devant privilégiés », etc. Paris, 14 octobre 1789. — Fol. 114 v°. « Proclamation du Roi pour la répartition des impositions ordinaires », etc. Paris, 16 octobre 1789. — Fol. 116 v°. « Lettres patentes du Roi, qui ordonne l'abolition des droits de francs fiefs », etc. Paris, octobre 1789. — Fol. 117. Lettres patentes sur la participation des Suisses au concours dans les faillites. Versailles, 4 octobre 1789. — Fol. 117 v°. « Lettres patentes du Roy en forme d'édit, portant sanction du décret de l'assemblée nationale, sur la réformation de quelques points de jurisprudence criminelle. » Paris, octobre 1789. — Fol. 119 v°. « Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'assemblée nationale, portant envoi aux tribunaux, municipalités et autres corps administratifs, des décrets de l'assemblée nationale qui ont été acceptés et sanctionnés par le Roi. » 3 novembre 1789. — Fol. 127. « Lettres patentes du Roi, sur un décret de l'assemblée nationale concernant la nomination des suppléants. » 5 novembre 1789. — Fol. 127 v°. « Lettres patentes du Roi concernant la déclaration des biens ecclésiastiques dans les deux mois. » 18 novembre 1789. — Fol. 128. « Lettres patentes du Roi concernant la confiscation des grains et farines saisies en contravention. » 27 novembre 1789. — Fol. 128. « Lettres patentes du Roi relatives à la conservation des biens ecclésiastiques et celles des archives et bibliothèques des monastères et chapitres. » 27 novembre 1789. — Fol. 128 v°. « Lettres patentes du Roi, qui prohibent la disposition de tous bénéfices, à l'exception des cures. » 27 novembre 1789. — Fol. 129. Lettres patentes sur l'imposition des privilégiés. 29 novembre 1789. — Fol. 129 v°. « Lettres patentes du Roi portant qu'il ne sera plus expédié de provisions d'offices de judicature », etc. 29 novembre 1789. — Fol. 130. « Lettres patentes du Roi portant qu'il ne sera plus permis aux agents de l'administration... de rien recevoir à titre d'étrennes, gratifications, vin de ville, ou sous quelque autre dénomination. » 29 novembre 1789. — Fol. 130. « Lettres patentes du Roi concernant les municipalités. » 3 décembre 1789. — Fol. 130 v°. Lettres patentes pour l'admission des non catholiques à tous les emplois. Paris, décembre 1789. — Fol. 131. Lettres patentes sur les formes et modes de répartition à l'égard des taillables de la province de Champagne. 19 décembre 1789. — Fol. 131. « Lettres patentes du Roi sur un décret de l'assemblée nationale pour la constitution des municipalités. » Paris, décembre 1789, — etc.

C. 1720. (Registre.) — 223 feuillets, papier.

1569-1664. — Registre de l'élection. — Fol. 1. « Premier chapitre contenant les délibérations prinses pour les affaires concernantes le particulier d'icelle élection. » Députation à Paris, pour empêcher l'établissement d'une élection en chef à Corbie. 9 décembre 1626. — Fol. 20. « Autre chappitre contenant les distributions des commissions extraordinaires. » — Fol. 40. « Autre chappitre contenant un recueil des édicts, arrests et règlemens nouvellement intervenuz, confirmatifs de la justice civille et criminelle de l'eslection d'Amyens. » — Fol. 40. « Extraict des registres du grand conseil du Roy, confirmatif de nostre justice criminelle. » Paris, 12 janvier 1627. — Fol. 40 v°. « Arrest de la cour des Aydes portant règlement entre les esleuz en chef et les esleuz particuliers de ce royaume. » 13 juin 1625. — Fol. 41 v°. « Édict du Roy portant confirmation de la primitive jurisdiction attribué aux esleuz sur le fait des aydes. » Plessis-lès-Tours, octobre 1569. — Fol. 43. « Arrest de la cour des Aides portant règlement entre les esleuz en chef et les esleuz particuliers de ce royaulme. » 19 avril 1625. — Fol. 45. Arrêt du conseil d'État relatif aux droits sur les cuirs, pied fourché, etc. Paris, 21 février 1636. — Fol. 47. « Extraict sommaire des éedicts de la création et institution de la jurisdiction des esleuz, depuis l'an 1500, jusqu'en 1634. » — Fol. 51 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat, pour nostre droict de bailler les fermes de la bûche, du bestail et huictième des bières. » Caen, 20 février 1640. — Fol. 56. « Extraict des registres du conseil d'Estat. » Arrêt « sur la plainte faicte au Roy, en son conseil, par le seigneur comte de Morette, ambassadeur de Son Altesse de Savoye près de Sa Majesté, que le XXIIII[e] jour d'aoust dernier, le nommé Jacques Scellier, procureur alternatif de sadicte Majesté en l'eslection d'Amyens, luy auroit faict emprunter son carrosse, et, par surprise s'en seroit servy pour faire prendre et emmener ès prisons de la ville de Paris, M[e] François Moreau, président en ladicte eslection, quy est une action que Son Éminence

a jugé mériter chastiment, pour l'avoir faict au desceu dudit sieur ambassadeur, et en la ville d'Amiens, où estoit lors sadicte Majesté, sans en parler à ceux de son conseil quy avoient lors l'honneur d'estre auprès d'elle, requérant ledit sieur ambassadeur qu'il pleust à sadicte Majesté mettre ledit Moreau en toute liberté, et que, pour avoir par ledit Scellier abusé de son carosse, il soit puny selon ses démérites, le Roy, en son conseil, a ordonné et ordonne que ledit Scellier sera pris et appréhendé au corps, et mené en la conciergerie du Palais, à Paris », etc. Paris, 5 septembre 1640. — Fol. 58 . « Arrest de la cour des Aydes, pour la confirmation de la justice des fermes de la bûche », etc. 4 février 1641. — Fol. 58 v°. « Arrest de la cour des Aides contre le lieutenant général du Chasteau-Gontier. » 7 juillet 1643.

Fol. 60. « Autre chapitre contenant un recœuil des édicts, arrests et réglemens concernant la perception des droictz attribuez aux officiers des eslections. » — Fol. 60. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Pour noz droictz de bordereau. » Paris, 19 décembre 1613. — Fol. 62. « Arrest notable donné par MM. de la cour des Aydes au profit des controoleurs des aydes et tailles, pour le droit de bordereau appartenant ausdits controoleurs. » 7 avril 1618. — Fol. 64 v°. « Arrest du Conseil pour nos cinq droicts de vérification et signatures de rooles. » Paris, 20 févier 1617. — Fol. 65 v°. « Arrest du Conseil, pour le restablissement de noz dix livres de taxations, pour la creue des pontz et chaussées. » Paris, 7 décembre 1624. — Fol. 67 v°. « Arrest du conseil d'État, au proffit des esleuz de ce royaume, par lequel ils sont déclarez exempts de tous emprunts, subventions, impositions », etc. Paris, 29 août 1637.— Fol. 70 v°. « Déclaration du Roy..... pour la dispense du droict annuel en 1639, et faculté d'y entrer pour les suivantes. »

Fol. 80. « Autre chapitre contenant un recœuil des éedits, arrests et règlemens concernans les franchises, immunitez et séances attribuez aux officiers des eslections. » — Fol. 80. « Arrest du Parlement, pour les esleus de Montdidier. » 15 juillet 1606. — Fol. 83 v°. « Arrest du Conseil contre les advocats du parlement de Bordeaux. » Paris, 22 décembre 1726.— Fol. 84 v°. « Arrest du grand conseil, de préséance pour les esleuz, contre les advocatz des bailliages et sièges présidiaux de ce royaulme. » Paris, 9 avril 1619. — Fol 87 v°. « Arrest de règlement du grand conseil.... pour les officiers des gabelles. » Paris, 31 mars 1636. — Fol. 89 v°. « Arrest du grand conseil du Roy, sur la préséance donnée entre les officiers du grenier à sel et les officiers commensaux de la maison du Roy. » Poitiers, 26 octobre 1628. — Fol. 91. « Arrests de nosseigneurs du privé conseil du Roy et grand conseil, portants règlement des rangs et scéances des officiers des eslections et greniers à sel », etc. Paris, 29 mai 1626. — Fol. 92. Arrêt de préséanse du grand conseil. Paris, 1er septembre 1626. — Fol. 93. « Arrest du conseil d'Estat du Roy portant règlement de la jurisdiction des esleus et officiers des eslections de ce royaume », etc. Paris, 19 février 1633.— Fol 98. « Arrest du grand conseil du Roy, portant règlement des rangs et préséances pour les officiers des eslections, contre les officiers de la prévosté des lieux. » Paris, 23 février 1634.

Fol. 100. « Autre chapitre contenant plusieurs règlemens, tant contradictoirement renduz entre les président, lieutenant et esleuz de ce royaulme, que accordez par et du consentement des officiers de l'eslection d'Amyens, touchant l'exercice et function de leurs charges et perception des esmoluments d'icelles. » — Fol. 100 v°. « Arrest de la cour des Aydes portant réunion de l'office de controolleur triennal », etc. 29 mars 1623. — Fol. 101 v°. « Règlement faict et accordé par les officiers de l'eslection d'Amyens, pour l'expédition des affaires d'icelle eslection. » 30 mai 1631. — Fol. 103 v°. Liste des greffiers de l'élection d'Amiens, de 1624 à 1651.— Fol. 104 v°. « Extraict des registres de la cour des Aydes. Arrest contradictoirement rendu contre Me Jacques Sellyer, procureur alternatif en cette eslection, refusant de mettre en la bourse commune les deniers et faire les autres droicts et debvoirs accoustumez aux officiers d'icelle. » Paris, 10 juin 1639. — Fol. 110 v°. « Extrait des registres de la cour des Aydes. Contre les exécuteurs militaires. » Paris, 21 juillet 1648.— Fol. 111 v°. « Arrest de la cour des Aydes portant deffences aux receveurs des tailles de décerner aucunes contraintes contre les particuliers habitans des paroisses, pour raison de leurs taxes », etc. Paris 12 juin 1643.— Fol 112 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy portant renvoy en la cour des Aydes de tous procès, instances et différends concernant sa juridiction, nonobstant toutes les évocations et commissions expédiées au contraire. » Paris, 18 avril 1657.

Fol. 120. « Aultre chappitre contenant les distributions des affaires tant particulières d'icelle eslection que aultres, à poursuivre soubz le nom du procureur du Roy en icelle. » — Fol. 141. « Aultre chappitre concernant les règlemens intervenuz sur le faict des levées, assiette et département des deniers, recouvrement et recepte d'iceulx. » — Fol. 141. » Déclaration du Roy contenant règlement sur le faict des impositions et levées de

deniers sur ses subjetz. » St-Germain-en-Laye, 6 juillet 1631. — Fol. 145. « Arrest du conseil privé.... portant renvoy du procureur du Roy en l'eslection d'Amiens, en la fonction de sa charge », etc. Paris, 3 septembre 1649. — Fol. 162. « Autre chappitre contenant les règlemens intervenus sur le fait des aydes, perception et levée des deniers d'icelles. »

Fol. 182. « Continuation du chappitre contenant le recœuil des éedicts, arrests et règlemens concernans les franchises, immunités et séances attribués aux officiers des eslections. » — Fol. 182. « Arrest du grand conseil pour MM. du présidial d'Amyens, contre MM. les officiers de l'eslection dudit lieu. » Paris, 14 mai 1621. — Fol. 184. « Extraict des registres du conseil privé du Roy. Arrest deffinitif pour lesdits sieurs officiers de l'eslection d'Amyens, contre Adrien du Fresne advocat au Parlement, et prévost royal de Beauquesne, pour leur préséance. » Paris, 5 octobre 1638. — Fol. 190. « Arrest du conseil d'Estat donné au proffict des greniers à sel de ce royaulme, pour jouir des exemptions des tailles, aydes, emprunts », etc. Chaillot, 26 juin 1638.— Fol. 191 v°. « Arrest de la cour des Aides donné au proffit des officiers des gabelles, pour la décharge du logement des gens de guerre, contre les maire et eschevins de la ville d'Abbeville. » 1er mars 1641. — Fol. 194. « Arrest de la cour des Aydes.... portant exemption des logemens des gens de guerre et générallement de toutes contributions, en faveur des officiers des eslections de ce royaulme et leurs veufves. » 15 janvier 1644. — Fol. 203. « Arrest de la cour des Aydes.... portant règlement entre les receveurs des tailles et les sergens desdictes tailles. » 8 août 1637. — Fol. 206. « Édict du Roy sur le règlement général des tailles, à la descharge de ses sujets », etc. Paris, janvier 1634. — Fol. 221. « Arrest du conseil d'Estat pour le règlement des tailles. » Fontainebleau, 4 juillet 1664, — etc.

C. 1721. (Registre.) Petit in-fol. 80 feuillets, papier.

1631-1645.— Registre de l'élection.—Provisions des offices de contrôleurs du régalement des tailles dans les différentes paroisses de l'élection. 1631. — Fol. 60. « Commission pour Pierre Damerval, commis commissaire conservateur des tailles de la paroisse de St-Pierre de Gamaches. » Fontainebleau, 4 octobre 1645. — Fol. 63. Id. Jean de Laporte, pour Hangard. Paris, 31 octobre 1645. — Fol. 63 v°. Id. Nicolas de Quennehen, pour Huppy. Paris, 31 octobre 1645. — Fol. 64. Id. Étienne Boileau, pour Monchel et Ercourt. Paris, 31 octobre 1645. — Fol. 64 v°. Id. Louis Darcourt pour Behen. Paris, 31 octobre 1645. — Fol. 64. v°. Id. Michel Marchant, pour St-Aubin-Montenoy. Paris, 31 octobre 1645.— Fol. 65. Id. Cosme Clozier, pour Baudéduit. Paris, 31 octobre 1645. — etc.

C. 1722. (Registre.)— Petit in-fol. 314 feuillets, papier.

1647-1649. — Registre de l'extraordinaire. — Règlement des contributions relatives aux impositions et aux fermes des aides.

C. 1723. (Registre.) — Petit in-fol. 281 feuillets, papier.

1655-1657. — Registre de l'extraordinaire. — Id

C. 1724. (Registre.)— Petit in-fol. 178 feuillets, papier.

1658-1659. — Registre de l'extraordinaire. — Id.

C. 1725. (Registre.) — Petit in-fol. 288 feuillets, papier.

1665-1667. — Registre de l'extraordinaire. — Id.

C. 1726. (Registre.) — Petit in-fol. 285 feuillets, papier.

1667-1670. — Registre de l'extraordinaire. — Id.

C. 1727. (Registre.) — Petit in-fol. 178 feuillets, papier.

1674-1681. — Registre de l'extraordinaire. — Id.

C. 1728. (Registre.) — Petit in-fol. 122 feuillets, papier.

1681-1687. — Registre de l'extraordinaire. — Id.

C. 1729. (Registre.)— Petit in-fol. 36 feuillets, papier.

1687-1691. — Registre de l'extraordinaire. — Id.

C. 1730. (Registre.) — Petit in-4. 171 feuillets, papier.

1692-1739. — Registre de l'extraordinaire. — Id.

C. 1731. (Registre.) — In-fol. 136 feuillets, papier.

1627-1632. — Registre aux épices.

C. 1732. (Registre.) — In-fol. 131 feuillets, papier.

1632-1637. — Registre aux épices.

C. 1733. (Registre.) — In-fol. CXL.– 126 feuillets, papier.

1654-1661. — Registre aux épices.

C. 1734. (Registre.) — In-fol. 191 feuillets, papier.

1662-1685. — Registre aux épices.

C. 1735. (Registre.) — In-fol. 238 feuillets papier.

1685-1763. — Registre aux épices.

C. 1736. (Registre.) — In-fol. 391 pages, papier.

1762-1790. — Registre aux épices et délibérations. — P. 17. Élection de Charles Grébert de Fontenelle, élu en l'élection, comme député de l'élection dans les 14 notables, en conformité de l'art. 32 de l'édit de mai

1765. 8 juin 1765. — P. 17. Élection de Louis-Arsène Lemarchant, élu, en qualité de syndic, en remplacement de Jean-Firmin Turmine, démissionnaire. 4 juillet 1765. — P. 47. Copie d'une lettre de l'intendant de Picardie, relativement à la cession d'une partie du terrain du bâtiment de l'Élection, pour entrer dans le projet de reconstruction de la conciergerie du bailliage d'Amiens. Amiens, 9 août 1769. — P. 49. Délibération des officiers de l'élection, acceptant les propositions faites dans la lettre précédente. 1er septembre 1769. — P. 49. « Copie du contract de vente du 22 novembre 1769.» — P. 54. « Procès-verbal rédigé par les officiers de l'élection d'Amiens, conformément à l'édit du 23 mai 1771. » — P. 78. Élection de Charles Grébert de Fontenelle, en qualité de syndic, en remplacement de Louis-Arsène Lemerchier, démissionnaire. 20 février 1772. — P. 78. Procès-verbal d'installation de Nicolas Cannet Dauvillé, en la charge de conseiller receveur des tailles. 28 juillet 1774. — P. 85. Élection de François-Nicolas Baillet, syndic, en remplacement de Charles Grébert de Fontenelle, démissionnaire. 23 décembre 1774. — P. 85. Installation de Jean-Louis-François Bouteiller, en la charge d'élu, en remplacement de Charles Grébert de Fontenelle. 31 août 1775. — P. 86. Installation de Alexandre-Guillaume-Achille Mitiffeu, en la même qualité, en remplacement de Jean-Baptiste Biart. 5 octobre 1775.— P. 98. Élection de M. Baillet, en qualité de syndic. 18 décembre 1777. — P. 101. Installation de Charles-Marie Palyart, en qualité d'élu, en remplacement de Louis-Arsène Lemarchant. 10 juin 1779. — P. 105. Élection de Jean-Louis-François Boutillier, en qualité de syndic, en remplacement de Étienne-François-Nicolas Baillet, démissionnaire. 18 février 1781. — P. 105. « Copie des lettres patentes de la rente de 120 l. affecté sur les domaines. » Versailles, 11 août 1779. — P. 107. « Copie de la lettre écrite par M. l'Intendant à M. Derveloy », lui recommandant en faveur du sieur Cotinet, le rétablissement de l'office de procureur postulant en l'élection, vacant depuis 1741 par le décès de Jacques Piédecocq. 7 juillet 1781. — P. 107. Délibération concluant au rejet de ladite demande. 11 juillet 1781. — P. 108. Nomination de M. Boutillier en qualité de commissaire particulier pour les vacations extraordinaires et visites chez les orfèvres. 7 mai 1782. — P. 108. « Copie du mémoir de MM. les officiers de l'élection, en réponse à celui des administrateurs du domaine, envoyé au Conseil.» — P. 119. « Pour l'exemption du tirage de la milice pour les domestiques des officiers des élections. Extrait des décisions de M. l'Intendant, du 7 avril 1783. » — P. 119. « La compagnie assemblée pour délibérer sur les secours extraordinaires que les circonstances malheureuses de l'hiver et la longue durée des froids exigoient de tous les citoyens, et l'invitation faitte par M. l'évecque aux chefs des corps, d'engager les compagnies respectives à faire une aumône proportionné aux besoins, a arrêté qu'il seroit pris une somme de cent livres sur les deniers restans ez-mains de M. le sindic, et que M. Derveloy, lieutenant, priroit MM. les officiers honoraires et MM. les receveurs des tailles de contribuer à l'aumône de la compagnie ; ce qui ayant été exécuté sur-le-champ, l'aumône total s'est trouvé monter à 214 l., que M. Derveloy a porté à M. l'évêque, qui l'a chargé d'en témoigner sa satisfaction à la compagnie. » 19 février 1784. — P. 119. « Installation de M. Gosselin de Bénicourt, en qualité de conseiller receveur des tailles en l'élection, en remplacement de Nicolas-René Houzé, son beau-père. 18 mars 1784. -- P. 126. « Copie du mémoir de MM. les officiers de l'élection, à celui du procureur du Roi et du greffier, envoyé par M. le procureur général de la cour des Aides à Paris », relativement au rétablissement des sentences pour la décharge de la taille des mineurs, etc. 1785. — P. 132. Installation de Louis-François Maillart en la charge de président en l'élection, en remplacement de Antoine-Benoît Doderel. 27 mai 1785.— P. 132. Délibération des officiers de l'élection, sur l'enregistrement des sept lois publiées le 8 mai sur la cour des Aides, et sur la suppression des tribunaux d'exception. Arrêté « sur le 1er objet que l'arrêt d'enregistrement de la cour des Aydes des sept loix dont s'agit ne portant pas la clause ordinaire qu'elles seroient envoyées aux tribunaux de son ressort, et l'injonction aux procureurs du Roy de certifier de la publication dans le mois, elle doit surseoir ledit enregistrement jusqu'à ce que M. le procureur général Hocquard, à qui M. le procureur du Roi a écrit le 29, au sujet de ce silence, lui aura fait connoître ses intentions. Sur le 2e objet, qu'elle attendra le porteur des ordres de Sa Majesté, et que, voulant concilier jusqu'au dernier moment de son existence, la fidélité inviolable aux loix et à ses serments, avec sa soumission au Roi, elle obéira aux ordres qui lui seront notifiés, protestant de se réserver dans ses droits de nature quelconque, tant pour le public que pour la compagnie et chacun de ses membres en particulier ; laquelle protestation sera insérée dans le procès-verbal qui sera dressé en présence du commissaire » 1er juin 1788. — P. 136. Enregistrement de la déclaration du Roi portant rétablissement de l'élection. 30 septembre 1788. — P. 137. « Copie de

la lettre de M. le procureur général de la cour des Aides à M. le président », lui annonçant ledit rétablissement. Paris, 25 septembre 1788. — P. 137. « 25 septembre 1788. Copie du discour de M. le procureur du Roi, relativement au rétablissement du siège. Messieurs, Après un silence de cinq mois, qu'il est flatteur pour moi de pouvoir aujourd'huy vous annoncer que le Monarque bienfaisant qui nous gouverne, cédant aux vœux de son cœur, vous rend enfin à vos fonctions ! Ils sont écoulés, ces jours de trouble et d'orage. Le chef de la cour illustre à laquelle nous avons l'honneur de resortir, est devenu celui de la justice : à son aspect, les ombres qui obscurcissaient la vérité sont disparues, les lois ébranlées se sont raffermies sur leurs anciens fondemens, les magistrats des cours, ces généreux deffenseurs des constitutions primitives, ont reparus sur leurs tribunaux, l'ordre ancien de toutes les juridictions est rétabli. Ainsi se termine cette révolution qui a tant agité la justice et l'État. O moment vraiment heureux ! Le désir d'opérer le bien de l'État, la perfection de l'ordre et le plus grand avantage des peuples n'ont cessé d'être les motifs du meilleur des Rois ; rendons à la pureté de ses intentions toute la justice qu'elle mérite ; le Roi veut le bien, mais de tous les tems les mêmes prétextes de bien public ont toujours présidé à ces dangereuses innovations, dont l'illusion séduit par un éclat éphémère, qui disparoit tôt ou tard à la lueur des principes. Entrainée dans le tourbillon de la proscription générale, elle renaît donc avec les loix, cette juridiction aussi ancienne que les impôts, séparée essentiellement par son institution des tribunaux ordinaires établie par États Généraux, confirmée successivement par tous nos rois, depuis 1355, honorée des suffrages de ceux qui ont le mieux mérité de leurs peuples, des Charles V, des Louis XII, reconnue par Charles IX, pour *ancienne, primitive, d'une belle antiquité, pour l'utilité du public* et du royaume ; par le Roi régnant, dans son édit de novembre 1774, comme nécessaire *pour la conservation de ses droits, des règles établies pour leur perception, et la vigilance à apporter pour que les sujets, sans être vexés, ne payent et ne contribuent qu'autant qu'ils doivent.* Telles sont, Messieurs, les titres glorieux de votre établissement ; ils seront présentés aux États Généraux dont l'assemblée aura lieu dans le courant de janvier prochain. Et quelles doivent être, Messieurs, nos espérances ? Les États Généraux détruiroient-il leur propre ouvrage ? Loin de nous d'affoiblir par la crainte, la sérénité du plus beau de nos jours ; non, les États Généraux ne feront qu'affermir et probablement étendre la consistance de nos tribunaux. En est-il de plus util au Roi et au peuple ? Au Roi, dont ils assurent les droits par la force de la loi : au peuple, en protégeant leur liberté, en éloignant d'eux l'oppression. En est-il de plus attachés aux principes constitutifs de la monarchie, de plus fermes dans ces tems orageux, de plus fidèles ? Ici, Messieurs, mon cœur se sent enivré de la joie la plus pure : qu'il m'est doux de rendre en public l'hommage dû à votre sagesse ! Votre modestie ne peut s'offenser que je tire des ténèbres la conduite prudente que vous avez tenue dans ce moment délicat et terrible, où, placés entre deux devoirs opposés, le magistrat inférieur ne peut que trembler. Vos archives déposeront de votre discernement, et si des tribunaux placés dans des circonstances plus heureuses ont pu montrer plus de fermeté extérieure, aucun n'a sçu mieux allier l'obbéissance passive et forcé avec l'attachement inviolable aux lois et à ses sermens ; aucun n'a pu vous le disputer par la constance de vos sentimens. Mais que fais-je ? Où m'emporte mon zèle ? Je rappelle vos malheurs, et ils sont réparés. Ah ! livrons le passé à un oubli éternel ; jouissons sans trouble, et hâtons-nous de faire jouir le public du bienfait de notre restauration, et, dans un jour où nous en célébrons la solennité, qu'il ne nous soit permis de nous livrer à d'autres mouvements que ceux de l'allégresse et de la reconnaissance. » — P. 139. « Copie du discours de M. le Président en réponse à celui de M. le procureur du Roi. Messieurs, Sensible à la justice que MM. les gens du Roi rendent à notre inaltérable attachement aux principes, nous en acceptons le témoignage avec joie, et nous ne croions pas blesser la modestie, en en faisant nous-même un aveu public. Si, dans un moment où l'intrigue calomnioit les tribunaux souverains dépositaires des lois antiques et sacrées qui sont comme les colonnes sur lesquelles reposent la tranquilité et la prospérité de l'État, nous n'avons pas cru devoir afficher une opiniâtreté active, opposer des efforts moins dangereux, nous avons au moins consigné nos sentimens et nos principes dans les archives de notre juridiction, dont nous n'avons jamais regardé l'anéantissement comme irrévocable ; nous avons même annoncé publiquement notre confiance, nos espérances et nos vœux. Ceux qui ne voioient ou affectoient de ne voir dans la conduite des cours souveraines que les effets de l'intérêt personnel, auroient pu croire ou publier que le même sentiment nous animoit ; la bienfaisance éclairée du souverain qui, en rapelant tous les magistrats à leurs fonctions, fait en même tems l'éloge de leur zèle et de leur attachement à sa gloire et au bonheur de la

nation, en vengeant nos chefs, nous procure aujourd'hui toutte la satisfaction que nous pouvions désirer. C'est à leur noble résistance, à leur dévouement généreux, au sacrifice qu'ils ont fait de leur état, de leur fortune, de leur existence, ces magistrats que la malignité peignoit comme animés des seuls motifs d'un intérêt personnel, que nous devons le jour pur qui va luire, et la restauration de la liberté et de la félicité publique, par la convocation des États Généraux; animés du seul désir du bien, nous serions les premiers à renoncer à nos prérogatives, s'il étoit possible qu'un autre ordre de choses put assurer la gloire et le bonheur de la nation ; mais nous aimons à penser, avec les magistrats sous lesquels nous rendons la justice, que le bien des peuples ne sçauroit être opéré que par des tribunaux régulièrement constitués, par des officiers que la sainteté de leur serment rappelle perpétuellement à leur devoir et à la justice. Nous avons partagé la douleur des tribunaux supérieurs, nous leur sommes restés attachés dans le cœur, partageons aujourd'hui leur joie, et comme eux, contribuons de tout notre pouvoir à faire oublier aux peuples les calamités de ces tems malheureux, où ils ont été privés de la justice et de ses ministres légitimes. » — P. 140. « Copie de la lettre écritte par les officiers de ce siège à nosseigneurs de la cour des Aides, pour les féliciter et remercier Nosseigneurs, Rendus à nos fonctions par le bienfait de votre illustre chef devenu celui de la justice, notre premier devoir, le plus cher à nos cœurs, est d'offrir à la cour l'hommage sincère de notre profonde vénération. Nous le devons à cette fermeté héroïque qui vous a fait soutenir avec tant de zèle la cause des loix et de la nation, à cette protection dont vous n'avez cessé d'honorer nos tribunaux, à la bienveillance que nous ne pouvons méconnoître, à l'empressement avec lequel Mgr. le procureur général a daigné nous annoncer notre rétablissement, et au témoignage honorable de sa satisfaction. Notre gloire sera, Nosseigneurs, de nous en rendre digne en tous les tems, par notre attachement inaltérable aux maximes de la cour. Nous vous en offrons pour monument l'arrêté que nous avons pris le 1er juin dernier, il nous a été inspiré par le devoir. Daignez, Nosseigneurs, l'accueillir comme le gage de notre dévouement et de notre reconnoissance. » 30 septembre 1788. — P. 140. Délibération de la compagnie des officiers de l'élection. « 1° sur la lettre à elle écrite par Mgr. le procureur général de la cour des Aides dattée du 11 de ce mois et reçue le 14; 2° sur celle écrite à M. le président de ce siège par MM. les procureurs sindics de l'assemblée du département d'Amiens, en date du 15, au sujet du refus qu'ils prétendent avoir éprouvé de la part du greffier, des communications par eux demandées relativement au département de la taille de 1789. » 16 octobre 1788. — P. 141. « Copie de la lettre de M. le procureur général de la cour des Aides écrite à la compagnie », relativement au droit réclamé par les élections d'assister au département des tailles fait par le bureau intermédiaire du département. 11 octobre 1788. — P. 142. Délibération relative au département de la taille fait par le bureau intermédiaire du département d'Amiens. 26 novembre 1788. — P. 144. « Copie de la lettre de M. le procureur général de la cour des Aides à M. le procureur du Roi, relativement au département fait par le bureau intermédiaire. 1er décembre 1788. — P. 144. Installation de Germain-Louis Chambos de St-Fal, en qualité de receveur particulier des finances. 19 décembre 1788. — P. 145. Motifs des officiers de l'élection de s'abstenir de députer aux assemblées préliminaires des États-Généraux. 3 avril 1789. — P. 146. « Copie de la lettre de Mgr. le président de la cour des Aides », relativement à ladite affaire. 1er avril 1789. — P. 147. Vote de la somme de 100 l. pour le soulagement des pauvres, sur l'invitation du maire d'Amiens. 16 mai 1789. — P. 148. Délibération relative aux proclamations du Roi pour la confection des rôles de supplément pour les 6 derniers mois de 1789, sur les ci-devant privilégiés. 26 octobre 1789. — P. 150. « Copie de la lettre de M. Lambert, contrôleur général, qui dispense de la chevauchée de 1790. » Paris, 9 août 1790. — P. 150. « Réponse à la lettre de M. Lambert. » 14 août 1790. — P. 150. Désignation de M. Palyart, bourgeois de Paris, 7 rue Tiquetone, pour la liquidation des offices de l'élection. 17 novembre 1790, — etc.

C. 1737. (Registre.) — In-fol. 231 feuillets, papier.

1715-1777. — « Registre pour servir aux affirmations de voiage des élection et grenier à sel d'Amiens. »

C. 1738. (Registre.) — In-fol. 72 feuillets, papier.

1731-1790. — « Registre pour les translations de domicile, depuis le 19 septembre 1731 ; et pour les déclarations des défrichemens des terres incultes, depuis le sept février 1774, jusqu'au (blanc) ; et pour autres déclarations des exploitations de biens hors les lieux des domiciles, et aux fins de fixation des lieux

des impositions, ou de cessation d'icelles en diverses paroisses autres que celles des domiciles, et encore des abandons, cessations ou changemens des termes et exploitations, conformément à la déclaration du Roi du 17 février 1728. »

C. 1739. (Registre.) — Petit in-fol. 303 feuillets, papier.

1674-1680. — Plumitif.

C. 1740. (Registre.) — In-4° 108 feuillets, papier.

1693-1695. — Plumitif. — La couverture, en parchemin, est une lettre de maîtrise de boucher en la ville d'Abbeville, délivrée par Marie de Médicis à un individu, dont le nom est laissé en blanc. Paris, 12 septembre 1613.

C. 1741. (Registre.) — In-4°. 139 feuillets, papier.

1702-1770. — Plumitif.

C. 1742. (Registre.) — In-4°. 165 feuillets, papier.

1704-1705. — Plumitif.

C. 1743. (Registre.) — In-4°. 143 feuillets, papier.

1706-1707. Plumitif.

C. 1744. (Registre.) — In-4°. 71 feuillets, papier.

1714. — Plumitif.

C. 1745. (Registre.) — In-4°. 74 feuillets, papier.

1715-1716. — Plumitif.

C. 1746. (Registre.) — In-4°. 87 feuillets, papier.

1717-1718. — Plumitif. — La feuille de garde est faite avec l'invitation aux obsèques de Jean-Baptiste Mouret, docteur en médecine, pour le 6 février 1717, à St-Remy d'Amiens (impr.).

C. 1747. (Registre.) — In-4°. 159 feuillets, papier.

1719-1721. — Plumitif. — Fol. 1. « Noms des officiers de l'élection : Me François Cornet, président ; Me Pierre Perdu, lieutenant ; Me Hiérosme-Alexis de Ribeaucourt, Jean-Antoine Palyart en sa place, Me Charle Lepicard, Me Augustin Lefort, Me Pierre-Honoré Poirel, Louis-Gerbert de Fontenelle, Me Louis Postel, élus controlleurs ; Me Joseph Degand, procureur du Roy ; Me Antoine Delacourt, greffier. » 1719, — etc.

C. 1748. (Registre.) — In-4°. 99 feuillets, papier.

1724-1726. — Plumitif.

C. 1749. (Registre.) — In-4°. 160 feuillets, papier.

1728-1731. — Plumitif.

C. 1750. (Registre.) — In-4°. 45 feuillets, papier.

1739-1740. — Plumitif.

C. 1751. (Registre.) — In-4°. 40 feuillets, papier.

1741-1743. — Plumitif.

C. 1752. (Registre.) — In-4°. 78 feuillets, papier.

1751-1756. — Plumitif.

C. 1753. (Registre.) — In-4°. 54 feuillets, papier.

1756-1758. — Plumitif.

C. 1754. (Registre.) — In-4°. 40 feuillets, papier.

1758-1760. — Plumitif.

C. 1755. (Registre.) — In-4°. 48 feuillets, papier.

1760-1763. — Plumitif.

C. 1756. (Registre.) — In-4°. 50 feuillets, papier.

1764-1766. — Plumitif.

C. 1757. (Registre.) — In-4°. 48 feuillets, papier.

1766-1769. — Plumitif.

C. 1758. (Registre.) — In-4°. 50 feuillets, papier.

1769-1772. — Plumitif.

C. 1759. (Registre.) — In-4°. 102 feuillets, papier.

1772-1777. — Plumitif.

C. 1760. (Registre.) — In-4°. 100 feuillets, papier.

1777-1784. — Plumitif.

C. 1761. (Registre.) — In-4°. 77 feuillets, papier.

1784-1790. — Plumitif.

C. 1762. (Registre.) — In-fol. 123 feuillets, papier.

1769-1775. — « Compte de Me Alexandre-Nicolas-François Cannet, receveur des tailles de l'élection d'Amiens, à présent comptable des recettes et dépenses par lui faittes des deniers provenants du principal de la taille, crues y jointes, et autres impositions de ladite élection, pendan l'année de ce compte 1769, rendu à cour par M. Nicolas Prochasson, procureur en la chambre des comptes, et dudit comptable. »

C. 1763. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1777-1784. — « État et enregistrement des nominations des collecteurs de tailles. » Années 1778. — 1779. — 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785.

C. 1764. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1615-1785. — Mandats d'amener, assignations et

autres pièces de procédures contre divers. — Formules d'actes, — etc.

C. 1765. (Liasse.) — 16 pièces papier (12 imprimées).

1641-1786. — « Extrait des registres du conseil d'Estat. » Arret qui ordonne l'enregistrement de tous les exploits de commandements, exécutions, criées, etc. Paris, 17 janvier 1641 (impr. 3 p. in-fol.). — « Sentence de MM. les élus d'Amiens, rendue en conformité des ordonnances de 1680 et tarif arrêté au Conseil le 27 janvier 1687, qui ordonne que les nobles, officiers, communautez, religieux, religieuses, ecclésiastiques et bourgeois, tant de la ville que de l'élection d'Amiens, qui voudront brasser pour leur provision pendant le bail de Michel Belin, les viendront déclarer en ses bureaux qu'il a établis », etc. Amiens, 30 septembre 1687 (impr. affiche). — Sentence de l'élection de Montdidier qui ordonne à tous propriétaires, marchands et voituriers de vins et eaux-de-vie, en entrant dans l'élection, de faire leur soumission au premier bureau sur leur route, etc. Montdidier, 16 juin 1690 (impr. affiche). — « Arrest du conseil d'État du Roy, qui ordonne que la vente des offices de président, grenetier, controlleur, procureur du Roy et greffier créez par édit du présent mois, pour composer un corps et une jurisdiction particulière dans les villes où il y a des élections établies..... sera faite par maistre Nicolas Michault, dont la finance luy sera payée », etc. Fontainebleau, 12 octobre 1694 (impr. 4 p. in-4°). — « Extrait des registres de l'élection de Ponthieu, à Abbeville. » Sentence qui ordonne que tous les receveurs et commis seront tenus de donner des quittances sur papier timbré des droits qu'ils recevront, de quelque nature qu'ils soient. Abbeville, 5 novembre 1703 (impr. affiche). — « Arrest du conseil d'Estat du Roy qui casse une sentence des élus d'Amiens en ce qui concerne la restitution d'une amende d'inscription de faux consignée entre les mains du greffier de ladite élection.... et fait défenses de faire les consignations d'amendes en d'autres mains qu'en celles du receveur desdites amendes. » Paris, 26 septembre 1721 (impr. affiche). — « Arrest de la cour de Parlement rendu en forme de règlement.... entre les juge et consuls de la ville de Chartres, appelans demandeurs et défendeurs, et les officiers des jurisdictions de l'élection et du grenier à sel de la même ville intimés, défendeurs et demandeurs. » 30 avril 1768 (impr. 4 p. in-4°, 1768). — « Arrest de la chambre des comptes servant de règlement au sujet des erreurs dans les quittances de rentiers, relativement à l'énoncé de leur âge. » 26 octobre 1769 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1769). — « Arrests de la cour de Parlement de Paris, en forme de règlement..... qui ordonnent que différens édits, déclarations, arrêts et règlemens rendus en faveur des premiers huissiers-audienciers et des huissiers résidens à Orléans, ayant droit d'exploiter par tout le royaume », etc. 11 août 1772 (impr. 7 p. in-4°. Paris). — « Arrêt de la chambre des comptes qui enjoint aux officiers des élections le rapport des procès-verbaux de chevauchées, conformément à l'ordonnance de 1517. » 28 août 1786 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1786). — « Paroisses de l'élection d'Amiens où il y a des bureaux qui sont sur les confins du Beauvoisy et de la Normandie, qu'il plaira à Messieurs de l'élection reprendre et dénommer dans leur ordonnance. » XVIIe s., — etc.

C. 1766. (Liasse.) — 52 pièces papier (imprimées).

1664-1789. — « Extraict des registres de la cour des Aydes. » Arrêt relatif aux usurpations du titre de chevalier et d'écuyer. Paris, 5 juillet 1664 (impr. 15 p. in-4°). — « Arrest de la cour des Aydes qui fait défense à Colombeau et autres commissionnaires de la ville d'Orléans, de conduire ou envoyer des vins et eaux-de-vie à Paris ou ailleurs, sur des lettres de voiture sous signature privée, ny autrement que sur celles passées devant des notaires, suivant l'ordonnance. » Paris, 11 août 1700 (impr. 3 p. in-4°. Paris, 1709). — « Arrest de la cour des Aydes portant règlement pour la perception des droits des fermes du Roy. » Paris, 3 août 1718 (impr. 3 p. in-4°. Paris, 1718). — « Arrest de la cour des Aydes qui ordonne..... que tous ecclésiastiques et toutes les communautez séculières et régulières seront imposables et pourront être comprises ès rolles des tailles, pour toutes nouvelles acquisitions par eux faites, et pour les immeubles qui leur échéront par succession et donation collatérale. » Paris, 5 mai 1724 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1724). — « Arrest de la cour des Aydes concernant les oppositions en surtaux. » Paris, 5 juin 1726 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1726.) — « Arrest de la cour des Aydes concernant les receveurs des tailles et les huissiers et sergents employez au recouvrement des tailles. » Paris, 28 février 1731 (impr. 8 p. in-4°. Paris, 1731). — « Arrest contradictoire de la cour des Aydes », relativement aux déclarations et lettres de voitures passées par-devant notaires. Paris, 21 mars 1732 (impr. 4 p. in-4°. 1732). — Arrest portant règlement sur le fait des tailles, rendu en la cour des Aydes le 20 juillet 1736 » (impr. 4 p. in-4°). — « Extrait des registres de la cour des Aides. » Arrêt relatif à la perception irrégulière de droits au profit de la ville de Paris.

Paris, 21 janvier 1759 (impr. 2 p. in-4°). — « Extrait des registres de la cour des Aydes. » Arrêt relatif à la déclaration du Roi du 7 juillet 1756. Paris, 9 juillet 1760 (impr. 2 p. in-4°, 1760). — « Extrait des registres de la cour des Aydes. » Même objet. 12 septembre 1760 (impr. 6 p. in-4°, 1760). — « Arrest de la cour des Aides » relatif à la liberté des asséeurs-collecteurs des tailles. Paris, 10 mars 1762 (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1762).— « Arrest de la cour des Aides concernant l'exécution des rôles des tailles. » Paris, 19 juin 1762 (impr. 2 p in-4°. Imp. Roy. 1762). — « Arrest de la cour des Aides portant enregistrement des lettres patentes accordées à Jean-Jacques Prévost, pour la prise de possession du bail des fermes générales. » Paris, 9 décembre 1762 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1763). — « Arrest de la cour des Aides qui enjoint à tous les officiers des jurisdictions de son ressort, de résider dans les villes et lieux de l'établissement de leur siège, sous peine d'être déchus de toutes les exemptions attribuées à leurs offices. » Paris, 20 juillet 1763 (impr. 2 p. in-4°. Imp. Roy. 1763). — « Arrest de la cour des Aides » relatif à une ordonnance abusive de l'intendant de Champagne, du 31 janvier 1762. Paris, 20 mars 1765 (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1765). — « Arrest de la cour des Aides », sur le droit prétendu par le fermier des aides de faire faire par ses commis des visites et exercices chez des particuliers qui n'ont fait aucune déclaration de vendre du vin ou autres boissons, ni en gros ni en détail. Paris, 24 avril 1765 (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1765). — « Arrest de la cour des Aides » qui ordonne que le fermier des aides ne pourra se servir de commis, commandants et gardes qui ne sachent écrire. Paris, 25 avril 1766 (impr. 2 p. in-4°. Imp. Roy. 1766). — « Extrait des registres de la cour des Aides. » Arrêt qui fait défenses aux officiers du grenier à sel de Mayenne et autres, d'ordonner que communication soit donnée au fermier général, d'autres pièces que celles non secrètes et permises par l'ordonnance criminelle de 1670 et l'ordonnance des gabelles de 1680. 20 mars 1767 (impr. 2 p. in-4°. Imp. Roy. 1767). — « Arrest de la cour des Aydes » relatif à un édit concernant les privilèges d'exemption de taille. Paris, 21 octobre 1767 (impr. 2 p. in-4°. 1767). — « Arrest de la cour des Aides » relatif aux contraintes à décerner par les receveurs des tailles. Paris, 4 mai 1768 (impr. 2 p. in-4°. Imp. Roy. 1768). — « Arrest de la cour des Aides, qui ordonne que, huitaine après le département, les officiers de chaque élection de son ressort seront tenus d'envoyer au greffe d'icelle tous les ans..... un état certifié d'eux du montant de la taille, capitation et autres impositions accessoires. » Paris, 13 juillet 1768 (impr. 2 p. in-4°. Imp. Roy. 1768). — « Arrest de la cour des Aides qui ordonne que, conformément aux règlemens y énoncés, les receveurs des tailles seront tenus de résider en leur élection et d'y remplir en personne leurs fonctions. » Paris, 22 février 1769 (impr. 2 p. in-4°. Imp. Roy. 1769). — « Arrest de la cour des Aides qui, en renouvelant les dispositions des règlemens, fait défenses aux collecteurs des tailles de se diminuer, ou leurs parens et alliés, pendant l'année de leur collecte », etc. Paris, 20 mars 1770 (impr. 4 p. in-4°. Imp. Roy. 1770). — « Arrest de la cour des Aides portant règlement pour l'assiette et répartition de la taille. » Paris, 7 septembre 1770 (impr. 7 p. in-4°. Imp. Roy. 1770). — « Procès-verbal de ce qui s'est passé à la séance tenue en la cour des Aides de Paris, en présence de Mgr. le comte d'Artois, le samedi 12 novembre 1774 » (impr. 38-7 p. in-4°. Paris 1774). — « Arrest de la cour des Aides » relatif à des difficultés sur la taxe des frais pour des procédures faites par des procureurs de la cour, d'avril 1771 à novembre 1774. Paris, 31 mars 1775 (impr. 3 p. in-4°. Paris, 1775). — « Arrest de la cour des Aides » relatif aux opposants aux criées poursuivies en la cour. Paris, 31 mars 1775 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1775). — « Arrest de la cour des Aides qui enjoint à l'adjudicataire général des fermes de tenir la main à ce que ses commis ne fassent aucunes altérations ni ratures sur leurs registres, qu'en présence des parties intéressées, ou elles duement appellées. » Paris, 13 mai 1777 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1777). — « Arrest de la cour des Aides », qui fait défenses à toutes personnes d'intimer les substituts du procureur général de la cour, en leurs propres et privés noms, sans une permission expresse de la cour. Paris, 27 novembre 1778 (impr. 2 p. in-4°, 1778). — « Arrest de la cour des Aides qui autorise Henry Clavel, subrogé à Dominique Compant, régisseur général, à procéder au lieu et place dudit Compant et de ses prédécesseurs », etc. Paris, 12 juin 1779 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1779). — « Arrêt contradictoire de la cour des Aides de Paris.... qui réforme la sentence des élus d'Amiens du 28 janvier précédent, décharge Laurent David, adjudicataire des fermes générales, des condamnations prononcées contre lui, condamne Jacques Dartois, laboureur à la Maronde », etc. Paris, 7 décembre 1779 (impr. 4 p. in-4°, 1780).— « Arrêt contradictoire de la cour des Aides de Paris.... qui réforme une sentence des élus d'Amiens du 8 juillet 1779, déclare bon et valable le procès-verbal du 5 avril précédent, en conséquence confisque les choses saisies, au profit de Laurent

David, adjudicataire des fermes générales, et condamne Jean Maupin, laboureur à la Neuville », etc. Paris, 6 mars 1780 (impr. 7 p. in-4°, 1780). — « Extrait des registres de la cour des Aides. » Arrêt relatif à un conflit de juridiction avec la chambre des Comptes. Paris, 3 mai 1780 (impr. 4 p. in-4°. 1780). — « Arrest de la cour des Aides portant règlement pour les registres du contrôle des exploits. » Paris, 21 juin 1780 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1780). — « Arrest de la cour des Aides » relatif aux conflits entre les élections et les greniers à sel. Paris, 31 mai 1781 (impr. 3 p. in-4°. Paris, 1781). — « Extrait des registres de la cour des Aydes. » Arrêt de cassation d'une ordonnance du bureau des finances d'Orléans, qui prononce l'interdiction des officiers du grenier à sel de Clamecy, pour s'être immiscés dans l'exercice des fonctions de leurs charges, avant de s'être fait recevoir et d'avoir prêté le serment requis. 9 août 1782 (impr. 8 p. in-4°. Paris, 1782). — « Arrest de la cour des Aides concernant les actes et exploits faits à la requête des substituts du procureur général du Roi. » Paris, 6 septembre 1782 (impr. 6 p. in-4°. Paris, 1782). — « Arrest de règlement de la cour des Aides, concernant les conclusions des gens du Roi aux sièges du ressort de la Cour. » 22 août 1783 (impr. 3 p. in-4°. Paris, 1783). — « Arrest de règlement de la cour des Aides, qui ordonne qu'à l'avenir les officiers de son ressort seront tenus de motiver leurs jugements et sentences. » Paris, 29 août 1783 (impr. 3 p. in-4°. Paris, 1783).— « Extrait des registres de la cour des Aides. » Enregistrement des lettres patentes du 21 juillet 1783, portant exemption des droits sur les eaux-de-vie qui sortiront du royaume, etc. Paris, 1er décembre 1784 (impr. 3 p. in-4°, 1784). — « Extrait des registres de la cour des Aides. » Enregistrement de la déclaration du Roi du 20 juin 1784, qui exclut de la concurrence dans les faillites les sujets du canton de Schaffhouse et de tous les états du corps helvétique où la prélation est exercée contre les français. Paris, 1er décembre 1784 (impr. 3 p. in-4°, 1784).— « Extrait des registres de la cour des Aides. » Arrêt relatif à l'enregistrement à la chambre des Comptes de l'édit de janvier 1782 portant création de receveurs particuliers des finances. Paris, 7 septembre 1785 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1785). — « Arrest de la cour des Aides concernant la compétence des élections, pour juger des actions en remboursement des impositions. » Paris, 16 décembre 1785 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1785). — « Extrait des registres de la cour des Aides. » Enregistrement de la déclaration du Roi du 11 septembre 1786, concernant les privilèges et exemptions des officiers, bas officiers et soldats invalides. Paris, 13 novembre 1786 (impr. 2 p. in-4°. Paris, 1786). — « Arrêt de la cour des Aides portant règlement sur l'enregistrement des titres des privilégiés aux élections. » Paris, 20 décembre 1786 (impr. 4 p. in-4°, Paris, 1787). — « Arrêt de la cour des Aides, qui fait défenses aux officiers des élections de la généralité de Tours, et à tous autres officiers ressortissant en la cour, de connoître d'autre ressort immédiat que celui de la cour. » Paris, 20 février 1789 (impr. 4 p. in-4°, 1789). — « Arrest de la cour des Aides qui règle la manière dont les officiers des élections doivent départir entr'eux les chevauchées, les informations qu'ils doivent prendre lors de la visite des paroisses, les procès-verbaux qu'ils doivent dresser, et les déclarations auxquelles les municipalités sont tenues, sous les peines exprimées audit arrêt. » Paris, 8 juillet 1789 (impr. 8 p. in-4°. Paris, 1789), — etc.

C. 1767. (Liasse.) — 13 pièces papier (12 imprimées).

1681-1782.— Formules imprimées de contraintes. — Lettres d'envoi, — etc.

C. 1768. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1697-1725. — Lettres de pardon à Antoine Ricouard, « pauvre jeune homme de la ville d'Abbeville en Picardie », sur ce que « en l'année 1696, le 24e du mois de juin, il se trouva à un soupé où il avoit esté convié, que Nicolas du Vannel donna en la maison de Baudron, traiteur, à plusieurs bourgeois et marchands de ladite ville, pour sa réception de marchand drapier ; qu'estant sorti de ladicte maison environ une heure après minuict, avec Adrien Toullet, bourgeois et eschevin de ladicte ville et avec Jacques-Maurice, Jean, Jacques-Michel et Nicolas du Vannel frères, et Pasquier, garçon brasseur de la veuve du Vannel, ils furent rencontrez aux environs de l'église Ste-Catherine, par une trouppe de coureurs de nuict, qui les insultèrent avec des espées nues et des bastons ferrez, le suppliant n'ayant aucun arme ny bastons, et quelques-uns de sa compagnie ayant seulement leurs cannes ; firent tout ce qu'ils purent pour s'eschapper des mains desdits coureurs de nuict, Toullet, eschevin, fut demander du secours à la garde et patrouille qui se fait dans la ville ; mais, comme la bienséance et le devoir du suppliant estoit de ne point abandonner ceux avec lesquels il avoit soupé, il les accompagna et fut conduire ledit Maurice dans sa maison ; et y ayant trouvé un baston, il le prist pour se deffendre, dans l'appréhension qu'il avoit d'estre attaqué par les-

dits coureurs de nuict. Et [illegible] rejoindre Toullet et ceux de sa compagnie, il trouva avec eux la garde et patrouille de la ville qui les avoit joints. Le sergent commandant ordonna à quelques gardes de la patrouille d'aller escorter ledit Toullet et chercher les coureurs de nuict ; et ayant entendu du bruit vers la poissonnerie, ils y furent tous ensemble ; et à l'instant ayant entendu du bruit du costé de l'église de St-Vulfran, Toullet engagea le suppliant avec toute son escorte à y aller. Ils trouvèrent dans un cabaret de la chaussée d'Ocquet trois particuliers armés de bastons, beuvans de l'eau-de-vie, ausquels Toullet, eschevin, fist prendre les bastons par les gardes de la patrouille ; il en prist un à sa main et fist conduire l'un des trois, nommé Nicole, au corps de garde, où estant arrivé, il fut interrogé, et ensuitte on le laissa aller, sur la déclaration dudit Toullet d'en faire son rapport au maire de la ville. Après quoy, le suppliant et lesdits bourgeois prirent le party de se retirer chez eux ; mais en s'en allant, et estant encore à la veue du corps de garde dans la place du Marché, ils apperçurent plusieurs coureurs de nuict, vers le pont aux Brouteurs ; ils crurent que c'estoient ceux qui les avoient insultez ; Toullet y voullut aller : le suppliant dans ce temps là, entendant crier Toullet à son secours, accompagné du fils de Nicolas Messier, qu'ils avoient rencontré et qui les avoit suivis avec ledit du Vannel et Pasquier, Toullet demanda plusieurs fois : *Qui va là?* Un de la trouppe de ces coureurs de nuict, inconnu au suppliant, qu'on a depuis appris se nommer Nicolas Legendre, dit Cary, ayant fait quelque réponse qu'il n'entendit point, Toullet porta un coup de son baston audit particulier, lequel, dans le même moment, tira son pistolet sur Toullet, l'amorce prit feu, sans que le coup partist. Toullet ayant esté quelque temps interdit, se mist en devoir de porter encore quelque coup de son baston audit Legendre, à dessein de l'arrester, et luy en donna plusieurs coups en s'enfuyant. Le suppliant courut après luy pour l'arrester, mais comme il faisoit obscur, il le devança de douze à quinze pas ; et retournant sur ses pas pour l'arrester, il se seroit apperceu qu'il estoit tombé par terre devant la maison du nommé Lagorgue, après que ledit Toullet luy eut donné deux ou trois coups de son baston ; Messier estoit proche de luy avec une canne à la main, et le suppliant approchant ledit Legendre, qui estoit par terre proche de Messier, Toullet dist pour lors au suppliant de ne point frapper Legendre, et qu'il en avoit assés, en lui disant le b... m'a manqué, mais je ne l'ay point manqué. Et dans le mesme temps arriva la patrouille avec lesdits du Vannel ; et pour lors Toullet donna au nommé Coudron, l'un des gardes de la patrouille, un pistolet de poche qu'il avoit osté des mains dudit Legendre terrassé, que l'on conduisit au corps de garde, et ensuitte Toullet fut advertir le concierge des prisons de l'hostel-de-ville, pour recevoir Legendre, mais se trouvant fort mal, on fut chercher le nommé Lefeuvre, chirurgien, qui estoit le plus proche voisin, et on le porta chez ledit chirurgien, où il est décédé peu de temps après. » Versailles, 15 août 1697. — Lettres de rémission à Augustin Delgove, ouvrier peigneur de laine, de Cramont en Picardie, à présent soldat au régiment de Tallart, compagnie du sieur de Bucquoy de St-Lô, sur ce que « le dimanche 9 juillet 1724, jour et feste dudit lieu de Crammont, Charles Gelée, garçon du mesme village, ayant avec plusieurs autres garçons loué des violons pour se divertir et faire dancer la jeunesse, ils fixèrent chaque dance à un prix fort haut, à dessein de mettre hors les manouvriers et valets de charrue de pouvoir dancer, ce qui porta le lendemain le suppliant, quelques particuliers et valets de charue, à louer d'autres violons pour dancer entr'eux sur la place dudit Crammont, à environ soixante pas de distance de la dance dudit Gelée, qui, sur les huit à neuf heures du soir, estant pris de boisson, passa à costé de la dance du suppliant et de ses camarades, conduisant sous les bras deux filles chez elles, et étant près de la dance où estoit le suppliant, il prit par la main François Moignet, l'un de ses compagnons, et par dérision et par mespris, après l'avoir fait marcher trois à quatre fois autour de luy, le renversa par terre ; ce que voyant Adrien Leclerc, valet de charue de sa compagnie, il vint à son secours, et demanda à Gelée quelles raisons il avoit pour insulter Moignet de la sorte. Mais Gelée, sans faire aucune réponse, donna un soufflet à Leclerc, et quelques coups de poing sur la teste, desquels estant demeuré tout estourdy, il tomba à terre, et à l'instant survint le père dudit Leélerc, âgé de près de soixante ans, qui, ayant pareillement demandé à Gelée pourquoy il maltraittoit ainsy son fils, il le prit aux cheveux, ce qui engagea le suppliant de s'approcher pour les séparer, en disant à Gelée, fort et violent, de les laisser en repos. Mais, continuant ses insultes et ses menaces, le suppliant, dans la chaleur, luy auroit porté un coup de poing sur la teste, sans faire attention qu'il avoit à la main un morceau de fer, qui luy servoit ordinairement à faire du feu pour allumer sa pippe, duquel coup ledit Gellée ayant esté malheureusement blessé, il seroit décédé sept à huit jours après, au très grand regret et déplaisir du suppliant, qui n'avoit jamais eu aucun démeslé avec ledit Gelée. » Versailles, décembre 1725.

C. 1769. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1720-1789. — Sentence de l'élection qui fait défense aux huissiers aux tailles d'écrire eux mêmes sur le registre servant à inscrire le jour de leur départ et celui de leur retour. 18 avril 1720. — Information contre Antoine Fourny, marchand de vin à Amiens, à l'enseigne de l'Image de St-Paul. 21 mai 1723. — Enquête contre Charles Carbonnier demeurant à Pissy. 15 mai, 1750. — Dépôt au greffe des plombs et cachets de cire qui doivent servir au bureau du tabac de Dieppe. 30 septembre 1756. — « Estat des non valleur des pauvres hors d'estat de payer pour la taille et capitation de la ville de Saint-Vallery-sur-Somme, et Ribeauville, élection d'Amiens, pour l'année 1767. » — « Extrait du registre aux délibérations de la mairie de St-Vallery-sur-Somme. » Réimposition des non-valeurs sur la communauté de St-Valery. 13 décembre 1768. — Sentence de l'élection relative à la saisie de peaux de veaux sur François Bodin et Charles Digeon, tanneurs associés à Amiens, rue des Tanneurs, paroisse de St-Firmin-le-Confès. Amiens, 24 mars 1772. — Procès-verbal de vérification de marques prétendues fausses sur des cuirs saisis sur Louis Caron, fils aîné, marchand à Amiens. 11-20 décembre 1775. — Procès-verbal de vérification de marques sur des cuirs saisis sur Louis Trouvain, tanneur à Amiens. 12-14 décembre 1775. — Inventaire de Firmin Boutillier, aubergiste à Amiens, marché au Fil. 12 mai 1781. — « Procès-verbal d'apposition de scellés » dans la maison de Louis Trouvain, marchand tanneur à Amiens. 9 décembre 1783. — Inventaire des meubles, effets, marchandises, titres et papiers, de Louis Trouvain, tanneur » à Amiens, rue des Tanneurs. 20 décembre 1783-10 janvier 1784. — Procès-verbal de bris d'un faux marteau pour la marque des cuirs. » 18 février 1784. — Recensement des cuirs et peaux chez Antoine Petit-Lorel, tanneur à Amiens, rue des Tanneurs. 13 décembre 1783. — « Procès-verbal de prestation de serment d'experts graveurs sur métaux, contre Antoine Petit, tanneur. » 7 janvier 1784. — Procès-verbal de non comparution d'Antoine Petit, tanneur, et sa femme. 12 janvier 1784. — « Procès-verbal des dires, soutenues et réquisitions préalables à la vérification des marques prétendues fausses saisies sur le sieur Petit-Lorel, tanneur », etc. 27 janvier 1784. — « Procès-verbal de dépôt d'un faux marteau de charge. » 21 avril 1784. — « Procès-verbal d'apposition de scellés... en la maison et tannerie de Pierre Dragonne », tanneur à Amiens, rue des Tanneurs. 1er juillet 1786. — « Inventaire en la maison de Pierre Dragonne. » 4 juillet 1786. — « Procès-verbal de comparaison d'empreintes d'un poinçon sur celle matrice. » 20 février 1789, — etc.

C. 1770. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 papier (1 imprimée).

1722-1779. — Titre de 203 l. de rente au profit de la confrérie de N. D. du Puy, à la cathédrale d'Amiens. Paris, 31 décembre 1722. — Rébellion de Robert Boucher, cabaretier à Molliens-Vidame, contre le commis des aides. 1737. — « Lettres patentes sur arrêt concernantes l'abonnement du don gratuit du bourg de Fromeries. » Versailles, 11 février 1762. — « Rolle de répartition fait entre les habitants de Poix, pour la contribution du don gratuit auquel Poix est taxé pour 5 années commencé le 1er février 1765. » — Défaut contre les collecteurs de Romescamps. 10 juin 1779. — Servant de dossier : Invitation à la profession de sœur Marie-Catherine-Cécile de St-Riquier, dite de Ste-Claire, religieuse Ursuline à Amiens, faite par M. Guerard, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de St-Firmin en Castillon, prédication par M. Biset, chapelain de la cathédrale et directeur des dames de Ste-Élisabeth, pour le 3 mai 1779 (impr. placard), — etc.

C. 1771. (Liasse.) — 28 pièces, papier (16 imprimées).

1749-1786. — « Déclaration du Roy en interprétation des règlements faits sur la perception des droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent, qui se fabriquent et qui se débitent dans le royaume. » Versailles, 26 janvier 1749 (impr. 15 p. in-4° 1749). — « Arrest du conseil d'Estat du Roi, et lettres patentes sur icelui, portant nouveau règlement pour la marque d'or et d'argent. » Versailles, 22 février 1751 (impr. 8 p. in-4° Paris, 1752). — « Édit du Roi portant suppression des offices de jurés-vendeurs, prudhommes, contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs de cuirs et autres, sous quelque nom que ce soit, ainsi que des droits à eux attribués, et établissement d'un droit unique dans tout le royaume, sur les cuirs tannés et apprêtés. » Versailles, août 1759 (impr. 8 p. in-4°. Imp. Roy. 1759). — « Arrest du conseil d'État du Roi et lettres patentes sur icelui... qui commettent Étienne Somsoye, pour faire la régie, recette et exploitation des droits établis sur les cuirs, par édit du mois d'août dernier. » Versailles, 24 septembre 1759 (impr. 11 p. in-4°. Imp. Roy. 1766). — « Lettres patentes du Roi contenant règlement sur la régie et perception du droit sur les cuirs et peaux établi par l'édit du mois d'août 1759. »

Versailles, 29 mai 1766 (impr. 19 p. in-4°. Imp. Roy. 1766). — Procès-verbal de vérification des nouveaux marteaux pour la marque des cuirs. 13 avril 1767. — « Arrest du conseil d'Etat du Roi, qui ordonne aux officiérs des élections de se conformer aux règlemens des 18 août 1685 et 5 décembre 1705, concernant la régie et perception des droits de marque sur les ouvrages d'or et d'argent », etc. Compiègne, 15 août 1769 (impr. 6 p. in-4°. Imp. Roy. 1769). — « Lettres patentes du Roi concernant les visites des commis du fermier des droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent. » Versailles, 21 mai 1771 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1771). — « Lettres patentes du Roi contenant règlement sur la régie et perception du droit sur les cuirs et peaux établi par l'édit du mois d'août 1759. » Versailles, 2 avril 1772 (impr. 12 p. in-4°. Paris, 1772). — « Arrest de la cour du Parlement, portant règlement pour la régie des droits sur les cuirs. » 26 août 1772 (impr. 7 p. in-4°. Paris, 1773). — « Lettres patentes du Roi, en interprétation de l'art. XIV des lettres patentes du 2 avril 1772 concernant la régie des cuirs. » Versailles, 16 mai 1773 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1773).— « Lettres patentes du Roi pour la prise de possession de Jean-Baptiste Fouache, de la régie du droit sur les cuirs et autres droits, pour neuf années, qui commenceront au 1er octobre 1774, et qui finiront au dernier septembre 1783. Compiègne, 6 août 1774 (impr. 7 p. in-4°. Paris, 1774). — Procès-verbal de vérification du nouveau marteau pour la marque des cuirs; avec empreinte dudit marteau, sur un morceau de cuir. 3 août 1776. — « Déclaration du Roi concernant le dépôt des marques prétendues fausses enlevées des cuirs saisis pour raison desdites marques. » Versailles, 10 janvier 1777 (impr. 3 p. in-4°. Paris, 1777). — « Lettres patentes du Roi qui ordonnent qu'à compter du 1er octobre 1777, Dominique Compant fera la régie, recette et exploitation du droit unique sur les cuirs et peaux », etc. Versailles, 27 août 1777 (impr. 12 p. in-4°. Paris, 1777). — « Procès-verbal de description et dépôt d'empreintes, de poinçons et cachet, pour la marque des ouvrages d'or et d'argent»; avec empreinte desdites marques sur une plaque de métal. 18 avril 1781.— « Procès-verbal d'insculpation et dépôt d'un nouveau marteau pour la marque des cuirs à Amiens »; avec empreinte dudit marteau sur un morceau de cuir. 21 août 1781. — « Procès-verbal d'insculpation et dépôt de 19 empreintes pour la marque des cuirs à Amiens et autres départemens. » 26 juin 1782. — « Procès-verbal de dépôt des anciens instrumens qui ont servi à la marque des cuirs et peaux à Amiens et autres départemens. » 29 juillet 1782. — « État des presses, marteaux et poinçons qui ont servi à la marque des cuirs et peaux dans les lieux dépendans de l'élection d'Amiens, exercés par les commis des directions d'Amiens et d'Abbeville, remis au greffe de l'élection d'Amiens le 30 juillet 1782. » — « Arrest du conseil d'État du Roi... et lettres patentes sur icelui... qui permettent la sortie des cuirs et peaux secs et en poil venant de l'étranger, en exemption des droits, en prescrivant les conditions et formalités à observer à cet égard. » Versailles, 14 juillet 1784 (impr. 8 p. in-4°. Paris, 1784). — « Arrêt de la cour des Aides concernant les formalités à remplir lors des saisies faites chez les redevables des droits du Roi. » Paris, 1er mars 1785 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1785). — « Arrest de règlement de la cour des Aides, concernant le droit de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent. » Paris, 19 mai 1786 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1786), — etc.

(C. 1772. Liasse. — 15 pièces, papier.)

1774-1789. — Requêtes et prestations de serment des garnisaires pour la taille.

(C. 1773. Liasse. — 8 pièces, parchemin.)

1699-1787. — Lettres patentes pour la levée des tailles et accessoires pour l'élection d'Amiens. Années 1700. — 1703. — 1704. — 1705. — 1706. — 1707. — 1708. — 1709. — 1710. — 1711. — 1712. — 1713. — 1715. — 1716. — 1717. — 1718. — 1719. — 1720. — 1721. — 1722. — 1723. — 1724. — 1725. — 1726. — 1727. — 1728. — 1729. — 1730. — 1731. — 1732. — 1733. — 1734. — 1735. — 1736. — 1737. — 1738. — 1739. — 1740. — 1741. — 1742. — 1743. — 1744. — 1745. — 1746. — 1747. — 1748. — 1749. — 1750. — 1751. — 1752. — 1753. — 1754. — 1755. — 1756. — 1757. — 1758. — 1759. — 1760. — 1761. — 1762. — 1763. — 1764. — 1765. — 1766. — 1767. — 1768. — 1769. — 1771. — 1772. — 1773. — 1774. — 1777. — 1778. — 1779 — 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — « Extrait des registres du conseil d'État. » Diminution de 350.000 l. sur la taille de 1712 à la généralité d'Amiens, en raison des charges de la guerre. Versailles, 20 octobre 1711. — « Extrait des registres du conseil d'État. » Levée extraordinaire de 20,241 l. 18 s. 6 d. sur la généralité d'Amiens, pour le paiement de l'excédant des ouvrages des ponts et chaussées de ladite généralité, sur l'exercice 1712. Versailles, 24 novembre 1711.

(C. 1774. Liasse. — [illegible] pièces, papier.)

1734-179[illegible]. — Achats et ventes, Fermes et Z[illegible]

TEUX. — Rôles de répartition des tailles et accessoires 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions, 1790. — Exempts : le curé et le vicaire. — Nombre de feux en 1784 : 232 ; en 1789: 216— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. De Poilly, curé; M. Vasseur, vicaire; baron du Plouy, seigneur d'Acheux; baron de Frières, seigneur de Frières, Frireulles et Zoteux, etc.— AGNIÈRES, HANDICOURT, etc. Rôles de répartition des tailles et accessoires, 1780. — 1783.—1784.—1785.—1786.— 1787.—1788.—1789. — Exempts: le curé; M. de Carbonnel, noble (1780-1787) Mlles de la Gressière, nobles (1780-1787) ; comte de Noailles, seigneur du lieu (1784-1785) ; le vicaire. — Nombre de feux en 1780 : 115; en 1789: 117 ;— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Prince de Poix ; marquis de Grace ; M. de Carbonnel ; Mlle de la Gressière etc.,— etc.

C. 1775. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1774-1790. — AILLY-SUR-SOMME. — Rôles de répartition des tailles et accessoires, 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions, 1790. — Exempts : le curé ; les six gardes des gabelles. — Nombre de feux en 1784 : 123 ; en 1790 : 262. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Jean-Baptiste Sevel, curé ; comte de Gomer; Mlle de Fréchencourt; M. Boitel, avocat, seigneur de Belloy; M. Laurendeau, avocat à Amiens, etc.— AIRAINES. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions, 1790. — Exempts: le curé de St-Denis et son vicaire ; le curé de Notre-Dame ; le sous-prieur. — Nombre de feux en 1780 : 316 ; en 1790 : 242. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le duc de Luynes et de Chevreuse ; M. Marduel, prieur de Notre-Dame, curé de St-Roch à Paris; M. Marduel, curé de St-Denis; M. Ternisien, curé de Notre-Dame ; M. d'Avesnes, y demeurant, en son château ; M. de Dourier ; M. de Boulainvillers ; M. de Louvencourt ; vicomte de Buisemont ; M. Morel d'Hérival, etc., — etc.

C. 1776. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1777-1790. — ALLERY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions, 1790.— Exempts: le desservant et le vicaire.— Nombre de feux en 1789 : 160. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Valenglart ; Mlle de Rinviller ; marquise de Vilman, etc. — ANDAINVILLE et FRESNOY.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784.— 1785.— 1786.— 1787. 1788. — 1789.— Des impositions, 1790.— Exempts : le curé, le vicaire, depuis 1787. — Nombre de feux en 1780 : 168 ; en 1790 : 183. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. De Saint-Germain, curé, etc. — AUBERCOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions, 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1783 : 23 ; en 1790 : 22. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Mlle d'Aguessau, dame d'Aubercourt, demeurant à Happeglenne ; Antoine de Warsy, curé ; comte de Gomer ; Me d'Esmery, avocat à Amiens; M. Dufresne, seigneur de Marcelcave, etc., — etc.

C. 1777. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1780-1790.— AUBIGNY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783.— 1784.— 1785. — 1786.— 1787.— 1788. — 1789. —Des impositions, 1790. — Exempt : le prieur. — Nombre de feux en 1780 : 62; en 1789 : 68. —Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Dufresne, seigneur du lieu, etc.— AUMATRE.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1783.— 1784.— 1785.— 1786.— 1787.— 1788. — 1789.— 1790. — Nombre de feux en 1786 : 133 ; en 1789 : 134. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Delaporte, curé ; Mme d'Aumâtre ; M. de Belloy ; marquis de Mondragon, à Paris ; M. Brunel, avocat du Roi à Amiens; M. Lesellier, avocat à Amiens, etc.—AUMONT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. —1787. — 1788.— 1789. — Des impositions, 1790.— Exempts : le prieur ; M. Dachy, noble ; M. Danzel, noble.— Nombre de feux en 1783 : 91 ; en 1790 : 95. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Lizancourt, prieur ; Mme veuve Danzel, etc., — etc.

C. 1778. (Liasse). — 32 pièces, papier.

1778-1790. — AVELESGES. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789.— Des impositions, 1790.— Exempts : M. d'Avelesges, noble, (1780); Mme d'Avelesges, dame du lieu, (1783); M. de Milleville, seigneur du lieu, (1784-1789) ; le vicaire. — Rôle des supplément de privilégiés. 1789. François-Isidore de Milleville, propriétaire, etc. — AVESNES-SAULCHOY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. —

1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. d'Avesnes, noble. — Nombre de feux en 1783 : 76 ; en 1789 : 77. — M. de Calonne d'Avesnes, maire en 1790. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Bouly, curé ; de Calonne, chevalier, seigneur d'Avesnes ; Roussel, chevalier, seigneur de Belloy, etc.— BACOUEL. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — Des impositions. 1790. — Exempt : le prieur. — Nombre de feux en 1780 : 31 ; en 1788 : 33. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Thieulloy ; M. de Bancourt, seigneur de Prouzel ; M. Lecouvreur de Boulainvillers, etc., — etc.

C. 1779. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1780-1790. — BAILLEUL, GRANSART et ÉRONDELLE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1786 : 188 ; en 1790 : 106. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Verton ; M. d'Applaincourt, seigneur de Bellefontaine ; prince de Ghistel, seigneur du lieu ; marquis de Chepy ; Regnier, curé. — BAISNAST et ZALEUX. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Nombre de feux en 1790 : 52. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. du Plouy, seigneur de Zaleux, etc., — etc.

C. 1780. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1780-1790. — BEAUCHAMPS et EMBREVILLE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : M. Friville, curé. — Nombre de feux en 1789 : 149. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Rouault ; M. Friville, curé ; M[lle] de Valenglart, etc., — etc.

C. 1781. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1780-1790. — BEAUDÉDUIT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 142 ; en 1790 : 164. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Courtebourne, seigneur du lieu, etc. — BEHEN. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. Bigorgne, curé ; M[lle] de Bellengreville de Behen ; M. et M[me] de Bellengreville de Behen (1781-1789) ; chevalier de Behen, brigadier dans les gardes du Roi (1786-1789). — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Bellengreville de Behen, etc. — BELLAVESNES. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Nombre de feux en 1789 : 6. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Les prieur et religieux de S[e]-Larme, seigneurs du lieu, etc., — etc.

C. 1782. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1778-1790. — BELLEUSE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux, en 1780 : 188 ; en 1790 : 230. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le comte de Casteja, seigneur du lieu, en son château de Framerville ; M. Moyens, curé ; le duc d'Havré ; M. de Pissy, seigneur de Monsure ; collège d'Amiens, etc. — BELLIFONTAINE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Nombre de feux en 1789 : 18. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. d'Applaincourt, seigneur, chevalier de St-Louis, en son château de la Triquerie ; comtesse de Mannay, demeurant à Liercourt ; M. Descaulle, seigneur de Drucat ; M. Regnier, curé, demeurant à Bailleul. — BELLOY-S[t]-LÉONARD. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. de Belloy, seigneur du lieu ; le curé. — Nombre de feux en 1789 : 76 ; en 1790 : 86. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Belloy ; M. Danzel d'Aumont ; M. d'Avelesges, etc., — etc.

C. 1783. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1777-1796. — BERGICOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1783 : 50 ; en 1790 : 63. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Vérac, seigneur du lieu ; M. Gigault, curé ; M. Dumesnil, sei-

gneur de Frémontiers ; marquis Decquevillier (d'Ecquevilly), etc. — BERNY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 31 ; en 1790 : 33. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Morgan, seigneur de Belloy ; M. Dubosc, seigneur de Flers ; M. d'Huminy, seigneur de Frémontiers ; le commandeur de la Druelle, demeurant à Paris ; le comte d'Hervillé, seigneur d'Ailly-sur-Noye, etc. — BETTEMBOS. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1783 : 108. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Baron de Crussol, seigneur du lieu, etc. — BETTENCOURT-RIVIÈRE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 75 ; en 1790 : 76. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Louvencourt ; baron de Tournon de Ville, etc., — etc.

C. 1784. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1775-1790. — BIENCOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : M. Simon, curé (1787). — Nombre de feux en 1780 : 58 ; en 1790 : 64. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Buigny, seigneur du lieu ; M. Simon, curé ; M. Danzel, seigneur du Translay, etc. — BLANGY-SOUS-POIX. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 44 ; en 1790 : 41. — BLANGY-TRONVILLE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : M. de Blangy, noble (1780-1785) ; M. Lenoir, noble (1780-1785) ; M. Gorin de Tronville 1786-1789) ; M. de la Londe 1787-1789). — Nombre de feux en 1780 : 75 ; en 1789 : 83. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de la Chevardière, noble, seigneur de Blangy ; M. Gorin, noble ; M. Bouland, d'Amiens, noble, etc., — etc.

C. 1785. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1747-1790. — BLARGIES. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1747. — 1748. — 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire. — Nombre de feux en 1747 : 280 ; en 1789 : 296. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Barbanson, etc., — etc.

C. 1786. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1777-1790. BOISMONT et PINCHEFALISE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. Briet de St-Élier, seigneur du lieu ; Me Jean-François Tranel, curé. — Nombre de feux en 1780 : 66 ; en 1790 : 61. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — BOISRAULT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 69 ; en 1790 : 83. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Davesne, propriétaire de la terre de Boisrault, etc. — BOSQUEL. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1787 : 126 ; en 1790 : 131. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Duc d'Havré, seigneur du lieu ; M. Boullet de Varennes, avocat à Amiens ; M. Morel d'Hérival, conseiller à Amiens, etc., — etc.

C. 1787. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1775-1790. — BOUGAINVILLE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 202 ; en 1789 : 216. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Gomer ; M. Tellier, curé ; marquis de Valenglart, etc.

BOUILLANCOURT-SOUS-MIANNAY, MOYENNEVILLE et BIENFAY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 246 ; en 1790 : 235. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Tellier, curé de Moyenneville ; marquis de Valenglart ; M. de Moyenneville ; Mlle de Valenglart ; marquise de Villemand, etc., — etc.

C. 1788. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1780-1790. — Boullancourt-en-Séry. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — Exempts : M. Delens, curé ; M. Deputel, vicaire ; M. Lemoine de Blangermont, seigneur de Watteblérie. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Richemont, seigneur de Bouillancourt ; M. Riclot, desservant de Watteblerie ; M. de Blangermont, etc. Bourseville. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire ; M. Ledoux, trésorier de France (1788-1789). — Nombre de feux en 1780 : 127 ; en 1789 : 125. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Ledoux, seigneur du lieu en partie ; M. Pieffort, curé ; M. du Passage, chevalier de St-Louis, ancien capitaine du régiment de Poitiers, à Ste-Segrée, etc., — etc.

C. 1789. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1780-1790. — Boutencourt, Ansennes et Montières. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. Gode, seigneur de Montières. — Nombre de feux en 1781 : 184 ; en 1790 : 156. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Leboucher de Richemont, seigneur de Boutencourt, à Abbeville ; M. Gode, seigneur de Montières et d'Ansennes, etc. — Bouvresse. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le vicaire ; M. d'Haucourt, noble (1785-1789). — Nombre de feux en 1781 : 134 ; en 1790 : 86. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Haucourt, demeurant au Valérien, paroisse de Boutavant, etc., — Bouzencourt. — Rôle de supplément des privilégiés, 1789. M. Detinencourt, curé ; dom Joseph Dauga, bénédictin, prieur, etc. — Rôle des impositions. 1790, — etc.

C. 1790. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1780-1790. — Bovelle. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. Gribeauval, seigneur du lieu. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Mlle Vaquette de Fréchencourt ; M. Laurent, curé ; M. de Gomer ; M. Boulet de Varenne ; « le sieur Choqueusse, d'Amiens », etc. — Boves. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé de Boves ; le curé de St-Nicolas ; le prieur ; M. Delattre, régisseur de la baronnie (1780) ; M. de Fortmanoir, noble (1780). — Nombre de feux en 1780 : 198 ; en 1790 : 122. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Maréchale de Biron, à Paris ; M. de Fortmanoir, à Remiencourt ; comte de Gomer ; président de Bancourt, à Abbeville ; M. d'Hangard ; M. Delattre, régisseur ; M. Maury, prieur de Boves, à St-Brice, près Paris ; M. Masse, curé de Notre-Dame ; M. Berly, curé de St-Nicolas, etc., — etc.

C. 1791. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1775-1790. — Brassy. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le vicaire. — Nombre de feux en 1780 : 43 ; en 1789 : 50. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Lorel, vicaire ; marquis Despiès, seigneur du lieu. — Bray-lès-Mareuil. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : M. Lecanu, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1781 : 42 ; en 1790 : 48. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Lecanu, seigneur du lieu, etc. — Breilly. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784 — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. Duroselle, desservant (1789) ; M. de Calmer, seigneur du lieu ; les six gardes des gabelles. — Nombre de feux en 1780 : 62 ; en 1790 ; 68. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Selle, maître des requêtes, à Paris, seigneur du lieu, etc. — Briquemesnil. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux, en 1780 : 70 ; en 1790 : 64. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Valenglart, etc., — etc.

C. 1792. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1775-1790. — Bussy-lès-Poix. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M.

de Bussy, noble, seigneur du lieu (1781-1787); Mme de Bussy (1789-1790). — Nombre de feux en 1781 : 53 ; en 1789 : 56. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Mme Leclerc, dame de Bussy; maître Picard, curé ; M. de Gomer, à Quevauvillers, etc. — BUYON et PLACHY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. — 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 101 ; en 1789 : 101. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Jourdain de Thieulloy ; duc d'Havré etc. — CACHY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 56. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Fuzellier, curé ; le cardinal de Loménie, abbé de Corbie, seigneur du lieu, etc. — CAGNY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789.— Exempt: M. de Genonville, noble, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1789 : 62. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. d'Haille, au lieu et place de M. de Genonville, ancien seigneur de Cagny ; M. Cordier, curé de Cagny, etc.,— etc.

C. 1793. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1780-1790. — CAHON et GOUY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. —1789.— Exempt: le curé (M. Lecut en 1789).— Nombre de feux en 1780 : 39 ; en 1789 : 44. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de St-Blimond, etc. — CAMBRON. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781.— 1782. — 1783.— 1784 — 1785. — 1786. — 1787. — 1788.— 1789. — Nombre de feux en 1780 : 75 ; en 1781 : 89. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Mautort, etc. — CAMPS-EN-AMIÉNOIS.— 1780.— 1781.— 1782.— 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788.— 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : M. Carpentier, curé. — Nombre de feux en 1789 : 141 ; en 1790 : 132. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Carpentier, curé, etc., — etc.

C. 1794. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1775-1790. — CANTEPIE, ST-HILAIRE et LISLE. — Rôle de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1787.— 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 26 ; en 1790 : 27. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquise de Fontaine ; Mme de Dampierre d'Yzengremer, etc. — CATIGNY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Nombre de feux en 1789 : 15 ; en 1790 : 14. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Selincourt ; marquis de St-Blimond, etc. — CAUBERT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787.— 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : M. Croutelle, curé. — Nombre de feux en 1782 : 52 ; en 1790 : 30.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Wadicourt, seigneur du lieu ; M. Croutelle, curé, etc. — CAULIÈRES. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781.— 1783. — 1784. — 1785. — 1786.— 1787.— 1788.— 1789.— Exempts : le prieur; vicomte de Caulières.— Nombre de feux en 1780 : 112; en 1787 : 110. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Caulières, seigneur du lieu, etc.,— etc.

C. 1795. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1775-1790. — CAVILLON. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781.— 1782.—1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790.— Exempt : le curé.— Nombre de feux en 1780 : 50 ; en 1790 : 57. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Jean-Baptiste-Emmanuel Pingré, seigneur du lieu ; marquis de Valenglart ; M. Leclaire, vicaire, etc. — CAYEUX-SUR-MER. — 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1787. — 1788. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. Dufétel, curé ; M. Leleu, vicaire ; le sous-prieur ; M. Morel, chapelain de la Charité ; le brigadier, le sous-brigadier et les six employés du port de Cayeux ; le brigadier, le sous-brigadier et les six employés du port du Hourdel. — Nombre de feux en 1790 : 430. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le comte d'Artois, seigneur du lieu ; Mgr Pierre-Alexandre de Marbeuf, archevêque-comte de Lyon, commandeur de l'ordre du St-Esprit, prieur du prieuré de Cayeux ; Simon Dufestel, curé ; Morel, chapelain ; Grognet, vicaire, etc., — etc.

C. 1796. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1775-1790. — CEMPUIS (Oise). — Rôles de réparti-

tion des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé; Mme de Faÿ, noble. — Nombre de feux en 1780 : 195; en 1789 : 266. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Choiseul-Gouffier, seigneur du lieu ; M. de Faÿ et M. de la Berquerie, son beau-frère; M. Dheilly, curé ; M. Derveloy, lieutenant en l'élection et subdélégué d'Amiens, etc. — CERISY-BULEUX. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : Mlle la marquise de Bellengreville, dame de Buleux, noble ; Mlle de Buleux, noble (1789) ; M. Douville, noble (1780-1783) ; Mme Douville (1784-1789) ; le curé. — Nombre de feux en 1780 : 88 ; en 1789 : 90. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Mlle de Bellengreville, dame de Buleux ; M. Poirée, curé ; M. de Cérisy ; Mme Douville, etc., — etc.

C. 1797. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1780-1789. — CERISY-GAILLY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempts : M. Dantoire, noble ; le curé. — Nombre de feux en 1783 : 139 ; en 1789 : 139. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Demarsaugy, prévôt de Cerisy; M. Dantoire, seigneur de Martinsart, y demeurant, etc. — CHEPY et MONCHAUX. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Nombre de feux en 1789 : 181. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Chepy, en son château de Huppy ; Dessomme, curé; Caubert, vicaire ; comte de Crécy ; M. d'Applaincourt de la Tricrie ; M. Carpentier de Buissy, etc., — etc.

C. 1798. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1780-1790. — CHOQUEUSE (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé; M. Lecaron, seigneur du lieu, noble. — Nombre de feux en 1782 : 79 ; en 1790 : 82. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Choqueuse, etc. — CITERNE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions, 1790. — Exempt : le prieur. — Nombre de feux en 1784 : 126 ; en 1789 : 124. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Delignières, curé, etc. — CLAIRY-SAULCHOY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. de Louvencourt, seigneur du Chaussoy et autres lieux ; le curé. — Nombre de feux en 1781 : 95 ; en 1790 : 226. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Louvencourt du Saulchoy, seigneur de Clairy ; M. Revert, curé, etc., — etc.

C. 1799. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1776-1790. — CONDÉ-FOLIE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1786 . 252 ; en 1790 : 211. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Franssu, seigneur du lieu ; Avenel, curé ; Languillon, vicaire ; baron de Tournon, seigneur de Bettencourt-Rivière ; M. Jourdain de l'Éloge, sieur de l'Étoile et de Condé-Folie le bas ; marquis Delbay ; M. de Long, seigneur de Long ; M. Aliamet, seigneur de Condé-Folie le haut, etc., — etc.

C. 1800. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1775-1790. — CONTRE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. de Mareuil, seigneur du lieu; le curé. — Nombre de feux en 1780 : 60 ; en 1789 : 60. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Mareuil ; duc d'Havré, etc. — CONTY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé de Conty ; le curé de St-Martin ; le sous-prieur; M. Robaille (1780-1783); les demoiselles Defrèze ; nobles ; l'abbé de Caix (1786). — Nombre de feux en 1782 : 177 ; en 1790 : 189. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Duc d'Havré; M. de Hault de Lassus, seigneur de Luzières ; M. Dumoulin, curé de Conty ; M. Prévost, curé de St-Martin ; M. Mansart, sous-prieur de Conty, etc. — COTTENCHY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempts : le curé ; M. de Carbonnel, noble. — Nombre de feux en 1781 : 140 ; en 1789 : 106. —

Rôle de supplément des privilégiés. M. Hormarville, curé ; la maréchale de Biron à Paris; M. de Carbonnel, noble ; M. de Morcourt, noble, etc., — etc.

C. 1801.(Liasse.) — 53 pièces, papier.

1777-1790. — COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. de Septenville, seigneur du lieu ; le curé. — Nombre de feux en 1784 : 79 ; en 1789 : 80. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — M. de Septenville, seigneur du lieu ; Mme de Tourtier, dame de Moyencourt ; M. de la Court de Fieffes ; les héritiers du curé, etc. — COURCELLES-SOUS-THOIX. — Rôles de répartition de tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé (en 1789 : M. Parmentier). — Nombre de feux en 1780 : 31 ; en 1789 : 43. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Nampty ; marquis de Courtebourne, etc. — CREUSE. — « État de la perte de la paroisse de Creuse arrivé par la grêle le 27 juin de l'année 1776. » 21 juin 1778. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — Exempts : M. Durieux-Beaurepaire, d'Amiens (1780-1783) ; Mme Durieux (1784-1788) ; le curé. — Nombre de feux en 1780 : 37 ; en 1788 : 46. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Lefeuvre, curé ; Mme Durieux, etc. — CROISY (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 85 ; en 1789 : 84. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Bellette, curé, etc., — etc.

C. 1802. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1774-1790. — CROIX-AU-BAILLY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts: le prieur; le vicaire. — Nombre de feux en 1786 : 183 ; en 1790 : 130. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — CROIXRAULT. — Rôle de répartition des tailles et accessoires. 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le vicaire. — Nombre de feux en 1789 : 170 ; en 1790 : 167. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Prince de Poix ; comte de Gomer, seigneur de Fricamps, etc. — CROUY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 77 ; en 1789 : 72. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Duc d'Havré ; M. Demons d'Avernas, etc., — etc.

C. 1803. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1775-1790. — DAMERAUCOURT (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : Mme veuve Dragon, noble ; le curé. — Nombre de feux en 1783 : 140 ; en 1789 : 122. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Dabauval, curé ; marquis de Grasse, seigneur du lieu, à Sarcus ; Mme veuve Dragon, etc. — DARGIES (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire. — Nombre de feux en 1780 : 149 ; en 1790 : 150. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Vérac, seigneur châtelain du lieu, etc., — etc.

C. 1804. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1774-1790. — DOMART-SUR-LA-LUCE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. Brulot de la Feuille, pensionnaire du Roi. — Nombre de feux en 1789 : 97. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le chevalier de Savoye, seigneur de Domart, à Paris ; M. Racine, curé, etc. — DOURIER. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1782. — 1783. — 1785. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Dourier, noble. — Nombre de feux en 1780 : 9 ; en 1790 : 14. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Jean-Baptiste Cozette, curé ; Louis-Marie-François Picquet, seigneur de Dourier ; duc de Luynes, etc. — DREUIL-LÈS-AMIENS. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1785. — 1786. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1783 : 79 ; en 1790 : 60. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Mme veuve de Calmer, etc. — DREUIL-LÈS-MOLLIENS. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1782. — 1783. — 1785.

— 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le prieur. — Nombre de feux en 1782 : 13 ; en 1790 : 13.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Carpentier, prieur ; comtesse de Bussy, dame du lieu, etc., — etc.

C. 1805. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1776-1790. — Dromaisnil. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1782.— 1783.— 1785. 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempts : le curé ; le chevalier de Belloy (1783-1789) ; Nicolas Maillet, militaire (1785). — Nombre de feux en 1780 : 119 ; en 1789 : 122. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le chevalier de Belloy, seigneur du lieu ; M. Nollen, curé, etc. — Dury et Amilly. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1782. — 1783. — 1785.— 1786.— 1787.— 1788.— 1789.— Exempts : le curé ; M. de Dourier, noble ; M. Cardon, prêtre (1785). — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le chapitre d'Amiens, seigneur du lieu ; M. Louvet, curé ; M. Picquet de Dourier ; M. Degand, maître pâtissier, etc. — Élencourt-Ste-Marguerite (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 74 ; en 1790 : 69. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Vittet, curé ; comte de Noailles, seigneur du lieu ; marquis de Grace, seigneur de Sarcus ; M. Derveloy, subdélégué à Amiens, etc., — etc.

C. 1806. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1776-1790. — Épaumesnil. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1782 : 82 ; en 1790 : 87. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Gomer, seigneur du lieu, etc.— Éplessiers. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le prieur. — Nombre de feux en 1780 : 129 ; en 1789 : 132. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Fondeur, curé ; prince de Poix, etc. — Équennes. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Nombre de feux en 1781 : 78 ; en 1788 : 78. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Prince de Poix ; M. Descroix, curé, etc., — etc.

C. 1807. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1774-1790. — Eramecourt.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 18 ; en 1789 : 17. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Prince de Poix, seigneur du lieu, etc.— Esserteaux.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1789. — Exempts : le curé ; marquis d'Esserteaux, noble. — Nombre de feux en 1783 ; 77 ; en 1789 : 80. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Claude-Louis-Gabriel de Bery, chevalier, comte d'Essertaux, seigneur du marquisat d'Essertaux, Orémaux, Jumel, en dépendant, chevalier de St-Louis, ancien major de cavalerie à Esserteaux ; Jacques-Antoine Sinoquet, curé, etc. — Estrebeuf. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Nombre de feux en 1780 : 23 ; en 1789 : 23.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de St-Blimond, demeurant à Pendé ; les héritiers de M. Bouton, ancien curé, etc. — Estrées.— Rôles de répartiton des tailles et accessoires. 1780. — 1782.—1783.—1785.—1786.—1787.—1888. — 1789.— Exempts : M. Ducroquet de Guyencourt, seigneur du lieu ; M. Vasseur, notaire en chef (1780) ; Alexis Nollent, vicaire en chef (1782-1789).— Nombre de feux en 1786 : 75 ; en 1789 : 75.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Firmin-Jean-Baptiste Ducroquet, noble ; Alexis Nollent, curé ; M. Flament, vicaire ; M. Maillet, maître de pension à Amiens, etc.— Etrejus.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. — 1780. — 1782.— 1783. — 1785. — 1786. — 1788. — 1789. — Exempts : M. Roussel de Belloy, seigneur du lieu ; le curé (en 1789, François Suard).— Nombre de feux en 1785 : 77 ; en 1789 : 72. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Belloy, seigneur, etc. — Famechon. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. — 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempt : le curé (M. Roussel 1780-1783). — Nombre de feux en 1781 : 47 ; en 1789 : 47. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis Decquevillier (d'Ecquevilly), seigneur du lieu ; l'abbé Mathis, chapelain ; les héritiers de M. Frémont, ancien curé, etc., — etc.

C. 1808. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1780-1790. — Fay-lès-Hornoy. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781.— 1782.

— 1783. — 1784 — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le vicaire. — Nombre de feux en 1785 : 100. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. d'Hardivillier ; M. de Cressy, seigneur de Moyencourt, etc. — FERRIÈRES. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; la présidente d'Haille (1780) ; M. d'Haille, seigneur de la Ferrière (1781-1789) ; M. Devalois, officier vétéran de la maison du Roi (1780-1785) ; ses héritiers (1786) ; M. d'Érouard, chevalier de St-Louis (1787-1789). — Nombre de feux en 1789 : 61 ; en 1790 : 63.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Herte d'Haille, seigneur du lieu ; M. Couture, curé ; Jean-Guillaume Heusez d'Érouard, chevalier de St-Louis; M. de Moranviller, trésorier à Amiens ; comte de Gomer, etc. — LE FAYEL. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1784. — 1785.— 1786.— 1787.— 1788.— 1789. — Des impositions. 1790. — Nombre de feux en 1787 : 7 : en 1789 : 4. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789, — etc.

C. 1809. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1776-1790. — FEUQUIÈRES et FEUQUEROLLES. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé (M. Dupuis en 1789). — Nombre de feux en 1789 : 208 ; en 1790 : 208. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de la Motte, seigneur du lieu, demeurant à Abbeville ; M. Dupuis, curé, etc. — FLERS et PETIT FAY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788.— 1789. — Exempts : M. Dormicourt, noble ; M. Conreur, maître de poste.— Nombre de feux en 1786 : 82 ; en 1789 : 84. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Mlle Dumesnil, dame de Flers ; M. Dubos, seigneur de Flers ; comte de la Grandville; comte d'Essertaux, etc.— FLEURY.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789.— Des impositions. 1790.— Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1782 : 66 ; en 1790 : 63. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Poujeol-Davaukerque, seigneur du lieu, etc.— FLOXICOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786.— 1787. — 1788. — 1789. — Nombre de feux en 1780 : 9 ; en 1789 : 10. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Louvencourt ; marquis de Valenglart ; M. de Gomer, etc., — etc.

C. 1810. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1776-1790. — FLUY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788.— 1789.— Exempts : le curé ; le vicaire. — Nombre de feux en 1780 : 110 ; en 1789 ; 153. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Gougier, chevalier, seigneur du lieu ; M. Chochot, curé; M. de Beaumond, seigneur de Pissy ; marquis de Louvencourt ; M. de Cour de Fief ; M. de Laurendeau, avocat à Amiens, député aux États Généraux ; comte de Querecques ; comte de Gomer, etc. — FONTAINE-SOUS-CATHEUX (Oise).— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1786 : 174 ; en 1789 : 174. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — FONTAINE-LE-SEC. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Bussy de Fontaine, noble, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1780 : 66 ; en 1789 : 69. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Buissy, seigneur de Fontaine-le-Sec ; M. de Belloy-St-Léonard, etc., — etc.

C. 1811. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1780-1790. — FORCEVILLE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781.— 1782.— 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le vicaire ; M. de Forceville, noble, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1780 : 46 ; en 1790 : 48. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Forceville, etc. — FORMERIES (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire ; Mme veuve du sieur Beaurain, officier de la maison du Roi (1780-1785). — Nombre de feux en 1780 : 335 ; en 1785 : 290. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Barbanson, seigneur du lieu, à Paris, rue Babylone, etc., — etc.

C. 1812. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1775-1790. — Fossemanant. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782.— 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 14 ; en 1790 : 16. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — M. Dubos, seigneur du lieu, etc. — Foucaucourt-hors-Nesle. Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781.— 1782.— 1783.— 1784.— 1785.— 1787.— 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. de Toulle, seigneur du lieu; le curé (M. Lenoir, 1785-1789). — Nombre de feux en 1781 : 43 ; en 1790 : 34. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Toulle, seigneur du lieu, etc. — Fouilloy.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. de la Rouzé, doyen du chapitre ; M. Daroux, prévôt ; M. Potez, chanoine et curé ; M. de Neufgermain, chanoine ; M. de Riquebourg, chanoine ; M. Rogez, chanoine. — Nombre de feux en 1789 : 89 ; en 1790 : 81. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Briois, seigneur du lieu en partie, à Arras, etc. — Fourdrinoy.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781.— 1782.— 1783.— 1784.— 1785. — 1786. — 1787. — 1788.— 1789.— Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; Mme de Marcellet, noble (1780-1782) ; M. de Fourdrinoy, noble (1783-1789). — Nombre de feux en 1780 : 124 ; en 1790 : 142. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Christophe-Florent de Sachy, seigneur de Fourdrinoy ; Jean-Baptiste-Emmanuel Pingré, seigneur de Cavillon, etc., — etc.

C. 1813. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1776-1790. — Framicourt-le-Grand. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : Président de Bancourt, noble (1780) ; le curé. — Nombre de feux en 1780 : 19 ; en 1790 : 18. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Gaillard, seigneur du lieu ; comtesse Manée de Liercourt, etc.— Franleu. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Sablet, seigneur ; M. de Frières, d'Abbeville, seigneur, etc. — Fransures. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782.— 1783.— 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Rely, noble. — Nombre de feux en 1781 : 81 ; en 1790 : 63. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. François-Nicolas Loisemant, curé ; comte de la Grandville, seigneur du lieu, etc. — Frémontiers.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781.— 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1787 : 70 ; en 1789 : 70. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Dumesnil, seigneur du lieu ; duc d'Havré ; marquis de Vérac ; M. Bouchez, curé ; Mme Tourtier de Moyencourt, etc., — etc.

C. 1814. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1776-1790. — Fresne. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784.— 1785. — 1786. — 1787.— 1788. — 1789.— Nombre de feux en 1780 : 31 ; en 1789 : 32. — Exempts: le vicaire; M. de Chocqueuse, noble. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Antoine Le Caron, seigneur du lieu ; M. de Riencourt, seigneur de Vaux, y demeurant; Jean-Baptiste Hocquet, vicaire ; vicomte de Bizemont, etc. — Fresneville. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786.— 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Nombre de feux en 1790 : 28. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Ledieu, curé ; M. Davesne, seigneur du lieu, etc.— Fresnoy-au-Val.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781.— 1782.— 1783. — 1784.—1785.— 1786.—1787.— 1788.— 1789.— Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 87 ; en 1789 : 98.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. L'abbé d'Aligre, seigneur du lieu ; comte Gomer, etc. — Fressenneville. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789.— Des impositions. 1790.— Exempts : le curé ; le vicaire. — Nombre de feux en 1789 : 179. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. François Clément, prieur et curé ; M. Walet, vicaire, etc.,— etc.

C. 1815. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1776-1790.— Frettecuisse et Le Carrau.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. —

1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Nombre de feux en 1789 : 35. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Sorel, curé ; M. Homassel, d'Abbeville, seigneur du lieu ; marquis de Sablé, seigneur de Rambure, etc. — FRETTEMEULE, MAIGNEVILLE et INFRAY.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1783 : 93 ; en 1790 : 50. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Belleval-Bois-Robin, principal seigneur ; M. de Hautecourt, seigneur en partie ; M. de Roncherolle, seigneur d'Infray en partie ; Mme de Vauchel, dame d'Infray en partie ; M. Hacot, curé, etc.— FRETTEMOLLE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le chapelain de St-Nicolas ; chevalier de Saint-Lieu. — Nombre de feux en 1785 : 141 ; en 1790: 130. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Prince de Poix ; chevalier de Saint-Lieu ; M. Prévôt, curé, etc., — etc.

C. 1816. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1776-1790. — FRIAUCOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : Marquise d'Auxi, dame de Friaucourt (1780-1787) ; le vicaire (M. Candelier, 1782-1786 ; M. Vitant, 1787-1789). — Nombre de feux en 1790 : 58. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de St-Blimond ; duc d'Orléans ; M. Bequet, curé d'Ault et Friaucourt ; M. Vitant, vicaire, etc.— FRICAMPS et LE VIAGE.— Rôles de répartition de tailles et accessoires. 1780. — 1781.— 1782.— 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. Des impositions. 1790. — Exempts : le curé; M. de Fricamps. — Nombre de feux en 1788 : 105 ; en 1790 : 110. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Gomer ; M. de Guillebon, demeurant à Fricamps, etc.— FRIVILLE, ESCARBOTIN, BELLOY et NOIRVILLE.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781.— 1782.— 1783.— 1784.— 1785— 1786.— 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Fressenneville ; M. Wuillaume, curé de Friville ; M. de Thézy, seigneur de Tully, etc., — etc.

C. 1817. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1780-1790. — FRUCOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. Morgant, noble (1786). — Nombre de feux en 1782 : 98 ; en 1790 : 90. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Jean-Baptiste-Maur Morgan, seigneur de Frucourt-Doudelainville et autres lieux, à Amiens ; M. Poiré, curé ; marquis de Chepy, à Huppy ; Louis Picquet, seigneur de Belloy, etc. — GAMACHES. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781.— 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions, 1790. — Exempts : M. Jacques Ricquier, curé ; M. Legris, vicaire ; MM. Lemée, de Hurlupé, Delattre, Dubrun, Grosmont, Watteblé, chanoines ; M. Pruvost, chapelain ; MM. Legris, Herbet, vicaires ; MM. Turbert, Cru, desservants ; MM. Curlu (1780), Darcy (1786), Sautin (1789), receveurs des aides, etc. — Nombre de feux en 1789 : 237. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Rouault, lieutenant général des armées du Roi, à Paris ; M. Duliège, trésorier de France, à Amiens ; marquise de Villemant à Abbeville, etc. — État des personnes attaquées de l'épidémie commencée en août 1779. — LE GARD et ESQUINOT (fermes). Rôle de répartition des impositions. 1790, — etc.

C. 1818. (Liasse.)— 66 pièces, papier.

1777-1790. — GENTELLES. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783.— 1784.— 1785.— 1786.— 1787.— 1788.— 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé.— Nombre de feux en 1780 : 90 ; en 1789 : 96. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Jury, curé, etc. — GLISY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. — 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787.— 1788.— 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780: 44 ; en 1789: 44.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Causans, seigneur du lieu, à Marseille (le petit) ; M. Levasseur, curé, etc. — GOLLENCOURT et DOMMARTIN. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783.— 1784.— 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 38 ; en 1787 : 45. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Herte d'Haille, seigneur du lieu, etc. — GOUY-LES-GROSEILLERS (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782.— 1783. — 1784.— 1785.— 1786.— 1787.— 1788.— 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé.— Nombre de feux en 1786 : 14 ; en 1789 : 16. — Rôle de sup-

plément des privilégiés. 1789. — Gouy-l'Hôpital. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt: le curé. — Nombre de feux en 1781 : 48 ; en 1790 : 50. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Lefèvre, curé, etc., — etc.

C. 1819. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1776-1790. — Granvilliers (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — Des impositions. 1790. — Exempts : le doyen ; les vicaires ; M. de Zaleux, avocat du Roi vétéran, au bureau des finances d'Amiens (1780-1786); chevalier de Bellencourt (1783) ; marquise de Montenay (1784-1788) ; vicomte de Coupigny (1787-1788) ; Mme Poulet, pensionnaire du Roi (1787-1788) ; deux commis aux aides ; deux gardes sextés ; le contrôleur des actes. — Nombre de feux en 1781 : 352 ; en 1788 : 381. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Pecquet, curé doyen ; MM. Barbier et Gravet, vicaires ; vicomte de Coupigny, bourgeois de Doullens ; M. Delanoe, contrôleur des vingtièmes ; M. Bonnefin, contrôleur des actes ; M. Buignet, receveur des aides ; M. Lemaire, président au grenier à sel ; M. Beaurain Deszizonnères, contrôleur au grenier à sel ; marquise de Montenay, etc. — Grattepanche. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 73 ; en 1789 : 68. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789, — etc.

C. 1820. (Liasse.) — 76 pièces, papier

1775-1790. — Guignemicout. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Guignemicourt, noble. — Nombre de feux en 1789 : 46 ; en 1790 : 42. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Pingré, seigneur du lieu ; M. Lambert, curé ; M. de Gomer, de Quevauvillers, etc. — Guizancourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 36 ; en 1789 : 36. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Rimbert, noble, à Poix ; Mme de Lépinoy, noble ; marquise de Vérac, etc. — Guyencourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1784: 50 ; en 1789 : 56. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Firmin-Jean-Baptiste Ducroquet, noble ; Alexis Nollent, curé ; M. Guibet, architecte à Amiens, etc. — Hainneville-Épagny. — Rôles de repartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. Delattre. — Nombre de feux en 1780 : 21 ; en 1789 : 25. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Morgan, seigneur du lieu, etc. — Hallivillers. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 96 ; en 1790 : 88. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. L'abbé de Ste-Aldegonde, seigneur du lieu, etc., — etc.

C. 1821. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1777-1790. — Halloy et Briot. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1782 : 105 ; en 1790 : 122. — Hamel. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. — 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. Lefort, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1780 : 130 ; en 1790 : 126. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Lefort, seigneur de Hamel, y résidant ; M. Lottin, curé, etc., — etc.

C. 1822. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1777-1790. — Hamelet. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 50 ; en 1790 : 57. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Lhotte, curé, etc. — Hangard. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. d'Hangard ; le curé. — Nombre de feux en 1789 : 55. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. d'Incourt, seigneur d'Hangard, y de-

meurant ; Agnan-Florentin Collet, curé ; marquis d'Aqueville, à Paris ; comte de Gomer, etc. — Hangest-sur-Somme. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. de Bichecourt, noble ; le curé (M. Boulet, 1787-1789) ; le vicaire (M. Malet, 1787-1789), etc., — État des incendiés, 1781, — etc.

C. 1823. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1776-1790. — Harcelaines. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. d'Ochancourt, noble (1780-1782) ; Mlle d'Ochancourt, noble (1784). — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Mlle d'Ochancourt, etc. — Hermilly. — Rôle de répartition des impositions. 1790. — Nombre de feux : 3. — Hescamps-St-Clair. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempts : le vicaire ; le chevalier de St-Lieu, chevalier de St-Louis ; M. Petit d'Élicourt, noble. — Nombre de feux en 1780 : 150 ; en 1789 : 163. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Prince de Poix ; marquis de Grasse, seigneur d'Hescamps, à Sarcus ; M. Petyst d'Élicourt, à Hescamps ; M. de Gomicourt ; le chevalier de St-Lieu ; M. Boulet, vicaire, etc. — Heucourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le prieur (M. Ledieu, 1789). — Nombre de feux en 1789 : 24 ; en 1790 : 25. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Soyécourt, seigneur du lieu ; Ledieu, prieur de St-Germain à Amiens, ci-devant prieur de Heucourt, etc., — etc.

C. 1824. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1774-1790. — Hocquincourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Belloy, noble. — Nombre de feux en 1781 : 93 ; en 1789 : 99. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Mme de Richemont, dame du lieu ; vicomte de Bismont, demeurant dans la Beauce, etc. — Hornoy. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé (M. Fertel, 1789) ; le prieur (M. Mantel, 1789) ; le prieur adjoint (1788-1789. M. Mantel jeune, 1789) ; le vicaire. — Nombre de feux en 1780 : 252 ; en 1790 : 287. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Dompierre, seigneur d'Hornoy, etc. — Hucqueleux (ferme). — Rôle de répartition des impositions. 1790. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789, — etc.

C. 1825. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1776-1790. — Huppy. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le marquis de Chepy, seigneur du lieu ; M. Ledien, curé ; M. Larbalestrier, vicaire (1781) ; M. Tricot, chapelain de la Charité. — Nombre de feux en 1789 : 280. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Cheppy, seigneur du lieu, etc. — Hymmeville et Campagne. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — Inval-Boiron. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : M. de Louvencourt, noble, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1783 : 105 ; en 1790 : 137. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Louvencourt du Saulchoi, seigneur du lieu, à Amiens ; M. Desjardin, curé ; M. de Calonne, seigneur d'Avesne ; comtesse de Larochefoucault, dame du Mazis, etc., — etc.

C. 1826. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1774-1790. — Jumel. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; marquis d'Esserteaux. — Nombre de feux en 1781 : 67 ; en 1790 : 69. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Claude-Louis-Gabriel de Berry, chevalier, comte d'Esserteaux, seigneur du marquisat d'Esserteaux et Jumel, chevalier de St-Louis, ancien major de cavalerie, à Lille ; Jean-Baptiste-Firmin du Croquet, écuyer, seigneur de Guiencourt et Petit Bosquel ; Pierre Clabaut, curé, etc. — La Chapelle. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 ; 15 ; en

1789 : 16. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Guerard de la Chapelle; M. Jourdain de Thieulloy, etc. — Lachaussée-Tirancourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1784 : 230 ; en 1790 : 180. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Selles, seigneur de la Chaussée, à Paris ; M. de Machy, curé, etc. — La Faloise. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1786 : 84 ; en 1790 : 84. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le chevalier du Gard, seigneur de la Faloise ; duc de Mailly, etc., — etc.

C. 1827. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1774-1790. — Laleu. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 26 ; en 1789 : 31. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le prieur de Laleu, seigneur du lieu; M. Jourdain, curé, etc. — Lamaronde. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé (M. Boucher, 1789). — Nombre de feux en 1789 : 64 ; en 1790 : 58. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Baron de Crussol. — Lamotte-en-Santerre. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. Des impositions. 1790. — Exempt : le prieur-curé. — Nombre de feux en 1780 : 104 ; en 1790 : 107. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Dufresne, seigneur du lieu ; M. Quignon, prieur-curé. — Lanchères. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le prieur ; le vicaire ; M. du Cardonnoy (1780-1785) ; M. de Latouche (1786-1789). — Nombre de feux en 1781 : 159 ; en 1790 : 114. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Latouche, seigneur du lieu ; M. de St-Blimond, seigneur de Pendé; prince de Bergue; M. de Poutrincourt ; M. de Vaudricourt, seigneur de Laleu ; M. de Rambure, seigneur de Vaudricourt ; M. Blondin de Bréville, seigneur de Bézieu ; M. Manessier, seigneur de Wacourt ; M. de Carpentin, de Valine ; chevalier de Carpentin, d'Abbeville ; M. de Barde, seigneur de Hurt ; marquis d'Hurt, etc., — etc.

C. 1828. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1777-1790. — Lavacquerie. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 73 ; en 1789 : 89. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Geffroy, curé, etc. — La Verrière. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 34 ; en 1789 ; 33. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comtesse Leclerc de Bussy ; M. Leclerc, chevalier de Bussy, à Saleux ; M. Deslincourt, seigneur ; M. Derely, seigneur en partie de Sommereux ; M. de Courcelles, seigneur en partie de Sommereux ; Adrien-Hector Buteux, curé, etc. — Lhortoy. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1786 : 44; en 1788 : 43. — Lignières-Chatelain. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé (Charles-Antoine Magnier 1780-1789) ; M. de Calonne, noble ; le vicaire (1784-1789). — Nombre de feux en 1781 : 180 ; en 1790 : 153. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Calonne, seigneur de Lignières, y demeurant ; M. Dédicourt, seigneur de Meigneux ; M. d'Haloy, à Amiens ; Charles-Antoine Magnier, curé, etc., — etc.

C. 1829. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1774-1790. — Lignières-hors-Foucaucourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. de Riencourt, seigneur du lieu en partie ; Mme de Carpentin, noble ; Mme Dacheux, noble ; M. Dacheux fils, noble (1785-1789). — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Danzel, seigneur du lieu ; M. de Riencourt, seigneur du lieu en partie ; Mme de Carpentin, noble ; Mlle d'Aumont, à Paris ; M. Dacheux ; Mme Dacheux, etc. — Limeux. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de

feux en 1780 : 87 ; en 1790 : 80. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Huppy, seigneur de Limeux ; Jean-Baptiste Plé, curé, etc., — etc.

C. 1830. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1776-1790. — Lincheux-Hallivillers. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 111 ; en 1790 : 111. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Biencourt, marquis de Poutrencourt, seigneur de Famechon-lès-Lincheux, et autres lieux ; Jean-Alexis Lagnel, curé ; M. de Belloy-St-Léonard, seigneur d'Hallivillers, etc. — Lœuilly. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire ; la sœur d'école (1789). — Nombre de feux en 1780 : 180 ; en 1790 : 190. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Duc d'Havré ; M. Lefeuvre, curé ; M. de Rivery, seigneur de Taisnil, etc., — etc.

C. 1831. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1776-1790. — Longueau. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. Delahaye. — Nombre de feux en 1780 : 86 ; en 1790 : 82. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Langevin, curé, etc. — Marcelcave. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire. — Nombre de feux en 1780 : 254 ; en 1790 : 214. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Dufresne, seigneur du lieu ; Louis-Ambroise Carbon, prieur-curé ; comte de Doria, etc., — etc.

C. 1832. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1776-1790. — Marest-Oust. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1883. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; Mlle de Villepoix (1783-1789). — Nombre de feux en 1781 : 64 ; en 1789 : 68. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Dufestel, curé ; le duc d'Orléans. — Marlers. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le vicaire. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Calonne, seigneur de Lignières et Marlers ; M. Buquet, vicaire, etc. — Marquenneville et Vaux. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Vaux (1785). — Nombre de feux en 1780 : 45 ; en 1790 : 49. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Riencourt, seigneur de Vaux ; André Marguerie, curé ; M. de Choqueuse, à Amiens ; M. de Drucat de Beauvarlet, à Drucat en Artois, etc., — etc.

C. 1833. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1776-1790. — Meigneux. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le vicaire. — Nombre de feux en 1780 : 188 ; en 1789 : 204. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Jacques de Mons, seigneur de Meigneux ; M. Derveloy, subdélégué général à Amiens, etc. — « Estat des grains qui ont esté indomagé par la grelle arrivé le 5 aoust 1776 ». — Méréaucourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 23 ; en 1790 : 25. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Jourdain de Thieulloy, à Amiens, etc. — Mérélessart. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire ; M. d'Offoy, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1786 : 108, en 1790 : 94. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. d'Offoy, seigneur du lieu ; M. Dovin, curé ; M. Lejeune, vicaire, etc. — Méricourt-en-Vimeux. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Cacheleu, noble (1781-1789) ; M. de Beaulieu, noble (1786-1789). — Nombre de feux en 1782 : 80 ; en 1790 ; 83. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Lhôte de Beaulieu, chevalier de St-Louis ; M. de Cacheleu, chevalier de St-Louis ; M. de Cacheleu, chevalier de Malte ; chevalier de Cacheleu ; Mlle de Cacheleu ; M. Sainte, curé ; M. Danzel d'Aumont ; M. de Belloy-St-Léonard, etc., — etc.

C. 1834. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1780-1790. — LE MESGE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 89 ; en 1789 . 89. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le chapitre de Notre-Dame d'Amiens, seigneur du lieu ; M. de Blangermont, seigneur de Watteblérie ; marquis de Valenglart ; M. Blandin, garde-général des eaux et forêts à Amiens ; M. Laurendeau, à Amiens ; M. Bertin, curé, etc. — MESNIL-EUDIN. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1789 : 38 ; en 1790 : 35. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Riencourt, seigneur du lieu ; Mme de Dampierre, etc. — MÉTIGNY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 34 ; en 1788 : 58. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Duc de Chevreuse, à Paris ; M. de Belloy, seigneur pour un quart du fief de Fournival, sis à Métigny ; le sieur Cochepin, avocat au Parlement, seigneur dudit fief pour la moitié ; le sieur Pingré de Guimicourt, seigneur dudit fief pour un quart ; M. Jourdain, curé ; prince Guistel, seigneur de Métigny ; M. de Valenglart, etc., — etc.

C. 1835. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1776-1790. — MIANNAY et LAMBERCOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions, 1790. — Exempts : le curé ; M. Mauvoisin (1783) ; M. Reignard de Bussy (1784-1788). — Nombre de feux en 1787 : 108 ; en 1790 : 114. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Jean-Baptiste-François Mennelay, marquis de Sablé ; M. de la Motte, seigneur de Feuquières ; Louis-Édouard Reignard, seigneur de Bussy ; Alexandre Benoit, curé ; comte de Boubert ; M. Nacard, chevalier, seigneur d'Audicque ; marquis de Milly, à Zoteux ; M. Briet de Rainviller, seigneur de Boismont ; président de Bancourt, etc. — MOLIENS-EN-BEAUVOISIS (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire ; Mme de Beaudreuil, noble. — Nombre de feux en 1781 : 194 ; en 1786 : 203. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Grasse, seigneur de Moliens, à Sarcus ; Mme de Beaudreuil, noble, etc., — etc.

C. 1836. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1776-1790. — MOLLIENS-VIDAME. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — Des impositions. 1790. — Exempts : le vicaire ; Marie-Françoise-Mutel, maîtresse d'école (1780-1782). — Nombre de feux en 1780 : 228 ; en 1790 : 238, — etc.

C. 1837. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1780-1790. — MONCHEL et ERCOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. d'Ercourt, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1789 : 74 ; en 1790 : 97. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Boullenger, curé ; M. d'Ercourt, seigneur du lieu ; Mlle de Bomicourt, à Abbeville ; M. du Maisniel de Belleval, à Abbeville, etc. — MONSURES. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; comte de Bourdain, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1780 : 60 ; en 1789 : 54. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Pissy, seigneur de Monsures ; M. Ménard, garde de la connétablie, etc. — MONTAGNE-FAYEL. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le vicaire. — Nombre de feux en 1780 : 86 ; en 1789 : 90. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Vicomte de Bizemont ; M. Boistel ; M. de Belloy, aîné ; M. de Belloy, fils ; M. de Behen, etc., — etc.

C. 1838. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1780-1790. — MORCOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 97 ; en 1790 : 97. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Feuquières, etc. — MOUFLIÈRES. — Rôles de répartition des tailles

et accessoires. 1780. — 1781.— 1782.— 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé (M. Douchet 1783) ; MM. Dacheux de St-Maxent, nobles. — Nombre de feux en 1789 : 59 ; en 1790 : 55. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le commandeur d'Oisemont, seigneur du lieu ; Charles-Joseph Douchet, curé; M. Dacheux, noble ; Mme Dacheux de Lignières ; Mme de Carpentin de Lignière ; marquis de Sablé, seigneur du lieu en partie, etc.,— etc.

C. 1839. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1774-1790. — Moyencourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Tourtier, noble, seigneur du lieu (1780-1783) ; Mme de Tourtier. — Nombre de feux en 1784 : 117 ; en 1790 : 133.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Mme de Tourtier, dame du lieu ; M. de Septenville, seigneur de Courcelles ; M. de Gomer, seigneur de Quevauvillers, etc.— Mureaumont (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le vicaire. — Nombre de feux en 1790 : 63. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis d'Espiés, à Omécourt ; l'abbé de Lannoy, aumônier du Roi, etc. — Namps-au-Mont. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 89. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Bonnaire, seigneur de Namps-au-Mont, officier au régiment de Flandre ; M. Houset, curé ; Mme veuve de Bonnaire de Namps-au-Mont ; M. Decroix, receveur de la seigneurie de Namps-au-Val, etc., — etc.

C. 1840. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1776-1790. — Namps-au-Val. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt: le curé. — Nombre de feux en 1783 : 84 ; en 1790 : 92.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Duc d'Havré ; M. de Bonnaire, seigneur de Namps-au-Mont, etc. — Nampty. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1786 : 24 ; en 1790 : 26.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Jean-Guillain Duval, seigneur du lieu ; M. Duhavrau, curé, etc. — Nesle-l'Hôpital.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782.— 1783. — 1784.— 1785.— 1786.— 1787.— 1788.— 1789. — Exempt : le curé (M. Lenoir). — Nombre de feux en 1789 : 39. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le commandeur de St-Mauvis, curé primitif et seigneur du lieu ; marquis de Sablé, à Rambures, seigneur en partie ; comte d'Ary, seigneur de Senarpont ; M. Lenoir, curé, etc. — Neuville-aux-Bois. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. — 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787.— 1788.— 1789.— Des impositions. 1790. — Exempts : le vicaire (M. Hévin, 1789) ; M. de Nancelle, noble, seigneur du lieu (1780-1782) ; M. de Sandricourt, noble, seigneur du lieu (1783-1789). — Nombre de feux en 1780 : 55 ; en 1790 : 57. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Sandricourt, seigneur du lieu ; vicomte de Bizemont, etc.. — etc.

C. 1841. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1774-1790. — Neuville-lès-Loeuilly. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1786 : 22 ; en 1790 : 25. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Le chapitre de Notre-Dame d'Amiens, seigneur du lieu ; M. Vasseur, curé ; M. de Framicourt, seigneur de Prousel, etc.— Neuville-lès-Moliens (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781.— 1782.— 1783. — 1784.— 1785.— 1786.— 1787.— 1788.— 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé.— Nombre de feux en 1789 : 78. — Neuville-sous-St-Germain (Neuville-Coppegueule). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781.— 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de la Neuville, noble. — Nombre de feux en 1780 : 203 ; en 1789 : 227. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Charles-Honoré Solmont, curé ; M. Daire, vicaire ; les dames des Ancherains (de Sancherains) et de Villiers, dames du lieu, l'une à Étain, en Lorraine, l'autre à Versailles, etc., — etc.

C. 1842. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1774-1790. — Neuville-St-Valery et Drancourt.

— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempts : le curé ; Mlle Molan d'Hure. — Nombre de feux en 1782 : 26 ; 1789 : 27. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Devisme, curé ; marquis de St-Blimont, à Pendé, etc. — NIBAS. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire ; M. de Popincourt, noble. — Nombre de feux en 1789 : 179. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Popincourt ; M. Ozenne, vicaire ; comtesse de Vilman, à Abbeville ; chevalier de Boufflers, à Abbeville ; M. Oger, curé, etc., — etc.

C. 1843. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1776-1790. — OCHANCOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; les demoiselles Duménil de Fiennes ; M. Le Roy d'Hautecourt. — Nombre de feux en 1781 : 23 ; en 1789 : 20. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Rocque, curé, etc. — OFFIGNIES. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 112 ; en 1790 : 88. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Levaillant, chevalier de St-Louis, seigneur du lieu : M. Constantin, curé ; marquis de Vérac, seigneur d'Orival, etc. — OFFOY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 61 ; en 1789 : 64. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Courtebourne, seigneur du lieu ; M. de Moyencourt, curé, etc., — etc.

C. 1844. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1774-1790. — OISEMONT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le commandeur (M. d'Havraincourt, 1789) ; le curé (M. Guny, 1789) ; le vicaire desservant (M. Rogeau, 1789) ; comte d'Houdelot ; M. de la Courdonneuil ; M. Courtin, officier ; M. Dumont, prévôt royal de Vimeu ; la maîtresse d'école ; deux commis aux aides ; une brigade de maréchaussée. — Nombre de feux en 1781 : 250. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte d'Artois, etc. — OISSY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé (M. Boutroy). — Nombre de feux en 1781 : 16 ; en 1790 : 44. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Valenglart ; marquis d'Aucourt, à Abbeville ; M. de Gomer ; M. Laurendeau, avocat à Amiens, etc., — etc.

C. 1845. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1781-1790. — ORESMEAUX. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé, le vicaire. — Nombre de feux en 1781 : 332 ; en 1789 : 360. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte d'Esserteaux ; M. Ducrocquet de Guyencourt, etc., — etc.

C. 1846. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1781-1790. — PAILLART (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire. — Nombre de feux en 1781 : 109 ; en 1790 : 121. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Charles Dumoulin, trésorier de France en la généralité de Soissons ; Firmin Lupart, curé, etc. — PENDÉ, TILLOY et SALLENELLE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions, 1790. — Nombre de feux en 1781 : 165 ; en 1790 : 170. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Saint-Blimont ; M. Léger, curé ; M. Fournier, vicaire, etc., — etc.

C. 1847. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1781-1790. — PICQUIGNY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1785. 1786. — 1787. — 1788. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé (M. Balavoine, 1781-1785 ; M. Vasseur, 1785-1788) ; le vicaire (M. Dubus, 1781-1782 ; M. Desavoye, 1785-1788) ; M. Hecquet, trésorier du chapitre ; MM. Hiel, Fauchon, Cocu, Beauger, Dubois, Dervelle, Vion, Sangnier, de Berny, chanoines ; MM. Houssart, Ricouard, chapelains ; M. Delaporte, contrôleur des guerres ; Mme Sangnier, maîtresse de la poste ; une sœur d'école ; deux sœurs à l'Hôtel-Dieu ; deux commis aux aides ; deux brigades d'employés ; le receveur des aides (M. Montanglos, 1781-1786 ; M. Daveluy, 1787-1790). — Nombre de feux en 1781 : 270 ; en 1790 :

307. — Pissy. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787.— 1788.— Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Pissy. — Nombre de feux en 1781 : 77 ; en 1790 : 80. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Chassepot, seigneur du lieu ; M. Jovelet, curé ; comte d'Artois ; M. de Gomer, etc., — etc.

C. 1848. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1776-1790. — Poix. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781.— 1782.— 1783.— 1785.— 1786. — 1787. — 1788. — Des impositions. 1790. — Exempts : les curés ; M. Rimbert, noble (1787-1788).— Nombre de feux en 1781 : 175; en 1788: 171.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Prince de Poix, etc. — [Pont de] Metz.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781.— 1782.— 1783.— 1784.— 1785. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. Bernard, seigneur du Pont-de-Metz ; M. de Croissy. — Nombre de feux en 1780 : 141 ; en 1790 : 102. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Bernard de Cléry, seigneur du Pont-de-Metz ; M. de Croissy ; M. Domont, maître de poste à Amiens ; marquis de Louvencourt, etc., — etc.

C. 1849. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1776-1790. — Prousel. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 42 ; en 1788: 49.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — Quesnoy-sur-Airaines. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781.— 1782.— 1784.— 1785.— 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790.— Exempts: le marquis de Valanglart, seigneur du lieu ; le curé. — Nombre de feux en 1780: 193 ; en 1790 : 112. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Valanglart, en son château du Quesnoy, seigneur du lieu ; M. Delaire, curé ; comte de Gomer ; M de Belville, en son château de Bichecourt, etc., — etc.

C. 1850. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1774-1790. — Quevauvillers. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788.— Exempts : le curé; le vicaire ; comte de Gomer. — Nombre de feux en 1781 : 231 ; en 1788 : 228. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de la Cour de Fief ; Mme de Tourtier ; M. de Gomer, etc. — Ramburelles. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire ; M. de Ramsay (1789). — Nombre de feux en 1781 : 76 ; en 1789 : 72. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Chepy; baron de Frierre, à Abbeville ; M. de la Cour de Fieffe, M. Crosnier, curé ; M. Hénocq, vicaire. — Rambures. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Nombre de feux en 1789 : 119 : en 1790 : 203. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Sablé ; M. de Chepy, etc., — etc.

C. 1851. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1774-1790. — Remiencourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le prieur ; M. de Formanoir, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1788 : 48 ; en 1790 : 28.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Picard, prieur-curé ; M. Briet de Formanoir, seigneur du lieu; M. Ducrocquet de Guyencourt ; M. Dion, baron de Ricquebourg, à Amiens. — Revelles. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Moyenneville ; Mme de Forceville. — Nombre de feux en 1781 : 188 ; en 1789 : 211. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Gomer ; comte de Caquet (?) ; marquis de Querecques ; les héritiers de M. de Louvencourt ; comte de Sarcus, etc., — etc.

C. 1852. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1781-1790. — Riencourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 97 ; en 1790 : 90. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Valenglart, seigneur du lieu, etc. — Rogy-la-Grandville. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempts : comte de La Grandville ; le curé; Antoine Lefèvre, maître d'école, clerc lai (1781). —

Nombre de feux en 1789 : 91. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de La Grandville; M. d'Audicourt, seigneur de Tartigny, etc., — etc.

C. 1853. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1781-1790. — ROMESCAMPS (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé; le vicaire; le prieur d'Abancourt ; Mme d'Abancourt, noble. — Nombre de feux en 1781 : 342 ; en 1789 : 292. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Devisme, curé; M. Gontier, vicaire; marquis de Grasse, etc. — ROUTHIAUVILLE. — Rôles de répartitions des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions, 1790. — Exempt: le curé. — Nombre de feux en 1781 : 9 ; en 1790 : 10. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Dure, seigneur de Neuville ; M. Leclercq, curé, etc., — etc.

C. 1854. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1780-1790. — RUMAISNIL. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1782 : 73 ; en 1789 : 76. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — RUMIGNY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de la Brassière, noble ; Mlle de Manday, noble. — Nombre de feux en 1782 : 89 ; en 1788 : 94. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Rumigny, seigneur du lieu ; Mme de la Brassière, etc. — SAIGNEVILLE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé (M. Delahaye, 1789). — Nombre de feux en 1781 : 79 ; en 1789 : 85. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de St-Blimond, etc., — etc.

C. 1855. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1777-1790. — SAINS. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; Mme du Gard, noble ; M. de Boisrenaux (1785-1789). — Nombre de feux en 1781 : 137 ; en 1789 : 148. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Maréchal de Biron, à Paris ; M. du Gard, etc. — SAINT-AUBIN-MONTENOY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1783 : 112 ; en 1789 : 106. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Baron de Crussol, seigneur du lieu ; M. Bellegueule, curé; M. de Gomer, seigneur de Fricamps, etc., — etc.

C. 1856. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1776-1790. — SAINT-BLIMOND. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire ; M. de Rambure, garde du Roi, noble ; M. de Manel, garde du Roi, noble; chevalier de Boubert. — Nombre de feux en 1787 : 230 ; en 1790 : 284. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Saint-Blimond ; M. Lefebvre des Fontaines, seigneur d'Élincourt ; M. de Rambure, seigneur de Vaudricourt ; M. Gaffé de St-Martin, conseiller en l'élection de Ponthieu ; M. de Manelle ; M. Poilli, curé ; M. Duchemin, vicaire ; M. de Richemont, seigneur de Bouillancourt ; chevalier de Richemont ; chevalier de Boubert, etc., — etc.

C. 1857. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1774-1790. — SAINTE-SEGRÉE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. du Passage, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1786 : 58 ; en 1789 : 54. — État des pertes occasionnées par la grêle du 5 août 1776. — SAINT-FUSCIEN et PETIT CAGNY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempts : les abbé et religieux. — Nombre de feux en 1780 : 104 ; en 1789 : 104. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — SAINT-LÉGER-LE-PAUVRE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt: le prieur-curé (M. Lebel, 1780-1783 ; M. de Ribaucourt, 1784-1789). — Nombre de feux en 1786 : 42 ; en 1789 : 42. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — SAINT-MARC. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1789 : 48 ; en 1790 : 106. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789., — etc.

C. 1858. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1774-1790. — Saint-Maulvis. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire ; le commandeur. — Nombre de feux en 1780 : 200 ; en 1790 : 230. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Riencourt ; Jean-Baptiste-Denis Conté, curé ; Honoré-Victor Rougemas, vicaire ; comte de Riencourt, à Paris ; M. de Calonne, seigneur d'Avesnes ; M. de Gomer, seigneur d'Épaumesnil, etc., —etc.

C. 1859. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1780-1790. — Saint-Maxent. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781. — 1782. 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789.— Des impositions. 1790.— Exempt : le curé ; M. d'Hannecourt ; M. de Granval. — Nombre de feux en 1789 : 71 ; en 1790 : 70. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Chepy, seigneur du lieu, à Huppy ; M. de Granval ; M. Morgant, seigneur de Frucourt ; comte de Nolestin (d'Hunolstein) ; M. de Tœufles ; M. de Hannecourt, etc.— Saint-Pierre-a-Gouy.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé (M. de Montigny, 1780-1781 ; M. Bullot, 1783-1789.) — Nombre de feux en 1780 : 10 ; en 1790 : 15.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — Saint-Romain. — Rôles de répartitions des tailles et accessoires. 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Guizencourt, noble ; Mme de Faÿ, noble. — Nombre de feux en 1781 : 47 ; en 1790 : 54. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Vérac, seigneur de La Haye ; Mme de Lépinoy, noble ; Mme de Faÿ, noble ; M. Martin, seigneur de St-Romain ; M. Éloi, curé, etc., — etc.

C. 1860. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1776-1790. — Saint-Sauflieu. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. —1783.— 1784.— 1785.— 1787.—1788.— 1789.— Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire ; la sœur d'école. — Nombre de feux en 1783 : 380 ; en 1789 : 374. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Mons d'Hédicourt ; M. Morel d'Hérival ; M. de Flamicourt, seigneur de Prousel, etc., — État des incendiés. 1780, — etc.

C. 1861. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1780-1790. — Saint-Thibault (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. Prévost, chanoine (1780-1784). — Nombre de feux en 1782 : 207 ; en 1790 : 190. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Pierre-Jean-Baptiste Thuillier, curé ; marquis de Grasse ; comte de Fléchin, etc., — etc.

C. 1862. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1776-1790. — Saint-Valery. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787.— 1788. — Des impositions. 1790. — Exempts : les bénédictins ; le curé de St-Nicolas (M. Macron, 1780-1783 ; M. Larchez, 1784-1789) ; le curé de St-Martin (M. Dubrun) ; le supérieur de l'Hôtel-Dieu (M. Larchez, 1780-1783 ; M. Dupreuil, 1788) ; les religieuses de l'Hôtel-Dieu ; les religieuses de la Providence ; le lieutenant de l'amirauté (M. Blondin 1780 ; M. Bruslé, 1783-1788) ; le commis général des sels (M. Bellery), etc. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789, — etc.

C. 1863. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1780-1790. — Saisseval et Saissemont. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé ; — Nombre de feux en 1781 : 71 ; en 1789 : 84. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Decaux, curé ; M. Valenglart, du Quesnoy ; M. de Louvencourt, à Bettencourt-Rivière, etc. — Saleux et Salouel. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1787. — 1788. — 1789.— Exempts : le curé ; M. de Saleux. — Nombre de feux en 1781 : 188 ; en 1789 : 193. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Franclieux, seigneur de Saleux ; M. Boistel d'Exauvillers, écuyer, seigneur d'Acon ; le chapitre de N.-D. d'Amiens, seigneur de Saleux ; chevalier de Bussy ; les héritiers de M. de Louvencourt, etc., — etc.

C. 1864. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1780-1790. — Sarcus (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789.

— Des impositions. 1790. — Exempt : M. de Moyencourt, maître de poste.— Nombre de feux en 1780 : 142 ; en 1790 : 172. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Grasse ; M. Belhomme, curé, etc. — SARNOIS (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788.— 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. Dezalleux, noble ; Mlle Dezalleux, noble. — Nombre de feux en 1780 : 147 ; en 1790 : 143. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Leclerc-Dezalleux ; Mlle Marie-Anne Leclerc-Dezalleux ; baron de Ricquebourt, etc., — etc.

C. 1865. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1776-1790. — SAULCHOY-SOUS-POIX. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781.— 1783. — 1784.— 1785.— 1786.— 1787.— 1788.— 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. Duchaussoy, président-trésorier de France au bureau des finances d'Amiens (1781-1786) ; Mme Duchaussoy, dame du lieu (1788). — Nombre de feux en 1781 : 22. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Mme du Saulchoy ; M. Jourdain de Thieulloy, à Amiens, etc.— État des pertes occasionnées par la grêle du 8 août 1776.— SAVEUSE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1787. — 1788.— 1789.— Des impositions. 1790.—Exempt: le curé (M. Damay). — Nombre de feux en 1781 : 59 ; en 1790 : 66.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Mme de Saveuse, noble, dame du lieu ; M. Delouarde, chevalier de St-Louis, à Ferrière ; M. de Croissy, noble, etc. — SELINCOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; vicomte de Selincourt, seigneur du lieu. — Nombre de feux en 1780 : 135 ; en 1790 : 130, — etc.

C. 1866. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1780-1790. — SELVE (GRAND et PETIT).— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1784. — 1785. — 1786. — Des impositions. 1790. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Rohault (Rouault), etc.— SENARPONT, BERNAPRÉ et RÉDERIE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780.— 1781.— 1783.— 1784.— 1785.— 1787.— 1788.— 1789.— Des impositions. 1790.— Exempt: M. de Bernapré.— Nombre de feux en 1790 : 40. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Querecque, seigneur de Bernapré ; M. de Riencourt, etc. — SENTELIE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. —1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 72 ; en 1789 : 80. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Vérac, seigneur du lieu ; marquis Despiès, seigneur de Brassy ; François-Noël Brailly, curé. — SEUX. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. —Des impositions. 1790.—Exempts : M. de Seux, noble ; le curé. — Nombre de feux en 1780 : 65 ; en 1790 : 59. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Joseph Gougier, seigneur de Seux ; M. Montigny, curé, etc., – etc.

C. 1867. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1774-1790. — SOMMEREUX (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire ; le commandeur.— Nombre de feux en 1780 : 195 ; en 1789 ; 200.—Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Prince Camille de Rohan, seigneur et commandeur du lieu ; M. Derveloy, subdélégué à Amiens ; M. de Coupigny, de Doullens, etc. — SORENG, BAZINVAL et LÉPINOY (Seine-Inférieure). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : M. de Moimont ; M. de Monchy ; M. de Thionville ; le prieur de Soreng ; le prieur-curé de Bazinval ; le prieur de Lépinoy. — Nombre de feux en 1781 : 130. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Rouault ; Bernard de Monchy ; M. de Sarcus de Moismont ; M. Charpentier, prieur de Soreng ; M. Demange, prieur-curé de Bazinval ; M. Delevincourt, prieur de Lépinoy, etc., — etc.

C. 1868. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1776-1790. — SOUES et PETIT-GARD. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789.— Des impositions. 1790. — Exempt: le curé. — Nombre de feux en 1789 : 20 ; en 1790 : 19 ; — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Thuillez, curé ; M. de Bichecourt, seigneur d'Hangest-sur-Somme, en son château de Bichecourt ; marquis de Valanglart ; .M de Louvencourt, en son château de Béthencourt ; baronnie de Picquigny, etc. — SOUPLICOURT.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787.

— 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1781 : 55; en 1789 : 51. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Prince de Poix ; M. Bigorne, curé ; M. de Mons, seigneur de Meigneux, etc. — TAISNIL. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 82 ; en 1789 : 85. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Rivery, conseiller au Parlement, propriétaire de la terre, etc., — etc.

C. 1869. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1780-1790. — THENNES et BERTEAUCOUT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1789 : 84. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Thézy ; M. Mathon, curé, etc. — THÉZY et GLIMONT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; marquis de Thézy, noble, seigneur du lieu. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Thézy, chevalier de St-Louis, seigneur du lieu ; M. Bernar, curé, etc. — THIEULLOY-L'ABBAYE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le prieur ; M. de Millicourt, noble verrier. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — M. de Louvencourt ; baron de Ville ; marquis de Boulainvillers, etc., — etc.

C. 1870. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1776-1790. — THIEULLOY-LA-VILLE. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 72 ; en 1790 : 73. — Rôle de supplément des privilégiés. 1790. M. Jourdain, seigneur de Thieulloy, à Amiens, etc. — État des pertes occasionnées par la grêle du 5 août 1776. — THOIX. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempts : le curé ; marquis de Thoix (1780-1782). — Nombre de feux en 1781 : 82; en 1789 : 70. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Courtebourne ; M. de Nampty, etc. — TILLOLOY, — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Nombre de feux en 1780 : 36 ; en 1789 : 36. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Riencourt, seigneur du lieu, etc., — etc.

C. 1871. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1777-1790. — TILLOY-LÈS-CONTY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1787 : 93; en 1790 : 96. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Ricquier, curé ; duc d'Havré et de Croÿ, seigneur de Tilloy, etc. — TILLOY-FLORIVILLE. — Rôle de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le vicaire (M. Fleury, 1780 ; M. Davergne, 1789) ; Mme de Floriville. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — TŒUFLES, ROGEAN et SAULCHOY. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempts : le curé (M. Demonchy, 1789) ; M. de Belloy-Rogean, seigneur (1786-1789) ; M. Riquier, chapelain chez M. de Belloy (1787-1788) ; M. Grognet, prêtre (1787) ; M. Boudinel, prêtre (1788-1789) ; M. Boulanger, prêtre (1788). — Nombre de feux en 1781 : 145 ; en 1789 : 124. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Bonval, seigneur de Tœufles, etc., — etc.

C. 1872. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1780-1790. — TOURS-EN-VIMEU. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. — 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé (M. Godquin, 1789); le vicaire (M. Durand, 1789). — Nombre de feux en 1789 : 177; en 1790 : 156. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Chevalier de Boismont, seigneur de Longuemort ; chevalier de Rouen ; prince de Guistel, etc. — TRONCHOY, BOULAINVILLERS et BEZENCOURT. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1782 : 160 ; en 1789 : 175. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Baron de Crussol ; comtesse de Bezencourt, etc., — etc.

C. 1873. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1776-1790. — Vacqueresse et Ménévillers. — Rôle des impositions. 1790. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Louvencourt de Lestocq ; M. de Rivery, seigneur de Taisnil ; duc d'Havré, etc. — Vaire-sous-Corbie. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1789 : 97 ; en 1790 : 90. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Rochon, curé ; M. Dion, baron de Ricquebourg, etc.— Vaux et Yonval.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1780 : 22. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Valenglart ; M. de Mautort, etc. — Velennes. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le chapelain (M. Warmé, 1781) ; M. de Moyencourt (1780-1781). — Nombre de feux en 1782 : 77 ; en 1789 : 81. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Duc d'Havré, etc., — etc.

C. 1874. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1780-1790. — Vergies, Faÿ et Varlaupuis. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788 — 1789. — Des impositions, 1790. — Exempts : le curé ; le vicaire. — Nombre de feux en 1789 : 174 ; en 1790 : 164. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Marquis de Sablé ; vicomte de Bizemont, seigneur du fief des Mazures ; baron de France, seigneur du fief Lamarre ; duc de Luynes, seigneur d'Airaines ; M. de Valenglart ; M. de Riencourt, seigneur de Mesnil-Eudin, etc., — etc.

C. 1875. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1777-1790.— Vers-Hébécourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1788. — 1789. — Exempts : le curé ; le vicaire. — Nombre de feux en 1788: 146. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Les héritiers de M. de Louvencourt ; chevalier de de Gomer ; M. d'Haille, d'Amiens, etc. — Viefvillers. (Oise). — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé.— Nombre de feux en 1782 : 91 ; en 1790 : 106. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Comte de Lironcourt, seigneur du lieu, etc. — Villeroy. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790.— Exempt : le curé (M. Trogneux, 1789). — Nombre de feux en 1789 : 88. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Sablé ; M. de Tourville ; Mme de Valenglart, d'Abbeville ; Mme de Carbonel, etc., — etc.

C. 1876. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1776-1789. — Villers-Bretonneux. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempts : le curé ; le vicaire ; Mme de la Garde, noble (1780-1786). — Nombre de feux en 1786 : 286.— Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Dupré, curé ; M. Boissart, vicaire ; M. de Gomer, seigneur de Quevauvillers; marquis d'Equeville; Pierre-François-Gabriel Dottin, maître de poste, etc., — etc.

C. 1877. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1780-1790. — Villers-Campsart. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781.— 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le curé (M. Corbie, 1780); le vicaire (M. Ducrocq, 1780). — Nombre de feux en 1781 : 136; en 1789 : 131. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Corbie, curé ; M. Morel, vicaire; marquis de Mondragon, seigneur du lieu ; M. de Fréchencourt, lieutenant général du Roi à Péronne, etc. — Villers-sous-Mareuil.— Rôles de répartition des tailles et accessoires. — 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt: le curé (M. Duneufgermain). — Nombre de feux en 1781 : 19 ; en 1790 ; 28. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. de Valenglard, etc. — Vismes, Hantecourt et le Plouy. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Nombre de feux en 1789 : 11 ; en 1790 : 11. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. — M. du Plouy, baron de Vismes, etc. — Vraignes. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. —

Exempts : le curé ; marquis de Boulainvillers. — Nombre de feux en 1790 : 106. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Baron de Crussol, seigneur du lieu, etc., — etc.

C. 1878. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1774-1790. — Wailly. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Exempts : le curé ; duc d'Havré.— Nombre de feux en 1784 : 57 ; en 1789 : 64. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Duc d'Havré, etc. — Warfusée-Abancourt. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempt : le curé. — Nombre de feux en 1786 : 98 ; en 1789 : 99. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. d'Hangard ; M. Dufresne, lieutenant général, etc. — Warlus. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — Des impositions. 1790. — Exempts : le prieur ; M. de Belloy de Vaudricourt, noble. — Nombre de feux en 1780 : 89 ; en 1790 : 98. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. Louis-Gabriel, vicomte de Bizemont; Louis-François, marquis de Belloy ; Antoine Debonnaire, prieur-curé ; Pierre-Philippe Chambrié, ci-devant officier de l'université de Paris, receveur du vicomte de Bizemont ; Joachim-François de Bellengreville, seigneur de Behen ; Jean-Baptiste-Joseph Boistel du Royer, écuyer, à Amiens, rue de Noyon ; Jacques-Joseph-Pascal Leboucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Bouillancourt-en-Sery, Wiry et autres lieux ; Marie-François-Isidore de Milleville, écuyer, seigneur d'Avelesges, etc., — etc.

C. 1879. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1777-1790. — Wiencourt-l'Équipée. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1789. — Des impositions. 1790.— Exempt : le curé.— Nombre de feux en 1780 : 84 ; en 1790 : 80. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Dumollin, seigeur de Wiencourt ; Nicolas Horville, curé ; M. Dufresne, seigneur de Marcelcave ; comte Doria ; comte de Bétisy ; marquis de Feuquières, seigneur d'Harbonnières ; M. du Bus d'Argœuve, etc. — État des incendiés. 1780. — Wiry-au-Mont et Wiry-au-Val. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789.— Des impositions. 1790. — Exempts : le curé ; M. de Richemont.— Nombre de feux en 1780 : 71 ; en 1790 : 76. — Rôle de répartition des privilégiés. 1789. M. de Richemont, comte de Soyecourt, etc., — etc.

C. 1880. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1780-1790. — Woincourt et Yzengremer. — Rôles de répartition des tailles et accessoires. 1780. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789.— Des impositions. 1790.—Exempts : le curé ; le vicaire ; M. d'Yzengremelle, noble. — Nombre de feux en 1786 : 250 ; en 1789 : 249. — Rôle de supplément des privilégiés. 1789. M. Cardon, curé de Woincourt ; M. Debure, vicaire à Woincourt ; M. Leblond, vicaire d'Yzengremer ; marquis d'Hémon, etc., — etc.

C. 1881. (Liasse). — 39 pièces, papier.

1701-1750. — Départements des tailles. 1701. — 1702 — 1703. — 1705. — 1706. — 1708. — 1709. — 1710. — 1711. — 1712. — 1713. — 1714. — 1715. — 1716. — 1717. — 1718. — 1719. — 1720. — 1721. — 1722. — 1724. — 1725. — 1727. — 1729. — 1731. — 1732. — 1733. — 1734. — 1735. — 1736. — 1737. — 1739. — 1742. — 1743. — 1745. — 1747. — 1748. — 1750.

C. 1882. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1751-1790. — Départements des tailles. 1751. — 1752. — 1753. — 1755. — 1756. — 1757. — 1758. — 1759. — 1760. — 1762. — 1763. — 1764. — 1765. — 1766. — 1767. — 1768. — 1769. — 1770. — 1771. — 1772. — 1773. — 1774. — 1775, 1er brevet. — 1775, 2e brevet. — 1776, 1er brevet. — 1776, 2e brevet. — 1777, 1er brevet. — 1777, 2e brevet. — 1778, 1er brevet. — 1778, 2e brevet. — 1779, 1er brevet. — 1779, 2e brevet. — 1781. — 1782. — 1783. — 1784. — 1785. — 1786. — 1787. — 1788. — 1789. — 1790.

C. 1883. (Liasse.) — 11 pièces, papier (1 imprimée.)

1728-1785. — « Arrêt du conseil d'État du Roy, qui ordonne l'imposition en 1729, sur les vingt généralités des pays d'élection, d'une somme de cinq cens mille livres, pour être employée au curage et nettoyement du port et havre de la ville de la Rochelle, et à l'enlèvement de la barre du port de la ville de Bayone.» Versailles, 10 août 1728 (impr. 2 p. in-fol.). — « État des paroisses de l'élection d'Amiens, qui n'ont point nommez de collecteurs pour l'année 1731, arresté par

nous, Bernard Chauvelin, chevalier, seigneur de Beauséjour, conseiller d'État, intendant..., et par nous nommé d'office. » 24 octobre 1730. — « Élection d'Amiens. Taxes d'office pour 1733. » 27 octobre 1732. — « État des paroisses de l'élection d'Amiens qui n'ont point satisfait aux déclarations du Roy des premier août 1716 et 24 mai 1717, et pour lesquelles il est nécessaire de nommer d'office des collecteurs de la taille et impositions de l'année prochaine mil sept cens trente-trois », etc. 27 octobre 1732. — « Etat de répartition de la somme de neuf mille quatre-vingt livres, à laquelle monte la part de l'élection d'Amiens, dans la remise de trente-cinq mille livres accordée par le Roy sur la taille de mil sept cent quatre-vingt-cinq de la généralité de Picardie. » 1er mai 1785, — etc.

Élection de Doullens.

C. 1884. (Registre.) — Petit in-fol. 13 feuillets, papier.

1691-1694 (1). — Registre aux chartes. — Fol. 1. « Registre aux chartes de l'élection et grenier à sel de Doullens, depuis le 1er décembre 1691, jusqu'au 31 mars 1694. » — Fol. 3. Lettres de provision à Louis Gorjon de Verville, de l'office de conseiller du Roi, receveur ancien des tailles en l'élection de Doullens, que tenait feu Jean Carpentier. Paris, 29 septembre 1690. — Fol. 4. Lettres de provision à Louis Gorjon de Verville, de l'office de conseiller receveur alternatif des tailles en l'élection de Doullens, en remplacement dudit Jean Carpentier. Versailles, 7 janvier 1691. — Fol. 12. Lettres de provision à Nicolas de Gigault, de l'office de conseiller élu grenetier en l'élection et grenier à sel de Doullens. Paris, 24 décembre 1693, — etc.

C. 1885. (Registre.) — In-4°. 38 feuillets, papier.

1703-1706 (2). — Registre aux chartes. — Fol. 1. « Bail des aydes de Me Daniel Maulque. » 18 octobre 1703. — Fol. 1. « Extrait des registres du conseil d'Estat. Pour le fermier des aydes. » Versailles, 18 septembre 1703. — Fol. 3 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy..... par lequel Sa Majesté ordonne que Me Germain Gautier jouira de la ferme générale de la vente exclusive des tabacs de toute nature, pendant six années », etc. Versailles, 18 septembre 1703. — Fol. 5. « Déclaration du Roy.... en interprétation de l'ordonnance de 1681 concernant la ferme du tabac. » Versailles, 18 septembre 1703. — Fol. 9. Lettres de provision à Louis Beausacq, de l'office de commissaire des tailles en l'élection de Doullens. Versailles, 20 janvier 1704. — Fol. 10. Lettres de provision à Jacques Leblanc, de l'office de conseiller élu en l'élection de Doullens, vacant par le décès de François Fournier. Versailles, 19 août 1703. — Fol. 10 v°. « Arrest du conseil d'État, pour les droits de papier et parchemin timbré (?) pour le fermier des aydes. » Versailles, 29 janvier 1704. — Fol. 20. Lettres de provision à François Bouly, de l'office héréditaire d'huissier en l'élection de Doullens, vacant par démission de Jacques Lando, son beau-père. Versailles, 14 décembre 1704. — Fol. 20 v°. Lettres de provision à Louis Duetz, de l'office de syndic perpétuel de la communauté des procureurs en la prévôté royale et autres juridictions de Doullens. Versailles, 21 avril 1705. — Fol. 23. Lettres de provision à Jacques-Philippe de la Folye Devornes, conseiller receveur au bureau des fermes de Doullens, de l'office de conseiller du Roi subdélégué de l'intendant de Picardie audit Doullens, créé et érigé en titre d'office héréditaire par édit d'avril 1704. Versailles, 9 novembre 1704. — Fol. 24. Lettres de provision à Adrien Latiffy de l'office de conseiller élu contrôleur des quittances des receveurs des tailles en l'élection d'Amiens, de nouvelle création. Versailles, 1er juin 1703. — Fol. 25 v°. « Arrest de la cour des Aydes pour le fermier des aydes contre Marc Durier et consorts, d'Estappes, et les mayeur et eschevins de Boulogne. » 29 janvier 1706. — Fol. 31. « Arrest du conseil d'Estat pour le fermier des aydes contre les habitants de Saint-Maxens », etc. 12 mai 1706. — Fol. 33. « Généalogie de Hémond, originaire de Boulenois, sénéchaussé de Boulogne, généralité d'Amiens. » 1er juillet 1706. — Fol. 35 v°. « Généalogie de Liégard, originaire de Boulenois. » 4 novembre 1706, — etc.

C. 1886. (Registre.) — Petit in-fol. 44 feuillets, papier.

1668-1669. — « Registre aux causes de l'eslection de Doullens, commencé le mardy, troizième jour de janvier 1668, pour les jugements ou appointemens d'audience. »

C. 1887. (Registre.) — Petit in-fol. 53 feuillets, papier.

1669-1670. — Registre aux causes.

C. 1888. (Registre.) — Petit in-fol. 41 feuillets, papier.

1675-1676. — Registre aux causes.

C. 1889. (Registre.) — Petit in-fol. 46 feuillets, papier.

1677-1678. — Registre aux causes.

C. 1890. (Registre.) — Petit in-fol. 63 feuillets, papier.

1678-1680. — Registre aux causes.

(1) Dates d'enregistrement.
(2) Dates d'enregistrement.

C. 1891. (Registre.) — In-4°. 49 feuillets, papier.

1685. — « Registre des audiences de l'élection de Doullens. »

C. 1892. (Registre.) — In-4°. 20 feuillets, papier.

1686. — « Registre des audiences de l'élection et grenier à sel de Doullens. »

C. 1893. (Registre.)— In-fol. 50 feuillets, papier.

1687-1688. — « Registre et plumitif des audiences de l'eslection et grenier à sel de Doullens. »

C. 1894. (Registre.) — In-fol. 40 feuillets, papier.

1689-1690. — « Registre pour servir aux causes des audiences. »

C. 1895. (Registre.) — In-fol. 33 feuillets, papier.

1691-1694. — Registre aux causes.

C. 1896. (Registre.) — In-fol. 36 feuillets, papier.

1695-1697. — « Registre pour servir aux causes d'audience de l'élection et grenier à sel de Doullens. »

C. 1897. (Registre.) — In-4°. 60 feuillets, papier.

1782-1787. — « Registre d'audience de l'élection de Doullens. »

C. 1898. (Registre.) — In-fol. 45 feuillets, papier.

1787-1790. — « Registre d'audience de l'élection de Doullens. »

C. 1899. (Liasse.) — 24 pièces, papier (14 imprimées).

1692-1790. — Réception de Jean Legay, receveur à Halloy-lès-Pernois, en l'office de greffier des rôles de la paroisse de Canaples. 7 janvier 1692. — « Arrest du conseil d'Estat du Roy, portant règlement pour la visite et marque des bières fabriquées dans toutes les villes et bourgs fermez où il y a des barrières, et la perception des droits d'inspecteurs des boissons sur lesdites bières. » 5 mars 1726 (impr. affiche). — « Arrest du conseil d'Estat du Roy », sur les formalités à remplir pour l'enlèvement par mer des vins et eaux-de-vie. Versailles, 18 juin 1743 (impr. 16 p. in-4°. Paris, 1743).— « Arrest du conseil d'Estat du Roy », relatif aux visites, marques et exercices à faire par les commis chez les marchands en gros de vins et autres boissons. Fontainebleau, 17 septembre 1743 (impr. 7 p. in-4°. Paris, 1744). — « Déclaration du Roy qui ordonne la continuation de la perception du doublement des droits du domaine, barage, poids le Roy de Paris et autres droits y énoncez, pendant le bail de Thibault Larue, adjudicataire des fermes générales unies. » Fontainebleau, 13 octobre 1743 (impr. 4 p. in-4°. 1744). — « Déclaration du Roy qui accorde l'hérédité aux notaires, procureurs et huissiers des jurisdictions royales. » Versailles, 13 décembre 1743 (impr. 4 p. in-4°. 1744).— « Édit du Roy qui augmente la finance et les gages des 300 offices de conseillers secrétaires de Sa Majesté de la grande chancellerie, et les confirme dans leurs privilèges. » Versailles, décembre 1743 (impr. 4 p. in-4°. 1774). — « Édit du Roy qui augmente la finance et les gages des offices des comptables généraux et particuliers du royaume et de leurs controlleurs. » Versailles, décembre 1743 (impr. 4 p. in-4°. 1744). — « Édit du Roi qui augmente la finance et les gages des officiers de la grande chancellerie, et les confirme dans, leurs privilèges. » Versailles, décembre 1743 (impr. 4 p. in-4°. Paris).— « Edit du Roy portant augmentation de finance pour les offices de receveurs et controlleurs généraux des domaines et bois. » Versailles, décembre 1743 (impr. 4 p. in-4°. Paris 1744). — « Édit du Roy portant suppression des offices de trésoriers provinciaux des ponts et chaussées et création nouvelle desdits offices. » Versailles, décembre 1743 (impr. 4 p. in-4°. Paris, 1744). — « Déclaration du Roy concernant la peine des galères qui doit être prononcée contre les faux sauniers, faux tabatiers et autres contrebandiers. » Versailles, 15 février 1744 (impr. 4 p. in-4°. 1744). — « Déclaration du Roi qui ordonne le rétablissement du droit d'un sol six deniers sur chaque jeu de cartes. » Versailles, 16 février 1745 (impr. 3 p. in-4°. Imp. Roy. 1756). — « Déclaration du Roi qui ordonne ce qui doit être fait pour la perception du droit établi sur les cartes par celle du 16 février 1745. » Fontainebleau, 21 octobre 1746 (impr. 8 p. in-4°. Imp. Roy. 1756).— « Déclaration du Roy, en interprétation des règlements faits sur la perception des droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent qui se fabriquent et qui se débitent dans le royaume. » Versailles, 26 janvier 1749 (impr. 15 p. in-4°, 1749). — Notes de visites. 1776. — Opposition par Pierre-Antoine Varlet, messager à Pont-Noyelles, au rôle des tailles de ladite paroisse. 19 août 1781. — Rôle de répartition des impositions de la municipalité de Hem, Hardinval, Riqueménil et Laleu. 1790, — etc.

Élection de Péronne.

C. 1900. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe s. — Renseignements statistiques sur les paroisses de l'élection de Péronne, donnant sur cha-

cune d'elles le nom du seigneur, le nombre de feux, les productions industrielles et agricoles, la situation topographique, les routes, etc.

ÉLECTION DE PONTHIEU.

C. 1901. (Registre.) — Petit in-fol. 39 feuillets, papier.

1671-1673 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Pouvoir du sieur de Muin, pour assister au département de la taille. » Versailles, 3 septembre 1671. — Fol. 1 v°. « Arrest du Conseil, comme le sieur de Cumont est déclaré roturier. » Paris, 26 août 1671. — Fol. 3 v°. « Arrest du Conseil, comme le sieur de Maillard est déclaré roturier. » St-Germain, 16 mai 1671. — Fol. 5. « Arrest du Conseil, comme le sieur Dumesnil est déclaré roturier. » Paris, 5 septembre 1671. — Fol. 8. « Privilèges de Pierre Butteux, maître de la poste de Nempond. » Paris, 6 avril 1669. — Fol. 9. « Privilèges de Jacques Butteux, maître de la poste de Bernay. » Paris 6 avril 1669. — Fol. 10 v°. « Lettres pattentes pour les religieuses de St-Dominique, pour les bierres. » St-Germain, 6 mai 1666. — Fol. 12. « Bail de François Legendre faict au marchand tanneurs, pour le parisis », etc. 28 octobre 1671. — Fol. 13 v°. « Lettres pour les pères Cordeliers, pour leurs bières. » St-Germain, 9 août 1670. — Fol. 15. « Bail faict pour les droits d'aydes du village de Longpré. » — Fol. 16 v°. « Lettres de noblesse de Jehan Lesperon de Belloy. » (Le feuillet arraché.) — Fol. 17. Lettres de noblesse de Michel Lesperon, seigneur de la Joncquière. Paris, 1594. — Fol. 19. « Provisions de l'office de président en l'élection, pour Jacques Lesperon, escuier, seigneur de Belloy. » Versailles, 29 septembre 1672. — Fol. 21. « Règlement de Sa Majesté, pour les offices des eaues et forests » (extrait). 13 août 1669. — Fol. 21 v°. « Bail d'Adrien Macqueron pour le droict d'aydes de Mareuil. » 10 décembre 1672. — Fol. 23 v°. « Provision du sieur Dumaisniel de greffier de Ponthieu. » St-Germain, 9 novembre 1672. — Fol. 25 v°. « Commission de Jehan de Ribaucourt, commis pour les tanneurs, pour les droits de prudhomme. » Abbeville, 21 janvier 1673. — Fol. 27. « Commission pour Jehan de Ribaucourt commis par les marchands vendeurs de cuirs. » 16 février 1673. — Fol. 29 v°. Bail fait par Me François Legendre à Nicolas Sutteville, des droits d'aydes du village d'Aigneville. » 11 mars 1673. — Fol. 30 v°. « Bail faict par Jehan ..... à Michel Gallemand, de la ferme de Wailly en Ponthieu, pour les droits d'aydes. » 8 juin 1673. — Fol. 31. « Règlement du Roy pour le faict des tailles. » Paris, 23 mars 1673. — Fol. 35. « Provisions de M. Briet d'Estrebeuf », à l'office d'élu en l'élection de Ponthieu, vacant par la résignation de Jacques Briet, son père. St-Germain, 25 avril 1673, — etc.

(1) Dates d'enregistrement.

C. 1902. (Registre.) — In-fol. 99 feuillets, papier.

1673-1680 (2). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Bail des aydes pour le village de Buigny-lès-Gamaches. » 7 octobre 1673. — Fol. 1 v°. « Provisions de Cardaine, pour la poste de Nouvion. » Paris, 12 mai 1659. — Fol. 3. « Arrest du Conseil pour le pied fourché, boissons, poisson de mer frais, secq et sallé. » Paris, 9 septembre 1673. — Fol. 8 v°. « Extrait des registres du conseil d'Estat. Pied fourché. » Versailles, 30 octobre 1673. — Fol. 9 v°. « Bail des aydes des brasseurs de cette ville. » Abbeville, 22 mars 1672. — Fol. 10. « Bail des aydes de Beaucamps-le-Viel. » 4 septembre 1673. — Fol. 10 v°. « Bail des aydes de Quend. » Rue, 16 décembre 1671. — Fol. 11. « Bail des aydes de Foresmontiers. » Abbeville, 7 mars 1672. — Fol. 17. « Arrest du Conseil pour le bail de Me Martin Dufresne, pour les aydes. » Paris, 9 juin 1674. — Fol. 19. « Édict sur le pappier et parchemin. » Versailles, août 1674. — Fol. 20 v°. « Édict du Roy pour la création des offices de jaulgeurs courtiers de boisson et liqueurs. » Versailles, février 1674. — Fol. 23 v°. « Procuration touchant la ferme des aydes et pappier timbré. » 7 septembre 1674. — Fol. 25 v°. « Procuration touchant le jaugeage et courtage. » 24 septembre 1674. — Fol. 27. « Accord faict entre les deux présidens, pour leur charge de commissaire. » Abbeville, 13 février 1674. — Fol. 27 v°. « Lettres de gentilhomme servant pour Philippe Desjardins. » Paris, 18 février 1669. — Fol. 29. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest de noblesse de M. de Thuison d'Arrest. » Paris, 27 mai 1671. — Fol. 32. « Bail des aydes de Lompré. » 7 mars 1675. — « Bail des aydes d'Ailly (le-Haut-Clocher). » 9 mars 1675. — Fol. 33. « Extrait des registres du conseil d'Estat. Lettres de noblesse du sieur Boucher du Castelet. » Paris, 23 septembre 1671. — Fol. 36 « Lettres de concessions pour les sœurs St-Dominique. » St-Germain, 4 juin 1672. — Fol. 37. « Bail des aydes de Nouvion. » 20 septembre 1675. — Fol. 38 v°. « Bail des octrois à Lecat. » Abbeville, 14 octobre 1675. — Fol. 39. « Bureau des saisies mobiliaires. » Édit. Versailles, septembre 1674.

(2) Dates d'enregistrement.

— Fol. 43. « Bail des aydes du village de Bucquoi à Doutreau. » 21 novembre 1675.- Fol. 43 v°. « Lettres de provisions de l'office de sergent à cornet, pour Dergnies, de Cressy. » Paris, 30 juillet 1637. — Fol. 44 v°. « Extrait de l'édict du Roy portant règlement général pour les eaues et forests. » — Fol. 44 v°. « Lettres de provisions de Nicolas Baquet, pour son office de sergent à cornet de Cressy. » Paris, 29 juillet 1671. — Fol. 46. « Arrest du Conseil pour la levée des droits de vingtième sur le bois et pour le droit de pied fourché sur les veaux. » Versailles, 16 novembre 1675. — Fol. 47. « Arrest de la cour des Aydes portant révocquation des exemptions et privilèges des commissaires aux bureaux des saisies mobiliaires. » 5 décembre 1675. — Fol. 48 v°. « Autre arrest du Conseil pour la levée des droits du sol pour livre sur le bois et sur les veaux. » St-Germain, 8 février 1676. — Fol. 52. « Bail faict par Dufrénoy au sieur Sonnet, des droits d'aydes sur les bières. » 31 mars 1676. — Fol. 52 v°. « Bail de Jehan Ribaucourt, pour l'office de vendeur de cuir. » 16 février 1673. — Fol. 54. « Bail des aydes de Cressy et ses deppendances. » 11 mars 1676. — Fol. 55. « Lettres de provisions de Me Vironchaux, lieutenant en l'élection. » Versailles, 11 septembre 1676. — Fol. 56. « Bail des aydes de Hallencourt. » 17 août 1676. — Fol. 57. « Lettres de Robert de Bonnaventure, pour les provisions de la charge de gentilhomme de la vennerie. » Paris, 9 décembre 1676. — Fol. 58. « Bail du sol pour livre sur les cuirs de la ville de Rue. » 7 janvier 1677. — Fol. 58 v°. « Bail du pied fourché de Rue à Flament. » 6 mars 1677. — Fol. 59 v°. « Arrest du Conseil touchant les greffiers de finances. » Paris, 20 mars 1677. — Fol. 60. « Bail des aydes de Flixecourt à Varlet. » 11 janvier 1675. — Fol. 60 v°. « Bail du parisis des tanneurs. » 23 mars 1676. — Fol. 61. « Bail des droits des offices de preudhommes de cuirs. » 21 janvier 1676. — Fol. 61 v°. « Bail des droits des offices de vendeurs de cuirs. » Abbeville, 25 mai 1677. — Fol. 63. « Extrait des registres de la cour des Aydes. Arrest touchant le bureau des saisies mobiliaires. » 11 janvier 1676. — Fol. 63 v°. « Tarif des droits de dépôt aux saisies mobiliaires. » 1674. — Fol. 67. « Provisions du sieur Boulenger, huissier en cette élection. » St-Germain, 27 mars 1677. — Fol. 67 v°. « Extrait des registres du conseil d'Estat. Arrest de noblesse des sieurs Mannessier, d'Abbeville. » Paris, 9 juillet 1671. — Fol. 72. « Lettres d'huissier en l'eslection, pour Charles Pollay. » Paris, 12 août 1677. — Fol. 72 v°. « Commission pour Charles Leguay, garde de forest d'Arguel. » Abbeville, 30 avril 1676. — Fol. 73 v°. « Provision de François Moncomble, garde picqueur de la forest de Cressy. » Versailles, 10 octobre 1676. — Fol. 74. « Provisions de Louis Devismes, garde-picqueur de la forest de Cressy. » Versailles, 10 octobre 1676. — Fol. 74 v°. « Bail d'Auxy-le-Chasteau, pour les aydes. » 3 juillet 1676. — Fol. 74 v°. « Bail des aydes du Boisle. » 23 septembre 1676. — Fol. 75. « Bail de Nempond et ses deppendances, pour les aydes. » 30 novembre 1676. — Fol. 75 v°. « Bail du poisson sallé. » 20 septembre 1677. — Fol. 76. « Règlement pour les gallères. » Sur ce que « plusieurs criminelz condamnez à servir sur nos gallères comme forçats, ont portés leur fureur à tel excès, qu'ils ont mutillé leur propres membres, pour éviter d'estre attachés à la chaisne, et se mettre hors d'estat de subir la peine deube à leur crime. » Fontainebleau, 4 septembre 1677. — Fol. 76 v°. « Règlement pour les dépôts mobiliaires. » Cour des Aides, 7 mars 1679. — Fol. 77. « Extraict des registres de la cour des Aydes. Règlement pour la vériffication des roolles de rejets et réimpositions. » 24 novembre 1678. — Fol. 77 v°. « Règlement qui deffend d'exécuter les bestiaux pour debtes. » St-Germain, 31 janvier 1678. — Fol. 78 v°. « Lettre d'escuier du sieur Ladmiraut de Monstreuil. » 18 juillet 1678. — Fol. 80. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Déclaration de Sa Majesté pour le droict annuel des offices. » Fontainebleau, 5 septembre 1679. — Fol. 81. « Extrait des registres du conseil d'Estat. Autre arrest pour ledit droict annuel. » St-Germain, 21 octobre 1679. — Fol. 82. « Bail des aydes de Senarpont et deppendances. » Abbeville, 20 mars 1678. — Fol. 83. « Bail des aydes pour la sous-ferme de Buires. » 21 septembre 1676. — Fol. 83. « Règlement par les tailles » (Extrait). 1673. — Fol. 83 v°. « Arrest de la cour des Aydes portant deffenses aux esleus de prendre espices pour les nominations de procureurs d'office. » 4 décembre 1679. — Fol. 84. « Déclaration du Roy, pour la suppression du jaulgeage et courtage. » Fontainebleau, 19 septembre 1679. — Fol. 85. « Extrait des registres du conseil d'Estat. Lettres de noblesse de Laurent Duval, escuier, seigneur de Fins. » Compiègne, 30 juin 1667. — Fol. 88 v°. « Bail du sol pour livre sur les cuirs. » 15 mars 1680. — Fol. 90. « Déclaration du Roy concernant les alimens des prisonniers. » St-Germain, 6 janvier 1682. — Fol. 92. « Bail de l'office de preudhomme sur les cuirs. » Abbeville, 27 janvier 1679. — Fol. 92 v°. « Arrest du conseil d'Estat qui fait deffenses aux receveurs des finances et de tailles, de emploier aucuns commis et huissier de la religion prétendue réformée. » Rocroy, 17 août 1680. — Fol. 93 v°. « Bail fait par M.

Claude Bouttet, fermier général des aydes, à M. Mathieu Courtiade, de la sous-ferme des aydes de la généralité d'Amiens, avec droits joints. » Paris, 17 août 1680. — Fol. 95 v°. « Arrest du Conseil rendu pour la perception desdits droits d'aydes, rendu sur la requeste de Mᵉ Claude Bouttet, fermier général des aydes. » Versailles, 31 août 1780, — etc.

C. 1903. (Registre.) — In-fol. 87 feuillets, papier.

1680-1687 (1).— Fol. 1. « Lettres pattentes pour la bière des religieuses sœurs de St-François. » St-Germain, 19 mai 1679. — Fol. 1 v°. « Commission de M. Martin Julliot, distributeur du pappier timbré. » Paris, 28 octobre 1680. — Fol. 2 v°. « Extrait des registres du conseil d'Estat. Déclaration de Sa Majesté, pour le droit annuel. » 29 octobre 1680. — Fol. 3. « Déclaration de Sa Majesté, quy porte que les officiers de judicature estans pourveus d'autres charges quy les exemptent de la taille, seront tenus de s'en défaire, synon imposés à la taille. » Versailles, 23 octobre 1680. — Fol. 4 v°. « Lettre de gentilhomme de la vannerie de M. le ducq d'Orléans, pour le sieur Desgardin, de Longpré. » 28 novembre 1676. — Fol. 6. Procuration et bail du marcq d'or et d'argent faict à M. Pierre Marcand, de cette ville. » 21 mai 1681. — Fol. 7 v°. « Arrest du Conseil, quy attribue aux esleus les scellés sur les effets des officiers et receveurs des tailles, au préjudice des trésoriers de France. » St-Germain, 26 avril 1681. — Fol. 8 v°. « Anciens et nouveaux cincq sols. » Versailles, 27 mai 1681. — Fol. 10 v°. « Arrest de la cour des Aydes, pour les villes de remuage. » Paris, 16 juillet 1681. — Fol. 11 v°. « Exemptions des postes. » Lettres patentes. Versailles, 30 juin 1681. — Fol. 13. « Arrest du conseil d'Estat, qui deffend aux fermiers de Marly et autres, de poursuivre le débiteur des droits des fermes, le bail estant expiré », etc. Paris, 18 octobre 1681. — Fol. 73 v°. « Provisions de Pernois, huissier. » Alençon, 6 septembre 1681. — Fol. 14 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Lettres de noblesse de Michel Manessier, de Maison-Rolland, demeurant à Amiens. » Saint-Germain, 19 octobre 1672. — Fol. 16 v°. « Nomination et provisions du sieur de Lagrange, recepveur antien des tailles de cette eslection. » St-Germain, 9 janvier 1682.— Fol. 19. « Extrait des registres du conseil d'Estat. Règlement pour la nomination des asséeurs et translation de domicilles. » Fontainebleau, 23 septembre 1681. — Fol. 21 v°. « Déclaration du Roy quy dispense les fermiers chargés du recouvrement des deniers du Roy, de l'exécution de l'édict des bureaux des saisies mobiliaires. Fontainebleau, 27 octobre 1682.— Fol. 22. « Privilèges des pères Chartreux de cette ville. » Lettres patentes. Paris, janvier 1663. — Fol. 27. « Pour les nouveaux et anciens cinq sols. » Lettres patentes. Versailles, 19 décembre 1682.— Fol. 27 v°. « Révoquation des privilèges de ceux qui ont XII enfans. » Lettres patentes. Versailles, 13 janvier 1683. — Fol. 29. « Extrait des registres de la cour des Aydes. Arrest portant pouvoir aux commis des aydes de donner des assignations par leurs procez-verbaux. » Paris, 21 juin 1683. — Fol. 29 v°. « Règlement pour les offices vacquans aux parties casuelles. » Cour des Aides. 15 mai 1683. — Fol. 30 v°. « Arrest touchant la liquidation des debtes des villes. » Versailles, avril 1683. — Fol. 34. « Arrest de la cour des Aydes quy ordonne que les délibérés sur requeste seront jugés dans trois jours, et prononcés à l'audience. » Paris, 14 décembre 1683. — Fol. 34 v°. « Déclaration du Roy, portant deffenses de saisir les bestiaux pour debtes. » Versailles, 6 novembre 1683. — Fol. 35. « Desclaration du Roy sur les rémissions. Versailles, 22 novembre 1683. – Fol. 35 v°. « Arrest du Conseil qui ordonne aux receveurs des tailles de ne se faire payer des deniers qu'aux accoustumés. » Versailles, 4 octobre 1683. — Fol. 36. « Déclaration du Roy portant règlement pour le fait des tailles. » Fontainebleau, 16 août 1683. — Fol. 38. « Commission de la cour des Aydes de M. Jacques Relart, recepveur. » Paris, 29 février 1684. — Fol. 39 v°. « Commission du sieur Housset, controleur au tabacq. » Abbeville, 22 mars 1684. — Fol. 40. « Arrest du Conseil contre le sieur Moufle, trésorier des ponts et chaussées. » Versailles, 11 mars 1684. — Fol. 42 v°. « Règlement sur le gros manquant des inventaires des vins. » Versailles, septembre 1684. — Fol. 45. « Arrest du Conseil rendu en forme de règlement pour le fermier du marque de l'or et de l'argent. » Versailles, 12 septembre 1684. — Fol. 46. « Ordonnance de Mgr. Chauvelin, intendant, pour l'exercice du gros manquant. » Amiens, 28 septembre 1684. — Fol. 46 v°. « Arrest du Conseil qui ordonne que les ministres de la religion réformée seront mis à la taille. » Versailles, 8 janvier 1685. — Fol. 47. « Édict de réduction des officiers des eslections et greniers à sel. » Versailles, janvier 1685. — Fol. 50. « Arrest du conseil d'Estat, concernant les greffiers des eslections et greniers à sel, pour la représentation de leurs provisions. » Versailles, 30 janvier 1685. — Fol. 50 v°. « Arrest du conseil d'Estat concernant la réunion des petits greniers à sel. » Versailles, 30 janvier 1685. — Fol. 51. « Estat des noms des officiers des eslections

(1) Dates d'enregistrement.

et greniers à sel de la généralité d'Amiens, que le Roy veult estre remboursé en conséquence de l'édict du mois de janvier 1685. » — Fol. 52. « Lettres de l'office du sieur Mourette, ung des cent gentilshommes de la maison du Roy. » Paris, 25 mai 1685. — Fol. 53. « Déclaration pour le droict annuel. » Versailles, 6 juin 1685. — Fol. 53 v°. « Déclaration du Roy concernant les taxes d'offices. » Versailles, 12 février 1685.— Fol. 55. «Arrest du conseil d'Estat, pour l'exécution de l'estat des offices réservés pour composer à l'advenir les sièges des eslections et greniers à sel de la généralité d'Amiens. » Versailles, 18 août 1685. — Fol. 55 v°. « Extrait des officiers de l'eslection de Ponthieu et grenier à sel d'Abbeville réservés : Jacques Lesperon, président; Jean Dumesniel, lieutenant; Louis Darrets, esleu grenetier contrôleur ; Louis de Ponthieu, esleu grenetier contrôleur ; Jacques Gaillard, seigneur de Hénonville, esleu grenetier contrôleur; Pierre Berquin, esleu grenetier contrôleur; Jean de Dompierre, esleu grenetier controlleur; Charles Mannessier, esleu grenetier contrôleur; Simon de Dompierre, procureur du Roy ; Charles Lefebvre, greffier. » Versailles, 18 août 1685. — Fol. 56 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest quy ordonne que les officiers des eslections et des greniers tiendront deux audiences et feront les ouvertures des greniers aux jours accoustumés.» Versailles, 26 janvier 1686. — Fol. 57. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest qui lève les souffrances des officiers des eslections au compte de leur gage, pour raison des procès-verbaux qu'ils debvoient rapporter touchant les fiefs, dans l'étendue de leurs eslections. » Versailles, 8 décembre 1685. — Fol. 57 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest qui règle les fonctions des officiers des eslections et greniers à sel. » Versailles, 26 janvier 1686.— Fol. 58 v°. « Déclaration du Roy concernant la réduction des officiers des eslections et des greniers à sel, leur rangs et leur fonctions.» Versailles, novembre 1685.— Fol. 59 v°. « Déclaration du Roy concernant la nomination des collecteurs et vérifficateurs des roolles. » Versailles, 28 août 1685.— Fol. 60. « Édit du Roy portant deffenses de faire aucun exercice publicq de la religion prétendue réformée, dans son royaume. » Fontainebleau, octobre 1685. — Fol. 63 v°. « Édict du Roy servant de règlement pour les greffiers des eslections et greniers à sel de ce royaulme. » Versailles, avril 1686. — Fol. 66. « Arrest quy deffend la levée de l'annuel sur les propriétaires des pressoirs. » Cour des Aides. Paris, 5 février 1686. — Fol. 66 v°. « Commission du sieur Demont de contrôleur des gabelles. » Paris, 21 mars 1686. — Fol. 70 v°. « Privilège de Van-Robais, manufacturier. » St-Germain, 23 février 1681.— Fol. 73. « Déclaration du Roy portant sur les eaux-de-vie. » Versailles, décembre 1686. — Fol. 75. « Provisions de M. François de Dompierre, procureur du Roy en l'eslection et grenier à sel d'Abbeville. » Versailles, 21 février 1687. — Fol. 77. « Provisions de Me Pierre Bonnavanture, conseiller esleu grenetier contrôleur en l'eslection et grenier à sel d'Abbeville. » Versailles, 28 février 1687. — Fol. 80 v°. « Déclaration de Sa Majesté en faveur des greffes des eslections et greniers à sel. » Marly, février 1687. — Fol. 81 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Privilèges des dames de Bertaucourt, pour leur sel. » Versailles, 8 février 1687. — Fol. 83. Lettres de provision à François de Lagrange, de l'office de receveur alternatif des tailles en l'élection de Ponthieu. Versailles, 4 septembre 1687.— Fol. 85. « Arrest du Conseil qui donne pouvoir à Me Christophe Charier, de jouir des fermes des aydes de France à luy adjugées, en attendant l'expédition du bail général. » Versailles, 18 mars 1687, — etc.

1904. (Registre.) — In-fol. 170 feuillets, papier.

1687-1693 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest touchant l'enregistrement des fermes. » Versailles, 26 juillet 1687. — Fol. 22. « Déclaration touchant les instances des communaultés. » Versailles, 2 août 1687. — Fol. 23. « Déclaration de Sa Majesté touchant l'establissement des fermes du regrat. » Versailles, 25 novembre 1687. — Fol. 24 v°. « Tiltre de noblesse des prédécesseurs du sieur Dault » Dumesnil. Amiens, 5 mars 1681. — Fol. 25 v°. « Titres de noblesse de la famille de Pocholle. — Fol. 26 v°. Id. de la famille Delarocque. — Fol. 27. Id. de la famille de Chanteraine. — Fol. 28 v°. Id. de la famille de Belleval. — Fol. 29 v°. Id. de la famille de Chantereine.— Fol. 30 v°. Id. de la famille Papin. — Fol. 41. « Arrest du conseil d'Estat touchant les droits du fer ouvré et à ouvrer. » Versailles, 4 mai 1688. — Fol. 41 v°. « Déclaration qui augmente les droits sur les bières venant d'Angleterre et d'Irlande. » Versailles, 4 mai 1688. — Fol. 41 v°. « Règlement pour la proceddure de l'eslection et grenier à sel du royaume. » Versailles, 17 février 1688. — Fol. 44. « Règlement que le Roy veult et ordonne estre suivy et observé pour les vaccations des officiers des eslections et greniers à sel », etc. Conseil royal des finances. Versailles, 17 février 1688. — Fol. 45. « Arrest du Conseil quy descharge les hameaux et

(1) Dates d'enregistrement.

escarts de la subvention. » Versailles, 4 mai 1688. — Fol. 47. « Déclaration quy ordonne que la peine pécuniaire contre les femmes faux-saulnières, soit sollidaires pour leurs maris. » Versailles, 23 mars 1688. — Fol. 47. « Provisions d'Antoine Leducq, huissier au grenier. » Alençon, 10 juin 1688. — Fol. 52 v°. « Arrest du Conseil pour l'attribution de Vs. pour séance », etc. Versailles, 11 septembre 1688. — Fol. 53. « Arrest du Conseil portant pouvoir au fermier du tabacq de faire visitte dans les maisons, chasteaux fort et couvents, pour la conservation des droits du tabacq. » Versailles, 14 août 1688. — Fol. 54. « Pattentes de Sa Majesté, en faveur, des sœurs de St-François d'Abbeville, pour 50 barils de bière d'aumosne. » Versailles, 13 mai 1688.— Fol. 54 v°. « Arrest du Conseil qui veult que le sel eut acquis 2 ans de repos dans le grenier de dépôt, avant d'en faire la distribution au peuple. » Versailles, 7 décembre 1688. — Fol. 55. « Lettres de provision de Charles Landrieu, sergent à cornet de la forest de Cressy. » Paris, 6 novembre 1679.— Fol. 58 v°. « Commission pour le regrat d'Abbeville. » Paris, 8 février 1689. — Fol. 59 v°. « Déclaration pour augmentation de XXX s. pour minot de sel. » Versailles, 22 février 1689.— Fol. 60. « Tiltres de noblesse des sieurs Ducastel et du Rozel. » Rouen 10 juillet 1670. — Fol. 61 v°. « Extraict des registres de la cour des Aydes. Arrest pour la fixation des droits pour le sel des regrats. » Paris, 2 avril 1689. — Fol. 64 v°. « Estat des paroisses de cent feux et au-dessus de l'eslection d'Abbeville, dans lesquelles le droit de subvention se perçoit », etc. — Fol. 66 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest qui ordonne de mettre des bouchons aux portes des cabarets. » Versailles, 30 juillet 1689. — Fol. 67. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest pour le jauge et courtage. » Versailles, 4 octobre 1689. — Fol. 69 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest pour la levée de XXX s. pour minot de sel. » Versailles, 29 octobre 1689. — Fol. 70 v°. « Déclaration portant révoquation des privilèges de plusieurs officiers des maisons royales et autres. » Versailles, 29 octobre 1689. — Fol. 72. « Édit portant création de présidens, assesseurs et esleus dans les eslections et greniers à sel », etc. Versailles, novembre 1689. — Fol. 73 v°. « Déclaration portant augmentation de 30 s. pour chacun minot de sel dans l'estendue des gabelles de France et Lyonnois. » Versailles, 25 octobre 1689. — Fol. 73 v°. « Déclaration de Sa Majesté, touchant les droits de jauge et courtage. » Fontainebleau, 10 octobre 1689. — Fol. 75. « Déclaration sur l'union du parisis sur les cuirs aux propriété des droits de controlle », etc. Versailles, 29 novembre 1689. — Fol. 76. « Édit portant exemption de taille aux officiers des présidiaux. » Versailles, décembre 1689. — Fol. 77 v°. « Édit portant création de trois référendaires ès eslections et autres juridictions », etc. Versailles, novembre 1689. — Fol. 78 v°. « Arrest de la cour des Aydes portant fixation et tarif pour les prix de regrat. » Paris, 16 janvier 1690. — Fol. 80. « Déclaration de Sa Majesté, quy donne pouvoir aux esleus de juger en dernier ressort jusques à 50 l. et au-dessous d'opposition et surtaux et des despens, dommages et intérêts. » Versailles, 18 avril 1690. — Fol. 81. « Déclaration du Roy portant deffenses de saisir les bestiaux. » Versailles, 10 janvier 1690. — Fol. 81. « Déclaration du Roy portant augmentation des droits du papier et parchemin timbré. » Versailles, 18 avril 1690. — Fol. 81 v°. « Déclaration du Roy concernant les XIIII[e] mil l. de rentes viagères. » Versailles, 19 avril 1690. — Fol. 84 v°. « Édit de création de greffier des roolles de taille. » Versailles, août 1690.— Fol. 86 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest de liquidation des charges de la ville d'Abbeville. » Paris, 28 mars 1691.— Fol. 88 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Arrest contre les faulx saulniers. » Paris, 3 avril 1691. — Fol. 89. « Arrest du conseil d'Estat, pour l'augmentation de 13 s. 6 d. pour chacun minot de sel. » Versailles, 29 mai 1691. — Fol. 89 v°. « Édit du Roy portant création d'officiers d'admirauté. » Versailles, avril 1691. — Fol. 91 v°. « Édit du Roy portant création d'offices d'essayeurs et controlleurs des ouvrages d'estain. » Versailles, mai 1691. — Fol. 93. « Édit du Roy portant réunion aux eslections et greniers à sel, des offices créés par édit du mois de novembre 1689. » Versailles, 8 mai 1691. — Fol. 93 v°. « Édict portant attribution de 9 s. 6 d. aux offices des greniers pour minot de 4 s. aux mesures. » Versailles, mai 1691. — Fol. 95. « Déclaration du Roy portant règlement sur les expéditions de papier et parchemin timbré dans les justices. » Versailles, 19 juin 1691. — Fol. 98. « Déclaration du Roy pour le papier timbré, rendu en interprétation de la déclaration du 19 juin 1691. » Versailles, 24 juillet 1691. — Fol. 98 v°. « Déclaration du Roy portant révocquation des privilèges accordés aux loueurs de chevaux. » Versailles, 25 août 1691. — Fol. 101. « Arrest du Conseil pour le bail de M[e] Pierre Pointeau, fermier des gabelles. » Fontainebleau, 25 novembre 1691. — Fol. 113 v°. « Édit portant attribution d'un minot de sel aux greffiers des présidiaux. » Versailles, mars 1673. — Fol. 120. « Édit portant création de 400 greffiers des domaines de gens de main morte. » Versailles, décembre 1691. — Fol.

122 vo. « Édit portant création du contrôleur œconomme séquestre en chacque diocesse. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 124. « Édit des commissaires ordinaires des guerres. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 126 vo. « Édit des greffiers des insinuations ecclésiasticques. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 129 v°. « Édit du Roy portant création des notaires royaux apostolicques. » Versailles, décembre 1691.— Fol. 143. « Déclaration du Roy pour les billets d'eschange quy sont faicts par les gens d'affaires. » Versailles, 26 février 1692. — Fol. 143 v°. « Édit du Roy pour les droicts du caffé et chocolat. » Versailles, janvier 1692. — Fol. 145. « Déclaration du Roy pour le restablissement du privilège des postes. » Versailles, 2 avril 1692. — Fol. 145. « Arrest de la cour des Aydes, concernant l'enregistrement des lettres de noblesse. » Paris, 4 septembre 1692. — Fol. 145 v°. « Déclaration du Roy pour les exemptions et previlèges des officiers des maréchaussées. » Versailles, 6 mai 1692.— Fol. 146 v°. « Édit du Roy portant création de maires perpétuels dans les villes et charges d'assesseurs. » Versailles, août 1692. — Fol. 148 v°. « Édict portant création des offices de commissaire aux reveues des estappes. » Versailles, août 1692. — Fol. 150. « Provisions de Me Antoine Lerquin, conseiller esleu. » Alençon, 9 août 1692. — Fol. 151. « Provisions de Jacques Dumesniel, garde de forest.» Paris, 5 janvier 1690.— Fol. 151 v°. « Extraict des registres du conseil d'Estat. Pour les courtiers et commissionnaires des vins. » Versailles, 13 novembre 1691.— Fol. 157 v°. « Arrest du Conseil quy veult que les gardes des gouverneurs de province payent la taille », etc. Versailles, 16 décembre 1692. — Fol. 160. « Provisions de Me Lepierre pour l'office d'esleu. » Versailles, 28 décembre 1692. — Fol. 163 v°. « Provisions du sieur Remilly pour l'office du receveur des espices. » Paris, 8 juin 1693. — Fol. 167 v°. « Édit du Roy pour la révocation des lettres de réhabilitation de noblesse.» Versailles, décembre 1692. — Fol. 168. « Déclaration du Roy, pour les adjudications des octrois des villes. » Versailles, 3 mars 1693. — Fol. 168 v°. « Édict pour la création d'un lieutenant criminel dans les eslections. » Marly, août 1693, — etc.

1905. (Registre.) — In-fol. 130 feuillets, papier.

1693-1703 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 3. « Édit pour la création des charges et offices de commissaires. » Fontainebleau, octobre 1693. — Fol. 5. « Édit pour la création des offices de premier huissier. » Versailles, décembre 1693. — Fol. 7. Édict des contrôleurs des déclarations de despens. » Versailles, mars 1694. — Fol. 9 v°. « Édit portant création des offices de controolleurs des dons et octrois », etc. Versailles, mars 1694. — Fol. 11. « Édit portant création de capitaine et lieutenant de quartier. » Versailles, mars 1694. — Fol. 17 v°. « Édit du Roy portant désunion de la juridiction des gabelles, du corps des eslections, et création d'un nouveau grenier à sel.» Fontainebleau, octobre 1694. — Fol. 19. « Édit du Roy portant rétablissement de l'hérédité des offices de greffiers des eslections et greniers à sel du royaume et des gages et augmentations et droits y attribués. » Versailles, avril 1694. — Fol. 20. « Arrest du conseil d'Estat du Roy, concernant la descharge de la finance de l'hérédité des greffes des eslections des domaines engagés. » Versailles, 22 mars 1695.— Fol. 21. « Édit de création de recepveur des deniers communs, patrimoniaux et d'octrois dans les villes où il n'en a pas esté créé depuis 1689. » Versailles, août 1694. — Fol. 22 v°. « Édit de création d'offices de controlleurs des actes des nottaires. » Fontainebleau, octobre 1694. — Fol. 23 v°. « Provisions de Me Tiercelin de l'office de recepveur au grenier à sel d'Abbeville, en titre. » Versailles, 30 juillet 1695. — Fol. 25. « Édit de création des offices de greffiers des roolles des tailles alternatif », etc. Versailles, novembre 1694. — Fol. 31. « Provisions de l'office de premier huissier audiencier en l'eslection de Ponthieu données à Antoine Carette. » Paris, 14 juin 1696. — Fol. 32. « Lettres de noblesse du sieur Gallet de Nuilly. » St-Germain, 4 juin 1668. — Fol. 35 v°. « Édit portant suppression des rapporteurs de saisies et criées establis avant 1689, non remplis, et création de rapporteurs vérifficateurs et certifficateurs de criées dans les sièges royaux, mesme dans les justices seigneurialles. » Versailles, octobre 1694. — Fol. 36 v°. « Déclaration du Roy portant tarif et règlement des droits des greffiers des présentations. » Versailles, 12 juillet 1695. — Fol. 38 v°. « Déclaration du Roy, quy règle les formalités prescrites pour les procès-verbaux des commis aux exercices. » Marly, 19 juillet 1695. — Fol. 40 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy concernant les présentations. Versailles, 8 février 1696. — Fol. 44 v°. « Provisions de Me François Lefebvre, pour la charge de greffier en l'eslection de Ponthieu. » Fontainebleau, 13 octobre 1695. — Fol. 54. « Lettres de survivance accordée à M. le comte de Thieux le fils, de la charge de gouverneur du Crottoy, qu'avoit M. son père. » St-Germain, 22 janvier 1680. — Fol. 61. « Arrest du Conseil pour la prise de possession de Me

(1) Dates d'enregistrement.

Nicolas du Plantier, fermier du tabacq. » Versailles, 17 septembre 1697. — Fol. 61 v°. « Provisions de premier huissier audiencier au bailliage de Cressy, pour Jehan de Brouttelles. » Paris, 30 octobre 1697. — Fol. 62 v°. « Déclaration du Roy concernant les privilèges des gardes du corps du Roy, gendarmes et chevaux-légers de la garde. » Versailles, 2 août 1698.— Fol. 63. « Édit du Roy portant suppression des offices de greffiers des rolles de tailles. » Versailles, août 1698. — Fol. 63 v°. « Déclaration du Roy concernant le remboursement des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris. » Versailles, 16 août 1698. — Fol. 64 v°. « Arrêt du Conseil, pour la continuation du droit de jauge et courtage du papier et parchemin timbré. » Versailles, 7 juin 1698. — Fol. 65. « Déclaration du Roy qui supprime les augmentations de gages des officiers des justices royales inférieurs. » Fontainebleau, 4 octobre 1698. — Fol. 66. « Déclaration du Roy qui supprime les augmentations de gages des présidiaux et autres justices royales, et révocque leurs exemptions et privilèges. » Fontainebleau, 4 octobre 1698. — Fol. 67. « Déclaration du Roy qui supprime les augmentations de gages des officiers des eslections et greniers à sel », etc. Fontainebleau, 4 octobre 1698. — Fol. 68. « Lettres de noblesse du sieur Michel Lemasson, escuier, sieur de Monplaisir. » Paris, mars 1618. — Fol. 70. « Déclaration du Roy qui supprime les augmentations de gages attribués aux officiers de chancelleries. Fontainebleau, 4 octobre 1698. — Fol. 70 v°. « Déclaration du Roy concernant les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des commis aux aides. » Versailles, 6 janvier 1699. — Fol. 71 v°. « Lettres patentes accordées aux religieuses de St-François d'Abbeville, pour la continuation de leurs privilèges », etc. Fontainebleau, 19 octobre 1698. — Fol. 73. « Déclaration du Roy, en interprétation de celle du 6 janvier 1699, concernant les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des commis aux aides, dans le ressort de la cour des Aides de Paris. » Versailles, 14 avril 1699. — Fol. 74. « Provisions de Me Charles-François Dumesniel, seigneur de Belleval, pour l'office de conseiller du Roy, lieutenant en l'eslection de Ponthieu. » Versailles, 28 mai 1699. — Fol. 75 v°. « Arrest du Conseil au proffit de Jean-Pierre Lacaille, pour les offices de jaugeurs et courtiers. » Marly, 21 juillet 1699. — Fol. 77. « Déclaration du Roy concernant les saisies des bestiaux. » Versailles, 14 août 1696. — Fol. 77 v°. « Provisions du sieur Maupin, président au grenier de Forestmontiers. » Paris, 23 avril 1699. — Fol. 78. « Provision donnée au sieur Loyzel, pour l'office de procureur du Roy au grenier à sel de Rue. » Versailles, 19 février 1699. — Fol. 80. « Déclaration du Roy portant peine de galères contre les particuliers quy faciliteront avec force et port d'armes l'entrée des marchandises deffendues. » Marly, 25 août 1699. — Fol. 81. « Lettres de noblesse du sieur de Carnetin. » Rochefort, 28 septembre 1669. — Fol. 82. « Arrest du Conseil pour les privilèges des relligieuses de St-Dominique de cette ville, pour les bierres » Versailles, 17 novembre 1699. — Fol. 84. « Lettres de provisions du sieur Louis Mannessier, en la charge de fourrier des escuries de Madame la duchesse de Bourgongne. » Versailles, 21 décembre 1699. — Fol. 85. « Déclaration du Roy portant règlement de ce quy doit estre observé en la vente de la poudre et plomb. » Fontainebleau, 1er octobre 1699. — Fol. 86 v°. « Déclaration du Roy portant descharge et modération de parties des droits de petits sceaux », etc. Marly, 10 novembre 1699. — Fol. 88 v°. « Tarif des droits que le Roy en son Conseil a ordonné estre payés en l'exécution de l'édit du mois de novembre 1696 », etc. — Fol. 91. « Lettres de provisions de vallet de garde robbe du Roy, pour le sieur Prévost, secrétaire de Mgr le ducq de Larochefoucault. » Versailles, 13 septembre 1690.— Fol. 91 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy.... en forme de règlement, pour la perception du droit de marque sur les chapeaux. » Versailles, 26 mai 1699.— Fol. 94. « Lettres patentes pour exempter de la taille le concierge et deux ouvriers servant à la manufacture de pluches establie près d'Abbeville, au Ponderemy. » Fontainebleau, 5 octobre 1694. — Fol. 96. « Lettres de provisions de l'office de substitut du procureur du Roy en cette eslection.... de Me Antoine Lefebvre. » Paris, 7 mars 1678. — Fol. 100. Lettres de noblesse de Simon Bonvillart, sieur de Vaugeois. Paris, juin 1651.— Fol. 101 v°. « Édit du Roy portant création d'un esleu controlleur des tailles en chacque eslection. » Versailles, décembre 1701.— Fol. 103. « Édit du Roy portant que tous ses subjets nobles par extraction, par charge ou autrement,.... pourront faire librement touttes sortes de commerce en gros », etc. Versailles, décembre 1701. — Fol. 104 v°. « Déclaration du Roy portant deffences de saisir les bestiaux pour debtes », etc. Fontainebleau, 29 octobre 1701. — Fol. 105. « Déclaration du Roy qui suprime la visite et la marque à laquelle tous les chapeaux fabriqués dans le roiaume ont esté assujétis par l'art. 1 de l'édit du mois d'avril 1690. » Versailles, 20 décembre 1701. — Fol. 106. « Lettres de noblesse au sieur Beauvarlet de Bomicourt. » Versailles, juillet 1700. — Fol. 107 « Arrest pour la noblesse des sieurs Gaillard, de Bovancourt et de Senonville. » Paris, 20

avril 1698. — Fol. 110 v°. « Édit du Roy portant création d'un président en chacun siège des eslections du roiaume. » Versailles, mai 1702. — Fol. 111 v°. « Déclaration du Roy pour la recherche des faux nobles. » Versailles, 30 mai 1702. — Fol. 112 v°. « Édit du Roy portant création des commissaires des tailles en chacque eslection. » Versailles, juin 1702. — Fol. 113 v°. « Édit du Roy portant création de receveurs et commis au controlle des parties casuelles dans les provinces. » Versailles, juillet 1702. — Fol. 124. « Édit du Roy portant création des syndicqs perpétuels. » Versailles, mars 1702. — Fol. 126. « Tiltres de noblesses de Messieurs du Fay, de Louvigny et de Guinegatte. » Amiens, 5 mars 1703. — Fol. 128. « Déclaration du Roy qui règle le prix qui sera payé par ceux quy jouissent de quelques privilèges ou exemptions à cause des offices dont ils sont pourveus », etc. Versailles, 17 juillet 1703, — etc.

C. 1906. (Registre.) — In-fol. 111 feuillets, papier.

1703-1706 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 3 v°. « Arrest du Conseil, pour la continuation de l'abonnement d'eau-de-vie. » Versailles, 18 septembre 1703. — Fol. 4 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy.... par lequel Sa Majesté ordonne que Me Germain Gautier jouira de la ferme généralle des tabacqs », etc. Versailles, 18 septembre 1703. — Fol. 5 v°. « Déclaration du Roy.... en interprétation de l'ordonnance de 1681 concernant la ferme du tabacq. » Versailles, 18 septembre 1703. — Fol. 12 v°. « Arrest du Conseil qui ordonne que les quittances données par les receveurs des aydes aux portes et passages seront délivrées en pappier timbré. » Versailles, 29 janvier 1704. — Fol. 14 v°. « Déclaration du Roy qui confirme les propriétaires des offices de controlleurs, marqueurs, visiteurs.... dans les fonctions et droits », etc. Versailles, 15 décembre 1703. — Fol. 19. « Lettres de provisions de Me Jean-François Bourée, pour l'office de conseiller receveur ancien des tailles en l'élection de Ponthieu. » Versailles, 22 juin 1704. — Fol. 20. « Lettres de provisions du sieur Bourée, pour l'office de conseiller receveur alternatif des tailles et octrois en l'élection de Ponthieu. » Versailles, 2 juin 1704. — Fol. 21 v°. « Déclaration du Roy contre les fraudes des droits de la ferme du tabacq. » Versailles, 18 septembre 1703. — Fol. 22. « Déclaration du Roy qui prescript les formalités qui doivent estre observées par les communautés, lorsqu'elles intenteront des procès. » Fontainebleau, 2 octobre 1703. — Fol. 23. « Édit du Roy portant création des offices de controlleurs des œconomes séquestres des greffiers des insinuations ecclésiastiques et des domaines de gens de main morte. » Fontainebleau, octobre 1703. — Fol. 24 v°. « Édit du Roy portant création des offices de greffiers des roolles des tailles. » Versailles, novembre 1703. — Fol. 26 v°. « Édit du Roy portant création d'un office de trésorier receveur et paieur des revenus des fabriques et confréries en chacune des paroisses des villes du roiaume. » Versailles, février 1704. — Fol. 27. « Édit du Roy portant création de quarante officiers de secrétaires du Roy. » Versailles, mars 1704. — Fol. 30. « Édit du Roy portant création des officiers de receveurs alternatif des revenus et deniers patrimoniaux des villes des pays des élections, à l'exception des villes de Paris et de Lion. » Versailles, mars 1704. — Fol. 31. « Édit du Roy portant création des offices de subdélégués des intendans et commissaires départis dans les provinces et générallités du royaume. » Versailles, avril 1704. — Fol. 32. « Déclaration du Roy en faveur des officiers de la grande chancellerie. » Versailles, 6 avril 1704. — Fol. 33. « Déclaration du Roy servant de règlement pour les fonctions des offices de controlleur de greffier des insinuations éclésiasticques des greffiers des domaines de gens de main morte », etc. Versailles, 6 mai 1704. — Fol. 35. « Déclaration du Roy concernant les droits sur les eaux-de-vie. » Versailles, 23 août 1704. — Fol. 36. « Déclaration du Roy qui règle les fonctions des essayeurs, visiteurs et controlleurs d'eaux-de-vie et les droits qu'ils doivent percevoir. » Versailles, 17 novembre 1703. — Fol. 45 v°. « Provisions de Robert Thibault, pour l'office de commissaire des tailles. » Fontainebleau, 19 octobre 1704. — Fol. 46 v°. « Lettres pattentes d'annoblissement de Philippes du Gardin, sieur de Bernapré. » Versailles, mars 1701. — Fol. 47 v°. « Édit du Roy portant création des greffiers des arts et mestiers. » Versailles, août 1704. — Fol. 49. « Édit du Roy portant suppression des offices de commissaires aux saisies mobiliaires, et création des offices de controlleurs d'exploits. » Fontainebleau, septembre 1704. — Fol. 50. « Édit du Roy portant création des receveurs des amendes et des espices anciens et mytriennaux, alternatif et mytriennaux. » Versailles, novembre 1704. — Fol. 51 v°. « Édit du Roy portant création des offices de greffiers des experts. » Versailles, novembre 1704. — Fol. 52 v°. « Édit du Roy portant création des offices de controlleurs des actes d'affirmations. » Versailles, septembre 1704. — Fol. 53 v°. « Édit du Roy portant création de conseillers auditeurs des comptes.... dans les bailliages et

(1) Dates d'enregistrement.

autres sièges », etc. Versailles, septembre 1704. — Fol. 54 v°. « Édit du Roy portant création de vendeurs de porcs. » Versailles, mai 1704. — Fol. 55 v°. « Édit du Roy portant création des offices de courtiers, agens de change », etc. — Fol. 57. « Édit du Roy portant création des offices d'inspecteurs généraux, commissaires, visiteurs et controlleurs des manufactures de drap et toilles », etc. Fontainebleau, octobre 1704. — Fol. 59 v°. « Édit du Roy portant attribution des droits d'affirmation et des présentations des demandeurs », etc. Fontainebleau, octobre 1704. — Fol. 60 v°. « Déclaration du Roy qui permet aux fermiers des aides de faire exercer par diminution les vendans vins. » Versailles, 17 janvier 1705. — Fol. 61 v°. « Édit du Roy portant création d'offices de président dans les présidiaux du royaume. » Versailles, février 1705. — Fol. 63. « Arrest du Conseil concernant la noblesse des sieurs Lemasson de Monplaisir et de Martinet. » Versailles, 3 mai 1701. — Fol. 65. « Édit du Roy portant création d'offices de jurez controlleurs essayeurs d'huiles. » Marly, mai 1705. — Fol. 66. « Déclaration du Roy qui deffend aux parties de prendre des transports sur les sièges devant lesquels ils plaideront », etc. Versailles, 27 mai 1705. — Fol. 66 v°. « Déclaration du Roy quy fait deffence à ceux quy ont fait profession de la R. P. R., de vendre durant le temps de trois ans les biens immœubles quy leur appartiennent », etc. Versailles, 9 juin 1705. — Fol. 67 v°. « Déclaration du Roy quy ordonne que la conversion des peines établies contre les fraudeurs et contrevenans à ce quy concerne la ferme du tabacq, ne pourra être prononcée que du consentement du fermier. » Versailles, 13 juin 1705. — Fol. 69. « Provisions et quittance de finance du sieur Vassal, controlleur au grenier d'Abbeville, demeurant à Auxy. » Versailles, 13 septembre 1705. — Fol. 70 v°. « Édit du Roy concernant les privilèges et exemptions des officiers de l'artillerie. » Fontainebleau, septembre 1704. — Fol. 72 v°. « Édit du Roy portant révocation des privilèges des offices créés depuis le 1er janvier 1689, jusqu'à présent. » Versailles, août 1705. — Fol. 74 v°. « Déclaration du Roy portant établissement des offices de controlleurs des actes d'affirmations dans touttes les cours et jurisdictions du royaume. » Versailles, 26 mai 1705. — Fol. 75. « Édit du Roy portant création des offices de controlleurs des registres et des extraits des baptesmes, mariages et sépultures. » Versailles, juin 1705. — Fol. 76 v°. « Édit du Roy quy attribue des augmentations de gages aux officiers vétérans des cours », etc. Versailles, juin 1705. — Fol. 77 v°. « Déclaration du Roy portant que les pourvus des offices de receveurs alternatifs et mytriennaux des épices, vacations et amendes, jouiront des mesmes droits dont jouissent les anciens. » Versailles, 28 juillet 1705. — Fol. 78. « Lettres pattentes d'annoblissement accordées au sieur Loisel Le Gaucher, sieur de Broutelle, par Sa Majesté. » Marly, avril 1705. — Fol. 79. « Édit du Roy portant création d'offices d'inspecteurs visitteurs et controlleurs aux entrées des vins dans les villes et bourgs du royaume. » Fontainebleau, octobre 1705. — Fol. 80. « Édit du Roy portant qu'à commencer du 1er janvier prochain, tous les actes qui seront passés sous signatures privées.... seront controllés avant que l'on en puisse faire aucune demande en justice. » Fontainebleau, octobre 1705. — Fol. 81. « Édit du Roy quy ordonne qu'à commencer du 1er janvier prochain, les nottaires et tabellions.... seront tenus de faire enregistrer et insinuer.... tous les contracts de vente, d'échanges, baux à rentes foncières », etc. Fontainebleau, octobre 1705. — Fol. 82. « Déclaration du Roy portant que les deux communautez d'huissiers sergeans à verges et d'huissiers à cheval du Châtelet de Paris demeureront séparées », etc. Versailles, 28 novembre 1705. — Fol. 83. Déclaration du Roy pour attribuer aux élections la connoissance des contestations concernant les essayeurs d'huiles. » Versailles 28 novembre 1705. — Fol. 83 v°. « Édit du Roy qui désunit le sol accordé par édit du mois de février 1705 aux huissiers et sergeans royaux, et l'unit aux droits dont jouissent les controlleurs des exploits établis en exécution de l'édit du mois de septembre 1704. » Versailles, novembre 1705. — Fol. 84 v°. « Déclaration du Roy, pour continuer pendant l'année prochaine 1706 la levée de l'augmentation du dixième ou des deux sols pour livre. » Versailles, 26 décembre 1705. — Fol. 85. « Édit du Roy portant création de 116 offices d'agens de change. » Versailles, décembre 1705. — Fol. 86. « Déclaration du Roy qui dispense les officiers de la vénerie du service actuel, nonobstant l'édit du mois d'août 1705. » Versailles, 2 janvier 1706. — Fol. 87. « Déclaration du Roy contenant règlement et tarif des droits attribuez aux offices de controlleurs prudhommes et vendeurs de cuirs », etc. Versailles, 6 février 1706. — Fol. 89. Lettres de provision à Gille-Gaspard de L'Hommel de l'office de lieutenant de police de la ville de Montreuil-sur-Mer. Versailles, 12 avril 1706. — Fol. 89 v°. « Titres de noblesse du sieur Monguiot du Crottoy. » — Fol. 91. « Déclaration du Roy portant que les veuves des officiers de judicature, police et finances du royaume, ne seront comprises dans les roolles qui seront arrêtez pour les augmentations de gages à elles attribuées par l'édit

du mois de juin dernier, que pour la moitié des sommes pour lesquelles les officiers vétérans quy ont possédé les mesmes offices que ceux dont leurs maris sont morts revêtus, y seront employez. » Versailles, 22 décembre 1705. — Fol. 91 v°. « Déclaration du Roy concernant la jouissance du sol attribué aux controlleurs des exploits. » Versailles, 12 janvier 1706. — Fol. 93. « Édit du Roy portant création d'offices de controlleurs des greffiers gardes minuttes des chancelleries. » Versailles, janvier 1706. — Fol. 95. « Édit du Roy portant établissement du droit de controlle sur les perruques dans l'étendue du royaume. » Versailles, janvier 1706. — Fol. 97. « Édit du Roy portant création des offices de vérifficateurs des francqs sallez. » Versailles, fevrier 1706. — Fol. 98. « Édit du Roy portant création d'offices de greffiers conservateurs des hipothecques des offices quy s'exercent sans provision. » Versailles, mars 1706.—Fol. 99. « Édit du Roy portant création d'offices d'inspecteurs des eaux et forests. » Versailles, mars 1706. — Fol. 101. « Déclaration du Roy qui attribue des augmentations de gages à plusieurs officiers qui y sont dénommez. » Versailles, 10 avril 1706. — Fol. 102 v°. « Édit du Roy donné en explication de celuy du mois d'aoust 1705, portant révocation des privilèges et exemptions accordées à plusieurs officiers. » Versailles, septembre 1706, — etc.

C. 1907. (Registre.) — In-fol. 283 feuillets, papier.

1707-1723 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. Édit de désunion du contrôle des extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures des offices de contrôleur desdits registres. Versailles, octobre 1706. — Fol. 3. Déclaration sur les droits de consignations attribués aux receveurs. Versailles, 26 octobre 1706.— Fol. 4 v°. Déclaration qui permet aux négociants en gros de posséder des charges dans les élections et greniers à sel. Versailles, 21 novembre 1706. — Fol. 5. Déclaration pour la continuation de la levée des deux sols pour livre. Versailles, 11 janvier 1707. — Fol. 6. Édit portant création de deux conseillers en chacun des bailliages et autres sièges dans lesquels il a été créé des offices de lieutenants généraux, etc. Versailles, novembre 1706. — Fol. 7 v°. Édit portant création des offices de maires et lieutenants de maire alternatifs et triennaux. Versailles, décembre 1706. — Fol. 12. Édit de création des offices de contrôleurs des greffes, octrois et péages. Versailles, janvier 1707. — Fol. 13 v°. Édit de création des inspecteurs de bâtiments. Versailles, janvier 1707. — Fol. 14 v°. Édit de création des offices de greffiers des subdélégations. Versailles, janvier 1707. — Fol. 15 v°. Édit de création des offices de gardes de conservateurs des registres des contrôles des exploits et autres actes. Versailles, février 1707. — Fol. 16 v°. Déclaration « en interprétation de l'édit du mois d'octobre 1706, qui a ordonné que les extraits des baptemes, mariages et sépultures seront controllez. » Versailles, 1er février 1707. — Fol. 17 v°. « Arrest du Conseil contre les fermiers quy jouissent sans baux et par force de leurs fermages. » Versailles, 17 juin 1707.— Fol. 18. Déclaration « concernant les droits attribués aux controolleurs des huilles. » Versailles, 15 mars 1707. — Fol. 18 v°. Édit sur les droits de confirmation de noblesse des maires et officiers des villes. Versailles, mai 1707. — Fol. 19. Déclaration « quy attribue des augmentations de gages à plusieurs officiers qui y sont dénommez. » Marly, 10 mai 1707. — Fol. 19 v°. Édit « portant création de sindics perpétuels et greffiers des roolles des tailles alternatifs et triennaux. » Marly, juillet 1707.— Fol. 20. Édit de création « de deux offices de vérifficateurs généraux des francs salez », etc. Marly, juillet 1707. — Fol. 21. Édit de création « de vingt capitaines généraux, vingt lieutenants généraux, vingt majors généraux et vingt aides majors, pour servir les costes maritimes. » Marly, juillet 1707. — Fol. 21. Déclaration « servant de nouveaux règlement, pour la confection des rolles des tailles. » Fontainebleau, 4 octobre 1707. — Fol. 22. « Arrest du Conseil quy ordonne le payement des droits de gros et augmentations des boisson vendue par des curez, provenant des dixmes qu'ils tiennent à ferme. » Versailles, 14 octobre 1689. — Fol. 22 v°. Déclaration « quy fixe les peines qui seront prononcées contre les collecteurs quy auront diverty les deniers de leur collecte. » Versailles, 7 février 1708. — Fol. 23. Édit « portant création d'augmentations de gages pour les officiers vétérans. » Versailles, août 1707. — Fol. 23 v°. Édit de création « des offices de controlleurs alternatif des espices et amendes », etc. Versailles, janvier 1708. — Fol. 24 v°. Édit de création « des offices de commissaires conservateurs généraux des décrets volontaires », etc. Versailles, janvier 1708. — Fol. 25 v°. Édit de création « des offices de gardes des archives dans les cours, présidiaux, séneschaussées, bailliages », etc. Versailles, janvier 1708. — Fol. 26 v°. Déclaration « quy fixe les peines quy seront prononcées contre les collecteurs quy auront divertis les deniers de leur collecte. » Versailles, 7 février 1708.— Fol. 26 v°. Déclaration « concernant l'exercice des commis des aydes. » Versailles, 27 mars 1708. — Fol. 27. « Arrest de la cour des Aydes quy fait deffences aux

(1) Dates d'enregistrement.

officiers des eslections de faire mettre en leurs greffes des eschantillons des tabacqs saisys », etc. 21 mars 1708. — Fol. 28. « Provisions du sieur Manessier de Moncourt, pour l'office de conseiller auditteur des comptes à la sénéchaussée de Ponthieu.» Versailles, 17 octobre 1706.— Fol. 28 v°. « Titre de noblesse du sieur Le Moine de Blangermont. » — Fol. 29 v°. « Arrest du Conseil quy fixe les droits d'aydes sur les bières simples. » Versailles, 8 février 1707. — Fol. 38. « Provisions de l'office de huissier en l'eslection de Ponthieu, pour Nicolas Gellée. » Versailles, 29 janvier 1708. — Fol. 38 v°. « Bail à chetel d'une vache fait à François Delecourt et sa femme, par Marie Tavernier, de Queud en Marquenterre. » Rue, 11 mars 1708. — Fol. 40. « Lettres de provisions de Me Pierre-François Dequen, sieur du Beauval, pour l'office de conseiller du Roy assesseur en l'eslection de Ponthieu, créé par édit de novembre 1689. » Fontainebleau, 29 juillet 1708. — Fol. 41. « Lettres de provisions de Me Jacques Godar, pour l'office de conseiller esleu, créé en mil six cent quatre-vingt-neuf. » Fontainebleau, 29 [illegible] 1707. — Fol. 41 v°. « Lettres de provisions de l'office de conseiller esleu garde seel, pour Me Louis Dargnies. » Fontainebleau, 9 juillet 17 (08?).— Fol. 42. Edit « portant establissement des offices de milice bourgeoise. » Fontainebleau, juin 1708. — Fol. 42 v°. Déclaration « concernant les droits sur la bierre. » Versailles, 12 juin (?). — Fol. 43. Déclaration sur les droits de contrôle des actes des notaires. Versailles, 20 mars 1708. — Fol. 43 v°. Déclaration sur les droits de petits sceaux. Versailles, 20 mars 1708. — Fol. 44. Édit de création « des offices de controlleurs visiteurs des poids et mesures dont on doit se servir dans les moulins à eau et à vent. » Versailles, mai 1708.— Fol. 44 v°. Déclaration sur les droits d'insinuations. Versailles, 20 mars 1708. — Fol. 46 v°. Édit sur le recouvrement des droits d'amortissements, de francs fiefs et nouveaux acquets. Versailles, mai 1708. — Fol. 48 v°. Édit de création « d'office de greffiers alternatifs et triennaux dans les eslections. » Fontainebleau, août 1708. — Fol. 49. Déclaration « contre les vendeurs et acheteurs de vin en fraude. » Versailles, 4 septembre 1708. — Fol. 49 v°. « Arrest du conseil d'Estat qui fait deffences de faire un rejet, avant qu'il ait esté ordonné par M. l'intendant. » Versailles, 30 avril 1709. — Fol. 50. Déclaration « contenant plusieurs règlemens sur les labours et semences », etc. Versailles, 11 juin 1709. — Fol. 51 v°. « Arrest de la cour des Aides, qui fait deffences à Colombeau et autres commissionnaires de la ville d'Orléans, de conduire ou envoyer des vins et eaux-de-vies à Paris ou ailleurs, sur des lettres de voitures sous signatures privées », etc. Paris, 11 août 1700. — Fol. 52 v°. « Arrest de la cour des Aydes pour les alimens des prisonniers. » Paris, 12 septembre 1709. — Fol. 53. « Lettres de commissions.... au sieur Deflocque, pour l'exercice de l'office de président alternatif au grenier à sel de Seigneville. » Versailles, 21 septembre 1709. — Fol. 54. Arrêt du Conseil « pour la prise de possession de la ferme du tabacq. » Fontainebleau, 24 juillet 1708. — Fol. 56 v°. Édit de création « de deux offices de huissiers ordinaires. » Versailles, avril 1707. — Fol. 61. Déclaration « concernant les droits de gros des vins manquans. » Versailles, 26 novembre 1709.— Fol. 61 v°. « Arrest de la cour des Aydes, qui proroge jusqu'au 1er juillet prochain l'exécution de son arrest du 12 septembre 1709 rendu en faveur des prisonniers détenus pour dettes », etc. Paris, 11 janvier 1700. — Fol. 62. Édit « concernant le rachat et amortissement de l'arrêt et du prest que les officiers on accoustumé de payer au Roy. » Versailles, décembre 1709. — Fol. 63 v°. Déclaration « qui unit les offices de greffiers alternatifs et mitriennaux des élections aux anciens. » Versailles, 19 octobre 1709. — Fol. 65. Déclaration « sur la régie des droits attribuez aux inspecteurs des huilles. » Versailles, 22 décembre 1709. — Fol. 66 v°. Édit « quy décharge les receveurs généraux des finances et les receveurs des tailles d'acquérir des augmentations de gages », etc. Versailles, janvier 1710. — Fol. 67 v°. Édit « portant création de 30.000 l. de rentes au denier 20 », etc. Versailles, janvier 1710. — Fol. 69 v°. Édit « qui attribue des augmentations de gages aux officiers vétérans et autres. » Versailles, mars 1711. — Fol. 71 v°. Déclaration « qui attribue des gages à ceux qui seront pourvus des offices de vérifficateurs de deffault à faute de comparoitre, dans les sièges des eslections et des amirautés particulières. » Versailles, 27 janvier 1711.— Fol. 72 v°. « Bail des orfœuvres, sur la marque de l'or et l'argent.» Abbeville, 6 novembre 1708. — Fol. 73 v°. Déclaration « portant règlement sur les privilèges et exemptions des officiers domestiques et commensaux demeurans dans les villes, bourcqs et paroisses taillables. » Marly, 19 janvier 1712. — Fol. 75. Déclaration qui proroge d'une année le terme de 8 années pendant lesquelles le Roi a attribué à son profit la perception des droits attribués aux offices d'inspecteurs des huiles. Versailles, 10 mai 1712. — Fol. 76. Déclaration qui confirme les baux faits par le sous-fermier des aides. Versailles, 10 mai 1712. — Fol. 79 v°. Déclaration relative au délai de six mois accordé aux fermiers. Marly, 12 juillet 1712.— Fol. 80.

Déclaration « touchant les déclarations qui surviendront pour la perception des droicts sur les huilles. » Fontainebleau, 2 août 1712. — Fol. 83. Édit relatif à la perception des tailles. Versailles, janvier 1713. — Fol. 86 v°. Édit relatif aux droits sur le sel. Versailles, février 1713. — Fol. 87. Édit qui confirme un certain nombre d'offices y dénommés, moyennant un supplément de finance. Versailles, février 1713. — Fol. 88 v°. Déclaration « concernant les droits de gros et autres sur les vins venant d'Orléans. » Versailles, 29 avril 1713. — Fol. 89. « Lettres de provisions de l'office de procureur du Roy en l'élection de Ponthieu, pour Me Nicolas de Dompierre. » Versailles, 9 juillet 1713. — Fol. 91. Édit portant réunion des offices de maire, et leur lieutenant alternatif aux communauté », etc. Fontainebleau, octobre 1707.— Fol. 93 v°. Déclaration « pour la perception des droits de courtiers-jaugeurs. » Versailles, 23 octobre 1708.— Fol. 94 v°. Lettres patentes sur les déclarations à faire pour les voitures d'eaux-de-vie et autres liqueurs. Versailles, 26 février 1711. — Fol. 97. Édit « portant création d'offices de greffiers-gardes conservateurs des minuttes », etc. Marly, août 1713. — Fol. 99. Déclaration « quy permet aux officiers quy seront exclus de la voix délibérative par leurs dispenses, de rapporter et d'opiner dans les affaires dont ils seront rapporteurs. » Marly, 20 mai 1713. — Fol. 99 v°. Déclaration « portant que les porteurs de quittances d'offices seront tenus d'obtenir des provisions dans l'année du controlle desdites quittances. » Marly 29 août 1713. — Fol. 100. Déclaration sur les charges d'huissiers dans les cours supérieures. Fontainebleau, 9 septembre 1713. — Fol. 100 v°. Édit « portant nouveau règlement sur les tailles », etc. Versailles, octobre 1713. — Fol. 105. Édit « portant suppression des offices de controlleurs d'exploits. » Versailles, octobre 1713.— Fol. 106 v°. Déclaration « concernant la régie des droits d'aydes. » Versailles, 30 janvier 1714. — Fol. 109. Provision à Adrien Boinet d'un office de commissaire des tailles en l'élection de Ponthieu. Versailles, 22 avril 1714.— Fol. 109 v°. Déclaration « concernant les droits d'aydes. » Versailles, 20 mars 1714. — Fol. 109 v°. Déclaration « concernant les hameaux et escarts. » Versailles, 10 avril 1714.— Fol. 111 v°. Édit « portant suppression des offices de maires, lieutenans de maires et autres officiers de ville. » Fontainebleau, septembre 1714. — Fol. 112. Édit « portant qu'il sera fait une imposition sur les provinces et généralités du royaume, pour tenir lieu de la finance qui devoit provenir de la vente des offices de maires, lieutenans de maires et autres officiers de ville supprimés par édit du mois de septembre 1714. » Fontainebleau, septembre 1714. — Fol. 114. Édit « portant suppression des offices de commissaires et greffiers aux inventaires. » Fontainebleau, septembre 1714. — Fol. 115 v°. Déclaration « concernant les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des commis aux aides. » Versailles, 18 décembre 1714. — Fol. 116 v°. Déclaration « concernant les exemptions du clergé séculier et régulier. » Versailles, 16 février 1715. — Fol. 117. Édit « qui descharge du supplément de finance plusieurs officiers qui y sont dénommez », etc. Versailles, décembre 1714. — Fol. 119 v°. Édit « portant suppression du doublement des droits des inspecteurs aux entrées des boissons. » Versailles, février 1715. — Fol. 121 v°. Déclaration « qui révoque la faculté de commettre aux fonctions des charges de sindics des communautez, de procureurs et d'huissiers», etc. Versailles, 12 mars 1715. — Fol. 122 v°. Déclaration « qui ordonne la continuation de la levée de deux sols pour livre des droits des fermes », etc. Marly, 7 mai 1715. — Fol. 123 v°. Arrêt du Conseil relatif au bail de la ferme générale du tabac. Versailles, 4 juin 1715. — Fol. 127 v°. Déclaration « qui ordonne qu'il sera passé des baux aux sous-fermiers des aides, pour la prorogation des droits d'inspecteurs aux boissons », etc. Marly, 2 juillet 1715. — Fol. 128 v°. Déclaration « qui ordonne la continuation de la levée et perception de la capitation et du dixième. » Marly, 9 juillet 1715. — Fol. 129. Édit « de suppression tant des annoblissemens par lettres, que des privilèges de noblesse, accordés depuis le 1er janvier 1689 », etc. Versailles, août 1715. — Fol. 132. Déclaration « qui fixe des peines contre les commis des fermes qui prévariqueront », etc. Vincennes, 12 octobre 1715. — Fol. 132 v°. Déclaration sur la révocation des traites. Vincennes, 19 octobre 1715. — Fol. 133. Déclaration « qui règle le temps dans lequel les particuliers taillables pourront se pourvoir contre leurs taxes d'office. » Vincennes, 7 décembre 1715. — Fol. 134. Déclaration qui exempte de tailles pendant six ans, les soldats ayant quitté le service par congé ou réforme. Vincennes, 30 novembre 1715. — Fol. 135. Édit « portant établissement d'une chambre de justice. » Paris, mars 1716. — Fol. 136. Édit « portant réduction au denier 25 de toutes augmentions de gages.... attribués aux offices créés depuis 1688 », etc. Paris, janvier 1716. — Fol. 137 v°. Édit concernant la vente des offices de controlleur et visitteur des poids et mesures des moulins », etc. Versailles, mai 1708. — Fol. 139. Provisions à Antoine Rolland de l'office de falotier du duc d'Orléans. Paris, 16 mars 1716. — Fol. 140 v°. Déclaration « concernant

les taxations au denier 12 qui avoient esté créées sur les tailles.» Paris, 21 mars 1716. — Fol. 141 v°. Déclaration « concernant les droits sur les huilles. » Paris, 21 mars 1716. — Fol. 142. Édit « portant suppression des charges de l'artillerie créées depuis l'année 1703. » Paris, mai 1716. — Fol. 143. Édit « concernant les registres journaux qui doivent estre tenus par tous les officiers comptables », etc. Paris, juin 1716. — Fol. 144. Déclaration « portant règlement pour les receveurs généraux des finances et les receveurs des tailles. » Paris, 10 juin 1716. — Fol. 145. Déclaration « concernant le recouvrement des impositions », etc. Paris, 27 juin 1716. — Fol. 145 v°. Déclaration « pour rétablir les congez de remuage. » Paris, 22 juillet 1716.— Fol. 146. Déclaration « portant règlement pour la nomination des collecteurs des tailles.» Paris, 1er août 1716.— Fol. 146 v°. Édit « portant suppression de différens offices », etc. Paris, août 1716. — Fol. 149. Édit « portant suppression de tous les offices créez avant l'année 1713, dont les finances n'ont point esté paiées en entier. » Paris, août 1716. — Fol. 149 v°. Déclaration « qui décharge plusieurs officiers y dénommés, de paier le suplément de finance », etc. Paris, 11 juillet 1716. — Fol. 151. Édit « portant suppression des offices de controlleurs des octroys et péages. » Paris, octobre 1716.— Fol. 151 v°. Déclaration « portant nouveau délay pour le rachapt du prest et droit annuel. » Paris, 5 décembre 1716. — Fol. 152. Déclaration « qui accorde aux tiers référendaires la faculté de postuler leur vie durant », etc. Paris, 12 décembre 1716. — Fol. 162 v°. Déclaration « portant règlement pour les aides. » Paris, 30 janvier 1717. — Fol. 154 v°. Déclaration « pour remédier aux frais des droits d'entrées », etc. Paris, 10 avril 1717. — Fol. 155. Déclaration « concernant la nomination des collecteurs. » Paris, 24 mai 1717. — Fol. 157 v°. Édit « portant règlement pour les eaues-de-vie.» Marly, 24 janvier 1713.— Fol. 158. Déclaration « portant règlement pour les privilèges des secrétaires des chancelleries », etc. Paris, 20 mars 1717. — Fol. 159 v°. Édit « portant suppression de tous les offices de receveurs des fermes », etc. Paris, juin 1717. — Fol. 160. Édit « portant supression des offices de maires, lieutenans de maires », etc. Paris, juin 1717. — Fol. 160 v°. Déclaration qui exempte de taille les miliciens. Paris, 28 août 1717. — Fol. 162. « Provision de M. Duval Debomy, d'élu. » Paris, 17 août 1717. — Fol. 163 v°. « Bail des aides ». — Fol. 169 v°. Arrêt du Conseil « qui résilie les sous-baux des aides et droits y joints faits par Edme de Bonne et Paul Manis », etc. Paris, 23 août 1717. — Fol. 171 v°. « Estat des incendiés des paroisses de l'eslection de Ponthieu, pendant les années 1711, 1712, 1713 », etc. — Fol. 172 v°. « Lettres de confirmation de noblesse, pour le sieur Beauvarlet de Bomicourt. » Paris, février 1717. — Fol. 173. « Déclaration « concernant l'élection des offices de maires, lieutenans de maires et autres officiers des hostels-de-ville. » Paris, 17 juillet 1717. — Fol. 173 v° Déclaration « concernant les usurpateurs des titres de noblesse. » Paris, 7 octobre 1717. — Fol. 173 v°. Déclaration « concernant les significations des procès-verbaux des commis des fermes. » Paris, 6 novembre 1717. — Fol. 174 v°. Arrêt du Conseil qui résilie trois sous-baux des sous-fermes des aides. Paris, 13 mars 1718. — Fol. 176. Édit « portant suppression du dixième du revenu des biens », etc. Paris, août 1717. — Fol. 178 v°. Édit « portant suppression des offices de substituts adjoints dans les sièges et juridictions. » Paris, septembre 1717.— Fol. 179 v°. Édit portant règlement pour les receveurs généraux », etc. Paris, décembre 1717. — Fol. 180 v°. Édit « portant règlement pour les receveurs des tailles », etc. Paris, décembre 1717.— Fol. 181 v°. Arrêt du Conseil « pour la perception des 4 sols pour livre sur tous les droits des fermes. » Paris, 5 mars 1718.— Fol. 183 v°. Déclaration « pour assurer les droits sur les eaux-de-vie. » Paris, 8 mai 1718.— Fol. 184. Arrêt du Conseil, « pour la levée des 4 s. pour livre », etc. Paris, 18 mars 1718. — Fol. 186. « Arrest de la cour des Aydes portant règlement pour la perception des droits des fermes du Roy. » Paris, 3 août 1718. — Fol. 187. « Arrest de la cour des Aydes portant que Jean Lamiral jouira de la ferme du tabac », etc. Paris, 26 septembre 1718. — Fol. 188 v°. Arrêt du Conseil, « pour la prise de possession de la ferme générale du tabac par la compagnie Docadent, sous le nom de Jean Ladmiral. » Paris, 27 septembre 1718. — Fol. 190. Provisions à Charles Pappin de l'office de greffier en l'élection de Ponthieu. Paris, 28 février 1719. — Fol. 191 v°. Arrêt du Conseil « concernant les officiers de judicature qui exercent sans commission. » Paris, 25 septembre 1718. — Fol. 193. « Retenue de garde de la porte pour Joseph de Bannillard de la Rivière. » Paris, 16 avril 1719. — Fol. 193 v°. « Arrest du conseil d'Estat du Roy, pour la prise de possession du bail des fermes générales », etc. Paris, 1er septembre 1719. — Fol. 195 v°. Déclaration « concernant les bannis et les vagabonds. » Paris, 8 janvier 1719. — Fol. 197. Arrêt du Conseil « qui commet la cour des Aydes de Paris pour faire le procès.... aux nommez Simont et Larose, qui ont insulté les commis du bureau de la barrière des Carmes

et autres leurs complices. » Paris, 30 septembre 1719. — Arrêt du Conseil concernant les fraudes des fermes. Paris, 26 octobre 1719. — Fol. 199. Arrêt du Conseil « qui ordonne que l'art. 3 du titre des entreposts et du bailliage de l'ordonnance du mois de juin 1680, sera exécuté dans la ville de Chinon », etc. Paris, 14 novembre 1719. — Fol. 199 v°. Arrêt du Conseil « concernant les droits réservez. » Paris, 14 novembre 1719. — Fol. 201 v°. Arrêt du Conseil « qui ordonne qu'il sera dressé chaque année un mois après les vandanges finies, des procès verbaux contenant ce que chaque arpent, journal ou autre mesure de vigne, suivant l'usage des lieux, aura communément rapporté ladite année. » Paris, 26 novembre 1719. — Fol. 202 v°. Arrêt du Conseil sur les inventaires des vins. Paris, 19 août 1719. — Fol. 203 v°. Arrêt du Conseil « qui ordonne que les geôliers et concierges des prisons seront responsables des rebellions qui seront faites aux commis des fermes. » Paris, 26 novembre 1719. — Fol. 204. « Provisions du sieur Nicolas Aliamet, pour l'office d'archer-garde en la connétablie et maréchaussée de France. » Paris, 11 juin 1719. — Fol. 205 v°. Déclaration « concernant les amendes prononcées contre les fraudeurs des droits d'aydes. » Paris, 16 mars 1720. — Fol. 206 v°. Arrêt du Conseil concernant les déclarations, exercices, visites et marques des boissons. Paris, 23 mars 1720. — Fol. 207 v°. « Arrest de la cour des Aydes portant règlement pour les enregistrements des édits, déclarations », etc. Paris, 4 mars 1720. — Fol. 208 v°. Arrêt du Conseil « concernant les fermes du Roy. » Paris, 21 juin 1720. — Fol. 210 v°. Arrêt du Conseil concernant la vente en gros et le transport du vin. Paris, 23 juillet 1720. — Fol. 212. Déclaration « portant règlement pour le tabac. » Paris, 17 octobre 1720. — Fol. 215. Arrêt du Conseil « pour la prise de possession des fermes généralles », etc. Paris, 11 janvier 1721. — Fol. 217. Édit portant établissement de nouvelles compagnies de maréchaussée, et supprimant les anciennes. Paris, mars 1720. — Fol. 219. Édit « portant création de 4 millions de rentes viagères en denier 25. » Paris, août 1720. — Fol. 220 v°. Édit « portant création de 8 millions de l. de rentes au denier 50, sur les recettes générales. » Paris, août 1720. — Fol. 221 v°. « Lettres patentes et arrêt du conseil d'État du Roy pour la continuation de la perception des 4 s. pour livre. » Paris, 18 janvier 1721. — Fol. 223 v°. Arrêt du Conseil « pour la prise et possession de la continuation de la régie des fermes générales unies, sous le nom de Me Charles Cordier », etc. Paris, 5 septembre 1721. — Fol. 225. Arrêt du Conseil « pour la prise de possession de Me Édouard Duverdier du bail de la ferme générale du tabac », etc. Paris, 26 août 1721. — Fol. 227. Déclaration « concernant les droits dus de reste du bail d'Armand Pillavoine. » Paris, 4 mars 1721. — Fol. 227 v°. Arrêt du Conseil « portant règlement pour l'entrée de la viande dans les villes sujettes au droit de sol pour livre », etc. Paris, 4 avril 1721. — Fol. 229. Déclaration « concernant les effets qui sont dans les bureaux des receveurs des consignations et commissaires aux saisies réelles. » Paris, 24 juin 1721. — Fol. 230 v°. Déclaration « portant règlement général pour le tabac. » Paris, 1er août 1721. — Fol. 237. Arrêt de la cour des Aides relatif à la ferme général du tabac. Paris, 26 septembre 1721. — Fol. 238. Arrêt du Conseil « concernant la marchandise de vin du 10e octobre 1721. » Paris, 31 octobre 1721. — Fol. 241. Arrêt du Conseil concernant les fermes. Paris, 16 décembre 1721. — Fol. 241 v°. Déclaration concernant la vaisselle d'argent. Paris, 23 novembre 1721. — Fol. 244. Arrêt du Conseil « portant règlement pour la ferme générale du tabac », etc. Paris, 10 mars 1722. — Fol. 248. Arrêt du Conseil « concernant les marchands, voituriers, roulliers, messagers et leurs facteurs. » Paris, 14 avril 1722. — Fol. 250. Déclaration « portant rétablissement de plusieurs droits. » Paris. 15 mai 1722. — Fol. 253. Arrêt du Conseil « concernant les substituts du procureur du Roy dans les élections », etc. Versailles, 15 octobre 1709. — Fol. 254 v°. Arrêt du Conseil concernant les fermes. Versailles, 16 juin 1722. — Fol. 258. Arrêt du Conseil « pour la prise de possession de la continuation de régie des fermes générales unies sous le nom de Me Charle Cordier », etc. Versailles, 7 septembre 1722. — Fol. 259. « Lettres patentes pour la levée des tailles en l'élection de Ponthieu, pour l'année 1723. » Versailles, 7 septembre 1722. — Fol. 264. Déclaration « concernant les vagabons et mendians. » Versailles, 5 juillet 1722. — Fol. 264 v°. Édit « portant création et rétablissement des officiers municipaux et autres. » Versailles, août 1722. — Fol. 266. Déclaration « portant rétablissement du prest et annuel. » Versailles, 9 août 1722. — Fol. 267 v°. « Lettres patentes sur arrest concernant le transport des vins et eaux-de-vie. » Versailles, 14 août 1722. — Fol. 269 v°. Arrêt du Conseil « portant règlement pour la perception des droits d'anciens et nouveaux cinq sols », etc. Versailles, 24 novembre 1722. — Fol. 273. Arrêt du Conseil et ordonnance « pour la confirmation de la noblesse de Danzel, curé de Cayeux et autres. » St-Germain, 10 novembre 1651. — Fol. 275. Déclaration concernant la ferme du tabac. Versailles, 1er mars

1723. — Fol. 276 v°. Arrêt du Conseil « pour la prise de possession de la continuation de régie des fermes générales sous le nom de Me Charles Cordier », etc. Meudon, 3 juillet 1723. — Fol. 278. Arrêt du Conseil « qui maintient les officiers des élections dans l'exemption du logement des gens de guerre », etc. Meudon, 2 août 1723. — Fol. 279. « Lettres pattentes pour la levée des tailles de l'élection de Ponthieu, pour l'année 1724. » Versailles, 8 septembre 1723. — Fol. 282 v°. « Lettres de noblesse de Louis Dufour, écuier, demeurant au village d'Épagnette. » St-Germain, décembre 1583, — etc.

C. 1908. (Registre.) — In-fol. 99 feuillets, papier.

1723-1731(1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. Arrêt du Conseil « pour la prise de possession du privilège de la vente exclusive du tabac, pour la compagnie des Indes », etc. Versailles, 11 septembre 1723. — Fol. 2. Id., pour la vente du café. Versailles, 12 octobre 1723. — Fol. 2 v°. Arrêt du Conseil « portant qu'il sera imposé sur la généralité d'Amiens la somme de 19.853 l. pendant l'année 1724.... pour la dépense de 1re année des pépinières royales quy doivent être établies dans ladite généralité, et celle de 1.484 l. chacune des années suivantes, pour l'entretien desdites pépinières royalles. » Versailles, 30 novembre 1723. — Fol. 4. « Lettres patentes sur arrest concernant le clergé. » Versailles, 25 janvier 1724. — Fol. 4. Déclaration « pour les déclarations que les éclesiastiques et gens de main morte sont obligés de fournir à la chambre des comptes de tout leur temporel. » Saint-Germain, 29 décembre 1674. — Fol. 4 v°. Arrêt du Conseil « quy ordonne que.... les habitans des villages, hameaux et maisons de Vron, Nempont.... les religieux des abayes de Valois (Valoire) et Dompmartin, leurs dépendances et autres lieux, seront tenus de faire leurs déclarations à l'arrivée aux bureaux des aydes établis ou à établir par Charles Cordier, chargé de la régie des fermes générales de tous les vins, eaux-de-vie », etc. Versailles, 15 février 1724. — Fol. 10. « Lettres patentes sur arrest concernant les courtiers jaugeurs de vins. » Versailles, 13 février 1723. — Fol. 11. Déclaration « contre les fraudeurs des fermes du tabac. » Versailles, 1er mars 1723. — Fol. 11 v°. « Arrest du conseil d'État du Roy du 30 septembre 1719 et 26 mars 1720.... portans deffenses à tous juges qui connoissent des droits des fermes, de mettre en liberté les coupables et complices de rébellion », etc. — Fol. 14. Édit « portant suppression d'office d'essayeurs et de controlleurs des ouvrages de l'orfévrerie », etc. Versailles, mai 1723. — Fol. 15. Arrest de la cour des Aydes de Paris, qui fait deffenses aux officiers des élections d'appointer sur les contestations concernant la ferme du tabac », etc. 26 mai 1723. — Fol. 15 v°. « Lettres patentes sur arrest portant deffence au fermier de la marque d'or et d'argent d'apposer son poinçon de charge sur les ouvrages que celuy de la maison commune des orfèvres n'ait été préalablement appliqué. » Versailles, 3 juin 1723. — Fol. 17. Déclaration « concernant les registres journaux. » Versailles, 4 octobre 1723. — Fol. 20 v°. « Lettres patentes sur arrests, pour la levée des quatre sols pour livre sur les droits des essaieurs et controlleurs des ouvrages d'orfèvrerie », etc. Versailles, 7 octobre 1723. — Fol. 27. Déclaration « qui permet aux curez à portion congrue de prendre à ferme les dixmes. » Versailles, 16 novembre 1723. — Fol. 27 v°. Déclaration « pour prévenir les abus qui pourroient se commettre par les comptables, à l'occasion des variations d'espèces. » Versailles, 7 décembre 1723. — Fol. 28 v°. Lettres patentes sur arrêt, relatives aux jugements interlocutoires et d'instruction des juges des fermes et des gabelles. Versailles, 8 décembre 1723. — Fol. 29. Déclaration « concernant la marque d'or et d'argent. » Versailles, 4 janvier 1724. — Fol. 29 v°. « Lettres patentes sur arrest concernant les anciens et nouveaux cinq sols et jauge et courtage. Versailles, 3 février 1724. » — Fol. 31. « Lettres patentes pour continuer pendant trois années la perception des 4 s. pour livre sur les droits des fermes. » Versailles, 27 février 1724. — Fol. 32. « Arrest de la cour des Aydes qui ordonne.... que tout ecclésiastiques et toutes les communautez séculières et régulières seront imposables et pourront estre comprises ès rolles des tailles, pour toutes nouvelles acquisitions », etc. 5 mai 1724. — Fol. 32 v°. « Lettres patentes sur arrest portant règlement pour assurer les droits d'aydes sur les eaux-de-vie qui entrent dans la généralité d'Amiens. » Versailles, 30 mai 1724. — Fol. 33 v°. Édit « qui fixe les constitutions de rente au denier 30. » Versailles, juin 1724. — Fol. 34. Déclaration « qui décharge les geolliers de payer aucune chose pour le loyer ou ferme des prisons. » Versailles, 11 juin 1724. — Fol. 34 v°. « Lettres patentes sur arrest qui fixent le temps pour relever l'appel des jugemens portans confiscation ou amende », etc. Versailles, 20 juin 1724. — Fol. 35. Édit « portant suppression des offices municipaux. » Chantilly, juillet 1724. — Fol. 36. Édit relatif aux prix des offices. Fontainebleau, septembre, 1724. — Fol. 36 v°. « Lettres patentes sur arrest qui

(1) Dates d'enregistrement.

ordonnent que les droits de gros des vins venant du comté d'Auxerre seront perçus », etc. Versailles, 5 décembre 1724. — Fol. 37 v°. Arrêt du Conseil, pour la prise de possession du bail des fermes générales, etc. Versailles, 20 août 1726. — Fol. 38 v°. Arrêt du Conseil « qui règle les droits d'enregistrement tant des baux des aydes », etc. Fontainebleau, 1er octobre 1726. — Fol. 39. « Bail de la généralité d'Amiens. » Montdidier, 11 décembre 1726. — Fol. 40 v°. Édit « portant restablissement du lieutenant du premier chirurgien du Roy. » Versailles, septembre 1723. — Fol. 41 v°. Lettres patentes sur arrêt relatives au droit d'anciens et nouveaux cinq sols. Fontainebleau, 28 novembre 1724. — Fol. 42 v°. Édit « portant confirmation des privilèges et concessions accordez à la compagnie des Indes. » Versailles, juin 1725. — Fol. 44. Arrêt du Conseil relatif aux droits sur les papiers et parchemins timbrés. Chantilly, 19 juin 1725. — Fol. 44. Arrêt du Conseil relatif au papier timbré. Fontainebleau, 28 août 1725. — Fol. 45 v°. Déclaration « qui ordonne que les procès-verbaux des commis des fermes, tant en matière civile que criminelle, seront affirmez véritables, à peine de nullité. » Fontainebleau, 4 octobre 1725.— Fol. 46. Arrêt du Conseil relatif à la ferme du tabac. Versailles, 4 décembre 1725. — Fol. 46 v°. « Lettres patentes sur arrest concernant les bierres. » Versailles, 4 décembre 1725. — Fol. 47 v°. « Lettres patentes sur arrest, servant de règlement sur les soumissions à faire pour l'enlèvement des eaux-de-vie. » Versailles, 4 juin 1726. — Fol. 50. « Arrest de la cour des Aydes, concernant les oppositions en surtaux. » 5 juin 1726. — Fol. 50. Déclaration « portant suppression de la caisse commune des recettes générales », etc. Versailles, 9 juillet 1726. — Fol. 51. « Lettres patentes sur arrest portant prorogation jusqu'à la fin du nouveau bail des fermes générales, de différens droits y énoncez », etc. Versailles, 12 juillet 1726. — Fol. 52. « Lettres patentes sur arrest, concernants les privilèges et exemptions des officiers commensaux de la maison du Roy et des maisons royales. » Versailles, 30 juillet 1726. — Fol. 53. « Lettres patentes sur arrest, concernant les marchandises et autres effets qui restent dans les douannes. » Versailles, 13 août 1726. — Fol. 54 v°. Arrêt du Conseil contre Pierre Levasseur, brasseur au Crotoy. Versailles, 11 décembre 1725. — Fol. 57 v°. Provisions à Robert-Vulfran Sanson sieur du Cauroy d'un office d'élu en l'élection de Ponthieu. Paris, 27 août 1727. — Fol. 58. Provisions au sieur d'Aplincourt, de l'office de gentilhomme des toiles de chasse, tentes et pavillons du Roi. Paris, 28 mai 1722. — Fol. 58 v°. Édit « portant suppression des offices de receveurs et controlleurs des octrois et revenus patrimoniaux », etc. Versailles, juin 1725. — Fol. 60. Édit « qui confirme l'ordre du Saint-Esprit dans tous ses privilèges. » Versailles, mars 1727. — Fol. 60 v°. « Relief d'adresse et de surannation sur déclarations de 1683 et 1686 concernant les rémissions. » Versailles, 10 avril 1727. — Fol. 61 v°. « Lettres patentes sur arrest servant de règlement pour la perception des droits sur les huiles », etc. Versailles, 27 mai 1727.— Fol. 64. Déclaration relative aux droits sur les vins. Versailles, 8 juillet 1710. — Fol. 67. Provisions à François-Paul Lesergeant, sieur de Fresne, d'un office d'élu en l'élection de Ponthieu. Paris, 3 juin 1729. — Fol. 68. Arrêt du Conseil portant règlement sur les doubles et triples annuels dus par ceux qui fabriquent de l'eau-de-vie, etc. Fontainebleau, 24 août 1728. — Fol. 70 v°. Édit « en faveur des receveurs et controlleurs généraux des domaines et bois », etc. Versailles, décembre 1727. — Fol. 72 v°. Édit « concernant les secrétaires du Roy près les cours », etc. Versailles, décembre 1727.— Fol. 74 v°. Déclaration « concernant les taillables qui exploitent des biens dans différentes paroisses d'une même élection.» Versailles, 14 février 1728. — Fol. 75. Édit « portant suppression des offices de controlleurs provinciaux des postes et relais de France. » Versailles, mars 1728. — Fol. 75 v°. Déclaration « concernant le degré de parenté. » Fontainebleau, 30 septembre 1728. — Fol. 76 v°. « Lettres patentes sur arrest, concernant les visites », etc. Marly, 14 décembre 1728. — Fol. 78. Déclaration « qui établit des peines contre les contrebandiers. » Versailles, 2 août 1729.— Fol 78 v°. Déclaration « concernant les receveurs des consignations et commissaires aux saisies réelles. » Versailles, 6 août 1729. — Fol. 81. Arrêt du Conseil « pour la prise de possession de la ferme générale du privilège exclusif de la vente et distribution du tabac. » Versailles, 12 septembre 1730.— Fol. 82 v°. Arrêt du Conseil sur les nouveaux sous-baux des aides. Versailles, 26 septembre 1730. — Fol. 88. Provisions à Me André Bennin d'un office d'élu en l'élection de Ponthieu. Paris, 30 novembre 1730.— Fol. 88 v°. « Lettre patente, arrest du Conseil et ordonnance concernant la noblesse de Jean-Baptiste-Louis de Belledame, escuier, seigneur d'Ingreville, demeurant à Montreuille. » — Fol. 93 v°. « Lettre de provision de piqueur au premier vol de la grande fauconnerie de France, par François-Charles Maillard, sieur d'Olincourt. » Fontainebleau, 25 juillet 1731. — Fol. 94. Lettres patentes, etc. « portant règlement pour la perception des droits d'anciens et nouveaux cinq sols»,

etc. Paris, 13 septembre 1717. — Fol. 97 vº. « Arrests de la cour des Aydes concernant les inscriptions de faux contre les procès-verbaux des commis des fermes. » 11 juillet 1721 et 18 mai 1729. — Fol. 98. « Arrest de la cour des Aydes concernant les receveurs des tailles et les huissiers et sergents employez au recouvrement des tailles. » 28 février 1731, — etc.

C. 1969. (Registre.) — In-fol. 394 feuillets, papier.

1764-1787 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1 « Provision d'éleu de M. Gaffé de St-Martin. » Paris, 18 janvier 1764. — Fol. 3 vº. « Comission pour exercer le greffe de l'élection et du grenier à sel, pour le sieur Ternois, pendant neuf ans. » Paris, 15 février 1764. — Fol. 4. « Arrest de la cour des Aydes quy ordonne l'exécution des édits et déclarations sur le fait des tailles. » 7 septembre 1763. — Fol. 5 vº. « Arrest de la cour des Aydes concernant le recouvrement des tailles et autres impositions. » 11 avril 1764. — Fol. 6 vº. « Lettres d'honneur d'éleu, pour le sieur Jossé Dumarcy. » Versailles, 15 février 1764. — Fol. 7. Déclaration « concernant les octroys et autres droits dont jouissent les corps, pays d'états, villes, bourgs, collèges, communautés, hôpitaux, maisons de charité, communautés d'arts et métiers et autres. » Versailles, 11 février 1764. — Fol. 9. Déclaration « portant règlement pour les plombs des toiles de coton, les toiles de lin, de chanvres et de coton peintes ou imprimées venant de l'étranger. » Versailles, 7 avril 1764. — Fol. 11. Déclaration relative aux dessèchements. Versailles, 14 juin 1764. — Fol. 12 vº. Arrêt du Conseil « au sujet du don gratuit extraordinaire des villes et bourgs. » Versailles, 24 février 1764. — Fol. 13 vº. Lettres patentes en forme de déclaration, au sujet du don gratuit. Versailles, 22 juin 1764. — Fol. 14 vº. Déclaration « portant suspension de divers privilèges d'exemption de la taille. » Compiègne, 13 juillet 1764. — Fol. 16 vº. Édit « contenant règlement pour l'administration des villes et principaux bourgs du royaume. » Compiègne, août 1764. — Fol. 23. « Provision de M. Darger, receveur des tailles », etc. Paris, 5 septembre 1764. — Fol. 24 vº. « Arrêt de la cour des Aydes » relatif aux octrois d'Abbeville. 5 septembre 1764. — Fol. 26. Arrêt du Conseil et lettres patentes « qui désignent la nature des contraintes et poursuites, tant des receveurs des tailles que des collecteurs, qui sont exemptes des droits du contrôle, papier marqué et petit scel. » 18 juillet 1764 et 18 mars 1765. — Fol. 28 vº. Arrêt de la cour des Aides relatif aux droits sur les boissons. 20 mars 1765. — Fol. 30. Arrêt de la cour des Aides qui défend de traduire les sujets du Roi pour raison des droits de détail, devant d'autres juges que ceux des élections. 24 avril 1765. — Fol. 32 vº. Arrêt du Conseil « concernant les villes et bourgs du royaume en retard sur le payement de leur don gratuit. » Versailles, 25 mars 1765. — Fol. 35. Arrêt du Conseil « qui ordonne que Julien Alaterre sera mis en possession de la régie et perception pour le compte du Roy des droits réunis. » Marly, 18 mai 1765. — Fol. 40 vº. Edit « portant suppression des offices de trésoriers particuliers des ponts et chaussées dans les provinces », etc. Marly, mai 1765. — Fol. 44. Lettres patentes « portant établissement d'une commission à Reims, pour juger les contrebandiers, faux-sauniers et autres. » Fontainebleau, 31 novembre 1765. — Fol. 47. Lettres patentes en forme de déclaration, concernant les octrois municipaux. Compiègne, 27 juillet 1765. — Fol. 49 vº. Déclaration « qui accorde des encouragemens à ceux qui défrichent des landes et terres incultes. » Compiègne, 13 août 1766. - Fol. 51. Édit « portant qu'à l'avenir le denier de l'intérêt de l'argent sera fixé au denier 25. « Versailles, juin 1766. — Fol. 52. Lettres patentes contenant règlement sur la régie et perception du droit sur les cuirs et peaux, établi par l'édit du mois d'août 1759. » Versailles, 29 mai 1766. — Fol. 57 vº. Arrêt du Conseil « qui commet Étienne Sommesoye « pour faire la régie, recette et exploitation des droits établis sur les cuirs par édit du mois d'août dernier. » Versailles, 21 septembre 1759. — Fol. 61. Déclaration « portant prorogation pour six années de plusieurs droits faisant partie des fermes générales. » Versailles, 8 janvier 1767. — Fol. 62 vº. Déclaration portant prorogation des 4 s. par livre sur le tabac. Marly, 17 mars 1767. — Fol. 63. Arrêt du Conseil portant bail à François Hacquin des octrois municipaux, etc. Compiègne, 30 juillet 1765. — Fol. 66. Édit « qui ordonne la levée et perception du second vingtième », etc. Versailles, juin 1767. — Fol. 74. Arrêt du Conseil qui ordonne « que la suspension renouvelée par la déclaration du 13 juillet 1764, pour l'imposition de la taille, aura lieu pour l'année 1768. » Versailles, 21 novembre 1767. — Fol. 75 vº. « Extrait des registres du conseil d'État du Roy. Maintenu de noblesse pour M. Dumaisniel d'Aplincourt et Dumaisniel de Belleval. Marly, 6 juin 1761. — Fol 83 vº. Arrêt du Conseil « pour la prise de possession du bail des fermes générales unies sous le nom de Julien Alaterre », etc. Versailles, 21 novembre 1767. — Fol. 88 vº. Édit « portant suppression et remboursement de plusieurs offices, etc. Versailles, août

(1) Dates d'enregistrement.

1768. — Fol. 90 v°. Arrêt du Conseil quy ordonne que François Noël, subrogé à François Tessier par arrest du 5 may 1768, sera mis en possession de la régie et perception des droits réservés. » Versailles, 15 mai 1768. — Fol. 95. Provisions de Michel Mauvoisin à un office d'élu en l'élection d'Abbeville. Versailles, 15 juin 1768. — Fol. 103. « Lettres d'honneur de conseiller du Roy élu en l'élection d'Abbeville, pour le sieur de Baisnat » (Robert-Maurice). Compiègne, 17 août 1768. — Fol. 103 v°. Édit « concernant les privilèges d'exemption des tailles. » Versailles, juillet 1766. — Fol. 106 v°. Déclaration « concernant la perception de la taille. » Versailles, 7 février 1768. — Fol. 110 v°. Lettres patentes en forme d'édit « qui accordent la noblesse aux officiers du Châtelet, après un certain temps d'exercice de leurs fonctions ». Compiègne, août 1768. — Fol. 112 v°. Lettres patentes « sur le résultat du 19 mai 1767 portant bail des fermes générales sous le nom de Julien Alaterre. » Versailles, 30 décembre 1767. — Fol. 120 v°. Arrêt du Conseil relatif aux privilèges des maîtres de poste. Compiègne, 8 août 1768. — Fol. 124 v°. Arrêt de la cour des Aides qui ordonne que les receveurs des tailles seront tenus de résider dans leur élection. 22 février 1769. — Fol. 126. « Lettres de noblesse de M. de Buissy. » Versailles, 24 juin 1758. — Fol. 132. Lettres de controlleur de guerre ordinaire honoraire à M. Demianay. » Compiègne, 6 août 1767. — Fol. 138 v°. Édit « qui proroge la levée et perception du second vingtième », etc. Versailles, décembre 1768. — Fol. 139 v°. Édit « qui proroge la levée et perception des deux sols pour livre du dixième », etc. Versailles, décembre 1769. — Fol. 142. Arrêt de la cour des Aides relatif à l'imposition des parents ou alliés des collecteurs des tailles. 23 mars 1770. — Fol. 143. Arrêt du Conseil qui décharge « les habitans des lieux desnommés dans l'état annexé au présent arrest, de toute contribution aux... droits réservés. » Versailles, 19 mars 1770. — Fol. 145 v°. Arrêt du Conseil « portant que la régie des droits rétablis et réunis sera continuée par Jean-Baptiste Fouache », etc. Versailles, 4 juin 1770. — Fol. 147. « Arrest de la cour des Aydes portant règlement pour l'assiette et répartition de la taille. » 7 septembre 1770. — Fol. 149. « Provisions de M. Hermant de Norville (Michel-François), de l'office de président. » Paris, 31 août 1770. — Fol. 154. Édit « portant suppression de la cour des Aydes de Paris. » Versailles, avril 1771. — Fol. 156. Édit « pour confirmation des anoblis. » Versailles, avril 1771. — Fol. 159 v°. Lettres patentes « concernant les offices de jurés priseurs ou vendeurs de meubles. » Versailles, 7 juillet 1771. — Fol. 160 v°. Lettres patentes « pour la régie des droits d'hipothèques. » Versailles, 7 juillet 1771. — Fol. 163 v°. Lettres patentes concernant la visite des commis du fermier des droits de marque et de controlle sur les ouvrages d'or et d'argent. » Versailles, 21 mai 1771. — Fol. 164 v°. Lettres patentes « portant ratification de la convention signée le 26 février 1771 entre Sa Majesté et la duchesse douairière de Saxe-Weymar, pour l'exemption du droit d'aubaine, en faveur des sujets respectifs. » Versailles, 19 mars 1771. — Fol. 166. Déclaration « portant fixation d'un nouveau tarif sur les papiers et cartons. » Versailles, 1er mars 1771. — Fol. 171. Édit « quy établit un droit de deux sols sur l'amidon. » Versailles, février 1771. — Fol. 173. Édit « portant suppression des offices de commissaires aux prisées de ventes de meubles », etc. Compiègne, août 1771. — Fol. 174 v°. Déclaration « portant révocation de plusieurs aliénations et exemptions et rétablissement de différents droits. » Versailles, 1er juin 1771. — Fol. 177 v°. Édit portant prorogation des deux vingtièmes », etc. Fontainebleau, novembre 1771. — Fol. 179 v°. Déclaration « portant établissement de chancelleries dans les sièges royaux », etc. Versailles, 24 novembre 1771. — Fol. 181. « Lettres de secrétaire du Roy, de M. Samson de Hautmaisnil. » Paris, 3 novembre 1752. — Fol. 183. Édit « portant établissement dans chacune des villes et communautés du royaume où il y a un corps municipal, d'offices de conseillers maires, lieutenants de maires », etc. Fontainebleau, novembre 1771. — Fol. 185 v°. Lettres patentes « portant qu'il sera surcis à l'exécution de l'arrest du parlement de Paris du 26 février 1768, concernant les bulles, brefs, et autres expéditions de cour de Rome. » Versailles, 18 janvier 1772. — Fol. 186 v°. Déclaration « portant règlement pour la procédure dans les matières sommaires et dans les matières de tailles. » Versailles, 27 janvier 1772. — Fol. 190 v°. Lettres patentes sur le remboursement des offices. Versailles, 31 août 1771. — Fol. 191 v°. Lettres patentes « portant exemption réciproque du droit d'aubaine entre la France et la Suisse. » Versailles, 20 janvier 1772. — Fol. 193. Id. entre la France et le Danemarck. Versailles, 6 mars 1772. — Fol. 194. Édit portant suppression des offices de payeurs et controlleurs des gages des officiers des gabelles », etc. Versailles, février 1772. — Fol. 195. Déclaration « portant deffenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. » Versailles, 15 mars 1772. — Fol. 196. Lettres patentes sur la marque des étoffes. Versailles, 24 février 1772. — Fol. 198. Lettres patentes relatives aux droits sur les cuirs. Versailles, 2 avril

1772. — Fol. 201. « Lettres de payeur alternatif et mitriennal honoraire des gages des officiers de la chancellerie près la cour des aydes de Montauban, pour le sieur Souques. » Versailles, 17 novembre 1752. — Fol. 202 v°. Déclaration « concernant les études et exercices des élèves en chirurgie. » Versailles, 12 avril 1772. — Fol 204. Arrêt du Conseil « au sujet des déclarations, soumissions et cautionnemens, pour assurer le payement des droits de subvention, inspecteurs aux boissons », etc. Versailles, 3 décembre 1771. — Fol. 207 v°. Déclaration « concernant les committimus » Versailles, 26 février 1771. — Fol. 208 v°. Déclaration « qui supprime la comptabilité des receveurs de tailles et receveurs particuliers dans la Chambre des comptes », etc. Versailles, 8 mai 1772. — Fol. 210 v°. Édit « quy supprime les offices de payeur des gages des différentes cours », etc. Versailles, mars 1772. — Fol. 211 v°. Déclaration relative à la compétence des prévôts des maréchaux de France, etc. Versailles, 30 avril 1772. — Fol. 212 v°. « Lettres d'honneur de M. Jean-Claude Duchesne, conseiller secrétaire du Roy en la chancellerie près la cour des aydes de Bordeaux. » Versailles, 17 décembre 1755. — Fol. 214. « Traité entre le Roy et le prince-évêque, l'église et l'état de Liège, concernant les limites, le commerce mutuel, et la liberté de communication de leurs états respectifs. » 24 mai 1772. — Fol. 219. Déclaration relative aux hypothèques. Versailles, 23 juin 1772. — Fol. 219. Lettres patentes « portant que les aéromètres ou pèse-liqueurs inventés ou fabriqués par le sieur Cartier seront employés pour la vérification des eaux-de-vie », etc. Compiègne, 3 août 1771. — Fol. 222. Déclaration « quy convertit en une redevance annuelle au proffit de la maison royale de St-Louis établie à St-Cyr, l'obligation des abbayes et monastères de filles de recevoir à chaque changement d'abbesse ou prieure titulaire, telle personne de ladite maison que Sa Majesté juge à propos d'y nommer. » Versailles, mai 1772. — Fol. 224. Lettres patentes qui confirment les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du clergé des 16 et 30 juin 1772, au sujet des dix millions de don gratuit. Compiègne, 13 juillet 1772. — Fol. 231 v°. Lettres patentes qui approuvent la bulle du 15 juillet précédent concernant les Bénédictins, y transcrite. Compiègne, 14 août 1772. — Fol. 241. Arrêt du Parlement « portant règlement pour la régie des droits sur les cuirs. » 26 août 1772. — Fol. 243 v°. « Lettres de secrétaire du Roy honoraire en la chancellerie établie près le conseil provincial d'Artois, de M. de Wadicourt (Pierre Lefebvre) ». Versailles, 7 avril 1773. — Fol. 244 v°. Provision à Pierre Lefebvre de Wadicourt de l'office de trésorier payeur ancien et mitriennal des gages des officiers de la chancellerie près le conseil provincial d'Artois. » Compiègne, 31 juillet 1752. — Fol. 246. Déclaration concernant les faux-sauniers. Versailles, 23 juin 1773. — Fol. 247. Lettres patentes concernant la régie des cuirs. Versailles, 16 mai 1773. — Fol. 248. Lettres patentes concernant la prévôté des monnaies de France. Versailles, 8 avril 1773. — Fol. 249 v°. Provision à Louis-Charles Mannessier, de l'office de lieutenant des maréchaux à Crécy. Paris, 7 juillet 1773. — Fol. 251. Lettres patentes relatives aux droits sur les eaux de senteur. Fontainebleau, 4 novembre 1772. — Fol. 252. « Convention entre le Roy et l'évêque-prince de Bamberg et de Wurtzbourg, duc de Franconie, pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine. » Versailles, 22 juin 1773. — Fol. 253. Édit « portant règlement pour l'instruction des contumaces. » Versailles, juillet 1773. — Fol. 254 v°. Lettres patentes « qui désignent et fixent les provinces auxquelles seront attachés différents villages et lieux cédés au Roy par la convention d'échange conclue en 1769 entre Sa Majesté et l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohème », etc. Compiègne, 6 août 1773. — Fol. 256. Déclaration sur la vente des cuirs. Fontainebleau, 1er novembre 1773. — Fol. 258 v°. Déclaration « portant règlement concernant les mémoires à consulter. » Versailles, 18 mars 1774. — Fol. 259. Déclaration interprétative de l'édit de février 1771 portant règlement pour la procédure. Fontainebleau, 29 octobre 1773. — Fol. 261. Lettres patentes portant règlement pour l'enregistrement du bail des fermes », etc. Versailles, 17 novembre 1773. — Fol. 266. Édit portant remise du droit de joyeux avènement, etc., Mai 1774. — Fol. 277. « Procès-verbal de ce quy s'est passé à la séance tenue en la cour des Aydes de Paris, en présence de Mons. le comte d'Artois, le samedy 12 novembre 1774. » — Fol. 280 v°. Édit « portant rétablissement de la cour des Aydes de Paris. » Fontainebleau, novembre 1774. — Fol. 281. « Lettres patentes en forme d'édit, portant création de la charge de garde des sceaux, en faveur du sieur de Miroménil. » Compiègne, 24 août 1774. — Fol. 282. Édit « portant suppression d'offices dans le Parlement et les conseils supérieurs. » Fontainebleau, novembre 1774. — Fol. 283 v°. Édit « portant rétablissement de la cour des aydes de Clermont-Ferrand. » Fontainebleau, novembre 1774. — Fol. 283 v°. Édit « portant suppression des offices d'avocats au Parlement et rétablissement des offices de procureurs. » Fontainebleau, novembre 1774. — Fol. 285 v°. Arrêt du Conseil « pour la prise de possession de Jean Bap-

tiste Fouache de la régie et droits sur les cuirs », etc. Compiègne. 6 août 1774. — Fol. 287 v°. Déclaration « portant abolition des contraintes solidaires contre les principaux habitans des paroisses, pour le payement des impositions royalles », etc. Versailles, 3 janvier 1775. — Fol. 289 v°. Provisions à Pierre Varin de l'office de premier huissier audiencier en l'élection de Ponthieu. Versailles, 27 septembre 1775. — Fol. 290 v°. Édit « portant suppression des offices de receveurs des tailles », etc. Versailles, août 1775. — Fol. 292 v°. Déclaration relative aux défrichements. Fontainebleau, 7 novembre 1775. — Fol. 293. Déclaration « quy autorise les officiers de la cour des Aydes à faire les recherches et ensuite des copies des arrêtés et procès-verbaux de ladite cour dont les minutes ont été incendiées. » Versailles, 11 mars 1776. — Fol. 293 v°. Déclaration « quy ordonne la représentation à la cour des Aydes des titres et pièces qui y ont été cy-devant registrés concernant la noblesse et les privilèges des communautés séculières et régulières. » Versailles, 11 mars 1776. — Fol. 294. Édit qui supprime les corvées. Versailles, février 1776. — Fol. 298. Déclaration qui supprime les droits établis à Paris sur les blés et autres grains. Versailles, 5 février 1776. — Fol. 301. Édit « portant suppression des offices sur les ports, quais, halles, marchés et chantiers de Paris. » Versailles, février 1776. — Fol. 302 v°. Édit « portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers. » Versailles, février 1776. — Fol. 306 v°. Édit portant suppression de la caisse de Poissy », etc. Versailles, février 1776. — Fol. 308. Lettres patentes « portant suppression et modération des droits sur les suifs. » Versailles, 5 février 1776. — Fol. 310. Déclaration qui proroge le délai pour représenter à la cour des Aides les titres concernant la noblesse, etc. Versailles, 15 août 1776. — Fol. 310 v°. Déclaration relative à la marque des cuirs. Versailles, 10 janvier 1777. — Fol. 311. Provisions à Jean-Nicolas Buteux de l'office de conseiller substitut du procureur du Roi et du comte d'Artois en la sénéchaussée de Ponthieu, siège présidial, élection, grenier à sel et autres juridictions royales à Abbeville. Versailles. 15 janvier 1777. — Fol. 312. Déclaration « quy rétablit par provision l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins. » Versailles, 11 août 1776. — Fol. 312 v°. Déclaration relative à la contrebande. Versailles, 2 septembre 1776. — Fol. 313 v°. Lettres patentes « pour accorder en 1re instance aux élections et par appel à la cour des Aydes la connoissance des contestations relatives à la perception des droits réservés », etc. Versailles, 9 mars 1777. — Fol. 315. Déclaration qui proroge le délai pour la représentation des titres de noblesse à la cour des Aides. Versailles, 27 mars 1777. — Fol. 315 v°. Arrêt de la cour des Aides sur les ratures et altérations à faire sur les registres des fermes. 13 mai 1777. — Fol. 315 v°. Lettres patentes en forme de déclaration, qui prorogent la perception des octrois municipaux. Paris, 2 août 1777. — Fol. 324. Déclaration « concernant la perception des droits réservés. » Versailles, 22 août 1777. — Fol. 324 v°. Lettres patentes relatives à la régie des droits sur les cuirs. Versailles, 27 août 1777. — Fol. 326 v°. « Lettres de vétérance, pour le sieur Pierre-Nicolas Duval de Soycourt. » Versailles, 31 décembre 1775. — Fol. 327 v°. Déclaration « quy ordonne que les comptoirs des marchands de vins revêtus en plomb, ainsy que les vaisseaux de cuivre dont se servent les laitières et les balances de même métal qu'employent les regrattiers de sel et les débitans de tabac, seront supprimés. » Versailles, 13 juin 1777. — Fol. 328. Arrêts du Conseil « concernant le payement des droits sur les eau-de-vie dans la généralité d'Amiens. » Versailles, 22 novembre 1777. — Fol. 331 v°. Déclaration « portant règlement sur la forme de procéder en matière de taille. » Versailles, 23 avril 1778. — Fol. 335. Déclaration « concernant les privilèges des gens de mer. » Versailles, 21 mars 1778. — Fol. 335 v°. « Provision de M. Nicolas-Antoine Delf, de conseiller du Roy, élu. » Paris, 27 mai 1778. — Fol. 336 v°. « Lettres d'honneur de conseiller du Roy élu en l'élection d'Abbeville, de M. Jean-François Gaffé. » Versailles, 11 juin 1778. — Fol. 337. Déclaration « concernant la course sur les ennemis de l'État. » Versailles, 21 juin 1778. — Fol. 340. Lettres patentes « quy règlent la manière dont les arrêts, sentences, jugements et contraintes doivent être mis à exécution contre l'adjudicataire des fermes générales ou ses cautions. » Versailles, 19 janvier 1778. — Fol. 340 v°. Arrêt du Conseil relatif à la culture du tabac. Versailles, 16 septembre 1777. — Fol. 341. Lettres patentes « quy règlent les précautions à prendre à l'avenir pour la validité des procès-verbaux de ceux des employés de la ferme générale quy ne sçavent lire ny écrire. » Versailles, 17 septembre 1778. — Fol. 344. « Provisions de huissier audiencier en l'élection de Ponthieu, du sieur Jean-Baptiste Éloy. » Versailles, 14 décembre 1779. — Fol. 344 v°. Déclaration « sur la taille et la capitation. » Versailles, 13 février 1780. — Fol. 346. Déclaration « concernant la perception des droits d'inspection aux boucheries. » Versailles. 15 février 1780. — Fol. 348. Édit « portant prorogation du second vingtième des droits réservés », etc. Versailles,

février 1780.— Fol. 348 v°. Lettres patentes « concernant les taxes d'office des officiers des greniers à sel. » Versailles, 15 février 1780. — Fol. 349. Lettres patentes « concernant le droit annuel. » Versailles, 27 février 1780.— Fol. 350 v°. « Arrest de la cour des Aydes portant règlement pour les registres du controlle des exploits. » 21 juin 1780.— Fol. 358. Déclaration « portant abolition de la question préparatoire. » Versailles, 24 août 1780. — Fol. 359. Lettres patentes « concernant les taxes d'office des gardes haras et gardes étalons. » Versailles, 15 septembre 1780. — Fol. 360. Édit « portant augmentation de deux sols pour livre », etc. Versailles, août 1781. — Fol. 362. Déclaration « concernant la perception des droits d'inspecteurs aux boissons ». Versailles, 1er septembre 1781. — Fol. 363 v°. Déclaration sur les détournements des collecteurs. Versailles, 7 février 1708. — Fol. 364 v°. Provisions à Éloi-François de Ribaucourt, sieur de Rouvroy, d'un office d'élu en l'élection de Ponthieu. Versailles, 9 novembre 1781. — Fol. 365. Édit « qui fixe les privilèges des sujets des états du corps Helvétique dans le royaume. » Versailles, décembre 1781. — Fol. 366. Déclaration relative à l'impôt du sel. Versailles, 4 décembre 1781. — Fol. 366 v°. Édit « portant création de receveurs particuliers des finances. » Versailles, janvier 1782. — Fol. 368. Lettres patentes relatives aux droits sur les eaux-de-vie. Versailles, 13 février 1782. — Fol. 358 v°. Lettres patentes « portant deffense de nourrir et de vendre des chiens mâtins propres à servir à la fraude du sel et du tabac. » Versailles, 7 mai 1782. — Fol. 369. « Provisions de M. Félix-Marcel Cordier, de procureur du Roi en l'élection. » Paris, 24 juillet 1782. — Fol. 371. Édit « portant établissement d'un troisième vingtième. » Versailles, juillet 1782. — Fol. 371 v°.« Lettres d'honneur de procureur du Roy en l'élection d'Abbeville pour M. de Dompierre (Charles-Nicolas). » Versailles, 29 août 1782. — Fol. 373. Lettres patentes «portant que les préposés aux quêtes pour la rédemption des captifs ne jouiront de l'exemption d'aucune charge publique. » La Muette, 28 septembre 1782. — Fol. 373 v°. « Provisions du sieur Pierre-Éloy de Ribaucourt, conseiller du Roy élu. » Paris, 9 avril 1783. — Fol.374 v°. « Arrest de la cour des Aydes, concernant les aréomètres ou pèse-liqueurs. » 28 mars 1783. — Fol. 375. « Arrest de règlement de la cour des Aydes,concernant les conclusions des gens du Roy aux sièges du ressort de la cour. » 22 août 1783. — Fol. 376 v°. Arrêt du Conseil relatif aux droits sur les eaux-de-vie. Versailles, 21 juillet 1784. — Fol. 377 v°. Déclaration « qui exclut de la concurrence dans les faillites les sujets du canton de Schaffhouse », etc. Versailles, 20 juin 1784. — Fol. 378.Arrêt du Conseil relatif aux cuirs et peaux. Paris, 1er décembre 1784. — Fol.379 v°. « Arrest de la cour des Aydes concernant les formalités à remplir lors des saisies faites chez les redevables des droits du Roy. » 1er mars 1785. — Fol. 380. « Arrest du conseil d'État du Roy et lettres patentes sur iceluy... quy approuvent et confirment l'adjudication des ouvrages à faire pour reconstruire la porte d'entrée du bureau des finances d'Amiens. » Versailles, 13 novembre 1784. — Fol. 380 v°. « Lettres patentes qui autorisent la chambre du commerce de Picardie à faire un emprunt de 931.000 l., pour le rétablissement du port de St-Vallery, et à lever un octroy à cet effet. » Versailles, 8 novembre 1782. — Fol. 382 v°. Lettres patentes « concernant les privilèges des commissaires des guerres. » Versailles, 18 février 1785. — Fol. 383. Lettres patentes relatives à la finance des offices. Versailles, 28 juillet 1785. — Fol. 384. « Arrest de la cour des Aydes concernant la compétence des élections, pour juger des actions en remboursement des impositions. » 16 décembre 1785. — Fol. 384 v°. « Provisions de lieutenant conseiller du Roy en l'élection, de M. Louis-Michel Dargnies. » Paris, 25 janvier 1786. — Fol. 385 v°. « Provisions d'élu de M. Jacques-Colomban de Miannay, sieur d'Offoy. » Paris, 9 février 1786. — Fol. 386 v°. Lettres patentes « pour favoriser dans le royaume l'établissement des fabriques étrangères. » Versailles, 19 janvier 1786. — Fol. 387. Déclaration « pour faire jouir des privilèges des commensaux, les officiers de feu M. le duc d'Orléans. » Versailles, 12 février 1786. — Fol. 387 v°. Édit « portant création des offices de directeur général des haras », etc. Versailles, décembre 1785. — Fol. 388. Déclaration relative aux privilèges des invalides. Versailles, 11 septembre 1786. — Fol. 393. « Arrêt de la cour des Aydes portant règlement sur l'enregistrement des titres des privilégiés aux élections. » 20 décembre 1786. — Fol. 393 v°. Lettres patentes « portant abolition du droit d'aubaine en faveur des sujets du roy d'Angleterre. » Versailles, 18 janvier 1787. — Fol. 394. Arrêt du Conseil qui augmente la déduction accordée aux propriétaires, vignerons et laboureurs, sur les boissons provenant de leurs récoltes. Versailles, 19 février 1787, — etc.

C. 1910. (Registre.) — Petit in-fol. 144 feuillets, papier.

1646-1648. — Registre aux causes.

C. 1911. (Registre.) — Petit in-fol. 281 feuillets, papier.

1649-1651. — Registre aux causes.

C. 1912. (Registre.) — Petit in-fol. 205 feuillets, papier.

1655-1656. — Registre aux causes.

C. 1913. (Registre.) — Petit in-fol. 132 feuillets, papier.

1673-1675. — Registre aux causes.

GRENIER A SEL D'AMIENS.

C. 1914. (Registre.) — In-4°. 152 feuillets, papier.

1723-1731. — Plumitif.

GRENIER A SEL D'AULT ET MERS.

C. 1915. (Registre.) — In-4°. 10 feuillets, papier.

1787-1789. — Registre aux causes.

GRENIER A SEL DE DOULLENS.

C. 1916. (Registre.) — In-4°. 18 feuillets, papier.

1742-1760 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Commission de M. Nicolas Delerault, pour faire les fonctions de substitut au grenier à sel, pour l'absence du titulaire. » Paris, 20 mars 1742. — Fol. 3 v°. « Pierre-Estienne-François Gosset, procureur postulant en la prévosté, élection et grenier à sel de la ville de Doullens. » Provision. Paris, 26 juillet 1747. — Fol. 4. « Provision de procureur du Roy au grenier à sel de Doullens, obtenue par le sieur Jean-Baptiste-Gabrielle Le Senne. » Paris, 30 avril 1750. — Fol. 11. « Provision de grenetier au grenier à sel de Doullens, obtenue par M. Pierre-Estienne-François Gosset. » Paris, 29 juin 1752. — Fol. 12. « Provision de controlleur au grenier à sel de Doullens, obtenue par M. François-Romain Gossé. » Compiègne, 31 juillet 1752. — Fol. 13 v°. « Provision de sergeant royal de Jean-Pierre Fortel. » Versailles, 1er janvier 1753. — Fol. 14. « Secrétaire du Roy controlleur en la chancellerie près le conseil provincial d'Artois, le sieur Floris-François Le Roux. » Versailles, 18 février 1755. — Fol. 14 v°. « Provision de greffier au grenier à sel de Doullens », Pierre Champion. Versailles, 5 mai 1755. — Fol. 18. « Provision de président au grenier à sel, de M. Pierre-Estienne Dequen. » Versailles, 3 décembre 1759, — etc.

C. 1917. (Registre.) — In-4°. 16 feuillets, papier.

1775-1782 (2). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Provisions de M. Pougeolle (François-Joseph), de conseiller du Roy, grenetier. » Versailles, 2 août 1775. — Fol. 5. « Provision de l'office de conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de Doullens », Jacques Holleville. Paris, 9 avril 1778. — Fol. 6. « Déclaration du Roy concernant les privilèges des gens de mer. » Versailles, 21 mars 1778. — Fol. 6 v°. « Lettres patentes du Roy » relatives aux fermes. Versailles, 17 septembre 1778. — Fol. 8. Déclaration relative aux procès sur saisies et oppositions, etc. Versailles, 4 septembre 1779. — Fol. 8 v°. Lettres patentes « concernants les taxes d'offices des greniers à sel. » Versailles, 15 février 1780. — Fol. 9. Lettres patentes « concernant le droit annuel des offices. » Versailles, 27 février 1780. — Fol. 10. Lettres patentes « pour la prise de possession de Henry Clavel de la régie des droits d'aides », etc. Versailles, 5 juillet 1780. — Fol. 12. Édit « portant augmentation de 2 sols pour livre en sus des droits », etc. Versailles, août 1781, — etc.

(1) Dates d'enregistrement.

(2) Dates d'enregistrement.

C. 1918. (Registre.) — In-4°. 20 feuillets, papier.

1783-1788 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Nomination de la personne de Jean-François Roquet, à l'office de conseiller au grenier à sel de Doullens. » Paris, 28 novembre 1782. — Fol. 2 v°. « Lettres patentes du Roy, sur arrêt portant que les préposés aux quêtes pour la redemption des captifs ne jouiront de l'exemption d'aucunes charges publiques. » La Muette, 28 septembre 1782. — Fol. 3 v°. « Arrêt de règlement de la cour des Aydes quy ordonne qu'à l'avenir les officiers des sièges de son ressort seront tenus de motiver leurs jugements. » 29 août 1783. — Fol. 4 v°. « Déclaration du Roy qui ordonne que les garnitures en cuivre des balances et mesures », etc. Versailles, 13 juin 1784. — Fol. 7 v°. Lettres patentes sur les procès-verbaux dressés par les employés des fermes qui ne savent ni lire ni écrire. Versailles, 21 novembre 1784. — Fol. 9. Provision de procureur du Roy de M. Pierre Baclet. Paris, 26 avril 1786. — Fol. 10 v°. « Provision de sergent royal, de Jean-Baptiste Armand Lépinoy. » Paris, 1er juin 1786. — Fol. 11. « Provision de procureur de M. Thomas-Gervais Ringard. » Paris, 22 juin 1786. — Fol. 12 « Arrest du conseil d'État du Roy, pour la prise de possession du bail des fermes générales sous le nom de Jean-Baptiste Mager. » Fontainebleau, 2 novembre 1786. — Fol. 16. « Déclaration du Roy portant règlement contre le faux-saunage », etc. Versailles, 19 août 1786. — Fol. 17 v°. « Déclaration du Roy qui établit un nouveau régime sur les frontières des provinces rédimées limitrophes des pays de gabelles. » Versailles, 31 août 1786, — etc.

(1) Dates d'enregistrement.

C. 1919. (Registre.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1723-1725. — Affirmations de voyages d'huissiers.

C. 1920. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1745-1750. — Affirmations de voyages d'huissiers.

C. 1921. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1750-1761. — Affirmations de voyages d'huissiers.

C. 1922. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1724-1725. — Plumitif.

C. 1923. (Registre.) — In-4°, 25-12 feuillets, papier.

1725-1726. — Plumitif.

C. 1924. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1726. — Plumitif.

C. 1925. (Registre.) — In-4°, 30-12 feuillets, papier.

1727-1728. — Plumitif.

C. 1926. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1728-1730. — Plumitif.

C. 1927. (Registre.) — In-4°, 30-12 feuillets, papier.

1730-1733. — Plumitif.

C. 1928. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1733-1735. — Plumitif.

C. 1929. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1735-1738. — Plumitif.

C. 1930. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1738-1742. — Plumitif.

C. 1931. (Registre.) — In-4°, 20-19 feuillets, papier.

1742-1744. — Plumitif.

C. 1932. (Registre). — In-4°, 24 feuillets, papier.

1744-1750. — Plumitif.

C. 1933. (Registre). — In-4°, 23 feuillets, papier.

1750-1757. — Plumitif.

C. 1934. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1757-1765. — Plumitif.

C. 1935. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1765-1782. — Plumitif.

C. 1936. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1782-1787. — Plumitif.

C. 1937. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1788-1789. — Plumitif. — Fol. 4 v°. « Édit du Roy portant suppression des tribunaux d'exception. » Versailles, mai 1788, — etc.

C. 1938. (Liasse.) — 50 pièces, papier (15 imprimées).

1742-1788. — Assiette de l'imposition du sel pour 1742. — Id. 1743. — Id. 1745. — Id. 1747. — Id. 1750. — Id. 1751. — Id. 1753. — Id. 1754. — Id. 1757. — Id. 1760. — Id. 1762. — Id. 1763. — Id. 1764. — Id. 1777. — Id. 1779. — Id. 1783. — Id. 1785. — Id. 1788. — « Commission de l'impôt du sel dans la généralité d'Amiens, pour l'année 1742 » (impr. 3 p. in-fol.) — Id. 1743. — Id. 1745. — Id. 1747. — Id. 1750. — Id. 1751. — Id. 1753. — Id. 1757. — Id. 1761. — Id. 1762. — Id. 1763. — Id. 1764. — Id. 1777. — Id. 1785. — Projet de changements à faire à l'impôt du sel. 1742. — Id. 1743. — Id. 1745. — Id. 1747. — Id. 1749. — Id. 1754. — Id. 1756. — Id. 1762. — Id. 1763. — Id. 1764. — Mémoire de M. Laudais, commis de l'adjudicataire des fermes, exposant qu' « il y a plusieurs paroisses dans l'arrondissement du grenier de Doullens, qui sont mixtes, c'est-à-dire moitié Artois et moitié Picardie, dont les habitans, pour se soustraire aux impositions quy se perçoivent dans chaque province, affectent de se bâtir des maisons qu'ils placent moitié sur Artois et moitié sur Picardie, par ce moyen ils placent donc leur cuisine et l'endroit où ils mangent sur l'Artois, afin d'avoir le privilège du sel et du tabac, et leur écurie sur Picardie, afin de ne point payer de droits de morte et vive herbage sur les bestiaux, imposition qui a cours en Artois ; d'autres habitans de ces paroisses quittent leurs demeures situées en Picardie pour passer dans une autre en Artois, de sorte que les lieux mixtes deviennent peu à peu déserts du costé de Picardie. La paroisse de Warluzel est dans ce cas : les uns se sont bâtis des demeures ainsy qu'il est cy-dessus dit, d'autres ont quittés le costé de Picardie, pour prendre celuy de l'Artois, en sorte que, depuis trois ans, les officiers dudit grenier n'ont imposé ladite paroisse que par mémoire, les habitans qui restent n'étant plus qu'au nombre de cinq, qui ne peuvent être imposé à deux

quarto, qui est la quantité la plus petite à laquelle on puisse cottizer une paroisse, hameau, fermes ou écarts. » Doullens, 23 novembre 1746; et ordonnance de M. Chauvelin, intendant de Picardie, qui prescrit que les maisons de Warluzel sises en Picardie et leurs habitants seront imposées au grenier à sel de Doullens, conjointement avec les habitants d'Humbercourt. 24 novembre 1746, — etc.

C. 1939. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1734. — Nominations des collecteurs de sel pour 1735 : Arquèves. — Authieulle. — Auxy. — Canaples. Hem. — Hiermont. — Humbercourt. — Lannoy. — Lavicogne. — Longuevillette. — Longvillers. — Lucheux. — Luchuel. — Maizicourt. — Marieux. — Petit Meillard. — Mesnil-Domléger. — Montigny-aux-Jongleurs. — Montrelet. — Neuvillette. — Occoche. — Outrebois. — Pernois. — Le Plouy. — Prouville. — Puchevillers. — Raincheval. — Remaisnil. — Ribeaucourt. — St-Acheul. — St-Hilaire et Lanches. — St-Laud. — St-Léger. — Le Souich. — Thièvres. — Vacquerie. — Valdemaison. — Valheureux. — Vauchelles-lès-Authie, — etc.

C. 1940. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1737. — Nominations des collecteurs du sel pour 1738 : Agenvillers. — Arquèves. — Autheux. — Authie. — Authieulle. — Auxy. — Bagneux. — Barly. — Beaumetz. — Beauval. — Beauvoir-Rivière. — Boisbergue. — Bretel. — Domart. — Domesmont. — Domléger. — Donqueur. — Épécamps. — Fieffes. — Fienvillers. — Franqueville. — Fransu. — Vacquerie. — Vauchelle-lès-Authie. — Wavans, — etc.

C. 1941. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1741. — Nominations des collecteurs du sel pour 1742 : Bagneux. — Barly. — Béalcourt. — Beaumetz. — Beauquesne. — Beauval. — Beauvoir-Rivière. — Bernâtre. — Bernaville. — Berneuil. — Berteaucourt. — Boisbergue. — Bonneville. — Bouquemaison. — Bretel. — Canaples. — Candas. — Conteville. — Domart. — Domléger. — Donqueur. — Épécamps — Fieffes. — Fienvillers. — Franqueville. — Fransu. — Frohen-le-Grand. — Frohen-le-Petit. — Gézaincourt. — Gorges. — Grouches. — Halloy. — Heuzecourt. — Hiermont. — Humbercourt.

C. 1942. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1759. — Nominations des collecteurs du sel pour 1760 : Arquèves. — Authie. — Authieulles. — Auxy. — Bagneux. — Barly. — Béalcourt. — Beauval. — Bernâtre. — Bernaville. — Berneuil. — Bertaucourt. — Boisbergues. — Bonneville. — Bouquemaison. — Conteville. — Domart. — Domesmont. — Domléger. — Donqueur. — Épécamps. — Fieffes. — Fienvillers. — Fransu. — Frohen-le-Grand. — Frohen-le-Petit. — Gézaincourt. — Gorges. — Grouches. — Halloy. — Hardinval. — Heuzecourt. — Hiermont. — Humbercourt. — Lannoy. — Longvillers. — Lucheux. — Luchuel. — Maizicourt. — Marieux. — Petit Meillard. — Mesnil. — Montigny. — Montrelet. — Neuvillette. — Outrebois. — Pernois. — Prouville. — Puchevillers. — Ribeaucourt. — St-Acheul. — St-Hilaire et Lanches. — St-Léger. — Thièvres. — Vacquerie. — Valheureux. — Vauchelles. — Wavans.

C. 1943. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1738-1742. — État des collecteurs du sel : 1738 à 1739. — 1739 à 1740. — 1741 à 1742, — etc.

C. 1944. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

XVIIe **s.-1730**. — Réception de Jacques Hamart, bourgeois de Paris, à faire la recette de la finance provenant de la vente et établissement des offices de jaugeurs de vins, eaux-de-vie, etc. Doullens, 25.... 168(?). — Réception de Nicolas Contart, à l'office de sergent royal au grenier à sel de Doullens. 21 novembre 1701. — « Noms des paroisses qui n'ont pas fourny de déclarations de collecteurs au greffe pour l'année prochaine 1731 », — etc.

C. 1945. (Liasse.) — 262 pièces, papier.

1699-1700. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1946. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1700. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1947. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1703-1719. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1948. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1721-1727. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1949. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1728. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1950. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1729-1734.—Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1951. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1736-1739. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1952. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 206, papier.

1741-1742. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1953. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1742. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1954. (Liasse.)—122 pièces, papier.

1743-1744. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1955. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1745-1754. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1956. (Liasse.) — 133 pièces papier.

1754-1770. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

C. 1957. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1771-1777. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

Grenier a sel de Saint-Quentin.

C. 1958. (Liasse.)— 65 pièces, papier.

1703-1787. — Rôles et assiettes de l'impôt du sel. Bernes. 1703. — 1707. — 1709. — 1718. — 1719. 1720. — 1722. — 1723. 1724. — 1726. — 1740. — 1746. — 1748. — 1754. 1755. — 1760. 1764. — 1770. — 1771. — 1773. — 1776. — 1780. — 1782. — 1786. — 1787. — Bray St-Christophe (Aisne). 1755. — Buny. 1746. — 1748. — 1754. — 1755. — 1760. — 1764. — 1770. — 1771. — 1773. — 1776. — 1780. — 1782. — 1786. — 1787. — Cuvilly. 1703. — 1707 — 1709. — 1718. — 1719. 1720. — 1722. — 1723. — 1724. 1726. — 1730 — 1740. — 1746. — 1748. — 1754. — 1755. — 1760. — 1764. — 1770. — 1771. — 1773. — 1776. — 1780. — 1782. — 1786. — 1787.

C. 1959. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1703-1787. — Rôles et assiettes de l'impôt du sel. — Douilly. 1703. — 1707. — 1718. — 1719. — 1720. — 1722. — 1723. — 1724. — 1726. — 1740. — 1746. — 1748. — 1754. — 1755. — 1760. — 1764. — 1770. — 1771. — 1773. — 1776. — 1780. — 1782. — 1786. — 1787. — Étouilly. 1703. — 1707. — 1709. — 1718. — 1719. — 1720. — 1722. — 1723. — 1724. — 1726. — 1731. — 1740. — 1746. — 1748. — 1754. — 1755. — 1760. — 1764. — 1770. — 1771. — 1773. — 1776. — 1780. — 1782. — 1786. — 1787. — Fléchin. 1703. — 1718. — 1719. — 1720. — 1722. — 1723. — 1724. — 1726. — 1731. — 1740. — 1746. — 1748. — 1754. — 1755. — 1760. — 1764. — 1770. — 1771. — 1773. — 1776. — 1780. — 1782. — 1786. — 1787.

C. 1960. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1703-1787. — Rôles et assiettes de l'impôt du sel. — Hesbécourt. 1703. — 1709. — 1718. — 1719. — 1720. — 1723. — 1726. — 1732. — 1740. — 1746 — 1748. — 1754. — 1755. — 1760 — 1764. — 1776. — 1771. — 1773. — 1780. — 1782. — 1786. — 1787. — Offoy. 1703. — 1707. — 1709. — 1718. — 1719. — 1722. — 1723. — 1724. — 1746. — 1748. — 1755. — 1760. — 1770. — 1771. — 1773. — 1776. — 1780. — 1782. — 1786. — 1787. — Ossu (Nord). 1707. — Pœuilly. — 1703. — 1707. — 1709. — 1718. — 1719. — 1720. — 1722. — 1723. — 1731. — 1746. — 1748. — 1754. — 1755. — 1760. — 1770. — 1771. — 1773. — 1776. — 1780. — 1782. — 1786. — 1787.

C. 1961. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1703-1787. — Rôles et assiettes de l'impôt du sel. Pontruet (Aisne). 1755. — Saint-Sulpice. 1703. — 1707. — 1709. — 1718. — 1719. — 1720. — 1722. — 1723. — 1724. — 1731. — 1746. — 1748. — 1753. — 1755. — 1760. — 1770. — 1771. — 1773. — 1780. — 1782. — 1786. — 1787. — Sancourt. 1703. — 1709. — 1718. — 1719. — 1722. — 1723. — 1724. — 1731. — 1746. — 1748. 1754. — 1755. — 1760. — 1770. — 1771. — 1773. — 1776. — 1780. — 1782. — 1786. — 1787. — Ugny-l'Equipée. 1703. — 1705. — 1707. — 1718. 1719

1720. — 1722. — 1723. — 1746. — 1748. — 1754. — 1755. — 1760. — 1770. — 1771. — 1773. — 1776. — 1780. — 1786. — 1787.

C. 1962. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1705-1788. — Réception de collecteurs pour l'impôt du sel. — Bernes. — Bussy. — Clastres (Aisne). — Cuvilly. — Douilly. — Étouilly. — Fléchin. — Hesbécourt. — Offoy. — Ossu (Nord). — Pœuilly — Saint-Sulpice. — Sancourt. — Ugny-l'Equipée. — Tableau des habitants sujets à l'impôt du sel. Bernes. 1787. — Id. Bussy. 1779. — Id. Clastres (Aisne). 1788. — Id. Cuvilly. 1787. — Id. Hesbécourt. 1775. — Id. Offoy. 1779. — Id. Pœuilly. 1788. — Id. St-Sulpice. 1780. — Id. Sancourt. 1787. — Id. Ugny-l'Équipée. 1781, — etc.

C. 1963. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 37, papier.

1705-1736. — Réclamations et pièces de procédures contre les collecteurs de l'impôt du sel. Offoy. — Sancourt. — St-Sulpice.

C. 1964. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1700-1779. — Procès-verbaux et pièces de procédures contre faux-sauniers.

MAÎTRISE DES EAUX ET FORÊTS D'ABBEVILLE.

C. 1965. (Registre.) — In-fol. 73 feuillets, papier.

1749-1763 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 2. « Brevet de conservateur des chasses de la forêt de Cressy, en faveur de M. de Mailly d'Haucourt, 23 décembre 1748. — Fol. 3 v°. « Commission de receveur des amendes pour Charles Ternois, marchand d'icelle ville. » 14 juin 1749. — Fol. 4. Lettres de provision à Louis-Charles-Théodore de Roussen, sieur de Gredenneville, à l'office de garde-marteau en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Ponthieu. Versailles, 25 janvier 1749. — Fol. 5. « Provisions du sieur Dargnies Dhesbons, procureur du Roy. » Paris, 6 février 1749. — Fol. 8. « Concernant le brevet de M. le comte de Mailli. » 8 novembre 1749. — Fol. 11. Lettres de provision à Marie-René Linacier de l'office de receveur particulier des eaux et forêts de la maîtrise d'Abbeville. Paris, 18 janvier 1751. — Fol. 12. Règlement pour la chasse de la forêt de Crécy. 28 avril 1751. — Fol. 13 v°. « Extrait des registres du Conseil d'État. Arrêt contre Dailly, de Machiel », pour rébellion. Versailles, 4 mai 1751. — Fol. 17 v°. Arrêt du Conseil relatif à plusieurs entreprises faites sur la rivière de la Somme, au préjudice de la navigation. Versailles, 10 mars 1750. — Fol. 21 v°. « Extrait du registre des délibérations du conseil de la succession de Mlle Marie de Lorraine, duchesse de Guise », relativement au droit de chasse dans la châtelenie du bourg d'Ault. 21 mai 1751. — Fol. 23 v°. Lettres de provision à Jean-Joseph Geisler, de l'office d'arpenteur en la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Abbeville. Versailles, 16 avril 1753. — Fol. 24. Lettres de provision à Vulfran-Jean-Charles de Huppy, de l'office de premier huissier audiencier en la maîtrise des eaux et forêts d'Abbeville. Versailles, 28 mai 1653. — Fol. 30. « Extrait des registres du conseil d'État. Aumône d'un arpent de bois en la forêt de Cressi aux capucins d'Amiens. » Versailles, 12 mars 1754. — Fol. 32. « Provisions de l'office d'arpenteur en cette maîtrise, dont étoit ci-devant pourvu Jean-Joseph Geisler, accordées à Nicolas Desgardins. » Versailles, 3 juin 1755. — Fol. 31 v°. « Arrêt du Conseil qui permet à la communauté de Dompierre de disposer de 87 arbres épars, tant dans le cimetière que dans un terrain dépendant de ladite communauté », pour la réparation de l'église dudit lieu qui tombe en ruines. Versailles, 2 avril 1754. — Fol. 35. Permission par le Roi aux chartreux d'Abbeville de disposer de 164 chênes et ormes à Nouvion, Forest-l'Abbaye et autres lieux. Versailles, 12 septembre 1755. — Fol. 37 v°. Id. de 120 chênes et 30 ormes ou peupliers, aux environs de ladite Chartreuse. Fontainebleau, 30 octobre 1756. — Fol. 38 v°. « Lettres de provisions d'arpenteur royal en la maîtrise d'Abbeville données à Oudart Destalminil, fermier en la ferme de la halle. » Versailles, 1er décembre 1756. — Fol. 39 v°. Lettre de rémission à Nicolas Debures, sergent et garde des bois de l'abbaye du Lieu-Dieu, pour l'homicide de Nicolas Desjardins. Versailles, septembre 1756. — Fol. 42 v°. Autorisations aux religieuses du tiers ordre de St-François de Rue, au chapitre de St-Vulfran et aux dominicains d'Abbeville d'abattre des arbres. 1757. — Fol. 44. « Lettres de provisions d'huissier audiencier en la maîtrise des eaux et forêts du comté de Ponthieu accordées au sieur Hénocque » (Jean-Louis-Philippe). Versailles, 22 octobre 1757. — Fol. 48 v°. « Lettres de provisions de M. Godde (Marc-Antoine), maître particulier d'Abbeville », en remplacement de Louis Beauvarlet de Bomicourt. Versailles, 2 septembre 1758. — Fol. 60 v°. Lettres de provision à Charles-Joseph Hourdel de l'office d'huissier ordinaire en la maîtrise d'Abbeville. Versailles, 24 octobre 1760. — Fol. 66 v°. Lettres de provision à Domitien-Nicolas Bereul, de l'office de receveur particulier des eaux et

(1) Dates d'enregistrement.

forêts de la maîtrise d'Abbeville. Paris, 7 juillet 1762. — Fol. 67. « Déclaration du Roy portant règlement pour le payement des frais de justice dans les maîtrises des eaux et forêts. » Versailles, 21 novembre 1760. — Commissions de sergents et gardes de bois et de chasses et autres offices, — etc.

C. 1966. (Registre.) — In-fol. 62 feuillets, papier.

1682-1686. — « Registre aux procès-verbaux de visittes de M. le maistre de ceste maistrise de Picardie, comté de Ponthieu, et des adjudications qui s'y font, tant de futaie, chablis, tondées qu'autres, enregistrement de commissions, commençant au huictiesme jour d'octobre 1682, contenant soixante et un feuillets cottés et paraphés. ».

C. 1967. (Registre.) — In-4°. 76 feuillets, papier.

1753-1755. — « Registre aux dépôts et déclarations d'abbatis ès bois des seigneurs particuliers et propriétaires de bois, futais en corps de bois ou épars qui doivent être registrés au greffe de la maîtrise particulière des eaux et forêts à Abbeville, contenant 76 feuillets cottés et paraphés par premier et dernier, par nous, Louis Beauvarlet, chevalier, seigneur de Bomicourt, la Barre, Fricourt et autres lieux, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts de laditte maîtrise, pour servir à M. André-François Michault, greffier en icelle, commençant ledit registre ce jourd'hui, 12 avril 1753. »

C. 1968. (Registre.) — In-4°. 92 feuillets, papier.

1759-1760. — Registre aux dépôts et consignations d'abatis. Jean Sangnier, seigneur d'Abrancourt, Fleuron et autres lieux, lieutenant en la maîtrise, en l'absence du maître particulier : André-François Michault, greffier.

C. 1969. (Registre.) — In-fol. 77 feuillets, papier.

1759-1763. — « Registres pour les ventes, adjudications des forêts et bois appartenant aux communautés régulières, séculières et autres gens de mainmorte, ensemble pour les arrêts, mandemens, martelage, assiette de haute et basse futaie, d'adjudications, de réparations, de travaux au rabais, dans l'étendue du ressort de la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Abbeville », etc.

Maîtrise des eaux et forêts d'Amiens.

C. 1970. (Registre.) — In-fol. 316 feuillets, papier.

1722-1772 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Provisions d'arpenteur des eaux et forests d'Amiens, pour Charles Poidevin. » Paris, 3 avril 1721. — Fol. 1 v°. Provisions à Jean-Baptiste Dumollin, de l'office de procureur du Roi ancien et mitriennal en la maîtrise d'Amiens. Paris, janvier 1722. — Fol. 3. « Déclaration du Roy pour la perception au profit de S. M. des 5 d. pour livre du prix de ses bois attribués aux offices », etc. Versailles, 24 novembre 1722. — Fol. 4. Arrêt du Conseil qui maintient les officiers des eaux et forêts dans l'exemption du logement des gens de guerre. Versailles, 4 avril 1723. — Fol. 5. Arrêt du Conseil qui prescrit aux officiers de maréchaussée de prêter main-forte. Versailles, 18 avril 1723. — Fol. 5 v°. « Provisions de huissier-audiencier de Thomas Petit. » Paris, 4 juin 1723. — Fol. 12. « Provision de huissier-audiencier de Pierre-Paul Leclercq. » Paris, 7 octobre 1723. — Fol. 14 v°. « Provisions de Pierre Fresnoy, garde général collecteur des amendes. » Paris, 9 juin 1725. — Fol. 17. Arrêt du Conseil qui ordonne que les bois des gens de mainmorte et particuliers situés dans les provinces de Flandre et Hainaut seront régis suivant l'ordonnance de 1669. Fontainebleau, 16 octobre 1725. — Fol. 19 v°. Arrêt du Conseil pour les Célestins d'Amiens. Versailles, 6 mai 1727. — Fol. 20 v°. Ordonnance du grand maître des eaux et forêts de Picardie, « au sujet des délivrances du chauffage annuelle de cette maîtrise accordés aux Paraclet, Moraucourt, Bertaucourt et Hôtel-Dieu. » Amiens, 24 septembre 1729. — Fol. 22. « Provisions de M. Philippe Scoriau en la charge de conseiller du Roy, receveur particulier des eaux et forests d'Amiens. » Paris. 7 juin 1730. — Fol. 23 v°. Arrêt du Conseil portant modération d'amende pour délits commis dans le bois d'Outrebois appartenant au chapitre de Paris. Marly, 20 juin 1730. — Fol. 24 v°. « Provisions de Charles-Augustin Caperon, huissier ordinaire en la maîtrise. » Versailles, 21 décembre 1731. — Fol. 25. Arrêt relatif aux bois de la mense abbatiale de Corbie. Versailles, 30 octobre 1731. — Fol. 27. Provisions de huissier-audiencier, Claude Candillon. » Versailles, 21 décembre 1731. — Fol. 28 v°. « Provision d'arpenteur pour Jean Héméri. » Fontainebleau, 27 octobre 1732. — Fol. 30 v°. Arrêt du Conseil « qui fait deffence aux officiers des maîtrises de recevoir les cautions et certificateurs des adjudicataires qu'en cas qu'ils soient solvable », etc. Compiègne, 3 juin 1733. — Fol. 32 v°. Arrêt du Conseil « qui excepte du payement des 3 s. pour livre, tous les procès-verbaux y mentionnés. » Compiègne, 28 juillet 1733. — Arrêt du Conseil qui autorise les religieux de Valoires à faire une coupe pour la réparation des bâtiments de leur abbaye. Ver-

(1) Dates d'enregistrement.

sailles, 25 août 1733. — Fol. 34 vº. « Règlement de la table de marbre, au sujet des officiers des maîtrises qui ne sont point reçus à ladite table de marbre. » 9 janvier 1734. — Fol. 38. « Arrêt du Conseil pour l'indemnité de la réduction des coupes des religieux de l'abbaye du Gard. » Marly, 10 février 1734. — Fol. 39. Déclaration du Roy concernant les comptes des amendes, restitutions, confiscations et condamnations des eaux et forêts. » Versailles, 6 avril 1734. — Fol. 42 vº. « Arrest du Conseil qui ordonne qui (*sic*) sera pris des palissades et liteaux », pour les fortifications de la province de Flandre et Hainaut. Versailles, 24 août 1734. — Fol. 45. « Lettre de M. Bauldry, grand maître, qui permet la coupe du quart de réserve du prieuré de St-Pierre-à-Gouy, à la charge de livrer des palissades au Roy », etc. Abbeville, 9 octobre 1734. — Fol. 46. Arrêt du Conseil portant modération d'amende en faveur de feu Henry-Louis Calonne du Lac, doyen de St-Marcel et prieur de St-Pierre-à-Gouy, à la requête des curés de St-Martin et de St-Hippolyte, à Paris, ses exécuteurs testamentaires. Versailles, 14 janvier 1735. — Fol. 48 vº. Ordonnance de M. Bauldry, grand maître des eaux et forêts de Picardie, relativement au Bois-l'Abbé, appartenant à la mense abbatiale de Corbie. 9 août 1735. — Fol. 52 vº. « Arrest du Conseil qui fait deffences aux maîtres particuliers des maîtrises d'ordonner l'enregistrement de lettres patentes, ordonnances, mandemens, ni d'installations d'officiers, sans l'attache du grand maître », etc. Versailles, 8 mars 1735. — Fol. 54. Arrêt du Conseil, « qui fait deffences aux officiers des maîtrises de recevoir aucune vaccations, sans la taxe du grand maître. » Versailles, 5 avril 1735. — Fol. 56 vº. « Provisions de Mr Alexis Baillet, lieutenant de cette maîtrise. » Versailles, 1er juin 1736. — Fol. 58. « Lettres de M. de Baudry, intendant des finances, concernant les amendes au profit du Roy. » Paris, 24 juin 1721. — Fol. 59 vº. Arrêt du Conseil relativement à la vérification des sentences des maîtrises. Versailles, 4 septembre 1736. — Fol. 60 vº. « Provisions de greffier en cette maîtrise, pour Henry-Jean-Baptiste Vrayet. » Versailles, 28 septembre 1736. — Fol. 61. Ordonnance d'André Bauldry, chevalier, comte de Marigny, seigneur de Vilaine, Coulmier et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître des eaux et forêts au département de Picardie, pour les rivières dans l'étendue de la maîtrise d'Amiens. 22 décembre 1736. — Fol. 65 vº. Arrêt du Conseil qui casse et annulle deux sentences du bailliage d'Amiens des 5 août 1681 et 21 janvier 1737, au sujet d'un triage de marais demandé par le sieur Blin, seigneur de Bourdon, contre la communauté dudit Bourdon. Versailles, 30 avril 1737. — Fol. 67. Arrêt du Conseil qui autorise les habitants de Morcourt à faire une coupe, pour la refonte d'une de leurs cloches du poids de 2.000, le pavement à neuf de la nef de leur église, et autres réparations urgentes. Versailles, 21 février 1736. — Fol. 69. « Provisions d'arpenteur pour André Lemoine. » Paris, 24 janvier 1738. — Fol. 70. « Commission de substitut de procureur du Roy à Me Firmin Roger, notaire et procureur à Amiens. » 7 octobre 1738. — Fol. 72 vº. Arrêt du Conseil qui autorise une coupe aux religieux de Valoires. Versailles, 22 septembre 1739.— Fol.74. Ordonnance du grand maître relative au triage des marais de Bourdon. 26 avril 1740. — Fol. 76. Autorisation aux religieux de l'abbaye de Cercamp, de faire une coupe à Bouquemaison. 6 septembre 1740. — Fol. 78. Arrêt du Conseil portant décharge de 1.830 l. d'amende à l'abbaye de St Jean d'Amiens. Versailles, 18 avril 1741. — Fol. 78 vº. « Provisions de Me Jean Bauldry, chevalier, grand maître des département » de Picardie, Artois et Flandre, en remplacement d'André Bauldry, son père. Paris, 9 juin 1741. — Fol. 80. « Provisions de procureur du Roy, Me Louis-Joseph Deville, sieur de l'Epinoy. » Versailles, 16 février 1742. — Fol. 82 vº. Arrêt du Conseil qui réduit à 8 ans les coupes de la mense abbatiale de Valoire. Versailles, 14 mars 1741.— Fol. 85. Arrêt du Conseil qui réduit à 21 ans les coupes des bois du sieur Damonneville, prieur-curé d'Aumont. Versailles, 3 juillet 1742. — Fol. 89. « Provisions de maître particulier de la maîtrise d'Amiens, pour Me Claude Fournier. » Fontainebleau, 25 octobre 1743. — Fol. 91. Arrêt du Conseil qui autorise les maître, mère et religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Amiens à couper 225 ormes dans leur ferme de la Hestroye, dite Macquefert. Au camp devant Menin, 30 mai 1744. — Fol. 92. « Arrest du Conseil portant règlement sur les amendes », etc. Dunkerque, 10 juillet 1744. — Fol. 93. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye de St-Fuscien-au-Bois. Versailles, 10 mars 1744. — Fol. 95. Arrêt du Conseil qui ordonne l'arpentage et la levée des plans des bois de l'abbaye de St-Jean d'Amiens, etc. Versailles, 30 mars 1745. — Fol. 97. Arrêt du Conseil qui autorise le chapitre d'Amiens à couper 84 ormes au-dessus de Dury, sur le grand chemin de Paris, à condition d'en planter de nouveaux et en plus grand nombre. Gand, 31 juillet 1745. — Fol. 97 vº. « Arrêt du Conseil sur la réserve des bois de l'abbaye de Clairfay. Versailles, 21 septembre 1745. — Fol. 100 vº. Arrêt du Conseil portant modération d'amende en faveur de l'abbaye de Selincourt. Versailles, 5 avril 1746.— Fol.

102. Arrêt du Conseil portant modération d'amende en faveur de ladite abbaye. Versailles, 26 juillet 1746. — Fol. 103. Arrêt du Conseil relatif à l'exploitation des bois de l'abbaye de St-Valery. Versailles, 20 septembre 1746. — Fol. 105. Arrêt du Conseil autorisant une coupe dans les bois de la mense abbatiale de Valoire, « pour le prix être employé aux ouvrages qui reste à faire pour la reconstruction de l'église de ladite abbaye. » Versailles, 31 janvier 1747. — Fol. 107 v°. « Provisions de l'office de garde général collecteur des amendes de cette maîtrise, de François-Augustin Fresnoy. » Paris, 30 septembre 1747. — Fol. 109. Arrêt du Conseil relatif aux coupes de l'abbaye de Clerfay. Versailles, 12 décembre 1747.— Fol. 110. Arrêt relatif aux bois du chapitre de Paris, à Outrebois. 19 décembre 1747. — Fol. 113. Arrêt du Conseil « qui deffend aux communautés ecclésiastiques et aux particuliers d'abattre aucuns arbres, futaye ou épars marquez du marteau de la marine. » Compiègne, 23 juillet 1748. — Fol. 114 v°. « Provisions de Nicolas Boulnois, huissier-audiencier. » Paris, 7 mars 1749. — Fol. 115 v°. Arrêt du Conseil relatif aux coupes de l'abbaye de Selincourt. Versailles, 18 mars 1749. — Fol. 118. Arrêt du Conseil sur le même objet. Versailles, 9 décembre 1749.— Fol. 119. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye du Gard. Versailles, 5 novembre 1749. — Fol. 120 v°. « Provisions du sieur Pierre Cordier, bourgeois d'Amiens, de conseiller du Roy, receveur particulier des eaux et forêts de cette maîtrise. » Versailles, 17 mai 1751. — Fol. 121 v°. « Provisions de conseiller du Roy, garde-marteau de la maîtrise d'Amiens, du sieur Claude-Jean-François Maillart. » Compiègne, 26 juillet 1751. — Fol. 123 v°. Arrêt du Conseil « qui casse plusieurs décrets décernés par le bailliage d'Amiens contre les gardes de la maîtrise d'Abbeville accusés d'avoir commis des violences en exécutant les sentences de ladite maîtrise, fait deffenses aux parties de procéder ailleurs qu'en ladite maîtrise », etc. Versailles, 4 mai 1751. — Fol. 125. « Provisions de lieutenant de la louveterie du Roy, du sieur Jean-Baptiste Gorin le jeune, marchand négociant à Amiens. » Paris, 5 mars 1750. — Fol. 125 v°. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye de Sery. — Fol. 126 v°. Arrêt du Conseil portant règlement pour les bois de l'abbaye de St-Riquier. La Commanderie, 8 juillet 1747. — Fol. 128. « Provisions de greffier en chef de la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Amiens, de Me Jean-Baptiste Lamy, notaire et procureur à Amiens. » Paris, 9 juin 1752. — Fol. 131. Arrêt du Conseil relatif aux bois du prieuré-cure de Thieulloy-l'Abbaye. Versailles, 28 novembre 1752. — Fol. 132. « Provisions d'huissier audiencier en la maîtrise d'Amiens, du sieur Jacques Sire, praticien à Hornoy. » Versailles, 12 août 1754. — Fol. 133. Arrêt du Conseil qui permet aux habitants de Hem d'abattre 45 arbres dans leur cimetière. Compiègne, 9 juillet 1754. — Fol. 134. Arrêt du Conseil relatif aux bois de Pernois et de Montières, à l'évêché d'Amiens. Versailles, 4 novembre 1755. — Fol. 138. Arrêt du Conseil relatif aux bois des chapelains de la cathédrale d'Amiens. Versailles, 30 mai 1757. — Fol. 140. « Lettres patentes sur décret de M. l'évecque d'Amiens, portant suppression.... au sujet de la démolition de l'église collégialle de Fouilloy, et de la reconstruction d'une autre église. » Compiègne, août 1749. — Fol. 142 v°. Arrêt du Conseil qui permet à l'abbaye du Gard d'abattre 60 arpents en réserve. Versailles, 29 novembre 1757. — Fol. 144 v°. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye de Clairfay. Paris, 6 juillet 1758. — Fol. 146 v°. « Arrêt du Conseil obtenu par la communauté des maîtres gribanniers d'Abbeville, qui permet à M. de Calonne de Cocquerel, d'ouvrir un nouveau canal sur la rivière de Somme. » Compiègne, 13 juillet 1756. — Fol. 148. « Arrêt du Conseil obtenu par M. le marquis de Montbrun, qui décharge la succession de M. l'ancien évêque d'Orléans, abbé de l'abbaye de St-Jean d'Amiens, de délits et dégradations de bois. » Versailles, 10 octobre 1758. — Fol. 148 v°. Arrêt du Conseil qui permet aux marguilliers de Morcourt d'exploiter leurs bois libres, pour les réparations de leur église. Versailles, 18 janvier 1757. — Fol. 152. Arrêt du Conseil relatif aux bois du prieuré d'Élincourt. Versailles, 5 décembre 1758.— Fol. 153 v°. Arrêt du Conseil qui autorise la fabrique de Bouzencourt à couper des bois, pour des réparations à leur église, aux piliers et sous le clocher, considéré qu' « il appartenoit à la fabrique dudit lieu une maison affermée aux commis des fermes préposé au poste dudit Bouzencourt, dont le loyer servoit aux réparations annuelles de l'église ; cette maison ayant été incendiée il y a quatre ans, l'église se trouve depuis destituée de tous revenus. » Versailles, 25 juillet 1758. — Fol. 154. Arrêt du Conseil relatif aux bois du prieuré de Bagneux. Versailles, 8 mai 1759. — Fol. 155. « Ordonnance de M. Bauldry, grand maître, qui permet aux seigneur et habitans de Villers-au-Bocage d'abbattre 22 fresnes dans le cimetière dudit lieu », pour reconstruire la maison du vicaire. Amiens, 30 octobre 1759. — Fol. 158. Arrêt du Conseil « qui commet le garde-marteau seul, à l'exclusion des autres officiers, pour la délivrance à faire dans les bois de l'évêchez d'Amiens. »

Versailles, 19 février 1760. — Fol. 161. Autorisation aux marguilliers d'Halliviller d'abattre des arbres, pour la réparation de leur église. Paris, 6 février 1760. — Fol. 161. Id. aux marguilliers de Bouquemaison. 8 février 1760. — Fol 161. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye de St-Vaast d'Arras. Versailles, 26 février 1760. — Fol. 162. « Provisions de conseiller du Roy, garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens, de M. Jean-Louis-Charles Baron. » Choisy, 13 août 1760. — Fol. 165 v°. « Provisions de Jean-François Pillon, pour arpenteur de cette maîtrise. » Versailles, 1er décembre 1760. — Fol. 167 v°. Arrêt du Conseil qui autorise les abbé et religieux de St-Acheul, à abattre 491 pieds d'ormes, pour les réparations les plus urgentes des bâtiments de leur abbaye. Versailles, 24 février 1761. — Fol. 169. Arrêt du Conseil qui ordonne un nouveau règlement des bois de l'abbaye du Gard. Versailles, 5 mai 1761. — Fol. 177 v°. « Déclaration du Roy portant règlement pour le payement des frais de justice dans les maîtrises des eaux et forêts. » Versailles, 24 novembre 1760. — Fol. 178 v°. Arrêt du Conseil qui autorise les abbé et religieux du Chazal-Benoit, en Berry, à couper des bois dans le domaine de la seigneurie de Floxicourt appartenant à ladite abbaye. Versailles, 2 mars 1762. — Fol. 179 v°. Arrêt du Conseil qui autorise les religieuses de Moreaucourt à faire une coupe, pour la réparation des bâtiments de leur abbaye. 23 février 1762. — Id. au prieuré de St-Ausbert de Boves. 28 septembre 1762. — Fol. 180. Arrêt du Conseil « qui casse un jugement de la table de marbre et ordonne l'exécution de 4 sentences rendues par la maîtrise contre les prieur et religieux de Corbie. » Versailles, 21 août 1762. — Fol. 181. Autorisation aux curé et marguilliers d'Hallencourt de faire une coupe, pour payer les réparations de leur église et le remplacement de leur plus grosse cloche. Amiens, 25 octobre 1762. — Fol. 182. Autorisation aux chapelains de la cathédrale d'Amiens de faire un tourbage, afin de payer les réparations de l'église de Namps-au-Mont. 29 octobre 1762. — Fol. 184 v°. « Ordonnance de M. le grand maître concernant la rivière en remontant depuis Amiens jusqu'au-dessous de Corbie. » 29 octobre 1762. — Fol. 186. « Lettres patentes du Roy concernant l'ordre de Malte. » Marly, 13 mai 1763. — Fol 187. Arrêt du Conseil qui autorise les abbesse et religieuses du Paraclet à tourber, pour relever leurs affaires dérangées par la mauvaise administration de la précédente abbesse. Fontainebleau, 19 novembre 1748. — Fol. 190 v°. Autorisation au chapitre d'Amiens de couper des arbres pour subvenir aux réparations de l'église du Pont-de-Metz et autres. 26 octobre 1763. — Fol. 191 v°. Autorisation aux curé et marguilliers de St-Aubin de Corbie de faire abattre 33 arbres de leur cimetière pour dégager leur église et subvenir à sa décoration. 25 novembre 1763. — Fol. 194. Arrêt du Conseil qui permet aux maire et échevins de Doullens de faire une coupe dans un canton de bois au voisinage de Hem. Versailles, 20 mars 1764. — Fol. 194 v°. Arrêt du Conseil qui ordonne au receveur de délivrer aux abbé et religieux de St-Fuscien une somme provenant de l'adjudication des bois de ladite abbaye. Versailles, 21 février 1764. — Fol. 196. « Déclaration du Roy qui permet de faire les dessèchements des marais, pâtis et terres inondés. » Versailles, 14 juin 1764. — Fol. 197 v°. Arrêt du Conseil portant nouveau règlement pour l'exploitation des bois du chapitre d'Amiens. Compiègne, 30 juillet 1764. — Fol. 199. Arrêt du Conseil portant diminution d'amende en faveur de l'abbaye de Selincourt. Compiègne, 17 juillet 1764. — Fol. 200 v°. Arrêt du Conseil qui ordonne l'exécution du nouveau règlement des coupes de l'abbaye du Gard. Versailles, 10 avril 1764. — Fol. 201. Autorisation aux habitants de Cardonnette d'abattre des arbres pour la reconstruction à neuf de leur église à laquelle on travaille. 17 octobre 1764. — Fol. 202 v°. Autorisation aux curé et marguilliers de Notre-Dame de Boves de couper des ormes dans leur cimetière, pour la réparation de leur église. 18 octobre 1764. — Fol. 203. « Provisions du sieur Charles-Firmin Cordier, bourgeois d'Amiens, en l'office de conseiller du Roy, receveur particulier de la maîtrise. » Paris, 16 janvier 1765. — Fol. 205 v°. Arrêt du Conseil qui autorise la fabrique de Cerisy-Gailly à disposer de 180 arbres pour reconstruire l'autel, la chaire et le confessionnal de son église. Versailles, 11 décembre 1764. — Arrêt du Conseil qui ordonne le partage et division en 18 coupes égales des trois quarts des bois libres de l'abbaye de Lannoy, ordre de Cîteaux. Compiègne, 20 août 1765. — Fol. 207. Mention d'un arrêt du Conseil qui ordonne l'adjudication de plusieurs années du quart de réserve de l'abbaye de St-Riquier, pour la réparation des bâtiments de l'abbaye, église, logement abbatial et autres. 17 septembre 1765. — Fol. 207. Mention d'un arrêt du Conseil qui permet l'adjudication du quart de réserve de l'abbaye de Selincourt, pour la réparation des bâtiments de ladite abbaye, considéré que la maison abbatiale « est détruite pour la majeure partie, et que le surplus étoit, dès l'année 1761, dans un état de vétusté et de dépérissement tel, que, par arrêt du Conseil du 5 septembre de ladite année », etc. 8 oc-

tobre 1765. — Fol. 207 v°. Arrêt du Conseil portant décharge d'amende en faveur de l'abbé de Selincourt. Fontainebleau, 8 octobre 1765. — Fol. 208. « Ordonnance de M. Bauldry, qui permet l'enlèvement des arbres abbatu par les vents (dans la nuit du 4 au 5 octobre précédent) dans le quart de réserve de l'abbaye de Serry », considéré que « les supliants ont été obligés de commettre une personne pour veiller à la conservation desdits arbres et empêcher leur enlèvement par les habitants des villages voisins qui entourent laditte réserve, à qui ils ont fait bâtir une loge pour luy servir d'habitation et y passer jour et nuit, à qui a été forcé, pour l'engager à y veiller plus exactement, de donner 15 sols par jour, ce qui, au moyen de ce, leur a desjà coûté beaucoup, quoyque les arbres soient de très peu de valleur..... étant voisins du comté d'Eu où les dégats sont considérables. » 23 novembre 1765. — Fol. 208. Autorisation à Augustin de Bras, prêtre, curé de la paroisse de St-Pierre de La Houssoye, à couper des arbres dans le cimetière de ladite paroisse, sur sa requête exposant que « la fabrique de ladite paroisse, est sy pauvre, qu'elle manque non seulement des linges servant à l'usage de l'autel, chasubles et autres ornemens nécessaires pour célébrer le service divin avec décence, mais encore qu'il est des réparations urgentes et pressantes à faire à la nef de ladite église, que, ne pouvant parvenir à tous ces besoins, on est forcé d'avoir recours aux églises voisines, pour la célébration des saints mistères. » 23 novembre 1765. — Fol. 209 v°. Brevet « pour le canton de chasse réservé au gouverneur et celuy pour l'état major des ville et cithadelle de Doullens. » Versailles, 25 avril 1764. — Fol. 211. Arrêt du Conseil qui autorise l'abbaye de S^e-Larme de Selincourt de faire le recepage de 8 arpents au bois de La Maronde, pour la réparation des bâtiments de ladite abbaye. Versailles, 4 mars 1760. — Fol. 212. Autorisation au curé d'Hornoy d'abattre quelques arbres dans le cimetière dudit lieu, pour la réparation des murs de ce cimetière qui tombent en ruine. 22 novembre 1765. — Fol. 215 v°. Autorisation aux curé et marguilliers de Prouville de disposer de six ormes dans leur cimetière, pour refaire à neuf la couverture de leur église. 9 mai 1766. — Fol. 216. Arrêt du Conseil qui autorise le prieur de St-Ausbert de Boves à faire une coupe, pour la restauration des bâtiments dudit prieuré. Compiègne, 9 septembre 1766. — Fol. 217. Autorisation aux curé et marguilliers du Pont-de-Metz de couper des arbres dans leur cimetière pour des aménagements intérieurs de leur église, notamment la confection d'une chaire à prêcher. 9 janvier 1767.— Fol. 219 v°. Autorisation aux seigneur, curé et marguilliers de Fréchencourt de couper quelques arbres dans leur cimetière, pour des réparations urgentes à la nef et au clocher de leur église. 29 décembre 1766. — Fol. 221 v°. « Provisions de l'office de maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens, pour Me François-Joseph Carrey. » Paris, 4 mars 1767. — Fol. 222 v°. Autorisation aux curé, marguilliers et principaux habitants de Boisbergue, d'abattre 38 arbres dans leur cimetière, pour la réfection de la toiture et du clocher de leur église. 7 janvier 1767. — Fol. 224. Autorisation aux curé, marguilliers et principaux habitants de Witaine-Église d'abattre trois arbres qui nuisent au clocher de leur église, auquel ils sont obligés de faire des réparations considérables. 12 mars 1767. — Fol. 225. Autorisation aux curé, marguilliers et habitants de Limeux d'abattre six ormes, pour subvenir aux réparations de leur église. 20 juillet 1767. — Fol. 225 v°. Arrêt du Conseil pour former le quart de réserve des bois de St-Fuscien. Versailles, 3 février 1767. — Fol. 227 v°. Arrêt du Conseil qui permet la coupe de 7 arpents, 20 journaux de bois formant la réserve du prieuré de St-Denis de Poix, pour la réparation du chœur des églises dont il est décimateur, et d'une ferme sise à Éplessier, qui a été détruite par le feu du ciel le 29 avril 1765, etc. Fontainebleau, 15 septembre 1767. —Fol. 229. Arrêt du Conseil « portant règlement sur ce qui doit être observé par les marchands et adjudicataires de bois et les entrepreneurs de ceux qui sont destinés pour la marine. » Versailles, 8 février 1767.— Fol. 229 v°. « Arrêt du Conseil qui casse et annule la nomination faite à la charge de marguillier le lieutenant de la maîtrise de Montargis. » Versailles, 10 février 1767. — Fol. 230 v°. Autorisation aux desservant, syndic, marguilliers, etc. de Lancuville-sous-Corbie d'abattre des arbres sur le terrain du presbytère, pour la réparation de leur église. 9 novembre 1767. — Fol. 232. Autorisation à Ambroise Olivé, curé, et aux habitants de Flixecourt d'abattre six ormes dans leur cimetière, pour la réparation de leur église. 28 novembre 1767. — Fol. 234 v°. « Arrest du Conseil qui ordonne que le chapitre (de la cathédrale d'Amiens) touchera des mains du receveur général des domaines et bois ce qui reste des deniers provenants du prix de vente des bois dudit chapitre », à laquelle il a été autorisé par arrêt du Conseil du 12 avril 1758, dans les bois d'Avelesges, pour être employés entre autres choses « à faire reconstruire le maître autel, le jubé et aux autres ouvrages les plus nécessaires au chœur de ladite église cathédralle », pourquoi « ils viennent de faire

faire par le sieur Porcher, orphèvre de Paris, une croix d'argent et six chandeliers du poid de 351 marcs, 3 onces et 3 quarts, et du prix de 26.824 l. 1 s. proportionnées à la grandeur dudit maître autel.» Versailles, 19 janvier 1768. — Fol. 236 v°. « Provisions du sieur Carpentier en l'état et office d'huissier-audiencier en la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens. » Paris, 3 février 1768.— Fol. 237 v°. Arrêt du Conseil qui autorise les habitants de Morcourt à couper le quart de réserve de leurs bois, pour la réparation de leur église dont une chapelle est interdite. Versailles, 1er mars 1768. — Fol. 239. Arrêt du Conseil qui autorise les Célestins d'Amiens à couper 261 arbres dans le village d'Ergnies, pour la réparation des bâtiments de leur couvent. Marly, 28 juin 1768.— Fol. 240. « Provisions de l'office de garde général collecteur des amendes, restitutions et confiscations de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens,accordées à François-Joseph-Benjamin Cuiret par Sa Majesté. » Paris, 23 juin 1768. — Fol. 241. Mention d'un arrêt du Conseil qui permet à l'abbaye de St-Vaast d'Arras, l'adjudication du quart de réserve de ses bois, pour la reconstruction de l'église et des bâtiments de ladite abbaye. 21 juin 1768. — Fol. 241. « Provisions de l'office de conseiller receveur particulier des eaux et forêts d'Amiens, pour M. Jean-Baptiste Dottin. » Compiègne, 17 août 1768. — Fol. 243 v°. Autorisation aux curé, marguilliers et syndic de Flers, de couper 18 ormes dans leur cimetière, pour faire un lambris dans la nef de leur église. — Fol.244. Autorisation aux curé et marguilliers de Franvillers de couper des ormes dans leur cimetière, attendu que,« au mois de janvier 1767, il est arrivé un incendie audit Franvillers, dans lequel la plus grande partie des maisons qui entourent le cimetière ont étés totalement consumées, que plusieurs de ces incendiés ont rebatis leurs maisons, il reste encore un particulier qui ne l'a point encore fait depuis ce tems, en sorte que le cimetière se trouve vague et non fermé de ce costé. » 15 novembre 1768. — Fol. 244 v°. Commission de lieutenant de louveterie au sieur Decaieu. Paris, 10 novembre 1766. — Fol. 247. Autorisation aux habitants de Bussy-les-Daours de faire abattre des arbres dans leur cimetière, sur leur requête exposant que « la fabrique étante très pauvres, n'ayant pus acquitter des réparations qu'on a été obligé de faire l'année dernière, et qu'il seroit nécessaire d'acheter des ornements, comme des chapes, qu'il n'y en a point pour faire l'office comme il conviendroit.» 15 novembre 1768.— Fol. 248. Autorisation aux curé et marguillier de Lanches, secours de St-Hilaire, de faire couper des ormes dans leur cimetière, pour des réparations au « clocher ou campenart » de leur église. 5 novembre 1768. — Fol. 248 v°. Autorisation aux syndic, curé et marguilliers de Cramont, de couper 10 ou 12 ormes dans leur cimetière, pour reconstruire la nef de leur église qui tombe en ruines. 8 novembre 1768. — Fol. 251 v°. Autorisation au chapitre de St-Mathieu de Fouilloy de faire abattre dans le cimetière dudit lieu « qui est très vaste », plusieurs ormes, pour, sur leur emplacement et de leur produit, faire construire une maison pour y loger ses chantres et enfants de chœur, ne trouvant pas de maison à louer pour cet objet. 13 novembre 1768. — Fol.251 v°. Arrêt du Conseil qui ordonne « qu'il sera levé un plan figuratif des bois dépendans de la chapelle d'Umbercourt. » Versailles, 6 septembre 1768. — Fol. 251 v°. Autorisation aux curé et marguilliers de Montières de couper des arbres, pour subvenir à la décoration de leur église. 17 février 1769. — Fol. 252. Arrêt du Conseil qui ordonne un nouveau règlement des coupes de l'abbaye de Se-Larme. Versailles, 14 février 1769. — Fol. 254. Arrêt du Conseil qui autorise le sieur Marne, prieur-curé de Thieulloy-l'Abbaye à faire une coupe pour la réparation des bâtiments dudit prieuré. Fontainebleau, 8 novembre 1768. — Fol. 255 v°. Arrêt du Conseil qui autorise le sieur Enguehard, prieur-curé d'Épécamps, à vendre 558 arbres, pour la réparation du presbytère. Marly, 6 juin 1769.— Fol.257. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye de Valoires. Versailles, 21 mars 1769. — Fol. 258 v°. Arrêt du Conseil qui autorise les curé et habitants de Molliens-Vidame à faire une coupe, afin d'acheter du linge et des ornements pour leur église. Versailles, 3 mai 1769. — Fol. 259 v°. Arrêt du Conseil qui accorde 30 arbres au-dessus de 40 ans par arpent aux Célestins d'Amiens. Versailles, 4 avril 1769. — Fol. 260. « Provisions de l'office de lieutenant en la maîtrise d'Amiens, pour M.Pierre-Jean-Baptiste-Joseph Despineaux. » Paris, 26 avril 1769. — Fol.262. « Lettres d'honneur et de vétérance, pour le sieur Baillet, lieutenant des eaux et forêts d'Amiens. » Versailles, 13 septembre 1769. — Fol. 270 v°. Arrêt du Conseil qui ordonne l'arpentage et la levée du plan des bois du prieuré d'Épécamps, et y autorise une coupe pour la réparation des bâtiments dudit prieuré. Versailles, 6 février 1770. — Fol. 272. « Édit du Roy portant que les quatorze deniers pour livre qui se perçoivent sur les bois du Roy au proffit des maîtrises,seront perçus à l'avenir au proffit de Sa Majesté. » Versailles, janvier 1770. — Fol. 273. Arrêt du Conseil qui autorise le sieur Juillet, prieur-curé de St-Servais d'Aumont, à faire une coupe pour les réparations du presbytère du

lieu. Versailles, 13 mars 1770. — Fol. 274. Autorisation aux curé et marguilliers de St-Martin de Longpré-les-Corps-Saints de couper des arbres dans leur cimetière, pour la réparation de leur église. 3 mars 1770. — Fol. 274 v°. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye de St-Fuscien. Versailles, 20 mars 1770. — Fol. 275 v°. Arrêt du Conseil qui ordonne l'arpentage des bois du collège d'Amiens. Versailles, 24 octobre 1758. — Fol. 277 v°. « Ordonnance pour la chasse », de François-Joseph Carrey, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Picardie. Amiens, 13 juillet 1770. — Fol. 283 v°. Autorisation aux curé et marguilliers de Fontaine-sous-Catheux de couper des arbres dans leur cimetière, pour la réparation de la nef de leur église. 4 décembre 1770. — Fol. 285 v°. Autorisation aux officiers municipaux d'Amiens d'abattre les arbres morts et dépérissants des promenades publiques. 3 décembre 1770. — Fol. 286. Autorisation à l'abbaye de St-Riquier, d'abattre des arbres pour la couverture de leur église. 27 novembre 1770. — Fol. 290. « Edit portant suppression de la table de marbre de Paris. » Versailles, juin 1771. — Fol. 291 v°. Édit qui ordonne « la liquidation et le remboursement tant des offices unis aux différents corps ou communautés d'officiers supprimés », etc. Versailles, 31 août 1771. — Fol. 292 v°. Édit « portant suppression des offices de commissaires aux prisées de ventes de meubles », etc. Compiègne, août 1771. — Fol. 293. Lettres patentes « par lesquelles le Roy réserve, sous le titre d'huissiers ou sergens royaux, les offices de jurés priseurs vendeurs de biens meubles, supprimés par édit de février dernier. » Compiègne, 17 août 1771. — Fol. 294. « Déclaration du Roy portant révocation de plusieurs aliénations et exemptions et rétablissement de différents droits. » Versailles, 1er juin 1771. — Fol. 296. Autortsation au chapitre de St-Martin de Picquigny de faire une coupe pour la réparation de son église. 27 août 1771. — Fol. 296 v°. Autorisation aux curé et marguilliers de l'église St-Sauveur d'Hédicourt, d'abattre 18 arbres dans leur cimetière, sur leur requête expositive que « leur église a été entièrement consumée dans l'incendie qui a réduit en cendres les deux tiers du village, le 4 juin 1770, que Sa Majesté a bien voulu accorder aux habitants un secours sur les tourbes des communes, tant pour faire rétablir leur église, clocher, sacristie et maison d'école, que pour les aider à la reconstruction de leurs maisons, que l'église viennent d'être effectivement rédifiée, mais que les fonds n'ont suffit pour décorer le dedans. » 17 janvier 1772. — Fol. 297. Autorisation aux curé et marguilliers d'Esserteaux de couper des arbres pour la réparation de la chapelle de leur cimetière. 17 janvier 1772. — Fol. 297. Autorisation aux curé, syndic et marguilliers de Warloy-Baillon, de couper des arbres dans leur cimetière, pour réparer le pavé de la nef de leur église, sur leur requête exposant que, « depuis environ 12 ans, ladite paroisse a été affligée de plusieurs fléaux, comme incendie arrivé dans le courant du mois de juillet 1769, dans lequel 62 maisons furent enveloppées, une grêle, deux inondations qui ont causées une perte très considérables à ladite paroisse, en outre que, depuis quatre ans, ladite paroisse se trouve attaquée d'une maladie épidémique dont elle n'est pas encore purgée. » 17 janvier 1772. — Fol. 297 v°. Autorisation à Pierre Dumeige, curé de Mirvaux, de couper des arbres dans le cimetière dudit lieu, pour l'entretien de son église. 17 janvier 1770. — Fol. 298. « Déclaration du Roy portant établissement de chancelleries dans les sièges royaux ressortissant nuement des cours de parlement, etc. » Versailles, 24 novembre 1771. — Fol. 298 v°. « Édit portant prorogation des deux vingtièmes. » Fontainebleau, novembre 1771. — Fol. 300 v°. « Édit portant rétablissement dans toutes les villes et communautés où il y a corps municipal, d'offices de conseillers maires. » Fontainebleau, novembre 1771. — Fol. 302. Lettres patentes concernant les bulles, brefs et autres expéditions de cour de Rome. » Versailles, 18 janvier 1772. — Fol. 303 v°. « Déclaration portant règlement pour la procédure dans les matières sommaires. » Versailles, 27 janvier 1772. — Fol. 305 v°. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye de Clairfay. Versailles, 18 février 1772. — Fol. 307 v°. Déclaration pour la liquidation et le remboursement des offices. Versailles, 31 août 1771. — Fol. 308 v°. Lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine entre la France et la Suisse. Versailles, 20 janvier 1772. — Fol. 309 v°. Lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine entre la France et le Danemarck. Versailles, 6 mars 1772. — Fol. 310 v°. Lettres patentes sur la marque des étoffes. Versailles, 24 février 1772. — Fol. 311. Édit portant suppression des offices de payeurs et contrôleurs de gages, etc. Versailles, février 1772. — Fol. 312. Déclaration qui défend aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Versailles, 15 mars 1772. — Fol. 313. Lettres patentes portant règlement sur la régie et perception du droit sur les cuirs. Versailles, 2 avril 1772. — Fol. 315 v°. Déclaration concernant les études et exercices des élèves en chirurgie. Versailles, 12 avril 1772, — etc.

C. 1971. Registre. — In-fol. 151 feuillets, papier.

1772-1783 (1). — Registre aux Chartes. — Fol. 1 v°. « Procès-verbal de visitte des lieux claustraux et autres bâtiments du prieuré de St-Pierre et St-Paul d'Abbeville.» 20 mai 1771.— Fol. 4 v°. Déclaration concernant les committimus. Versailles, 20 février 1771. — Fol. 5 v°. Arrêt du Conseil pour assurer le paiement des droits de subvention, inspecteurs aux boissons. Versailles, 3 décembre 1771. — Fol. 9 v°. Édit qui supprime les offices de payeurs de gages de différentes cours. Versailles, mars 1772. — Fol. 11. Déclaration relative à la compétence des prévôts des maréchaux de France. Versailles, 30 avril 1772. — Fol. 12. Déclaration qui supprime la comptabilité des receveurs des villes, etc. Versailles, 8 mai 1772. — Fol. 14. Lettres patentes « pour l'enregistrement des conventions avec l'évecque prince de Liège concernant les limites, les communications et le commerce des états respectifs. » Versailles, 15 juin 1772. — Fol. 14 v°. Traité entre le Roi et l'évêque de Liège. Versailles, 24 mai 1772. — Fol. 21. v°. Déclaration en interprétation de l'édit de juin 1771 concernant les hypothèques. Versailles, 23 juin 1772. — Fol. 22. Lettres patentes « qui confirme et authorisent les déclarations de l'assemblée générale extraordinaire du clergé des 26 et 30 juin 1772, au sujet de la somme de 10 millions de livres de don gratuit », etc. Compiègne, 13 juillet 1772. — Fol. 33. Lettres patentes « portant que les aréomètres ou pèse-liqueurs inventés et fabriqués par le sieur Cartier seront employés pour la vérification des eaux-de-vie simple, rectifiée, ou esprit-de-vin. » Compiègne, 3 août 1771. — Fol. 34 v°. Déclaration qui convertit en redevance annuelle, au profit de la maison de St-Cyr, l'obligation pour les abbayes ou monastères de femmes de recevoir pour abbesse ou prieure toute personne de ladite maison que le Roi juge à propos d'y nommer. Versailles, mai 1772. — Fol. 36. Lettres patentes qui approuvent la bulle du 15 juillet précédent concernant l'ordre de St-Benoît. Compiègne, 14 août 1772. — Fol. 37. Déclaration en interprétation de l'édit d'avril 1768. Versailles, 15 décembre 1770. — Fol. 38. Arrêt du Conseil portant nouveau règlement de coupes des bois du prieuré de Thieulloy-l'Abbaye. Compiègne, 11 août 1772. — Fol. 39. Arrêt du Conseil portant nouveau règlement des coupes de l'abbaye de St-Jean d'Amiens. Fontainebleau, 3 novembre 1772. — Fol. 43. Autorisation aux curé et habitants de Mons-Béalcourt de couper des arbres dans leur cimetière, pour la réparation de leur église. 12 décembre 1772. — Fol. 43. Autorisation aux confrères de la charité de St-Nicolas de Doullens d'abattre 187 arbres sur un pré leur appartenant, pour les réparations à faire aux chapelles de ladite confrérie. 8 janvier 1773. — Fol. 44. Ordonnance du grand maître pour la réception des ouvrages faits à l'abbaye de Lannoy. 29 octobre 1770. — Fol. 44 v°. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye de St-Fuscien. Versailles, 29 septembre 1772. — Fol. 46. « Arrêt du Conseil qui permet au sieur Dufour d'établir un moulin à bled sur un héritage qui luy appartient à Ailly » -sur-Somme. Versailles, 26 janvier 1773. — Fol. 46 v°. Arrêt du Conseil qui autorise les curé et marguilliers de Vaire à faire une coupe pour réparations à leur église. Versailles, 26 janvier 1773. — Fol. 48. Autorisation aux marguilliers et habitants de Bacouel de couper des arbres dans leur cimetière, pour réparations à leur église. 5 décembre 1772. — Fol. 49. Autorisation aux habitants de Croy de couper des arbres dans leur cimetière, pour la construction d'une école dont leur seigneur leur a donné l'emplacement. 24 mars 1773. — Fol. 49 v°. Arrêt du Conseil qui ordonne nouveau règlement des coupes des chapelains d'Amiens. Versailles, 4 mai 1773. — Fol. 51 v°. « Arrest du Conseil qui autorise M. Caulet de Wasigny à faire les fonctions de grand maître du département de Picardie, en attendant sa majorité. » Versailles, 16 décembre 1773. — Fol. 55. « Extrait des registres du Conseil d'État. Arrêt d'attribution de M. l'Intendant. pour les inondations des vallées et en prévenir les causes. » Versailles, 28 décembre 1773.— Fol. 59 v°. Arrêt du Conseil qui ordonne l'arpentage et la levée des plans des bois du prieuré d'Authie, etc. Versailles, 4 octobre 1774. — Fol. 60 v°. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye de Cercamps. Marly, 5 juillet 1774. — Fol. 62 v°. Arrêt du Conseil qui ordonne un nouveau règlement des coupes de l'abbaye de Sery. Fontainebleau, 25 octobre 1774. — Fol. 64. Autorisation aux curé et marguilliers de Wanel d'abattre des arbres dans leur cimetière, pour la réparation de leur église. 31 octobre 1774. — Fol. 65 v°. Autorisation aux curé, seigneur et habitants d'Yaucourt-Bussus, de couper des arbres dans leur cimetière, pour les besoins de leur église. 10 octobre 1774. — Fol. 67. Lettre de M. de Wasigny relativement à l'autorisation donnée par arrêt du Conseil aux curé et marguilliers d'Harbonnières de faire une coupe pour subvenir aux réparations faites et à faire dans leur église. Paris, 3 avril 1775. — Fol. 67 v°. Autorisation aux habitants de Vecquemont et Bussy d'abattre des arbres pour secourir plusieurs par-

(1) Dates d'enregistrement.

ticuliers dudit lieu dont les maisons ont été incendiées la nuit du 4 au 5 avril précédents. 26 juin 1775.— Fol. 68. Autorisation aux curé, marguilliers et principaux habitants de Warloy-Baillon, de couper des arbres dans leur cimetière, pour construire une école et un petit logement pour le maître d'école. 9 août 1775. — Fol. 68. Autorisation aux curé, marguilliers et principaux habitants de Querrieu à abattre 30 ormes autour de leur église, pour la refonte de leurs cloches. 4 juillet 1775. — Fol. 68 v°. « Provisions de l'un des arpenteurs en la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens accordées au sieur Adrien Brisse, au lieu et place d'André Lemoine. » Fontainebleau, 10 octobre 1775. — Fol. 70. Autorisation aux habitants de Nellette d'abattre 15 ormes dans leur cimetière, pour la réparation de leur église. 27 octobre 1775. — Fol. 70. Règlement pour la chasse du gouverneur d'Amiens. Versailles, 20 novembre 1773.— Fol. 76 v°. « Provisions d'huissier-audiencier en cette maîtrise au sieur Nicolas Mitouart, en place de Nicolas Boulnois. » Versailles, 14 mars 1776. — Fol. 78. « Provisions de garde général collecteur des amendes de la maîtrise d'Amiens du sieur Nicolas Mitouart, au lieu de Cuirs. » Paris, 1er mai 1776. — Fol. 78 v°. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye de Valoires. Versailles, 6 février 1776. — Fol. 80. Arrêt du Conseil portant nouveau règlement des coupes de l'abbaye de Corbie. Versailles, 20 août 1776.— Fol. 82. Autorisation aux curé, marguilliers et habitants de Castel d'abattre 20 arbres, pour le rétablissement de leur église qui tombe de vétusté. 23 septembre 1776. — Fol. 84. Autorisation aux curé et marguilliers de Notre-Dame de Doullens d'abattre 30 ormes, pour réparer les dommages causés à leur église par l'orage du 15 août précédent. 23 septembre 1777. — Fol. 85. Autorisation aux curé et marguilliers de Bavelincourt d'abattre quelques arbres, pour achever de payer un lambris qu'ils ont fait faire à leur église. 10 décembre 1776. — Fol. 85 v°. Autorisation aux curé et fabriciens d'Hangest-sur-Somme de faire abattre quarante pieds d'arbres dans leur cimetière, pour bâtir une école. 22 mars 1777. — Fol. 86. Ordonnance du chevalier de la Ferrière, pour la chasse du gouverneur d'Amiens. Paris, 5 mai 1777. — Fol. 89 v°. Autorisation aux seigneur, curé et habitants de Léalvillers, d'abattre des ormes dans leur cimetière, pour le rétablissement de leur église qui tombe de vétusté. 6 décembre 1777. — Fol. 89 v°. Autorisation à Louis-David Detuncq, curé de Molliens-au-Bois et au Val, d'arracher une haie vive. 26 janvier 1778. — Fol. 90. Arrêt du Conseil qui autorise l'abbaye de Ste-Larme à faire une coupe. Versailles, 27 janvier 1778. — Fol. 90. v°. Autorisation de faire une coupe pour réparer le clocher de l'église de Rambures. 19 mars 1778. — Fol. 92. Autorisation de faire une coupe pour réparations considérables à faire à la nef de l'église St-Martin d'Argœuves. 15 juin 1778. — Fol. 92. Autorisation aux curé, marguilliers et habitants d'Heilly d'abattre des arbres pour la reconstruction de leur église qui doit être déplacée. 22 juillet 1778. — Fol. 93 v°. Autorisation aux curé et fabriciens de St-Martin de Doullens de couper des arbres pour la reconstruction des toits de leur église. 4 décembre 1778. — Fol. 97 v°. Autorisation aux curé et marguilliers de Cottenchy de faire une coupe pour travaux à leur église, notamment le plafond du chœur. 8 avril 1779.— Fol. 97 v°. « Provisions de l'état et office de conseillier du Roy, lieutenant en cette maîtrise, accordées à M. Delaporte, avocat, au lieu et place de M. Guerard. » Paris, 14 avril 1779. — Fol. 99. Autorisation de faire une coupe dans le cimetière de St-Léger-Lépinoy, pour la réparation de la nef de l'église dudit lieu. 14 août 1779. — Fol. 99 v°. Arrêt du Conseil qui autorise l'abbaye de St-Jean d'Amiens à faire une coupe. Marly, 11 mai 1779. — Fol. 102. Arrêt du Conseil qui accorde un chauffage aux prieur et religieux du Gard. Versailles, 5 octobre 1779. — Fol. 104. Autorisation aux syndic et habitants de Frohen-le-Grand, de faire une coupe pour subvenir au dessèchement de leurs marais communs. 26 décembre 1779. — Fol. 104. Autorisation aux curé, marguilliers, etc., de Cagny, d'abattre des arbres dans leur cimetière, pour faire des bancs à leur église. 12 janvier 1780. — Fol. 104. Autorisation de faire une coupe, pour réparations à l'église d'Auchy. 29 janvier 1780. — Fol. 105 v°. « Provisions de conseiller procureur du Roy en la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens, accordées à Me Charles-Antoine Despréaulx. » Paris, 8 mars 1780. — Fol. 106 v°. Autorisation aux habitants d'Authieule d'abattre des arbres dans leur cimetière, pour refaire des bancs et un pavé dans leur église. 16 avril 1780. — Fol. 107. Autorisation aux curé et marguilliers de Barly de couper 30 ormes dans leur cimetière pour la reconstruction de leur église. 12 juillet 1780. — Fol. 107 v°. Arrêt du Conseil relatif au garde général à choisir par le grand maître pour en faire les fonctions. Versailles, 16 décembre 1778. — Fol. 108. Autorisation aux habitants de Ville-St-Ouen d'abattre des arbres dans leur cimetière, pour rebâtir leur presbytère détruit par un incendie le 12 mai précédent, rétablir la sacristie de leur église, et réparer leur école. 15 octobre 1780. — Fol. 110 v°. Lettres de conseiller procureur du

Roy honoraire en cette maîtrise accordées à M. Louis-Joseph Deville, cy-devant pourvu dudit office. » Versailles, 19 juillet 1780. — Fol. 113. Lettres patentes pour parvenir à un échange entre le collège d'Amiens et le comte de la Grandville, du bois de Quannetaux (Quennetot), à Rogy, contre des terres sises à Querrieux. Versailles, décembre 1778. — Fol. 115. Acte dudit échange. 7 juillet 1780. — Fol. 119. Autorisation aux seigneur, curé, marguilliers, etc., de Louvencourt de faire abattre des arbres dans leur cimetière, pour des réparations à faire à leur église, notamment au maître autel. 20 février 1781. — Fol. 119 v° Arrêt du Conseil qui autorise le chapitre de St-Quentin à faire une coupe dans la réserve de Bayonvillers, pour réparations notamment à son église. Versailles, 13 février 1781.— Fol. 120 v°. Autorisation aux habitants de Saisseval et Saissemont d'abattre des ormes dans leur cimetière, pour réparations à leur église. 6 mars 1781. — Fol. 122. Autorisation aux habitants de Vignacourt d'abattre 30 ormes dans leur cimetière, pour la refonte de la principale cloche de leur église. 15 mai 1781. — Fol. 122 v°. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye de St-Riquier. Versailles, 27 mars 1781. — Fol. 135. Arrêt du Conseil qui réduit la réserve établie dans le bois du Prieur appartenant au collège d'Amiens. Versailles, 4 décembre 1781. — Fol. 136. Arrêt du Conseil relatif à l'abbaye de St-Riquier. La Muette, 22 janvier 1782. — Fol. 146. « Provisions accordées au sieur Hébert, de l'état et office de huissier audiencier en la maîtrise d'Amiens, au lieu et place de Nicolas Mitouart. » Versailles, 25 septembre 1782.— Fol. 147 v°. Autorisation aux habitants de Beauquesne de couper des arbres dans leur cimetière, pour réparations au maître autel de leur église. 2 novembre 1782. — Fol. 148. Autorisation aux habitants du bourg de Domart à couper 29 ormes dans leur cimetière, notamment pour le renouvellement de la couverture de leur église. 7 décembre 1782. — Fol. 149. Arrêt du Conseil relatif aux bois de l'abbaye du Gard. Amiens, 22 octobre 1782. — Fol. 150 v°. Arrêt du Conseil qui ordonne un règlement des coupes du prieuré de St-Nicolas de Rigny. Versailles, 26 novembre 1782, etc.

C. 1972. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1733-1739. — Plumitif.

C. 1973. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1747-1762. — « Visite de la rivière de Selle, depuis les sources d'icelle, jusqu'à la rivière de Somme, par M. le maître particulier des eaux et forêts de la maîtrise d'Amiens. » 19 novembre 1747-30 mai 1748.— « Visitte généralle de la rivière de Somme, dans toute l'étendue du ressort de cette maîtrise d'Amiens, par M. Baillet, lieutenant », etc. 25 mai 1750. — « Visitte de la rivière de Somme, depuis la ville d'Amiens jusqu'au Pont-de-Remy. » 12 juin 1753. — « Visitte de la rivière de Somme, en remontant du pont du Cange de la ville d'Amiens, jusqu'aux villages de Morcourt et Méricourt. » 25 juin 1753. — « Visite de la rivière de Somme, descendant depuis Amiens jusqu'au Pont-de-Remy. » 20 octobre 1755. — « Visite de la rivière de Moreuil, des deux côtés, depuis son embouchure dans la rivière de Somme. » 30 octobre 1755. — « Visitte de la rivière de Somme, depuis la ville d'Amiens, jusqu'aux villages de Morcourt et Méricourt. » 12 juillet 1762. — « Visitte de la rivière de Somme, descendant depuis Amiens jusqu'au Pont-de-Remy, et remontant dudit lieu jusqu'à Amiens. » 11 juillet 1775, — etc.

C. 1974. (Liasse.) — 5 pièces, papier (3 imprimées, 2 plans).

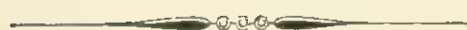
1687-1777. — « Arrest du Conseil d'Estat, pour faire mettre les bords de la rivière de Somme en l'estat prescrit par l'ordonnance du mois d'aoûst 1669, sur le fait des eaux et forests. » Versailles, 12 avril 1687 (impr. 8 p. in-4°. Paris, 1687).— Ordonnance du grand maître des eaux et forêts de Picardie prescrivant le curage de la Somme par les riverains, pour faciliter la navigation. Amiens, 22 décembre 1736 (impr. affiche). — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, par lequel Sa Majesté, sans avoir égard à une ordonnance du sieur intendant d'Amiens, rendue en matière d'eaux et forests, a remis les parties au même état qu'elles étoient avant ladite ordonnance », etc. Versailles, 4 avril 1746 (11 p. in-4°. Paris). — « Plan de la rivière de Sel, depuis les moulins de Prouzel, jusqu'au moulin de Plachy. » 22 novembre 1777. — « Plan des rivières du moulin de l'Hôtel-Dieu, de celui du sieur Vidcocq et du canal Marchand. » (à Abbeville ?). XVIIIe s., — etc.

MAÎTRISE DES EAUX ET FORÊTS DU COMTÉ DE MARLE, LA FÈRE ET St-QUENTIN.

C. 1975. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 41, papier.

1683-1731. — « Faits et articles pertinents sur lesquels Me Louis, marquis de Mailly et de Nelles requiert estre interrogés par vous, M. le lieutenant en la maîtrise des eaux et forests de La Fère, commissaire en cette partie, de Nosseigneurs les juges en dernier ressort de

la table de marbre du palais à Paris, par arrest du 2 juillet dernier, chacun en leur particulier. » 1683. — Interrogatoires sur lesdits articles. 1683. — Procès-verbal de visite par experts des lieux contentieux entre Charles du Rozoy, doyen de la collégiale de Nesle, seigneur de Peuilly et autres lieux, et François du Rozoy, conseiller du Roi au bailliage de St-Quentin, seigneur de Trescon, Cauvigny et autres lieux, d'une part, et François-Armant chevalier, marquis de Caulaincourt, de l'autre. 3 juillet 1730. — Autre procès-verbal d'expertise pour ladite affaire. 3 avril 1731, — etc.



TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Série C.

Fonds de l'Intendance de Picardie (suite).

Pages.

3830 — IMP. B. REDONNET. RUE DES VERGEAUX, 69. AMIENS.